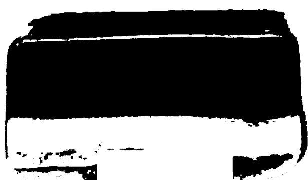






HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT.

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

PAR P. DARU,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

SECONDE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME HUITIÈME.



A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,

LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.

1821.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE

L'HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE.

SECTION VI.

Délibération sur la proposition de transférer le gouvernement de Venise à Constantinople. — 1225.

Nous avons rapporté dans le Ve livre de cette Histoire, que quelques historiens racontent que, sous le doge Pierre Ziani, on proposa, dans le conseil de Venise, de transférer à Constantinople le siége du gouvernement. Cette délibération se trouve consignée dans la chronique de Barbaro; mais cette chronique n'a point été imprimée, et je n'ai pas été à portée de la voir. Un auteur allemand, M. Mayer, en a donné un extrait dans sa description de Venise, (imprimée à Leipsig en 1795.)

Le doge Pierre Ziani, dit-il, considérant les rapides progrès que es occidentaux faisaient dans le Levant, voyant la plus grande lartie de la Grèce soumise aux Vénitiens, et sentant bien que

les Français seuls n'étaient pas en état de défendre leur nouvelle conquête; pensa qu'il serait mieux d'aller à Constantinople, de s'y fixer, et d'y établir le siége de la nation vénitienne, et de son gouvernement.

Il communiqua son projet aux principaux de la ville; il en délibéra plusieurs fois avec ses conseillers et avec beaucoup d'autres personnes; et, jugeant qu'il était temps de le soumettre à l'assemblée générale de la nation, il convoqua un jour tout le grand conseil, composé de quatre cent quatre-vingt citoyens, le petit conseil des quarante, les douze tribuns, que le grand conseil nommait annuellement, deux pour chaque sestier, les soixante pregadis, choisis par le doge parmi les plus riches citoyens et les plus considérés, enfin tous les grands fonctionnaires de la ville. L'assemblée se trouva composée de six cent quarante personnes.

Le doge prit la parole, etc.; les discours que j'ai rapportés sont à peu-près la traduction ou l'extrait de ceux que nous donne M. Mayer.

SECTION VII.

Sur un passage de Machiavel, relatif à l'établissement de l'aristocratie à Venise. — 1319.

Il y a dans Machiavel, au sujet de l'établissement de l'aristocratie vénitienne, un passage que je vais transcrire.

En examinant s'il était possible d'établir à Rome un gouvernement qui prévînt toute mésintelligence, « il faut, dit-il, se retracer le tableau des républiques qui, sans ces inimitiés et ces troubles, se sont maintenues libres.

« Les deux que j'ai déja citées, sont Lacédémone chez les anciens, et Venise chez les modernes. Sparte avait un roi et un sénat peu nombreux pour la gouverner. Venise n'a pas admis ces

distinctions, et elle appelle nobles tous ceux qui peuvent avoir part à l'administration.

« Ce fut le hasard plutôt que la prudence, qui donna cette forme à ces derniers. Dans les lagunes, où les évènements déja rapportés les avaient fait retirer, ils se virent bientôt en assez grand nombre pour avoir besoin d'un système de lois. En conséquence, ils établirent un gouvernement, formèrent des assemblées où l'on délibérait fréquemment sur les intérêts de la ville naissante. Quand il leur parut qu'ils étaient suffisamment nombreux pour se gouverner, ils fermèrent l'entrée de leurs assemblées aux nouveaux arrivants, et ne leur permirent pas de participer au maniement des affaires publiques. Le nombre de ceux-ci s'accrut considérablement, et il s'établit un grand intervalle entre eux et leurs gouvernants : dès-lors les premiers prirent la qualité de nobles, et les autres furent simplement nommés le peuple.

« Cette forme de gouvernement n'eut aucune peine à s'établir et à se maintenir sans troubles. Au moment où il s'éleva, tous ceux qui habitaient Venise eurent le droit d'y prendre part; par conséquent personne ne pouvait se plaindre. Ceux qui, dans la suite, vinrent l'habiter, trouvant le gouvernement affermi et fixé, n'avaient ni prétexte ni moyens d'exciter des troubles : l'occasion leur manquait, parce qu'on ne les avait privés de rien ; les moyens, parce que ceux qui gouvernaient les tenaient en bride et ne les employait pas dans les affaires où ils eussent pu prendre de l'autorité. D'ailleurs les nouveaux habitants de Venise ne furent pas assez nombreux pour qu'il y eût disproportion entre les gouvernants et les gouvernés. En effet, le nombre des nobles égalait ou surpassait même celui des autres ; ainsi, d'après ces motifs, Venise put établir son gouvernement. »

(*Discours sur Tite-Live*, liv. 1, ch. 6.)

Quand on vient de lire l'histoire de la révolution opérée dans le gouvernement de Venise, par le doge Gradenigo, on ne peut assez s'étonner de voir les faits présentés de cette manière par un auteur assurément fort savant, et placé si près de l'évènement. Mais, quelque opinion que nous ayons de sa science et de son génie, il ne faut pas se laisser imposer par l'autorité d'un grand nom. Ici Machiavel donne l'entorse aux faits, pour les faire servir à la démonstration d'un système.

C'est son récit et non pas son raisonnement que je vais critiquer.

Selon lui, ce fut *le hasard qui donna naissance à la forme du gouvernement vénitien;* rien n'est moins exact. Les lagunes, peuplées de fugitifs vers l'an 420, furent d'abord gouvernées par des magistrats envoyés de Padoue. Une trentaine d'années après, Padoue ayant été presque détruite par les barbares, les habitants des lagunes se trouvèrent affranchis de l'autorité de cette métropole. Chacune des îles se nomma un magistrat qu'on appela tribun. La réunion des tribuns, et probablement des principaux citoyens, forma le corps chargé de l'administration de ce petit état.

Cela dura jusqu'en 503, suivant le témoignage des historiens, que je ne prétends pas donner pour irréfragable, mais auquel on ne peut opposer d'autres autorités. Ils disent qu'à cette époque on choisit un tribun principal, qui fut à la tête des affaires pendant soixante-onze ans. Ensuite, au lieu d'un tribun principal, on en eut dix, puis douze, et cet ordre de choses dura jusqu'en 697. Il paraît que ces tribuns étaient électifs, annuels, et il est incontestable qu'ils gouvernaient avec l'assistance d'un conseil de notables. Ainsi le gouvernement de Venise, depuis qu'elle eut cessé d'être sujette de Padoue, c'est-à-dire depuis l'an 453 à-peu-près, fut républicain. J'ajoute qu'il fut démocratique, car on n'y voit pas la moindre trace de priviléges. Je ne doute pas que les riches, les habiles n'y eussent une plus grande part d'influence que les autres, mais ce n'est point là ce qui constitue l'aristocratie. On serait trop heureux si l'essence de l'aristocratie était de placer l'autorité entre les mains des habiles. Quelques auteurs vénitiens ont fait des efforts pour établir que le gouvernement de leur république était aristocratique de toute éternité. C'est le zèle de la flatterie; mais, malgré toutes leurs recherches, ils n'ont pu affirmer les deux circonstances qui constituent l'aristocratie: l'une, que l'administration fût confiée exclusivement à une classe de citoyens; l'autre, que l'autorité fût héréditaire. Il ne faut pas croire l'abbé Tentori, dit un écrivain moderne (1), lorsqu'il prétend que le pouvoir était concentré dès-lors dans les mains des nobles et des riches.

---

(1) *Memorie storico civili sopra le successive forme del governo de' Veneziani*, da Sebastiano Crotta.

En 697, on nomma un chef unique, qui était à vie, et auquel on donna le titre de doge. On ne sait pas quelles étaient les limites de l'autorité de ce chef, mais on voit que le gouvernement passa de la démocratie à la monarchie élective.

Cet ordre de choses dura quarante ans. Le troisième doge fut massacré, et remplacé par un magistrat unique, mais annuel, auquel on donna le titre de maître de la milice.

Le cinquième de ces nouveaux chefs de l'état éprouva à-peu-près le même sort que le troisième doge : on lui creva les yeux, on le déposa, et on revint, en 742, à élire un doge, pour régner pendant toute sa vie. Le gouvernement se retrouva monarchique, et tendait à devenir héréditaire; mais, parmi les cinquante premiers doges, il y en eut une vingtaine qui furent chassés du trône. Ces règnes orageux remplissent un espace de plus de trois cents ans. Ce fut en 1173 que ce gouvernement fit le premier pas vers l'aristocratie.

Le choix du doge, fait jusques-là par tout le peuple assemblé, fut confié à des électeurs; on nomma un grand et un petit conseil. Il en résulta que l'autorité du prince fut restreinte, et que le peuple ne prit plus une part immédiate aux affaires; mais les électeurs, les membres du conseil, n'étaient que des fonctionnaires annuels, choisis dans toutes les classes de citoyens.

A partir de ce moment, les familles éminentes tendirent à se réserver des priviléges légaux, et elles y parvinrent définitivement en 1319, par l'opération qu'on appela la clôture ou la réforme du grand conseil. Le peuple avait été successivement dépouillé de la part qu'il prenait aux élections. Le droit d'éligibilité aux conseils commença à être restreint par le décret de 1296, puis encore davantage par les lois de 1298 et de 1300; enfin, ce système d'envahissement fut complété, après vingt-trois ans de mesures préparatoires, par l'acte de 1319, qui déclara que le grand conseil resterait composé des membres qui en faisaient alors partie, et qu'ils y seraient remplacés par leurs descendants.

Je demande si, après avoir parcouru cette notice, on peut dire avec Machiavel, que ce fut le hasard qui donna naissance au gouvernement de Venise. Il compte pour rien les neuf siècles d'existence antérieure. Il feint d'oublier que les Vénitiens avaient essayé de plusieurs formes de gouvernement avant d'en venir à celle-ci, et que celle-ci même avait été préparée.

Reprenons les assertions de Machiavel. «Dans les lagunes, dit-il, « ils se virent bientôt en assez grand nombre pour avoir besoin « d'un système de lois; en conséquence, ils établirent un gouver« nement, formèrent des assemblées où l'on délibérait fréquem« ment sur les intérêts de la ville naissante. Quand il leur parut « qu'ils étaient suffisamment nombreux pour se gouverner, ils « fermèrent l'entrée de leurs assemblées aux nouveaux arri« vants. »

Ne dirait-on pas à l'entendre que l'établissement de l'aristocratie suivit immédiatement la fondation de Venise; que les fugitifs qui avaient cherché un asyle dans les lagunes, n'attendirent que le moment où ils seraient assez nombreux, pour se réserver exclusivement l'administration de leur nouvel état?

Sans doute il était naturel que les premiers occupants s'emparassent de l'administration des affaires mais ces premiers occupants n'étaient que des réfugiés. Ils restèrent pendant une trentaine d'années sous le gouvernement de Padoue. Quand ils s'en trouvèrent naturellement affranchis par la destruction de cette métropole, ils se constituèrent un gouvernement à part, mais ce fut d'abord une démocratie, ensuite une monarchie, puis encore une république, puis on revint à la monarchie, puis le pouvoir du prince fut limité, réduit, anéanti au profit de la masse de la population, et ce ne fut qu'après neuf cents ans de variations, qu'un certain nombre de familles parvint à s'emparer de la souveraineté.

« Cette espèce de gouvernement, continue l'auteur, n'eut « aucune peine à s'établir, et à se maintenir sans troubles. »

Elle s'établit en vingt-trois ans, par des mesures successives, et elle fut troublée par plusieurs conspirations : celles de Bocconio et de Thiepolo mirent certainement l'état en péril.

Et si l'auteur prétend que l'aristocratie remonte aux premiers âges de la république, comment peut-il dire que le gouvernement s'était établi sans peine, et s'était maintenu sans troubles, lorsque sur la liste des doges, il s'en trouve cinq massacrés, un exécuté légalement, cinq à qui on crève les yeux, et dix qui sont exilés ou déposés, sans compter dix ou douze abdications plus ou moins volontaires?

Poursuivons. « Au moment où le gouvernement s'éleva, tous « ceux qui habitaient Venise eurent le droit d'y prendre part. »

Ainsi, de l'aveu de Machiavel, la population tout entière de Venise avait part au gouvernement dans son origine : donc ce gouvernement était alors démocratique ; donc ce gouvernement a changé de nature en devenant aristocratique.

Mais, selon lui, ce changement s'est opéré insensiblement, tout naturellement.

« Ceux qui, dans la suite, vinrent habiter Venise, trouvant « le gouvernement affermi, n'eurent ni prétexte ni moyens de se « plaindre. D'ailleurs, les nouveaux habitants ne furent pas assez « nombreux pour qu'il y eût disproportion entre les gouvernants » et les gouvernés. En effet, le nombre des nobles égalait ou « surpassait même celui des autres. »

Ici il faudrait pouvoir demander à l'auteur à quelle époque il se place. Le gouvernement fut démocratique dans l'origine, de son aveu. Quand commença-t-il à être aristocratique ? c'est-à-dire à quelle époque refusa-t-on aux nouveaux venus toute part dans l'administration ? Nous ne trouvons aucune trace de ce refus dans l'histoire. Nous y voyons, au contraire, que le peuple, c'est-à-dire la masse des citoyens, se réunissait pour élire, pour délibérer ; que le doge était quelquefois choisi par acclamation.

De quelle époque devait dater la résidence pour constater la naturalité ? Quel était le lieu où on l'acquérait ? Pendant deux cent soixante-dix-sept ans, Venise fut gouvernée par les tribuns des diverses îles, ou par ceux des îles principales, et toujours les uns et les autres furent subordonnés à des comices. Quand on eut créé le dogat, les trois premiers doges furent choisis à Héraclée ; les Galbaio étaient de cette ville ; Theodat Urse, Galla, les Participatio, les Candiano, de Malamocco ; les Tribuno, de Chiozza ; les Barbarigo, les Obelerio, de Padoue ; les Tradenigo, de Pola ; les Barbaro, de Trieste (1); les Bembo, de Bologne ; les Contarini, de Concordia ; les Cornaro, de Rimini ; les Morosini, de Mantoue ; les Michieli, de Rome ; les Zorzi, de Pavie (2) : voilà pour les familles les plus anciennes. Parmi

---

(1) *Historia della città di Trieste*, del R. P. Ireneo della Croce, lib. VII, c. 7 et 8. Cet auteur cite plus de quarante familles de Trieste passées à Venise, et ensuite entrées dans le corps de la noblesse vénitienne, à diverses époques.

(2) *Chronique* de Sivos. (Manuscrit de la bibliothèque de Monsieur, n° 62.)

celles du XIIIe siècle, on trouve les Caloprini, de Ravenne; les Miolli, de Bologne; les Ruggieri, d'Arragon; les Viari, d'Allemagne, etc. (1). Toutes ces familles n'étaient pas arrivées en même temps; d'où il suit que la règle qui excluait les nouveaux habitants de toute part à l'administration, était postérieure à l'arrivée de ceux-ci, ou n'exista jamais. Or, pendant les huit ou neuf premiers siècles de Venise, il dut y venir successivement des étrangers qui s'y fixèrent, et s'il fallait en croire Machiavel, pas un de ces étrangers n'aurait pu concevoir l'espérance d'être aggrégé au gouvernement de sa nouvelle société. Remarquez qu'il faudrait que cette règle qui les aurait exclus de l'autorité fût bien ancienne, pour qu'elle remontât à une époque où ceux qu'elle favorisait étaient aussi nombreux ou même davantage, que ceux qu'elle réduisait à la condition de sujets.

On ne voit pas dans quel siècle, depuis la fondation de Venise, cet état de choses aurait pu exister.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la révolution aristocratique fut consommée en 1319: une partie de la population se déclara investie du droit de souveraineté, et de la souveraineté héréditaire. Mais ces familles, quelles étaient-elles? Celles qui se trouvaient en ce moment dans le grand conseil. Étaient-elles choisies parmi les plus anciennes, parmi celles qui avaient composé originairement la population des lagunes? Point du tout; il y avait des hommes inconnus, et plusieurs noms anciennement illustres se trouvaient exclus du nobiliaire vénitien. Formaient-elles la majorité ou au moins la moitié de la population? Pas davantage; il n'y avait que six cents membres du conseil, ce qui suppose deux ou trois mille personnes nobles de tout âge et de tout sexe; ce n'était pas le cinquantième de la population de la capitale, et il y avait dans l'état plusieurs millions de citoyens. Enfin voici la preuve qu'à l'époque où l'on investit de la magistrature et de la souveraineté héréditaire ceux qui composaient le grand conseil, plusieurs familles se trouvèrent pour la première fois sur la liste des nobles de Venise. Sivos dit, dans sa chronique: « Quando fù serrato il gran consi- « glio, furono elette *etiam del popolo* di quelle famiglie migliori che « avanti a questo serrar non havevano potuto essere al suo tempo

(1) *Idem.*

« ne tribuni, ne del consiglio predetto et furono elette famiglie « venti-sei. »

Le cavalier Soranzo qui écrivait entre les années 1676 et 1683 dit (dans son ouvrage sur le gouvernement de Venise qui existe en manuscrit à la bibliothèque de Monsieur sous le n° 54) que de son temps il restait dans Venise une cinquantaine de ces familles déshéritées par la révolution aristocratique et que toute la population de la petite ville de Burano était encore composée de Veniers, de Trévisans, de Taglia-Pietra et autres descendants des plus anciens habitants des lagunes.

On voit combien l'autorité des écrivains qui veulent établir des théories est suspecte, quand ils citent des faits, et avec quelle circonspection il faut lire même les plus habiles. Je ne comprends pas davantage Machiavel, lorsqu'il dit (ch. v du même livre), qu'à Venise on avait confié aux nobles la garde de la liberté. D'abord on ne leur avait rien confié : ils avaient retenu et déclaré héréditaire un pouvoir délégué et temporaire; et puis quelle était la liberté qu'ils gardaient? la liberté de qui? ils s'étaient déclarés maîtres; tout le reste était sujet. Condillac a dit de ce passage de Machiavel : « C'est une fiction ingénieuse, qu'il serait difficile de concilier avec les faits connus (1). »

SECTION VIII.

Extrait du récit de la guerre de Chiozza, par M. Zendrini.

Un auteur fort savant, M. Bernardin Zendrini, a considéré la guerre de Chiozza spécialement sous le rapport des travaux hydrauliques auxquels elle donna lieu. Les détails qu'il a recueillis et qui n'étaient pas

(1) *Histoire moderne*, liv. IX, ch. 4.

de nature à trouver place dans mon ouvrage, sont précieux pour l'histoire des Lagunes. Il peut être utile d'en consigner quelques-uns ici :

« Ce fut cette année que commença la fameuse guerre génoise, ou, comme on l'appelle ordinairement, la guerre de Chioggia... ....Comme l'enceinte des lagunes en fut le théâtre, je n'ai pu me dispenser de raconter en cet endroit les actions mémorables qui illustrèrent le plus les deux nations.................. Les Génois, ayant pris en 1379, avec seize de leurs galères, Rovigno, Grado et Caorle, se mirent à la poursuite d'un galion qui venait de Syrie et faisait voile vers Venise. L'équipage du galion s'apercevant qu'il était poursuivi, s'efforça de gagner la passe du port de Venise, qu'on appelait grande ou large. Mais lorsque le bâtiment fut arrivé à un mille de distance de cette passe, l'eau et le vent lui manquèrent pour la franchir ; il se laissa tomber sous le vent à la hauteur de Malamocco, à un mille de terre ; là il fut abandonné par l'équipage. Trois galères ennemies s'en étant aperçues, s'emparèrent du galion et après l'avoir dépouillé, le brûlèrent à la vue d'un grand nombre de personnes qui s'étaient rassemblées sur le banc de St.-Nicolas. Ce fait démontre qu'à cette époque les bâtiments chargés entraient par la passe et qu'ils y arrivaient à pleines voiles, parce qu'elle était tournée vers le levant et non tortueuse, comme elle le devint par la suite. On en conclut de plus que, pour entrer dans cette passe, il fallait attendre la marée-haute, de sorte qu'elle pouvait avoir treize pieds de profondeur. De là les Génois firent voile pour Palestrina et la brûlèrent ainsi que la petite Chioggia, qui est comme un faubourg de la grande située le long du banc de sable qui la défend de la mer. Ils retournèrent à Zara chargés de butin. Le gouvernement, à la nouvelle de ces entreprises, ordonna de fortifier l'entrée de la passe de Venise, et confia la direction de la défense à Taddeo Giustiniani. On éleva aussitôt deux grands forts en bois, un d'un côté de la passe, un autre de l'autre; et l'on tendit de l'un à l'autre une grosse chaîne de fer fixée des deux côtés. Pour la soutenir et augmenter la difficulté du passage, on y plaça un grand nombre de bateaux plats qui en fermaient presqu'entièrement l'entrée. Mais afin qu'ils pussent résister aux courants, on les lia avec trois autres chaînes extrêmement grosses. Derrière ces moyens de défense étaient trois

grandes coques fortement ancrées (les coques étaient les plus gros vaisseaux du temps). Sur ces coques on plaça de nombreux soldats, avec des bombardes et toutes sortes d'armes offensives et défensives. A cette époque, l'arrivée du côté de Malamocco n'était pas défendue, parce qu'on n'avait pas encore élevé les fortifications actuelles qui ne furent faites que deux siècles après. « On fit donc creuser un fossé près l'église de Saint-Nicolas « avec une forte palissade et élever des tours pour fermer la « passe ; et l'on posta un grand nombre de soldats pour en dé« fendre l'entrée (1). »

On fit aussi un fort à la passe de Malamocco, et l'on plaça dans le milieu de cette passe deux coques pour la défendre. A Chioggia on éleva un autre fort considérable pour garder le canal qui communique de la passe à la ville. Dans le milieu de ce canal on posta une très-grande coque; les vénitiens espéraient avec de tels moyens pouvoir résister aux attaques des Génois, dont l'armée navale consistait en 84 galères, 113 petits bâtiments, et 13 navires armés en guerre. Caroldo dit, peut-être avec plus de vraisemblance, qu'ils avaient 52 galères et 40 brigantins. Cette flotte arriva en cotoyant l'Istrie, et se plaça en face de Chioggia où le gouvernement venait d'envoyer mille fantassins sous le commandement de Nicolas de Galegani. Du côté du Padouan, les Génois attendaient un renfort de barques et d'hommes suivant les conventions faites entre eux et François de Carrare. Les ennemis voyant que la passe était bien défendue, songèrent à la rendre libre en détruisant les ouvrages qui l'obstruaient. Dans cette vue, ils ordonnèrent à douze garzarolles, sorte de peotes armées, qui, peu de temps auparavant, étaient venues de Padoue, en descendant le vieux Bacchiglione, et qui avaient franchi la passe de Brondolo, de se porter en face de la petite Chioggia, où s'avança un corps de milices génoises qui avait pris terre. Là, ils commencèrent par applanir à force de bras le banc de sable, et firent passer les garzaroles dans la lagune. Par ce moyen ils assaillirent les fortifications construites à la passe, qui étaient attaquées du dehors par les galères ennemies, postées très-près de la coque placée, comme on l'a dit, dans le milieu de la passe; de sorte qu'après

(1) *Chronique manuscrite*, de Chinazzo et Gattari.

quelque résistance, l'équipage fut obligé d'abandonner ce bâtiment. Mais avant de le quitter, il le coula bas, et se retira au couvent de St.-Dominique qui fut aussitôt mis dans le meilleur état possible de défense au moyen de barques et de palissades.

La ville de Chioggia communiquait alors par un pont avec le bourg appelé la petite Chioggia, qui, comme on l'a dit, est située sur le banc de sable opposé du côté du levant; ce pont, long d'un quart de mille, aboutissait au couvent de St.-Dominique. Ce fut par là que se donna l'assaut; et la ville fut prise le 16 août, après que les ennemis se furent emparés de toutes les fortifications qui couvraient la passe et la petite Chioggia. Leur armée pouvait être forte de 24,000 hommes, et la garnison de la ville consistait en 3,500 soldats commandés par le podestat Pierre Emo du quartier de la Madeleine, et par les provéditeurs Nicolas Contarini et Jean Moncenigo. La prise de Chioggia fut suivie de celle de Loredo, de la tour delle Bebbe et de la Tour neuve. Le prince de Carrare s'empara de Cavarzere et du fort de Montalban.

Cependant Victor Pisani tiré de prison pour être mis à la tête des forces vénitiennes contre les Génois, après avoir examiné les ouvrages construits à St.-Nicolas, les jugea trop faibles, et de l'avis de Jacques Cavalli, résolut, pour augmenter les moyens de résistance, d'élever sur le fossé et la palissade du Lido, deux tours en pierre avec herse et pont-levis, l'une sur la mer au bout de la palissade, l'autre du côté de la lagune vers St.-Antoine à l'autre extrémité. On rapporte que le concours des ouvriers et du peuple qui portait les matériaux fut si grand, qu'en quatre jours seulement les tours furent achevées. On refit aussi petit à petit la palissade; et cet ouvrage fut terminé dans l'espace de quinze jours. Pisani, après avoir pourvu à la défense de la partie située sur le bord de la mer, ne tarda pas à prendre les mêmes précautions pour celle qui regardait la terre ferme (1). « Il fit donc faire une chaîne de « forts madriers avec de gros pieux, depuis Ste.-Marthe jusqu'au « canal de la Giudecha; » et là, il fit établir en bataille quatre coques munies de bombardes et d'un grand nombre d'archers, ainsi que beaucoup de garzaroles, de paraschermes et de barques armées, fournies de tout ce qui était nécessaire à la défense de ce

(1) *Chronique manuscrite*, p. 179 et 180.

passage par où l'on arrivait de Padoue. Plusieurs ont cru que ces dispositions de défense avaient été prises dans la crainte que l'on avait d'être attaqué de ce côté par l'armée génoise, parce qu'ils pensent que les lagunes avaient alors assez de fond pour donner passage aux galères. Mais ces dispositions défensives furent faites de peur que les Padouans ne tentassent un coup de main à la faveur des garzaroles, sortes de barques dont ils avaient un grand nombre. Le premier de septembre on nomma aussi deux coadjuteurs pour la défense de St.-Nicolas du Lido, afin qu'ils pussent, avec les capitaines et les provéditeurs, faire exécuter plus promptement ce dont on les chargerait.

On fit planter en avant de Venise une palissade qui, commençant au Lido, passait par St.-Servolo, ensuite à St.-Spirito, et traversant ce canal, s'avançait derrière la Giudeccha et arrivait droit à St.-Martin di Stra jusque dans le Campalto. Elle était défendue par des barques armées et empêchait les ennemis de s'approcher de la ville à laquelle ils avaient déclaré vouloir mettre le feu.

Les Génois, après avoir laissé une forte garnison à Chioggia, s'avancèrent le 13 septembre vers Malamocco et Poveglia avec 33 galères (1); et les coups de leurs bombardes arrivèrent jusqu'au couvent de St.-Spirito. Voyant ces deux postes au pouvoir de l'ennemi, la seigneurie crut à propos de faire aussitôt couler bas deux gros marans (sorte de bâtiments) dans le grand canal de St.-Spirito, qui vient de Venise et passe par Poveglia (2) « et de faire « placer en outre un autre gros maran armé en guerre avec un « grand nombre d'archers derrière ceux qui étaient coulés. On « fortifia tout le monastère de St.-Spirito, et on y mit M. Tadio « Giustignan avec cinq galères. » La chronique ajoute en cet endroit « que les galères combattaient de loin à travers les obstacles « qui étaient placés entr'elles, et que les barques des Vénitiens « faisaient beaucoup de mal aux Génois parce qu'elles passaient « par-dessus les bas-fonds. » Plus loin elle dit « que les Vénitiens « dirigeaient sur-tout leurs efforts contre les barques qui portaient « des vivres de Padoue à Chioggia et au camp de Malamocco, « ainsi que de St.-Nicolas du Lido à Malamocco; qu'il y avait de

(1) *Chronique manuscrite*, p. 184, et Caroldo, p. 163.

(2) *Ibid.* 184.

« fréquentes escarmouches à St.-Spirito, et entre Malamocco et « St.-Nicolas du Lido; mais que les Génois ne pouvaient arriver « à Venise par la voie de St.-Spirito, ce canal étant fermé par les « ouvrages qu'y avaient construits les Vénitiens; et hors du canal « les eaux étaient si basses que les barques ne pouvaient y naviguer. « Quant au port de St.-Nicolas du Lido, les Génois ne se ha- « sardaient pas à en approcher à cause des bombardes, des « archers dont les forts étaient munis, des chaînes, des co- « ques armées, et du camp nombreux placé sur le rivage pour la « défense de ce passage. » Enfin les Génois voyant que leurs efforts étaient inutiles, décampèrent de Malamocco et de Poveglia, et, après avoir incendié ces deux postes, se retirèrent à Chioggia.

Le doge André Contarini, après avoir équipé le mieux possible 24 galères à Venise, voulut aller en personne assiéger et reprendre Chioggia. Il partit le 23 décembre, sur la galère de Luc Contarini. « Cette flotte heureuse sortit, dit Caroldo, de la passe de St.-Nicolas « du Lido, et fit voile vers huit heures de nuit du 24 décembre. La « nuit était très-claire et le temps calme. L'avant-garde, forte de 16 « galères, fut confiée aux capitaines Pisani et Giustiniani. M. Jean « Barbarigo, avec un grand nombre de barques, accompagnait « l'escadre, l'un en dedans, l'autre en dehors. Cette navigation se « faisait par un vent tranquille: tous gardaient un profond silence: « les pilotes n'employaient pas le sifflet, et les matelots faisaient « leur service sans le moindre bruit. On apprenait tous les mou- « vements de l'ennemi par des barques qui, disposées à toutes les « passes, en portaient avis à la flotte; les Génois avaient coutume « d'envoyer une partie de leurs galères en mer; il y en avait tou- « jours une ou deux en station pour la garde du port de Chioggia. » Et plus bas: « Les deux capitaines, avec les 16 galères, entrèrent « à la pointe du jour dans la passe de Chioggia et s'arrêtèrent à « la palissade della Lova. Bientôt après arriva le doge avec toute « la flotte qui amena à la remorque deux gros bâtiments pour les « couler bas à l'entrée de la passe. Au lever du soleil il débarqua « à la petite Chioggia Becco de Pise avec 800 fantassins, et aussi- « tôt on commença à construire un fort. »

Il paraît que la chronique veut dire que ces deux vaisseaux ne furent pas conduits à Chioggia pour être coulés bas, mais pour être placés à l'ancre sur la passe. Les Génois, ayant compris le dessein des Vénitiens, ne tardèrent pas à s'y opposer; ils attaquè-

quèrent ces deux bâtiments avec succès et y mirent le feu. Les œuvres-mortes étant brûlées, le corps de ces bâtiments coula bas et ferma entièrement la passe. Dès ce moment, les Génois se virent daus l'impossibilité de faire usage de leur armée qui était à Chioggia, parce que la communication avec la mer était coupée. Le doge fit charger de pierre les deux bâtiments, et, par ce moyen, obstrua entièrement le passage. Il fit aussi terminer le fort commencé, malgré toutes les tentatives de l'ennemi pour interrompre les travaux. Les Vénitiens ne se contentèrent pas des deux navires enfoncés ; ils en coulèrent bas encore deux autres remplis également de pierres. Pierre Doria, général des Génois, voyant que son armée était perdue sans ressource si elle restait enfermée à Chioggia, commença à penser aux moyens de sortir, et résolut de tourner ses premiers efforts du côté de Brondolo, passe située au midi et éloignée de Chioggia d'environ trois milles. Il y envoya donc 14 galères. Mais, arrivée à St.-Blaise, cette escadre trouva Frédéric Cornaro avec 4 galères disposé à lui disputer le passage. Cet officier s'était avancé jusque-là, après avoir, suivant l'ordre des généraux, coulé bas quelques barques à Brondolo et dans le canal delle Bebbe, pour interdire de ce côté aux ennemis toute communication avec la mer. Il fut bientôt attaqué par les Génois dans le canal de Lombardie. Mais ce canal était si étroit qu'il n'y pouvait passer que deux galères de front. Cornaro se replia jusqu'à l'endroit où les barques avaient été coulées bas. Là, il trouva quatre autres galères commandées par Taddeo Giustiniani, détaché de la flotte pour le secourir. Le combat recommença donc avec tant de désavantage pour les ennemis qu'ils furent obligés de se retirer. Pisani alla aussi reconnaître la passe, et pour la fermer encore mieux, il fit enfoncer quelques barques et élever des palissades par le travers du canal.

Aucun des deux partis n'avait encore occupé le monastère de Brondolo consacré à St.-Michel et placé sur le bord du canal de Lombardie. Aussitôt que les Génois virent le danger où ils se trouvaient de rester entièrement cernés, ils y firent entrer des troupes qui s'y fortifièrent ; ce qui leur réussit sans qu'ils éprouvassent de résistance. Peu satisfaits d'être maîtres de ce poste, ils firent encore passer beaucoup de barques armées à travers les bas-fonds qui sont situés entre Chioggia et l'île où se trouve la petite Chioggia, parce qu'ils ne pouvaient naviguer dans la passe gardée par les

Vénitiens, et qu'ils n'avaient point d'autre chemin pour arriver à la mer. Voulant mettre encore davantage à l'abri de toute insulte le monastère dont nous avons parlé, ils résolurent de construire sur la pointe de Fossone, de l'autre côté de la passe de Brondolo, un retranchement qui viendrait aboutir vis-à-vis le monastère, persuadés que par ces moyens ils empêcheraient la sortie des galères de Pisani qui étaient dans l'intérieur de la passe. Ils avaient le dessein de l'enfermer de toutes parts avec un grand nombre de bâteaux, entreprise qui vraisemblablement ne leur aurait pas été fort difficile, puisque « la passe, dit Chinazzo, n'avait pas en lar-« geur une portée d'arbalète, et qu'il se trouvait au milieu un bas-« fond, de sorte que ni les galères ni les gros bâtiments n'y pou-« vaient naviguer, et que celui qui voulait entrer ou sortir, était « obligé de raser la côte du monastère de Brondolo par le grand « canal ou de l'autre côté de la passe par le canal qui longe la « pointe de Fossone. »

Pisani s'étant apperçu du dessein des ennemis, ordonna à Jean Barbarigo de s'avancer avec ses barques armées contre les Génois, pendant que lui-même le suivrait pour le soutenir. Cet ordre fut exécuté, et les ennemis furent attaqués avec tant de vigueur qu'ils furent obligés de se replier et de rentrer dans le monastère. Ce succès rendit la pointe de Fossone libre, et les Vénitiens s'en emparèrent et y élevèrent un fort autour duquel se logèrent les troupes commandées par un neveu du général Cavalli. Le voisinage de ces passes tenait continuellement sur pied les soldats qui les gardaient, et on ne cessait de s'inquiéter réciproquement avec de grandes arbalètes et des bombardes.

Les Génois, éprouvant chaque jour de plus en plus la nécessité de sortir de Chioggia, « firent, au grand étonnement de tout le « monde, passer dix-neuf galères à force de cabestans et d'autres « machines par le canal qui va sous le pont de la porte de S. Marie « de la grande Chiozza. Ils les tirèrent l'une après l'autre à travers « les bas-fonds qui sont entre la grande et la petite Chioggia, se « rendirent dans le canal de Ste.-Catherine, et firent enfin sortir « leurs galères du monastère de Brondolo ; mais ils ne se hasar-« dèrent pas à passer par le canal qui conduit à la passe, à cause « des continuelles décharges que faisait l'armée vénitienne. »

L'arrivée de Charle Zeno et de sa flotte, vint accroître les forces des assiégeants. Les Génois voyant que ce renfort rendait

de plus en plus la sortie difficile, résolurent de s'ouvrir, à quelque prix que ce fût, un chemin vers la mer par l'une des deux passes. Ils essayèrent d'abord de forcer celle de Chioggia, et ils attaquèrent avec trois mille hommes le fort construit par les Vénitiens à la Lova, c'est-à-dire à droite en sortant de la passe. Mais courageusement repoussés par les troupes de la république, ils se retirèrent dans Chioggia; ils n'eurent pas plus de succès à la passe de Brondolo, et ils furent, là aussi, contraints de reprendre leurs premières positions. La sortie par Brondolo fut encore rendue plus difficile par une estacade formée de deux galères et de grosses chaînes de fer qu'y placèrent les Vénitiens. Se voyant de plus en plus resserrés par ces ouvrages, les Génois prirent une résolution aussi imprévue qu'extraordinaire : ce fut de s'ouvrir une communication avec la mer au moyen d'un canal à creuser non loin du monastère de Brondolo qui joindrait la mer au canal de Ste.-Catherine, où se trouvaient leurs galères, afin que par cette voie elles pussent passer dans la mer. Ils ne tardèrent pas à se mettre à ce grand travail. Ils avaient commencé à élever sur le banc de sable un fort considérable pour défendre les travailleurs, s'ils étaient attaqués; ils voulaient sortir avec 19 galères et laisser les autres à la défense de la ville jusqu'à ce qu'ils eussent amené le renfort qu'ils avaient dessein d'aller chercher à Zara et dans les autres parties de la Dalmatie, pays alors entièrement soumis au roi de Hongrie, leur allié.

Les Vénitiens, pénétrant le dessein de l'ennemi, se décidèrent à attaquer à tout prix le monastère et à l'en déloger promptement, vu que l'attaque de ce poste les obligeant de diviser leurs forces, il était moins difficile à l'assiégé de ravitailler Chioggia. Mais comme ils voulaient absolument s'emparer du couvent, ils résolurent de donner l'assaut avec la plus grande partie de leurs troupes. Ils sortirent donc, le 29 février, du camp qu'ils avaient à la passe de Chioggia et à celle de Brondolo, mais avant d'attaquer le monastère, ils voulurent s'emparer d'un clocher que les ennemis avaient fortifié dans la petite Chioggia. La résistance fut aussi vive que l'attaque; les Génois, craignant de ne pouvoir se soutenir dans ce poste, firent des signaux à ceux qui étaient placés à Brondolo pour leur demander du secours. Ceux-ci accoururent promptement au nombre de 1500; et en même-temps arrivèrent de la ville environ 8000 hommes, de sorte que des deux côtés on déployait

toutes ses forces, les uns pour défendre, les autres pour enlever le poste disputé. Enfin les Génois eurent du dessous. Ceux qui étaient venus de Chioggia, se renversèrent sur ceux qui étaient sortis de Brondolo, de sorte que la plupart restèrent ou morts ou prisonniers, principalement ceux de Brondolo. Les autres firent tous leurs efforts pour gagner le pont et entrer dans la ville; mais ils s'y précipitèrent en si grande foule, que le pont se rompit précisément à l'endroit où le canal avait le plus de profondeur. Ils furent tous taillés en pièces en dehors, excepté mille hommes qui avaient déja franchi ce passage. Les soldats chargés de la défense du clocher, voyant la défaite de leurs compatriotes, l'abandonnèrent de même qu'une tour que les Génois avaient fortifiée à la tête du pont dont nous venons de parler et lequel unissait la petite Chioggia à la grande.

Le jour suivant, ils évacuèrent le monastère de Brondolo, après y avoir mis le feu et brûlé douze galères qui étaient restées dans cette passe des dix-neuf que peu de jours auparavant ils y avaient conduites. Ces avantages remportés, Zeno s'avança pour faire en règle le siége de Chioggia, et il établit son quartier-général à St.-François devant la porte de Ste.-Marie. On résolut ensuite de fortifier Brondolo. Le couvent ayant été complètement démoli, on éleva sur ses ruines une forte et grosse tour. Ensuite on enfonça à la pointe de Fossone quelques galères attachées avec de fortes chaînes, ce qui acheva de fermer entièrement cette passe. On renforça et on accrut pareillement les ouvrages de la passe de Chioggia, où se tenait, comme on l'a dit, le doge Contarini.

Quelque temps après parurent 23 galères envoyées de Gênes à Chioggia. Ayant inutilement essayé d'amener à une bataille la flotte vénitienne, elles se retirèrent à Fossone. De là, les Génois en détachèrent quelques-unes pour reconnaître ces parages et attirer à quelqu'engagement les Vénitiens, qui ne bougeaient pas de la passe de Chioggia. Privés enfin de tout secours et pressés tous les jours davantage par l'armée vénitienne, les Génois convinrent de remettre la ville entre les mains du doge qui y entra triomphant le 24 juin 1380.

Telles sont les opérations multipliées de cette mémorable guerre, faites sur les bancs de sable, dans les passes et dans les canaux des lagunes; la manière dont on fortifia la passe et le banc de St.-Nicolas, pour mettre la métropole à l'abri des insultes de l'ennemi;

la grande palissade qui du banc de sable s'étendait jusqu'à la terre-ferme pour protéger la navigation des canaux des côtés de Chioggia et de Padoue ; les ouvrages élevés aux passes de Malamocco et de Chioggia ; les moyens employés par les Génois pour conserver la ville dont ils s'étaient rendus maîtres, par les Vénitiens pour la reprendre, tant sur la lagune de Chioggia que sur celle de Brondolo ; la communication qui alors existait entre la grande et la petite Chioggia ; l'état de la passe de Brondolo et de celle de Fossone qui, à cette époque, était capable de contenir une escadre de galères ; les grands et inutiles efforts des ennemis, tant pour faire passer leurs galères en les traînant à travers les bas-fonds, que pour s'ouvrir une communication nouvelle et inattendue avec la mer au travers du banc de sable, et sortir de Chioggia protégés par le monastère de Brondolo, qu'ils avaient fortifié. De tous ces détails on conclut aisément quelles étaient à cette époque la face des lieux et la profondeur de plusieurs canaux. Les mémoires publics ne rapportent pas comment on débarrassa les passes des obstacles qu'on y avait mis pendant la guerre. Il est vraisemblable qu'on les fit tous disparaître le plutôt possible, et qu'on rendit aux eaux leur cours naturel. »

— Tel est le récit de M. Zendrini. Je l'ai conservé dans son entier, quoique, sous plusieurs rapports, il ne soit pas conforme à la narration des autres historiens, narration d'après laquelle on se rend beaucoup mieux raison des divers évènements de cette guerre. Mais, comme je l'ai dit, l'objet spécial de cet auteur était l'histoire des travaux hydrauliques.

SECTION IX.

Extrait des mémoires en faveur de César d'Este, que le pape avait dépouillé de la principauté de Ferrare, parce que la légitimité de sa naissance était contestée. — 1597.

Il existe, en faveur de César d'Este, deux mémoires imprimés, qui paraissent sortis de la même main, et



dont l'un est souscrit d'un jurisconsulte nommé Fulvius Pacianus, *comes*, *doctor et eques*. Ces mémoires contiennent d'étranges maximes et de singuliers raisonnements. Par exemple, l'auteur y pose les principes suivants :

« Regna et principatus tripliciter deferuntur, electione, suc-
« cessione, et armis. » § 194.

« Nullum regnum justius ac sanctius videri potest quàm quod
« ab electione populorum proficiscitur. » § 195.

« Princeps propter populum, non populus propter principem
« factus est. » § 197.

« Jus eligendi principes consuetudine sublatum est, sed in
« civitate Ferrariæ adhuc viget. » § 198.

« Papa contrà non subditum in temporalibus disponere nequit. »
§ 201.

Quant à l'incapacité que le pape opposait à César d'Este et qui était fondée sur l'illégitimité de son père, voici l'argument du jurisconsulte.

« Ubi plures enumerantur pontifices ex incestuoso coïtu nati,
« et subjicitur etiam dominum nostrum Jesum-Christum ex
« adulterino semine nasci voluisse; si etiam videmus illegitimos
« capaces esse, etc. § 70 premier mémoire.

« Nasci ex adulterio non est ejus culpa qui nascitur, sed illius
« qui generat, tum etiam maximè quia ipsa ecclesia fundata fuit
« à Christo domino nostro trahente originem à parentibus illegi-
« timè natis; et ideo sicut ipse voluit nasci ex incestis ascendentium
« suorum conjunctionibus; nam Judas patriarcha concubuit
« cum Thamar nuru suâ, ex quo concubitu nati sunt Phares et
« Zaram, et inde successivis gradibus Salmon, Booz, et postea
« Isaï, qui fuit pater David, ex cujus radice natus est salvator
« noster, ut habetur in c. Dominus, distin. 56, et notat Chry-
« sostom. in homil. 3. sup. Math. et cardin. Paleot. in cap. 55,
« num. 10 de nothis, et ego dixi in cap. 17, num. 42, lib. 2
« de prob.

« Ita etiam tali exemplo docuit iniquitates parentum non
« obesse filiis, nec in hominibus spectandum esse nascendi
« initium, sed videndi modum, qui, si laudabilis erit, nec à

« divinis nec à mundanis dignitatibus illegitimus filius ejicietur;
« hâc ratione constat multos ex ancillis procreatos inter patriar-
« chas et tribuum principes extitisse, ut retulit Chrysostom. in
« d. hom. l. 3.

« Sic etiam manifestè patet ad sacratissimum summi pontifi-
« catûs culmen multos pervenisse, qui, licet illegitimè nati fuis-
« sent, tamen propriis virtutibus maculam nativitatis absterse-
« rant, qui numerantur in c. Ossius papa. distin. 56.

« Hâc eâdem ratione ille sponsus evangelicus qui voluit nasci
« de bonis et malis, vocavit bonos et malos ad nuptias, ut osten-
« deret se esse omnium communem parentem nec apud ipsum
« ullam personarum esse acceptionem, sed illos aliis prævalere
« quos vitæ probitas, non parentum nobilitas, à cæteris differre
« faceret, ut probatur in c. Sponsus. distin. 56, et dixi in d.
« cap. 17, nu. 46. lib. 2 de probat.

« Quapropter cùm salvator noster sit sponsus ecclesiæ, et ec-
« clesia sit sponsa salvatoris, ut ibi glossa notavit, non possu-
« mus dicere ecclesiam odisse eos qui à parentibus illegitimis
« descenderunt, quia hoc modo sponsa suum sponsum odio
« haberet, quod nullâ ratione dicendum est. » § 52, 53, 54, 55,
« 56, 2e mémoire.

Ces deux mémoires, qui doivent être très-rares, existent dans la bibliothèque de M. le comte Méjean, à Paris. Ils ne portent ni titre, ni date, ni nom d'imprimeur; le premier feuillet commence par ces mots : *Factum est tale*, *civitas Ferrariæ*, *etc.*

SECTION X.

Dissertation sur la conjuration de 1618, ou *examen des autorités sur lesquelles est fondé le récit de l'abbé de Saint-Réal, et des objections dont peut être susceptible la nouvelle version adoptée dans cette histoire.*

Lorsque j'entrepris d'éclaircir le mystère de la conjuration de

1618, je ne pouvais prendre pour guides les historiens qui m'avaient précédé, parce que les uns étaient accusés d'avoir embelli leur récit de circonstances fabuleuses, et que les autres niaient l'existence même de cette conjuration.

La loi que je m'étais imposée d'écrire, non-seulement d'après le témoignage des historiens originaux, mais encore d'après les documents inédits que j'étais à portée de consulter, m'a peut-être mis sur la voie de la solution de ce problème historique.

Mes recherches n'avaient pas pour objet de parvenir à la démonstration d'un systéme; je ne m'en étais fait aucun d'avance. Je voulais seulement vérifier jusqu'à quel point pouvaient être fondés les doutes qu'on avait élevés sur les récits accrédités par le talent de l'abbé de Saint-Réal.

Je ne connais pas de meilleur moyen de faire partager ma conviction au lecteur, que de lui exposer simplement comment je l'ai acquise, et de lui rendre compte, avec la même sincérité, de toutes les objections que je me suis faites sur la nouvelle version que j'ai cru pouvoir hasarder.

Il fallait commencer par apprécier l'opinion assez généralement adoptée; cette opinion est, que les Espagnols avaient tramé une conjuration contre le gouvernement vénitien; qu'elle était dirigée par le marquis de Bédemar, le duc d'Ossone, et dom Pèdre de Tolède, gouverneur de Milan; et qu'elle devait être mise à exécution par deux François, le corsaire Jacques Pierre, et le capitaine Renault.

Mes recherches me conduisirent à la connaissance de deux faits constants.

En compulsant la correspondance de l'ambassadeur de France, j'y trouvai des révélations par lesquelles le gouvernement de Venise était prévenu de l'existence d'une conjuration tramée contre lui par le duc d'Ossone et le marquis de Bédemar. Ces révélations portaient une date fort antérieure à l'époque où l'on prétendait que la conjuration avait été découverte : donc si la conspiration avait existé, ce n'avait pas été à l'insu du gouvernement; donc il n'avait pu en concevoir de vives alarmes, puisqu'il en avait été prévenu long-temps à l'avance; donc il y avait erreur ou fausseté dans les récits où l'on disait qu'on n'en avait été averti qu'au mois de mai 1618.

Les lettres de l'ambassadeur m'apprenaient que ces révélations

étaient faites par le capitaine Jacques pierre ; que j'en avais sous les yeux la minute originale écrite de la main du capitaine Renault. Il s'ensuivait que Jacques Pierre et Renault n'étaient point des conspirateurs : cependant l'un et l'autre avaient été sacrifiés comme tels.

Je trouvai dans les récits de cette conjuration, que parmi les Français qui y furent impliqués, il y en avait un qui appartenait d'assez près au maréchal de Lesdiguières. Cela me donna l'idée d'aller chercher dans la vie de ce seigneur s'il y était fait quelque mention de cet incident. J'y lus que le duc d'Ossone avait conçu dans le même temps le projet de s'emparer de la couronne de Naples. Ce fut pour moi un trait de lumière. Ce vice-roi ne pouvait avoir conspiré à-la-fois contre Venise, pour s'en emparer au nom de l'Espagne, et contre l'Espagne, pour lui enlever un royaume. Le biographe de Lesdiguières, qui avait été secrétaire de ce connétable, rapportait tout ce qui s'était passé dans le cabinet de son maître, relativement aux projets du duc pour usurper la couronne. Il disait positivement que les gouvernements de France, de Hollande, de Turin et de Venise, avaient été initiés dans ces projets. Des historiens napolitains, vénitiens et autres confirmaient en tout ou en partie ces diverses circonstances. Dès-lors les Vénitiens ne pouvaient pas s'imaginer que le duc d'Ossone conspirât réellement contre leur république, puisqu'ils lui connaissaient d'autres desseins, pour l'exécution desquels il avait besoin d'eux.

S'il était vrai que Bédemar et le duc d'Ossone eussent conspiré ensemble contre Venise, il faudrait convenir qu'ils en furent diversement récompensés. L'un continua d'être ministre, et fut fait cardinal ; l'autre fut privé de son gouvernement, et mourut en prison.

Ce fut par cette série de raisonnements que je fus conduit à cette conséquence : Le duc d'Ossone, Jacques Pierre et Renault n'avaient point conspiré contre la république. Les Vénitiens connaissaient les véritables projets du duc d'Ossone, et avaient la preuve de l'innocence de Jacques Pierre et de Renault. Il restait à trouver le motif pour lequel ils avaient été déterminés à accuser le premier et à sacrifier les deux autres.

Mais, de ce que ces trois personnages n'étaient point dans la conjuration, il ne s'ensuivait pas que la conjuration n'eût pu

exister. Il était possible même qu'il y en eût une dont les agents ne sussent pas le véritable secret.

C'est ce que je me suis attaché à éclaircir, en partant d'abord des faits certains; en n'admettant dans mon récit aucune circonstance qui ne me fût fournie par l'histoire ou par les documents inédits; en discutant l'authenticité des faits et le poids des témoignages : je me suis borné à coordonner les matériaux que j'avais rassemblés, à les disposer de manière qu'ils se prêtassent l'un à l'autre un nouveau jour.

La nécessité de justifier toutes les assertions et d'apprécier tous les faits, m'a peut-être entraîné déja dans des digressions, qui appartiennent plutôt à la critique qu'à l'histoire. Pour ne pas les multiplier, j'ai réservé celles que j'ai cru pouvoir me dispenser de faire entrer dans mon récit, et je me propose d'examiner dans cette notice les autorités sur lesquelles se fondent ceux qui veulent établir l'existence de la conjuration, et les objections dont ma propre narration peut être susceptible.

La manière la plus sûre de distinguer ce qu'un historien a ajouté au récit d'un évènement est d'examiner toutes les relations qui en avaient été publiées avant lui.

L'abbé de Saint-Réal donna la sienne en 1674, et le succès de son ouvrage accrédita assez généralement la version qu'il avait adoptée.

Les récits imprimés antérieurement au sien ne sont pas nombreux; ils se réduisent à trois.

Le seul témoignage contemporain qui ait été publié sur cette affaire, ou du moins qui nous reste, est une lettre supposée écrite de Venise sous la date du 21 mai, c'est-à-dire sept jours après la découverte de la prétendue conjuration.

Il en existe un exemplaire à la bibliothèque du Roi, sous le n° 1505; en voici la teneur :

4

Conspiration et trahison admirable des Espagnols, nouvellement descouverte, contre la seigneurie de Venise, et le succès d'icelle. 1618.

Extrait d'une lettre envoyée de Venise le 21 mai dernier.

« *Les Espagnols* ont corrompu par argent un sergent nommé

Massa, qui estait dans la forteresse de Marano, sur les marches et confins d'Istrie en la mer Adriatique, place forte et de grande importance à ceste seigneurie, y ayant un bon port et capable de mettre à couvert une puissante armée. La trame estoit que le dit Massa devoit tuer le proviseur Lorenzo Thiepolo et en mesme temps livrer aux ennemis le dit port et place. Ceste trahison eut facilement réussi, si elle (par la bonté et grace divine) n'eut été descouverte, par le moyen d'un varlet de chambre du dit proviseur, et d'un autre quidam pensionnaire et appoincté de la seigneurie. En mesme temps s'estoient escoulés et glissés peu-à-peu dans cette ville plus de cinq cents personnes, gens de main, qui, à certain jour et heure ditte, devoient mettre le feu en plusieurs lieux de la ville, et leur emparer des places les plus importantes, pour de là saccager toute la ville, et de là empescher touts moyens et inventions de pouvoir pourvoir au salut et conservation de la seigneurie, qui eust sans doute esté en grand risque et péril d'estre totalement perdue et ruynée. Car en ce mesme instant *l'armée des Espagnols devoit paroistre;* et la nostre, qui estoit en mer ez environs, devoit estre bruslée, par le moyen et invention d'un certain Jacques Pierre, François de nation, autrefois corsaire et maintenant pensionnaire de la seigneurie, qui pour lors estoit en nostre ditte armée; mais corrompu et gaigné *par argent des ennemis.* Et en mesme temps par terre, vers le costé de Marano, allant à la forteresse de Palme, se devoient faire quelques mouvements, par le moyen des soldats qui restoient du désarmement qui se faisoit de jour à autre, et passer aussy secrettement que faire se pourroit vers la ditte place de Marano. Bref c'estoit une conjuration, qui la voudra peser, la plus épouvantable et effroyable qu'on ouyt jamais parler en ceste seigneurie. Ceux qu'on a pu prendre des conjurez, aucuns ont esté estranglez ès prisons, autres pendus par les pieds aux gibets, comme c'est la coutume de telles sortes de traîtres, autres noyez dans ceste mer. Et la plus grande partie de ceux qui estoient espars deçà et delà dans la ville ès chambres garnies et aux hotelleries se sont sauvés et s'en sont enfuys. Nonobstant, par le bon ordre qu'on y a mis, il ne laisse pas de jour à autre de s'en descouvrir quelques-uns, auxquels on baille les mesmes peines qu'aux autres. On a sçeu depuis qu'un certain Regnaut, banny de France, a passé le pas, comme les autres, et un nommé Tornon Savoyard, qui fut autrefois de l'escalade de Genève, ont esté pendus auxdites

fourches patibulaires, pour récompense *de leurs belles prouesses, où leur ordinaire méchanceté et félonie les a enfin méritoirement et justement conduits.*

« *Par autre avis receu depuis le 21, la seigneurie a esté grandement troublée et estonnée de l'infinité des conjurez qui se sont trouvez en leur ville; tant la trahison a trouvé de complices et compagnons. Deux frères de la ville de Vendosme ont esté pris, qu'on nomme les Boileves ou Boileau. Quelques Napolitains qui, par les allées et venues dudit Regnaut au royaume de Naples, soubs couleur qu'il avoit permission de la seigneurie d'y négotier, ont esté noyez avec lesdits Vendosmois dans le canal degli Innocenti.*

« *Au prochain ordinaire on en saura de plus amples particularitez par le manifeste de la seigneurie.* »

On voit bien dans ce récit qu'il y avait eu une conjuration, mais on n'en désignait positivement ni les auteurs ni les moyens.

Le compilateur d'un recueil périodique du temps (1) voulut faire usage de cette lettre; mais comme ce recueil s'imprimait en France, et sous la surveillance de l'autorité, on en supprima tout ce qui pouvait tendre à inculper les Espagnols, et on donna cette conspiration pour une explosion non préméditée du mécontentement de quelques troupes licenciées.

Extrait de la relation ci-dessus, publié dans le Mercure, sous le titre d'Entreprise sur la forteresse de Marano.

« Les conspirateurs avoient gagné un sergent, nommé Massa, qui estoit dans la forteresse de Marano, sur les marches et les confins d'Istrie en la mer Adriatique, place forte et de grande importance à cette seigneurie, y ayant un bon port et capable de mettre à couvert une puissante armée. La trame estoit que ledit Massa devoit tuer le proviseur Lorenzo Thiepolo, et en mesme temps livrer aux conjurateurs ledit port et place. Cette trahison eust facilement reussi si elle (par la bonté et grace divine) n'eust été descouverte, par le moyen d'un varlet de chambre dudit proviseur et d'un pensionnaire et appoincté de

---

(1) *Mercure français*, 1618, tome V, pag. 38—40.

la seigneurie. En ce mesme temps s'estoient escoulés et glissés peu-à-peu dans ceste ville plus de cinq cents des soldats du désarmement qui se faisoit au Frioul et en Istrie ; gens de main, qui, à certain jour et heure ditte devoient mettre le feu en plusieurs lieux de la ville, puis s'emparer des places les plus importantes et puis saccager toute la ville, pour delà empescher tous moyens et inventions de pourvoir au salut et conservation de la seigneurie, qui eust sans doute esté en grand risques et péril d'estre totalement perdue et ruinée ; car en mesme instant notre armée navale qui estoit aux environs de Marano devoit estre brûlée, par le moyen et invention d'un certain Jacques Pierre, François de nation, autrefois corsaire et depuis pensionnaire de la seigneurie, qui pour lors estoit en nostre ditte armée, mais corrompu et gaigné par les conjurateurs. Et en ce mesme temps par terre, vers le costé de Marano, allant à la forteresse de Palma, se devoit aussi faire un soulesvement des soldats qui restoient du désarmement, lesquels devoient passer le plus promptement que faire se pourroit vers ladite place de Marano. Bref, c'est une conjuration, qui la voudra peser, la plus espouvantable et effroyable qu'on ouyt jamais parler en ceste seigneurie. Ceux qu'on a pu prendre des conjurés, aucuns ont esté étranglez ès prisons, autres pendus par les pieds aux gibets, comme c'est la coustume de telles sortes de traistres ; autres noyez dans ceste mer, et la plus grande partie de ceux qui estoient épars deçà et delà dans la ville ès chambres garnies et aux hostelleries se sont sauvez et s'en sont enfuis. Nonobstant, par le bon ordre qu'on y a mis, il ne laisse pas de jour en jour de s'en descouvrir quelques-uns, auxquels on baille les mesmes peines qu'aux autres. On a sçu depuis qu'un certain Regnaut banny de France a passé le pas comme les autres, et un nommé Tornon, Savoyard, qui fut autrefois de l'escalade de Genève, ont été pendus aux fourches patibulaires pour leur récompense.

« *Ceste conjuration a beaucoup d'exemples pareils dans les histoires. Ce sont des fruicts des désarmements, où il y a toujours des mescontents pour leur solde : et lesquels, la paix faicte, ne pouvant vivre qu'en guerre, taschent à surpendre des places, pour piller, se faire payer ou vendre leur surprise à l'ennemi.* »

Il est évident que le second de ces récits a été fait d'après le premier, mais il ne l'est pas moins que la lettre originale incul-

pait formellement les Espagnols, et que le journaliste a supprimé tout ce qui pouvait les désigner; que même par une réflexion qu'il a ajoutée de son chef, il donne cette conspiration pour une explosion du mécontentement de quelques troupes soldées. J'ai souligné dans chacune des deux relations ce qu'on ne lit point dans l'autre.

L'original dit *les Espagnols ont séduit par argent un sergent nommé Massa :* le journaliste dit *les conspirateurs avaient gagné un sergent, etc.* L'original porte, *car en ce mesme instant l'armée des Espagnols devoit paroistre et la nôtre devoit estre brûlée.* Le journaliste se contente de dire, *en ce mesme instant, notre armée navale devoit estre brûlée.* On lit dans l'original que *Jacques Pierre estoit corrompu et gagné par l'argent des ennemis.* Le Mercure dit seulement *par les conspirateurs.* L'original parle des Napolitains et des voyages de Renault à Naples, le Mercure supprime ces circonstances.

Ces réticences du journaliste sont faciles à expliquer, quand on considère que le Mercure ne s'imprimait qu'avec l'approbation de l'autorité; c'est donc de la lettre originale qu'il faut partir, l'extrait inséré dans le Mercure étant évidemment altéré.

Il y a une autre remarque à faire sur cette lettre. Elle porte la date du 21 mai, et cependant on a eu la distraction d'y insérer cette phrase *par autres avis reçus depuis le* 21, etc. Ce qui prouve deux choses, l'une que la date de cette lettre est fausse, l'autre que la lettre n'a point été composée à Venise, mais probablement à Paris. Un Vénitien n'aurait pas dû dire que la ville de Marano était en Istrie, puisque cette place est dans le Frioul.

Voilà le seul document public que nous ayons sur cette mystérieuse affaire, non-seulement il n'est pas authentique, mais il est anonyme. Il est même suspect, car il porte évidemment une fausse date.

Le premier récit accuse positivement les Espagnols, mais en général, sans en désigner aucun. L'extrait qu'en donne le gazetier français altère déja cette version, en n'attribuant le complot qu'au mécontentement des troupes.

Grosley, de l'académie de Châlons, qui a publié une dissertation tendant à prouver que la relation de S. Réal doit être tenue pour suspecte, ne paraît pas avoir eu connaissance de l'édition originale de cette lettre que je viens de rapporter. Il ne cite que l'extrait du Mercure, qui, comme on voit, en diffère beaucoup.

Après cette relation anonyme il faut franchir un intervalle de vingt ans pour trouver un historien qui fasse mention de cette conjuration. Cet historien est un Génois, qui devoit avoir été contemporain de l'évènement, car il écrivait en 1638. On va voir combien il était éloigné d'adopter la première version.

« Il était resté, dit Pierre-Jean Capriata (1), dans la capitale un certain nombre de soldats étrangers. Le sénat eut avis ou soupçon qu'ils avaient comploté secrètement de mettre le feu à l'arsenal, de piller la monnaie, la douane, le trésor, et même de faire pis, si la fortune leur était favorable. Le duc d'Ossone fut annoncé comme l'auteur, l'ame de cette grande conspiration. Il avait en effet à sa solde un grand nombre de gens de guerre de diverses nations, principalement des Français; après les avoir séduits par ses libéralités et ses promesses, il les avait envoyés successivement à Venise où l'on manquait alors de recrues. Ils y avaient été accueillis avec empressement, et la république les avait pris à son service. Tels furent les bruits que l'on répandit alors sur cette affaire.

« Mais les actes publics qui y étaient relatifs, ayant été soigneusement supprimés, et le sénat ayant tout enseveli dans le plus profond secret, il ne resta d'autre indice, d'autre trace de cette conspiration que les supplices, à la vérité en fort grand nombre.

« Il y avait même une foule de circonstances qui devaient faire douter, sinon de la réalité, au moins de la vraisemblance de ce qu'on avait divulgué; aussi ne manquait-il point d'incrédules qui soutenaient avec chaleur que ce complot n'avait jamais existé.

« On remarqua que le gouvernement de la république, toujours si diligent à saisir les moindres occasions de déclamer dans toutes les cours contre les artifices et les violences du ministère espagnol, gardait un profond silence quand il avait un si beau prétexte de faire éclater ses plaintes. Il n'en fit pas dire un mot aux puissances avec lesquelles il était alors en relations d'amitié, seulement, comme il était impossible de se dispenser envers les ambassadeurs étrangers présents à Venise de toute communi-

(1) *Histoire des affaires d'Italie*, de 1613 à 1650, liv. VI.

cation sur un fait si éclatant et qui s'était passé sous leurs yeux, on leur dit quelque chose, mais en termes généraux et fort entortillés.

« L'ambassadeur d'Espagne passait pour être gravement impliqué dans cette affaire ; le lendemain du jour qu'elle éclata (1), il se présenta avec beaucoup d'assurance devant le collége, sous prétexte de demander des sûretés pour sa personne ; mais en effet pour démentir, par une démarche si éclatante, les imputations dirigées contre lui. On ne lui en dit pas le moindre mot. Cette réticence aurait-elle été naturelle, si en effet on eût eu à lui produire des preuves de sà trahison ?

« Quoi qu'il en soit, la terreur fut générale dans Venise. On vit beaucoup d'étrangers, particulièrement tous les soldats français conduits en prison. Peu-à-peu il y en eut quelques-uns de pendus par les pieds, la plupart furent jetés à la mer.

« L'armée navale était alors à Curzola, il y arriva une felouque expédiée de Venise. Aussitôt le capitaine-général fit lier dans un sac et noyer un certain Jacques Pierre, qui s'était acquis quelque réputation dans le métier de corsaire. Il avait été au service du duc d'Ossone et avait passé sans congé à celui des Vénitiens. Un capitaine de pétardiers (2) qui était d'intelligence avec lui, fut étranglé et pendu par un pied à l'antenne de l'amiral.

« Le duc d'Ossone eut soin de dire, au sujet de ces deux aventuriers, que c'était lui-même qui leur avait joué ce mauvais tour, pour les punir d'avoir quitté son service sans sa permission ; qu'il leur avait fait compter ouvertement 4000 ducats par un banquier, afin de les rendre suspects aux Vénitiens, ce qui avait réussi à souhait. Il ne tarissait pas sur le succès de son stratagême.

« Au reste cet évènement, vrai ou faux, ne mit point obstacle à la paix, la république ayant eu soin de dissimuler et de garder sur ce point le plus profond silence. »

---

(1) Ceci est inexact ; il ne se présenta, pour la première fois après le 14 mai, que le 25.

(2) Il y a dans l'original *il capitan Petardiers*. C'est une faute. Capriata a pris ici le nom de la profession pour le nom d'homme ; ce qui donnerait à penser qu'il travaillait d'après un mémoire français. Le nom de cet artificier était Langlade.

Ce ne fut que vingt-cinq ans après la publication du récit qu'on vient de lire, et qui, comme on voit, n'inculpe nullement les Espagnols, que l'histoire fit mention pour la première fois de la conjuration attribuée à ce gouvernement, en en admettant les principales circonstances. Ce n'était plus un étranger qui racontait, c'était un Vénitien, un historiographe de la république, un homme initié dans les affaires politiques (1), qui écrivait environ cinquante ans après l'évènement.

« L'inexécution du traité de paix, dit Baptiste Nani (2), et les hostilités que le duc d'Ossone continuait, malgré les ordres de sa cour, avaient pour objet de faire traîner les affaires en longueur jusqu'à ce que l'évènement préparé à Venise par les intrigues de l'ambassadeur d'Espagne fût sur le point d'éclater.

« Ce ministre avait gagné un nombre considérable d'officiers et de soldats des troupes hollandaises dont la paix amenait le licenciement; le vice-roi de Naples avait envoyé à Venise un corsaire nommé le capitaine Jacques Pierre, qui avait feint de quitter son service, sous prétexte de quelque mécontentement, et qui avait obtenu de l'emploi dans la marine de la république, ainsi qu'un nommé Langlade, habile artificier.

« De son côté, le gouverneur de Milan avait séduit un lieutenant français nommé Bérard, qui était dans la ville de Crème, et qui devait faciliter à quelques troupes, qu'on aurait fait avancer jusques à Lodi, la surprise de cette place.

« Parmi les principaux agents de la conspiration il y avait un nommé Nicolas Renaud, un capitaine Tornone, commandant une compagnie d'infanterie dans les troupes de la république, et quelques autres aventuriers français pour la plupart.

« Les troupes hollandaises, parmi lesquelles on avait pratiqué des intelligences, étaient alors au Lazareth. Le duc d'Ossone avait fait construire une flotille de bateaux plats propres à la navigation des passes et des canaux qu'on avait eu soin de faire sonder. Cette flotille, escortée par quelques brigantins, devait amener de Naples, sous la conduite d'un Anglais nommé Halliot, des troupes de débarquement, tandis qu'une escadre de gros vaisseaux la suivrait de près.

(1) Il avait été ambassadeur en France et à Vienne.

(2) *Histoire de Venise*, liv. III.

« Le plan des conjurés était de répandre l'alarme dans la capitale en incendiant plusieurs quartiers à-la-fois ; Langlade s'était chargé de mettre le feu à l'arsenal ; d'autres devaient attacher le pétard à la monnaie ; ceux-ci étaient chargés de se saisir des postes les plus importants ; on avait désigné à ceux-là les principaux personnages de la république qui devaient être poignardés. Les maisons étaient marquées ; les conjurés se croyaient assurés d'une grande fortune ; ils montaient tous les jours dans les clochers pour épier la première apparition de la flotille. En effet elle s'était mise en route ; mais elle avait été attaquée par des corsaires et dispersée par une tempête. Cet accident ayant contrarié les projets des conjurés, ils furent obbligés d'en remettre l'exécution à l'automne. Dans l'intervalle, Jacques Pierre et Langlade avaient reçu l'ordre de partir pour aller servir sur la flotte.

« On tâchait de profiter de ces délais pour recruter de nouveaux complices. Deux gentilshommes français nommés, l'un Gabriel Montcassin, et l'autre Balthasar Juven, Dauphinois, qui appartenait d'assez près au maréchal de Lesdiguières, ayant été initiés dans ce complot, en eurent horreur et le révélèrent au conseil des dix.

« On fit observer les conjurés; on en arrêta beaucoup, les écrits qu'on surprit et les aveux qu'on arracha aux coupables ne laissèrent aucun doute sur le crime. Quelques-uns subirent leur peine en secret, d'autres publiquement. Il y en eut qui se sauvèrent, ils trouvèrent un asyle auprès du vice-roi.

« Un ordre fut expédié au commandant de la flotte pour faire jeter à la mer Jacques Pierre et Langlade (1). Bérard, qui avait promis de livrer Crème, périt par la main du bourreau. Venise apprit avec horreur et épouvante le danger qu'elle avait couru. Le sénat fit rendre publiquement des actions de grace à la providence. L'ambassadeur d'Espagne, qui était accusé hautement d'avoir dirigé cet attentat, et que la fureur du peuple menaçait, prit le parti de sortir secrètement de Venise et se retira à Milan. Le sénat avait écrit à Madrid pour demander le rappel de ce ministre, et comme les entreprises de cette nature ne sont jamais avouées qu'après le succès, la cour désapprouva la conduite de

(1) Nani commet ici une petite inexactitude; Langlade fut tué à coups d'arquebuse à Zara.

l'ambassadeur (1), et annonça qu'elle lui avait donné un successeur.

« Le duc d'Ossone ne manquait pas de protester qu'il n'avait eu aucune part à cet affaire ; mais l'asyle qu'il avait donné aux coupables et ses libéralités envers la veuve de Jacques Pierre déposaient assez contre lui.

« Ces choses s'étant passées dans le temps où l'on était occupé d'exécuter les conditions de la paix, le sénat jugea convenable de dissimuler profondément, pour ne pas compromettre, à l'occasion du crime d'un petit nombre de scélérats, l'honneur de deux grandes nations ; en accusant l'une de corruption et l'autre de perfidie (2).

Le traducteur de Nani (3) nous apprend que la publication de ce récit mécontenta beaucoup le cabinet de Madrid.

---

(1) Autre inexactitude bien plus importante que la précédente. La cour de Madrid se garda bien de désapprouver la conduite de l'ambassadeur ; ç'aurait été un aveu de la conjuration. Le gouvernement vénitien n'en parla même pas dans ses plaintes. Voyez, ci-après, sa dépêche sur cet objet.

(2) La même année que fut publiée l'*Histoire de Baptiste Nani*, (en 1663), il parut une édition de la description de Venise, par Sansovino. Un archiprêtre, nommé Justinien Martinioni, y avait fait des additions considérables. Les notices historiques que Sansovino avait données sur les doges, finissaient à l'année 1580 : le continuateur les conduisit jusqu'à l'année 1662. Il y rapporte la conjuration de 1618 comme Nani, mais encore plus succinctement.

Il y a des auteurs, entre autres Grégorio Leti, qui ont compté Sansovino parmi les historiens qui attestent la conjuration ; et son témoignage, disent-ils, est d'un poids d'autant plus grand qu'il était contemporain et témoin oculaire de l'évènement.

Voici qui diminue le poids de cette autorité :

Sansovino, mort en 1586, ne pouvait avoir eu connaissance des évènements de 1618. Le récit de la conjuration se trouve bien dans son livre, mais ce récit est du continuateur. J'ignore l'époque de la naissance de Martinioni ; seulement on voit qu'il écrivait en 1663. Quant à son récit, il paraît fait d'après celui de Nani. Celui-ci était né en 1616, et par conséquent ne peut être donné comme un témoin oculaire des évènements de 1618.

(3) L'abbé Tallemant.

Grosley compte parmi les historiens qui ont précédé l'abbé de Saint-Réal, un chanoine de Padoue, nommé Jean-Baptiste Véro.

Cet Italien publia pour la première fois son histoire de Venise en 1638, sous ce titre : *Joannis-Baptistæ Veri, rerum Venetarum libri quatuor, ab anno* 536 *ad annum* 1615. On voit que sa narration s'arrêtant à 1615, il ne pouvait y être question de la conjuration de 1618.

Une seconde édition de cet ouvrage parut à Amsterdam, en 1644 ; elle s'arrête à 1615, comme la précédente.

En 1655, il en fut publié une troisième à Venise. Celle-ci était une traduction sous ce titre : *Compendio delle historie venete, del dottore Gio.-Bat. Vero, tradotto dal latino in lingua italiana, e aggiunti i successi dall' anno* 1628, *sino al* 1643, *lib. quatro.*

Cette histoire se termine à la guerre du Frioul, commencée en 1615. La continuation, qui est de Jean-Baptiste Birago, ne commence qu'à l'année 1629. Ainsi il y a une lacune de treize ans dans cet ouvrage.

Pour trouver le récit de la conjuration de Venise dans cette histoire, il faut recourir à l'édition latine de 1684, qui est la quatrième ; elle a été imprimée à Padoue. Ainsi cette relation de la conjuration n'est point de Vero, mais de son continuateur, et elle n'a paru que dix ans après celle de Saint-Réal.

On voit que ceux qui l'ont considérée comme une des sources où Saint-Réal avait pu puiser, n'y ont pas regardé d'assez près.

Mais il est possible, dira-t-on, qu'il en existe quelque autre édition que celles que je viens d'indiquer ; et dans tous les cas, quand même cette histoire serait postérieure à celle de l'écrivain français, elle n'en est pas moins un témoignage qui la confirme.

Laissons donc compter ce fragment de J.-B. Birago parmi les narrations dont Saint-Réal a pu s'autoriser, et voyons en quoi elle consiste.

En voici la traduction littérale : « La nouvelle de la paix irrita au dernier point dom Pèdre de Tolède et le duc d'Ossone. Tous deux nourrissaient une haine implacable contre la république, et conspirèrent pour atteindre par la ruse l'objet auquel ils n'avaient pu parvenir à force ouverte. Ils résolurent de tenter par l'appât du gain la fidélité des troupes mercenaires de la république, de surprendre quelques places fortes, et de porter même le trouble et la désolation dans la capitale. Dom Pèdre avait

traité avec un Français nommé J. Bernard, capitaine au service des Vénitiens, qui devait lui livrer la citadelle de Crème. Beaucoup de soldats étaient gagnés. Le jour était déja fixé où ce complot devait éclater, et des troupes espagnoles s'étaient avancées jusqu'à Lodi, pour en faciliter l'exécution. Grace au ciel, un des conjurés révéla ce projet criminel : Bernard fut arrêté avec un grand nombre de ses complices, et tous furent pendus, après avoir été convaincus de leur trahison. C'est ainsi que Crème fut sauvée, et que dom Pèdre se vit trompé dans le succès de ses coupables machinations.

« Dans le même temps, les vaisseaux du duc d'Ossone infestaient le golfe. Ils se tenaient cachés derrière les écueils qui sont du côté de Zara, attendant un avis qu'on devait leur envoyer pour venir surprendre la ville de Chiozza. Le plan de cette entreprise avait été tracé, le jour en avait été assigné par un certain Alexandre Spinosa, Romain, qui était gouverneur de cette place. Le bonheur des Vénitiens voulut que cette trame fût découverte avant que ce traître pût livrer la ville, et que la flotille napolitaine fît son irruption dans les lagunes. L'auteur de cette trahison fut étranglé, pendu par un pied au gibet, et les bâtiments ennemis rentrèrent honteusement dans leurs ports. La haine du duc d'Ossone contre la république n'en fut que plus animée, et Alphonse de la Cueva, ambassadeur du roi d'Espagne à Venise, n'était que trop porté à la seconder.

« Pendant que les Vénitiens étaient occupés du siége de Gradiska, ces deux ministres tramèrent une horrible conspiration. Ils séduisirent des gens de guerre à la solde de la république. La Cueva débaucha beaucoup de Hollandais, par l'entremise de quelques hommes pervers, qu'animaient la rage de bouleverser l'état, et l'espoir du pillage.

« Sur ces entrefaites arriva à Naples un fameux pirate, nommé Jacques Pierre, et fort aimé du duc d'Ossone, parce que c'était un misérable capable de tout. Après avoir concerté leur plan de trahison, ils convinrent de se brouiller pour tromper plus facilement. Jacques Pierre quitta Naples avec toutes les démonstrations du ressentiment. Le vice-roi, fort irrité en apparence de cette défection, fit arrêter la femme du corsaire. Celui-ci se rendit à Rome, se présenta à Simon Contarini, ambassadeur de Venise dans cette résidence, et lui témoigna un extrême desir d'être

admis, dans sa profession de marin, au service de la république. Contarini, qui n'était pas sans soupçon sur cet étranger, différait d'écrire en sa faveur. Cependant, deux raisons le déterminèrent; le témoignage très-favorable que l'ambassadeur de France rendit de Jacques Pierre, et le grand besoin que la république avait alors de recruter son armée. Le corsaire arriva à Venise, accompagné d'un habile artificier, nommé Langlade, et y obtint le commandement de deux vaisseaux, avec une solde de deux cents ducats d'or par mois.

« Il y avait alors à Venise un Nicolas Renault, de Trévise (1), qui était du nombre des conjurés. Le duc d'Ossone écrivit des lettres dans lesquelles, en exaltant beaucoup l'habileté du capitaine, il témoignait un extrême regret de son départ. Le ressentiment que Jacques Pierre affectait de montrer, lui procura un bon accueil de la part du gouvernement. Il ne parlait que de projets pour détruire la flotte espagnole, pour s'emparer de quelques places maritimes de la Pouille. Cependant en attendant qu'il pût mettre à exécution le crime qu'il méditait, à l'aide de ses complices, qui pour la plupart étaient Bourguignons ou Français, il observait les environs de la capitale, ses issues, ses ports, les édifices publics et privés, parcourait les canaux, examinait tous les passages, et ne cessait d'affecter une haute admiration de tant de magnificence.

« Sous le voile de ce faux zèle, il avait des conférences nocturnes avec l'ambassadeur. Là se trouvaient les chefs des conjurés; de là partaient fréquemment des avis qui engageaient le vice-roi de Naples à tenir sa flotte prête à faire voile pour l'Adriatique. A Venise, tout était déja disposé. Le succès de l'entreprise n'était pas douteux. Des troupes de conjurés, répandues dans la ville, à la faveur de la nuit, devaient incendier l'arsenal, enfoncer les portes du trésor, couper les ponts, mettre le feu dans les endroits principaux, intercepter les communications, pour empêcher l'arrivée des secours, égorger les plus riches et les plus éminents d'entre les nobles, assaillir, piller les maisons qui auraient été marquées exprès la veille.

---

(1) *De Trévise*, c'est une erreur. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il était Français, et la correspondance de l'ambassadeur de France nous apprend que cet aventurier était de Nevers.

« Les scélérats qui méditaient ces desseins horribles, montaient tous les jours sur le clocher de Saint-Marc, pour épier l'apparition de la flotte de Naples, dont l'arrivée devait être le signal du crime.

« C'était un Anglais, nommé Haillot, qui devait conduire cette flotte. Les grands vaisseaux devaient se tenir à l'ancre dans les parages du Frioul; les petits devaient entrer dans les lagunes, dont Jacques Pierre avait sondé toutes les passes.

« Tandis que ces perfides complots se tramaient dans l'ombre, une voix qui semblait venir du ciel, apprit aux Vénitiens que la flotte du duc d'Ossone était entrée dans l'Adriatique, mais qu'elle avait été attaquée par des pirates qui en avaient pris une partie, et que le reste avait été dispersé par une tempête. Cette nouvelle intimida les conjurés, et excita toute la sollicitude du gouvernement. On envoya à l'amiral l'ordre de mettre à la voile, et de faire embarquer avec lui Jacques Pierre et Langlade. Les conjurés restés à Venise n'en persistèrent pas moins dans leur coupable dessein.

« Mais il arriva que deux d'entre eux, nommés Gabriel Moncassin et Balthazar Juven, gentilshommes français, saisis d'horreur pour cet abominable projet et pour la scélératesse de leurs complices, révélèrent tout le plan de la conjuration au conseil des dix. Aussitôt on fit une exacte perquisition de tous ceux qui y avaient trempé: beaucoup furent emprisonnés. On délibéra sur leur sort: les uns furent étranglés secrètement en prison, les autres pendus publiquement au gibet, notamment Renault, l'un des chefs de cette criminelle entreprise. Beaucoup prirent la fuite, et se sauvèrent, soit à Naples auprès du vice-roi, soit à Milan auprès du gouverneur. Ce fut aussi à Milan que se retira la Cueva, craignant d'être lapidé par le peuple en fureur. Des bâtiments légers furent envoyés à l'amiral, pour lui porter l'ordre de faire mettre à mort, sans écouter leurs prières, Jacques Pierre, Langlade, et d'autres conjurés qu'on lui désignait. Tous furent cousus dans des sacs, et jetés à la mer. Après le supplice ou la dispersion de ces ennemis publics, le sénat et la ville qui venait d'être sauvée d'un si grand péril, rendirent des actions de graces à la providence. Cependant le duc d'Ossone, malgré la fatale issue de sa première tentative, n'en conserva pas moins la haine dont il était animé contre les Vénitiens, etc. »

Il y a quelques observations à faire sur ce récit.

L'auteur dit que la flotille du duc d'Ossone se tenait cachée, dans les canaux de la Dalmatie, pour venir surprendre Chiozza, qu'un Romain, nommé Alexandre Spinosa, devait lui livrer. Les autres auteurs ne parlent pas de ce projet sur Chiozza, et quant à Spinosa, il avait été dénoncé, au conseil des dix, par Jacques Pierre, dès le 21 août 1617. Le dénonciateur le donnait, non pas pour Romain, mais pour Napolitain; sur cette dénonciation Spinosa avait été mis à mort. Ainsi il serait difficile de faire coïncider son complot pour livrer la ville de Chiozza avec la conjuration attribuée à Jacques Pierre.

On peut remarquer une autre inexactitude, mais beaucoup moins importante, au sujet de la mort de Langlade, que l'auteur fait jeter à la mer dans un sac, tandis qu'il fut tué à Zara, à coups d'arquebuse.

J'ai exposé les raisons qui me font croire que le récit de Nani est antérieur à celui du continuateur de Véro. Si, au contraire, comme le croit Grosley, c'est celui-ci qui a écrit le premier, le témoignage de Nani perd beaucoup de son poids. La ressemblance des deux versions ne permet pas de douter que l'une n'ait été faite d'après l'autre. Si Nani, écrivain de réputation, procurateur de Saint-Marc et ambassadeur, eût écrit une relation qui lui appartînt, on pourrait croire qu'il aurait puisé dans des sources authentiques et non accessibles à d'autres écrivains; mais s'il a été réduit à copier la version d'un écrivain obscur, il faut en conclure qu'il n'avait pu recueillir, sur cet objet, aucunes lumières qui lui fussent propres; qu'il n'avait pu fouiller dans ce mystère plus avant que ses prédécesseurs, et que, par conséquent, son témoignage n'ajoute rien au poids de celui du continuateur de Véro.

Telles sont les relations publiées sur cette conjuration antérieurement à l'histoire spéciale que Saint-Réal en a écrite. C'était déja une difficulté assez grande que de choisir entre des récits qui diffèrent essentiellement.

Ces versions se réduisent à trois. L'une n'est qu'une feuille volante, une gazette publiée loin du pays où l'évènement s'était passé. On peut, sans témérité, la soupçonner d'inexactitude.

La seconde est la relation de Capriata, qui dément l'existence de la conjuration.

Il ne reste donc que le récit de Nani ou de Birago, dont les historiens postérieurs aient pu s'autoriser.

Ainsi les auteurs de ces relations sont un gazetier inconnu, un Génois et un avocat de Padoue, ou bien un historiographe de la république. Aucun de ces écrivains n'a cité des témoignages, et il est à-peu-près certain qu'ils n'ont pu avoir des pièces sous les yeux.

Ajoutons qu'ils ne sont point d'accord. L'auteur de la relation du *Mercure*, et Nani, admettent l'existence de la conjuration. Le génois Capriata la révoque en doute.

Le premier parle d'un complot, pour livrer la place de Marano; les autres n'en disent pas un mot. Il dit qu'on voulait exciter un soulèvement parmi les soldats licenciés qui étaient à Palma-Nova; les autres n'en disent rien.

En revanche, Nani parle d'un autre complot pour livrer la ville de Crème, qui est fort loin de Marano. Capriata n'en fait pas mention.

L'un dit que la flotte était alors stationnée près de Marano; les autres disent qu'elle était à Cursola; or, Cursola est une île de la Dalmatie à cent lieues de Marano.

L'un parle d'un Spinosa, qui devait livrer la ville de Chiozza, il n'en est fait aucune mention dans le récit des autres.

On remarque les mêmes différences dans les noms; le sergent Massa, le proviseur Laurent Thiepolo et son valet de chambre, qui figurent dans le récit de l'auteur de la *Relation française*, ne sont point cités dans les autres relations, et ne pouvaient l'être, puisqu'il n'y est point question de Marano.

Le gazetier dit qu'un certain Renaud, banni de France, et un Savoyard, nommé Ternon, qui s'était trouvé à l'escalade de Genève, furent pendus. Capriata n'en parle pas.

Celui-ci, pour désigner Langlade, l'artificier, dit le capitaine Pétardiers, prenant le nom de la profession pour un nom propre. Cette erreur est peu importante; mais elle prouve que l'historien ne travaillait pas sur des documents authentiques.

Le procurateur dit qu'on fit des prières publiques pour remercier la providence d'avoir préservé Venise de ce danger. L'auteur de la relation française n'en dit rien; et l'écrivain Génois dit, au contraire, que le sénat affecta de ne rien laisser transpirer sur cette affaire : le fait est que les actions de graces eurent lieu, mais cinq mois après l'événement.

Il y a une contradiction encore plus importante entre Nani, qui

raconte l'évasion du marquis de Bédemar, et Capriata, qui le peint se présentant avec assurance devant le collége.

A ces relations, qui sont les seules que l'on reconnaisse pour antérieures à l'histoire publiées par l'abbé de Saint-Réal, on peut ajouter un passage d'un écrivain qui, sans donner des détails sur cette conjuration, énonçait un doute sur sa réalité. Gabriel Naudé publia son livre, sur les coups-d'état, vingt ans après l'époque assignée à la conjuration. Il écrivait à Rome, son livre y fut imprimé la même année que parut l'histoire de Capriata. Il était possible qu'il ne la connût pas encore. Elle ne pouvait pas du moins avoir fait, en si peu de temps, une grande sensation; cependant Naudé s'exprime ainsi : « Si le stratagême était vrai, « duquel on dit que les Vénitiens se servirent il n'y a pas long- « temps, lorsqu'ils firent courir le bruit que le duc d'Ossone « voulait entreprendre sur leur ville, je crois que ç'a été un des « plus judicieux dont nous ayons encore parlé. Aussi leur était-il « très-important de le faire, pour obliger l'ambassadeur d'un des « plus grands princes de l'Europe à quitter ses pratiques, qui « n'allaient à rien moins qu'à la ruine de leur état, et le forcer « ensuite à une honnête retraite. »

Voilà donc, non pas un nouveau récit, mais une nouvelle explication du fait, et cette explication tend à démentir l'existence de la conspiration. Ce passage prouve que vingt ans après l'événement il y avait des personnes qui pensaient que le gouvernement vénitien avait supposé cette trame pour se débarrasser du marquis de Bédemar en l'obligeant à quitter une ville où sa dignité était compromise par les bruits répandus sur son compte et par la haine populaire.

On vient de voir à quoi se réduisaient les matériaux qu'avait à mettre en œuvre l'historien qui entreprenait un nouveau récit de cet événement.

Quand le fait ne manquerait pas de vraisemblance, ce ne serait pas une raison pour l'admettre dans l'histoire, qui ne doit reproduire que les faits avérés, ou au moins ne rapporter les faits douteux qu'en les donnant pour ce qu'ils sont. Or, celui-ci est loin de présenter aucun caractère d'authenticité. Je viens de rapporter textuellement tout ce qui a été publié, sur cet événement, depuis 1618, jusqu'en 1674.

C'est de ces narrations si succinctes, si diverses, si contradic-

toires, que l'on s'est autorisé pour écrire une relation circonstanciée de cette conjuration, comme si l'on eût eu sous les yeux des mémoires authentiques. Il ne restait que quelques fragments épars de l'édifice, le plan même en était difficile à reconnaître; on a entrepris de restituer tout ce qui manquait, et on a puisé les détails de cette nouvelle histoire, non-seulement dans les auteurs qui admettent l'existence de la conjuration, mais encore dans ceux qui la nient. Il paraît que Saint-Réal commença par se faire un système de l'existence de la conjuration. Le talent a su répandre beaucoup d'intérêt sur cet ouvrage de l'imagination.

Dans ce temps-là il s'était formé une école d'écrivains, à laquelle Saint-Réal appartenait, et où l'on professait cette erreur que, le premier devoir de l'histoire étant de plaire, d'attacher, de satisfaire l'esprit, c'était à l'imagination d'en faire les frais, lorsque les faits ne présentaient pas assez d'intérêt par eux-mêmes. On traitait cette science grave comme on a long-temps traité les sciences naturelles. On inventait des systèmes avant d'avoir rassemblé beaucoup de faits.

L'ouvrage de Saint-Réal, écrit avec un rare talent, attachait le lecteur sans porter cependant la conviction dans son esprit. On remarqua que les savants hommes qui, à cette époque, étaient en possession d'exercer l'autorité de la critique littéraire, n'avaient fait aucune mention de cette production, et leur silence autorisait à soupçonner qu'ils rangeaient cette prétendue histoire parmi les productions frivoles. Cependant l'intérêt de cette lecture fit taire tous les scrupules. L'auteur mourut en paix, et son livre resta en possession de la faveur publique.

Long-temps après, lorsqu'on en entreprit l'examen, on voulut remonter jusqu'aux sources où l'historien avait puisé. Il était facile de remarquer dans son ouvrage quelques détails, dont son imagination avait pu l'embellir. Il y avait plusieurs inexactitudes. On releva enfin un anachronisme, dont la découverte parut avoir toute la force d'une démonstration.

L'auteur avait dit que l'entreprise conçue par le marquis de Bédemar, concertée avec le duc d'Ossone, et confiée aux capitaines Jacques Pierre et Renault, était sur le point d'éclater, lorsqu'un des conjurés, nommé Jaffier, ayant assisté à la cérémonie des épousailles de la mer, qui avait lieu le jour de l'Ascension, fut si ému du spectacle de ce peuple, de ce sénat, se

livrant à la joie, dans la pompe et la sécurité d'une fête, à la veille du jour où leur ville allait être livrée aux flammes, qu'il ne put résister à ses remords, et courut révéler la conjuration au conseil des dix.

On supputa (1) qu'en 1618, la solennité de l'Ascension avait dû avoir lieu le 24 mai. Or, la conjuration était découverte et punie depuis le 14, divulguée depuis le 21, et il y en avait déja, comme on l'a vu, une relation imprimée. L'auteur était donc ici convaincu d'inexactitude. Cette erreur de date n'aurait prouvé que la fausseté d'une circonstance accessoire du récit; mais il était naturel d'en conclure que l'historien n'avait pas eu sous les yeux, comme il s'en vantait, des mémoires originaux; car apparemment ces mémoires auraient porté des dates précises.

Il annonçait avoir travaillé d'après quatre pièces principales, qui existaient, disait-il, à Paris, à la bibliothèque du Roi, savoir : « La grande dépêche du capitaine Pierre au duc d'Ossone, « le plan de l'entreprise, la déposition de Jaffier, et le procès « criminel des conjurés. »

On pouvait lire dans l'histoire de Nani, que le sénat avait tout dissimulé profondément, *il senato volle profondamente dissimularlo;* et dans Capriata, qu'on avait enseveli cette affaire dans le plus profond silence, que les pièces du procès avaient été soigneusement supprimées, *dissimularono con profondo silenzio. Gli atti pubblici della causa furono con molta segretezza soppressi.* Quelle apparence qu'à une époque encore si voisine de l'événement, le conseil des dix eût été si facile à laisser prendre communication de cette procédure? C'était déja une chose assez extraordinaire qu'une procédure secrète du gouvernement de Venise se trouvât à Paris, et dans une bibliothèque ouverte au public.

On ne s'avisa point de l'y chercher; ce ne fut qu'en 1756, que Grosley s'informa si les pièces que l'historien disait avoir eues sous les yeux, existaient réellement dans la bibliothèque du Roi, et il publia la réponse du savant qui en avait l'administration. « Voici, lui écrivait M. Melot, de l'académie des inscrip« tions, le résultat des recherches que j'ai faites jusqu'ici. Par

---

(1) Dissertation de Grosley, sur l'*Histoire de la conjuration de Venise*, par Saint-Réal.

« une lettre de M. Bruslart de Broussin à M. de Béthune, datée « de Venise, le 22 mai 1618, on voit qu'on était alors à Venise « dans une grande alarme, au sujet d'une conspiration découverte depuis quelques jours ; que cependant quelques personnes traitaient cette entreprise d'imaginaire. On apprend par une « autre lettre écrite de Venise, le 6 juin 1618, par M. de Léon « au même M. de Béthune, que cette conjuration se réduisait à « l'accusation intentée contre deux ou trois misérables Français, « qui, sans plus grande forme de procès (ce sont les termes de la « lettre), avaient éte pendus ou jetés à la mer. J'ai égaré l'extrait d'une autre lettre écrite de Venise dans le même temps. « On se propose d'y prouver par des *alibi* la fausseté de cette nouvelle, qui se débitait dans toute l'Europe. Mais quelque attention que j'aye eue depuis que je m'occupe à vérifier ce qu'a « avancé M. de Saint-Réal, dans l'avertissement qu'il a mis à la « tête de son ouvrage, je n'ai pu jusqu'ici trouver une seule des « pièces qu'il cite. »

Si les conjurés avaient été expédiés sans forme de procès, l'abbé de Saint-Réal n'avait pu voir la déposition de Jaffier, ni la procédure.

Si quelques jours après la découverte de cette prétendue conspiration, on doutait à Venise de sa réalité, il fallait bien que le sénat n'eût pas fait de ces actes extérieurs qui n'auraient pu laisser aucun doute aux plus incrédules, comme l'enlèvement de deux conjurés chez un ambassadeur, la visite du palais du marquis de Bédemar, l'inventaire de ce qu'on y avait trouvé, et l'espèce d'interrogatoire que Saint-Réal lui fait subir devant le doge.

Après cette lettre de M. Melot, il était difficile de croire que l'abbé de Saint-Réal eût puisé à la bibliothèque du Roi les renseignements d'après lesquels il avait écrit sa narration.

Les critiques crurent avoir suffisamment établi, que la sincérité de cet écrivain était fort suspecte. Mais ces critiques eux-mêmes avaient apporté dans leurs recherches cette légèreté qu'ils reprochaient à l'historien. Non-seulement les pièces citées par Saint-Réal existaient, au moins en partie, à la bibliothèque du Roi; elles étaient imprimées dans l'ouvrage d'un compilateur italien, un peu décrédité si l'on veut, mais fort connu, dans les mémoires secrets de Vittorio Siri, dont il existe même une

traduction française. L'identité entre les pièces rapportées par le compilateur, et les pièces manuscrites, est incontestable; car on retrouve dans les premières jusqu'aux fautes du copiste, qu'on remarque dans les secondes.

Le fait est qu'il y a à la bibliothèque du Roi, plusieurs manuscrits relatifs à la conjuration de 1618;

L'interrogatoire des conjurés (1), et le plan de l'entreprise, adressé au duc d'Ossone, par Jacques Pierre (2); les rapports du marquis de Bédemar au roi d'Espagne et la correspondance de l'ambassadeur de France, qui se trouvait à Venise à cette époque.

La procédure instruite contre les accusés, la lettre de Jacques Pierre au duc d'Ossone, et les mémoires de Bédemar, ne sont revêtus d'aucun caractère d'authenticité. La correspondance de l'ambassadeur de France est en original.

Il existe donc quelques monuments contemporains de la conjuration. Les recherches faites par les critiques de l'abbé de Saint-Réal, n'étaient pas exactes; je n'oserais cependant en conclure que cet auteur eût vu ces pièces, quoiqu'il les cite, car elles ne sont pas, à beaucoup près, conformes à son récit.

Ainsi l'historien s'était appuyé de l'autorité de ces pièces, sans les avoir suivies; le bibliothécaire en avait nié l'existence, sans s'être assuré de l'exactitude de ses recherches.

Je vais indiquer quelques-unes des différences qui existent entre la narration de Saint-Réal et les pièces qu'il cite; d'où il résultera ou qu'il ne les a pas lues, ou que, s'il les a lues, il ne s'y est pas conformé.

Il ne cite nulle part la correspondance de l'ambassadeur de France, mais il rapporte avec assurance les lettres de l'ambassadeur d'Espagne, et celles que ce ministre recevait de sa cour. Il est vrai qu'il ne nous dit point où il les a vues. Il n'hésite pas à dire que le premier ministre de Philippe III avait deviné et approuvé tacitement les projets du marquis de Bédemar contre Venise. Le duc de Lerme était cependant, selon lui, un homme d'un génie doux et paisible, ainsi que son maître, Philippe III.

---

(1) Voyez ci-après.

(2) *Idem.*

Comment Saint-Réal n'a-t-il pas senti qu'il tombait dans une étrange contradiction, en nous peignant, quelques pages après, ce prince, ce ministre, et le conseil de Madrid, approuvant froidement le projet de renverser un gouvernement allié, d'exterminer la noblesse vénitienne, et de mettre une ville à feu et à sang? C'est un fait dont on ne rapporte absolument aucune preuve, et cependant il serait indispensable de le constater, pour admettre l'existence de la conjuration; car ceux qui la donnent pour vraie se gardent bien de dire qu'elle ait été l'entreprise personnelle du marquis de Bédemar, du gouverneur de Milan, et du duc d'Ossone; ils l'attribuent formellement à la cour d'Espagne. En effet elle ne pouvait être l'ouvrage de l'ambassadeur seul, puisqu'il n'avait aucunes forces à sa disposition. Ni le gouverneur, ni le vice-roi, ne pouvaient l'entreprendre sans le concours de l'ambassadeur. Il faut donc que ces trois personnages se soient réunis; et, pour que celui qui avait conçu le projet ait pu le faire adopter par les deux autres, il faut qu'il leur ait fait concevoir l'espérance de n'être point désapprouvés après l'événement.

Mais il est facile de voir que dans ce raisonnement il y a un cercle vicieux. On dit qu'il fallait bien que la cour eût approuvé la conjuration, puisque sans cela elle n'aurait pas été entreprise; et on prouve que la conjuration avait existé, puisque la cour y avait donné son autorisation.

L'abbé de Saint-Réal raconte, que lorsque le marquis de Bédemar eut envoyé son projet au conseil de Madrid, la cour lui répondit « que, s'il y avait du désavantage à différer, il passât outre, mais que, s'il se pouvait, on souhaitait passionnément d'avoir une description ample et fidèle de l'état de la république. » On voit déja que cette demande était assez étrange. La proposition de l'ambassadeur consistait à faire brûler Venise; et, en réponse à cette proposition, la cour demande une description du gouvernement de Venise, comme si on n'avait pas dû le connaître depuis long-temps, comme s'il se fût agi de faire dépendre cette résolution de l'éloge ou du blâme que le gouvernement vénitien pouvait mériter.

« L'ambassadeur, poursuit Saint-Réal, ne fut pas long-temps à « dresser une relation si belle, que les Espagnols l'ont appelée le « chef-d'œuvre de leur politique. On n'y voit point pour quel des-

« sein elle a été faite, cependant ceux qui le savent n'y trouvent « pas un mot qui ne se rapporte à ce dessein. » Après cela il fait une analyse de ce rapport, et ajoute « que, d'après cette pièce, « le conseil d'Espagne mit le marquis de Bédemar en liberté d'agir « sans lui donner aucun ordre. »

Voilà qui atteste assez positivement la connivence de la cour d'Espagne. Le fait est qu'il existe deux rapports du marquis de Bédemar sur le gouvernement vénitien. Il y en a des copies à la bibliothèque du Roi. J'en ai donné l'analyse. Malheureusement cette analyse ne ressemble point à celle de Saint-Réal; et, ce qu'il y a de pis, c'est que ces rapports sont de 1619, et par conséquent ne peuvent avoir déterminé la cour d'Espagne à autoriser la conjuration de 1618. Il y a plus : l'ambassadeur y parle de cette conjuration et de son départ de Venise.

Puisque l'abbé de Saint-Réal cite les rapports du marquis de Bédemar, pourquoi ne dit-il pas que cet ambassadeur y déclare la conspiration dont on l'accusait, un attentat atroce et un projet absurde?

Il parle aussi d'une instruction que ce ministre rédigea, dit-on, pour son successeur.

Voyons quelle confiance cette pièce peut mériter.

Bédemar recommande à D. Louis de Bravo de mettre sur le compte des ministres tout ce qui aurait pu altérer la bonne intelligence entre l'Espagne et la république, sans ménager surtout son prédécesseur ni le duc d'Ossone, parce que c'est un moyen assuré de s'attirer la bienveillance et la confiance, que de blâmer hautement la conduite de l'un et de l'autre.

« Votre excellence, ajoute-t-il, peut dire qu'elle a vu avec peine, et que le roi lui-même a fort désapprouvé tout ce que le duc d'Ossone, qui n'en est pas moins un de ses plus fidèles et plus habiles serviteurs, et moi, avons tenté et tramé. Les ennemis de l'Espagne peuvent en dire et en croire ce qu'ils voudront. Il nous suffit que le roi sache que nous n'avons fait que ce que nous prescrivait l'intérêt de son service. »

Ces paroles seraient assez significatives, si l'on pouvait se persuader qu'elles eussent été tracées par ce ministre. Mais comment aurait-il pu dire en 1620 (c'est la date que porte cette instruction) que le duc d'Ossone était un des plus habiles et des plus fidèles serviteurs du roi, lorsqu'alors il était constant que ce vice-roi avait conspiré pour s'emparer de la couronne de Naples, et

qu'il était déja rappelé? L'ambassadeur ne pouvait pas non plus se déclarer coupable d'un de ces projets qu'on n'avoue qu'après le succès, ni encore moins donner à entendre que le roi l'avait approuvé. Ce sont de ces indiscrétions que la diplomatie n'admet point, et qu'il n'avait aucune raison de commettre.

Comment le marquis de Bédemar serait-il tombé en contradiction avec lui-même? Comment, dans son instruction à son successeur, se serait-il vanté de la conjuration qu'on lui imputait? comment aurait-il assuré qu'il l'avait tramée de l'aveu du roi, tandis que, dans le compte qu'il rendait au roi de son ambassade, il repoussait cette accusation comme une calomnie, et déclarait ce projet attentatoire à l'honneur espagnol, impie, impraticable, absurde?

Il est donc évident qu'il n'a pu tenir ce langage; mais les Vénitiens avaient intérêt de le lui prêter, et un de leurs bibliographes a confirmé ce soupçon en nous avertissant naïvement que la prétendue instruction du marquis de Bédemar à son successeur n'était qu'une pièce supposée (1).

Saint-Réal raconte que le marquis de Bédemar et Jacques Pierre avaient envoyé à Naples un Français nommé Nolot, pour exposer au duc d'Ossone tout ce qui avait été fait à Venise pour préparer le succès de la conjuration; que cet agent fut retenu à Naples pendant six semaines, et qu'enfin le vice-roi le renvoya avec une réponse par laquelle il mandait qu'il était prêt à faire partir pour Venise des barques, des brigantins, et jusqu'à six mille hommes de troupes, et qu'en conséquence on se disposa à en venir à l'exécution de l'entreprise.

Saint-Réal dit avoir eu sous les yeux la dépêche du capitaine

---

(1) Dans le catalogue de la bibliothèque des Camaldules de saint Michel, à Murano, le père Mittarelli désigne ainsi cette pièce : Instruzione *finta* di Alfonso Queva, ad Alvises Bravo.

Il y a dans cette même instruction, un autre passage qui contribue à faire douter de son authenticité, c'est celui où le prétendu marquis de Bédemar recommande à don Louis de lire l'*Histoire de Venise*, et de se mettre au fait du gouvernement de cette république. Peut-on supposer qu'un pareil conseil soit nécessaire à un homme nommé à une ambassade, et lui soit donné par son prédécesseur?

Jacques Pierre au duc d'Ossone. Elle existe à la bibliothèque du Roi(1), en voici le texte. On va voir combien il diffère du récit de l'historien. « J'ai envoyé à votre excellence le bourguignon Laurent Nolot; il y a été retenu deux mois et demi. (Ici Jacques Pierre expose les mesures qu'il avait prises;) puis il ajoute, « tel était mon plan. Votre silence a dû me faire croire que vous ne l'approuviez pas. J'ai laissé les troupes étrangères s'accommoder avec la seigneurie, et cela dix jours avant l'arrivée de Nolot. Mais ce que j'ai offert, je l'offre encore. Je renvoie Nolot à votre excellence; c'est à elle de voir ce qu'elle jugera à propos de résoudre. »

Notre auteur raconte que le doge Donato étant mort pendant que la conspiration se tramait, son successeur, Antoine Priuli, qui arrivait du Frioul, fit son entrée à Venise, et que le marquis de Bédemar, n'ayant pas ses mesures prêtes pour troubler la fête, y assista avec plus de magnificence que personne. Voici des faits qui peuvent servir à faire apprécier ces détails.

L'ambassadeur de France, qui était allé faire un pélerinage à Lorette, raconte, dans une lettre du 6 juin, qu'il vient d'arriver à Venise à la suite du nouveau doge Antoine Priuli, avec lequel il s'était rencontré à Chiozza, et qu'il a assisté à son entrée. Ainsi l'entrée de ce doge n'eut lieu que le 5 ou le 6 juin, et la prétendue conspiration était découverte depuis le 14 mai.

Puisque l'abbé de Saint-Réal avait sous les yeux le rapport du marquis de Bédemar, il ne tenait qu'à lui d'y lire que, lorsqu'il s'était présenté devant le collége, c'était le vice-doge qui présidait cette assemblée. Donc le nouveau doge n'était arrivé qu'après la découverte de la conjuration.

Il représente Jacques Pierre et Renault comme ayant voué une haine irréconciliable aux Vénitiens. Cependant il aurait pu voir que dans la procédure il était fait mention d'une lettre écrite par Jacques Pierre au duc de Nevers, lettre qui fut trouvée sur le capitaine Renault, et qui fournit une preuve de l'innocence de l'un et de l'autre.

Jacques Pierre était serviteur du duc de Nevers. Il avait imaginé de proposer à ce prince de se former un état dans la Morée. C'était flatter sa passion dominante. Le duc de Nevers prétendait

(1) Voyez-en la copie ci-après.

descendre par les femmes de la maison des Paléologues; et, ne doutant pas que les Grecs ne regrettassent le sang de leurs anciens maîtres, il rêvait depuis quelques années le projet de se jeter sur ces côtes avec quelques centaines d'aventuriers, persuadé qu'à son apparition toute la population se soulèverait pour le proclamer empereur, et ne lui demanderait que des armes. Les intelligences qu'il entretenait dans la Morée, et les indiscrétions, qui lui échappaient dans ses moments de jactance, avaient déjà occasionné la mort d'une cinquantaine de Grecs. Deux de ses émissaires avaient été empalés; l'évêque de Lacedémone avait été écorché vif (1). Jacques Pierre, qui voulait réveiller l'ambition de ce prince, lui écrivit pour lui conseiller une tentative. Cette lettre devait lui être portée par le capitaine Renault (2). Elle contenait ce passage : « Le duc d'Ossone, que j'avais servi contre le Turc, me voulant employer contre ceste sérénissime république; et considérant de combien de tels desseings importent, non-seulement au service de mon roy et de toute l'Italie, mais de toute la chrétienté, ne désirant estre employé à ce desseing, je pris occasion de m'en retourner à Rome, afin d'avoir moyen de venir plustost icy au service de ceste république, que d'obtempérer aux desseings dudict duc d'Ossone; et laquelle république je désirois servir de toute ma force et puissance contre leurs ennemis; saschant bien que le roy tost ou tard m'en sçaura bon gré, parce qu'il recognoistra que je luy rendray par ce moyen un très-signalé service, pour le grand intérest qu'il a à la manutention et conservation de ces seigneurs (3). »

---

(1) *Memorie recondite*, di Vittorio Siri, tom. 4, p. 483.

(2) Léon Bruslart, à M. de Puysieulx. » Je vous diray plus, que tant s'en fault que ledit Jacques Pierre eust ceste pensée (de conspirer contre Venise), qu'au contraire, il ne songeait qu'à servir le roy et M. de Nevers en ses desseings de Levant, et avait chargé ce Renault de mémoires bien amples sur ce subject, et de lettres qu'il escrivoit à S. M., et à mondsieur de Nevers, dont il vint chez moy me faire la lecture, et envoyait exprès en France led. Renault, pour en estre porteur, et lui avoit faict payer deux cents ducats pour faire son voyage, et moy je luy avais aussi donné un passeport, etc. » Lettre du 6 juin 1618. Vol. 1017 — 740.

(3) *Correspondance de Léon Bruslart*. Vol. 1118—742, feuillet 78.

Cette lettre, écrite à un aussi grand personnage que le duc de Nevers, ne devait pas avoir pour objet de le tromper. Ce prince était alors en France. Il ne pouvait ni seconder ni empêcher les projets des Espagnols contre Venise. Jacques Pierre lui proposait une entreprise, romanesque sans doute, mais qui enfin devait contrarier les vues des Espagnols : à quoi bon, dans cette lettre, aurait-il protesté de son dévouement pour la république, si ce dévouement n'eût pas été sincère? Cette lettre devait être accompagnée de mémoires explicatifs, dont Jacques Pierre était allé faire la lecture à l'ambassadeur de France (1). Le porteur de cette lettre devait être le capitaine Renault, qui en avait rédigé la minute (elle est de sa main). Il partageait donc les sentiments de Jacques Pierre; donc ils n'avaient ni l'un ni l'autre le dessein de mettre Venise à feu et à sang.

Ce projet de former un établissement au duc de Nevers dans la Turquie européenne, Jacques Pierre le communique aux Vénitiens quelques jours après. On trouve dans la correspondance officielle de l'ambassadeur, le brouillon en français de la lettre que Jacques Pierre écrivait sur cela au gouvernement vénitien, et la minute de la traduction italienne (2). Mais ici, ce n'est point un complot qu'il révèle, c'est un conseil qu'il donne. Il cherche à décider la république à entrer dans les vues de la France, en favorisant le duc de Nevers. D'où il résulte que, bien que le projet pût être *impertinent*, comme le qualifie l'ambassadeur dans une apostille de sa main sur la minute de cette lettre, Jacques Pierre en voulait en cela tromper ni le duc de Nevers, ni l'ambassadeur, ni les Vénitiens.

Saint-Réal rapporte assez exactement, mais seulement en quatre lignes, les charges que, d'après la procédure, il y avait contre Renault. Il se garde bien de les discuter.

Ces pièces étaient,

1° Un passeport en espagnol, portant requisition à tout ministre, représentant, ou sujet du roi, de le laisser librement

(1) Lettre de Léon Bruslart, à M. de Puysieulx, du 6 juin 1618. Vol. 1017—740.

(2) *Correspondance de Léon Bruslart.* Vol. 1118—742, feuillets 76 et 125.

passer, sans lui demander, comme à tous les autres étrangers, le but et le sujet de son voyage;

2° Une lettre du marquis de Bédemar au gouverneur de Milan; cette lettre disait : « Le porteur de la présente est M. Renault d'Arnault, homme de grande valeur, lequel va pour des affaires importantes de S. M. notre roi, et j'ai voulu le faire accompagner de cette lettre, pour que votre seigneurie prenne confiance dans tout ce qu'il lui dira, et qu'elle ait égard à ses représentations. Je n'en ajoute pas davantage, parce qu'il vous exposera de vive voix tout ce dont il s'agit;

3° Une lettre du duc de Guise, qui enjoignait à Renault de venir le joindre avec tous les moyens requis pour l'entreprise;

4° Une copie d'une lettre que lui-même avait écrite au duc de Guise, dont le contenu était que dans un mois tout serait prêt; que le capitaine Jacques Pierre était sur le point de partir avec l'armée navale, et qu'il n'y avait point de temps à perdre.

On prétendit avoir saisi aussi, dans les coffres de l'accusé, des lettres-de-change et de l'or pour une somme considérable. Il se refusa à reconnaître toutes les pièces qu'on lui présentait, persista à dire qu'il n'avait jamais parlé à l'ambassadeur d'Espagne, nia même que la minute de la lettre au duc de Guise fût de son écriture.

Ces pièces, en les supposant authentiques, ne prouvaient rien contre l'accusé. Le passeport et la lettre de recommandation délivrés par le ministre espagnol, pouvaient bien faire naître quelque soupçon, mais ne constituaient pas un délit. Renault partait pour la France; il avait à traverser le duché de Milan, il était assez naturel qu'il se fît recommander au gouvernement du pays. D'ailleurs, Jacques Pierre et Renault, qui avaient fait tant de révélations au gouvernement vénitien, pouvaient bien avoir eu des communications avec les Espagnols, avec des conjurés, sans être pour cela complices d'une conjuration qu'ils avaient révélée.

Quant au billet du duc de Guise, il n'y avait rien à en conclure contre l'accusé; car, que disait ce billet? Il appelait le capitaine Renault en France pour y coopérer à une entreprise; d'où il fallait conclure qu'il n'était pas en même temps impliqué dans une autre. Quelle était l'entreprise dont il s'agissait? La voici. Ce seigneur, appelé ici mal-à-propos le duc de Guise, n'était autre

que le duc de Nevers, marié à Catherine de Lorraine, fille du duc de Guise. Or on a vu ci-dessus que la correspondance de Jacques Pierre et de Renault avec ce prince, avait pour objet de lui conseiller la conquête d'une souveraineté dans le Levant, que ce projet avait même été communiqué au gouvernement vénitien par Jacques Pierre, et que Renault était sur le point de partir, pour aller en exposer au prince les moyens d'exécution. Dans la lettre même dont il était porteur, et qu'on avait saisie sur lui, on pouvait lire des protestations de fidélité et de dévouement à la république.

C'est surtout au sujet de la déposition de Jaffier, que Saint-Réal s'écarte de la teneur des pièces dont il autorise son récit. Selon lui, ce conjuré révéla tout le plan de l'entreprise, nomma tous les officiers des troupes étrangères qui avaient été gagnés; et il n'y a pas à se méprendre sur ces mots : le plan de l'entreprise; car l'auteur vient de l'exposer lui-même, quelques pages auparavant. Eh bien! voici à quoi se réduit la déposition de Jaffier dans la procédure. Il déclare que le duc d'Ossone a conçu le projet de faire surprendre quelque place maritime, et brûler quelques vaisseaux de la république; qu'il entretient à cet effet plusieurs agents à Venise, notamment Jacques Pierre et Renault. Il n'y a pas dans cette déposition un mot qui concerne la surprise de la capitale, l'incendie de l'arsenal, le massacre de la noblesse; enfin ce que l'abbé de Saint-Réal appelle le projet des conjurés.

C'est sur la déposition de Jaffier, qui, en effet, d'après le récit de l'auteur, ne laissait rien à découvrir, qu'eurent lieu, selon lui, les arrestations des complices, et les perquisitions dans les palais des ambassadeurs de France et d'Espagne. Il rapporte toutes les révélations comme ayant été faites coup sur coup dans la même nuit, tandis que la procédure dit qu'il y eut entre ces déclarations et ces divers actes un intervalle de plusieurs jours. « Le jour vint, ajoute l'historien, le sénat s'assembla, et le marquis de Bédemar demanda audience. » L'abbé de Saint-Réal ne pouvait pas avoir vu le procès-verbal existant dans les archives de Venise, qui constate que cette audience n'eut lieu que le 25 mai, c'est-à-dire onze jours plus tard que celui où il la place; mais il ne devait pas ignorer que les ambassadeurs étrangers ne paraissaient jamais dans le sénat, et que c'était le collége, c'est-à-dire

le doge entouré des sages et des conseillers, qui leur donnait audience.

Les détails de cette audience sont une amplification de ce qu'on lit dans la procédure. L'abbé de Saint-Réal fait partir le marquis de Bédemar du palais même pour Milan : il le fait embarquer précipitamment sur un brigantin, pour se dérober à la fureur du peuple, tandis qu'il est constant qu'il partit librement et sans précipitation, le 14 juin, vingt jours après son audience et un mois après la découverte de la conjuration.

Enfin, en rapportant l'interrogatoire de Renault, l'historien supprime tout ce qui, dans la procédure, est relatif à la correspondance du duc de Nevers, parce que ces détails auraient amené la citation de la lettre de Jacques Pierre, que j'ai rapportée plus haut, et qui était à la décharge des deux principaux accusés.

Ces détails suffisent, je pense, pour faire juger comment l'abbé de Saint-Réal faisait usage des pièces qu'il avait sous les yeux.

Cet historien, comme on voit, aurait pu citer plus fidèlement; mais ce n'était pas à cela que se bornait son devoir : il fallait s'assurer si les pièces dont il s'autorisait pouvaient être données pour authentiques.

Il en cite quatre :

« La dépêche de Jacques Pierre au duc d'Ossone ;
« Le plan de l'entreprise ;
« La déposition de Jaffier ;
« Le procès criminel des conjurés ; »

mais elles se réduisent à deux.

Ce qu'il appelle le plan de l'entreprise est une instruction que Jacques Pierre avait jointe à sa lettre au vice-roi, et qui avait pour objet d'indiquer la manière de pénétrer dans les passes, d'opérer le débarquement des troupes venant de Naples, et de surprendre les forts.

Quant à la déposition de Jaffier, elle fait partie de la procédure.

Ni l'une ni l'autre de ces pièces n'a un caractère d'authenticité.

J'ignore si la lettre de Jacques Pierre est supposée ou non. Il serait très-possible qu'elle fût authentique; car nous savons

bien que Jacques Pierre avait été envoyé avec la mission de conspirer contre Venise. Il était tout simple par conséquent qu'il entretînt une correspondance sur cet objet; mais nous savons aussi qu'il tenait soigneusement le gouvernement vénitien informé des progrès de cette conjuration, dont il se croyait le principal agent.

Quant à la procédure, elle est remplie d'inexactitudes que j'ai déja indiquées, et qui portent sur des faits importants.

On peut comparer cette procédure, dont nous n'avons qu'une copie informe, et dont nous ignorons l'origine, avec un recueil de pièces authentiques qui existe dans les archives vénitiennes c'est le registre de la correspondance du gouvernement vénitien avec son résident à Milan. On lui dicte ce qu'il doit dire relativement aux évènements du mois de mai 1618, et on lui envoie copie des instructions données à l'ambassadeur de la république en Espagne, de quelques rapports faits par le conseil des dix, et du procès verbal de la séance du collège, à laquelle se rendit le marquis de Bédemar. On y voit que le conseil des dix dissimulait qu'il avait eu connaissance des projets attribués au duc d'Ossone contre Venise, près d'un an avant l'époque où il prétendait les avoir découverts, et qu'il adressait ses rapports, non pas au sénat, mais aux sages-grands.

Il résulte de ces pièces et de la correspondance des ambassadeurs, qu'il est faux qu'on eût arrêté des accusés dans le palais de France; qu'il est faux qu'on eût fait une perquisition dans le palais d'Espagne, et par conséquent qu'on y eût trouvé des armes; qu'il est faux qu'on eût mandé l'ambassadeur de France, et qu'on lui eût fait aucune communication; qu'enfin le marquis de Bédemar ne se présenta point au collége, comme on le prétend, le lendemain du jour où la conjuration avait été découverte, mais onze jours plus tard, le 25 mai; qu'il n'y tint point les discours qu'on lui attribue, et que le vice-doge ne lui adressa point les reproches rapportés par plusieurs historiens; que, dans cette audience, il ne fut nullement question de la perquisition faite chez ce ministre; cependant il aurait été naturel qu'il s'en plaignît; et si des armes eussent été trouvées chez lui, le collége n'aurait pas manqué d'insister sur cette circonstance, ce qui aurait nécessité une explication.

Les discours que la procédure prête au marquis de Bédemar,

sont presque des aveux ; ceux qu'on fait tenir au doge sont sévères ; mais ni les uns ni les autres ne sont conformes à ce qu'on lit dans le procès-verbal.

Ainsi il y a eu nécessairement, de la part des rédacteurs de la procédure, ignorance des faits, ou mauvaise foi. Dans l'un et l'autre cas, cette procédure ne mérite aucune confiance, et l'histoire ne peut en faire usage qu'en la désignant comme une pièce dont la supposition ne pouvait avoir pour objet que d'égarer l'opinion.

Je viens de faire remarquer que le conseil des dix n'avait point adressé ses rapports sur cette affaire au sénat, qui était composé de près de trois cents personnes, mais aux sages-grands ou ministres d'état, qui n'étaient qu'au nombre de six. Le sénat était cependant le corps investi de l'autorité politique ; mais, pour s'expliquer comment on se dispensait de lui rendre compte d'une affaire qui était dans ses attributions, il suffit de se rappeler qu'à Venise les inquisiteurs d'état s'étaient emparés de la direction des affaires politiques les plus secrètes. Quand un ambassadeur avait été nommé, il était mandé au tribunal, qui lui enjoignait de correspondre immédiatement et exclusivement avec l'inquisition d'état, sur les affaires délicates. Les inquisiteurs en donnaient ensuite communication au ministère ou au conseil selon qu'ils le jugeaient à propos. Cette marche était formellement réglée par les statuts de l'inquisition d'état.

Il est très-vraisemblable que, lorsque le duc d'Ossone eût conçu le projet de s'emparer de la couronne de Naples et en eut fait faire les premières ouvertures au résident vénitien, Gaspard Spinelli, cet agent dut sentir que le projet d'enlever la couronne de Naples au roi d'Espagne, était de ces affaires dont les inquisiteurs s'étaient réservé la connaissance, et ils n'admirent sûrement pas à cet important secret un grand nombre de sénateurs.

Nous avons vu que les historiens antérieurs à Saint-Réal n'autorisent pas son récit : voyons si ceux qui ont écrit depuis le confirment.

Quoiqu'on puisse se croire fondé à douter que Saint-Réal ait été écrivain exact dans ses citations, et scrupuleux dans ses récits, il faut reconnaître que la version qu'il a voulu établir s'est accréditée, non-seulement en France, mais en Italie. Des auteurs graves l'ont adoptée, et il reste à voir s'ils lui donnent quelque poids.

Le plus savant de tous est le patricien Victor Sandi, auteur d'une histoire civile de Venise, en neuf volumes in-4°. Cet écrivain, par l'étendue de son savoir et de ses recherches, par la facilité qu'il a eue de puiser aux sources, mérite la plus grande confiance; il a rapporté la conjuration beaucoup plus succinctement, mais avec les mêmes circonstances principales que l'auteur français. Le témoignage de cet écrivain, que j'ai eu tant d'occasions de citer, étant à mes yeux d'une très-grande autorité, j'attendais impatiemment qu'il m'indiquât, comme il le fait souvent, où il avait puisé tous ces faits. Je n'eus point cette satisfaction, mais bientôt je m'aperçus que c'était le livre de Saint-Réal à la main qu'il avait écrit, car non-seulement il le suit, mais il le traduit, en y mêlant quelques circonstances qu'il emprunte à Nani. En voici la preuve :

PORTRAIT DU MARQUIS DE BÉDEMAR,

Par Saint-Réal.

Cet ambassadeur était Alphonse de la Cueva, marquis de Bédemar, l'un des plus puissants génies et des plus dangereux esprits que l'Espagne ait jamais produits. On voit par les écrits qu'il a laissés, qu'il possédait tout ce qu'il y a dans les historiens anciens et modernes qui peut former un homme extraordinaire..... A cette connaissance profonde de la nature des grandes affaires, étaient joints des talents singuliers pour les manier : une facilité de parler et d'écrire avec un agrément inexprimable; un instinct merveilleux pour se connaître en hommes: un air toujours gai et ouvert, où il paraissait plus de feu que de gravité; éloigné de la dissimulation jusqu'à approcher de la naïveté : une humeur libre et complaisante, d'autant plus impénétrable, que tout le monde

Par Victor Sandi.

Quest'altro uomo, Alfonso della Queva, marchese di Bedmar, era uno de' genj più potenti della Spagna, vivacissimo, intraprendente ed erudito; così che avea fama di spirito straordinariamente capace negli affari, pratico molto nelle cose di mondo, dotato di facilità copiosa di scrivere e di parlare, descritto dai monumenti urbani di qualche cronista, per volto di aria sempre giuliva, ma simulatore all' estremità.

croyait la pénétrer; des manières tendres, insinuantes et flatteuses qui attiraient le secret des cœurs les plus difficiles à s'ouvrir : toutes les apparences d'une entière liberté d'esprit dans les plus cruelles agitations.

Sur sa correspondance avec le ministre de Madrid.

Il se contenta d'écrire au duc d'Usède que, etc.; le duc lui répondit, en termes généraux, qu'il louait son zèle, et qu'il se remettait du reste à sa prudence accoutumée. Le marquis, qui n'attendait pas d'autre réponse, ne songea plus qu'à disposer son dessein.

Avea scritto alla sua corte, a quell' altro ministro duca di Uzeda, vocaboli generici pensar egli, cioè, di domare i Veneziani, e ne avea riportate egualmente generiche risposte, che però alla temperatura del suo ingegno bastarono.

On voit que Sandi n'a été dans cette partie de son ouvrage que l'abbréviateur de Saint-Réal. Or si un homme aussi profondément instruit de toutes les particularités de l'histoire de Venise a été réduit à suivre dans cette circonstance l'auteur français et Nani, il faut croire ou que les documents authentiques n'existaient pas (on verra qu'il l'indique lui-même), ou qu'il était bien difficile d'en obtenir la communication.

Une autre preuve que l'historien italien suit pas à pas la narration française, c'est qu'il en emprunte jusqu'aux simples erreurs.

Saint-Réal avait dit, que Bédemar composa le livre intitulé : Examen de la liberté de Venise, à l'occasion du projet que le duc d'Ossone annonçait d'entrer dans le golfe avec la flotte de Naples. L'auteur italien dit : *A queste occasioni la Queva fece comporre quel libbricciuolo altrove nominato Squitinio della libertà veneta.* C'est-à-dire que selon eux ce livre parut vers 1618, or c'est une erreur, il était imprimé dès 1612 (1), Sandi ne l'ignorait pas, mais il l'avait oublié en lisant Saint-Réal.

(1) In-4°. — A Mirandole, chez Benincasa, *Lettres de Bayle*, tom. I, p. 133. — Voyez aussi son Dictionnaire, sur le véritable auteur du *Squitinio*.

Comme Sandi n'est point un historien qu'on doive traiter légèrement, je vais rapporter sa version.

« Nous voilà arrivés, dit-il, à la fameuse conjuration. Le vice-
« roi se lia plus étroitement avec le gouverneur de Milan, et
« l'ambassadeur. C'est la réunion de ces trois hommes qui est
« désignée par les historiens italiens, sous le nom du triumvirat.
« Le génie de la Cueva lui suggéra mille ressources pour ras-

---

C'est une proposition hasardée que de dire que le marquis de Bédemar est l'auteur de cet ouvrage: d'abord il serait étrange qu'un ambassadeur eût risqué de perdre tout son crédit, en écrivant une satire politique contre le gouvernement auprès duquel il était envoyé. En second lieu, un homme d'état devait savoir que la liberté, l'indépendance, l'empire de la mer sont des choses de fait, et que la discussion du droit est une puérilité.

Bayle, article *Wesserus*, attribue le *Squitinio* à cet Allemand, et non au marquis de Bédemar. Sans entrer dans l'examen de cette question, je me bornerai à rapporter une observation que j'ai trouvée sur un exemplaire de ce livre, existant dans la bibliothèque du Roi. On lit à la page 7 de l'édition in-12 de 1677 : « Pour déraciner entièrement l'opinion de la « liberté de ces îles (Venise), dans les esprits non prévenus, il ne faut que « voir *en-deçà* une armée impériale en Aquilée, et *delà* l'empereur à Ra- « venne. » Le mot en deçà prouve évidemment que l'auteur, au moment où il écrivait, se trouvait placé de manière qu'Aquilée était entre Venise et lui, c'est-à-dire en Carinthie ou en Allemagne.

Une autre considération qui prouverait que le marquis de Bédemar n'est point l'auteur de ce livre, c'est la manière dont il en parle dans l'instruction que Saint-Réal lui attribue, et qu'il avait rédigée pour son successeur. Elle se trouve à la suite du manuscrit de la bibliothèque du roi, n° 10130, intitulé *Sommario della congiura fatta contro la serenissima repubblica.* L'ex-ambassadeur y dit : « De mon temps il a été publié un livre intitulé *examen de la liberté des Vénitiens*, petit ouvrage vraiment digne d'être lu, parce qu'il contient, sur ce sujet, des observations exprimées avec autant de politesse que de profondeur, et qui ne laissent pas de réponse. »

Il semble qu'il n'aurait pas dû parler en ces termes de son propre ouvrage, dans un écrit purement confidentiel; mais cet argument ne peut être opposé qu'à ceux qui, comme Saint-Réal, veulent que cette instruction soit du marquis de Bédemar.

J'ai donné ailleurs les raisons qui me font penser que c'est une pièce supposée.

« sembler dans Venise des conjurés. Il espérait en trouver dans « le peuple injustement irrité des charges inévitables qu'occasion- « nait la guerre contre les Uscoques, contre le gouverneur de Mi- « lan, et les Autrichiens. Il s'insinua même auprès de quelques « hommes d'une condition plus relevée, et malgré la sévérité des « lois de Venise, il parvint par des moyens détournés à recueillir « les informations les plus précises sur tout ce qu'il lui importait « de savoir pour la conduite d'un dessein si hasardeux. Il réussit « à rendre infidèles des soldats et des officiers à la solde de la ré- « publique. Nous épargnerons aux descendants des coupables, « *bien que ce ne fussent point des patriciens*, le chagrin d'avoir à « rougir du crime de leurs pères. »

On voit qu'ici l'historien vénitien se croit obligé de corriger l'historien français; celui-ci dit, que le marquis de Bédemar, avait séduit et même acheté plusieurs sénateurs. Sandi, plus circonspect, dit qu'il n'y avait point de patriciens dans la conjuration, et il évite de nommer les coupables, pour ne pas faire rougir leurs descendants. Cette excuse ne vaut rien quand on écrit cent quarante ans après l'évènement, et quand on publie une histoire, où l'on a, comme de raison, nommé dans d'autres occasions, des criminels de toutes les classes, sans s'informer si leur postérité était ou n'était pas éteinte.

« Nous laissons les circonstances de cette trame, consignées « dans les monuments inédits, que quelques particuliers pos- « sèdent encore. »

Cette manière de s'exprimer annonce assez qu'il n'existait pas de monuments publics. En ce cas, comment Saint-Réal a-t-il pu les voir?

« Ces documents ne sont point tous fabuleux, ou exagérés par « la haine, mais en grand partie irréfragables. »

Voilà une précaution oratoire. On conçoit que dans une ville comme Venise, où tant de personnes avaient part au gouvernement, beaucoup de particuliers devaient avoir, parmi leurs papiers de famille, des mémoires recueillis par leurs ancêtres. Mais il paraît qu'on accusait d'être fabuleuses ou exagérées les relations manuscrites de la conjuration de 1618.

« Nous apporterons encore plus de soin à épargner la mé- « moire de quelques ecclésiastiques, par respect pour leur ca- « ractère.

« Le duc d'Ossone envoya à Venise, le Normand Jacques « Pierre, corsaire de sa profession, homme d'un esprit ardent, « et capable de tous les crimes. Celui-ci ayant feint quelque mé- « contentement contre le duc, passa au service des Vénitiens, « comme pour se venger de lui. Il y fut accueilli ainsi que Lan- « glade, son compagnon, habile artificier. On fit peu d'attention « aux avis donnés par Siméon Contarini, ambassadeur à Rome, « qu'il se tramait quelque intrigue. Le duc d'Ossone, pour ca- « cher son jeu, avait fait arrêter à Naples la femme de Pierre, « et faisait offrir des avantages à celui-ci, pour l'engager à reve- « nir. Le traître montrait ces lettres, et affectait de révéler les « projets du duc.

« Parvenu à inspirer quelque confiance, il s'introduisit dans « l'arsenal avec Langlade, où ils travaillaient de leur métier.»

Jusques-là le récit est absolument conforme à celui de Saint-Réal; mais remarquez que Sandi ne dit point comme l'historien français qu'on donna au capitaine Pierre douze vaisseaux à commander. Un homme aussi instruit des lois de Venise, ne pouvait copier cette faute. C'est comme si on disait, que l'amirauté anglaise a donné le commandement d'une escadre à un réfugié français. Et veut-on savoir quel était le traitement que Jacques Pierre recevait de la république? Quarante écus par mois (1). Est-ce là le traitement d'un étranger, auquel on confie douze vaisseaux, sur sa réputation de valeur et d'habileté?

« Ils communiquaient l'un et l'autre avec l'ambassadeur qui « recevait continuellement des courriers de Naples. Déja ces scé- « lérats avaient recruté des complices parmi les étrangers, prin- « cipalement des Bourguignons et des Français, et le nombre « s'en accrut au point que le triumvirat put enfin arrêter le plan « de son entreprise. »

Ce passage est copié de Nani.

« Le vice-roi devait expédier sous le commandement de l'an- « glais Hailot, quelques brigantins et des barques propres à la « navigation des ports et des canaux, qu'on avait eu soin de faire

---

(1) *Correspondance de M. Léon Bruslart, ambassadeur de France à Venise.* Manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 1017—740. Lettre du 19 juillet 1618.

« sonder. Les gros vaisseaux devaient suivre, pour s'approcher le « plus possible de la côte de terre-ferme. Au milieu de la confu- « sion générale, Langlade devait mettre le feu à l'arsenal, d'autres « ailleurs. On devait assaillir la monnaie, et massacrer quelques « personnes dont les maisons étaient marquées. Ils croyaient tout « cela facile, parce que les passions font illusion, et que l'homme « croit trop aisément ce qu'il desire. »

Cette réflexion est presque mot à mot la même que celle de Nani.

« Cependant le gouverneur de Milan pratiquait des intelli- « gences pour surprendre la ville de Crème; mais la providence « rompit leurs desseins. Les brigantins du duc d'Ossone furent « dispersés par les corsaires et par la tempête : Pierre et Langlade « devinrent suspects au gouvernement. »

« Ils furent envoyés sur la flotte qui était à Corfou, et tandis « qu'à Venise les conjurés cherchaient à rassembler des com- « plices, leur secret fut révélé au conseil des dix par Gabriel « Moncassin et Balthasar Giunta, tous deux Français. »

Ici Sandi s'écarte de la version de Saint-Réal, pour suivre celle de Nani, dont il ne diffère que par l'orthographe d'un nom. Nani nomme le révélateur de la conjuration Balthasar Juven.

« L'arrestation des autres et la visite de leurs papiers fournirent « la preuve du complot. Beaucoup d'entre les coupables payèrent « leur crime de leur tête : d'autres se sauvèrent auprès du vice- « roi; Pierre et Langlade furent jetés à la mer, par ordre du « capitaine-général. A Crème, un nommé Bérard et quelques « autres furent décapités. La Cueva, de crainte d'être massacré « par le peuple, partit secrètement pour Milan, et le cabinet de « Madrid, qui parut le désapprouver, envoya Louis Bravo pour « lui succéder. Le duc d'Ossone niait d'avoir eu aucune part à « cette affaire; mais bientôt ses vaisseaux quittèrent les parages « de l'Adriatique. »

Tout cela est pris presque mot à mot dans le récit de Nani.

« Ce fut ainsi qu'au commencement de 1618 la providence « sauva cette capitale. »

Comment se fait-il qne l'historien ne sache pas la date précise de cet important évènement, s'il a vu des pièces originales ou des relations circonstanciées? Mais son récit prouve qu'il n'a écrit que sous la dictée de Nani et de Saint-Réal, par conséquent son témoignage n'ajoute rien au leur.

L'abbé Tentori, dans ses essais sur l'histoire de Venise (1), dit qu'il ne faut pas prêter foi aveuglément à certains historiens, notamment aux Français, qui, fidèles à leur ancienne inimitié contre les Espagnols, ont raconté cette conjuration de la manière la plus injurieuse pour cette nation, et il cite un passage de la *nouvelle relation de la ville et république de Venise*, où l'auteur dément le récit de l'abbé de Saint-Réal.

Après ce début, on a lieu d'être surpris, quand ce même historien commence sa narration par des passages traduits de cet auteur, et quand on le voit suivre constamment ce guide, même dans ses anachronismes.

Il est vrai que, dès le début de son récit, il annonce qu'il en a trouvé les détails dans un *certain* manuscrit, existant dans une *certaine* bibliothèque de Venise; mais l'abbé de Saint-Réal ne s'est point vanté d'en avoir eu connaissance, et cependant son histoire se trouve conforme à ce prétendu manuscrit, non-seulement dans les faits, mais même dans les choses de pure invention, comme les réflexions, les portraits, les formes du discours, les erreurs de dates, etc.

En un mot la relation de Tentori n'est évidemment qu'une traduction abrégée de celle de Saint-Réal, dont il n'a supprimé que ce qui pouvait intéresser trop directement la cour d'Espagne. Il n'ajoute donc rien au témoignage de l'auteur français.

Au reste, si Saint-Réal a trouvé des copistes en Italie, il s'y est trouvé aussi des écrivains, qui, en rendant justice à son talent, n'ont pas cru devoir la même admiration à sa véracité. Foscarini dit, à propos de ceux qui ont altéré la vérité dans l'histoire de Venise: « Beaucoup d'écrivains dédaignent les versions vulgaires « pour chercher le merveilleux où il n'est pas. Tel fut Saint- « Réal dans son historiette des machinations de 1618, rapportées « depuis par Nani, et qu'il raconte en si beau style, mais avec « tant de circonstances fabuleuses pour donner à son récit plus « d'intérêt que le sujet n'en a réellement (2) ».

Après le témoignage de ce judicieux auteur, qui écrivait cent ans après Saint-Réal, et qui fut honoré de la suprême dignité

(1) Tome 10, page 45.

(2) *Della letteratura veneziana*, libr. III, note 337.

dans sa patrie, comment pourrait-on croire à cette version, que le talent de l'auteur a seul accréditée?

L'abbé de Saint-Réal a puisé avec la même assurance et dans la relation de Nani, qui paraît croire à la conjuration, et dans celle de Capriata, qui la nie, et dans la lettre insérée au Mercure, qui la raconte différemment. Du petit nombre de détails que contenaient ces trois récits, il a fait une histoire complète, liée, où tout se suit, s'enchaîne et s'explique. Il a vu les dépêches des ambassadeurs, il a assisté au conseil d'Espagne, comme aux assemblées des conjurés; mais il ne se montre pas aussi instruit du gouvernement de Venise. Il ne s'est pas piqué de lui conserver cette réputation si justement acquise, de sagacité, de pénétration et de méfiance. Il oublie qu'il y avait à Venise un tribunal inquisiteur, à l'insu duquel il était difficile de rassembler mille conjurés dans cette capitale.

Voltaire a dit (1): « L'abbé de Saint-Réal, qui a écrit cet évè« nement célèbre avec le style de Salluste, y a mêlé quelques « embellissements de roman, mais le fond en est très-vrai. » Cela peut être, mais il est de fait que tous les témoignages se réduisent à un seul, au procurateur Nani, et que ce témoignage est contredit par celui de Capriata, antérieur à Nani de vingt ans: enfin le passage de Foscarini est positif; il relègue Saint-Réal dans la classe des romanciers, et l'opinion de ce grave personnage a toute l'autorité d'une décision. Celle de Voltaire n'est pas absolue: il reconnaît que Saint-Réal a fort amplifié ce qu'on savait sur ce fait; mais il croit que la conjuration a existé.

Enfin on peut opposer à l'assertion positive de Voltaire le doute qu'énoncent des auteurs d'un grand poids, ceux de l'art de vérifier les dates. Après avoir rapporté brièvement cet évènement comme il se passa selon l'*opinion commune*, ils ajoutent: « tels « étaient les bruits qui coururent alors sur cette entreprise dé« taillée au long par l'abbé de Saint-Réal, avec tout le brillant « de son imagination, mais sans beaucoup d'égard pour la vé« rité. Plusieurs néanmoins regardent comme une fiction cette « prétendue conspiration, sur laquelle jamais le conseil de Venise « n'a voulu s'expliquer; mais une chose certaine, dit Muratori, « c'est qu'un grand nombre de Français et d'Espagnols (2) ayant

(1) *Essai sur les mœurs*, ch. 186.

(2) On ne cite pas un seul Espagnol.

« été arrêtés à cette occasion, furent les uns pendus, les autres « noyés par ordre du sénat. »

Parmi ceux qui ont répété le récit de Saint-Réal, il faut compter Grégorio Leti. Il transcrit, dans sa vie du duc d'Ossone, imprimée pour la première fois en 1699, en l'abrégeant, la relation française, mais il prend soin de protester de son incrédulité. « Les écrivains vénitiens, dit-il (1), qui vivaient dans ce temps-là ont passé sous silence presque toutes ces particularités qui sentent fort le roman, et n'ont aucun bon fondement. En effet il y a des circonstances qui tiennent du fabuleux, et sont entièrement impossibles dans une grande ville comme Venise. Comment toutes ces choses auraient-elles pu s'exécuter dans une ville peuplée de plus de deux cent mille ames, dans une seule nuit, sans que personne s'en aperçût, et cela dans un temps où, durant toute la nuit, des gondoles pleines de monde, circulent de tous côtés? Il est certain que ce projet est une pure fable. »

Il fait remarquer que Renault et tous ses complices persistèrent à nier la conjuration, et qu'aucun ne perdit la vie en public.

Ce biographe rapporte indifféremment tant de faits contradictoires, qu'il n'est pas toujours facile de distinguer quels sont ceux qu'il admet ou n'admet pas.

J'ai eu occasion de faire remarquer qu'il copie plusieurs versions sans choix, sans prendre le soin de les faire concorder entre elles, sans même paraître s'apercevoir qu'elles sont contradictoires. En voici quelques exemples :

Il dit que Jacques Pierre était arrivé à Venise au mois de novembre, et il vient de citer un passage de son journal de Thomas, où le départ de ce capitaine est placé à l'époque de la paix, qui fut signée le 6 septembre. Ces deux dates sont contradictoires. Il y a plus, toutes deux sont fausses, puisque Jacques Pierre était à Venise dès le mois d'août.

Il dit que le jour de son arrivée, le corsaire s'étant déguisé, en se mettant un emplâtre sur l'œil, se rendit chez le marquis de Bédemar, qu'il y demeura toute la nuit, tout le jour suivant, et qu'il n'en sortit que le soir, deux heures après le soleil couché.

On dirait, en lisant des circonstances si précises, que l'historien a suivi son homme pas à pas. Mais, par malheur pour lui,

(1) Liv. 1er de la 3e partie.

nous avons le récit de Jacques Pierre lui-même, et nous y voyons qu'il fut conduit chez l'ambassadeur par Spinosa, non pas en arrivant, mais le 25 août; et cette conférence, dit-il dans son rapport, dura une heure.

Il rapporte qu'en sortant de cette audience le capitaine acheta un habit neuf, et alla se présenter au doge, aux membres du conseil des dix, pour leur révéler les projets du duc d'Ossone, et que *tous ces nobles magistrats demeurèrent tellement persuadés de la vérité de sa fuite, et de son zèle pour la république, que sur-le-champ ils le pourvurent, ainsi que son camarade, de tout ce qui leur était nécessaire, et donnèrent ordre qu'ils fussent logés aux dépens du public, avec promesse de les pourvoir bientôt d'emplois beaucoup plus honorables et plus considérables que ceux qu'ils avaient au service du duc d'Ossone.* Il serait difficile de croire qu'en arrivant, un étranger suspect ait obtenu une audience du doge. Quant aux places honorables qu'on lui promit, il est constant que Jacques Pierre obtint un emploi de quarante écus par mois.

Il dit que le résident de Venise à Naples ne cessait de donner des avis au sénat sur les projets hostiles du duc d'Ossone, mais que le sénat avait coutume de répondre *que le vice-roi était plus propre à faire jouer des comédies que des tragédies; qu'il était semblable aux maîtres d'école qui font plus de menaces qu'ils ne frappent de coups, et qu'on n'avait rien à craindre de ce côté, puisque l'éclair partait avant le tonnerre* (1). Ce style n'était pas celui des dépêches du sénat de Venise, et le sénat ne pouvait rien avoir de semblable à écrire, puisque le résident ne pouvait l'entretenir des projets hostiles du duc d'Ossone, attendu que c'était par cet agent même que le vice-roi avait fait communiquer à la république ses véritables desseins sur la couronne de Naples, en sollicitant sa coopération.

Il place l'événement de la découverte de la conjuration deux ou trois jours après la fête de l'Ascension (2). Nous savons que la conjuration était découverte et punie dès le 14 mai, et qu'en 1618 l'Ascension se célébra le 24.

Il rapporte la visite du palais de France où on prit, selon lui,

---

(1) *Idem.*
(2) *Idem.*

Renault et deux autres conjurés ; la perquisition faite chez l'ambassadeur d'Espagne, et la découverte des armes dont son palais était rempli, et les discours arrogants du marquis de Bédemar, devant le collége, et la réponse sévère du doge (1). Nous savons que toutes ces circonstances sont démenties par des récits authentiques.

Quoiqu'il se borne au rôle de compilateur, Gregorio Leti ne cite presque jamais ses autorités ; cependant il annonce avoir eu sous les yeux un journal de la vie du duc d'Ossone, dont une copie lui avait été envoyée de Madrid.

Je ne connais que lui qui ait cité ce journal. Ce compilateur qui écrivait fort rapidement et sans critique, jusqu'à admettre dans ses récits des circonstances contradictoires, n'est pas un de ces écrivains graves dont les assertions méritent une entière confiance ; mais en admettant sans difficulté l'existence de ce journal, voyons de quelle importance il peut être aux yeux d'un historien.

D'abord quel en est l'auteur ? un nommé Thomas, domestique du duc d'Ossone, et de ces domestiques admis à un genre de confidences qui ne suppose pas une grande délicatesse de sentiments ; car Gregorio Leti nous apprend qu'il accompagnait toujours le duc lorsqu'il sortait déguisé la nuit pour se rendre chez ses maîtresses.

Ce proxénète parle dans ses prétendus mémoires, non-seulement de ce qu'écrivait le duc d'Ossone, mais des dépêches qui partaient de Madrid pour diriger la conduite des ambassadeurs. On peut trouver étrange qu'il en ait eu connaissance.

Mais en admettant encore qu'il fût initié à de semblables secrets, il reste à vérifier s'il était bien instruit et exact dans ses récits. Or voici quelques-unes de ses erreurs :

Il assure que Jacques Pierre partit de Naples après la paix conclue entre l'Espagne et le duc de Savoie (2). La paix fut conclue le 6 septembre, et Jacques Pierre était déja non-seulement parti de Naples, mais arrivé à Venise, puisque nous avons

---

(1) *Idem.*

(2) *Vie du duc d'Ossone*, liv. 1er de la 3e partie.

la minute de la révélation qu'il faisait au conseil des dix le 21 août.

Le journal de Thomas ne met que huit mois entre le départ de ce capitaine, et la découverte de la conjuration (1). Ici il est en contradiction avec les faits et avec lui-même; avec les faits, car la conjuration ayant été découverte en mai 1618, il y avait dix mois au moins que Jacques Pierre était parti de Naples; avec lui-même, car quand ce corsaire ne serait parti qu'en septembre, il y aurait toujours un intervalle de plus de huit mois.

Gregorio Leti raconte que le vice-roi, le gouverneur de Milan et le marquis de Bédemar écrivirent en Espagne quelques jours avant celui où la conjuration devait éclater, que Venise était au roi, parce qu'ils regardaient leur entreprise comme infaillible. Quelle apparence que le gouverneur de Milan, qui n'avait que peu de part à cette conjuration, en eût annoncé le succès d'avance? que le marquis de Bédemar, qui était sur les lieux, et qui voyait Jacques Pierre absent, et les autres conjurés prêts à partir, eût considéré comme achevée une entreprise pour l'exécution de laquelle on n'était pas encore d'accord avec le duc d'Ossone? Il n'y a que celui-ci qui, à la rigueur, eût pu s'aviser de ce moyen, pour donner à croire qu'il méditait sincèrement et avec impatience la perte de Venise.

Nous avons analisé les pièces de la procédure; elles n'établissent pas clairement, à beaucoup près, le fait de la conjuration, que les Vénitiens avaient intérêt d'accréditer.

L'authenticité de cette procédure doit être tenue pour suspecte, parce qu'elle ne s'accorde pas avec un autre écrit provenant des archives même de Venise, et que j'ai eu sous les yeux (2). Cet écrit est la correspondance du gouvernement vénitien avec son résident à Milan, pendant les années 1618 et 1619. On lui fait part de ce qui se passe à Venise, de ce qu'il doit dire à ce sujet, et on lui envoie, pour lui servir d'instruction, les rapports du conseil des dix, et des lettres écrites à l'ambassadeur de la république en Espagne.

Il n'y est question ni de communications faites aux ambassadeurs étrangers, ni de perquisitions chez le marquis de Bédemar,

(1) *Idem.*
(2) Voyez-en l'extrait ci-après.

ni d'armes trouvées. On y dit que cet ambassadeur vint de lui-même au collége sans y être appelé, et dans l'objet de demander des sûretés pour sa personne. On rapporte textuellement les discours qu'il y tint : ils ne sont nullement conformes à ceux que l'abbé de Saint-Réal lui prête. On y voit un homme effrayé de la haine du peuple; mais le collége ne lui fait pas le moindre reproche. Cet ambassadeur ne partit de Venise que le 14 juin, c'est-à-dire un mois après la découverte de la conjuration.

Dans les premières pièces de cette correspondance, le gouvernement charge son ambassadeur à Madrid de solliciter le rappel du marquis de Bédemar, mais sans l'accuser, sans énoncer aucun grief, seulement en laissant entrevoir qu'on s'en abstient par respect pour le roi.

Toute cette affaire reste mystérieuse pendant les trois premiers mois. Les rapports du conseil des dix, qui se trouvent dans le recueil, sont d'une date un peu tardive; car le premier est du 31 juillet 1618, et les autres des 26 septembre et 17 octobre.

On y raconte la conjuration à-peu-près comme les auteurs vénitiens sont convenus de la rapporter; et par conséquent ces récits sont susceptibles de la même critique.

On y voit que les actions de grâces à la Providence ne furent décrétées que le 19 octobre. C'était s'en aviser un peu tard; car il y avait cinq mois que la conjuration était découverte et punie.

On y voit que le conseil des dix avoue avoir reçu des révélations de Jacques Pierre; mais, selon lui, elles ne lui auraient été faites que dans le mois de mars 1618, et il est constant que, quatre jours après son arrivée à Venise, c'est-à-dire dans les premiers jours d'août 1617, Jacques Pierre avait commencé ses révélations.

Ainsi ni la procédure ni les rapports du conseil des dix ne sont exacts.

Mais quelle confiance peuvent mériter ces rapports et cette procédure, lorsqu'on y voit que le gouvernement ne fut averti de la conjuration qu'au moment où elle était sur le point d'éclater, et qu'on se rappelle qu'il en avait connaissance un an auparavant? lorsque dans ces rapports, dans cette procédure, les premiers révélateurs, Jacques Pierre et Renault sont au rang des

premiers coupables? lorsqu'on voit périr l'un, malgré ses dénégations, et l'autre sans être interrogé?

Nous avons opposé à ces pièces la correspondance authentique des ambassadeurs qui les dément sur plusieurs faits importants (1).

Enfin nous avons constaté l'existence d'un fait contraire à celui que les Vénitiens ont voulu établir, d'un fait attesté par trois historiens, par un Napolitain, par un Français, et même par un Vénitien. Il est difficile de se refuser à croire que le duc d'Ossone aspirât à la couronne.

Mais s'il aspirait à la couronne, il ne pouvait pas conspirer contre Venise.

Voilà la base de la nouvelle solution que j'ai cherché à donner de ce problème; je ne la propose pas comme incontestable, mais comme appuyée sur des faits avérés, comme ayant l'avantage de rendre raison de toutes les circonstances de ce fameux événement. Maintenant je vais indiquer les objections :

La première est que Vittorio Siri, dans ses mémoires secrets (2), révoque en doute le projet du duc d'Ossone sur le royaume de Naples, et nie même l'existence de ce fait, sur ce fondement qu'on n'en apporte aucune preuve. Mais d'abord il faut remarquer que ce fait, de sa nature, était peu susceptible de publicité,

---

(1) Lalande dit, au sujet de cette conspiration, dans son *Voyage d'Italie*, qu'elle a passé pour n'avoir rien de réel, et que le marquis de Paulmy avait trouvé cette assertion énoncée d'une manière formelle, dans un macrit d'un de ses ancêtres, alors ambassadeur à Venise.

L'ambassadeur de France à Venise, en 1618, n'était point de la famille du marquis de Paulmy, il se nommait Léon Bruslart; c'est de 1651 à 1659 que MM. d'Argenson père et fils occupèrent cette ambassade, et en 1768 qu'elle fut remplie par le marquis de Paulmy.

Comme Lalande ne dit pas s'il tient ce renseignement du marquis de Paulmy lui-même, ou s'il l'a lu dans ses ouvrages, il est difficile de vérifier la citation; mais j'ai trouvé dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, tome 35, LL pag. 64, ce passage : » Le marquis de Bédemar a été fameux par son ambassade à Venise, pendant laquelle on supposa qu'il avait fomenté une conjuration contre la république. »

(2) Tome 5.

et que les gouvernements qui y étaient intéressés durent éviter d'en laisser des traces. En second lieu on sait que Vittorio Siri était un compilateur, qui, comme Gregorio Leti, admettait sans choix et sans critique des faits contradictoires, et il prend soin de m'en fournir lui-même la preuve dans cette occasion; car il dit que plusieurs personnes croyaient que le duc de Savoie, pour se réconcilier avec la cour d'Espagne, lui avait révélé les projets de révolte du vice-roi de Naples.

La seconde objection est plus forte et fournit un nouvel exemple des contradictions où les écrivains inattentifs sont sujets à tomber. Dans cette même vie de Lesdiguières, où j'ai puisé le fait qui sert de base à tous ces raisonnements, il y a un passage qui supposerait l'existence de la conjuration des Espagnols contre Venise. Au sujet de la reddition de Verceil, le biographe dit (1): « Une raison fort considérable, et qui n'a point été touchée par l'histoire du temps, contribua beaucoup à déterminer les Espagnols à rendre cette place au duc de Savoie. Ce fut le mauvais succès d'un dessein que le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, avoit depuis quelque temps sur Venise, par le moyen d'un certain Jacques-Pierre, et que les Espagnols croyoient infaillible, à raison de quoi ils en attendoient l'effet, et différoient, par toutes sortes d'accroches imaginables, la restitution de cette place, s'assurant que, leur entreprise venant à réussir, ils seroient assez puissants en Italie pour retenir Verceil par force; au lieu que manquant, comme elle fit, ils ne pouvoient s'empêcher de le rendre, pour ne s'attirer pas sur les bras une grande guerre que force raisons devoient leur faire appréhender. » Sans doute on doit être surpris de lire ce passage dans le même historien qui, quelques pages après, rapporte la conjuration du duc d'Ossone contre Naples. Il est impossible que le même homme ait tramé ces deux conspirations à-la-fois, l'une en faveur de son gouvernement pour lui procurer l'acquisition d'un état, l'autre contre ce même gouvernement pour lui arracher un royaume. L'écrivain ne s'est point mis en peine de concilier ces deux faits; mais quel est celui qu'il raconte comme en ayant une connaissance personnelle? c'est le projet du vice-roi pour s'emparer de la couronne de Naples. Il nomme tous les

(1) *Vie de Lesdiguières*, liv. IX, chap. 10.

acteurs de cette intrigue, les suit dans toutes leurs démarches, répète leurs discours, cite leurs lettres; et tous ces renseignements sont de la plus grande authenticité, puisqu'il les avait recueillis dans le cabinet du maréchal de Lesdiguières. Le secrétaire ne pouvoit se tromper ni sur les conversations que le maréchal avait eues avec les agents du duc d'Ossone, ni sur la concertation qui avait eu lieu entre Lesdiguières et le duc de Savoie, ni sur la commission que le premier avait donnée au maréchal de Créqui, son gendre, pour suivre cette affaire à la cour, ni sur les réponses par lesquelles celui-ci rendait compte des dispositions des ministres, ni enfin sur les lettres que Lesdiguières avait écrites à sa cour, au duc de Savoie, à Créqui, et au duc d'Ossone.

Il n'y a qu'à comparer la manière dont l'historien raconte les deux faits, pour voir qu'il affirme l'un comme s'étant passé sous ses yeux, et qu'il rapporte l'autre comme un bruit du temps, sans s'apercevoir que l'existence du premier détruisait celle du second.

Une autre objection que me fournit encore ce livre (car je les cherche non moins soigneusement que les preuves), c'est que l'auteur place cette conjuration du duc d'Ossone, pour s'emparer du royaume de Naples, sous la date de 1619. Les exécutions faites à Venise et qui accréditèrent le bruit d'une conjuration tramée contre cette ville eurent lieu certainement au mois de mai 1618; donc il ne serait pas possible d'expliquer cet événement par l'autre, si celui-ci était postérieur; cela est évident. Cependant soit que l'entreprise du vice-roi, pour se révolter contre l'Espagne, appartienne à l'année 1618, soit qu'il faille la rapporter à 1619, il suffit que cette entreprise ait existé pour démontrer que ce même duc d'Ossone n'a pu méditer la destruction de la république de Venise. Il traita, (c'est toujours l'auteur qui l'affirme), avec les Vénitiens pour leur faire approuver son projet; mais si, en 1618, il eût été coupable envers eux du plus horrible attentat, aurait-il pu, l'année suivante, se flatter de leur protection? Ainsi, quand même les projets de révolte du vice-roi ne dateraient que de 1619, il en résulterait toujours que la version qu'on a voulu établir n'est pas la véritable, seulement celle que je lui substitue n'aurait plus de rapport avec cet événement. Mais il faut examiner si le biographe de Lesdiguières, en plaçant l'entreprise du duc d'Ossone sur Naples sous l'année 1619, a eu bien réellement l'intention de lui assigner cette date précise. Les his-

toriens ne peuvent pas raconter tous les événements à-la-fois; l'accomplissement d'un fait exige toujours un certain laps de temps, et comme ils ne s'enchaînent pas tous les uns aux autres, quand on passe à un événement, qui n'est pas la conséquence immédiate de l'événement précédent, on est obligé de revenir sur ses pas, pour rapporter les circonstances antérieures : c'est ce qui est arrivé à l'auteur de la vie du connétable. Son objet spécial est le récit des faits qui appartiennent à l'histoire de son héros. Après avoir raconté tous ceux qui se classent dans l'année 1618, il fait, en commençant l'année 1619, une digression sur le duc d'Ossone, et il est bien évident que son intention n'est pas de s'astreindre à ne raconter que des événements appartenant à cette année 1619; car il y parle du maréchal d'Ancre, tué en 1617, et de la mort du duc d'Ossone, qui eut lieu en 1621. On ne peut donc pas conclure de ce qu'il a choisi l'année 1619 pour y placer ce qui concerne le duc d'Ossone, qu'il ait voulu rigoureusement énoncer que tous les faits qu'il raconte appartiennent à cette année.

Cette conspiration, dont l'objet était de se rendre maître d'un royaume, n'était pas d'ailleurs un fait qui se pût accomplir en quelques moments. Des traités à négocier avec Venise, avec le duc de Savoie, avec la Hollande, plusieurs allées et venues des agents de cette intrigue de Naples à Paris, les dispositions à faire pour distribuer, gagner et augmenter les troupes, tout cela exigeait du temps.

Enfin, quand il serait vrai qu'il fallût admettre que l'intention formelle de l'auteur a été de placer le commencement et la fin de cette entreprise sous la date de 1619, il resterait à vérifier s'il ne s'est pas trompé, et si, d'après son texte même, on ne peut pas le convaincre d'erreur.

Or, il dit que le duc d'Ossone faisait la guerre aux Vénitiens après la paix signée, et cette paix avait été conclue en 1617 : il dit que lorsque le vice-roi commença à négocier avec la cour de France, le duc de Luynes venait de succéder à la faveur de Concini, et cela eut lieu en 1617 : il dit que le prince de Piémont, chargé de protéger les intérêts du vice-roi auprès des ministres, était alors à Paris pour son mariage, et ce mariage se négociait en 1618, puisqu'il fut accompli le 10 février 1619 : il dit que l'empereur était occupé par les troubles de la Bohême,

ils avaient éclaté en 1618, ainsi l'historien donne, comme contemporains de l'événement principal, d'autres événements qui avaient eu lieu en 1618 et en 1617. Ces dates coïncident parfaitement avec l'époque certaine de ce qui se passait à Venise au mois de mai 1618.

Il y avait entre le duc de Savoie, Lesdiguières et le cabinet de Paris, un intermédiaire que le biographe nous nomme : c'était Deageant. Ce Deageant a laissé des mémoires, et dans ces mémoires il n'est question ni du duc d'Ossone, ni de son projet; il est même vrai de dire qu'on y lit que, quant à l'Espagne, il n'y eut rien d'important à démêler entre les deux couronnes que l'accommodement du duc de Savoie. Voici une nouvelle objection qu'il s'agit d'apprécier. Les mémoires de Deageant ne sont une histoire complète ni du temps, ni de la vie de l'auteur; il écrivait, dit-il, à la demande du cardinal de Richelieu, dans l'objet de l'instruire de certaines particularités de la cour, et sur-tout, quoiqu'il ne le dise pas, pour se faire valoir, en détaillant les services qu'il avait rendus. Mais de quel intérêt pouvait être pour le premier ministre le récit d'une affaire lointaine, dans laquelle la cour de France avait craint de s'engager, et qui avait eu à peine un commencement d'exécution, sans autre résultat que la perte de son auteur? d'ailleurs ce livre était publié sous la surveillance de l'autorité, et la politique ne conseille jamais aux gouvernements d'avouer une entreprise manquée. Il n'est donc pas étonnant que les mémoires de Deageant n'en fassent pas mention, et il n'y a rien à conclure de son silence contre l'existence du fait.

On trouve dans ces mêmes mémoires que la disgrace de l'auteur eut lieu au commencement de l'année 1619 ou même vers la fin de 1618, en voici la preuve : Deageant raconte que le jour de Pâques 1618, un confesseur vint lui révéler un attentat médité par un de ses pénitents contre la vie du roi, que l'homme suspect fut mis à la bastille, mais que bientôt après on fit l'étourderie de le mettre en liberté, parce que lui, Deageant, était sorti des affaires.

Cette anecdote prouve évidemment que c'était en 1618 et antérieurement au jour de Pâques qu'on négociait à Paris pour le vice-roi, et par conséquent, que le projet de celui-ci coïncide avec les événements qui se passèrent à Venise.

Avant de terminer cette dissertation je dois rapporter une autre explication qui a été donnée de cet événement.

M. Chambrier d'Oleires, de l'Académie de Berlin, lut devant cette société savante en 1801, un mémoire dans lequel il se propose de résoudre le problême qni nous occupe (1).

L'auteur était diplomate et avait été employé en cette qualité en Italie. Selon lui, les supplices qui eurent lieu à Venise au mois de mai 1618 et que l'on jugea à propos de colorer par la supposition d'une conjuration avaient eu pour véritable cause une intrigue dont l'auteur était le capucin connu sous le nom de père Joseph.

« Ce moine intrigant, dit-il, qui sut dans la suite se rendre si nécessaire au cardinal de Richelieu, avait fait valoir le projet d'une entreprise en Levant comme le meilleur moyen de donner de l'occupation aux seigneurs français, les plus portés à cabaler contre la faveur dominante du duc de Luynes. On désignait le duc de Nevers comme l'un des chefs de cette entreprise, et l'on avait proposé au duc de Savoie d'en prendre le commandement. »

« Ce prince s'aperçut d'abord qu'on cherchait à l'engager dans quelque expédition lointaine, pour donner un aliment à son esprit actif et ambitieux, en le détournant de ses anciennes vues qui donnaient de l'inquiétude aux deux cours alliées (celles de France et d'Espagne). Charles-Emmanuel ne parut point avoir pénétré leurs intentions : il feignit de donner les mains à l'entreprise pour en connaître le secret, et un français nommé Renaud, son agent à Venise, fut chargé en apparence d'en concerter les préparatifs avec les ambassadeurs de France et d'Espagne, dont il eût ordre de suivre avec soin toutes les démarches. Renaud fut arrêté comme complice d'une conjuration, ainsi que le capitaine Jacques Pierre, agent du duc de Nevers pour la croisade. L'un et l'autre perdirent la vie, et la république put craindre d'offenser la cour de France, par le supplice de deux Français envoyés à Venise pour une expédition que cette cour favorisait. On connaissait la jalousie des Vénitiens à l'égard de leur navigation et de leur commerce au Levant, et l'on se rappelait les traverses qu'ils y avaient suscitées autrefois aux puissances dont la prépondérance leur faisait ombrage. Celles-ci pouvaient leur supposer encore la même jalousie et la même opposition secrète au

(1) *Mémoires de l'Académie de Berlin.*

succès de cette croisade. Il importait donc au sénat de détourner les soupçons que ces exécutions mystérieuses pouvaient faire naître, et la combinaison des circonstances rapportées par Siri et d'autres historiens, lie à cet embarras du sénat, la prétendue découverte de la conjuration espagnole. »

« S'il est vrai que cette conjuration fut une chimère, l'entreprise du Levant, exécutée et abandonnée alors, pouvait faciliter l'explication d'un fait si mystérieux. L'arrivée d'un Chiaoux turc, dans ces entrefaites, comme envoyé du sultan Osman, après son avènement au trône, parut une circonstance trop extraordinaire pour ne pas donner quelque prise aux conjectures sur les moyens secrets auxquels la république devait le rétablissement de sa bonne intelligence avec la Porte. Comme les Turcs se mettaient alors en état de repousser une entreprise dont ils se croyaient menacés, on crut que le secret de celle dont Jacques Pierre était l'agent, avait été revélé au divan par le baile de la république. Le chiaoux exigea la punition exemplaire de ce capitaine français, sous prétexte de ses pirateries. Renaud, son complice, fut aussi sacrifié au ressentiment de la Porte. »

« Il était agent du duc de Savoie, de ce prince avec qui la république entretenait d'étroites liaisons. Cependant Charles-Emanuel n'en porta aucune plainte, ce qui fait présumer qu'il connaissait le vrai motif de la conduite du sénat, et qu'on souleva pour lui le voile politique sous lequel le conseil des dix enveloppa l'affaire, qui changea de nature entre ses mains. Il fallait que ce voile fut assez épais pour cacher à la France les démarches de la république envers la Porte, et que les puissances chrétiennes ne pussent reprocher au sénat d'avoir révélé leur secret au divan et de lui avoir sacrifié les agens de l'expédition du Levant. Le sénat désirait aussi de se débarrasser des troupes que le comte Jean de Nassau avait amenées d'Allemagne, l'année précédente au service de la république, et qui, licenciées à la paix, maraudaient depuis lors, faute de paie, dans les états Vénitiens. »

« Mais, ce qui importait davantage, c'était de préserver Venise et l'Italie du joug de l'Espagne et de se soustraire aux desseins ambitieux de ses ministres. Diriger contre ceux-ci et surtout contre Bédemar, les soupçons du peuple, et forcer cet ambassadeur à quitter la partie, en lui imputant une conjuration dont la découverte exigeait les précautions sévères que la répu-

blique venait de prendre pour sa conservation ; faire craindre aux soldats allemands un sort pareil à celui de plusieurs de leurs officiers enveloppés dans le complot, pour les obliger de se retirer à la hâte, en évitant ainsi à l'état qu'ils avaient servi, l'embarras de solder leurs comptes ; c'était tourner à son avantage en Italie, les précautions mêmes que le sénat était obligé de prendre pour rendre impénétrable sa conduite dans le Levant. »

« Tel paraît avoir été son but, et c'est ainsi qu'il se retira d'une conjoncture très-critique. On a vu que Charles-Emanuel, en se prêtant en apparence aux propositions de la France et de l'Espagne à l'égard de la croisade, avait paru donner dans le piége que ces cours lui tendaient ; mais il tourna l'artifice contre ceux mêmes qui l'employaient ; et en faisant servir ce projet d'expédition lointaine à resserrer ses liaisons avec la république de Venise, d'où dépendait alors la liberté de l'Italie, il laissa au sénat le soin de tirer du secret qu'il lui avait communiqué, le parti le plus avantageux à leurs intérêts communs. Si la trame odieuse que le sénat attribua dans cette occasion au marquis de Bédemar, était imaginaire, comme on le présume, il n'en est pas moins vrai que ce ministre secondait par tous les moyens que lui fournissait sa profonde connaissance des ressorts du gouvernement de la république, les desseins formés à Naples et à Milan pour abaisser sa puissance. Le sénat les déconcerta. Le prompt supplice des agens français frappa l'esprit du peuple, qui se persuada qu'il venait d'échapper à un grand danger. L'Espagne désavoua ses ministres, qui perdirent leur crédit en Italie, et la France, détachée enfin de la cour de Madrid, renouvela ses liaisons avec Venise et le duc de Savoie, pour balancer en Italie la puissance autrichienne, qui y était encore si redoutable. »

Voilà le récit de l'académicien de Berlin. Voici les observations dont il paraît susceptible.

Il est constant qu'on avait proposé au duc de Nevers une entreprise sur l'Albanie, et qu'on lui avait représenté les Grecs comme prêts à se révolter en faveur d'un prince qui prétendait descendre de leurs anciens maîtres. Mais jusqu'ici cette entreprise ne paraissait avoir été conseillée que par des aventuriers attachés au duc. M. Chambrier veut au contraire qu'elle ait été conçue par un moine alors assez obscur ; que pour éloigner ce seigneur, ce moine n'ait pas trouvé de moyen plus simple qu'une

croisade; que l'Espagne, à qui les cabales du duc de Nevers n'occasionnaient probablement aucun embarras, soit entrée dans ce projet; enfin qu'on ait offert au duc de Savoie le commandement de cette expédition. Ainsi trois puissances de l'Europe, oubliant leurs anciennes inimitiés, se seraient liguées et auraient entrepris une guerre contre l'empire Ottoman, uniquement pour délivrer le nouveau favori de Louis XIII de la présence d'un courtisan incommode. A qui persuadera-t-on qu'une entreprise de cette conséquence ait pu être le résultat d'une intrigue de cour? Il ne faut que se rappeler l'état de la France après la minorité de Louis XIII, pour juger si ce prince était en état d'entreprendre une guerre contre les Turcs. Ce que nous avons dit du caractère de Philippe III, roi d'Espagne, et de son premier ministre, repousse également cette supposition que la cour de Madrid eut pu adopter le projet d'une croisade. Quant au duc de Savoie qu'avait-il à gagner dans une expédition d'outremer, lui qui n'avait ni troupes suffisantes pour faire des conquêtes, ni marine pour les garder? Comment au sortir d'une guerre contre l'Espagne, se serait-il éloigné de ses états, les laissant à la merci des Français et des Espagnols?

Il n'y avait donc aucune raison dans ce projet, et par conséquent il n'y a aucune vraisemblance dans cette ligue.

Nous avons encore la lettre par laquelle le capitaine Jacques Pierre, envoyait au duc de Nevers le plan d'une expédition dans le Levant. Cette lettre existe à la bibliothèque du Roi, elle est accompagnée d'un discours adressé aux Vénitiens pour les engager à se jeter entre les bras de la France. Cette pièce est apostillée de la main de l'ambassadeur de France, qui résidait alors à Venise; mais quelle est cette apostille? La voici : *Discours impertinent fait par le défunt Jaques Pierre.* L'ambassadeur se serait-il exprimé ainsi si ce projet eut été celui de sa cour?

On ne peut donc admettre que la France et l'Espagne aient voulu faire la guerre aux Turcs. Si elles n'ont jamais eu ce projet, les Vénitiens n'ont pas pu le dénoncer, ou du moins la dénonciation n'a pas pu faire manquer l'entreprise.

Remarquez que M. Chambrier ajoute, que la république devait craindre que la cour de France ne regardât comme une offense le supplice de deux Français (Jacques Pierre et Renault). C'était un singulier moyen de pallier cette offense, que d'en faire périr deux ou trois cents autres.

Je ne saurais dire où l'auteur a pris que le capitaine Renault était à Venise un agent secret du duc de Savoie. Mais cette circonstance, en la supposant vraie, n'influe nullement sur l'explication de l'évènement.

M. Chambrier se trompe, lorsqu'il assure que le roi d'Espagne désavoua le marquis de Bédemar. Il est constant au contraire que ce ministre n'avoua rien et que la cour n'eut rien à désavouer.

Enfin, cet écrivain a cédé, comme cela arrive trop souvent à ceux qui ont imaginé un système, à la tentation de se créer des autorités, quand il n'en trouvait pas. Il rapporte une lettre de l'ambassadeur de France où il lui fait dire que loin de penser à conspirer, Jacques Pierre n'était occupé *que des desseins du roi de France et du duc de Nevers sur le Levant.* Cette phrase semblerait annoncer bien positivement que le roi de France avait des desseins sur le Levant. Malheureusement elle ne se trouve pas dans la lettre dont l'original existe à la bibliothèque du Roi. Voici les propres expressions de Léon Bruslart : *Il ne s'occupait qu'à servir le roi et M. le duc de Nevers en ces desseins du Levant.*

Je reviens à l'abbé de Saint-Réal, il a trouvé un zélé défenseur dans le journal de Verdun (1), où M. Dreux du Radier a entrepris d'accabler de témoignages, qu'il croit irrécusables, l'auteur de la dissertation imprimée en 1756, contre l'existence de la conjuration. Cette réfutation des doutes de Grosley n'est fondée, ni sur les faits, ni sur le raisonnement. Elle se réduit à des citations qui même ne supposent pas des recherches bien étendues. L'auteur oppose au pyrrhonisme de l'académicien de Châlons la relation du Mercure, le récit de Nani, rapporté ci-dessus et un fragment de l'histoire universelle d'un auteur allemand; Adolphe Brachell qui parle de la conjuration sans en rapporter aucune circonstance, sans en indiquer les auteurs. On peut en juger par la traduction même que M. Dreux du Radier donne de ce passage, la voici :

« Pendant que ces choses se passaient dans la Bohème (dit Brachell) la république de Venise échappa au plus grand des dangers; soixante officiers avaient entrepris de massacrer le sénat et de brûler la ville. Qui fût l'auteur de cette conspiration?

---

(1) Août 1756.

quels en étaient les motifs? C'est ce que j'ignore et que les auteurs ne m'apprennent point. Les chefs de la conjuration avaient trouvé le secret de se faire un grand nombre de complices. Il y en avait 700 de différentes nations dans la ville; mille autres, embarqués à la portée de Venise, devaient y entrer. On avait préparé des mèches, du canon, des outils pour couper les ponts. Une chose prodigieuse c'est que de tant de conjurés pas un ne révéla le secret. Enfin l'un d'eux, mis en prison pour un autre crime, découvrit tout dans l'espérance d'obtenir sa liberté. On arrêta ceux qu'on put trouver, car la plupart voyant la conjuration découverte prirent la fuite; et ceux qu'on fit prisonniers, furent punis du dernier supplice. On pardonna à celui qui avait découvert la conjuration ; on ajouta même au pardon une pension pour lui et ses héritiers, comme un monument de sa fidélité pour la république. »

Le livre d'où l'on a extrait ce passage avait été imprimé en 1652 et par conséquent était antérieur de 22 ans à celui de Saint-Réal; mais il faut convenir que ce n'est pas là que l'écrivain français a pu puiser les circonstances de son récit.

M. Dreux du Radier cite quelques autres historiens italiens postérieurs à Saint-Réal, et qui, n'ayant fait que répéter une version qu'ils ont trouvée établie, ne la confirment pas.

Muratori enfin, l'un des historiens modernes de l'Italie dont les recherches furent aussi étendues que ses discussions critiques sont lumineuses et impartiales; Muratori, dis-je, après avoir rapporté le fait tel que les relations vénitiennes le font connaître, observe que Nani et sur-tout Saint-Réal, n'en omettent pas la plus minutieuse circonstance. « On dirait qu'ils ont sous les yeux « toutes les pièces de la procédure, ce qu'il n'est guère possible « de concilier avec le silence rigoureux que la seigneurie s'im« posa sur cette affaire. Il n'y eût pas une syllabe prononcée » contre le duc d'Ossone. L'ambassadeur d'Espagne fut admis « dans le conseil tenu à ce sujet, et n'entendit pas un seul mot « de plaintes ni de reproches. De là l'incrédulité de Vittorio Siri « et de tant d'autres écrivains, qui ont traité ce complot de fic« tion, et qui soutiennent qu'à moins de délirer, il était im« possible de songer à prendre une cité si peuplée, coupée par « tant de canaux et ayant en mer, une armée supérieure à celle « du vice-roi de Naples. *Un seul fait luit au milieu de ces ténèbres;*

« c'est que dans les troupes de la république même, on arrêta « des Espagnols et des Français, je ne saurais dire à la vérité « combien, dont les uns furent pendus et les autres noyés dans « le canal Orfano. Malgré tant d'incertitudes, on ne laisse et on « ne laissera pas d'imprimer que sous tel doge *la plus horrible des « conspirations fut ourdie par le duc d'Ossone vice-roi de Naples*, et « *par La Cueva ambassadeur d'Espagne.* «

SECTION XI.

Procédure relative à la conjuration de 1618.

Il existe à la bibliothèque du Roi, à Paris, sous le n° 10,130, un manuscrit in-4°, intitulé : *Sommario della congiura fatta contro la serenissima repubblica di Venetia.*

Ce manuscrit n'est qu'une copie, qui n'est revêtue d'aucun caractère d'authenticité.

Interrogatoire des accusés.

Est comparu devant les excellentissimes du très-haut conseil des dix, Antoine Jaffier, capitaine français au service de la seigneurie, lequel a dit avoir à révéler des choses très-importantes pour le service de la sérénissime république, moyennant qu'on lui garderait le secret, et qu'on le recompenserait dignement. Ce qui lui ayant été immédiatement promis, les excellentissimes inquisiteurs d'état ont été assemblés (1), et en

(1) On vient de dire que Jaffier s'était présenté devant le conseil des dix; maintenant on ajoute que les inquisiteurs d'état furent aussitôt assemblés. Mais les trois inquisiteurs d'état étaient membres du conseil des dix.

leur présence, le secrétaire du conseil, Barthélemi Comino, a exhorté ledit Jaffier à déclarer tout ce qui était à sa connaissance, sans aucune restriction, quand même l'un des membres du tribunal pourrait être compromis comme ayant manqué à ses devoirs envers la patrie, et qu'on l'assurait du plus profond secret.

Interrogé sur l'espèce d'affaire qu'il avait à révéler, et assuré que, s'il y était intéressé lui-même, il recevrait, outre son pardon absolu, une récompense secrète, ledit Antoine Jaffier a répondu que c'était ce qu'il desirait, parce que ayant été admis au service de la seigneurie, par les soins du capitaine Jacques Pierre, corsaire fameux et son compagnon, il avait consenti et promis de faire tout ce que ses autres amis conjurés se proposaient pour la ruine de la sérénissime république, comme il sera expliqué ci-après.

Jaffier a commencé ainsi : Leurs seigneuries illustrissimes sauront qu'une grande conspiration a été tramée. Le chef est Jacques Pierre, lequel, bien qu'il soit entré au service de la seigneurie, n'est point venu pour être utile à la république. Lorsqu'il eut quitté la profession de corsaire, il reçut du duc de Savoie un sauf-conduit, et se retira à Nice en Provence, où il avait beaucoup de pratiques parmi la soldatesque (1). Dans ce temps-là, le duc d'Ossone étant en Sicile, un Marseillais, nommé le capitaine Robert, s'y rendit, et reçut le meilleur accueil du vice-roi, qui lui donna un galéon avec des lettres, et l'autorisa à promettre un sort avantageux au capitaine Jacques Pierre, s'il voulait passer en Sicile, le vice-roi faisant une grande estime de sa personne. Cela eut lieu en effet. Jacques Pierre quitta Nice, transporta sa femme, ses enfants et tous ses biens en Sicile, y fut reçu fort honorablement, et fut admis

(1) Jaffier dit ici que Jacques Pierre avait servi, comme marin, sous le duc d'Ossone, avant de se retirer à Nice. Cela ne pouvait pas être. Jacques Pierre se trouvait déja à Nice lorsque le duc arriva pour la première fois en Italie, avec la qualité de vice-roi de Sicile, et ce fut alors que celui-ci l'attira à son service. Voilà comment Gregorio Leti (liv. II de la 2e partie) raconte ce fait, et l'abbé de Saint-Réal le rapporte de même, sans s'apercevoir qu'en ceci il s'écarte de la procédure, qu'il dit avoir sous les yeux.

plusieurs fois dans les conférences du vice-roi, lequel, ayant une grande inclination pour les choses de la mer, envoya le capitaine Jacques Pierre en course, l'engagea à faire venir en Sicile des matelots et des soldats français de sa connaissance, sous l'espoir d'une paie avantageuse et de grades honorables. En effet, il en vint plusieurs de Marseille, de Nice, d'autres lieux; tous furent bien accueillis, et le vice-roi éprouva dans plusieurs occasions la fidélité et l'affection du capitaine.

Le susdit Jacques Pierre parvint à sa familiarité; il n'aurait pu être mieux avec lui, quand il eût été son frère. Ils conféraient souvent ensemble sur les affaires les plus importantes, et le capitaine devint fort riche. Peu de temps après, le duc d'Ossone fut nommé vice-roi de Naples. Jacques Pierre y passa avec lui, fit un second voyage à Nice et à Marseille, et en ramena quelques capitaines de vaisseau, avec lesquels il avait fait la course, et qu'il engagea au service du vice-roi. Le duc arma plusieurs bâtiments, avec lesquels il l'envoya sur les côtes de Turquie, où l'on fit diverses prises et beaucoup de dommages aux infidèles. Il y eut même une rencontre entre une escadre turque et les galéons de Naples, dans laquelle ceux-ci remportèrent la victoire. L'amitié du vice-roi pour Jacques Pierre, et le crédit de celui-ci s'en accroissaient. Quelques mois après, le capitaine quitta Naples, et le bruit se répandit qu'il avait encouru la disgrace du vice-roi; que, si celui-ci pouvait le tenir, il le ferait pendre, parce qu'il avait découvert quelques complots dans lesquels Jacques Pierre était impliqué contre l'Espagne. Il y eut des gens qui doutèrent de la vérité de ce bruit; mais la plupart y crurent, parce que le vice-roi était un homme assez fantasque, et le capitaine fort susceptible.

Le capitaine fut accueilli de nouveau par son altesse de Savoie, et en obtint des lettres de recommandation pour la sérénissime république. Le duc de Savoie disait qu'il connaissait la valeur du capitaine; qu'il l'avait soigneusement interrogé sur les désagréments qu'il avait eus auprès du duc d'Ossone, et que, s'il était admis au service de la seigneurie, principalement dans le service de mer, il pourrait y être fort utile. En effet, il y fut admis.

Interrogé comment il a pu savoir que Jacques Pierre trompait le duc de Savoie, et avoir connaissance des lettres de recommandation qui avaient été données à ce corsaire auprès de la sei-

gneurie pour qu'il entrât à ce service ; interpellé de dire s'il était lui-même avec Jacques Pierre, et ce qui arriva à Naples après le départ du capitaine et sa brouillerie avec le duc : A répondu qu'il était un des plus intimes confidents du capitaine ; que son départ de Naples n'avait point rompu leur amitié ; que ce dépar avait eu pour objet un complot contre la république ; que Jacques Pierre l'en avait entretenu plus d'une fois, et lui avait dit en riant : « Ma foi, ces Pantalons sont faciles à persuader, ils se fient à tout le monde ; » que, quant aux lettres que Jacques Pierre avait obtenues du duc de Savoie pour faciliter son admission à Venise, Jacques Pierre n'avait eu aucune peine à se les procurer, son altesse lui voulant beaucoup de bien, tellement que lorsqu'elle avait appris qu'il avait quitté le service de Naples, elle en avait été fort contente, et l'avait témoigné ; qu'en un mot, Jacques Pierre lui avait répété souvent, à lui Jaffier, que le duc de Savoie s'intéressait beaucoup à lui, et qu'il lui ferait voir de ses lettres quand il voudrait.

Requis de dire positivement ce qu'il sait dudit Jacques Pierre et de ses desseins : A répondu qu'il sait pour chose certaine que la brouillerie dont le bruit s'est répandu entre le vice-roi et le capitaine, n'est qu'un jeu ; mais que, sur son ame, et d'après beaucoup de circonstances, outre deux lettres que le capitaine avait reçues de Naples, il ne doute pas que Jacques Pierre ne soit d'intelligence avec le duc d'Ossone, et qu'il n'ait été envoyé à Venise exprès, pour s'introduire dans le service de la seigneurie, et pour être à portée d'exécuter les mauvais desseins que le duc médite contre la république.

Interrogé sur les projets que le capitaine Jacques Pierre peut avoir eus contre la république en entrant à son service, et à l'instigation du duc : A répondu que le projet du duc d'Ossone était que le capitaine parvînt à obtenir le commandement de quelques vaisseaux, qu'il mît le feu avec des artifices à ceux qu'on ne lui confierait pas, et qu'il emmenât les siens ; mais auparavant qu'il tâchât d'introduire des soldats et d'autres gens affidés dans quelque place maritime, de la pourvoir de vivres et de munitions, et de s'en rendre maître avec ses vaisseaux et son monde.

Il avait une lettre du vice-roi lui-même, qui l'engageait à agir avec beaucoup de prudence, et qui comptait sur son habi-

leté et son jugement; une autre lettre du secrétaire du duc, qui lui demandait l'état des forces de la république, et le chargeait de l'instruire de tout ce qui concernait Venise et les forteresses maritimes, enfin de recueillir tout ce qui pouvait contribuer aux succès des desseins du duc. Ledit Antoine Jaffier a ajouté que cet Alexandre Spinosa, qui a été admis au service de la république, n'est aussi qu'un émissaire du vice-roi de Naples; mais que, pour ce fait, il ne le tient et ne le sait que pour l'avoir entendu dire à quelques autres qui sont arrivés de cette capitale; que ce Spinosa est un espion double, et que le capitaine ne peut pas le souffrir, à cause de l'ambition qu'il a d'être seul chargé des affaires du duc d'Ossone. Interrogé longuement sur cet article, et requis de dire si le capitaine sait positivement que le susdit Alexandre Spinosa ait été envoyé par le vice-roi avec des mauvais desseins contre la république: A répondu que Jacques Pierre le tenait pour certain; que l'ayant vu long-temps à Naples fréquenter la cour du duc, il en avait conçu de la jalousie, et soupçonné que Spinosa avait été envoyé par le vice-roi pour tramer quelque trahison contre la république; que la certitude en avait été acquise par des Français employés à Naples au service du vice-roi, et qui avaient entendu Spinosa lui-même dire qu'il avait été admis au service vénitien; lesquels Français avaient rapporté ce propos à Jacques Pierre.

Interrogé s'il a su la cause de l'arrestation et de la mort de Spinosa, et comment la justice avait pénétré ses desseins: A répondu qu'il était certain que le capitaine Jacques Pierre, le Pétardier, Jean Renault, étaient ceux qui avaient informé la justice des machinations de Spinosa; qu'ils étaient étroitement liés avec lui; qu'ils avaient pu pénétrer ses intelligences avec le vice-roi; que Jacques Pierre et Spinosa avaient eu de fréquentes conversations sur les forces de la république; que lui, déposant, avait souvent entendu dire au capitaine que Spinosa avait été envoyé par le vice-roi à Venise pour la perte de la république, et que certainement c'était par Jacques Pierre lui-même que Spinosa avait été dénoncé.

Interrogé sur toutes les particularités qu'il peut savoir relativement au dessein de Jacques Pierre et de ses complices, et sommé de parler sans restriction, d'après l'assurance qui lui a

été donnée de son pardon, du secret et d'une récompense (il paraît qu'ici le copiste a passé quelque chose, car la réponse à cette question ne se trouve pas, et, ici finit la déclaration de Jaffier. La même lacune se trouve dans les trois copies de cette procédure, dans l'imprimé de Vittorio Siri et dans la traduction française. Il résulte de cette similitude que ces diverses copies ont été faites l'une sur l'autre ou sur un même original, et que, par conséquent, c'est comme si nous n'en avions qu'une.

Deux jours après que celui-ci eut fait sa révélation aux illustrissimes inquisiteurs d'état, comparurent deux étrangers, un Français de nation, appelé M. de Branbilla, entretenu par la seigneurie dans les affaires maritimes, et Théodore, Hollandais, de la troupe conduite par les comtes de Nassau. Ils avaient quelque liaison avec un Gentilhomme de la maison Forli, qui possédait les langues flamande et hollandaise, ayant voyagé en Flandre. Celui-ci ayant eu occasion de parler avec divers officiers et soldats de la troupe du comte de Nassau, comme avec beaucoup de Français entrés au service de la république, par le crédit du capitaine Jacques Pierre, et de lier une étroite connaissance avec les susdits Théodore et Branbilla, leur avait entendu dire qu'ils auraient à révéler des choses très-importantes pour la république. Sur quoi il leur avait fait de grandes instances, pour pénétrer leur secret, qu'ils n'avaient jamais voulu lui dire ; mais ils lui avaient fait entendre que, s'ils étaient assurés de la reconnaissance de la seigneurie, ils découvriraient une grande conjuration qui se tramait, dans laquelle il y avait de grands personnages, et même peut-être des têtes couronnées. Au sortir de cette conférence, ce patricien se rendit sur-le-champ auprès des inquisiteurs d'état, pour les informer de ce qu'il venait d'apprendre, et il reçut ordre de retourner auprès de ces deux étrangers, pour les engager à se rendre au tribunal volontairement. En même temps, dans la supposition qu'ils avaient pu concevoir quelque crainte et prendre la fuite, le capitaine-grand et ses divers agents furent chargés de veiller sur eux, mais sans laisser soupçonner leur mission au cas qu'ils voulussent venir d'eux-mêmes révéler ce dont ils avaient dit quelques mots.

Le patricien susdit les amena en effet dans la maison de l'illustrissime Marc-Antoine Marcelli, un des inquisiteurs d'état, qui fit sur-le-champ appeler ses deux collègues et le secrétaire

Comino. On introduisit ledit patricien et les deux étrangers. Là, le patricien dit que Dieu avait inspiré à ces deux messieurs de révéler un complot qui se tramait contre la république; et, après quelques paroles de compliment et une exhortation à ces étrangers de révéler ce qu'ils savaient, avec promesse de leur donner une pleine satisfaction et l'assurance du plus profond secret, ils répondirent que, depuis quinze jours, ils avaient l'intention de faire connaître ce qui se tramait contre la république; et M. Branbilla, Français, qui entend bien la langue italienne, dit: « Leurs seigneuries illustrissimes doivent savoir comment, après la mort du comte Jean de Nassau dans le Frioul, les affaires commencèrent à prendre une tournure pacifique. Les troupes avaient éprouvé quelques désagréments, tant à cause de leur paie que par divers accidents. La majeure partie des soldats était disposée à se mutiner, mais le général Barbarigo eut la sagesse de les diviser après qu'il en eut fait tuer plusieurs sous Gradisca. La fermentation s'accrut de manière que les chefs ayant été mandés à Padoue, et les troupes hollandaises et françaises ayant été réparties dans les diverses places de la terre-ferme, les mécontents délibérèrent, d'accord avec le capitaine Jacques Pierre et M. d'Arnault, qui avaient fait venir trois cents de ces hommes dans la ville, de choisir le temps de la foire de l'Ascension, pour attaquer les postes de cette capitale, de se répandre dans Castello et dans le quartier Saint-Marc, de mettre le feu à l'arsenal, à la monnaie, au palais ducal, de mettre la ville au pillage à l'aide des trois cents bons sujets, capitaines, caporaux, et autres gens de main qui s'y trouvaient. On devait faire donner avis à tous les soldats hollandais, français et autres étrangers, de se rendre à Venise pour ce jour-là, sans leur dire ce dont il s'agissait, mais en leur révélant seulement que l'entreprise serait fort profitable. On avait conféré bien des fois sur cette affaire dans la maison de M. d'Arnault et des ambassadeurs de France et d'Espagne, lesquels véritablement avaient connaissance de la chose qui se traitait, et y donnaient les mains. L'ambassadeur d'Espagne avait dans son palais des armes en quantité suffisante pour armer plus de cinq cents hommes. Au moment où on mettrait le feu à la ville, de tous les côtés à-la-fois, et notamment à l'arsenal, le capitaine Pierre devait faire une tentative semblable pour détruire la flotte, et tâcher, s'il le pouvait, de s'emparer de quelques places maritimes,

de même à Brescia et dans toutes les autres villes de terre-ferme, y ayant dans toutes des officiers et des soldats qui étaient du complot. Après ces succès obtenus à Venise et sur la mer, ils devaient se rendre maîtres de toutes les villes. Des troupes devaient venir de Milan et du Tyrol pour donner main-forte aux conjurés et aux citadins qui auraient voulu se joindre à eux. En somme il dit que, si on ne se hâtait de mettre la main sur beaucoup de gens qui étaient épars dans tous les logements garnis de Venise, leur projet réussirait, parce qu'ils étaient résolus de le tenter; que cela était certain; qu'on pourrait apprendre beaucoup de particularités secrètes de M. d'Arnault, car il tenait tous les fils de ce complot dans la main. C'était lui qui, ayant une connaissance parfaite de Venise, avait donné le plan de l'opération. Le déposant termina en affirmant que ce qu'il venait de dire était la vérité.

Ce rapport entendu, sans mettre en liberté ces deux étrangers, qui furent retenus dans la maison de Marc-Antoine Marcello, et fort bien traités, l'avogador Nicolas Valerio et les trois chefs de l'excellentissime conseil des dix furent mandés; et, sans leur rien dire du fait, il leur fut ordonné d'aller avec tous les officiers de justice et beaucoup de la mestrance de l'arsenal, dans toutes les auberges, pour y prendre tous les ultramontains qui s'y trouveraient, en les emprisonnant séparément. Cela fut exécuté incontinent. Plus de deux cents personnes furent arrêtées, et on commença à les examiner. Le matin même, on prit, dans le palais de l'ambassadeur de France, M. d'Arnault et deux des principaux Français, qui étaient dans une chambrette. M. d'Arnault fut conduit par l'avogador Nicolas Valerio lui-même, devant l'un des inquisiteurs d'état; et, après avoir pris son signalement, il fut interrogé sur son nom, son pays et sa profession.

Il répondit être de la maison de M. l'ambassadeur de France, et qu'il avait toujours été militaire.

Interrogé depuis combien de temps il se trouvait dans le palais de l'ambassadeur, il répondit : « Depuis le temps qu'il était venu remplir cette ambassade, et qu'auparavant il avait servi M. de Champigny, déja ambassadeur dans cette ville. »

Interrogé en quelle qualité il était attaché à la maison de l'ambassadeur, il répondit que c'était comme gentilhomme, et qu'il

mangeait à la table de son excellence, et était un ancien serviteur de sa majesté très-chrétienne.

Il lui fut observé que c'était un mensonge de dire qu'il était attaché à la maison de l'ambassadeur de France; qu'on avait à cet égard des informations précises; que, par conséquent, il fallait qu'il dît la vérité sur ce qu'il faisait à Venise et sur la conduite qu'il tenait. Il répondit que la vérité était qu'il était dans le palais de l'ambassadeur, sujet et serviteur du roi.

Il lui fut répliqué qu'il devait laisser de côté ce système de défense, puisqu'il constait au procès qu'il demeurait hors du palais de l'ambassadeur de France, mais qu'il y allait, et que quelquefois il avait été invité chez l'ambassadeur.

Interrogé s'il connaissait le capitaine Pierre, il répondit qu'oui; qu'il y avait plusieurs années qu'il le connaissait, et qu'il avait été quelques mois dans sa compagnie.

Interrogé sur les relations qu'il avait avec lui, il répondit qu'il n'avait d'autres relations que celles qui résultaient de leur ancienne amitié pendant qu'ils étaient ensemble et sur terre et à la mer; qu'ils discouraient de ce qu'ils avaient vu autrefois; qne le capitaine Jacques Pierre l'exhortait à entrer au service de la république, s'offrant de lui procurer un bon traitement, surtout à l'occasion des armements maritimes qui se faisaient; mais qu'il n'avait pas voulu prendre ce parti avant d'en avoir obtenu la permission de France; que déja l'ambassadeur en avait écrit à la cour, rendant compte de ses titres pour obtenir cet agrément; que, quant à lui, il le desirait, mais pour être au service de l'ambassadeur, et que, du reste, le projet du capitaine Pierre n'avait pas reçu son exécution, et qu'il ferait toutes choses pour lui.

On lui demanda s'il avait jamais traité avec l'ambassadeur d'Espagne, et sur quelle matière; s'il avait eu la pensée d'aller en France, en lui faisant observer qu'il devait dire la vérité, parce que la justice était bien informée de tout, et qu'elle avait tant de renseignements, qu'il était inutile de chercher avec elle des inventions; que déja ses déclarations se trouvaient fausses en beaucoup de choses; qu'il fallait qu'il se résolût de dire la vérité hautement, faute de quoi on aurait recours à d'autres moyens.

Interrogé s'il avait jamais écrit au duc d'Ossone, vice-roi de

Naples, il répondit ne pas le connaître, et que par conséquent il ne lui avait jamais écrit. Averti de bien prendre garde à ce qu'il disait et de consulter sa mémoire, il répondit, comme dessus, qu'il ne connaissait point le vice-roi, et n'avait jamais eu avec lui aucune relation.

Interrogé s'il avait eu des liaisons d'amitié avec l'ambassadeur d'Espagne, et s'il lui avait jamais demandé lettres ou passeports, il répondit absolument que non. Ensuite il fut conduit en prison et gardé à vue afin qu'il ne parlât à personne.

Le capitaine Laurent Brulard, bourguignon, compagnon du susdit M. d'Arnault, fut ensuite amené devant les inquisiteurs; et, après les interrogatoires ordinaires, interpellé de dire s'il savait la cause de son arrestation, il répondit qu'il ne pouvait la soupçonner.

Interpellé s'il connaissait le capitaine Jacques Pierre; répondit qu'il le connaissait depuis long-temps, et lui devait d'avoir été admis au service de la république, comme beaucoup d'autres Français, ses compatriotes.

Interrogé s'il connaissait M. d'Arnault, répondit qu'oui; qu'il avait été son compagnon de chambre, et qu'il le croyait aussi arrêté, ainsi que deux frères Lorrains, hommes de grande valeur et fort habiles dans l'art de faire des pétards et des feux d'artifice.

Sommé de dire s'il pouvait connaître la cause de leur arrestation et de la sienne, et invité à dire la vérité pour son propre avantage, répondit qu'il ne savait point cette cause; qu'il n'avait commis aucune faute, et ne méritait aucun châtiment.

Averti que la justice avait connaissance certaine que lui, M. d'Arnault, et plusieurs autres, avaient formé des projets de grande importance, et que par conséquent il fallait qu'il se décidât à dire la vérité; qu'autrement la justice aurait recours à la force pour la lui faire dire; ledit capitaine Brulard répondit que, si le tribunal voulait lui promettre sa liberté, il dirait tout ce qu'il savait, et lèverait tous les soupçons qu'on pouvait avoir contre lui.

A quoi l'avogador Nicolas Valerio répondit qu'on promettait de lui sauver la vie, et de le délivrer, s'il disait la vérité, et que son intérêt était de la dire tout de suite.

Alors le susdit Brulard commença à raconter comme quoi il y

avait dans Venise un grand nombre de Français qui étaient entrés au service de la république par les soins du capitaine Jacques Pierre; qu'il savait de science certaine que ce capitaine entretenait des intelligences secrètes avec le vice-roi de Naples et l'ambassadeur d'Espagne; que cet ambassadeur en avait aussi avec M. d'Arnault, lequel fréquentait Jacques Pierre, et traitait avec lui sous le plus grand secret des projets pour amener la ruine de la république, et cela par deux raisons, l'une, que le roi de France était persuadé par ses sujets et par son ambassadeur à Constantinople, que le baile de Venise avait découvert au grand-visir que les rois de France et d'Espagne méditaient des projets contre l'empire turc; que c'était véritablement par les soins de la république que ces desseins avaient été révélés; qu'il en était résulté beaucoup de désagréments pour l'ambassadeur de France à Constantinople, et que les Français en avaient conçu un profond ressentiment contre le gouvernement vénitien; qu'à cause de cela, le capitaine Jacques Pierre avait concerté secrètement avec M. d'Arnault, son grand ami, de grands projets; qu'ils s'étaient abouchés l'un et l'autre avec l'ambassadeur de France, et qu'ils en avaient traité plusieurs fois avec l'ambassadeur d'Espagne; que lui, déposant, n'en savait pas positivement le contenu; mais que pour ce qui concernait M. d'Arnault, il devait se rendre à Marseille aussitôt que l'armée du roi très-chrétien y serait prête, pour la conduire vers les possessions vénitiennes du Levant, dont il avait une parfaite connaissance, et que, pendant ce temps-là, le capitaine Jacques Pierre, étant sur la flotte vénitienne, devait exécuter de grands projets contre la république; que le capitaine et M. d'Arnault en avaient conféré; qu'ils devaient agir simultanément contre la république, non-seulement en mer, par le désastre de la flotte, que Jacques Pierre se promettait d'opérer avec ses complices et avec le secours du vice-roi de Naples, mais encore à Venise, où il se trouvait beaucoup de gens de guerre envoyés par le vice-roi, lesquels, ayant pris une connaissance exacte de la ville et des divers postes, devaient mettre le feu à l'arsenal et dans plus de quarante endroits, tailler en pièces toute la noblesse vénitienne, et se rendre maîtres des points principaux; enfin, dans la terre-ferme, des soldats et des officiers s'étaient introduits dans les diverses places, les-

quels, au signal qui leur serait donné, devaient se soulever contre les milices éparses dans le Brescian, le Bergamasque et le Crémasque; que, dans le Padouan, il y avait des troupes hollandaises, dont les chefs étaient tous complices du projet. Ces troupes étaient fort animées contre la république, fort mécontentes de leur traitement et du peu de fruit qu'elles avaient retiré de leur venue en Italie, où elles avaient espéré faire un grand butin; que, dès qu'on leur promettrait le pillage de Venise, elles s'y prêteraient avec ardeur; que tous étaient prêts à faire tout le mal possible à Venise, et que les chefs de ce complot étaient les capitaines et M. d'Arnault. Ce dernier avait même dit que le roi de France verrait cette révolution avec plaisir, tant il était irrité des désagréments arrivés à son ambassadeur à Constantinople; que c'était là tout ce qu'il savait sur cette affaire, à laquelle il était chargé de prendre part en mettant le feu en certains endroits, en empêchant qui que ce fût de passer, et en massacrant quiconque leur opposerait résistance; que l'exécution de ce complot était fixée à l'époque de l'Ascension.

Après la déclaration ci-dessus, le déposant ayant été emmené, on fit revenir le sieur d'Arnault, d'après l'ordre de l'avogador Nicolas Valerio; et lorsqu'il fut arrivé, l'avogador lui dit que ces messieurs étaient les illustrissimes inquisiteurs d'état, lesquels voulaient savoir de lui la vérité mieux qu'il ne l'avait dite jusqu'à présent; qu'il lui importait de la dire, s'il ne voulait pas obliger la justice à faire usage de ses moyens ordinaires pour la lui arracher : à quoi ledit d'Arnault répondit qu'il l'avait déja dite.

Sommé de déclarer ce qu'il avait dit, il répondit : Lisez mon interrogatoire, et vous le verrez. L'avogador lui dit : Je vous dis et je vous répète que vous n'avez pas dit la vérité; et M. d'Arnault répondit : Je l'ai dite, et je n'ai rien de plus à déclarer. Immédiatement on lui exhiba une lettre et un passeport en espagnol; la lettre était adressée au gouverneur de Milan, elle était du marquis de Bédemar, ambassadeur à Venise, lequel écrivait : Le porteur de cette lettre est M. Renaud Arnault, homme de grande valeur, lequel va pour des affaires importantes du service de sa majesté notre roi, et j'ai voulu le faire accompagner de cette lettre, pour que votre seigneurie prenne confiance dans tout

ce qu'il lui dira, et qu'elle ait égard à toutes ses représentations. Je n'en ajoute pas davantage, parce qu'il vous exposera de vive voix tout ce dont il s'agit.

Le passeport disait que tout ministre, sujet ou représentant du roi, était requis non-seulement de laisser un libre passage au susdit Arnault, mais de lui prêter aide et assistance, sans même lui demander, comme à tous les autres étrangers, le but et le sujet de son voyage.

On lui exhiba une lettre du duc de Guise avec la suscription à M. Renaud Arnault à Venise. Cette lettre portait l'ordre de partir avec tous les gens et tous les moyens requis pour l'entreprise.

Ces lettres, qui avaient été trouvées sur lui, lui furent montrées, ainsi que beaucoup d'autres qui étaient dans une grande cassette, où l'on avait trouvé aussi des lettres de change pour de grosses sommes, dix mille doubles en argent comptant, et beaucoup d'or.

L'avogador lui dit : Ces lettres et les autres ne vous viennent-elles pas de l'ambassadeur d'Espagne? Si, comme vous le prétendez, vous êtes serviteur du roi de France et attaché à ses ambassades, quel commerce avez-vous donc avec les Espagnols?

De plus on lui trouva une copie d'une lettre que lui-même avait écrite au duc de Guise, dont le contenu était que dans un mois tout serait prêt; que le capitaine Jacques Pierre était sur le point de partir avec l'armée vénitienne, et qu'il n'y avait pas de temps à perdre, etc.

Le susdit Arnault nia ces lettres, comme d'avoir jamais parlé à l'ambassadeur d'Espagne, ajoutant que chacun était maître d'écrire ce qui lui plaisait, et que ce devait être quelque manœuvre de ses ennemis pour le perdre; mais qu'il ne savait rien, qu'il niait même la copie des lettres écrites au duc de Guise. Il demandait qu'on lui permît d'écrire pour reconnaître si c'était sa main; on pouvait en juger par beaucoup d'autres papiers de son écriture, trouvés dans la cassette, qui se ressemblaient parfaitement.

Il lui fut dit qu'on voyait bien qu'il était un homme de mauvaise vie et ayant des intentions perverses, puisqu'il était lié avec le capitaine Pierre, et qu'il avait concerté avec lui des projets contre la république par le moyen de l'Espagne, même de la

France ; qu'aussi, s'il avait dit la vérité, s'il avait indiqué les autres complices et ceux qu'il avait induits à une action si criminelle, on aurait eu plus de pitié pour lui ; mais qu'il demeurait convaincu ; et qu'il aurait le châtiment qu'il méritait.

Il fut interrogé de nouveau sur toutes les particularités du complot qui se tramait sur terre et sur mer. Il lui fut demandé s'il avait écrit au roi de France contre la république ; mais il s'obstina à tout nier, assurant qu'il était un homme de bien, et qu'il avait toujours été plutôt porté à se rendre utile à cet état qu'à lui nuire.

Quand on lui représenta qu'il ne disait pas la vérité, en niant d'avoir eu aucune relation avec Jacques Pierre et avec l'ambassadeur d'Espagne, comme d'avoir écrit au duc de Guise, il persista dans ses dénégations.

Interpellé de déclarer sa profession, il répondit qu'il l'avait déja fait connaître, et qu'il n'était pas nécessaire de se répéter.

Les inquisiteurs l'ayant fait reconduire, ordonnèrent d'amener devant eux les deux pétardiers à la solde de la république, hommes habiles dans leur art ; et l'un après l'autre, ils furent interrogés sur tout ce qui les concernait depuis leur naissance jusqu'à l'affaire présente. Le premier nia d'avoir jamais parlé ni traité avec le capitaine Pierre, et après beaucoup d'interrogations, on le fit retirer. On amena le second, auquel on donna à entendre que son frère avait tout déclaré, qu'en conséquence il venait d'être mis en liberté ; que, s'il voulait aussi dire la vérité, il serait immédiatement élargi de même que les trois autres qui venaient d'être interrogés. Il avoua la quantité de pétards et d'artifices qu'ils avaient préparés, ajoutant qu'ils avaient travaillé beaucoup de jours dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne ; qu'il y avait dans ce palais une grande quantité d'arquebuses, de lances, de poudre, d'armes offensives et défensives ; qu'on voulait mettre le feu dans plusieurs endroits de la ville, en commençant par l'arsenal et ensuite à-la-fois dans plusieurs endroits désignés que M. d'Arnault ainsi que le capitaine Pierre avaient examinés avec beaucoup de soin ; que le capitaine, en partant pour l'armée, leur avait recommandé de se tenir dans les auberges, dans les chambres garnies, chez des femmes publiques, pour gagner le temps et attendre le moment de l'exécution. Dans la terre-ferme il y avait beaucoup d'officiers et de gens

de guerre, qui étaient aussi dans le complot. Enfin cet homme dit toutes les particularités de l'affaire. Il fut confronté immédiatement avec Jaffier et avec les autres. Le soir même, ils furent reconduits en prison séparément. Les inquisiteurs d'état délibérèrent d'envoyer au palais de l'ambassadeur d'Espagne, l'avogador Nicolas Valerio avec des membres du conseil des dix, en leur ordonnant d'y entrer à l'improviste et hardiment, de parler à l'ambassadeur lui-même, et, sans perdre de temps, de faire une visite exacte de tout le palais, en déclarant à l'ambassadeur que c'était pour le service de la république que l'on faisait cette perquisition.

Cet ordre fut exécuté. On trouva dans le palais une grande quantité d'armes, de barils de poudre, soixante pétards petits ou moyens. Il y eut une chambre pour l'ouverture de laquelle l'ambassadeur fit une grande résistance, en disant qu'elle contenait des objets pour le service du roi son maître; mais on n'eut aucun égard à cette opposition. L'avogador exigea qu'elle fût ouverte, et elle se trouva pleine d'armes blanches, d'arquebuses, etc. Les commissaires firent leur rapport, et le lendemain, il fut rendu compte du tout au collége, après avoir reçu le serment de chacun des membres de ne rien révéler de cette affaire.

Le nonce du pape et l'ambassadeur de France furent mandés sur-le-champ. On leur fit part du fait, en les invitant à en rendre compte à leurs maîtres. L'ambassadeur d'Espagne vint aussi à l'audience, lequel s'efforça, dans un long discours, de persuader que toutes ces armes n'avaient pas été rassemblées dans un mauvais dessein; qu'elles étaient destinées à être envoyées à Naples; qu'on ne devait en croire que lui seul; que le roi ne méditait rien contre la république; que tout ce qu'on avait dit était des faussetés, des calomnies, etc.

Mais on lui répondit vivement en lui produisant les lettres de sa main, qui avaient été trouvées sur M. d'Arnault, ainsi que celles du vice-roi de Naples, ce qui lui donna occasion de s'excuser, en disant que ces lettres lui avaient été demandées, et qu'il ne pouvait pas penser qu'on voulût en faire un mauvais usage. Cette contestation dura une grande heure: sa sérénité lui dit qu'on ne pouvait croire qu'un projet aussi barbare eût été conçu dans l'esprit d'un prince aussi pieux que le roi catholique; que c'était

par respect pour sa majesté, qu'on s'abstenait de procéder autrement; car les ambassadeurs n'avaient droit aux égards du gouvernement qu'autant qu'ils exerçaient leur charge comme ils le devaient, et non quand ils complottaient la ruine d'une république et de tant de créatures innocentes.

Après quoi, l'ambassadeur partit tout confus, et immédiatement après des couriers furent expédiés en Espagne, à Rome, en France, en Angleterre, pour y rendre compte de tout ce qui s'était passé.

Les Hollandais impliqués dans cette affaire, c'est-à-dire les deux frères, furent de nouveau amenés devant les illustrissimes inquisiteurs d'état : on leur fit les dernières interpellations; le premier persista dans son système de réponse.

On lui dit qu'il fallait se résoudre à dire la vérité, qu'il n'avait pas dite jusqu'à présent; et comme il persistait dans ses dénégations, il fut appliqué à la torture de la corde ; on lui donna plusieurs secousses, en le laissant tomber du haut en bas. L'avogador lui dit qu'il y prît garde, que c'était là le remède dont on se servait avec les obstinés qui refusaient de dire la vérité à la justice; et, après plusieurs tentatives inutiles, on fit venir son frère, qui confessa tout. Dans la confrontation, le premier persista à tout nier, quoique déja presque estropié ; après deux heures de torture, il commença à faire des aveux conformes à la déclaration du second. Dans la soirée, on leur annonça leur arrêt de mort; on leur envoya un confesseur, et immédiatement ils furent étranglés dans la prison, et le lendemain pendus au gibet par un pied. Avec ces deux frères moururent vingt-neuf autres complices, lesquels, tous reconnus coupables et convaincus, avouèrent dans les tourments qu'ils avaient voulu mettre le feu à l'arsenal et en divers endroits de la ville, et mettre Venise au pillage. Ils furent noyés dans le canal Orfano, afin de ne pas ébruiter l'affaire. Les inquisiteurs firent de nouveau amener devant eux M. d'Arnauld; on l'avertit qu'il fallait absolument dire la vérité, la justice ayant en main des moyens pour la lui faire dire, en lui montrant la corde, le feu, et les autres instruments de la torture; mais il persista dans ses dénégations. On lui donna l'estrapade, sans en obtenir aucun aveu. On la lui donna encore pendant une heure de suite. Il fut interrogé s'il connaissait le capitaine Laurent Brulard; il répondit que non.

Sommé de dire la vérité, et averti que cette corde l'avait fait dire à d'autres malgré eux, il ne répondit autre chose sinon qu'il mettait son espérance dans la majesté divine, et qu'on ne lui ferait pas dire ce qu'il ne savait pas. Immédiatement le secrétaire Comino lui dit tout ce qui concernait le capitaine Brulard.

Requis encore de déclarer la vérité dont la justice était informée, et averti que, s'il la disait, il aurait à s'en féliciter, il fut torturé de nouveau plusieurs fois; et, à la fin, pour rendre la douleur plus aiguë, il reçut cinq secousses de suite, et fut enfin condamné.

Le jour suivant furent ramenés devant les inquisiteurs le capitaine Brulard et son compagnon. Examiné séparément, le capitaine Brulard déposa comme la première fois. Le compagnon persista dans ses dénégations. L'avogador lui fit donner trois secousses de corde, mais sans en obtenir davantage. Il fut confronté avec Laurent Brulard, à qui on donna encore la question une fois, pour qu'il confessât ce qu'il avait déja avoué dans les tourments, et pour qu'il nommât les autres complices. Il nomma toute une troupe de capitaines, de sergents, d'autres gens de guerre, dont une partie était déja arrêtée. On les amena devant les inquisiteurs : plusieurs confessèrent le complot, s'excusant sur leur chef, qui leur avait promis un grand butin à Venise, et qu'ils avaient accepté d'y prendre part. Ils furent reconnus par le capitaine Brulard. Ensuite les inquisiteurs délibérèrent s'il convenait de faire grace de la vie à Brulard, et de mettre seulement aux galères perpétuelles ceux qui n'étaient pas les chefs de la conjuration; mais, après une mûre délibération, et de l'avis de l'excellentissime conseil des dix, il fut reconnu qu'on ne pouvait laisser vivre aucun de ceux qui étaient impliqués dans une telle affaire. En conséquence, cinquante furent étranglés, et un plus grand nombre furent ensevelis secrètement. Le susdit Laurent Brulard fut confronté de nouveau avec son compagnon, mais celui-ci ne voulut jamais confesser la vérité.

D'Arnault fut ramené devant les inquisiteurs, appliqué encore à la torture, sommé par les ministres de la justice de faire une déclaration sincère, lié de nouveau et élevé en l'air comme de coutume. L'avogador l'exhorta à dire la vérité et à ne pas se laisser torturer; à quoi il répondit : *Je l'ai dite.*

Le capitaine Laurent Brulard fut amené, lecture lui fut donnée de sa déclaration dont il approuva le contenu, il fut confronté avec d'Arnault, qui persista toujours à dire qu'il était homme de bien et qu'on le tourmentait injustement, on le tortura encore sans en obtenir autre chose que de crier : *Assassins, chiens, traîtres, voleurs, assassins*. Les inquisiteurs sortirent un moment de la chambre des tortures pour passer dans une autre salle ; il se mit à crier qu'il tombait sentant sa main droite se délier, les inquisiteurs et l'avogador accoururent, on le fit descendre, et l'avogador et le secrétaire l'engagèrent à dire la vérité plutôt que de se laisser estropier, il répondit qu'on le liât mieux, parce qu'il n'avait rien de plus à dire. On l'éleva encore.

Pressé de nouveau de déclarer la vérité pour ne pas se laisser torturer, il répondit : « Je l'ai dite, bonnes ames. Dieu vous châ-« tiera, traîtres assassins, qui, à l'instigation de quelques mé-« chants, torturez ainsi un pauvre vieillard étranger etinnocent. » On lui dit qu'on ne le ferait pas descendre qu'il n'eût dit la vérité ; il persista à répéter qu'il l'avait dite, et il lui fut déclaré que tous les jours il serait appliqué à la torture jusqu'à ce qu'il eût parlé, mais qu'il devait être convaincu que, s'il disait la vérité et s'il déclarait tout, il serait élargi. Il n'y eut pas moyen d'en tirer autre chose sinon qu'il ne savait ce qu'on voulait de lui. Il fut torturé encore une fois, suspendu encore pendant une heure à la corde et reçut cinq nouvelles secousses. On lui représenta qu'il s'obstinait peut-être pour garder la foi qu'il devait à son prince, mais que, s'il déclarait tout ce qu'il savait, on lui ferait grace de la vie, et que personne ne saurait jamais ce qu'il aurait révélé. Il s'obstina à se taire. On le reconduisit en prison, et les inquisiteurs, ayant tout mûrement examiné, ordonnèrent sa mort ; on l'exhorta à tout confesser puisqu'il allait mourir, ce fut inutilement ; la même nuit il fut étranglé, et le lendemain matin exposé publiquement au gibet, suspendu par un pied.

On discuta fort longuement si l'on devait conserver la vie au capitaine Laurent Brulard, mais par beaucoup de considérations et par une suite du parti qu'on avait pris de mettre à mort tous ceux qui étaient impliqués dans cette affaire, sa mort fut résolue, sa sentence lui fut annoncée, ainsi qu'à son compagnon,

tous deux furent étranglés et ensevelis la nuit de Saint- ierre et Saint-Paul.

On donna au capitaine Antoine Jaffier quatre mille sequins et on lui signifia l'ordre de sortir du territoire de la république dans le délai de trois jours.

Il restait à prendre un parti sur M. Branbilla et sur le capitaine hollandais Théodore, qui avaient eu le projet de révéler le complot, mais qui ne l'avaient pas fait entièrement, et qui d'ailleurs n'avaient parlé que parce que le patricien de la maison Fallier les y avait contraints. Ils étaient toujours détenus dans le palais de l'inquisiteur d'état Marcello. On les transféra pendant la nuit dans les prisons. Là ils furent soigneusement examinés, et comme on remarqua beaucoup de variations dans leurs réponses, on résolut de les appliquer à la torture. Pendant qu'ils la subissaient, ils dirent qu'ils avaient toujours eu la résolution de dénoncer le complot à cause des désagréments qu'ils avaient reçus du comte de Nassau, lequel était aussi un des chefs de la trame, qu'ils auraient bien voulu le voir décapiter. Leur mort fut résolue et ils furent étranglés secrètement.

Le lieutenant des comtes Jean et Guillaume de Nassau fut pris aussi. Il confessa que non-seulement ils voulaient mettre le feu à Venise, mais encore s'en rendre maîtres, si cela leur était possible, et que les frères de Nassau étaient d'accord avec le comte Maurice.

Que lui déposant devait avoir son poste assigné à l'arsenal; il rapportait beaucoup de détails sur la conjuration, que le plan avait été d'abord tracé par le capitaine Pierre, qu'ensuite on avait voulu s'assurer de plus grandes forces en y alliant les Hollandais, cette nation étant fort mal satisfaite de la république.

Cet officier et tous les autres gens de guerre qui avaient été pris furent mis à la torture, confessèrent tout ce qu'ils savaient et furent ensuite étranglés.

On expédia avec beaucoup de diligence et de secret au généralissime de mer, Pierre Barberigo, l'ordre de faire noyer sans forme de procès le capitaine Jacques Pierre et tous ses complices, mais que tout cela devait se faire avec le moins de bruit possible et sans répandre dans l'armée ni la confusion ni la terreur.

Le généralissime exécuta cet ordre ponctuellement et avec beaucoup de mystère, quarante-cinq personnes furent noyées

sans bruit. En tout il y eut deux cent soixante officiers arrêtés sur la terre-ferme et convaincus d'être complices dans la conjuration.

Le capitaine Antoine Jaffier, après avoir été récompensé par une gratification de quatre mille sequins et avoir reçu ordre de sortir du territoire, s'était retiré à Brescia, où il avait rejoint le capitaine français ; il y fut arrêté, ramené à Venise et noyé avec les autres.

Dans la journée suivante on découvrit d'autres complices.

On rendit compte du tout au sénat. Tout le monde éprouva autant d'étonnement que de terreur, en voyant qu'un aussi grand complot avait été tramé pour la ruine de la république, et on prit plusieurs délibérations à l'unanimité des voix pour écarter à l'avenir un semblable danger. On délibéra,

1° Que, tous les ans, on rendrait à Dieu des actions de graces pour la découverte de cette conspiration, qu'on distribuerait annuellement dix mille ducats aux hôpitaux et aux monastères, qu'on ferait des prières de quarante heures dans toute la ville, et que quiconque ne fêterait pas ce jour, serait puni de mort.

2° Que, pendant les séances du grand conseil, il y aurait une garde de trois cents hommes armés d'arquebuses et de hallebardes, dont une partie occuperait la logette, où il y aurait toujours deux procurateurs qui ne s'en écarteraient pas, tant que le grand conseil serait rassemblé, que le reste de ces trois cents hommes ferait des patrouilles dans les rues et sur les canaux environnant le palais, qu'enfin on donnerait à chacun de ces trois cents hommes la demi-paye, comme ils l'ont les jours de travail à l'arsenal.

3° Que, pour renforcer la fuste du conseil des dix, il y aurait devant le palais de Saint-Marc douze pièces de canon toujours en bon état, et que le commandant de cette batterie aurait ordre de faire feu au moindre mouvement populaire.

4° Que toutes les nuits on changerait les sentinelles de l'arsenal et qu'on les doublerait.

5° Que, pour les trajets de terre-ferme, il y aurait constamment cinq gondoles de garde qui resteraient stationnées jusqu'à cinq heures pendant les mois d'hiver, lesquelles ne pourraient passer qui que ce fût hors de la ville après deux heures, à moins

d'une permission expresse. Que les patrons ou quelqu'un des marins devraient visiter toutes les gondoles allant et venant, savoir où elles allaient, qui elles portaient, sur-tout s'il y avait des étrangers, et cela sous peine de la vie.

6° Qu'on isolerait entièrement le castello et l'arsenal, en les environnant d'eau entièrement, qu'en conséquence on couperait certaines rues et qu'on les changerait en canaux, que pour la commodité du passage on y établirait des ponts-levis comme dans les autres forteresses de terre-ferme.

7° Les magistrats chargés de la police des étrangers entrant et sortant de la ville, et auxquels les aubergistes et loueurs de chambres rendent compte de tous les étrangers qui logent chez eux, furent mandés. Il leur fut ordonné de redoubler de vigilance et d'exiger les déclarations des propriétaires des logements, en leur enjoignant, sous peine de la vie, de conduire eux-mêmes et de présenter personnellement aux magistrats les étrangers logés chez eux. Il fut ordonné aux curés de toutes les paroisses de Venise de donner l'état exact des habitants de leur arrondissement, particulièrement des hommes, en spécifiant s'ils étaient adonnés au commerce, gens de bonne ou de mauvaise vie, et pour chaque arrondissement on nomma quatre nobles à qui on donna le titre de commissaires de la tranquillité publique, lesquels étaient chargés de recevoir les plus minutieuses informations des curés de leur arrondissement, d'observer qu'il n'y eût aucun rassemblement d'étrangers, de faire tous les mois un rapport. Outre cela on ordonna de faire l'état de tous les chefs de maison par quartier, le dénombrement des hommes, de pourvoir les hommes de toutes les armes nécessaires pour armer au moindre mouvement toute la population de leur quartier dont ils devaient être les chefs.

Pour la sûreté de la noblesse, le port d'armes fut interdit au peuple; on lui défendit les stylets.



SECTION XII.

Copia della scrittura che il capitano Giacomo Pietro, invia al duca d'Ossona. Dans un volume intitulé : *Relations italiennes, pour servir à l'histoire de* 1597 *à* 1626. Manuscrit de la bibliothèque de Brienne, n° 10, in-fol.

Cette lettre de Jacques Pierre au duc d'Ossone, est sous la date du 7 avril 1618, et elle est suivie d'une autre pièce intitulée: *Modo d'impadronirsi senza intelligenza della città di Venezia, del capitano Giacomo Pietro.* Il en existe une copie dans la bibliothèque des Camaldules de Saint-Michel, près Venise.

Cette première pièce est d'une si grande importance, pour se former une opinion sur la conjuration de 1618, que je ne peux me dispenser de la rapporter, mais en faisant remarquer que rien n'en garantit l'authenticité, ni ne fait connaître comment on se l'est procurée.

Lettre du capitaine Pierre au duc d'Ossone.

« J'ai adressé à votre excellence le bourguignon Laurent Nolot, pour lui faire des propositions à son arrivée à Naples, il y a été retenu pendant deux mois et demi avant de me rapporter la réponse que je l'avais chargé de solliciter. Je lui ai fait connaître que j'avais réuni du monde, que les troupes du comte de Lievenstein étaient arrivées au nombre de 3500 hommes, et étaient depuis plus de six semaines à ma disposition; que plusieurs des chefs étaient à moi, que je m'étais assuré en outre d'à-peu-près deux mille hommes dans les provinces, qu'il m'était difficile de

les amuser par des paroles pour leur faire attendre le retour de Nolot, qui devait apporter une réponse décisive, parce qu'il y avait plus de huit mois qu'une partie de ces gens était à ma disposition, et que les troupes de Lievenstein, qui s'étaient flattées d'agir en arrivant, étaient dans le lazareth où elles souffraient de diverses manières, et se mutinaient; qu'en conséquence elles allaient faire leur accommodement avec la seigneurie, et que je ne pouvais m'y opposer parce que votre silence devait me faire croire que vous n'approuviez pas mon projet.

« Ne pouvant les entretenir dans l'espérance pour les empêcher de se débander, je me vis obligé de consentir à leur accommodement, et cela dix jours avant l'arrivée de Nolot, qui nous a rapporté votre résolution, adressée non à moi, mais à Robert Brulart. Si elle fût arrivée à temps, le dessein aurait déja reçu son exécution, et Venise serait en notre pouvoir. Pour que votre excellence soit convaincue de la facilité de ce que je proposais, je lui envoie mon plan ; elle verra si l'entreprise était illusoire; si Dieu me donne vie et me fait la grace de n'être pas découvert, je promets à votre excellence de rassembler encore mon monde, et de venir à bout de mon dessein. Pour que votre excellence en soit convaincue, je commence par lui exposer le nombre d'hommes sur lequel je crois pouvoir compter.

« D'abord le régiment de Lievenstein qui est de trois mille cinq cents hommes. Les officiers sont à nous, si ce n'est tous, au moins les principaux; ceux qui ont le plus d'influence sur les soldats, comme M. Durand, sergent-major, le capitaine Ternois qui commande trois cents mousquetaires, et beaucoup d'autres qu'il est inutile de nommer; et presque toute la troupe dans l'ancien régiment du comte de Nassau, qui est aujourd'hui celui de M. de Roquevaux; j'avais plus de huit cents soldats et plusieurs officiers. Ils avaient donné leur parole aux agents que je leur avais envoyés plusieurs fois. J'avais plus de quinze cents hommes sur divers points dans les provinces, et outre cela je faisais recruter sur les frontières, notamment par M. d'Oreble que je m'étais proposé d'envoyer à votre excellence, mais que j'ai ensuite retenu, jugeant qu'il serait plus utile de l'employer à cette levée, et plusieurs autres que je ne nomme pas. Il suffit

de dire que, dans le courant de février, j'étais sûr de réunir plus de cinq mille hommes.»

« Voici comment je comptais les employer. D'abord je m'arrangeais pour que le même jour ils se trouvassent tous à Venise, et spécialement ceux qui campaient dans le Frioul et ceux de la terre-ferme. Ils devaient s'emparer de toutes les barques qui se trouvent au pont de Rialte, aller chercher au lazareth les gens du comte de Lievenstein et les conduire ici. Mais auparavant j'en aurais choisi cinq cents pour les poster sur la place St-Marc, pour tenir jusqu'à l'arrivée des autres en cas de besoin. J'en plaçais aussi cinq cents autres devant l'arsenal dont ils devaient se rendre maîtres aussitôt qu'on en aurait fait sauter la porte avec un pétard. Mais leur consigne était de ne faire aucun mouvement jusqu'à ce que ceux du lazareth fussent arrivés, si l'affaire n'éclatait pas auparavant.

« Aussitôt après l'arrivée des gens de Lievenstein, cinq cents devaient aller renforcer les cinq cents hommes laissés devant l'arsenal. Ces mille hommes devaient être sous le commandement du capitaine de Ternon, secondé par divers officiers, entre autres par le capitaine Lays de Villamezzana, lequel devait venir du camp avec le capitaine Guillaume Retrosi, lieutenant du capitaine Honorato à Palma. Ces officiers, connaissant parfaitement l'arsenal et les environs, devaient agir sous le capitaine de Ternon.

« En même temps le sergent-major Durand devait m'amener cinq cents mousquetaires sur la place Saint-Marc pour en garder les avenues et faciliter le débarquement des autres.

« Nous devions répartir nos mille hommes ainsi qu'il suit :

« Deux cents dans le palais pour s'emparer subitement de la salle d'armes et en fournir à tous ceux qui auraient voulu embrasser notre parti, et je puis assurer votre excellence que le nombre en aurait été considérable, quand ce n'eût été que l'appât du butin.

« Cent à la procuratie où les procurateurs se tiennent pour la garde du grand-conseil. Ce corps-de-garde devait se rendre maître du clocher, et à cet effet dans le jour nous y aurions introduit quelques hommes chargés d'enivrer et d'endormir ceux qui occupent ordinairement ce poste et qui ne sont point armés.

« Maître du clocher, mon projet était d'y faire monter huit petites pièces d'artillerie que nous aurions prises à l'arsenal, pour tenir la ville en respect.

« Je comptais placer cent hommes sous les portiques de la vieille procuratie et dans la tour de l'horloge où il y a une garde de nuit pour la sûreté des boutiques; prendre deux canons de la fuste du conseil des dix, en attendant qu'il m'en vînt de l'arsenal et les mettre en batterie pour empêcher qu'on ne vînt par la rue de la Mercerie nous attaquer sur la place. Je comptais même barricader la rue avec des tonneaux remplis de terre.

« Au débouché de la rue des Sabri je plaçais cinquante hommes avec une pièce d'artillerie à prendre sur la fuste du conseil des dix.

« A la rue qui est devant la procuratie, deux pièces d'artillerie de la même fuste et cent hommes, et dans la rue qui va au Cavaletto une pièce et vingt-cinq hommes, ce qui était suffisant, ces deux postes étant assez voisins pour se soutenir.

« A la rue qui va à Saint-Alvise cent hommes et un canon; ce n'était pas beaucoup pour un poste si important, mais cela pouvait suffire parce que je plaçais un corps-de-garde à la boucherie de Saint-Marc.

« Je barricadais les deux ou trois rues qui aboutissent à Saint-Marc, et je mettais derrière les barricades cent ou cent cinquante mousquetaires qui devaient faire feu sur tout ce qui se présenterait de ce coté.

« Je voulais mettre cinquante hommes et un canon à la Canonica ou bien sous l'arceau.

« Telles étaient mes dispositions pour la place Saint-Marc, où je devais commander en personne. Le reste des mille hommes rassemblés sur ce point devait occuper les palais de la vieille et de la nouvelle procuratie et la monnaie.

« Les prisonniers de Saint-Marc auraient été mis en liberté, on leur aurait donné des armes, on les aurait répartis, et un poste de deux cents hommes aurait été placé aux prisons.

« A la boucherie de Saint-Marc, deux cents autres hommes pour garder de ce côté toutes les avenues de la place.

« Pour me rendre absolument maître de la population et pour être en état d'attendre les troupes de votre excellence, je m'emparais de la douane et du magasin au sel, et j'y plaçais cinq

cents hommes, en leur donnant ordre de s'y retrancher avec quelques canons en batterie; lesquels devaient battre la ville en cas de nécessité, le lieu étant favorablement situé pour cela.

« Je plaçais ensuite mille hommes à Rialte qui devaient garder cette place, en les distribuant convenablement dans les lieux voisins. Ils avaient ordre d'élever sur le pont une plate-forme bien munie d'artillerie et de jeter deux cents mousquetaires dans le comptoir des Allemands, qui est tout près.

« Deux cents hommes devaient se porter sur le camp de Saint-Jérémie, s'y retrancher, mettre du canon en batterie et se tenir prêts à repousser toute attaque, si le peuple avait voulu se porter de ce côté.

« L'église de Ste-Marie de la Miséricorde, qui n'est pas encore finie, nous offrait un retranchement naturel. J'y plaçais cinq cents hommes avec cinq ou six pièces de canon.

« Saint-André est encore un poste avantageux, j'y mettais trois cents hommes et quelques pièces d'artillerie pour battre la mer, et pour empêcher l'arrivée des troupes qui auraient pu venir de Trévise, de Padoue. Je destinais encore dix détachements à faire la garde sur les îles de Saint-Georges, de Saint-Zénone et de Saint-Michel de Murano.

« Toutes ces dispositions devaient être prises à-la-fois, c'est-à-dire tous ces détachements conduits à leur poste et ensuite l'artillerie suivant le besoin.

« En partant du lazaret, nos gens devaient jeter deux cents hommes aux forts du Lido et du Château-Neuf, et cinq cents à Saint-Nicolas, lesquels devaient mettre sur-le-champ en position l'artillerie qui se trouve sur les lieux, certains de n'y trouver aucune résistance, parce qu'il n'y a pas de garnison, et que le peu de barques qui y sont placées ne se méfiant point des barques venant de Venise, les laisseraient arriver sans obstacle.

« Deux cents hommes devaient se jeter à Malamocco, et s'y fortifier pour empêcher les troupes d'arriver du côté de Chiozza par cette plage.

« Tel était mon plan. Nolot devait l'exposer à votre excellence, s'il ne l'a point fait agréer, j'en accuse sa négligence ou l'envie qu'il aura eue d'obtenir quelques fonds d'avance, malgré les ordres que je lui avais donnés. Je l'avais chargé uniquement de vous dire que je me faisais fort de m'emparer de la ville de Venise

et de m'y maintenir pendant six mois, s'il le fallait jusqu'à l'arrivée de l'armée de sa majesté, et je ne demandais, pour moi et pour mes compagnons, d'autre récompense que le butin.

« Ce que j'ai offert, je l'offre encore ; il ne m'est pas impossible de réunir du monde, à moins que nous ne venions à recevoir l'ordre de nous embarquer. C'est pourquoi je renvoie Nolot à votre excellence.

« Il lui exposera l'état des choses ; quant aux six mille hommes et aux vaisseaux que j'avais demandés à votre excellence, il suffirait de me donner avis de leur départ, je me ferais fort de rassembler à temps deux mille hommes pour les seconder. C'est à votre excellence de voir ce qu'elle jugera à propos de résoudre. »

Venise, le 7 avril 1618.

La pièce qui accompagne cette lettre est une instruction sur la manière d'opérer le débarquement de s'emparer des passes, des forts, etc.

SECTION XIII.

Procès-verbaux et lettres du gouvernement de Venise, à l'occasion de la conjuration de 1618.

Registro di ducali (1) dell' eccellentissimo senato e lettere delli eccellentissimi sign. inquisitori di stato al circospetto Antonio Maria Vincenti, per la serenissima repubblica, residente a Milano, e commissioni ad esso ingiunte circa la congiura scoperta contro il governo

(1) On appelait ducales les lettres écrites par ordre du sénat ou du collége, c'est-à-dire revêtues du nom du doge.

della repubblica stessa e sua primaria nobiltà, promossa e sostenuta dal signor de la Queva, marchese di Bedmar, ambasciator di Spagna in Venetia, l'anno 1618, estratte da' documenti autentici e originali nella cancelleria secreta, assistente del tribunale degli eccellentissimi inquisitori di stato.

Ce registre fait partie d'un volume qui existe aux Archives de Venise.

Racolta di memorie storiche e annedote per formar la storia dell' eccellentissimo consiglio de' X, dalla sua prima instituzione sino a' giorni nostri, con le diverse variazioni e riforme nelle varie epoche di tempi successe. In-4°.

Je vais indiquer les pièces que ce registre contient.

1. *Extrait d'une lettre du doge Jean Bembo, à Vincenti, résident de la république à Milan, en date du* 16 *mars* 1618.

Il dit que la conduite des Espagnols ne répond pas à la sincérité du gouvernement de la république, que le duc d'Ossone fait des préparatifs de guerre, et qu'on ne peut espérer la tranquillité tant qu'il sera gouverneur de Naples.

2. *Lettre des inquisiteurs d'état Vincent Dandolo, Benet Tajapietro, et François Correr, au même, du* 6 *juin* 1618.

L'avis qui nous est parvenu que l'ambassadeur d'Espagne, la Cueva, a formé le dessein de partir d'ici à l'improviste et secrètement, et de se rendre à Milan, nous porte à en donner avis à V. S., afin qu'elle nous tienne exactement informés de tout ce qui pourra avoir lieu après ce départ, s'il l'effectue.

3. *Lettre du doge Antoine Priuli, au même, du* 11 *juin* 1618.

Ces jours derniers, le conseil des dix donna avis de la découverte qu'il avait faite de diverses machinations tramées par cer-

taines gens, contre le bien et la sûreté de cette ville, et de la résolution qu'il avait prise d'en envoyer plusieurs au supplice, ce qui a été exécuté. Il en reste plusieurs dont le sort n'est pas encore décidé, d'autres qui sont absents et contre lesquels on procédera, conformément à la justice, afin de rompre leurs perfides desseins. Il résulte clairement, de ces opérations, que l'ambassadeur du roi catholique, résidant près de nous, a eu grande part à ce projet, et lui-même n'a pu le nier. Vous le verrez par les deux pièces dont la copie est ci-jointe. Ayant obvié à ces machinations et pourvu à la sûreté de la chose publique, nous avons résolu d'écrire en Espagne, ainsi que vous le verrez par la copie ci-incluse; mais notre intention est que vous la gardiez pour vous seul, qu'elle vous serve pour votre gouverne, sans parler de l'office que nous envoyons en Espagne pour demander le rappel de l'ambassadeur, et sans inculper sa fidélité, à cause des considérations auxquelles on a eu égard dans cet office, vous vous conduirez avec la réserve que nous prescrivons à notre ambassadeur Gritti, vous vous bornerez à dire que, peu satisfaits de l'ambassadeur d'Espagne, nous avons fait communiquer à sa cour nos griefs contre lui.

4. *Extrait des registres du collége, du 25 mai 1618.*

L'ambassadeur de S. M. C. étant venu au collége, a dit: Sérénissime prince, illustrissimes et excellents seigneurs, je viens à regret vous entretenir d'un sujet dans lequel je me trouve mêlé, quoique j'aie toujours desiré vous donner des preuves de mon dévouement. J'appris, la semaine dernière, qu'il courait dans la ville un bruit sourd, auquel je n'attachais d'abord aucune importance, sachant que je ne pouvais y être impliqué d'aucune manière, non plus que le roi mon maître, ni aucun de ses ministres, et bien persuadé d'ailleurs que les discours qui étaient parvenus à mes oreilles ne pouvaient avoir pris leur source que dans la basse classe du peuple. Je ne sais point ce qui peut s'être passé, mais, quoi qu'il en soit, je pense que V. S. en est instruite; du moins je me persuade, avec ingénuité, qu'elle pourra l'être avec le temps, et se convaincre que tout cela ne peut me concerner le moins du monde. Les discours vagues que l'on tient et que l'on répète si légèrement portent sur des choses si indignes, si honteuses, si contraires à la piété chrétienne, qu'il n'est pas possible qu'un homme, bon ou sage, en ait conçu la pensée.

La bonté du roi est si connue que, si j'eusse pu concevoir et proposer de tels desseins, je me serais attiré une punition éclatante. Il n'est pas même possible d'imaginer que les ministres, de leur propre mouvement, eussent voulu les entreprendre. En effet, s'il peut arriver que, dans les affaires ordinaires et d'une exécution lointaine, l'opinion des ministres ne se trouve pas absolument conforme à celle du roi, il n'y a pas là de quoi s'étonner et l'on conçoit qu'il faut bien laisser quelque latitude à des ministres placés à une grande distance, même à des agents d'un ordre inférieur, parce qu'on doit les supposer mieux instruits des circonstances locales. Mais, dans les affaires, il est certain que les ministres ne se déterminent jamais d'après leur opinion personnelle. Mon père, sous le feu roi, se trouvait à la tête d'une province; il fit mettre en prison un des principaux barons, seigneur de château, homme de qualité. Celui-ci, ayant du crédit à la cour, en obtint un ordre pour sa mise en liberté; cependant mon père, bien que cet ordre eut été réitéré jusqu'à quatre ou cinq fois, ne voulut jamais y obtempérer, parce qu'il jugeait que le bien du service du roi s'y opposait. Il traîna les choses en longueur, jusqu'à ce qu'il sortît de charge. Son successeur mit le prisonnier en liberté. Le roi, quoiqu'il eût souffert cette résistance, n'en était pas moins l'objet du respect de ses sujets et des étrangers.

Mais dans les affaires importantes comme celle dont il s'agit, dans les affaires auxquelles la charité chrétienne répugne, il n'est point de ministre assez téméraire pour s'y ingérer, parce que, je le répète, elles sont indignes, détestables, contraires à toutes les lois divines et humaines.

Aussi, fort de ma conscience, n'ai-je pas jugé dignes d'une sérieuse attention ces discours du vulgaire, et n'ai-je pas douté de la prudence de VV. EExc., et de la maturité de ce gouvernement. Mais ce qui peut faire naître en moi quelques doutes, c'est l'agitation populaire, ce sont les murmures qui circulent et qui sont accueillis ou même favorisés, non par des personnages appartenant au gouvernement, mais par des gens de haute naissance, lesquels vont semant des bruits dont il ne peut résulter que du scandale, et qui, j'en suis certain, ne peuvent que déplaire à V. S. Cependant j'ai été engagé, jusqu'à trois fois en un jour, et par des gens de qualité, et par un personnage considérable, in-

finiment zélé pour le service de la patrie, à ne pas me contenter de mépriser ces bruits, et à me rendre auprès de vous. Il y avait même des gens qui me conseillaient de partir. Je n'ai voulu en rien faire, mais je me suis décidé à remonter à la source du mal, et à revenir à V. S. et à VV. EExc., certain qu'elles auront le volonté, la bonté d'y remédier comme elles en ont le pouvoir. Outre la sûreté de ma personne et de ma maison, il est un point auquel il faut pourvoir avant tout : c'est l'honneur du roi et de ses ministres, qui pourrait être compromis. Sérénissime prince, parmi les fonctions des ambassadeurs, il en est une qui consiste à donner à certaines gens des lettres de recommandation qui n'ont rien d'obligatoire, et qui, par cette raison, ont toujours été considérées comme inutiles et sans conséquence. Il y a plus, on a dans ma chancellerie une formule pour ces sortes de lettres, et lorsqu'une personne se présente pour en réclamer, on la lui expédie sans y attacher aucune importance.

Une autre chose encore qui peut arriver souvent à un ambassadeur, c'est d'avoir à écouter des propositions, et en cela il ne fait que remplir les devoirs de sa charge, il n'offense personne. Malgré cela j'affirme à V. S., foi de chevalier que je suis, et par le baptême que j'ai reçu, que je n'ai rien écouté de relatif aux projets dont on parle.

Il est vrai que quelques-uns des étrangers qui sont au service de la république se sont présentés pour me parler, je me suis refusé à les entendre, parce que de pareilles gens méritent peu de confiance et n'ont point affaire à moi. Je ne dis point de mal de telle ou telle nation ; mais ces vagabonds qui vont errants d'hôtellerie en hôtellerie, aujourd'hui à Venise, demain à Rome, un autre jour à Milan, me paraissent devoir être tenus pour gens avec lesquels les convenances ne permettent pas d'entretenir des rapports. J'ignore si d'autres ministres les ont écoutés ; mais je n'ai ni écrit, ni lu une ligne sur les projets odieux dont on parle, et qu'un ministre ne pouvait pas écouter.

Dans le cours de tant d'années que j'ai passées dans cette ville, mille fois des personnes sont venues me donner avis de la faiblesse de telle place, des moyens de s'en rendre maître, et autres choses semblables ; je n'ai jamais donné aucune suite à cet avis. Au contraire, l'esprit de S. M. et le mien étant très-éloignés de telles pensées, j'ai rejeté tous ces avis et je les ai méprisés comme choses qui ne méritaient pas qu'on s'en souvînt un quart-d'heure après.

Il m'a été rapporté que, sur la place publique, quelques-uns de ces ultramontains, discourant entre eux, disaient librement qu'on pouvait faire telle chose, telle autre; il se peut que ces gens aient formé quelque dessein pour en tirer parti, et qu'on en ait parlé dans les boutiques, dans les auberges; mais que j'aie jamais écouté de telles horreurs, que j'y aie pensé, c'est une indignité, ma conscience est pure; je le jure foi de chrétien et de chevalier.

Il y a quelques jours qu'un homme de bonne mine vint me dire qu'il avait l'ordre d'aller tramer quelque chose à Constantinople, mais qu'il s'en faisait scrupule. C'était la première fois qu'il me parlait, je ne le connaissais pas. Je lui dis qu'il n'était pas bien de se mêler de telles pratiques, parce que c'étaient choses condamnables et contraires à la religion. Je l'exhortai à ne pas faire le voyage. Je ne l'ai pas revu depuis, et j'ignore le parti qu'il a pris.

Je demeure dans la confiance qu'avec le temps V. S. sera persuadée de ma sincérité. Je lui dis ingénuement : j'ai cru devoir recourir à la bonté de VV. EExc. pour les prier de prendre quelques mesures pour la sûreté de ma maison et de ma personne. Au milieu de tous ces mouvements populaires et principalement à cause des fêtes auxquelles l'élection d'un nouveau prince va donner lieu, la multitude étant plus sujette, dans ces sortes d'occasions, à se livrer à l'intempérance. Les égards dus à la réputation et à l'honneur de S. M. l'exigent, si les maisons des ambassadeurs doivent toujours être considérées comme sacrées. Je me place avec confiance dans les bras de V. S., et je me repose sur sa bonté comme je ferais sur celle de mon père et de mon roi lui-même.

Jean Dandolo, doyen des conseillers, répondit conformément à ce qui avait été délibéré dans le conseil.

Nous avons entendu, monsieur l'ambassadeur, ce que votre seigneurie nous a exposé; recevez les assurances de la considération du conseil; il délibérera sur sa réponse et vous la fera communiquer. L'ambassadeur répliqua un peu hors de lui :

Je sais, sérénissime prince, quel est l'usage du conseil et quelles sont les formes : j'attendrai; mais je lui renouvelle la prière de pourvoir à la sûreté de ma maison et de ma personne; car s'il survenait quelque accident, quoique je sois bien persuadé de toutes les diligences que VV. EExc. s'empresseraient de faire,

il serait possible que la chose fût sans remède; et je ne doute pas qu'elles n'en éprouvassent un grand regret; je suis leur serviteur prêt à leur obéir. Je leur ai dit, avec ingénuité, tout ce que je sais, tout ce que j'ai dans le cœur : Dieu peut y lire mon dévouement : si je voyais s'exécuter les pernicieux desseins dont on parle, je voudrais perdre la vie pour la défense de votre ville comme l'un de vos plus fidèles sujets. Je me confie à VV. EExc. comme un fils à son père, et je me place sous leur protection.

L'ambassadeur se leva; et son secrétaire, le visage pâle d'effroi, dit : Le péril de notre maison est grand. Il répéta cela deux fois.

27 *mai* 1618.

Le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne s'étant présenté, ce matin, devant l'excellentissime conseil, a dit :

M. l'ambassadeur m'envoie auprès de V. S. pour la prier de prendre en considération le message que je lui présente, et il a présenté la lettre dont la teneur suit : « Sérénissime prince, seigneurs, j'ai attendu jusque aujourd'hui la réponse de V. S. au sujet des représentations que j'eus l'honneur de lui faire vendredi dernier. N'en ayant reçu aucune, je reste dans l'inquiétude qu'une pareille affaire doit inspirer, mais en même-temps dans la ferme persuasion que je verrai bientôt des effets de votre bonté et de votre prudence que réclament une nécessité aussi urgente, un péril si imminent. Je prie cependant, avec respect, V. S. de faire pourvoir d'abord à la sûreté de ma personne et de ma maison, sauf à prendre ensuite une détermination sur les autres considérations que je lui ai exposées. Elle aura la bonté de m'excuser si je ne vais point en personne lui présenter mes hommages et cette lettre. S'il était nécessaire, je remplirais ce devoir avec empressement, non-seulement une fois, mais plusieurs.

Je suis, etc.

Le marquis de Bédemar.

Après la lecture de cette lettre, Jean Dandolo, doyen des conseillers, vice-doge, répondit qu'on la prendrait en considération.

Le secrétaire ajouta : M. l'ambassadeur supplie votre sérénité, comme elle vient de l'entendre, de faire cesser un péril qui est

imminent. Dans deux ou trois jours, il peut arriver quelque malheur. Ce matin, une barque chargée de soldats a passé devant le palais. En voyant les armes du roi, qui sont sur la porte, ils ont jeté des cris scandaleux et se sont arrêtés. Il est possible qu'il arrive quelque accident. Votre sérénité est suppliée d'aviser aux moyens de préserver la demeure de l'ambassadeur de tous les dangers qu'on peut prévoir. Et il se retira.

Peu après, le même secrétaire se présenta encore à la porte du conseil, demandant une audience pour l'ambassadeur. On lui répondit, après en avoir délibéré, qu'il pouvait venir quand il voudrait. On l'attendit assez long-temps : enfin il parut. Il commença par de nouvelles instances pour qu'on pourvût à sa sûreté, et puis il ajouta : « Je n'ai pris aucune part à tout ce qu'on débite ; si quelqu'un de ma maison y est intéressé, je l'ignore ; mais je n'en devrais pas moins le protéger, comme sujet du roi. Je me charge de leur garde, et, s'il y avait quelque coupable, sa majesté saurait bien en ordonner le châtiment. Il n'y a dans mon palais que des domestiques, tous sujets de sa majesté, à l'exception de deux, qui sont sujets de la seigneurie. J'ai écrit au roi, et le temps fera connaître que je suis un cavalier d'honneur. Mon maître est un grand roi ; il saurait punir qui le mérite, et ne m'épargnerait pas moi-même ; sa justice est sévère : on sait qu'elle n'épargne pas même ses propres enfants. Je ne suis pour rien dans les projets qu'on a divulgués. J'ajoute ingénuement que je n'en avais pas même entendu parler. N'est-il pas juste de pourvoir à la sûreté de ma personne, et de la préserver de tout accident? Le droit des gens le réclame, ainsi que les priviléges dont ont joui de tout temps les palais des ambassadeurs. *(On voit combien ces discours du marquis de Bédemar sont différents de ceux que l'abbé de Saint-Réal lui prête. Il n'y a ni assurance ni jactance. Pas un mot des armes, de part ni d'autre ; donc il n'y avait pas même eu de perquisition. Pas un mot de la conjuration, ni des reproches que Saint-Réal dit que le collége fit à l'ambassadeur.)* Je suis ministre du roi d'Espagne ; j'ai à la cour beaucoup de parents d'un rang élevé qui me protégeront ; les ministres dans les autres cours, les commandants de nos forces sont mes adhérents, et s'honorent d'appartenir à ma maison. Je voudrais pouvoir me dépouiller de ma qualité d'ambassadeur, pour me justifier. J'espère que le temps le fera, et prouvera mon ingénuité. Votre sérénité a fait punir les coupables. Le dernier notamment qui a été exécuté

hier, était un méchant homme qui méritait sa peine plus que les autres. S'ils avaient eu quelques intelligences avec quelqu'un de ma maison, ce que je ne crois pas, je voudrais les voir écartelés, brûlés; je porterais de tout mon cœur du bois au bûcher; mais, éloigné de ma cour, j'ai des ordres stricts à suivre. Je me trouve entre Carybde et Scylla. J'espère que le temps éclaircira tout. Je reviens à ma demande. Quand il serait vrai que je fusse le plus coupable du monde, en faudrait-il moins respecter mon caractère et le droit des gens? Que votre sérénité pense aux inconvénients qui peuvent résulter d'un désordre, et à ses suites. Je pourrais souffrir ce qui n'offenserait que ma personne; mais il peut arriver tel événement auquel il n'y aurait plus de remède.

« J'ai tardé de venir à l'audience que vous m'avez accordée, parce que j'ai remarqué quelques symptômes de mouvement, et que j'ai fait un long détour pour arriver jusqu'ici. Le péril est grand : il faut des remèdes prompts et efficaces. Je suis serviteur de votre sérénité, et je la supplie de ne pas se borner à une réponse aussi laconique que celles qu'elle m'a faites jusqu'ici. Si ensuite elle a à me répondre sur les autres objets que j'ai exposés dans ma précédente audience, je suis prêt à venir et à m'expliquer; mais, pour ce moment, il s'agit de la sûreté de ma personne. Je me place sous votre protection, et je suis déterminé à ne pas sortir d'ici que je n'aie reçu des sûretés. J'espère qu'on ne me refusera pas à dîner, et que cette fois on ne me refusera pas une réponse : c'est une satisfaction que j'attends; *non est addenda afflictio afflictis*. Le péril est trop imminent pour que je sorte d'ici autrement que sous les ailes de votre sérénité. » En disant cela, il fit un geste comme pour saisir les manches de la robe des conseillers.

On délibéra un moment, après quoi Jean Dandolo lui répondit :

« Monsieur l'ambassadeur, la demande de votre seigneurie est la même que celle que vous nous avez faite il y a quelques jours. Nous ne pouvons rien ajouter à notre réponse. Des troupes de bombardiers et de milices ont été commandées pour venir augmenter la pompe de l'installation du nouveau doge; et l'on a donné pour la tranquillité publique tous les ordres ordinaires en pareille circonstance. »

L'ambassadeur lui donna à peine le temps d'achever, et répliqua :

« Cela suffit; je suis satisfait, et certain comme je le suis des ordres donnés par votre sérénité, je me confie à sa parole. »

Le conseiller Dandolo lui répéta qu'il avait été pourvu à la tranquillité de la ville. « Cela me suffit, dit l'ambassadeur; » et il se retira.

5. *Lettre du sénat à l'ambassadeur de la république en Espagne, du* 2 *juillet* 1618.

Vous apprendrez, par les pièces dont copie est ci-jointe, les communications que notre conseil des dix nous a faites, au sujet des machinations qui ont été tramées par quelques hommes qui ont déja subi le supplice, et par d'autres sur le sort desquels il reste à prononcer. Vous y verrez aussi les offices de l'ambassadeur de sa majesté catholique; ces renseignements sont pour votre gouverne, pour vous mettre au courant des faits que la voix publique pourra porter jusqu'à vous, et pour vous mettre en état de répondre, si vous venez à être interpellé. Mais vous éviterez d'entrer dans aucune particularité. Vous vous renfermerez dans des termes généraux, vous bornant à affirmer que de graves motifs ont déterminé le conseil aux mesures qu'il a prises. Vous verrez quelle part l'ambassadeur d'Espagne avait dans cette affaire. Il nous est justement en horreur, ainsi qu'à toute la ville, pour cette action et pour sa conduite passée. Cette horreur est telle, que vous devrez vous employer pour que, d'une manière ou d'une autre, il soit rappelé d'ici. Vous en parlerez de telle sorte que sa majesté catholique ne puisse attribuer cette demande qu'aux torts de son ministre, et non à la diminution de notre affection et de notre dévouement, et sur-tout de notre respect pour elle. Vous l'assurerez que nous lui tiendrons, comme cela est juste, le plus grand compte de cette condescendance, et qu'après le rappel de ce ministre, le successeur qu'elle lui donnera sera reçu avec honneur, avec la bienveillance dont nous faisons profession, et qui est due à la grandeur de la couronne d'Espagne.

Pour donner plus de force à cette demande que vous aurez soin d'adresser d'abord au roi, avant d'en parler à aucun des ministres, nous vous adressons des lettres de créance spéciales. En les présentant à sa majesté, vous lui direz que notre respect pour elle est si grand, que, bien que mal satisfaits de la conduite

précédente du marquis de la Cueva, pendant les longues années qu'a duré son ambassade, et dont nous avions déja fait parvenir quelques plaintes à sa majesté, quoique nous eussions desiré depuis long-temps l'éloignement de ce ministre et son remplacement par un ambassadeur mieux intentionné, plus soigneux de ne pas donner, par lui-même et par sa maison, des sujets de zizanie et de plaintes, cependant nous l'avons toléré pour donner au roi cette preuve de notre affection respectueuse. Mais ces égards n'ont pas produit le moindre changement dans les procédés de ce ministre. Au contraire sa confiance s'en est accrue. Jusqu'ici nous nous sommes, par respect, renfermés dans le silence ; mais aujourd'hui nous prions sa majesté, avec les plus vives instances, de le rappeler le plutôt possible, parce que les choses en sont venues au point qu'il n'y a plus moyen de différer ; et nous affirmons, foi de prince, qu'il est impossible qu'il continue ici les fonctions de son ministère.

Nous avons trop de confiance dans la prudence et la royale bonté de sa majesté, pour ne pas espérer qu'elle accueillera une demande faite dans de bonnes intentions, commandée par la nécessité d'éviter des scandales, et qu'elle rappellera son ministre sans délai. Elle peut être certaine de notre résolution de faire tout ce qui sera nécessaire pour que ce changement ne préjudicie en rien à l'honneur de sa couronne. Le successeur de l'ambassadeur sera reçu avec tous les égards qui lui sont dus.

Vous éviterez d'entrer dans aucun détail sur les torts du marquis de la Cueva, et de l'accuser d'aucune infidélité, afin de ne pas fournir au roi un prétexte de se dire offensé dans sa propre dignité. Nous ordonnerons à nos ministres dans les autres cours d'en parler avec la même réserve. Vous vous renfermerez dans les mêmes limites, en traitant cette affaire avec les ministres ; mais vous ne leur en parlerez qu'après en avoir parlé au roi. Vous vous abstiendrez de toutes particularités, vous bornant à former une demande, en disant que vous n'avez point d'autres ordres, et laissant comprendre que ce silence n'est que l'effet du respect dû à sa majesté.

En un mot, vous vous bornerez à faire sentir la nécessité de rappeler ce ministre, et à faire connaître notre résolution de prouver, par l'accueil que nous ferons à son successeur, notre affection et notre dévouement pour le roi. Aussitôt que vous

aurez reçu une réponse, vous nous l'adresserez sur-le-champ, et par plusieurs voies, afin qu'elle nous parvienne plus sûrement et plutôt. Vous pourrez même laisser entendre que vous avez cet ordre.

Nous ajoutons, seulement pour votre information, que, dans ces circonstances, nous avons donné des ordres pour que la maison de l'ambassadeur fût observée avec plus de soin que de coutume. Si on vous en parlait, mais dans ce cas seulement, vous répondrez que c'était une précaution indispensable pour la sûreté même de l'ambassadeur, et pour éviter tous les désordres.

6. *Lettre du doge à Marin Vincenti, résident de la république à Milan, du* 13 *juin.*

Il l'avertit que l'ambassadeur, prétextant une lettre du gouverneur de Milan, qui l'engage à aller passer quinze jours dans cette capitale, part de Venise, non par la poste, mais dans une barque. On le charge de le surveiller, et de tâcher de *penetrar la causa di questa sua mossa, quali fini, intenzioni et pensieri vi siano.*

7. *Les inquisiteurs d'état au même, du* 16 *juin* 1618.

Pour le même objet.

8. *Le doge au même, du* 16 *juin* 1618.

On le charge de faire une visite de compliment au marquis de Bédemar, à son arrivée à Milan.

9. *Le doge au même, du* 16 *juin* 1618.

On lui mande qu'il a été répandu, au sujet des gens qui ont été exécutés dernièrement, qu'on les a fait mourir pour complaire aux Turcs ; et on le charge de démentir cette version, en disant que probablement c'est une invention de ceux qui ont intérêt à cacher la vérité ; et que ceux qu'on a fait périr avaient été convaincus de machinations tramées depuis long-temps contre l'arsenal, la monnaie, la noblesse et les conseils ; qu'on a procédé dans ce jugement avec une pleine impartialité et maturité ; qu'enfin

c'est par un effet de la même prudence, qu'après avoir remédié au mal, on a jugé convenable de ne pas le divulguer.

On a écrit de Milan, ajoute cette lettre, que nous avons retenu une de nos frégates qui était sur le point de partir pour la Turquie, et par laquelle nous invitions les Turcs à venir se joindre à nous contre sa majesté catholique; on lui recommande de démentir ce fait.

10. *Le doge au même, du 2 juillet* 1618.

Cette lettre ne contient que des renseignements généraux sur la situation des affaires politiques avec l'Autriche, etc. On y lit ce passage :

Deux bâtiments de Livourne ont rapporté que, naviguant de conserve avec les douze vaisseaux hollandais qui viennent à notre service, ils rencontrèrent, le 24 du mois dernier, au détroit de Gibraltar, dix vaisseaux et deux caravelles espagnols pour leur fermer le passage, d'où il est résulté un combat de six heures, après le quel les Espagnols se sont retirés.

On voit, par cette lettre, que la flotte hollandaise promise par le prince d'Orange au duc d'Ossone, arrivait à la fin de mai.

Remarquez que les Vénitiens n'avaient pas besoin de vaisseaux; mais ils prêtaient leur nom.

11. *Le doge au même, du 28 juillet* 1618.

On lui donne avis que le roi d'Espagne a rappelé le marquis de Bédemar, de l'ambassade de Venise, lui a nommé un successeur, et l'envoie, comme ministre, dans les Pays-Bas.

La lettre est terminée par des plaintes contre les courses du duc d'Ossone dans le golfe; mais il n'y est pas dit un mot de ses desseins sur Venise.

La lettre du sénat à l'ambassadeur de la république en Espagne est du 2 juillet; ainsi ce n'était pas sur sa demande que ce rappel avait eu lieu.

12. *Le doge au même, du 11 août* 1618.

Sur l'arrivée du duc de Seria à Milan.

13. *Le doge au même, du 11 août* 1618

On lui envoie copie du rapport du conseil des dix, sur la conjuration, pour son information personnelle. En voici la traduction.

14. *Communication du conseil des X, aux sages du collége, du* 31 *juillet* 1618.

N. *La conjuration était découverte depuis deux mois et demi.*

Indépendamment des trahisons tramées contre cette capitale par des ministres pervers, don Pierre de Tolède, gouverneur de Milan, de concert avec le marquis de la Cueva, ambassadeur, avait cherché dans le même temps à surprendre la forteresse de Crème, par le moyen des soldats français engagés à notre service, qui se trouvaient dans cette ville, et qui, précédemment, avaient été au service d'Espagne. Il a tâché de débaucher d'autres soldats, par des promesses d'argent et de récompenses, pour les employer à ce perfide dessein. Aussi avaient-ils, dans le courant des mois derniers, séduit un certain nombre des nôtres. Ils étaient en correspondance avec le gouverneur de Milan et le mestre-de-camp commandant à Lodi, et en recevaient de l'argent. Ils combinaient les moyens et le moment où les Espagnols pourraient s'emparer de cette place par trahison. Le jour de l'exécution n'était pas éloigné, lorsque la nouvelle des actes de justice faits à Venise arriva à Crème. Un soldat de la garnison, qui était un des complices, ne put se contenir. La chose parvint aux oreilles du capitaine et du provéditeur, qui prirent sur-le-champ des informations, firent arrêter les coupables, et leur firent subir la peine qu'ils méritaient. Leur plan était d'assassiner une sentinelle, d'égorger un corps-de-garde, et de faire ensuite un signal auquel serait accouru une compagnie de cavalerie de Lodi, avec une bonne troupe d'infanterie : on leur aurait ouvert la porte dite des Capucins. Un chef de pétardiers était exprès aposté pour cela.

Ces faits sont constatés par la procédure instruite à Crème et ici, par les aveux de l'un des principaux coupables qui vit encore, et qui était initié dans la conjuration tramée à Venise, et dont on

a tiré beaucoup de renseignements. Ils démontrent évidemment que la providence a permis que ce complot fût découvert au moment où il allait éclater, et que la révélation de l'un des projets amenât celle de l'autre.

15. *Antoine Priuli, doge, au résident Vincenti, à Milan, du* 1er *septembre* 1618.

On l'informe que le duc d'Ossone continue les hostilités.

16. *Lettre des inquisiteurs d'état au même, du* 1er *septembre* 1618.

On le charge de surveiller un Français nommé Menudet, qui était au service de la république, et qui, s'étant sauvé à Naples après les derniers événements, a été envoyé à Milan probablement pour y porter quelques lettres du duc d'Ossone au gouverneur ou au marquis de Bédemar.

17. *Lettre du doge au même, du* 20 *octobre* 1618.

Lettre d'envoi de la communication suivante faite par le conseil des dix.

18. *Communication du conseil des dix aux sages du collége, du* 16 *septembre* 1618.

Quoique par ses communications des 17, 18, 19 mai et 31 juillet derniers (1) le conseil des dix croie avoir suffisamment fait connaître les trahisons ourdies pour le renversement de cette capitale et pour la surprise de la forteresse de Crème, ainsi que le péril que la perversité de nos ennemis nous a fait courir, et dont nous n'avons été préservés que par la miséricorde divine; cependant, pour ne rien laisser à desirer et afin de mettre la vérité dans tout son jour, il y ajoute les renseignements suivants.

La trahison a été constatée. On ne peut plus s'en former aucun doute. Aucun homme de bon sens n'ignore que les conspirations

(1) Ces trois premiers rapports ne se trouvent point dans ce recueil.

sont ourdies dans un profond secret, avec circonspection, et que par conséquent on ne peut parvenir à les connaître que par ceux-là mêmes qui y ont trempé. C'est ce qui est arrivé dans celle-ci, qui n'a pas été tramée par des nationaux, mais par des Français, gens d'un esprit subtil et d'une naissance distinguée. C'était entre leurs mains qu'était la direction de cette affaire.

Un sujet de cette nation qui ne participait pas à la conjuration, mais que les autres entretinrent de leurs abominables projets, fut poussé par une inspiration divine à nous le révéler sans y être déterminé par aucune promesse de récompense, et même au mépris de sa propre vie. Il nous a découvert ce que la procédure a confirmé; nous avons reconnu la sincérité de ses déclarations par les aveux que la torture a arrachés aux coupables, enfin par une lettre que l'un des agents de la conspiration écrivait au duc d'Ossone et qui a été trouvée enveloppée de chiffons dans la besace de l'un des condamnés, avec une autre lettre de recommandation adressée par l'ambassadeur de la Cueva au duc d'Ossone dans laquelle l'auteur se plaint de ce qu'on a perdu une occasion favorable, et donne à entendre que, si on l'en avait cru, il ne se serait pas passé longtemps sans que l'on entendît crier dans Venise, *vive l'Espagne, vive l'Espagne*.

Mais ce qui doit achever de porter la conviction dans tous les esprits, ce sont les discours tenus par les conjurés dans une de leurs assemblées, et qui ont été entendus par une personne de qualité et de jugement possédant parfaitement la langue française, et dévouée au bien de la patrie, laquelle, d'après les circonstances qui déja nous avaient été révélées, avait été apostée et qui, sans être vue, entendit tout ce qui vient d'être rapporté, (*On n'a pas encore rapporté ces discours*), et en outre qui a vu, dans le palais de l'ambassadeur, une grande quantité de lettres écrites par le duc d'Ossone sur ce sujet, les unes adressées à l'ambassadeur, les autres à un de ses familiers, chargé de la direction du complot; que c'était celui-ci qui avait écrit la lettre de regret au duc d'Ossone au sujet du temps que l'on avait perdu. Ce même agent écrivit en présence de l'ambassadeur, d'autres lettres qui furent signées. Elles étaient en espagnol, et il les traduisit de vive voix en français. Notre observateur a ajouté tous les renseignements qu'il tenait d'un secrétaire du duc d'Ossone et il s'en est fallu de peu que nous ne nous soyons emparés non-seulement des lettres, mais du porteur lui-même.

On a continué diligemment la procédure, et en dernier lieu on s'est occupé de l'affaire de Crème. On a prononcé sur tous les détenus : les innocents ont été relâchés ; deux coupables, dont l'un avouait le fait, et dont l'autre était convaincu par des preuves et par ses propres aveux, ont été condamnés au dernier supplice. Les déclarations de l'un de ces condamnés ont donné beaucoup de lumières sur la trahison tramée contre Venise. Il a été délibéré de surseoir à l'exécution de la sentence, tant qu'il pourra être utile de la différer : après quoi on agira selon ce qu'exigera la raison d'état. On a fait tout ce qu'exigeaient l'exemple, la vindicte publique et la sûreté de la patrie.

Il avait été écrit au capitaine-général de la mer, pour qu'il *s'assurât* de quelques hommes qui ont eu part dans ce détestable complot notamment de Jacques Pierre et de Langlade qui, en étaient les chefs, lesquels étaient déja fort suspects, et étaient partis pour rejoindre la flotte avec de très-mauvais desseins. Après leur départ, on acquit de telles preuves sur leur trahison, qu'il fut indispensable d'ordonner leur mort. Mais on a jugé à propos de n'y mettre aucun appareil, parce que leur détention ou l'éclat de leur exécution aurait pu avertir leurs complices sur la trace desquels on était. D'ailleurs les desseins du duc d'Ossone, contre notre armée navale, étaient sur le point d'être exécutés. Il eût été possible que ces hommes pervers eussent réussi à faire éprouver quelques dommages considérables à notre flotte. Il reste à terminer le procès de quelques autres complices, on ordonnera à leur égard ce que la justice réclamera.

19. *Lettre du doge au résident de la république à Milan*, *du* 19 *octobre* 1618.

On lui écrit qu'on est parvenu à faire croire dans les cours étrangères, que ces récits de la trahison tramée contre Venise n'étaient pas fondés, mais que cette trahison n'est que trop réelle et trop bien constatée par les aveux des coupables et les écrits trouvés sur eux. On espère que ceux qui ont observé les événements pendant les années qui viennent de s'écouler, sauront se défendre de ces insinuations ; et on recommande au résident de soutenir la vérité du fait, et la nécessité des mesures prises par le gouvernement. Cependant on lui prescrit de n'entamer cette matière que lorsqu'il sera provoqué, de mettre le projet sur le

compte des ministres, et de ne jamais y mêler le nom des princes. On l'informe que le gouvernement a cru devoir ordonner des prières publiques pour rendre graces à la Providence de la découverte de cette conjuration.

Cette lettre est du 19 octobre, le complot avait été découvert le 14 mai; ainsi les auteurs qui disent qu'on ne rendit des actions de graces à la Providence que quelques temps après ont raison.

19. *Communication du conseil des dix, du 17 octobre* 1618.

Le conseil des dix considérant qu'il est utile de donner connaissance au gouvernement des machinations tramées contre la république à Naples, à Milan, et dans cette capitale même, a délibéré de lui faire savoir ce qui suit :

Au commencement du mois de mars dernier, un Français de la province de Languedoc, nommé Montcassin, âgé d'environ trente ans, d'une naissance honnête, homme de courage, d'exécution, et d'un esprit délié, arriva à Venise. Il était, disait-il, parti de France cinq mois auparavant, et avait passé par Gênes, Florence et Rome. C'étaient les circonstances de la guerre où l'on était alors, qui l'avaient attiré. Il obtint des sages du conseil un emploi militaire, et offrit de lever une compagnie de trois cents mousquetaires français. Peu de jours après, le capitaine Jacques Pierre un des chefs de la conjuration, étant arrivé (*Ici le conseil des dix n'est pas exact; il y avait dix mois que Jacques Pierre était arrivé et qu'il lui donnait des avis sur les projets du duc d'Ossone; cela est incontestable.*) jugea que ce Montcassin, qui passait pour un homme habile, pourrait être employé utilement dans l'exécution des mauvais desseins que lui, Jacques Pierre, méditait. Il vint un jour dans l'église Saint-Marc, l'accosta et commença à le circonvenir par quelques caresses, l'invita à dîner, le mena coucher dans sa chambre, et, après lui avoir fait promettre le secret, même avec serment, lui communiqua ses perfides projets, le dissuadant de servir la république, lui mettant sous les yeux les longueurs qu'on éprouve avant d'être expédié ; lui rappelant l'exemple de tous ceux qui étaient venus pour prendre du service et qui en étaient partis mal satisfaits ; lui disant enfin que c'était un miracle que cette ville eût échappé si long-temps à une surprise. Il tâcha de le séduire par l'appât de la gloire, lui représenta combien il était facile de s'emparer de cette capitale où il n'y avait point de

troupes et où il suffisait d'un bâton pour mettre tout le monde en fuite. Il ajoutait qu'il éprouvait le desir de s'en rendre maître; qu'en Turquie il avait réussi dans une entreprise semblable sans perdre un seul homme; qu'ici il n'y avait que des hommes de robe et que personne n'y était familiarisé avec la guerre.

Jacques Pierre, avec quelques autres des siens, conduisit Montcassin au haut du clocher de Saint-Marc; de là il lui montra les deux passes qui communiquent avec la haute mer, et lui dit que tout le monde ne connaissait pas ces passes aussi-bien que lui; que, pour y entrer, il ne faut pas venir en droiture, mais obliquement; qu'il en avait la pratique et qu'il était sûr de conduire un vaisseau sans difficulté jusqu'à la place Saint-Marc. Du haut du clocher il lui montra du doigt la monnaie en lui disant : « N'est-ce pas un péché que tout cet argent n'appartienne pas à un monarque? Les gens de guerre en seraient bien autrement récompensés, ici on accorde plus d'honneur à des laquais qu'à des militaires. » Il ajouta qu'il y avait bien quelques gardes dans les forts, où autrefois on ne tenait personne, mais que ce n'était que de la canaille; qu'il avait demandé de l'argent à l'ambassadeur d'Espagne pour y introduire des soldats, outre les trente ou quarante qui y étaient; et que l'ambassadeur lui avait promis plus qu'il n'avait demandé.

Jacques Pierre l'avait engagé à écrire à Naples pour qu'on resserrât sa femme, de lui Jacques Pierre, plus étroitement, et qu'on eût soin de faire grand bruit de cette rigueur afin de mieux voiler les projets dont on était convenu. Et cela eut lieu en effet; mais cette femme, après qu'on eut appris à Naples la mort de son mari, fut relâchée et renvoyée à Malte dans sa maison.

Jacques Pierre continua de parler avec mépris des Vénitiens, les accusant de manquer de courage, et de n'être adonnés qu'à la table et au sommeil. Il ajoutait qu'un jour, pendant une procession, quelque bruit s'étant élevé sur la place, les habitants en eurent une telle épouvante, qu'ils se précipitaient les uns sur les autres en criant à la *trahison;* et que, si dans ce moment trois cents mousquetaires s'étaient présentés, ils auraient pu faire tout ce qu'ils auraient voulu; que, s'il lui donnait sa parole, il lui révélerait une entreprise conçue par le duc d'Ossone pour s'emparer de cette ville, entreprise que tout semblait favoriser.

Là-dessus il lui dit qu'au premier avis, le duc lui enverrait deux

ou trois galions avec cinq cents hommes, tous gens de main (1); que, quand ils seraient à soixante milles du port, une felouque viendrait l'en avertir; que les bâtiments profiteraient de la première nuit favorable pour venir mouiller près du rivage; qu'on prendrait les armes, qu'on mettrait le feu en divers endroits pour faire courir le peuple de tous côtés; que le capitaine Langlade profitant du désordre occasionné par l'incendie, mettrait le feu à l'arsenal; qu'on en ferait sauter la porte avec un pétard; qu'on attacherait aussi quatre pétards aux portes de la monnaie; qu'on formerait de tous les conjurés trois bataillons pour tenir pendant tout un jour contre le peuple, favoriser l'arrivée des étrangers, et attendre des nouvelles de la garnison de........; qu'enfin, si on ne pouvait pas tenir jusqu'à l'arrivée du secours, on ferait une retraite honorable, on irait rejoindre les vaisseaux, et on profiterait du premier vent du nord pour sortir du golfe.

Il ajoutait que ce projet n'était pas encore parvenu à sa maturité; mais qu'on pouvait espérer d'être prêt en septembre, ou au plus tard en octobre (2); que, puisque ces gens-ci (les Vénitiens) se fiaient à lui, il lui importait de conserver leur amitié; qu'il voulait exciter le roi de France à former une entreprise contre les Turcs, que la république serait sollicitée d'y prendre part, et qu'alors, lui Jacques Pierre, en donnerait avis au duc d'Ossone, ferait arriver son armée, et s'emparerait de la ville.

Jacques Pierre, interrogé par Montcassin sur les moyens qu'il avait de mettre son plan à exécution, lui répondit qu'il était informé que les clefs de la salle des armes du palais se trouvaient, disait-on, chez le doge les jours d'assemblée du grand conseil; et que ces armes se trouveraient là bien à propos. Voici les propres paroles dont il se servit : « Ils ont dans le palais certaines chambres pleines d'armes; il y a de quoi armer dix mille hommes en arquebuses et espadons, etc. Nous nous en servirons; » et il lui montra la porte des salles du conseil des dix, qui servent d'ar-

(1) Ailleurs on dit trente barques, portant cent hommes chacune.

(2) La conversation que l'on rapporte ici est donnée pour avoir eu lieu dans le mois de mars. Jacques Pierre y dit qu'on ne sera prêt qu'en septembre ou octobre. Donc on n'avait pas pu avoir le projet d'exécuter l'entreprise à l'époque de la fête de l'Ascension, c'est-à-dire au mois de mai.

senal, en lui disant, que ces armes étaient toutes prêtes, et qu'on y trouverait jusqu'aux munitions, même les armes chargées; car on avait soin de recharger tous les trois mois les arquebuses et les pistolets. Il ajouta : « Cela est bien mal entendu de la part de ces gens-là, car ces armes, qu'ils tiennent en réserve, seront pour leurs ennemis plutôt que pour eux; » lui répétant que le succès était facile, et l'exhortant à se taire; « car, disait-il, ces gens-ci ont des espions. » Il lui recommandait surtout de ne jamais écrire. Il lui arriva aussi une fois de dire que la république avait une artillerie plus belle que celle d'aucun autre prince; mais Langlade, l'un des principaux conjurés, assurait qu'il ne fallait pas s'en inquiéter, puisque la vue d'une épée nue suffisait pour mettre les Vénitiens en fuite: « et ces gens-là, disait-il, veulent enchaîner le lion. » A quoi Jacques Pierre répondit : « Le lion dévore quelquefois son maître, et sur-tout quand son maître ne l'aime pas. » Langlade ajouta qu'en se rendant maître de cette ville, on y trouverait tel prisonnier assez riche pour payer de quoi entretenir dix mille hommes pendant trois ans.

Ils voulaient que chaque soldat eut son épée et un pistolet, et qu'on plaçât deux sentinelles sur le clocher de Saint-Marc. On était divisé d'opinions sur l'exécution du projet; mais de part et d'autre on était convenu que, lorsque les vigies apercevraient les deux vaisseaux du duc d'Ossone à l'entrée du port, lesquels devaient combiner leur marche de manière à arriver un jour d'assemblée du grand conseil, les trois cents soldats et autres conjurés se réuniraient à un signal convenu sur la place Saint-Marc, se précipiteraient dans le palais, retarderaient la perte du conseil, ou massacreraient tous les membres, et s'empareraient des salles d'armes; qu'on avertirait les soldats de ne pas faire de mal aux marchands pauvres, qu'ils étaient disposés à favoriser la révolution. En même temps on devait mettre le feu à l'arsenal, et, après l'avoir occupé, y prendre de l'artillerie pour s'assurer de la place Saint-Marc où l'on se fortifierait; car qui tient Saint-Marc est maître de toute la ville, parce qu'il n'y a pas d'autre grande place où les habitants pussent se ranger en ordre. Il était important aussi d'envoyer un nombre de mousquetaires prendre poste au pont de Rialte, afin de garder cette communication.

On ajoutait que le duc d'Ossone se contentait d'être maître de

la ville; mais qu'il abandonnerait le trésor à ceux qui exécuteraient l'entreprise. Il l'avait promis à Jacques Pierre. La place occupée, et les canons en batterie menaçant de foudroyer toutes les maisons, la population n'avait plus qu'à se rendre la corde au cou. On était sûr que les garnisons voisines ne viendraient pas au secours de Venise, puisqu'il n'y en avait pas.

Le duc d'Ossone, au premier avis de ce succès, devait faire partir vingt-cinq ou trente galères pour donner main-forte. Ces galères devaient même suivre les deux galions, mais de loin.

Jacques Pierre, pour inspirer plus de confiance au gouvernement vénitien, lui avait donné à entendre qu'un Milanais, nommé le capitaine Visconte, avait donné avis au duc d'Ossone qu'avec dix barques, ne tirant que trois palmes d'eau, et portant trente hommes chacune, il se chargeait de venir piller la monnaie et brûler l'arsenal; il ajoutait que ce Visconte se trouvait à Venise sans qu'on sût pourquoi. Il était vrai qu'à Naples on avait construit des barques qui étaient destinées à venir sous le commandement d'un Anglais, nommé Haillot.

Tels furent les discours par lesquels Jacques Pierre et ses complices tâchèrent d'engager dans leur complot Montcassin, qui était sur le point de partir.

Des gens bien intentionnés firent parvenir dans les mains du sérénissime Nicolas Donato, un écrit en italien, mais orthographié à la française, dans lequel on dévoilait la machination avec des particularités sur les projets concertés entre le duc d'Ossone et d'autres capitaines, et même, y était-il dit, avec un dominicain vénitien pour surprendre la capitale.

Montcassin revint vers le milieu du mois d'avril; il alla loger à l'auberge de la Trompette où descendit aussi un capitaine nommé Balthazar Juven. Il lui dit, avec beaucoup de précaution, qu'il avait à conférer avec lui sur des choses très-importantes, et quoique Juven lui eût répondu qu'il était prêt à l'écouter, Montcassin différait. Cependant, après s'être assuré de sa discrétion, Montcassin le conduisit chez Jacques Pierre, dont le logement était peu éloigné; ils y trouvèrent le pétardier Langlade, Nicolas Renault, les deux frères Charles et Jean Boleo (1), un soldat

(1) Ces Boleo sont les mêmes que les Desbouleaux, dont le nom se trouve italianisé dans ce rapport.

nommé la Colombe, et, à ce qu'on croit, aussi Jean Bérard, condamné par le conseil des dix à la peine capitale.

Jacques Pierre, Montcassin et le capitaine Balthazar s'étant écartés des autres, Montcassin dit que Juven ne s'était point engagé à faire tout ce qui dépendrait de lui, ni à garder sur-tout un profond silence; mais qu'il avait donné sa parole d'y concourir si on lui communiquait tout; qu'on lui exhibât le plan, et qu'on lui en remît la copie. Cela fut fait; et par ce moyen il fut instruit de tout. (*Voilà qui est bien invraisemblable.*)

Déterminé à révéler ce complot au gouvernement, il feignit d'avoir à traiter des affaires de sa compagnie; il alla avec Montcassin, qui ne s'en méfiait pas, jusques dans la salle ducale. Là il le fit asseoir, et le laissa gardé à son insu par diverses personnes, notamment le noble Marc Bollani, à qui il s'était adressé pour obtenir audience, à l'effet de faire cette révélation.

Le capitaine Balthazar Juven fut d'abord introduit dans la chambre du sérénissime Donato, et là il exposa l'affaire comme on le voit dans la déclaration annexée au procès.

Mais comme ils entraient dans la salle ducale, Montcassin demanda à Juven où ils allaient. Celui-ci lui dit alors franchement qu'il allait demander au doge la permission de mettre le feu à l'arsenal, à la monnaie, et de livrer Crème aux Espagnols. Alors Montcassin, pâle, abattu, à demi-mort, lui-dit: Ah! vous voulez nous perdre tous! Juven le rassura en ajoutant qu'il dirait au doge que lui Montcassin venait aussi pour révéler ce qu'il savait, et qu'il le ferait introduire, ce qui eut lieu en effet; l'un et l'autre furent fort caressés par sa sérénité, qui leur promit une récompense. Montcassin s'obligea à garder le secret, et à donner avis de tout ce qui arriverait d'Espagne ou de quelque autre part.

Le capitaine Balthazar, qui avait affaire à sa compagnie, ne s'occupa plus de la conjuration, partit de Venise, et s'en alla à Crème. Immédiatement après son départ, Montcassin, ayant réfléchi probablement sur le danger qu'il courait, s'adressa au noble Marc Bollani déja nommé, pour obtenir une audience des inquisiteurs d'état.

Là il exposa toute l'affaire, et révéla, comme il apprit par ses nombreuses déclarations, toutes les particularités qu'il avait recueillies, notamment chez l'ambassadeur d'Espagne, avec lequel il avait eu plusieurs conférences, et d'un nommé Robert Bucci-

lardo de Bergame, ami et confident de l'ambassadeur, par les mains duquel passaient toutes les négociations relatives à ce complot, les lettres du duc d'Ossone, et les réponses dont il avait un grand nombre, et enfin de tous ceux qui fréquentaient cette maison pour se dévouer à l'Espagne, et conjurer la perte de la république.

Ce Robert, à l'époque de la mutinerie des soldats hollandais, qui étaient au Lazareth (1), y était allé, et leur avait mené un soldat nommé La Roche, pour leur dire que dans peu de jours il leur arriverait du secours de Naples; il en entretint même un capitaine du comte de Lœwenstein, que ces mutins avaient choisi pour chef, et qui ensuite s'en alla.

Jacques Pierre fomentait aussi cette insurrection, en disant que l'armée espagnole était dans le golfe, et que sous peu de jours elle donnerait du secours aux révoltés. Il était en intelligence avec quelques officiers principaux des mutins qui étaient initiés dans la conjuration, et qui voulaient s'emparer de trois galères en station pour la garde du lazareth.

Montcassin s'offrit à faire prendre ledit Robert avec ses papiers. Il l'attira dans une maison où étaient les autres conjurés; mais soit effet d'un malheureux hasard, soit par une suite des précautions qu'il était obligé de prendre à cause d'une condamnation qu'il avait déja encourue pour le meurtre d'un capitaine esclavon, il ne tomba point en notre pouvoir.

En somme, Montcassin donna des preuves de son zèle en indiquant par écrit les moyens de déjouer la conspiration, et en procurant celui de faire cacher une personne fidèle, prudente, et parfaitement instruite de la langue française, qui vit et entendit les traîtres, et dont le rapport confirma les déclarations analysées ci-dessus.

Comme on jugea que Montcassin, dépendant de la maison de l'ambassadeur de France (2), et regardé de mauvais œil, ne pouvait rester à Venise sans qu'il y eût péril pour sa vie, on l'envoya

(1) Voilà le fait de la mutinerie des soldats hollandais constaté.

(2) Cela n'avait pas été dit ci-dessus. On dit au contraire qu'il avait obtenu un emploi de capitaine au service de la république; d'où il suit qu'il ne pouvait être ni de la maison ni sous l'autorité de l'ambassadeur.

à Candie, en lui assignant cent ducats par mois, à titre de rémunération, et en le recommandant au provéditeur-général.

Les particularités qui résultent des déclarations sont les suivantes :

Il a été concerté à Naples, entre le duc d'Ossone et autres, un projet que l'on croyait facile pour surprendre cette capitale avec deux mille hommes de choix, conduits ici par quatre galions. Les galions devaient arriver chargés en apparence de marchandises d'encombrement, et avec des lettres pour divers négociants. Sous les couvertures disposées pour garantir les marchandises des injures de l'air, les soldats devaient se tenir cachés pendant le jour; la nuit ils devaient en sortir, et entrer dans le port de Malamocco, s'emparer de quelques barques, prendre terre, descendre partie sur la place Saint-Marc, partie à l'arsenal, cinq cents dans le canal de Murano, partie sur les ponts, partie devant les maisons qui sont sur le grand canal, cinq cents devaient prendre poste au pont de Rialte, et s'y barricader en s'emparant de toutes les maisons voisines; des cinq cents restants, trois cents devaient demeurer en bataille sur la place, et deux cents se rendre maîtres du palais et des procuraties. Ils disaient qu'ils avaient deux ou trois cents hommes dévoués dont la mission était de s'emparer des principaux personnages de la ville. Pendant ce temps, les vingt galères du duc d'Ossone se seraient tenues à portée de donner du secours. Cette entreprise devait être tentée dans le mois de mars, ou dans ceux d'octobre et de novembre. Le duc avait promis la liberté et une récompense pécuniaire aux forçats, s'ils conduisaient les bâtiments jusqu'ici; et comme ils avaient élevé des doutes sur la profondeur suffisante de l'eau, il avait été réglé que chaque galère serait accompagnée de quatre barques et de quatre bateaux armés pour venir se placer dans les canaux de manière qu'une partie de la ville ne pût pas envoyer du secours à l'autre. Ils devaient s'emparer de toutes les barques et gondoles, couper les ponts, et défendre à tous les habitants de paraître, en les assurant qu'on n'en voulait ni à leurs personnes ni à leurs biens; que le roi d'Espagne les prenait sous sa protection, voulait les maintenir dans leur antique liberté, et les délivrer de l'oppression. On devait faire les mêmes promesses à la noblesse, en lui promettant que le roi ne donnerait les charges qu'aux patriciens, et qu'ils les rendrait même plus lucratives. Cela fait, le

projet des conjurés était de faire sonner la cloche qui convoque le grand conseil et le sénat, afin que tous les membres de ces assemblées vinssent y jurer fidélité au roi. On devait gagner les nobles pauvres par de belles paroles, et leur laisser entrevoir des espérances d'agrandissement. Quant aux principaux patriciens, comme sa sérénité, les procurateurs, les conseillers, les sénateurs, on se proposait de les arrêter. On avait préparé à Naples des barques avec lesquelles on pouvait parcourir les eaux de Venise, selon le conseil de ce Dominique, qui, dit-on, a été autrefois détenu à Barletta, homme de résolution, actuellement pilote de l'un des principaux vaisseaux du duc d'Ossone; la flotte et le duc lui-même en personne devaient venir s'emparer des forts.

Telles sont en substance les particularités que l'on recueille des divers écrits. Il serait trop long d'en donner les détails.

Tous ces projets se tramaient à Naples dans le mois de janvier dernier. Cela est prouvé par les lettres du bourguignon Laurent Nola, l'un des émissaires envoyés pour cet objet, lequel, le 5 et le 10 janvier, écrivait à un M. Given, et trouvées sur un certain Charles de Boleo. Il s'y sert de noms supposés et de formules de convention; mais avant de mourir, il a confessé que par le nom de Pierre il entendait désigner le duc d'Ossone, et que le capitaine Briardo et Jacques Pierre ayant révélé ce complot impie au moment où il allait éclater (*Ici on convient que Jacques Pierre avait fait des révélations avant le 13 mars. Jacques Pierre les faisait dès le quatrième jour de son arrivée à Venise, dix mois avant le 14 mai.*) Robert, dans sa lettre du 13 mars au duc d'Ossone, déplorait l'occasion perdue. Cette lettre a été trouvée avec une autre de l'ambassadeur, dans une cassette des frères Boleo, ainsi qu'il a été dit dans un autre rapport. Il y témoigne ses regrets de ce qu'on n'a pas profité du temps où Laurent avait été expédié à Naples, disant que si lui, Robert, y eût été envoyé, ses diligences auraient eu un meilleur résultat.

On peut ajouter que, lorsque notre armée prit un galion du duc d'Ossone, parti de Trieste avec un chargement de sel, l'amiral envoya ici le capitaine Michel Valentini, qui commandait ce galion, un fils de celui-ci et Marin Marti, Ragusais, qui en était le patron. Valentini, mis à la torture, avoua que les galères du duc, qui, peu de temps avant, avaient capturé deux vaisseaux marchands vénitiens, venaient en Istrie, dans le dessein de surprendre

Pirano, Capo-d'Istria et Muggia, qu'elles portaient 5,800 hommes, que l'on comptait débarquer dans ces trois ports, pour s'y fortifier et les occuper au nom de l'archiduc d'Autriche. Le reste de l'armée, consistant en 35 galères et 16 galions, devait se rassembler à Brindisi, de là remonter le golfe jusqu'à Pirano, laisser à Capo-d'Istria les gros vaisseaux et la moitié des galères, placer l'autre moitié à Muggia, donner avis de leur arrivée à l'archiduc, et par ce coup-de-main forcer la république à lui demander la paix. Ensuite la flotte napolitaine devait laisser une partie des troupes à terre, garder l'autre à bord, se réunir, chercher notre armée et la combattre. Suivant le déposant, cette flotte combinée avec celle d'Espagne et de Gênes, ne devait pas former moins de 60 à 70 galères et de 32 galions. Lorsqu'elle eut pris les deux vaisseaux de commerce vénitiens et une felouque qui leur donna des avis, l'amiral jugea à propos de rétrogader au lieu d'aller prendre terre à Pirano. Les ordres du duc d'Ossone étaient que, si l'armée vénitienne évitait le combat, la flotte espagnole ne cherchât pas à l'engager, mais qu'elle poussât droit à Pirano, lieu de sa destination. Quand le duc vit sa flotte de retour à Naples, sans être allée à Pirano, il en fut fort irrité, et l'amiral D. Pierre de Leva, s'excusa en disant qu'ayant rencontré ces bâtiments, il avait voulu profiter de l'occasion.

Ces divers avis avaient excité la vigilance du gouvernement, on voyait que de toutes parts de mauvais desseins étaient tramés contre la république. Valentini, pendant que nos galères lui donnaient la chasse, avait mis toutes les lettres dont il était chargé, dans une cassette, et les avait jetées à la mer avec un poids. Ce capitaine, son fils et le patron sont encore dans les prisons. On les exécutera au premier jour.

Les frères Boleo, ci-dessus nommés, étaient sur le point de partir pour Naples, lorsqu'on les arrêta. Ils y allaient concerter le plan de l'entreprise. Charles l'a avoué dans son interrogatoire, ajoutant qu'il en avait entretenu l'ambassadeur, et que celui-ci lui avait répondu qu'il ferait de son côté ce qui le concernait selon la manière dont on en agirait à Naples; qu'il s'assurerait ici du monde nécessaire, et de tout ce qu'il faudrait pour suppléer aux moyens qui viendraient à manquer. L'ambassadeur lui demanda aussi s'il n'aurait pas dans la main quelque homme du pays, ou autre confident, qu'on pût employer utilement.

Quant à l'entreprise de Crème, l'acteur principal et unique était le lieutenant Jean Bérard, qui était secrétaire du capitaine Balthazar, lequel y avait porté ce coupable dessein, c'était un ami du capitaine Jacques Pierre. Aussi, en apprenant sa mort, en témoigna-t-il beaucoup de chagrin et d'inquiétude, et on croit qu'il était dans la compagnie des conjurés, lorsque Montcassin conduisit Juven chez Jacques Pierre. Il a confessé que, pendant qu'il était à Crème, il entretenait des intelligences avec le gouverneur de Milan. Il a rapporté les conférences qu'il avait eues à Venise, avant son départ, avec l'ambassadeur. Cet ambassadeur avàit pris note de son nom et avait dit qu'il le recommanderait à D. Pèdre; que dans toutes les circonstances il pouvait se réclamer de lui. Jean Bérard avait promis de faire tout ce qui dépendrait de lui pour que la forteresse de Crème tombât au pouvoir du roi, et l'ambassadeur l'en avait remercié.

Arrivé à Crème, Jean Bérard avait donné avis de ses dispositions au gouverneur de Milan, telles qu'il les avait concertées avec l'ambassadeur; le gouverneur lui fit dire, de vive voix, par Jean Fournier, l'un de ceux qui ont été exécutés, qu'il persistât dans ses résolutions, et lui envoya de l'argent à plusieurs reprises. Bérard continua ses pratiques jusqu'au moment où il fut arrêté. C'était Fournier qui était l'agent de sa correspondance avec le gouverneur, tous les deux ont avoué le fait et ont été condamnés par le conseil des dix, leur exécution a eu lieu de la manière que le conseil a jugée la plus convenable.

C'est à la justice publique faite dans cette ville, de Renault et des frères Boleo, que l'on doit la découverte du complot tramé à Crème; car, à la nouvelle de ces exécutions, Jean Bérard ne put contenir les remords de sa conscience.

Plusieurs autres Français, impliqués dans cette affaire, ont pris la fuite. La plupart se sont réfugiés à Naples où ils ont été accueillis et récompensés par le duc.

Le conseil des dix a fait mourir tous les coupables. Le capitaine Balthazar Juven a été relâché, ainsi que sa femme Arsilia et quatre autres Français arrêtés à l'occasion du complot de Crème. Il reste, dans les prisons, six ou sept prévenus qu'on ne tardera pas à expédier.

Il y aurait bien encore quelques autres coupables à nommer, mais, comme ils ne sont point arrêtés, il est à propos de peser

mûrement s'il convient de faire une proclamation contre eux. Cette nation française a été pour nous, dans cette occasion, la lance d'Achille, elle a fait et guéri la blessure : autant la perfidie des uns s'est manifestée par leurs mauvais desseins, autant la vertu des autres a éclaté dans la révélation de la conjuration.

21. *Lettre des inquisiteurs d'état au résident à Milan, du 27 octobre* 1618.

On le charge de faire observer un certain Georges Cardoua, Portugais, affidé du marquis de Bédemar, alors à Milan.

22. *Lettre du doge au même, du 2 novembre* 1618.

On lui désigne un D. Carlos della Hoja, comme ayant eu part au complot de Crème, on le charge de s'informer s'il est à Milan, et de tâcher de pénétrer ses desseins.

23. *Lettre du même au même, du 12 novembre* 1618.

On lui accuse réception de sa lettre du 7, par laquelle il annonçait qu'en effet ce D. Carlos était à Milan, et on lui réitère l'ordre de le faire surveiller diligemment.

24. *Lettre du même au même, du 13 novembre* 1618.

On lui donne avis d'une rencontre de vaisseaux dans le golfe, et on ajoute : « Le vice-roi a obtenu que le père capucin, envoyé en Espagne pour y porter les plaintes de la ville de Naples, revînt sur ses pas, quoiqu'il eût déja fait douze journées. »

On fait voir que ce capucin s'était mis en route dès le mois d'octobre, et par conséquent, long-temps après la découverte de la conjuration à Venise, à moins qu'il n'en eût été expédié un second.

On se plaint aussi, dans cette lettre, des procédés du duc d'Ossone et des prétextes dont il se sert pour ne pas rendre les vaisseaux Vénitiens capturés.

25. *Lettre du même au même, du 24 novembre* 1618.

Continuation des plaintes pour la non-restitution des vaisseaux.

26. *Lettre du même au même, du 7 mars* 1619.

On lui annonce que le roi de France s'intéresse à faire restituer les vaisseaux vénitiens, et on se plaint de la protection que le duc d'Ossone donne aux Uscoques.

27. *Lettre du même au même, du 9 mars* 1619.

On lui envoie une instruction sur la manière dont il doit parler de l'alliance conclue entre la république et le duc de Savoie.

28. *Copie de l'instruction sus-mentionnée.*

29. *Lettre du duc au même, du 13 mars* 1619.

On lui annonce son rappel et le secrétaire Vendramino qui doit le remplacer.

30. *Dépêche du sénat à l'ambassadeur de la république en Espagne, du* 20 *avril* 1619.

On le charge de se plaindre de l'accueil que le duc d'Ossone fait aux Uscoques, et de détruire les bruits malicieusement répandus sur la publication de l'alliance de la république avec le duc de Savoie, en assurant que cette alliance n'est que défensive.

SECTION XIV.

Extrait du rapport du marquis de Bédemar, sur son ambassade à Venise. 1618.

Le nom du roi catholique et celui de la nation espagnole sont à Venise les noms les plus odieux qu'on puisse prononcer. Parmi la populace, la qualification d'Espagnol est une injure. Chez les

grands cette haine se manifeste par des maximes, et elle prend sa source dans la connaissance qu'ils ont de notre grandeur, de l'étendue de la monarchie, de ses ressources, de ses inépuisables richesses, de ses forces de terre et de mer; de là naissent des craintes d'autant plus légitimes que cette puissance entoure l'état de Venise presque de toutes parts.

La haine du peuple est plutôt digne de pitié que de châtiment, parce qu'il voit que c'est notre puissance qui sert de prétexte à tous les impôts dont on l'écrase, à toutes les extorsions dont il a à gémir, à toutes les levées qui se font violemment pour l'armée et pour la marine. Comment ne se répandrait-il pas en imprécations contre ceux qu'on lui peint comme les auteurs de sa misère :

Les Vénitiens savent très-bien que la monarchie espagnole est conduite par la prudence et par la plus habile politique. Ils voient notre grandeur et notre gloire croître de jour en jour. Mais c'est pour cela qu'ils ont soin de nous dénigrer et de donner à tous nos succès, à tous nos actes des couleurs odieuses.

Si nous savons conserver la bienveillance des autres nations, ils disent que nous aspirons à la monarchie universelle. Si nous nous montrons généreux de ces biens que la Providence nous a départis avec tant de munificence, nous cherchons à corrompre. Le roi catholique fournit-il des secours au roi Ferdinand son parent? Ils le dénoncent à toutes les cours comme perturbateur de la paix, comme protecteur de l'injustice, comme ennemi de la liberté vénitienne. Le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, arme-t-il quelques bâtiments pour naviguer dans l'Adriatique? Ils vous disent que cet armement est destiné à être employé contre Venise. En effet, il était étrange que le duc d'Ossone, sujet du roi, fît croiser les vaisseaux du roi, pour porter secours à un prince parent du roi!

Ici je ne puis me dispenser de parler de moi-même.

Aussitôt qu'il fut connu que sa majesté catholique avait déterminé de secourir le roi Ferdinand, sans se laisser arrêter par la considération des embarras que pouvaient lui préparer les vues si peu dissimulées des Vénitiens sur le Milanais, la persécution la plus absurde commença à être dirigée contre moi et contre tout ce qui m'appartenait. J'eus beau attester le droit des

gens, j'eus beaucoup de peine à éviter de compromettre la dignité du roi mon maître et à empêcher les choses d'aller jusqu'au point où il n'aurait pu se dispenser de déployer sa puissance pour venger la majesté royale outragée dans la personne de son ambassadeur.

Je ne parlerai point de beaucoup d'insultes faites à mes gens, ni des dénominations injurieuses d'espions et de traîtres que l'on prodiguait à tous ceux qui ne se croyaient pas obligés d'adopter aveuglément et sans restriction toutes les pensées de ce gouvernement, de la liberté qu'on laissait aux imprimeurs de publier tout ce qu'il y avait d'odieux contre la maison d'Autriche. Ils allèrent plus loin : pour manifester hautement leur haine contre nous et leur manque de respect, ils firent, contre toutes les règles, arrêter un homme accrédité par moi, et cela sous des prétextes qui, quand ils auraient été fondés sur la vérité et constatés, n'étaient pas tels, qu'ils pussent suffire pour motiver une offense publique faite au représentant d'un grand roi ; il est probable que leur objet était de manifester leur improbation de ce qui se faisait et se disait chez moi, je m'en plaignis hautement dans le collége, je demandai l'élargissement de celui qui était ma créature. On le différa sous de vains prétextes, je résolus d'obtenir par la force ce qu'on ne voulait pas m'accorder amiablement ; j'écrivis à Milan et à Naples que l'on signifiât aux ministres de la république dans ces deux résidences que, si la personne que je réclamais ne m'était pas rendue, on les traiterait eux-mêmes comme leurs maîtres traitaient à Venise mon serviteur. Cette déclaration produisit son effet ; à peine eut-on reçu les lettres de ces résidents, qu'on me donna satisfaction, et mon prisonnier me fut renvoyé.

Peu de jours après, me promenant sur la terrasse de mon palais qui donne sur le grand canal, quelques insolents qui passaient dans une gondole m'adressèrent des paroles injurieuses qui auraient mérité un sévère châtiment, quand elles n'auraient été proférées que contre un particulier. Je m'en plaignis à la police, au conseil des dix, leur représentant combien était digne de châtiment un outrage fait à la personne sacrée de l'ambassadeur ; ils ne rejetèrent pas mes plaintes avec mépris parce qu'ils craignirent d'encourir une indignation générale, mais ils procédèrent si lentement, ils firent une proclamation si peu énergique, ils

prononcèrent un jugement si peu sévère, qu'ils prouvèrent qu'ils n'étaient pas fâchés de l'offense.

Mais cela n'est rien en comparaison du soin qu'ils ont eu constamment d'exalter les esprits contre les Espagnols et particulièrement contre moi et contre le duc d'Ossone. La moindre apparition de quelques bâtiments de Naples dans le golfe, le moindre bruit qui se répand de la sortie d'un vaisseau, leur sert de prétexte pour crier qu'il faut armer toutes les flottes de la république, et pour commettre des extorsions qui allument la rage du peuple contre nous. Aussi la populace accourait-elle habituellement vers les endroits où les navires ont coutume d'aborder, et, si les patrons annonçaient quelques succès des vaisseaux vénitiens contre les nôtres, il éclatait des démonstrations de joie plus vives que si on eût remporté de grandes victoires contre les Turcs.

Il se passa un fait digne à-la-fois d'attention et de mépris. Le commandant de Chiozza, qui connaissait l'empressement avec lequel ses maîtres accueillaient toutes les nouvelles qui pouvaient nous concerner, eut avis d'un engagement entre l'armée vénitienne et la nôtre, engagement dans lequel on disait que notre flotte avait été mise en fuite, prise, détruite. Le bonhomme n'eut pas la patience d'attendre que le fait se vérifiât, ni même que celui qui le lui racontait s'expliquât plus positivement. Dans l'ivresse de sa joie il expédia avec une diligence incroyable un bateau pour porter cette nouvelle à Venise, et je ne saurais décrire les transports de joie que ce triomphe illusoire fit éclater parmi la populace. Toute la soirée, toute la nuit, le peuple se répandit dans les rues, sur les canaux, et notamment dans le quartier que j'habite; on allumait des feux, on chantait, on vomissait des imprécations contre le duc d'Ossone et contre moi. On promena le mannequin du duc d'Ossone avec dérision, on le foula aux pieds, on le brûla publiquement. La populace semblait s'enivrer de notre sang, et cela par la faute de ses maîtres qui avaient fait naître et entretenu cette haine.

Dieu permit que le jour suivant ils éprouvassent cette mortification qu'on mérite pour avoir chanté le triomphe avant la victoire. Ce fut un crève-cœur pour les uns d'avoir toléré et pour les autres d'avoir exprimé une joie aussi indécente, une haine aussi vive contre une puissance chrétienne et qui les avait si sou-

vent et si généreusement secourus. On apprit que tout ce qu'on avait divulgué avec tant de précipitation était faux, et qu'au contraire notre flotte s'était emparée de quelques-unes de leurs galères sans qu'elles résistassent, quoique cela leur eût été possible. D'abord on ne voulait pas croire à cette version, on en parlait avec dérision; mais, quand il n'y eut plus moyen de douter de leur honte, ils n'eurent d'autre ressource que de représenter ce fait comme une surprise, et notre succès comme un guet-apens.

Mais ce qui caractérisa encore plus leur système de calomnie, ce fut l'invention de cette conjuration qu'ils accusaient les Espagnols d'avoir tramée pour mettre Venise à feu et à sang. Ils crurent ce moyen utile pour exciter contre notre nation une indignation générale. Je sais bien que beaucoup de gens jugèrent qu'un pareil acte qu'on osait nous attribuer, ne s'accordait ni avec la piété du roi ni avec la générosité et les sentiments belliqueux des Espagnols; on dut s'étonner que la république ne profitât pas plus ouvertement d'une si belle occasion pour justifier, en nous accusant devant toute l'Europe, ses plaintes antérieures et ses procédés hostiles, mais cette fable eut tout le succès qu'on desirait auprès d'un peuple crédule.

On laissa aux cours étrangères la peine de débrouiller cette intrigue mystérieuse. On n'en parla qu'à quelques-uns des ambassadeurs résidant à Venise, et ce fut en termes fort obscurs, susceptibles de plusieurs interprétations, ce qui donna lieu de penser que le gouvernement avait voulu se procurer par la ruse ce qu'il n'aurait pu obtenir par la force.

Sans cette explication, je ne vois aucun moyen de concilier les contradictions qu'on remarque dans la conduite de cette affaire. Selon eux, j'aurais été l'homme le plus astucieux, le plus fin, et cependant j'aurais conçu l'entreprise la plus absurde, la plus imprudente: j'aurais tramé une action détestable, qui ne pouvait manquer d'être découverte, et qui, soit qu'elle réussît, soit qu'elle échouât, ne pouvait que m'attirer le blâme, me couvrir de honte et me faire courir les plus grands dangers; et ce n'était pas seulement à moi que devaient arriver tous ces malheurs; ma nation, si illustre par sa piété et par ses exploits, voyait toute sa gloire ternie en un moment, et restait souillée pour des siècles d'une tache d'infamie. Je ne parle pas de l'impossibilité de la chose, de la témérité qu'il y avait à l'entreprendre, même à la conce-

voir; je m'en rapporte au jugement, non des Vénitiens, mais des hommes doués de quelque capacité, et je demande si elle a la moindre vraisemblance. Aussi ne parlé-je de ce fait que parce que je me suis trouvé dans la nécessité de peindre la haine que les Vénitiens nous ont vouée, et certainement ce dernier trait n'en est pas le moins éclatant.

Cependant je ne puis me dispenser d'ajouter que l'inimitié particulière qu'ils avaient conçue contre moi, la facilité avec laquelle ils se persuadèrent que cette fable pourrait trouver quelque créance, l'empressement avec lequel le peuple l'accueillit, l'ardeur qu'on mit à la répandre, exigeraient que je consignasse dans cet écrit une relation contraire pour montrer toute la rage de ces misérables. Il ne leur arrivait pas un évènement fâcheux qu'ils ne m'en imputassent la faute, cependant je ne saurais découvrir par où, dans l'exercice de ma charge, j'aurais provoqué cette haine inouie, bien que je me trouvasse auprès d'un gouvernement qui faisait la guerre à un prince parent de mon maître, et qui appelait contre son ennemi, non-seulement toute la chrétienté, mais même les infidèles. Fallait-il que je demeurasse spectateur indifférent de tous leurs projets? Ma charge ne m'imposait-elle pas des devoirs? Je suis loin de me repentir des soins que je me suis donnés pour pénétrer ses desseins, pour faire avorter des mesures qui tendaient à l'abaissement de la maison que j'ai l'honneur de servir.

Averti que j'étais impliqué dans un attentat aussi énorme, je fis ce que doit faire tout homme innocent et jaloux de son honneur, je me présentai le lendemain devant le collège, traversant publiquement Venise, en allant et en revenant, à la vue de tout le peuple, et avec cette assurance que donne une conscience qui ne nous reproche rien. Cette populace était ébahie de me voir. On ne pouvait comprendre comment le gouvernement souffrait dans sa capitale un homme qu'il accusait d'une si grande scélératesse. On demeurait muet d'étonnement. Sur mon passage, pas un mot injurieux ne vint frapper mes oreilles. Introduit dans le collége, j'attendais que le vice-doge parlât de cette affaire: voyant qu'on avait pris le parti de n'en pas dire un mot, je n'omis rien pour les piquer afin de leur faire rompre le silence. Çela ne me réussissant pas davantage, je demandai qu'on me donnât des sûretés pour ma personne et qu'il fût pris des précautions pour me mettre à l'abri des insultes populaires; on ne

me répondit pas avec l'empressement que j'avais droit d'attendre dans une si grave circonstance.

Rentré dans mon palais, je fis des réflexions sur ma position, je considérai que je m'étais tenu à mon poste en face d'une noblesse ennemie et d'un peuple animé contre moi. Ma présence à Venise était désormais inutile; la fureur du peuple allait croissant, et le gouvernement ne se disposait point à la réprimer; je me résolus, au nom de Dieu et de notre protecteur saint Jacques, à me retirer à Milan, où je pouvais encore être utile, en communiquant aux autres ministres du roi les renseignements que dix ans de séjour à Venise m'ont mis à portée d'acquérir sur ce gouvernement, ce que je n'aurais pu faire par écrit.

D. Pedro de Tolède me dit que ces renseignements lui avaient été d'autant plus profitables que, principalement occupé de la guerre du Piémont, il n'avait pu trouver le temps de s'instruire des affaires de la république. Le duc de Seria, le duc d'Albuquerque, s'exprimèrent à peu-près de même, et j'y rédigeai une instruction que je crus pouvoir être utile à mon successeur.

Nota. Cette dernière phrase a quelque chose de remarquable, elle paraît énoncer formellement que l'instruction pour don Louis Bravo, qui remplaça le marquis de Bédemar dans l'ambassade de Venise, a été faite antérieurement à la relation qu'on vient de lire; cependant dans cette instruction il conseille à ce nouveau ministre de jeter les yeux sur cette relation. Cela paraît impliquer contradiction; mais il faut considérer que ce fut en arrivant à Milan et au moment où il venait de quitter Venise, que le marquis rédigea l'un et l'autre de ces deux écrits. On le voit au ton satirique dont il n'a pu se défendre dans la première chaleur du ressentiment. Par conséquent, ces deux ouvrages ayant été composés presque simultanément, l'auteur a pu dans chacun d'eux parler de l'autre, sans que cette espèce de contradiction puisse être considérée comme une preuve de leur non-authenticité. Mais de ce que le marquis de Bédemar a pu composer une instruction pour D. Louis de Bravo, il ne s'ensuit pas que les copies que nous en avons soient fidèles.

Il existe à la bibliothèque du Roi cinq autres copies de cette même relation, qu'on vient d'analyser sous les n°s 3, in-fol., 270 in-fol., faisant partie de la collection de Dupuy, 703 in-fol., provenant de la bibliothèque de Gaignère, 10079 in-4° et 10480 in-8°.
3. 3. 2.

SECTION XV.

Extraits de la correspondance de M. Léon Bruslart, ambassadeur de France à Venise, relatifs à la conjuration de 1618.

Cette correspondance forme dix-sept volumes in-f°.

Journal de M. Léon Bruslart, n°............ 2077. — 1426.

Relation de son ambassade........................ 712.

Lettres originales écrites par M. Léon Bruslart, nos	1014. —	H 25
	1015. —	
	1016. —	
	1017. —	740.
	1018. —	740.
	1114. —	741.
	1115. —	741.
	1116. —	741.
	1117. —	741.
Minutes des lettres écrites par M. Léon Bruslart..............................	1013. —	740.
	1025. —	H 265
	1026. —	740.
	1118. —	742.
	1119. —	742.

Harangues et divers discours de feu M. Léon Bruslart.................................. 1120. — 742.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque Séguier. De cette bibliothèque il passa dans celle de M. de Coislin, évêque de Metz, qui, en 1732, le légua à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Avis donné au gouvernement vénitien, le 21 août 1617.
(Volume n° 1116 — 741.)

On y dit :

Le capitaine Alexandre était à Marano la semaine dernière avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, lequel, voyant passer un membre du sénat ou du conseil du doge, dit : Voilà un de ceux qui veulent se comparer au duc d'Ossone.

Il faut s'arrêter ici pour chercher quel était cet Alexandre que le révélateur ne désigne dans ce rapport que par un nom patronimique. Cette explication se trouve dans la procédure du conseil des dix. On y lit une déclaration d'un nommé Jaffier, lequel annonce qu'il y avait à Venise un Alexandre Spinosa, créature du duc d'Ossone, et chargé par lui de quelques trames à ourdir contre la république, mais que Jacques Pierre, jaloux de la confiance que le duc d'Ossone accordait à Alexandre, ne pouvait pas souffrir celui-ci, et l'avait dénoncé au gouvernement pour le perdre. Ainsi cet Alexandre, c'est Alexandre Spinosa, arrivé de Naples, et l'un des agents du vice-roi. Poursuivons le rapport.

« Le capitaine Alexandre va quelquefois chez l'ambassadeur d'Espagne, de nuit, pour n'être pas aperçu.

« Son voyage à Marano avec le secrétaire avait pour objet de faire partir un prêtre ou un moine qu'ils ont envoyé au duc d'Ossone, lequel émissaire est parti depuis trois jours seulement, et a dit qu'il était expédié pour une affaire importante ; car le duc avait recommandé de lui dépêcher le prêtre ou moine, lorsque la chose en vaudrait la peine.

« Le capitaine Alexandre me dit ensuite que, pour s'entretenir dans la confiance de la seigneurie, il avait donné quelques avis sur la guerre, sur les troupes, et qu'on avait pris de lui une bonne opinion. Je lui demandai si le prêtre était un homme sûr : à quoi il me répondit que oui, e che metteva il suo dispaccio in loco che si non si poteva trovare ch' era sotto li testicoli, et que c'est ainsi qu'il en use lui-même lorsqu'il est chargé de quelque papier de conséquence. Il ajouta qu'il avait entendu dire que je faisais venir ma famille, mais qu'il me conseillait de m'en bien garder, parce que je pouvais tirer plus d'écus du roi d'Espagne que de sous de ces Pantalons.

« Je lui répondis que je ne pouvais pas me dispenser de faire

venir ma femme dans deux mois (1), sur quoi il répliqua que dans cet intervalle il se passerait des évènements, et qu'on en aurait déja vu quelque chose dans l'armée des Turcs, que le duc d'Ossone avait envoyé en Espagne toutes les lettres, tous les écrits diffamatoires faits et répandus ici contre le roi; qu'on ferait la paix avec la Savoie, et que la république aurait à se défendre toute seule; qu'il savait de bonne part que le duc d'Ossone voulait faire armer les vaisseaux qui nous ont été pris ces jours passés, qu'il avait assez d'argent aux Vénitiens pour leur faire la guerre à leurs dépens : que le roi d'Espagne ne voulait pas la leur déclarer en son nom, mais la leur faire par un de ses sujets, le duc d'Ossone, lequel avait six mille soldats.

« Que le duc avait certainement de grands desseins, car il avait fait un présent considérable au pacha des Turcs, en lui renvoyant sans rançon un de ses parents commandant d'une galère prise au mois de mai dernier près de Salonique.

« Il ajouta qu'il avait laissé son frère à Naples pour gage de sa fidélité, et que, pour être plus à portée de rendre au duc les services qu'il lui avait promis, il avait le projet de demander aux Vénitiens la permission de lever une compagnie de cavalerie.

« Il se trouve ici un autre Napolitain qui m'a dit avoir cent cinquante hommes à ses ordres, ils sont, je crois, à Trévise, et lui, il est occupé à se procurer de l'argent pour les payer. Ce capitaine est parti de Naples pour venir à Rome avec un patron nommé Dominique, Vénitien, qui avait été mis en prison à Barlette pour avoir tué bien du monde dans le golfe. Le duc l'a fait élargir, l'a fait venir à Naples, et lui a donné de l'argent dans l'espérance d'en tirer d'utiles services, parce que cet homme est très-habile marin et très-brave.

« Je vis ce capitaine à Rome. Je ne le connaissais pas alors; depuis je l'ai retrouvé ici, et il m'a demandé des nouvelles du patron Dominique.

« Ce capitaine est aussi un homme dont il faut se méfier, car la semaine dernière il se trouvait chez l'ambassadeur d'Espagne, et ce ministre lui demanda s'il était expédié. Je le tiens d'un jeune orfèvre français qui fréquente cette maison.

(1) S'il se proposait de faire venir sa femme, elle n'était donc pas arrêtée à Naples, comme le disent presque tous les historiens.

« Je ne dois pas omettre d'ajouter que j'ai entendu dire qu'un Français, nommé Oripe, cherchait à avoir une compagnie de cavalerie, or ce Français, je l'ai vu beaucoup il y a long-temps, pendant que j'étais au service du grand duc Ferdinand, et j'ai connu cet homme pour un charlatan qui traitait le mal français à Livourne et à Florence; outre que c'est un homme qui ne mérite aucune confiance, il faut songer qu'il fréquente la maison de l'ambassadeur d'Espagne, et qu'il est très-lié avec les autres que j'ai nommés ci-dessus. »

Tel est le texte de cet avis; remarquons que la pièce que je viens de transcrire, et qui fait partie de la correspondance de l'ambassadeur de France, est chargée de ratures, de corrections et d'additions. Ce n'est pas une copie, c'est une minute, et si l'on se demande quel était l'auteur de cet avis, on l'apprend par une note tracée au dos de cet écrit, laquelle est de la main de l'ambassadeur; la voici : *Continuation d'avis traitant du capitaine Alexandre. Autre avis donné par ledit Jacques Pierre à cette république, sur ledit capitaine Alexandre.*

Ainsi non-seulement l'ambassadeur de France avait connaissance de cette révélation, mais il en connaissait l'auteur et il en possédait la minute chargée de corrections.

Immédiatement après cette pièce (feuillet 207), on en trouve une autre sous ce titre : *Continuation d'avertissements que le capitaine Jacques Pierre donne à la sérénissime république de Venise, 26 août* 1617.

« Hier soir, 25 du courant, à une heure de nuit, je fus conduit dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne par le capitaine Alexandre, qui me mena dans la chambre du secrétaire avec beaucoup de mystère, parce que, me disait-il, cette maison était pleine d'espions. Nous attendîmes l'ambassadeur pendant une demi-heure. Il arriva par une porte intérieure dont il avait la clef. Aussitôt qu'il me vit, il me fit le meilleur accueil, me disant qu'il était charmé de faire ma connaissance, parce qu'il avait entendu parler de moi depuis long-temps. Je restai avec lui une bonne heure à raisonner sur les affaires présentes, et entre autres choses sur cette capitale, qu'il connaît à merveille, pour y avoir résidé pendant dix ans. Il me disait qu'il savait que j'étais un homme capable de rendre d'importants services au roi son maître, que ce que j'avais de mieux à faire était de m'en retourner auprès

du duc d'Ossone, chez lequel je trouverais de grands avantages, et de qui j'éprouverais une réception telle que je la méritais; que pour lui, il me donnerait tout ce que je désirerais et toutes les sûretés que je pourrais demander. Il accompagnait ces offres de beaucoup de compliments, ajoutant qu'il savait très-bien que j'étais homme à mettre à exécution une belle entreprise dont il n'ignorait pas qu'il m'avait été parlé à Naples.

« Je lui répondis que, si je fusse venu avec quelques barques que le duc d'Ossone faisait construire pour les mettre à ma disposition, connaissant les localités comme je les connais actuellement, il m'eût été facile de mettre à exécution son dessein, qui était que je vinsse à Venise avec trois cents hommes de guerre et deux cents marins, mettre le feu à l'arsenal et enlever ou brûler quelques galéasses qu'on savait en armement.

« Sur quoi il me répliqua que non, qu'il fallait que je me décidasse le plutôt qu'il me serait possible, sur-le-champ, à retourner auprès du duc, où j'acquerrais des droits à une couronne; mais que cette affaire n'était pas de nature à être traitée par écrit, et qu'il importait que j'allasse expliquer de vive voix au duc comment il fallait s'y prendre. Il me dit qu'on pouvait faire ici ce qu'on voudrait, parce qu'il n'y avait aucun chef qui fût homme de tête et de valeur; qu'on en avait bien vu la preuve le jour de la procession des reliques, où quatre ou cinq hommes, qui avaient fait le coup de poing à Saint-Marc, avaient mis tout le peuple en déroute; et encore, il n'y avait que trois jours, lorsqu'on avait vu toute la ville en alarmes pour l'arrivée d'un vaisseau marchand; qu'en un mot il n'y avait pas le moindre doute qu'avec un petit nombre d'hommes de résolution, on ne pût entreprendre ici tout ce que l'on voudrait; que la perte de Venise entraînait celle de tout l'état; qu'il n'en était pas de ce gouvernement comme d'un roi de France, d'Espagne ou d'Angleterre qui pouvaient perdre leur capitale sans que leur royaume fût perdu.

« Alors le capitaine Alexandre prit la parole et se mit à parler des moyens qu'il y avait à employer pour le succès de l'entreprise. Je lui dis que les trente barques qu'on armait à Naples pouvaient suffire pour opérer de grandes choses, parce qu'elles étaient construites de manière à passer par-tout, ne tirant que trois palmes d'eau, et que chacune pouvait contenir cent hommes. Alors l'ambassadeur me prit le bras qu'il me serra fortement, en me répétant qu'il fallait que j'allasse sur-le-champ à Naples.

« Je m'excusai sur ce qu'ayant reçu ma paie jusqu'au 15 du mois prochain, je ne pouvais avant ce terme demander mon congé (1). Il répondit que je faisais bien, que c'était agir en homme d'honneur, que cependant je me disposasse à partir dès que je le pourrais, et qu'en attendant il en donnerait avis au duc.

« Sur cela, le capitaine Alexandre demanda à monsieur l'ambassadeur s'il avait expédié la dépêche qu'il savait, et si le porteur avait pris toutes ses précautions pour n'être point découvert. A quoi l'ambassadeur répondit qu'il n'en faisait aucun doute; qu'au surplus la lettre était en chiffre, et qu'il le donnait au plus habile de la déchiffrer. »

Au dos de cette pièce, on lit cette note de la main de M. de Léon : *Touchant le capitaine Alexandre, advis donné par Jacques Pierre à la république de ce qu'il avait descouvert avec l'ambassadeur d'Espagne.*

Cette pièce, de même que la précédente, est, non pas une copie, mais une minute; il y a même à la fin un alinea effacé, mais qui peut se lire, et dont le contenu était remarquable.

« Le capitaine Jacques fera, dans la journée de demain, un autre rapport à sa sérénité sur ce que la sérénissime république a à faire pour sa conservation, et sur ce qui a été traité à Naples par un marquis que l'archiduc a envoyé au duc d'Ossone. Il se trouve déja à Naples un capitaine anglais Allyau (il veut dire Hélyot) qui passa par ici, il y a à peu près un an, avec deux Allemands. Le capitaine Alexandre et moi avons souvent parlé de cette affaire, et nous avons pris heure devant l'ambassadeur pour aller ensemble dans une barque faire tout le tour de Venise. »

Ce passage a été supprimé du rapport. On en trouve un troisième au feuillet 232, sous la date du 15 octobre 1617, celui-ci a été réduit de moitié; il contient quelques détails relatifs aux premières liaisons du capitaine Pierre avec le duc d'Ossone, et révèle un projet de ce vice-roi sur une place de la côte d'Albanie, appelée la Vallone.

Plus loin, on trouve encore un autre écrit de Jacques Pierre,

(1) On voit que Jacques Pierre était à la solde du gouvernement vénitien, à compter du 15 août 1617.

toujours en minute, intitulé : *Bref discours que le capitaine Jacques Pierre présente à sa sérénité sur les desseins et entreprises que le roi d'Espagne ou ses ministres méditent contre le Levant et notamment contre la Macédoine et la Morée.*

Je me dispense de le traduire.

La conséquence à tirer de ces quatre pièces est que Jacques Pierre avait des rapports avec le duc d'Ossone, avec l'ambassadeur d'Espagne, avec le gouvernement vénitien, et avec l'ambassadeur de France. Mais qui servait-il ? qui trompait-il?

De deux choses l'une, ou les avis qu'il donnait étaient vrais, ou bien ils étaient faux. S'ils étaient vrais, il est évident qu'il servait les Vénitiens et qu'il trahissait les Espagnols ; car il ne pouvait pas se flatter d'inspirer assez de confiance aux premiers pour qu'ils s'abandonnassent entièrement à lui. Le personnage qu'il faisait éveillait naturellement le soupçon ; et enfin, lorsqu'il avertissait le gouvernement que les Espagnols avaient des intelligences à Marano, qu'ils voulaient mettre le feu à l'arsenal et à la flotte ; il devait bien sentir que l'effet de ces avis serait de faire prendre des précautions, et par conséquent de rendre ces entreprises plus difficiles.

Si les avis étaient faux, le révélateur calomniait les Espagnols et trompait les Vénitiens. Mais comment se flatter d'entretenir long-temps l'illusion de gens qui ne passaient pas pour crédules ? Il devait bien sentir que la récompense ne pouvait être que médiocre tant que le service ne serait pas constaté, et qu'il jouait sa tête contre une petite gratification.

Mais, dans l'une et l'autre supposition, quel était dans cette affaire le rôle de l'ambassadeur de France?

Les minutes de quatre rapports de Jacques Pierre se trouvent dans les papiers de l'ambassadeur, et classés à leur date parmi les dépêches du roi, de la reine et des ministres. Ces rapports ne sont pas des copies que l'on ait pu obtenir d'un archiviste infidèle ; ce sont des originaux, plus que des originaux même, des minutes, des brouillons où l'on remarque des corrections, des suppressions, des additions. De quelle main étaient ces minutes? Nous apprenons, par une dépêche de l'ambassadeur, que Jacques Pierre ne savait pas écrire en italien, et que c'était le capitaine Renault qui rédigeait ces rapports. C'est l'ambassadeur qui le dit lui-même dans sa letre du 3 juillet 1618. Dans une autre lettre du

19 du même mois, M. de Léon dit à M. de Puysieulx : Vous verrés, par deux brouillons que je vous envoie, escripts de la main de feu Renault, et qui ont esté trouvés dedans un coffre de Jacques Pierre, comme ledit Jacques Pierre avait bien adverty les Vénitiens.

Voyons ce que la suite de cette correspondance peut nous donner de lumières sur cette conjuration. Voici ce qu'on écrivait à l'ambassadeur, après qu'elle eut éclaté :

« Le 18 juin 1618, M. Gueffier, chargé d'affaires de France chez les Grisons, écrivait à M. de Léon : « J'attendois vos lettres en bien grande dévotion pour sçavoir la vérité de cette grande conjuration que l'on publie partout et hautement, comme elle le mériteroit bien, si elle étoit véritable ; mais je ne crois pas qu'il y ait tant de choses que l'on publie : et l'avis qu'il vous a plu m'en donner, dont l'on demeure bien estonné ici (à Croire) vû le grand bruit que l'on y faisoit, il seroit à desirer qu'il n'en fust rien du tout, tant le fait seroit énorme, après tant de protestations de paix et les traittez qui en ont été conclus si solemnellement par vos provinces. J'espère que nous en aurons tout éclaircissement, dont je vous supplie bien humblement comme de tout ce qui sera succédé. »

Autre lettre du même, du 26 juin 1618.

« Aux faux bruits qui courent par tous ces pays-ci, je pensois que, par votre lettre du 16 juin, nous aurions recueilli qu'il y eust eu deux ou trois clarissimes pendus et autant de jetés à la mer, ainsi que le capitaine Jacques Pierre... Vous me feriez bien faveur de me mander au vrai ce qui est de tout cela. »

L'archevêque de Lyon, ambassadeur de France à Rome, écrit sous la date du 11 août :

« Le pape ne faillist pas de me demander quel propos vous aviez eu avec la doge touchant votre prétendue conspiration (c'est la conversation dont M. de Léon rend compte à M. de Puysieulx dans une lettre qui se trouve au journal de cet ambassadeur, et que j'ai rapportée dans l'extrait de ce manuscrit) ; et comme j'estois préparé à cela, je représentay à sa sainteté une bonne partie du contenu en votre lettre, qu'elle escouta avec attention et singulier plaisir ; et lui disant à la fin que ledit doge n'avoit point eu de

resplique à vos raisons, elle me répondit : « Qu'eust-il pu répliquer à de si bonnes et puissantes raisons, et qui entendit jamais parler d'une telle justice ? » Le cardinal Borghèse passa bien plus avant, et me dict que l'on a envoyé à Constantinople les papiers de Renauld et de Jacques Pierre, et que, quand le sieur de Chasteau-Regnauld estoit à Rome, le cardinal de Vicence et l'ambassadeur de Venise ne faisoient que de loing et par ambassadeur interroger et examiner tous les jours lui cardinal pour sçavoir ce qui se traittoit. »

Voilà tout ce que j'ai aperçu sur cette affaire dans ce recueil de lettres, fort difficiles à lire pour la plupart, adressées à M. de Léon.

Le volume des minutes des lettres écrites par cet ambassadeur, n° 1118-742, est en grande partie indéchiffrable ; on ne peut pas se promettre à beaucoup près de le lire complètement.

On y trouve d'abord deux pièces assez curieuses. L'une est intitulée, de la main de M. de Léon : *Discours impertinent fait par ledit défunt Jacques Pierre.* En effet, on ne voit pas trop à qui ce discours devait être adressé ; il paraît cependant que c'était aux Vénitiens, et qu'il avait pour objet de les déterminer à se jeter dans les bras du roi de France, ce qui était sans doute assez ridicule de la part d'un homme qui n'était recommandé que par des exploits de corsaire et par des rapports de police.

L'autre pièce est intitulée :

Lettre écripte à Monseigneur de Nevers par Jacques Pierre. C'est encore une minute corrigée.

Il est bon de la rapporter. « Monseigneur, je ne doute nullement que le P. Joseph, capucin, qui estoit l'an passé à Rome, et qui en partit vers les festes de Pasques dernières pour vous aller trouver, ne vous ait fait bien au long entendre la très-humble servitude et dévotion que je porte à votre service, pour laquelle cause j'étois résolu et préparé de vous aller trouver au temps que debviez estre à la cour de l'empereur, avec le gentil-homme vostre qui estoit en ce temps-là à Rome ; lequel voyage fut rompu par la nouvelle que nous eusmes alors de la détention de M. le prince de Condé, qui fut cause que je m'en retournay à Naples trouver le duc d'Ossone, que j'ay ci-devant servi contre le Turc, lequel me voulant employer contre ceste sérénissime république, et considérant de combien tels desseings importent non-seulement au service de mon roy et de toute l'Italie, mais de toute la chrétienté,

ne desirant estre employé à ce desseing, je pris occasion de m'en retourner à Rome, afin d'avoir moyen de venir plustost icy au service de ceste république que d'obtempérer aux desseings dudit duc d'Ossone, et laquelle république je desirois servir de toute ma force et puissance contre ses ennemis, sachant bien que le roy tost ou tard m'en saura bon gré, parce qu'il recognoistra que je luy rendray par ce moyen un très-signalé service pour le grand intérest qu'il ha à la manutention et conservation de ces seigneurs.

« Je vous diray, monseigneur, que j'ay toujours entendu du susdit père capucin que le roy d'Espagne savoit fort bien vostre desseing pour ce qui est du Levant, mais que vous ne sçaviés pas le sien, et pour ce que j'en ay quelque cognoissance par le moyen de ceux qui traictent tel négoce, et pour y avoir esté employé, comme ilz desiroient encore que je fusse à l'advenir, j'ai descouvert une bonne partie de leurs desseings qui sont de se vouloir rendre maistres de toute la Macédoine, de toute la Morée et de Salonica. »

Le reste de la lettre est le détail des folies qu'avait conçues le duc d'Ossone, ou qu'on lui prêtait, et qui n'allaient pas à moins qu'à se rendre maître de Constantinople.

Cette lettre, comme on le verra ci-après, par celle que l'ambassadeur écrivait le 8 juin au ministre, avait été remise à l'un des Français impliqués dans la conjuration, à Renault, qui devait la porter au duc. Elle fut saisie sur Renault. Le gouvernement vénitien ne la communiqua sûrement pas à M. de Léon; d'où il faut conclure qu'il en avait connaissance auparavant. En effet, la copie qu'on en trouve dans la correspondance de cet ambassadeur est un brouillon chargé de ratures; nouvelle preuve que M. de Léon était dans la confidence de tout ce qu'écrivait le capitaine Jacques Pierre; et si le capitaine avait réellement le dessein de servir la république par ses avis, l'ambassadeur, loin de l'en détourner, l'y encourageait. Poursuivons.

On trouve, quelques pages après, un mémoire par lequel on voit qu'un nommé Alexandre avait fait part au duc de Savoie du projet sur la Macédoine. On démontre au duc la nécessité de faire approuver et seconder ce projet par l'Espagne, la France et le pape. C'était un projet dirigé contre les Turcs. On savait bien que la république de Venise n'y donnerait pas les mains, à cause des possessions qu'elle avait déja dans la Morée; mais on espérait qu'elle

n'oserait s'opposer de vive force à ce que le duc de Nevers, reconnu empereur des Grecs par ces trois puissances, s'emparât de ce nouvel état.

Immédiatement après cet écrit, vient un nouveau mémoire de Jacques Pierre, toujours en minute. Ce mémoire, qui est en italien, est adressé au doge, et il tend à décider la république à entrer dans les vues de la France, pour l'établissement du duc de Nevers.

La pièce suivante est le précis d'une conversation entre Jacques Pierre, et Alexandre, sur les avantages qu'offrait l'île Saint-Georges près Venise, pour y établir une citadelle, et sur la nécessité de bien étudier les passes, le courant, le flux et le reflux; etc.

Plus loin on lit un nouveau rapport de Jacques Pierre, sur le projet de conquête de la Macédoine.

Ainsi cette correspondance renferme un assez grand nombre de pièces qui prouvent que le capitaine Pierre, au su et de l'aveu de l'ambassadeur de France, avertissait le gouvernement vénitien des projets du duc d'Ossone.

Il faut maintenant arriver aux lettres de M. de Léon lui-même. Ces lettres sont les originaux signés de M. de Léon, et adressés au ministre.

D'abord je remarque que le 9 mai 1618, il demandait son rappel au ministre: « Prévoyant, dit-il, que les affaires de ce goulphe s'en iront assoupissant. » Aurait-il fait cette demande, s'il eût eu connaissance d'une conspiration près d'éclater? (nº 1017—740.)

Quelques jours après, il fait un pèlerinage à Lorette, et c'est pendant cette absence (qui paraît une preuve évidente de son ignorance de l'événement qui se préparait) que la conspiration est découverte.

Le sieur Broussin en rend compte à M. de Puysieulx le 22 mai, et à son retour, M. de Léon ajoute de nouveaux détails, par sa dépêche du 6 juin. Voici ces deux lettres.

Copie de la lettre écrite à M. de Puysieulx par M. Broussin (1). *De Venise, le* 22 *may* 1618.

Monseigneur, l'accident de la mort du prince tenant toutes les affaires en suspens, M. de Léon a desiré accomplir son voyage de Lorette pour estre plus prest d'obéyr à vos commandements, lorsqu'il sera temps de partir d'icy. Il m'a donné charge de vous rendre compte de ce qui se passera deçà jusques à son retour, auquel il fera responce à vostre dépesche du dernier ordinaire. Les Ecbada (*les Vénitiens*) sont en grande alarme d'une conspiration qu'ils disent avoir descouvert ces jours passez. On estime les principaux aucteurs d'icelle (gaignez par le duc d'Ossone) un nommé Tournon, capitaine françois au régiment du comte Lievestin, deux frères, aussi François, nommez Desboleaux, venuz à la solde de Saint-Marc, en compagnye du capitaine Jacques-Pierre, depuis qu'il quista celle dudit duc d'Ossone, et un certain Regnauld de Nevers, que vous avez veu fort souvent et duquel les fourberies estoyent cognues de tout le monde. Tous ces malheureux furent pris prisonniers le 14 de ce mois, avec six austres des subjects de la république, et un prestre venu depuis peu de Naples, qui estant appliquez au tourments, confessèrent toute leur entreprise, et cinq jours aprez, le prestre, les six subjects de la seigneurie et ledit Regnauld furent jetez dans la mer, les deux frères et Tournon estranglez en la prison, et le lendemain pendus par les pieds en la place de Saint-Marc; mais le dernier n'y demeura guère pour n'irriter son colonel, le comte de Lievestin, et ses compagnons dont il estait infiniment aymé. Ceux qui croyent sçavoir bien leur dessein assurent qu'ils avaient attiré peu-à-peu, dans cette ville, un grand nombre de gens de guerre qui s'y estoient coullez sans soupçon soubz prétexte de venir voir la cérémonie de l'Ascension, et en avoient assigné l'exécution ledit jour, auquel ils se devoient rendre en bon nombre en la place de Saint-Marc, et s'estant emparez des avenues, saisir les armes des salles du conseil des dieci, et surprendre la fuste qui garde tousjours le palais pour le service de l'artillerye en occasion de nécessité, puis ayant pétardé la zeca

(1) La lettre du 6 juin le fait connaître comme frère de M. de Léon.

(la monnoye), où est tout le trésor de la république, et taillé en pièces tout ce qui s'opposeroit à eux, et bruslé une partie de la ville, se retirer en l'arsenal et s'y faire forts jusques à l'arrivée des gallères du duc d'Ossone, qui devoyent s'acheminer d'Iry, du long de la coste d'Anconne, et d'un autre secours tenu tout prest à Trieste et Fiume, qu'en mesme temps une autre entreprise s'exécuteroit sur Marano, place en Istrie, très-forte, et port de telle importance qu'il peut donner aux Espagnols l'empire d'une partie du golphe. Ceste conspiration les tient tellement en cervelle que, depuis ce jour-là, le conseil des dix (qui cognoît des affaires les plus importantes de la république) et les trois inquisiteurs d'estat y ont travaillé continuellement, et s'estant fait apporter le registre des noms des estrangers qui logent en ceste ville, ils ont vérifié la fuite de plus de huit cents depuis le jour de la prise de de ces misérables, ce qui sert d'une grande preuve de quelque entreprise contre ceste ville; et aussy que, depuis peu, le Maradan, général des Austriacaux, est descendu en la frontière de l'estat de ces seigneurs avec plus de trois mille hommes, à l'heure que, par l'espérance de l'accommodement du différend des Uscoques, il devoit plus tost s'en esloigner. Plusieurs estiment ceste affaire une chose de néant, et trouvent l'exécution de ceste entreprise comme impossible pour le grand nombre de gens qui y debvoient avoir part et requerir en mesme temps la rencontre de tant de divers ressorts, que le moindre qui venoit à manquer, tournoit tout leur dessein en fumée et à la ruine et confusion de ses aucteurs. J'estime toute fois que les Echada (*les Vénitiens*) ne le passeront pas sans bruit, estant l'opinion commune qu'ils ont résolu d'en publier un manifeste, et déclarer par icelluy, qu'en mesme temps que l'ambassadeur d'Espagne les asseure que le duc d'Ossone ne retournera plus dans le golphe, que le différend de Frioul se terminera promptement, et que son maître ne respire que le repos, qu'il desbauche soubz main les subjectz et stipendiez de la république, machine avec eux la ruine et l'éversion entière de cest estat. Quelques-uns, mesme des plus zélez, ayant proposé d'en dresser promptement un acte et l'ayant intimé à l'ambassadeur d'Espagne, en plein collége, le sommer de sortir des terres de la seigneurie, ce qui n'a esté approuvé des plus sages qui ne l'ont jugé à propos en la constitution présente de leurs affaires, où il n'ont besoin de rallumer un feu qui leur a consommé tant d'argent, de réputation, et dont ils doibvent recognoistre

l'assoupissement plustost de la faveur et de la protection et entremise du roy, et non de la puissance de leur armée, (*ceci prouve évidemment que le collége ne fit point au marquis de Bédemar les reproches que raconte l'abbé de Saint-Réal*), et ce qui m'y faict voir qu'ils n'en viendront à une rupture ouverte, c'est qu'on ne parle point qu'ilz donnent ordre à aucune nouvelle levée de gens de guerre, dont ilz auroyent grand besoing du costé de la Lombardie, où ilz n'ont, pour principale force, que le régiment du comte de Lievestein, qui peut estre de deux mil cinq cents hommes.

Ces seigneurs ont esleu pour prince Antonio Priuly, qui fust ambassadeur extraordinaire de France l'année d'après le mariage du feu roy, et receust l'honneur d'estre fait cavallier de sa majesté. Il avoit un puissant compétiteur qui s'estoit acquis les balles de plus de la moitié du grand conseil. Toutefois la fortune luy a voullu donner ce que son mérite lui debvoit faire espérer, estant en telle réputation dans ceste république qu'il aurait emporté la principaulté il y a longtemps, sans qu'il est soupçonné d'aimer avec trop de zèle les intérests de la cour de Rome, où il semble comme engagé par le rang de son fils qui est cardinal, et sera contraint de retourner icy pour obéyr aux lois de ceste république, qui ne permettent aux enfants des princes de se tenir hors de l'estat durant la vie de leur père. La cérémonie du couronnement du prince n'a point encore esté accomplie pour n'estre venu d'Istrie, où il fust envoyé commissaire il a deux mois: la seigneurie luy a seulement dépesché un message qui luy porte le bonnet ducal, et a charge de l'inviter de venir promptement icy et prendre ce qui luy plaira de gallères pour son voyage; douze sénateurs, des premières maisons de la république, l'yront trouver à six mil d'icy avec chacun un brigantin équippé d'estendars et de livrées; le reste du sénat le recebvra à deux mil de la ville, dans le Bucentaure, et le conduira jusques aux pieds du grand degré de Saint-Marc, où les quarante-un électeurs le viendront prendre et le méneront au palais. J'estime que M. le comte d'Alaiz, arrivé icy depuis six jours, tardera quelque temps pour voir toutes ces cérémonies. Je ne vous importune davantage que pour vous supplier, Monseigneur, me continuer l'honneur de vos bonnes graces et la faveur de votre protection, que je mettray peyne de mériter par tous les devoirs de respect d'obéyssance que vous pouvez desirer de celluy qui a mis toute sa gloire à vivre et en la qualité, Monseigneur, de Votre très-humble, etc.

Signé BROUSSIN.

Lettre au même, par M. de Léon, du 6 juin 1618.

Monsieur, j'ai pris si à propos le temps de mon voyage de Lorette et l'ay accomply si heureusement que je passay, à mon retour, par Chiose comme le prince y estoit, et en vis les festes et resjouissances, et le lendemain j'eus aussy la veue de la magnifique entrée qui lui fut faicte. Pendant mon absence, mon frère vous aura rendu compte de ce qui s'y passa d'extraordinaire en la mort de ces Desbouleaux qui, sur une lettre de recommandation du Verdemer du Nectar (*l'ambassadeur d'Espagne*), vouloient retourner au service du duc d'Ossone, ensuite desquels fust pendu Renault, et pour le capitaine Tournon, ayant esté fait prisonnier pour autre subject, on le croit encore vivant. Depuis ce qui vous en ha esté escript, ils ont fait jeter en mer le capitaine Jacques Pierre et un autre nommé Langlade, qui servoient en l'armée et qui tous deux s'estoient ensemble retirez du service du duc pour se venir desdier à celui de ceste république. Les Ecbada (*les Vénitiens*), pour couvrir ceste mort barbaresque, ont publié que tous ces gents-là avaient une entreprise contre ceste ville, qu'ilz vouloient brusler l'arsenal, s'emparer de Saint-Marc et de leur trésor, mettre le feu en plusieurs endroitz de la ville, et avec une mine faire saulter toute la seigneurie pendant la tenue du grand conseil, que plus de sept centz hommes s'estoient évadez incontinent après la prison de ces misérables; que l'ambassadeur d'Espagne avait touché quatre-vingtz mil escuz depuis six mois, lesquels il avoit employez à tramer ce desseing; que deux Espagnols avoient esté pris à Chiozza avec vingt-cinq mil pistoles qu'ils portoient en leurs valises. Sur quoi le peuple murmuroit en telle sorte contre les Espagnolz, que la maison dudit ambassadeur, sa personne et tous les siens estoient en péril tout évident. Or, je vous puis mieux assurer que personne du monde de la faucеté de tous ces bruits; car la première action que fist Jacques Pierre, quand il se desdia au service de ceste république, fust de lui descouvrir un projet qu'avoit dressé le duc d'Ossone de surprendre ceste ville avec des barques armées, s'emparant des lieux plus faciles à garder, et seconder et fortifier cest effort de son armée qu'il vouloit rendre puissante et faire approcher de ces quartiers. Sur quoy il fust ouy trois ou quatre heures durant, et donna son

advis à ces seigneurs sur les remèdes qu'on pourroit appliquer contre cest attentat. Il me l'a conté à moy-mesme et à plusieurs autres personnes, et l'ha dict à qui l'ha voulu sçavoir, de sorte qu'il y a peu d'apparence qu'il eust voulu tenter une entreprise qu'il avait le premier descouverte. Quant est de ces hommes qui se sont évadez, il ne s'en est pas trouvé un seul qui se soit retiré sur cette occasion, non plus que des deniers de l'ambassadeur d'Espagne, qui n'a pas touché quatre mil escus depuis un an, et n'ha ouy parler de ces vingt-cinq mil pistoles imaginaires, et, pour justifier clairement ceste imposture, il n'en fault autre preuve que la mort précipitée dudit Jacques Pierre, et contre toute forme de justice chrestienne, qui fut mis dedans un sac et jetté en mer aussytost que le général auprès duquel il servoit, eust receu l'ordre, sans le vouloir ouir nymesme lui permettre de se confesser; que, s'il y eust eu le moindre soubçon d'une si importante et périlleuse machination contre ceste ville, il falloit assayer de l'approfondir et en découvrir tous les complices par la bouche mesme des coupables pour y remédyer à l'advenir. Je vous diray plus que tant s'en fault que ledit Jacques Pierre eust ceste pensée, qu'au contraire, il ne songeoit qu'à servir le roi et M. de Nevers, en ses desseings de Levant, et avoit chargé ce Renault de mémoires bien amples sur ce subject et de lettres qu'il escrivoit à sa majesté et à mond.sieur de Nevers, dont il vint chez moi me faire la lecture, et envoyoit exprès en France ledit Renault pour en estre porteur, et lui avoit faict payer deux centz ducats pour faire son voyage, et moy je luy avois aussi donné un passeport, de sorte que quelques-ungs estiment que lesdits mémoires ayant esté trouvez ez mains dudit Regnault auront avancé la mort dudit Jacques Pierre plustost qu'aucune conspiration, joint à cela l'instance qu'on dict avoir esté faicte par ce Chiaoux, qui est party envers les Echada (*les Vénitiens*)pour le faire mourir pour les grandes déprédations qu'il avait faictes autrefois sur le Turc, et pour ce qu'ilz sont gentz qui tirent avantage de tout, j'ay occasion d'entrer en soupçon qu'ilz ne se veuillent servir desdicts mémoires et les envoyer en Levant pour descouvrir au grand-seigneur ce que l'on entreprend contre luy, et acquérir, par ce moyen, ses bonnes graces, puisqu'ils ne m'en ont aucunement parlé, et n'ay manqué d'en tenir adverty M. de Sancy, et il vous plaira juger la-dessus s'il seroit à propos d'en toucher un mot au Verdemer de Julien (*à l'ambassadeur de Venise*), résidant

en l'ouvrage (*en France*). Lesdicts mémoires parloient des desseings du duc d'Ossone et des intelligences qu'il avoit en Levant, et mesme advertissoient la Salade (*le roy*) que ledit duc la vouloit tromper et la prévenir en certaines entreprises, donnant son advis de la conduite qu'il y falloit tenir et des lieux dont on se debvoit emparer pour s'en promettre un bon succès.

Le Verdemer du Nectar (*l'ambassadeur d'Espagne*) est la-dessus allé à l'audience, leur a représenté la vanité de ceste entreprise imaginaire, ha justifié ses actions sur ceste lettre de recommandation générale qu'il avait baillée à ces Desbouleaux, et dict ingénuement qu'il n'en refusoit à personne, et que tous les ministres des Ecbada (*les Vénitiens*) faisoient le semblable, et que celuy de Naples le feist naguères quand il desbaucha ledit Jacques Pierre du service du duc d'Ossone, les priant de pourvoir à l'indemnité de la réputation de son maistre et de ses ministres, grandement offensez par ces faux bruitz qui couroient, et à sa seureté particulière sur la fureur et animosité du peuple contre sa personne et sa maison. Sur quoy l'on ha ordonné des gardes par terre et par eau autour de son logis, pour le garantir de quelque insolence qui luy pourroit estre faicte.

J'ay faict une vifve instance sur la restitution du présent du sieur Ottavian Bon, en laquelle j'ay aussy enveloppé celuy de son compagnon, autrement il luy en fust arrivé mal, et ceste partialité eust aussi éveillé le soubçon et envie de ses ennemis ainsy qu'il l'a recogneu ; mais ilz ont tenu si ferme contre luy qu'il ne l'ha pu emporter, et de vérité je l'avois adverty qu'il feist son compte bien exact des balles qu'il se pouvait promettre en sa faveur, et ne hasardast cet office qu'il ne vist sa partie bien faicte. Mais les hommes espèrent plus qu'ilz ne doivent en leurs propres intérestz et en ce qu'ilz desirent ardemment.

Ilz m'ont respondu qu'ayant rétabli leurs ambassadeurs en leur premier estat et iceux faict jouir des mesmes honneurs et dignitez qu'ilz tenoient auparavant, le tout essentiel et entier compris en l'intercession de sa majesté et en leurs promesses avoit esté par eux abondamment accomply, que les anciens et immuables ordres de leur gouvernement vouloient que leurs ambassadeurs ne peussent recepvoir aucun présent d'eux-mesmes, mais seulement au nom du public auquel ilz sont obligez, en leur retour, de le con-

signer, et qu'un chacun en usoit ainsy indifféremment par coustume et par loi observée de tout temps.

Que la sixième partie des vœux contraires estoit suffisante pour empescher la restitution desdicts présentz, et à l'endroit de plusieurs personnes de grande qualité et mérite, il avait esté ainsy pratiqué lesquelles ne se seroient jamais plaintes. Qu'ilz espéroient de mon affection et prudence et de la cognoissance que j'avois de leurs façons de vivre que je le ferois trouver bon à sa majesté.

Je n'ay manqué de leur faire là-dessus une assez longue réplique, et m'a-t-on dict qu'ilz ont esté esbranlez à changer de résolution sur l'appréhension qu'ont quelques-ungs des parentz du Verdemer de Julien en l'ouvrage(*de l'ambassadeur de Venise en France*), que le roy indigné de ceste action ne lui feist aucun présent quand il partira de sa cour. De sorte que j'estime qu'il seroit à propos qu'en parlassiez un peu sec au Contarini, et luy feissiez entendre que vous voyez bien que j'adoucis ceste affaire le plus que je puis et le rejette sur leurs anciennes institutions, mais que vous sçavez certainement qu'il ne se trouvera aucun exemple de telle rigueur exercée contre un sénateur de mérite, et que vous ne voulez en parler au maître de l'ouvrage(*au roi*), de peur de l'aigrir sur l'opinion qu'il conceprra par la retenue dudict présent, que(*Venise*) n'a satisfaict à sa parole de condonner le tout en gratification de la Salade(*de la France*), chose qu'il trouvera d'autant plus estrange de ce qu'elle se montre si soigneuse en toutes occasions d'observer inviolablement ses promesses.

Après ces deux lettres, il est bon d'en transcrire une troisième, du 8 juin, qui rend compte de l'enlèvement des papiers de Regnault.

« Monsieur, j'adjouteray ce petit mot de chiffre à ce que je vous ay escript par mes précédentes, et vous diray ce que j'y avois oublyé, qui est qu'un officier de justice ayant esté commandé d'aller chercher chez Martin, l'un des courriers de Lyon, les coffres de ce vieil Regnault, s'en asla chez Vidal, maître des courriers, pour y faire ceste recherche, et luy estant representé qu'il se méprenait, et que ledit Martin estoit habitant à Venise, et avait sa maison bien loing de là, il ne laissa non-seulement

de rompre la porte de l'estude où ledict Vidal ferme ses paquets, pour y rechercher ledit coffre; dont s'étant plaint, pendant mon absence, à l'un des chefs du conseil des dix, au lieu de lui en faire quelque satisfaction, il l'aurait rebuté avec des paroles assez rudes, et ensuite de cela, aucuns de ceste insolente noblesse, et mesme des officiers de justice, ont esté si impudents que de dire que tous les François estoient des traîtres et méritoient d'estre pendus. J'ai fait semblant de ne rien savoir de cela; mais s'ils continuoient ces façons, il ne seroit ni juste ni honorable de le souffrir avec tant de patience. »

J'ai dit que l'ambassadeur de France ne faisant pas, dans sa correspondance, la moindre mention d'arrestations faites chez lui, on ne peut croire que cette violation de ses priviléges ait eu lieu. Voici la preuve de son exactitude. Par cette lettre, du 8 juillet, il raconte que les coffres de Jacques Pierre furent saisis chez un Français nommé Vidal, chef des courriers qui portaient la correspondance de Venise à Lyon; et en effet cela devait être, puisque Renault était sur le point de partir pour la France.

J'avois d'abord soupçonné que cette lettre pouvait avoir un autre sens que celui qu'elle présente naturellement, et que l'ambassadeur avait pu vouloir se désigner lui-même par ce Vidal, chef des courriers de Lyon; mais dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 425 de la collection de Dupuy, j'ai trouvé les instructions données, en 1601, à l'ambassadeur, Dufresne Canaye, où il est question de *Vidal, maître des courriers*, ce qui prouve que ce n'était point un personnage supposé. Ainsi il est constant que les papiers de Renault furent saisis, non chez l'ambassadeur, mais chez le chef des courriers de Lyon.

Voici l'extrait d'une lettre, du 19 juin, au même M. de Puysieulx.

« MONSIEUR, les folles fantaisies de l'homme de Bacada (*de Milan*) n'auront servi qu'à relever davantage, comme l'ombre en la peinture, le nom et crédit de sa majesté en Italie, sur la pacification de ces troubles, que cet impertinent ministre vouloit déprimer, car il paroist aux yeulx de tout le monde, qu'il a faict cette restitution (*de Verceil*) forcément, et que la seule persévérance de sa majesté à en presser son maître et luy-mesme en

est la vraye cause, ce qui accroist l'obbligation publique envers le roy, et lui acquiert une gloire et authorité de longue durée en ceste province. Les Ecbada (*les Vénitiens*) en ont tesmoigné une extrême resjouissance, et néantmoins elle est suivie de quelque appréhension que les bravades qu'ils ont faites à Brindisi, et la prise de ces barques, et la mauvaise volonté que leur porte le Verdemer du Nectar (*l'ambassadeur d'Espagne*), et Julien (*don Pèdre*), qui est allé gouverner Bacada (*Milan*), ne fasse jeter quelques troupes dedans leur estat de terre-ferme, pour les contraindre à désarmer dedans le goulphe. Et de vérité, quand ilz n'eussent point fait cette boutade, qui n'est pas capable de remettre sus leur réputation perdue, et est bien suffisante pour donner prétexte au duc d'Ossone de leur faire le pis qu'il pourra; les choses ne s'en fussent que mieux portées, estant à craindre que leur grand armement ne meste le maître du Nectar (*le roi d'Espagne*) en quelque jalousie qui l'oblige de faire le semblable.

« Toutefois l'on croit que ce mouvement de Prague est de telle conséquence pour toute la maison d'Autriche, qu'elle ne voudra entretenir noise ailleurs, et sera bien aise de pacifier tous autres différends.....

« Le duc d'Ossone a mal pris son temps pour la sortye des galions du goulphe, sur la bravade vénitienne, et sur l'accroissement de leur force; car l'on croit que leur foiblesse et la crainte de la puissance des autres les ait contraincts de se retirer, et ainsi les ministres du Nectar (*d'Espagne*) prennent mal leurs mesures. Ilz se sont vantez en partant, qu'ilz reculoient pour mieux sauter, et qu'ilz alloient joindre de plus grandes forces; mais nous ne sçavons où elles peuvent estre, et il y a peu d'apparence que d'Espagne l'on en envoye audit duc, puisque l'on n'y approuve pas ses façons de faire. »

(Voilà l'ambassadeur de France qui énonce que, selon son opinion, la cour de Madrid n'approuvait pas les procédés du duc d'Ossone.)

« Le prince nous feict son premier festin le 15 du présent. Il prit occasion de me parler de ces malheureux qui ont esté pendus, et me dict qu'ilz n'estoient plus François, puisqu'ilz avoient de sy long-temps abandonné leur patrie, et estoient des vagabonds : je le luy advouay. Puis il entra sur la cause de leur condamnation, me disant que ceste conjuration estoit tramée de longue main, et

preste à jouer ; et que, s'ilz n'eussent eu de bonnes preuves par escript et par leur propre confession, on ne les eût traittez de la sorte qu'ilz furent. Je luy ditz là-dessus, que je m'en estonnois d'autant plus, de ce qu'il y avoit plus de dix mois qu'ilz m'avoient dict qu'ilz estoient venus au service de ceste république, pour luy descouvrir ce misérable project par le duc d'Ossone, lequel ilz lui avoient baillé par écrit. Il me confessa que cela estoit vray. Je lui ditz de plus qu'il estoit bien estrange qu'ilz trempassent seuls en un sy grand et sy difficile desseing, et mesme que ce Renault s'en alloit en France y porter des Mémoires du Levant, dont l'avoit chargé Jacques Pierre, et m'avoit pressé de lui bailler un passeport.

« Il ne me répondit là-dessus aucune chose. Or j'ai entendu, de lieu bien asseuré, que la relation du conseil des dix sur ceste condamnation et exécution si sommaire, avait grandement desplu au sénat, et les avoit fait blasmer de ce qu'ilz s'estoient ainsy précipitez en ce jugement, et néanmoins, puisque le mal estoit inévitable, qu'ilz avoient résolu de faire contenance d'approuver le tout comme bien et juridiquement fait. Mais quelque chose qu'ilz disent, il ne se voit aucun signe d'apparence dehors ni dedans ceste ville, que ceste entreprise eut aucun fondement, et la mort des premiers qui furent pendus, n'a point d'autre cause que la lettre de recommandation du Verdemer du Nectar (*de l'ambassadeur d'Espagne*). Des autres l'on n'en sçait que juger, si ce n'est ce que je vous ai mandé. »

Cette lettre que je viens de transcrire est en chiffres; par conséquent il est naturel de penser que l'écrivain y exprime son opinion. Elle paraît se réduire à trois points principaux:

Que le duc d'Ossone se conduisait très-imprudemment à l'égard des Vénitiens ;

Que la cour d'Espagne désapprouvait cette conduite ;

Que les principaux étrangers impliqués dans la conjuration, avaient, de l'aveu du doge, et assurément à la connaissance de l'ambassadeur de France, révélé les projets du duc d'Ossone contre la république ;

Que cependant le conseil des dix fit périr tous ceux qui étaient compromis dans cette affaire, sans preuve de l'existence de la conjuration, et sur le seul fait de la lettre de recommandation donnée par l'ambassadeur d'Espagne au capitaine Renault.

Autre lettre à M. de Puysieulx, du 3 *juillet* 1618, écrite en chiffres.

« Monsieur, plus nous ouvrons les yeulx du corps et de l'esprit, moins nous voyons de jour et de lumière en ceste grande conjuration; mais au contraire, nous en trouvons plus claire et plus apparente la vanité, et autre personne du jugement n'en a conçu le commencement en la moindre opinion du monde. Le cardinal Vindramin me vint dernièrement visiter, qui me dict sçavoir les difficultez et impossibilitez qui se rencontroient en ce desseing, qui se trouvoient encore plus grandes en la condition et au nombre des personnes accusées de ceste entreprise. Elles se trouvent enfin réduites à ces deux Desbouleaux qui furent saisis avec une lettre de reccomandation de l'ambassadeur d'Espagne au duc d'Ossone, auprès duquel ils se vouloient retirer, sur le mescontentement qu'ils avoient de la république et particulièrement de Jacques Pierre et de Renault, qui avoient fait oster une pension au plus jeune des deux pour la faire bailler à un autre soldat, en quoy l'on voit qu'ils n'estoient d'accord ensemble pour conspirer contre ceste ville, et ce Renault qui ne feust jamais homme de main ni de faction, mais au contraire un ivrogne, un joueur et pippeur et un cordelier ordinaire, et lequel s'en alloit en France comme je vous l'ai desja mandé, et au capitaine Jacques Pierre, qui servoit auprès du général en l'armée, et estoit dedans sa galère d'où on le tira pour le mettre dedans un petit esquif, le jeter à la mer dedans un sac, sans lui demander chose quelconque, et à ce capitaine Langlade, pétardier, lequel, estant malade à Zara, fut pris et arquebuzé sans autre forme de procès. De sorte que voilà des gentz bien escortez pour exécuter ceste importante machination, et hors eux il ne se trouvera un seul homme ni aucunes armes préparées à ceste fin. Le capitaine Tournon est retenu encore en prison, après l'avoir interrogé s'il cognoissoit Jacques Pierre et quel discours il avoit eu avec luy, sur quoy il a répondu pertinament, et l'on l'ha voulu interroger sur ce fait pour exagérer davantage ceste conjuration, quoyqu'ilz l'ayent faict mettre prisonnier pour des paroles insolentes qu'il usa envers le capitaine de Padoue, qui luy monstroit un peu trop de rigueur en la monstre de sa compagnie.

« Ils ont aussy amené depuis peu un capitaine françois, qui

avoit sa compagnie de gents de pied à Bresse, et leur avoit esté recommandé par M. le maréchal de Lesdiguières, sur ce qu'il avoit fait passer tout plein de passe-volantz; mais il a esté conduit dudit Bresse en ceste ville en sy grand triomphe et avec telle garde, que l'on a creu que c'estoit encore pour le faict de ceste conspiration, en quoy il semble qu'ilz ayent intention de le faire croire ainsy, veu que ceste faulte se pouvait sommairement chastier sur les lieux. Bref, il ne s'en parle plus, et j'en vois les Ecbada (*les Vénitiens*) tout honteux et confus, qui ne peuvent dire aucune chose sinon que ces misérables ont esté exécutez après avoir esté convaincus par escript et par leur propre confession. En quoy leur artifice pour desguiser une si injuste action est tout visible; car pour la confession, eux qui sont juges et parties tout ensemble la feront escrire telle qu'ils voudront; mais il ne se trouvera aucun tesmoin contre eux pour ce faict, et, quant à l'escript, ils ont trouvé parmi les papiers de ce Renault, la copie de la révélation et déclaration baillée à ces seigneurs par Jacques Pierre, dès-lors qu'il vint à leur service, de ce project du duc d'Ossone d'entreprendre contre ceste ville, laquelle déclaration fut rédigée par escript, par Renault, pour la leur présenter, pour ce que ledict Jacques Pierre ne sçavoit pas escrire en italien, mais elle justifie leur innocence plustost qu'elle ne les accuse.

« J'ai sçeu aussy que, pendant que l'on faisoit le procès à ces gens-là, le sénat, cognoissant la foiblesse du conseil des dix, le requist, par plusieurs fois, de lui en participer la cognoissance, dont, pour ne diminuer l'authorité de ce magistrat, qui est le plus grand de ceste république, ilz luy firent refus, disant qu'après avoir faict leur charge, ilz leur en feroient leur relation comme de coustume.

« Il y a icy deux François, l'un nommé Montcassin et l'autre La Combe, vagabonds et coureurs de pays, qui ont accusé ces Desbouleaux, et les ont fait prendre avec la lettre dudit ambassadeur d'Espagne, dont s'est ensuivy tout le reste; car j'ai opinion que sur la retraite de ces deux qui s'en retournèrent à Naples, les Ecbada (*les Vénitiens*) soient entrez en ombrage, que tous les autres de leur caballe voulussent faire le semblable : joint à cela que, quelquefois entre eux, ilz discouraient inconsidérément sur ceste entreprise par la confiance qu'ilz avoient d'avoir la liberté d'en parler pour l'avoir descouverte, ce qui, néanmoins,

n'est pas de mise parmy des esprits ombrageux. Hors cela est ce que je vous ay mandé par ma lettre du 6 du passé. Il n'y a nul fondement en ceste cruelle justice. Ce Montcassin a desir de me voir. Il a tiré, pour ce bel exploit, quelques trois cents ducats des Echada (*des Vénitiens*). Je le lairray venir et essayeray de pénétrer de luy tout ce que je pourray. »

Il paraît que, soit que la république eût négligé de faire donner communication à la cour de France de cette conspiration, soit que la communication n'eût pas été faite comme cette cour l'aurait desiré, cette affaire donna lieu à une explication et à la dépêche suivante dans laquelle l'ambassadeur s'attacha à prouver que la conspiration n'existait pas.

Autre lettre de M. de Léon à M. de Puysieulx, du 19 juillet 1618. (En chiffres.)

« Monsieur, j'ai passé, comme vous aurez vu par la lettre du roi, le compliment avec le prince sur sa promotion à ceste dignité, ensuite duquel il me fit lire une escriture par laquelle il m'a esté exposé que vous aviez parlé à leur ambassadeur sur le particulier des conspirateurs contre ceste cité et le salut de leur estat, et le digne chastiment qu'ils avoient receu, chose qu'ilz avoient trouvée fort esloignée de leur attente, veu que la gravité du cas, la mauvaise intention de tous ces gents-là et l'éminence du péril debvoient esmouvoir au lieu d'indulgence à horreur de la chose de soy et indignation contre ceux qui ourdissent de telles trames, et que ces passions debvoient estre plus propres aux ministres de ceste couronne qu'en quelques autres que ce feust, comme celle qui a esprouvé souvent de telles rencontres ; qu'en semblables affaires leur république cheminoit avecque la maturité qui l'accompagne toujours ; que les coupables confessoient eux-mesmes leur crime ; que c'estoit chose constante en l'opinion d'un chacun et confirmée par leurs anciennes institutions de n'incliner à aucune rigueur qu'en tant qu'ilz y estoient contraincts par termes de justice ; et comme ilz estoient demeurez en silence jusques à ce que l'on eut faict semer des bruits contraires, laissantz au monde à en faire jugement sur la subsistance de la chose et les fins auxquelles elle estoit sortie, de mesme en estant à ceste heure parlé par les ministres de sa majesté, il ne se pouvoit qu'ils n'en demeu-

rassent aux estonnements, qu'à l'heure que tous les autres potentatz, auxquels leur conservation estoit chère, monstroient grand contentement de la grace que Dieu leur avoit faicte de descouvrir ces excès en temps d'y pouvoir remédier, qu'en sa majesté, à laquelle estoit du le premier lieu de consolation, l'on recognoissoit ceste dissonance, et que ses ministres coopérant, en certaine manière, avec les conceptions et intentions de ceux qui procurent de destacher ou refroidir au moins les anciennes amityez de ceste couronne, en temps que leur république, pour ne donner atteinte à la paix, n'avoit pas voulu, pour le présent, divulguer le faict, et partant, me cognoissant prudent et bien affectionné, ilz m'avoient voulu communiquer leurs sentiments, et m'inviter à concourir, par mes offices, à ce que leurs bonnes intentions et actions méritoient.

« Vous voyez, monsieur, comme ils pensent par ceste superbe et insolente response couvrir leur cruelle barbarie, et pour ce que parlant des ministres en hommes équivoques, ilz ont voulu entendre ou vous ou moy, j'ay creu qu'il ne les falloit laisser sans réplique pour l'avantage qu'ilz eussent pris si je fusse demeuré muet, et leur ay voulu monstrer les justes raisons de la doléance qu'avez faite à leur ambassadeur, en leur disant que, lorsque l'accident de ceste condamnation et exécution arriva, j'estois absent, comme ilz savoient très-bien, et n'arrivai que huit jours après que tout fût faict, mais qu'il s'estoit rencontré en mesme temps, à Venise, bon nombre de gentilshommes François de nom et de qualité, qui y prenoient leur passage pour s'en retourner en France, lesquels avoient exactement observé ceste action et s'estoient estudiez, avant que de partir, d'en sçavoir et entendre toutes les particularitez, pour en pouvoir parler avec fondement estant retournez à la cour, et qu'ilz avoient recogneu icy et peu raconter de delà : Que Jacques Pierre estoit venu du service du duc d'Ossone se rendre à celui de ceste république, avec Langlade et les Desbouleaux et quelques deux ou trois autres soldatz, et que Renault en avait esté le conducteur; que lesdicts Jacques Pierre et Langlade avoient obtenu de ceste république quarante escus chacun par mois de pension, et ledit Desbouleaux l'aisné quinze, et Renault quelque gratification ; que ledit Jacques Pierre, pour première preuve de sa fidélité envers ceste république, lui avoit révélé et descouvert un certain project d'entreprise faict par le duc d'Ossone contre ceste ville, en avoit donné le discours par

escrit à sa sérénité, mesme quatre jours après estre arrivé et son advis sur les remèdes que l'on y pouvoit apporter, et, partant, qu'il y avoit peu d'apparence qu'il fust si inconsidéré que de vouloir tenter et exécuter une entreprise qu'il avoit le premier descouverte, et contre laquelle, par son conseil, ilz s'estoient munis et préparez, et mesme en temps que le duc d'Ossone n'avoit autres forces, dedans ce goulphe, que quinze galions qui estoient à Brindisi en fort mauvais équipage, et que l'armée vénitienne y tenoit la campagne.

« Que les deux Desbouleaux, quands ils furent pris, se retiroient à Naples, malcontents de Jacques Pierre et de Renault, sur une lettre de recommandation de l'ambassadeur d'Espagne, et furent accusez par un nommé Montcassin, qui alla, avec le jeune, prendre ladite lettre chez ledit ambassadeur, et qu'estant en si mauvaise intelligence avec les autres, il n'estoit vraisemblable qu'ils se pussent unir ensemble pour commettre une si damnable conspiration. Que ces deux-là se retirant audit Naples, Renault s'en aslant en France, auquel j'avois faict bailler un passeport avant de partir pour Lorette, et qui avait pris congé de tous ces gentilzhommes françois qui estoient icy présents, escript à Rome et en France son partement, et estoit vestu de son habit de campagne et chargé de lettres, mémoires et escripts au Roy et à M. de Nevers par Jacques Pierre, qui avoit faict payer deux cents ducats audit Renault pour son voyage, ledit Jacques Pierre estant seul, tous ses valets dedans la galère du général, et Langlade à Zara avec un simple soldat et un jeune garçon qui le servoient, il n'y avoit nulle raison de croire qu'estants ainsy escartez ils peussent faire jouer, comme l'on disoit, dedans quatre jours ceste si importante et si difficile entreprise.

« Que peut estre ce desseing formé par la puissante main que l'on a voulu dire, c'estoit chose esmerveillable que la conduite et l'exécution en fust commise à des instruments si foibles et à un si petit nombre d'hommes. Que ceste trame s'attribuant toute entière aux Espagnolz, qui avoient tant de partisans en Italie, tant du pays même que de leur nation, il estoit bien estrange qu'il ne se soit trouvé pas un seul homme au monde qui ayt trempé dans ceste horrible conjuration avec ces cinq misérables François et deux ou trois de leurs valetz.

« Qu'aucunes forces ni dehors ni dedans ceste ville n'avoient

paru qui ayent peu donner jalousie, ni aucunes armes offensives ou deffensives n'avoient esté descouvertes nonobstant les bruicts qui en coururent dès les premiers moments. Que la manière dont on avait faict mourir Jacques Pierre et Langlade, dont le premier, sans le vouloir entendre parler, fust estranglé et jeté, avec son valet, en mer dedans un sac, et l'autre, qui ne pensoit à rien moins, et sans savoir pourquoi, avoit esté tué de cinq arquebuzades, et ses deux valets avec lui traitez de même façon, donnoient assez de subject de doubter de cette conspiration, puisqu'il importoit en ceste matière si dangereuse, et qui estoit de telles suites et conséquences pour l'intérest de ceste république, et celuy mesme autres princes, d'en pénétrer la source et l'origine, en savoir toutes les circonstances et dépendances, et cognoistre, par le même, les complices, ce qu'on ne pouvoit apprendre que par la déposition de ceux qui estoient accusez d'en estre les principaux autheurs.

« Que ceste république est renommée pour estre si vigilante et circonspecte en sa conservation qu'il n'est pas à présumer que, si le peril eut esté si grand, elle eut voulu estre si négligente que de n'en pas descouvrir tout le secret de ceux qui en pouvoient parler avec plus de fondement.

« Que la justice consiste en la matière et en la forme, qu'en la criminelle les formalitez exactes sont encore plus requises pour ce qu'il n'y a plus de remède en la mort, et que tout jugement qui pesche en l'une ou en l'autre est subject à estre blâmé.

« Et estoit sur toutes choses digne d'admiration, qu'en une si grande et si détestable conjuration, qui ne peut sortir à effect sans un grand nombre de ressorts et où il faut de nécessité que beaucoup de personnes participent, il ne se soit trouvé un seul tesmoin, n'y une seule lettre qui ait peu convaincre les coulpables, et qu'il n'y ait aucune preuve que ceste confession alléguée, laquelle ne pouvoit avoir lieu en la personne de Langlade et Jacques Pierre, puisqu'ils étaient morts sans parler, et pour les autres, ayant esté estranglez en prison, il estoit permis à un chacun d'en doubter.

« Qu'à toutes ces raisons ces cavaliers, qui avoient esté icy tesmoings oculaires de tout ce qui s'y estoit passé, n'auront manqué d'adjouter l'horreur, le mespris et la haine qu'avoit ici encourue le nom françois, et comme ilz avoient entendu de leurs

propres oreilles, passant par les rues, et de la bouche des nobles et citadins et autres, que tous les François estoient des traistres et qu'il les falloit tous pendre, jusques mesmes à avoir aucuns d'entre eux reçu quelques affrontz.

« De sorte qu'après avoir esté entendu et considéré tout ce que je viens de représenter, il se trouvait assez de gens d'honneur et de mérite en France et en la cour, qui disoient que le roy avoit toutes les justes occasions du monde de faire commandement à tous les François qui estoient venus au service de ceste république, de s'en retirer. Mais sa majesté estant douée d'une modération naturelle en toutes ses délibérations et actions, et nourrie et entretenue en ceste vertueuse disposition par la sagesse de son conseil estroit, dedans lequel vous teniez un grand rang, comme principal dépositaire de ses secretz, auroit délibéré pour l'affection qu'elle portoit à cest état, d'user de retenue en ceste rencontre, et d'en faire seulement exposer par vostre bouche le discours de son ressentiment à leur ambassadeur, aux termes qu'il leur a esté rapporté.

« A ceste response, le doge ne m'ha répliqué autre chose, sinon que la république estoit si modérée en ses jugements, qu'elle n'aurait faict une si exemplaire justice de ces gens-là sans grand fondement, ne s'osant attaquer à une seule de ces raisons, que je faicts dire par d'autres que je suis bien asseuré qu'il ne sçauroit, ny luy ny tout le pregadi ensemble, destruire.

« Et aux conséquences, si le Contarini parle de ces affaires ensuite de cest office qu'ilz ont passé avecques moy, je m'asseure que le rendrez muet. Je ne doubte point que superbe et altier comme il est, il n'ayt exagéré à ses supérieurs le langage que luy avez tenu, dont ils se montrent picquez; mais ilz le méritent, et sur ce qu'ilz disent que d'autres princes se sont réjouis avec eux de ce qu'ilz ont évité ce péril, la bourde est belle et visible, en ce qu'ilz n'en ont osé parler à aucun, et le pape a tasté le poulx plusieurs fois à leur ambassadeur, sans que jamais il lui en ayt osé dire un seul mot. Vous verrez, par deux brouillards que je vous envoie, escripts de la main de feu Renault, et qui ont esté trouvez dedans un coffre de Jacques Pierre, comme ledit Jacques Pierre avoit bien adverty les Vénitiens, et se montroit fort esloigné de ceste mauvaise volonté, ce qu'il ha tesmoigné continuellement jusqu'à ce qu'il s'est embarqué avec le

général, ayant deux jours devant, donné encore un nouvel advis pour la sécurité de ceste ville, et dressé un plan de l'ordre de combat que devoit tenir l'armée de mer, suivant la réquisition que ces seigneurs luy en avoient faicte.

« Vous verrez aussy la forme de sa mort, qu'après avoir appris de plusieurs, j'ai voulu encore savoir d'un gentilhomme de Bourgogne, nommé Danus, qui estoit sur les lieux, et m'en a escript la lettre que je vous envoye, où vous remarquerez que jamais Turc n'a usé de plus grande barbarie. Ce Danus est cognu du baron de Roussillon, et son voysin, et s'en retourne en France. Il vous playra aussy de veoir un petit billet que m'ha faict tenir de la prison un gentilhomme de Dauphiné, qui commandoit à une compagnie de gentz à pied au service de ces seigneurs, et leur avoit été recommandé par M. de Lesdiguières; lequel ne sçai-je encore pour quelle cause ilz l'ont faict prisonnier, quoyqu'ils l'ayent amené de Bresse en triomphe, accompagné de cent chevaux. Sur quoy je n'oserois faire aucun office, les voyant si desireux de couvrir leurs cruautez par ceste apparence de conspiration, que, si on leur en parle, ils le feront davantage esclatter. Le capitaine Tournon est encore là, auquel ilz ne disent mot.

« Ilz prirent dernièrement un nommé Labarrière, chirurgien, qui tiroit d'eux quinze ducats d'appointements par mois, et lequel ilz avoient payé depuis la mort dudit Jacques Pierre, avec lequel il estoit venu à leur service.

« Ce Montcassin n'ha osé venir me trouver. Ilz lui ont donné cinquante ducats par mois, mais on m'ha dit qu'ilz l'envoient en Candie, pour empescher que personne ne luy parle : car il a recognu luy-mesme que le jeune Desbouleaux ne méritoit pas la mort, puisqu'il n'estoit pensionnaire de Saint-Marc; et quant à Renault, celuy qui luy donnoit à manger ha dict à personne qui me l'a rapporté, qu'il ha maintenu jusqu'au dernier soupir de sa vie, qu'il estoit innocent de ce dont on l'accusoit. Jugez de là où est cette confession que l'on met en avant pour seule et unique preuve de la coulpe de ces malheureux.

« Quant à ceste république, elle est, comme vous dictes très-sagement, sans amityé et sans respect, et quand elle en auroit davantage, elle est plus inutile amye et plus foible ennemye que

l'on ne se peut imaginer. Elle est montée à un tel degré d'insolence en quarante ans de paix et de prospérité qu'elle ne la peut encore déposer, quoyque le chastiment qu'elle a receu depuis le cours de ces troubles, en la diminution de son trésor, seule cause de sa présomption, la dût avoir mortifiée. Elle se persuade que tous les princes soient obligez de veiller à tous ses intérestz, et pour l'avancement d'iceux, oublier les leurs propres; et ceux qui n'adhèrent à ses passions sont descriez et deschirez par elle comme vrays Espagnolz. Deffiante outre mesure, elle n'aime aucun prince, ny ne montre s'y confier qu'en tant qu'elle en ha besoin. Bref, c'est une multitude confuse de personnes particulières, qui représentent en public l'image d'un prince, et ne retiennent aucune des vertus qui accompagnent ceste dignité, ains au contraire se trouvent chargez de tous les vices et imperfections d'hommes privez. »

M. de Léon fit part de cette conversation qu'il avait eue avec le doge, à l'archevêque de Lyon, alors ambassadeur de France à Rome, lequel reproduisit au pape toutes les raisons qu'on avait de douter de la réalité de la conjuration. On le voit par la lettre de ce prélat, rapportée ci-dessus.

Autre lettre de M. de Léon à M. de Puysieulx, *du* 31 *juillet* 1618.

« Monsieur, vous aurez vu, par ma dernière dépêche, que je n'ai pas laissé passer l'occasion que m'a présentée le prince, de lui parler franchement sur la mort de ces misérables; et les raisons en ont été trouvées si fortes d'elles-mêmes, qu'ilz se sont résolus de mettre la chose en silence, et de n'en faire plus grand bruit. »

Le reste de la lettre n'a point trait à la conjuration. On y annonce que le marquis de Bédemar, qui, en partant de Venise, s'était retiré à Milan, est envoyé, par la cour d'Espagne, dans les Pays-Bas.

Autre lettre du même au même, *du* 24 *août* 1618.

« Monsieur, je n'ay manqué desja de pratiquer doucement ce que m'escrivez par la vostre du 24 du passé, touchant la re-

traitte de ceux de l'ouvrage (*du royaume*) au service de Julien (*de Venise*), et ay commencé par un nommé M. de Mouchy, gentilhomme et homme bien versé au faict de la marine; lequel, après avoir esté mis prisonnier à la chause de ceste mort de Jacques Pierre, et du depuis relasché et caressé par les Echada (*les Vénitiens*), qui l'ont convié instamment de continuer à les servir, luy faisant de plus grandes offres que jamais; j'ay détourné et persuadé de se retirer, prenant d'eux un bon passe-port : ce qu'il ha faict; et ne manquerai d'employer les mêmes persuasions envers ceux qui en seront capables; mais nos François sont si pauvres de cervelle, et si désireux de nouveauté, que vous seriez estonné de la quantité qui vient tous les jours s'offrir en ce lieu et qui en sont bien souvent rebutez par les Echada (*les Vénitiens*) mesmes, qui commencent à s'en ennuyer, n'en ayant plus besoin en Frioul.

« Je n'avois fait dire à ce Montcassin qu'il me vînt trouver, ni mesme tesmoigné que je le recevrois de bon œil, à celuy qui me dict qu'il me vouloit veoir; mais je le laissois venir pour, après avoir pénétré de luy le vray principe de ces affaires, le strapasser et mal mener comme sa méchanceté le méritoit. Sur quoy il ha eu bon sentiment, et sa conscience luy ayant faict juger qu'il ne pouvoit mieux espérer de moi que cela, il est bien empesché de comparoistre; et de crainte de pis, il s'est retiré en Candie, par le conseil mesme de ceux qu'il a si bien servis, qui ne veulent que ce tesmoing de leur honteuse injustice paroisse en lieu où il puisse parler librement, et dire tout ce qu'il en sçait. »

Autre lettre du même au même, du 28 *août* 1618.

« Monsieur, le Verdemer de Julien en l'ouvrage (*l'ambassadeur de Venise en France*) ne pouvoit manquer de demeurer muet sur le faict de ces misérables François, puisque ceux mesmes qui les ont condamnez ne sçavent que dire ni que répondre aux raisons que je leur ay objectées quand ilz m'en ont donné occasion; le conseil des dix estant demeuré fort confuz quand il en ha entendu la lecture, et luy a été reproché par le sénat, que, puisqu'ilz avoient donné ce jugement, c'estoit à eux à le soustenir. Il ne s'en parlera plus jamais, et qui est mort à son dam. »

Autre lettre du même au Roi, *du* 11 *septembre* 1618.

« Leur ambassadeur a esté appelé de Madrid à l'Escurial, où le jardin (*le roi*) lui a parlé plus vifvement que de coustume, et lui a faict cognoistre le juste sentiment qui luy estoit demeuré des bruits qu'ilz avoient faict courir de ceste conjuration, et des indignitez qu'ilz avoient dictes de son ambassadeur. »

Autre lettre du même à M. de Puysieulx, *du* 11 *septembre* 1618.

« Les Echada (*les Vénitiens*) ont gaigné leur procez à la Porte contre ceux qui leur demandoient un desdommagement pour les galères et marchandises prises par le duc d'Ossone, et en sont demeurez absous à pur et à plain. L'on ha aussy commandé au bacha de la mer de servir et assister Julien (*Venise*) quand il en sera requis; et tient-on pour certain que toutes ces faveurs viennent des avis et mémoires de Jacques Pierre, qu'ilz ont envoyez au grand-seigneur. »

Autre lettre du même à M. de Puysieulx, *du* 25 *octobre* 1618.

« Julien (*Venise*) a mis en liberté ce gentilhomme de M. de Lesdiguières, qui estoit prisonnier, et lui a donné pour ses dommages et intérests, douze cents escus. Le prince l'ha aussy faict chevalier, et honoré d'une médaille et chaîne d'or (*Ceci est remarquable; il était difficile qu'un protégé du maréchal de Lesdiguières fût puni comme complice d'une conspiration dont ce seigneur savait tout le secret*). Ilz mettront un de ces jours hors des prisons le capitaine Cournon, et cet autre qui avoit esté soldat du capitaine Jacques Pierre. Néantmoins l'on ha faict mourir encore deux autres François dedans les prisons, qui estoient gentz de néant, accusez d'avoir voulu vendre et livrer Crème à don Pedro; et pour ce que les Echada (*les Vénitiens*) ont veu la dérision et le mespris auxquels estoit venue parmi le peuple ceste grande conjuration, ilz ont voulu que le procez en ayt esté veu en plein

sénat ; et pour donner à cognoistre que le péril a esté plus éminent que l'on ne croit, ilz ont ordonné des gardes en la place de Saint-Marc, pendant que le sénat et le grand conseil se tiendroient, et que l'on donneroit mille ducatz aux pauvres, et qu'il seroit collégialen ent, c'est-à-dire sans l'assistance des ambassadeurs, célébré une messe où le *Te Deum laudamus* se chantera, en signe d'actions de graces, qu'ils rendent à Dieu de les avoir préservez d'un si grand danger.

« Ceste délibération, ainsy faicte hors de temps, a esté aussi mal reçuë que ces premières terreurs paniques, et n'ha rien changé de l'opinion commune. »

Autre lettre du même au même, du 7 novembre 1618.

« Le vendredy suyvant ma dernière dépesche, cette messe solemnelle fust célébrée avec procession alentour de la place de Saint-Marc, et ce jour-là fust solemnisé comme celui de Pasques, et le tout pour abuser *la simplice brigata*. Ensuite de cela, l'on ha donné ordre aux ambassadeurs, de faire part de ceste conjuration aux cours où ilz résident ; et, à ce que j'ay sceu, trois ducales ont été expédiées en France et à Turin à cet effect. Vous verrez, monsieur, ce que l'on vous en dira. Mais de de-çà, l'on n'en a parlé à aucun verdemer (*ambassadeur*), se doubtant bien qu'ayant esté tesmoings de ce qui s'est passé, ilz y ajouteroient peu de foi. L'on m'a asseuré que ce Montcassin, immédiatement après estre arrivé en Candie, y avoit esté tué en une querelle d'allemand, qui lui avoit esté dressée, que l'on attribue à quelques vues de Julien, de se défaire de ce mauvais garnement, qui eût pu révéler le secret de ce mystère.



SECTION XVI.

PIÈCES RELATIVES AU DUC D'OSSONE.

Copia de carta que escrivio su magestad el rey don Felipe quarto, nro senor, a la duquessa de Ossuna. (10 avril 1621.)

EL REY.

Duquessa de Ossuna, prima los excessos del duque vuestro marido han passade tan adelante, que con desplacer mio me he hallado obligado a poner su persona en buena garda, por convenir tanto en todos tiempos el dar lugar a la justicia especialmente en el principio de mi reynado, mas puedesse creer que con las cosas que tocaron a vuestra persona y casa, se tendra la quenta quees razon : y al cardenal Zapata escrivo que con todo cuidado y brevedad os acomode de passare y que a la persona de ese Reyno que vos quisieredes elegir por el decoro de vuestro acompañamento, lo dejo que ricevere agradable servicio en que haga la tornada.
Madrid, 10 de abril 1601.

EL REY.

Respueta a la dicha carta de la duchessa de Ossuna.

SENOR.

Por la carta que me mando escrivir vestra magestad, de 10 del passado he conocido que pudiera tener mejor dicha della que tengo pues muestra V. M. el poco gusto que ha tenito y tiene del duque de Ossuna mi marido pero conforme a su real grandeza, me assegura que no obstante la demonstracion que ha hecho con

el, mandara vuestra magestad tener quenta con mi persona y casa la suplico se sirva tan bien de considerar que resoluciones semejantes de reyes, tan grandes como vestra magestad, importan tanto a la reputacion de vassalos fieles, como es y ha sido siempre el duque, en su real servicio, que no ordenando que se mire por la suia; muy mal se mirara por la mia confiesso a V. M. que como a rey natural mio he de sujetarme a todo quanto quisiere y gustare disponer de mi casa y de todos los della, pero quando se oca alo que puede importar a la nominacion del juicio que facilmente hara todo el mundo. Viendolo que se vee no fuera yo quien soy si tuviera menos sentimiento del que tengo y muestro a V. M. conociendo el amor fidelidad y zelo que el duque ha tenido siempre de servire a V. M. y a su real corona, en cuyo testimonio ha derramado mucha sangre adelantâdose con grandes ventajas, en qualquiera occasion que se ha ofrecido, sin tener jamas otra consideracion que de haver lo como deve. Una mirada pedo a V. M. en pago desto y a que no se ha merecido otra que me de licentia para yr a servir y acompañar al duque en su travajo que con mas satisfactiones podra que dar V. M. teniendo dos prisioneres que no uno, porque si han sido tan grandes los excessos que han obligado a lo que V. M. me dize no puede ser el duque solo culpado en ellos. Sinoque yo tambien sin duda, devo de haver concurrido en muchos, como quien ha viuido con el tanto tiempo, este favor espero de la real mano de V. M. Con que entiendo que llegando a la costas di España tendre auiso que gusta de hacermele que es por lo que appressuro mi partida y no porque pueda darme cuidado lo que no puede caver por ninguna razon en imaginacion de nadie que tenga las qualidades que dios me ha dado. Que esto sin mas podria assegurar qualquier desengano como confio de la prudencia y christiandad de V. M., que se ha de tener con breuedad que es el mayor bien que le podemos desear y procurar en todo genero de occasiones los verdaderos vassallos de V. M. en este principio de su reynado y en todo el discurso del que sea tan feliz y dichoso como lo suplico a nuestro señor y la christiandad ha menester de Napoles, Mayo, 1621.

Copia de carta que escrivio la duquessa de Ossuna a don Baltazar de Zuniga.

Aunque la gracia y favores de los reyes estan en su mano para hacerlos aquien fueron seruidos las reputaciones de las personas de qualidad, como la del duque mi señor y mia y de todos de mi casa, como bien save V. S. Solo puede caver en la de Dios la demonstration que el rey nuestro señor ha mandado haver con el duque es tal, que mas me pareze que perteneze a este segundo que a lo primiero. Queriendo su magestad ser dueno della tan absoluto que a un en el modo de su prission le han querido igualos a personas muy differentes y de muy baxas qualidades y profession de la que ha hecho. Siempre el duque my señor y tavierame esto sin duda muy confusa si pudiera persuadirme, que en algun tiempo ha podido ser traydor que bien hechara V. S. de ver si quisiere considerarlo que la forma de prender criados y tomar papeles se acostumbra haver a los judiciados de delitos atroces quando ignoro padescan mayor pena que esta pudieran purgarlos con suffrirla con paciencia. Si a V. S. le pareze que ha sido acertadamente lo que se ha hecho con el duque, usando del estilo referido lo dexo a su pecho que siendo de cavallero y christiano no puede dexarlo de sentir mucho yo soy muger y vassalla de mi rey, y creada verdadera de su real corona, y tocame esto tan en lo vivo, por las raçones que represento que quanto mayores conosco mis obligaciones, tanto mayor sentimiento me causa este accidente, no saviendo en que forma podra jamas su magestad despues de haverse desenganado, como yo lo confio de su natural benignidad y grandeza : accompañada de tanta prudenza reparar la reputation del duque y de su casa y enfin señor don Baltazar querer mesclar mocedades con excessos exhorbitantes de offendida magestad, siendo tan differente lo uno dello otro es recio caso V. S. se halla en puesto que puede y deve darlo a entender. Yo escrivio a su magestad, lo que vera V. S. por la copia que va con esta : que me ha parecido embiar la a V. S. paraque vea que aunque tan sentida he tenido la moderacion que conviene que es lo que tambien en su tanto pudiera obligar a qualquier desengaño pero contentome por ahora con suplicar a su magestad lo que vera V. S. y pues presto me hallare en las costas di España y espero me hara merced darme

licencia paraque vaya accompañar al duque mi señor teniendome por muy desdichada sinolo alcansare y mas considerando que en principio de un reynado de un successor rey nuestro se hagan demonstraciones tan rigurosas con mi casa, quando se devian esperar en ella muy grandes honores y premios merecidos con mucha sangre derramada en el real servitio de su corona. Guarde nuestro señor a V. S., etc. Napoles, mayo 1621.

Memorial y capitulos que dio a su magestad el reyno de Napoles, contra el duque de Ossuna. (1621.)

Lo primero que contra las ordenes que tuuo de su magestad tenia en aquel reyno mucho numero de soldados. Que fue caussa de traerlo alvorotado y con grandes daños permitiendolas furtos, homicidios, adulterios y estupros y al que le pedia justicia destos agravios le molestava y mandava echar en galeras y por esto no se atrevian apedir justicia.

Que ha menoscavado el patrimonio real en gran summa de ducados, y quitando algunas javesas, para que no se pagasse la corriente de la sal.

Que teniendo aloxadas las companias de soldados en los lugares de aquel reyno los alçava los aloxamientos a dinero, por intercession y gusto de la marquessa de Campilatar, su amiga que lo componia.

Que ha compuesto y perdonado grandissimos delictos y ha hecho levantar testimonios falsos a muchas personas, paraque viniessen a componerlo, por excussar la vexacion y molestia.

Que ha tenido a la marquessa de Compilatar, por su amiga publicamente y ella y su marido componian a dinero todos los negocios graues.

Que pidiendo D. Graviel Sanchez Capellan Mayor licencia para renunciar su Capellania le dixo el duque que para el no hiciesse mudança, pues no era para oir missa ni officio divino; de que se infiere de que no se le ha visto confessar ni comulgar que no cree en Dios.

Que saco de hecho a la santissima anonciada la custodia del Sanctissimo Sagramento sin pagar ni satisfacer a essa alguna de ella.

Que ha quitado la honrra a muchas señoras de Napoles, y en

particular ha gozado en una yglesia de san Eneslamo una delente del Sanctissimo Sacramento : y otra en Santa maria la mayor haziendo salir la gente que su guardia estubiesse en las puertas que causso grande escandalo.

Que muchas vezes ha entrado en los monisterios y forçado las monjas quitandoles su virginidad.

Que hizo un vanquete publico a la marquessa de Campilatar su amiga en juebes santo en la iglesia de Regina Celi delante el Santissimo Sacramento y fue de carne y pescado, que por ser en semejante dia dio grande escandalo. Y save que todos los dias de l'anno asi, quaresima como vigilias, ha comido carne y pescado y persuadido a los que comian con el a que la comiessen.

Que hizo otro vanquete a todas las mugeres publicas de Napoles en el xardin de D. Pedro de Toledo, y los persuadio a que dixessen con que clerigo y frailes avian tradado carnalmente y de que monisterios assentandoles los nombres de cadauno.

Que vispera del ńacimiento de N. S. hizo otro convite en su casa a los rufianes y mugeres publicas permitiendo se juntassen siendo dia de communion.

Que se passeo en su carrossa con Joana Maria, muger publica, por sancta Lucia, siendo dia de gran concurso de gente de que dio mucha nota a todo Napoles.

Que ha tenido mucha correspondencia con el Turco por medio de un moro, que en differentes vezes traxo mucho de la nacion turquesca, con quien trataua en secreto y se tenia por cierto que eran espias.

Que fue electo Julio Fermino que el presente esta presso en Madrid por su orden, para que se levantara el pueblo contra la nobleza de Napoles y hizo que el dicho Julio Fermino, con treinte mil ombres que tenia alistados, clamasse viva il duque de Ossuna rey y señor nuestro, con grande algaçara del pueblo, y los hizo en final de regozijo muchas monedas de oro y de plata, a cuya caussa se dio priessa a la llegada del cardenal Borja, porque iva con presupuesto de aver vn gran sagueo a los mas poderozos del reyno, sus enemigos, que avian procurado la venida del cardenal Borja y dado aviso de lo que passava.

Tiene se por cierto que no cree en Dios, pues un dia estando oiendo la missa en Sancta Mala alçando la hostia, se passo a mirar una donzella con que dio grande escandalo a toda la gente presente.

Que estava amancebado con una Turca en qui en tubo un hijo que siendo de dos años y estando muriendo no consintio que le bautizassen y murio y le hizo enterrar a la usanza de Turquia, con cerimonias de Mahoma.

Que anduvo procurando la muerte del cardenal Borja, la noche que entro en Napoles, embiando gente al camino.

Que con mano poderoza tomo firmas en blanco de muchos varones del reyno, por medio de Cauulo de Camara, para satisfacer a su magestad de sus culpas, como lo han declarado a ora por verdad por aver sido forçados.

Como por fuerça de muchos lugares de duanas mucha summa de dineros de bajo de titulo de donacion en que estavan comprehendidos muchos Napolitanos y de otros muchos excessos fuerças y agrauios.

Que para el dia que estava determinado el levantamiento y sagueo dio ha entender a todos los soldados españoles que los queria pagar todos, lo que se les deuia que saliessen fuera de Napoles a los aloxamientos, y por aver sido entendido esta cautela del maestre de campo secretamente los detubo y impedio la fuerça del levantamiento.

Que tubo hecha Corona y cetero para coronarse y prouado quien le hizo y con que orden y lo que costo y como se vino a manifestar.

Que tubo hechas vanderas publicamente con sus armas, quitando las del rey nuestro señor, y reprehendendosele la duquessa su muger y diziendole que esperava de simill' egando a noticia de su magestad, le respondio que no estava el lexos de ser rey.

Mémorial présenté par le duc d'Ossone au roi d'Espagne, lui déduisant ses services, et demandant, attendu sa qualité, d'être élargi pendant son procès, et que les témoins soient emmenés et ouïs à la cour d'Espagne.

En el castello de Alameda con gran estrecheza y numero de guardas y si el dano se resolviera en sola su persona no hiziera sentimiento pudiendo referirlo al orden y arbitrio de V. M. mas

aventurandose el credito la opinion publica y el concepto de sus acciones no es possible dexar de reduzier a la memoria y noticia de V. M. las considerationes seguientes.

La primera que ningunas quexas jiudicios ni provanças son tan eficaces con los efectos de aquello mismo que se pretende impugnar y si estos son justificados todas las oposiciones que dan vencidas. El duquc començo a gouernar a Napoles quando el rey Ferdinando, que oy es emperador, tenia debilitadas las fuerças y el poder de los Venecianos. Estauan orgullosos, las armas de España en poca reputacion y Lombardia necessitada de assistencia. Los quales defectos y necessitades se repararon gloriosamente por la intervencion, acuerdo, liberalidad, industria y diligencia del duque : acudiendo al caso de tal mañeɪa que puso en perpetuo temor a los Venecianos descubrio la flaquela de sus demonstraciones ; restituyo la antiqua estimacion y respeto a las armas de V. M. hizo rendido y humiles los enemigos, assegurando la mar y la tierra. Lo qual fue invencible fidelidad a la real corona y singular corɪespondencia a sus obligaciones pues para differente respeto no huviera procurado dexar irritadas y commonidas tantas naciones provincias pero solamente atendio al servicio de su rey y a la proteccion y defensa de aquel reyno y el verse agora tan oprimido nace de invencion y solicitud. Con que los dichos enemigos y sus parezales han querido desacreditar al duque dando nombre de observancia y dessee de Justicia al intento y prosecucion de indigna vengança.

Quando el cardenal Borja fue nombrado por virrey en el interim, y llego a Napoles, introduziendose en el castello, secretamente pudiera et duque non permitir que fuera obedecido pues el nombramiento del interim no tiene efecto, hasta faltar o ausentarse el virrey principal ma nunca se mostro ofendido el duque de Ossuna ny quiso tratar de contradicion o impedimento. Sino anticipar la execution de lo que Su Mag. ordenava y assi luego al punto salio de Napoles, quedando alli la duqueza y sus hijos de suerte que los principios los medios y los fines induzen manifiesta evidencia de la verdad que assist en favor del duque y haze continua repugnancia a las querelas y memoriales contrarios de que se infiere no ser necessaria otra informacion ni deverse dar audiencia ni credito a las causas que los adversarios representan pues el caso mismo y la disposicion y successo del no se compadece con sus pretensiones.

La segunda que si esta materia y forma de juyzio es criminal el duque se alla tan ageno de culpa que presupone no auer procedido indicios ni averiguaciones considerables y las tiene por impossibles, y el prenderle anticipadamente no cave en los terminos legales que V. M. manda guardar en sus proprias leyes y constituciones por fuerca de razon y equidad natural. Y si el processo es civil no pudo ser causa de prision ni las liquidaciones de cuentas y el examen de cargos y descargos aunque se hiziera. Un alcance muy notable avia de poder tanto que el duque llegasse auerse molestado y aprimido personalmente. Quanto mas que por las mismas relaciones cuentas y vilanzos que vinieron de Napoles y Sicilia al conseio de Italia, y no se hizieron por ministros del duque ni intervino en ellas, sino por mano de las personas mas interessadas en la reprovacion de sus acciones. Consta con evidencia no solamente no aver defraudado el real patrimonio, sino acrecentandole con notable aumento y utilidad, y assi en qualquier sucesso se conuencen los cargos ciuiles o criminales y no son menester, otras averiguaciones pues mandando examinar los dichos vilanjos y cuentas, a quien tenga experiencia y exercicio deste ministerio, conocera V. M. quan vanamente han querido culpar al Duqua de Ossuna pues los mismos papeles que sus enemigos han embiado serviran de fundar las exceptiones y motivos de su defensa.

La tercera que en la administracion de Justicia puso tanto cuidado y deseo de acertar siempre que restituyo a todos los tribunales la autoridad y libertad essencial para exercitar sus oficios. Limpio las carceles de aquellos reynos sacando de alli los presos injustamente detenidos, dando forma en satisfazer a las partes agraviadas y disponiendo el discurso y fin de los pleytos paraque breve y juridicamente se acabassen. Procuro y consiguio que en Sicilia cessasse el general prejuizio y excesso de cercessar moneda, castigando rigurosamente los culpados, y preuiniendo que en el tiempo futuro no los huviesse porque y acrecia tanto el numero dellos que aun en las casas de religion se frequentava este delito compuso y mejora los cuños y fabricas de toda la moneda acudiendo al suplemento y dificuldades que se ofrecieron con la atencion que tan importante negocio requeria. Hizo abrir las tablas de Mecina y Palermo, que, por esta causa y por otras, se auian cerrado, perdiendo el credito y comercio general, cuya

restauracion fue la providencia y govierno del duque de Ossuna causando un beneficio nunca esperado y casi increible segun el estado a que Sicilia se auia reduzido. Reformo los descriydos y ociosidad de la soldadesca, poniendola en buena disciplina y en la opinion que las armas de V. M. merecen : lo mismo hizo en la esquadra de Galeras, pues estando reputadas por las peores que andavan en la mar, cobraron tanta fuerça con los medios que el duque interpuso que se aventajaron singularmente buscando siempre las occasiones de guerra con sucessos tan vitoriosos que en un encuentro solo tomaron siete galeras del Turco, con la real y con su estandarte, el qual embio al Rey nostro señor, para demonstracion de obras tan insignes y dignas de premio. Al fin desde entonces la costa de aquel Reyno vino a quedar tan assegurada y defendida que no se vio en ella enemigo y quando la armada Turquesca echo gente en Malta no oso llegar a hazer aquada en Sicilia. Los tratantes y cargadores estimieron libres los puertos llenos de mercadores estrangeros y no solamente Sicilia pero tambien Malta y los mares vezinos gozaron de la misma seguridad y para que se vea la importancia y valor del duque, luego en saliendo de aquella provincia cesso esta quietud y provecho comun. Los enemigos se fortificaron y las galeras de Biserta tomaron el castillo de Susa y Caronia, con su artilleria y gran copia de esclavos, entrando tres millas la tierra adentro, donde quemaron la Pantanales, deteniendose en tierra mas de ocho dias. Acrecento el Real patrimonio en 300,000 ducados de renta por espacion de nueue años la primera vez y la segunda le hizo prorogar por otros nueue. Conque dexo facilitado este aumento para que los virreyes seguientes le pudiessen perpetuar. Y es el servicio mas aventajado que ha hecho Sicilia. Desde que la corona entro en los Reyes de Aragon sin el qual no era possible pagar su magestad a los subingatorios y acreedores de quien ha sido y es deudor por contratos irreuocables y assi reconosciendose sumamente obligado y seruido mando que se le diessen gracias al duque muy llenas de particular favor y estimacion.

Juzgue y determine V. Mag^d si es verisimil que mudasse en Napoles el estilo y costumbre de governar a Sicilia y fuera de no presumirse esta mudança ni tener verisimilitud ni caber en la calidad y eleccion del dicho duque advierte por publico y notorio y libre de toda contradicion que nunca jamas occurieron en el dicho reyno tantas occasiones de encuentros, guerras y peligros

y a todas satisfazo triumphando felicissimamente. Por su mano fue reforçada la infanteria ordinaria multiplicando en diversas vezes 16,000 infantes, poniendo en orden las galeras y otros 20 galeones armados.

Embio a Lombardia el socorro y cavalleria conveniente. Acudio al emperador, con soldados y con dineros, haziendole lleuar la mayor parte del million que se le ordeno usando de tan valerosos y prudentes medios que compuso la guerra y la paz como le obligaua el hallarse constituydo en lugar de V. M. el exemplo de sus mayores, el ser duque de Ossuna y auer nacido para conservar este titulo en el grado correspondiente a su nombre y reputacion. Administro justicia no consintiendo que los poderosos la embaraçassen o suspendiessen y de los exemplares castigos que hiso en algunos nacio confederarse todos desacreditarle y seria suma infelicidad, que los calomniadores prevaleuiessen a las demonstraciones actuales y verdaderas de tantos meritos.

La dignidad de prefecto pretorio a que se comparan los virreyes fue superiormente estimada entre los emperadores romanos, y reconociendo que quanto mejor gouernasse el prefecto tanto majores cargos le avia de imputar el pueblo si se diesse lugar a su introduccion previnieron este inconveniente y mandaron que ninguno pudiesse reprovar sus decretos ni agraviarse alegando in justicia o qualquier otra especie de ofensa publica o particular, dando por fundamento y rason que las personas enquien immediatamente se representaba la magestad impereal no auian de estar sujetas a las contradiciones y quexas comunes.

Dezia el emperador Traxano que avia criado al prefecto pretorio con altissima potestad sobre el mismo emperador para sustentar la excellencia de aquel officio y conseruarle tan libre y preeminente que ninguno se atreviesse a inquietarle sino que siempre governasse qualquiera prefecto sin temor de publicas o secretas denunciationes, porque assi convenia a la utilidad universal y a la execucion de la justicia, y govierno. El sumo philosopho y legislator Platon establecio ley uniuersal que todos los magistrados diessen quenta de sus officios exceptuando los virreyes, tan privilegiados como el de Napoles, porque le parecio menor perjuyzio dissimular sus excessos, si algunos cometiessen, que offender la autoridad real, en el mismo virrey, y ocasionando el mundo y la imbidia o vengança a formar cada dia maliciosas inuenciones.

Vestra magestad defienda su propria grandeza no permitiendo que el duque de Ossuna por el tiempo que estuvo como virrey subrogado en ella sea visitado diferenciando le de los de mas virreyes sus antecessores, ni que le traten como reo y le tengan preso pues á un en los casos, donde los gouernadores y capitanes generales suelen ser capazes de visita siempre se defienden libremente sin llegar a prision ; y quando contra el duque se haga processo por orden de vuestra magestad a quien se rinde con la humildad que deve no pierde a lo menos esta preeminencia pues a un mismo tiempo no han de concurrir a su daño tantas y tan rigorosas especialidades.

La quarta que pues en el reyno de Napoles se han declarado contra el duque las personas mas poderosas de aquella provincia, y en ella los testigos son faciles y los ofrecimientos y persuasiones podran observar la verdad, no se consienta que vaya juez a hazer los prouanças en el dicho reyno quando tenga el duque tan poca suerte que este juizio. Se prosiga sino que los testigos vengan a dezir ante los juezes nombrados por vuestra magestad en sú corte que para ello offrece las costas y gastos necessarios con loqual en tan grave negocio disponen las leyes que se execute precisamente lo que el duque dize ; y lo contrario seria quitarle la defensa, pues no es dexarle defender en la forma legitima prohibirle los remedios ordinarios y naturales, y sujetarle a tan manifiesto peligro mayormente que assistiendo la Junta a las deposiciones de los testigos podra conocer en sus acciones y movimientos como testifican y si vienen induzidos, o con animo y deliberacion segura y hazer les las preguntas convenientes, para que el verdadero hecho no pueda occultarse ni mudar su essentia y original principio.

La ultima que pues uno de los juezes de la junta, es el licenciado don Fernando Carillo, presidente del conseio de Indias, y en la causa del cardenal duque de Lerma proueyo el consejo de justicia que se abstuviesse della, aviendole recusado por su capital enemigo, la misma enemistad se presume tener con el duque de Ossuna cuyo hijo primogenito marques de Penafiel esta casado con hija del duque de Uzeda nieta del dicho cardenal duque. La qual presuncion es causa legal para recursarle y assi lo haze el duque de Ossuna ante vestra magestad que le nombro ofreciendose acumplir con los requisitos de la ley, y interponiendo el

juramento y solenidad a que esta obligado suplica pues a vestra magestad que atendiendo a las considerationes referidas no le prive de las immunidades y prerogativas que los otros virreyes de Napoles han gozado, y mande que la presente visita o juyzio criminal non passe adelante y aviendo de continuarse litigue fuera de la prision y qualesquier testigos de las partes contrarias sean traydos a esta corte, y el licenciado don Fernando Carillo se aya por recusado, que en esto recebira la merced y justicia que deue esperar de tan poderoso y soberano prencipe reservando para otros memoriales las de mas razones favorables al duque por no causar a vestra magestad, ni alargar el discurso ni dificultar la inteligencia.

SECTION XVII.

Confrontation des historiens turcs avec les historiens vénitiens.

Réduit au témoignage des Occidentaux, pour raconter les guerres que les Vénitiens avaient eu à soutenir contre les Turcs, je cherchais à vérifier les récits des historiens de la république, en les comparant avec ceux des écrivains mahométans; mais j'étais hors d'état de faire cette confrontation, si ce n'est pour quelques historiens turcs dont la traduction manuscrite existe à la bibliothèque du Roi.

M. le chevalier Amédée Jaubert, professeur de langues orientales, a eu la bonté de m'offrir ses secours. Il a comparé mon récit avec celui des auteurs que je n'avais pu consulter; et je dois à sa bienveillance, à son savoir, presque tous les extraits qu'on va lire.

Extraits de l'histoire ottomane de Saadud-din ou *Saad-Eddin.*

Cette histoire est en trois volumes; elle commence avec la maison ottomane par le règne d'Osman ou Othman Ier, l'an 698 de l'hégire, ou 1299 de l'ère chrétienne. Cet auteur avait été précepteur du Sultan Amurath III, et parvint à la charge de muphti.

Le premier volume, qui se termine avec le règne de Mahomet Ier, en 1421, a été traduit en italien par l'abbé Bratutti, et imprimé à Vienne en 1649, in-4°.

M. Galland a traduit les deux volumes suivants, sous le titre qu'on va lire. Son ouvrage est en manuscrit.

Je n'ai pas entrepris de faire disparaître toutes les incorrections qu'on pourra y remarquer; mais M. Jaubert a eu la complaisance d'en refaire quelques fragments.

Suite de l'histoire ottomane, écrite par Saadud-din Mehemed-Hassan, plus connu chez les Turcs sous le nom de Cogia-Efendi, mise en français par Antoine Galland, professeur et lecteur royal en langue arabe. 1710. Bibl. du Roi, n° 10528_{2}—10528_{3}. 2 vol. in-4°, man. autographe de M. Galland.

Le second volume commence au règne du sultan Murad, fils du sultan Mehemed Ier; ce qui se rapporte à l'année 824 de l'hégire, et de l'ère chrétienne 1421 (en comptant d'après l'Art de vérifier les dates; car M. Galland met 1420.)

A cette époque, la république de Venise était en paix avec les Turcs, depuis le traité qu'elle avait conclu avec l'empereur Mehemed Ier, en 1416. Cette paix fut rompue par la proposition que l'empereur de Constantinople Jean Paléologue fit aux Vénitiens de leur céder la place de Salonique. Le sultan fit la guerre aux Vénitiens, et finit par reprendre la ville. Cette affaire dura cinq ans, de 1423 à 1429.

Voici comment l'historien turc rapporte cette guerre, dont il supprime tous les faits à l'avantage des Vénitiens.

Guerre de Salonique, 1423—1429.

« Le sultan Murad, comme nous l'avons déja remarqué, était allé attaquer et assiéger l'empereur d'Istanboul jusques dans sa capitale, pour le punir de la ligue qu'il avait faite avec Duzmets Mustapha et du secours qu'il lui avait donné; mais il avait été obligé de lever le siége au bout de quelques jours, pour aller s'opposer à la rébellion de Mustapha Tchelebi. Pendant ce temps-là, l'empereur d'Istanboul, qui ne doutait point qu'à la fin le sultan se vengerait des entreprises qu'il avait faites contre ses états, et qu'il ne manquerait pas, non-seulement de ruiner ses provinces, mais même de recommencer le siége de sa capitale, fit tout ce qu'il put pour attirer dans ses intérêts les rois des Francs, et particulièrement le roi de Hongrie, son voisin, et de les exciter, par toutes sortes de moyens, à attaquer les états de l'empire ottoman, par les ligues qu'il faisait avec eux. Il avait sur-tout traité avec le souverain de la ville et du pays de Selanik, et ils étaient convenus ensemble de s'aider mutuellement lorsqu'ils seraient attaqués. Ainsi, au cas que les Ottomans tournassent leurs armes du côté d'Istanboul, le souverain de Selanik devait aussitôt y envoyer du secours par mer; et, au cas qu'ils marchassent contre le souverain de Selanik, l'empereur d'Istanboul s'était engagé de le secourir de même par mer, en envoyant ses navires dans les mers voisines de ses états. Enfin, après avoir ainsi conjuré la perte des Ottomans, leur armée, qui fut forti-

fiée et augmentée par les secours que les Francs leur envoyèrent par mer, s'assembla au port de Selanik, où, ayant mis pied à terre, elle entra dans le pays des Ottomans sous les auspices du souverain de cet état, où elle fit de grands ravages dans le plat-pays, en ruinant bourgs et villages.

« D'abord que le sultan Murad fut informé de ces excès causés par les chrétiens, il résolut d'aller droit à la source et d'emporter la ville de Selanik. Pour cet effet, il envoya des ordres par-tout pour assembler ses troupes, qui se mirent en marche de tous côtés, pour se rendre où elles étaient commandées. Le rendez-vous était à Edrireh, où elles ne furent pas plus tôt arrivées, que le sultan leur fit prendre la route de Selanik, pour en former le siége, où elles jetèrent la frayeur et la confusion, lorsqu'elles parurent sous les murailles de la ville, d'autant plus qu'en même temps elle se vit assiégée par mer aussi-bien que par terre, le sultan y ayant envoyé une armée navale qu'il avait fait équiper à Gheliboli. L'empereur d'Istanboul avait promis d'envoyer la sienne; mais l'armée ottomane lui avait ôté la hardiesse de la faire mettre en mer, de sorte qu'il fut contraint de s'excuser d'avoir manqué à sa parole. Néanmoins l'armée navale ottomane ne contribua en rien au siége de Selanik, parce que la présence de l'armée navale des Vénitiens l'empêcha d'agir. Cela fut cause que tout l'effort fut du côté de terre, et que la ville ne put être prise qu'au bout de quarante jours. Le sultan ayant témoigné du chagrin de cette longueur, Ali Beg, fils d'Ornous, représenta à sa hautesse qu'il n'y avait rien qui excitât davantage le courage que les récompenses, et que, si elle agréait d'accorder le pillage aux soldats, il ne doutait point qu'avec l'aide de Dieu, ils n'enlevassent la place aux infidèles, parce que c'était le véritable moyen de les encourager et de les obliger à faire voir de quoi ils étaient capables. En même temps que le sultan eut accordé cette satisfaction à son armée, les soldats, animés par l'espérance du butin, montèrent à l'assaut avec tant d'ardeur, qu'ils emportèrent la place. Ils firent main-basse sur tout ce qui se présenta devant eux, et s'enrichirent des richesses inconcevables qu'ils y trouvèrent. Voilà de quelle manière sultan Murad se rendit maître de cette ville, d'autant plus importante, que c'était un port et un lieu de sûreté considérable pour les Francs, en venant de leur pays, tant pour trafiquer que pour secourir leurs alliés. Le premier soin

qu'il eut, fut de faire changer les églises en mosquées, et de faire succéder les proclamations de l'unité et des louanges de Dieu au son des cloches. Ensuite il rendit des actions de graces pour cette conquête si considérable ; et, après avoir donné tous les ordres nécessaires pour rebâtir et rétablir la ville, et pour y faire passer des personnes d'autorité capables de se charger du soin de la repeupler, en y appelant des habitants de tous côtés, et y avoir laissé des troupes suffisantes pour la garder, il reprit le chemin d'Edrireh l'an 832. »

Guerre de la Morée. 1447.

Il y a, dans le règne d'Amurath II, un autre évènement par lequel l'histoire des Ottomans se lie à celle des Vénitiens ; c'est la conquête de la Morée, et notamment le passage de l'isthme de Corinthe, que les Turcs opérèrent en forçant le retranchement élevé par les Vénitiens d'une mer à l'autre. Je transcris le récit de l'historien turc.

« Nous avons fait mention ci-devant que, dans la ligue du roi de Hongrie avec tous les princes francs, une flotte des mêmes princes était venue occuper le passage de Gheliboli. Sultan Murad se souvenant de la peine qu'elle lui avait causée pour passer d'Anatolie dans la Romélie, commença dès-lors à méditer les moyens d'attaquer le pays de Moreh ; et, parce que les forteresses de l'entrée étaient les principales et les plus considérables de ses places, ce fut par là qu'il en entreprit la conquête. Les motifs qui lui en firent prendre la résolution, furent qu'il considéra que l'île de Moreh n'était pas seulement forte par l'avantage de sa situation, mais qu'elle était aussi très-fertile et abondante en toutes sortes de choses. Elle est au sud-ouest de la Romélie, environnée de plusieurs bons ports et de places maritimes, qui servent de retraite aux vaisseaux des Arabes, des Grecs et des Francs, qui y font des négoces très-avantageux. Comme elle a environ soixante lieues tant de longueur que de largeur, on lui donne communément onze journées de circuit. Elle est environnée par la mer de

Roum de tous les côtés, excepté par un endroit large seulement de trois milles, par où elle est jointe à la Romélie où les anciens rois des Francs, pour en défendre l'entrée, avaient bâti une muraille de bonnes pierres liées avec du fer, d'une mer à l'autre, large de cinq coudées, avec cinq forteresses, qui avaient communication l'une avec l'autre, et des portes d'espace en espace pour entrer ou sortir et faire des courses; la muraille était aussi défendue d'un fossé d'une largeur et d'une profondeur extraordinaires, où la mer entrait des deux côtés. Tourkhan Beg, qui avait eu long-temps le gouvernement des confins de ce côté-là, fut rappelé de la prison de Tokat, suivant le témoignage de Mevlana Edris, quoique l'opinion commune, comme nous l'avons déja marqué, soit qu'il en ait été délivré pour se trouver à la bataille de Varnah. Afin de profiter de ses conseils sur la connaissance qu'il avait de ces fortifications, sultan Murad le consulta d'abord qu'il fut arrivé; et, après s'être informé des moyens de surmonter toutes les difficultés qu'il y avait à essuyer pour forcer le passage, il le fit revêtir d'une veste de brocard, et le déclara général de l'armée. Tout étant disposé pour cette guerre, il se mit en campagne en personne, et marcha vers Sironz avec une armée la plus formidable et la plus nombreuse qu'il eût jamais mise sur pied, conduisant en même-temps un grand nombre de chariots tirés par des bœufs, chargés de cuivre pour fondre des canons. Après qu'il fut arrivé et qu'il eut campé devant cette muraille et devant ces forteresses, les ordres donnés pour l'attaque, après avoir brûlé toutes les habitations voisines, les fossés furent comblés de fascines, et, les brèches ayant été faites en plusieurs endroits par l'artillerie, on monta à l'assaut à la faveur des mousquets. Les ennemis forcés furent tous passés au fil de l'épée, et la principale forteresse fut ensuite emportée d'assaut et rasée. Le butin fut des plus riches, et l'on fit un grand nombre d'esclaves. La gloire de la religion musulmane ayant été augmentée par cette action de valeur et de vigueur, et le courage des infidèles abattu, sultan Murad reprit le chemin d'Andrinople, où il retourna triomphant. Mevlana Veshri rapporte cette conquête à l'an 843, et dit, dans le détail qu'il fait du butin prodigieux que l'on y fit, que les soldats, ne voulant se charger d'autres choses que d'argent, vendaient les femmes les plus belles trois cents aspres seulement. Pour ce qui regarde les étoffes, qu'ils ne se chargèrent que des plus précieuses, et que c'est une

chose inconcevable combien ils enlevèrent d'argenterie. Cependant Mevlana Edris et tous les autres historiens tombent d'accord que cette importante expédition se fit en 850.»

Prise de Constantinople. 1453.

Amurath II eut pour successeur Mahomet II, si illustre par la prise de Constantinople. Quoique la république de Venise n'eût contribué nullement à la défense de cette capitale, elle eut à se réconcilier avec le conquérant, et fit un nouveau traité avec la Porte. Ceci est l'endroit le plus considérable de l'histoire ottomane. Saadud-din rapporte ce grand évènement de la prise de Constantinople sans daigner faire mention du traité qui fut ensuite conclu entre la Porte et les Vénitiens.

«Nous avons déja fait mention du testament de sultan Murad, et remarqué qu'il contenait plusieurs avis importants, qui concernaient le bien de l'empire. On tient que l'un de ces avis était de se rendre maître de la ville d'Istanboul. Il est certain qu'avant sultan Murad, le dessein des sultans précédents avait toujours été de s'en rendre maîtres. Après deux siéges consécutifs, sultan Ildirim Bajazid, pressé par des affaires d'une plus grande conséquence, fut contraint, à la troisième fois, de se contenter d'un accommodement par lequel il obtint un quartier où les Musulmans demeuraient dans la place. L'exécution de cet article ne dura point long-temps, parce que l'empereur d'Istanboul, ayant appris qu'Ildirim avait été fait prisonnier par Timour, contraignit les mêmes Musulmans d'en sortir. Depuis ce temps-là, il n'y eut pas moyen de se venger de cette infraction. Sultan Murad même, qui avait toujours médité de le faire, n'en ayant pu trouver la conjoncture favorable, ne put donner d'autres marques de son zèle, que de recommander fortement à son successeur de ne rien oublier pour en venir à bout. C'est pour cela que sultan Mehemmed se fit un devoir d'entreprendre cette conquête, et s'appliqua puissamment à délivrer la religion d'un ennemi irréconciliable.

Dans cette vue, l'expédition contre le prince du pays de Caraman terminée, ayant appris à Edrireh que les infidèles occupaient le détroit de Gheliboli avec leur armée de mer, il marcha droit au passage d'Istanboul par Kogia. Il passa le détroit à Akcheh Hissar, et campa vis-à-vis. Lastiano remarque que le lieu était avantageux; il résolut d'y faire bâtir un bon château, afin qu'il pût servir à favoriser le passage dans le temps, et à empêcher que les infidèles ne pussent tirer du secours par ces endroits-là. En ayant donné la commission au visir Khalil Pacha, ce visir envoya à l'empereur d'Istanboul, pour lui demander la permission d'exécuter ce dessein. L'empereur répondit que le lieu dont il s'agissait n'était point de sa domination; qu'il appartenait aux Francs qui commandaient à Galata, qu'il n'y aurait point de difficulté si la chose dépendait de lui; mais que ce serait un sujet de mécontentement aux Francs, et que son sentiment était que le meilleur parti serait de ne point songer à cette nouveauté. Sultan Mehemed dit aux envoyés qui allèrent lui porter cette réponse de la part de l'empereur, qu'il ne cherchait, dans ce qu'il souhaitait, que l'approbation de l'empereur, et que la considération qu'il avait pour les Francs n'était pas capable de l'empêcher de passer outre, nonobstant l'intérêt qu'ils y avaient. Après avoir ainsi congédié ces envoyés, il fit aussitôt jeter les fondements de la forteresse, laquelle, avec le secours de son armée, qui apportait les matériaux de tous côtés, et de cinq mille travailleurs, fut achevée en quatre mois, l'an 856 (1).

« Lorsqu'elle fut en état de défense, Tchapluogli Mehemed Beg, par ordre du sultan, fit un grand ravage aux environs d'Istanboul, dans lequel il emmena quantité de bestiaux, et fit un nombre considérable de prisonniers, au grand contentement des soldats, qui s'enrichirent du butin qu'ils firent. L'empereur, voyant un si grand dégât, tint conseil avec Kiv-Lika et les autres personnes de son conseil. Sur ce qu'il y fut représenté que l'on avait toujours entretenu une amitié très-avantageuse avec les ancêtres de Khalil Pacha et avec lui-même par les présents et par les régals qu'on leur avait faits; qu'il fallait encore se servir du même moyen, et tenter par là s'il n'y avait pas moyen d'éviter

(1) Mevlana Edris prétend qu'elle fut faite l'an 841.

les malheurs dont on était menacé. L'empereur envoya les présents accoutumés à ce Pacha, et le sollicita de faire en sorte que le sultan renouvelât le traité qu'il y avait entre eux auparavant. Khalil Pacha, que l'avarice commandait, étant ainsi gagné, s'adressa au sultan, et l'assura des bonnes intentions de l'empereur. Sultan Mehemed, après l'avoir écouté, dit que l'hiver approchait; qu'il allait reprendre le chemin d'Edrireh, pour y passer cette saison, et que, lorsque le printemps serait venu, il verrait ce qui se pourrait faire. Khalil Pacha connut, par cette réponse, que le sultan dissimulait et cachait ses ressentiments; de sorte que, s'étant retiré à sa tente dans une grande perplexité et extrêmement effrayé, il manda à l'infidèle que tout était désespéré pour lui. Enfin sultan Mehemed, après avoir pourvu à ce que la forteresse qu'il venait de faire bâtir ne manquât de rien, licéncia une partie de son armée jusqu'au printemps prochain, et retourna à Edrireh, où il ordonna qu'on bâtît un nouveau sérail sur le bord de la rivière de Toungia. Ensuite, dans l'intention qu'il avait d'assiéger tout de bon la ville de Kostantineh, il fit fondre de grosses pièces de canon et pourvoir à tous les autres préparatifs nécessaires pour la campagne. Sarugeh Pacha fut chargé de la fonte des canons, et il en fit faire qui pesaient trois cents quintaux.

« Enfin, le printemps passé, sultan Méhémed voyant que tout était prêt, et que toutes ses troupes étaient assemblées, se mit en campagne avec l'aide de Dieu, faisant tirer en même temps sur des chariots les prodigieux canons qu'il avait fait préparer pour renverser les murailles et les tours. Avant que de se mettre en marche, il fit une revue générale de son armée dans laquelle, après avoir rendu graces à Dieu et encouragé les officiers-généraux, les visirs et toutes les troupes, à donner des marques de leur valeur, il leur déclara que son dessin était de faire la conquête de la ville d'Istanboul, et d'en faire le siége de la religion musulmane, sur la confiance qu'il avait en la promesse du prophète. Enfin, comme il vit l'ardeur universelle de tous les rangs, et qu'il n'y avait personne qui ne fût prêt à verser tout son sang pour une aussi belle cause, il s'achemina et prit la route d'Istanboul. Les savants, les descendants du prophète et les scheikhs l'accompagnèrent, et marchèrent quelque temps avec l'armée suivant la coutume, en faisant des vœux pour l'heureux succès de ses armes, après quoi ils prirent congé et se retirèrent pour les continuer

chacun chez soi pendant la campagne, excepté les scheikhs Akschems Eddin et Akbiukbedeh, que le sultan mena avec soi, afin d'implorer le secours de Dieu par leur entremise.

« Le sultan étant arrivé un matin devant la place, toute l'armée s'approcha et occupa le terrain qui est devant les murailles qui sont du côté de terre, avec une grande surprise des assiégés, qui furent remplis de frayeur à cet aspect, quoique l'empereur, qui avait été averti de la résolution du sultan, eût fait fortifier tous les endroits de la ville par où elle pouvait être attaquée plus facilement, et qu'il se fût préparé d'ailleurs à une défense vigoureuse. Avant que sultan Mehemed commençât le siége, il envoya lui offrir d'accepter toutes les places qui étaient hors d'Istanboul, avec leurs dépendances, et de lui laisser seulement la ville d'Istanboul, en lui payant un tribut chaque année. Le sultan, sans écouter ces propositions, répondit que le sabre et sa religion étaient inséparables, et demanda que l'empereur lui remît la ville entre les mains. L'empereur, rebuté, garnit ses tours et ses murailles d'artillerie, de soldats armés de mousquets, et d'une grande provision de composition de bitume.

« Cette première journée étant passée, d'abord que la nuit parut, le sultan fit dresser des batteries aux endroits nécessaires, et ouvrit la tranchée par les janissaires et les azapes, et les canons ne furent pas plutôt dressés, qu'il les fit tirer vigoureusement contre les murailles, sans parler d'une grêle continuelle de flèches et de pierres tirées par des machines, qu'il fit en même temps pleuvoir dans la ville. Les assiégés, de leur côté, firent plusieurs décharges de mousqueterie et de canons chargés de boulets de pierre, dont ils firent souffrir le martyre à plusieurs Musulmans, qui arrosèrent la terre de leur sang. Dans cet intervalle, deux gros vaisseaux, envoyés au secours de l'empereur par les Francs, arrivèrent et débarquèrent un renfort considérable de damnés, qui se jetèrent dans la ville. Ensuite, comme les Musulmans furent contraints de s'éloigner du pied des murailles par les puissantes sorties que l'on fit sur eux, les assiégés commencèrent à faire de grandes huées du haut des murailles, et à se railler d'eux d'une manière outrageante. Cela fut cause que plusieurs des principaux de la Porte se joignant avec Khalil Pacha, furent d'avis d'accepter les offres d'accommodement que l'empereur avait faites, et de lever le siége; mais ils trouvèrent de puissantes oppositions de la part des savants et des scheikhs,

et particulièrement de la part de scheikh Akschems Eddin et de Zaganous Pacha, qui étaient appuyés du sultan, lesquels soutinrent que, bien loin de parler d'accommodement et de lever le siége, il fallait demeurer ferme et continuer de battre la ville jusqu'à ce qu'elle fût prise et emportée. Leur sentiment, joint à l'ardeur des soldats, qui témoignèrent qu'ils étaient résolus de combattre jusqu'à la dernière extrémité pour l'amour de la religion, l'emporta, et l'on conclut que l'on poursuivrait ce que l'on avait commencé. Ainsi, le sultan ayant assemblé les généraux, leur dit que pour empêcher que les ennemis ne fissent davantage de sorties du côté où l'on assiégeait la ville, il fallait se couvrir d'un fossé profond; que cela ferait deux bons effets; l'un, que l'on serait à couvert de leurs insultes, et l'autre, que personne ne pourrait échapper de ce côté-là; que la ville étant fermée de murailles de trois côtés, c'était comme perdre le temps de l'attaquer d'un seul côté; cela étant, qu'il fallait aussi trouver le moyen de l'attaquer par mer. C'était là la grande difficulté, parce que le port qui est entre Galata et Istanboul était si bien fermé par une chaine, qu'il n'était pas possible d'y faire entrer aucun bâtiment. Quelque pénétration qu'eussent les généraux, ils n'imaginèrent rien qui pût la surmonter. Ce fut le sultan qui s'avisa qu'il fallait faire transporter des galères par terre, du nouveau château par derrière Galata, à l'extrémité du port, et par ce moyen attaquer la ville de ce côté à coups de canon. Il semblait qu'il n'y eût que ce seul endroit par où les ennemis ne pussent pas être attaqués. Cependant la chose réussit suivant la pensée du sultan, par l'adresse des ingénieurs expérimentés, qui vinrent à bout de faire passer des galères par-dessus les montagnes. Ces galères ayant été ainsi transportées, elles servirent à construire un pont, et le pont fut un chemin pour faire une attaque du côté du port, et presser les assiégés de plus près. L'empereur fut dans un grand embarras à cette nouveauté, en ce qu'il fut contraint de partager ses forces pour s'y opposer. En effet, il laissa aux Francs à défendre l'attaque qui était du côté de la porte d'Edrireh, et donna l'autre à ses propres troupes, qui furent très-mal satisfaites que les Francs leur fussent préférés; ce qui causa de la division parmi eux et un sujet au sultan d'espérer un heureux succès des grands efforts qu'il faisait. Ces désordres ayant été bien vérifiés, on donna l'assaut au midi de la porte d'Edrireh. La résistance fut si vi-

goureuse de la part des assiégés, que les assiégeants se trouvèrent seulement en état de forcer la brèche, lorsque la nuit parut. Au lieu de songer à la retraite, le sultan ordonna que l'on attachât des flambeaux au haut des piques, afin de suppléer au jour par leur lumière, et de ne point donner de relâche aux assiégés. La chose fut exécutée, et le combat continua pendant toute la nuit. Dans le plus fort de la mêlée, le général des Francs ayant paru au haut de la muraille, combattant parmi les autres soldats, un jeune Musulman des plus adroits et des plus délibérés s'élança avec tant de légèreté, et lui porta un si furieux coups, qu'il tomba mort à la renverse. Les Francs voyant qu'ils avaient perdu leur chef, cessèrent de combattre, et reprirent aussitôt le chemin de la mer, pour se rembarquer sur leurs vaisseaux. Ce fut alors que les assiégeants témoignèrent plus de vigueur qu'auparavant. Nonobstant les flèches, les coups de mousquets, les coups de canon, et la grêle de pierres, on les vit s'avancer comme des lions et grimper aux brèches qu'ils avaient faites avec une si grande vigueur, qu'à la fin ils s'en rendirent les maîtres et y plantèrent le drapeau : en même temps la ville étant forcée, les troupes y entrèrent et y mirent tout à sang et au pillage. Dans ce temps-là l'empereur était dans son palais, au septentrion de la porte d'Edrireh, où il employait les décharges de mousquet et d'artillerie pour en éloigner les Musulmans qui l'attaquaient; mais comme il eut appris que les drapeaux où l'alcoran était attaché, étaient déja dans le cœur de la ville, il perdit courage, et se mit en état de se retirer à son palais extérieur avec une troupe de ses gens. Etant en chemin, et ayant rencontré un petit nombre de Musulmans qui pillaient, il donna dessus et les fit tous passer au fil de l'épée. Ayant trouvé devant soi un azape renversé par terre d'une dangereuse blessure qu'il avait reçue, il se mit en devoir de l'achever; l'azape, tout faible qu'il était, fit un effort pour éviter le coup et prolonger sa vie, et lui porta en même-temps un coup dont il le renversa par terre, après quoi il acheva de le tuer; ce qui obligea tous ceux qui l'accompagnaient de disparaître et de se dissiper. Enfin, n'y ayant plus personne qui parût les armes à la main ou qui fît résistance, les portes furent ouvertes, et le sultan y entra précédé de la cavalerie. Le pillage dura trois jours entiers, et il n'y eut pas un soldat qui ne fit un riche butin et plusieurs esclaves. Les trois jours passés, sultan Mehemed fit faire défenses, sous des peines rigoureuses,

de piller davantage, et de continuer le carnage qui avait duré jusqu'alors ; chacun obéit à cet ordre. Lorsque tout fut dans une parfaite tranquillité, au lieu du son désagréable des cloches, l'on commença d'entendre la voix agréable des Musulmans destinés à annoncer le temps de la prière, cinq fois par jour. On ôta les idoles des églises, on les purifia de toutes les ordures dont elles étaient souillées, et au lieu de la forme qu'elles avaient auparavant, on y fit des niches, pour marquer l'endroit où l'on se devait tourner pour faire la prière ; on y dressa des jubés ; enfin, l'on n'oublia rien pour en faire des lieux d'exercice de la piété des Musulmans.

Aschik pacha raconte que cette conquête, qui a servi d'ouverture à beaucoup d'autres, fut achevée un mardi, cinquante-un jours après le commencement du siége. Néanmoins Mevlanaveschri rapporte que le siége fut commencé au milieu du mois de rabie el evvel, et que la ville ne fut prise que le vingtième du mois hemadi el akhir. »

Guerre de la Morée, en 1463.

Nouvelle guerre entre la Porte et les Vénitiens, qui sont chassés de la Morée.

L'armée extrêmement puissante se mit en campagne et marcha vers le pays de Moreh l'an 869. Avant qu'elle y arrivât, les Francs avaient non-seulement rebâti et fortifié la forteresse de Ghirmeh beaucoup plus qu'elle n'était auparavant et munie d'une garnison plus nombreuse et de toutes choses nécessaires pour une vigoureuse défense. Ils avaient même déja assiégé la forteresse de Korfous, et commencé de la battre avec leur artillerie. Ils la pressèrent ensuite de si près qu'ils y firent plusieurs brèches. Sinan Beg, fils d'Ulvan, gouverneur de l'île de Moreh qui s'y était enfermé pour la défendre voyant l'ardeur des infidèles et qu'elle était aux abois perdit l'espérance de la pouvoir sauver ; les choses étant dans cet état, ayant assemblé les plus braves de la garnison : « Vous voyez, leur dit-il, que les murailles de « notre place sont abattues et qu'il est impossible que nous « puissions nous défendre plus long-temps, et vous savez le « proverbe qui dit que le retardement attire le danger ; c'est

« pourquoi je suis d'avis que la nuit prochaine nous fassions une « sortie vigoureuse sur ces maudits, et que nous donnions des- « sus sans quartier le sabre à la main, j'espère que cela réussira « et que nous les vaincrons. » La garnison entra dans ce sentiment, et plus de cent tant cavalerie qu'infanterie se préparèrent pour exécuter ce dessein. L'heure étant venue ils sortirent au son des tambours et des trompettes et en criant Allah ekber, Dieu est grand, d'une voix terrible. Les infidèles furent tellement saisis de frayeur à ce bruit qu'ils ne songèrent qu'à fuir au lieu de se mettre en état de se défendre ; ce qui contribua particulièrement à leur faire prendre ce parti fut qu'ils avaient appris par leurs espions que Mahmoud pacha, était arrivé près de la forteresse de Ghirmeh de quoi ils avaient été fort alarmés. Sur ce principe sachant combien les assiégés étaient faibles, ils ne crurent pas qu'il fût possible que ce bruit vînt d'eux, et comme ils s'imaginèrent que c'était Mahmoud pacha qui venait les forcer, ils perdirent courage. Les assiégés profitèrent de ce désordre et en tuèrent une quantité innombrable, et cette grande défaite donna lieu à Mahmoud pacha de se rendre maître de la forteresse de Ghirmeh en fort peu de temps. Ensuite ayant fait poursuivre les ennemis il y en eût une infinité de tués, les têtes furent exposées les unes sur les murailles, et les autres mises au bout des lances. Les autres qui arrivèrent assez tôt sur le bord de la mer, pour se sauver sur les vaisseaux qui les attendaient, levèrent l'ancre et mirent à la voile. Mahmoud pacha dépêcha aussitôt à la Porte pour donner avis de cette victoire au sultan, qui la reçut avec une démonstration de joie extraordinaire et avec des actions de graces qu'il rendit à Dieu d'un succès si heureux. Il lui envoya aussitôt pour marque de la satisfaction qu'il avait de sa conduite une veste de brocard avec ordre de rester et d'achever de prendre les autres places que les infidèles avaient encore dans l'île de Moreh. Mahmoud pacha obéit et prit encore les places de Oulound al Levandar, Misivri, de Mesistrat, de Levend et d'Ildouz dans le pays de Karli Ili qu'elles composent et six autres places. »

Siége de Négrepont, pris par les Turcs en 1470.

Le récit de ce siége étant inintelligible à quelques égards dans la traduction de M. Galland, M. Jaubert a bien voulu en faire une nouvelle.

« An 874 de l'hégire. L'armée ottomane étant revenue de l'expédition de Caramanie et le sultan se proposant de prendre quelque repos, on apprit que le chef des chrétiens (sur qui soit la malédiction) (1), s'était approché d'Enos avec plus de soixante galères, avait pris cette place, fait prisonniers et envoyé en chrétienté le cadi, l'iman et un certain nombre de fidèles et mis leurs propriétés au pillage. Aussitôt que cette nouvelle fut parvenue à la connaissance du sultan, il entra dans une extrême colère, ordonna l'armement d'une flotte, et en confia le commandement à Mahmoud, pacha de Gallipoli. On prescrivit aux capitaines des divers navires qui se trouvaient stationnés sur les côtes de l'empire, de se réunir à cette flotte, et l'on expédia les firmans nécessaires pour le rassemblement d'une armée.

« L'île de Négrepont (2) est de toutes les îles du Péloponnèse, celle qui par l'étendue et la fertilité de son territoire, mérite d'être placée au premier rang. Elle est située à proximité et presque vis-à-vis d'Athènes la ville des sages. Cette île était au pouvoir des chrétiens et susceptible par sa situation, de nous occasionner beaucoup de dommages. Les ennemis venus des extrémités les plus reculées de l'Europe, trouvaient un asyle sûr dans ses ports, qui leur facilitaient l'exécution de pernicieux desseins. Un pont avait été jeté sur la partie la plus étroite qui sépare l'île du continent, ce pont fut supprimé par les chrétiens, dans un moment de crainte, en sorte qu'ils étaient à l'abri de toute attaque de ce côté.

« Dès les premiers jours de l'année 873 (3), l'invincible sultan

(1) Saadud-din nomme ce chef tchenderal, ou général.

(2) Le nom turc de cette île est *Egripos*, dérivé du grec moderne *Euripo*. Ce sont les marins de la Méditerranée qui ont introduit la dénomination moderne faite, selon d'Anville, pour déshonorer les cartes où elle se trouve. (Géogr. anc., tome 1er, pag. 263.)

(3) Fin de juillet 1468.

envoya par mer et par terre des troupes à la conquête de Négrepont. Les braves qui venaient par la première de ces voies, ne tardèrent pas à se précipiter sur les rivages de l'île. La plaine et la montagne furent couvertes de soldats et l'on ne vit plus que des vaisseaux sur la surface des ondes.

« Le chef des Musulmans possédait au plus haut degré le talent de régler également bien les affaires de l'armée de terre et celles de la marine. Il fit ses dispositions pour assiéger la ville du côté de la mer : par ses ordres plus de cent navires bloquèrent l'île, un pont de bateaux fut jeté sur le canal au même endroit où avait existé le pont détruit par les chrétiens, de sorte que les troupes musulmanes, accoutumées aux travaux et à la victoire, eurent la possibilité de passer et de transporter avec elles, autour de la place, tous les objets nécessaires au siége. On commença donc à battre de tous côtés les murs de la ville à coups de canon. Les boulets (de marbre) lancés tant du dehors que de l'intérieur de la place, tombèrent en telle quantité que les abymes de la mer en furent comblés, elle blanchit d'écume et ses vagues reculèrent d'effroi.

La mer épouvantée laissa ses rivages à sec, et les lieux naguères inondés de ses flots se montrèrent à découvert. (Ceci est en vers.)

« Sur ces entrefaites, l'amiral de la flotte chrétienne s'était avancé avec quatre-vingts galères pour venir au secours des assiégés, mais à l'aspect de nos troupes, l'étonnement, la crainte s'emparèrent de lui, et perdant toute espérance il renonça au dessein de s'approcher davantage. Il jeta l'ancre et resta de loin, mais non sans douleur, le témoin des événements qui se passaient. Son intention était d'attendre le moment de l'assaut, de tomber alors sur l'armée assiégeante, et de différer ainsi la prise de la ville. Il expédia quelques nacelles vers la terre pour prendre langue et connaître le jour auquel l'assaut serait donné, mais un valet de l'armée qui était passé chez les Musulmans, après avoir renié la foi des chrétiens fut pris sur le rivage par les patrons de quelques embarcations des infidèles et conduit devant leur amiral, celui-ci interrogea le renégat qui lui apprit que l'assaut devait avoir lieu sous trois jours et que l'avis en avait été donné à l'armée. L'amiral prit la résolution d'attaquer nos troupes à cette époque et fit ses dispositions en conséquence. Cependant

le grand-seigneur informé de cet incident ordonna l'assaut sans délai, et tandis que les Francs formaient le projet de venir au secours de leurs compatriotes, S. H. voulut que la place fût emportée. Le grand-visir et les autres chefs de l'armée firent donc publier durant la nuit par des hérauts que *c'était le lendemain le jour fixé pour le pillage, et que l'armée eût à se préparer au combat.* (Saadud-din entre ici dans des détails ornés de toutes les fleurs de la réthorique orientale sur la première attaque de Négrepont, qui eut lieu pendant la nuit du jeudi au vendredi, et sur l'assaut qui fut suivi de la prise et du pillage de la ville. Cet historien rapporte la mise en liberté des prisonniers turcs, la fuite de la flotte de Canale aussitôt que cet amiral eut aperçu le drapeau musulman flotter sur les tours de la ville, et entendu les imans appeler les fidèles à la prière, du haut des édifices, l'installation des nouvelles autorités locales, le rétablissement des fortifications ruinées durant le siége, la conversion des églises en mosquées, la découverte d'un trésor caché dans une tour nommée Kizil hissar, et située en face de la ville. Il vante les productions de l'île, et notamment une espèce de grenadier dont les fruits sont, dit-il, d'une bonté et d'une beauté parfaite, mais il se tait sur le supplice d'Erizzo, et sur toutes les atrocités qui paraissent avoir été commises par les Turcs dans cette circonstance.) »

Prise d'Otrante par les Turcs. 1478—1480. (Trad. de M. Jaubert.)

« Le pacha de Valona, après s'être emparé, soit de vive force, soit par suite de capitulation, de presque toutes les places qui sont situées sur la côte d'Epire, forma le dessein d'étendre la domination ottomane jusques sur la Pouille, province voisine de la Grèce. Il demanda donc et obtint la permission de se rendre à Constantinople, pour pouvoir donner au sultan des explications détaillées sur son projet. Il eut (en 884) l'honneur d'approcher du trône de sa hautesse, celui de lui offrir des présents et de lui faire connaître les facilités qu'elle trouverait à entreprendre la conquête de cette province. Une flotte fut en conséquence équipée et pourvue de tous les objets que demandait le pacha. Une armée composée de janissaires et d'azapes, tirée

des provinces ottomanes d'Europe et d'Asie, se rassembla sous ses ordres, effectua son départ, et aborda heureusement en Italie.

« La première ville qu'on trouve en débarquant sur ce rivage se nomme Otrante. Elle fut prise en un coup-de-main. Divers autres lieux fortifiés de la côte tombèrent également au pouvoir des fidèles. Erica, gouverneur chrétien de la Pouille, fut obligé d'aller chercher un asyle auprès du roi d'Espagne, et le pacha victorieux, délivré de toute espèce d'inquiétude au sujet des places qu'il avait prises, jouit en paix du fruit de sa conquête jusqu'à la mort de Mahomet II, auquel succéda le sultan Bajazid, son fils.

A cette nouvelle le pacha fit préparer de riches présents, consistant en productions de ces contrées; de beaux garçons et de jeunes filles destinées au service du sérail, furent choisis par ses soins et envoyés à Constantinople. Il s'y rendit lui-même dans le double objet de présenter ses félicitations au nouveau prince, et de rassembler de nouvelles troupes, pour achever la conquête de la Pouille; mais l'accomplissement de ce dessein n'était point écrit dans le livre des destinées, et les espérances qu'on avait conçues ne purent se réaliser. L'infidèle Erica (dont il vient d'être parlé), avait obtenu du roi d'Espagne, un puissant secours, et profitant de l'absence du pacha il se présenta devant la Pouille (en 886), avec quarante bâtiments espagnols. Les Musulmans qu'on avait laissés chargés de la défense des places, furent surpris à l'improviste, les murs de ces places tombèrent sous les coups redoublés des canons (à figure de dragons et de crocodiles) des chrétiens : et la plupart de nos soldats obtinrent la palme du martyre. Quelques-uns seulement furent pris et chargés de fers. Les ennemis nous firent en cette occasion tout le mal possible, ils combattirent avec d'autant plus de furie qu'ils se flattaient d'atteindre le pacha lui-même, mais ce général était à l'abri de leurs coups, et sur ce point du moins, leur espérance fut déçue.

Le troisième volume de Saadud-din commence par ces mots: « Sultan Bajazid, fils de sultan Mehemed. » Il contient les règnes de Bajazet II, et de Selim Ier. Le règne de Bajazet commence en 1481, et celui de

Selim finit en 1520. Ce dernier ne contient aucun évènement relatif à l'histoire de Venise.

Relation de la détention du prince Zem, frère du sultan, à Rome, et de sa mort. 1494.

« Ils abordèrent à Civita-vecchia, qui est un port des états du pape à quatre-vingts milles de Rome; le pape ayant appris que le prince sultan Gem était arrivé sur ses terres, envoya lui faire compliment par son fils, accompagné de quelques seigneurs, avec des chevaux pour le conduire jusques à Rome. Ayant monté sur un fort bon cheval, il fut premièrement conduit à un château du fils du pape, à vingt milles de Rome, et de là il fit le lendemain, premier jour du mois de Rabi el akhir de la même année, son entrée de Rome, avec de grands honneurs; tout ce qu'il y avait de grands dans la ville, excepté le pape, étant allé au-devant de lui. Il fut logé dans le palais du pape. Le lendemain pour le recevoir à son audience il fit assembler tous les seigneurs de sa cour, avec tous les ambassadeurs des rois infidèles, et monta sur son trône ayant sa couronne ornée de pierreries sur la tête et plusieurs bagues aux doigts, d'un prix très-considérable, les seigneurs qui étaient autour de lui était assis ou debout, on y voyait particulièrement les ambassadeurs de Franschah, d'Ipaniah, de Portucal, de Gênes, de Venise, d'Allemagne, d'Ongros, de Leh, de Tchch, et de Russie; sultan Gem, étant entré dans la salle d'audience suivi de ses gens et accompagné du beg que le roi de Franschah avait envoyé avec lui, et des begs de l'île de Rhodes, il s'avança jusqu'au trône du pape qui l'embrassa, le baisa au col des deux côtés, et lui fit beaucoup d'amitié, après quoi il le fit reconduire jusques chez lui. On lui fit de grands festins pendant trois jours, et trois jours après le pape lui donna une audience particulière, assis sur un fauteuil, et le prince sur un autre. Dans l'entretien le pape lui ayant demandé par quel motif il était venu dans un pays d'une religion contraire à la sienne, il répondit que son intention n'avait jamais été de venir dans ce pays, mais de passer dans la Romélie, qu'il avait demandé passage aux Rhodiens, qu'il avait abordé à leur île sur la parole qu'ils lui avaient donnée et sur

le traité qu'ils avaient fait ensemble; mais qu'ils avaient manqué à l'une et à l'autre, et qu'il y avait sept ans qu'on le retenait prisonnier, sans avoir pu exécuter le dessein qu'il avait, par la mauvaise foi de ceux à qui il avait cru trop facilement. A ces paroles qui touchèrent le pape, il ajouta qu'il avait sa mère et ses enfants au pays de Missir, et qu'il le suppliait de lui procurer les moyens de les aller trouver. Le pape s'étant aperçu que le prince avait les larmes aux yeux en achevant de parler, ne put retenir les siennes. Après avoir demeuré quelque temps sans parler comme s'il eût pensé à ce qu'il avait à dire : Si vous ne songez plus à l'empire, lui dit-il, vous pouvez aller au royaume de Missir, mais il est plus conforme à votre gloire que vous alliez au royaume d'Ongros où l'on vous souhaite avec passion et où vous pourrez mettre à exécution le premier dessein que vous aviez. Le prince avait ressenti si vivement les revers de la fortune et tout ce qu'il avait souffert pendant le temps de sa détention, qu'il n'était plus sensible aux mouvements d'ambition et du desir de régner. C'est pourquoi au lieu d'écouter la proposition que le pape lui faisait du voyage du royaume d'Ongros, il insista à faire le voyage de Missir. Ils eurent ensuite plusieurs autres entretiens sur le même sujet, mais il demeura toujours dans le même sentiment. Enfin un ambassadeur du roi d'Ongros étant arrivé à Rome demanda une autre fois le prince de la part de son maître; cela fit que le pape appela sultan Gem et revint à la charge pour le presser de faire ce voyage; jamais le prince ne voulut y consentir. Si je vais, répondit-il, au royaume d'Ongros suivant votre conseil, et que je tire le sabre contre les Musulmans, en paraissant aux premiers rangs de l'armée de cet état-là, les savants de la religion musulmane ne manqueront point de me déclarer infidèle, et de porter sentence de mort contre ma personne : or, non-seulement je ne voudrais pas perdre ma religion pour l'empire ottoman, mais même pour tout l'empire du monde. Le pape indigné de cette réponse ne put s'empêcher de se tourner et de dire en sa langue, qu'il tenait un langage d'un homme tel qu'il était, et qu'il n'avait pas attendu autre chose de lui. Le prince qui avait appris à parler, à lire, et à écrire la langue franque, entendit et comprit fort bien ce qu'il voulait dire, de sorte qu'il repartit, qu'il était d'autant plus digne de son indignation qu'il était venu se donner à lui. Le pape honteux de ce qu'il avait été entendu, s'excusa et lui dit, en l'embrassant,

pour l'apaiser, que cette parole lui avait échappé dans le chagrin qu'il avait de voir qu'il refusait de suivre les bons conseils qu'il lui donnait, et le renvoya après lui avoir donné de nouvelles marques de son amitié.

« Comme la ville d'Istanboul était à deux mois de chemin des états du pape, il était difficile d'y apprendre des nouvelles du prince sultan Gem, et le sultan était dans de grandes inquiétudes de savoir s'il y était arrivé; ayant entendu dire qu'il y était, pour en être mieux éclairci, il envoya au pape un capigi-bachi, lequel était Mustapha Aga, qui fut depuis visir. Mustapha Aga étant arrivé à Rome avec un ambassadeur du beg de l'île de Rhodes, il fut reçu du pape avec les honneurs dus à l'ambassadeur d'un aussi puissant monarque qu'était son maître, lequel lui permit de voir le prince sultan Gem, suivant la demande qu'il lui en avait faite. Mustapha Aga, après lui avoir rendu ses respects, le complimenta de la part du sultan son frère, et lui rendit une lettre qu'il lui envoyait avec des présents. Sultan Gem, ayant su que le beg de Rhodes avait tiré vingt mille florins du sultan de Missir, par adresse et en son nom, employa cet ambassadeur pour ménager cette affaire; Mustapha Aga la traita si bien avec le pape que le prince en eut cinq mille. D'ailleurs ayant connu par soi-même que le prince vivait, et tout ce qu'il lui était arrivé depuis qu'il était sorti hors des terres de l'empire ottoman, sollicita avec beaucoup de chaleur auprès du pape, pour faire en sorte qu'il le retînt, et empêchât qu'il ne pût échapper : le pape qui aurait même donné son ame pour s'acquérir l'amitié d'un officier du sultan aussi considérable qu'était Mustapha Aga, n'eut pas de peine à sacrifier le prince sultan Gem à son intérêt particulier. Il dit donc à Mustapha Aga, qu'il était un des serviteurs les plus humbles et les plus soumis du sultan, et avait la plus forte passion du monde de lui faire hommage de sa couronne, et d'exécuter ce qu'il souhaitait de lui; mais qu'il suppliait très-humblement sa bienheureuse Porte de le mettre au nombre de ses serviteurs les plus affectionnés et les plus sincères, et de ne rien entreprendre contre ses intérêts et contre le repos de ses états. Mustapha Aga arrêta et conclut le traité avec lui, sous les conditions qu'il souhaita, et retourna à la Porte. Le pape observa exactement ce qu'il avait promis, et donna bon ordre à ce que le prince fût étroitement gardé : les choses demeurèrent en cet état pendant trois

années de suite, au bout desquelles le pape étant mort, le prince fut resserré davantage dans un lieu de sûreté l'espace de vingt jours, jusqu'à ce que l'élection d'un nouveau pape fût achevée, après quoi il fut renvoyé à sa première demeure, où il demeura encore quelques années de la même manière qu'auparavant sous le règne du pape précédent.

« Le roi de Franschah, voyant qu'on le retenait, avait écrit plusieurs fois au pape défunt pour lui mander de renvoyer le prince, et de le laisser aller où il souhaitait, ou de le renvoyer dans ses états, dont le pape s'excusait toujours, sous différents prétextes; ce qui avait été cause ci-devant que le roi de Franschah ne l'avait point demandé dans le temps qu'il était entre les mains des begs de Rhodes, était que ces begs donnaient de l'argent aux ministres de ce prince, leur faisant entendre qu'ils auraient de terribles sujets de crainte, s'il était une fois hors de leurs mains : ainsi toutes les fois que le beg de Franschah témoignait la passion qu'il avait de voir sultan Gem, pour le détourner, ses ministres ne manquaient pas de lui dire que c'était un emporté, et qu'il le maudissait lui et sa religion, toutes les fois qu'il l'entendait nommer, et que bien loin de souhaiter de le voir, il protestait qu'il se tuerait lui-même, au cas qu'on le menât pour ce sujet. C'était tout le contraire à l'égard du prince ; lorsqu'il était ennuyé des mauvais traitements qu'on lui faisait, il demandait à être mené au roi de Franschah, afin qu'il pût lui représenter ses griefs, et qu'on le délivrât enfin de la rude prison qu'on lui faisait souffrir; on lui disait pour lui ôter cette pensée que le beg de Franschah avait une si grande aversion pour les Turcs, qu'il ne voulait pas qu'un seul mît le pied dans sa capitale, et qu'on craignait qu'il ne lui arrivât quelque malheur, si l'on entreprenait de l'y mener sans sa permission. Ainsi l'on employa tant de ruses, tant auprès de ce roi, qu'auprès du prince, qu'il n'y eut pas moyen que l'un ni l'autre pussent satisfaire la passion qu'ils avaient de se voir, et l'on fit si bien qu'ils n'avaient de communication avec personne; cela avait été cause que le beg de Franschah s'était montré si facile à accorder le prince au pape et au roi d'Ongros, à la prière qu'ils lui en firent par leurs ambassadeurs. Toute cette intrigue se découvrit par l'officier qui fut donné au prince pour l'accompagner jusqu'à Rome : cet officier remarqua en lui des ma-

nières si honnêtes et si obligeantes, qu'il ne put s'empêcher de l'aimer et de lui donner des marques de son amitié dans toutes les occasions. Un jour étant sur mer, et s'entretenant ensemble, l'officier lui témoigna qu'il s'étonnait de ce qu'ayant demeuré si long-temps dans le royaume il n'avait pas eu la curiosité de voir le roi, et particulièrement la ville de Paris sa capitale, où il aurait vu des beautés qui l'auraient surpris, et des marchandises de tous les endroits du monde en abondance, lui assurant que le roi avait une forte passion de le voir. « Comment est-ce que nous aurions pu faire ce voyage, répondit « sultan Gem, puisque votre roi ne veut pas souffrir qu'aucun turc mette le pied dans sa capitale? De plus j'étais en « prison, ajoutez encore à cela que je suis étranger et que je « ne dépends pas de moi, mais de mes ennemis, c'est ce que l'on « m'a dit pour m'empêcher d'avoir ce bonheur. Dieu garde, repartit l'officier, que notre roi ait jamais eu la pensée de ne vouloir pas vous voir. C'est tout le contraire, il vous aurait appelé « lui-même et vous aurait fait venir si on ne l'avait assuré que « vous aviez de l'aversion pour sa personne, et qu'absolument « vous ne vouliez pas le voir. » La méchanceté des infidèles de l'île de Rhodes ayant été découverte par ce moyen, l'officier assura le prince qu'il en informerait le roi son maître. Ayant accompagné le prince jusques à Rome, lorsqu'il fut prendre congé de lui, avant que de retourner au royaume de Franschah, le prince lui donna un des deux coureurs les meilleurs du monde, dont le pape lui avait fait présent. Etant de retour auprès du roi son maître, il alla un jour à la chasse avec le même coureur. Le roi lui demanda où il l'avait pris, à quoi il répondit que le pape en avait fait présent au prince turc que sa majesté avait envoyé à Rome, et qu'il l'avait eu aussi en présent de ce prince. Le roi prit de là occasion de s'informer du prince et de ses qualités. L'officier prenant aussitôt la parole, lui fit un portrait fort avantageux de sa personne, et l'assura que c'était un prince rempli de courage et de bonté, qui ne cherchait qu'à obliger tout le monde, tant par ses honnêtetés que par ses bienfaits, et ajouta à tout cela un récit fidèle de l'entretien qu'il avait eu avec lui. Le roi qui avait une inclination particulière pour ce prince, se repentit fort de l'avoir ainsi abandonné et envoyé hors de ses états. Il chassa même les ministres qui s'étaient laissés corrompre pour l'abuser par leurs mensonges. Il envoya en même temps un des principaux sei-

gneurs, des plus éclairés de sa cour, au pape pour redemander le prince sultan Gem, et cet ambassadeur entra si avant dans l'amitié du même prince, qu'il enflamma encore davantage le beg de Franschah à l'aimer, à son retour, par le nouveau rapport qu'il lui fit de son mérite extraordinaire; et cela l'obligea, sur le refus que le pape fit de le lui rendre, de lever une puissante armée pour aller le tirer d'entre ses mains. Quoique, comme chrétien, il reçût sa couronne de la main du pape, qui est au-dessus de tous princes francs et de la religion de Jésus, et lui rendît toutes sortes d'honneurs en cette qualité; néanmoins, comme il était le plus éclatant, le plus puissant et le plus riche de tous les autres princes francs et qu'il avait porté sa grandeur à un si haut degré qu'il occupait une bonne partie des états de la plupart de ces princes, il avait encore la pensée de porter ses conquêtes jusques dans les pays musulmans, et c'est ce qui lui faisait regarder le prince sultan Gem, comme une personne qui pouvait lui être utile, et ce fut dans ce dessein qu'il marcha à la tête d'une armée redoutable pour obliger le pape à le lui mettre entre les mains. Le pape, averti de sa résolution, fit enfermer le prince dans un château extrêmement fort à la tête du pont qui traverse la rivière qui passe par la ville de Rome, où il avait son trésor. Le beg de Franschah assiégea le château, d'abord qu'il fut arrivé, où le pape s'était déja retiré en personne; cependant il envoyait chaque nuit son beau-père pour traiter avec le pape et l'obliger à relâcher le prince et à le mettre en sa disposition, plutôt que de s'exposer à être forcé, à quoi jamais le pape ne voulut consentir. Ainsi il fit continuer le siége pendant vingt jours avec grande chaleur, au bout desquels les bastions qui défendaient les maisons ayant été renversés, le pape fut contraint de venir à un accommodement. Le traité fait, il sortit du château, et s'en alla à son palais où le beg de Franschah l'alla voir. Le prince sultan Gem fut présent à cette audience, assis sur un même siége que le pape et le beg. Dans l'entretien, le pape prenant la parole et s'adressant au prince : Seigneur beg, lui dit-il, le beg de Franschah vous demande et veut vous emmener avec soi, que vous en semble? Le prince, qui jusques alors n'avait pas entendu qu'on lui eût donné ce titre, ulcéré des mauvais traitements qu'on lui avait faits au lieu de le traiter en cette qualité : Je ne suis ni au beg de Franschah ni à vous, répondit-il, je suis un misérable esclave; il m'est indifférent que les Français soient

maîtres de ma personne ou que tu me tiennes en prison. Le pape reçut une grande confusion de cette réponse en présence du beg de Franschah, et dit que, bien loin de le considérer comme esclave, ils le considéraient l'un et l'autre comme fils d'empereur, et qu'il ne faisait entre eux que l'office d'interprète. L'audience finie, le prince se retira à son palais, avec espérance de voir bientôt son sort changé. Enfin trois jours après, c'était le premier du mois de hemadi el ewel de l'an 900, le roi de Franschah alla une autre fois à l'audience du pape et persista à lui demander le prince, qu'il ne put lui refuser. Le roi le confia aussitôt à un de ses *seigneurs*, *nommés Maréchal*, lequel le conduisit à son palais et ne l'abandonna plus. Le lendemain qui était un mercredi, le roi sortit de Rome, prit la route du pays de Poulieh et fut camper à la ville de Bilterah. Cette même nuit, le fils du pape, qui accompagnait le prince sultan Gem, se déguisa et se sauva. Le roi de Franschah séjourna cinq jours dans cet endroit, après quoi, continuant sa marche, il alla se présenter devant la forteresse de Montoursour qu'il força, voyant que la garnison refusait de se rendre, et fit tout passer au fil de l'épée, il prit le lendemain la forteresse de Montosangian de la même manière; après quoi les autres places se rendirent d'elles-mêmes sans faire aucune résistance. L'armée du beg de Poulieh marchait toujours devant en se retirant et se tenant toujours éloignée de deux journées de la sienne. Comme c'était une chose extraordinaire parmi les princes francs de s'opposer aux volontés du pape, le pape se trouva extrêmement offensé de la manière outrageuse dont le roi de Franschah venait de le traiter, et résolut de s'en venger par la mort du prince sultan Gem, qui était innocent. Pour cet effet, il envoya à la suite de l'armée de ce roi, un barbier avec un rasoir empoisonné, lequel s'intrigua avec tant d'adresse qu'il arriva enfin à faire le poil à ce prince : comme il se servit de ce rasoir, il n'eut pas plutôt achevé que le visage et la tête du prince s'enflèrent avec de si grandes douleurs, que l'on fut obligé de le faire entrer dans une litière. Le beg de Franschah fit appeler les médecins les plus habiles pour le traiter et allait chaque jour le voir pour s'informer de sa santé. On arriva enfin à la ville de Naples, capitale des états du beg de Poulieh, où le mal augmenta si fort qu'il y avait des moments où il perdait entièrement la connaissance. On lui apporta dans ce temps-là une lettre que la sultane sa mère lui écrivait du royaume de Missir, mais il n'était plus

en état de la lire, ni d'entendre ou de prendre part à ce qu'elle lui mandait. Enfin comme il avait toujours demandé à Dieu, au cas que les ennemis de la religion musulmane voulussent se servir de lui pour prendre occasion de faire la guerre aux Musulmans, d'avoir la bonté de l'exempter de voir des jours si fâcheux, de prendre plutôt son ame et de l'élever au séjour de sa miséricorde; il obtint ce qu'il souhaitait et mourut la nuit du mardi 29 du mois de Hemadi el ewel de l'an 900, en prononçant les paroles de la profession de foi de sa religion. D'abord qu'il fut mort avant que les infidèles en eussent connaissance, Helal beg et Sinan beg, son capigi baschi, le lavèrent et l'ensevelirent dans la toile de son propre turban; après quoi ils firent la prière accoutumée en cette rencontre, avec les autres domestiques du prince qui se trouvèrent présents. Le beg de Franschah apprit cette nouvelle avec des marques sensibles de la douleur qu'il en ressentait, et, pour rendre un dernier témoignage de l'estime qu'il faisait de sa personne, il fit embaumer son corps qu'il donna en garde à Sinan beg, après l'avoir fait mettre dans un cercueil de fer.

« Sultan Gem, avant que de mourir, sentant bien que sa dernière heure approchait, avait recommandé à ses officiers de faire tout leur possible pour transporter son corps à Istanboul, de peur, disait-il, que, si son corps demeurait dans le pays d'infidélité, ce ne fût occasion aux infidèles de porter les armes dans les pays de la religion musulmane et d'y faire des conquêtes. Il avait aussi écrit une lettre au sultan, son frère, par laquelle il le suppliait de faire venir sa mère et ses enfants du royaume de Missir, et d'avoir quelques considérations pour les officiers qui ne l'avaient pas abandonné dans ses disgraces. Pour exécuter ses dernières volontés, Sinan beg laissa Helal beg et Ajas beg pour garder le cercueil, se déguisa et se mit en chemin pour se rendre à la Porte; il fut pris par des gens du beg de Franschah, qui le retinrent dans les fers environ deux mois. Néanmoins, s'étant tiré de là avec l'aide de Dieu, il arriva à Istanboul, où il donna la nouvelle de la mort du prince, et rendit la lettre qu'il écrivait au sultan Bajazid. Or, le beg de Franschah ayant fait laisser tous les meubles du prince à ses gens, il les fit embarquer pour être portés au pays de Magrib, sous la conduite de Chatib Zadeh et de Nassouh, pour de là les faire passer à ses héritiers au royaume de Missir; mais le bâtiment rencontra le vent con-

traire à la mer et fut contraint de tirer du côté de la Romélie, et de là à Istanboul, où les conducteurs présentèrent les meubles au divan. Le divan envoya ensuite quelques personnes au beg de Franschah pour demander le corps, afin de le déposer auprès de ses ancêtres. Mais le beg avait déjà prévenu l'intention de la Porte, et avait déja fait embarquer le cercueil avec de riches présents de sa part pour y être portés, de sorte que les envoyés ayant rencontré le bâtiment dans le chemin, n'achevèrent point le voyage et retournèrent à la Porte avec le même bâtiment. Le cercueil fut débarqué à Gheliboli, par ordre du sultan, et transporté de là à Edrireh, où il fut enterré près de la sépulture de sultan Murad. Mevlana Edris, et Mevlana Neschri ont écrit que le prince sultan Gem était mort eu l'an 897; mais ils se sont éloignés en cela de la vérité.»

Guerre du Frioul et de la Morée. 1499—1501.

«L'armée impériale n'était pas encore arrivée devant Ainé-Bakht, lorsque ceux qu'il avait envoyés, pour ce sujet, arrivèrent au camp et s'acquittèrent de leur commission; sur le récit qu'ils firent de l'action que leur maître venait de faire, on le loua fort, et on lui envoya un autre ordre de marcher promptement, une autre fois, non-seulement dans le pays des Francs, mais encore dans le pays de Tchasar, d'y faire des esclaves et d'empêcher que les ennemis n'investissent la province de Bosnah. Iskender Pacha, ayant reçu ce second ordre, se mit à la tête de 500 hommes de cavalerie, et marcha nuit et jour, pendant vingt journées, sur les terres de Tchasar, passant par plusieurs montagnes et vallées jusqu'à ce qu'il arriva à une rivière, dont le nom, en langue franque, signifie eau blanche, dont les bords, de chaque côté, étaient peuplés et très-bien cultivés avec plusieurs lieux habités, dont les habitants, pour faire en sorte qu'il ne les brûlât, ni ne les pillât, lui fournirent toutes les provisions dont il eut besoin. Ayant passé la rivière, il marcha encore dix jours plus avant avec une grande rapidité, où il mit villages, villes et châteaux à feu et à sang, pillant, ravageant, et faisant quantité d'esclaves. Il se trouva ensuite sur les bords d'une rivière qui arrose les terres de plusieurs nations, laquelle avait sept branches chacune aussi grande que les fleuves du Ferat et du

Degelch, et s'appelait Doulinah. Après avoir passé ces branches avec de grandes difficultés, il pénétra, lui et son parti, jusques devant la ville de Venedik; mais comme ils ne purent pas aller jusques-là, parce qu'elle est située au milieu de la mer, ils saccagèrent toute la campagne, enlevèrent autant de richesses qu'ils purent et firent autant d'esclaves qu'ils purent emmener, et retournèrent sur leurs pas. Mais étant arrivés à la rivière de Doulinah, ils trouvèrent que ses eaux s'étaient tellement grossies par les pluies, qu'elles étaient débordées et inondaient toutes les campagnes, de manière que les chemins et les passages étaient gâtés et rompus, outre que les infidèles s'étaient encore assemblés pour se servir de l'occasion et leur disputer le passage; néanmoins cela ne les rebuta point, ils se firent jour le sabre à la main, passèrent la rivière avec leur butin, nonobstant sa profondeur, et marchèrent jusqu'à la rivière d'Akson ou de l'eau blanche. Ayant trouvé qu'on les y attendait dans le dessein de leur disputer le passage, outre que les eaux étaient aussi débordées, pour avoir moins d'embarras, ils massacrèrent les plus grands de leurs esclaves, qu'ils jetèrent dans la rivière et ne réservèrent que les plus jeunes. Les infidèles qui s'étaient assemblés, voyant que les Musulmans, avec leurs bagages, leurs esclaves et leur suite, faisaient un gros corps, furent tellement épouvantés et saisis de crainte qu'ils se dispersèrent et leur laissèrent le passage libre. Ainsi Iskender pacha ayant passé sans empêchement, demeura huit jours dans ce pays-là, qu'il désola et ruina entièrement, ses gens s'enrichissant de l'argent et des meubles précieux qu'ils trouvaient, et faisait main-basse sur tous ceux qui leur faisaient résistance. Il continua ce dégât jusques à son arrivée sur les confins de son gouvernement où il fit le partage du cinquième du butin qu'il envoya au sultan avec l'élite des esclaves de l'un et de l'autre sexe, et deux cents autres plus robustes pour le service du sérail. Tout cela arriva au camp du sultan quelques jours avant la prise d'Ainé-Bakht avec une joie universelle de toute l'armée.

« Sultan Bajazid, voulant se rendre maître des villes de Moton et de Koron, comme nous avons déja remarqué, trouva à propos de s'emparer auparavant d'Ainé-Bakht, qui devait faciliter son entreprise. Pour cet effet, outre l'armée formidable qu'il assembla pour marcher par terre, il fit encore équiper une flotte d'un nombre considérable de galères et d'autres bâtiments pour trans-

porter par mer toutes les provisions, les munitions, l'artillerie et autres choses qui devaient servir aux siéges qu'il devait faire, ayant donné le commandement général, tant par mer que par terre, à Daoud pacha, second de ce nom. Il y avait deux ans qu'il y faisait travailler avec application, entre autres il fit construire deux grosses caraques de soixante-dix coudées de longueur et trente de largeur, dont les mâts, qui étaient d'une hauteur prodigieuse, en avaient quatre de diamètre, avec des hunes si spacieuses que quarante hommes armés y pouvaient tenir aisément, sans parler des ouvriers qui y furent employés, lesquels étaient entretenus aux dépens du sultan en particulier, et des matériaux qui étaient envoyés des provinces; on fit encore une dépense de vingt mille florins pour chacun. Ils étaient d'une grosseur si extraordinaire qu'ils paraissaient des îles à les voir de loin. Outre ces deux caraques, les galions, les galéasses, les galères et les chaloupes qui les accompagnaient, il y avait encore trois cents autres voiles, pour le transport des munitions, des provisions et des troupes. L'armée navale étant entièrement en état, elle reçut l'ordre de prendre la route de Ainé-Bakht, et se mit à la voile. Pendant les deux années qui furent employées aux préparatifs, le sultan fit aussi faire un grand pont d'une dépense et d'une solidité extraordinaire sur la rivière de Sakerrich, près de Keveih. Enfin rien n'étant plus capable de l'arrêter, il partit d'Istanboul, pour se mettre en campagne, à la tête de son armée de terre, le 20 du mois de schoval de l'année 904, et prit la route d'Edrireh, où il séjourna pendant quelques jours. De là étant arrivé à Vardar, il détacha Mustapha pacha begler, beg de Romélie, avec les troupes qu'il commandait, pour aller, par avance, assiéger et serrer la ville d'Ainé-Bakht en attendant que toute l'armée arrivât. Mustapha pacha obéit, et, dans le temps qu'il pressait la place de fort près, l'infidèle, qui y commandait, lui manda que l'ordre qu'il avait du souverain de Venedik, son roi, était de se bien garder de rendre la place, tant qu'elle ne serait pas assiégée par mer, parce qu'il avait fait armer une grosse flotte pour empêcher que l'armée navale ottomane n'en approchât; qu'ainsi ne pouvant être assiégé par mer, et ayant d'ailleurs sa place très-bien munie et capable de soutenir le siége par terre, il ne recevrait point ses excuses s'il se rendait, néanmoins qu'il les écouterait volontiers en cas qu'il le fît, lorsque les ennemis seraient entrés dans la rade; cela étant, qu'il n'était pas nécessaire qu'il fati-

guât si fort ses troupes, puisqu'il devait s'assurer qu'il mettrait les clefs de sa place entre ses mains, d'abord que l'armée navale du sultan se ferait voir et l'aurait assiégé par mer. Cela fit que Mustapha pacha se contenta de serrer la place de si près, du côté de terre, que rien n'y put entrer ou en sortir, en attendant l'arrivée de l'armée navale qui fut contrainte de s'arrêter, dans des ports, pendant près de trois mois, à cause des vents contraires. A la fin, comme elle fut arrivée près du pays de Moreh, dans le temps qu'elle était sur le point d'arriver, un vent contraire s'éleva qui l'en empêcha, et qui l'obligea d'entrer dans le port d'une île qui est au sud-est de la ville de Moton, où elle demeura vingt jours entiers avec une grande disette de vivres et d'eau. Les soldats entreprirent de passer de là aux rivages voisins de la terre-ferme du pays de Moreh, pour en faire provision; mais il leur fut impossible d'y faire descente par l'opposition qu'ils trouvèrent de la part des infidèles, et furent obligés de retourner comme ils étaient venus, dans la dernière affliction de se voir dans l'embarras où ils étaient; elle fut encore plus grande en ce que l'armée navale des ennemis s'approcha et les assiégea de telle manière qu'ils ne savaient de quel côté ils pourraient s'échapper. Dans un danger si pressant, Khalil pacha Sangiak, beg du pays de Moreh, dépêcha aussitôt au sultan pour lui annoncer cette fâcheuse nouvelle. Ses courriers étant arrivés dans le temps que l'armée impériale était entrée dans la plaine de Tchatatgeh, près d'Ainé-Bakht, sultan Bajazid ordonna, sans différer, à Ahmed pacha, fils d'Hertek, qui était alors visir, de prendre avec soi la meilleure cavalerie d'Anatolie et d'aller secourir l'armée navale, et de faire en sorte de la tirer hors du péril où elle était, et lui donna encore deux mille janissaires à qui il fit donner des chevaux afin de marcher plus vîte. Ahmed pacha fit grande diligence, nonobstant le détour qu'il fit par Ghirmeh, pour arriver près de Moton, nonobstant l'opposition des ennemis qu'il battit, ce qu'il fit à un endroit nommé Elvohouseh, d'où il passa à l'armée navale, s'étant embarqué dans un bâtiment qu'il y trouva. L'armée, animée par sa présence, se mit incontinent à la voile dans l'intention d'aller, au plutôt, aborder à Ainé-Bakht; mais dans le temps qu'elle avait été arrêtée au port d'où elle sortait, l'armée navale des Francs, composée de cent cinquante navires, bien équipés et d'une grosseur surprenante, s'était mise à l'entrée de la rade qui conduisait à Ainé-Bakht, et la tenait fermée, fortifiée d'une grosse artillerie et remplie de

soldats armés de mousquets. Les Francs se confiant dans les succès qu'ils avaient eus dans les combats de mer, et aux canons dont ils avaient fait passer l'usage de la terre à la mer; demeurant fermes dans cette disposition, ils maltraitèrent extrêmement à coups de canons un nombre considérable des bâtiments ottomans dans le temps qu'ils se mirent en devoir d'entrer malgré eux dans la rade d'Ainé-Bakht, nonobstant le danger presque inévitable qu'il y avait à surmonter ce passage. Néanmoins les Musulmans ayant pris courage, en se remettant dans la mémoire que Dieu était le maître absolu et qu'il ne pouvait leur arriver rien qui ne fût écrit, résolurent de combattre vaillamment et de ne pas épargner leur vie. On se canonna donc et on se tira la mousqueterie avec grande effusion de sang qui fut plus grande du côté des Francs que du côté des Musulmans. Les Francs ayant été maltraités d'une manière extraordinaire par le Reis-Kemal, qui commandait une des deux caraques, cherchèrent à s'en venger et à s'attacher à lui, mais au lieu d'attaquer sa caraque, ils attaquèrent celle que commandait le Reis-Borak, où était Kemal-Beg, beg d'Iegni-Scheher, ayant été trompés par l'équivoque du nom. Les Francs l'enveloppèrent de deux caraques, chacune armée de mille soldats, d'une galéasse et d'un vaisseau, l'une et l'autre de cinq cents hommes d'équipage. Les Ottomans, les Francs avaient mis leurs harpons dehors, le choc fut grand de part et d'autre. Le Reis-Borak fit couler bas la galéasse et le vaisseau, dont la plus grande partie de l'équipage fut noyée. Les Musulmans prirent avec des crocs dans leurs chaloupes ceux qui s'efforçaient de se sauver à la nage et les firent esclaves. Après un combat opiniâtre entre la caraque musulmane et les deux caraques des Francs, le Reis-Borak, se voyant pressé par les infidèles, jeta sur leurs caraques du feu composé d'huile de Naphte, qui les embrasa; il fit ensuite tout ce qu'il put pour tirer sa caraque de dessous, mais il lui fut impossible et elle brûla avec les deux caraques ennemies. Kemal-Beg, beg d'Iegni-Scheher, le Reis-Borak, Kara-Hassan, qui étaient dessus en qualité de commissaires, y périrent avec un grand nombre de matelots et cinq cents soldats; néanmoins on en sauva sept cents personnes que l'on prit sur l'eau et que l'on tira dans les chaloupes, sans compter ceux qui furent brûlés ou noyés des équipages des deux caraques des infidèles. Les Musulmans en tuèrent sept cents de ceux qui tâchaient de se sauver à la nage. On prit ensuite un vaisseau qui tait venu au secours des deux ca-

raques, dont on fit tout l'équipage esclave. Quoique l'armée musulmane fît une grande perte dans cette occasion, et qu'à trois galères près toutes les autres fussent demeurées sans équipages, néanmoins elle eut l'avantage de son côté, et la perte des Francs fut plus considérable. Enfin il y eut encore un gros choc à qui entrerait dans la rade d'Ainé-Bakht; mais enfin les Musulmans eurent tout l'avantage et y entrèrent heureusement après avoir contraint les ennemis de prendre la fuite. Le commandant de la place voyant que l'armée navale du sultan avait remporté la victoire, et qu'elle avait jeté l'ancre dans son port, tint sa parole et envoya les clefs à Mustapha pacha en lui demandant la vie sauve. Mustapha pacha la lui ayant accordée entra dans la ville au mois de Muharan l'an 905, et en manda la nouvelle au sultan d'abord qu'il l'eut mise en état de défense. Le sultan Bajazid, qui n'avait point voulu se trouver au siége à cause des grandes chaleurs, et qui était resté dans le voisinage où l'air était plus tempéré, ayant appris cette nouvelle, nomma aussitôt un cadi et un gouverneur et les envoya avec ordre de donner leurs soins à son rétablissement et à la peupler de Musulmans. Il chargea de plus Mustapha pacha begler, beg de Romélie, et Sinan pacha begler, beg d'Anatolie, de bâtir, à l'entrée de la rade, deux châteaux vis-à-vis l'un de l'autre, pour empêcher que les infidèles ne pussent y aborder. Le visir Ahmed pacha, qui avait été jusqu'alors sur l'armée navale, se débarqua et fut trouver le sultan, qui lui fit un accueil très-favorable. Comme on allait bientôt entrer dans l'hiver, et qu'il n'y avait point de sûreté à renvoyer l'armée navale à Istanboul, elle eut ordre de se retirer de devant Ainé-Bakht, et d'aller hiverner dans le port d'Omour-Beg, près de Ghirmeh. Ces ordres donnés, le sultan décampa avec l'armée impériale, prit sa route pour arriver à Edrireh. Après avoir passé par le château de Tchai, par Sarughul, par Monastir, par Kupruli, il arriva à Uskoub où il fit un séjour de quatorze jours. D'Uskoub il continua sa marche et vint à Edrireh où il passa l'hiver. Le même jour que le sultan Bajazid arriva dans le camp où il passa les grandes chaleurs de l'été près d'Ainé-Bakht, Ibrahim pacha, fils du grand-visir Khalil pacha, mourut. On voit à Istanboul une mosquée et un collége qu'il y a fait bâtir, ayant fait de grosses fondations pour leur entretien dont tout le monde a connaissance.

« La religion musulmane avait été établie dans la plupart des

places considérables de l'île de Moreh du temps du Sultan Mehemmed, excepté les places de Koron et de Moton, qui étaient toujours restées sous la domination des Francs, à cause qu'elles étaient extrêmement fortes, et que c'était une grande entreprise que celle d'en faire le siége. Sultan Bajazid, croyant que l'entreprise était digne de sa grandeur, fit travailler aux préparatifs qui pouvaient servir à surmonter toutes les difficultés qu'il avait prévues, et ce ne fut que dans la vue de les assiéger ensuite qu'il se rendit maître d'Ainé-Bakht, et c'était son intention de le faire immédiatemment après qu'Ainé-Bakht aurait été soumise; mais, ne s'étant rendue que fort tard, la saison, qui était trop avancée, fut cause qu'il remit la chose à l'année suivante. C'était aussi pour cela qu'il avait ordonné que l'armée navale hivernât dans le golfe d'Ainé-Bakht; et, parce qu'il lui parut que quarante galéasses étaient nécessaires pour les deux siéges qu'il avait résolus, il donna le soin de leur construction à Mustapha Beg, Beg de Pervezeh, avec ordre qu'elles fussent en état de servir au printemps prochain, lorsqu'il se remettrait en campagne, et de se joindre à l'armée navale sous les ordres de Daoud pacha, qui en avait le commandement général, pour se rendre avec lui sous les places de Koron et de Moton. Mustapha Beg y avait fait travailler avec si grande diligence, qu'il y en avait vingt de prêtes dès le milieu de l'été précédent. Mais, dans le temps que les vingt autres étaient à demi-faites, les Francs vinrent à la faveur d'une nuit obscure, et brûlèrent celles qui étaient déja achevées, que l'on avait mises à la mer. Mustapha Beg, mortifié de cette surprise, continua de faire travailler aux autres, et fit bonne garde nuit et jour, pour empêcher que les ennemis ne vinssent les brûler comme les autres. Dans cet intervalle, les Francs, qui ne cherchaient que l'occasion de se venger de la perte d'Ainé-Bakt, tombèrent à l'impourvu sur une place musulmane nommée Rakieh, voisine du lieu où Mustapha Beg faisait sa résidence, la prirent d'assaut, après avoir abattu les murailles à coups de canon, et passèrent la garnison au fil de l'épée. La garnison avait demandé du secours aux gouverneurs voisins, mais personne ne s'était mis en devoir de leur en envoyer, excepté Mustapha Beg, qui, en qualité de voisin, monta d'abord à cheval à la tête de sa cavalerie; mais il arriva trop tard, les chrétiens s'étaient déja rendus maîtres de la place. Comme il s'en fut approché, et qu'il vit que les Francs ne firent point de sortie sur lui, il s'imagina qu'ils craignaient et qu'il

pourrait les en chasser, et il résolut de les assiéger, quoiqu'il n'eût rien amené de tout ce qui était nécessaire pour un siége, à cause de la précipitation avec laquelle il était venu, et qu'il n'y eût pas moyen de faire venir du canon, à cause de l'hiver. Tout ce qu'il put faire, fut de faire pleuvoir des grêles de flèches sur les ennemis, qui en furent fort incommodés; mais le froid étant devenu si grand, que les soldats n'étaient plus en état d'agir, il se contenta de les tenir bloqués. Néanmoins son frère ayant été tué, et un de ses neveux, fils d'une de ses sœurs, ayant eu la main emportée d'un coup de canon, et plusieurs autres ayant été tués le lendemain par d'autres coups de canon, et ayant été blessé lui-même au pied, il fut contraint de se retirer. Étant de retour, il donna ses soins à faire achever les galéasses, et dépêcha au sultan pour lui rendre compte de l'état où elles étaient, et de ce qui s'était passé de la part des ennemis.

« Outre la ligue des princes francs contre l'empire ottoman du côté de la mer, sultan Bajazid fut encore assuré que du côté de terre, les kirals d'Ongros, de Leh et de Tcheh devaient encore secourir ses ennemis, et qu'ils avaient traité avec eux pour ce sujet. Pour être en état de s'opposer à leurs efforts, vers la fin de l'hiver, il nomma plusieurs chefs de considération, comme Jakoub Pacha, Kewan Beg, Matrakgi Isaac Beg et Beklu Mahmoud Beg, à la tête de plus de dix mille hommes d'infanterie, tant d'Azapes que d'autres, et vingt mille hommes de cavalerie, avec un nombre de janissaires, et les envoya du côté d'Ainé-Bakht, pour mettre l'armée navale en état de se remettre en mer; et d'abord que le printemps serait venu, il leur ordonna de la conduire devant la ville de Moton, afin de la bloquer par mer de telle manière que les bâtiments francs ne pussent y aborder, et d'accepter le combat naval au cas que les ennemis s'approchassent pour les forcer.

« Après avoir donné ses ordres et pourvu à tous les préparatifs, d'abord que les chemins furent praticables, il partit d'Edrireh le 8 du mois de ramazan de la même année, et prit la route du pays de Moreh. Lorsqu'il y fut arrivé, il demeura campé dix-huit jours à Londar, et y passa les fêtes du Bairam. La seconde fête, comme il eut appris que Jakoub Pacha était arrivé devant Moton avec l'armée navale, il décampa, et s'y achemina par terre. N'ayant mis que quatre jours à y arriver, il donna d'abord tous les ordres nécessaires pour partager l'armée en différents quartiers; de sorte que la place se vit fortement assiégée tant par terre que par mer,

où la flotte était si nombreuse, que les mâts formaient une forêt. Il y avait déja un mois que les troupes d'Anatolie et de Romélie avaient formé le siége, sans avoir néanmoins entrepris rien de considérable, parce que la place était trop bien munie, ayant attendu que le sultan fût arrivé avant que de l'attaquer dans les formes. Les batteries ayant été dressées, on la battit vigoureusement de tous les côtés l'espace d'un autre mois, tant par terre que par mer; de sorte que les tours et les murailles furent ouvertes en plusieurs endroits, malgré la résistance opiniâtre des assiégés. Dans le temps que la place était aux derniers abois, les infidèles parurent avec leur armée navale, et vinrent fondre sur l'armée navale ottomane. Il se donna un combat des plus rudes, dans lequel les Musulmans se défendirent si vaillamment, qu'après avoir fait périr une infinité d'infidèles, ils remportèrent enfin la victoire, et contraignirent les ennemis de prendre la fuite. S'étant rendus maîtres de deux de leur vaisseaux, ils se saisirent de l'équipage, qu'ils massacrèrent en différentes manières en présence des assiégés, afin de les épouvanter; ils avaient aussi coulé une galéasse à fond et démâté plusieurs navires.

« Nonobstant que les assiégés eussent perdu l'espérance d'être secourus, néanmoins, se confiant sur ce qu'il y avait encore trois grands fossés à passer, avant que de les forcer, ils continuèrent à se défendre avec opiniâtreté; mais, quoiqu'ils eussent d'excellents canonniers, et qu'ils fissent un si grand feu d'artillerie, que les assiégeants avaient été repoussés à un mille de la muraille, néanmoins, parce que les Musulmans ne manquent point de courage lorsqu'il s'agit de combattre, ils montrèrent, dans cette occasion, une obéissance si grande aux ordres du sultan, qu'ils se moquèrent du canon et du mousquet, ne s'effrayèrent point de la profondeur des fossés, ni des grosses pierres que les machines faisaient voler dans l'air, ni du feu, ni de l'eau, ni d'autres dangers, quels qu'ils pussent être, et firent merveilleusement bien leur devoir, persuadés qu'ils étaient de la bonne cause pour laquelle ils combattaient. Les principaux ministres de la Porte, ayant chacun une attaque particulière, firent des efforts surprenants, tant par mer que par terre, de sorte qu'ils détruisirent une autre fois toutes les réparations que les assiégés avaient faites pendant que les deux armées navales se battaient. Dans le temps que l'on était sur le point de donner un assaut général, quatre galères des Vénitiens, chargées de munitions et d'un renfort de

soldats très-considérable, passèrent environ sur les trois ou quatre heures après-midi au milieu de l'armée navale des Musulmans, qui ne s'en aperçurent que trop tard, et abordèrent à la place où l'on déchargea ce qu'elles avaient apporté : après quoi on y mit le feu. La joie fut si grande parmi les assiégés, qu'ils abandonnèrent leurs postes pour se rendre à la marine. Sultan Bajazid fut dans une grande colère contre les officiers de l'armée navale, de la négligence qu'ils avaient eue, et leur envoya faire de grandes réprimandes; considérant, dans la conjoncture présente, combien il serait difficile de terminer le siége heureusement, si l'on donnait le temps aux ennemis de pouvoir profiter du secours qu'ils venaient de recevoir, ordonna que l'on donnât l'assaut, dans la croyance qu'il eut qu'ils étaient tous occupés à transporter les munitions qui venaient d'arriver, et que cela les avait tellement enflés d'orgueil, qu'ils se seraient relâchés de la vigueur qu'ils avaient témoignée jusqu'alors. Suivant cet ordre, chacun se mit en état de l'exécuter. Sinan Beg Begler, Beg d'Anatolie, fit monter ses troupes avec des échelles par la brèche qu'il avait faite à la tour qui était du côté de son attaque, et, par ce moyen, la tour et les murailles furent remplies de soldats en moins de rien, et plantèrent les drapeaux malgré les assiégés qui défendaient cet endroit-là; lesquels furent repoussés, n'ayant pas été soutenus, parce que ceux qui le pouvaient faire étaient occupés à décharger les galères, comme le sultan l'avait sagement prévu. A ce spectacle, les autres soldats qui l'aperçurent, montèrent en foule par le même endroit. Les assiégés accoururent pour les empêcher d'avancer plus avant, et pour les repousser et leur faire abandonner le poste qu'ils avaient gagné. Il y eut là un combat furieux de part et d'autre, depuis environ quatre heures après midi jusqu'au coucher du soleil; de sorte que le sang qui y fut répandu coula à grands ruisseaux jusqu'à la mer. Nonobstant la vigoureuse résistance de la garnison, qui était encore très-nombreuse, les Ottomans l'emportèrent à la fin, et l'obligèrent de plier. Après s'être rendus maîtres de toutes parts, et avoir planté les drapeaux de la religion de tous les côtés, ils firent main-basse sur tous ceux qu'ils rencontrèrent, et mirent le feu à la ville. On donna la vie à tous ceux qui voulurent se faire musulmans; et les autres qui refusèrent de le faire, ayant été pris après le carnage et menés en présence du sultan, le sultan commanda qu'on les fît tous mourir. Aussitôt on les ôta de sa présence, et on les mena au lieu du supplice, où ils eurent tous

la tête coupée. La ville fut prise le vendredi 14 du mois du muharrem de l'année 906. Un des bonheurs dont cette conquête fut accompagnée, fut que le kiral d'Ongros, ayant envoyé deux espions pour s'informer de l'état des affaires du sultan, ils furent pris l'un et l'autre près de la ville de Samandrich, où ils s'étaient avancés, par les soins d'Admet Beg, fils d'Ornous, qui en était gouverneur, lequel les envoya à la Porte. Ils furent amenés au camp le même jour du supplice dont nous venons de parler; de sorte que le sultan ayant su le sujet qui les avait obligés de venir sur ses terres, ordonna qu'on les menât au même endroit, et qu'on les ramenât ensuite à Ahmed Pacha, afin qu'il les renvoyât au kiral d'Ongros lui rendre compte de ce qu'ils avaient vu. Cinq jours après la prise de la ville, on fit la prière publique dans la plus grande des églises, qui furent toutes converties en mosquées, et Sinan Pacha Begler, beg d'Anatolie, fut commandé pour réparer les fortifications et le dommage que l'incendie avait causé, en faisant bâtir de nouvelles maisons. Ensuite, Ali Pacha fut chargé de la prise de la ville de Koron, avec le secours de l'armée navale, devant laquelle Daoud Pacha, qui la commandait, eut ordre de la conduire. Ali pacha alla auparavant assiéger la ville d'Anavarinah (*Navarins*), dont la garnison et les habitants se rendirent, à condition d'avoir la liberté de se retirer dans le pays des Francs avec leurs femmes et enfants et leurs meubles, ce qui fut exécuté. Après y avoir mis une bonne garnison et imposé le carach à ceux qui restèrent, il s'achemina vers Koron. Comme il eut dépêché un exprès à la Porte pour mander la nouvelle de la prise d'Anavarinah, le sultan lui envoya Jakoub Pacha avec des troupes choisies, pour augmenter et fortifier son armée. D'abord qu'il fut arrivé devant Koron, il fit sommer le commandant de se rendre. Le commandant qui avait devant soi l'exemple du mauvais traitement que l'on venait de faire à la garnison de Moton, reçut cette proposition de bonne part, et répondit qu'il était prêt de le faire, pourvu qu'il fût permis à sa garnison de se retirer au pays des Francs avec la même capitulation qu'il avait accordée à la garnison d'Anavarinah. Ali Pacha, qui n'avait point d'autre but que celui de se mettre en possession de la place de quelque manière que ce fût, la lui accorda de même. D'abord qu'elle fut exécutée, et qu'il eut pourvu à la sûreté de cette nouvelle conquête, il retourna, avec les autres gouverneurs qui étaient dans son armée, auprès du sultan, qui leur donna à chacun des té-

moignages de la satisfaction qu'il avait du bon succès de leurs armes, et particulièrement au général, qu'il fit gouverneur de tout le pays de Moreh. Enfin, après avoir fait de grandes largesses à toutes les troupes, le sultan reprit la route d'Istanboul, où il arriva, après s'être reposé à Edrireh l'espace de quarante jours.

« Les infidèles qui étaient restés dans la ville d'Anavarinah après qu'elle se fut rendue, à condition de payer le tribut qui leur fut imposé, mandèrent secrètement aux chefs des Francs, pour leur donner avis d'envoyer des vaisseaux à un certain endroit qu'ils leur mandèrent, et s'engagèrent, avec ce secours, de leur remettre la place entre les mains. Les Francs ne manquèrent point de faire ce qu'ils avaient demandé; et leurs vaisseaux étant arrivés à l'endroit qu'ils avaient marqué, où ils ne pouvaient pas être découverts, ceux qui les commandaient envoyèrent avertir adroitement ceux qui étaient de l'intelligence, de leur présence. Ces malintentionnés, pour exécuter leur entreprise, prirent avec eux de riches présents, et s'en allèrent au château, sous prétexte de les présenter au commandant. La porte du château leur ayant été ouverte, ils tirèrent de dessous leurs habits les armes qu'ils tenaient cachées, firent main-basse sur les gardes, forcèrent la maison du commandant, et le tuèrent dans l'appartement de ses femmes, où ils le trouvèrent. Cette exécution faite, ils envoyèrent avertir les Francs, qui vinrent en diligence, et s'emparèrent du château qu'ils munirent d'une bonne garnison. Ali Pacha reçut la nouvelle de cette trahison dans le temps qu'il allait pour se rendre maître des châteaux d'Enischer et d'Asousch. Cela l'obligea de mettre cette entreprise à un autre temps, et de songer à assiéger une autre fois Anavarinah en toute diligence, après avoir envoyé à la Porte demander un nombre de galères pour venir empêcher que les Francs ne pussent être secourus par mer. Sultan Bajazid, alarmé de cette nouvelle fâcheuse, commanda aussitôt le Reis Kemal avec trente galères, et lui donna ordre de se rendre à Anavarinah le plus promptement qu'il pourrait, ce qu'il fit en fort peu de temps. Kemal attaqua d'abord les vaisseaux ennemis qui étaient dans le port, en enleva huit dès le premier choc, dont les équipages furent tous ou massacrés ou noyés. Ali Pacha, qui tenait la place assiégé du côté de terre, fit monter ses troupes à l'assaut. Les troupes se comportèrent si bravement, qu'elles emportèrent la ville, et firent main-basse sur

les habitants, dont ils tuèrent trois mille : le reste fut fait esclave et mis à la chaîne. Quatre cents hommes des Francs, qui tenaient le château, capitulèrent aussitôt, et furent renvoyés dans un vaisseau. Ali Pacha y mit aussitôt garnison, fit venir des Musulmans pour l'habiter, et fit de grandes libéralités à ses troupes, en reconnaissance de la valeur avec laquelle ils s'étaient comportés dans cette action.

« Ali Pacha, gouverneur du pays de Moreh, lequel avait la qualité de visir, étant parti au commencement de la même année, pour achever de réduire le reste des places que les infidèles occupaient encore dans son gouvernement, commença la campagne par l'attaque d'Anifeh et d'Asousch. Il se présenta d'abord devant Anifeh et fit sommer la garnison de se rendre, promettant de leur faire une honnête capitulation ; mais, parce qu'elle ne voulut point écouter ses propositions, il fut contraint de venir à la force, et de faire jouer le canon et la mousqueterie contre les assiégés ; il les pressa avec toute la vigueur imaginable, mais nonobstant la résistance opiniâtre des ennemis et la perte de plusieurs Musulmans, il les réduisit à demander à capituler. La capitulation qu'il leur accorda, fut de permettre au peu qui restait de la garnison, qui avait échappé des armes ottomanes, de s'embarquer sur un vaisseau, et de repasser dans le Frenghistan (*le pays des Francs*). Après y avoir mis garnison, il passa à Asousch qu'il prit aussi par composition après un jour et une nuit de siége; ensuite ayant partagé le butin qu'il avait fait dans la prise de ces deux places, il envoya à la Porte, pour le cinquième qui appartenait au sultan, quatre cents jeunes hommes bien faits, avec quantité de meubles précieux, avec une relation de tout ce qu'il avait fait, en considération de quoi le sultan lui donna des marques éclatantes de sa reconnaissance. Il acheva enfin de chasser les infidèles de tout le pays, qu'il rendit florissant par le commerce maritime qu'il y établit, et par les colonies d'Arabes maltraités par les Francs, lesquels y furent attirés, tant par la protection qu'il leur donna, que par ses libéralités.

« Le prince de la ville de Venedik, extrêmement affligé de la perte qu'il venait de faire d'Ainé-Bakht, de Moton et de Koron, qui étaient des meilleures places qu'il eut, s'adressa au roi de Franschah et lui demanda un puissant secours avec promesse de grosses sommes d'argent, avec intention de l'employer à tirer vengeance du tort qu'il venait de recevoir. Le

roi des Franschah, mû et excité par les intérêts de la même religion, lui envoya une flotte très-considérable, chargée de quantité de troupes et très-bien équipée sous le commandement d'un de ses cousins, et cette flotte, jointe à la sienne, composa une armée navale de deux cents voiles : cette armée s'étant mise en mer, alla fondre sur la ville de Medelli au mois de rabi el ewel l'an 811 (1), et firent le dégât par toute l'île, dont elle est la capitale. Ayant commencé le siége de la citadelle, ils le continuèrent pendant vingt jours avec une violence qui ne peut s'imaginer, ne donnant aucun repos aux assiégés ni jour ni nuit, par le feu continuel de leur artillerie et de leur mousqueterie. Le prince sultan Korkoud ayant su cette nouvelle, l'ardeur qu'il avait pour la religion musulmane le porta à donner des marques de son zèle dans cette occasion, en faisant tous ses efforts pour obliger les infidèles à se retirer sans rien faire; pour cet effet, il envoya de Magnisa, lieu de sa résidence, son seliktar aga à la tête de huit cents hommes des troupes de sa cour au port de Ajasmend, afin de s'y embarquer et d'aller de là se jeter dans l'île avec ordre de faire tous leurs efforts pour chasser l'ennemi. Le seliktar s'étant mis en chemin, fut joint par le sangiak beg de Karasi avec ses troupes suivant l'ordre qu'il avait reçu du prince ; de sorte qu'étant arrivés à Ajazmend, ils s'embarquèrent et furent, à la faveur d'une nuit obscure, aborder près de la citadelle, où ils firent leur descente. Les assiégeants ayant eu avis de leur arrivée, marchèrent à eux, et leur livrèrent combat; on se battit de part et d'autre avec chaleur, et il y eut beaucoup de sang répandu; mais plus de celui des ennemis que des Musulmans; quoique le seliktar aga fût tué dans cette action avec la plupart des siens, néanmoins les autres ne perdirent point courage; au contraire, ils firent tant d'efforts, qu'à la fin ils se firent passage, et entrèrent dans la place, où ils rassurèrent les assiégés qui avaient déja perdu l'espérance de pouvoir se défendre plus long-temps.

« D'abord que l'on fut aussi informé à la Porte de la même nouvelle, le sultan fit d'abord équiper une flotte considérable sous le commandement d'Amed Pacha, fils de Hersek, un des

(1) Cette date est sûrement une erreur, car Modone et Coron avaient été prises en 906.

visirs, sur laquelle il fit embarquer de bonnes troupes, et envoya ordre en même-temps à Sinan Pacha Begler, beg d'Anatolie, d'aller se rendre par terre avec celles qu'il commandait, à Ajazmend, afin que la flotte le prît là, et le passât dans l'île avec les autres. Ahmed Pacha, ayant fait voile, avec l'aide de Dieu et des prières du sultan, dans le mois de hemadi el ewel de la même année, parut enfin à la vue de Medelli. Les sentinelles avancées des Francs ne l'eurent pas plutôt aperçu, qu'ils en portèrent la nouvelle aux assiégeants, lesquels dans la confusion où ils se trouvèrent alors, se pressèrent de donner un assaut général à la place, dans l'espérance de n'être pas contraints à retourner sans l'avoir emportée; ils montèrent donc à une tour par la brèche qui y avait été faite, ayant à leur tête le cousin du beg de Franschah, qui avait entrepris cette action par la confiance qu'il avait à sa bravoure. Un Musulman qui n'en avait pas moins, et qui faisait aussi peu de cas de sa vie, se présenta d'abord à lui et le tua; en même-temps il lui coupa la tête qu'il planta en même-temps sur la tour au haut d'une pique, au son des trompettes et des tambours dont l'air retentit de la part des Musulmans, qui en eurent une grande joie : à cette vue, les troupes de Franschah n'ayant plus de chef, prirent le parti de ne plus combattre et de prendre la fuite. Sur leur retraite, les Vénitiens, qui avaient déja été avertis que l'armée navale ottomane arrivait, furent saisis de tant de frayeur, qu'ils suivirent leurs exemple, se rembarquèrent en même-temps et retournèrent dans leur pays.

« Cette nouvelle agréable fut aussitôt envoyée à la Porte, le sultan manda à Amed Pacha de retourner avec l'armée navale, avec ordre à Sinan Pacha de remettre la citadelle dans son premier état, et de se servir pour cela du voisinage du port d'Ajazmend en terre-ferme, ce qu'il exécuta en faisant transporter d'Ajazmend tous les matériaux nécessaires. »

Extraits des annales turques de Naima-Efendi, depuis l'an 1000, jusques à l'an 1065 de l'hégire.

La traduction manuscrite de cet ouvrage, par M. Galland existe à la bibliothèque du Roi, en quatre vol. in-4°, sous les numéros 10528—10528.
4. 7.

On voit que les annales de Naima-Efendi ne commencent pas où l'histoire de Saadud-din finit, puisque entre la mort du sultan Selim Ier, qui eut lieu en 1520, et l'an 1000 de l'hégire (1591 de l'ère chrétienne), il y a une lacune de 71 ans. Cet intervalle comprend les règnes de Soliman II, Selim II, et dix-sept ans du règne d'Amurath III, qui ne mourut qu'en 1595.

Durant ces soixante-onze ans, les Vénitiens eurent deux fois la guerre avec la Porte; la première guerre commença en 1537, et se termina par la cession de Malvoisie et de Naples de Romanie. La seconde est celle dans laquelle les Vénitiens perdirent l'île de Chypre; elle dura de 1570 à 1573.

Le premier volume de ces annales contient les quatre dernières années du règne d'Amurath III, et le règne de Mahomet III, c'est-à-dire qu'il va de l'an 1591 jusques à l'an 1603.

Le second comprend les règnes d'Achmet, de Mustapha Ier, d'Osman Ier, qui le détrôna, et qui fut ensuite dépossédé par lui. 1603—1623.

Le troisième volume est rempli par le règne d'Amurath IV. 1623—1629.

Pendant ces cinq règnes, il ne se passa point d'évè-

nement remarquable, dans lequel les Vénitiens fussent intéressés.

Le quatrième volume comprend tout le règne d'Ibrahim, et cinq ans de celui de Mahomet IV. 1640—1654.

Ce fut dans cet intervalle (en 1645) que commença la longue guerre que les Turcs entreprirent pour enlever l'île de Candie aux Vénitiens.

On voit que ce quatrième volume contient les neuf premières années de l'histoire de cette guerre. Ce récit, fort prolixe, n'est proprement qu'un journal des opérations militaires, interrompu de temps en temps par les troubles de Constantinople. Cette narration est si minutieuse, que l'ensemble disparaît sous les détails; mais ces détails s'accordent presque toujours, du moins pour les faits de quelque importance, avec ce que les historiens chrétiens ont écrit sur cette guerre mémorable.

La traduction de Galland s'arrêtant à l'année 1654, M. Jaubert y a suppléé par les extraits suivants.

Défaite de la flotte turque. 1655—1656.

(Traduction de M. Jaubert.)

« On lit dans les annales d'Abdy-Pacha que le 23 de chaaban qui était un samedi, (juillet 1655) la flotte ottomane mit à la voile et se dirigea vers la Méditerranée. Elle se composait de quarante-cinq galères, sept galéasses, et vingt-sept bâtiments de ligne (total quatre-vingt-deux voiles), mais n'était pas armée d'un nombre suffisant de troupes. Quoi qu'il en soit, parvenue aux Dardanelles, cette flotte jeta l'ancre vis-à-vis du château d'Asie. Le capitan-pacha, s'étant convaincu que les bâtiments chrétiens stationnés en sa présence, étaient nombreux, et parfaitement en état de combattre, passa de sa personne sur la côte d'Europe, à l'effet d'y tenir conseil. On observa qu'in-

dépendamment de l'avantage du nombre, les chrétiens avaient pour eux celui des courants; qu'il était impossible de prévoir les résultats d'une affaire entreprise avec des forces aussi inégales, qu'il valait mieux faire connaître l'état des choses au gouvernement, attendre les renforts qui seraient envoyés de Constantinople, et marcher ensuite à la rencontre des infidèles. Les janissaires se bornèrent à dire, qu'ayant reçu l'ordre d'obéir aux volontés de leurs chefs, il ne leur appartenait point de faire des représentations, ni de se mêler des choses qui étaient relatives au commandement. D'un autre côté, les soldats volontaires ayant écrit au capitan-pacha pour demander une augmentation de paie, cet amiral leur fit dire qu'elle leur serait accordée, telle qu'ils la demandaient, après le combat; réponse qui ne les satisfit nullement. Cet amiral se disposa cependant à livrer bataille aux chrétiens dans leur détroit; mais intimidées par l'infériorité du nombre, et persuadées qu'il n'était pas possible de prendre l'offensive avec aussi peu de monde, les troupes volontaires refusèrent d'obéir à l'amiral, et débarquèrent à terre malgré ses ordres. Nonobstant cette fâcheuse circonstance, le capitan-pacha, suivi du petit nombre de troupes qui lui étaient restées fidèles, attaqua l'ennemi : les courants étaient favorables aux chrétiens, et de plus un vent contraire s'étant élevé, les bâtiments de la flotte ottomane se trouvèrent mêlés, les rames s'entrechoquèrent, et la confusion régnait parmi eux; l'ennemi profita de cette circonstance pour les canonner vivement. Le capitan-pacha expédia quelques bâtiments légers pour dégager ceux qui étaient entraînés au large; mais l'ennemi étant maître du passage, il ne fut pas possible d'approcher, ce qui, par la volonté de Dieu, occasionna divers évènements fâcheux, et une défaite complète; à l'exception de la capitane, de huit galères, de douze bâtiments qui se trouvaient sur le lieu du combat, et qui se sauvèrent, et de huit autres galères qui furent prises par les infidèles, tout devint la proie des flammes : l'ennemi ne perdit que cinq navires par l'incendie; tel fut le résultat des décrets de la divine providence. Il résulte des dépêches d'Abdy Pacha, desquelles la présente relation est extraite, que les mesures prises par le capitan-pacha n'étaient point de nature à lui mériter des reproches, et qu'il avait fait tout ce qu'on avait droit d'attendre d'un général habile et d'un homme de cœur. »

Prise de Ténédos par les Vénitiens. 1656.

(Traduction de M. Jaubert.)

« L'île de Ténédos avait été repeuplée par les soins du glorieux sultan Mahomet II, et depuis son règne quelques Musulmans s'y étaient établis : les bâtiments turcs forcés par les évènements de la guerre de se réfugier dans son port, y trouvaient un sûr asyle : mais la flotte des infidèles ayant acquis une grande supériorité par suite des évènements ci-dessus racontés, les navires qui la composaient, s'avancèrent directement vers Ténédos. Les troupes destinées à sa défense, par un effet de la vile cupidité du précédent visir Ahmed Pacha, avaient été licenciées sous divers prétextes, et le peu d'hommes qui y restaient, à cause de l'abandon des salines situées vis-à-vis de l'île, et qui formaient la base du revenu, étaient privés de tout moyen de subsistance; en sorte que la place dépourvue de défenseurs, de vivres et d'approvisionnements, et se trouvant, d'ailleurs, dans l'impossibilité de recevoir des secours durant le siége, fut obligée de capituler. La nouvelle de la perte de cette île importante ainsi tombée au pouvoir des infidèles, fut un sujet de larmes et de deuil pour tous les vrais croyants. »

Prise de Lemnos par les Vénitiens.

« Après la prise de l'île de Ténédos, les Vénitiens s'avancèrent vers l'île de Lemnos précédemment fortifiée par les soins du sultan Mahomet II, et commencèrent le siége de la citadelle; le désastre de la flotte ottomane leur facilita les moyens d'y arriver, et de faire pleuvoir sur elle pendant plusieurs jours une grêle de boulets et de matières combustibles. Le capitan-pacha qui se trouvait à Gallipoli, trouva cependant le moyen de faire arriver quelques renforts, et les assiégeants furent vivement repoussés dans deux actions différentes. Ils y perdirent plusieurs centaines d'hommes, mais quelques-uns d'entre eux étant parvenus à s'emparer du faubourg, et d'ailleurs les citernes qui se trouvaient dans l'intérieur de la place étant épuisées, et les murs ruinés par le feu de l'artillerie ennemie, elle était hors d'é-

tat de résister. Le dix-neuvième jour du siége, la place capitula : tout ce qui s'y trouvait tomba au pouvoir de l'ennemi, qui, indépendamment de cent cinquante mille moutons, y fit un butin immense; ils prirent soixante mille piastres appartenant à l'aga des janissaires; les Turcs sortirent avec leurs habits seulement.

« Il y eut cette année une affaire importante sous les murs de Candie : les Turcs se vantent d'y avoir tué plus de dix mille chrétiens, et de n'y avoir perdu que mille hommes. Ils eurent également un succès sur mer qui leur permit de ravitailler leur armée. »

Evènements maritimes dans l'Archipel. 1656.

« Conformément à l'ordre qu'elle en avait reçu, la flotte algérienne avait mis en mer dans le dessein d'opérer sa jonction avec l'armée navale; huit bâtiments de cette flotte l'avaient devancée. Arrivés auprès de Chio, ils trouvèrent les Vénitiens mouillés sous le château-neuf, et les prenant pour des Musulmans, à cause de l'obscurité de la nuit, ils allèrent à leur rencontre : ce ne fut que lorsqu'ils furent arrivés auprès de l'ennemi qu'ils reconnurent leur méprise, mais que faire? Les ennemis profitèrent du calme pour les attaquer : la résistance fut opiniâtre, et l'affaire sanglante : les chrétiens perdirent trois cents hommes; plus de cinq cents Musulmans obtinrent la palme du martyre. Trois vaisseaux turcs furent pris, trois brûlés par le fait de leurs capitaines, un coula à fond, et par la permission du Très-Haut, un seul parvint à se réfugier dans le port de Sogadjeik; mais cinq saïques ou bâtiments de transport qui venaient d'Egypte, chargés d'approvisionnements et de marchandises, ayant été forcés par la présence de la flotte ennemie, de prendre le même parti, les infidèles en furent informés, accoururent à Sogadjeik, et prirent non-seulement les cinq saïques, mais encore le bâtiment algérien qui s'était sauvé de l'affaire. La valeur des marchandises chargées à bord des saïques et dont s'emparèrent les chrétiens, était de trois cent mille piastres. Les habitants de Sogadjeik prévenus de l'approche de l'ennemi, s'étaient retirés dès la veille dans le fort, avec leurs enfants, leurs femmes, et leurs objets les plus précieux. Tout ce qui ne pouvait

être emporté, tomba sans obstacle au pouvoir des chrétiens, et (puissions-nous être préservés d'un pareil malheur), la mosquée fut détruite. Cependant des troupes arrivées de Smyrne, durant deux ou trois jours de combat, tuèrent plus de deux cents hommes à l'ennemi, et lui firent une soixantaine de prisonniers, ce qui ne l'empêcha pas de mettre le feu à divers lieux de la citadelle et de retourner à Chio sur ses vaisseaux, après avoir brûlé les saïques. Lorsque ces fâcheuses nouvelles arrivèrent à Constantinople, les cœurs des vrais croyants furent pénétrés de tristesse. »



Extraits des annales turques de Rachid.



Arrivée d'une lettre de la république de Venise, pour demander la paix. 1665.

« Les Vénitiens ayant connu l'évènement de la paix conclue avec les infidèles d'Allemagne, et prévoyant qu'on allait prendre les mesures les plus propres à amener par la force de nos armes vengeresses, la prise de la citadelle de Candie, objet d'une si longue guerre et de tant de combats, la crainte et l'épouvante s'emparèrent d'eux. La sublime Porte, dirent-ils en eux-mêmes, occupée par la guerre d'Allemagne, a dû ralentir ses efforts; mais à l'avenir, il est évident qu'elle va tomber sur nous avec tout le poids de sa formidable puissance. Ne sachant quel parti prendre, ils écrivirent une lettre conçue dans des termes qui dénotaient leur faiblesse, pour demander la paix. L'ambassadeur que nous vous avons précédemment envoyé dans le dessein d'obtenir la paix, disaient-ils dans cette lettre, est resté depuis longtemps près de vous. Notre intention a toujours été de demander à la sublime porte notre repos et notre sécurité, tellement que durant le temps que vous étiez occupés à la guerre d'Allemagne,

nos troupes assiégées dans Candie, n'ont point effectué de sortie de leur place, et nous avons attendu en silence les effets de votre bonté. C'est dans cet état de choses, et de quelque façon que ce puisse être, que nous réclamons votre auguste clémence. Tel était le sens du petit nombre de lignes qu'ils écrivirent. Durant le cours de la guerre d'Allemagne, les infidèles n'avaient point cessé de se conduire, autant qu'il avait été en eux, d'une manière hostile; mais, obligés, par leur faiblesse et par la nécessité, d'attendre des occasions favorables pour combattre, ils avaient feint de vouloir témoigner par-là leur désir de la paix, et aujourd'hui ils cherchaient à s'en faire un mérite pour obtenir cette faveur.

« Les Vénitiens sont une nation trompeuse aux paroles de laquelle il ne faut ajouter aucune foi; ils épient avec soin toutes les occasions d'accomplir leurs desseins : lorsque la sublime Porte est engagée dans quelque guerre contre les ennemis de la foi, ils tentent, au mépris des traités (et dont Dieu nous préserve), de s'emparer de quelques places des frontières de l'empire. Lorsque ces motifs de sécurité cessent, les Vénitiens, prévoyant qu'ils ne pourront résister aux moindres efforts (de la Turquie), s'épouvantent et s'empressent de faire des démarches pour obtenir la paix. Telle est leur coutume; et, comme on en avait fait souvent l'expérience, on ne jugea point convenable d'ajouter foi à leurs paroles, ni d'avoir égard à leur demande. »

Tentatives des infidèles sur la place de Tchanderly, (l'ancienne Elœa, au fond du golfe de Pergame.)

« Les Vénitiens, dans l'intention de s'emparer de Tchanderly, place située sur la côte d'Asie en face de l'île de Mitylène, débarquèrent, le 14 du mois de Rebi ul akhar, au nombre de quelques milliers d'hommes, et commencèrent le siége de cette place; mais la garnison fit une sortie tellement vive, qu'ils furent obligés de regagner en toute hâte leurs vaisseaux. Ils perdirent dans cette affaire trois de leurs principaux commandants, dont les têtes furent envoyées au sultan et exposées devant la tente impériale.

« Il y eut, cette même année, entre Rettimo et la Canée, une affaire dans laquelle les Turcs perdirent quatre vaisseaux; mais, s'il faut en croire leur rapport, ils tuèrent ou blessèrent aux Vénitiens environ dix-neuf cents hommes. »

Combat naval entre les Turcs et les Vénitiens. 1618.

« Six bâtiments tripolitains, qui faisaient voile vers Salonique, furent rencontrés et attaqués, vis-à-vis de l'île de Lesbos, par vingt bâtiments vénitiens sous les ordres du capitaine Georges (Morosini). Mais la flotte turque, au nombre de trente-cinq voiles, partie de Chio en toute hâte, tomba sur les Vénitiens, leur prit deux vaisseaux et cent dix-huit hommes, au nombre desquels étaient trente personnes de distinction. Le rapport officiel porte que le capitaine Georges fut blessé d'un coup de canon dans cette affaire. »

Conférence entre l'ambassadeur de Venise et le caïmacam. 1668.

« Le troisième jour du mois de Rebi ul akhar, l'ambassadeur de Venise ayant été introduit chez le Caïmacam Mustapha Pacha, et la conférence relative aux affaires de la paix ayant commencé, ce ministre demanda à l'ambassadeur quelles étaient à ce sujet les dernières propositions de la république et l'étendue des pouvoirs conférés à son agent; celui-ci répondit que la république, après avoir imploré de la clémence de sa hautesse le pardon de ses fautes passées, la suppliait de mettre un terme au siége de Candie; qu'en reconnaissance de cette faveur les Vénitiens offraient de payer chaque année à la sublime Porte un tribut de vingt-quatre mille réales, et de lui restituer la place forte de Kiliss (Clissa) dont ils s'étaient emparés en Bosnie, pourvu qu'à ce prix ils restassent maîtres de Candie. Le caïmacam répondit que d'après la longueur du siége et la volonté bien prononcée du sultan de s'emparer de cette place, il n'était pas possible d'arriver à la conclusion de la paix, à aucune condition autre que la reddition de la citadelle de Candie. Sur

quoi l'ambassadeur ayant ajouté que ses instructions ne s'étendaient pas jusques-là, il fut chassé de la présence du caïmacam. »

Lettre du grand-visir à la république. 1668.

L'historien turc raconte ici le départ de la flotte ottomane pour Constantinople; il dit que depuis les sept derniers mois du siége, l'armée assiégeante avait consommé vingt mille quintaux de poudre, perdu huit mille hommes, parmi lesquels deux beglerbegs de Romélie, deux begs d'Égypte (l'un tué, l'autre fait prisonnier) et le séliktar aga de l'armée. Il rend compte des mesures prises pour opérer le licenciement d'une partie des troupes, et pour assurer le paiement de la solde des janissaires et des sipahis. Il entre dans quelques détails sur les ravages occasionnés par la peste dans le camp ottoman, et ajoute que d'après la mort successive des deux ambassadeurs envoyés par les Vénitiens pour traiter de la paix, le grand-visir jugea convenable de leur écrire la lettre suivante :

Copie de la lettre écrite par le grand-visir à la république.

Après les titres et qualifications d'usage, « qu'il vous soit connu que, lorsque l'ambassadeur précédemment envoyé par vous et dès long-temps résidant auprès de la sublime Porte, eut témoigné le desir de nous faire des communications relatives au renouvellement de la paix et de l'amitié préexistantes, et au rétablissement de la bonne intelligence troublée par les évènements d'une trop longue guerre, et eut fait connaître qu'il lui était arrivé un diplôme scellé contenant des instructions de votre part à ce sujet, cet ambassadeur obtint de sa Hautesse la permission de se rendre au camp impérial; mais il tomba malade en route, et mourut avant d'avoir pu parvenir à sa destination. Cependant un nombre prodigieux de soldats de la foi prit les armes, passa dans l'île de Candie, hiverna à la Canée, et arriva avec le printemps sous les murs de la place assiégée. A peine ces troupes, favorisées par le Très-Haut, avaient-elles commencé à se livrer aux travaux et aux

combats du siége, qu'un homme, revêtu du caractère d'ambassadeur, et envoyé par vous en remplacement de celui qui était mort, arriva dans le voisinage du camp impérial. Il fut accueilli avec tous les égards que comportait la circonstance, et il lui fut envoyé de notre part une personne de confiance, pour savoir s'il était porteur de quelque *bonne parole*. Il répondit que n'étant chargé d'aucune parole, autre que celles contenues dans les instructions écrites de son prédécesseur, il ne pouvait que réitérer les mêmes propositions. Mais vous n'ignorez pas que le sens des articles proposés par l'ambassadeur défunt, avait été mis sous les yeux du successeur des Khosroës, et que sa Hautesse ne les trouvant point conformes aux convenances de sa sublime Porte, ni à ses augustes intentions, avait fait répondre qu'elle ne daignait point les approuver.

« Votre ambassadeur, dépourvu d'instructions, se trouvait donc dans l'impossibilité de faire aucune proposition nouvelle, et son arrivée ayant eu lieu dans le cours des évènements de la guerre, les négociations avaient éprouvé du retard : sur ces entrefaites, et par un effet de la volonté divine, il mourut aussi, et une lettre vous fut adressée pour vous informer de cet évènement.

« Il semble possible de conjecturer que vos ambassadeurs n'ayant apporté ni franchise ni sincérité dans cette œuvre de réconciliation, il ne leur a point été donné d'obtenir d'heureux résultats ; et, comme les propositions mises en avant par le dernier d'entre eux, et soumises ensuite à sa Hautesse, étaient évidemment de nature à ne point paraître convenables, on en a conclu que ces manifestations du desir d'obtenir la paix, et ces sollicitations réitérées, ne partaient point du fond du cœur, et que peut-être de telles négociations et des conférences aussi long-temps prolongées dans le but apparent de conclure un traité, n'avaient en réalité pour objet que d'excuser votre conduite aux yeux des autres nations chrétiennes, de vous faire considérer comme des victimes de la perfidie et de la mauvaise foi, et d'obtenir, par ces motifs, du secours et de l'appui ; car autrement, et si votre desir de la paix eût été sincère, sachant, à n'en pouvoir douter, que, tant que la sublime Porte n'aurait point atteint l'objet de ses vœux et de ses espérances, la prolongation de la guerre, ni l'opiniâtreté de la résistance ne pourraient ralentir ni diminuer ses efforts ; et,

connaissant toute la sollicitude que notre souverain lui-même apporte à cette entreprise, vous ne vous seriez point flattés de satisfaire sa Hautesse, à moins de la mettre en possession d'une place dont elle attend la conquête des bontés et de la puissance du Très-Haut, et vous vous seriez ainsi soustraits à de très-grands malheurs. En effet, il est évident pour quiconque a étudié avec soin les fastes de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours, que le soleil de cette puissance parcourt les signes fortunés de son zodiaque, en reprenant toujours un nouvel éclat à la suite de toutes les guerres et de tous les évènements. Les longueurs et les délais que la négociation a éprouvés jusqu'à ce jour, étant incompatibles avec la dignité de la sublime Porte, il devient nécessaire qu'elles soient suivies de démarches plus conformes à votre faiblesse ; autrement cette Porte, asyle de la félicité, s'ouvrira pour donner issue aux évènements prévus et inconnus. C'est donc pour vous faire connaître que les préparatifs de guerre les plus propres à avancer les affaires de la sublime Porte, sont faits, mais que vous avez encore la possibilité d'obtenir la paix, pourvu que les conditions en soient conformes aux desirs et à la dignité de cette puissance, que la présente lettre contenant le fond de la question a été écrite et vous a été adressée par l'intermédiaire du nommé Marco, homme attaché à votre ancien ambassadeur. S'il plaît à Dieu, lorsque cette lettre vous sera parvenue, en apportant une sérieuse attention à vous pénétrer du sens des paroles qu'elle contient, vous comprendrez et péserez les suites de vos futures résolutions. Toute force et toute puissance viennent de Dieu, et ce qui fut de toute éternité prédestiné par sa sagesse, se manifestera. Que le salut soit sur quiconque suit la voie droite. »

Négociations relatives à la reddition de Candie. 1669.

« Dans les premiers jours du mois de jemail ul akhar, un bâtiment léger sortit du port de Candie sous pavillon blanc. Sur l'avis qu'on en donna au grand-visir, ce général répondit : « S'il « est porteur de quelques paroles relatives à la reddition de la « place, à la bonne heure, sinon je recommande qu'on n'ac- « cueille aucune proposition soit de vive voix, soit par écrit. » Mehemet Pacha s'étant acquitté de cette commission. « Nous

« sommes, répondirent les infidèles, chargés d'une lettre; mais « nous ignorons ce qu'elle contient. » Sur quoi Méhémet Pa- « cha répliqua que, « d'après les ordres qu'il avait reçus, il ne « pouvait recevoir la lettre. » Il renvoya ensuite le navire dans le port.

« Sur ces entrefaites, le grand-visir reçut un billet impérial, contenant ce qui suit : « Graces à Dieu, je suis arrivé à Iegny- « Cheher (1), l'ambassadeur de Venise est venu dans un lieu voi- « sin de cette ville, mais il n'a point été admis en mon auguste « présence; quel est ton sentiment, mon cher visir, et quelle « réponse donnerons-nous? Si tu espères prendre la place, nous en « exigerons la reddition de cet ambassadeur; mais s'il faut encore « faire la guerre, pendant un an, pour cette citadelle, je t'aver- « tis que nos états, bien gardés, sont dans l'impuissance de te « fournir encore des troupes, des munitions et des approvision- « nements. En conséquence, consulte-toi là-dessus avec une ou « deux personnes, et fais-moi parvenir ton avis le plus prompte- « ment qu'il sera possible. »

« Cet incident affligea vivement le grand-visir, il répondit à sa Hautesse, au cheikh Ul Islam, au caïmacam, au seliktar et aux favoris du prince Mustapha Pacha et Vany Effendyi que « si « l'ambassadeur avait quelque proposition à faire au sujet de la « reddition de la place, sans doute il fallait l'écouter, qu'autre- « ment il pouvait rester là où il était; et relativement aux pro- « grès du siège, que les fortifications étaient ruinées de deux « côtés sur une étendue de trois cents toises, et qu'il en restait à « peine un espace de dix pour arriver à la place. Après avoir gagné « tant de terrain, ajoutait-il, à force de gabions, de retranche- « ments et de mines, si nous pouvons avancer encore de dix toises, « la place est à nous. Si ce n'était que nous avons peu de muni- « tions et que nos troupes sont accablées de lassitude, ce serait « l'affaire de dix jours; mais quoiqu'il ne soit point possible de « fixer un terme aux évènements, comme la place est réduite à « une telle extrémité que nous espérons d'heure en heure qu'elle « se rendra, nous pensons que notre souverain ne doit ni accep- « ter des propositions d'argent, ni ajouter foi aux discours hypo-

(1) L'ancienne Antiochia-Mœandri.

« crites de l'ambassadeur maudit : que S. H. envoie ici un servi-
« teur fidèle pour s'assurer de l'état du siège, et qu'on donne
« ensuite la réponse qu'elle voudra. »

« L'ambassadeur de Venise ayant été admis en présence de sa Hautesse, et l'ayant suppliée de se désister de ses prétentions sur la citadelle de Candie, en acceptant un tribut annuel de vingt-cinq mille sequins, sa hautesse repoussa cette proposition, en disant que, « si Dieu lui prêtait vie, elle se rendrait en personne,
« au printemps prochain, dans l'île de Candie. »

« Un ordre impérial étant émané pour faire enfermer, dans le château de la Canée, l'ambassadeur qui avait été présenté à sa Hautesse, et qui n'avait point eu de pouvoirs suffisants pour opérer la reddition de la place, cet ambassadeur fut conduit et arriva à ce château le 25 du même mois (rebi'ul akhar).

« L'ambassadeur de Venise écrivit de sa prison, une lettre au grand-visir pour solliciter une audience. Elle lui fut accordée.

« On comprit, par la lettre de l'ambassadeur de Venise, que le roi de France se disposait à secourir la place assiégée, et l'on sut, par les rapports des déserteurs, que la reddition en était inévitable; ils ajoutaient que, dans le cas où cette place serait tombée au pouvoir des Musulmans, la navigation des bâtiments européens serait interrompue sur ces mers, et qu'en conséquence, il était question d'en faire la cession au roi de France. En sorte que, quand l'ambassadeur de France, résidant à Constantinople, réclama celui de Venise, non-seulement, d'après cet avis, on ne lui accorda point l'objet de sa demande, mais qu'encore la sublime-Porte écrivit au roi de France, pour se plaindre de divers procédés de nature à troubler la paix existante entre les deux états, et pour le sommer de s'expliquer sur la nature de ses intentions.

« L'ambassadeur de Venise, à qui l'on avait précédemment accordé la permission de se rendre de la Canée au camp impérial, y étant arrivé le 15 du mois de chawal, on le fit loger dans la ferme de *Caterdjy Oglow*, et on lui donna, selon l'usage, une garde de janissaires commandés par un *Chorbagi*. Mais comme cet ambassadeur, plusieurs jours après son arrivée, ne parlait point de rendre Candie, il ne fut point admis en la présence du grand-

visir, et on se borna à lui envoyer l'interprète de la Porte pour entrer en négociations. La république offrait, si la Porte consentait à laisser la place au pouvoir des Vénitiens, de payer d'abord une somme de six cents bourses (la bourse pouvait valoir alors mille francs), et de plus un tribut annuel de vingt-cinq mille pièces d'or. L'interprète rendait compte de ces propositions au grand-visir, qui répondit : *Nous ne sommes point des marchands, nous n'éprouvons aucun embarras dans nos finances, et nous ne pouvons renoncer à nos vues sur la citadelle de Candie.* A quoi, l'ambassadeur fit répliquer, que ses pouvoirs ne s'étendaient pas jusques à stipuler la reddition de cette place, mais qu'il offrait, de remettre en échange, celles de *la Sude* et de *Kilîss*, avec leurs habitants, et de payer, indépendamment du tribut annuel proposé, la somme de six cents bourses. Le grand-visir n'agréa point cette nouvelle proposition. *Quoi qu'en dise l'ambassadeur*, ajouta son altesse, *nous ne pouvons admettre une telle clause, à moins, cependant, qu'il ne soit convenu, pour que la place ne reste au pouvoir de l'une ni de l'autre partie, qu'elle sera rasée au niveau de la terre et démolie. Nous permettrons qu'il en soit construit une nouvelle dans quelque coin de l'île ; mais il nous est absolument impossible de faire aucune autre espèce de concession.*

« Lorsque cet *ultimatum* eut été rapporté à l'ambassadeur, celui-ci répondit que tous les trésors du monde ne suffiraient pas pour payer le prix d'une citadelle telle que celle de Candie. La présence de l'ambassadeur au camp impérial étant désormais devenue inutile, il fut reconduit au château de la Canée. »

Candie secourue par les Français. — Expédition du duc de la Feuillade. 1668.

« Cinq cents chevaliers français, des familles les plus distinguées, et venus de leur propre gré, au secours de la place assiégée, s'y trouvaient depuis un ou deux mois, et effectuaient de temps en temps des sorties dans lesquelles ils faisaient preuve de valeur contre les Musulmans. Cette fois s'étant précipités hors des murs de la place pour forcer nos retranchements, ils perdirent plus de la moitié de leur monde ; ceux qui purent parvenir à se sauver et à rentrer dans Candie, désespérant du succès de l'entreprise, s'en retournèrent honteusement. »

Expédition du duc de Beaufort.

« Soixante navires français de divers tonnages étant venus au secours de Candie et ayant jeté l'ancre vis-à-vis de la citadelle, les assiégés en conçurent une grande joie et une extrême présomption, ils s'écriaient au milieu des salves d'artillerie: venez maintenant prendre la place de Candie! Sur ces bâtiments était un cousin du roi de France, nommé le duc François de Beaufort, il entra dans la place à la tête de seize mille hommes d'élite, avec le dessein de forcer les troupes musulmanes à sortir de leurs retranchements. Le 20e jour du mois de Muharrem (1080), à la pointe du jour, ces troupes effectuèrent leur sortie du côté du bastion blanc, se dirigèrent vers Bétang, et, après s'être tous assigné leurs postes devant les batteries, ils se disposaient à les emporter de vive force; mais les invincibles soldats de la foi, qui se trouvaient de ce côté, ayant poussé de grands cris (qui arrivèrent jusques au trône de l'Éternel), se jetèrent comme des lions sur les ennemis et combattirent jusques à dix heures du matin avec un zèle, un courage et une fureur extraordinaires. A la suite de cette mémorable affaire, l'ennemi, complètement battu et châtié, prit la fuite et chercha à se réfugier dans la place; mais nos braves s'étant aperçus de ce dessein les poursuivirent l'épée dans les reins et en firent un grand carnage. A en juger par le rapport des transfuges de la place, ils eurent dans ce combat six cents cavaliers, seize cents fantassins de tués, et un nombre prodigieux de blessés. D'après le même rapport, le prince, chef de cette troupe, fut du nombre des morts. Ceux d'entre les Musulmans qui purent se procurer des prisonniers et des têtes d'infidèles apportèrent les têtes au bout de leurs piques, et reçurent d'abord du chef du quartier au nom du capitan pacha, une récompense de dix piastres, et ensuite chez le grand-visir une seconde de quinze piastres par tête. Quant à ceux qui amenaient des prisonniers; ils reçurent soixante-dix piastres. Le butin fut immense, on prit de riches selles, des épées ornées en or et en argent, des boutons d'émeraudes, des bagues de rubis et d'autres bijoux et objets précieux en telle quantité que la place occupée par l'armée impériale eut moins l'air d'un camp de soldats, que d'un bazar d'orfèvres.

« Le 28 du même mois, une barque se présenta sous pavillon parlementaire venant de la flotte des infidèles : nous avons perdu dans les précédentes affaires, dirent ceux qui la montaient, trois ou quatre d'entre nos chefs, au nombre desquels se trouve François, fils de César de Beaufort, il est blond et d'une taille élevée. S'il est encore en vie, nous demandons à l'échanger à quelque prix que ce soit; s'il est mort, nous donnerons une somme quelconque pour obtenir son cadavre. La barque s'étant retirée, on fit (dans l'intention d'envoyer cet homme à sa Hautesse) des perquisitions tant parmi les prisonniers que sur le champ de bataille parmi les morts; mais l'excessive chaleur du climat avait tellement dénaturé leurs restes, qu'il fut impossible de reconnaître ni de distinguer les traits d'aucun d'eux, en sorte que les parlementaires étant revenus au bout de trois heures, on leur répondit que l'homme qu'ils cherchaient n'avait point été retrouvé. »

Extraits sommaires de l'historien Rachid.

« Dans ces circonstances et par un effet de la protection et de la sagesse divines, les Vénitiens et les soldats français, s'étant divisés entre eux, ces derniers envoyèrent au camp impérial un parlementaire pour notifier la résolution qu'ils avaient prise de retourner dans leur malheureuse patrie, et pour demander des nouvelles de leur général, afin, dirent-ils, de lui envoyer quelques domestiques pour le servir. Le grand-visir leur fit répondre qu'il y avait du monde auprès de lui pour prendre ce soin, ce qui les désola beaucoup; le 19 du mois de rebi el ewel, ils s'embarquèrent dans leurs vaisseaux, et firent voile directement vers la France; (suivent ici diverses épithètes injurieuses). »

Reddition de la place. 1669.

« D'après tous les efforts tentés jusqu'à ce jour pour repousser les attaques des Musulmans, l'inutilité des secours envoyés cette année par la France, l'ordre de Malte et le pape, la honteuse défaite essuyée par leurs Français sous les murs de Candie, et la

retraite de tous les auxiliaires, il était évident qu'il ne restait plus aucune ressource aux assiégés; d'un autre côté les soldats de la foi s'étaient avancés vers l'intérieur de la place, avaient fait de nouveaux progrès, et s'étaient rendus maîtres de deux tiers des murailles; il était donc clair comme le jour, que le reste ne tarderait pas à tomber en leur pouvoir, et qu'une plus longue résistance entraînerait la perte totale de la garnison. D'après ces motifs, les assiégés se déterminèrent à envoyer au camp un nouveau parlementaire; lorsque le grand-visir en fut informé, il recommanda, si ce parlementaire était Français, de ne point le laisser approcher; et, s'il venait de la part du capitaine-général des Vénitiens, de ne l'accueillir que sous la condition expresse qu'il serait chargé de proposer la capitulation de la place. Cet ordre fut exécuté; l'officier de confiance envoyé par le capitaine-général, ne s'étant point annoncé comme chargé de proposer la capitulation, fut renvoyé dans la place.

« Il revint au bout de deux heures et dit : Nous voulons remettre en vos mains la citadelle de Candie; et devenant désormais vos amis, nous desirons que les hostilités cessent, et qu'il n'existe plus de guerre entre vous et nous. S'il plaît à Dieu, et que demain le temps le permette, nous reviendrons sous pavillon parlementaire, pour entrer en négociation avec vous, et terminer heureusement cette affaire.

« Le lendemain matin, quoique la mer fût agitée par un grand vent, la même barque se présenta et vint prendre terre auprès du petit château; l'officier Ahmed-Aga et l'interprète de la Porte, Panaïoti, se rendirent au même lieu, et commencèrent à entrer en pourparlers avec l'infidèle, qui leur dit : Nous allons vous livrer une place qui n'a point sa pareille, et un bijou tel qu'aucun monarque n'en posséda jamais d'aussi précieux. Nous pourrions encore prolonger la guerre pendant un an ou deux, mais notre desir de la paix l'emporte sur cette considération.

« L'interprète de la Porte répondit à ce discours en vantant beaucoup la puissance de son maître et la bravoure des troupes ottomanes; le négociateur vénitien répliqua en insistant sur l'honneur qui résulterait pour la Porte de la prise de cette place; vers la fin de la conférence qui se prolongea jusqu'à trois heures après-midi, Ahmed-Aga et l'interprète Panaïoti repré-

sentèrent à l'officier vénitien que le lieu en était mal choisi, tant à cause de la distance du camp, que parce que les boulets et les balles pouvaient arriver jusque-là : le lendemain, cet officier notifia aux Turcs que le capitaine-général avait donné son agrément à ce qu'il fût fait choix d'un autre lieu pour les conférences.

« De riches tentes furent en conséquence dressées sur le boulevard extérieur nommé Atlitabichsy ; et on chargea de la négociation Ibrahim-pacha d'Alep, Zulfucâr-aga, Ahmed-aga, et l'interprète Panaïoti ; le troisième et le quatrième de ces officiers eurent la commission de rendre compte au grand-visir des progrès de la négociation : de leur côté les Vénitiens avaient fait choix de deux personnes.

« Les conférences se prolongèrent durant six jours et six nuits, et enfin le traité de paix allait être conclu, lorsque les négociateurs vénitiens demandèrent qu'il fût concédé à la république un lieu dans l'île de Candie pour y bâtir un fort. Cette demande mit le grand-visir dans une telle colère qu'il ordonna la rupture des conférences ; mais quand les négociateurs vénitiens virent que l'on commençait à abattre les tentes, ils jetèrent de grands cris, et supplièrent Ibrahim-pacha, de leur permettre d'aller prendre les ordres du général. En effet, l'un d'entre eux se rendit en toute hâte auprès du général pour l'informer de l'état des choses, il revint au bout d'une heure, et déclara que les Vénitiens renonçaient à posséder même un pouce de terre dans l'île, et qu'ils ne demandaient qu'à conclure au plutôt une paix nécessaire au repos et au bonheur de ses pauvres habitants. Cette nouvelle fit cesser toute discussion, la conférence fut close et les bases de la paix furent établies au moyen des dix-huit articles suivants.

Article premier. La citadelle de Candie sera remise avec toute son artillerie et ses approvisionnements de guerre.

Art. II. Les forts de la Sude, de Spinalonga, et des Grabuses resteront comme par le passé entre les mains des Vénitiens.

Art. III. Les prisonniers seront de part et d'autre mis en liberté.

Art. IV. Les îles de la Méditerranée qui appartiennent à la sublime Porte ne seront point inquiétées.

Art. V. Si une barque vient à être prise en mer, les Vénitiens en seront responsables.

Art. VI. Une maison sera disposée pour la résidence du baile de Venise à Galata.

Art. VII. La république enverra des consuls dans les autres échelles.

Art. VIII. Le fort de Clissa en Bosnie restera au pouvoir des Vénitiens.

Art. IX. Jusques à la ratification de la paix, des ôtages seront remis de part et d'autre.

Art. X. Pour que les Vénitiens puissent se transporter en face de l'île de Standie, il leur sera accordé douze jours de temps calme.

Art. XI. Arrivés à Standie, les Vénitiens ne seront point obligés de quitter précipitamment cette île, mais il leur sera accordé quelques jours de délai.

Art. XII. Les personnes et les propriétés de tous ceux qui voudront demeurer dans la place, seront respectées.

Art. XIII. Les capitulations impériales seront renouvelées comme par le passé.

Art. XIV. La république de Venise enverra une ambassade solennelle et des présents à Constantinople.

« Indépendamment de ces articles, il en fut redigé quatre autres de détails relatifs à la reddition de la place.

« Le neuvième jour du mois de rabiel akhar, les négociateurs Vénitiens devaient être admis à l'audience du grand-visir, des troupes furent rangées en haie depuis le lieu des conférences jusqu'à la tente de ce ministre; après les avoir considérées, ces négociateurs s'inclinèrent profondément devant son altesse, qui leur dit: Soyez les bien venus; quelle est l'affaire qui vous amène? Nous venons, dirent-ils, pour vous remettre la citadelle, et pour obtenir notre repos, au moyen d'un traité de paix. Votre général, répliqua le visir, est-il investi de la part du doge de Ve-

nise, de pouvoirs suffisants pour terminer cette grande affaire? Ils répondirent à cette question en exhibant un acte revêtu du cachet du doge; lorsque cette pièce eut été remise, on les revêtit de pelisses, on en revêtit aussi quatre ou cinq personnes de leur suite; l'officier chargé de les accompagner, Ahmed-aga et l'interprète Panaïoti; des drapeaux furent ensuite déployés en signe de paix et de réconciliation. »

L'auteur turc raconte ici qu'un soldat vénitien tombé dans l'ivresse ayant par hasard substitué un pavillon qui servait de signal de guerre à l'un de ces drapeaux, il s'ensuivit quelques confusions tant dans la ville que dans le camp; mais il ajoute que cet événement n'eut pas de suite; il termine sa relation en disant que les préparatifs du départ durèrent vingt-un jours, et qu'enfin le 30 du même mois, la garnison mit à la voile pour retourner à Venise. (Il ne parle point des quatre pièces de canon dont le visir fit présent à Morosini, mais il se borne à dire que ce ministre fit distribuer mille sequins aux trois personnes qui apportèrent les clefs de la ville, lesquelles lui furent apportées sur deux plats d'argent et au nombre de quatre-vingts).

Il existe à la Bibliothèque du Roi un manuscrit turc dont je vais transcrire le titre : *Diplomata varia Turcicorum imperatorum ad venetas res pertinentia. Turcicè cum Italicâ interpretatione.* Codex Colbert. 1397. Regius 1299.
5.

A ce titre on a ajouté la note suivante, *manuscrit en turc, in-4°, de* 148 *feuillets, cotés depuis* 1 *jusqu'à* 148. L'écriture en est médiocre, et la reliure, qui est en bazane rouge, est passable.

C'est un recueil de plusieurs commandements du grand-seigneur, lettres des ministres et actes des cadis, concernant les affaires de la république de Venise, en Turquie, qui ont presque tous leur traduction à côté en italien, accordés en conformité des priviléges

des Vénitiens portés par leurs capitulations avec la Porte ottomane. La dernière de ces pièces est un commandement du grand-seigneur au cadi de Galata à Constantinople, daté l'an 989 de l'hégire.

Le titre latin pourrait faire prendre ce manuscrit pour un recueil d'actes diplomatiques utiles à l'histoire; le fait est que les pièces qu'il contient sont toutes relatives à des difficultés de douanes, à des avanies éprouvées par des commerçants vénitiens, à des entreprises de corsaires turcs, à des permissions d'exportation de blé; en un mot, à des affaires commerciales. Ces pièces sont toutes du XVI[e] siècle, de 1531 à 1592.

SECTION XVIII.

Extraits de la correspondance du directoire exécutif et du général en chef de l'armée d'Italie, sur les affaires de Venise.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

18 floréal an IV (7 mai 1796.)

Le jour même que l'armée d'Italie franchissait le Pô, après les victoires de Montenotte, de Mondovi et de Millesimo, le directoire traçait au général le plan de la conduite à tenir avec les diverses puissances de la péninsule. Venise, lui disait-il, sera traitée comme une puissance neutre, mais elle ne doit point s'attendre à l'être comme une puissance amie : elle n'a rien fait pour mériter nos égards.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

29 floréal an IV (18 mai 1796.)

Huit jours après la bataille de Lodi. La république de Venise pourra peut-être nous fournir de l'argent ; vous pourrez même lever un emprunt à Vérone. Le directoire livre cet objet à vos méditations, et en confie l'exécution au commissaire du gouvernement, Salicetti, et à vous.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Milan, le 19 prairial an IV (7 juin 1796.)

Lorsque M. Baulieu sut que nous marchions pour passer le Mincio, il s'empara de la forteresse de Peschiera, qui appartient

aux Vénitiens. Cette forteresse, située sur le lac de Garde, à la naissance du Mincio, a une enceinte bastionnée en très-bon état, et quatre-vingts pièces de canon, qui, à la vérité, n'étaient point montées.

M. le provéditeur-général, qui était à Vérone avec deux mille hommes, aurait donc bien pu faire en sorte que cette place ne fût pas occupée par les Autrichiens, qui y sont entrés sans aucune espèce de résistance, lorsque j'étais arrivé à Brescia, c'est-à-dire à une journée de là.

Dès que j'appris que les Autrichiens étaient à Peschiera, je sentis qu'il ne fallait pas perdre un instant à investir cette place, afin d'ôter à l'ennemi les moyens de l'approvisionner; quelques jours de retard m'auraient obligé à un siége de trois mois.

Le combat de Borghetto et le passage du Mincio nous rendirent cette place trois jours après. Le provéditeur vint en grande hâte se justifier; je le reçus fort mal. Je lui déclarai que jè marchais sur Venise porter moi-même plainte au sénat d'une trahison aussi manifeste. Pendant le temps que nous nous entretenions, Masséna avait ordre d'entrer à Vérone, à quelque prix que ce fût. L'alarme à Venise a été extrême; l'archiduc de Milan, qui y était, s'est sauvé sur-le-champ en Allemagne.

Le sénat de Venise vient de m'envoyer deux sages du conseil pour s'assurer définitivement où en étaient les choses. Je leur ai renouvelé mes griefs; je leur ai parlé aussi de l'accueil fait à Monsieur. Je leur ai dit que du reste je vous avais rendu compte de tout, et que j'ignorais la manière dont vous prendriez cela, que, lorsque j'étais parti de Paris, vous croyiez trouver dans la république de Venise une alliée fidèle aux principes; que ce n'était qu'avec regret que leur conduite à l'égard de Peschiera m'avait obligé à penser autrement; que du reste je croyais que ce serait un orage qu'il serait possible à l'envoyé du sénat, de conjurer. En attendant, ils se prêtent, de la meilleure façon, à nous fournir ce qui peut être nécessaire à l'armée.

Si votre projet est de tirer cinq ou six millions de Venise, je vous ai ménagé exprès cette espèce de rupture. Vous pourriez les demander en indemnité du combat de Borghetto, que

j'ai été obligé de livrer pour prendre cette place. Si vous avez des intentions plus prononcées, je crois qu'il faudrait continuer ce sujet de brouillerie, m'instruire de ce que vous voulez faire, et attendre le moment favorable, que je saisirai suivant les circonstances; car il ne faut pas avoir affaire à tout le monde à-la-fois.

La vérité de l'affaire de Peschiera est que Baulieu les a lâchement trompés : il leur a demandé le passage pour cinquante hommes, et il s'est emparé de la ville.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

23 prairial an IV (11 juin 1796.)

Le noble Querini a remis une plainte sur la licence des troupes françaises dans le Bressan. Vous sentirez la nécessité de réprimer ces désordres, s'ils ont réellement eu lieu. Quant au sénat de Venise, il n'y a pas d'inconvénient à en agir avec fermeté à son égard.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

23 prairial an IV (11 juin 1796.)

Le directoire s'est fait représenter, citoyen général, la lettre par laquelle vous lui annoncez que la république de Venise a permis aux Autrichiens d'entrer dans la place de Peschiera, et il a pensé que cette conduite autorisait la république française à demander que les fonds appartenants aux puissances en guerre avec nous, notamment ceux qui appartiennent personnellement au roi d'Angleterre, et qui sont actuellement déposés à Venise, nous soient remis immédiatement, ainsi que les vaisseaux, bâtiments et autres propriétés ennemies quelconques, qui peuvent se trouver présentement dans les ports de la république de Venise.

Le directoire croit également qu'il est possible d'emprunter de cette république jusqu'à la concurrence de cinq millions de florins de Hollande, pour lesquels elle compterait des délé-

gations sur la dette que la république Batave a contractée avec nous. Il pense encore que vous pourriez, s'il était nécessaire, donner des bons sur le dépôt d'argent à Venise appartenant au roi d'Angleterre, etc., en échange des contributions en nature que les circonstances pourraient vous forcer à lever sur le territoire vénitien. Le directoire livre cet objet à vos méditations, et vous recommande de vous concerter, pour le remplir, avec les commissaires du gouvernement, Salicetti et Garreau. Il vous observe que son intention n'est pas de rompre avec la république de Venise, et vos démarches, dans cette occasion délicate, doivent être telles, qu'elles n'avancent point cette rupture.

Le général Bonaparte au citoyen Lallement, ministre de la république française à Venise.

Tortone, le 26 prairial an IV (14 juin 1796.)

Le sénat m'a envoyé deux sages du conseil. Il est nécessaire que vous lui témoigniez le mécontentement de la république, de ce que Peschiera a été livrée aux Autrichiens. Le sang français a coulé pour le reprendre. Il ne faut cependant pas nous brouiller avec une république dont l'alliance nous est utile. J'ai parlé aux sages de la cocarde nationale; je crois que vous devez fortement tenir pour que les Français la portent, et que l'injure qui a été faite soit réparée.

(Ce conseil répondait à une lettre dans laquelle le ministre plénipotentiaire racontait que l'inquisition d'état avait envoyé chez quelques Français des sbirres qui leur avaient demandé leur cocarde, et l'avaient emportée.)

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

27 prairial an IV (15 juin 1796.)

Le directoire vient de prendre en considération le contenu de votre lettre datée de Roverbella. Par sa dépêche du 23, il vous a fait connaître ses intentions relativement à la république de

Venise. Votre lettre doit nécessairement y apporter quelques modifications. Le directoire pense, en conséquence, qu'il serait possible d'emprunter au moins douze millions tournois de cette république, et de lui faire accepter pour garantie des délégations sur la dette que les Bataves ont contractée envers nous. La somme prêtée devrait être imputée sur les fonds que le roi et le gouvernement d'Angleterre, etc., ont présentement dans le trésor de Venise.

Le directoire est fort satisfait de la conduite que vous avez tenue, tant à l'égard du provéditeur-général de la république de Venise, que vis-à-vis des deux députés que le sénat de cette ville vous a envoyés.

Le directoire approuve également la mesure que vous avez prise, de mettre Peschiera en état de défense.

Le général Masséna au général Bonaparte.

Castiglione, le 9 messidor an IV (27 juin 1796.)

Depuis long-temps les troupes autrichiennes ne vivent que du blé que les Vénitiens leur portent.

Le général Bonaparte au citoyen Carnot, membre du directoire exécutif.

Roverbella, le 18 messidor an IV (6 juillet 1796.)

Toutes nos affaires diplomatiques en Italie, hormis Gênes et Venise, sont terminées.

Venise, le moment n'est pas favorable; il faut auparavant prendre Mantoue, et bien battre Wurmser.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Vérone, le 24 thermidor an IV (14 juillet 1796.)

Je suivrai de point en point les ordres que vous me donnez sur Venise, cette république arme à force. Au reste, je suis maître

de toutes les places fortes sur l'Adige. Peut-être jugerez-vous à propos de commencer à présent une petite querelle au ministre de Venise à Paris, pour que, après la prise de Mantoue, et quand j'aurai chassé les Autrichiens de la Brenta, je puisse trouver plus de facilité pour la demande que vous avez intention que je leur fasse de quelques millions.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Castiglione, le 2 thermidor an IV (20 juillet 1796.)

Messieurs du sénat de Venise voulaient nous faire comme ils firent à Charles VIII. Ils calculaient que, comme lui, nous nous enfermerions dans le fond de l'Italie, et nous attendaient paisiblement au retour. (*Le directoire, en effet, avait écrit lettres sur lettres au général pour lui proposer des expéditions sur Livourne, sur Rome, sur Naples, pendant qu'une partie de l'armée contiendrait les Autrichiens dans l'Italie supérieure. Il s'y était constamment refusé, excepté pour la prise de Livourne*). Je me suis sur-le-champ emparé de la citadelle de Vérone, que j'ai armée avec leurs canons, et, en même-temps, j'ai envoyé un courrier au citoyen Lallement, notre ministre à Venise, pour lui dire d'enjoindre au sénat de cesser ses armements; vous avez vu les notes que je vous ai envoyées là-dessus par mon dernier courrier. Déja l'armement a discontinué.

Je crois qu'il serait utile que vous témoignassiez à M. Querini votre étonnement de l'armement des Vénitiens, qui était, sans aucun doute, dirigé contre nous. Il n'y a pas de gouvernement plus traître et plus lâche que celui-ci. »

Le ministre de la république française à Venise, au général Bonaparte.

8 thermidor an IV (26 juillet 1796.)

Le directoire avait proposé plusieurs fois l'alliance de la France aux Vénitiens, et il ne paraissait pas avoir renoncé totalement à cette idée.

Il me semble absolument nécessaire, dans les circonstances ac-

tuelles, de vous dire ce que je sais des dispositions de notre propre gouvernement ; d'abord, je vois, par les lettres que je reçois du ministre, que le directoire exécutif paraît compter sur la neutralité de la république vénitienne, et en être même satisfait, puisqu'il me recommande de l'entretenir. Bien plus, il me paraît penser encore à former, entre les deux nations, des liens plus étroits, et cet objet a déja fait la matière de quelques dépêches. La dernière, que j'ai reçue samedi passé, insiste même particulièrement sur ce point ; vous pouvez en juger par ce paragraphe que je transcris.

« Il est temps que la république de Venise sorte enfin de la longue inertie où elle croupit depuis la paix de Passarowitz, et qu'elle reprenne, entre les puissances, le rang qu'elle occupait avant 1718 : la France lui en offre aujourd'hui les moyens ; Venise peut augmenter son territoire, acquérir des places qui consolident sa puissance et serviront à former, entre les deux républiques, un parti fédératif fondé sur leurs intérêts réciproques. »

On m'ordonne d'ailleurs d'engager les Vénitiens à envoyer un négociateur à Paris.

En second lieu, pour ce qui est de ce gouvernement-ci, il n'est que trop vrai qu'il a montré une aversion excessive pour notre révolution ; il n'est que trop vrai qu'elle a été violemment décriée, calomniée dans ses états, que plusieurs individus français y ont éprouvé des procédés rigoureux, que la haine pour nous y a été soigneusement excitée, fomentée, et que la plupart des têtes, même celles de plusieurs personnages importants, ont été échauffées, égarées par le fanatisme religieux.

Il n'est que trop vrai encore que ce même gouvernement, dès long-temps accoutumé à trembler devant celui de l'Autriche, s'est livré, plus qu'il ne le devait, à son influence et qu'il a eu d'autant plus de ménagements pour lui et d'autant moins pour nous que ses vieux préjugés lui annonçaient toute autre chose que nos succès ; mais ce qui ne me paraît pas moins vrai, dans ce moment, c'est qu'il est de bonne foi dans ses protestations de neutralité et de bonne intelligence envers la France.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

14 thermidor an IV (1er août 1796.)

Les observations que contient votre lettre concernant l'état de Venise, nous ont paru très-judicieuses. Le directoire vous autorise à prendre toutes les mesures que vous vous êtes proposées, en attendant que les événements militaires, dont nous attendons l'heureuse issue, déterminent, d'une manière positive, notre conduite à l'égard de cette puissance.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

25 thermidor an IV (12 août 1796.)

En recevant la nouvelle de la bataille de Castiglione. Vous penserez, sans doute, qu'il est utile de profiter de la nouvelle impression de crainte et d'admiration que l'Italie vient d'éprouver des succès de la république, pour entamer les opérations politiques concernant Gênes et Venise; nous n'en avons point jusqu'ici pressé le moment, et nous vous en laissons encore l'arbitre, persuadés que vous saurez saisir le plus favorable.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

28 thermidor an IV (12 août 1796.)

Après la défaite totale de l'armée du maréchal de Wurmser. Nous attendons, avec impatience, des nouvelles des démarches que les circonstances vous auront permis de faire à l'égard de la république de Venise, en conformité des ordres que nous vous avons transmis.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Milan, le 9 fructidor an IV (26 août 1796.)

J'ai commencé à entamer les négociations à Venise, et je leur ai demandé les vivres pour le besoin de l'armée. Vous trouverez

ci-joint copie de ma lettre au citoyen Lallement. Dès l'instant que j'aurai balayé le Tyrol, on entamera des négociations conformes à vos instructions. Dans ce moment-ci, cela ne réussirait pas. Ces gens-ci ont une marine puissante et sont à l'abri de toute insulte dans leur capitale. Il sera peut-être bien difficile de leur faire mettre le séquestre sur les biens des Anglais et sur ceux de l'empereur, etc.

Le général Augereau au général Bonaparte.

Vérone, le 14 fructidor an IV (31 août 1796.)

Je m'aperçois, général, et je suis même certain que les Vénitiens, bien loin de vouloir observer la neutralité à notre égard, préparent et fomentent sourdement (sur-tout les nobles et les prêtres) des actes d'hostilité contre nous. Je ne puis en douter puisque les hostilités commencent déja. Une de mes patrouilles ne saurait aller à une lieue de son camp sans être accueillie et fusillée par les paysans qui se rassemblent en armes au son du tocsin. Plusieurs volontaires ont déja été assassinés sans que j'aie pu découvrir les coupables et avoir justice. Le podestat de Vérone, d'après mes plaintes, témoigne beaucoup d'empressement pour arrêter ce désordre, qui aura des suites funestes, semble se donner beaucoup de mouvement; mais, dans le fait, aucun coupable n'a été encore arrêté. J'ai de la peine à croire que le gouvernement vénitien se laisse tromper à ce point, et ignore d'où partent de semblables attentats. Favorise-t-il les Autrichiens en approuvant hautement ces insurrections hostiles? C'est ce que je pense et ce qu'il faut éclaircir au plutôt.

Ce matin, à deux heures, mon avant-poste de cavalerie a été attaqué par une avant-garde de hussards ennemis. D'après des renseignements certains, cette troupe était guidée, sur nos avant-postes, par des nobles du pays. Plusieurs de ces derniers se portent, à ce que j'ai su, jusqu'à donner de l'argent à nos grenadiers et volontaires pour les engager à l'insubordination et au désordre, ce qui, j'espère, n'arrivera pas; car je leur fais observer la plus stricte discipline. Il est sur-tout un noble, dont j'ai le nom, qui promet de se défaire des généraux, en leur faisant tendre des embuscades; en un mot, l'empereur et nos émigrés ont tout ce pays en leur faveur, j'en suis sûr.

Il est donc temps, général, de savoir les intentions du gouvernement de Venise; qu'il vous dise si nous sommes en guerre ou en paix avec lui.

Le directoire exécutif au géneral Bonaparte.

Paris, le 17 fructidor an IV (3 août 1796.)

Nous réservons toujours, pour le moment le plus favorable, l'exécution de nos vues sur les puissances d'Italie, avec lesquelles nous avons des intérêts à discuter, etc.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Trente, le 20 fructidor an IV (6 septembre 1796.)

Le jour où j'aurai battu l'ennemi à Bassano, et où l'armée du Rhin sera à Inspruck, les quatre mille hommes, débris de la division qui gardait Trente, se retireront par Brixen et Lientz sur le Frioul. Alors la communication sera vraiment établie avec l'armée du Rhin, et j'aurai acculé l'ennemi au delà de Trieste, point essentiel où se nourrit l'armée ennemie. Ensuite, selon la nature des circonstances, je me tiendrai à Trieste, ou je retournerai sur l'Adige, après avoir détruit ce port, et, selon les évènements, je dicterai aux Vénitiens les lois que vous m'avez envoyées par vos ultérieures instructions.....Enfin, citoyens directeurs, voulez-vous cet hiver ne pas avoir la guerre au cœur de l'Italie? Portons-la dans le Frioul.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

Paris, le 4e jour complémentaire an IV (20 septembre 1796.)

L'armée que vous commandez, citoyen général, a complètement justifié nos espérances dans le cours de cette campagne; mais elle semble les avoir devancées par les nouveaux succès dont vous nous rendez compte. Le résultat des journées des 21 et 22 fructidor, est aussi glorieux qu'inoui; et quand bien même Wurmser parviendrait à échapper à votre poursuite avec ses

honteux débris, ce qui n'est pas vraisemblable, nous devons regarder la défaite de son armée comme entière, et la conquête de l'Italie comme irrévocable.

Parmi les dispositions que nous avons adoptées pour tirer parti de nos avantages et les rendre décisifs en faveur de la république, dont les intérêts tendent tous à la paix, la première est de signifier à l'empereur que, s'il ne consent à envoyer sur le-champ un chargé de pouvoirs à Paris pour entrer en négociation, vous allez détruire son port de Trieste et tous ses établissements sur la mer Adriatique. Aussitôt que le sort de Wurmser et de sa dernière division sera décidé, vous dépêcherez à Vienne pour faire cette notification, et vous marcherez sur Trieste, prêt à exécuter une menace, que légitiment le droit de la guerre et l'opiniâtreté d'une maison orgueilleuse, qui ose tout contre la république et se joue de sa loyauté.

Pendant ce mouvement, vous continuerez à faire disperser le reste des Autrichiens disséminés dans le Tyrol. Vous établirez une communication entre l'armée de Rhin et Moselle et vous, et vous imposerez de fortes contributions par-tout où pénétreront les armées françaises.

Il est à présumer qu'en vous éloignant du Milanais, ceux des habitants de l'intérieur de l'Italie, qui sont mal-intentionnés pour nous, saisiront ce moment pour fomenter de nouvelles révoltes. Comprimez d'avance l'explosion de leurs perfides desseins, en donnant aux généraux auxquels vous confiez la sûreté des troupes et du pays qu'elles occupent, des ordres précis, et en leur indiquant les mesures salutaires qu'ils auront à prendre suivant les évènements.

Quant à la situation politique de l'Italie, une observation principale fixe notre attention et doit diriger votre conduite à l'égard des différents états ou villes qui voudraient se donner un gouvernement; c'est que la paix, notre premier vœu, peut dépendre du sort du Milanais, et qu'il nous importe de nous ménager des moyens d'échange pour consolider la réunion de quelques parties du territoire à la république. Il est donc essentiel de ne pas favoriser indiscrètement des innovations politiques, nuisibles à la conclusion de la paix et à l'affermissement de notre liberté.

Le moment paraît enfin arrivé de frapper Venise des mesures que nous avons déja prescrites, dont une sage circonspection

nous a fait différer l'exécution. Faites valoir la légitimité de vos prétentions, employez les formes conciliatrices autant qu'elles pourront remplir votre objet, et faites ensuite succéder, s'il est nécessaire, les moyens de la victoire aux procédés conformes à la neutralité que nous voulons conserver avec cet état après la juste satisfaction que nous avons le droit d'en exiger.

Le citoyen Cacault, ministre de la république française à Rome, au général Bonaparte.

Rome le 1 vendémiaire an v (12 septembre 1796.)

Je ne crois pas que, dans ce moment-ci, le gouvernement de Venise ose entrer en ligue avec l'empereur, le pape et le roi de Naples. Cependant c'est de quoi on parle. Les fous appellent cette ligue la dernière ressource de l'Italie.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Milan, le 11 vendémiaire an v (2 octobre 1796.)

La république de Venise a peur. Elle trame avec le roi de Naples et le pape. Elle se fortifie et se retranche dans Venise. De tous les peuples de l'Italie, le Vénitien est celui qui nous hait le plus. Ils sont tous armés, et il est des cantons dont les habitants sont braves. Leur ministre à Paris leur écrit que l'on s'arme, sans quoi tout est perdu. L'on ne fera rien de tous ces gens-là, si Mantoue n'est pas pris.

Le général Bonaparte à S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, etc., etc.

Milan, le 11 vendémiaire an v (2 octobre 1796.)

Sire,

L'Europe veut la paix. Cette guerre désastreuse dure depuis trop long-temps.

J'ai l'honneur de prévenir V. M. que, si elle n'envoie pas des plénipotentiaires à Paris pour entamer les négociations de paix, le directoire exécutif m'ordonne de combler le port de Trieste, et de ruiner tous les établissements de V. M. sur l'Adriatique. Jusqu'ici j'ai été retenu dans l'exécution de ce plan, par l'espérance de ne pas accroître le nombre des victimes innocentes de cette guerre.

Je desire que V. M. soit sensible aux malheurs qui menacent ses sujets, et rende le repos et la tranquillité au monde.

Je suis avec respect de V. M. etc.

Le général Bonaparte au chef de l'état-major.

Milan, le 12 vendémiaire an v (3 octobre 1796.)

Vous donnerez ordre qu'il soit fait des patrouilles sur la route de Vérone à Bassano, pour arrêter les excès auxquels se portent les militaires français, en pillant et dévastant le pays. Ces patrouilles seront composées moitié de soldats vénitiens, et moitié de soldats français, comme j'en suis convenu avec le provéditeur de la république de Venise.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Milan, le 17 vendémiaire an v (8 octobre 1796.)

On gâte tout en Italie. Le prestige de nos forces se dissipe; l'on nous compte. Je crois imminent et très-imminent que vous preniez en considération la situation de votre armée en Italie; que vous adoptiez un système qui puisse vous donner des amis, tant du côté des princes, que du côté des peuples. Diminuez vos ennemis. L'influence de Rome est incalculable. On a très-mal fait de rompre avec cette puissance. Tout cela sert à son avantage. Si j'eusse été consulté sur tout cela, j'eusse retardé la négociation de Rome, comme celle de Gênes et de Venise. Toutes les fois que votre général en Italie ne sera pas le centre de tout, vous courrez de grands risques. On n'attribuera pas ce langage à l'ambition. Je n'ai que trop d'honneurs; et ma santé est telle-

ment délabrée, que je crois être obligé de vous demander un successeur. Je ne peux plus monter à cheval. Il ne me reste que du courage, ce qui est insuffisant dans un poste comme celui-ci.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

Paris, le 20 vendémiaire an v (11 octobre 1796.)

Le directoire s'est fait représenter, citoyen général, la lettre dans laquelle vous l'entretenez de la Lombardie et de quelques autres états de l'Italie. Il ne peut pas être désavantageux que le Milanais se prononce jusqu'à un certain point en faveur de la liberté et du gouvernement républicain; car, si nous sommes repoussés de l'Italie, cette situation des esprits pourrait occuper les ennemis d'une manière qui ne nous serait pas inutile; et pendant que nous y séjournons, il vaut mieux les voir disposés en notre faveur, que prêts à nous combattre au premier revers. Mais si nous invitions les habitants de la Lombardie à se rendre libres, si nous leur donnions ainsi une espèce de garantie, qui nous engagerait, en quelque sorte, à ne pas séparer leurs intérêts des nôtres au moment de la paix continentale, nous agirions, sans contredit, impolitiquement; et en accédant à cette révolution, nous préparerions nous-mêmes des obstacles majeurs à cette paix, qui fait l'objet des vœux des Français en général et du directoire en particulier. La politique et nos intérêts bien entendus et envisagés sainement, nous prescrivent de mettre même des bornes à l'enthousiasme des peuples du Milanais, qu'il convient de maintenir toujours dans des sentiments qui nous soient favorables, sans nous exposer à voir prolonger la guerre actuelle par une protection ouverte, et en les encourageant trop fortement à manifester leur indépendance.

N'oublions pas qu'il nous sera demandé des dédommagements en Italie pour les pays que notre sûreté future nous recommande de conserver sur la rive gauche du Rhin, et que nos insuccès en Allemagne ne peuvent que diminuer l'envie que nous aurions pu avoir d'arracher au despotisme une partie de la péninsule dont vos talents et la bravoure de l'armée que nous avons placée sous votre commandement, nous ont momentanément rendus les maî-

tres. La reddition de la Lombardie, ou sa cession, peut devenir le gage d'une paix durable; et, quoique nous n'ayons rien arrêté à cet égard, nous pensons qu'il y aurait de l'imprudence, dans les circonstances actuelles, à nous interdire les moyens de la faire à ce prix.

Ce que nous avons dit sur l'indépendance du Milanais s'applique à Bologne, Ferrare, Reggio et Modène, et à tous les autres petits états de l'Italie, et nous devons redoubler de circonspection et de prudence pour éviter de compromettre, par trop de facilité, les intérêts futurs de la république.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

Paris, le 24 vendémiaire an v (15 octobre 1796.)

Vous nous confirmez dans la pensée qu'il est utile de réserver jusqu'après la prise de Mantoue le traitement que l'inimitié de Venise mérite de notre part; mais il est instant de s'opposer à son armement, et nous vous invitons à entrer avec elle, à ce sujet, dans une négociation pressante.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

Paris, le 27 vendémiaire an v (18 octobre 1796.)

L'inimitié prononcée et la conduite inquiétante de Venise, rendent urgent l'emploi de tous les moyens propres à paralyser ses intentions. Un mélange habile de menaces et d'adresse est ici bien nécessaire.

Le citoyen Aillaud au général Bonaparte.

Venise, 28 vendémiaire an v (19 octobre 1796.)

Le gouvernement vénitien continue ses armements. Il arrive fréquemment des troupes de la Dalmatie; elles ne paraissent point à Venise, on les disperse sur les différentes îles des lagunes où elles sont exercées. Tout se fait dans le plus grand secret.

On avait ordonné, depuis plusieurs mois, des patrouilles dans les villages de la terre-ferme, sous prétexte d'y maintenir le bon ordre. On m'assure qu'elles viennent d'être doublées. Il paraît qu'on veut armer successivement une grande partie du peuple, et il est aisé de juger contre qui on se propose de diriger ces forces.

Tout annonce des intentions perfides de la part du gouvernement vénitien. Ses projets ne me paraissent plus un mystère. Il ne faudrait qu'un moment favorable pour les voir éclater. Nous devrons avoir les yeux ouverts sur toutes ses démarches : trop de sécurité pourrait être funeste aux armées de la république.

Il y a dix-huit mois que je suis à Venise. Il ne fallait qu'un coup-d'œil pour voir que le sénat était un ennemi irréconciliable de la république française. C'était le résultat nécessaire de l'opposition de principes des deux gouvernements. J'ai toujours cru que les raisons politiques qui militaient en notre faveur, ne seraient qu'un bien faible contre-poids dans la balance où l'aristocratie pèse ses plus chers intérêts. Mais, dans ce moment, ce n'est plus l'aristocratie seule que nous avons à craindre; elle a monté le peuple à un tel degré d'effervescence, qu'il n'attend qu'un signal pour se déchaîner contre nous. On a mis en jeu tous les ressorts du fanatisme religieux; et on l'a fait avec tant de succès, qu'on entend assez généralement des individus du peuple se plaindre de ce que le gouvernement ne leur permet pas de s'armer contre nous.

Vous ne sauriez concevoir, mon général, la haine qu'on a inspirée à ce peuple contre les républicains français. Le gouvernement français, ses braves armées, tous les individus qui lui appartiennent, sont l'objet continuel des propos les plus indécents, des calomnies les plus atroces. J'ose dire qu'il n'y a pas un seul patriote à Venise, qui n'ait eu des humiliations à essuyer. Tout le monde a le droit d'invectiver les Français; personne n'a la liberté de dire un mot en leur faveur. Il semble que la calomnie dirigée sur eux, soit une vertu, et que la vérité devienne un crime.

Le petit nombre d'amis que nous avons ici, nous fuit, se cache, et veut se faire oublier. Un seul osait encore fréquenter la maison du ministre; l'inquisition vient de le chasser de Venise.

On m'avait assuré, ces jours derniers, que le sénat venait de

rendre un décret d'amnistie en faveur des sujets vénitiens bannis des états de Venise, à condition qu'ils s'enrôleraient dans les troupes de la république.

Avant de vous en informer, mon général, je voulais avoir plus de certitude des faits, et connaître les moyens dont on se sert pour faire exécuter, dans le secret, un décret de cette nature.

Voilà comment le gouvernement couvre toujours ses opérations d'un voile, qui, s'il n'est pas impénétrable, le met au moins dans le cas de nier les faits contre lesquels il pourrait s'élever des plaintes.

Le directoire exécutif au général Bonaparte.

Paris, le 7 brumaire an V (28 octobre 1796.)

Le directoire n'oubliera pas combien il est de son intérêt d'expulser autant qu'il se pourra la maison d'Autriche de l'Italie, et les circonstances les plus fortes pourront seules l'engager à restituer à la cour de Vienne ce que le courage des braves que vous commandez, lui a enlevé ; mais ces différentes bases qu'il peut devenir nécessaire d'adopter pour arriver à la paix continentale, nous avertissent de songer aux intérêts futurs des patriotes italiens, et ce serait peut-être les compromettre que de trop encourager l'ardeur qu'ils témoignent. Nous pensons que les intérêts de la république exigent que nous maintenions les peuples du Milanais, du Modénais, etc. dans des sentiments qui nous soient favorables, sans nous engager à garantir leur indépendance future et sur-tout sans les exposer d'une manière qui serait aussi odieuse qu'immorale à devenir par la suite victimes de notre indulgence ou de nos conseils.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Milan, le 16 frimaire an V (5 décembre 1796.)

Le gouvernement de Venise a très-bien traité l'armée autrichienne. Il y avait auprès de M. d'Alvinzi des provéditeurs et des approvisionnements.

Le ministre des relations extérieures au général Clarke.

Paris, le 14 brumaire an V (4 novembre 1796.)

Ces peuples sont-ils vraiment mûrs pour la liberté? Sont-ils en état de la défendre ou seuls, ou avec notre appui? Dans ce dernier cas, quel serait le nombre de nos troupes qu'ils seraient en état de solder? Quelles sont leurs dispositions à l'égard de la maison d'Autriche? Rentreraient-ils sans secousses sous son joug, dans le cas où la paix serait à ce prix?

Vous connaissez les torts réels et graves de Venise à notre égard. Des personnes qui connaissent le pays prétendent que tous les états de terre-ferme, principalement les Bressans, les Bergamasques et les Véronais sont révoltés de l'orgueil des nobles vénitiens et disposés à s'armer pour la liberté. Admis dans la république lombarde ou devenus ses alliés, ils lui donneraient une force nouvelle. Je vous demande vos observations sur les obstacles ou les facilités que peut présenter l'exécution de ce projet.

Nous arriverions sans contredit beaucoup plus aisément à la paix, si nous pouvions offrir à l'Autriche des compensations convenables. Ce système de compensations admet une multitude de combinaisons que vous pourrez effleurer dans vos conversations, afin de déméler quelles sont celles qui plairaient davantage: essayons d'esquisser les principales.

Ire Restituer à l'Autriche ce qu'elle possédait en Italie, lui donner en Allemagne l'évêché de Saltzbourg, la prévôté de Berg-Stolgaden, l'évêché de Passau à l'exception de la ville de ce nom, le Haut-Palatinat jusqu'à la Nab; dédommager l'électeur palatin vers le Rhin. Voilà sans contredit la plus facile, celle qui plairait davantage à la maison d'Autriche et à toute l'Allemagne; mais elle sacrifierait nos nouveaux amis en Italie, elle nous priverait des avantages que nous devons attendre de cette belle contrée, si nous parvenons à la soustraire à l'influence autrichienne.

IIe Modifier le premier projet en substituant aux états de Milan, partie des états du pape, la Romagne, la marche d'Ancône, le duché d'Urbin; transférer le grand-duc de Toscane à Rome, lui donner le surplus des états du pape, lui réserver le Siennois,

consentir à le nommer roi de Rome; donner Florence au duc de Parme, ménager un échange de partie de ses états avec la Sardaigne; nous réserver l'île d'Elbe dont le roi de Naples serait dédommagé par Bénévent, Ponte-Corvo et la marche de Fermo. Nous faire payer en Amérique de ce que nous laisserions prendre en Italie.

III° Céder à l'Autriche la Bavière, le Haut Palatinat, Saltzbourg, Passau et autres souverainetés ecclésiastiques qui y sont enclavées, à la charge par la maison d'Autriche de renoncer à tout ce qu'elle possède au midi de la chaîne des Alpes et dans le cercle de Souabe, de dédommager le duc de Modène et d'apanager le grand-duc de Toscane; donner à l'électeur palatin les états du pape à l'exception de la marche de Fermo, de Bénévent, de Ponte-Corvo, de Bologne, et de Ferrare; y ajouter le Siennois, et lui donner le titre de roi des Romains. Ce projet serait très-agréable à l'Italie, y mettrait nos intérêts à couvert; mais il pourrait déplaire à l'Allemagne. Le moyen de le faire adopter serait de fournir au roi de Prusse un ample dédommagement; lui satisfait, tout le reste serait réduit au silence.

IV° A la maison d'Autriche ce qui lui est donné au numéro précédent, traiter le grand-duc et les états de l'Italie, comme au n° 2, faire céder à l'électeur palatin la part de la maison d'Autriche dans la Pologne et le faire servir de point de ralliement pour la restauration de cet état. Conserver au roi de Prusse la plus grande partie de ce qu'il en a acquis. Il est bien douteux que la maison d'Autriche voulût se prêter à ce projet; son alliance avec la Russie, son antipathie pour la Prusse, paraissent des obstacles insurmontables.

Il est une multitude d'autres combinaisons que vous formerez beaucoup mieux que moi; celles-ci pourraient suffire pour sonder le terrain, mettre les ministres et ceux qui les entourent dans le cas de s'expliquer et de développer leurs sentiments à cet égard.

Le directoire exécutif à sa majesté l'empereur et roi.

Le directoire exécutif ne saurait présumer que votre majesté voie avec indifférence les maux qui affligent l'Europe. Il ne peut se persuader qu'elle veuille se refuser à saisir l'espoir qu'il con-

çoit et qu'il lui offre de mettre enfin un terme aux calamités d'une guerre si longue et si désastreuse.

Si votre majesté considère quels ont été les résultats des campagnes précédentes, et qu'elle envisage dans l'avenir quelles seraient les suites probables d'une campagne nouvelle, elle sera portée à conclure que, dans la supposition la plus favorable pour elle, les succès seraient encore au moins balancé, et qu'après beaucoup de vicissitudes et d'alternatives, d'avantages et de revers, l'état des choses ne serait pas plus décidé qu'en ce moment, puisque la situation respective de deux puissances, à quelques changements près, peut-être dans les limites du théâtre de la guerre, se retrouverait vraisemblablement peu différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le sang des hommes versé de nouveau et l'épuisement des ressources seraient donc le seul fruit qu'elle pourrait recueillir de sa tentative.

Nous ne parlons pas de l'influence que pourraient avoir les alliés sur le résultat de cette campagne, puisque votre majesté sait que la plupart de ceux qui étaient engagés dans la coalition ont embrassé l'heureux et sage parti de la neutralité.

Le moment est donc venu, où il ne peut y avoir aucun intérêt réel à courir de nouvelles chances, où une rixe fatale plus long-temps prolongée serait désormais sans objet, où, quels que puissent être d'ailleurs les griefs réciproques et la diversité des principes politiques des deux gouvernements, leurs intérêts coïncident en ce point que tout les presse de se rapprocher pour le soulagement des peuples et le retour de la paix.

Le directoire exécutif propose donc à votre majesté cette paix si nécessaire : il l'invite à accélérer de tous ses moyens une époque si desirée et si importante pour l'humanité entière.

Cependant le directoire sent qu'une paix solide et convenable aux deux puissances, doit être le résultat d'une négociation faite avec maturité, et qui pourrait entraîner des lenteurs, puisque la loyauté exige de part et d'autre, que les puissances alliées soient engagées à y intervenir, et que leurs intérêts respectifs soient stipulés, si elles le desirent.

Mais, faudra-t-il pendant cet intervalle que le sang continue à couler, et, s'il est possible d'en arrêter l'effusion, ne devons-nous pas croire que votre majesté s'empressera d'en adopter le

moyen, sur-tout s'il peut être admis par les deux parties belligérantes, sans nuire aux intérêts, ni même aux prétentions d'aucune?

Ce moyen existe, c'est celui d'*un statu quo*, ou d'un armistice général entre elles.

Cet armistice est d'autant plus nécessaire qu'indépendamment de ce qu'il fait cesser provisoirement les hostilités inutiles et diminue l'exaspération réciproque en portant l'espoir dans tous les cœurs, il réunit l'avantage de faciliter et hâter les conclusions de la paix, par la suppression des hasards et des évènements qui, tantôt favorables et tantôt contraires, haussent alternativement les prétentions des puissances contractantes, font varier sans cesse la négociation, et en éloignent le résultat.

Les deux propositions que le directoire exécutif fait à votre majesté sont donc celles-ci :

1° Suspension d'armes simultanée sur toutes les parties du théâtre de la guerre, entre les troupes françaises et les troupes autrichiennes;

2° Convocation de ministres plénipotentiaires pour traiter de la paix définitive entre les deux puissances et leurs alliés respectifs, en tant que ceux-ci s'empresseront d'accéder à l'invitation qui leur en sera faite.

Déja une négociation est entamée en ce moment entre le gouvernement français, et l'un de vos alliés principaux, le roi de la Grande-Bretagne, et la démarche que fait aujourd'hui près de votre majesté le directoire exécutif, loin d'être opposée à ces premières ouvertures, est une manifestation de son ardent desir d'en accélérer l'effet, de presser les réunions nécessaires et sur-tout de suspendre, dès cet instant, le cours des malheurs de la guerre entre la république et votre majesté, en prononçant de suite sur la mesure provisoire et importante de l'armistice proposé.

Nous adressons à votre majesté les présentes propositions par un envoyé revêtu de notre confiance, et chargé d'instructions et de pouvoirs suffisants pour statuer sur-le-champ, tant sur le mode d'armistice, que sur le lieu et le mode de réunion des plénipotentiaires.

A Paris, le 24 brumaire an v de la république française, une et indivisible (14 novembre 1796.)

Le général Bonaparte au providiteur-général de la république de Venise.

Milan, le 18 frimaire an V (8 décembre 1796.)

Je n'ai pas reconnu, monsieur, dans la note que vous m'avez fait passer, la conduite des troupes françaises sur le territoire de Venise, mais bien celle des troupes de sa majesté l'empereur, qui, par-tout où elles sont passées, se sont portées à des horreurs qui font frémir.

Le style de cinq pages, sur les six pages que contient la note qu'on vous a envoyée de Vérone, est d'un mauvais écolier de rhétorique, auquel on a donné pour thèse de faire une amplification. Eh! bon dieu! monsieur le provéditeur, les maux inséparables d'un pays qui est le théâtre de la guerre, produits par le choc des passions et des intérêts, sont déja si grands et si affligeants pour l'humanité, que ce n'est pas, je vous assure, la peine de les augmenter au centuple et d'y broder des contes de fées, sinon rédigés avec motifs, au moins extrêmement ridicules.

Je donne un démenti formel à celui qui oserait dire qu'il y a eu, dans les états de Venise, une seule femme de violée par les troupes françaises. Ne dirait-on pas, à la lecture de la note ridicule qui m'a été envoyée, que toutes les propriétés sont perdues, qu'il n'existe plus une église et une femme respectées dans le Véronais et le Brescian? La ville de Vérone, celle de Brescia, celle de Vicence, de Bassano, en un mot, toute la terre-ferme de l'état de Venise, souffrent beaucoup de cette longue lutte; mais à qui la faute? C'est celle d'un gouvernement égoïste, qui concentre, dans les îles de Venise, toute sa sollicitude et ses soins, sacrifie ses intérêts à ses préjugés et à sa passion, et le bien de la nation vénitienne entière à quelques caquetages de coteries. Certes, si le sénat eût été mû par l'intérêt du bien public, il eût senti que le moment était venu de fermer à jamais son territoire aux armées indisciplinées de l'Autriche, et par-là, protéger ses sujets et les garantir à jamais du malheur de voir leur pays le théâtre de la guerre.

On me menace de faire naître des troubles et de faire soulever les villes contre l'armée française. Les peuples du Vicentin et de

Bassano savent à qui ils doivent s'en prendre des malheurs de la guerre, et savent distinguer notre conduite de celle des armées autrichiennes.

Il me paraît qu'on nous jette le gant. Êtes-vous, dans cette démarche, autorisé par votre gouvernement? La république de Venise veut-elle aussi se déclarer contre nous? Déja je sais que la plus tendre sollicitude l'a animée pour l'armée du général Alvinzi : vivres, secours, argent, tout lui a été prodigué; mais, grace au courage de mes soldats et à la prévoyance du gouvernement français, je suis en mesure, et contre la perfidie, et contre les ennemis déclarés de la république française.

L'armée française respectera les propriétés, les mœurs et la religion; mais malheur aux hommes perfides qui voudraient lui susciter de nouveaux ennemis! c'est sans doute par leur influence qu'on assassine, tous les jours, sur le territoire de Bergame et de Brescia; mais puisqu'il est des hommes que les malheurs que leur inconduite pourrait attirer sur la terre-ferme ne touchent pas, qu'ils apprennent que nous avons des escadres. Certes, ce ne sera pas au moment où le gouvernement français a généreusement accordé la paix au roi de Naples, où il vient de resserrer les liens qui l'unissaient à la république de Gênes et au roi Sarde, qu'on pourra l'accuser de chercher de nouveaux ennemis; mais ceux qui voudraient méconnaître sa puissance, assassiner ses citoyens, et menacer ses armées, seront dupes de leurs perfidies et confondus par la même armée, qui, jusqu'à cette heure, et non encore renforcée, a triomphé des plus grands ennemis.

Le général Bonaparte à monsieur le provéditeur-général de la république de Venise, à Brescia.

Milan, le 20 frimaire an v (10 décembre 1796.)

Si j'ai été surpris, monsieur, du ton de la dernière note que l'on m'a envoyée à Vérone, c'est que, comme son extrême exagération est évidente à tous les yeux, j'ai pensé qu'elle pouvait être le fruit d'un commencement de système; la conduite tenue envers l'armée de M. Alvinzi m'en fournissait une preuve assez naturelle. Quoi qu'il en soit, monsieur, l'armée

française suivra la ligne qu'elle a commencée depuis le principe de la campagne, et l'on n'oubliera jamais de punir exemplairement les soldats qui pourraient s'éloigner des règles d'une sévère discipline.

Je vous demande seulement, monsieur, que vous veuilliez bien engager les gouverneurs qui sont sous vos ordres, lorsqu'ils auront des plaintes à me faire, qu'ils m'indiquent simplement ce qu'ils voudraient que l'on fît, sans le noyer dans un tas de fables. Vous me trouverez au reste toujours disposé à vous donner des preuves des sentiments, etc.

Le général Baraguey-d'Hilliers au général en chef Bonaparte.

Bergame, 6 nivose an v (26 décembre 1796.)

Je vous informe, mon général, que je me suis emparé cette nuit, comme je vous l'avais annoncé, du château de Bergame par une combinaison de ruse et de force, que le succès a couronnée. Voici le détail de l'opération : le deuxième bataillon de la cinquante-septième demi-brigade, fort de six cent cinquante hommes, et un détachement de dragons, s'étaient portés, comme je vous l'ai mandé dans ma lettre du 4, dès le 4 au soir à Stezano. Cette avant-garde a été suivie, le 5 au matin, par le troisième bataillon de la cinquante-septième demi-brigade, fort de trois cent cinquante hommes, l'artillerie à cheval forte de trente hommes, l'artillerie à pied, forte de quatre-vingt-quatorze hommes; l'une avec deux pièces de huit, l'autre avec deux pièces de trois que j'ai prises en passant à Cassano, à la place des deux obusiers qui m'ont manqué, et deux cents dragons. Je suis parti de Cassano, avec ces troupes, à six heures précises du matin; je suis arrivé dans le plus grand ordre à Stezano.

J'attendais à Stezano des renseignements sur lesquels je pusse compter, et sur-tout le retour du citoyen Robineau, capitaine du génie, que j'avais chargé de porter ma lettre au provéditeur, de prendre langue et de reconnaître le château. Les rapports se réunirent pour m'instruire qu'il y avait, tant dans la ville haute, qui est fortifiée, que dans le château et les faubourgs, douze cents hommes d'infanterie, cinq cents de cavalerie, deux cents

d'artillerie vénitienne, sept cents cavaliers napolitains, et que c'était la ville haute dont il était important de s'emparer ; dès-lors je fis mes dispositions pour n'arriver qu'au jour tombant ; à un quart de lieue de la ville, je me détachai avec les dragons, et l'infanterie eut ordre de me suivre. On me fit quelques difficultés à la porte. Je brusquai la garde et entrai la carabine haute et au grand trot avec les dragons. Des officiers, envoyés par le provéditeur, voulurent me conduire aux logements que j'avais exprès fait préparer à la foire et au lazareth, dans la basse ville. Je leur exprimai le desir de parler au provéditeur même ; ils me témoignèrent l'impossibilité d'entrer avec toute mon escorte dans la ville haute ; sans insister, je feignis de me borner à vingt-cinq hommes, et je donnai, en secret, l'ordre au reste de me suivre d'assez près, pour en deux minutes de galop m'avoir rejoint, et j'envoyai à l'infanterie celui d'entrer au pas de charge dans la ville et de suivre le mouvement. Arrivé par une montée très-rude aux portes de la ville haute, on ouvrit la barrière, on baissa le pont-levis ; je m'élançai sur le premier qui fut abaissé, mon escorte me suivit, on ouvrit la porte, mais en me demandant de relever les portes derrière moi, je refusai en restant sur le pont, et exigeai que mes communications restassent libres ; on refusa, je parlementai, je menaçai, on courut chez le provéditeur, la cavalerie arriva et s'empara aussitôt des ponts, des portes, des postes et des grilles en brusquant les factionnaires, et j'ordonnai à la garde vénitienne de rentrer ; la cavalerie resta en colonne sur les ponts sous la direction de l'adjoint Brugère. Je me rendis de suite chez le provéditeur avec cinquante dragons, et, après avoir causé avec lui d'une manière assez vague et assez long-temps pour que l'infanterie fut arrivée, je lui demandai de lui parler seul, et changeant de ton très-brusquement, je lui signifiai vos ordres et ma mission ; il recula d'étonnement, et, après avoir cherché à éluder en me demandant d'envoyer un courrier à Brescia, où était son chef, et en m'exposant l'impossibilité de me satisfaire sans y être autorisé, il voulut donner des ordres secrets, je lui signifiai de ne pas sortir de sa place, et lui traçai le cercle de Popilius, en lui donnant cinq minutes pour se décider (l'infanterie était dans la ville haute, je pouvais être arrogant sans imprudence) : il me demanda alors que je lui signifiasse vos volontés par écrit, et que j'exprimasse qu'au cas de refus j'emploierais la force ; j'ai cru sans inconvénient de le faire, et aussitôt il m'a

donné le major de la place pour me faire livrer les portes du château. J'y ai envoyé le chef de bataillon du génie Campredon avec le troisième bataillon de la cinquante-septième demi-brigade. Toutes ces troupes ont bivouaqué par un temps horrible, elles sont percées; mais j'espère qu'elles se sècheront aujourd'hui dans les casernes vénitiennes que je leur destine.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivose an v (28 décembre 1796.)

Les Vénitiens ayant accablé de soins l'armée du général Alvinzi, j'ai cru devoir prendre une nouvelle précaution, en m'emparant du château de Bergame, qui domine la ville de ce nom, et empêcherait les partisans ennemis de venir gêner notre communication entre l'Adda et l'Adige.

De toutes les provinces de l'état de Venise, celle de Bergame est la plus mal-intentionnée à notre égard. Il y avait dans la ville de ce nom un comité chargé de répandre les nouvelles les plus ridicules sur le compte de l'armée; c'est sur le territoire de cette province que l'on a le plus assassiné de nos soldats, et c'est de là que l'on favorisait la désertion des prisonniers autrichiens. Quoique la prise de la citadelle de Bergame ne soit pas une opération militaire, il n'en a pas moins fallu de la dextérité et de la fermeté: le général Baraguay-d'Hilliers, que j'en avais chargé, s'est dans cette occasion parfaitement conduit.

Le général Bonaparte à M. Bataja, provéditeur de la république de Venise, à Brescia.

Milan, 12 nivose an v (1 janvier 1797.)

Je reçois à l'instant, monsieur, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Les troupes françaises ont occupé Bergame, pour prévenir l'ennemi, qui avait l'intention d'occuper ce poste essentiel.

Je vous avouerai franchement que j'ai été bien aise de saisir cette circonstance pour chasser de cette ville la grande quan-

tité d'émigrés qui s'y étaient réfugiés, en châtier un peu les libellistes qui y sont en grand nombre, qui, depuis le commencement de la campagne, ne cessent de prêcher l'assassinat contre les troupes françaises, et qui ont, jusqu'à un certain point, produit un effet, puisqu'il est constant que les Bergamasques ont plus assassiné de Français que le reste de l'Italie ensemble.

La conduite de M. le provéditeur de Bergame a toujours été très-partiale en faveur des Autrichiens, et il ne s'est jamais donné la peine de dissimuler, tant par sa correspondance que par ses propos et par ses actions, la haine qui l'anime pour l'armée française. Je ne suis point son juge, ni celui d'aucun sujet de la sérénissime république de Venise; cependant, lorsque, contre les intentions bien connues de leur gouvernement, il est des personnes qui transgressent les principes de la neutralité, et se conduisent en ennemis, le droit naturel m'autoriserait aussi à user de représailles.

Engagez, je vous prie, M. le provéditeur de Bergame, qui est votre subordonné, à être un peu plus modeste, plus réservé et un peu moins fanfaron, lorsque les troupes françaises sont éloignées de lui; engagez-le à être un peu moins pusillanime, à se laisser moins dominer par la peur à la vue du premier peloton français. Si ce sentiment, qui est celui peut-être d'un châtiment qu'il savait avoir mérité par sa conduite passée à l'égard des Français, ne l'avait prédominé, le château de Bergame n'aurait point été évacué par les troupes vénitiennes, mais on s'y serait conduit comme à Brescia et à Vérone.

Immédiatement après le reçu de votre lettre, j'ai pris en considération la position de la ville de Bergame, que j'ai fait évacuer par une partie des troupes qui y étaient. J'ai donné l'ordre au général Baraguay-d'Hilliers de restituer le château à la garnison vénitienne, et de faire le service ensemble. Quant à la tranquillité de Bergame, vos intentions, celles du gouvernement de Venise, et la bonté de ce peuple, m'en sont un sûr garant. Je connais le petit nombre d'hommes mal-intentionnés qui, depuis six mois, ne cessent de prêcher la croisade contre les Français: malheur à eux s'ils s'écartent des sentiments de modération et d'amitié qui unissent les deux gouvernements!

C'est avec plaisir que je saisis cette occasion, monsieur, pour rendre justice au desir de la tranquillité publique, que montre M. l'évêque de Bergame et son respectable clergé. Je me convaincs tous les jours d'une vérité bien démontrée à mes yeux : c'est que, si le clergé de France eût été aussi sage, aussi modéré, aussi attaché aux principes de l'Évangile, la religion romaine n'aurait subi aucun changement en France; mais la corruption de la monarchie avait infecté jusques à la classe des ministres de la religion : l'on n'y voyait plus des hommes d'une vie exemplaire et d'une morale pure, tels que le cardinal Mattei, le cardinal archevêque de Bologne, l'évêque de Modène, l'évêque de Pavie, l'archevêque de Pise. Il m'a paru quelquefois, discourant avec ces personnages respectables, me retrouver aux premiers siècles de l'église.

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Paris, 18 nivose an v (5 janvier 1797.)

Nous ne doutons pas que l'occupation de Bergame n'ait fait une vive impression sur Venise. Vous en avez bien agi, puisque cette mesure vous a paru indispensable sous le point de vue militaire, mais nous pensons qu'il est utile de ne pas trop alarmer cette puissance, jusqu'au moment favorable pour donner suite aux instructions que vous avez à son égard; nous avons cru néanmoins nécessaire de publier les motifs qui vous ont déterminé à mettre garnison dans Bergame.

Le directoire exécutif au général Clarke.

Paris, le 18 nivose an v (7 janvier 1797.)

Nous avons reçu, citoyen général, vos dépêches des 7 et 8 nivose.

Le parti qu'a pris la cour de Vienne d'établir loin de cette capitale le lieu des négociations, indique peut-être que l'on a craint de vous donner accès près de l'empereur, et que le parti ennemi de la paix prévaut encore dans son cabinet. Nous atten-

dons néanmoins les lumières qui doivent rejaillir de vos premières entrevues avec son envoyé, pour nous fixer une opinion que nous n'admettrions qu'à regret. Si la maison d'Autriche joignait en ce moment aux vues ambitieuses qui l'ont toujours caractérisée, une connaissance exacte de la tendance générale de l'Europe vers des innovations politiques plus ou moins analogues à celles que la France a éprouvées, elle sentirait que son système de prépondérance, fondé actuellement sur la constitution germanique, demande un autre appui. Cet appui lui est offert dans le plan de pacification que nous proposons, et les circonstances ne peuvent jamais être plus favorables pour le faire goûter aux peuples et à leurs gouvernements, et assurer la durée de ses effets. Nous n'avons, au reste, rien à ajoute à cet égard à vos instructions, jusqu'à la réception de vos dépêches de Vicence.

Quant à l'armistice, nous pensons toujours que, s'il ne pouvait être que de courte durée, il nous serait désavantageux sans la possession de Mantoue. La détresse où doit se trouver enfin cette place, et la crainte que témoigne le général Alvinzi de ne pouvoir la secourir, nous offrent des chances favorables pour attendre sa reddition.

Il est vrai que le fort de Kehl est dans une situation fâcheuse, et à la veille de nous être enlevé; mais le prince Charles ayant refusé d'accepter un armistice sur le Rhin, basé sur le *statu quo*, il est à croire qu'il poursuivra son siége avec opiniâtreté. Toutes ces considérations ajoutent un nouveau poids à l'opinion du général en chef, contre une suspension d'armes qui ne nous serait d'aucun avantage sur le Rhin, puisque le sort de Kehl sera décidé vraisemblablement avant qu'on y puisse profiter de ses conditions, et qui nous serait funeste en Italie, si Mantoue n'était pas en notre pouvoir.

A l'égard du pape, il ne peut être compris dans l'armistice, qu'autant qu'il exécutera sur-le-champ les conditions de celui qui a été conclu particulièrement avec lui, avec des dédommagements convenables; mais son obstination, si elle se prolonge encore, nous offrira l'occasion de nous dédommager nous-mêmes, par la force des armes, dans l'état de l'église, des effets de sa mauvaise foi.

Les secours puissants que nous faisons passer en Italie doivent

être aussi pris en considération dans la balance de nos droits et de nos intérêts avec ceux de l'empereur.

Nous comptons apprendre incessamment le résultat des ouvertures respectives qui doivent avoir lieu le 13 à Vicence.

Instructions pour le général de division Clarke, envoyé extraordinaire de la république, près la cour de Vienne.

29 nivose an v (18 janvier 1797.)

Le directoire exécutif a pris communication des dépêches que vous lui avez adressées ainsi qu'au ministre des relations extérieures. Il approuve ce que vous avez fait pour tenir une porte encore ouverte aux négociations, et dans l'espoir que la cour de Vienne se déterminera à les entamer, il s'empresse de vous envoyer les pouvoirs et instructions nécessaires pour les conduire promptement à un heureux résultat.

Le directoire approuve le refus que vous avez fait de consentir à un armistice partiel qui n'eût servi qu'à nous priver des avantages de notre position actuelle en Italie. Si l'Autriche desire sincèrement la paix, le réglement des bases sur lesquelles elle doit s'asseoir, et la signature des préliminaires, ne présenteront ni plus de longueurs ni plus de difficultés que n'en eût entraîné la conclusion de l'armistice.

Pour vous mettre en état d'aller en avant, soit avec M. Gherardini, soit avec tout autre ministre ou agent de l'empereur, le directoire va vous indiquer les conditions que vous êtes autorisé à consentir, et dont il croit ne pouvoir pas se départir.

La première et la plus essentielle à laquelle le directoire est lié par les lois existantes, est la cession et abandon à faire à la république par l'empereur et la maison d'Autriche, des Pays-bas autrichiens, du duché de Luxembourg, et de tout ce qu'il possède sur la rive gauche du Rhin.

Vous n'ignorez pas quels sont les motifs qui doivent lui rendre ce sacrifice moins pénible. Ces pays sont depuis deux siècles une source de guerre sans cesse renaissante entre la France et la maison d'Autriche, et le plus grand obstacle qui se soit opposé à la sincérité de leurs communications amicales.

La restitution de ses états en Italie lui offrira une compensation très-avantageuse ; elle en trouve un seconde dans les provinces les plus riches de la Pologne, qui, touchant immédiatement au corps de ses anciens états, ont ajouté à sa force, tandis que les provinces lointaines dont on lui demande le sacrifice, ne servaient qu'à les épuiser pas des guerres fréquentes qu'elles entraînaient.

La seconde condition, à laquelle le directoire tient également, c'est que l'empereur, tant en cette qualité, que comme chef de la maison d'Autriche, ne s'oppose pas à ce que la république française conserve la propriété et la souveraineté des pays désignés ci-dessus, et de tous ceux qui ont été cédés par les traités actuellement existants, ou réunis par les lois et la constitution, ainsi que de tous les biens territoriaux dont les princes de l'empire y jouissaient.

Vous n'ignorez pas, citoyen, l'influence irrésistible qu'exerce l'empereur sur les résolutions de la diète. Le consentement de l'un et de l'autre est regardé en Allemagne comme nécessaire pour l'aliénation des pays qui font partie de l'empire germanique. Indépendamment des possessions autrichiennes, les lois et les traités ont réuni au territoire de la république plusieurs territoires qui faisaient partie de l'empire, tels que le Porentruy, le Montbelliard, l'évêché de Liége, les abbayes de Havelot et Malmedy, etc. etc.

Il est donc nécessaire, pour faciliter la paix à conclure avec l'empire germanique, que l'empereur en cette qualité consente à leur réunion.

Vous demanderez que l'empereur ne s'oppose pas à ce que la république conserve la propriété et la souveraineté des portions de territoires dépendantes de l'empire germanique qui se trouvent enveloppées de plusieurs côtés, ou totalement enclavées, soit dans les anciennes frontières de France, soit dans les départements nouvellement réunis, soit dans les cessions qui ont été faites à la republique par des traités. Cette clause est nécessaire pour régulariser la ligne des frontières, faciliter la perception des droits de douanes, éviter les disputes sanglantes, qu'entraîne le mélange des pays soumis à différentes dominations.

Si les déclarations de non-opposition qui font l'objet des articles précédents pouvaient faire quelques difficultés pour le traité patent, elles pourraient être l'objet d'un article secret ainsi

que celles que l'empereur pourrait nous demander relativement aux indemnités qu'il prétendrait obtenir.

Le directoire joint aux présentes instructions une ligne de frontières, conforme à ce qui vient de vous être prescrit. Vous demanderez fortement qu'elle soit insérée dans les articles préliminaires que vous êtes autorisé à conclure. Si cependant cela entraînait des longueurs et des difficultés, ce qui n'est pas à présumer, vous pourrez vous borner à la clause ci-dessus exprimée, sauf à revenir à cette démarcation dans le traité définitif.

Par divers traités conclus avec la maison palatine, le bailliage de Guermesheim, doit être réuni à la France; mais sa jouissance avait été différée jusqu'après le décès de l'électeur palatin. Vous demanderez que l'empereur ne s'oppose pas à ce que la république jouisse dès-à-présent de la totalité du bailliage de Guermesheim.

Si la personne avec laquelle vous traiterez demandait, pour la maison d'Autriche, quelque dédommagement sur la rive droite du Rhin, vous éviterez de traiter cet objet autant qu'il vous sera possible; cependant vous pourrez déclarer, si on l'exige, que la république ne s'opposera pas aux arrangements que cette maison pourrait prendre avec les princes de l'empire, dans les pays situés sur la rive droite du Rhin; mais vous ne ferez cette déclaration qu'autant que vous ne pourriez pas l'éviter, que l'on en fera dépendre la conclusion des préliminaires, et que l'empereur consentirait également à ce que les autres princes, qui se trouvent éprouver quelques pertes, reçoivent des dédommagements convenables : s'il vous est possible, vous vous en tiendrez à une déclaration verbale.

Vous n'ignorez pas que, par le traité de la Haie, nous sommes obligés de comprendre la république batave dans tous les traités que nous concluons, il est donc indispensable de la comprendre dans notre traité avec l'empereur, comme elle a été comprise dans nos précédents traités de paix.

Vous exigerez aussi que l'empereur consente expressément et emploie ses bons offices pour que le stathouder obtienne en Allemagne, dans les pays situés sur la rive droite du Rhin, des dédommagements convenables; mais cet article pourra être secrèt jusqu'à la paix définitive.

Vous stipulerez expressément que la république française continuera à occuper et jouir sur le pied actuel, des pays et forte-

resses dépendants de l'empire germanique qui sont actuellement occupés par les troupes françaises, jusqu'à la conclusion définitive de la paix avec l'empire.

Quant à l'évacuation des états de l'empereur et roi en Italie, le directoire vous charge de vous concerter avec le général en chef Bonaparte, auquel il s'en rapporte entièrement pour la détermination du mode et du temps de cette évacuation.

L'occupation que nous avons faite d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie, a dû nécessairement y propager l'amour de la liberté. Un assez grand nombre d'habitants de ces pays se sont prononcés pour nos principes, ils y ont été excités par notre exemple, peut-être même par des invitations directes de quelques agents du gouvernement; ce n'est pas sans doute un motif suffisant de compromettre la sûreté et les intérêts de la république, pour l'émancipation des pays qu'ils habitent, et où tout annonce qu'ils se trouvent en minorité : mais la loyauté républicaine exige qu'ils ne soient pas victimes de l'attachement qu'ils nous ont montré, des services qu'ils ont pu nous rendre. Vous êtes donc spécialement chargé de stipuler qu'aucun individu des parties de l'Allemagne et de l'Italie qui ont été occupées par les troupes de la république, ne pourra être recherché ni dans sa personne, ni dans ses propriétés, à raison de ses opinions, des actions civiles, politiques, militaires, commerciales, pendant la présente guerre.

Vous stipulerez la cessation de toutes les hostilités, aussitôt la ratification des préliminaires, et en conséquence, la main-levée réciproque, de la part des deux puissances contractantes, du séquestre qui a pu être mis par chacune d'elles sur les biens et droits appartenants au sujet de l'autre; ainsi qu'aux établissements publics situés dans leurs territoires respectifs. La république française s'obligera à payer tout ce qui pourra être dû pour rentes constituées et fonds prêtés par le gouvernement, et les sujets de la maison d'Autriche résidants dans les pays de sa domination, et les établissements publics qui y sont situés, et réciproquement la maison d'Autriche remplira la même obligation envers le gouvernement français, les établissements, et les citoyens domiciliés dans les départements de la république, et dans les territoires nouvellement réunis.

Vous observerez que toute cette négociation doit être traitée, non comme traité définitif, mais comme préliminaires de paix, qui n'ont pas besoin de la ratification du corps législatif, et que

le directoire est autorisé à conclure seul. Vous demanderez en conséquence que l'empereur les ratifie dans le plus bref délai possible, que vous réglerez de concert avec son agent. Le directoire le ratifiera réciproquement dans le même délai ; vous accélérerez la ratification autant qu'il sera possible.

Il peut arriver que l'empereur ne veuille pas traiter séparément de l'Angleterre : vous demanderez qu'il consente les préliminaires pour sa paix particulière, et vous êtes autorisé à accepter la médiation de l'empereur pour notre paix avec l'Angleterre, ce qui mettra ce prince à couvert de tous reproches de la part de son allié.

Voilà, citoyen, les arrangements préliminaires que vous proposerez au nom du directoire, et auxquels vous vous arrêterez définitivement. Vous vous écarterez de la marche routinière des négociations, et, dès le moment que vous serez assuré que la personne avec laquelle vous aurez à traiter, a les pouvoirs nécessaires pour le faire, vous les lui exposerez franchement, et lui déclarerez que le directoire ne s'en départira pas.

Vous connaissez l'objet de l'ambition héréditaire de la maison d'Autriche, la Bavière. Le directoire ne doute pas qu'elle ne la demande pour augmentations d'indemnité. Vous pourriez laisser entrevoir que le directoire ne s'opposera pas à cette réunion, moyennant des arrangements convenables en faveur de la république et de ses alliés ; mais vous n'en ferez rien entrer dans les préliminaires, sauf à reprendre cet objet lors de la conclusion du traité définitif.

Telles sont, citoyen, les instructions que le directoire peut vous donner pour la négociation que vous êtes chargé de chercher à ouvrir ; il compte sur vos talents et votre dextérité pour développer les motifs propres à faciliter l'adoption des différentes clauses, et sur votre dévouement aux intérêts de la république dont vous avez donné des preuves.

Il est possible que la personne avec laquelle vous aurez à négocier, vous explique des craintes sur la publicité qui pourrait être donnée aux actes et pièces de la négociation : le directoire vous autorise à le tranquilliser sur ce point, et, s'il vous demande expressément et par écrit que ces pièces soient tenues secrètes, quand même la négociation viendrait à échouer, vous pouvez en prendre l'engagement formel, bien entendu qu'il en prendra un semblable au nom de S. M. I. Le directoire vous prescrit même d'observer le plus profond secret ; vous concevez que, si le bruit

de l'évacuation de l'Italie venait à se répandre avec quelque apparence de réalité, il pourrait en résulter pour nous les plus graves inconvénients.

Le directoire vous charge de communiquer ces instructions au général Bonaparte, de vous concerter entièrement avec lui sur la négociation; et de ne rien proposer, ni faire aucunes démarches, sans qu'il les ait trouvées conformes aux intérêts de la république, et à la sûreté de son armée.

Note donnée par le général Bonaparte, au général divisionnaire Clarke.

Mantoue est bloqué depuis plusieurs mois; il y a au moins dix mille malades, qui tous sont sans viande et sans médicaments. Il y a six à sept mille hommes de garnison, qui sont à la demi-ration de pain, à la viande de cheval et sans vin; le bois même y est rare. Il y avait dans Mantoue six mille chevaux de cavalerie et trois mille d'artillerie; ils en tuent cinquante par jour, ils en ont salé six cents : beaucoup sont morts faute de fourrages; il en reste encore dix-huit cents de cavalerie, qui se détruisent tous les jours. Il est probable que, dans un mois, Mantoue sera à nous. Pour accélérer cette reddition, je fais préparer de quoi faire servir trois batteries incendiaires, qui commenceront à jouer le 25 de ce mois.

L'armée qui était venue avec tant de forces au secours de Mantoue, est battue; elle pourra être renforcée dans quinze jours, mais il nous arrive des secours. D'ailleurs le général Clarke ne peut pas entamer ses négociations avant douze jours, et, à cette époque, si la cour de Vienne conclut l'armistice, c'est que l'on ne serait pas dans le cas de se présenter avec quelque espoir de succès. Dans le cas contraire, la cour de Vienne attendrait l'issue de ses derniers efforts avant de rien conclure.

Maîtres de Mantoue, l'on sera trop heureux de nous accorder les limites du Rhin.

Rome n'est point en armistice avec la république française; elle est en guerre : elle ne veut payer aucune contribution; la prise de Mantoue seule peut lui faire changer de conduite.

Nous perdrions donc par l'armistice :

1° Mantoue jusqu'en mai, et, à cette époque, nous la trouverions parfaitement approvisionnée, quelque arrangement que l'on fasse, et les chaleurs la rendraient imprenable à la fin de l'armistice.

2° Nous perdrions l'argent de Rome, que nous ne pouvons avoir sans Mantoue : l'état de l'Église est inabordable en été.

3° L'empereur étant plus près, ayant plus de moyens de recruter, aura en mai une armée plus nombreuse que la nôtre; car, quelque chose que l'on fasse, dès que l'on ne se battra plus, tout le monde s'en ira. Dix à quinze jours de repos feront du bien à l'armée d'Italie; trois mois la perdront :

4° La Lombardie est épuisée; nous ne pouvons nourrir l'armée d'Italie qu'avec l'argent du pape ou de Trieste. Nous nous trouverions très-embarrassé à l'ouverture de la campagne qui suivrait l'armistice.

5° Maîtres de Mantoue, l'on sera dans le cas de ne pas comprendre le pape dans l'armistice; l'armée d'Italie aura une telle prépondérance, que l'on se trouvera heureux à Vienne de pouvoir la paralyser pendant quelques mois.

6° Si, après l'armistice, on doit recommencer une nouvelle campagne, l'armistice nous sera très-préjudiciable. Si l'armistice doit être le préliminaire de la paix, il ne faut la faire qu'après la prise de Mantoue. Il y aura le double de chances pour qu'elle soit bonne et profitable.

7° Conclure l'armistice actuellement, c'est s'ôter les moyens et les probabilités de faire une bonne paix dans un mois. Tout se résume à attendre la prise de Mantoue, à renforcer cette armée de tous les moyens possibles, afin d'avoir de l'argent pour la campagne prochaine, non-seulement pour l'Italie, mais même pour le Rhin, et afin de pouvoir prendre une offensive si déterminée et si alarmante pour l'empereur, que la paix se conclue sans difficultés et avec gloire, honneur et profit.

Si l'on veut renforcer l'armée d'Italie de vingt mille hommes, y compris les dix mille que l'on nous annonce du Rhin, et de quinze cents hommes de cavalerie, l'on peut promettre, avant le mois d'avril, trente millions aux armées du Rhin et Sambre et Meuse, et obliger l'empereur à tourner tous ses efforts du côté du Frioul.

Note remise au général Clarke par le général Bonaparte.

Après y avoir songé long-temps, je ne vois pas de condition raisonnable que l'on puisse établir pour le *statu quo* de Mantoue.

Il y a trois choses :

1° Les fourrages pour la cavalerie ;

2° Les vivres pour la garnison et les habitants ;

3° Les remèdes pour les malades.

Quelque chose que l'on fasse et que l'on établisse, nous verrons nous échapper Mantoue, si l'on conclut l'armistice avant la prise de cette place ; et sans cette place, nous n'obtiendrons pas de paix raisonnable.

Je le répète, l'armistice, soit qu'on le considère comme le préliminaire de la paix, soit comme devant nous servir pour les préparatifs de la campagne prochaine, sera utile et conforme aux intérêts de la république, lorsque nous aurons Mantoue. Je crois même qu'il n'y a qu'un seul moyen de retarder la paix de l'Europe ; c'est de conclure un armistice sans avoir Mantoue ; c'est un moyen sûr de faire une nouvelle campagne, pour le succès de laquelle on aura rendu nuls tous les succès obtenus dans celle-ci. Que l'on n'oublie pas qu'une démarche prématurée en ce genre peut tout perdre.

Les limites que l'on devrait désigner sont, que les troupes impériales ne pourraient pas passer la Brenta ;

Les troupes françaises, l'Adige.

Du côté du Nord, les troupes impériales ne pourront passer Alla, Mori, Torbolé, Thion, jusqu'à Ladron, sans pouvoir, de ce côté, entrer dans les états vénitiens.

Les troupes françaises, la Chiusa, Rivoli, Torri, Sala, Brescia, Bergame.

Le reste de l'Italie, soit qu'il ait appartenu à l'Empereur, soit au duc de Modène ou à l'archiduchesse de Milan, demeurerait *in statu quo*.

Bologne, Ferrare, Ancône, *in statu quo*, conformément à l'exécution de l'armistice avec le pape ; mais comme l'armistice doit être exécuté en thermidor et en brumaire, et que cette époque est passée, on pourra lui accorder un mois au plus, à compter du jour où se signera le traité.

Le général de division Balland au général en chef Bonaparte.

Vérone, 12 germinal an V (1 avril 1797.)

La révolution du pays prend un caractère sérieux, qui mérite notre attention. J'ai envoyé sur les lieux, pour s'assurer de ce qui se passait, et pour donner des instructions aux commandants de place. Le chef de brigade Beaupoil, sur ce qui lui a été rapporté qu'un Français avait été assassiné à Salo, y a envoyé un détachement, pour s'en informer auprès de la municipalité.

J'ai appris aujourd'hui, par voie indirecte et par le commandant de Lonato, qui le tient de la municipalité, que ce détachement a dû être tué ou fait prisonnier par un parti vénitien, dans la journée d'hier. Un corps de troupes de Brescians s'était porté sur Salo. Les habitants de cette dernière ville, sous le prétexte de capituler, ont attiré les Brescians dans la ville : trois heures après, elle a été cernée par une troupe considérable de paysans, qui ont fondu sur les Brescians à l'improviste, les ont massacrés ou faits prisonniers, et ont confondu avec eux les Français : ils se sont emparés de quatre pièces d'artillerie. A la première nouvelle que j'ai reçue de cette affaire, j'ai expédié l'ordre au commandant de la flotille de Garda, de se présenter devant Salo, de réclamer les Français, et d'employer la force, s'il était nécessaire.

Les paysans paraissaient fanatisé ; ils se rassemblent au son du tocsin. On dit que le gouvernement de Venise fait venir dix mille hommes de Corfou. On fait ici de nouvelles levées.

Si les Vénitiens ne respectent pas davantage les lois de la neutralité, et que je voie qu'il y ait à craindre un coup-de-main, mon intention est de déclarer le gouvernement responsable des évènements, et de me retirer, au besoin, dans la citadelle.

Je vous prie de vouloir bien me donner des instructions positives sur ce que vous jugez convenable que je fasse suivant les évènements. Je m'empresserai de vous transmettre les premières nouvelles que j'aurai.

Le général de division Kilmaine au général en chef Bonaparte.

Milan, 14 germinal an V (3 avril 1797.)

Vous aurez déja appris ce qui s'est passé à Bergame et à Brescia; les habitants ont chassé les podestats et se sont déclarés libres. Nous n'avons pris aucune part à ces mouvements. Vous verrez, par les copies des lettres, les mesures que j'avais prises, pour qu'on ne pût pas reprocher aux Français d'avoir excité ou pris part à ces mouvements.

Les habitants de différentes vallées, parmi lesquels les Vénitiens ont répandu de l'argent, ont pris les armes au nombre de sept ou huit mille. Ils prétendaient, disaient-ils, rétablir l'ordre à Bergame et faire rentrer les habitants dans le devoir.

Ils ont débuté par piller, voler et assassiner dans les environs de Lecco, où ils ont menacé d'exterminer tous les Français. Le détachement que nous avons au port de Lecco, et sur-tout deux pièces de canon, leur ont imposé. Ils se sont portés sur Bergame et ont assassiné un français qu'ils rencontrèrent sur leur route. Les menaces de ces brigands, leurs cris de guerre qui sont *Mort aux Français et aux Jacobins*, et la certitude que j'avais qu'ils avaient à leur tête tous les assassins employés par Ottolini, et chassés de Bergame, et les émissaires des agents de l'empereur, m'ont déterminé à penser à la sûreté de nos troupes au château. J'envoyai en conséquence le chef de brigade Landrieux, avec un détachement de quarante chasseurs, pour les observer et pour les engager, s'il était possible, à rentrer chez eux. Landrieux arriva à Bergame avant eux et envoya au-devant un officier intelligent, avec une douzaine de chasseurs, pour les reconnaître et pour leur porter des paroles de paix; ils ont tiré sur le détachement, tué un chasseur et le cheval de l'officier, après quoi ils s'avancèrent sur la ville. Landrieux fut au-devant d'eux, avec deux cents hommes, il voulut leur parler de paix; ils répondirent par une fusillade et par des cris d'exterminer tous les Français, sur quoi on les chargea. Quoiqu'ils fussent plusieurs milliers, ils furent culbutés et mis en déroute, après avoir perdu quelques hommes; mais ils se sont arrêtés à l'entrée des gorges, d'où ils

menacent toujours, et où ils reçoivent des renforts. Ils ont avec eux des hommes avec toute espèce d'uniformes, Piémontais, Tyroliens, mais point de Vénitiens, quoiqu'ils aient beaucoup de soldats vénitiens, parmi eux, déguisés en paysans.

Comme ces rassemblements, par les intentions hostiles qu'ils nous témoignent ouvertement, pourraient devenir extrêmement dangereux sur les derrières de l'armée, j'ai pris des mesures pour les dissiper. Il y a dans tout ceci une perfidie avérée de la part du gouvernement de Venise, qui aurait pu facilement faire rentrer Bergame dans le devoir, par le moyen de ses troupes de ligne, mais qui a préféré exciter les paysans qu'il n'avoue pas, pour n'avoir pas à répondre des évènements. Il y a plus de cent mille écus de répandus dans les vallées pour ce soulèvement; et outre beaucoup de soldats déguisés, il est sorti de Venise trois agents principaux pour diriger toute l'affaire.

Je fais rassembler à Crème un corps de quinze cents hommes, composé de la 13ᵉ demi-brigade et de détachements des dépôts; j'y envoie le chef de l'état-major Couthaud avec une instruction; il doit chercher à les dissiper, par la persuasion et non par la force, et certainement il réussira.

J'apprends que, dans les environs de Brescia, il y a eu des évènemens pareils, mais moins ouvertement dirigés contre les Français; je n'en ai pas les détails : mais mon aide-de-camp s'en informera en route et vous en instruira.

Le général de division Kilmaine au général en chef Bonaparte.

Milan, le 16 germinal an v (5 avril 1797.)

Je vous ai envoyé mon aide-de-camp il y a deux jours, pour vous faire part des évènements qui ont eu lieu, depuis quelque temps sur le territoire vénitien, depuis Bergame jusqu'à Vérone.

Depuis son départ, je reçois de toutes parts des certitudes des intentions hostiles des Vénitiens à notre égard. La proclamation de Battaja ci-jointe vous en convaincra; cette proclamation a été prise dans la maison d'un homme qui se disait général de tous les rassemblements de brigands armés; il a pris la fuite, et s'est

retiré à Salo près de Battaja. Le second général s'est enfui avec un rassemblement de Tyroliens qu'il commandait.

J'ai fait prévenir le général Guillaume et le commandant de Brescia de tout, et j'ai donné l'ordre à Landrieux et à Couthand de marcher sur Vérone par Brescia, de disperser et de désarmer tous les paysans sur leur route, et de se saisir des chefs ainsi que de Battaja, si cela est possible. Il serait bien nécessaire, général, que les commandants français de Brescia, de Vérone, de Vicence et de Padoue concourussent avec moi dans toutes les mesures que je serai obligé de prendre pour le salut de l'armée : il faudrait aussi que le général Miollis, qui commande à Mantoue, en fît autant; je les fais tous prévenir des intentions perfides des Vénitiens.

J'ai fait arrêter cette nuit un homme venu de Venise : cet homme, qui était muni d'argent et de lettres-de-change, pour des sommes considérables, était chargé d'exciter un soulèvement dans la Lombardie, sous prétexte de religion. J'en ai fait arrêter un autre chargé d'acheter une quantité considérable de mulets pour l'armée autrichienne.

Toutes les vallées bergamasques sont désarmées et les chefs saisis; ils déclarent tous que, conformément à la proclamation, ils avaient l'ordre de tomber sur les Français, et de n'en épargner aucun. Il serait bien important de saisir un courrier de Vienne à Venise; vous trouveriez dans les dépêches de Grimani des éclaircissements de la plus haute conséquence; ses entretiens longs et fréquents avec le baron de Thugut, et les courriers qu'il expédie tous les jours à Venise, me font croire que les Vénitiens trament quelque perfidie contre l'armée française. Il est certain qu'ils arment un grand nombre d'Esclavons, qui, si on ne les arrête pas au passage, se rendront à Padoue. Depuis quelques jours, on répandait ici les bruits les plus alarmants sur vous; l'on disait que vous aviez essuyé une défaite totale, l'on assurait la perte de six demi-brigades. Tous ces bruits venaient de Vérone; nous étions dans une inquiétude mortelle, dont nous a tirés votre courrier qui est arrivé hier.

J'emploierai utilement le peu de troupes dont je puis disposer; et si vous m'autorisez à disposer de celles du Mantouan et du Véronais, je vous promets d'assurer les derrières de l'armée contre tous les efforts de Venise. Si vous pouvez envoyer à Vérone un fort bataillon d'infanterie et cent cinquante chevaux,

cela augmentera mes moyens sans beaucoup diminuer les vôtres, et m'assurera d'autant plus de succès.

J'agis toujours de manière à laisser aux Vénitiens la liberté de désavouer Battaja, et à tout faire tomber sur lui. Je crois cette mesure nécessaire tant qu'ils ne se déclareront pas ouvertement; mais cela ne m'empêchera pas de me mettre en mesure.

Comptez, général, que rien ne m'est plus cher que votre gloire et le succès de l'armée que vous commandez.

Le général de division Balland, au général en chef Bonaparte.

Vérone, le 16 germinal an v (5 avril 1797.)

Les trente hommes composant le détachement envoyé à Salo, et qui s'y trouvaient à l'époque du combat entre les Vénitiens et les Brescians, sont tous rentrés à leurs corps. Les Brescians ont été battus et on leur a fait deux cents prisonniers. Leur révolution paraît chancelante; on dit cependant que le peuple de Brescia se ranime.

Le nombre des paysans armés au nom de Saint-Marc est considérable; c'est le fanatisme aux prises avec la liberté. Une grande partie des fusils de ces paysans sont français ou autrichiens.

J'ai réclamé et obtenu une garantie, en faveur des voituriers brescians, qui pourraient être employés pour le service de l'armée française.

Le général des paysans vénitiens avait fait établir un pont sur le Mincio; le commandant de Peschiera, après avoir consulté tous les ingénieurs, a donné ordre de le couper: j'ai approuvé cet ordre.

Le gouvernement de Vérone m'a demandé le passage des troupes vénitiennes et de leurs convois par Desenzano et par Peschiera; j'ai dit que je vous en référerais à l'égard de cette dernière place; j'ai accordé le passage par Desenzano, je l'ai refusé par Peschiera.

Comme j'ai lieu de me méfier des Vénitiens, je fais approvisionner les forts de cette place pour six semaines. On placarde ici des affiches incendiaires, au nom de Saint-Marc, qui provoquent l'assassinat des jacobins, terme équivoque que la malveillance et la perfidie emploient pour avoir occasion d'en faire au peuple une interprétation dangereuse, qui peut conduire à une application encore plus criminelle. Je m'en suis plaint au gouverneur, il m'a promis de les faire arracher; je lui ai déclaré en outre, que mon intention était de faire respecter la neutralité, mais qu'il serait responsable de tout attentat qui pourrait être commis contre les Français.

Le citoyen Lallement, ministre de la république française, au géneral en chef Bonaparte.

Venise, le 16 germinal an v (5 avril 1797.)

La crise devient ici toujours plus sérieuse, quoi qu'en dise M. Pesaro des protestations de fidélité qui arrivent des villes de terre-ferme, et qui ne sont que mendiées. Les partisans de la terreur l'emportent, parce qu'ils font tout sans consulter le grand conseil, où ils ne seraient pas les plus forts. Ils organisent la guerre civile, par tous les moyens qu'ils ont malheureusement en leur pouvoir. Les prêtres et l'argent font tout dans les campagnes. Tous les paysans sont armés. Les Véronais sont à la tête de tous ces mouvements. On les fait soutenir par deux mille Albanais qu'on a fait débarquer. Il y a déja eu des combats sanglants à Salo et sous les murs de Brescia. On a fait au-delà de deux cents prisonniers, qui sont conduits enchaînés ici, et l'on ne doute pas qu'ils ne soient bientôt victimes de la rage des gouvernants. On a ajouté à ces mesures de rigueur celle bien plus dangereuse de la cocarde. Nous avons vu paraître tout-à-coup à Venise toute la population décorée d'un ruban blanc et jaune. Cette farce n'a pas pris. Le nombre des enrôlés prétendus patriotes diminue tous les jours, et l'on n'a forcé personne; mais, en terre-ferme, il est déja arrivé quelques accidents; et l'on croit que les choses n'en resteront pas là.

Je ne vois pas avec indifférence tout ce qui se passe. Je pense que la république de Venise approche de sa dissolution; et

l'empereur, si nous le laissons faire, en fera son profit. Il y gagnera bien plus que nous ne lui avons ôté. Mais, pour le moment, je ne puis, mon général, me dispenser de vous soumettre mes observations sur notre position actuelle dans cette circonstance. Vous allez avoir derrière vous plus de soixante mille hommes armés, sans discipline à la vérité, sans officiers, mais qui nous haïssent, qui sont exaltés encore contre nous, en leur faisant croire que nous sommes les moteurs du désordre et de tous leurs maux. Nous avons peu de monde dans les postes que nous occupons, et je ne crois pas nos garnisons fort en sûreté. Vous y pourvoirez sans doute; et, lorsque nous y serons en force, croyez-vous que des soldats français, qui combattent depuis six ans avec tant de bravoure et de constance pour la liberté, verront de sang-froid égorger des frères qui veulent les imiter? Aucune autorité ne les retiendra; ils iront les défendre; le parti mécontent osera se montrer et l'incendie sera général. J'en vois déja un exemple dans la légion polonaise. Il n'est presque pas douteux que le détachement du général Dambrowski n'ait pris part au combat de Salo. J'en demande hautement satisfaction; mais, quoiqu'on me la promette très-prompte, je ne vois pas moins ce qu'on pense sur cet évènement. Je soumets ces réflexions à votre sagesse. J'ai seulement cru devoir prévenir ce gouvernement que vous verriez d'un mauvais œil l'établissement d'une force armée aussi condérable derrière vous, et on m'a répondu que vous étiez directement informé.

On m'a promis également réparation de la conduite de l'officier vénitien envers le commandant Sibille, et je dois à la vérité de dire que le gouvernement redouble d'attention et de complaisance pour nous, dans tout ce qui intéresse le service de la république, et l'exécution de vos ordres.

Le général Bonaparte à M. Pesaro, sage-grand de la république de Venise.

Au quartier-général à Scheifling, le 16 germinal an v (5 avril 1797.)

Les affaires militaires, monsieur, qui se sont succédées avec la plus grande rapidité, m'ont empêché de répondre à la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire.

De tous les points du territoire de la république de Venise, il me vient des plaintes sur la conduite des agents de cette république à l'égard de l'armée française. A Vérone, on affiche tous les jours des placards, pour exciter la haine du peuple contre nous, et effectivement les assassinats commencent et deviennent fréquents sur la route de Vérone à la Piave.

Un vaisseau de guerre vénitien a tiré des coups de canon sur la frégate *la Brune*, et l'a empêchée de mouiller dans le golfe, tandis qu'un convoi autrichien y mouillait.

La maison du consul de Zante a été pillée et brûlée, et votre gouvernement l'a laissé faire.

Toutes les personnes qui sont soupçonnées d'avoir prêté secours à l'armée française, sont ouvertement persécutées, dans le temps qu'on encourage de nombreux agents, que la maison d'Autriche a dans Vérone et autres lieux des états de Venise.

La république française ne se mêle pas, monsieur, des affaires intérieures de la république de Venise; mais la nécessité de veiller à la sûreté de l'armée me fait un devoir de prévenir les entreprises que l'on pourrait faire contre elle.

Le général Bonaparte à la municipalité de Brescia, et à celle de Bergame.

Scheifling, le 16 germinal an v (5 avril 1797.)

J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire. Il ne m'appartient pas d'être juge entre le peuple de votre province et le sénat de Venise. Mon intention cependant est qu'il n'y ait aucune espèce de trouble ni de mouvements de guerre, et je prendrai toutes les mesures pour maintenir la tranquillité sur les derrières de l'armée.

Les troupes françaises continueront de vivre avec le peuple de Brescia dans le même esprit de neutralité et de bonne intelligence, et je desire, dans toutes les occasions, vous donner des preuves de l'estime que j'ai pour vous.

Le général de division Balland, au général en chef Bonaparte.

Vérone, 18 germinal an v (7 avril 1797.)

Instruit que des nobles véronais avaient formé le projet de surprendre les forts de la place, que l'on répandait à dessein les bruits les plus alarmants sur le compte de l'armée, et que l'on invitait le peuple à profiter de la circonstance, pour faire main-basse sur les Français, j'ai cru utile de faire connaître aux Véronais quelles seraient les conséquences de pareilles tentatives. Je me suis transporté hier au soir à la citadelle; là j'ai fait diriger sur la place plusieurs bouches à feu, et j'en ai fait prévenir le gouverneur, en lui déclarant que, si l'on se portait au moindre excès contre les Français, j'étais prêt à repousser la violence par la force. Je lui ai fait faire en même-temps l'exposé de nos griefs. Il m'a fait la réponse la plus honnête, s'est prodigué en protestations les plus amicales : je sais ce que je dois en penser. Je me suis rendu en ville aujourd'hui : j'observe et je me tiens sur mes gardes. Je fais aussi approvisionner le fort Saint-Pierre en canons et en munitions.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général à Judenbourg, le 20 germinal an v (9 avril 1797.)

Mon courrier partait, lorsqu'un aide-de-camp du général Kilmaine m'apporte la nouvelle de l'insurrection presque générale des paysans vénitiens contre nous.

J'ai sur-le-champ expédié mon aide-de-camp Junot, avec ordre de porter lui-même :

1° Au doge de Venise une lettre dont vous trouverez ci-joint copie.

2° Au citoyen Lallement, notre ministre à Venise, deux lettres dont vous trouverez ci-joint copie.

3° Au général Kilmaine un ordre dont vous trouverez ci-joint copie.

Enfin, j'ai donné à ce général le commandement de tous les états vénitiens et d'une partie de la division du général Victor, qui était de retour de Rome.

Quand vous lirez cette lettre, nous serons maîtres de tous les états de terre-ferme, ou bien tout sera rentré dans l'ordre, et vos instructions exécutées. Si je n'avais pas pris une mesure aussi prompte et que j'eusse donné à tout cela le temps de se consolider, cela aurait pu être de la plus grande conséquence.

Le général Bonaparte au général Kilmaine.

Judenbourg, le 20 germinal an v (9 avril 1797.)

Dès l'instant que votre aide-de-camp est arrivé, j'ai pris en grande considération la dépêche dont il était porteur.

Vous trouverez ci-joint :

1° Une lettre au doge de Venise et une à Lallement qu'il doit présenter en forme de note. Vous verrez par ces deux lettres, que Junot porte à Venise et dont il doit avoir réponse sous vingt-quatre heures, quel est le remède qu'il faut porter à tout ce tripotage.

Si Junot reçoit une réponse satisfaisante, il vous en préviendra à son départ de Venise. S'il ne reçoit pas de réponse satisfaisante, il se rendra près de vous à Mantoue.

La division du général Victor doit être arrivée à Padoue ; vous ferez, sur-le-champ, désarmer la division de Padoue, prendre les officiers et le gouverneur que vous enverrez prisonniers à Milan ; vous en ferez autant à Trévise, Bassano et Vérone ; et, si le sénat avait remis garnison à Brescia et à Bergame, vous en feriez autant. Vous ferez imprimer et répandre la proclamation ci-jointe, et vous en feriez d'autres conformes aux circonstances. Vous ferez marcher la colonne mobile que vous avez réunie avec votre prudence ordinaire à Crème, pour punir les montagnards qui ont assassiné nos gens et pour les désarmer.

Pour faire la guerre aux différentes vallées, il faut dissoudre le rassemblement, en menaçant leurs villages, et tomber inopinément sur un village où ils ne sont pas en force, et le brûler.

A Bergame, à Brescia, à Vérone, à Padoue, à Trévise, à Bassano, vous organiserez une municipalité, choisie parmi les principaux citoyens, avec une garde qu'ils seront autorisés à se composer parmi les meilleurs patriotes pour leur police. Après quoi vous me renverrez, le plutôt possible, la division du général

Victor. Je crois qu'il est essentiel que vous veilliez à ce que notre communication du Frioul ne soit pas interrompue.

Vous trouverez ci-joint des ordres de l'état-major, qui vous donnent le commandement de tout le Mantouan, de la division Victor et de tous les états vénitiens.

J'imagine que vous avez une carte du Frioul.

Vous aurez soin de faire arrêter tous les nobles vénitiens et tous les hommes les plus attachés au sénat, pour que leur tête réponde de tout ce qui sera fait à Venise aux personnes qui nous étaient attachées et qu'on a arrêtées.

Vous aurez bien soin de ne vous laisser arrêter par aucune espèce de considération. Si, dans vingt-quatre heures, la réponse n'est pas faite, que tout se mette en marche à-la-fois, et que, sous vingt-quatre heures, il n'existe pas un soldat vénitien sur le continent. Vous préviendrez sur-le-champ le commandant d'Ancône et celui de Trieste de faire courir nos corsaires sur les bannières vénitiennes.

Vous sentez combien il serait dangereux de laisser aux troupes vénitiennes le temps de se réunir ; quant aux soldats vénitiens que vous ferez prisonniers, vous les ferez escorter par les soldats lombards et vous les enverrez à Bologne et à Milan, pour être gardés par les gardes nationales de ces deux villes. Ayez soin de vous emparer de la cavalerie vénitienne pour monter vos dépôts.

Tout va ici fort-bien ; et, si l'affaire de Venise est bien menée, comme tout ce que vous faites, ces gaillards-là se repentiront, mais trop tard, de leur perfidie. Le gouvernement de Venise, concentré dans sa petite île, ne serait pas, comme vous pensez bien, de longue durée.

Je pense donc qu'il faut que vous partiez sur-le-champ pour Mantoue, et même pour Porto-Legnago et Peschiera. Entrer dans toutes les places, désarmer toutes leurs garnisons, faire prisonniers tous les nobles de terre-ferme, cela ne doit être qu'une seule opération, et qui, au plus tard, doit être faite vingt-quatre heures après que Junot sera parti de Venise.

Le général Bonaparte au peuple de Terre-Ferme de la république de Venise.

Judenbourg, le 20 germinal an v (9 avril 1797.)

Le sénat de Venise a, depuis le commencement de cette guerre, concentré toutes ses sollicitudes dans les lagunes : indifférent aux maux de la terre-ferme, il l'a livrée aux armées ennemies qui guerroient dans vos contrées. Le gouvernement du sénat de Venise n'offre protection ni pour vos personnes, ni pour vos propriétés : il vient, par suite de ce système, qui le rend indifférent à votre sort, de s'attirer l'indignation de la république française.

Je sais que n'ayant aucune part à son gouvernement, je dois vous distinguer dans les différents chatiments que je dois infliger aux coupables. L'armée française protégera votre religion, vos personnes et vos propriétés : vous avez été vexés par ce petit nombre d'hommes, qui se sont, depuis les temps de barbarie, emparés du gouvernement. Si le sénat de Venise a sur vous le droit de conquête, je vous en affranchirai. S'il a sur vous le droit d'usurpation, je vous restituerai vos droits. Quant aux insensés, qui, conseillés par des hommes perfides, voudraient prendre part et attirer sur les villes les maux de la guerre, je les plaindrai et les punirai de manière à servir d'exemple aux autres et à les faire repentir de leur folie.

Le général de division Kilmaine, au général en chef Bonaparte.

Milan, le 21 germinal an v (10 avril 1797.)

Les troubles continuent toujours entre Brescia et Vérone. Les Vénitiens, à force d'argent, ont réussi à faire soulever en armes plusieurs milliers de paysans, qui, de concert avec les troupes vénitiennes, sous prétexte de rétablir l'ordre à Brescia, insultent, arrêtent et assassinent même tous les Français qu'ils rencontrent. Un Français n'ose pas se montrer dans les rues de Vérone. Le général Balland en a porté des plaintes sévères au podestat, qui

lui donne des réponses évasives ; il paraît que le général Balland n'a pas des forces suffisantes pour se faire respecter.

Je vous ai déja rendu compte que j'avais envoyé environ trois mille hommes, pour dissiper et désarmer tous les rassemblements qui arrêtaient les communications de l'armée. Je crois qu'il serait extrêmement important de ne pas laisser prendre consistance à ces rassemblements et de borner le nombre des troupes qu'il serait permis aux vénitiens d'avoir sur la terre-ferme. J'apprends que le général de division Victor a l'ordre de se rendre à Trévise ; il pourrait facilement arrêter et désarmer les Esclavons que les Vénitiens font passer en grand nombre à Padoue. Vous connaissez la perfidie du gouvernement de Venise, vous en avez une preuve dans les assassinats nombreux qui ont été commis sur les troupes françaises, lors de notre première retraite de devant Mantoue ; il n'a jamais été fait aucune démarche pour arrêter et punir ces assassins, quoiqu'ils fussent connus. Je peux vous assurer que les assassinats qui ont déja commencé contre les Français se propageront d'une manière effrayante, si l'on ne prend pas les mesures les plus vigoureuses pour désarmer tous les Vénitiens ; une partie de la division du général Victor pourrait facilement l'effectuer, il faudrait sur-tout occuper et désarmer Vérone.

L'aide-de-camp Junot, au général en chef Bonaparte.

Venise, le 27 germinal an v (16 avril 1797.)

Je n'ai pu arriver à Venise qu'avant-hier à trois heures du matin ; je me suis rendu de suite chez le ctioyen Lallement, à qui j'ai remis la lettre dont vous m'aviez chargé. Le même jour, à neuf heures du matin, j'ai vu M. Pesaro, qui m'a, comme à son ordinaire, bien protesté que la république de Venise était amie de la France, et que le gouvernement était prêt à le prouver par toutes les satisfactions que vous pourriez demander. Il s'est employé pour faire assembler extraordinairement le collége, après m'avoir objecté la forme. J'ai été introduit hier à dix heures du matin au collége ; ma place m'était assignée à la droite du doge. Après leur avoir dit en quatre mots l'objet de ma mission, j'ai fait lecture de votre lettre : le doge m'a répondu à-peu-près ce

qu'il vous dit dans sa lettre, que vous trouverez ci-jointe, et que j'ai ouverte, comme vous m'en avez donné la permission. Le sénat s'est assemblé hier dans l'après-midi, et n'a arrêté que ce que vous verrez dans sa lettre.

J'ai cru que vous ne seriez pas satisfait de cette seule déclaration; en conséquence je me suis rendu chez M. Pesaro, à qui j'ai dit que vous ne m'aviez permis de rester à Venise que vingt-quatre heures, et que, dans ce délai, la première opération que vous desiriez, pour les outrages faits aux Français, était de mettre en liberté les hommes arrêtés pour opinion; que je demandais donc que l'on vous satisfît sur-le-champ, ou que je partais, pour vous rendre compte de leur refus. M. Pesaro a beaucoup insisté pour que j'attende que vous ayez vu les deux députés que le sénat vous envoie; mais voyant que j'étais déterminé à faire exécuter vos ordres (qu'il ne connaissait pas), il m'a promis de faire assembler demain le sénat, et de faire mettre en liberté, 1° les Polonais arrêtés à Salo; 2° quelques-uns des Vénitiens arrêtés pour opinion, parmi lesquels j'ai demandé M. Gambarra que vous avez toujours vu attaché sincèrement aux Français. Demain je reçois la réponse du sénat, et demain soir je partirai pour vous rejoindre. Je crois devoir ne rien faire dire au général Kilmaine, puisque tout sera arrangé comme vous le voudrez : quant à la liberté des autres individus arrêtés, vous serez le maître de l'ordonner quand vous aurez parlé aux députés. La plus grande sollicitude du sénat est pour le désarmement, avant que Bergame et Brescia soient rentrés dans le devoir; et cependant il ne peut y avoir de sûreté pour nous que lorsqu'ils auront remis leurs armes entre les mains de nos généraux. Tout le peuple vénitien a arboré la cocarde bleue et jaune; et ce qu'il y a de plus étonnant, le résident anglais à Venise l'a arborée lui-même avec une plaque représentant le lion de Saint-Marc. Depuis que j'ai paru au sénat, la cocarde a un peu disparu, mais l'esprit n'a pas changé : au reste vous pouvez ordonner, et le sénat et le gouvernement vénitien sont à genoux. Aussi vil que dissimulé, ce gouvernement n'avait pas prévu que vous vous fâcheriez d'une démarche qu'il n'avait faite que par méchanceté, et qu'il voudrait nous faire croire n'être qu'une précaution de sa part pour conserver la tranquillité dans son pays.

Haller a dû faire passer hier des fonds à l'armée.

Le général de division Balland, au général en chef Bonaparte.

Vérone, le 28 germinal an v (17 avril 1797.)

Les Vénitiens arment à force et sur tous les points; ils paraissent attendre ou avoir provoqué le mouvement de l'ennemi. Depuis Castel-novo jusqu'ici, toutes les routes sont couvertes de troupes vénitiennes et de paysans armés; il y en a plus de cinq mille : tous les Français qui passent sont couchés en joue, arrêtés, questionnés, et conduits de poste en poste; nos communications sont interceptées.

Le général Laudon poursuit pas-à-pas la colonne évacuée du Tyrol qui se replie sur Castel-novo; il marche sur deux colonnes par les deux côtés de l'Adige, l'une composée de troupes réglées, et l'autre de paysans, avec deux pièces de campagne; il doit être aujourd'hui à Rivoli et à la Chiusa.

Les choses se brouillent, il y a des désordres de part et d'autre. Hier des barques chargées de vivres pour l'armée ont été pillées à Pescentina par les paysans vénitiens, qui ont assassiné cinq malades et un volontaire qui s'y trouvaient. J'ai demandé justice et réparation au provéditeur, il m'a promis satisfaction. Les assassinats se multiplient d'une manière effrayante; j'ai autorisé le général Chevalier à désarmer les paysans qui assassinent les volontaires; il en a désarmé plus de cent cinquante; mais comme on a tiré sur lui, il a repoussé la violence par la force. Pour être plus expéditif et épargner le sang, il a fait tirer le canon et lancer un obus, cela a produit son effet, et le désarmement s'est fait ensuite sur ce point sans difficulté. Je suis prêt à faire tirer sur la ville, au moindre attentat qui y sera commis contre les Français. La nuit dernière, le tocsin devait sonner dans les campagnes environnantes, et les paysans devaient se rassembler en armes à Saint-Michel, ce qui m'a obligé de faire évacuer Saint-Martin : j'en ai fait prévenir le provéditeur, qui a avoué que cela devait avoir effectivement lieu. J'ai écrit trois fois au général Victor, trois fois au général Kilmaine, je n'en reçois pas de réponses; cependant mes forces sont insuffisantes, vu que tout fait présumer que les paysans vénitiens se réuniront au général

Laudon. Je vous ai écrit deux fois, mais par le seul moyen de correspondance que j'aie, celui de la poste, et comme je présumais que mes lettres ne vous arriveraient pas, par le défaut de rétablissement de la poste de cette place qui a été changée, j'ai écrit au général Clarke, (que je croyais devoir passer par ici), pour vous faire connaître ma situation.

Le général vénitien Montenari a chargé un employé de me prévenir qu'il était Italien, et qu'il serait le maître des forts quand il voudrait. Il sera le bien-venu.

Le provéditeur m'a envoyé un mémoire expositif des griefs de son gouvernement, relativement à la conduite que tiennent les troupes françaises au-delà du Mincio; je l'ai renvoyé au général Kilmaine comme commandant en chef dans cette partie.

Le provéditeur et le gouverneur paraissaient être dans de bons principes, relativement à ce qu'ils doivent à leur gouvernement et au droit des gens; mais les membres de la municipalité, mais les nobles en général se remuent plus que jamais, et sur-tout ceux dont je vous ai envoyé la liste nominale; ce sont eux qui font ou paraissent faire tout le mal.

Le provéditeur m'annonce que le gouvernement vénitien vous a envoyé deux députés pour s'arranger avec vous sur l'objet de l'armement des paysans; il me prie en conséquence de suspendre le désarmement jusqu'à votre décision.

Rapport du général de brigade Chabran.

Au bivouac de la Croix-Blanche sous Vérone,
le 1er floréal an v (20 avril 1797)

Pendant toute la nuit, la ville a fait un feu terrible contre les forts occupés par le général Balland, qui a fini par jeter quelques bombes : le feu a pris en trois endroits.

Au point du jour, le général Lahoz s'est porté avec six cents hommes à Pescentina, pour s'emparer des barques placées sur l'Adige, afin d'établir une communication entre le camp et les troupes assiégées dans les forts. Le commandant de l'infanterie légère s'est jeté deux fois à la nage; la seconde fois, il est parvenu à vaincre le torrent, et, malgré le feu de mille paysans, il

s'est emparé d'une barque qu'il a amenée au général Lahoz, et le passage s'est effectué. L'intrépide Lemoine n'a reçu aucune blessure.

Pendant cette opération, un parlementaire que j'avais envoyé sommer le gouverneur de Vérone de m'ouvrir les portes, est revenu vers les onze heures. Sa réponse portait que les Véronais étaient très-irrités contre les Brescians, et qu'il fallait attendre qu'ils ne fussent plus en colère, pour laisser passer les troupes françaises, le tout étant accompagné d'une infinité de phrases vénitiennes.

Pendant qu'on m'amusait ainsi, nos avant-postes de droite furent attaqués vigoureusement par huit compagnies d'Esclavons et trois cents hommes à cheval, faisant en tout treize cents hommes, commandés par le colonel Ferro. Trois mille paysans, organisés en compagnies, formaient, avec la troupe de Ferro, une ligne dont la droite était appuyée à la porte Neuve, et la gauche à la route de Peschiera. Nous étions donc bloqués, ayant la ville à l'est, l'Adige au nord, et la troupe ennemie au sud et au couchant.

Les Esclavons, avec huit pièces de cinq, nous attaquent au midi, et s'emparent de la tête du village de la Croix-Blanche, où ils s'établissent. Je marche sur eux avec le troisième bataillon de la 64ᵉ et deux cents chasseurs à pied. On se bat avec intrépidité de part et d'autre; la ville fait une forte sortie. Landrieux, avec la 58ᵉ, les Lombards et vingt-cinq artilleurs à cheval, tombe dessus comme un éclair, et les force à rentrer. De là il se porte avec cinq cents hommes de cavalerie sur la gauche de l'aile droite de l'ennemi, qu'il sépare du corps de bataille. Cette aile, attaquée en même temps par un dépôt d'infanterie légère, est enfoncée et dispersée.

Notre gauche, attaquée par les paysans, se défend avec vigueur. J'envoie la 13ᵉ, et tout fuit.

Cependant nous perdions beaucoup de monde dans le village, d'où nous ne pouvions déloger l'ennemi. L'adjudant-général Devaux, à la tête des Polonais, se précipite dans une rue, et s'empare de cinq pièces, qu'il tourne à l'instant contre l'ennemi. Les Esclavons s'étaient réunis dans une maison crénelée, de laquelle on ne pouvait plus approcher. Landrieux m'envoie un obusier que je fais pointer contre ce fort, qui à l'instant saute en l'air avec un fracas épouvantable. L'ennemi y avait tous ses caissons et plu-

sieurs caisses de poudre. Cinq cents Esclavons, leurs officiers, bœufs, chevaux, voitures, tout est mis en pièces; Ferro est du nombre.

Nos troupes profitent de cet évènement; rien ne leur résiste. Devaux prend un drapeau qu'on défendait encore, mais tout ce qu'on atteint est haché.

Le général Chevalier poursuit les fuyards; mais un détachement de chasseurs et d'artillerie, envoyé par Landrieux, avait pourvu à leur retraite : il n'en est pas rentré un seul dans Vérone.

Cette affaire nous a rendus possesseurs de vingt bœufs de trait, de huit pièces de cinq très-belles, d'un drapeau et de cent cinquante prisonniers, dont trois officiers esclavons. Elle nous coûte cinq hommes tués et soixante-sept blessés. Les rues du village et la campagne sont couvertes de morts.

Rien n'approche de l'audace de nos soldats, malgré leurs fatigues et leurs privations. Les Polonais se sont battus avec fureur, sur-tout lorsqu'ils ont vu tomber le colonel Librawski, leur estimable chef. Il a été grièvement blessé; sa blessure cependant n'est pas mortelle.

Le général Chevalier s'est porté par-tout avec une activité qui n'a pas peu contribué au succès de la journée.

Après la bataille, les perfides Véronais m'ont envoyé deux parlementaires. Aussitôt qu'ils ont été aperçus, j'ai fait battre la générale, crainte d'une seconde trahison. Ils demandent des conférences, mais je n'entends plus rien.

Le feu des forts et de la ville continue sans relâche. La ville brûle.

Du 2 floréal (21 avril 1797.)

Le provéditeur doit venir sur la grande route pour parlementer. C'est la dernière fois que je l'écoute. Lahoz arrive par les montagnes derrière les forts, où il s'introduira. Il doit faire ensuite une sortie dans la ville, que nous escaladerons en même temps sous la protection de notre canon et de celui des forts. Nous nous pressons à cause de la cessation de l'armistice.

Le général de brigade Chabran, au général Kilmaine.

Au bivouac de la Croix-blanche, le 2 floréal an v (21 avril 1797.)

Aujourd'hui tout parlementage est rompu : on m'a refusé définitivement le passage.

Nous apprenons, avec beaucoup de peine, que beaucoup de Français ont été égorgés, que les administrations françaises ont été pillées. Ces brigands sans frein se détruisent eux-mêmes ; ils ont saccagé la Juiverie.

Les Véronais tentent l'escalade des forts une fois par jour ; ils ont été constamment repoussés.

Le provéditeur s'est sauvé par la route de Porto-Legnago, après avoir parlementé pendant une heure avec moi et sans aucun fruit.

Il y a cinq mille paysans à Vérone, trois mille bourgeois armés, et deux mille hommes de troupes réglées. Ils ont du canon de seize au nombre de huit pièces sur les retranchements, depuis Saint-Georges jusqu'à l'Adige, en passant par la porte de Peschiera et la porte Neuve.

Le général de division Baraguay-d'Hilliers, au général en chef Bonaparte.

Gemona, le 3 floréal an v (22 avril 1797.)

Je vous annonce, mon général, que les insultes, les outrages, les aggressions contre les Français, s'accroissent tous les jours, que l'arrogance et la malveillance des paysans vénitiens armés est à son comble à Padoue, à Vicence et à Vérone. Les différents rapports qui me sont parvenus sont unanimes sur ces faits. Le général Victor me mande :

« La nation vénitienne paraît vouloir nous faire la guerre par « les insultes et même les assassinats, qui se commettent journel- « lement sur les militaires français. Le peuple est dans la plus « grande fermentation ; il y a des rassemblements considérables « de paysans armés, qui, non contents de ravager le pays, exer- « cent toutes les cruautés imaginables sur nos frères d'armes isolés.»

Le commandant à Vicence m'informe que les Français dans

Vérone se sont battus contre les habitants, qui ont voulu s'emparer de la citadelle; que les Français y ont été assassinés; qu'une escorte de cent cinquante-six prisonniers autrichiens a été désarmée et faite prisonnière et les prisonniers délivrés. Enfin, général, un courrier que j'envoyais à Milan, a été obligé de s'arrêter à Trevise, parce que les paysans interceptent toutes les communications. Il paraît que les rassemblements s'accroissent chaque jour, et qu'il n'y a plus d'autre communication en Italie que par Porto-Legnago, pas même absolument sûre; etc.

Le général de division Kilmaine, au général en chef Bonaparte.

Mantoue, le 3 floréal an v (22 avril 1797.)

Aussitôt que j'ai reçu votre courrier, général, j'en ai expédié un au général Laudon, pour lui annoncer la signature des préliminaires. Il était dans ce moment sur les hauteurs qui dominent Vérone, où il reste tranquille spectateur de mes combats avec les Vénitiens. Nous en avons eu trois très-sanglants. Les Vénitiens nous ont attaqués les premiers dans Desenzano. Vous verrez, par les rapports ci-joints, que nous avons détruit un grand nombre de ces perfides coquins. Vous aurez sûrement appris qu'ils se sont emparés des convois de munitions qui étaient destinés pour Palma-Nova. Ils ont assassiné un grand nombre de nos soldats, mais j'espère qu'ils le paieront cher.

Aussitôt que nous aurons mis Vérone à la raison, je renverrai les deux divisions de Victor et d'Hilliers, pour continuer la même expédition sur Vicence, Padoue, Trevise.

Je pars cette nuit et demain de grand matin pour joindre le général Chabran. J'emmène avec moi quatre cents hommes d'infanterie, cinq pièces de canon, et cinquante chevaux.

Note du ministre plénipotentiaire de la république française près la république de Venise.

Venise, le 5 floréal an v (24 avril 1797.)

SÉRÉNISSIME PRINCE ; TRÈS-EXCELLENTS SEIGNEURS.

Le ministre de la république française, en répondant à l'office que votre sérénité et vos excellences ont bien voulu lui faire parvenir le 21 de ce mois, se fait un devoir de les assurer qu'il va informer directement le général en chef de la manière satisfaisante avec laquelle le sénat a jugé convenable d'adhérer à sa demande, pour la mise en liberté des prisonniers polonais qui se trouvaient détenus au Lido, et des individus qu'il avait réclamés de son ordre, et qui lui ont été délivrés hier. Il ne craint pas d'assurer votre sérénité et vos excellences, que cette marque de confiance du gouvernement vénitien, dans ce premier objet des réclamations du général en chef, ne peut qu'accélérer, à leur satisfaction, les résultats de la mission dont elles ont chargé leurs députés auprès de lui, et d'où pourra dépendre uniquement la direction des commandants des divisions françaises stationnées dans le territoire vénitien.

Le ministre ne répliquera point sur la forme et les effets de la proclamation publiée, il y a quelques jours, pour commander au peuple de Venise le respect dû aux individus de la nation française que leurs affaires y conduisent ; l'état actuel des choses, depuis cette proclamation, démontre assez son insuffisance, et il doit s'en rapporter aux mesures particulières que le sénat promet d'employer pour en assurer l'effet.

Mais il est de son devoir, en même temps, d'instruire votre sérénité et vos excellences qu'elles sont indignement trompées dans tous les rapports qui leur sont faits depuis long-temps, et dont la propagation seule a pu exalter l'esprit du peuple au point où il est aujourd'hui, favoriser, comme ils l'ont fait, les intrigues et la malveillance des ennemis de la république française, et compromettre le sénat par les mesures que ces rapports ont dictées, et qui sont opposées aux assurances qu'il ne cesse de donner de son amitié et de sa confiance envers le gouvernement français.

Ce qui vient d'arriver au port du Lido en est un exemple terrible, et qui ne peut qu'avoir les suites les plus funestes. Le conférent a communiqué au ministre la relation du commandant des forces vénitiennes dans cette partie ; c'est un tissu de mensonges formés pour épouvanter le peuple de Venise, l'exaspérer toujours plus contre les Français et justifier la conduite atroce des Albanais contre un navire français, dont on a assassiné l'équipage, sans autres motifs que la haine qu'on leur a inspirée et la passion du pillage que ces milices exercent par-tout où elles sont employées.

Le commandant du Lido annonce que ce bâtiment a paru pendant plusieurs jours au large, avec plusieurs autres de la même espèce, sans pavillon; que sur les cinq heures du soir jeudi dernier(V. S.) il s'est présenté, avec deux conserves, à l'entrée du port, avec pavillon français; qu'on lui a envoyé un canot pour le reconnaître et le prévenir que les navires armés ne pouvaient pas entrer dans le port; qu'il a répondu qu'il y entrerait de force; qu'alors le château a tiré deux coups de semonce, auxquels les deux conserves ont obéi ; que celui-ci a au contraire forcé de voiles pour entrer, qu'on lui a tiré un boulet, qu'alors il s'est abattu sur une galiotte armée qu'il a abordée, et que les Esclavons sont entrés sur le bâtiment et l'ont rendu; qu'il y a eu de part et d'autre quelques tués et plusieurs blessés ; que le capitaine français, ainsi que l'écrivain, ont été tués, parce qu'ils voulaient mettre le feu à la sainte Barbe; qu'enfin ce bâtiment était chargé d'une quantité extraordinaire d'armes et munitions et que d'environ 50 hommes qui composaient l'équipage il n'y avait que deux ou trois Français. On appuie cette relation d'une déposition du pilote vénitien, qu'on a interrogé, et à qui on a fait dire plusieurs choses qui manifestent l'intention d'user de violence contre la ville de Venise.

Il fallait faire circuler cette pièce dans la ville, la répandre audehors sans contradiction : on a retenu deux lettres que les Français écrivaient au ministre, et qui ne lui ont été remises qu'hier par la commission.

C'est sur ce rapport que le sénat dit au ministre dans son office que *l'accident arrivé au Lido n'a été occasionné que par la violence décidée dont a usé l'armateur, et que le peuple de Venise s'est encore exalté davantage.*

Il fallait qu'enfin la vérité fût connue : le ministre a envoyé

avant-hier le consul de la république interroger les prisonniers ; cet agent s'est rendu au Lido, accompagné du chancelier et d'un officier de la marine vénitienne, porteur des ordres nécessaires pour communiquer librement avec eux. Il rédige actuellement le procès-verbal ; et cette pièce, qui sera rendue publique, contient un démenti formel sur tous les faits allégués par le commandant du Lido, en même temps que les détails font frémir d'indignation.

Ce bâtiment appartient à la flottille française en station dans le golfe Adriatique, *son équipage est presque tout français ;* le capitaine était chargé d'une mission particulière sur les attérages de l'Istrie. Informé par un vénitien que plusieurs bâtiments autrichiens croisaient sur ces parages, il y a pris un pilote qui s'est chargé de le conduire en sûreté à Venise. A peine arrivé *seul* à la vue des châteaux du Lido, il les a salués de neuf coups de canon ; on lui a détaché un officier, pour lui dire que les bâtiments armés ne pouvaient pas entrer dans le port ; il a jeté l'ancre sous les murs du château hérissé de canons et de milices armées et à la portée des bâtiments de garde. A peine était-il amarré, qu'un second canot est venu lui intimer l'ordre de sortir sur-le-champ du port ; il a fait quelques représentations, on l'a maltraité de paroles et de menaces : il a travaillé alors à sarper son ancre ; mais à peine était-elle dérapée, qu'il s'est vu tout-à-coup assailli d'une grêle de boulets, de balles et de pierres, qui a forcé l'équipage à se retirer sous le pont ; il ne restait sur la couverte que le capitaine et quelques matelots pour la manœuvre : ils n'avaient aucun canon chargé, aucune arme à la main ; le capitaine est monté sur le parapet avec un porte-voix pour crier de ne *plus tirer, qu'il partait :* une balle de fusil l'a jeté mort ; en même temps une chaloupe d'Esclavons s'est emparée du navire, et ces hommes féroces ont massacré le peu de Français qui se trouvaient sur le pont ; ils ont fusillé dans l'eau ceux qui s'y étaient jetés pour échapper à leur barbarie, et ils ont eu l'atrocité de hacher en morceaux un cadavre tombé sous leurs coups et dont le crâne a été trouvé hier.

On a fait alors monter le reste de l'équipage, on les a dépouillés nus, on a pillé le navire, et ce n'est que le lendemain que l'on a songé à l'état malheureux où on les avait laissés. Depuis, on les traite assez bien, on leur a rendu quelques hail-

lons, et ils attendent avec confiance et tranquillité la vengeance et la fin de leurs maux.

Le ministre va rendre compte de cet évènement à son gouvernement et au général en chef. La conduite du sénat dans cette occasion, en attendant les justes satisfactions que la république française a droit d'exiger, manifestera clairement s'il participe indirectement ou directement à de pareils attentats, ainsi qu'aux assassinats multipliés qui se commettent tous les jours sur son territoire, par des paysans armés contre les officiers, soldats et autres individus de l'armée française, si la nature des ordres qu'il a donnés ou le choix des fonctionnaires qu'il emploie en sont la cause, ou si on ne doit effectivement les attribuer qu'au mouvement donné par les malveillants et par les ennemis des deux républiques. Cette conduite provisoire et les mesures franches et énergiques qu'il prendra pour contenir ses sujets, décideront l'opinion des généraux français et des braves soldats qu'ils conduisent, d'où dépend aujourd'hui le sort de l'état vénitien.

Le ministre demande dès-à-présent, *au nom de la Nation Française :*

1° L'arrestation du commandant du Lido, qui, par un faux rapport, en trompant le gouvernement lui-même, a offensé la loyauté d'une nation qu'il doit respecter;

2° L'emprisonnement immédiat des auteurs, quels qu'ils soient, de l'attentat commis sur les Français, et leur détention à la disposition du général en chef;

3° La restitution de tout ce qui a été enlevé au bâtiment, qui doit être réparé, regréé, et conduit en lieu de sûreté, à la disposition du commandant de la flottille française;

4° La restitution immédiate de tous les effets, bijoux, argent, hardes et papiers arrachés à l'équipage et aux passagers sur les notes qu'ils produiront;

5° Que ces mêmes individus soient tous transportés à Ancône, à l'exception des passagers qui peuvent desirer être conduits à Trieste ou à tout autre endroit qu'ils indiqueront.

Le gouvernement de Venise ne peut pas douter que, dès que le commandant de la flottille française sera informé du traitement fait à un navire de sa division, il ne vienne lui-même en demander satisfaction.

Le ministre prévient votre sérénité et vos excellences, que, dans l'état où sont les choses à cet égard, il ne se soumettra pas à la règle de convention qui s'est opposée jusqu'à présent à ce que les bâtiments étrangers armés soient admis dans le port. La sagesse du sénat trouvera facilement les moyens de le prévenir et de le calmer en attendant la décision du général en chef; mais en même temps, s'il persiste à vouloir entrer, il ne pense pas qu'on prît le parti d'employer aucun moyen de force pour l'en empêcher. Le gouvernement se rendrait responsable des résultats d'un pareille mesure, et il doit se reposer entièrement sur la parole du commandant français.

Les députés de la république de Venise au général en chef Bonaparte.

Herenhausen, le 26 avril 1797.

Un évènement très-malheureux arrivé à Venise nous obligerait à revoir votre excellence, si nous ne pensions pouvoir dans cette lettre remplir les intentions de l'excellentissime sénat, qui nous sont communiquées par une dépêche qui vient de nous arriver; et nous le ferons avec l'empressement que vous-même avez paru desirer que nous apportions à lui rendre compte du résultat de toutes nos conférences.

Un armateur français s'est introduit dans le port du Lido, contre les ordres qu'a promis de donner le ministre Lallement de faire relâcher près du commandant de la flottille française, les bâtiments de cette nation, et contre l'engagement pris à ce sujet avec le procurateur Pesaro, portant que les bâtiments français armés ne pourraient entrer dans le port : nos lois s'y opposent généralement; et on se refusa rigoureusement au passage des bâtiments anglais, et le ministre de cette couronne se soumit à cette disposition.

Les remontrances du commandant vénitien du château voisin pour s'opposer à la marche de cet armateur, eurent si peu de succès que ce dernier entreprit de canonner ledit château; alors on fut forcé de lui répondre en le coulant bas.

L'exactitude de ces circonstances, reconnue par le ministre même, nous fait espérer que la justice de votre excellence désap-

prouvera la violence de ce corsaire, la contravention aux lois d'un prince ami, et aux ordres du ministre de la république française, et déterminera en même-temps votre loyauté à empêcher qu'à l'avenir on n'abuse du pavillon français pour offenser une puissance amie.

Si on pouvait avoir, M. le général, des renseignements aussi précis sur tant d'autres événements qui affaiblissent la confiance des deux républiques, il serait démontré que nos motifs diffèrent tout-à-fait de ceux que les malintentionnés s'attachent à nous supposer, uniquement pour profiter des troubles; on apprécierait alors ces événements, dont quelques-uns sont indépendants des gouvernements respectifs; d'autres sont provoqués par les manœuvres des scélérats ou par les caprices des subalternes tels que les corsaires : dès-lors tout équivoque cesserait, les fâcheuses impressions se détruiraient, et l'on verrait renaître la bonne intelligence, objet de tous nos desirs.

Nous partons pour Venise, M. le général, avec l'espoir que votre justice reconnue remplira nos vœux, non seulement en ce qui concerne cette affaire; mais nous nous flattons encore que vous ne voudrez pas faire servir d'instrument à l'oppression de la république de Venise, la généreuse hospitalité qu'elle a accordée aux troupes françaises, ni employer vos armes, illustrées par la conservation de votre gouvernement, et de celui des princes amis, à la ruine de la république vénitienne, qui, étant fondée sur l'amour réciproque du souverain et de ses sujets, rend ces derniers heureux de lui obéir.

Signé LEONARDO JUSTINIANI, FRANÇOIS DONA.

La municipalité de Bergame au général en chef Bonaparte.

Bergame, le 6 floréal an V (25 avril 1797.)

La ville de Bergame, la première qui a secoué le joug du lion vénitien, et a brisé ses chaînes, malgré tout son desir, n'avait pas osé jusqu'à-présent vous envoyer des députés, ayant trop à redouter l'exécrable perfidie des bourreaux de Venise : elle le peut à peine, et vous dépêche deux de ses citoyens, pour vous adresser

les instances d'un peuple qui doit la liberté aux armées françaises, mais qui, pour la conserver, a besoin de votre appui.

Combien la province de Bergame se trouve heureuse de pouvoir le réclamer au moment où vous venez de contraindre le despote de Vienne à accepter une paix que vous lui avez généreusement accordée !

Cette main qui, dans moins d'un an, a vaincu toute l'Italie et fait trembler Vienne, daignera s'étendre sur un peuple voisin de la Lombardie que vous avez déja affranchie; sur un peuple qui, à la face de l'univers, a donné des preuves convaincantes de son énergie républicaine. Bergame, si vous la protégez, fera partie de cette grande république italienne dont la fondation sera l'objet de l'admiration du siècle.

Le général de division Balland, au général en chef Bonaparte.

Vérone, le 8 floréal an v (27 avril 1797.)

Vérone vient d'être le théâtre d'une des conspirations les plus horribles qui aient été formées contre les peuples. Le projet de ne faire qu'une boucherie de tous les Français, y a éclaté le 28 germinal, et a été exécuté en partie, autant que l'ont permis les mesures de prévoyance que j'avais prises depuis plusieurs jours, et les moyens de vigueur que j'ai employés à la première nouvelle que j'ai reçue du massacre. Le pillage a par-tout accompagné l'assassinat.

J'ai adressé au général Kilmaine les détails des événements désastreux qui se sont succédé à Vérone, depuis le 28 germinal jusqu'au 7 floréal, où nous sommes redevenus les maîtres de la place. Il vous en transmettra le résultat général. Vous y verrez que les Français ont épuisé tous les moyens de pacification, qu'ils ont porté jusqu'à l'excès la modération et la générosité, et qu'ils ont forcé les Vénitiens dans les derniers retranchements de leur perfidie; avec la même supériorité de caractère, ils les ont confondus dans leurs folles attaques.

Dans toutes ces circonstances, le chef de brigade Beaupoil, commandant les forts, le capitaine Carrère, commandant de la place, se sont distingués. Je vous demande pour ce dernier le grade de chef de bataillon : c'est une justice à rendre à ce digne officier.

Le général de division Kilmaine, au général en chef Bonaparte.

Vérone, le 8 floréal an v (27 avril 1797.)

Enfin, général, nous sommes maîtres de Vérone, et tous les brigands sont en fuite ou désarmés. Il serait difficile de concevoir les horreurs qui se sont commises dans cette ville. Il y a eu plus de trois cents Français assassinés. Le signal a été donné par des coups de sifflets, et à l'instant les assassins se sont répandus dans toute la ville, massacrant tous les Français qu'ils rencontraient. Heureusement le général Balland et plusieurs autres ont eu le temps de se réfugier dans les forts; le vieux château a servi de retraite à beaucoup; étant de plain-pied avec la ville, ils ont eu plus de facilité à y entrer : un grand nombre s'est réfugié au palais, où les provéditeurs, avec beaucoup de peine, ont accordé une retraite. Le général Balland, voyant de la citadelle le grand nombre de Français que l'on jetait dans l'Adige, a fait tirer sur la ville, et y a mis le feu en plusieurs endroits : cela a fait cesser le massacre. L'arrivée de la colonne mobile commandée par le général Chabran, et la nouvelle de la paix avec l'empereur, ont fait changer de ton aux provéditeurs, qui, après avoir traité le général Balland et le chef de brigade Beaupoil avec insolence, sont tout-à-coup devenus suppliants. A mon arrivée, ils m'ont envoyé des députés; j'ai exigé pour condition préliminaire :

1° Qu'ils feraient sortir tous les Français qui n'auraient pu s'échapper de la ville, et qui s'étaient enfermés au palais;

2° Qu'ils feraient sortir tous les paysans armés qui étaient dans la ville;

3° Qu'ils constitueraient ôtages les deux provéditeurs Giovanelli et Erizzo, et seize des principaux habitants les plus connus par leur acharnement contre les Français. Contarini devait rester dans la ville pour donner les ordres qui lui seraient adressés du camp par les provéditeurs, pour le désarmement des habitants et pour livrer les portes.

Les provéditeurs signèrent les articles, et promirent de se rendre, dans la nuit du 4, avec les autres ôtages. Je leur avais accordé un armistice de trente-six heures, pour remplir les conditions; mais, au lieu de les tenir, ils profitèrent de la nuit pour

fuir, malgré leur signature et leur parole d'honneur : ils laissèrent la ville dans un désordre affreux ; le pillage et les assassinats recommencèrent : enfin la peur prit aux paysans, à qui l'on dit que la colonne du général Victor arrivait à la porte de l'évêque ; ils se sont débandés. Les autres brigands se cachèrent et prirent la fuite, et la municipalité nous fit ouvrir les portes.

Le nombre des paysans et des artisans armés dans la ville, allait à trente mille ; il y avait en outre deux mille six cents hommes de troupes vénitiennes. Si les communications n'avaient pas été totalement interceptées, il n'en serait pas échappé un seul, mais le général Victor n'a reçu mes lettres que le 6 au soir, et n'a pas pu arriver ; il a cependant marché, parce que le bruit public lui avait annoncé le massacre de tous les Français dans le Véronais ; il y en eut effectivement un grand nombre d'assassinés entre Vérone et Vicence, mais l'approche du général Victor et la paix avec l'empereur a tout fait cesser.

Le gouvernement de Venise aura beau désavouer, tout s'est fait par son ordre ; les paysans étaient payés par lui, et il ne pourra pas dire que la levée en masse des paysans du Trévisan, du Padouan, de Bassano et du Vicentin fût pour apaiser les troubles de Bergame ; d'ailleurs, les troupes réglées vénitiennes nous ont attaqués à Desenzano et à la Maison Blanche ; nous les avons bien battues, et les prisonniers ont assuré qu'ils avaient ordre de faire main-basse sur tous les Français.

Je me serais emparé de Vérone de vive force trois jours plus tôt qu'elle ne s'est rendue ; mais huit cents Français qui y étaient à la merci des brigands, m'ont forcé à temporiser ; enfin nous en sommes les maîtres, et il y aura des ressources considérables pour l'armée. J'ai imposé la ville à cent vingt mille sequins, pour le service de l'armée et pour indemniser les Français dont les effets ont été pillés. On trouve à chaque instant des volontaires percés de stylets et de balles ; nos soldats, qui voient cela, ne sont pas tranquilles : ils ont pillé quelques maisons ; le mont-de-piété a eu quelque petite atteinte, à ce qu'on m'assure ; mais tout est rentré dans l'ordre. J'ai nommé cinq personnes pour faire l'inventaire de tout ce qui y est resté, et qui doit se monter à quelques millions de Venise ; il n'y a eu qu'une seule chambre qui ait souffert, et encore peu ; je m'y suis transporté avec cinq personnes : je n'y ai vu que quelques boîtes vides par terre, et de l'argenterie en désordre ; mais la garde ayant été placée aussitôt, et la porte fermée avec un

cadenas, la perte se borne à peu de chose; les chambres les plus riches sont restées intactes.

Toute la juiverie a été pillée par les brigands, ainsi que quelques maisons dont les Français avaient eu à se louer. Plusieurs Français ont été sauvés par des habitants et des officiers vénitiens dont quelques-uns ont été victimes de leur humanité.

Il me semble que vous pourriez exiger la punition des provéditeurs Giovanelli et Erizzo, pour avoir faussé leur signature et leur parole.

Nous avons pris deux cents chevaux de cavalerie vénitienne; le reste s'est sauvé avec les provéditeurs. Les soldats prisonniers sont partis pour Brescia, au nombre de deux mille cinq cents, y compris les officiers; de là ils seront envoyés à Milan.

J'ai donné ordre au général Victor de désarmer la garnison et les habitants de Padoue, qui se sont conduits, ainsi que le podestat, avec beaucoup d'insolence envers les Français; ils sont devenus humbles depuis la nouvelle de la paix.

Vous savez sans doute que les Vénitiens avaient arrêté nos convois de munitions qui allaient à Palma-Nova pour le service de l'armée; je vous assure, général, que le gouvernement avait tout organisé de manière à nous faire beaucoup de mal, sans les mesures promptes que nous avons prises, et la paix avec l'empereur, qui ont déconcerté tous leurs projets, et les ont forcés à chanter la palinodie.

Le général Bonaparte au citoyen Lallement, ministre de la république française à Venise.

Palma-Nova, le 11 floréal an v (30 avril 1797.)

Le sang français a coulé dans Venise, et vous y êtes encore! Attendez-vous donc qu'on vous en chasse? Les Français ne peuvent plus se promener dans les rues, ils sont accablés d'injures et de mauvais traitements, et vous restez simple spectateur! Depuis que l'armée est en Allemagne, on a, en terre-ferme, assassiné plus de quatre cents Français; on a assiégé la forteresse de Vérone, qui n'a été dégagée qu'après un combat sanglant, et malgré tout cela vous restez à Venise! Quant à moi, j'ai refusé d'entendre les députés du sénat, parce qu'ils sont tout dégouttants du sang

de Laugier ; et je ne les verrai jamais qu'au préalable ils n'aient fait arrêter l'amiral et les inquisiteurs qui ont ordonné ce massacre, et ne les aient remis entre mes mains. Je sais bien qu'ils chercheront à faire tomber la vengeance de la république sur quelques misérables exécuteurs de leurs atrocités ; mais nous ne prendrons pas le change.

Faites une note concise et digne de la grandeur de la nation que vous représentez et des outrages qu'elle a reçus, après quoi partez de Venise et venez me joindre à Mantoue.

Ils n'ont rien exécuté de ce que je leur ai demandé ; ce sont tous les prisonniers qu'ils ont faits depuis que l'armée française est en Italie, qu'ils devaient relâcher, et non pas un seulement ainsi qu'ils l'ont fait.

Le général Bonaparte à MM. les députés du sénat de de Venise.

Palma-Nova, le 11 floréal an v (30 avril 1797.)

Je n'ai lu qu'avec indignation, messieurs, la lettre que vous m'avez écrite relativement à l'assassinat de Laugier. Vous avez aggravé l'atrocité de cet événement, sans exemple dans les annales des nations modernes, par le tissu de mensonges que votre gouvernement a fabriqués pour chercher à se justifier.

Je ne puis point, messieurs, vous recevoir ; vous et votre sénat êtes dégouttants du sang français. Lorsque vous aurez fait remettre en mes mains l'amiral qui a donné l'ordre de faire feu, le commandant de la tour, et les inquisiteurs qui dirigent la police de Venise, j'écouterai vos justifications. Vous voudrez bien évacuer, dans le plus court délai, le continent de l'Italie.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général à Trieste, le 11 floréal an v (30 avril 1797.)

Les Vénitiens se conduisent tous les jours de plus mal en plus mal, la guerre est ici déclarée de fait. Le massacre qu'ils viennent de faire du citoyen Laugier, commandant l'aviso, le Libérateur de l'Italie, est la chose la plus atroce du siècle.

Le citoyen Laugier sortait de Trieste ; il fut rencontré par la flottille de l'empereur, composée de huit à dix chaloupes canonnières : il se battit une partie de la journée avec eux, après quoi il chercha à se réfugier sous le canon de Venise. Il y fut reçu par la mitraille du fort, il ordonna à son équipage de se mettre à fond de cale; et lui, avec sa trompe, demanda pourquoi on le traitait en ennemi ; mais au même instant il reçoit une balle qui le jette sur le tillac roide mort. Un matelot, qui se sauvait à la nage, fut poursuivi par les Esclavons et tué à coups de rames. Cet événement n'est qu'un échantillon de tout ce qui se passe tous les jours dans la terre-ferme. Lorsque vous lirez cette lettre, la terre-ferme sera à nous, et j'y ferai des exemples dont on se souviendra.

Quant à Venise, j'ai ordonné que tous les bâtiments de Venise qui se trouvent à Trieste et Ancône soient sur-le-champ séquestrés : il y en a ici plusieurs frétés pour l'Amérique, qu'on évalue fort haut, indépendamment d'une cinquantaine d'ordinaires. Je ne crois pas que Lallement trouve de sa dignité de rester à Venise, tout comme M. Querini à Paris.

Si le sang français doit être respecté en Europe, si vous voulez qu'on ne s'en joue pas, il faut que l'exemple sur Venise soit terrible ; il nous faut du sang ; il faut que le noble amiral vénitien, qui a présidé à cet assassinat, soit publiquement justicié.

M. Querini cherchera à intriguer à Paris ; mais les faits, et la trahison infâme des Vénitiens, qui voulaient assassiner les derrières de l'armée, pendant que nous étions en Allemagne, sont trop notoires.

Je compte qu'ils ont, en ce moment-ci, assassiné plus de quatre cents de nos soldats, et cependant il n'y a jamais eu en terre-ferme plus de troupes vénitiennes, et cependant ils l'ont inondée de leurs Esclavons, ils ont essayé de s'emparer de la citadelle de Vérone, qui, encore dans ce moment-ci, se canonne avec la ville.

Le sénat m'a envoyé à Gratz une députation ; je l'ai traitée comme elle le méritait ; ils m'ont demandé ce que je voulais ; je lui ai dit de mettre en liberté tous ceux qu'ils avaient arrêtés, ce sont les plus riches de la terre-ferme qu'ils suspectent d'être nos amis, parce qu'ils nous ont bien accueillis ; de désarmer tous les paysans; de congédier une partie de leurs Esclavons, puisqu'un armement extraordinaire est inutile; de chasser le ministre de

l'Angleterre, qui a fomenté tous les troubles, et qui est le premier à se promener, le lion de Saint-Marc sur sa gondole, et la cocarde vénitienne qu'il porte depuis qu'on nous assassine; de remettre dans nos mains la succession de Thierry, qui est évaluée à vingt millions; de nous remettre toutes les marchandises appartenant aux Anglais, leur port en est plein; de faire arrêter ceux qui ont assassiné les Français ou du moins les plus marquants des nobles Vénitiens.

Tout-à-l'heure je pars pour Palma-Nova, de là pour Trévise, et de là pour Padoue; j'aurai tous les renseignements de tout ce qui a été commis pendant que nous étions en Allemagne; je recevrai également les rapports de Lallement sur l'assassinat de Laugier.

Je prendrai des mesures générales pour toute la terre-ferme, et je ferai punir d'une manière si éclatante qu'on s'en souviendra une autre fois.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Trieste, le 11 floréal an V (30 avril 1797.)

J'ai fait plus de vingt-quatre mille prisonniers, obligé l'empereur d'évacuer Vienne, et j'ai fait conclure la paix à mon quartier-général. Les conditions de cette paix sont sans doute avantageuses à la France et à l'empereur : c'est ce qui en fait la bonté. Elle nous ôte l'influence de la Prusse, et nous met à même de tenir la balance dans l'Europe.

Il est vrai que cette paix n'a pas été comme celle du pape et du roi de Sardaigne; mais c'est que l'empereur est aussi puissant que nous; qu'on se levait de tous côtés en masse, et que par-tout, en Hongrie et dans le Tyrol, on était sous les armes; qu'il ne restait rien à faire, puisque Vienne était évacuée par la maison impériale, et qu'en portant la guerre dans la Bavière j'aurais été tout seul. C'était améliorer la situation de l'empereur que de rester sans rien faire dans les positions que j'occupais, puisque cela mettait ses états dans une tension énergique, qui lui aurait donné, dans vingt jours, une foule de combattants.

Nous nous sommes bien conduits en Allemagne, mais l'armée du Rhin s'était mal conduite l'année dernière : l'impression qu'elle

avait faite durait encore, de sorte que la manière dont nous nous conduisions n'avait pas le temps d'arriver jusqu'aux différents peuples prévenus.

La paix, au contraire, a remis tout en Allemagne dans l'état naturel. En évacuant ce pays, je garde véritablement tout ce que j'avais pris en conservant la Ponteba et les hauteurs de la Carinthie, qui, dans une marche, me mettent en Allemagne, et j'ôte aux peuples de la Hongrie, de l'Autriche et de Vienne, les raisons de s'armer et de se croire en danger. Si les hostilités doivent recommencer, il faut avant tout prendre un parti pour Venise, sans quoi il me faudrait une armée pour les contenir. Je sais que le seul parti qu'on puisse prendre est de détruire ce gouvernement atroce et sanguinaire : par ce moyen nous tirerons des secours de toute espèce d'un pays que, sans cela, il faudra garder plus que le pays ennemi.

Il est impossible de prendre plus de précautions que je n'en ai pris contre les Vénitiens, dont je connais la profonde duplicité. Je suis maître de toutes leurs forteresses; et, à l'heure où vous lirez cette lettre, je le serai tellement de toute la terre-ferme, qu'il n'y aura d'autre chose à faire que de prendre un parti.

Le général de division Kilmaine, au général en chef Bonaparte.

Vérone, le 12 floréal an v (1 mai 1797.)

Les députés de Vérone, de Brescia, de Bergame, de Crème et de Vicence, partent pour vous exposer leurs justes demandes, général. Les peuples de ces villes, dévoués à la France, et fatigués, à juste titre, de l'affreux joug de Venise, veulent leur indépendance, et réclament votre protection. Il serait, à mon avis, temps d'anéantir un gouvernement dont les bases reposent sur la perfidie. J'ai donné à ces députés toutes les espérances qu'ils ont le droit d'attendre de votre amour pour la liberté et la justice.

Il y a eu un second soulèvement dans la val Sabbia. Le rassemblement y est considérable. Les paysans ont attaqué nos postes à Gavardo et à Gardène. J'ai envoyé le général Chevalier avec dix-huit cents hommes et quatre pièces de canon, avec ordre de dissiper et de désarmer toute la val Sabbia, et d'arrêter et faire

fusiller les chefs. Les habitants de la val Sabbia et Trombia s'étaient tenus tranquilles; j'avais appris qu'ils avaient envoyé trois députés à Venise; je les ai fait guetter à leur retour, mais on les a manqués. C'est depuis que ces députés sont de retour, que les troubles ont recommencé.

Les principaux chefs des assassinats de Vérone sont arrêtés, ainsi que plusieurs subalternes. J'ai fait désarmer la ville, tout y est tranquille; mais les boutiques n'y sont pas ouvertes, ce qui n'est pas un mal avec nos soldats, qui se croient tout permis. Cependant j'ai mis fin au pillage, et ce n'était pas chose facile, car nos soldats trouvaient à chaque pas des preuves de l'assassinat de leurs frères d'armes. Il s'est commis ici des choses horribles. L'historique des évènements, auquel on travaille, fera exécrer la perfidie vénitienne dans la postérité la plus reculée.

J'ai donné l'ordre au commissaire-ordonnateur Blanchon de faire mettre les scellés sur tous les monts-de-piété des états de Venise en-deça de la Piave; j'ai été obligé de donner cet ordre, pour empêcher les dilapidations. Celui de Vérone a souffert; tout le monde trouvait le moyen d'y entrer, et regardait comme sa propriété tout ce qui s'y trouvait. J'ai fini par en ôter les clefs à la commission, et y faire mettre les scellés. Il y a encore, à ce qu'on m'assure, une immense quantité d'argenterie. J'ai donné aussi l'ordre de mettre toutes les caisses en séquestre, mais j'ai défendu à qui que ce soit d'y toucher avant votre arrivée. Le général Beaurevoir continue à remonter notre cavalerie et notre artillerie.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général, à Palma-Nova, le 14 floréal an v (8 mai 1797.)

Je reçois dans l'instant des nouvelles de Vérone; vous trouverez ci-joints les rapports du général de division Balland, du général Kilmaine, et du chef de brigade Beaupoil. Dès l'instant que j'eus passé les gorges de la Carinthie, les Vénitiens crurent que j'étais enfourné en Allemagne, et ce lâche gouvernement médita des Vêpres Siciliennes. Dans la ville de Venise et dans toute la terre-ferme, on courut aux armes. Le sénat exhorta les prédicateurs, déja assez portés par eux-mêmes à prêcher la croisade contre nous. Une nuée d'Esclavons, une grande quantité de canons, et plus de cent cinquante mille fusils, furent en-

voyés dans la terre-ferme; des commissaires extraordinaires avec de l'argent, furent envoyés de tous côtés pour enrégimenter les paysans. Cependant M. Pesaro, sage-grand, me fut envoyé à Goritzia, afin de chercher à me donner le change sur tous ces armements. J'avais des raisons de me méfier de leur atroce politique, que j'avais assez appris à connaître. Je déclarai que , si cet armement n'avait pour but que de faire rentrer des villes dans l'ordre, il pouvait cesser, parce que je me chargerais de faire rentrer les villes dans l'ordre, moyennant qu'ils me demanderaient la médiation de la république : il me promit tout, et ne tint rien. Il resta à Goritzia et à Udine assez de temps pour être persuadé par lui-même que j'étais passé en Allemagne, et que les marches rapides que je faisais tous les jours, donneraient le temps d'exécuter les projets qu'on avait en vue.

Le 30 germinal, des corps de troupes vénitiennes considérables, augmentés par une grande quantité de paysans, interceptèrent les communications de Vérone à Porto-Legnago. Plusieurs de mes courriers furent sur-le-champ égorgés, et les dépêches portées à Venise. Plus de deux mille hommes furent arrêtés dans différentes villes de la terre-ferme, et précipités sous les plombs de Saint-Marc : c'étaient tous ceux que la farouche jalousie des inquisiteurs soupçonnait de nous être favorables. Ils défendirent à Venise que le canal, où ils ont coutume de noyer les criminels, fût nettoyé. Eh ! qui peut calculer le nombre des Vénitiens que ces monstres ont sacrifiés!

Cependant, au premier vent que j'eus de ce qui se tramait, j'en sentis la conséquence ; je donnai au général Kilmaine le commandement de toute l'Italie. J'ordonnai au général Victor de se porter avec sa division, à marches forcées, dans le pays vénitien. Les divisions du Tyrol s'étant portées sur l'armée active, cette partie devenait plus découverte ; j'y envoyai sur-le-champ le général Baraguay-d'Hilliers. Cependant le général Kilmaine réunit des colonnes mobiles de Polonais, de Lombards et de Français qu'il avait à ses ordres, et qu'il avait remis sous ceux des généraux Chabran et Lahoz. A Padoue, à Vicence, et sur toute la route, les Français étaient impitoyablement assassinés. J'ai plus de cent procès-verbaux, qui tous démontrent la scélératesse du gouvernement vénitien.

J'ai envoyé à Venise mon aide-de-camp Junot, et j'ai écrit au sénat la lettre dont je vous ai envoyé copie.

Pendant ce temps, ils étaient parvenus à rassembler à Vérone quarante mille Esclavons, paysans, ou compagnies de citadins, qu'ils avaient armés, et au signal de plusieurs coups de la grosse cloche de Vérone et de sifflets, on court sur tous les Français, qu'on assassine. Les uns furent jetés dans l'Adige; les autres, blessés et tout sanglants, se sauvèrent dans les forteresses que j'avais depuis long-temps eu soin de réparer et de munir d'une nombreuse artillerie.

Vous trouverez ci-joint le rapport du général Balland: vous y verrez que les soldats de l'armée d'Italie, toujours dignes d'eux, se sont, dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, couverts de gloire. Enfin, après six jours de siége, ils furent dégagés, par les mesures que prit le général Kilmaine, après les combats de Desenzano, de Valeggio et de Vérone. Nous avons fait trois mille cinq cents prisonniers et avons enlevé tous leurs canons. A Venise, pendant ce temps, on assassinait Laugier, on maltraitait tous les Français, et on les obligeait à quitter la ville. Tant d'outrages, tant d'assassinats ne resteront pas impunis; mais c'est à vous sur-tout et au corps législatif qu'il appartient de venger le nom français d'une manière éclatante. Après une trahison aussi horrible, je ne vois plus d'autre parti que celui d'effacer le nom vénitien de dessus la surface du globe; il faut le sang de tous les nobles vénitiens pour apaiser les mânes des Français qu'ils ont fait égorger.

J'ai écrit à des députés que m'a envoyés le sénat la lettre ci-jointe; j'ai écrit au citoyen Lallement la lettre aussi ci-jointe. Dès l'instant que je serai arrivé à Trévise, j'empêcherai qu'aucun Vénitien ne vienne en terre-ferme, et je ferai travailler à des radeaux, afin de pouvoir forcer les lagunes, et chasser de Venise même ces nobles, nos ennemis irréconciliables et les plus vils de tous les hommes. Je vous écris à la hâte; mais dès l'instant que j'aurai recueilli tous les matériaux, je ne manquerai pas de vous faire passer dans le plus grand détail l'histoire de ces conspirations, aussi perfides que les Vêpres Siciliennes.

L'évêque de Vérone a prêché, la semaine-sainte et le jour de Pâques, que c'était une chose méritoire et agréable à Dieu, que de tuer les Français. Si je l'attrape, je le punirai exemplairement.

Le général Alexandre Berthier à MM. les députés de la république de Venise.

Padoue, le 13 floréal an v (2 mai 1797.)

Le général en chef, Bonaparte, me charge de vous faire connaître, messieurs, que, quoique vous soyez munis de pleins pouvoirs du grand-conseil, il ne peut entrer en pourparler avec vous sur les différends qui divisent les républiques française et vénitienne, si, au préalable, le grand conseil ne fait arrêter et punir d'une manière exemplaire les trois inquisiteurs qui n'ont cessé de persécuter les Vénitiens qui ont accueilli les Français, et qui sont les véritables instigateurs des assassinats qui se sont commis en terre-ferme, où plus de cinq à six cents Français ont péri, lâchement assassinés.

Laugier et ses malheureux compagnons, qui ont été massacrés dans votre port même et par l'ordre de votre gouvernement, exciteront parmi le peuple français un mouvement d'indignation que le grand-conseil doit partager.

Le général en chef exige que vous fassiez arrêter le grand-amiral, qui, de sa galère, a donné le signal du massacre, et que la punition soit proportionnée au crime qu'il a commis.

Au reste, le général en chef me charge de vous mander qu'il donne des ordres pour qu'il ne soit commis aucune hostilité contre la ville de Venise pendant quatre jours.

En grand conseil.

4 mai 1797.

Le grand-conseil ayant pris connaissance des dépêches et rapports des députés au général Bonaparte, commandant en chef l'armée française en Italie, ainsi que la lettre du général Berthier, qui les accompagnait, et du mémoire du ministre de France, en date du 2 courant, consent à reconnaître et accueillir, dans la suspension des hostilités, le principe de confiance tendant au but desiré de terminer les différends qui existent entre la république française et celle de Venise.

Cette union étant l'objet du vœu général, les susdits députés, François Dona, Leonardo Justinian et Alvise Moncenigo, sont d'abord revêtus des pleins pouvoirs, pour convenir généralement avec ledit général et permettre, au nom de la république, tout ce qui sera convenable à cet égard. Le grand-conseil s'en rapporte là-dessus à la décision qui leur donne autorité dans les matières de constitution et de gouvernement dépendant du même grand conseil, qui se réserve la ratification des conventions.

Quant au préliminaire demandé par le général susnommé, le grand conseil, voulant, par tous ces moyens, prouver la sincérité du desir qu'il a de donner la satisfaction demandée, arrête que les trois inquisiteurs d'état soient mis en arrestation par les avogadors du commun, et conduits, sous bonne garde, dans une des îles voisines des lagunes, pour y être détenus jusqu'à jugement définitif du grand-conseil, et qu'à cet effet lesdits avogadors prendront les instructions sur la part que les inquisiteurs ont prise aux assassinats commis dans l'état de Venise sur des individus français, ainsi que sur l'évènement du Lido, arrivé à un bâtiment français.

Il est également enjoint auxdits avogadors du commun de faire arrêter, dans un lieu séparé des autres, le commandant du château du Lido, et de procéder également contre lui à l'occasion du fatal évènement qu'a éprouvé ledit bâtiment français, pour être ensuite jugé dans les mêmes formes.

Signé, Valentin Marini, *secrétaire*.

Le général Alexandre Berthier au général Augereau.

Milan, le 16 floréal an v (5 mai 1797.)

Le général Augereau prendra le commandement de Vérone, du Véronais, de Peschiera, de Porto-Legnago, et du pays compris entre l'Adige et la Piave.

Comme, en conséquence des préliminaires de paix, toutes les troupes autrichiennes doivent évacuer le pays vénitien, le général Augereau s'informera si celles du général Laudon n'occupent plus les parties de ce territoire, tant sur l'Adige que sur les autres points de son commandement.

Le général Augereau se fera rendre compte de la situation de

Vérone et du Véronais. Il prendra des renseignements très-exacts sur tout ce qui s'est passé, sur les conventions qui ont été faites, sur les contributions imposées, et il fera, quant à cet objet, ce qu'il jugera le plus convenable à la dignité et aux avantages de la république française.

Il fera dresser un état de toutes les pertes qu'ont essuyées les Français, afin qu'on puisse les indemniser.

Il ordonnera le désarmement de tous les paysans et autres Vénitiens.

Il ordonnera à tous les provéditeurs ou gouverneurs de la république de Venise, qui se trouveraient encore dans son commandement sur la terre-ferme, de se retirer sur-le-champ à Venise.

Il fera chercher tous les auteurs ou promoteurs des assassinats commis sur les Français, et les fera juger par un conseil de guerre.

Il s'occupera de trouver un local convenable, et les fournitures nécessaires, pour former un hôpital à Vérone.

Enfin, il donnera tous les ordres et toutes les instructions qui lui paraîtront convenables, pour le maintien de l'ordre général. Il fera nommer des municipalités. Le général en chef s'en rapporte entièrement à lui pour contenir le pays qui lui est confié, jusqu'à ce qu'il ait été pris des mesures générales. Il pourra même organiser provisoirement, pour la police intérieure, une garde nationale de quelques hommes sûrs et patriotes.

Le général Augereau est prévenu que le général Joubert avec sa division occupe Bassano et pays environnants ; que le général Dumas est à Trévise avec le 1[er] et le 7[e] régiments de hussards, et que la division Baraguay-d'Hilliers est à Mestre, et celle du général Victor à Padoue, pour empêcher toute communication de Venise avec la terre-ferme.

Instructions pour les généraux Bonaparte et Clarke.

Paris, le 17 floréal an V (6 mai 1797.)

Les généraux Bonaparte et Clarke proposeront, comme une condition capitale de la paix définitive avec l'empereur, que les troupes françaises n'évacueront les portions de l'Italie, qui

doivent être occupées par l'empereur, qu'autant qu'il évacuera tout le territoire jusqu'au Leck et à la Rednitz, ainsi que Mayence, Ehrenbrenstein et Manheim, et nous en laissera prendre possession. C'est le seul moyen de ne point faire une paix de dupe, et qui pourrait nous enlever tout le fruit de deux campagnes.

Quant à l'idée de reporter une partie de l'indemnité de l'empereur en Allemagne, le directoire ne se déterminerait à y consentir qu'autant qu'il renoncerait à une partie équivalente de ce qu'il doit avoir en Italie, et qui forme une indemnité plus que suffisante. Il voit même du danger à cet accroissement de puissance de l'empereur en Allemagne, parce que le roi de Prusse en voudrait tout autant.

Quant au Frickthall, dont parle le général Clarke, dans une dernière dépêche, il sera sans doute utile de l'obtenir, si cela ne nuit pas au succès et à la promptitude des négociations.

Le directoire y verrait un moyen facile d'améliorer notre frontière vers la Suisse.

Pour parvenir à l'exécution des articles préliminaires, le directoire ne croit pas qu'il soit nécessaire d'en venir à une déclaration de guerre à la république de Venise; les hostilités qu'elle a commises autorisent le général en chef à prendre toutes les mesures de rigueur que les circonstances exigeront.

Le général en chef choisira le moment qu'il croira le plus convenable pour notifier au sénat de Venise les arrangements pris avec S. M. I., et leur proposer de se réunir aux légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, en adoptant la constitution cispadane. Il peut arriver que le sénat refuse cet arrangement : dans ce cas, le général en chef doit toujours aller en avant, pour l'occupation de la terre-ferme et l'exécution des préliminaires.

Il est à craindre que les oligarques de Venise, qui possèdent des terres très-considérables dans les pays que doit occuper l'empereur, ne soient tentés de livrer leur ville à ce prince, qui, par-là devenant une puissance maritime, et acquérant une augmentation de population de près de deux cent mille ames, pourrait porter des coups funestes à notre commerce du Levant, et menacerait avec plus de force la république lombarde. Pour éviter cet inconvénient, il convient d'épargner aux nobles vénitiens la crainte de perdre leur patrimoine, en stipulant la libre

jouissance et disposition de ce qu'eux, ainsi que les habitants des autres pays cédés, possèdent dans les pays qui sont ou vont être soumis à l'empereur. Il faut leur faire sentir l'intérêt qu'ils ont, pour la conservation de la portion de territoire qui doit leur rester, du crédit et des jouissances de chacun d'eux, d'adopter le gouvernement que s'est donné la république cispadane, de se mêler avec elle et avec le reste de la république lombarde, pour former un gouvernement vigoureux et capable de résistance. Il est à présumer que, quand même les oligarques se refuseraient à cette proposition, le reste de la noblesse et la population entière de Venise et des lagunes sentiraient combien ils ont intérêt de l'accepter.

Le général en chef ne négligera rien pour obtenir cette résolution, et s'occupera sans délai de l'organisation de la république lombarde, composée de tout ce qu'occupe la république cispadane, de Venise et des états cédés par l'empereur. Le directoire se réfère à ce qu'il a précédemment marqué au général en chef sur les principes qui doivent être adoptés pour cette organisation. Ainsi, réunion de Venise aux trois légations, en adoptant la constitution cispadane, ou bien, réunion de Venise à la république lombarde, augmentée de tout ce qui formerait la république cispadane, en adoptant une constitution analogue; ou bien enfin, au cas de refus des Vénitiens, réunion des républiques cispadane et transpadane, pour former une seule république dont Pizzighitone serait le chef-lieu. Le général en chef, dans tous les cas, s'occupera promptement de l'organisation républicaine. Il sera très-utile de comprendre dans des articles secrets ce qui concerne Venise et autres objets importants, en mettant la plus grande attention à ce que ces articles ne contiennent rien qui soit destructif des articles patents, ainsi que le prescrit l'article 332.

Les présentes instructions ne sont pas tellement impératives qu'ils ne puissent s'en écarter, si le bien de la république l'exige. Le directoire exécutif finit en recommandant de nouveau au général en chef de ne pas perdre un instant pour organiser les pays qui, dans l'une ou l'autre des suppositions ci-dessus exprimées, doivent former la république lombarde.

Le général en chef Bonaparte à monsieur l'évêque de Côme.

Milan, le 17 floréal an v (6 mai 1797.)

J'ai reçu, monsieur l'évêque, la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire avec les deux imprimés. J'ai vu avec déplaisir la devise qu'un zèle mal-entendu de patriotisme a fait mettre au-dessus de vos imprimés. Les ministres de la religion ne doivent, comme vous l'observez fort bien, jamais s'émanciper dans les affaires civiles; ils doivent porter la teinte de leur caractère, qui, selon l'esprit de l'évangile, doit être pacifique, tolérant et conciliant. Vous pouvez être persuadé qu'en continuant à professer ces principes, la république française ne souffrira pas qu'il soit porté aucun trouble au culte de la religion et à la paix de ses ministres.

Jetez de l'eau et jamais de l'huile sur les passions des hommes; dissipez les préjugés, et combattez avec ardeur les faux prêtres, qui ont dégradé la religion, en en faisant l'instrument de l'ambition des puissants et des rois.

La morale de l'évangile est celle de l'égalité, et dès-lors elle est la plus favorable au gouvernement républicain que va désormais avoir votre patrie.

Le général en chef Bonaparte au chef de l'état-major.

Milan, le 17 floréal an v (6 mai 1797.)

Vous donnerez ordre, citoyen général, que tous les soldats vénitiens qui ont été faits prisonniers soient transférés en France, et que tous les officiers soient mis, savoir:

Les généraux, colonels, lieutenants-colonels et capitaines, au château de Milan, et les lieutenants et sous-lieutenants, cadets, etc., au château de Pavie.

Vous chargerez un officier supérieur de les interroger, ils doivent être considérés comme assassins et non comme avoués par leur prince. Vous me rendrez compte de leur interrogatoire.

Au quartier-général, à Milan, le 17 floréal an v (6 mai 1797.)

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie,

ARRÊTE :

ARTICLE Ier. La ville de Vérone paiera *une imposition de cent vingt mille sequins*, qui sera affectée aux dépenses de l'armée.

ART. II. Elle paiera en outre, une contribution de cinquante mille sequins, qui sera distribuée entre tous les soldats et officiers qui se sont trouvés assiégés dans les châteaux, ou ceux qui formaient la colonne mobile qui s'est emparée de la ville.

ART. III. Tous les effets qui sont au mont-de-piété, et qui ont une valeur moindre de cinquante francs, seront rendus au peuple. Tous les effets d'une valeur supérieure seront séquestrés au profit de la république.

ART. IV. Vérone n'étant point la route de l'armée, ni le séjour d'aucun dépôt, il est expressément défendu de rien payer sous prétexte d'effets perdus, soit aux administrateurs, soit aux militaires ; il ne sera admis, soit dans la comptabilité en argent, soit dans celle en matière, aucun déficit justifié par des pertes faites à Vérone.

ART. V. Le commissaire-ordonnateur en chef fera dresser un état des pertes qui auront été faites par les personnes formant la garnison des forts ou qui se trouvaient aux hôpitaux, et il sera frappé une troisième contribution sur la seule ville et le territoire de Vérone du montant de ladite indemnité.

ART. VI. Tous les chevaux de voiture et de selle, qui se trouveront à Vérone, seront affectés aux charrois d'artillerie ou à la cavalerie.

ART. VII. La ville de Vérone fournira dans le plus court délai des cuirs pour faire quarante mille paires de souliers et deux mille paires de bottes ; du drap pour faire douze mille paires de culottes, douze mille vestes et quatre mille habits ; des toiles pour faire douze mille chemises et douze mille paires de guêtres ; douze mille chapeaux et douze mille paires de bas. Une partie

desdits effets sera destiné pour l'habillement de la division du général Joubert.

Art. VIII. Toute l'argenterie existante dans les églises ou autres bâtiments publics, ainsi que tout ce qui appartiendrait au gouvernement, sera confisqué au profit de la république.

Art. IX. Il sera réuni sur-le-champ une commission militaire, qui, quarante-huit heures après la réception du présent ordre, déclarera ennemis de l'humanité et assassins les cinquante principaux coupables, auteurs de l'assassinat qui a eu lieu le jour de la seconde fête de Pâques; lesdits coupables seront arrêtés et envoyés garrottés à Toulon, pour être de là transférés à la Guiane; si cependant parmi ces cinquante il s'en trouvait de nobles Vénitiens ou de ceux qui furent arrêtés, il y a plusieurs mois, à Venise, comme coupables de conspiration contre la république française, et qui depuis ont été relâchés, ils seront condamnés à être fusillés; les séquestres seront mis sur-le-champ sur tous les biens meubles et immeubles desdits condamnés, et leurs biens fonds seront confisqués et affectés à faire rebâtir les maisons du peuple qui ont été brûlées pendant le siége, et à indemniser les autres personnes de la ville qui se trouveraient avoir perdu.

Art. X. On fera un désarmement général dans tout le Véronais, et quiconque serait trouvé avoir désobéi à l'ordre du désarmement serait condamné à être envoyé pour six ans de fers à Toulon.

Art. XI. Tous les tableaux, collections de plantes, de coquillages, etc., qui appartiendraient soit à la ville, soit aux particuliers, seront confisqués au profit de la république : les particuliers qui seront dans le cas d'être indemnisés le seront sur les biens des condamnés.

Art. XII. Le général chef de l'état-major, le général divisionnaire Augereau, et le commissaire-ordonnateur en chef, prendront toutes les mesures pour l'exécution du présent ordre.

La municipalité de Vicence au général en chef.

Vicence, le 18 floréal an v (7 mai 1797.)

La municipalité de Vicence vous envoie des députés pour vous présenter l'hommage de son respect. Sachez, citoyen général en chef, que Vicence a opéré d'elle-même sa révolution antérieurement à l'arrivée de l'armée française. Vicence s'est constamment opposée à l'armement des habitants de la campagne, ordonné par la perfidie du gouvernement vénitien pour le massacre des Français. Nous avons traité avec amitié et avec égard les troupes françaises, à leur passage et dans leur séjour parmi nous, et ce n'est pas un seul général, mais l'armée entière qui peut vous en donner l'assurance.

Ordonnez que nous soyons déchargés des réquisitions auxquels nous sommes imposés et dont nos députés vous rendront compte.

Soulagez un peuple ami, excessivement fatigué par l'événement qui vient d'arriver au mont-de-piété; consolez une municipalité inquiète, sans ressources, endcttée et embarrassée de toute manière. Soyez la terreur de vos ennemis et le génie tutélaire de vos partisans.

Vos brillants exploits étonneront la postérité; votre clémence fera la joie de vos contemporains.

La municipalité attend que vous prononciez une seule parole pour améliorer le sort de tout un peuple.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général, à Milan, le 19 floréal (8 mai 1797.)

Je suis parti le 12 floréal de Palma-Nova, et je me suis rendu à Mestre. J'ai fait occuper, par les divisions des généraux Victor et Baraguay-d'Hilliers, toutes les extrémités des lagunes; je ne suis éloigné actuellement que d'une petite lieue de Venise, et je fais les préparatifs pour y entrer de force, si les choses ne s'arrangent pas. J'ai chassé de la terre-ferme tous les Vénitiens, et nous en sommes, en ce moment, exclusivement les maîtres. Le

peuple montre une grande joie d'être délivré de l'aristocratie vénitienne, il n'existe plus de lion de Saint-Marc.

Comme j'étais sur le bord des lagunes, sont arrivés trois députés du grand-conseil, qui me croyaient encore en Allemagne et qui venaient avec des pleins pouvoirs du même conseil, pour finir tous les différends. Ils m'ont remis la note ci-jointe; en conséquence, je leur ai fait répondre, par le général Berthier, la lettre ci-jointe : je viens de recevoir une nouvelle députation qui m'a remis la note ci-jointe.

Les inquisiteurs sont arrêtés. Le commandant du fort de Lido, qui a tué Laugier, est arrêté. Tout le corps du gouvernement a été destitué par le grand-conseil, et celui-ci lui-même a déclaré qu'il allait abdiquer sa souveraineté et établir la forme de gouvernement qui me paraîtrait la plus convenable. Je compte sur cela y faire établir une démocratie, et même faire entrer dans Venise trois ou quatre mille hommes de troupes. Je crois qu'il devient indispensable que vous renvoyiez M. Querini.

Depuis que j'ai appris le passage du Rhin par Hoche et Moreau, je regrette bien qu'il n'ait pas eu lieu quinze jours plutôt, ou que du moins Moreau n'ait pas dit qu'il était dans le cas de l'effectuer. Notre position militaire est tout aussi bonne aujourd'hui qu'il y a quinze jours. J'occupe encore Clagenfurt, Gorizia et Trieste. Tous les paysans vénitiens sont désarmés. Dans toutes les villes, ceux qui nous étaient opposés sont arrêtés, nos amis sont par-tout en place, et toute la terre-ferme est municipalisée. On travaille tous les jours sans relâche aux fortifications de Palma Nova.

Le général de division Baraguey-d'Hilliers, au général en chef Bonaparte.

Mestre, le 21 floréal an V (10 mai 1797.

Quelle conduite aurais-je à tenir dans le cas où l'ordre étant gravement troublé à Venise, soit par une insurrection populaire, soit par une sédition des Esclavons, je serais appelé par le gouvernement actuel à y entrer avec des forces suffisantes pour réprimer l'anarchie et assurer le respect des personnes et des propriétés? Telle est, mon général, l'hypothèse dans laquelle je me

place, et j'y suis fondé d'après une longue conversation que je viens d'avoir avec le général vénitien, commandant à Venise et dans les lagunes, M. Condulmero.

Il m'a franchement demandé si je serais disposé à prêter secours au gouvernement, dans le cas où la tranquillité publique serait gravement compromise, par la révolte de la soldatesque et les trames de quelques citoyens, et si, en conséquence, je pourrais, au premier avis, embarquer des troupes pour cet objet, et me charger de maintenir l'ordre jusqu'à votre décision ultérieure. Sur l'expression de mon étonnement d'une pareille question, il m'observa qu'il était fondé à le faire par un billet officiel écrit au gouvernement par le secrétaire de la légation française, dans lequel il lui proposait l'intervention des troupes françaises, dans le cas ci-dessus énoncé. Ma réponse a été dilatoire et je vous demande vos ordres précis.

Il paraît que le parti des mécontents s'accroît chaque jour, que l'esprit de révolte se propage tellement dans les troupes esclavones qu'elles menacent la vie et la liberté des citoyens de Venise, et qu'enfin le gouvernement les juge si dangereuses qu'il prend le parti de les faire passer en Dalmatie, par convois séparés et avec des précautions extraordinaires. Tel est le récit succinct des rapports divers.

Le secrétaire de la légation de France à Venise, au général en chef Bonaparte.

Venise, 21 floréal an V (10 mai 1797.)

Je dois vous rendre compte d'une démarche qui vient d'être faite auprès de moi par deux agents du gouvernement vénitien, Bataja, que vous connaissez, et Dona, conférent ordinaire du gouvernement avec notre légation.

Votre voyage de Mantoue à Milan, occasionnait un retard considérable dans la réponse que le grand-conseil attendait de vous : l'arrestation des inquisiteurs avait désorganisé le gouvernement : les Esclavons, troupe indisciplinée et féroce, menaçaient le peuple, et le peuple les Esclavons : le parti extrêmement nombreux des patriotes fomentait cette animosité : le blocus continué par vos ordres inquiétait la population entière : l'espoir de le voir

finir avec l'établissement de la démocratie aigrissait le peuple contre le gouvernement, et faisait circuler des idées révolutionnaires, dont il était instant de diriger le cours : des membres du gouvernement le sentirent : le doge même et le commandant des forces armées me firent, par des agents secrets, demander une entrevue sur les moyens d'empêcher que la révolution qui paraissait être le but de vos démarches, ne fût ensanglantée : j'imaginai sur-tout voir dans une démarche pareille le dessein de se faire aux yeux du peuple un mérite d'accorder de bonne volonté le sacrifice qu'allait dicter la force. Je répondis que je ne pouvais avoir sur cet objet que des conseils à donner comme Français, et non pas la moindre convention à traiter comme agent diplomatique, la cause étant appellée à votre tribunal, et le gouvernement ayant auprès de vous deux plénipotentiaires chargés de concerter avec vous les changements à faire dans la constitution. On insista pour me faire parler : on transcrivit le résultat de ma conversation, et le lendemain on me demanda si les articles que vous trouverez ci-joints pourraient vous être agréables, et si, d'un autre côté, je les croyais propres à calmer la fermentation populaire ; en effet ce sont à-peu-près les résultats de ma conversation de la veille. J'annonçai que je vous en ferais part, et que je les croyais libres de faire tels changements provisoires qu'ils croiraient utiles dans leur gouvernement. Je promis même, conformément au dernier de ces articles, de m'intéresser auprès de vous en faveur des trois inquisiteurs d'état, de Pizzimane ; je crus en effet, que la plus digne vengeance à donner aux mânes d'un républicain, était d'immoler sur sa tombe, non les tyrans, mais la tyrannie même, et je remplis mon engagement en vous priant d'amnistier ces quatre individus.

A ces articles, qui seront soumis demain par le doge, Bataja et Dona, au grand-conseil, et qui paraissent devoir être généralement acceptés, vous substituerez les conditions que vous jugerez les plus convenables aux intérêts de votre armée, au bien de la république française, et aux combinaisons de l'honorable paix, que vous seul étiez capable de dicter à l'empereur.

Je n'ai point cru que vous pussiez me blâmer d'avoir laissé agir le gouvernement dans un sens qui paraît conforme à l'impression générale que vous donnez à l'Italie. Je me borne à vous assurer que je n'ai dans tout ceci rien traité officiellement, et que j'ai tout soumis à votre décision.

Le général de division Baraguey-d'Hilliers, au général en chef Bonaparte.

Mestre, le 23 floréal an v (12 mai 1797.)

Je vous adresse ci-joint, général, une dépêche qui m'est transmise décachetée venant du secrétaire de légation : vous verrez par son contenu, combiné avec celui de la dépêche que doit vous avoir déja remise mon aide-de-camp, à quoi se résoud le grand-conseil, et quel y est l'ascendant du parti français. Ce secrétaire de légation m'invite à passer à Venise avec quatre mille hommes, et m'annonce qu'ils y seront reçus comme des libérateurs; mais je suis informé d'un autre côté, par des avis certains; 1° qu'il y a encore parmi le peuple insurgé une troupe d'Esclavons débandés et armés, d'environ six cents hommes; 2° qu'environ huit mille de ces mêmes soldats sont embarqués dans le port sur des vaisseaux de transport, mais n'en sont point sortis, et y sont armés; 3° que les pillages commis par le peuple armé et guidé par les Esclavons débandés, l'ont été dans des maisons appartenantes à des hommes trop dévoués à la cause française, aux cris répétés de *Viva San Marco*; 4° que le pavillon français a été hué par le peuple sur les quais des canaux par lesquels ont passé les barcarolles de la légation française qui m'ont apporté les dépêches que je vous envoie; 5° que les Esclavons de la ville ont envoyé deux émissaires à leurs camarades, pour les déterminer à venir les seconder; 6° que le gouvernement, qui maintenant se jette dans les bras des Français, pour sauver la ville du pillage, est hors d'état de leur livrer des gages de sûreté, tels que la possession des forts armés qui entourent la ville, parce que les batteries de ces forts sont confiées à des soldats dont ils ne sont pas sûrs. Il résulte de là que si, par peur ou par politique, le gouvernement actuel sollicite le secours des Français, le peuple, soulevé par le parti oligarque, et par les menées de l'envoyé anglais, paraît contraire à toute révolution en faveur de la démocratie. Dans ces circonstances, je ne me crois pas en mesure ni en force, avec deux mille quatre cents hommes qui composent la force disponible de ma division, de me porter dans Venise, et d'y rétablir l'ordre, en attendant que vous ayez réglé les choses avec les députés du sénat. J'attendrai donc, général,

vos instructions précises, et jusqu'à cette époque, que je vous prie de rendre la plus prochaine possible, j'amuserai le gouvernement sans réalité.

Proclamation du doge de Venise.

Venise, le 13 mai 1797.

LE SÉRÉNISSIME PRINCE fait savoir,

Qu'il est informé que le pillage et les excès qui ont eu lieu hier dans cette ville, ont été l'effet de la fureur provoquée par les calomnies répandues parmi le peuple, et ayant déja fait connaître publiquement, par une proclamation en date de ce jour, que ceux qui se trouveraient nantis d'objets volés, ou qui seraient pris les armes à la main, seraient sur-le-champ fusillés; il fait également savoir, que la même peine sera infligée au délit de la calomnie dont plusieurs individus, et particulièrement Andrea Spada et Thomas-Pietro Zorzi n'ont que trop éprouvé dans la journée d'hier les funestes effets, ayant eu leurs propriétés pillées, et ayant été accusés d'être les chefs d'une révolution factieuse, quand au contraire ils prenaient avec le gouvernement des mesures pour éloigner les dangers et les tumultes des insurrections, et quand enfin ils méritaient la protection publique la plus particulière.

Signé ANDREA ALBERTI, *secrétaire.*

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Paris, le 23 floréal an V (12 mai 1797.)

Instruits, citoyen général, des mouvements qui se manifestaient dans les états vénitiens, nous vous avons autorisé à y employer sans ménagements tous les moyens de sûreté militaire qui seraient nécessaires. Le compte que vous nous rendez, par votre courrier du 12, du complot horrible tramé par le gouvernement de Venise, pour le massacre des Français et les évènements déplorables qui en ont été la suite, nous engagent à confirmer les mesures que nous vous avons indiquées. Ainsi toutes les dispo-

sitions que vous avez faites pour assurer, dans cette crise, le salut de l'armée que vous commandez, ont notre approbation, et le directoire exécutif vous autorise de nouveau à prendre les mesures que vous jugerez les plus efficaces pour mettre ce perfide gouvernement dans l'impuissance de commettre de nouveaux attentats. Il sera utile d'en donner connaissance aux plénipotentiaires de l'empereur, et d'agir dans cette circonstance avec eux, afin que les négociations de la paix n'en soient point troublées.

La note de la ratification des plénipotentiaires par l'empereur, se trouve jointe à vos dernières dépêches. Vous pourrez juger incessamment, aux conférences de Brescia, si la déclaration du marquis de Gallo, sur les intentions du cabinet de Vienne, est sincère, et nous desirons vivement être convaincus de leur réalité, par la prompte conclusion d'uu traité définitif et séparé des alliés de l'Autriche.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général, à Milan, le 24 floréal an v (13 mai 1797.)

Le dernier courrier que j'ai reçu de vous est du 3 floréal, et je ne connais pas encore vos intentions relativement aux préliminaires de la paix : cela ne laisse pas que de m'embarrasser dans la direction à donner aux différentes affaires actuelles.

Je vous ai rendu compte, par mon dernier courrier, du terme où en était la négociation de Venise. Les négociateurs et le citoyen Lallement sont ici ; mais, pendant ce temps-là, les affaires marchent à grands pas, dans Venise même, où l'emprisonnement des inquisiteurs et l'effervescence populaire, rendent les propriétés incertaines sans la présence d'une force française.

Vous trouverez ci-joint une lettre du secrétaire de la légation française à Venise.

J'ai donné ordre au général Baraguey-d'Hilliers d'y entrer avec cinq mille hommes.

J'ai envoyé ordre au citoyen Bourdé, commandant les flottilles de l'Adriatique, de s'y rendre également.

Il est probable, quoiqu'il ne soit cependant pas sûr, que lorsque vous lirez cette lettre, vous serez maîtres de Venise et de son arsenal.

La république cispadane paraît vouloir se réunir avec Venise, si cette ville accepte le gouvernement représentatif, plutôt que de se réunir avec les Milanais.

La république lombarde serait alors composée des pays compris entre le Tésin, le Pô, l'Oglio et le Modénais, ce qui ferait deux millions de population.

La république de Venise démocratique serait composée :

1° Du Trévisan	200,000
2° Du Dogado	100,000
3° De la Polésine de Rovigo et d'Adria	80,000
4° De la ville de Venise	150,000
5° Des îles du Levant	200,000
6° De la Cispadane	600,000
7° De la Romagne	300,000
	1,630,000

Les deux républiques concluraient une alliance offensive et défensive avec la France contre les Anglais.

Nous trouverons dans l'arsenal de Venise quelques ressources pour notre marine, et quelques vaisseaux de guerre, s'ils sont d'une bonne construction.

J'ai fait partir de Trieste pour Toulon six bâtiments chargés de blé et d'acier.

Le général en chef Bonaparte au général Baraguey-d'Hilliers.

Milan, le 24 floréal an v (13 mai 1797.)

Le général Baraguey-d'Hilliers entrera à Venise, à la réception du présent ordre, avec cinq mille hommes d'infanterie, et s'emparera, à son arrivée dans cette ville, de toutes les positions militaires, etc.

Le général Baraguey-d'Hilliers donnera les ordres les plus sévères pour que rien ne sorte de l'arsenal de Venise, ni du port de cette ville, où il fera scrupuleusement respecter les propriétés, et il tiendra les soldats consignés dans les forts.

Il n'imprimera aucune proclamation ; il cherchera à faire arrêter M. d'Entraigues, le ministre d'Angleterre, et spécialement M. Dreake.

Il ne se mêlera, du reste, des affaires intérieures, qu'autant que cela deviendrait indispensable pour la sûreté de la ville et de l'arsenal ; il n'exigera des Vénitiens, dans ce premier moment, que la nourriture de sa troupe ; mais il veillera attentivement à ce qu'il ne sorte rien de Venise, ni du côté de la terre-ferme, ni de celui de la mer.

Il aura soin de choisir pour commandant de la place de Venise, un homme modeste, probe, actif et très-ferme. S'il n'en trouvait pas dans sa division de propre à ce commandement, et qu'il en connût un dans celles des généraux Serrurier, Joubert, ou Victor, il lui enverrait l'ordre de se rendre à Venise.

Le général en chef recommande particulièrement au général Baraguey-d'Hilliers de maintenir le plus grand ordre et de faire observer la plus sévère discipline parmi les troupes qui entreront avec lui dans Venise, comme aussi de ne permettre à aucune femme à la suite de l'armée, de s'introduire dans cette ville : elles devront toutes rester en terre-ferme.

Le général de division Victor au général en chef Bonaparte.

Padoue, le 25 floréal an v (14 mai 1797.)

Avant-hier, le gouvernement vénitien, résolu à abjurer le bonnet de saint Marc, pour se constituer en municipalité, à l'exemple du peuple de la terre-ferme, donna ses ordres pour faire embarquer ses Esclavons, dont la présence lui paraissait nuisible. Un parti de ceux-ci, soudoyé par les amis du bonnet, refusèrent d'obéir, et quelques vagabonds, réunis à eux, répandirent l'alarme dans la cité, tuèrent plusieurs patriotes, et pillèrent des maisons. Si le nouveau gouvernement ne se fût pas montré avec énergie, la ville aurait couru les risques d'etre dévastée. Les mesures les plus vigoureuses ont été prises à temps pour saisir les moteurs de la rébellion : plusieurs ont été punis de mort ; et, d'après les nouvelles certaines que je viens de recevoir, le calme le plus profond a succédé à cet instant d'effervescence.

Hier un général vénitien est venu me témoigner ses craintes sur ces évènements, et le desir de ses concitoyens que nous les secondions pour les sauver du malheur qui se préparait. Ma réponse l'a satisfait, et il est retourné à Venise pour la rendre publique. Un instant après son départ, j'apprends que le peuple de Chiozza est inquiété de l'apparition, du mouvement des Esclavons, dont le dessein était de rentrer dans les forts, et, par ce moyen, maîtriser tout et s'opposer à l'intention des Vénitiens. J'ai ordonné au général Lanusse de se porter de suite avec deux bataillons dans cette forteresse; il y est entré hier au soir. Depuis son arrivée, le peuple est tranquille, et les Esclavons s'éloignent; il y organise la municipalité. Je lui ai envoyé un commissaire pour inventorier tout ce qui existe dans les magasins. Les Vénitiens, obligés de l'abandonner, pour aller au secours de la ville, ont tout laissé dans le meilleur état. On ne doit pas traiter ceci comme violation du traité d'armistice, mais bien comme un acte fraternel, qui a évidemment contribué au salut des Vénitiens : leurs troupes, d'ailleurs, peuvent se présenter à Chiozza, les nôtres se feront une fête de leur en donner l'accès pour en partager le service et leur témoigner de l'amitié.

D'après ces faits, nous devons nous attendre à entrer bientôt dans Venise, etc.

Le général de division Joubert au général en chef Bonaparte.

Bassano, le 25 floréal an V (14 mai 1797.)

A Vicence tout est déja fait, le pays est en pleine révolution; le mont-de-piété était déja gaspillé, effet préliminaire de ces sortes d'organisations. Augereau a fait arrêter un commissaire et mettre lui-même les scellés, je ne sais quel en sera le résultat.

A Bassano j'ai tout laissé sur l'ancien pied; une municipalité que j'ai trouvée établie par le général Lahoz communique avec moi, me répond de la tranquillité publique : le désarmement se fait, Saint-Marc est abattu, et les fonds publics sont intacts; il n'y a donc plus rien à faire, et ma manière d'agir en pareille circonstance est toujours de laisser les choses comme elles sont, parce que toute innovation qui n'a aucun but réel, ne favorise

que les fripons. Je ne me mêlerai donc en aucune manière de l'organisation civile du pays où je me trouve ; je veux n'y rien voir et je n'y entends rien, parce que je n'en vois pas le but, d'autant plus que le général Berthier m'écrit de votre part que vous me donnerez vous-même des instructions ultérieures sur la conduite à tenir avec les Vénitiens. Je ne m'occupe jusqu'alors que de la tranquillité publique, du besoin des troupes et de la discipline militaire.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-générrl à Milan, le 25 floréal an v (14 mai 1797.)

Vous trouverez ci-jointe une lettre du secrétaire de la légation française à Venise, une autre du général Baraguey-d'Hilliers, et enfin la délibération du grand-conseil qui a abdiqué : je crains fort que cette pauvre ville de Venise ne soit en partie pillée par les Esclavons à l'heure où je vous écris.

J'ai envoyé par un courrier extraordinaire au doge la proclamation ci-jointe, afin de chercher à y rétablir la tranquillité.

Demain je conclurai un traité avec les députés vénitiens, j'espère que cette affaire s'achevera heureusement, et que, si nous ne sommes pas à l'heure qu'il est dans Venise, nous ne tarderons pas à y être.

La marine pourra y gagner quatre ou cinq vaisseaux de guerre, trois ou quatre frégates, pour trois ou quatre millions de cordages, des bois et d'autres objets nécessaires à la marine.

Le général en chef Bonaparte aux citoyens de Venise.

Milan, 25 floréal an v (14 mai 1797.)

Les citoyens de la ville de Venise sont sous la protection de la république française ; en conséquence, je déclare que je traiterai en ennemi de la république française, tout homme qui porterait la moindre atteinte aux personnes et aux propriétés des habitants de Venise.

Si, vingt-quatre heures après la publication du présent ordre,

les Esclavons n'ont pas, conformément à l'ordre qui leur a été donné par les magistrats de Venise, quitté cette ville, pour se rendre en Dalmatie, les officiers et les aumôniers des différentes compagnies d'Esclavons seront arrêtés, traités comme rebelles, et leurs biens en Dalmatie confisqués. Le général en chef fera à cet effet marcher une division de l'armée en Dalmatie, et ils seront la cause de ce que la guerre et ses horreurs seront transplantées au milieu de leurs foyers.

Le secrétaire de la légation de France à Venise, au général en chef Bonaparte.

Venise, 26 floréal an V (15 mai 1797.)

Le général Baraguey est entré dans la nuit dernière à Venise, il a occupé les principaux forts et îles circonvoisines. Ce matin, en présence de nos troupes et de la garde nationale du pays, la municipalité a été installée de fait par l'ancien gouvernement, moyennant les deux proclamations ci-jointes. La troisième, que je vous envoie aussi, fut le premier acte qu'elle fit après son installation. La garde nationale vint jurer entre ses mains fidélité au nouveau gouvernement, et une séance publique, qui suivit ce serment, commença à développer l'esprit public; des soldats français furent invités aux honneurs de la séance, et reçurent, aux acclamations de *Vive la liberté*, les hommages de la reconnaissance due à l'armée d'Italie. La municipalité descendit, en écharpe et en grand cortége, dans la place Saint-Marc : entourée d'une immense population, elle fit le tour de cette place, au milieu des transports du plus vif enthousiasme de la part des spectateurs, et sur-tout de l'effusion de la joie à l'aspect d'un si grand changement opéré sans secousse, et qui promettait l'oubli du passé. Je me réjouis d'y avoir concouru, mais sur-tout d'avoir accéléré le moment de votre entrée dans cette ville, où les dispositions militaires pour la prendre par la force des armes, n'avaient point encore été commencées. Des dépêches qui vous sont adressées, pour réitérer auprès de vous la demande du pardon des inquisiteurs, vous donneront sur cet évènement, sur son principe, son développement et sa fin, les plus grands détails. Il vous reste, général, à prescrire au nouveau gouvernement vos intentions définitives : je ne doute pas qu'il ne les accomplisse dans la reconnaissance qu'il doit à ses libérateurs.

MANIFESTE.

Venise, 16 mai 1797.

Le gouvernement vénitien, desirant donner un dernier degré de perfection au système républicain qui fait depuis plusieurs siècles la gloire de ce pays, et faire jouir de plus en plus les citoyens de cette capitale d'une liberté qui garantisse à-la-fois la religion, les individus et les propriétés, et souhaitant rappeler à la mère-patrie les habitans de la terre-ferme, qui s'en détachèrent, et qui néanmoins conservèrent pour leurs fréres de la capitale leur ancien attachement; persuadé d'ailleurs que l'intention du gouvernement français est d'accroître la puissance et le bonheur du peuple vénitien, en associant son sort à celui des autres peuples libres de l'Italie;

Annonce solennellement à l'Europe, et particulièrement au peuple vénitien, la réforme libre et franche qu'il a cru nécessaire à la constitution de la république. Les seuls nobles étaient admis par droit de naissance à l'administration de l'état; ces nobles eux-mêmes renoncent aujourd'hui volontairement à ce droit, afin que les plus dignes, parmi la nation entière, soient à l'avenir appelés aux emplois publics : ils en seront plus zélés pour les intérêts de leur patrie, et plus jaloux de mériter aux yeux du peuple l'estime héréditaire attachée à leur nom, en rendant les mêmes services qu'ont rendus leurs ancêtres.

Jusqu'à ce que le peuple puisse être à même d'élire lui-même ses magistrats, suivant les formes démocratiques, l'administration de cette capitale reste confiée aux citoyens dont les noms sont à la suite de ce manifeste, et qui ont été choisis dans toutes les classes des habitants. Cette administration provisoire se nommera *municipalité :* une autre administration centrale, composée des représentants de cette municipalité et d'un nombre relatif des représentants des provinces vénitiennes de la terre-ferme, de l'Istrie, la Dalmatie, l'Albanie, et les îles du Levant, veillera sous le nom de *département* aux intérêts généraux de la république, s'occupera à serrer les liens du patriotisme entre les provinces et la capitale, seul moyen de rendre à cette république son premier lustre et son ancienne liberté.

Le dernier vœu des nobles vénitiens, en faisant le glorieux sacrifice de leurs titres, est de voir tous les enfants de la patrie égaux et libres, jouissant au sein de la fraternité des bienfaits de la démocratie, et honorant du respect aux lois, le titre sacré de citoyen, qu'ils viennent de reconquérir.

Le général de division Baraguey-d'Hilliers au général en chef Bonaparte.

Venise, le 27 floréal an v (16 mai 1797.)

J'ai l'honneur de vous informer, général, qu'ayant employé toute la nuit dernière à embarquer les troupes qui sont sous mes ordres, j'ai occupé ce matin, à la pointe du jour, la ville de Venise avec la 5ᵉ demi-brigade de bataille, et les îles et forts adjacents, ainsi que ceux qui sont placés aux entrées des ports du Lido et de Malamocco, avec la 63ᵉ demi-brigade. J'ai réparti les canonniers dans les postes les plus importants, et personne ne peut entrer ni sortir de la rade sans mon visa. J'ai pris aussi des mesures pour empêcher les débarquements qui pourraient s'effectuer en terre-ferme, en occupant par des postes les digues qui s'étendent à droite et à gauche de Marghara vers Campalto et Fusine.

J'attends aujourd'hui à Mestre la 18ᵉ demi-brigade d'infanterie légère, que j'ai demandée au général Victor et qui assurera mon parc : elle demeurera dans ce cantonnement jusqu'à nouvel ordre, et j'aurai soin de tenir constamment à Marghara et à Palada les barques de transport nécessaires pour trois mille hommes, afin que dans tous les cas ils puissent se porter en deux ou trois heures par-tout où j'en aurai besoin. Je vais tirer de l'arsenal les barques canonnières et les bateaux qui s'y trouvent, afin de m'en servir pour bloquer toutes les issues de la ville, la tenir en respect et lier ma communication avec la terre-ferme. Je m'assurerai de la docilité des matelots en y mettant des garnisons françaises et des artilleurs.

J'occupe dans la ville, la place S.-Marc, la place S.-Stephano, l'arsenal, le pont de Rialto.

J'occupe au dehors, l'île S.-Secondo, S.-Giorgio d'Alega, et la Certosa ;

Le château Saint-André, le château Saint-Nicolas (entrée du port du Lido);

Le fort San-Pietro, le fort Alberoni (entrée du port du Malamocco).

Plus je questionne les patriotes, plus je recueille de faits et d'observations, et plus je crois avoir fait prudemment de ne pas différe d'un moment l'embarquement des troupes, parce qu'il me paraît qu'on cherchait à monter quelque trame contre nous, pour nous empêcher d'arriver ici, et d'appuyer la révolution, et qu'on a employé mille et mille moyens indirects pour retarder et différer notre départ et notre marche.

Le géneral de division Baraguey-d'Hilliers au général en chef Bonaparte.

Venise, le 27 floréal an v (16 mai 1797.)

Je vous confirme ce soir le bon effet qu'a produit ici l'arrivée des troupes françaises; il a donné au parti patriote une nouvelle énergie, qui se développe de plus en plus, et l'air retentit de chants patriotiques, de farandoles, et de cris mille fois répétés, Vivent les français et la république.

J'ai été visiter l'arsenal, j'en ai vu tous les détails, c'est un des plus beaux de la Méditerranée, et qui renferme tous les moyens propres à équiper, d'ici à deux mois, avec deux millions de dépenses, une flotte de sept à huit vaisseaux de soixante-quatorze, six frégates de trente à quarante, et cinq cutters.

Il y a une immense artillerie tant en fer qu'en bronze; des fonderies, des ateliers de charronage, une corderie superbe, des chantiers de la plus grande beauté. Tous les magasins sont pleins de bois, de chanvre, de fer, de goudron, de cordage et de toiles. Il y a environ dix mille fusils, six mille pistolets de cavalerie et des pièces pour en monter beaucoup d'autres, et tous les ateliers sont dans la plus grande activité.

Au général en chef Bonaparte.

Venise, 28 floréal an v (17 mai 1797.)

C'est au moins autant au concours des circonstances qu'à l'élan de l'esprit révolutionnaire que nous devons la reddition de Ve-

nise. Ce germe précieux fut le principe de nos succès, en paralysant les moyens de nos ennemis.

La position locale de cette ville lui offrait des ressources formidables, elle pouvait résister; et le temps, mûrissant des rapprochements politiques, laissait encore aux nobles l'espoir de conserver leur puissance; mais la terreur que leur inspira votre courroux, joint au sentiment immédiat des privations occasionées par le séquestre de leurs biens, abattit leur esprit énervé, ils ne songèrent qu'à feindre et à trahir : ils crurent que l'on pouvait nous tromper par des mots, et qu'une révolution, qui leur laissait tout le pouvoir, suffisait pour éloigner de Venise les malheurs d'un partage et d'un blocus.

C'est d'après ce principe que le grand-conseil prit cet arrêté bizarre par lequel il se démettait de son pouvoir et promettait la démocratie. Ce seul mot les perdit; ils crurent avoir tout fait en arrêtant les trois inquisiteurs; mais la majorité des habitants ne s'en contenta pas; les Vénitiens reconnurent le danger dans lequel était la ville, la faiblesse des nobles et leurs craintes : une opinion publique se forma : dès qu'on osa parler, il y eut de l'ensemble, et les patriotes se groupèrent aussitôt qu'ils se connurent.

Le gouvernement, effrayé des progrès rapides de l'esprit révolutionnaire, se repentit de sa démarche, et crut en arrêter l'effet par la perfidie. Il conçut le projet de faire immoler, par le peuple même, ceux que l'opinion publique désignait membres de la municipalité. Les nobles espéraient que les horreurs de la licence, dégoûteraient les bons citoyens du desir de la liberté.

Le 23, l'anarchie s'organise; quelques Esclavons, suivis de bandits, un drapeau vénitien en tête, paraissent devant le palais. Vive Saint-Marc! est leur cri de ralliement; ils jurent d'exterminer ses ennemis; la foule s'augmente, et trois ou quatre mille individus armés se répandent dans la ville. Les maisons proscrites étaient désignées, ils les saccagent au point que dans chacune d'entre elles on n'aperçoit pas les vestiges d'un meuble. Heureusement que l'avidité de ces hommes leur ôtait même l'audace de tenter un assassinat. S'il y avait eu du sang répandu, les soldats et les nobles se seraient mis à leur tête; mais l'exaltation de cette canaille s'étant exhalée en vols, aucun homme de marque n'osa se ranger de leur parti.

La vue d'un danger commun réunit les esprits; les habitants

de tout ordre s'arment, et le gouvernement, qui avait refusé d'employer la force pour réprimer les anarchistes, n'osa en faire usage contre les citoyens.

Les nobles, dans cette crise, espérant de conjurer l'orage, et faire cesser un tumulte dont les suites ne leur paraissaient plus favorables, crurent devoir donner un chef aux habitants : ils choisirent pour cet emploi, un homme qu'ils avaient constamment persécuté. C'est le général Salembeni, vieillard respectable, qui, à soixante ans, est encore plein de feu et de vigueur; ce dernier trait les perdit. Cet homme choisit ses sous-ordres, et rassembla tous les patriotes; il dissipa la bande des pillards, et s'empara des principaux postes. Les Esclavons, plus opiniâtres, voulurent tenter un coup-de-main sur le pont de Rialto, endroit que l'on peut regarder comme le centre de Venise. Salembeni en avait confié la garde à un officier maltais, et à une centaine de patriotes. Les Esclavons s'approchent, font une décharge, et cette jeunesse inexpérimentée lâche le pied; le Maltais reste, et avec une intrépidité rare, fond tout seul, le sabre en main, sur les Esclavons : deux fois son fer se brise, deux fois il s'arme aux dépens des assaillants, il en tue cinq, en blesse deux, et fait reculer le reste. A cette vue, les patriotes reprennent courage, ils reviennent, on se bat un instant, le canon tire, les Esclavons sont mitraillés, et cette première impression du succès, qui décide dans les émeutes populaires, est en faveur des Vénitiens.

Le lendemain, les Esclavons, voyant tous les habitants armés contre eux, évacuent la ville, saccagent, d'une manière épouvantable, les villages du Lido et de Malamocco, et, chargés de butin, cinglent vers Zara, avec leur chef Morosini.

Des circonstances aussi impérieuses atterrèrent le parti du gouvernement. Les nobles, se voyant sur le point d'être livrés aux Français par les républicains, voulurent s'en faire un mérite près de nous. Condulmer, amiral, parla le premier de capituler, et, ne pouvant engager le général Baraguey-d'Hilliers à n'entrer que seul dans Venise, il lui offre ses chaloupes pour y transporter nos troupes; mais ces démonstrations n'étaient que des feintes. Les nobles cherchaient à se reconnaître pour prendre un parti. Condulmer, embarrassé du rôle qu'il venait de jouer, parlait tantôt comme un simple citoyen qui voulait s'éloigner des affaires, tantôt comme le chef de l'escadre; il

promenait nos officiers dans ses postes, et ne faisait point d'apprêts pour nous recevoir, au point qu'à notre arrivée personne n'avait songé à préparer un logement, ni pour le général, ni pour les troupes; enfin, pendant qu'il demandait quatre mille hommes, à peine les embarcations qu'il envoya pouvaient-elles en contenir quinze cents.

Ces délais marquaient des trames perfides: six chaloupes canonnières barraient les débouchés de la Zuecca; elles étaient montées par des Rovigois, avaient refusé de recevoir garnison italienne, et s'entendaient avec les ouvriers de l'arsenal, entièrement dévoués aux nobles. Sous prétexte des vents contraires, on fit revenir un bâtiment chargé d'Esclavons, tout s'apprêtait pour un coup-de-main, lorsque nous fixâmes la fortune par notre célérité.

Le général Baraguey, qui connaît le prix des moments, résolut de s'emparer de Venise la nuit même qu'il reçut vos ordres: il organise le débarquement, lorsque personne ne s'y attendait. On occupe les débouchés du Lido et de Malamocco, la place Saint-Marc, les îles et le pont de Rialto; tout cela fut fait à la faveur des ténèbres, et les Vénitiens, en s'éveillant, trouvèrent les Français au milieu de la ville.

Au lever du soleil, le général Baraguey y fit son entrée: il vint au-devant de nous sept barques remplies de patriotes, le Maltais à leur tête; il avait dès la nuit occupé la place de Saint-Marc avec quatre cents des siens, ainsi que divers autres endroits. La joie de ces individus était vive et bruyante, elle contrastait avec l'aspect morne de la ville.

Dans ce moment-ci, il règne encore à Venise ce calme de la stupeur qui suit les grands évènements. Il n'y a qu'un seul parti qui se montre et qui se prononce.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général, à Montebello, le 30 floréal an v.
(19 mai 1797.)

Vous trouverez ci-joint le traité que j'ai conclu avec Venise, en conséquence duquel cinq à six mille hommes, sous les ordres

du général Baraguey-d'Hilliers, ont dû prendre, le 27, possession de la ville. J'ai eu plusieurs buts en concluant ce traité :

1° D'entrer dans la ville sans difficultés; d'avoir l'arsenal et tout en notre possession, et de pouvoir en tirer ce qui nous convient;

2° De nous trouver à même, si le traité de paix avec l'empereur ne s'exécutait pas, de rallier à nous et de faire tourner à notre avantage tous les efforts du territoire vénitien;

3° De ne pas attirer sur nous l'espèce d'odieux de l'exécution des préliminaires relative au territoire vénitien;

4° Et enfin de calmer tout ce qu'on pourrait dire en Europe, puisqu'il est constaté que notre garnison de Venise n'est qu'une operation momentanée et un acte de protection sollicité par Venise même.

Le pape est très-malade et a quatre-vingt-trois ans. Sur la première nouvelle que j'en ai eu, j'ai fait réunir tous mes Polonais à Bologne, d'où je les pousserai jusqu'à Ancône. Quelle conduite dois-je tenir, si le pape meurt?

Gênes demande à grands cris la démocratie. Le sénat m'envoie des députés pour sonder là-dessus mes intentions. Il est très-possible qu'avant dix à douze jours l'aristocratie de Gênes subisse le même sort que celle de Venise.

Il y aurait alors, en Italie, trois républiques démocratiques qui, pour le moment, ne pourraient être que difficilement réunies, vu les coupures que produisent les états intermédiaires de Parme et de l'empereur, et vu d'ailleurs l'enfance dans laquelle sont encore les Italiens; mais, et la liberté de la presse, et les évènements futurs ne manqueront pas de réunir ces trois républiques en une seule :

1° La république Cisalpine, comprenant la Lombardie, le Bergamasque, le Crémasque, le Modénais, Massa-Carrara, la Graffiniana, le golfe de la Spezzia, formant une population de dix-huit à dix-neuf cent mille habitants;

2° La république Cispadane, comprenant le Bolonais, le Ferrarais, la Romagne, Venise, Rovigo, une partie du Trévisan, les îles de l'Archipel, formant une population de seize à dix-huit cent mille habitants;

3° La république Ligurienne comprenant les fiefs impériaux, Gênes, et les états de Gênes, hormis le golfe de la Spezzia.

Les états du duc de Parme et ceux du roi de Sardaigne ne tarderont pas à s'insurger. Je fais cependant ce qu'il est possible pour soutenir le duc de Parme et le roi de Sardaigne.

Les républiques Cisalpine et Cispadane se réuniront difficilement, de sorte que si l'empereur s'arrange à laisser la marche Trévisane et la polésine de Rovigo, il sera possible de laisser Venise avec la république Cispadane.

Si, au contraire, il ne voulait pas, l'on réunirait ces deux républiques en une; parce qu'alors il est bien prouvé que la république Cispadane ne serait pas assez forte pour maintenir la ville de Venise comme ville de province.

En attendant, je laisse subsister la Cispadane organisée séparément, puisque sa réunion avec la Lombardie mécontenterait beaucoup de monde et pourrait être regardée, par l'empereur, comme une violation des préliminaires, et que d'ailleurs la capitale, Bologne, nous permettra d'avoir une grande influence sur toutes les affaires de Rome.

Vous trouverez donc ci-joint l'ordre que je donne aujourd'hui pour la réunion de la Romagne à la république Cispadane. Je profiterai de cette circonstance pour leur faire nommer un autre directoire, celui qu'ils ont nommé étant assez mal composé.

Quand ensuite la paix définitive avec l'empereur sera faite, je prendrai des mesures pour réunir ces deux républiques; mais en attendant il faut que je profite du moment de repos pour organiser parfaitement l'une et l'autre, afin que, si les choses se brouillent avec l'empereur, nous puissions être sûrs que nos derrières soient tranquilles, et que, si les affaires de Rome viennent à se brouiller par la mort du pape, l'on puisse partir de là pour faire toutes les opérations qui deviendraient nécessaires.

Le directoire exécutif au général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie.

Paris, le 30 floréal an v. (19 mai 1797.)

Nous n'avons pas cru, citoyen général, d'après vos dépêches du 19, pouvoir différer de donner communication au corps législatif des mesures militaires que l'intérêt d'une défense légitime vous a forcé de prendre contre Venise. La singularité des circonstances qui accompagnent la chûte de ce perfide gouvernement est remarquable; et il ne nous reste déja plus qu'à recueillir de cet évènement tous les avantages qu'il présente au profit de la république française, et de la liberté italique.

Cette conquête offre à l'armée que vous commandez des ressources considérables, et ne permet désormais aucune inquiétude sur son entretien. Il doit même en résulter des sommes disponibles pour les besoins du trésor national, et nous vous invitons à nous en donner l'aperçu.

La marine vénitienne doit sur-tout beaucoup contribuer à la restauration de celle de la république. L'arsenal de Venise passe pour être un des plus riches de l'Europe, et son port renferme des vaisseaux nombreux et en bon état.

Prenez les mesures les plus salutaires pour en tirer parti.

Vos observations sur notre position militaire sont très-justes, et nous sommes convaincus que, si l'empereur sait l'apprécier, il se sentira vivement intéressé à traiter avec nous de bonne foi. Le passage spontané de Venise à une nouvelle forme de gouvernement étonnera sur-tout les puissances de l'Europe, et répandra parmi les peuples la plus haute considération pour les armes et la constitution françaises.

Nous avons fait signifier à M. Querini de sortir sans délai de Paris.

Le général de division Baraguey-d'Hilliers au général en chef Bonaparte.

Venise, 30 floréal an v. (19 mai 1797.

Tout est ici dans un état satisfaisant. La municipalité est organisée en plusieurs comités, et j'ai mis la main sur tout ce qui appartient à la marine et à l'artillerie. Dans peu je vous transmettrai des tableaux intéressants sur tous ces objets. La peur est le sentiment dominant dans cette ville, et y est le gage de la tranquillité publique. J'y ai placé la majorité des forces qui sont à mes ordres, elles s'augmentent chaque jour. Jusqu'ici la discipline la plus exacte a régné, et je ne doute pas qu'elle ne continue. On se loue beaucoup de notre sagesse.

J'attends vos ordres ultérieurs.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général, à Montebello, le 1 prairial an v.
(20 mai 1797.)

Le général Baraguey-d'Hilliers a pris possession de la ville de Venise, de tous les forts, de toutes les îles qui en dépendent.

Cette malheureuse ville était en proie à l'anarchie et à la guerre civile. Les Français y ont été reçus aux acclamations de tout le peuple, et chacun, depuis l'instant qu'ils sont entrés, tient sa personne et sa propriété comme sûres.

La confiance, que les différents peuples qui ont vu de près l'armée d'Italie ont dans sa bonne discipline et l'esprit de justice qui anime les officiers et les soldats, est un des fruits les plus doux d'une bonne conduite, qui leur assure un titre plus sûr à la reconnaissance de l'humanité, que les victoires qu'ils ont remportées.

Je vous envoie ci-joint deux proclamations du gouvernement provisoire de Venise.

Vous trouverez également ci-joint deux lettres du secrétaire de légation à Venise, qui vous donneront quelques détails sur les derniers évènements qui ont précédé l'entrée des Français.

J'attends avec impatience un contre-amiral, des matelots et

quelques capitaines de vaisseaux, pour pouvoir promptement équiper une escadre à Venise.

J'attends sous deux ou trois jours M. Gallo, pour l'échange des ratifications.

Le général en chef Bonaparte au général Baraguey-d'Hilliers.

Montebello, le 2 prairial an v. (21 mai 1797.)

Le citoyen Haller vous aura remis une lettre dans laquelle je vous parlais de la nécessité de ne pas mécontenter le commerce de Venise, et de ne faire aucune démarche ostensible qui pût servir de prétexte aux puissances étrangères de réclamer contre vous. Il faut maintenir la police dans la ville, veiller à la sûreté de vos troupes, des positions que vous occupez, et ne vous mêler en aucune manière du gouvernement de la ville. La position actuelle de Venise est extrêmement critique. Je préfère que le gouvernement provisoire, ou le citoyen Lallement, fassent les démarches ostensibles. Il est extrêmement nécessaire que vous paraissiez le moins possible. Procurez à la ville toutes les facilités qui seront en votre pouvoir, soit pour les subsistances, soit pour ce qui pourrait dépendre de vous. Ne laissez cependant rien sortir et ne souffrez pas qu'on touche à ce qui est dans l'arsenal ou dans le magasin d'armes.

Exigez que l'on rappelle le plus promptement possible l'escadre qui est à Corfou, et faites qu'on envoie les troupes italiennes qui sont à Venise, pour remplacer les Esclavons dans Corfou et les îles de l'Adriatique.

Le chef de l'état-major aux généraux de division.

Milan, le 4 prairial an v. (23 mai 1797.)

Le général en chef, général, vous rappelle à l'exécution de son ordre, portant que tous les monts-de-piété des villes vénitiennes seront restitués aux villes, à l'exception de celle de Vérone. Il me charge de vous prévenir qu'il vous rend responsable de cette exécution.

Convention entre les plénipotentiaires Gallo, Bonaparte, et Clarke.

Montebello, le 4 prairial an v. (23 mai 1797.)

Articles convenus dans la séance du 24 mai 1797, 5 prairial an v de la république française, entre les plénipotentiaires de sa majesté l'empereur et roi, et ceux de la république française.

ARTICLE PREMIER. Les négociations pour la paix définitive entre sa majesté l'empereur et roi et la république française, seront ouvertes demain 25 mai 1797 (6 prairial an v de la république française) à Montebello, entre son excellence monsieur le marquis de Gallo, plénipotentiaire de sa majesté l'empereur et roi, et les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée française en Italie, et Clarke, général de division des armées de la république française, plénipotentiaires de ladite république.

Le traité de cette paix définitive devra être conclu et ratifié par sa majesté l'empereur et roi, et par le directoire exécutif de la république française avant l'ouverture des négociations pour la paix de l'empire. Il sera tenu secret, et ne sera soumis à la ratification du corps législatif de France, qu'au moment dont les deux puissances contractantes conviendront.

ART. II. Les négociations pour la paix définitive entre l'empire germanique et la république française auront lieu à Rastadt; elles commenceront le premier juillet 1799 (13 messidor an v de la république).

ART. III. Aucune puissance étrangère ne sera admise à ces négociations; mais sa majesté l'empereur et roi offrira, par un des articles du traité définitif entre elle et la république française, sa médiation pour la paix à conclure entre ladite république et les alliés de sa majesté impériale et royale : cette médiation sera acceptée dans le même article pour la république française.

ART. IV. Si, dans quinze jours, le plénipotentiaire de sa majesté impériale préfère, au lieu de la condition stipulée dans l'article précédent, que les puissances alliées soient appelées au congrès de Rastadt, sa majesté l'empereur et roi, et le directoire

de la république française, se chargeront, chacun de son côté, d'y inviter leurs alliés respectifs, et il sera donné des passeports de part et d'autre pour les plénipotentiaires des alliés invités.

Fait à, etc.

Le général en chef Bonaparte, au ministre des relations extérieures.

Milan, le 7 prairial an v. (26 mai 1797.)

J'ai reçu, citoyen ministre, toutes les lettres que vous m'avez écrites. Comme j'écris aujourd'hui au directoire sur l'objet qui regarde les négociations, je me dispense de vous répéter les mêmes détails, je crois qu'il est très-essentiel que vous m'envoyiez les descriptions que vous avez fait faire des pays entre Meuse et Rhin; je demande aussi que vous m'envoyiez les traités secrets conclus avec le roi de Prusse.

Je crois qu'il faut que nous gardions l'île de Corfou, nous trouverons à avoir l'île d'Elbe lors de l'héritage du pape, qui est moribond. Le roi de Naples m'a même déja fait faire des propositions d'arrangements, mais sa majesté ne voudrait avoir rien moins que la marche d'Ancône; mais il faut bien se garder de donner un aussi bel accroissement à un prince aussi mal-intentionné et si évidemment notre ennemi le plus acharné.

Je vous remercie, citoyen ministre, de la promotion de mon frère au ministère de Rome.

Le ministre des relations extérieures, au général en chef Bonaparte.

Paris, le 7 prairial an v. (26 mai 1797.)

Le directoire exécutif, citoyen général, a reçu le traité que vous avez conclu avec le grand-conseil de la république de Venise. Il en approuve toutes les conditions comme avantageuses et honorables à la république; mais il n'a pu les arrêter et les signer, parce que vous ne lui avez adressé qu'une simple copie conforme, qui n'est même certifiée que par votre adjudant-général, et qu'il lui faut à cet effet un des deux originaux que

vous avez signés avec les plénipotentiaires vénitiens. Il vous invite à le lui faire passer par un courrier extraordinaire et le plutôt possible.

Trouvez bon, citoyen général, que je vous félicite de ce nouveau succès diplomatique, qui met en vos mains des moyens immenses pour accélérer et faciliter l'importante négociation dont vous êtes chargé.

Le général en chef Bonaparte, à la municipalité de Venise.

Montebello, le 7 prairial an v. (26 mai 1797.)

Conformément à vos desirs, citoyens, j'ai ordonné aux municipalités de Padoue et de Trévise de laisser passer les vivres nécessaires à l'approvisionnement de la ville de Venise.

J'ai également ordonné l'expédition de différentes troupes, de Venise et d'Ancône, pour vos îles du Levant, afin de seconder les commissaires que vous y avez envoyés, et empêcher que les ennemis de leur patrie et de la liberté, ne profitent des circonstances pour s'emparer des îles, et les soumettre à l'esclavage de quelque puissance étrangère.

Je vous engage également à réunir tous vos efforts et à envoyer dans lesdites îles, indépendamment des troupes que vous y avez déja, sept à huit cents hommes avec quelques bâtiments armés.

Si vous avez besoin d'officiers français pour l'organisation de vos troupes, j'autorise le général Baraguey-d'Hillers à vous accorder tous ceux qui voudront prendre du service dans vos troupes.

Le traité qui a été conclu à Milan, avec les députés du grand-conseil, peut être, en attendant, ratifié par la municipalité, et les articles secrets par un comité de trois membres. Dans toutes les circonstances, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous donner des preuves du desir que j'ai de voir se consolider votre liberté et de voir la misérable Italie se placer enfin avec gloire, libre et indépendante des étrangers, sur la scène du monde, et reprendre parmi les grandes nations le rang auquel l'appelaient la nature, sa position et le destin.

Le secrétaire de légation à Venise, au général en chef Bonaparte.

Venise, le 7 prairial an v. (26 mai 1797.)

En arrivant ici, j'ai appris qu'on m'avait calomnié auprès de vous, qu'on avait calomnié la municipalité de Venise, et qu'on avait peint d'une manière absolument fausse l'état actuel des choses. Vous pourrez prendre des renseignements de la part du député qu'on vous adresse, et qui réunit les talents au patriotisme; il vous donnera verbalement des détails beaucoup plus circonstanciés que je ne pourrais le faire par écrit.

Le général en chef Bonaparte, au général Baraguey-d'Hilliers.

Montebello, le 7 prairial an v. (26 mai 1797.)

Mon intention, citoyen général, est, conformément à ce que vous aura mandé l'état-major, que les deux bataillons de la 79e, cinquante canonniers, quatre pièces d'artillerie de campagne, que vous prendrez dans l'arsenal de Venise, et un officier du génie, se rendent à Corfou, le plus tôt possible, sous les ordres du général Gentilly. Vous vous concerterez avec le citoyen Lallement pour faire sentir à la municipalité que ce n'est qu'en conséquence de sa demande que je me suis résolu à offrir les secours qui leur seraient nécessaires pour que les îles du Levant ne se détachent pas de la mère-patrie.

Vous ferez sentir au gouvernement qu'il est indispensable qu'il fasse partir sur-le-champ les bâtiments armés qui peuvent être disponibles, avec des commissaires énergiques, et au moins sept à huit cents hommes de leurs troupes vénitiennes italiennes.

Le général Gentilly commandera le tout, et agira de concert avec leurs commissaires.

Le citoyen Bourdé, qui doit être actuellement à Venise avec toute son escadre, commandera également la marine des deux républiques réunie, il emmenera avec lui toutes les frégates qu'il a sous ses ordres, s'il le juge nécessaire; je serais cependant fort aise qu'il laissât une des nôtres à Venise.

J'espère que, moyennant la promptitude que vous mettrez dans cette affaire, toute l'expédition sera partie trois jours au plus tard après la réception du présent ordre.

Si, par un cas imprévu, la flotille n'était pas encore arrivée à Venise, vous enverriez un courrier extraordinaire à Trieste et à Ancône, pour qu'elle s'y rendît sur-le-champ; et, en attendant, vous prépareriez toujours le tout.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Montebello, le 7 prairial an v. (26 mai 1797.)

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, le traité préliminaire et les ratifications de l'empereur. Le plénipotentiaire de l'empereur aurait desiré que ce traité eût été transcrit sur du parchemin et que les sceaux eussent été plus volumineux. Je crois effectivement que la première observation est juste, et peut-être trouverez-vous utile de l'appliquer désormais à des transactions dont le souvenir doit se conserver long-temps.

Vous trouverez ci-joint l'espèce de protestation qu'il a faite à ce sujet; je l'ai reçue purement et simplement, sans même lui en accuser la réception.

Il paraît qu'en traitant avec le roi de France, l'empereur ne donnait point l'alternative : cela est pour ce prince d'une importance singulière : ses plénipotentiaires allèguent que le roi de Prusse agirait comme agira la France, et que l'empereur serait dégradé de son rang et déshonoré.

Comme l'empereur met à cela autant d'importance qu'au traité du Rhin, je vous prie de me marquer l'importance que vous y mettez vous-même.

Peut-être serait-ce une sottise de notre part de mettre une pure formalité, qui nous maintiendrait en Europe au rang où nous étions, contre des avantages réels.

J'aimerais beaucoup mieux que l'on continuât à agir dans toutes les transactions comme a agi le roi de France, et ensuite d'ici à deux ou trois ans, lorsque la circonstance se présentera, de passer une transaction nécessaire à l'empereur, déclarer au nom du corps législatif, que les peuples sont indépendants et égaux en droits, que la France reconnaît pour ses égaux tous les souverains qu'elle a conquis, et qu'elle n'en reconnaît point de supé-

rieurs. Cette manière de faire tomber une étiquette qui s'écroule d'elle-même par sa vétusté, me paraît plus digne de nous et surtout plus conforme à nos intérêts dans le moment actuel; car, s'il est prouvé que l'empereur veut plutôt persister dans cette étiquette, que de nous empêcher d'avoir deux ou trois villages, ce serait un mauvais calcul que de s'y refuser.

Je vous ai expédié hier, par un courrier d'occasion, la tournure que nous prétendions donner à la négociation; vous avez dû recevoir l'original, vous en recevrez ci-joint une copie.

M. Gallo est à-la-fois le favori de l'impératrice, de l'empereur et de Thugut, dont il est le vieux ami; il paraît jouir d'un grand crédit à Vienne.

Nous avons eu aujourd'hui la première conférence sur le traité définitif; nous nous sommes résumés, et nous sommes convenus d'écrire réciproquement pour présenter le projet suivant :

1° La ligne du Rhin, à la France;

2° Salzbourg, Passau, à l'empereur;

3° Au roi de Prusse, l'équivalent du duché de Cléves en Allemagne, et en cas qu'il ne voulût pas de cet arrangement, la restitution du duché de Clèves;

4° Le maintien du corps germanique aux changements ci-dessus près;

5° La garantie réciproque desdits articles.

POUR L'ITALIE:

1° Venise, à l'empereur;

2° Mantoue, Brescia jusqu'à l'Adige, à la nouvelle république.

L'empereur paraît desirer des indemnités pour le duc de Modène; cela n'est pas facile à arranger, à moins qu'on ne lui donne et qu'il ne se contente de l'île de Zante.

Aucun de ces articles n'est convenu, et c'est seulement ce qui m'a paru de plus raisonnable de part et d'autre, et c'est d'ailleurs dans ce sens que M. de Gallo a écrit à Vienne.

Dans quinze jours, la négociation prendra véritablement une tournure sérieuse; car jusqu'à cette heure le cabinet de Vienne a été conduit par un seul homme qui paraît être fort peu habile, pas du tout prévoyant, et divagant sur tout : il est même sans système, flottant au milieu des intrigues de toute l'Europe, et n'ayant, en

dernière analyse, qu'une idée, que je crois de bonne foi, c'est de ne plus renouveler la guerre.

Il m'a paru aussi, que c'était moins à nous accorder les limites du Rhin que l'on avait répugnance, qu'à faire aucun changement qui accrût la puissance du roi de Prusse, ou qui culbuterait entièrement le corps germanique.

Nous avons besoin 1° des articles secrets faits avec le roi de Prusse; 2° de connaître si vous adoptez le système posé pour la limite du Rhin, c'est-à-dire, de le faire garantir par l'empereur; garantir le corps germanique, en lui accordant Salzbourg et Passau; offrir au roi de Prusse une compensation à ce qu'il a sur la rive gauche du Rhin, et même, s'il veut s'en servir de prétexte pour se fâcher, le lui restituer: culbuter le corps d'Allemagne, c'est perdre l'avantage de la Belgique, de la limite du Rhin; car c'est mettre dix ou douze millions d'habitants dans la main de deux puissances dont nous nous soucions également.

Si le corps germanique n'existait pas, il faudrait le créer tout exprès pour nos convenances.

Approuvez-vous notre système pour l'Italie?

Venise, qui va en décadence depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance et la naissance de Trieste et d'Ancône, peut difficilement survivre aux coups que nous venons de lui porter; population inepte, lâche, et nullement faite pour la liberté; sans terre, sans eau, il paraît naturel qu'elle soit laissée à ceux à qui nous donnons le continent.

Nous prendrons les vaisseaux, nous dépouillerons l'arsenal, nous enleverons tous les canons, nous détruirons la banque, et nous garderons Corfou et Ancône: le premier sera stipulé dans le traité; le second que nous avons devient tous les jours plus redoutable, et nous le conserverons jusqu'à ce que les nouvelles affaires de Rome nous le donnent sans retour.

On dira que l'empereur va devenir puissance maritime; mais il lui faudra bien des années, il dépensera beaucoup d'argent, ne sera jamais que du troisième ordre, et il aura effectivement diminué sa puissance.

Si l'on persiste à Vienne à s'en tenir aux préliminaires, alors nous réunirons tout en une seule république; en cas de guerre, nous filerons derrière le Pô par les états de Modène et de Ferrare, nous nous porterons à Venise, et nous attaquerons le Frioul et la

Carinthie, sans nous embarrasser, ni de Mantoue, ni de l'Adige, ni de la Brenta.

Il me faudrait tous les décrets de la Convention relatifs aux pays réunis. Je désirerais encore que vous m'envoyassiez en poste quelqu'un, qui connût jusqu'aux villages et les moindres circonstances des nouvelles frontières que nous accepterions, si l'on en adoptait d'autres que celles du Rhin.

Le secrétaire de légation à Venise, au général en chef Bonaparte.

Venise, le 9 prairial an v. (28 mai 1797.)

Vous verrez, par les papiers ci-joints, la direction que la municipalité donne à l'esprit public; hier elle a donné une superbe fête à la garnison française : tout s'est passé avec la plus grande décence et la plus consolante fraternité : milices nationales, troupes françaises, ex-nobles et bourgeois, quelques barcarolles même vêtus décemment, tous les spectateurs enfin s'y sont abandonnés avec une douce ivresse à l'enthousiasme de la liberté et de la reconnaissance envers l'armée française et son général en chef. Parmi les inscriptions nombreuses, j'ai distingué avec le public qui l'a beaucoup applaudie, celle qui votait *l'unité et l'indivisibilité de la république italienne :* ce vœu qui, dans toutes les villes d'Italie que je connais, est le vœu général des amis de nos principes, doit vous convaincre de la facilité de détruire les petits préjugés provinciaux qui divisent aujourd'hui ces diverses cités.

Le citoyen Lallement, ministre de la république à Venise, au général en chef Bonaparte.

Venise, 10 prairial an v. (29 mai 1797.)

Lorsque en prenant mes instructions pour retourner à mon poste et confirmer au grand-conseil de Venise les dispositions généreuses et amicales que vous avez constamment manifestées à ses députés, et dont ils portaient une preuve dans le traité signé

le même jour, je m'imposai le devoir de vous instruire de tout ce qui serait fait pour l'exécution de ce même traité, et l'organisation du nouveau système de gouvernement que j'avais préparé depuis quelques mois, et dont j'avais déja instruit le ministre des relations extérieures, nous ignorions encore tout ce qui s'était passé à Venise pendant mon absence, et dont le résultat ne peut que vous surprendre. Je vous en dois, citoyen général, le rapport le plus circonstancié, et je me borne à vous prier de le lire avec cette attention que vous savez donner aux affaires importantes que vous avez jusqu'à présent conduites.

Au retour de votre quartier-général avec les députés vénitiens, nous avions arrêté un plan d'exécution qui devait terminer la révolution de Venise en très-peu de jours, sans troubles intérieurs et sans la moindre secousse; nous étions assurés de la ratification des traités : celui ostensible était honorable pour la république de Venise, et digne du peuple français que nous avions représenté en le signant. Les articles secrets paraissaient aux Vénitiens si modérés, en les comparant à ceux dont on les menaçait publiquement que, non-seulement ils auraient été exécutés ponctuellement, mais j'aurais été chargé de vous présenter des mesures d'exécution qui vous auraient été agréables et plus utiles à la république.

Les traités ratifiés par le grand-conseil, il devait abdiquer formellement la souveraineté, déléguer, *pro tempore*, son autorité à un gouvernement provisoire, jusqu'à la convocation d'une assemblée nationale constituante, nommer une municipalité pour l'administration de la ville de Venise, dans la forme que je vous ai proposée, et annoncer sa dissolution à la nation vénitienne et à toute l'Europe, par une proclamation authentique, que, pour dernier acte, il aurait envoyée lui-même à ses agents, avec ordre de suspendre leurs fonctions, et d'attendre qu'ils fussent accrédités par le nouveau gouvernement, dès que les puissances auprès desquelles ils résidaient l'auraient reconnu.

La première démarche convenue était d'inviter le général Baraguey-d'Hilliers à conduire sur-le-champ sa division à Venise, en mettant la sûreté et la tranquillité de la ville sous la protection des troupes françaises, de rappeler de Paris M. Querini, et d'y envoyer sur-le-champ deux députés non nobles, pour remettre le sort de la république de Venise à la loyauté du peuple français.

Toutes ces mesures avaient été préparées d'avance, et l'on n'attendait, à notre départ de Venise, que la conclusion du traité que les députés étaient chargés de conclure aux conditions que vous auriez imposées.

Quelle a été ma surprise en arrivant ici d'apprendre tous les détails de la révolution opérée pendant mon absence! Il faut, mon général, tout vous dire; on accuse le secrétaire de légation d'avoir forcé les changements apportés aux mesures légales que nous avions projetées, de s'être réuni à quelques individus exaltés, d'avoir contraint, par des menaces, les conférents, Pierre Dona et Bataja, à convoquer le grand-conseil, à lui prescrire la dissolution immédiate, et à former une municipalité dont il avait donné lui-même la liste. Je ne vous rapporte que ce qu'on dit publiquement à Venise, ce que m'ont déclaré ses coopérateurs et ses amis eux-mêmes, qui reconnaissent aujourd'hui tous les défauts d'une opération aussi précipitée, qui attribuent à cette même opération les malheurs du 12 et du 13, et dont les résultats, si, par un nouvel acte de bonté et de générosité de votre part, vous n'en arrêtez pas les suites, vont conduire l'état de Venise à sa ruine totale.

Le secrétaire de légation m'a paru avoir un bon cœur; mais il est jeune, vif, étourdi, et n'a encore que l'esprit de son âge. Il connaissait, comme nous, combien il était nécessaire au repos de l'Italie d'abolir un gouvernement monstrueux, qui, depuis tant de siècles, étonnait l'Europe, provoquait l'indignation de tous les peuples civilisés, et dont la décrépitude et la faiblesse devaient nécessairement compromettre les grands intérêts commerciaux de la république française. Il a voulu hâter une révolution devenue indispensable, il la voyait se préparer; mais il ne s'est pas fié aux premières assurances que le grand-conseil avait déja données de renoncer à la souveraineté, et il paraît qu'il a voulu se donner le mérite d'avoir lui seul opéré une dissolution que nous désirions tous, et que je conduisais depuis long-temps à notre but par les voies de prudence que mon âge et mes faibles talents m'avaient indiquées.

Il n'a pas considéré les suites d'une démarche qu'il ne s'est pas donné la peine de calculer; il n'a pas eu le temps de combiner les mesures à prendre pour lier ensemble toutes les opérations que nécessitait un pareil changement, et ce n'est qu'aujourd'hui que la nation elle-même en reconnaît les inconvénients, auxquels

il me paraît difficile de remédier assez promptement; vous allez en juger, mon général; je suis long, je l'avoue, mais vous devez me pardonner et me lire.

Le grand-conseil a décrété son abdication le 12 mai, le 14 il l'a publiée, en annonçant qu'il serait formé un gouvernement provisoire. Le 16, une autre proclamation dit que le gouvernement sera administré par une municipalité provisoire; ces trois pièces sont en règle et signées, suivant l'usage, par un des secrétaires.

Le même jour 16, on a publié un manifeste au nom du grand-conseil qui rend publique son abdication, nomme une administration pour la capitale, donne la liste des citoyens qui doivent la composer sous le nom de municipalité, et promet un gouvernement provisoire sous le nom de département pour régir les intérêts généraux de la république, en attendant que le peuple ait nommé ses magistrats; mais cette pièce n'a aucun caractère légal; il n'est signé que du secrétaire de la municipalité elle-même.

Cependant celle-ci, croyant de bonne foi que cette pièce suffisait, pour l'autoriser à agir au nom de la république entière, a publié, le même jour 16, un manifeste, où, se disant dépositaire de la souveraineté nationale, elle en exerce tous les droits.

Les villes de la terre-ferme où ce manifeste est parvenu s'en sont indignées; il y a de plus en plus augmenté l'éloignement pour la capitale, et on y a accablé les auteurs de mépris et d'injures.

La municipalité, instruite par ce premier coup-d'essai, a reconnu son incompétence dans l'administration des affaires générales de la république; et, lorsque les députés du grand-conseil lui ont présenté le traité conclu à Milan, elle a jugé qu'elle n'avait pas la faculté de le ratifier, et elle a député près de vous, mon général, pour vous exposer son embarras à cet égard, et vous demander la forme qu'elle pourrait donner à cette ratification.

Le général Baraguey-d'Hilliers, au général en chef Bonaparte.

Venise, le 14 prairial an v. (2 juin 1797.)

Le calme et la tranquillité continuent à régner dans cette ville; les troupes y conservent un bon esprit et une excellente discipline. La municipalité a établi une société d'instruction publique, qui a ouvert sa séance hier. Il est impossible de connaître déja quels seront les meneurs et la direction; mais je vous tiendrai exactement au courant. Elle s'est aussi déterminée à ordonner la destruction de tous les lions devant lesquels, depuis quatre à cinq cents ans, saint Marc était prosterné. Déja des ouvriers ont fait disparaître ceux qui sont sur la place, et il me semble que ce serait une bonne occasion de prendre les deux lions en marbre, qui existent devant la porte de l'arsenal; car ces lions sont un monument d'antiquité grecque, puisqu'ils existaient à Athènes à l'entrée du port du Pyrée.

Après demain, on plante avec solennité l'arbre de la liberté, et l'on fait un holocauste du livre-d'or, du bonnet du doge, et de tous les registres, parchemins et emblêmes, monuments de l'antique tyrannie.

Le ministre des relations extérieures, au général Bonaparte.

Paris, le 15 prairial an v. (3 juin 1797.)

Quant aux arrangements relatifs à l'Italie, le directoire, en procurant à la république transalpine Mantoue et Brescia jusqu'à l'Adige, consentirait à ce que Venise appartiut à l'empereur; mais il demanderait que la petite ville de Chiozza, qui se trouve dans les lagunes, à l'embouchure de l'Adige, fût réservée à cette république, afin de lui procurer un débouché pour l'exportation de ses denrées.

Le directoire desire que les îles vénitiennes soient réservées à la république française, non pour les garder toutes, mais pour avoir les moyens d'échange que nous ferions tourner au profit de la république et de ses alliés.

Corfou est celle qu'il est intéressant de nous réserver pour le commerce de l'Adriatique. Cérigo nous paraît aussi un poste non moins important.

Le général en chef Bonaparte, au chef de l'état-major.

Montebello, le 16 prairial an v. (4 juin 1797.)

Vous ordonnerez, citoyen général, que M. d'Entraigues soit logé dans le château d'une manière à ce qu'il puisse avoir avec lui sa femme, et qu'il ait les commodités que paraît nécessiter sa santé. Si le château n'offre point de ces commodités, il pourra choisir un logement en ville, où il sera mis sous bonne garde.

Vous lui enverrez tous ses papiers, hormis les trois ou quatre pièces relatives aux objets politiques.

Vous ordonnerez au médecin Moscati de lui donner ses soins.

Le citoyen ARNAULT, *homme de lettres, au général en chef Bonaparte.*

Venise, 17 prairial an v. (5 juin 1797.)

Jaloux de remplir vos intentions, j'ai cru devoir attendre la célébration de la fête qui a eu lieu hier, pour vous faire part de mon opinion sur la situation des esprits à Venise. Si, dans cette occasion, l'homme public fait son rôle, le peuple du moins fait-il franchement le sien. Lui seul se montre à découvert, et c'est lui particulièrement que je voulais étudier.

Il ne prend aucune part active à ce qui se passe ici. Il a vu tomber les lions sans donner aucune marque de joie; et dans un peuple aussi mou, cela n'équivaut-il pas à des marques de tristesse?

L'appareil de la fête, la destruction des attributs de l'ancien gouvernement, la combustion du livre-d'or et des ornements ducaux, n'ont excité en lui aucun enthousiasme. Quelques cris se faisaient bien entendre de temps en temps, mais encore n'étaient-ils prononcés que par le petit nombre parmi des spectateurs d'ailleurs peu nombreux.

Le sentiment le plus général, dans tous les individus de toutes

les classes, est l'inquiétude. L'insuffisance du gouvernement provisoire est même avoué par lui. La municipalité, faible et divisée, ne se regarde pas comme suffisamment constituée ; les opérations se ressentent de ce défaut de confiance. Composée d'un grand nombre d'hommes timides et de quelques hommes trop hardis, elle donne peu à espérer et beaucoup à craindre ; et, livrée à elle-même, elle passerait facilement de son inaction actuelle au plus terrible abus de l'autorité révolutionnaire.

Toutes les espérances se tournent vers vous, général ; grands ou petits, tous vous appellent ; vous seul devez décider du sort de l'état et mettre un terme aux prétentions secrètes des différents partis.

Quelques mots relatifs à l'esprit dans lequel avait été disposée la fête ne seront peut-être pas déplacés ici. J'ai vu avec plaisir, qu'en exposant au peuple les bienfaits de la révolution vénitienne, on ne lui laissait pas oublier que c'était à l'énergie française qu'il en était redevable. Les monuments de l'aristocratie ont été consacrés à la reconnaissance comme à la liberté. Sur l'une des colonnes de Saint-Marc, parées des couleurs françaises, se lisait cette inscription : *Agli Francesi regeneratori dell'Italia, Venezia riconoscente ;* et sur le revers : *Bonaparte.* Et sur l'autre colonne, un crêpe funèbre surmontait cette autre inscription : *All' ombre delle vittime dell'oligarchia, Venezia dolente ;* et de l'autre côté : *Laugier.*

Ces deux colonnes, conquises par les Vénitiens, quand, d'accord avec les Français, ils s'emparérent de Constantinople, me rappellent qu'elles furent accompagnées de quatre superbes chevaux, grecs d'origine, et successivement romains et vénitiens par droit de conquête. Ces chevaux sont placés sur le portail de l'église ducale. Les Français n'ont-ils pas quelques droits à les revendiquer, ou de moins à les accepter de la reconnaissance vénitienne? Ne serait-il pas raisonnable aussi de les faire accompagner par les lions que Morosini fit enlever au Pirée? Paris ne peut pas refuser un asyle à ces pauvres proscrits, plus recommandables pourtant par leur antiquité que par leur beauté.

Je ne finirai pas cette lettre, général, sans vous parler de notre expédition. On s'accupe activement de tous les préparatifs. Le général Gentilli presse et travaille sans relâche. On dit dans ce moment que la flottille commandée par le citoyen Bourdé, est à la vue du port. Cette arrivée inespérée presserait sans doute notre départ ; mais nous n'avons pas encore de certitude. Je recueille, en

attendant le moment de l'embarquement, toutes les instructions qui peuvent m'être utiles dans la mission que vous m'avez confiée. J'ai trouvé quelques livres; mais la circonspection des anciens écrivains nous prive d'une partie des ressources que nous y devrions trouver. J'ai été assez heureux pour mettre la main sur le seul Anacharsis qui était peut-être ici. Je fais chercher Homére, que je veux accoler à l'Ossian de Cesarotti, dont je me suis déja pourvu. J'ai fait enfin la rencontre d'un homme instruit, qui voyageait en Italie pour une mission de l'Académie des Sciences. Il sera probablement attaché à l'expédition comme médecin : sous ce rapport et sous celui de savant dans plus d'une partie, il nous sera d'une grande utilité. Il se nomme Larerie.

Croyez, général, que je saisirai toutes les occasions de justifier, par mon zèle, la confiance dont vous m'honorez. Croyez aussi à ma profonde reconnaissance; elle vous est aussi justement acquise que l'admiration de l'Europe au vainqueur de l'Italie.

Le général en chef Bonaparte, au directoire exécutif.

Montebello, 23 prairial an v. (11 juin 1797.)

M. le marquis de Gallo, immédiatemment aprés avoir signé les quatre articles que je vous ai envoyés, les expédia par un courrier à Vienne. Il en a reçu la réponse. Son gouvernement tient pour la réunion d'un congrès. Il attend une réponse au second courrier, qui portait 1° l'échange des ratifications, 2° les bases de l'arrangement général de la paix particulière, tant pour l'Italie que pour l'Allemagne. Il attend sans doute ce second courrier, pour nous faire une note officielle sur ces deux objets.

Nous persisterons dans l'idée de faire la paix sans congrès. Il faudra bien qu'ils en passent par-là.

Nous attendons avec impatience les détails relatifs à l'expulsion de Pitt du ministère de Saint-James.

Vous ne devez pas calculer que la paix puisse être signée avec l'empereur (si elle l'est) avant deux mois. Ces gens-ci sont longs, et il faut sept jours pour aller à Vienne.

Les députés de la municipalité de Chiozza, au général en chef Bonaparte.

Milan, le 24 prairial an v. (12 juin 1797.

Le peuple de Chiozza, né contemporain de celui de Venise, mais libre et indépendant de ce dernier, fait, depuis plusieurs siècles, partie de l'état vénitien, dont le gouvernement tyrannique le rendit sujet de Venise, après avoir répandu le sang de quelques milliers de Chiozzates, qui voulaient défendre leur liberté. Les jalousies de commerce firent taire les lois de la nature; et ces tyrans, par les plus cruelles prohibitions, privèrent de toute espèce de négoce ce port, un des plus sûrs de l'Italie, sur l'Adriatique, d'une approche facile, et d'une communication prompte avec les principales rivières, le Pô, l'Adige et la Brenta. Cette unique et naturelle ressource enlevée à cette ville, sa population languit dans la misère depuis plusieurs siècles; et sur les vingt et quelques mille habitants qu'elle contient, il ne se trouve qu'une centaine de familles qui vivent, non dans l'opulence, mais dans l'aisance : le reste n'est composé que de malheureux pêcheurs et de pauvres artisans.

Daignez, général, exaucer le vœu général, ajoutez un nouveau prix au don précieux que vous nous avez fait de la liberté, en réunissant ce peuple à celui de la république cisalpine et des autres pays libres de l'Italie.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Montebello, le 4 messidor an v. (22 juin 1797.)

Je vous ai annoncé, par ma dernière, que la réponse du cabinet de Vienne paraissait être contre les articles qui ont été arrêtés le 24 mai.

Ils voudraient avoir en Italie Venise, Mantoue et le Brescian.

Ils voudraient avoir Venise pour l'équivalent du Brisgaw, qu'ils céderaient au duc de Modène. Dans ce système, ils nous céderaient peut-être, comme dédommagement, la rive du Rhin.

Je vous prie de nous faire connaître ce que nous devons répondre :

1° S'ils persistent dans l'opinion de vouloir un congrès ;

2° Si vous céderiez Venise pour le Rhin. Dès-lors l'empereur aurait une influence immense en Italie.

Le citoyen Bassal, au général Bonaparte.

Venise, le 11 messidor an v. (29 juin 1797.)

Depuis mon arrivée à Venise, je n'ai cessé de m'occuper des différents objets dont vous m'avez chargé par vos instructions en date du 16 prairial.

Celui auquel je me suis plus personnellement appliqué comme étant le plus important par son objet, ce sont les manœuvres de la coalition et les trames ourdies contre la France dans les états de Venise. Avant de rechercher les faits qui ne peuvent être connus que par le témoignage, j'ai dû connaître à fond ceux que la correspondance et les pièces peuvent indiquer. Je ne fais que parcourir encore cette immense collection de lettres et d'actes de tout genre, renfermés dans les archives du sénat et le cabinet des inquisiteurs d'état. Les renseignements qu'ils fournissent sont précieux ; mais je ne serai en état que dans dix jours d'en commencer l'analyse et de faire copier les pièces qui, par leur importance, méritent d'être conservées. J'espère que ce recueil pourra être un jour utile pour l'histoire, et qu'il aura quelque prix à vos yeux par les lumières qu'il peut répandre sur les événements qui ont signalé la naissance et le triomphe de la liberté dans plusieurs parties de l'Europe.

Vous m'avez expressément commandé de m'instruire de l'esprit public dans ces contrées, c'est-à-dire, de l'état des passions et des intérêts où se trouvent les habitants de cette ville dans leur nouvelle situation politique. Cet objet, qui n'est pas le moins important, est en même temps le plus difficile, et je ne me sens pas le courage de vous dire mon opinion avant de l'avoir éclairée par une analyse bien exacte de tous les faits qui peuvent me faire bien connaître la situation actuelle et future des esprits.

Ici, comme par-tout ailleurs, il y a un certain nombre d'amis de la liberté assez généreux pour tout sacrifier ; mais la masse se compose des hommes qui calculent et sur les pertes qu'ils vont faire, et sur le sacrifice qu'elle commande, et sur les dangers qu'occa-

sione un nouvel ordre de choses, et sur les agitations qu'on redoute; et, dans mes calculs, je vous avoue, général, que je ne suis pas facilement disposé à croire que ce territoire soit aussi propre qu'un autre pour la liberté. La corruption des mœurs, dans toutes les classes d'habitants, était ici à son comble; mais elle y enrichissait les grands et faisait vivre les oisifs, qui sont en très-grand nombre; et, comme c'est là que se trouvent tous les éléments des réactions et des agitations politiques, il est important qu'une organisation bien combinée préserve les patriotes de la haine des hommes puissants et du mécontentement de leurs valets nombreux. Là se dirigent toutes les inquiétudes des patriotes; un instinct naturel leur fait craindre à tous un avenir fâcheux, dans la coalition bien probable de ces deux classes de mécontents; ils tremblent de se trouver dans les dangers d'une telle crise; ils desirent de s'agréger à une famille plus nombreuse, pour avoir plus de force, et j'avoue que l'influence des riches les mettrait bientôt sous la férule des mêmes tyrans sous une dénomination différente.

Le citoyen Villetard, qui se rend à Milan, vous en dira plus que je ne saurais en renfermer dans une lettre; mais je m'occupe sans relâche du soin de vous rendre cette vérité plus sensible par l'explication des faits qui m'en ont fait sentir l'évidence.

Le citoyen Sanfermo, qui est auprès de vous, général, se plaindra peut-être de moi, pour avoir parlé de son trop grand zèle pour la cause de la coalition, dans un temps plus reculé. Je vous prie de croire que je l'ai fait sans intention de lui nuire, et que je desire qu'il serve la cause des amis de la liberté avec un zèle aussi empressé que celui qu'il a montré pour les intérêts de l'oligarchie. Au reste, s'il vous était utile d'avoir sur cet objet des éclaircissements, il serait bien facile de vous envoyer les pièces, et le citoyen Sanfermo, que je crois maintenant bien intentionné et même zélé pour la liberté de son pays, serait forcé de convenir que je n'ai dit que la vérité.

Je vous demande, général, la continuation de vos bontés; je crois les mériter par le grand intérêt que je prends à votre gloire et au succès de vos grandes entreprises, que vous terminez avec autant de sagesse que vous avez montré de courage à les tenter.

Le secrétaire de légation à Venise, au général en chef Bonaparte.

Venise, le 12 messidor an V. (30 juin 1797.)

Le départ de Battaja et de Sanfermo, qui viennent de se mettre en route pour Milan, et qui vous sont adressés comme plénipotentiaires par la municipalité, ou plutôt par le parti dominant, jette la plus grande alarme parmi les patriotes vénitiens, et j'allais partir moi-même, accompagné de deux officiers municipaux pour vous exposer la véritable situation des choses, si les circonstances me l'avaient permis; nous prenons le parti de vous expédier un courrier, sauf à nous mettre en route demain à l'issue de la séance de la municipalité, s'il est nécessaire.

Général, il ne faut vous rien déguiser; il existe des intrigues pour livrer ce pays-ci à l'empereur, des intrigants dans la municipalité qui conduisent cette trame, et des hommes faibles qui la favorisent sans s'en apercevoir. Vous le savez, général, cette municipalité est fille des circonstances et devait être subordonnée à une administration supérieure. Dans le principe, il a fallu, pour éviter le désordre et le sang, caresser toutes les passions, flatter tous les chefs de parti, contenter toutes les classes, et placer plusieurs hommes faibles, car ce sont les seuls qui aient le don de ne déplaire à personne. Ces derniers sont devenus par la suite les instruments de l'intrigue, de l'oligarchie: effrayant les uns, gagnant les autres, calomniant les plus purs, elle a paralysé les mesures d'intérêt général, et fait rétrograder la révolution. Croiriez-vous, genéral, qu'il n'y a pas même une police organisée? que la garde nationale n'existe que sur les registres? qu'on fait avorter les plans qui tendent à secourir un peuple sans instruction, sans travail et sans pain; qu'on protège ouvertement les inquisiteurs; que l'on met la plus grande négligence dans les affaires du Levant, pour ne rien dire de plus; qu'on parle publiquement, dans les cercles et dans les cafés, de la prochaine arrivée du prince Charles; que l'on affiche tous les matins *des evvivas* à l'empereur; que l'on fait courir chaque jour des lettres pareilles à celle dont je joins ici la copie n° 1, lettre qui est adressée à un ami de Battaglia même, qui me l'a confiée; que tout l'argent qui existait dans la ville s'évade, malgré les arrêtés que l'on affecte de rendre, etc.? Jugez donc, gé-

néral, quel effet a dû faire l'envoi de Battaglia et de Sanfermo dans cette circonstance : le premier, homme honnête, il est vrai, mais ennemi de l'union à la Cisalpine et des principes démocratiques, quoiqu'il se soit prêté de bonne grace à la révolution ; le second, connu pour être l'un des agents les plus actifs de la coalition ; tous les deux en horreur à la terre-ferme, et plus encore celui des deux qui l'a le moins mérité. On craint qu'ils ne soient chargés, indépendamment de leur mission diplomatique relative à l'Istrie, etc. de s'opposer de tout leur pouvoir à la réunion de Venise à la Cisalpine, attendu les opinions connues de ceux qui ont insisté pour leur envoi, tandis que la minorité patriote de la municipalité, que les amis de la révolution, tous les hommes éclairés de Venise, sentent qu'il n'y a plus pour leur ville de salut que dans l'union à la république Cisalpine ; que si l'on forme des débris leur embryon de puissance, elle sera dévorée au premier jour par l'Autriche ou par l'oligarchie. Aussi malgré l'opposition de la majorité municipale, déja plus de trois mille signatures ont demandé l'union et sont recueillies, au défaut de la municipalité, par la commission d'instruction publique. Elle vous les enverra demain, si la municipalité persiste dans son opposition, et je me hâte de vous en prévenir, dans le cas où vous seriez bien aise d'opposer cette arme aux protestations que pourraient faire les deux plénipotentiaires contre ce vœu qui se généralise de jour en jour. Je crois, général, cette réunion extrêmement importante à réaliser ; elle déjouera bien des intrigues, et sera également utile à la France, à l'Italie et à Venise.

Quant à la municipalité, si ma lettre et celle que vous écrit Bassal, vous persuadent qu'il faut apporter un prompt remède à la situation actuelle de l'esprit public, vous croirez peut-être qu'il sera utile de restreindre la municipalité au nombre des vrais patriotes qui la composent, et vous en pourrez trouver le droit dans l'arrêté même de l'ancien gouvernement, qui soumet le choix des officiers municipaux à votre approbation, et le prétexte dans la nécessité de resserrer les pouvoirs et de se conformer à la règle que vous avez faite pour la terre-ferme. Vingt ou vingt-cinq membres suffiraient jusqu'à l'installation du gouvernement cisalpin. Je vous envoie en conséquence une liste, n° 2, où vous verrez mon opinion, celle de Bassal et de plusieurs patriotes que j'ai consultés sur les individus de la municipalité actuelle. Vous en ferez l'usage convenable à vos projets.

Le ministre des relations extérieures, au général Bonaparte.

Paris, le 13 messidor an v. (1 juillet 1797.)

Le directoire exécutif, citoyen général, me charge de répondre à vos trois lettres des 4 et 6 messidor.

Le directoire partage l'étonnement que vous a causé la déclaration des ministres de l'empereur. Il approuve la réponse que vous et le général Clarke y avez faite le 3 messidor : il vous charge de déclarer de nouveau, s'il est nécessaire, que son intention est de continuer de traiter séparément avec l'empereur, comme chef de la maison d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême.

Ce n'est pas vouloir la paix que de compliquer les négociations, en y appelant une puissance qui vient de s'isoler et va traiter séparément pour elle-même : vous verrez par les pièces ci-jointes que l'Angleterre sépare entièrement sa paix de celle de ses alliés.

Quant à la Russie, son intervention est inutile, la république n'ayant point d'intérêt à démêler avec elle. Qui sait même si elle ne serait pas nuisible à l'empereur par les entraves qu'elle pourrait être tentée d'apporter aux indemnités que nous avons consenties?

Vous avez très-bien observé que ces indemnités pourraient devenir impossibles par les retards qu'entraînerait le congrès proposé.

L'intention du directoire exécutif est que l'armistice soit observé, quand même les négociations seraient suspendues ou rompues, jusqu'à ce qu'on vous ait transmis de nouveaux ordres. Il attache le plus grand prix à ce que les hostilités ne recommencent pas, attendu l'influence fâcheuse qu'elles pourraient avoir sur l'intérieur de la république ; mais il est convaincu que, pour parvenir à éviter les hostilités, il faut déployer la plus grande énergie, montrer l'air le plus menaçant, et il voit en conséquence avec la plus grande satisfaction les améliorations que vous faites dans l'organisation de l'armée. Il vous charge de vous tenir toujours prêt à agir, et de déclarer hautement que le directoire ne souffrirait pas d'être long-temps joué ; que, si la

république est obligée de reprendre les armes, vous et le général Clarke publierez un manifeste dans lequel vous dévoilerez la perfidie du gouvernement autrichien. Le directoire vous observe que ces déclarations doivent être verbales.

Un des plus grands moyens de force que vous puissiez avoir, pour déterminer l'Autriche à une prompte conclusion, se trouvera dans l'intérieur même de l'Italie. Il est temps de fixer les incertitudes de ceux de ces peuples qui veulent être libres. Le directoire vous charge donc, citoyen général, d'organiser promptement, d'après les instructions déjà reçues, le Milanais, le Modénais, Reggio, Bologne, Ferrare, et la partie du Mantouan, cédée par les préliminaires, pour en former une seule république, dont la commune centrale sera celle que vous jugerez la plus convenable.

Quant aux états vénitiens que nous occupons, il faut distinguer ceux que nous devons évacuer et que l'empereur pourra occuper, en exécution des préliminaires, si la paix se conclut, et ceux qui sont réservés par l'article deux de ces mêmes préliminaires, ces derniers ayant toujours été regardés, depuis leur occupation, comme devant être gouvernés d'après les principes républicains. Le directoire vous charge de les organiser fortement d'après ces mêmes principes, et de préparer leur réunion à la république. Cette réunion pourra être opérée aussitôt la paix définitive, elle devra l'être également si nous sommes forcés de reprendre les armes. Quant aux états vénitiens que l'empereur pourra occuper, si la paix se conclut, la sûreté de votre armée exigeait également que vous leur donnassiez une organisation provisoire, et il approuve ce que vous avez fait : il vous observe seulement que cette organisation doit être tellement envisagée, qu'elle n'apporte pas trop d'obstacle à l'occupation projetée, si l'empereur se détermine à conclure une paix prompte, solide et convenable sous tous les points de vue : s'il nous faut reprendre les armes, il ne peut qu'être utile de prononcer sur-le-champ l'union de ces pays à la république italique.

Le général en chef Bonaparte, au directoire exécutif.

Montebello, le 14 messidor an v. (2 juillet 1797.)

Vous trouverez ci-joint différentes notes qui nous ont été re-

mises par messieurs les plénipotentiaires de l'empereur : ils sont partis pour Udine, où le général Clarke va se rendre : je m'y rendrai dès l'instant que les susdits plénipotentiaires auront reçu les pouvoirs et les instructions pour la paix définitive.

Je ne sais à quoi attribuer, si ce n'est à la situation intérieure de la France, les longueurs que l'empereur porte dans la négociation.

J'ignore quand ces messieurs se décideront; mais il me semble que l'on cherche à allonger : l'empereur se comporte comme s'il ne voulait plus de paix; son état militaire augmente, et il fait faire des têtes de pont sur toutes les rivières telles que la Save et la Drave.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'écrit la république des Grisons, et celle de ma réponse.

La Valteline est en pleine insurrection : elle veut s'incorporer avec le Milanais; mais il me semble qu'il serait plus avantageux et plus juste qu'elle restât avec les Grisons en formant une quatrième ligue; cependant on aura de la peine à faire comprendre cela aux Valtelins.

Le général en chef Bonaparte, à M. Battaja, ancien provéditeur de la république de Venise.

Montebello, le 15 messidor an v. (3 juillet 1797.)

J'ai reçu avec le plus grand plaisir, monsieur, la dernière lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire de Venise. Lorsque j'ai vu votre nom à une infâme proclamation qui a paru dans le temps, j'ai reconnu que ce ne pouvait être que l'œuvre de vos ennemis et des méchants. La loyauté de votre caractère, la pureté de vos intentions, la véritable philosophie, que j'ai reconnue en vous, pendant tout le temps que vous avez été chargé du pouvoir suprême sur une partie de vos compatriotes, vous ont captivé mon estime : si elle peut vous dédommager des maux de toute espèce que vous avez endurés pendant ces derniers temps, je me trouverai heureux.

Comptez, monsieur, que, dans toutes les circonstances, je saisirai l'occasion de pouvoir faire quelque chose qui vous soit agréable. Pourquoi, au lieu de M. Pesaro, ne me fûtes-vous pas

envoyé à Gorice? La force des raisons et des choses que vous auriez entendues, vous eût mis à même de triompher dès-lors de la ridicule oligarchie qui a voulu se naufrager jusqu'au port.

Oui, monsieur; je me plais à le dire, quatre ou cinq cents Français, qui ont été assassinés à Vérone, vivraient encore, et si l'oligarchie de Venise, désormais trop en dissonance avec les lumières et le nouveau système de toute l'Europe, avait dû céder à un gouvernement plus sage, elle aurait au moins fini sans se rendre coupable d'un crime, dont les historiens français ne pourront trouver le semblable, sans être obligés de remonter à plusieurs siècles.

Je vous ai connu dans un temps où je prévoyais peu ce qui devait arriver, et je vous ai vu dès-lors ennemi de la tyrannie et desirant vivement la liberté de votre patrie.

Je vous prie, monsieur, de croire aux sentiments, etc.

Le général en chef Bonaparte, à la municipalité provisoire de Venise.

Montebello, le 16 messidor an v. (4 juillet 1797.)

L'embargo qui a été mis sur les vaisseaux existants dans le port de Venise, n'a eu d'autre but que de maintenir secrète, le plus possible, l'expédition du Levant.

Vous pouvez donc, à dater du 26 prairial, rouvrir votre port, comme avant la révolution; mais il est indispensable que vous preniez les mesures nécessaires pour que les vaisseaux appartenants à une puissance ennemie de la république, soient arrêtés.

Prenez des mesures pour que toutes les richesses, qui, de tous les points de l'Italie, ont été envoyées à Venise, n'en sortent pas, afin que vous puissiez, dans toutes les circonstances de votre révolution, avoir des garants pour subvenir aux dépenses publiques.

Le général en chef Bonaparte, au citoyen Antoine Caguche, astronome à Vérone.

Montebello, le 18 messidor an v. (6 juillet 1797.)

J'ai donné l'ordre, citoyen, au citoyen Haller, de vous faire

rembourser la somme de quatre mille francs, pour vous indemniser des pertes que vous avez faites pendant les malheureux évènements de Vérone. Je lui ai ordonné de prendre des mesures pour faire augmenter de dix mille livres, le fonds de la société italienne de Vérone, légué par le célèbre Loerga. Nous sommes redevables à cette société de plusieurs mémoires utiles sur les sciences exactes.

Vous ne devez avoir aucune espèce d'inquiétude pour la société italienne, et je vous prie de me faire connaître tout ce qu'il y aurait moyen de faire pour améliorer son organisation, et pour la rendre plus utile aux progrès des connaissances humaines.

Croyez, je vous prie, au desir que j'ai de faire quelque chose qui soit avantageux à votre société.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Milan, le 29 messidor, an V (17 juillet 1797.)

Il est bien évident que la cour de Vienne n'est pas de bonne foi, et qu'elle traîne en longueur, pour attendre la décision des affaires intérieures, que toute l'Europe croit très-prochaine.

Voulez-vous épargner cinquante mille hommes de l'élite de la nation, qui vont périr dans cette nouvelle campagne? faites briser avec quelque appareil, les presses du *Thé*, du *Mémorial*, de *la Quotidienne;* faites fermer le club de Clichi, et faites faire cinq ou six bons journaux constitutionnels.

Cette crise, qui, en réalité sera extrêmement légère, suffira pour faire voir à l'étranger qu'il n'a encore rien à espérer. Elle rétablira l'opinion et ôtera aux soldats cette vive inquiétude qui anime toutes les têtes, et qui finira par des explosions dont les conséquences ne peuvent pas se prévoir.

Il est bien malheureux que, lorsque nous commandons à l'Europe, nous ne puissions pas commander à un journal.

A quoi sert que nous remportions des victoires à chaque instant du jour? Les menées dans l'intérieur annulent tout, et rendent inutile le sang que nous versons pour la patrie.

Le gouvernement de ce pays-ci se consolide.

A Gênes, l'esprit public est comme en 89 en France.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général à Milan, le 4 thermidor an V.
(22 juillet 1797.)

Je partais pour Udine, citoyens directeurs, lorsque j'ai reçu la lettre ci-jointe du général Clarke. M. de Gallo et M. Baptiste étant partis pour Vienne, et ne restant plus à Udine que M. de Merfeldt, qui ne se trouve revêtu d'aucune espèce de pouvoirs, je n'ai pas cru devoir me rendre dans cette ville, ma présence étant très-nécessaire dans tous ces pays-ci, pour y prendre des mesures, afin que, dans tout évènement, nos derrières se trouvent parfaitement organisés et assurés.

Il n'est plus possible de concevoir le moindre espoir et de mettre en doute que nous sommes horriblement joués. La cour de Vienne ne paraît avoir été de bonne foi que jusqu'à l'arrivée de M. le général de Merfeldt à Montebello.

Aujourd'hui je ne vois qu'un seul parti à prendre, c'est que vous déclariez vous-mêmes, afin de donner encore plus d'importance à la chose, que, si, sur la fin du mois d'août, tout n'est pas fini, les préliminaires se trouveraient d'eux-mêmes annulés, et la guerre recommencerait. Il faudrait en même temps donner des ordres à vos différents généraux pour que tous se tinssent prêts à entrer en campagne.

La guerre, commençant à l'entrée de septembre, nous donnerait deux mois et demi à trois mois, dans lesquels il serait possible de forcer l'empereur à conclure une paix plus avantageuse encore que celle qui devait être conclue en conséquence des préliminaires.

Si septembre se passe en négociations, il deviendra difficile en octobre de frapper la maison d'Autriche de ce côté-ci, et dès-lors l'empereur nous tiendra tout l'hiver dans l'incertitude où nous sommes aujourd'hui.

Quant aux opérations de la guerre, si elle doit avoir lieu, je ne vois pas de difficultés majeures qui m'empêchent de me trouver à Gratz dans le mois de la reprise des hostilités.

Je ne suis point assez fort en cavalerie, quoique celle que j'ai soit en très-bon état, elle ne se monte qu'à cinq mille hommes présents sous les armes, d'où vous voyez qu'après les premiers

combats et quelques marches forcées, je me trouverai réduit à quatre mille hommes. Je crois donc nécessaire que vous envoyiez ici trois ou quatre mille hommes de cavalerie, parmi lesquels je desirerais au moins quinze cents hommes de grosse cavalerie. Je desirerais aussi trois nouvelles compagnies d'artillerie à cheval : si vous donnez actuellement les ordres nécessaires, tout cela pourra arriver à Milan à la fin d'août.

Vous voyez que le temps est extrêmement précieux : vous seuls qui êtes au centre de la négociation de Lille, de celle d'Udine, et des affaires intérieures, pouvez prendre un parti décisif.

Si vous pensez devoir obliger l'empereur à se décider promptement, vous pourrez, ce me semble, envoyer à M. Thugut un courrier avec votre note ; par ce moyen-là, il y aurait une douzaine de jours de gagnés, ce qui est bien essentiel dans le moment où nous nous trouvons.

Il est hors de doute que la cour de Vienne espère tout du bénéfice du temps, et pense, en nous tenant dans l'incertitude où nous sommes, faire une diversion réelle en faveur de l'Angleterre, et fomenter d'autant les malveillants si puissants et si nombreux dans l'intérieur de la France. Il n'y a donc qu'une résolution prompte de notre part, qui puisse mettre ordre aux affaires de l'intérieur, et obliger l'empereur à donner la paix à l'Europe.

J'écris au général Clarke, pour l'engager à faire passer son secrétaire de légation à Vienne. Je ne sais pas si M. de Merfeldt voudra lui donner un passeport sans avoir au préalable consulté le cabinet de Vienne.

J'ai proposé à l'envoyé de Gênes de conclure un traité entre les deux républiques, moyennant lequel Gênes s'engagerait à nous fournir et entretenir deux ou trois mille hommes, ce qui serait extrêmement avantageux.

Vous trouverez ci-joint, la lettre que vient de m'écrire monsieur Priocca (1), avec la réponse que je lui ai faite.

Je crains bien que, malgré tous nos ménagements et tous nos soins, pour maintenir dans ce pays la bonne harmonie, il n'y arrive d'un instant à l'autre de très-grands changements. Les finan-

(1) Ministre de Sardaigne.

ces sont le mal de ce pays, son papier-monnaie se discrédite tous les jours davantage : ce qui me fâche dans tout cela, c'est que je crains que la situation actuelle du roi de Sardaigne ne le mette hors d'état de nous fournir son contingent.

Les étrangers ne peuvent plus croire à la stabilité de notre gouvernement, lorsqu'ils savent que tous les émigrés, que tous les prêtres rentrent, et lorsqu'ils voient, dans l'esprit qui anime les hommes influents dans les conseils, l'envie de perdre le gouvernement et la république.

Je conjecture que M. de Gallo commence à être disgracié à la cour de Vienne.

Du reste, tout va bien en Italie, le nouveau gouvernement de Milan commence peu-à-peu à s'organiser.

Venise, dans l'incertitude de son sort, est sans organisation et sans force.

Je vais autoriser la levée de deux ou trois bataillons dans les états de terre-ferme vénitienne, dont je me servirai, si les choses l'exigent pour la police de nos derrières.

Gênes va parfaitement bien; s'il y a quelque chose à craindre, c'est trop d'enthousiasme.

Toutes les personnes qui viennent de ce pays assurent que, dans aucune époque de notre révolution, nous n'avons montré autant d'humanité et d'enthousiasme.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Au quartier-général à Milan, le 10 thermidor an v.
(28 juillet 1797.)

Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, la lettre que m'écrit le général Clarke; son secrétaire de légation est parti pour Vienne.

Toujours rien de nouveau sur les négociations; il est impossible de se moquer de nous avec aussi peu de prudence.

Il y a beaucoup de fermentation dans les états de Piémont, je ne sais pas trop comment cela finira. Nous ne nous mêlons de rien.

Je fais jeter un pont sur le Lisonzo, j'en fais fortifier les deux têtes, et je prends toutes les mesures, afin de faire voir aux enne-

mis que nous ne craignons pas la guerre, que nous sommes prêts à la recommencer.

Si la guerre recommence, il faudra faire en sorte que l'armée de Rhin-et-Moselle, et celle de Sambre-et-Meuse n'en fassent qu'une; afin que l'ennemi se trouve entre l'armée d'Italie et celle-là.

L'armée du Rhin, qui a déja six mille hommes de cavalerie, se trouverait, avec les douze mille de l'armée de Sambre-et-Meuse, en avoir dix-huit mille. L'infanterie de l'armée du Rhin, jointe à celle de Sambre-et-Meuse, ferait une armée immense. Si vous voulez me faire passer quatre nouvelles demi-brigades, avec trois mille hommes de cavalerie, je vous promets d'être dans Vienne aux vendanges, de me réunir sur le Danube avec l'armée du Rhin, et de faire boire du vin de Tokai aux paysans hongrois.

Nos troupes sont arrivées à Corfou, et y ont été reçues avec le plus grand plaisir. On se souvient encore en Albanie et en Grèce de Sparte et d'Athènes. J'ai déja quelques correspondances avec les principaux chefs du pays, et la Grèce pourrait peut-être renaître de ses cendres.

Les députés suisses sont venus me trouver; nous nous sommes quittés fort bons amis.

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, Bologne, Ferrare et la Romagne sont réunis à la république cisalpine; mais j'ai pris le *mezzo termine* de ne pas m'en mêler. Vous trouverez ci-joint l'arrêté du directoire exécutif de la république cisalpine.

Si les choses se rompent, nous pourrions conclure un traité d'alliance avec la république de Gênes, qui nous fournirait trois mille hommes d'infanterie et trois cents hommes de cavalerie, et six pièces de canon attelées; ce qui est toujours un très-bon secours dans l'immense carrière que je puis avoir à parcourir.

Vous trouverez ci-joint la lettre que je voulais écrire à l'empereur, et que je voulais envoyer par un de mes aides-de-camp.

Mais tout ce qui arrive à Paris m'a fait craindre que l'on ne s'amusât à gloser sur cette démarche.

Le brave général Desaix est venu voir l'armée d'Italie. Ce qu'il

m'a dit de la situation de l'armée du Rhin n'est point du tout rassurant.

Quant à l'armée d'Italie, je vous assure qu'elle est digne de la république, et que si les choses se rompent, les Autrichiens le paieront.

Le général Augereau est parti hier pour Paris, où il m'a demandé à aller pour des affaires particulières. J'ai profité de cette occasion pour vous envoyer les adresses des divisions de l'armée.

Les braves soldats ne reposent leur confiance que dans le gouvernement.

Note des citoyens plénipotentiaires de la république française (le général en chef Bonaparte, et le général Clarke.)

Udine, le 10 thermidor an V de la république française.
(10 juillet 1797.)

Les plénipotentiaires de la république française ont reçu les cinq notes, datées du 18 juillet 1797, qui leur ont été adressées par leurs excellences messieurs les plénipotentiaires de sa majesté l'empereur et roi, après la remise de celle du même jour, relative à la tenue de deux congrès.

Ils continuent à voir avec douleur, que le cabinet de Vienne saisit tous les prétextes pour faire naître des obstacles et s'opposer à la conclusion de la paix : ils ne peuvent se dissimuler que les apparences même ne sont plus gardées. Le ton qui règne dans les notes remises aux plénipotentiaires français, les nombreuses protestations qu'elles contiennent; la nature extraordinaire des demandes qui y sont présentées; les diverses marches des troupes autrichiennes; tout, en un mot, annonce la guerre. La reprise des hostilités de la part de l'Autriche ne semble retardée par elle que pour gagner du temps, et se donner celui de fasciner les yeux de l'Europe, par des protestations de desir de la paix, au moment où le cabinet de Vienne paraît être dans des intentions absolument contraires à ces protestations.

Comment croire à la sincérité de ce cabinet, puisqu'il paraît

insister si fortement sur l'exécution des préliminaires de Léoben, et les viole lui-même de la manière la plus évidente? En effet, quoiqu'on ait cherché à donner à ces préliminaires une interprétation que les plénipotentiaires français refusent d'admettre, et qui ne peut avoir d'autre but que d'éloigner encore davantage la conclusion de la paix, il n'en est pas moins certain qu'on était convenu de conclure la paix définitive dans l'espace de trois mois, à dater de leur signature; et cet article principal des préliminaires, dont l'Europe entière desire l'exécution, se trouve manifestement violé.

Déja près de quatre mois se sont écoulés depuis cette époque; il y en a trois que les soussignés ont fait connaître aux plénipotentiaires de sa majesté l'empereur et roi les pleins pouvoirs qu'ils avaient reçus du directoire exécutif de la république française, pour conclure et signer la paix définitive, tandis que le cabinet de Vienne, loin d'imiter cette conduite, s'est constamment attaché à ne faire porter les discussions entre les négociateurs respectifs que sur des objets qui ne se liaient que par des rapports éloignés au but principal de la négociation.

L'article des préliminaires par lequel sa majesté consentirait à une paix séparée, ne se trouve-t-il pas encore violé, par la manifestation, dans les notes précédentes de leurs excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens, de l'envie de sa majesté l'empereur et roi de ne traiter qu'en commun avec ses anciens alliés?

Mais ce qu'il est impossible de ne pas considérer comme une violation manifeste de l'article 1er des préliminaires secrets, c'est la protestation remise par leurs excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens contre l'indépendance de la Lombardie, puisque cet article porte textuellement:

« Sa majesté l'empereur renonce (et non pas renoncera) à la
« partie de ses états en Italie, qui se trouve au-delà de la rive
« droite de l'Oglio et de la rive droite du Pô. »

Sa majesté l'empereur ne devait occuper le territoire vénitien qu'à la paix définitive, et cependant elle s'empare de la Dalmatie et de l'Istrie, c'est-à-dire des plus belles provinces de la république de Venise! Elle en chasse les garnisons, y établit son gouvernement, et le cabinet de Vienne se plaint du changement de Venise!

Sa majesté l'empereur ne dissimule pas son impatience d'en-

trer en possession des états de cette république ; elle les voudrait tous : elle n'en excepte ni les débouchés de l'Adige et de la Brenta, ni la ville de Venise elle-même ; et cependant le cabinet de Vienne se dit animé d'une grande sollicitude pour cette ancienne république !

L'armée française occupe, il est vrai, les états de Venise, comme elle le faisait avant les préliminaires : elle occupe de plus la ville de Venise ; mais elle ne s'y tient que comme auxiliaire ; ses troupes ne s'y mêlent en aucune manière d'affaires politiques, et, si quelques agents subalternes de sa majesté l'empereur ont été insultés, on ne doit sans doute l'attribuer qu'au ressentiment de la part des Vénitiens, de la violence qu'a exercée l'armée impériale en entrant dans l'Istrie et la Dalmatie.

Les plénipotentiaires ne pouvaient qu'interposer leur médiation entre sa majesté l'empereur et roi et la république de Venise ; ils l'ont fait.

C'est cependant en conséquence des préliminaires, sur lesquels le cabinet de Vienne n'insiste que lorsqu'il les a expliqués d'une manière désastreuse pour la France, et quelquefois pour l'empereur lui-même, que cinq provinces autrichiennes ont été restituées à sa majesté ; que le port intéressant de Trieste, et avec lui la faculté de reprendre son commerce lui ont été rendus.

Quant au changement de gouvernement à Venise et à Gênes, la république française n'y a pris aucune part : elle ne s'en est mêlée qu'à la demande des peuples, et pour éloigner les excès qui s'attachent ordinairement au berceau des révolutions.

C'est donc au gouvernement de ces deux peuples que doivent s'adresser les plénipotentiaires de sa majesté impériale, pour tout ce qui les concerne. Et comment les plénipotentiaires français ne seraient-ils pas frappés de l'insincérité apparente du cabinet de Vienne, lorsqu'il paraît affecté d'un changement arrivé à Venise, qui rend beaucoup plus facile l'exécution des préliminaires ? Cette conduite ne semble-t-elle pas offrir une preuve d'un dessein formel du cabinet de Vienne de ne pas les exécuter ?

Pour ce qui est de l'affaire du duc de Modène, elle ne regarde en aucune manière le gouvernement français ; c'est une affaire de lui à ses peuples.

Sa majesté l'empereur, sur la seule promesse de conclure sa

paix séparée, a obtenu la restitution de cinq provinces, et l'éloignement de l'armée française de sa capitale; aujourd'hui que cette paix n'est pas encore conclue, nonobstant le prétexte des préliminaires, le cabinet de Vienne veut avoir cinq ou six forteresses et une grande partie de l'Italie, et c'est en faisant également des promesses qu'il croit les obtenir. Mais après avoir vu élever tant d'obstacles qu'il était facile d'écarter; après que les lenteurs extrêmes du cabinet de Vienne, et ses refus prolongés d'adopter une marche qui convient aux intérêts des deux puissances, ont si considérablement ajouté aux difficultés qui s'opposent à la paix, les soussignés, se voyant forcés de recueillir les vœux du cabinet de Vienne pour cette paix, plutôt dans le fait que dans des protestations qui, jusqu'ici, n'ont rien produit que d'illusoire, doivent à la république, qui les a honorés de sa confiance, de ne s'écarter aucunement, dans le dessein de faire quelque chose d'agréable à sa majesté impériale, du strict sens des préliminaires, d'après lesquels sa majesté ne doit entrer qu'à la paix définitive dans les états de Venise.

Si sa majesté croit qu'il est de son intérêt d'occuper sur-le-champ ces états, qu'elle fasse la paix sans délai! Mais si le cabinet de Vienne veut continuer à empêcher la conclusion, l'intérêt de la république française exige que les pays de Venise et les forteresses soient entre les mains de son armée.

Quelque affligeant qu'il fût pour les plénipotentiaires français de voir des négociations, entamées depuis si long-temps, se terminer par la guerre, ils doivent à l'honneur de leur nation de demander si l'Autriche la veut, et d'annoncer que la république française est plutôt disposée à la faire qu'à se laisser jouer par des subtilités ou des demandes à-la-fois défavorables aux deux puissances, et singulièrement éloignées de la bonne foi que les plénipotentiaires français n'ont cessé d'apporter dans tout le cours de la présente négociation.

Mais dans cette situation des choses, les soussignés espèrent que messieurs les plénipotentiaires autrichiens emploieront tous leurs efforts pour faire adopter par le cabinet de Vienne une marche plus convenable aux intérêts mutuels, et un système qui rapproche immédiatement de la paix, que les soussignés ne cessent d'offrir de conclure.

Les plénipotentiaires français pourraient répondre par des contre-protestations aux notes qui leur ont été remises par leurs

excellences messieurs les plénipotentiaires autrichiens ; ils pourraient retracer dans des mémoires historiques, les efforts qu'ils n'ont cessé de faire pour arriver à la conclusion de la paix définitive ; mais ils écartent ces moyens, parce que leur intention est d'éloigner tout ce qui pourrait troubler encore davantage l'harmonie qu'il est essentiel d'établir dans la négociation dont ils sont chargés. Ils savent parfaitement, que la paix qu'il est instant de conclure, doit, pour être solide et durable, être basée sur les intérêts mutuels ; et l'ensemble des préliminaires de Léoben a dû témoigner à sa majesté l'empereur et roi que l'intention de la république française n'avait jamais été de priver la maison d'Autriche d'une puissance égale à celle qu'elle avait avant la guerre : les compensations qu'elle doit recevoir en offrent la preuve ; elle se trouve encore dans la marche que les négociateurs français n'ont cessé de suivre ; et, lorsqu'ils ont demandé quelques avantages pour la république française, ils en ont toujours proposé d'équivalents pour la maison d'Autriche. Si le cabinet de Vienne imitait cet exemple, les deux puissances verraient bientôt succéder aux désastres enfantés par la guerre, le repos si ardemment desiré par les peuples. Le directoire exécutif de la république française a toujours voulu que la paix fût également avantageuse et à l'Autriche et à la France, et surtout qu'elle éloignât toute possibilité d'une guerre future entre elles, tant en Italie qu'en Allemagne, en déterminant les frontières de telle manière qu'aucune des deux puissances ne fût en temps de paix dans une situation en quelque sorte offensive ou alarmante vis-à-vis de l'autre.

Ne point se renfermer dans ce cercle raisonnable, faire dépendre la paix de quelques mille hommes de population de plus, qui n'ajoutent rien à la puissance d'un grand peuple, c'est oublier tous les maux dont gémit l'humanité souffrante ; c'est demander une guerre qui ne peut avoir de but utile à aucune des deux nations.

Un anonyme, au général en chef Bonaparte.

Le 12 thermidor an v. (30 juillet 1797.)

Je ne connais point vos projets, général ; mais depuis que je vous connais, je m'intéresse à vous et à votre gloire, et depuis

que vous vous êtes fait un grand nom, mon attachement s'est encore accru par l'admiration que les hommes de génie inspirent à ceux qui savent les apprécier, et j'ose m'entretenir avec vous aujourd'hui sur ce qui reste à faire.

Vous vous trouvez dans une si grande alternative que, tout intrépide que soit votre caractère, vous devez être incertain du parti que vous avez à prendre quand il vous faut choisir entre l'estime ou la haine, la gloire ou la honte, un grand pouvoir ou une nullité qui vous conduirait à l'échafaud, enfin entre l'immortalité d'un grand homme ou d'un factieux puni.

Vous avez trois partis à prendre :

Le premier est de retourner en France et d'y vivre en simple citoyen.

Le second est d'y rentrer à la tête de votre armée et d'y devenir chef de parti.

Le troisième est celui que je vous proposerai après avoir discuté les deux autres.

Le premier parti, qui n'a réussi qu'à Sylla, ne vous réussirait pas au milieu des troubles où nous vivons. Les gens envieux de votre gloire, les hommes de toutes les factions qui ne vous pardonneraient pas le refus de seconder leurs projets, cette autre classe d'hommes que vous avez exaspérée par vos victoires, tous se réuniraient pour vous faire succomber et ne se vengeraient que par votre supplice. Vous avez entrepris une carrière d'autant plus difficile qu'il faut la parcourir toute entière, ou mourir honteusement si l'on s'arrête.

Le second parti me paraît trop odieux pour que je croie devoir employer de grands efforts pour vous en dissuader. Bonaparte n'ira pas ternir sa gloire auprès du crime, s'associer à des gens teints du sang de leurs concitoyens et de leurs parents, à des mangeurs d'hommes, et partager leurs forfaits passés et futurs. Assez long-temps la France a été déchirée par leurs mains, elle commence à respirer. Loin de troubler cette tranquillité naissante qu'on vous doit en partie, vous devez chercher, au contraire, à la consolider. Après avoir été le fléau des ennemis de la France, vous iriez y porter la guerre civile, et peut-être y trouver la fin de vos victoires, la honte et la mort ; car vous auriez à combattre des Français, et des Français armés par le désespoir. Non, général, vous ne seconderez pas, en ce moment, les vues ambitieuses de quelques généraux et officiers de votre

armée, plus jaloux du pillage, du pouvoir, que de la liberté et de l'égalité, qui n'est pour eux qu'un prétexte, et qui, après avoir saccagé l'Italie, brûlent de porter également la flamme, le fer et la cupidité dans leur pays. Vous devez trop les connaître et les mépriser.

Un homme tel que vous doit faire une fin plus digne de ses heureux commencements, voici ce que je propose :

Formez de l'Italie un grand empire ; que ce nouvel état prenne un fort ascendant dans la balance de l'Europe ; qu'il tienne un milieu entre l'Empire et la France ; établir, entre ces puissances, un équilibre parfait, en se déclarant contre celle qui voudrait opprimer l'autre. Soyez le chef de cet empire ; gardez à votre solde une grande partie de l'armée française pour contenir les différents peuples et assurer l'exécution de ce plan. La France vous devra l'éloignement de cette armée qu'elle ne pourrait entretenir qu'avec peine, et dont l'esprit troublerait sa tranquillité. Elle vous devra la paix et vous aurez mérité son estime et son admiration. Soyez son plus fidèle allié ; il est d'autant plus utile au gouvernement actuel de seconder vos projets, que vous vous servirez mutuellement de soutien. Vous pouvez aussi devenir redoutable par vos forces maritimes, et disputer, par la suite, l'empire de la mer aux Anglais, ou au moins les chasser entièrement de la Méditerranée.

Cette entreprise, digne de vous, général, et dont je ne détaille pas tous les avantages, qui vous frapperont au premier aperçu, est la seule qui puisse mettre le sceau à votre gloire, ramener une paix durable en France, procurer de la stabilité à son gouvernement, et, en vous élevant au faîte des grandeurs, vous faire encore bien mériter de la patrie.

Adieu, général ; personne ne vous souhaite plus de succès que moi : ne voyez en moi qu'un homme qui aime son pays, et qui vous aime.

Le général en chef Bonaparte au diretoire exécutif.

Milan, le 14 thermidor an v. (1 août 1797.)

Après quinze jours d'une navigation assez heureuse, la flotte qui était partie de Venise, composée de plusieurs vaisseaux de ligne et de quelques frégates, sous les ordres du capitaine Bourdé,

ayant à bord quelques troupes de débarquement, commandées par le général Gentilly, a mouillé dans la rade de Corfou. Quatre bâtiments de guerre vénitiens qui s'y trouvèrent, ont augmenté notre escadre.

Le dix messidor, nos troupes ont débarqué et pris possession des forts de Corfou, où elles ont trouvé six cents pièces de canon, la plus grande partie en bronze. Un peuple immense était sur le rivage pour accueillir nos troupes avec les cris d'allégresse et d'enthousiasme qui animent les peuples lorsqu'ils recouvrent leur liberté.

A la tête de tout ce peuple était le papa ou chef de la religion du pays, homme instruit et d'un âge avancé.

Il s'approcha du général Gentilly, et lui dit : « Français, vous « allez trouver, dans cette île, un peuple ignorant dans les scien- « ces et les arts qui illustrent les nations, mais ne le méprisez pas « pour cela, il peut devenir encore ce qu'il a été. Apprenez, en « lisant ce livre, à l'estimer. »

Le général Gentilly ouvrit avec curiosité le livre que lui présentait le papa, et il ne fut pas médiocrement surpris en voyant l'Odyssée d'Homère.

Les îles de Zante et de Céphalonie, de Sainte-Maure, ont le même desir, et expriment les mêmes sentiments pour la liberté. L'arbre de la liberté est dans tous les villages; des municipalités gouvernent toutes les communes; et les peuples espèrent qu'avec la protection de la grande nation, ils recouvreront les sciences, les arts et le commerce qu'ils avaient perdus sous la tyrannie des oligarques.

Le chef des Maniottes, peuple vrai descendant des Spartiates, et qui occupe la péninsule où est situé le cap de Matapan, m'a envoyé un des principaux du pays pour me marquer le desir qu'il aurait de voir dans son port quelques vaisseaux français et d'être utile en quelque chose au grand peuple.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

Paris, le 18 thermidor an v. (5 août 1797.)

Je me propose de vous écrire plus longuement aujourd'hui que je ne l'ai fait par le courrier passé, et d'entrer dans quelque détail

sur l'état actuel des négociations d'Italie, en réponse à votre dépêche du 10 de ce mois.

Le directoire voit, avec une excessive peine, la tournure qu'elles prennent, et d'autant plus qu'il ne peut presque pas douter qu'il n'existe une connexion entre le changement survenu dans les intentions de l'empereur, et ce qui se passe dans l'intérieur de la république. Cependant il veut, à tout prix, que le renouvellement des hostilités ne vienne pas de lui; et que, ni la maison d'Autricbe, ni les ennemis de l'intérieur, ne puissent, avec quelque apparence de fondement, jeter sur lui le blâme d'avoir voulu la continuation de la guerre. Il veut que tous les torts soient du côté de l'Empereur, absolument tous; et, lorsque la mesure sera comblée, si la guerre éclate, elle n'en sera que plus terrible. Jusque-là il veut décidément la paix.

Pendant que le directoire veut bien croire à la négociation, comme si elle devait être faite, il désire que vous continuiez d'agir dans votre double capacité de négociateur et de général, c'est-à-dire que, par tous les moyens compatibles avec l'honneur de la république, vous ameniez la négociation à un heureux terme, tout en vous préparant à n'être pas pris au dépourvu, si, contre le vœu du directoire, la guerre devait recommencer.

Tant que les communications sont ouvertes, et que les deux puissances peuvent s'expliquer, l'intérêt de l'humanité exige que tout soit mis en usage pour ramener des hommes évidemment égarés : l'intérêt de la république l'exige également.

Les députés des départements ex-vénitiens, de Vicence et de Bassano, au général en chef Bonaparte.

Bassano, le 19 thermidor an v. (6 août 1797.)

Les provinces qui gémissaient sous le joug des Vénitiens, représentées par leurs députés réunis dans un congrès central, réclament de vous, citoyen général, la liberté et leur réunion à la république cisalpine.

Le citoyen Pol Franceschi, victime de l'ancienne tyrannie, et qui vous a suivi dans le champ de l'honneur, est le négociateur chargé de solliciter votre appui et votre puissante influence : daignez l'écouter; et, si vous croyez nécessaire sa mission à Paris, veuillez diriger sa marche et ses opérations.

Joignez, citoyen général, à la gloire d'avoir conquis l'Italie, celle plus grande encore d'avoir donné la liberté aux vaincus, et d'avoir été le régénérateur d'un grand peuple.

Le général de division Joubert au général en chef Bonaparte.

Vicence, le 22 thermidor an v. (9 août 1797.)

Les députés des gouvernements de terre-ferme, qui s'étaient assemblés à Bassano, ont voté pour la réunion de leur pays à la république cisalpine, et pour vous envoyer deux de leurs membres. La démarche à laquelle se livrent les villes de la terre-ferme, est dictée par l'amour qu'elles ont pour un gouvernement républicain représentatif; et la moralité des deux citoyens qui sont chargés de cette honorable commission, doit vous répondre de sa sincérité.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Milan, le 29 thermidor an v. (16 août 1797.)

L'empereur paraît diriger toutes ses forces vers l'Italie. Les nombreuses recrues qu'il fait, jointes aux prisonniers qu'on lui a rendus, et qu'il a le temps d'exercer, le mettront dans le cas de m'opposer une armée formidable, etc.

Les îles de Corfou, de Zante et de Céphalonie, sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble.

Je crois que, si nous étions obligés d'opter, il vaudrait mieux restituer toute l'Italie à l'empereur et garder les quatre îles, qui sont une source de richesse et de prospérité pour notre commerce.

L'empire des Turcs s'écroule tous les jours. La possession de ces îles nous mettra à même de le soutenir autant que cela sera possible, ou d'en prendre notre part.

Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte. Le vaste empire ottoman, qui périt tous les jours, nous met dans l'obligation de penser de bonne heure à prendre des moyens pour conserver notre commerce du Levant.

Le général Augereau au général en chef Bonaparte.

Paris, le 29 thermidor an v. (16 août 1797.

L'électeur de Hesse-Cassel écrit confidentiellement à son neveu le général de Hesse, que l'empereur ne fera pas la paix, par la raison qu'elle ne paraît pas être du goût de MM. de Clichy, qu'il croit tenir la haute-main sur Paris et sur les deux conseils.

Le citoyen Carnot au général en chef Bonaparte.

Paris, le 30 thermidor an v. (17 août 1797.)

Je ne vous entretiendrai pas, mon cher général, des prétendus dangers que court en ce moment la république. Si ces dangers ne sont pas nuls, ils sont au moins centuplés par la peur. La peur fait prendre de part et d'autre des mesures extravagantes, et c'est dans ces mesures qu'est le véritable péril. Pour les spectateurs, il y a de quoi rire de ces terreurs paniques et réciproques. On peut dire que les deux factions ont le cauchemar; chacune d'elles s'arme pour combattre des moulins à vent. La seule chose à craindre, c'est que, lorsqu'elles seront armées sans savoir pourquoi, elles ne se trouvent en présence et ne se battent réellement; mais on commence à s'éclairer : la peur a fait le mal, la peur en sera le remède.

J'ai vu plusieurs fois votre aide-de-camp Lavalette, pour lequel vous m'avez écrit. C'est un homme d'esprit, qui m'a paru fort sage, et je serai fort aise, s'il m'est possible, de faire quelque chose pour lui.

Ce qui, à travers l'exaltation et la folie de nos dons Quichottes, fixe l'attention des hommes raisonnables, qui veulent enfin un terme aux maux de leur patrie, c'est l'expectative de la paix. Tous, mon cher général, ont les yeux fixés sur vous; vous tenez en vos mains le sort de la France entière; signez la paix, et vous la faites changer de face comme par enchantement. Je sais quelles sont à cet égard vos bonnes intentions; je sais que c'est la mauvaise foi de l'empereur qui a retardé un événement si désirable, mais puisqu'enfin l'empereur semble vouloir se rapprocher, con-

clure séparément, ne laissez pas échapper l'occasion. Ah! croyez, mon cher général, il est temps de couronner vos travaux militaires; faites la paix, il ne vous manque plus que ce genre de gloire. Ne remettons pas la république en problème; songez qu'elle en sera toujours un jusqu'à la paix : dussiez-vous la faire sur les seules bases du traité préliminaire de Leoben, concluez-la, elle sera encore superbe; elle le sera aussi pour l'empereur à la vérité; mais qu'importe? La paix pourrait-elle être solide, si elle était trop onéreuse pour lui? L'empereur ne devient-il pas notre ami naturel et forcé par sa position géographique, du moment que la pomme de discorde qui était dans les Pays-Bas se trouve enlevée? D'ailleurs, son agrandissement ne donne-t-il pas de la jalousie à ses voisins, à la Russie, aux Turcs, au roi de Prusse? Ses nouvelles possessions ne lui suscitent-elles pas des embarras qui l'empêcheront long-temps de s'occuper de nous? Je ne vois qu'une seule précaution essentielle à prendre, c'est de vous ménager l'occupation de l'Italie le plus long-temps possible, et, en tout état de cause, ne consentir à l'évacuation, qu'après le traité fait et ratifié avec François II, tant en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême, qu'en sa qualité d'empereur et chef de la confédération germanique. En un mot, vous devez rester maître du pays jusqu'à ce que la paix continentale ait lieu de fait. Il me semble que cela se peut faire aisément; et alors, mon cher général, venez jouir de la bénédiction du peuple français tout entier, qui vous appellera son bienfaiteur; venez étonner les Parisiens par votre modération et votre philosophie. On vous prête mille projets plus absurdes les uns que les autres; on ne peut pas croire qu'un homme qui a fait de si grandes choses, puisse se réduire à vivre en simple citoyen. Quant à moi, je crois qu'il n'y a que Bonaparte, redevenu simple citoyen, qui puisse laisser voir le général Bonaparte dans toute sa grandeur.

Croyez-moi, mon cher général, le plus sûr et le plus inviolable de vos amis.

Le ministre des relations extérieures aux généraux Bonaparte et Clarke.

Paris, le 2 fructidor an v. (19 août 1797.)

Vous avez du voir, citoyens généraux, les dernières ouvertures de M. Thugut, dans sa lettre du 31 juillet, que je vous ai adressée il y a quelques jours, et les intentions du directoire, dans ma réponse. Vous êtes à portée de tout juger; rien n'échappe à votre discernement de ce qui peut être moyen ou obstacle, et vous êtes munis d'amples pouvoirs dont le directoire vous renouvelle la confirmation; ils vous serviront pour mettre à profit les dispositions que l'empereur manifeste; le directoire, de son côté, doit vous instruire de ses intentions. Il continue à desirer la paix; et ce desir soutenu lui fait vouloir, quel que soit l'événement de la négociation, que les torts soient du côté de l'empereur.

Dans cette vue, il s'est déterminé à vous presser de reprendre la négociation sur la base générale des préliminaires de Léoben : mais il desire que vous vous écartiez des stipulations qui nous sont évidemment défavorables; et, comme déja ces préliminaires ne sont plus, ainsi que vous l'observez dans la dernière note que vous avez remise aux ministres plénipotentiaires de l'empereur, il y a lieu d'espérer qu'il ne vous sera pas impossible, d'après les circonstances où vous vous trouvez, d'en tirer encore un parti avantageux.

Je vous remets pour cet effet, devant les yeux, les objets qui doivent vous occuper de préférence au moment de conclure.

Le principal de ces objets est d'éloigner l'empereur de l'Italie et d'insister sur ce qu'il s'étende en Allemagne, vous concevez sans peine l'intérêt que nous y avons. Nous réduisons sa puissance maritime; nous le mettons en contact avec son ancien rival le roi de Prusse, et nous l'écartons des frontières de la république notre alliée, qui, dénuée de forces militaires et située entre les états du grand-duc de Toscane et ceux de l'empereur, serait bientôt influencée et subjuguée par la maison d'Autriche.

Entre les raisonnements que vous pourrez employer et que vos lumières vous suggéreront pour engager l'empereur à se prêter à nos vues, je vous en indiquerai quelques-uns qui me paraissent

d'une grande force : l'empereur doit trouver peu de sûreté à ranger sous sa domination des peuples remplis de l'esprit de la liberté et voisins d'une république démocratique à laquelle quelques-uns d'entre eux auront déja appartenu. Il lui sera impossible de les gouverner sur le pied de ses autres sujets, il faudra qu'il leur accorde des priviléges ; et comme avec ce moyen sa domination ne promettrait pas d'être tranquille, cette acquisition serait donc presque nulle pour lui, comme il paraît déja le sentir dans les mémoires qu'il vous a fait remettre le 18 juillet; en deuxième lieu, le voisinage de ses états avec ceux de la république italique, à la conservation de laquelle la France prend un si pressant intérêt, doit nécessairement produire des troubles et faire naître de nouvelles guerres entre les deux puissances.

Si donc l'empereur desire de conclure une paix solide et fermer la porte à tout motif de rupture, il ne doit point insister sur la possession de ces provinces, et il doit s'attendre nécessairement à la première guerre que ces peuples secoueront son joug et se joindront aux républiques française et italique.

Une possession aussi inquiète et aussi précaire ne vaudrait donc, dans aucun cas, les dédommagements que la république pourrait lui offrir en Allemagne, dans un pays où les peuples sont accoutumés à sa domination et l'aiment, et où éloigné des frontières de la France et de celle de ses intimes alliés, qu'elle regarde presque comme les siennes, il pourrait espérer, pour ainsi dire, de n'être jamais attaqué par elle.

Si la maison d'Autriche trouvait ces raisonnements concluants, il y aurait trois propositions à faire.

La première, qu'elle renonce à toute la terre-ferme de Venise et se contente de la Dalmatie et de l'Istrie vénitienne dont elle s'est déja emparée, et qu'il n'est pas à espérer qu'elle consente jamais à évacuer. Vous pouvez faire valoir l'indulgence avec laquelle la république a permis qu'elle occupât dès-à-présent ces provinces qui ne lui reviennent qu'à la paix.

L'archevêché de Saltzbourg et l'évêché de Passau compenseraient amplement la terre-ferme de Venise proprement dite. On pourrait même ajouter la prévôté de Bergtolsgaden et le Haut-Palatinat jusqu'à la Nab, ainsi que les évêchés de Trente et de Brixen, s'il renonçait à toute indemnité en Italie, même l'Istrie et la Dalmatie vénitienne.

C'est dans ce système de sécularisation, auquel il faut en venir

tôt ou tard, et qui est déja consenti par la Prusse, la Hesse, Wurtemberg et Baden, que l'empereur trouvera à-la-fois un dédommagement plus ample et un arrondissement plus convenable à ses états héréditaires, que dans des provinces italiennes agitées par les principes de la démocratie, et qui, d'ailleurs seraient pour sa maison des sujets perpétuels de guerre.

Si, malgré toutes ces bonnes raisons, cette première proposition ne réussissait pas, vous pourriez en faire une seconde par laquelle l'empereur renoncerait à tout ce qui lui a été promis sur la droite de l'Adige; de cette manière Mantoue, Brescia et la polésine de Rovigo, seraient réunies à la république italique; et le dédommagement, en Allemagne, se bornerait à l'évêché de Passau seul, sans la ville.

Ce qui importe infiniment au directoire, c'est que Mantoue ne retombe pas entre les mains de l'empereur; et, à cet égard, vous vous rappellerez sans doute les instructions qui vous ont été antérieurement transmises par mon prédécesseur, le 15 prairial passé. Il est dit que, s'il était possible de procurer à la république italique, Mantoue, Brescia, jusqu'à l'Adige, le directoire consentirait à ce que Venise appartînt à l'empereur; mais il demanderait que la petite ville de Chiozza, qui se trouve dans les lagunes, à l'embouchure de l'Adige, fut réservée à cette république afin de lui procurer un débouché pour l'exportation de ses denrées. Dans ce cas, la cession formelle de Venise importerait peu au directoire, d'autant que cette ville est tellement sous la main de l'empereur qu'il serait impossible qu'il ne s'en emparât pas sous peu, et qu'il serait toujours maître de l'affamer.

Mais aucune de ces trois propositions ne nous est plus avantageuse que la première. C'est donc à faire adopter celle-là qu'il s'agit de mettre les plus grands efforts en insistant sur les motifs allégués plus haut qui doivent déterminer l'empereur à s'étendre de préférence en Allemagne.

Dans le cas de ces trois alternatives, et sur-tout dans celui des deux dernières, la république italique a besoin d'être fortement organisée, sur-tout sous le rapport militaire. Il faut que le traité lui assure, non-seulement l'indépendance, mais encore la consistance.

Elle aura pour voisins l'empereur, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane. Cette situation critique nécessite une

grande force militaire sous le rapport des troupes et des forteresses. Quant aux premières, elles sont peu de chose, même y comprises les légions polonaises ; vous ne les faites guère monter qu'à environ six à huit mille hommes en tout dans une de vos dépêches.

L'unique moyen de parer à cet inconvénient est d'enseigner la guerre à des peuples qui passent pour peu belliqueux ; c'est d'entretenir chez eux des troupes françaises, à l'imitation de ce que le comité de salut public a fait avec la Hollande. Il faut donc porter le plus haut possible le nombre des troupes que vous pouvez laisser à la république italique.

Quant aux forteresses, cette république est dans un dénuement presque total en vertu des préliminaires, tandis que l'empereur a Palma-Nova, Peschiera, Mantoue, Porto-Legnago et les châteaux de Vérone, d'Osopo et de Brescia. Ce danger est tel, qu'il devient indispensable d'aviser aux moyens de ne pas remettre à l'empereur toutes ces places, et de faire passer l'une des trois propositions indiquées plus haut.

En attendant, l'évacuation de ces forteresses ainsi que de toute la gauche de l'Oglio et du Pô, qui est promise à l'empereur, doit être retardée le plus possible. Il est dit, dans les instructions du 17 floréal, que cette évacuation sera subordonnée à celle que fera l'empereur du territoire jusqu'à la Leck et à la Rednitz, et des places de Manheim, Mayence, Herenbrenstein, etc.

Le directoire confirme cette condition capitale, et desire en outre que les troupes de la république n'évacuent l'Italie qu'après la paix continentale. C'est d'après cette détermination que vous demanderez le plus long temps possible pour cette évacuation.

Si, comme il est à desirer, Venise ne sert pas d'objet d'échange contre Mantoue, ainsi qu'il est dit dans les instructions du 15 prairial, et que nous obtenions la droite de l'Adige et toute la terre-ferme contre des dédommagements en Allemagne, cette ville peut subsister par elle-même sous la forme de république démocratique en conservant sa terre-ferme et ses îles, ou être réunie à la république cisalpine : ce dernier parti paraît le plus avantageux. Si Venise demeure indépendante, les anciens oligarques, qui n'aiment pas la France ni les principes de liberté, et qui conserveront toujours de l'influence, feront tout pour la soumettre à l'empereur ; au lieu qu'ils seront efficacement bridés

et surveillés, s'ils appartiennent à un gouvernement central placé à Milan ou ailleurs, et qui n'ait contre l'empereur que des motifs de haine ou de crainte. La république italique, gagnant outre cela, à cette réunion, une étendue considérable de côtes sur l'Adriatique, pourra concourir avec nous à balancer l'influence commerciale que l'empereur acquerrait dans la Méditerranée et l'Archipel. Dans ce cas, et sur-tout dans celui où l'empereur aurait la Dalmatie et l'Istrie, les îles du golfe de Venise, celles de la Grèce qui lui appartiennent, et les villes vénitiennes en Albanie, demeureraient à la république Cisalpine ou seraient cédées à la France. Dans tous les cas, Corfou, Céphalonie, Zante et Cérigo, doivent rester à la république française.

Il importe également de s'opposer à ce que l'empereur conserve Raguse, dont il s'est emparé contre toute espèce de droit. Il faudra, pour cet effet, qu'un article du traité définitif assure l'indépendance de cette petite république, et que l'empereur s'en dessaisisse tout de suite.

Après avoir parcouru les articles relatifs à l'Italie, je passe à ceux concernant l'Allemagne.

L'empereur traite avec la république comme roi de Hongrie et de Bohême, et en sa qualité d'empereur d'Allemagne. Sous le premier de ces rapports, il doit céder tout ce qui lui appartient sur la rive gauche du Rhin : cette cession emporte le comté de Falckenstein, le Frickthal, et les terres et droits que la maison d'Autriche possède sur la rive gauche du Rhin au-dessus de Bâle. Le directoire s'en réfère à cet égard aux diverses instructions données au général Clarke, notamment celles des 3 et 30 floréal, par lesquelles il demande en outre les îles du Rhin dépendantes du Brisgaw et du Vieux-Brisach.

Comme chef de l'empire germanique, l'empereur doit d'abord consentir à ce que tout le territoire cédé ou à céder à la république française sur la rive gauche du Rhin, soit à perpétuité soustrait à la suprématie de l'empire. Il est absurde que, sous le prétexte du maintien et de l'intégrité de l'empire, on veuille attaquer les droits de la république sur Liége, Slavelot et Malmédy, comme si cette intégrité n'était pas une chimère après les atteintes qui lui ont été portées par tous les traités déja conclus avec des princes allemands, et par les reconnaissances que l'empereur lui-même a solennellement faite des limites de la république.

Vous penserez donc, qu'il faut hautement exiger ce point, et ne permettre aucune tergiversation ni réserve. L'empereur doit renoncer également à tous droits de suzeraineté prétendus et souvent exercés par l'empereur et l'empire sur différents états d'Italie, et consentir à ce que les fiefs dits impériaux dans l'état de Gênes, soient réunis à la république pour en disposer.

Le directoire ignore le montant des dettes hypothéquées sur la Belgique. Il faut faire tous vos efforts pour le connaître, et rejeter, si le contraire n'est pas solennellement convenu, toutes celles contractées pendant la guerre.

Reste les dédommagements à fixer au stathouder et au duc de Modène; l'un et l'autre doivent se trouver sur la rive droite du Rhin et aux dépens des biens ecclésiastiques. C'est le principe auquel vous travaillerez à faire consentir l'empereur.

Le duc de Modène ne peut plus prétendre à la Romagne, qui d'abord lui avait été adjugée, depuis que celle-ci est actuellement réunie à la république italique.

Comme il est presque convenu que l'empereur lui cédera le Brisgaw, cet objet ne paraît pas devoir souffrir de contestation.

Quant au stathouder, vous êtes instruit, par une lettre de mon prédécesseur, du 15 prairial passé, que le directoire verrait avec plaisir le roi d'Angleterre expulsé de l'Allemagne, et le Hanovre servirait d'indemnité à ce prince; mais, outre que cette mesure souffrirait de grandes difficultés de la part de l'empereur, elle aurait l'inconvénient d'approcher trop le stathouder de la république batave.

Il serait fort à souhaiter que l'empereur consentît à transporter au stathouder le Brisgaw autrichien. Le moyen le plus efficace pour lui faire goûter ce projet, est de séculariser en faveur du duc de Modène quelque principauté ecclésiastique, reversible à l'archiduc Ferdinand, oncle de l'empereur. Cette principauté pourrait se trouver en Souabe. L'empereur doit être plus flatté d'établir sa maison en Allemagne qu'en Italie; il ne peut se dissimuler que cet établissement sera plus solide; que, s'il consent de bonne grace à se dessaisir du Brisgaw, le dédommagement du duc de Modène pourrait en être plus considérable.

Au reste, le directoire desire que, dans ce que je vous écris ici, vous ne voyiez que diverses combinaisons plus ou moins favorables à la république, dans lesquelles vous chercherez des directions et non des ordres. Il a une entière confiance en vous,

et se repose sur votre sagesse et sur votre gloire. Votre énergique réponse du 10 thermidor aux cinq notes des ministres de l'empereur, lui prouverait seule, s'il en était besoin, combien est fondée cette confiance.

Il consent donc que vous négociiez sur la base des préliminaires de Léoben, mais avec précaution, et seulement autant que, sur chaque point bien médité, il vous sera prouvé qu'il n'est pas possible d'obtenir mieux.

Dans le cas où il serait accordé à l'empereur tout ce que les préliminaires lui donnent en Italie, vous sentez sûrement l'utilité de ne lui donner aucun dédommagement en Allemagne, et de le faire renoncer aux prétentions qu'il pourrait avoir sur la Bavière et sur quelques-unes des nouvelles sécularisations.

Enfin le directoire vous demande d'avoir sans cesse présente à l'esprit la nécessité d'affermir la république italique, l'avantage de repousser, le plus possible, l'empereur en Allemagne ; de vous assurer son influence pour la négociation avec l'empire ; de ne pas laisser Mantoue à sa disposition ; d'écarter aussi, dans les circonstances, toute idée de congrès. Les motifs de tels vœux doivent être vivement sentis par vous ; mais, encore une fois, ils sont des avertissements, et rien autre chose.

La Dalmatie et l'Istrie vénitienne devant, suivant toute apparence, rester à l'empereur et amener de nouvelles relations commerciales, vous arrêterez, dans un article, qu'il sera fait un traité de commerce par lequel la France jouira des avantages des nations les plus favorisées. Les détails en seront renvoyés à l'époque même de ce traité.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

Paris, le 2 fructidor an v. (19 août 1797.)

J'ai reçu avant-hier, 5 thermidor, citoyen général, avec la lettre que vous m'avez adressée, votre réponse aux cinq notes des ministres de l'empereur.

Je l'ai trouvée, comme tout ce qui vient de vous, énergique, noble, précise et lumineuse. C'est ainsi qu'il convient à Bonaparte de parler ; c'est ainsi que vous savez, même par vos écrits,

faire respecter la république. Je l'ai communiquée sur-le-champ au directoire ; il en a reçu la même impression, et il desire que je vous la transmette.

Je ne doute pas que les dispositions plus rapprochées qu'annonce le baron de Thugut dans la lettre que je vous ai déja envoyée, ne soient, à beaucoup d'égards, le résultat de votre réponse. Votre fermeté a sans doute imposé à ses prétentions. Vous saurez, au reste, apprécier son nouveau langage.

J'adresse aujourd'hui à vous, et au général Clarke, une lettre dont le directoire desire que le contenu soit présent à votre esprit pendant la négociation.

Je vous le répète, ce ne sont que des vues dont vous tirerez le meilleur parti possible, et nullement des entraves.

En résultat, le directoire vous laisse un champ libre pour la paix : elle est d'ailleurs dans les vœux de tous les Français ; et, faite par vous, elle excitera leur enthousiasme.

Je ne saurais trop vous dire, citoyen général, à quel point mon amour du bien public se confond avec ma confiance dans vos lumières, mon respect pour votre gloire, et mon attachement pour votre personne.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

Paris, le 6 fructidor an v. (23 août 1797.)

Il serait extrêmement possible que l'empereur, tout en prenant un tendre intérêt à l'intégrité de l'empire, et en refusant tout dédommagement qui pourrait nuire à cette intégrité, demeurât, avec toutes ces belles protestations, le maître de la Bavière après la paix. Comme il est fort important qu'il ne cherche pas son dédommagement sans nous, et qu'il ne puisse se dispenser de celui que nous voulons lui offrir en Allemagne, il faut qu'il soit mis hors d'état de retenir, par la force, des pays quelconques de l'empire à l'issue de la guerre. Pour cet effet, je vous propose, comme un article essentiel à insérer dans le traité définitif, qu'aussitôt après la signature, et dans un temps donné, l'empereur évacuera les villes et forteresses appartenantes, soit à des électeurs, soit à des princes ou états de l'empire, telles que nom-

mément Ingolstadt, Ulm, Manheim, Mayence, Herenbrenstein, ou telle autre place qu'il aurait occupée.

Vous concevez sans peine, général, de quelle importance il est que cette évacuation soit consommée à l'époque où s'entamera la paix de l'empire; l'empereur, s'il était le maître des places, le serait aussi de la paix que l'Europe fera, et nous dicterait les conditions.

Il faut donc, de toute nécessité, faire passer cet article, soit pour tranquilliser les princes du corps germanique, soit pour nous assurer l'avantage dans les négociations de la paix avec l'empire, soit enfin pour ne pas mettre l'empereur dans une situation à dédaigner ou refuser les dédommagements que nous avons à lui offrir. Quand il se verra lié par un pareil article, il sera plus à notre merci, et traitera de meilleure grace et avec plus de sincérité.

Le directoire approuve parfaitement l'occupation de Zante, Corfou et Céphalonie.

Vous aurez vu, par une de mes précédentes dépêches, que le directoire, et vous, vous êtes rencontrés à cet égard, et qu'il avait également nommé Cérigo, comme bonne à occuper.

Rien au reste n'est plus important que de nous mettre sur un bon pied dans l'Albanie, la Grèce, la Macédoine et autres provinces de l'empire turc en Europe, et même toutes celles que baigne la Méditerranée, comme notamment l'Égypte, qui peut nous devenir un jour d'une grande utilité. Le directoire, en approuvant les liaisons que vous avez établies avec le pacha Ibrahim et la nation albanaise, desire que vous fassiez connaître le peuple français au reste des provinces turques d'une manière qui, tôt ou tard, puisse tourner à leur profit et au nôtre, et au désavantage de nos communs ennemis.

Le général en chef Bonaparte au ministre des relations extérieures.

Au quartier-général à Passeriano, le 26 fructidor an v.
(12 septembre 1797.)

Le général Clarke vous écrit en grand détail, citoyen ministre, pour vous faire connaître notre situation. Vous trouverez également, dans sa correspondance, la copie des procès-verbaux,

Toutes ces négociations ne sont que des plaisanteries : les vraies négociations se feront à Paris, si le gouvernement prend une bonne fois la stabilité qu'il doit avoir ; si cette poignée d'hommes évidemment vendus à l'Angleterre, ou séduits par les cajoleries d'une bande d'esclaves, se trouve une fois dans l'impuissance et sans moyens d'agiter, vous aurez la paix, et telle que vous la voudrez, quarante-huit heures après.

Dans ce moment-ci, nos négociations sont suspendues parce que les plénipotentiaires de sa majesté ont envoyé un courrier à Vienne pour connaître l'ultimatum de l'empereur.

Le seul projet auquel nous avons paru donner quelque assentiment dans le confidentiel, est celui-ci : Les limites spécifiées dans nos observations sur l'article IV des préliminaires, Mayence, etc.

Pour l'empereur, Venise et les limites de l'Adige.

Corfou, etc., à nous.

Le reste de l'Italie libre, à la Cisalpine.

Nous donnerions Palma-Nova le même jour qu'ils nous donneraient Mayence.

Que l'on ait de l'énergie sans fanatisme, des principes sans démagogie, et de la sévérité sans cruauté : que l'on cesse d'être faible, tremblant ; que l'on n'ait pas honte, pour ainsi dire, d'être républicain ; que l'on balaie de la France cette horde d'esclaves conjurés contre nous, et le sort de l'Europe est décidé.

Que le gouvernement, les ministres, les premiers agents de la république, n'écoutent que la voix de la postérité.

Le général en chef Bonaparte au ministre des relations extérieures.

Passeriano, le 27 fructidor an V. (13 septembre 1797.)

Vous trouverez ci-joint la lettre que j'écris au citoyen Canclaux, ministre à Naples, en réponse aux ouvertures qui lui ont été faites par M. Acton, et dont il vous aura sûrement rendu compte.

La cour de Naples ne rêve plus qu'accroissement et grandeur : elle voudrait d'un côté Corfou, Zante, Céphalonie, etc. ; de l'autre, la moitié des états du pape, et spécialement Ancône. Ces

26.

prétentions sont trop plaisantes; je crois qu'elle veut en échange nous céder l'île d'Elbe. Je pense que désormais la grande maxime de la république doit être de ne jamais abandonner Corfou, Zante, etc; nous devons, au contraire, nous y établir solidement, nous y trouverons des ressources pour notre commerce; elles seront d'un grand intérêt pour nous et les évènements futurs de l'Europe.

Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de l'île de Malte? L'amiral Brueys pourrait très-bien mouiller là et s'en emparer; quatre cents chevaliers, et au plus un régiment de cinq cents hommes, sont la seule garde qu'ait la ville de Lavalette; les habitants, qui montent à plus de cent mille, sont tous portés pour nous, et fort dégoûtés de leurs chevaliers qui ne peuvent plus vivre et meurent de faim. Je leur ai fait exprès confisquer tous leurs biens en Italie. Avec l'île de Saint-Pierre, que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte et Corfou, nous serons maîtres de toute la Méditerranée.

S'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angleterre, nous fussions obligés de céder le cap de Bonne-Espérance, il faudrait alors nous emparer de l'Égypte. Ce pays n'a jamais appartenu à une nation européenne; les Vénitiens seuls y ont eu une prépondérance précaire. On pourrait partir d'ici avec vingt-cinq mille hommes, escortés par huit ou dix bâtiments de ligne ou frégates vénitiennes et s'en emparer.

L'Egypte n'appartient pas au grand-seigneur.

Je desirerais, citoyen ministre, que vous prissiez à Paris quelques renseignements et me fissiez connaître quelle réaction aurait sur la Porte l'expédition d'Égypte.

Le général en chef Bonaparte au ministre des relations extérieures.

Passeriano, le 27 fructidor an v. (13 septembre 1797.)

M. de Gallo est venu hier me trouver; il m'a dit que M. le général Merfeldt partait ce matin pour Vienne, pour décider cette cour à nous faire promptement une réponse catégorique et

à culbuter Thugut ou le forcer malgré lui à faire la paix; qu'il avait écrit à cet effet à l'impératrice, et dressé leur petit manège de cour.

Nous sommes convenus que, si l'empereur, en exécution de l'article IV des préliminaires, nous reconnaissait les limites constitutionnelles qui, à peu de choses près, sont celles du Rhin, si, avec bonne foi, il faisait tous ses efforts pour nous mettre en possession de Mayence, nous le mettrions, à notre tour, en possession de Venise et de la rive de l'Adige. Il n'entrerait en possession de Palma-Nova, d'Osopo, etc., que lorsqu'au préalable nous serions dans les remparts de Mayence. Pendant les dix ou douze jours que l'on attendra réponse de Vienne, les négociations vont à peu près languir.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

Paris, le 30 fructidor an v. (16 septembre 1797.)

Je vois, par votre dépêche du 20, que les plénipotentiaires autrichiens vous ont fait de fort singulières propositions. Ils demandent la Romagne, le Ferrarais, Mantoue, Peschiera, Venise et tout l'état vénitien : dites-leur, en réponse à ces étranges communications, et signifiez-leur, comme ultimatum du directoire, qu'en Italie l'empereur gardera Trieste et gagnera l'Istrie et la Dalmatie; qu'il renoncera à Mantoue, à Venise, à la Terre-ferme et au Frioul vénitien, et qu'il évacuera Raguse.

La république française ne veut rien garder dans le continent de l'Italie.

Quant aux îles, les arrangements qui seront pris sur ce point avec la république cisalpine, ne regardent pas l'empereur.

L'empereur peut se dédommager par l'archevêché de Saltzbourg et l'évêché de Passau. Il cherchera en Allemagne le dédommagement du duc de Modène et du prince d'Orange. La France consentira à ces arrangements; elle est résolue de maintenir la limite du Rhin. L'empereur fera à cet égard, tant comme empereur que comme prince de l'empire, une déclaration qui exprime son consentement, et qui ne laisse plus lieu à aucune équivoque; il évacuera Ingolstadt, Manheim, Mayence, Herenbrenstein, Ulm, Kœnigstein.

Tel serait, citoyen général, l'ultimatum du directoire, si toutefois vous êtes en mesure de soutenir ces propositions : sinon, vous marquerez au gouvernement ce que vous pouvez tirer de la négociation. Vous aurez carte blanche ; mais je ne puis vous dire trop combien le directoire desire, et combien il est de l'intérêt de la république, que vous puissiez faire passer les articles ci-dessus. L'empereur doit-être entièrement écarté de l'Italie : ses dédommagements doivent consister en biens ecclésiastiques sécularisés en Allemagne, et nous devons prendre toutes précautions pour qu'il ne puisse pas nous gêner sur la paix avec l'empire ; c'est à quoi tendent les arrangements proposés. Si l'empereur se refuse à cet arrangement raisonnable, que vous trouviez votre situation assez forte, et que vous sentiez que la négociation ne peut être menée à bien, alors vous poursuivrez le plan d'expulser la maison d'Autriche de l'Italie.

Le directoire se trouve aujourd'hui dans une situation à proposer une paix basée, non sur des préliminaires précipitamment conclus, mais sur les convenances naturelles et les limites permanentes des deux puissances.

La république est affermie dans l'intérieur ; et le gouvernement, en abattant la faction qui favorisait l'Autriche, se trouve maître des réserves nécessaires pour donner à la nation une paix stable et glorieuse, telle enfin que l'attend la partie saine et éclairée du peuple français. Il est également en mesure pour le dehors : je suis chargé de vous informer qu'il négocie avec la Prusse un traité d'alliance offensif et défensif ; que cette négociation se poursuit avec chaleur, et que le résultat que nous en espérons pourrait être de nature à inquiéter la puissance autrichienne. De plus, il a ouvert avec la Russie une négociation pour un traité de paix, qui peut avoir une prompte issue : ainsi l'empereur est à la veille d'avoir un allié de moins et un ennemi de plus.

Au reste, ces conditions ne sont point telles, que l'empereur ait droit de s'en plaindre. Il perd la Belgique et la Lombardie, qui ont été conquises sur lui ; et il obtient l'Istrie et la Dalmatie, sur lesquelles il n'a pas même les droits de la guerre. Ostende et Nieuport sont-ils comparables au port Rose, au port Quieto, à celui de Pola ? Toute la marine de Venise ne tirait-elle pas tous ses bois de construction de l'Istrie ? Les Dalmates ne sont-ils pas les meilleurs matelots du monde ? et l'histoire n'atteste-t-elle pas que l'em-

pire de l'Adriatique a toujours appartenu à la puissance maîtresse de l'Istrie et de la Dalmatie?

Je vous ai dit plus haut, citoyen général, que nos arangements avec la république cisalpine étaient étrangers à la paix avec l'empereur ; que celui-ci ne devait y intervenir en aucune manière, ni même en être instruit. Lorsqu'il s'agira de traiter avec cette république, il faudra vous modeler sur notre traité avec la république batave pour ce qui regarde les troupes à y conserver ; vous porterez le plus haut possible le nombre de celles que vous pourrez y laisser.

Le directoire vous enverra des instructions particulières et détaillées pour établir nos relations avec la république cisalpine ; et c'est alors que vous stipulerez pour l'acquisition à la république française des îles de Corfou, Céphalonie, Zante, Cérigo et Tine ; et vous croirez peut-être alors qu'il sera important de s'assurer des villes de Butrinto, Preveza, Larta et Vonizza ; ne sera-ce pas là brider l'ambition de l'Autriche et mettre la Grèce à l'abri d'être envahie par la cour de Vienne? Vous rappellerez que l'empereur, traitant avec la république comme empereur, comme archiduc d'Autriche et comme roi de Hongrie et de Bohême, doit céder tout ce qui, en ces différentes qualités, lui appartient sur la rive gauche du Rhin.

Le général Bonaparte au directoire exécutif.

Passeriano, le 2[e] jour complémentaire an v.
(18 septembre 1797.)

Il est indispensable que vous jetiez un coup-d'œil sur le congrès d'Udine.

M. de Merfeldt est parti pour Vienne.

Vous aurez vu, dans la seconde séance du protocole, que nous avons déclaré aux plénipotentiaires de sa majesté impériale, que si, au premier octobre, la paix n'était pas signée, nous ne négocierions plus sur la base des préliminaires, mais sur la base respective de la puissance des deux états.

Il serait possible qu'avant le premier octobre, monsieur de Merfeldt revînt avec des instructions de signer la paix aux conditions suivantes :

1° La ligne de l'Adige à l'empereur, y compris la ville de Venise;

2° La ligne de l'Adige à la république cisalpine, et, dès-lors, Mantoue;

3° Les limites constitutionnelles telles qu'elles sont spécifiées dans le protocole de la cinquième séance, y compris Mayence;

4° Que l'empereur n'entrerait en possession de l'Italie que lorsque nous entrerions dans les remparts de Mayence;

5° Corfou et les autres îles à nous;

6° Que ce qui nous manque pour arriver aux limites du Rhin, pourrait être arrangé dans la paix avec l'empire.

Il faut que je sache si vos intentions sont d'accepter ou non ces propositions.

Si votre ultimatum était de ne pas comprendre la ville de Venise dans la part de l'empereur, je doute que la paix se fasse (cependant Venise est la ville la plus digne de la liberté, de toute l'Italie), et les hostilités recommenceraient dans le courant d'octobre.

L'ennemi est en position de guerre vis-à-vis de moi; il a sur les frontières de l'Italie, dans la Carinthie, la Carniole et le Tyrol, dix mille hommes de cavalerie, et quatre-vingt-dix mille d'infanterie.

Il y a dans l'intérieur et sur les confins de la Hongrie dix-huit mille hommes de cavalerie hongroise levés en masse, et qui s'exercent depuis trois mois.

L'armée française a un pays immense et un grand nombre de places fortes à garder, ce qui fait que je ne pourrai prendre l'offensive qu'avec quatre mille hommes de cavalerie et quarante-cinq mille hommes d'infanterie présents sous les armes : ajoutez à cela à peu près deux mille Polonais, et tout au plus mille italiens, les autres devant rester en Italie pour prêter main-forte à leur gouvernement, et maintenir la police qui sera tourmentée par toute espèce de faction et de fanatisme, quelles que soient les mesures que je compte prendre pour assurer la tranquillité pendant mon absence.

Je crois donc que, si votre ultimatum est de garder Venise, vous devez regarder la guerre comme probable, et

1° M'envoyer l'ordre d'arrêter la marche des cinq mille hom-

mes qui vont dans l'intérieur, pour que je les fasse revenir à l'armée ;

2° Faire ratifier par les conseils le traité d'alliance avec le roi de Sardaigne, ce qui mettrait à peu près huit mille hommes à ma disposition.

Malgré ces mesures, l'ennemi sera encore plus fort que moi. Si je le préviens et que je prenne l'offensive, je le bats, et je suis, quinze jours après le premier coup de fusil, sous les murs de Vienne. S'il prend l'offensive avant moi, tout devient très-douteux.

Mais, en supposant que vous prissiez les deux mesures que je vous indique afin d'augmenter l'armée, vous sentez que, le jour où je serai près de Gratz, j'aurai le reste des forces autrichiennes sur les bras.

J'estime donc que, pour faire de grandes choses, telles que la nation a le droit de l'attendre du gouvernement, si les Autrichiens n'acceptent pas les propositions de paix supposées plus haut, il faut que je sois renforcé de quatre mille hommes de cavalerie, entre autres, de deux régiments de cuirassiers, et de douze mille hommes d'infanterie.

Je pense également que du restant vous ne devez former sur le Rhin qu'une seule armée ; qu'elle doit avoir pour but d'entrer en Bavière, de manière qu'en pressant l'ennemi entre ces deux masses, nous l'obligions à nous céder tout le pays en-deçà du Danube.

Faites attention que je suis ici plus près de Vienne que ne l'est Ratisbonne, et qu'il faut vingt jours de marche à votre armée du Rhin pour arriver à cette dernière ville.

Tous les yeux, comme toutes les meilleures troupes et toutes les forces de la maison d'Autriche, sont contre l'armée d'Italie ; et toutes ces forces sont disposées en échelons de manière à accourir promptement au point où j'aurai percé.

Si votre ultimatum est que Venise ne soit pas donnée à l'empereur, je pense qu'il faut sur-le-champ prendre les mesures que je vous ai indiquées : à la fin d'octobre, les renforts que je demande peuvent être arrivés à Milan : et, en supposant que nous rompions le 15 octobre, les quinze jours, dont nous conviendrons pour en prévenir nos gouvernements et les armées, conduisent au premier

novembre ; et je m'arrangerai de manière, dès l'instant que je saurai que ces renforts auront passé les Alpes, à m'en servir comme s'ils étaient déja sur le Lisonzo.

Je vous prie, citoyens directeurs, de donner la plus grande attention à toutes les dispositions contenues dans la présente lettre, de surveiller et de vous assurer de l'exécution des différents ordres que vous donnerez ; car la destinée de l'Europe sera indubitablement attachée aux mesures que vous prendrez.

Je vous envoie ci-joint une note sur la situation de mon armée calculée sur la force actuelle, pour vous mettre à même de juger de la vérité de l'exposé que je vous fais.

Le général en chef Bonaparte au ministre des relations extérieures.

Passeriano, le 3e jour complémentaire an v.
(19 septembre 1797.)

Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, une lettre que je vous prie de remettre au directoire, parce qu'elle renferme des dispositions politiques et militaires. Je vous prie de la lire avec attention, et d'avoir soin que, dans le cas où l'ultimatum serait que Venise restât à la république cisalpine, l'on prenne toutes les dispositions militaires que j'indique dans ma lettre.

Le parti qu'on doit prendre dépend absolument de l'intérieur : peut-on y rétablir la tranquillité sans armée ? peut-on se passer de la plus grande partie des troupes qui y sont dans ce moment-ci ? alors il peut être avantageux de faire encore une campagne.

Ce n'est pas que peut-être lorsque l'empereur verra l'armée du Rhin et de Sambre-et-Meuse organisée dans une seule masse, l'armée du nord se rappuyant sur les armées du Rhin, les troupes de l'intérieur marchant pour renforcer les armées, peut-être alors consentira-t-il à renoncer à Venise ; mais je vous le répète, il ne faut pas y compter.

Toutes leurs positions sur leurs frontières sont telles, que s'ils devaient se battre, d'un instant à l'autre, leurs troupes sont campées et prêtes à entrer en campagne.

Le général en chef Bonaparte au ministre des relations extérieures.

Passeriano, le 3[e] jour complémentaire an V.
(19 septembre 1797.)

Les plénipotentiaires de l'empereur ont reçu un courrier de Vienne; ils sont venus nous trouver, et voulaient insérer au protocole des observations sur le congrès qui doit se tenir à Rastadt pour la paix avec l'empire; ils voulaient que ce congrès se tînt sur-le-champ et allât de pair avec la négociation d'Udine.

Je leur ai fait sentir que c'était représenter le congrès de Berne sous un autre nom : je leur ai fait voir la réponse que nous ferions à leur note, et j'ai fini par leur dire que le directoire exécutif était indigné des menées ridicules du cabinet de Vienne, qu'il fallait enfin qu'il se souvînt que cette paix avait été accordée par le vainqueur au vaincu, et que, s'ils avaient trouvé à Léoben un refuge dans notre modération, il était temps de les faire souvenir de la posture humble et suppliante qu'ils avaient alors; qu'à force de vouloir analyser sur des choses de forme, et elles-mêmes étrangères au grand résultat de la négociation, ils m'obligeraient à leur dire que la fortune s'était prononcée ; que désormais, non-seulement le ton de la supériorité était ridicule, mais même le ton de l'égalité inconvenant ; que, s'ils n'avaient pas voulu reconnaître la république française à Léoben, ils avaient été obligés de reconnaître la république italienne.......... « Prenez garde que l'Europe ne voie la république de Vienne. » Tout cela les a portés à ne pas faire leur déclaration pour le congrès de Rastadt. Vous sentez facilement quel piège grossier Thugut prétendait nous tendre en voulant nous conduire à un congrès, tandis que nos arrangements ne sont pas faits avec l'empereur, nous mettre par-là dans une position délicate avec plusieurs princes germains avec lesquels nous sommes en paix.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Passeriano, le 5e jour complémentaire an v.
(21 septembre 1797.)

Les pouvoirs que j'ai pour la paix de l'Europe sont collectifs avec le général Clarke; pour la règle, il faudrait que vous m'en envoyassiez de nouveaux.

Si j'ai accepté, dans le temps, la réunion de plusieurs fonctions dans ma personne, j'ai voulu répondre à votre confiance, et j'ai pensé que les circonstances de la patrie m'en faisaient un devoir.

Aujourd'hui je pense que vous devez les séparer; je demande :

1° Que vous nommiez des plénipotentiaires pour le congrès d'Udine, et que je n'y sois pas compris;

2° Que vous nommiez une commission de trois membres choisis parmi les meilleurs publicistes, pour organiser les républiques d'Italie : la constitution que nous lui avons donnée ne lui convient pas; il y faut de grands changements que la religion, les mœurs de ces peuples et leur situation locale recommandent.

3° Je m'occuperai plus soigneusement de mon armée, elle a besoin de tous mes soins.

Voyez, je vous prie, dans cette lettre, citoyens directeurs, une nouvelle preuve du desir ardent que j'ai pour la gloire nationale.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

Paris, le 2 vendémiaire an VI (23 septembre 1797.)

Le directoire approuve vos idées sur Malte. Depuis que cet ordre s'est donné un grand-maître autrichien, M. de Hompesch, le directoire s'est confirmé dans le soupçon déja fondé sur d'anciens renseignements, que l'Autriche visait à s'emparer de cette île. Elle cherche à se faire puissance maritime dans la Méditerranée; c'est pour cela qu'elle a demandé de préférence, dans le traité de Léoben, la partie de l'Italie qui avoisine la mer, qu'elle s'est hâtée de s'emparer de la Dalmatie, qu'elle a trahi son avidité en prenant

Raguse, dont il n'avait pas été parlé; outre cela, comme elle dispose du gouvernement napolitain, Malte aurait pour elle un double avantage, et servirait à attirer à elle toutes les productions de la Sicile. Ce n'est pas seulement dans des vues de commerce qu'elle a voulu émigrer du centre de l'Italie vers les côtes de cette presqu'île, mais encore dans des vues de conquêtes plus éloignées à la vérité : elle se ménage les moyens d'attaquer, par terre, les provinces turques auxquelles elle confine, l'Albanie et la Bosnie, tandis que, de concert avec la Russie, elle aurait pris ces mêmes provinces par le revers, en entrant dans l'Archipel avec une flotte russe. Il est de notre intérêt de prévenir tout accroissement maritime de l'Autriche, et le directoire desire que vous preniez les mesures nécessaires pour empêcher que Malte ne tombe entre ses mains.

Quant à l'Égypte, vos idées, à cet égard, sont grandes, et l'utilité doit en être sentie : je vous écrirai, sur ce sujet, *at largè*. Aujourd'hui je me borne à vous dire que, si l'on en faisait la conquête, ce devrait être pour déjouer les intrigues russes et anglaises qui se renouvellent si souvent dans ce malheureux pays. Un si grand service rendu aux Turcs les engagerait aisément à nous y laisser toute la prépondérance et tous les avantages commerciaux dont nous avons besoin. L'Égypte, comme colonie, remplacerait bientôt les productions des Antilles, et, comme chemin, nous donnerait le commerce de l'Inde ; car tout, en matière de commerce, réside dans le temps, et le temps nous donnerait cinq voyages contre trois par la route ordinaire.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Passeriano, le 4 vendémiaire an VI. (25 septembre 1797.)

Un officier est arrivé avant-hier, de Paris, à l'armée d'Italie; il a répandu dans l'armée qu'il était parti de Paris le 25, qu'on y était inquiet de la manière dont j'aurais pris les évènements du 18. Il était porteur d'une espèce de circulaire du général Augereau à tous les généraux de division de l'armée.

Il avait une lettre du ministre de la guerre à l'ordonnateur en chef, qui l'autorisait à prendre tout l'argent dont il aurait besoin pour sa route; vous en trouverez une copie ci-jointe.

Il est constant, d'après tous ces faits, que le gouvernement en a agi envers moi à-peu-près comme envers Pichegru après vendémiaire.

Je vous prie, citoyens directeurs, de me remplacer et de m'accorder ma démission. Aucune puissance sur la terre ne sera capable de me faire continuer de servir, apres cette marque horrible de l'ingratitude du gouvernement, à laquelle j'étais bien loin de m'attendre.

Ma santé, considérablement altérée, demande impérieusement du repos et de la tranquillité.

La situation de mon ame a aussi besoin de se retremper dans la masse des citoyens.

Depuis trop long-temps un grand pouvoir est confié dans mes mains; je m'en suis servi dans toutes les circonstances pour le bien de la patrie; tant pis pour ceux qui ne croient point à la vertu, et qui pourraient avoir suspecté la mienne. Ma récompense est dans ma conscience, et dans l'opinion de la postérité.

Je puis, aujourd'hui que la patrie est tranquille et à l'abri des dangers qui l'ont menacée, quitter sans inconvénient le poste où je suis placé.

Croyez que, s'il y avait un moment de péril, je serais au premier rang pour défendre la liberté et la constitution de l'an III.

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Paris, le 8 vendémiaire an VI (29 septembre 1797.)

Il est trop évident que, si on laisse à l'empereur Venise, le Frioul, le Padouan, la terre-ferme jusqu'aux bords de l'Adige, dont le cours se dessine de manière à le faire entrer dans le cœur de la Lombardie, l'Autriche donnera la main à Naples et à la Toscane, sans parler de l'Istrie et de la Dalmatie, qui, par la convenance et par leur valeur intrinsèque, l'emportent seules, de beaucoup, sur la Lombardie même. La république Cisalpine, cernée, presque de tous côtés, par cette puissance vorace, en deviendra bientôt la proie. Loin de pouvoir la maintenir, nous nous serons expulsés nous-mêmes de toute l'Italie. Nous n'aurons donc pas fait la paix: nous aurons ajourné la guerre; nous aurons fourni à l'Autriche le moyen de nous attaquer avec plus d'avan-

tage ; nous aurons traité en vaincus, indépendamment de la honte d'abandonner Venise, que vous croyez vous-même si digne d'être libre. Et ce serait la France qui gratifierait l'empereur des éléments d'une marine faite pour s'emparer de son commerce du Levant ! Combien de fautes nous ferions et qu'elles seraient graves ! que l'Autriche en profiterait ! et que diraient la France et la postérité de nous voir prodiguer à la maison d'Autriche de pareils dédommagements pour cette Lombardie qu'il vaudrait cent fois mieux lui rendre, que de la payer à ce prix ?

Calculons tout au pis, citoyen général ; admettons l'hypothèse que repoussent votre génie et la valeur de votre armée : supposons-nous vaincus et expulsés de l'Italie. Alors, ne cédant qu'à la force et au hasard des armes, notre honneur sera sauf, nous serons demeurés fidèles aux vrais intérêts de la France, et nous n'aurons pas connivé à une perfidie, qui n'aurait point d'excuse, puisqu'elle entraînerait des effets plus sinistres que les chances de guerre les plus défavorables.

La seule objection qui nous aurait fait balancer, c'était de supposer qu'avec vos forces actuelles vous ne seriez pas en mesure de résister à celles que l'empereur a eu le temps de rassembler autour de vous. Mais d'abord songez que vos forces seraient moindres encore dans quelques mois, après la paix que nous aurions la honte et l'imprudence de conclure. Songez que ce serait alors que l'Autriche, placée par notre propre fait au sein de l'Italie, pourrait nous prendre au dépourvu et nous détruire sans ressources.

Toute la question se réduit à savoir si nous voulons, si nous devons livrer l'Italie à l'Autriche. Or, le gouvernement français ne le doit et ne le veut pas.

Ainsi donc, il préfère les chances de la guerre, plutôt que de changer un mot à son ultimatum, déja trop favorable à la maison d'Autriche. En reprenant les armes, il conserve l'honneur et les intérêts de la France, et il ne peut douter que ces puissants motifs n'émeuvent aussi en vous-même, citoyen général, l'amour de la patrie et celui de la gloire, ces deux passions des grands cœurs, qui caractérisent le vôtre.

Le directoire exécutif voit bien votre position. Il ne s'abuse pas sur l'état de vos forces ; vous ne pouvez guère compter que sur vous-même et votre armée accoutumée à vaincre. Les secours directs du Piémont ne nous conviennent point. La république

cisalpine peut enrôler les Piémontais. Vous pouvez exciter les Vénitiens, les Dalmates, peut-être même les Hongrois. De leur côté, le directoire, le corps législatif, sont disposés à vous aider de tout ce qui sera possible. Vous en verrez la preuve dans la dépêche du ministre, et vous pouvez compter que les yeux du gouvernement vont être constamment fixés sur l'Italie et sur l'Allemagne.

Le directoire exécutif aurait voulu, sans doute, ne point commettre votre gloire à de nouveaux hasards. C'est à regret qu'il s'y résout; mais vous devez juger vous-même, citoyen général, que c'est la patrie qui l'exige : c'est elle qui, par notre voix, vous redemande encore ce que vous avez déja montré avec tant de succès, connaissance du caractère du soldat que vous conduisez, activité dans les apprêts, vitesse dans la marche, vivacité dans les attaques, diligence après la victoire. Soyez vous-même enfin, citoyen général, et la France pourra dicter les conditions d'une paix glorieuse et durable.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

Paris, le 8 vendémiaire an VI. (29 septembre 1797.)

J'ai reçu, citoyen général, vos deux dépêches avec la lettre pour le directoire, du 3e jour complémentaire, ainsi que la dépêche du général Clarke, du 1er complémentaire.

J'ai mis le tout sous les yeux du directoire, qui me charge de vous répondre qu'il se réfère à son ultimatum contenu dans ma lettre du 29 fructidor.

Je vous répète donc, citoyen général, que les conditions de paix que le directoire accordera à l'empereur sont les suivantes :

L'empereur gardera Trieste et gagnera l'Istrie et la Dalmatie vénitiennes : la rivière du Lisonzo servira de limite ; il renoncera à Mantoue, à Venise, à la terre-ferme, au Frioul vénitien : la république française ne veut rien garder dans le continent de l'Italie ; mais les îles de Corfou, Céphalonie, Zante, Cérigo, Tine, etc., resteront à la France, ainsi que Butrinto, Prévéza, Larta, Vonizza, qui font partie de l'Albanie vénitienne ; l'empereur aura les îles qui bordent la Dalmatie jusqu'à Raguse.

Raguse sera évacuée et conservera son indépendance. L'empereur pourra se dédommager en Allemagne par l'archevêché de Saltzbourg et l'évêché de Passau, ou par tout autre moyen sur la rive droite du Rhin; l'empereur cédera donc les petites portions de territoire qu'il possède sur la rive gauche et fera, à l'égard de la limite, tant comme empereur que comme archiduc et prince de l'empire, une déclaration qui exprime le consentement le plus formel possible, et ne laissant lieu à aucune équivoque; finalement, il évacuera Ulm, Ingolstadt, Manheim, Mayence, Herenbrestein, Kœnigstein.

Quant à Malte, je me réfère à ma lettre du 6 vendémiaire, qui contient les instructions les plus positives du directoire à cet égard.

Telles sont les dernières instructions diplomatiques que le directoire ait à vous faire passer : elles sont irrévocables, et il regarde la guerre comme inévitable, si l'empereur ne se soumet point à ces conditions.

Le directoire ne néglige rien pour vous mettre en état de la faire avec le succès auquel vous l'avez accoutumé. Il prend les moyens les plus fermes pour faire rejoindre les requisitionnaires. Il tâchera de détacher de l'armée du Rhin six mille hommes. On vous envoie un régiment de cavalerie légère qui est en route : on tâchera de vous envoyer un régiment de plus de la même arme. On vous enverra les dépôts de cavalerie qui sont dans l'intérieur; mais ces derniers sans chevaux. On emploira tous les moyens pour vous faire passer de l'infanterie. Vous pourrez vraisemblablement rappeler sous peu les cinq mille hommes qui sont en marche pour l'intérieur. On prendra, relativement à l'armistice sur le Rhin, le parti que vous indiquerez.

Outre toutes ces mesures, sur la stricte exécution desquelles vous pouvez compter, le directoire secondera par la négociation les arrangements militaires que les circonstances le forcent de prendre. Il engagera les cabinets amis à faire des efforts communs avec vous. Vous vous rappelez ce que je vous ai dit à ce sujet de la Prusse. Il tâchera de détacher les autres des intérêts de la cour de Vienne, par tous les moyens que la politique peut suggérer.

De votre côté, citoyen général, comme il s'agit ici de l'existence des républiques italiennes, tirez de ces états tout le parti

possible, et faites-y toutes les levées que vous pourrez, sur-tout dans les états vénitiens.

Montrez aux Vénitiens que c'est de leurs intérêts qu'il s'agit ici; que c'est uniquement pour eux, pour leur assurer la liberté et les soustraire à la maison d'Autriche que nous continuons la guerre, et qu'ainsi ils doivent faire les plus grands efforts en hommes, en chevaux et en argent. Servez-vous des Cisalpins pour avoir des troupes piémontaises, conformément à ce que je vous ai écrit dans ma lettre particulière du 29 fructidor; car le directoire persiste à ne point ratifier le traité avec le roi de Sardaigne.

Si l'empereur refuse nos conditions, la guerre que vous allez entreprendre produira les plus grands événements. Servez-vous sans ménagement de votre plus puissant auxiliaire, des principes de la liberté et de tous autres moyens que votre prudence vous suggérera, pourvu qu'ils aient pour résultat de rendre les provinces indépendantes et de les soustraire à la maison d'Autriche. C'est là le genre d'hostilités le plus efficace. Que votre marche en Allemagne y fasse éclater l'indépendance, et que la maison d'Autriche se repente de son opiniâtreté à ne pas souscrire à nos conditions, en perdant pour jamais la plus belle partie de ses états héréditaires.

Le général en chef Bonaparte au ministre des relations extérieures.

Passeriano, le 10 vendémiaire an VI. (1 octobre 1797.)

Vous verrez, par la lettre ci-jointe, que j'écris au directoire exécutif, les nouvelles de Rome : la santé du pape chancelle de nouveau. J'ai eu une conversation avec M. de Gallo, et je lui ai fait connaître que le directoire exécutif de la république française ne souffrirait jamais que le roi de Naples se mêlât des affaires de Rome sans sa participation. Nous avons eu hier une conférence; vous trouverez ci-joint la copie du protocole, et vous vous convaincrez que les négociations continuent à prendre une mauvaise tournure.

J'ai eu après le dîner une conférence avec M. le comte de Cobentzel : il m'a dit que l'empereur pourrait nous céder le

Rhin si nous lui faisions de grands avantages en Italie. Ce qu'il articulait est extravagant. Il me remettra demain un projet confidentiel; je vous l'enverrai, et j'y ferai une réponse qui sera en moins ce qui lui aura fait en plus.

Nous sommes convenus, en cas de rupture, d'établir la manière dont l'un ou l'autre gouvernement se signifierait la rupture, afin que les deux armées puissent ne pas être surprises, et que les deux nations continuent à être liées par le droit des gens.

Comme les grandes opérations dépendent ici de ce que fera l'armée du Rhin, et de l'époque où l'on entrera en campagne, je ne précipiterai rien ici; mais je mettrai le gouvernement à même de prendre le parti qu'il voudra, et de pouvoir mettre en mouvement en même temps les armées du Rhin et d'Italie.

La position de l'armée française d'Italie est superbe.

Le Brescian et le Mantouan seront bientôt réunis à la république cisalpine; je m'occupe à réunir les différentes parties de l'état de Venise dans un seul et même état, afin d'organiser robustement les derrières de l'armée, qui seront tranquilles pendant ce grand mouvement; et ce gouvernement s'engagera à donner vingt-cinq millions pour pouvoir substanter l'armée pendant ses grandes opérations.

Toutes les places fortes sont approvisionnées pour un an. Palma et Osoppo, qui doivent être les pivots des armées, contiennent des dépôts pour nourrir l'armée pendant un long temps.

L'artillerie se trouve également dans une position satisfaisante.

De grandes choses pourront être faites avec cette armée.

Tout ce que je fais, tous les arrangements que je prends dans ce moment-ci, sont le dernier service que je puisse rendre à la patrie.

Ma santé est entièrement délabrée, et la santé est indispensable et ne peut être substituée par rien à la guerre. Le gouvernement aura sans doute, en conséquence de la demande que je lui ai faite il y a huit jours, nommé une commission de publicistes pour organiser l'Italie libre;

De nouveaux plénipotentiaires pour continuer les négociations, ou les renouer si la guerre avait lieu, au moment où les évènements de la guerre seraient les plus propices;

Et enfin un général qui ait sa confiance pour commander

l'armée, car je ne connais personne qui puisse me remplacer dans l'ensemble de ces trois missions, toutes trois également intéressantes.

Je donnerai aux uns et aux autres des renseignements, soit sur les hommes, soit sur les mœurs, caractères, positions, et les projets qui leur seront utiles s'ils veulent en profiter.

Quant à moi, je me trouve sérieusement affecté de me voir obligé de m'arrêter dans un moment où peut-être il n'y a plus que des fruits à cueillir; mais la loi de la nécessité maîtrise l'inclination, la volonté et la raison.

Je puis à peine monter à cheval : j'ai besoin de deux ans de repos.

Le directoire exécutif au général en chef Bonaparte.

Paris, le 12 vendémiaire an VI. (3 octobre 1797.)

Votre lettre du 4 de ce mois, citoyen général, étonne et afflige le directoire exécutif, qui se rassemble extraordinairement pour vous répondre à l'instant même de l'arrivée de votre courrier.

Comment est-il possible que vous ayez accusé d'ingratitude et d'injustice envers vous le gouvernement, qui n'a cessé de vous marquer la plus entière comme la plus juste confiance?

Vous devez être désabusé dès-à-présent sur les ombrages qui ont occasioné votre lettre; car depuis qu'elle est écrite, vous avez dû entendre le citoyen Botto. Vous avez reçu différentes dépêches, tant du ministre des relations extérieures, que du directoire exécutif, et principalement celle du 8 de ce mois, dans laquelle le gouvernement vous met absolument dans la confidence de sa pensée, et vous associe en quelque sorte à ses délibérations. Vous aurez même vu le général Bernadotte, qui vous aura transmis ce dont les membres du directoire l'ont expressément chargé pour vous. Voilà des faits, citoyen général; le directoire exécutif a lieu de croire que vous aurez apprécié d'après eux les procédés du gouvernement à votre égard, avant que votre courrier ne puisse vous être renvoyé.

Quant aux motifs des inquiétudes que vous avez conçues, les

propos d'un jeune homme, propos que peut-être on lui a prêtés, pouvaient-ils l'emporter à vos yeux sur les communications constantes et directes du gouvernement?

Quant à la lettre du général Augereau, comme des représentants royalistes avaient écrit dans leur sens à des généraux d'Italie, et que cela était connu à Paris, ce général a cru apparemment devoir y opposer le contre-poison. Cela ne pouvait être susceptible d'aucune interprétation contre vous.

La lettre mystérieuse du ministre de la guerre ne demandait sans doute que des fonds pour des frais de route. Cette demande d'argent paraît mal conçue. Mais quelle qu'en soit la mauvaise rédaction, ces traits ne pouvaient vous atteindre, et vous n'avez jamais dû en conclure que le gouvernement vous traitât comme Pichegru. Il est vraiment inconcevable que vous fassiez au directoire et à vous-même l'injure de ce parallèle.

Citoyen général, craignez que les conspirateurs royaux, au moment où peut-être ils empoisonnaient Hoche, n'aient essayé de jeter dans votre ame des dégoûts et des défiances capables de priver votre patrie des efforts de votre génie.

Jamais elle n'en eut tant besoin.

Vous parlez de repos, de santé, de démission!

Le repos de la république vous défend de penser au vôtre.

Si la France n'est pas triomphante, si elle est réduite à faire une paix honteuse, si le fruit de vos victoires est perdu, alors, citoyen général, nous ne serons pas seulement malades, nous serons morts.

Non, le directoire exécutif ne reçoit pas votre démission.

Non, vous n'avez pas besoin avec lui de vous réfugier dans votre conscience et de recourir au témoignage tardif de la postérité.

Le directoire exécutif croit à la vertu du général Bonaparte; il s'y confie.

Il vous l'a prouvé le 8 vendémiaire, et ce n'était pas la première fois.

Au surplus, vous dites que, s'il y a du péril, vous serez au premier rang, pour défendre la liberté et la constitution.

Le directoire exécutif vous somme de votre parole. Il vous dénonce le péril que courent encore la liberté et la constitution,

si de misérables et de petites intrigues empêchent la république de s'élever à ses destinées, s'il faut renoncer aux résultats de la conquête de l'Italie, si la grande nation est obligée de rétrograder.

Concevez donc la véritable idée de l'énergie et du courage unanime que le 18 fructidor a donnés aux deux pouvoirs suprêmes de la France.

Le 18 fructidor, la France a repris sa place dans l'Europe : elle a besoin de vous pour s'y maintenir.

S'il pouvait vous rester du doute...... Mais non, citoyen général, vous ne devez plus en avoir au moment où cette dépêche pourra vous parvenir ; et désormais vous compterez sur le directoire exécutif, comme il compte sur vous.

Le directoire exécutif de la république cisalpine au général en chef Bonaparte.

Milan, le 15 vendémiaire an VI. (8 octobre 1797.)

Quoique vous connaissiez déja les vœux de toute la ci-devant terre-ferme de Venise pour son union à la Cisalpine, et que le directoire se repose dans vos dispositions généreuses pour propager la liberté de l'Italie et donner une consistance toujours plus forte à notre république, nous ne voulons pas cependant manquer de vous adresser les vœux ardents et réitérés du gouvernement central du Padouan, et d'appuyer cette demande, dont le succès remplirait nos desirs réciproques pour les avantages communs qui en naîtraient sous le rapport politique et économique.

La commission chargée de l'examen des papiers du ci-devant sénat de Venise, au général en chef Bonaparte.

Venise, le 17 vendémiaire an VI. (6 octobre 1797.)

Je vous adresse les papiers de l'état de Venise, sur lesquels

vous avez demandé une note sommaire que vous trouverez dans le paquet.

Il y a six jours que je m'occupe de la recherche des preuves qui constatent la seconde levée en masse, qui fut projetée et ordonnée contre la division Victor à son retour de la Romagne, mais je n'ai pu encore trouver les pièces originales. Les copies que j'ai découvertes à Padoue dans la chancellerie, et qui sont munies de la signature du chancelier, du provéditeur Labia, peuvent bien passer pour des actes authentiques; mais l'espérance que je conserve encore de découvrir, dans les archives de la secrète, des pièces plus péremptoires de cette conspiration, me fait retarder l'envoi des copies. Une lettre de Battaja, que vous trouverez indiquée avec son numéro dans le précis que je vous envoie, prouve que l'usage des provéditeurs était de brûler les papiers et les correspondances, lorsque l'intérêt du secret l'exigeait.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Passeriano, le 19 vendémiaire an VI. (10 octobre 1797.)

Les négociations de paix sont enfin sur le point de se terminer. La paix définitive sera signée cette nuit, ou la négociation rompue.

En voici les conditions principales :

1° Nous aurons sur le Rhin la limite tracée sur la carte ci-jointe, c'est-à-dire, la Nethe jusqu'à Kerpen, et passant de là à Julliers, Venloo ;

2° Mayence et ses fortifications en entier et tel qu'il est ;

3° Les îles de Courfou, Zante, Céphalonie, etc., et l'Albanie vénitienne.

4° La Cisalpine sera composée de la Lombardie, du Bergamasque, du Crémasque, du Brescian avec les forteresses de Mantoue, de Peschiera, jusqu'à la rive droite de l'Adige et du Pô, du Modénais, du Ferrarais, du Bolonais, de la Romagne. Cela fait à peu près trois millions cinq à six cent mille habitants.

5° Gênes aura les fiefs impériaux.

6° L'empereur aura la Dalmatie et l'Istrie, les états de Venise jusqu'à l'Adige et le Pô, la ville de Venise.

7° Le prince d'Orange, conformément au traité secret avec la Prusse, obtiendra une indemnité. Le duc de Modène sera indemnisé par le Brisgaw, et, en place, l'Autriche prendra Saltzbourg et une partie de la Bavière entre la rivière d'Inn, la rivière de Saltza; l'évêché de Saltzbourg faisant cinquante mille habitants.

8° Nous ne céderons les pays que doit occuper l'empereur que trois semaines après l'échange des ratifications, et lorsqu'il aura évacué Mayence, Manheim, Ingolstadt, Ulm, Herenbrenstein, et tout l'empire.

9° La France aura ce que la république de Venise avait de meilleur, Corfou, etc., et les limites du Rhin, auxquelles il ne manquera que deux cent mille habitants, que l'on pourra avoir à la paix de l'empire. Elle gagnera de ce côté quatre millions de population.

10° La république Cisalpine aura de très-belles limites militaires, puisqu'elle aura Mantoue, Peschiera, Ferrare.

11° La république gagne donc :

République Cisalpine	3,500,000	Habitants.
Nouvelles limites de la France	4,000,000	
	7,500,000	

12° La maison d'Autriche gagnera........ 1,900,000

Elle perdra;

Lombardie	1,500,000	4,300,000
Modène	300,000	
Belgique	2,500,000	

Sa perte sera donc encore assez sensible.

J'ai profité des pouvoirs que vous m'avez donnés, et de la confiance dont vous m'avez revêtu, pour conclure ladite paix. J'y ai été conduit,

1° Par la saison avancée, contraire à la guerre offensive, surtout de ce côté-ci, où il faut repasser les Alpes et entrer dans des pays très-froids;

2° La faiblesse de mon armée, qui cependant a toutes les forces de l'empereur contre elle;

3° La mort de Hoche et les mauvais plans d'opérations adoptés;

4° L'éloignement des armées du Rhin des états héréditaires de la maison d'Autriche;

5° La nullité des Italiens. Je n'ai avec moi au plus que quinze cents Italiens, qui sont le ramassis des polissons dans les grandes villes;

6° La rupture qui vient d'éclater avec l'Angleterre;

7° L'impossiblité où je me trouve par la non-ratification du traité d'alliance avec le roi de Sardaigne, de me servir des troupes sardes, et la nécessité d'augmenter de six mille hommes de troupes françaises les garnisons du Piémont et de la Lombardie;

8° L'envie de la paix qu'a toute la république, envie qui se manifeste même dans les soldats, qui se battraient, mais qui verront avec plus de plaisir encore leurs foyers, dont ils sont absents depuis bien des années, et dont l'éloignement ne serait bon que pour établir le gouvernement militaire;

9° L'inconvenance d'exposer des avantages certains et le sang français pour des peuples peu dignes et peu amants de la liberté, qui, par habitude et religion, nous haïssent profondément.

La ville de Venise renferme, il est vrai, trois cents patriotes; leurs intérêts seront stipulés dans le traité, et ils seront accueillis dans la Cisalpine. Le desir de quelques centaines d'hommes ne vaut pas la mort de vingt mille Français.

10° Enfin la guerre avec l'Angleterre nous ouvrira un champ plus vaste, plus essentiel et plus beau d'activité. Le peuple anglais vaut mieux que le peuple vénitien, et sa libération consolidera à jamais la liberté et le bonheur de la France; ou si nous obligeons ce gouvernement à la paix, notre commerce, les avantages que nous lui procurerons dans les deux mondes, seront un grand pas vers la consolidation de la liberté et le bonheur public.

Si dans tous ces calculs je me suis trompé, mon cœur est pur, mes intentions sont droites.

J'ai fait taire l'intérêt de ma gloire, de ma vanité, de mon ambition : je n'ai vu que la patrie et le gouvernement. J'ai répondu d'une manière digne de moi à la confiance illimitée que le directoire a bien voulu m'accorder depuis deux ans.

Je crois avoir fait ce que chaque membre du directoire eût fait en ma place.

J'ai mérité par mes services l'approbation du gouvernement et de la nation; j'ai reçu des marques réitérées de son estime; il ne me reste plus qu'à rentrer dans la foule, reprendre le soc de Cincinnatus, et donner l'exemple du respect pour les magistrats et de l'aversion pour le régime militaire, qui a détruit tant de républiques et perdu plusieurs états.

Croyez à mon dévouement et à mon desir de tout faire pour la liberté de la patrie.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte.

Paris, le 19 vendémiaire an VI. (10 octobre 1797.)

C'est à regret que le directoire se voit dans la nécessité de laisser à l'empereur l'Istrie et la Dalmatie. Pour contre-balancer cette acquisition, qui rend ce dernier maître d'une partie de l'Adriatique, il a cru qu'il ne devait pas se contenter d'assurer à la république française les îles de Corfou, Céphalonie, etc., et les villes de l'Albanie vénitienne, mais encore de l'appuyer par un point sur le continent de l'Italie même, malgré la clause insérée dans vos instructions, portant que la république française ne veut rien garder dans le continent de l'Italie. Ce qui porte le directoire à réformer cette clause, c'est la crainte très-fondée d'une coalition maritime entre l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, sur-tout dans le cas où les forces ottomanes ne seraient pas un obstacle suffisant à l'entrée des Russes dans la Méditerranée, etc.

Le directoire approuve toutes les dispositions que vous avez prises relativement à Venise.

Il enverra, ainsi que vous le desirez, deux publicistes à Milan; ils n'auront point de caractère. Vous pouvez, si vous le jugez utile, leur adjoindre quelque homme habile du pays, tel que Filangieri, s'il existait encore, etc.

Le général en chef Bonaparte au directoire exécutif.

Passeriano, le 27 vendémiaire an VI. (18 octobre 1797.)

Le général Berthier et le citoyen Monge vous portent le traité de paix définitif qui vient d'être signé entre l'empereur et nous.

Le général Berthier, dont les talents distingués égalent le courage et le patriotisme, est une des colonnes de la république, comme un des plus zélés défenseurs de la liberté. Il n'est pas une victoire de l'armée d'Italie à laquelle il n'ait contribué. Je ne craindrai pas que l'amitié me rende partial en retraçant ici les services que ce brave général a rendus à la patrie; mais l'histoire prendra ce soin, et l'opinion de toute l'armée fondera le témoignage de l'histoire.

Le citoyen Monge, un des membres de la commission des sciences et arts, est célèbre par ses connaissances et son patriotisme. Il a fait estimer les Français par sa conduite en Italie; il a acquis une part distinguée dans mon amitié. Les sciences, qui nous ont révélé tant des secrets, détruit tant de préjugés, sont appelées à nous rendre de plus grands services encore. De nouvelles vérités, de nouvelles découvertes nous révéleront des secrets plus essentiels encore au bonheur des hommes; mais il faut que nous aimions les savants et que nous protégions les sciences.

Accueillez, je vous prie, avec une égale distinction, le général distingué et le savant physicien. Tous les deux illustrent la patrie et rendent célèbre le nom français. Il m'est impossible de vous envoyer le traité de paix par deux hommes plus distingués dans un genre différent.

Le général en chef Bonaparte au ministre des relations extérieures.

Passeriano, le 27 vendémiaire an VI. (18 octobre 1797.)

La paix a été signée hier après minuit. J'ai fait partir à deux heures le général Berthier et le citoyen Monge pour vous porter

le traité en original. Je me suis référé à vous en écrire ce matin, et je vous expédie, à cet effet, un courrier extraordinaire, qui vous arrivera en même temps et peut-être avant le général Berthier ; c'est pourquoi j'y inclus une copie collationnée de ce traité.

1° Je ne doute pas que la critique ne s'attache vivement à déprécier le traité que je viens de signer. Tous ceux cependant qui connaissent l'Europe et qui ont le tact des affaires, seront bien convaincus qu'il était impossible d'arriver à un meilleur traité sans commencer par se battre, et sans conquérir encore deux ou trois provinces de la maison d'Autriche. Cela était-il possible ? Oui. Préférable ? Non.

En effet, l'empereur avait placé toutes ses troupes contre l'armée d'Italie ; et nous, nous avons laissé toute la force de nos troupes sur le Rhin. Il aurait donc fallu trente jours de marche, à l'armée d'Allemagne, pour pouvoir arriver sur les lisières des états héréditaires de la maison d'Autriche ; et, pendant ce temps-là, j'aurais eu contre moi les trois quarts de ses forces : je ne devais pas avoir la probabilité de les vaincre ; et, les eussé-je vaincus, j'aurais perdu une grande partie des braves soldats qui ont, à eux seuls, vaincu toute la maison d'Autriche, et changé le destin de l'Europe. Vous avez cent cinquante mille hommes sur le Rhin, j'en ai cinquante mille en Italie.

2° L'empereur, au contraire, a cent cinquante mille hommes contre moi, quarante mille en réserve, et au plus quarante mille au-delà du Rhin.

3° Le refus de ratifier le traité du roi de Sardaigne me privait de dix mille hommes, et me donnait des inquiétudes réelles sur mes derrières, qui s'affaiblissaient par les armements extraordinaires de Naples.

4° Les cimes des montagnes sont déja couvertes de neige, je ne pouvais pas, avant un mois, commencer les opérations militaires, puisque par une lettre que je reçois du général qui commande l'armée d'Allemagne il m'instruit du mauvais état de son armée et me fait part que l'armistice de quinze jours, qui existait entre les armées, n'est pas encore rompu. Il faut dix jours pour qu'un courrier se rende d'Udine à l'armée d'Allemagne, annoncer la rupture. Les hostilités ne pouvaient donc, en réalité, commencer que vingt-cinq jours après la rupture, et alors nous nous trouvions dans les grandes neiges.

5° Il y aurait eu le parti d'attendre au mois d'avril et de passer

tout l'hiver à organiser les armées et à concerter un plan de campagne qui était, pour le dire entre nous, on ne peut pas plus mal combiné. Mais ce parti ne convenait pas à la situation intérieure de la république, de nos finances et de l'armée d'Allemagne.

6° Nous avons la guerre avec l'Angleterre; cet ennemi est assez considérable.

L'empereur réparera ses pertes dans quelques années de paix; mais la république Cisalpine s'organisera de son côté, et l'occupation de Mayence et la destruction de l'Angleterre, nous compenseront de reste et empêcheront bien ce prince de penser à se mesurer avec nous.

7° Jamais, depuis plusieurs siècles, on n'a fait une paix plus brillante que celle que nous faisons. Nous acquérons la partie de la république de Venise la plus précieuse pour nous, une autre partie du territoire de cette république à la Cisalpine, et le reste aux Français et à l'empereur.

8° L'Angleterre allait renouveler une autre coalition. La guerre qui a été nationale et populaire, lorsque l'ennemi était sur nos frontières, semble aujourd'hui étrangère au peuple, et n'est devenue qu'une guerre de gouvernement; et dans l'ordre naturel des choses, nous aurions fini par y succomber.

9° Lorsque la Cisalpine a les fontières les plus militaires de l'Europe, que la France a Mayence et le Rhin, qu'elle a, dans le Levant, Corfou, place extraordinairement bien fortifiée, et les autres îles, que veut-on davantage? diverger nos forces pour que l'Angleterre continue à enlever à nous, à l'Espagne, à la Hollande les colonies, et éloigne encore, pour long-temps, le rétablissement de notre commerce et de notre marine?

10° Les Autrichiens sont lourds et avares, aucun peuple moins intrigant et moins dangereux pour nos affaires militaires qu'eux. L'Anglais, au contraire, est généreux, intrigant, entreprenant. Il faut que notre gouvernement détruise la monarchie anglicane, ou il doit s'attendre lui-même à être détruit par la corruption et l'intrigue de ces actifs insulaires. Le moment actuel nous offre un beau jeu. Concentrons toute notre activité du côté de la marine et détruisons l'Angleterre; cela fait, l'Europe est à nos pieds.

Le ministre des relations extérieures au général en chef Bonaparte

Paris, 1[er] brumaire an VI (22 octobre 1797.)

Vous paraissez desirer, citoyen général, qu'on vous envoie quelques hommes distingués, soit publicistes, soit philosophes, qui, amis sincères de la liberté, puissent, par le résultat de leurs méditations et par leurs conceptions républicaines, vous seconder dans les moyens de hâter et de combiner fortement l'organisation des républiques italiques. Je sais que le nom de Benjamin Constant s'est présenté à votre esprit; j'ai pensé que vous trouveriez bien que je vous fisse connaître l'opinion des hommes faits pour en avoir une; la voici, c'est aussi la mienne. Benjamin Constant est un homme à-peu-près de votre âge, passionné pour la liberté, d'un esprit et d'un talent en première ligne; il marque, par un petit nombre d'ouvrages écrits d'un style énergique et brillant, pleins d'obsèrvations fines et profondes. Son caractère est ferme et modéré, républicain inébranlable et libéral. Lorsque ce talent, à-la-fois jeune et plein de maturité, s'est annoncé ici avec un si grand éclat, on a cherché à l'écarter en disant que c'était un étranger. Le fait est faux; c'est un Français rendu à la France par le décret philosophique qui réintègre les descendants des protestants réfugiés; mais après tout, ce prétexte qui a fourni quelques armes à la jalouse médiocrité ou plutôt à la mauvaise foi, pour le cas où il s'agit de la France et de ses intérêts secrets, devient ici sans application possible, puisqu'il est question d'une organisation étrangère. En résultat, je verrai avec un extrême plaisir qu'il soit désigné par vous, et je ne crains pas de vous garantir que, sous tous les rapports, vous en serez parfaitement satisfait. Veuillez faire connaître là-dessus votre opinion, et ce sera chose faite.

Le directoire exécutif au genéral en chef Bonaparte.

Paris, le 5 fructidor an VI. (26 octobre 1797.)

L'incertitude dans laquelle se trouvait le gouvernement par votre silence depuis le 20 vendémiaire, vient d'être remplacée par une

satisfaction bien vive à l'arrivée des citoyens Bertier et Monge, porteurs de votre dépêche du 27 et du traité définitif, signé la veille entre la république française et l'empereur. Le directoire exécutif s'empresse de vous exprimer la joie qu'il a ressentie, et que la nation partage, ainsi que la reconnaissance qui vous est due, citoyen général, pour la manière dont vous venez de couronner les succès immortels de la campagne d'Italie. Cette contrée avait vu les Gaulois, guidés uniquement par l'amour du butin, s'y montrer en barbares, et depuis, sous la monarchie, les Français indisciplinés y perdre, par leurs fautes, le fruit de leurs rapides et brillantes victoires. Vous avez eu l'honneur de porter ou de rétablir au-delà de toutes les Alpes la gloire du nom français. Vous avez allié à l'impétuosité de la victoire la modération du véritable courage et la sagesse des négociations. Si vous n'aviez su que gagner des batailles, vous n'auriez été qu'un grand général; mais vous avez aspiré à un plus beau titre, vous avez voulu être un général citoyen. Que ce nom glorieux soit donc votre première récompense.

Le directoire exécutif vous en menage une autre, qu'il croit aussi digne de vous, c'est de mettre vous-même la dernière main au grand ouvrage que vous avez si fort avancé. Vous verrez d'abord, par les pièces jointes à cette lettre, qu'en quittant, aussitôt que les suites du traité vous le permettront, le commandement de l'armée d'Italie, vous devez prendre celui de l'armée d'Angleterre. Cette seule dénomination vous indique assez la parfaite analogie des vues ultérieures du directoire exécutif avec celles que vous avez annoncées vous-même. Vous ferez publier, dans les divisions de votre armée, la proclamation que le directoire adresse aux Français et qui est conçue dans cet esprit.

Ensuite le directoire exécutif desire que vous puissiez accélérer assez toutes les opérations qui vous restent à faire en Italie, pour vous rendre à Rastadt, comme général chargé de l'échange des ratifications et des ordres à donner pour les évacuations, conformément à la convention additionelle secrète. Vous recevrez à cet égard les pouvoirs les plus étendus. Vous demeurerez ensuite au congrès de Rastadt en qualité de plénipotentiaire de la république française. Votre présence et votre génie hâteront la marche pesante des négociations germaniques. Vous serez secondé par les citoyens

Treilhard et Bonnier, que le directoire nomme plénipotentiaires de la république française au même congrès, et qui formeront avec vous une commission dont vous serez le président, et dont le citoyen Rosenschiel sera le secrétaire.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Nota. *Pour le corps de l'histoire, on renvoie aux Livres, indiqués par des chiffres romains, et aux paragraphes, indiqués par des chiffres arabes.*

Les volumes contenant les Pièces Justificatives, *sont indiqués par les initiales* P. J.; *le chiffre arabe indique la section.*

A.

Abiola ou *Albiola*, île des lagunes, commence à être peuplée de fugitifs, en 452, I, 6. — Prise par Pepin, 23.

Académies dans l'état de Venise, XL, 4.

Académie de Berlin. Ses mémoires cités I, 3. — P. J. sect. 10.

Académie della Fama, à Venise, fondée par Alde Manuce, André Navagier, Frédéric Badouer, etc. XL, 4.

Académie de Leipsig. V. *Bibliothèque.*

Académie de Padoue, organisée sur le modèle de l'académie des Belles-Lettres de Paris. XL, 4.

Académie de Venise, sa fondation, XXVIII, 2.

Académie italienne de Vérone. — Protection que lui accorde le général Bonaparte, P. J. sect. 18.

Accolti (Benoît) d'Arezzo, son dialogue sur les hommes illustres de son temps. Cité XV, 2.

Accoramboni (Victoire), relation de l'assassinat de cette dame, P. J. sect. 4, §. 4.

Achaïe. Le prince d'Achaïe réclame le secours des Vénitiens, V. 3.

Acotanus (Pierre), sa vie, P. J. sect. 4, §. 2.

Actium (bataille d'), XXVII, 15.

Adige (l'), fleuve d'Italie, I, 2.

Adjonction au dogat, liste de ceux qui y furent adjoints. — Est défendue, II, 30.

Adorno III (Antoniotto), doge de Gênes en 1391, XI, 1.

Adorno IV (Antoniotto), doge de Gênes en 1394, XI, 1.

Adria, ville, autrefois au bord de la mer; en est maintenant à six lieues, I, 2. — Ses habitants envahissent le territoire de Leredo, et sont forcés d'y renoncer, II,

25. Manuscrit sur ses anciens monuments, P. J., sect. 3, § 1.
Adrianopolis. V. *Andrinople*.
Adriatique, mer. Le pape Alexandre III en donne l'empire aux Vénitiens, III, 22. — La république établit un droit sur tous les vaisseaux étrangers naviguant dans ce golfe. — Réclamations qu'occasione cette nouveauté de la part des peuples voisins. — Examen du droit de la république sur le golfe; mot de Jules II à ce sujet, et réponse de Jérôme Donato, ambassadeur de Venise. — Ce que disait Paul V sur cette prétention. Réflexion de Vittorio Siri sur le même objet. Toutes les puissances reconnaissent ce droit, au moins tacitement. Noms de celles qui le reconnaissent formellement. Exemples de celles qui s'y soumettent. Ce droit est constaté par la cérémonie des épousailles de la mer. — La république interdit l'entrée du golfe à tous les vaisseaux de guerre étrangers; exemple : le roi de Naples, le pape Pie II, l'empereur, le roi de France, le roi d'Espagne. — Livres où l'on traite de la juridiction des Vénitiens sur l'Adriatique, V, 21. — Droit de navigation libre accordé aux sujets du pape, XXII, 18. — Entrée de la flotte ottomane dans l'Adriatique, 1570, XXVII, 11. — Les Vénitiens interdisent le passage à la flotte d'Espagne, XXXII, 17.
Adrien Ier, pape, bannit tous les Vénitiens du territoire de l'église, I, 22.
Adrien IV, pape, couronne l'empereur Frédéric-Barberousse, lui jure de ne pas le faire assassiner, III, 6. — Sa mort, 8.
Adrien VI, pape, son horreur en voyant l'Apollon du Belvédère. Raison que les cardinaux donnent de son élection, XXV, 4. — Il quitte l'alliance de Charles-Quint pour celle de François Ier, 8.
Ægos-Potamos sur la Propontide. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de C. P., IV, 37.
Agathe (sainte). Mamelles de sainte Agathe qu'on possède à Catane, XXXI, 5.
Agiostephanites; leur révolte à Candie, V, 3.
Agnadel (bataille d') gagnée par les Français sur les Vénitiens, le 14 mai 1509, XXII, 8. — Ses suites, 9.
Agnellis (Louis de), protonotaire apostolique, et envoyé par le pape Sixte IV auprès de l'empereur Ses instructions, P. J., sect. 3, § 6.
Agostini (Jean degli), ses notices historiques sur les écrivains vénitiens, citées XL, 3-4-9; P. J., sect. 4, § 3.
Agostini (Nicolas degli), ajoute 33 chants au *Roland amoureux*, du Bojardo, XL, 8.
Aigues-Mortes, ville de France, liée avec Venise par des traités, XIX, 8.
Aillaud (M.) Sa lettre au général Bonaparte sur les dispositions des Vénitiens, P. J., sect. 18.
Aix-la-Chapelle (traité d'), 1748, XXXV, 12.
Alamani (Vincent), sa harangue au doge Nicolas da Ponte, P. J., sect. 3, § 7.
Alaric, roi des Goths. Ses invasions dans la Vénétie, battu par Stilicon, reprend tous ses avantages, et emporte Rome en 409, I. 5.
Albani (Jean-Jérôme), cardinal, savant humaniste, XL, 3.
Albanie. La république paie un tribut à la Porte, pour la possession de l'Albanie, d'après le traité de 1454, XVI, 15. — L'Albanie vénitienne réunie à la république française par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15. — Rapport sur cette province, par Antoine Barbaro, — Par Jérôme Corner. — Sa description, par Justin de Riva. — Son état, en 1693, P. J., sect. 2, § 4.
Albergati (Fabio). Discours sur le

maintien de la ligue contre les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.
Alberghetti (la famille des) a dirigé pendant plusieurs générations la fonderie de canons à Venise, XIX, 31.
Alberghetti (Just-Emile). Son traité de la fortification offensive et défensive, XL, 6.
Albéroni (le cardinal), premier ministre d'Espagne. Les inquiétudes que son habileté inspire à l'empereur, déterminent ce prince à s'allier avec les Vénitiens, XXXIV, 13. — Albéroni promet des secours à la république, 14.
Alberti (Pierre), Vénitien, l'un des deux premiers qui atteignirent le haut des remparts de Cp., dans l'assaut du 12 juin 1204, IV, 33.
Alberti, cité XXIV, 1.
Albertini (Paul) fait un commentaire sur le Dante, XL, 3. — Enseigne la philosophie d'Aristote, 7. — Savant philologue, 8.
Alberto (François). Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Albion (Charles), ambassadeur du roi d'Espagne. Préface qu'il ajoute au traité de Cambrai, P. J., sect. 3, § 7.
Albizzi (Renauld des), instructions pour son ambassade à Venise, 1427, P. J., sect. 3, § 6.
Alboin (roi des Lombards) les conduit en Italie, 665, I, 14.
Albukerque, Portugais, veut détourner le Nil dans la mer Rouge, XIX, 16.
Aldebrand (Bartole), l'un des arbitres entre les Français et les Vénitiens pour le différend sur le partage de l'empire de Cp., IV, 37.
Aldobrandini, nonce. Son discours au collége, P. J., sect. 3, § 9.
Aldrighetti, médecin célèbre, XL, 6.
Aléandro (Jérôme), placé à la tête de l'université de Paris. — Son lexique grec. — Sa grammaire. — Évêque et nonce. — Suit François Ier à la bataille de Pavie, XL, 3. — Savant humaniste, 8.
Aléandro (Jérôme), neveu du grammairien, était lui-même un savant antiquaire, XL, 3.
Alegri (Joseph d'), déclamation contre lui par Barthélemi Leoniceno, P. J., sect. 4, § 4.
Alençon (le cardinal d'), nommé par le pape administrateur du patriarcat d'Aquilée; le seigneur de Padoue le soutient; la république contribue à son expulsion d'Udine, XI, 5.
Alessandri (Vincent degli), relation de son ambassade en Perse, P. J., sect. 5, § 2.
Alessandri, prêtre, banni de Venise pour avoir eu des relations avec le chargé d'affaires de la république française. — On lui fait signifier son exil par son confesseur, XXXVI, 12.
Alessio, ville d'Albanie, livrée à la république par quelques nobles, XI, 9. — Occupée par les Turcs, se révolte et se donne à la république, XXI, 1. — Acte entre les nobles de cette ville et le capitaine du golfe, pour la livrer à la république, P. J., sect. 3, § 6.
Alexandre III, pape, II, 45. — Son élection, III, 8. — Il excommunie Frédéric-Barberousse, empereur. — Se réfugie en France, 10. — Son retour à Rome, 11. — Se sauve à Bénévent, 12. — Favorise la ligue lombarde. — Se réfugie à Venise, 15. — La république s'entremet pour lui auprès de l'empereur. Réponse de celui-ci, 16. — Son discours aux députés des villes lombardes. — Est reconnu pour pape légitime, 19. — L'empereur vient se prosterner devant lui. — Le pape lui met le pied sur la tête. Sa réponse altière à Frédéric, 20. — Discussion de ce fait, 21. — Marque d'honneur qu'il accorde au doge. — Donne aux Vénitiens l'empire de l'Adriatique, 22. — Retourne à Rome accompagné du doge Sébastien Ziani, 23. — Vieille chronique où l'on raconte qu'il mit son pied sur la tête de l'empereur Frédéric - Barbe-

rousse, prosterné devant lui. — Autre qui dit la même chose, P. J., sect. 3, § 2. — Priviléges qu'il accorde aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 3. — Sa vie, où l'on nie la défaite de la flotte de Frédéric-Barberousse par les Vénitiens, *ibid.* — Lettre sur son histoire, P. J., sect. 3, § 5.

Alexandre V (Pierre Philargi de Candie), pape, avait été mendiant; la république lui refuse des secours et la permission de résider à Venise, XII, 2.

Alexandre VI, pape, signe une alliance avec les Vénitiens et Louis Sforce, usurpateur du trône de Milan. On lui attribue d'avoir conçu le dessein d'attirer les Français en Italie, XVIII, 15. — Refuse à Charles VIII l'investiture de Naples, XX, 1. — Lui défend d'avancer en Italie. Sollicite les secours des Turcs. Sa correspondance avec le sultan, 4. — Se réfugie dans le château Saint-Ange, quand Charles VIII entre dans Rome. Le cardinal Jules de la Rovère veut le faire déposer. Briçonnet le ménage. — Son traité avec le roi. Il lui livre Zizim, frère du sultan. On croit qu'il le lui livre empoisonné. — Veut faire soupçonner les Vénitiens de cette mort, 8. — Se ligue contre Charles VIII, 12. — Appelle les Turcs en Italie, et publie une croisade contre eux, XXI, 1. — Sa mort. S'il est vrai qu'il se soit empoisonné en voulant empoisonner des cardinaux, 18. — Extrait du journal de Burchard, le concernant. — Fêtes pour le mariage de Lucrèce, sa fille. — Instruction à son nonce, envoyé au sultan Bajazet. — Son traité avec Charles VIII. — Son traité avec le même au sujet de Zizim, P. J., sect. 3, § 6.

Alexandre VII, pape; son mot piquant sur Louis XIV, XXXIII, 12. — Exige des Vénitiens le rappel des jésuites, 16.

Alexandre VIII, pape, détermine les Vénitiens à continuer la guerre contre les Turcs, XXXIV, 4. — Sa lettre à la république, P. J., sect. 3, § 8.

Alexandrie, ville d'Égypte. Les Vénitiens et les troupes du roi de Chypre surprennent cette ville, mais ne peuvent s'y maintenir, 1365, IX, 13. — L'un des entrepôts du commerce de l'Asie, XIX, 5.

Alexandrie (ville d'Italie). Sa fondation, III, 12. — Entre dans la ligue des villes lombardes, 19. — Reconnaît la souveraineté de la ville de Milan, XVI, 2. — Une armée française s'en empare pour le duc d'Orléans, 3. — Prise par les Français en 1513, XXIV, 7. — Prise par les Français sous le maréchal de Lautrec, 1527, XXV, 12.

Alexis, empereur d'Orient; avantage qu'il accorde aux Vénitiens dans ses états, II, 33.

Alfiéri a rendu tout son éclat à la tragédie italienne, XL, 8.

Algarotti (François). Ses poésies, XL, 8. — Cité *ibid.*

Alger. Traité de la république avec cette régence. — Prétentions du dey, XXXV, 17. — Le dey méconnaît le nouveau pavillon de la république démocratique, et exige un nouveau tribut, XXXVIII, 12.

Alimari (Dorothée), géomètre, attiré en Russie par Pierre Ier, donne une méthode pour le calcul des longitudes en mer, XL, 6.

Allegri (Dominique). Discours sur le départ de Cornelio, préteur d'Attestino, P. J., sect. 4, § 4.

Allegri (Jérôme), chimiste, XL, 6.

Allemands. Règlements commerciaux qui les concernent, XIX, 16.

Allemagne. Rapports de la république avec l'Allemagne, P. J., sect. 2, §. 1. — Rapports des ambassadeurs vénitiens sur l'Allemagne, P. J., sect. 5, § 2.

Almissa, en Dalmatie. Les Vénitiens s'en emparent, V, 23. — La reprennent après l'avoir perdue, XII, 15.

Alphonse d'Aragon, roi de Sicile, l'un des prétendants au trône de Naples, XV, 2. — Appelé au trône

de Milan par l'un des testaments de Philippe-Marie-Visconti, XVI, 2. — Déclare la guerre à la république, et chasse tous les Vénitiens de ses états. — Les Vénitiens se vengent sur les ports de Messine et de Syracuse, et le forcent à demander la paix, 7. — Entre dans la ligue des Vénitiens contre François Sforce, 11. — Accède à la ligue d'Italie, 13. — Adopté par Jeanne II, reine de Naples, XVIII, 16. — L'emporte sur son compétiteur René d'Anjou, *ibid.*

Alphonse d'Aragon, fils naturel de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples. Projet de le marier avec la fille naturelle de Jacques de Lusignan, roi de Chypre. Il prend le titre de prince de Galilée. Les Vénitiens enlèvent la fille du roi qui lui était destinée, XVII, 14. — Il est adopté par Charlotte de Lusignan, 15.

Alphonse d'Aragon, roi de Naples, s'allie avec le pape contre Charles VIII, XX, 1. — Ses mesures pour la défense de ses états, 3. — Abdique. — Loué et outragé par les poètes, 9. — Reçoit d'Alexandre VI l'investiture du royaume de Naples, P. J., sect. 3, § 6.

Alphonse II, duc de Ferrare. Sa mort. Troubles à l'occasion de sa succession, XXVIII, 4.

Alphonse, fils du duc de Ferrare, épouse Lucrèce Borgia, P. J., sect. 3, §. 6.

Alphonse IV, roi de Portugal. Les Vénitiens lui envoient, trente ou quarante ans avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, une copie du planisphère de Mauro, XL, 5.

Alphonse de Salerne, mari de Lucrèce Borgia, assassiné, P. J., sect. 3, § 6.

Alpini (Prosper), botaniste et médecin célèbre, XL, 6.

Altino, île à l'embouchure de la Livenza, I, 2. — Les habitants de la côte qui s'y réfugient donnent à leur ville le nom de Port de la cité perdue, 6. — Attaqués par les Lombards, ils se jettent dans Torcello, 14.

Altsax (le baron d'), officier suisse, favorise, par son influence, les vues de François Ier, XXIV, 13.

Altummalar. Sa prédiction pour l'année 1496, P. J., sect. 3, § 6.

Alva (le duc d'). Sa lettre au secrétaire d'Espagne, à Venise, P. J., sect. 4, § 7.

Alvarotti (Pierre). Sa harangue au nom de l'université de Padoue, P. J., sect. 4, § 3.

Alviane (Barthélemi) empêche la faction des Ursins de servir les vues de la France, XXI, 19. — Général en second de l'armée de la république dans la guerre de la ligue de Cambrai, XXII, 6. — Son système de guerre, 7. — Son goût pour les lettres. Engage malheureusement la bataille d'Agnadel, y est blessé et fait prisonnier, 8. — Son retour à Venise pour prendre le commandement de l'armée en 1513, XXIV, 7. — Reprend Peschiera et Crémone, *ibid.* — Se retire sur l'Adige, prend Legnago, se renferme dans Padoue; siége de dix-huit jours, que les ennemis sont obligés de lever, 9. Il sort et poursuit l'armée espagnole. Il est battu à la Motta, 10. — Le sénat ne lui impute point ces revers, 11. — Il suit vivement les Espagnols, qui se retirent vers le Milanais, 14. — Se trouve à la bataille de Marignan, mais avec peu de troupes, *ibid.* — Revient sur le territoire vénitien, reconquiert plusieurs villes, notamment Bergame. — Sa mort; son portrait. Ses soldats le transportent à Venise, au travers de l'armée ennemie, 6. — La république lui avait donné le château de Pordenone, 16. — Il y fonde une académie, XL, 4. — Son oraison funèbre, P. J., sect. 4, § 4.

Alvinzi (le général). Son invasion en Italie à la tête d'une armée autrichienne, XXXVII, 17. — Elle est battue à Arcole, et s'arrête sur la Brenta, 18.

Amadéno (Théodore). Son Histoire

de la maison Morosini, P. J., sect. 4, § 4.
Amalfi (ville d'Italie). Ses habitants commerçants dans l'empire d'Orient, soumis à une redevance envers l'église de Saint-Marc, II, 33. — Les pandectes retrouvées à Amalfi en 1137, V, 14.
Amalteo (Cornelio), savant philologue, XL, 8.
Amalteo (François), savant philologue, XL, 8.
Amalteo (Jean-Baptiste), savant philologue, XL, 8.
Amalteo (Jérôme), savant philologue, XL, 8.
Amalteo (Paul), savant philologue, XL, 8.
Amaseo (Grégoire), savant philologue, XL, 8.
Amaseo (Romulus), traduit Xénophon et Pausanias, XL, 3.
Ambassadeurs. Les ambassadeurs vénitiens revenant d'auprès de l'empereur, arrêtés par le duc d'Autriche, IX, 5. — Humiliation qu'ils éprouvent, 6. — Ils sont rendus après avoir été retenus deux ans; la république n'en témoigne aucun ressentiment, 10.
Ambassadeurs de France à Venise; leur liste, P. J., sect. 5, § 1.
Ambassadeurs de Venise, en France; leur liste, P. J., sect. 5, § 2.
Ambassadeurs extraordinaires, investis du pouvoir de faire mettre à mort, sans forme de procès, un homme dangereux, P. J., sect. 1, § 3.
Ambassadeur ordinaire à Rome, autorisé à faire mettre à mort des hommes dangereux, sans forme de procès, P. J., sect. 1. § 3.
Ambassadeur ordinaire à Vienne, autorisé à faire mettre à mort, sans forme de procès, un homme qui paraîtrait dangereux, P. J., sect. 1, § 3.
Ambassadeurs vénitiens, obligés d'entretenir une correspondance secrète avec l'inquisition d'état, et de ne pas rendre compte de tout au gouvernement; obligés de soumettre leurs rapports à l'inquisition d'état, avant de les faire au sénat, P. J., sect. 1, § 3.
Amboise (Georges, cardinal d'), entraîne dans une conjuration le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII. — Premier ministre. Son ambition. — Est fait cardinal, XXI, 3. — Il aspire à la tiare. — Honneurs dont sa famille était comblée, 4. — Son entrée à Milan, 9. — Il est fait légat *a latere*. — Mot que lui dit Machiavel, 9. — Arrive à Rome pour le conclave, 18. — Est joué par Jules de la Rovère. Manque la papauté, 19. — Il décide Louis XII à rompre le traité de Blois, et le délie de son serment, 25. — Fait adopter la proposition d'une ligue avec le pape, pour dépouiller les Vénitiens de leurs états, XXII, 2. — Signe la ligue de Cambrai, et trompe l'ambassadeur de la république, 3. — Sa mort, ses énormes richesses. — Pensions qu'il recevait des princes d'Italie, à l'insu du roi, XXIII, 3. — Mot du secrétaire d'état Robertet, sur le cardinal d'Amboise, 6.
Amboise (Louis d') détermine Charles VIII à rendre le Roussillon à l'Espagne, XVIII, 17.
Ambrosienne (bibliothèque), à Milan, P. J., passim.
Amédée VI, comte de Savoie, se porte pour médiateur entre les Vénitiens et les Génois, après la guerre de Chiozza, X, 28.
Amédée VIII, duc de Savoie, et pape, XV, 18.
Ameilhon. Hist. du Bas-Empire, citée IX, 24.
Amelot de La Houssaye. Son Hist. du gouvernement de Venise, citée, III, 4. — VII, 11. — IX, 20. — XI, 19. — XXIII, 1. — XXIX, 10. — XXXIII, 12, 23, 26. — Ce livre est saisi à Paris, sur la demande du gouvernement vénitien, XL, 4.
Améma, tour où était enfermé l'empereur de Cp., Calo-Jean Paléologue. — Son aventure dans cette tour, IX, 24.
Amérique. Découverte de ce conti-

nent. — Son influence sur le sort de Venise, XVIII, 18.
Ammien Marcellin, historien cité, XVII, 17.
Amulio (Marc-Antoine), ambassadeur de la république à Rome, nommé par le pape évêque et cardinal. — On punit sa famille, XXVI, 16.
Amulio, ambassadeur à Rome, 1560. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Amurath Ier, emp. des Turcs, fait crever les yeux à son fils, IX, 24.
Amurath II, empereur des Turcs, fait le siége de Salonique. — Fait arrêter l'ambassadeur de la république. — Enlève Salonique. Fait la paix avec les Vénitiens, XIII, 7. — Battu par le roi de Hongrie, signe une trève. — Les chrétiens la rompent. — Il les défait à Varna, XV, 18. — Attaque la Morée, XVI, 14.
Anafeste (Paul-Luc), premier doge de Venise, en 697, I, 16. — Fait un traité avec le roi des Lombards, 17.
Anatomistes célèbres, XL, 5.
Ancône (ville d'Italie). Ses plaintes au sujet du droit exigé par les Vénitiens sur tous les vaisseaux naviguant dans l'Adriatique. — Elle implore l'autorité du pape. — Sa guerre avec Venise. — Elle est obligée de se soumettre au droit, V, 21. — Veut se donner aux Vénitiens. — Leur refus, XII, 9. — Ancône déclarée port franc, XXXV, 10. — Occupée par les Français, XXXVII, 8.
Ancre (maréchal d'). Lettre de Louis XIII sur sa mort, P. J., sect. 5, § 1.
André, fils de George de Trébis, oncle, écrit pour Aristote contre Platon, XL, 7.
André (saint). V. *Montbrun*.
Andreini (Isabelle) adopte un style trop élevé dans la pastorale, XL, 8.
Andrés (M.), cité XL, 5.
Andrinople, sur l'Hèbre de Thrace, entre dans le partage des Vénitiens, après la conquête de l'empire grec, IV, 37. — Se révolte. — Les Latins l'assiégent sans succès, 41.
Andro ou *Andros*, île de l'Archipel, ravagée par les Vénitiens, II, 41. — Concédée à titre de fief à Marin Dandolo, IV, 40. — La flotte turque battue près de cette île par les Vénitiens, XXXIV, 7.
Andronic, empereur d'Orient, usurpe le trône. Rend aux Vénitiens leurs droits commerciaux. Il fait un traité avec eux, III, 28. — Crimes qui précèdent son usurpation. — Son administration. — Épouse Anne de France. — Est précipité du trône. — Son supplice, IV, 10.
Andronic, fils de Calo-Jean Paléologue, empereur de Cp., refuse d'envoyer des fonds à son père, retenu pour dettes à Venise. — Se révolte contre son père. — Son père le fait priver de la vue, mais imparfaitement. — Les Génois embrassent la cause d'Andronic, et le mettent sur le trône. — Il leur donne l'île de Ténédos, que le gouverneur refuse de leur livrer, IX, 24. — En apprenant que les Vénitiens s'en sont emparés, il fait arrêter tous ceux qui sont dans son empire. — Sa tentative pour reprendre cette île. — Forcé de céder sa capitale à son père, 26.
Angellani (Hippolyte). Son ouvrage sur les antiquités d'Attestino, P. J., sect. 4, §. 1.
Angeluccio (Théodore), l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.
Anghiari (bataille d'), gagnée sur les Milanais par les Florentins et les troupes du pape, XV, 14.
Angleterre, instigatrice de la coalition contre la France, XXXVI, 8. — Ses projets, 9. — Rapports de la république avec l'Angleterre, P. J., sect. 2, § 1. — Relations des ambassadeurs vénitiens sur ce pays, P. J., sect. 5, § 2.
Anglais approvisionnés de sucre par les Vénitiens depuis le 13e siècle, XIX, 14. — Commencement de leur commerce dans le Levant. —

N'y paraissaient pas sous leur pavillon, 15.
Anguillara (Louis), botaniste, XL, 6.
Anhalt (le prince d'), lieutenant-général de l'empereur Maximilien Ier en Italie, prend Vicence. — Sa dureté envers les habitants, XXIII, 2.
Anne de Bretagne. Sur la passion qu'elle inspire, dit-on, au duc d'Orléans, depuis Louis XII. — Son mariage avec l'empereur Maximilien. — Avec Charles VIII, XXI, 3. — Avec Louis XII, *ibid.* — Scrupules que lui cause la guerre contre le pape, XXIII, 6.
Anne de Chypre, femme de Louis, duc de Savoie. — Transaction par laquelle Charlotte, reine de Chypre, lui assure la réversibilité de ce royaume, P. J., sect. 3, § 6.
Anne de Foulz (de Foix), reine de Hongrie et de Bohême. — Honneurs qui lui sont rendus à son passage à Venise, P. J., sect. 3, § 7.
Anne de Savoie. Son mariage avec Frédéric d'Aragon, P. J., sect. 3, § 6.
Annibal de Capoue. Instruction sur la manière de négocier à Venise, P. J., sect. 3, § 7.
Annual register, cité XXXV, 15. — XXXVII, 43. — XXXVIII, 15, 17.
Anséatiques (villes). Commerçaient avec Venise, par l'intermédiaire de Bruges et d'Anvers, XIX, 14.
Anselme (Barthélemi). Il dénonce les murmures proférés par François Baudouin contre les nobles, et est élevé au patriciat, XII, 5.
Anselmo. Son Historia Eugonea, P. J., sect. 3, § 1.
Antenor conduit les Hénètes en Italie, I, 3.
Antilles. Il existe d'anciennes cartes vénitiennes qui indiquent ces îles, XL, 5.
Antimaque, philolite. Écrit pseudonyme en réponse à l'opinion de Michel Lazari sur les anciennes inscriptions de Trévise, P. J., sect. 4, § 1.
Antioche, prise par le soudan d'Égypte, VI, 4.
Antiquaires. Savants antiquaires vénitiens, XL, 3.
Antiquités vénitiennes, P. J., sect. 3, § 1.
Antium. Bataille navale d'Antium, où les Génois sont battus par les Vénitiens, X, 3.
Antivari, ville. Sa capitulation, P. J., sect. 3, § 7.
Antonello dalle Carmi. Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, §. 3.
Antonianus (Silvius), cardinal. Vers sur l'ouvrage du cardinal Valerio, de *Utilitate capiendâ ex rebus Venetorum*. — Éloge de la république de Venise, P. J., sect. 1, §. 1.
Antoniti (Antoine). Son extrait de l'ouvrage de Scardone sur les antiquités de Padoue, P. J., sect. 4, §. 1.
Anvers, ville de Flandre, liée avec Venise par des traités, XIX, 8. — Une flotte vénitienne y allait tous les ans, 14.
Aquapendente, anatomiste. Son traité de l'organe de la vue, cité XL, 5.
Aquila (Jean), médecin célèbre, XL, 6.
Aquilée, ville sur la côte du Frioul, brûlée par les Huns en 452. Ses habitants se réfugient dans les lagunes, I, 6. — Son commerce s'étendait jusqu'à la mer Noire, 12. — Ouvrage de M. A. Sabellicus sur son antiquité, P. J., sect. 3, § 1. — Histoire de cette ville, P. J., sect. 4, § 1. — Annales de l'église d'Aquilée. — Vies des patriarches, P. J, sect. 4, § 2.
Arbo (île de la Dalmatie). Se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Prise par les Vénitiens, X, 4. — Prise par les Génois, 26. — Prise par les Vénitiens, XII, 3. — Elle payait un tribut en soie, XIX, 23. — Ravagée par les Uscoques, XXX, 3.
Arborio, colonel à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Arcelli (Philippe), général de l'armée des Vénitiens dans la guerre

contre le patriarche d'Aquilée. — Cruelles représailles qu'il exerce, XII, 14.
Archadiopolis. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de l'empire grec, IV, 37.
Archenholz (M.). Son tableau de l'Italie, cité XXXV, 15. — 23. — XXXIX, 14.
Archidiacre de Castello. Le pape décide qu'il assistera au jugement des ecclésiastiques traduits devant le conseil des dix. Les inquisiteurs d'état lui intiment l'ordre de regarder cette règle comme non-avenue, XXVIII, 13.
Architecture. Fort en honneur chez les Vénitiens au 15ᵉ siècle, XVI, 22. — Architectes vénitiens, XL, 9.
Archives de Ravenne, P. J., passim.
Archives de Saint-Isidore, à Rome, P. J., passim.
Archives des affaires étrangères, P. J., passim.
Archives de Venise. Personne ne peut en tirer de pièces secrètes, XII, 8. — Les archives dévorées par un incendie, 1508, XXII, 6.
Archives de Venise, P. J., passim.
Arco (le comte André d') entre dans une ligue contre les Vénitiens, XVIII, 12.
Arco (le comte Odéric d') entre dans une ligue contre les Vénitiens, XVIII, 12.
Arcole (bataille d') gagnée par les Français sur les Autrichiens, 25, 26 et 27 novembre 1796, XXXVII, 18.
Ardinghello, nonce du pape. Négociation d'une ligue entre l'empereur et la France, P. J., sect. 3, § 7.
Arduino (Antoine), marchand de vin, élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Arduino (Jean), élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Aretin (Pierre). Sa lettre satirique à l'évêque de Vérone, Jean-Matthieu Malo, P. J., sect. 4, § 4.
Arezzo (Pierre). Sa relation sur la Dalmatie, P. J., sect. 2, § 4.
Argeloti, cité XXIV, 1.
Argenson, père et fils. Leurs négociations à Venise. — Cérémonial des funérailles de M. d'Argenson père, P. J., sect. 5, § 1.
Argenson (le comte d'), ambassadeur à Venise. Sa lettre sur un projet pour faire révolter la Sicile contre les Espagnols, XXXI, 32. — Inscrit au livre d'or, XXXIII, 16.
Argenson (d'), lieutenant-général de police, fait saisir le livre d'Amelot de La Houssaye, sur le gouvernement de Venise, XL, 4.
Argentré (Bertrand d'). Son histoire de Bretagne, cité XXI, 3.
Argos, ville de la Morée. L'héritière de Guy de Anezzino la vend aux Vénitiens, XI, 9. — Saccagée par les Vénitiens qui l'avaient perdue, XVII, 3. — Prise par les Vénitiens, XXXIV, 3. — Prise par les Turcs, 13.
Argyropule (Jean), philosophe grec, XL, 7.
Arici (M. Louis). Sa bibliothèque, P. J., sect. IV, § 1.
Arioste (l'), cité I, 23. — XXIII, 2. — Est un des premiers qui aient fait des comédies d'invention chez les Italiens, XL, 8. — Une de ses pièces sifflées à Venise, XL, 8.
Arispa (Jean) contribue à la découverte de beaucoup de manuscrits grecs, XL, 3.
Aristocratie. La constance est un des caractères de ce gouvernement, X, 14. — Réflexion sur les inconvénients de ce gouvernement, XIV, 1. — Peu favorable au commerce, XIX, 2. — Inconvénient de cette forme de gouvernement, XXVIII, 9. — L'aristocratie n'existait pas dans les premiers temps de la république, XXXIX, 1. — Paradoxe de Machiavel sur la manière dont l'aristocratie s'établit à Venise, P. J., sect 7.
Aristote. Commenté par Nicolas Perrotti, traduit par Barbaro et par Bernard Donato, XL, 3. — Disputes pour Aristote et Platon, XL, 7.
Arlequin, personnage de la comédie vénitienne, XL, 8.

Arles, ville de Provence, assiégée par les Impériaux, XXVI, 2.
Arluni (Bernard). Son histoire de Milan pendant les guerres des Vénitiens, XXII, 6, P. J., sect. 3, § 6.
Armagnac (Georges d'), évêque de Rodez, ambassadeur à Venise. Ses lettres au roi, P. J., sect. 5, §. 1.
Armées. Ne furent jamais dangereuses pour Venise. On ne donnait le commandement de l'armée de terre qu'à des étrangers. Avantages et inconvénients de ce système. On changeait souvent les commandants des armées navales, XXVIII, 10.
Armée de terre de la république, état de cette armée à la fin du 18e siècle, XXXV, 19. — On veut y introduire les manœuvres prussiennes. — Solde des troupes, P. J., sect. 1, § 1. — Évaluation des forces militaires, P. J., sect. 2, § 1. —*Idem*, — P. J., sect. 2, § 7.
Armée navale de la république de Venise, P. J., sect. 1, § 1. — P. J., sect. 2, § 1. — État des galères, *idem*, P. J., sect. 2, § 7.
Arméniens. Rapports des Vénitiens avec eux, XIX, 11.
Armes (fabrique d'). Celles des Vénitiens ont joui long-temps d'une grande réputation, XIX, 24.
Arnault (M.). Sa tragédie des Vénitiens, XXXII, 11. — Ses observations sur la manière dont le peuple de Venise a vu la révolution démocratique opérée dans cette capitale; P. J., sect. 19.
Arragon (le roi d') se ligue avec les Vénitiens contre les Génois, en 1350, VIII, 16. — Sa flotte, réunie à celle des Vénitiens, est battue aux Dardanelles, VIII, 17. — Et bat les Génois à Cagliari, 18.
Arrighini (Louis), graveur sur pierres fines, XL, 9.
Arrighi (Antoine-Marie). Sa lettre sur Padoue, P. J., sect. 4, § 1. — Son épitaphe, par le doge Michel Morosini, P. J., sect. 4, § 4.
Arrigonei (François). Poème en l'honneur des Vénitiens, P. J., sect. 4, § 7.
Arsenal de Venise. Est agrandi, VIII, 1. — Menacé d'être brûlé par un étranger, XIII, 14. — Nombre d'ouvriers qu'il occupait au 15e siècle, XIX, 12. — Sa description, 31. — Pourquoi, malgré les inconvénients de cet établissement, on ne l'a pas transféré à Corfou, 32. — Consumé par un incendie, XXI, 21. — Douze galères y sont dévorées par le feu en 1508, XXII, 6. — Nouvel incendie en 1569, XXVII, 2. — Sa description, P. J., sect. 1, § 1.—Ses dépenses annuelles, P. J., sect. 2, § 1—Sa description, P. J., sect. 2. § 7.
Artagnan (d'). Ses mémoires, cités XXXIII, 22.
Art de vérifier les dates, cité VIII, 1.—XI,13.—15.—XXII,13.—P. J., sect. 10.
Artillerie, description de celle du roi Charles VIII, P. J., sect. 3, § 6. V. *Canon*.
Artois, province de France, rendue par Charles VIII, à l'archiduc d'Autriche, XVIII, 17.
Artois (monsieur le comte d'), réception qui lui est faite à Venise, XXXVI, 6
Ascalon. Les Vénitiens coopèrent au siége de cette place en 1100, II, 35. —Prise de cette ville en 1124, 40.
Ascoli (le cardinal d'), sa manière d'opiner dans le consistoire, XXIX, 5.
Asola, ville de la terre-ferme, prise par les Vénitiens, XXIV, 16.
Asolo. Lettre sur la ville d'Asolo, P. J., sect. 4, § 1.
Asoph. v. *Tana*.
Aspetti (Titien), statuaire, XL, 9.
Assirelli, (Casciano), discours pour demander l'expulsion des juifs, P. J., sect. 4, § 7.
Asti, ville d'Italie, prise par les Français en 1513, XXIV, 7.— Droit du roi de France sur ce comté, P. J., sect. 3, § 6.
Asti (traité d'), entre les ducs de Savoie et de Mantoue, au sujet du Montferrat, 21 juin 1615; la république en est garant, XXX, 14. — Ce traité, P. J., sect. 3, § 8.

Astracan. Les Vénitiens allaient jusqu'à cette ville, XIX, 6.
Ataulphe, successeur d'Alaric, roi des Goths, ravage l'Italie pendant trois ans, I, 5.
Atestini (Jérôme), de l'origine et des grands hommes de Padoue, P. J., sect 4, § 1.
Athanase. Translation du corps de saint Athanase, de Cp. à Venise, P. J., sect. 4, § 2.
Athénée, cité V, 21.
Athènes. Comparaison de sa situation avec celle de Venise, V, II.— Sa conduite envers les Mytiléniens révoltés, 12. — Prise et saccagée par les Vénitiens, XVII, 6. — Est une des premières villes de l'Europe, où l'on ait fabriqué des soieries, XIX, 23.—Prise par les Vénitiens. — Destruction du temple et de la statue de Minerve, XXXIV, 3.
Attachement des sujets de la république à leur gouvernement.—Examen de ce sujet par le marquis de Bédemar dans son rapport sur Venise, P. J., sect. 2, § 1.
Attendolo, père de François Sforce, fameux condottiere, XV, 7.
Attestino. Ouvrage d'Angellani, sur les antiquités de cette ville, P. J., sect. 4, § 1.
Attila, roi des Huns.—Son invasion en Italie en 452.—Pénètre jusques aux portes de Rome et n'y entre pas, I, 6.
Aubusson. Plusieurs volontaires de ce nom dans l'expédition de Candie; les armes de cette maison flottaient sur le pavillon avec celles de Malte, XXXIII, 22.
Aubusson (le marquis d'), blessé à la sortie de Candie, XXXIII, 22.
Augereau (le général), force les gorges de Millesimo, XXXVII, 1. — Attaque les Autrichiens à la bataille de Castiglione, 12. — Attaque les Autrichiens dans la vallée de la Brenta, 14. — Part qu'il eut à la bataille d'Arcole, 18. — Poursuit la colonne du général Provera, 22. — Sa lettre au général Bonaparte, sur les dispositions hostiles des Vénitiens. — Avis qu'il donne au général Bonaparte, sur l'intelligence existante entre l'Autriche et les factions de Paris, P. J., sect. 18.
Augsbourg. Rapport d'un ambassadeur vénitien sur la république d'Augsbourg, 1628, P. J., sect. 5, § 2.
Augsbourg (ligue d'), tramée à Venise, XXXIV, 8.
Augustin (Saint), v. *Bibliothèque*.
Augustule, empereur, met fin, par son abdication, à l'empire d'Occident, I, 8.
Autriche (le duc d'), en guerre avec la république. — Paix, il envoie des otages à Venise, XVIII, 12.
Avanti (Charles); sa bibliothèque, P. J, passim.
Avanzi (Nicolas), graveur sur pierre fines, XL, 9.
Avaux (le comte d') ambassadeur à Venise. — Sa correspondance citée XXXI, 32. — Relation de ses négociations, XXXII, 5. — 7. — Son jugement sur les forces de Venise, XXXIV, 1. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Aveugles qui ont commandé des armées, IV, 1.
Avicène traduit par Jérôme Ramnusio, XL, 3.
Avocats. Cette profession était autrefois exercée par les nobles, XXXIX, 3. — Taxes auxquelles les avocats étaient soumis, 10. — Caractère de l'éloquence du barreau, XL, 8.
Avogadors de la commune; leur création, III, 26. — Leurs attributions, *ibid.* — Il leur est interdit de faire arrêter un conseiller de la seigneurie, XII, 8. — Avogador, arrêté par ordre de l'inquisition d'état, XXXV, 20. — Les trois avogadors en charge, et ceux sortant de charge, siégeaient au sénat, XXXIX, 7. — Mesures contre ceux qui attaqueraient l'autorité du conseil des dix, ou des inquisiteurs d'état, P. J., sect. 1. § 3.
Avogadro, famille puissante de Brescia, XV, 6. — Admise au patriciat XXXIX, 2.

Avogare de Orglano; sa déclamation contre Verone, P. J., sect. 4, § 1.
Avogaro (Louis), facilite aux Vénitiens la surprise de Brescia, XXIII, 15.
Aylino (Jean); son histoire de la guerre du Frioul citée, XI, 2. — P. J., sect. 4, § 1.

B.

Babilone, l'un des conjurés, contre P. Gradenigo, VII, 10.
Bacchiglione (le), fleuve d'Italie, I, 2.
Badoaro, l'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Badouer (famille des), sont les mêmes que les Participatio, ont eu sept doges. Cette famille était ennemie de P. Gradenigo, VII, 7. — Origine de cette maison, P. J., sect. 4, § 5.
Badouer (Albin); son éloge par Guarini, P. J., sect. 4, § 4.
Badouer (Albin), désigné par Th. Moncenigo, comme digne du dogat, XIII, 5. — Ses intrigues pour servir François Foscari, et faire exclure Pierre Loredan de l'élection. Il en est récompensé par la dignité de procurateur, 6.
Badouer, (Alexandre), sa commission de capitaine à Brescia, et de proviseur à Salo, P. J., sect. 1, § 1.
Badouer (André), sage des ordres; propose de construire des galères, P. J., sect. 3, § 8.
Badouer (Ange), sa réclamation contre le jugement prononcé contre lui par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3. — Sa lettre à ses neveux sur ce sujet, P. J., sect. 3, § 8.
Badouer (Etienne), l'un des auteurs du code vénitien, V, 14.
Badouer (Frédéric), dote et constitue l'académie della Fama. — Singuliers détails sur son organisation, XL, 4.
Badouer (Frédéric). Relations de ses ambassades auprès de Charles-Quint, 1550, 1552, 1556, 1558. — En Espagne, P. J., sect. 5, § 2.
Badouer (Frédéric), rend Malvoisie aux Turcs, XXXIV, 13.
Badouer (Manassès), envoyé en ambassade à Manuel Comnène, II, 46. — L'un des électeurs du doge, en 1173, 47.
Badouer (Marc), l'un des chefs de la quarantie criminelle, propose de restreindre l'éligibilité au grand conseil, à ceux qui y auraient siégé dans les quatre dernières années, VI, 12.
Badouer (Pierre), fils d'Urse Participatio, doge en 939. — Traite avec le roi d'Italie, II, 13.
Badouer (Pierre), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Badouer-Badouer, l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10. — Propose de faire venir un secours de Padoue, 12. — Arrive avec un renfort après la défaite des conjurés, est fait prisonnier, 17. — Et décapité, 18.
Badouer, fils du doge Urse Participatio, et frère du doge Participatio. — Sa famille veut usurper pour lui le comté de Commacchio. — Il est tué par son compétiteur, II, 7.
Badouer. Les Padouans appellent un Badouer pour être gouverneur de leur ville, V, 22.
Badouer, v. *Urse Participatio*, second du nom.
Baffo, ville de l'île de Chypre, était sans défense; les Turcs débarquèrent près de cette ville, XXVII, 5.
Baffo (Laurent), son jugement par le conseil des dix, XXXIX, 11 — P. J., sect. 1, § 3.
Baffo (Louis), capitaine de Sebenigo. — Sa correspondance, P. J., sect. 4, § 1.
Baffo (Marin), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Bagelardo (Jean), médecin célèbre, XL, 6.
Baglione (Astor), gouverneur de Chypre. — Ses dispositions pour la défense de Famagouste et de Ni-

cosie, XXVII, 7. — Commande dans Famagouste; reprend un drapeau aux Turcs, 12. — Se rend au camp des Turcs, est massacré, 14.
Baglione (Paul), général des Vénitiens pendant la campagne de 1510, XXIII, 2. — Emporte Legnago d'assaut, XXIV, 9. — Se renferme dans Trevise, *ibid.* — Fait prisonnier à la bataille de la Motta, 10.
Baglione, nonce à Venise; sa correspondance, 1635, 1636, P. J., sect. 3, § 8.
Baïf (Lazare), ambassadeur de France à Venise, était un des auditeurs de Marc Mazurus, professeur de Padoue. — Vers de son fils sur ce sujet, XL, 3. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Baïle de Venise à Cp. — Mahomet II lui fait couper la tête, XVI, 14. — Pompe dont ce podestat était environné, XIX, 11. — On lui remettait à son départ une cassette de sequins, et une de poison, XXXIX, 16. — On surveillera l'emploi des dépenses qu'il aura faites à titre de présents, P. J., sect. 1, § 3.
Bajazet Ier, empereur des Turcs, marche à la rencontre des Hongrois et des Français vers Nicopolis, et les défait entièrement. 1396. — Fait massacrer les prisonniers. — Présents que lui envoie le roi de France pour la rançon de quelques seigneurs. — En exige une caution. — Grande chasse qu'il donne. — Trait de justice barbare, XI, 13. — Est battu par Tamerlan à Angora, 1402, 15.
Bajazet II, empereur des Turcs. Ses lettres au pape Alexandre VI. — Il lui envoie des reliques, XX, 4, 5. — Il déclare la guerre aux Vénitiens, XXI, 1. — Il leur fait remise du tribut qu'ils devaient à la Porte, XXVII, 1. — Sa négociation avec le pape au sujet de Zizim, P. J., sect. 3, § 6.
Balachins (les) se trouvent exclus du grand conseil, VI, 14.
Balbi (Bernard), provéditeur de l'île de Tine, capitule. — Condamné à une prison perpétuelle, XXXIV, 12.
Balbi (Lucio), podestat de Parenzo. — Discours qui lui est adressé, P. J., sect. 3, § 8.
Baldo (mont). On y fait passer des galères, XV, 10.
Balégio (Jean). Il y a des auteurs qui le comptent parmi les électeurs de l'empereur latin de Cp. après la conquête, IV, 36.
Balistique. État de cet art en 1346, lors du siége de Zara par les Vénitiens. — Énormes pierres lancées par les Génois au siége de Chypre, VIII, 12.
Balland (le général); commandant à Vérone. Attaqué dans les forts par la population, refuse de ratifier une convention faite avec les magistrats, XXXVII, 39. — Les forts sont assiégés. Les généraux Chabran et Victor viennent au secours, 40. — Ses lettres au général Bonaparte, sur la situation de Vérone. — Sur les massacres du lendemain de Pâques, P. J., sect. 18.
Baluze, cité XXXIX, 1. — P. J., sect. 4, § 2.
Balzanico. v. *Bibliothèque*.
Bandini. Son Catalogue des bibliothèques Laurentiane, etc., à Florence, P. J., passim.
Bannis. Leur grand nombre, XXX, 14. — Diverses mesures les concernant. — On s'en servira comme espions, P. J. sect. 1, § 3.
Banque. Établissement d'une banque à Venise par des Juifs, XI, 20. — Organisation de la banque de Venise; sa fidélité, ses priviléges, ses fonds, XIX, 19. — Son organisation, XXVIII, 7. — Mémoire sur la banque de Venise, P. J., sect. 2, §. 5.
Baraguey-d'Hilliers (le général). Sa lettre au général Bonaparte, sur l'occupation de Bergame. — Sur les rassemblements des paysans armés. — Il demande s'il doit entrer dans Venise à la sollicitation des

Vénitiens. — Ordre qu'il reçoit d'y entrer. — Il occupe Venise. — Rapport sur cette occupation. — Instructions que lui adresse le général en chef, sur la conduite qu'il doit tenir dans cette ville, P. J., sect. 18.
Barbaco (Daniel). Ses vers en l'honneur de Bernard Navagier, P. J., sect. 4, § 4. 10. — XXV, 6. — XXVI, 6.
Barbacigo (Nicolas). Sa vie d'André Gritti, citée VIII, 6. — XXIV, 10.
Barbadigo (Jean), commande la flotille dans la guerre de Chiozza, X, 8. — Surprend une galère génoise, qu'il brûle, et enlève deux barques. — Leur enlève un convoi. — P. J., sect. 9.
Barbaresques. Les Vénitiens répriment leurs brigandages; ce qui les brouille avec les Turcs, XXXII, 18. — Guerres et traités de la république avec les Barbaresques. — Elle leur paie des tributs, XXXV, 17.
Barbarigo, archevêque de Corfou. Son affaire avec François Morosini, P. J., sect. 3, §. 8.
Barbarigo (Augustin), doge, 1485. — Sa brouillerie avec son frère, XVIII, 11. — Sa mort, XXI, 9.
Barbarigo (Augustin), provéditeur, commande la seconde ligne de la flotte combinée, sous don Juan d'Autriche. — L'amiral vénitien s'étant brouillé avec le généralissime, c'est Barbarigo qui entretient les relations avec les Espagnols, XXVII, 15. — Tué à la bataille de Lépante, 16.
Barbarigo (Daniel), consul à Alexandrie en Égypte. — Rapport sur sa mission, P. J., sect. 5, §. 2.
Barbarigo (Marc), doge, 1485. — Sa brouillerie avec son frère. — Sa mort, XVIII, 11.
Barbarigo (Marin), président de la quarantie criminelle, conspire contre la république, pour François Carrare, seigneur de Padoue, IX, 18. — Condamné à un an de prison, et exclu de tous les conseils, 19.
Barbaro (Ange). Relation de son ambassade en Turquie, 1574, P. J., sect. 5, § 2.
Barbaro (Antoine), provéditeur à l'armée de Candie. — Le capitaine-général François Morosini veut lui faire couper la tête, XXXIII, 19. — Gouverneur de Candie rappelé, 21.
Barbaro (Antoine), provéditeur-général en Dalmatie et en Albanie. — Son rapport sur ces deux provinces, P. J., sect. 2, § 4.
Barbaro (Daniel), archevêque d'Aquilée. — Son traité de la perspective. — Son commentaire sur Vitruve, XL, 6.
Barbaro (Daniel). Relation de son ambassade en Angleterre, 1551, P. J., sect. 5, § 2.
Barbaro (François), podestat de Brescia. — Sa belle défense de cette place, XV, 6. — Fort savant. 14.
Barbaro (Jean). Relation de son ambassade en Espagne, 1596, P. J., sect. 5 § 2.
Barbaro (Josaphat), ambassadeur en Perse, a publié une relation de son voyage, XVII, 8.
Barbaro (Marc-Antoine), relation de son ambassade en Turquie, 1573, 1574 — 1586, P. J., sect. 5, § 2.
Barbaro (Nicolas), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Barbaro (Hermoal.), ambassadeur de Venise à Rome, nommé patriarche d'Aquilée sans l'aveu de la république. — Son père meurt de chagrin. — Travaux littéraires de Barbaro. — Sa mort, XVIII, 10. — Ambassadeur auprès de l'empereur, sa harangue, P. J., sect. 3, § 6. — Sa lettre sur les fonctions des ambassadeurs, sect. 4, § 7.
Barbaro. Rapport de son ambassade en Turquie, 1523, P. J., sect. 5, § 2.
Barbaro, traduit Aristote, XL, 3.
Barbaro (chronique de), citée, P. J., sect. 6.
Barberini (la famille). Le pape envahit le duché de Castro pour cette maison, XXXII, 8. — Ne sollicitait point le patriciat de Venise, et attendait qu'on le lui offrît XXXIX, 2

Barberini (le cardinal). Sa négociation en France, 1625, P. J. sect. 3, § 8.
Barberino (Antoine), cardinal. Sa bibliothèque, P. J., passim.
Barberousse, capitan-pacha. Sa rivalité avec le grand-visir occasione la levée du siége de Corfou. — Ravage les îles vénitiennes de l'Archipel, XXVI, 5. — Rencontre la flotte chrétienne et refuse le combat, 10. — Il prend Castel-Nuovo. — Attaque Cattaro sans succès, 11.
Barbilla (Jean-Baptiste). Sa navigation de Venise en Espagne, P. J., sect. 4, § 6.
Barbo (Jean), commandant d'une flotille vénitienne dans le Mincio, XI, 19. — L'un des commissaires pour instruire le procès des Carrare, 30.
Barbo (Jean). Sa commission de recteur à Candie, P. J., sect. 1, §. 1.
Barbo (Marc), cardinal. Son discours au pape Sixte IV, pour l'empêcher d'excommunier les Vénitiens, au sujet de l'affaire de Ferrare, XVIII, 7.
Barbo (Nicolas). Sa lettre à Nogarola P. J., sect. 4. § 7.
Barbo (Pantaléon), l'un des électeurs de l'empereur latin de Cp. après la conquête. — S'oppose à ce que le doge Henri Dandolo soit nommé empereur, IV, 36.
Barbo (Pantaléon), désigné pour être assassiné dans la conjuration de François Carrare, IX, 18. — Prisonnier de Carrare et relâché, XI, 30.
Barbo (Paul), procurateur, négocie la paix entre les Vénitiens et François Sforce, XVI, 13.
Barbo (Paul), père du cardinal Pierre Barbo, reçoit l'ordre d'obliger son fils à se démettre de l'évêché de Padoue, sous peine d'être lui-même banni et dépouillé de ses biens, XVII, 1.
Barbo (Paul), se fait porter au sénat, quoique malade, dans les dangers de la république, XXII, 10.
Barbo (Paul), sa harangue à Louis XI, roi de France, P. J., sect. 3, § 6.
Barbo (Pierre), cardinal, nommé par le pape Pie II à l'évêché de Padoue. — Ordre à son père de le forcer à s'en désister, sous peine d'être lui-même banni et dépouillé de tous ses biens. — Il se soumet, XVII, 1.
Barbolani (la famille des) à la tête d'une faction. — Elle massacre le doge Pierre Tradenigo. — Est expulsée de Venise, et rentre en grace par la protection de l'empereur, II, 5. — Le doge Pierre Centranigo était de cette famille, II, 27.
Barche (François delle). Énormes pierres qu'il lance sur Zara dans le siége. — Est tué, dit-on, par sa propre machine, VIII, 12.
Bardi (Jérôme). Son livre de Vittoria navale, cité III, 20. — III, 21.
Barisoni. v. *Bibliothèque*.
Barleti (Marin). Son histoire de la guerre de Scutari, P. J., sect. 3, § 6.
Barletta, ville du royaume de Naples, assiégée par les Français, ravitaillée par les Vénitiens, XXI, 14.
Barnabottes (les). Nom donné à la pauvre noblesse, XXXIX, 2.
Baroccio (Pierre). Son oraison funèbre du patriarche de Venise, P. J., sect. 4, § 4.
Baroni (Thadeo). Sa commission de podestat à Valle, P. J., sect. 1, § 1.
Baroni, sergent de bataille à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Baronius. Ses Annales, citées, III, 5. — III, 20.
Baronius, (cardinal). Son discours contre les Vénitiens, dans le consistoire, XXIX, 5. — Son discours au pape contre les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 8. — Vers sur ce discours, *ibid.*
Baronius (Octave-Sorano). Ses Annales de Venise, P. J., sect. 3, § 7.
Barozzi, l'un des électeurs du 1er. doge, I, 16.
Barozzi. Plusieurs membres de cette famille entrent dans la conjuration contre le doge P. Gradenigo, VII, 10. — Marin Barozzi est fait prisonnier et décapité, 18.
Barozzi (François). Sa description de Candie, P. J. sect. 2, § 4. — Sen-

tence du saint-office contre lui, P. J., sect. 4, § 5.
Barozzi (Pierre). Sa lettre au sénat sur les événements de Clissa, P. J., sect. 3, § 8.
Barratier, architecte, élève deux colonnes sur la place Saint-Marc. — Singulière récompense qu'il demande, III, 4.
Barthélemi (frère), moine hiéronimite, corrompt plusieurs patriciens, afin qu'ils conspirent en faveur de François Carrare, IX, 18. — Condamné à mourir dans un cachot, 19.
Barthélemi (M.), ambassadeur de la répub. française à Bâle, XXXVII, 2.
Basadona (Pierre). Rapport de son ambassade à Rome, P. J., sect. 5, § 2.
Baschi (le comte de), ambassadeur de France à Venise. Sa correspondance, citée XXXV, 20.
Basciano, ville conquise par les Autrichiens au commencement de la guerre de la ligue de Cambrai. — Reprise par les Vénitiens, 1509, XXII, 17. — Puis par les alliés, 1510, XXIII, 2.
Basegio (Pierre et Jean). Acte d'une concession qui leur est faite par le doge Dominique Morosini, P. J., sect. 4 § 5.
Baseio (Marc), amiral vénitien, battu par les Génois à Gallipoli, 1294, VI, 8.
Basi (la famille des) à la tête d'une faction, II, 5.
Basile et *Constantin*, empereurs d'Orient, confirment tous les priviléges des Vénitiens, II, 24.
Basilio (François), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Basilio. Sentence du conseil des dix contre lui, P. J., sect. 1, § 3.
Basilio (Jean). Son livre des familles de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Bassal (M.), membre de la commission des arts. Ses observations sur l'esprit public à Venise, P. J., sect. 18.
Bassano, ville sous la domination de Mastin de la Scala, VIII, 4. — Cédée à la république par la Scala, à la paix de 1338, 6. — Prise par les Autrichiens dans la guerre de la ligue de Cambrai. — Reprise par les Vénitiens, 1509, XXII, 17. — Cette ville demande sa réunion à la république cisalpine, P. J., sect. 18.
Bassan (le), peintre de l'école vénitienne, XL, 9.
Basseville min. de la répub. franç. à Rome, massacré, XXXVI, 14.
Bassompierre (le maréchal de), ses mémoires cités, XXXI, 33. — Sa négociation pour la restitution de la Valteline, en 1621, P. J., sect. 3, § 8. — 1624 — 1631, *ibid.*
Bastions, le premier fut construit à Padoue, en 1527. — XL, 5.
Bataglia, provéditeur à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.
Bataja (François), désigné pour être envoyé auprès du général Bonaparte, XXXVIII, 10.
Bataja (Nicolas), propose, inutilement, des améliorations dans la fabrique du drap, XIX, 24. — Député auprès du général Bonaparte. — Son entrevue avec lui, XXXVII, 7. — Provéditeur. — Proclamation qui lui est attribuée après l'insurrection de Brescia, 28. — Lettre que lui écrit le général Bonaparte, au sujet de l'occupation de Bergame. — Lettre flatteuse que lui écrit le général Bonaparte, P. J., sect. 18.
Bâtards, déclarés inhabiles à entrer dans le grand-conseil, V, 22.
Battaro, v. *Gattaro* ou *Gattari*.
Baudoin (Jean), conspire avec Marin Bocconio, VII, 2.
Baudoin, (comte de Flandre), l'un des chefs de la croisade, en 1199, IV, 3. — Commande l'avant-garde des Latins lorsqu'ils débarquent devant Cp., 17. — Nommé empereur de Cp., 36. — Va assiéger Andrinople; est battu, pris et mis à mort par le roi des Bulgares, 41.
Baudoin, comte de Flandre, empereur de Cp. — Son histoire P. J., sect. 3, § 4. — Son traité avec Charles d'Anjou, roi de Sicile, contre Michel Paléologue, 1265. P. J., sect. 3, § 4.
Baudoin de Beauvoir, l'un des croisés de l'armée française devant Cp., IV, 17.

Baudoin (François). Ses murmures contre les nobles. — Il est dénoncé par son ami, et pendu, XII, 5. — Son procès, P. J., sect. 1, § 3.

Baudoin II, roi de Jerusalem, sollicite les secours des Vénitiens, II, 39.

Bavière. Dispute de préséance entre l'ambassadeur de Bavière, et celui de la république, XXVI, 14. — Projet de donner la Bavière à l'Autriche en indemnité des Pays-Bas, XXXVII, 23.

Bayard (le chevalier). Sa réponse à la proposition de faire monter la gendarmerie française à l'assaut de Padoue, XXII, 16. — S'oppose à l'empoisonnement du pape, XXIII, 9. — Veut le surprendre dans une embuscade et le manque, *ibid.* — Consulte un sorcier, 14. — Sa lettre sur la bataille de Ravenne, 17. — Son intrépidité pendant la retraite, 19. — Passe les Alpes en 1515, XXIV, 13. — Sa mort, XXV, 7.

Bayle, cité, XXI, 18. — XXII, 12. — XXIII, 7. — XXVIII, 3. — XXIX, 3. — P. J., sect. 2.

Bayton (Jean), ses voyages, P. J., sect. 4, § 6.

Bazzano (Alvero de), marquis de Sainte-Croix, amiral de Naples, commande trente galères à la bataille de Lépante, XXVII, 15; — et XXVII, 16.

Béatrix, reine de Hongrie, sollicite des Vénitiens le transit de bijoux qu'elle faisait venir d'Italie, V, 21.

Beaufort (le duc), arrive à la tête du secours envoyé à Candie, par Louis XIV; il est tué, XXXIII, 24. — Son oraison funèbre, par Etienne Cosmi, P. J., sect. 4, § 4. — Extrait du récit de son expédition, par l'historien turc Raschid, P. J., sect. 17.

Beaujeu (Guillaume de), grand-maître du Temple, chargé de la défense de Saint-Jean d'Acre, tué dans une attaque, VI, 5.

Beaujeu, v. *Fleur*.

Beaulieu, général autrichien, remplace le général Devins dans le commandement, XXXVII, 1. — Sa retraite après le passage du Mincio par les Français, 2.

Beaupoil, commandant de la place de Vérone, vient parlementer avec les magistrats. — Est assailli, et finit par conclure une convention qui n'est point ratifiée, XXXVII, 39.

Beauveau, plusieurs volontaires de ce nom dans l'expédition de Candie, XXXIII, 22.

Beazzano (Augustin), poëte latin, XL, 8.

Beccario (Pierre), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10. — Tué dans le combat, 18.

Becco, Pisan, au service des Vénitiens, dans la guerre de Chiozza, P. J., sect. 8.

Bedelotes (les) se trouvent exclus du grand-conseil, VI, 14.

Bédemar (Alphonse de la Cueva, marquis de). Ses mémoires cités XIX, 30, 32, 33. — Hauteur de ce ministre, XXX, 10. — Sa conduite à l'égard des Vénitiens, 15. — Est menacé par la populace. — Sort de Venise, XXXI, 2. — On prétendait que la république n'avait supposé la conjuration de 1618, que pour le faire sortir de Venise, 3. — Son entrevue nocturne avec Jacques Pierre, 16. — Ses intentions, 19. — S'il est vrai qu'on ait fait une perquisition dans son palais, et qu'on y ait trouvé des armes; son discours au collége, 29. — Son départ de Venise; ses mémoires, 30. — Il est fait cardinal, 31. — Ses mémoires sur les finances de la république, XXXII, 9. — Sa relation sur Venise, citée XXXIX, 2. — XL, 4. — Sa relation sur l'état de Venise et sur son gouvernement, P. J., sect. 2, § 1. — Son instruction à D. Louis Bravo, son successeur; cette pièce est supposée, sect. 2, § 1. — Lettre que lui écrit le roi Philippe III, P. J., section 3, § 8. — Ecrits sur la conjuration de 1618, qui lui est

attribuée, *ibid.* — L'instruction qu'on lui attribue d'avoir faite pour son successeur est un ouvrage supposé, P. J., sect. 2. — S'il est l'auteur du *Squitinio*, *ibid.* — Sa comparution devant le collége suivant la procédure, P. J., section 11. — Procès-verbal de sa comparution devant le collége, P. J., sect. 13. — Son rapport sur son ambassade à Venise, P. J., sect. 14.

Belcarius, biographe de Louis XII, cité XVIII, 17. — XXIII, 3.

Belgiojoso (le comte), ambassadeur de Louis Sforce, duc de Milan, pour appeler le roi de France en Italie, XVIII, 15.

Belgrade, prise par les Autrichiens, XXXIV, 17.

Belgrado, ville de Dalmatie, se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Prise par les Vénitiens, 1513, XXIV, 11.

Belgrado (Jacques), géomètre, XL. 6.

Bélinzona, ville au pied des Alpes d'Italie; les Suisses s'en emparent en nantissement d'une somme qu'ils disent leur être due, XXI, 12.

Bélisaire, bat les Ostrogoths, I, 13.

Bellafino (François), son écrit sur l'origine de Bergame, P. J., sect. 4, § 1.

Bellarmin, cardinal; écrit contre la républ. au sujet de son différend avec le pape Paul V, XXIX, 12. — Fait avertir Paul Sarpi qu'il doit être assassiné, 14. — S'oppose à l'établissement d'une chaire à Rome pour y expliquer la philosophie de Platon, XL, 7. — Sur ses écrits contre Gerson, au sujet de l'excommunication. — Son écrit contre Gerson, P. J., sect. 3, § 8.

Bellefonds (le maréchal). Le pape Clément IX, le nomme général des troupes du Saint-Siége à Candie. — Lettre que lui écrit le doge, P. J., sect. 3, § 8.

Belleforest, historien de Charles VIII, cité, XVIII, 17.

Bellegarde (le comte de), général autrichien, plénipotentiaire pour les préliminaires de Léoben, XXXVII, 26.

Bellini (Gentile), peintre vénitien, XL, 9.

Bellini (Jean), peintre vénitien, XL, 9.

Belloni (Antoine); ses vies des patriarches d'Aquilée, P. J., sect. 4, § 2.

Bellune, ville. Les Vénitiens en 1338, obligent la Scala, seigneur de Vérone, à céder cette ville qui est remise à Jean fils du roi de Bohême, VIII, 6. — Cédée à la république par la régente de Milan, XI, 23. — Ouvre ses portes aux Hongrois, XII, 6. — Se rend aux Vénitiens, 14.

Bellune (l'évêque de), confisque les biens des habitants d'Héraclée; contraint de les restituer, II, 24.

Belmonte, ville d'Italie, entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19.

Bembo (André). L'un des arbitres entre les Français et les Vénitiens pour le partage de l'empire grec, IV, 37.

Bembo (Benoît), tué à la bataille des Dardanelles, VIII, 17.

Bembo (François), membre de la députation envoyée aux révoltés de Candie; comment elle est reçue, IX, 11.

Bembo (François), désigné par Thomas Moncenigo, comme digne du dogat, XIII, 5. — Est un des concurrents; on lui oppose ses infirmités, 6. — Commandant d'une flottille vénitienne sur le Pô; rompt l'estacade de Crémone; menace Pavie, 14. — Attaque et défait les Milanais devant Brescello. — Contribue à reprendre Casalmaggiore, XIV, 6. — Prend six galères milanaises; rentre à Venise, 7.

Bembo (François), préteur de Vérone; son éloge par Grimani, P. J., sect. 4, § 4.

Bembo (Jean), doge, 1615, élu après quatorze scrutins, XXX, 14. — Sa mort, 16.

Bembo (Jean), sa chronique citée XI, 16. — XI, 24.
Bembo (Laurent), l'un des chefs de la quarantie criminelle. Propose de restreindre l'éligibilité au grand-conseil, à ceux qui y auraient siégé dans les quatre dernières années, VI, 12.
Bembo (Marc), Vénitien assassiné dans la conjuration de Chypre, XVII, 14.
Bembo (Mathieu); sa belle défense de Cattaro, XXVI, 11.
Bembo (Pierre), chef de la quarantie criminelle; appuie la proposition de modifier le gouvernement, XXXVIII, 4.
Bembo (Pierre), cardinal, cité XIX, 14. — XXI, 18. — XXII, 4. — 10. — 11. — 12. — 14. — XXIII, 3. — Envoyé du pape auprès des Vénitiens pour les réconcilier avec l'empereur; sa harangue, XXIV, 12. — Cité, 18. — L'un des fondateurs de l'académie de Venise, XL, 4. — Historiographe de la république; son style cicéronien; insuffisance de ses recherches, 7. — Ses poésies, *elegantissimas obscenitates*, 8. — Sa lettre, par laquelle il exhorte les Vénitiens à cultiver les lettres grecques, P. J., sect. 4, § 3. — Lettre de lui et son testament, P. J. sect. 4, § 4. — Son écrit sur les ducs d'Urbin, P. J., sect. 4, § 7.
Bembo (Pierre), sa commission de podestat à Valle, P. J., sect. 1, §. 1.
Bene (François del); sa généalogie des familles de Vérone, P. J., sect, 4, § 1.
Benedetti (Rocco), sa description des fêtes données à Henri III, lors de son passage à Venise, P. J., sect. 3, § 7.
Bénéfices ecclésiastiques; difficultés de la république avec le pape pour que les bénéfices ne fussent conférés qu'à des Vénitiens, et à des sujets du choix du gouvernement, XVIII, 10. — Le pape Jules II s'en réserve la nomination par son traité avec les Vénitiens, 1509, XXII, 18.
Beni (Paul), son ouvrage della Veneta libertà, P. J., sect. 1, § 1.
Benoît XI pape; favorise la rebellion des seigneurs de l'empire, en les déclarant possesseurs légitimes des terres qu'ils avaient envahies, VIII, 4.
Benoît XII, pape, accommode le différend de la république avec le saint-siége, pour les amendes dues par les Vénitiens qui avaient commercé avec les mahométans, XIX, 9.
Benoît XIII, pape, déclaré hérétique et payen par le concile, XII, 2.
Benoît XIV, pape; lève les obstacles qui entravaien tle commerce de ses états avec Venise, XXXV, 10. — Son arbitrage dans le différend élevé entre la république et l'Autriche, pour la division du patriarcat d'Aquilée, 13. — Sa correspondance avec la république et avec le cardinal Quirini, P. J., sect. 3, § 9.
Benoît (frère), cordelier, adjoint à l'ambassade envoyée par la république auprès du prince Charles de Hongrie, pour solliciter la paix, X, 13.
Bentivoglio (les), seigneurs de Bologne. Louis XII, à la requisition du pape, leur refuse un asyle, ils sont reçus chez les Vénitiens, XXII, 1.
Benvenuto. V. *Georgio* (*S.*).
Benvoglienti (Uberto), savant critique, cité par Muratori, P. J., sect. 3, § 6.
Benzoni (la famille des) de Crème, admise au patriciat, XXXIX, 2.
Benzoni (Georges), renforce de trois cents lances, l'armée de la république, XIII, 14.
Beolceo (Ange), ses comédies. — Son épitaphe, XI, 8.
Beranger, duc de Frioul; dispute les débris du royaume des Lombards, II, 9.
Beranger II, roi d'Italie; son traité avec les Vénitiens, II, 13.
Beranger, évêque de Tusculum. Lettre à l'archevêque de Ravenne sur l'absolution des fauteurs des Vénitiens dans les guerres de Ferrare, P. J., sect. 3, § 5.

Berard (Jean), accusé d'avoir voulu livrer la place de Crème aux Espagnols, P. J., sect. 13.

Berengues (les), se trouvent exclus du grand-conseil, VI, 14.

Bergame (ville d'Italie). Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Cédée, en 1338, par Martin de la Scala, aux Visconti seigneurs de Milan, VIII, 6. — Le duc de Milan, Philippe-Marie, s'en empare après que sa maison l'avait perdue, XII, 13; —Cède cette ville et son territoire à la république, par le traité de 1428, XIV, 9. — Prise par les Français après la bataille d'Agnadel, 1508, XXII, 9. — Le cardinal de Sion la reprend, mais pour le duc de Milan, et non pour les Vénitiens, XXIV, 2, — Prise par les troupes de la république, 3. — Prise par les Espagnols, 1513, 9. — Reprise par les Vénitiens, 1514, 11. — Perdue et reprise, 1515, 16. — Reprise par les Impériaux et puis par les Vénitiens en 1516, 17. — On fortifie cette place, XXVI, 15. — Symptôme d'insurrection dans la province de Bergame, XXXVII, 3. — Cette ville occupée par les Français; on y trouve un magasin de fusils, 18. — Insurrection de Bergame; le podestat chassé, 27. — La province de Bergame réunie à la république cisalpine par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15. — Cette province était traitée plus doucement que les autres par le gouvernement vénitien, XXXIX, 5. — Lettre des Bergamasques, P. J., sect. 4, § 1. — Lettre du général Baraguey-d'Hilliers, au général Bonaparte, et de celui-ci au directoire exécutif, sur l'occupation de Bergame par les Français. — Lettre du général Kilmaine au général Bonaparte, constatant que les Français n'ont point pris part à l'insurrection de Bergame. — Lettre du général Bonaparte à cette ville. — La ville de Bergame au général Bonaparte, P. J., sect. 18.

Bergoino (Horace), astronome, XL, 6.

Bernadotte (le général), il passe le Tagliamento, XXXVII, 26.

Bernardi (Maffei), fugitif assassiné. —Requête que présente son assassin pour obtenir grace, XXXIX, 16.

Bernardo (Laurent). Relation de la mission qui lui avait été donnée d'aller arrêter le bayle de Cp., P. J., sect. 3, § 7.

Bernardo (Pierre), conseiller du doge. Conspire contre la république pour François Carrare seigneur de Padoue, IX, 18. — Condamné à un an de prison, et exclu de tous les conseils, 19.

Berne (canton de). Traite avec la république, XXX, 11.

Bernis (le cardinal), ambassadeur de France à Venise; obtient une modération des droits sur les sucres bruts venant de France, XIX, 26. — Son mot sur le traité des Vénitiens avec des Barbaresques, XXXV, 17.

Bertaldo (Jacques). Son ouvrage intitulé : Jus consuetudinarium reipublicæ venetæ, P. J., sect 1, § 2.

Berthier (le général). Ses services à la bataille de Lodi, XXXVII, 2. — Sa lettre aux députés de Venise. — Ordre aux généraux sur la conduite à tenir dans les provinces vénitiennes. — Ordre pour restituer aux villes vénitiennes leurs monts-de-piété. — Éloge que fait du général Berthier, le général en chef Bonaparte, P. J., sect. 18,

Berthollet (M. le comte), cité XIX, 23 — 24.

Bertrand (de Bergame), pelletier, conspire avec le doge Marin Falier. — Avertit Nicolas Lioni de ne pas sortir. — Révèle la conjuration, VIII, 26. — Ses prétentions exorbitantes. — Ses menaces. — Il est exilé, 27.

Bertuccio (Israël), patron de l'arsenal. — Frappé par un patricien. — Son ressentiment, VIII, 24. — Conspire avec le doge Marin Falier, 25. — Il est pendu, 26.

Bertuoldo, jurisconsulte; pièces sur sa mort, P. J., sect. 4, § 4.
Berwick (le maréchal de), s'illustre dans la guerre de la succession d'Espagne, XXXIV, 10.
Berythe. Les Vénitiens concourent au siége de cette place, II, 36. — Elle est abandonnée par les chrétiens, VI, 5.
Bessarion (le cardinal). Sa donation à la bibliothèque Saint-Marc, XVI, 22. — XL, 4. — Sa dispute pour Platon contre Aristote. — Donne un historiographe à la république, 7. — Sa bibliothèque, P. J., passim. — Sa lettre aux Vénitiens sur la prise de Cp., P. J., sect. 3, § 6. — Son discours sur les dangers dont les Turcs menacent la chrétienté, 1470. — *Id.* pour former une ligue contre eux, P. J., sect. 3, § 6. — Catalogue de ses manuscrits et des livres qu'il légua à la bibliothèque Saint-Marc, P. J., sect. 4, § 3. — Ses lettres au doge, P. J., sect. 4, § 7.
Béthune, ambassadeur de France à Rome. Lettre que lui écrit Louis XIII, au sujet du mauvais succès de l'entreprise sur Gênes, XXXII, 4. — Ses négociations, P. J., sect. 3, § 8.
Bettinelli. Son ouvrage del Risorgimento d'Italia negli studj, cité, XL, 7.
Biadra (Jean de), prieur de Lombardie; commande les galères de la religion dans la croisade de Chypre; devient généralissime, VIII, 8.
Bial (frère). Ses voyages, P. J., sect. 4, § 6.
Bianchini (François), géomètre. Fonde à Vérone la société des Amis de la Vérité; trace la méridienne de l'Italie; contribue à la réforme du calendrier, XL, 6.
Bible. La première traduction italienne de ce livre est d'un Vénitien nommé Malerbi, XL, 3. — Premières Bibles imprimées à Venise, édition hébraïque, 4.
Bibliothèque Ambrosienne à Milan, P. J., passim.
Bibliothèque Baduiana, P. J., passim.
Bibliotheca collegii Baliacensis, P. J., sect. 4, § 3.
Bibliotheca collegii Viglizwichemi-Lovanii, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque Corradine, à Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque d'Alexandre d'Este, P. J., passim.
Bibliothèque d'Alexandre Zilioli, jurisconsulte vénitien, P. J., passim.
Bibliothèque d'Antoine Daponti, P. J., sect. 4, § 3.
Bibliothèque d'Attilius Bulgelius, P. J., passim.
Bibliothèque d'Aubert Mizæus à Anvers, P. J., passim.
Bibliothèque de Barthélemi Sanguinati, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Bernard Plazzolà, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Boniface Papafava, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Bruxelles, P. J., passim.
Bibliothèque de Camille Mezzari, P. J., passim.
Bibliothèque de Charles Avanti, P. J., passim.
Bibliothèque de Denis Villers à Tournai, P. J., passim.
Bibliothèque de François Barisoni à Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de François Lorédan, noble vénitien, P. J., passim.
Bibliothèque de Frédéric Ceruti de Vérone, P. J., passim.
Bibliothèque de frère ange Aprosio de Vintimille, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque de Gaspard Leonico à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque d'Ignace Latti, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Jean-Baptiste Ficheti, P. J., passim.
Bibliothèque de Jean Cotton, baronnet, musée britannique, P. J., passim.
Bibliothèque de Jean de Lalon à Tournai, P. J., sect. 4, § 6.
Bibliothèque de Jean François Musati, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Jean Gislen Bultelius, P. J., sect. 5, § 2.

Bibliothèque de Jérôme Gualdi, à Padoue, P. J., passim.
Bibliothèque de Juste Fontanini, P. J., passim.
Bibliothèque de l'abbaye Saint-Vincent à Dijon, P. J., sect. 5, § 2.
Bibliothèque de l'académie de Leipsic, P. J., sect. 4, § 4.
Bibliothèque de la cathédrale de Padoue, P. J., passim.
Bibliothèque de la reine de Suède au Vatican, P. J., passim.
Bibliothèque de Laurent Pignorins à Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de la ville et république de Genève, P. J., passim.
Bibliothèque de Louis Arici, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Marc Balzanico, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Marc Molino, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque de Monsieur, à l'Arsenal, P. J., passim.
Bibliothèq. de M. Amédée Schweyer, consul à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque de M. Gallois, à Paris, P. J., sect. 5, § 2.
Bibliothèque de M. le comte Méjean, à Paris, P. J., sect. 3, § 9.
Bibliothèque de Norfolc; in collegio Greshamensi Londini, P. J., sect. 4, § 1 et 3.
Bibliothèque de Paul Tarvisio, P. J., passim.
Bibliothèque de Philippe de Bologne, chanoine de Tournai, P. J., sect. 4, § 6.
Bibliothèque de Philippe Romasini, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Ravenne, P. J., passim.
Bibliothèque de Saint-Antoine, fondée par le cardinal Grimani, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque de Saint-Augustin, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Saint-Jean in Viridario, P. J., sect. 4, § 6.
Bibliothèque de Saint-Marc, fondée par Pétrarque, IX, 9. — On construit un bâtiment pour la recevoir, XIII, 5. — S'enrichit: donation que lui fait le cardinal Bessarion, XVI, 22. — Son accroissement. — Donation de Jean Grimani, XXVIII, 6. — Ses bienfaiteurs, Pétrarque, le cardinal Bessarion, Melchior Wieland, Jérôme Justiniani, Jacques Nani, les Contarini, Venturi Leonigo, Pierre Morosini, Nicolas Manuzzi; savants bibliothécaires, Antoine Zanetti, Jacques Morelli, XL, 4.
Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, P. J., passim. — Ses catalogues, P. J., sect. 4, § 3.
Bibliothèque de Sainte-Ursule, à Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque de Scipion Maffei, à Vérone, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque des Camaldules de Saint-Michel, à Murano, P. J., passim.
Bibliothèque des frères Coletti, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque de Sienne, P. J., passim.
Bibliothèque des jésuites, à Louvain, P. J., passim.
Bibliothèque des théatins de Saint-Nicolas, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque de Thomas Joseph Farsetti, bailli de l'ordre de Malte, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque de Trévise, P. J., passim.
Bibliothèque de Turin, P. J., passim.
Bibliothèque de Vincent Grimani, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque d'Isaac Vossius, à Londres, P. J., sect. 4, § 6.
Bibliothèque du cardinal Antoine Barberino, P. J., passim.
Bibliothèque du cardinal Bessarion, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque du cardinal Ottoboni, à Rome, P. J., sect. 4. § 1.
Bibliothèque du comte Joseph Gropplero, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque du conseil d'état, à Paris, P. J., passim.
Bibliothèque du duc de Gotha, P. J., sect. 5, § 2.
Bibliothèque du Mont-Cassin, P. J., passim.

Bibliothèque du procurateur Justiniani, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque du Roi, à paris, P. J., passim.
Bibliothèque du roi d'Angleterre, P. J., passim.
Bibliothèque du Vatican, P. J., passim.
Bibliothèque Gaddiane, à Florence, P. J., passim.
Bibliothèque Gradenigo, P. J., sect. 4, § 4.
Bibliothèque impér. de Vienne, P. J., passim.
Bibliothèque Joannis Gisleni Bultelii Nipœi. P. J., sect. 4, § 6.
Bibliothèque Laurentiane, à Florence, P. J., passim.
Bibliothèque Magliabecchi, à Florence, P. J., passim.
Bibliothèque Malatesti, à Césène, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque Manfredi, P. J., sect. 4, § 1.
Bibliothèque Marucelli, à Florence, P. J., passim.
Bibliothèque Mazarine, à Paris, P. J., passim.
Bibliothèque Nani, à Venise, P. J., passim.
Bibliothèque Riccardi, à Florence, P. J., passim.
Bibliothèque royale de Naples, P. J., passim.
Bibliothèque Slusiana, à Rome, P. J., passim.
Bibliothèque Ursati, P. J., passim.
Bibliothèques vénitiennes, XL, 4.
Bibliothèque Zabarella, à Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Bichi, cardinal. Annonce à la république que le pape consent à évacuer le comté de Castro, P. J., sect. 3, § 8.
Bigames. N'étaient pas justiciables du saint-office, V, 25.
Biglia (André). Son histoire de Milan, citée XI, 26. — 27. — XIII, 9. — 10. — XIX, 2.
Bisaro (Marc). Son discours au duc de Milan, François Sforce, P. J., sect. 3, § 6.
Binde (Antoine delle). Sonnet sur le doge, P. J., sect. 4, § 7.
Biondo (Michel-Ange), médecin célèbre, XL, 6.
Birago (Jean-Baptiste), continuateur de l'histoire de Jean-Baptiste Véro, citée XXXI, 15. — Son récit de la conjuration de 1618, P. J., sect. 10.
Bischopswerder (M. de), ministre de Prusse. — Son arrivée en Italie, XXXVI, 6.
Bitonto. V. *Montemar*.
Blaquernes (palais des) à Constantinople, IV, 19.
Blé. Ne peut entrer à Venise qu'en farine, P. J., sect. 2, § 5.
Blois (traité de Blois), entre Louis XII et les Vénitiens, pour le partage du Milanais, 15 avril 1499, XXI, 5. — Traité de Blois stipulant le mariage de Claude de France avec Charles d'Autriche, et sa dot. — Ligue entre l'empereur, le pape et le roi contre les Vénitiens, 24. — Les Vénitiens pénètrent ce secret. Ils offrent à Jules II, pour le détacher de la ligue, de l'aider à s'emparer de Bologne; le pape s'en rend maître. — Maladie de Louis XII, ses remords à cause du traité de Blois; le cardinal d'Amboise le délie de son serment — Nouvelles alliances; les états-généraux du royaume réclament contre le traité de Blois. — Il est rompu, 25. — Traité de Blois entre Louis XII et la république, du 14 mars 1513, XXIV, 5. — Traité de Blois entre Louis XII et l'empereur Maximilien Ier. — Traité entre Louis XII et les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 7.
Blois (Louis comte de), l'un des chefs de la croisade en 1199, IV, 3. — Commande une des divisions lorsque l'armée débarque devant Cp., 17. — Est fait duc de Nicée, 37.
Blondus (Flavius). Son ouvrage sur Venise, P. J., sect. 3, § 6.
Bobbio, ville d'Italie, entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19.
Boccace, cité VIII, 13, — L'un des créateurs de la langue italienne, XL, 3, — Son influence, 8.
Bocconio (Marin), pendu pour s'être

révolté après la révolution aristocratique, VI, 14. — Sa conjuration, VII, 2.
Bocho (Marin). V. *Bocconio*.
Bohême (le roi de). Entre dans la ligue des Vénitiens contre la Scala, seigneur de Vérone, 1334, VIII, 5. — Feltre et Bellune deviennent à la paix, en 1338, le partage de son fils Jean, VIII, 6.
Boissy, comte de Camas, plénipotentiaire au traité de Noyon. — Ses instructions, XXIV, 18.
Bois-Taillé. V. *Hurault*.
Bollani (Marc), noble vénitien, chargé de surveiller Balthazar Juven, l'un des dénonciateurs de la conjuration attribuée à Jacques Pierre, XXXI, 24.
Bollani (Pierre). Sa commission de conseiller à Rettimo, P. J., sect. 1, § 1.
Bollartus (Rodolphe). Son poème sur les victoires de Louis XII, P. J., sect. 3, § 7.
Bologne, ville d'Italie. Entre dans la ligue des villes Lombardes, III, 19. — Sa guerre contre Venise à l'occasion du droit exigé par celle-ci sur tous les bâtiments naviguant dans l'Adriatique. Bologne lève une armée de quarante mille hommes. Les Bolonais sont battus et forcés de se soumettre au droit, V, 21. — Se liguent contre la république avec le duc de Milan, XV, 2. — Se révoltent contre le duc de Milan, avec le secours des Vénitiens, 16. — Entrent dans la ligue des Vénitiens contre François Sforce, XVI, 11. Accèdent à la ligue d'Italie, 13. — Paient une galère pour la croisade publiée par Pie II, contre les Turcs, XVII, 4. — Louis XII autorise César Borgia à s'emparer de Bologne, XXI, 13. — Le pape Jules II s'empare de cette ville, 25. — Cette ville ferme ses portes à l'armée de l'église, et les habitants brisent une statue de Jules II, ouvrage de Michel-Ange, XXIII, 10. — Bologne assiégée par l'armée de la Sainte-Union, et délivrée par Gaston de Foix, 14. — Occupée par les Français, XXXVII, 8. — Demande à s'organiser en république, 24. — Cette ville avait, dans le moyen âge, une université célèbre, XL, 3, — Qui est réunie à celle de Padoue en 1222, 4. — Acte par lequel les Bolonais implorent la protection du roi de France, P. J., sect. 3, § 7.
Bologne (traité de), paix conclue entre Charles-Quint et la républ., 1er janvier 1530, XXV, 16.
Bologne (Philippe de). V. *Bibliothèque*.
Bolzani (Pierio Valeriano), savant antiquaire, XL, 3. — Poète latin. — Son livre sur le malheur des gens de lettres, 8.
Bombelles (M. de), ambassadeur de France à Venise, sa correspondance, citée XXXVI, 6.
Bombergue (Daniel). Le premier qui ait imprimé une Bible hébraïque à Venise, XL, 4.
Bon de Malamocco, l'un de ceux qui transportèrent le corps de Saint-Marc d'Alexandrie à Venise, I, 25.
Bon (Octavien). Relation de son ambassade en France. — Description du sérail du grand-Seigneur, P. J., sect. 5, § 2.
Bon (Michel). Sa relation de la Dalmatie, P. J., sect. 2, § 4.
Bon (Nicolas), l'un des chefs de la quarantie, relégué dans un monastère par les inquisiteurs d'état, P. J., sect. 3, § 9.
Bon (le général), blessé à Arcole, XXXVII, 18.
Bonaparte (le général). Son opinion sur la cause de la perte de la bataille de Pavie, XXV, 8. — Prend le commandement de l'armée d'Italie. — Force de cette armée. — Batailles de Montenotte, de Millesimo, de Mondovi; armistice avec le roi de Sardaigne, qui remet Coni et Tortone, XXXVII, 1. — Passage du Pô. — Paix avec le duc de Parme. — Bataille de Lodi. — Sa proclamation à son armée. — Passage du Mincio, 2. — Sa proclamation en entrant sur le territoire

vénitien.—Occupation de Peschiera, 4. — Son entrevue avec le provéditeur-général. — Ses menaces pour se faire livrer passage à Vérone. — Sa lettre sur Vérone. — Entrée des Français dans cette ville. — Armements des Vénitiens, 6. — Sa conférence avec Nicolas Bataja et Nicolas Erizzo. — Jugement qu'ils portent de lui dans leur rapport, 7. — Traité avec le roi de Naples, 8. — Propose aux Vénitiens l'alliance de la France. — Elle est refusée, 9. — Position de l'armée française, 10. — Il abandonne le siége de Mantoue pour livrer bataille au maréchal de Wurmser. — Est sur le point d'être pris dans Lonato, et, par sa présence d'esprit, force une division ennemie de se rendre, 11. — Gagne la bataille de Castiglione, 12. — Bataille de Roveredo, 14. — Bataille d'Arcole. — Le gouvernement français propose un armistice aux Autrichiens. — Reproche que le général adresse aux Milanais. — Menace contre les Vénitiens. — Il fait occuper Bergame, 18. — Combien il a à se féliciter de n'avoir pas marché sur Rome. — Bataille de Rivoli, 21. — Bataille de la Favorite. — Capitulation du général Provera.—Capitulation de Mantoue. — L'armée française sur la Piave, 22. — Lettre du général Bonaparte au provéditeur vénitien, 24. — Traité de Tolentino entre la république française et le pape, 25. — Passage du Tagliamento. — Lettre du général Bonaparte au prince Charles. — Armistice, 26. — Les Vénitiens soupçonnent qu'il n'est point partisan immodéré de la démocratie, 29, — Sa conférence avec François Pesaro et Jean-Baptiste Cornaro à Gorice. — Il offre son intervention pour faire rentrer les villes insurgées dans le devoir. — Il demande aux Vénitiens un secours d'un million par mois, qu'on lui accorde, 30. — Ses lettres à François Pesaro, au ministre de France et au doge, 35. — Réponse du gouvernement vénitien, 36. — Préliminaires de Léoben, 44. — Conférence à Gratz entre le général Bonaparte et les députés du gouvernement vénitien, Dona et Justiniani, 45. — Lettre que les commissaires lui écrivent, au sujet de l'affaire de Laugier. — Sa réponse. — Nouvelle conférence. — Le général déclare la guerre à la république de Venise, 46. — Sa réponse aux plénipotentiaires autrichiens qui offraient de reconnaître la république. — Projet d'indemnités à assigner à l'empereur par le traité de paix. — Projet de démembrement et de reconstitution de la république de Venise. — Lettre du général Bonaparte au directoire, XXXVIII, 1. — Il arrive à Trévise. — Sa conversation avec le provéditeur Ange Justiniani. — Il demande la tête des inquisiteurs d'état et de l'amiral du Lido, 6. — Sa conférence avec les commissaires vénitiens, 7. — Il va à Milan et y conclut un traité avec les plénipotentiaires vénitiens. — Conditions de ce traité, 9. — Il est ratifié par la municipalité provisoire. — Le général fait cesser les poursuites contre les inquisiteurs et l'amiral, 13. — Ses négociations avec les plénipotentiaires autrichiens. — Divers projets d'accommodement. — Sa lettre au directoire exécutif, 14. — Il conclut la paix à Campo-Formio, 17 oct. 1797. — Réflexions sur ce traité. — Lettre du général Bonaparte à ce sujet, 15. — Réclamations contre ce traité dans le corps législatif de France, 17. — Sa lettre au secrétaire de la légation française sur les plaintes des Vénitiens, 18. — Sa correspondance avec le directoire exécutif, les généraux, etc., sur les affaires de Venise. — Lettre à l'empereur d'Allemagne. — Note sur les inconvénients de l'armistice pour la prise de Mantoue. — Ordre au général Kilmaine pour dissoudre les paysans armés. — Proclamation aux Vénitiens. — Instructions du direc-

toire exécutif sur la conduite à tenir à l'égard de Venise. — Lettre du général Bonaparte à l'évêque de Côme. — Son arrêté pour la punition de Vérone. — Sa proclamation aux habitants de Venise. Sa lettre à Nicolas Bataja, — A la municipalité de Venise, — A l'astronome Caguche. — Sa lettre sur les troubles intérieurs de la France. — Autre sur les retards que l'Autriche met à conclure la paix. — Il annonce l'entrée des troupes françaises dans Corfou. — Sa note aux plénipotentiaires autrichiens. — Conseil que lui adresse un anonyme de se faire souverain de l'Italie. — Il rend compte de l'occupation de Corfou. — Importance de cette possession. — Il indique la nécessité d'occuper l'Égypte. — Lettre que lui écrit M. Carnot, membre du directoire exécutif. — Il envoie le traité fait avec Venise. — Raisons qui l'ont déterminé à le signer. — Son exposé sur la situation des républiques d'Italie. — Ordre du directoire exécutif sur l'occupation de Venise. — Ses instructions au général Baraguey-d'Hilliers sur la conduite qu'il doit tenir dans cette ville. — Fait restituer, aux villes vénitiennes, leurs monts-de-piété. — Convention préliminaire avec le plénipotentiaire autrichien. — Le directoire executif approuve le traité conclu avec Venise. — Lettre du général Bonaparte à la municipalité de Venise au sujet de l'occupation des îles de Corfou, etc. — Lettre au général Baraguey-d'Hilliers sur le même sujet. — Sa lettre au directoire exécutif sur la préséance réclamée par l'empereur sur la république française. — Projet d'arrangement pour la paix. — Lettre du ministre plénipotentiaire français à Venise, sur la révolution opérée à Venise pendant que l'on concluait un traité avec cette république. — Instructions sur les indemnités à offrir à l'empereur : trois projets. — Recommandation d'éviter de lui laisser Mantoue, dût-on lui offrir Venise en dédommagement. — Projet pour s'emparer de Malte et de l'Égypte. — *Ultimatum* du directoire exécutif pour la paix. — Lettre du général Bonaparte sur le progrès des négociations et sur les mesures à prendre en cas de renouvellement des hostilités. — Réponse fière du général Bonaparte aux plénipotentiaires autrichiens. — Il demande d'être déchargé de la négociation. — Son mécontentement contre le directoire. — Il demande sa retraite. — Lettre du directoire sur l'inconvénient de laisser Venise à l'Autriche. — Le général réitère sa démission. — Réponse du directoire exécutif. — Lettre du directoire exécutif de la république cisalpine, pour demander la réunion à cette république du territoire de Padoue. — Résultat des recherches faites dans les archives de Venise sur les mouvements insurrectionnels dirigés contre les Français. — Le général annonce que les négociations de paix sont à leur terme. — Il en indique les conditions. — Raisons qui le déterminent à les signer. — Il envoie le traité par le général Berthier et le savant Monge dont il fait l'éloge. — Nouvelles raisons du traité. — Félicitations du directoire exécutif sur cet événement, P. J., sect. 18.

Boncale (Dominique). Lettre du roi de France qui lui confère l'ordre de Saint-Michel, P. J., sect. 3, § 8.

Concorsio (Blaise). Son histoire de Venise, P. J., sect. 3, § 2.

Bonfado (Jacques), historien; sa fin tragique, XL, 7.

Bongars. Son recueil des historiens des croisades, cité XL, 5.

Boni (Mauro), bibliographe, cité XL, 4.

Bonicelli (Michel-Ange), théologien de la république, XXIX, 13. — Son traité de l'Interdit, P. J., sect. 3, § 8.

Boniface IX, pape; il établit les annates, XII, 2.

Boniface (comtes de Saint-), avaient sous leur autorité, à la fin du 13e siècle, la ville de Mantoue, VI, 9.
Bonivet (l'amiral). Commande l'armée de François Ier, qui passe les Alpes en 1524. — Sa retraite, XXV, 7. — Mauvais conseil qu'il donne au roi, 8.
Bonne-Espérance (cap de). Sa découverte porte un coup mortel au commerce des Vénitiens, XVIII, 18. — XIX, 16.
Bonnier (M.), nommé l'un des plénipotentiaires de la république française au congrès de Rastadt, P. J., sect. 18.
Bono, provéditeur-général, commandant à Naples de Romanie, emporté d'assaut par les Turcs, XXXIV, 13.
Bononio (Jérôme). Ses œuvres, P. J., sect. 3, § 7.
Bons (la famille des). Se trouve exclue, en partie, du grand conseil, VI, 14.
Borax. Commerce qu'en faisaient les Vénitiens, XIX, 23.
Bordegatto (Saint). Sa vie, P. J., sect. 4, § 2.
Borghèse (le cardinal). Ne croit pas à l'existence de la conjuration de de 1618, XXXI, 2.
Borghi (Alvin). Son histoire de Venise de 1513 à 1516, P. J., sect. 3, § 7.
Borgia (César), fils du pape Alexandre VI, archevêque de Valence et cardinal. — Louis XII le fait du de Valentinois. — Borgia fait empoisonner le nonce du pape, XXI, 3.— Son entrée à la cour de France. — Il épouse la sœur du roi de Navarre. — Il prend le titre de César de France, 9. — Retient quarante femmes pour sa part du butin, après la prise de Capoue, 10. — Accueil qu'il reçoit du roi après ses usurpations.—Le roi l'autorise à s'emparer de Bologne, 13.—S'il est vrai qu'il se soit empoisonné en voulant empoisonner des cardinaux. —Traité avec l'ambassadeur de France, pour faire élire pape le cardinal d'Amboise, 18.—Trompé par Jules de la Rovère, 19. — Dépouillé par ce pape. — Sa mort, 22.
Borgia (Jean), fils d'Alexandre VI, duc de Gandie, de Terracine et de Bénévent; est assassiné, P. J., sect. 3, § 6.
Borgia (Lucrèce), fille d'Alexandre VI. Son troisième mari, Alfonse de Salerne, est assassiné.—Se remarie avec Alfonse de Ferrare. — Dissolution de son premier mariage. — Elle épouse le fils du seigneur de Pezaro. — Scandale de ses secondes et de ses quatrièmes noces, P. J., sect. 3, § 6.
Borgia (le cardinal). Nommé à la vice-royauté de Naples. — Arrive à l'improviste et s'empare du gouvernement qu'occupait le duc d'Ossone, XXXI, 33. — Sa lettre au duc d'Ossone, P. J., sect. 3, § 8.
Borgnis (M. J. A.) Son traité de mécanique, cité III, 4.
Borgo (Charles), jésuite. Sa science dans l'art de la fortification. — Le roi de Prusse lui envoie un brevet de lieutenant-colonel, XL, 6.
Borsa. V. *Borgia*.
Borsellino. L'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Boscoseii (Jérôme). Son livre sur les antiquités de Trévise, P. J., sect. 4, § 1.
Bossius. Son ouvrage *de Cruce* cité XX, 4.
Bossuet, paraît accuser Paul Sarpi de protestantisme, XXIX, 14.
Boucicault (le maréchal de), marche contre les Turcs, XI, 11. — Sa colère contre ceux qui annonçaient l'approche de l'ennemi. — Veut qu'on attaque sans attendre les Hongrois. — Est fait prisonnier à la bataille de Nicopolis et racheté par le roi, 13. — Nommé gouverneur de Gênes, 15. — Fait la guerre aux Turcs. — Propose à Zeno de réunir la flotte vénitienne à la flotte génoise. — Attaque Berythe et pille les comptoirs vénitiens, 16. — Combat entre les deux flottes, près de Sapienza, 1403. — Ne veut pas convenir de sa défaite. — Envoie

un cartel à Zeno et au doge, 17.
Bougie. Les Vénitiens en approvisionnaient l'Espagne, XIX, 23.
Bourbon (la maison de), inscrite au livre d'or, XXVIII.—3, XXXIX, 2.
Bourbon (le duc de), dispose l'artillerie à la bataille de Marignan, XXIV, 14. — Gouvern. de Milan; met le feu aux faubourgs de cette place à l'approche de l'empereur, 17. — Passé au service de Charles-Quint, commande l'armée impériale qui marche sur Rome. — Indiscipline de cette armée. — Il est tué à l'assaut de Rome, XXV, 11.
Bourdé, capitaine de vaisseau, chargé de commander l'escadre envoyée pour occuper les îles de la mer Ionienne, P. J., sect. 18.
Boussole, il y a des auteurs qui en attribuent l'invention aux Vénitiens, XL, 5.
Boyardo (le), son poème de *Roland amoureux*, fut le second modèle de l'épopée romanesque, XL, 8.
Boym (le p.) Jésuite, son arrivée de la Chine à Venise, P. J., sect. 4, §. 7.
Bozza (François), sa tragédie d'Hippolyte, XL, 8.
Braccio di montone, fameux condottiere, XV, 7.
Bragadino (Bon), conspire contre le doge Ange Participatio, I, 23.
Bragadino (Jean), harangue contre Charles Contarini, sect. 3, §. 9.
Bragadino (Marc-Antoine), capitaine d'armes à Famagouste. — Sa belle défense, XXVII, 12. — Réduit à capituler, 13. — Se rend au camp des Turcs sur l'invitation du pacha. — Altercation. — Officiers vénitiens massacrés. — Indigne traitement que les Turcs lui font subir. — Son épitaphe, 14.
Bragadino (Marc), alchimiste. Son histoire. — Il est pendu en Bavière. XXVIII, 7. — P. J., sect. 3, §. 7.
Bragadino (Marin), sage des ordres. — Sa proposition de nommer un amiral, P. J., sect. 3, § 7.
Brainville, l'un des dénonciateurs de la conjuration de 1618. — Sa déclaration. — Comment amené à la faire, XXXI, 25. — Il est étranglé, 28. — Son interrogatoire et sa déposition, P. J., sect. 12.
Brambilla, V. *Brainville*.
Brantôme, historien, cité XX, 4, 8, 17. — XXI, 3. — XXII, 10.
Brassa, ville de la Dalmatie, prise par les Vénitiens, XII, 15.
Brazolo (Paul). Sa traduction de l'Iliade, XL, 8.
Brémond (M. de). Son mémoire sur les manufactures de Venise, P. J., sect. 2, § 6.
Brenta (la), fleuve d'Italie, I, 2. — Travaux pour diriger ses eaux VIII, 1. — Travaux entrepris par le duc de Milan pour détourner de Padoue le cours de la Brenta. — Les vénitiens en exigent la démolition, XI, 19. — Ils détournent le cours de la Brenta, XIV, 32.
Brequigny, de l'Académie des inscriptions, cité XX, 8. — Ses notices sur le journal de J. Burchard, P. J., sect. 3, §. 6.
Brescello, ville sur le Pô. Les Vénitiens acquièrent cette ville par échange, XII, 4. — Elle est investie par les Milanais qui sont battus par François Bembo, 1427, XIV, 6.
Brescia, ville d'Italie. Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Sous la domination de Martin de la Scala, VIII, 4. — Cédée en 1338 aux Visconti, seigneurs de Milan, 6. — Le duc de Milan Philippe-Marie, s'en empare après que sa maison l'avait perdue, XII, 13. — Surprise par les Vénitiens, 1426, XIII, 13. — Notice de ses révolutions. — Assiégée par les Milanais, *ibid*. — Ouvrage de circonvallation que fait Carmagnole, 14. — Les forts capitulent, 15. — Cédée aux Vénitiens par le duc de Milan, 1426, 16. — Organisation que lui donnent les Vénitiens, 17. — Investie par les Milanais, sa belle défense, XV, 6. — Délivrée. — Récompenses données à cette ville par la république, 14. — Cette ville était renommée pour ses fabriques d'armes, XIX, 24. — Le

tonnerre tombe sur la citadelle de Brescia, XXII, 6. — Cette ville est prise par les Français, en 1508, 9. — Surprise par les Vénitiens. — Reprise par les Français, 1511. — Horriblement saccagée, XXIII, 15. — Assiégée par les Vénitiens. — Elle se rend, mais à leurs alliés les Espagnols et non à eux, XXIV, 5. — Reprise par les Espagnols, après avoir été occupée par les Vénitiens, 9. — Assiégée par les Vénitiens et les Français en 1515, 16. — Se rend à la république, 24 mai 1516, 17. — Symptômes d'insurrection dans cette ville, XXXVII, 3 — Le quartier-général de l'armée française à Brescia, 4. — Occupée momentanément par les Autrichiens, 10. — Révolution de Brescia. — Mandement de l'évêque, 28. — Les montagnards bloquent les insurgés, 33. — La province de Brescia réunie à la république Cisalpine, par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15. — Cette province était traitée par les Vénitiens plus doucement que les autres, XXXIX, 5. — La ville de Brescia avait le privilége que les Vénitiens ne pouvaient posséder des immeubles dans son territoire, 17. — Lettre de la ville de Brescia par laquelle elle se soumet à Louis XII, P. J., sect 3, § 7. — Chroniques de Brescia. — Inscriptions de Brescia, P. J., sect. 4, § 1. — Lettre du général Kilmaine, au général Bonaparte, attestant que les Français n'ont point pris part à l'insurrection de Brescia. — Lettre du général Bonaparte à cette ville, P. J., sect. 18.

Bretagne (duché de). Stipulation du contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, relativement à cette province. — Clauses du contrat de mariage d'Anne avec Louis XII, XXI, 3.

Bretaigne, héraut d'armes de la reine de Hongrie. — Relation des honneurs rendus à cette princesse dans les états de Venise, P. J., sect. 3, § 7.

Breteuil (le baron de), ministre de France à Mantoue; sa correspondance citée XXXIV, 1. — Sa négociation à Mantoue, 1680, P. J., sect. 3, § 8.

Bretolea (Pierre-Antoine), gouverneur du château de Crémone, se rend sans être attaqué. — Est inscrit au livre d'or, XXI, 6

Briçonet (Guillaume), d'abord général des finances et ministre de Charles VIII. — Évêque de Saint-Malo; et ensuite cardinal, gagné par les ambassadeurs de l'empereur, XVIII, 17. — On lui reproche les imprudences du roi, XX, 11. — Ménage le pape Alexandre VI, qui lui avait promis la pourpre, 8. — Comment il fut fait cardinal, P. J., sect. 3, §. 6.

Brienne (les comtes de), chefs de la croisade en 1199, IV, 3.

Brienne (Jean de), désigné pour roi de Jérusalem. — Obligé de céder ce royaume à l'empereur Frédéric II, son gendre.. — Appelé à l'empire de Cp. — Ses guerres. — Meurt, V, 8.

Brienne, sa bibliothèque, P. J., passim.

Brigeros, sergent de bataille à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.

Brindes, ville d'Italie; après la conquête de Naples par Charles VIII, tient pour le roi Ferdinand II, XX, 11. — Ferdinand II la remet aux Vénitiens, ses alliés, en gage de leurs dépenses, 18. — Rendue par les Vénitiens pendant la guerre de la ligue de Cambrai, et reprise par eux en 1528, XXV, 13. — Rendue à Charles-Quint par le traité de Bologne, 1er janvier 1530, 16.

Briora (Alexandre), pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.

Briseo (André), statuaire, XL, 9.

Broglio (le), ce que c'était, XXXIX, 3.

Brondolo, ville des lagunes, prise par Pepin, I, 23. — Sa situation. — Passe de Brondolo, X, 7. — Cette passe est fermée. — Difficulté de tenir dans cette passe. —

Les marins vénitiens demandent à quitter cette station, X, 16.
Broussin, frère de l'ambassadeur Léon Bruslart. — Sa lettre au ministre sur la découverte de la conjuration de 1618, XXXI, 2, 19, 26, 31. — Sa lettre sur la découverte de la conjuration, P. J., sect. 15.
Bruce. Son voyage aux sources du Nil, cité. — Il a retrouvé les traces des Vénitiens dans la Nubie et l'Abyssinie, XL, 5.
Bruges, ville de Flandre. Une flotte vénitienne y allait tous les ans. — C'était l'intermédiaire du commerce de la Méditerranée avec les villes anséatiques, XIX, 14.
Brunacci (Jean). Sa lettre à Muratori au sujet du livre, *De re nummariá Patavinorum*, P. J., sect. 4, § 1.
Brunswick (le duc de), à la tête d'une armée impériale, attaque les frontières de la république, envoie un cartel au doge André Gritti. — Sa retraite, XXV, 13
Brunswick-Lunebourg (la maison de). Aggrégée au patriciat de Venise, XXXIX, 2.
Bruslart (Laurent), impliqué dans la conjuration de 1618. — Son interrogatoire. — Son supplice, XXXI, 27. — Son interrogatoire, P. J., sect. 11.
Bruslart, v. *Léon Bruslart*.
Brusoni (Jérôme). Extraits de son histoire par Jean Véneroni, sur les négociations de MM. d'Argenson, P. J., sect. 5, §. 1er.
Bruto (Jean-Michel), son histoire de Florence. — Les Médicis veulent en faire disparaître tous les exemplaires, XL, 7.
Bruxelles. Congrès de Bruxelles où se confirme le traité de Noyon, 1516, XXIV, 18.
Buccanigra (Guillaume), amiral génois, battu devant Saint-Jean-d'Acre, V, 15.
Buccilardo (Robert), impliqué dans la conjuration de 1618, P. J., sect. 13.
Bucentaure, vaisseau de cérémonie. —Étymologie qu'on donne à ce nom, V, 21.
Budua, ville de la côte de l'Adriatique, prise par les Turcs, XXVII, 11.
Bulgares (le roi des), favorise la révolte d'Andrinople contre les Latins. — Bat l'empereur Baudouin; le fait prisonnier et le fait périr, IV, 41.
Bulgarifigo, entre dans le partage des Vénitiens, après la conquête de l'empire grec, IV, 37.
Bulgelius (Atttilius). Sa bibliothèque, P. J., passim.
Bulion, ses négociations, P. J., sect. 3, § 8.
Bultelius (Jean-Gislen), sa bibliothèque, P. J., sect. 5, § 2.
Buoncompagno (Jacques), fils naturel du pape Grégoire XIII. — Anecdote sur son admission au patriciat, XXXIX, 2.
Buondelmonti (Christophe), florentin, présumé auteur d'une description de l'île de Candie. P. J., sect. 2, §. 4.
Buoni (la famille), enrichie par le commerce d'Afrique, XIX, 6.
Buono, architecte. — Élève à Venise la tour de Saint-Marc, et à Naples le château de l'œuf, XL, 9.
Buranello. V. *Galuppi*.
Burano, île située près de Venise. Haine de ses habitants contre les Vénitiens, XXXIX, 14.
Burchard (Jean), maître des cérémonies de la chapelle du pape. — Son journal, cité XVIII, 15, 16. — XIX, 23. — XX, 1, 3, 8, 11. — XXI, 1, 3 6, 12. — P. J., sect. 3, § 6.
Burinello (P.), secrétaire de la légation vénitienne à Cp. — Son mémoire sur la Turquie, cité XXXV, 14.
Burnet, évêque de Salisbury. — Son voyage d'Italie cité, XXXIV, 1. — XXXIX, 5, 16.
Bustron (Florio). Son histoire de Chypre, XVII, 11. P. J., sect. 4, § 1.
Butrinto, ville de la côte d'Albanie;

reprise sur les Turcs par les Vénitiens, XXXIV, 16. — Reste à la république par le traité de Passarowitz, mais en en démolissant les fortifications, 18. — Réunie à la république française par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.

C.

Cabot (Jean), voyageur vénitien. Les Anglais lui sont redevables de la découverte de Terre-Neuve. — A soupçonné l'existence d'une communication entre la baie d'Hudson et la mer du sud, XL, 5.
Cabot (Sébastien), voyageur vénitien, auteur de quelques découvertes, XL, 5.
Cacault, ministre de la république française à Rome. Sa lettre au général Bonaparte, sur les dispositions des Vénitiens, P. J., sect. 18.
Ca-da-Mosto (Louis) découvrit les îles du Cap-Vert, XL, 5.
Cadastre, méthode de perception fort ancienne chez les Vénitiens, XII, 16.
Caderousse (le duc de), commande sous le duc de La Feuillade l'expédition de Candie, XXXIII, 22.
Cadore, ville prise par les Vénitiens, XII, 14. — Surprise par les Impériaux.—Reprise par les Vénitiens, XXI, 28.
Cæcilius Statius, poète comique latin, était du pays de Bergame, XL, 8.
Caffa. V. *Théodosie*.
Cagliari (bataille de) gagnée par les Vénitiens et les Catalans sur les Génois, 1352; on avait, dit-on, enchaîné les vaisseaux l'un à l'autre. Les prisonniers génois sont jetés à la mer, VIII, 18.
Caguche, astronome. Lettre que lui écrit le général Bonaparte, P. J., sect. 18.
Cahieu (Antoine de), l'un des croisés de l'armée française devant Cp., IV, 17.
Caïpha. Les Vénitiens coopèrent au siége de cette place, en 1100, II, 35.
Caisse au comptant près la banque de Venise. — Ce que c'était, XIX, 19.
Caisse aux emprunts ou aux dépôts. — Son origine, III, 2.
Caisses publiques. — Mesures de surveillance, P. J., sect. 1, § 3.
Calabre. Ravage des côtes de la Calabre par les Vénitiens, II, 35.
Calabre (le duc de). Journal de ses campagnes, XVIII, 8. — P. J., sect. 3, § 6.
Calano (Juventio-Cœlio). Sa vie d'Attila, P. J., sect. 3, § 3.
Calbo (Jean Marc), membre du conseil des dix, exilé pour avoir parlé d'une manière favorable de la cour de Rome, XXXV, 16.
Caldagno (François). Sa description des montagnes de Vicence, P. J., sect. 2, § 2.
Calderari (Jean Baptiste), auteur comique, XL, 8.
Calendario (Philippe), bâtit les portiques de Saint-Marc, XL, 9.
Calendaro (Philippe), ouvrier ou sculpteur, conspire avec le doge Marin Falier, VIII, 25. — Il est pendu, 26.
Calendrier. Les Vénitiens avaient conservé l'ancien calendrier, et même un calendrier de onze mois, XL, 6.
Calenge (les frères) à la tête d'une révolte de Candie en 1365. — Cette révolte est punie, IX, 14.
Calepin (Ambroise). Son dictionnaire polyglotte. — Vrai nom de cet auteur, XL, 3.
Calerge (Alexis), à la tête d'une révolte des Candiotes, V, 3, 12. — Fait sa paix avec la république. — On l'élève au rang de noble vénitien, 12.
Calerge (André), capitaine de galère vénitien, insulté sur son bord par des Espagnols, XXVII, 15.
Calerge (George), noble candiote, élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Calerge (Léon) à la tête d'une révolte de Candie, V, 3.

Calerge (Varda), à la tête d'une révolte de Candie, V, 3.
Caligaro, cordonnier, conserve la ville de Trévise à la république, XXII, 10.
Calixte II, pape, exhorte les Vénitiens à armer pour la croisade, II, 39.
Calixte III, anti-pape, nommé en remplacement de Pascal III, III, 12.
Calligini (Thomas), désigné pour être ministre de la république de Venise à Paris, XXXVIII, 10.
Calmo (André), auteur comique, XL, 8.
Calo-Jean. V. *Paléologue*.
Caloprini (les), étaient originaires de Ravenne, P. J., sect. 4, § 5.
Caloprini, chefs d'une faction, favorisés par l'empereur d'Occident, Othon II. — Discours d'Étienne Caloprini à cet empereur. — A la tête des émigrés, ils bloquent et affament Venise. — Rentrent dans Venise en suppliants. — Trois d'entre eux sont massacrés, II, 18.
Camaldules de Saint-Michel à Murano (bibliothèque des), P. J., passim.
Camas. V. *Boissy*.
Cambrai (ligue de) contre les Vénitiens, 10 décembre 1508. — Opinion de Machiavel sur cette ligue, XXII, 3. — Les Vénitiens découvrent l'existence de cette ligue. — Le pape la leur révèle, 4. — Ils sollicitent l'alliance des Turcs, 6. — Leurs alarmes. — Mesures qu'ils prennent. — Décret célèbre qui délie les provinces du serment de fidélité, 10. — La guerre de la ligue de Cambrai terminée par le traité de Noyon, 13 août 1516. — Les dépenses de cette guerre s'élèvent à quatre-vingt-cinq millions, XXIV, 18.
Cambrai (traité de), entre Charles-Quint et François Ier. — L'ambassadeur de Venise en France n'obtient pas la permission d'y assister. — Conditions de ce traité onéreuses à la république, et stipulées sans son aveu, 1529, XXV, 15. — Traité de Cambrai. — Serment pour l'exécution de ce traité, et sa ratification, P. J., sect. 3, § 7.
Camelot. Les Vénitiens apprennent des Arméniens la fabrication de cette étoffe, XIX, 11.
Camerino (Alexandre). Sa chronique des familles de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Camerino (Simon), religieux, envoyé par les Vénitiens à François Sforce, pour lui porter des propositions de paix, XVI, 13.
Camille (frère), théologien de la république, XXIX, 13.
Camillo. Son traité de l'Interdit, P. J., sect. 3, § 8.
Camino (le comte de) lègue ses terres à la république, qui les refuse, XI, 3.
Camino (généalogie de la maison de). Écrit sur cette famille, P. J., sect. 4, § 5.
Camisano, prise par les Vénitiens, 1514, XXIV, 11.
Campalto, l'un des trois ports cédés à la république par l'empereur Othon III, II, 24.
Campanello (Thomas). Discours aux princes d'Italie, pour la maison d'Autriche, P. J., sect. 3, § 8. — Ses aphorismes politiques, P. J., sect. 4, § 7.
Campo-Formio (traité de), entre la république française et l'Autriche, XXXVIII, 15. — Réclamations contre ce traité dans le corps législatif de France, 17. — Correspondance du directoire exécutif et du général Bonaparte sur ce traité, P. J., sect. 18.
Campo-Santi-Petri (maison de). Écrit sur cette famille, P. J., sect. 4, § 5.
Camus (M.) Son Mémoire sur les collections de voyages, cité XL, 5.
Canada (guerre du), entre la France et l'Angleterre, XXXV, 14.
Canal de Lombardie, établit la communication entre Venise et Chiozza, X, 15. — Pisani y coule des bâtiments pour l'obstruer, 16.
Canale (Christophe). Sa relation sur Chypre, P. J., sect. 2, § 4. — Son

ouvrage sur l'armée navale des Vénitiens, P. J., sect. 2, § 7. — Sa relation de la campagne de mer de 1557, P. J., sect. 3, § 7.

Canale (Marin de), provéditeur. Sa description de Candie, P. J., sect. 2, § 4.

Canale (Martin de). Son histoire de Venise, P. J., sect. 3, § 2.

Canale (Nicolas), amiral vénitien. Son inaction pendant le siége de Négrepont par les Turcs. — Sa punition, XVII, 7.

Canale, provéditeur de la flotte à la bataille de Lépante, XXVII, 16.

Canali (Henri de). Son procès devant le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Canali (Zacharie), ambassadeur de Venise à Paris. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Canaye. V. *Defresne-Canaye*.

Candale (le duc de), général des troupes ultramontaines. Ses provisions, 1628, P. J., sect. 3, § 8.

Candiano (Pierre), doge en 887. — Tué dans une bataille contre les Narentins, II, 8.

Candiano (Pierre), 2ᵉ du nom, doge en 932. — Impose un tribut à Capo-d'Istria. — Reprend les bâtiments enlevés par les habitants de Commacchio. — Poursuit et punit les pirates qui avaient enlevé les nouvelles mariées vénitiennes, II, 12.

Candiano (Pierre), 3ᵉ du nom, doge en 942. — Soumet les Narentins à un tribut. — S'associe son fils Pierre, II, 14.

Candiano (Pierre), 4ᵉ du nom, fils de Pierre Candiano III. Associé au dogat. — Révolte Venise par ses excès. — Condamné à mort; on commue sa peine en un bannissement perpétuel. — Se retire à Ravenne. — Fait le métier de pirate, II, 14. — Est élu doge, 952. — Envoie une ambassade à l'empereur Othon, et renouvelle avec lui les traités conclus entre le royaume d'Italie et la république. — Répudie sa femme. — Épouse une petite-fille de Hugues. — Veut avoir des gardes. — Est massacré, 15.

Candiano (Vital), doge en 978. — Abdique et se fait moine, II, 17.

Candie, (île). Les Vénitiens l'achètent du marquis de Montferrat, IV, 37. — Ils en prennent possession, V, 2. — Ses fréquentes révoltes, 3. — Sa révolte excitée par les frères Cortazzi. — Autre révolte excitée par Alexis Calergo; dure dix-huit ans. — Partage des terres entre les Vénitiens, 12. — Révolte en 1324. — Le chef en est arrêté par trahison, et jeté dans la mer. — La guerre dure deux ans, VIII, 2. — Révolte en 1339, 7. — Révolte de Candie, causée par le mécontentement des colons de n'être pas admis dans les conseils. — Réponse arrogante d'un gouverneur à leur plaintes. — Observations de Fra-Paolo, sur le caractère de ces colons. — Les Candiotes se séparent de l'église latine, et prennent Saint-Tite pour patron. — Comment ils reçoivent les députés qu'on leur envoie. — Faiblesse de la république, IX, 11. — Armement envoyé. — Candie est prise et pillée; la révolte est punie, 12. — Nouvelle révolte (1365) dirigée par les frères Calengo. — Elle est punie. — Rapport que fait Paul Lorédan, des mesures prises pour maintenir la colonie dans la soumission, 14. — Avis pour y transférer le gouvernement pendant la guerre de Chiozza, X, 13. — Colonie vénitienne dans cette île. — On lui donne des terres, XIX, 10. — L'île est ravagée par les Turcs. — Les milices les obligent à se rembarquer, XXVI, 10. — Débarquement momentané des Turcs dans cette île, XXVII, 11. — Peste qui ravage cette colonie, XXVIII, 1. — Les Turcs en méditent la conquête, XXXIII, 1. — Débarquement de l'armée turque, 2. — État de cette île, 3. — On propose dans le sénat de Venise de renoncer à la défendre. — Préparatifs militaires, 4. — Mesures de finances, 6. — La

peste ravage l'île et les deux armées, 8. — Nouvelles mesures de finances; l'impunité des crimes vendue. — On entame des négociations. — Proposition de céder l'île. — Elle est rejetée. — Le visir fait étrangler le drogman qui lui explique la réponse des Vénitiens. — Le bayle mis aux Sept-Tours, 12. — Cette île est cédée aux Turcs par le traité de 1669, à l'exception des Grabuses, de Spina-Longa et de la Suda. — Évacuation de la capitale par les habitants, 25. — Réglement de Jacques Foscarini, pour l'administration de cette île, P. J., sect. 2, § 4. — Sa description. — Rapport sur cette île, par Marin de Cavalli. — Autre par Luc Michel. — Sa description par François Barozzi. — Sa population. — Relation sur cette île, par Marin de Canale. — Sa description, par Léonard Quirini. — Relation sur cette île, par Jean-Fantin Minotto. — Mémoire sur sa défense, par Sagredo, P. J., sect. 2, § 4. — Lettre de Jérôme Donato, sur le tremblement de terre de Candie en 1508, P. J., sect. 4, § 1.

Candie (guerre de). Dépenses de cette guerre, P. J., sect. 2, § 3. — Causes de cette guerre, 1644. — Écrits sur cette guerre. — Requête de l'université de Candie au capitaine-général François Morosini, et ordres donnés par lui. — Décret du sénat sur les familles de Candie. — Requête des familles de Candie établies à Parenzo, P. J., sect. 3, § 8. — Extraits du récit de la guerre de Candie par Naïma Effendi et par Raschid, P. J., sect. 17.

Candie, capitale de l'île de ce nom. — Sa situation, XXXIII, 3. — Investie, 10. — Commencement du siége. — Plusieurs assauts repoussés, 11. — Continuation du siége, 13. — Révolte d'une partie de la garnison, 14. — Continuation du siége. — Noms des principaux officiers. — État de la place. — Nombre des assauts et des sorties. — Mines. — La peste gagne la flotte, 21. — Secours des Français, conduits par le duc de la Feuillade, 22. — Secours envoyé par Louis XIV. — Sa force. — Dépenses de cette guerre, 23. — Les Français veulent faire une sortie. — Terreur panique. — Leur retraite. — Départ des Français et des autres alliés. — État déplorable de la place, 24. — Elle est réduite à capituler, 25. — Extrait du récit du siége et de la capitulation de cette place, par Raschid, P. J., sect. 17.

Candolmiere (Jacques), marchand. Élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.

Cannabé (Nicolas). Nommé empereur de Cp., IV, 29. — Ne règne que quelques heures, 30.

Canon. Première guerre où les Vénitiens en font usage en 1376, IX, 23. — Gros canons des Vénitiens, X, 19. — Combien on en avait dans les armées au commencement du 15e siècle, XIII, 12. — Gros canons pris à Bresullo, XIV, 6. — Artillerie perfectionnée de Charles VIII, XX, 6. — Manœuvres des bombardes employées au siége de Padoue en 1509, XXII, 16. — Canons placés sur des chariots à la bataille de Ravenne, XXIII, 17.

Canova, statuaire vénitien, XL, 9.

Cantacuzène (Jean), s'empare du trône de Cp., VIII, 14. — Se déclare pour les Vénitiens. — Outrage que lui font les Génois, 16. — Se détache des Vénitiens, et leur interdit ses ports, 17.

Canteleu (Eustache de), l'un des croisés de l'armée française devant Cp., IV, 17.

Canteluci (Jules-César). Examen des droits de la maison de Savoie sur le royaume de Chypre, P. J., sect. 3, § 8.

Caorlo, île à l'embouchure de la Livenza, I, 2. — Commence à être peuplée de fugitifs en 452, 6. — Pillée par les Narentins, II, 4. — Par le patriarche d'Aquilée, VI, 3. — Prise et brûlée par les Génois, X, 6.

Capello (Antoine), commandant de la flotte vénitienne à Candie;

stationné à la Suda; pourquoi, XXXIII, 3. — Se retire à Settia. — Est remplacé, 7.
Capello (Antoine), ambassadeur de Venise, à Paris. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Capello (le chevalier Antoine), ambassadeur de Venise, à Paris; son rapport sur les symptômes de la révolution française, XXXVI, 2; ce rapport n'est point communiqué au sénat, 3. — Il revient à Venise; son discours sur la révolution, 4.
Capello (Antoine); son discours dans le comité tenu chez le doge, à l'occasion de l'approche des Français, XXXVIII, 3.
Capello (Barthélemi), père de Blanche Capello, femme de François de Médicis, grand-duc de Florence, XXVIII, 2.
Capello (Benoît), sénateur. Rapport de ses conférences avec les cardinaux d'Estrées et de Lembergh, P. J., sect. 3, § 8.
Capello (Bernard), sénateur, sentence prononcée contre lui par le conseil des dix, P. J., section 1, § 3.
Capello (Blanche), fille de Barthélemi Capello; est adoptée par la république, et épouse François de Médicis grand-duc de Florence. — Son histoire, sa mort, XXVIII, 2. — Son adoption par la république quand elle épousa le grand-duc de Toscane. — Son histoire. — Récit de ses noces. — Lettre que lui écrit le doge Nicolas da Ponte, P. J., sect. 3, § 7. — Ecrit sur ses aventures, P. J., sect. 4, § 4.
Capello (Charles). Lettre pendant son ambassade à Florence, P. J., sect. 5, § 2.
Capello (Jean), nommé généralissime à Candie, XXXIII, 7. — Son peu d'activité, il est révoqué et condamné à un an de prison, 8.
Capello (Jean), baile à Cp., arrêté, meurt de chagrin, XXXIII, 14.
Capello (Jean), relation de son ambassade en France, P. J., sect. 5, § 2.
Capello (Marc-Antoine), théologien de la république, XXIX, 13. — Son traité de l'interdit, P. J., sect. 3, § 8.
Capello (N.) Sa harangue à Henri III, roi de France, P. J., sect. 4, § 7.
Capello (Vincent), généralissime de la flotte vénitienne, XXVI, 8. — Insiste pour qu'on attaque la flotte ottomane, 10.
Capitaine-général de la mer. Son autorité, P. J., sect. 2, § 6.
Capitaine du golfe, ce que c'était que cette charge, XIX, 30.
Capitaux à l'étranger. Défense à tous les nobles et sujets de la république d'en avoir, P. J., sect. 1, § 3.
Capitulaire des conseillers du doge, P. J., sect. 1, § 2.
Capo d'Argiri (ville d'Italie), envahie par les Hungres, II, 10. — Se rend à l'empereur par famine; revient à la république, 25. — Ravagée par les troupes de Frédéric Barberousse, 45. — Rendue à la république par le seigneur de Padoue, X, 28.
Capo d'Istria (ville). Le doge Pierre Candiano II lui impose un tribut, II, 12. — Elle se soumet aux Vénitiens, 21. — Sa révolte suivie de sa soumission, V, 23. — Prise par les Génois, X, 26.
Capo di vacca. Divers écrits sur les cardinaux Morone, Bembo et Commendon, P. J., sect. 4, § 4.
Capoue, ville du royaume de Naples, prise par les Français. — Massacre des habitants. — Partage des femmes, XXI, 10.
Capponi (Neri), historien florentin, accuse, probablement à tort, les Vénitiens d'avoir voulu faire empoisonner François Sforce, XVI, 12.
Capponi (Neri di Gino), ambassadeur florentin; son discours au sénat de Venise, P. J., sect. 3, § 6.
Capponi (Pierre) Florentin; sa réponse énergique aux demandes exorbitantes de Charles VIII, XX, 7.
Caprario, amiral d'Arragon; réuni aux Vénitiens, gagne la bataille de Cagliari sur les Génois, VIII, 18.
Capriata (Pierre-Jean), historien génois, cité, XXX, 15. — XXXI,

2. — 12. — Outrage le général vénitien Zacharie Sagredo; noble conduite de celui-ci, 7. — Son récit de la conjuration de 1618, P. J., sect. 10.

Cara Mustapha, grand-visir, marche sur Vienne; est défait par Jean Sobieski, XXXIV, 2. — Étranglé, 4.

Caraffa (Antoine) jésuite, confesseur du duc d'Ossone, XXXI, 11.

Caravaggio, ville de la Lombardie, prise par les Vénitiens, 1431, XIV, 11. — Prise par les Vénitiens, XXI, 6. — Se rend aux Français, XXII, 9.

Caravaggio (bataille de), gagnée par François Sforce, sur les Vénitiens, 1448, XVI, 6.

Carburi (le comte), naturalise l'indigo, le sucre et le café, dans l'île de Céphalonie; est assassiné, XXXV, 19.

Cardinalat. Soupçon contre les sénateurs qui sont élevés au cardinalat, P. J., sect. 1, § 3.

Cardinaux. Un cardinal-légat prend le pas sur le doge, XXVIII, 1. — Le pape Urbain VIII leur donne le titre d'éminence. — La république le leur refuse, XXXII, 15. — Décret du pape Urbain VIII, qui leur donne le titre d'éminence, 1630, P. J. sect. 3, § 8.

Cardone (Jean), amiral de Sicile: commande huit galères dans la flotte chrétienne envoyée contre les Turcs, XXVII, 15.

Cardonne (Raymond de), vice-roi de Naples, général de l'armée de la sainte-union, XXIII, 12. — Perd la bataille de Ravenne, 18. — Passe à la solde des Médicis, et détruit la liberté de Florence, XXIV, 4. — Commande l'armée espagnole. — Prend Vicence sur les Vénitiens, 13. — Se retire vers le Milanais, et est suivi vivement par Alviane. — Sa retraite vers Naples, 14.

Caresinis (Raphael de), grand-chancelier de Venise; sa continuation de la chronique de Dandolo, P. J., sect. 3, § 2.

Carion (Jean), cité, III, 21.

Caristo, ville de l'île d'Eubée ou de Négrepont. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV, 37. — La flotte génoise y est surprise, et défaite par les Vénitiens, VIII, 15.

Carlos (don), fils de Philippe II, roi d'Espagne; anecdote sur l'enfance de ce prince, P. J., sect. 5, § 2.

Carlos (don), infant d'Espagne, fils de Philippe V, appelé à la succession de Parme et de Toscane, XXXV, 6. — Prend possession de Parme, 7. — Son entrée à Naples et à Palerme, 8.

Carlotti (le comte Alexandre), sauve quelques Français dans le massacre de Vérone, XXXVII, 41.

Carlowitz en Hongrie. Congrès et traité de Carlowitz, entre l'empereur, les Vénitiens et les Turcs. — Conditions de ce traité, XXXIV, 8.

Carmagnole (François Buffo dit), aide le duc de Milan à recouvrer son héritage, XIII, 2. — Sa fortune à la cour de Milan. — Épouse une fille naturelle du duc. — Sa disgrace. — Sa fuite à Venise, 8. — Admis au service de la république. — Tentative d'empoisonnement contre lui. — Son discours devant le collége contre Philippe-Marie Visconti, 10. — Prend le commandement des troupes de la république, 11. — Il surprend Brescia, 1426, 13. — Il assiége les châteaux, et est assiégé dans la ville. — Grand ouvrage de circonvallation, 14. — Il est élevé au patriciat, 16. — Chargé d'entrer dans le Mantouan, XIV, 4. — Laisse prendre Casal-maggiore, 5. — Donne dans un piége à Gattalengo. — Paraît devant Crémone. — Combat sans résultat, 7. — Gagne la bataille de Macalo sur les Milanais, 1427. — Renvoie tous les prisonniers, malgré les provéditeurs. — Prend Montechiaro, Arci, Pontoglio, et occupe la val Camonica, 8. — Brillante réception qu'on lui fait à Venise. — Le

duc de Milan lui rend ses biens, 9. — Il prend Trevi et Caravaggio. — Donne dans un piége à Soncino, 11. — Se laisse tromper par les généraux ennemis, et ne secourt pas la flotte vénitienne qui est battue, 12. — Soupçons qui s'élèvent contre lui. — Son inaction. — Il perd sa cavalerie. — Il manque Crémone, 13. — Sa perte est résolue. — Mot à double entente que lui dit le doge. — Secret gardé sur sa condamnation. — On le comble d'honneurs. — On l'envoie dans le Frioul, 14. — Il est appelé à Venise. — Honneurs qu'il reçoit sur sa route. — Il est arrêté, 15. — Est mis à la torture et décapité. — Réflexions sur ce procès, 16. — Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Carmeti (Pierre), sa lettre à Apostolo Zeno, sur l'époque de S. Pierre Urseolo, P. J., sect. 4, § 2.

Carnaval. Usage du masque; ses priviléges, XXXIX, 14.

Carnesino, ville d'Italie, entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19.

Carnot, membre du directoire exécutif de la république française. — Lettres que lui écrit le général Bonaparte, sur les affaires de Venise. — Sa lettre au général Bonaparte, sur les factions de Paris, P. J., sect. 18.

Caroldo (Jean-Jacques), secrétaire du conseil des dix. — Son histoire de Venise, P. J., sect. 3, § 2. — Son histoire de la conspiration de B. Thiepolo. — Sa chronique, P. J., sect. 3, § 5, sect. 9.

Caroline d'*Autriche*, reine de Naples; son arrivée à Venise, XXXVI, 6.

Carossio, conspire contre le doge Jean Participatio. — S'empare du dogat. — Est chassé du trône et exilé avec les yeux crevés, II, 2.

Carrare (les), dépouillés de la principauté de Padoue par Mastin de la Scala, VIII, 4. — Diverses histoires de cette maison, P. J., sect. 4, § 1.

Carrare (François), seigneur de Padoue, cherche à susciter des ennemis à la république. — Fait une trève avec elle, 1370. — Trame une conspiration dans Venise, IX, 18. — Il veut, dit-on, faire empoisonner les puits. — La conspiration est découverte, 19. — La république lui fait la guerre. — Il demande la paix, 21. — Conditions qui lui sont dictées, 1373. — Il s'engage à payer un tribut, livre plusieurs villes et demande pardon à la république, 22. — Il occasionne une rupture entre Venise et le duc d'Autriche. — Forme une ligue contre la république, 23. — Lui fait la guerre, 1379, X, 1. — Fait le siége de Mestre et le lève, s'empare de plusieurs places par trahison, 2. — Les Génois prennent possession de Chiozza en son nom; il leur propose de marcher sur-le-champ sur Venise, 9. — Lettre humble que lui écrit la seigneurie. — Sa réponse altière aux envoyés de la république, 10. — Sa paix avec la république, 28. — La république fournit des subsides au seigneur de Vérone, pour lui faire la guerre, XI, 2. — Achète du duc d'Autriche la Marche trévisane, et le comté de Camino, 3. — Corrompt plusieurs nobles vénitiens. — S'allie au duc de Milan pour dépouiller le seigneur de Vérone. — Le duc retient toutes les conquêtes au lieu de les partager, 5. — La république et le duc de Milan s'unissent contre lui, 6. — Résigne la principauté de Padoue à son fils François II. — Est assiégé dans Trévise, 7. — Veut remettre la place aux Milanais. — Les Vénitiens en prennent possession, 8. — Il relâche l'ambassadeur Pantaléon Barbo, son ennemi, 30.

Carrare (François II). Son père François I[er] lui résigne la principauté de Padoue. — Prise de cette ville par les Milanais, XI, 7. — Pratique des intelligences dans Padoue de l'aveu des Vénitiens. — S'échappe de chez le duc de Milan où il était prisonnier. — Surprend Padoue, 1390. — Se rend à Venise et devient l'allié de la république, 10. — Fait la guerre à la duchesse de Milan,

21. — S'allie au marquis d'Este et à Guillaume de la Scala, 22.—Assiége Vicence. — Les Vénitiens lui intiment l'injonction d'en lever le siége, 23. — Il fait couper le nez à leur trompette. — Fait arrêter les fils de Carrare qu'il soupçonne de traiter avec les Vénitiens, et se déclare seigneur de Vérone.—Lève le siége de Vicence; se renferme dans le Padouan. — Il est blessé et assiégé dans Padoue; sa belle défense, 24. — Sa fermeté; il entre en négociation; elle est rompue. — Belle sortie que fait son fils. — Assaut repoussé. — Une porte de la place est livrée par trahison. — Carrare se retire dans le château, 26. — Il se décide à traiter. — Les Vénitiens lui donnent un sauf-conduit; font révolter la ville pendant son absence, 27.—Ils l'emmènent prisonnier; discours que lui tient le doge, 28. — Réflexions sur la conduite des Vénitiens. — Auteurs qui ont voulu la justifier, 29. — Son procès; sa mort; celle de deux de ses fils; on met à prix la tête des autres, 30.

Carrare, François Carrare, et François Noveller. Écrit sur la manière dont ils perdirent et recouvrèrent Padoue, P. J., sect. 3, § 5.—Lettre de François Carrare à la seigneurie de Venise, P. J., sect. 4, § 1.—Oraison funèbre de François Carrare l'ancien, par Pierre-Paul Vergerio, P. J., sect. 4, § 4.

Carrare (Jacques), seigneur de Padoue, naturalisé à Venise, VIII, 12.

Carrare (Jacques), fils de François Carrare II, commande dans Vérone, assiégée par les Vénitiens. — Il capitule, et malgré la capitulation est retenu prisonnier, 1405, XI, 25. — Son procès, sa mort, 30.

Carrare (Marsile de). Son ressentiment contre Mastin de la Scala, qui, dit-on, avait séduit sa femme. — Il surmonte de deux cornes le cimier de ses armes. — Négocie avec les Vénitiens. — Entraîne la Scala à la guerre, VIII, 4. — Ouvre les portes de Padoue aux Vénitiens, 5. — La république la lui donne, 6. — Son testament, P. J., sect. 4, § 1.

Carrare (Marsile de), fils de François II, de Carrare, reparaît en Italie. — Arrêté et mis à mort par les Vénitiens, XV, 2.

Caresini (Raffain de), grand-chancelier. — Elevé au patriciat après la guerre de Chiozza. — Sa continuation de la chronique de Dandolo, citée, X, 29.

Carretto (Charles de), envoyé du pape Jules II, pour le traité de Blois. Ses instructions, P. J., sect. 3, § 7.

Casa (della), son discours pour engager les Vénitiens à se liguer avec le pape et le roi de France, contre Charles-Quint. — Lettre sur la guerre de 1555, P. J., sect. 3. § 7.

Casa (Jean); sa harangue au sénat, P. J., sect. 4, § 7.

Casali (André). Lettre sur sa mort, P. J., sect. 4, § 4.

Casal-maggiore, ville sur le Pô. Les Vénitiens acquièrent cette ville par échange, XII, 4. — Assiégée par les Milanais; défendue par Fantin Pisani, et rendue, 1427, XIV, 5.— Reprise, 6. — Prise par les Milanais, XV, 4. — Bataille de Casal-maggiore, gagnée par les Vénitiens sur les Milanais, 1446, XVI, 1.

Cassano (ville d'Italie), prise par les Vénitiens, 1446, XVI, 1. — Prise par François Sforce, 5.

Cassano (bataille de), gagnée par les Français sur les Autrichiens, XXXIV, 10.

Cassiodore, ministre de Théodoric, roi des Ostrogoths; sa lettre aux Vénitiens, citée, I, 10.

Cassonio (Guidon), l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.

Castaldi (Cornelio), de Feltre; sa vie, par Joseph Farsetti, P. J., section 4, § 4.

Castaldi (Pausilio), de Feltre, donné par un auteur comme l'inventeur de l'imprimerie. XL, 4.

Castellane, tué à Candie dans une sortie, XXXIII, 24.
Castellano, ingénieur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Castellans et *Nicolottes*; ce que c'était, XXXIX, 5.
Castelli (Benoît), mathématicien, XL, 6.
Castello, le quartier d'Olivolo, prend ce nom en devenant une espèce de citadelle, II, 9.
Castelnuovo, ville sur la côte d'Albanie; prise par les Vénitiens, 1538, qui la remettent aux Espagnols, XXVI, 10. — Reprise par les Turcs, 11. — Prise par les Vénitiens, XXXIV, 3.— Leur reste à la paix de Carlowitz, 8.
Castiglione (bataille de), gagnée par les Français sur les Autrichiens, 5 août 1796, XXXVII, 12.
Castiglione, ville de la Lombardie, prise par les Vénitiens, XXI, 16.
Castro (le comté de), envahi par le pape sur le duc de Parme, XXXII, 8. — Affaires relatives à cette invasion, P. J., sect. 3, § 8.
Castro (don François de), ambassadeur d'Espagne; son histoire sur le différent de la république avec Paul V, P. J., sect. 3, § 8.
Castro (don Scipion de); son mémoire au gouverneur de Milan, P. J., sect. 5, § 2.
Castro (Juan de); sa lettre sur l'arrestation du roi de Portugal D. Sébastien; P. J., sect. 3, § 7.
Cataneo; son poëme des amours de Marfise, loué par le Tasse, XL, 8.
Cateau-Cambresis (traité de), entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, 1559, XXVI, 14.
Catherine, empérière de Cp., cède ses droits à Charles d'Anjou, P. J., sect. 3, § 5.
Catherine, veuve de Galéas Visconti, duc de Milan, et régente; son mauvais gouvernement; ses cruautés; elle perd presque tous ses états. — La république la réconcilie avec le seigneur de Padoue, XI, 21.— S'allie avec les Vénitiens contre François Carrare II, en leur cédant Vicence, Feltre et Bellune. — Manœuvre du doge pour faire adopter cette alliance, 1404, 23.
Catinat, commande l'armée française en Italie. — Il est rappelé, XXXIV, 10.
Caton, fait descendre les Venètes des Troyens, cité, I, 3.
Caton enlève toutes les richesses de l'île de Chypre, XVII, 11.
Cattaro, prise par les Vénitiens, 1378, X, 4.—Reprise par les Génois, 6. — Se soumet volontairement aux Vénitiens; priviléges qu'elle se réserve, XII, 15.—Cette ville renversée par un tremblement de terre, XXVI, 15.—Révolte dans cette ville; émigrations qui en sont la suite, XXXV, 16-18.— Les Bouches de Cattaro réunies à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.— On proposait au gouvernement français de s'en emparer, pourquoi, 16. — Chronique de Cattaro.—P. J., sect. 4, § 1.
Catulle, cité, XV, 9. — Catulle était de Vérone, XL, 2. — Les poésies de Catulle trouvées par Guarino de Vérone, 4.
Cavalcaleo, officier vénitien qui surprend une porte de Crémone, XIV, 13.
Cavalcante (Barthélemi), envoyé de François Ier à la république, exhortation qu'il lui adresse, XXVI, 4. — Son exhortation à François Ier, pour le détacher de l'alliance des Turcs, P. J., sect. 3, § 7. — Note présentée par lui aux Vénitiens, P. J., sect. 5, § 1.
Cavalerie; pourquoi celle des Vénitiens était mauvaise, XXXV, 19.
Cavalli (Dominique), ambassadeur de Venise à Paris; sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Cavalli (Jacques), général vénitien, débloque Trévise, X, 2. — Commandant des troupes de terre vénitiennes pendant la guerre de Chiozza; force les Génois d'évacuer Malamocco, 15. — Elevé au patriciat après la guerre, 29. —P. J., sect. 8.
Cavalli (Marin de), provéditeur-

général : sa relation sur Candie, P. J., section 2, § 4.
Cavalli (Marin de), relation de son ambassade auprès de Charles-Quint 1551. — En France, 1544, P. J., sect. 5, § 2. — Relation de son ambassade en Turquie, 1563, et de son voyage, P. J., sect. 5, § 2.
Cavalli (Marin de); relation de son ambassade à Tunis, 1595; P. J., sect. 5, § 2.
Cavalli (le chevalier), ambassadeur de Venise à Naples. — Un aventurier emprunte des sommes considérables en Hollande, à la faveur d'une lettre de cet ambassadeur, XXXV, 18.
Cavallo (Marin), procurateur, désigné par le doge Th. Moncenigo comme digne du dogat, XIII, 5. — Est un des concurrents; on lui oppose sa vieillesse, 6.
Cavarzere, v. *Capo-d'Argere*.
Cavazza (Gabriel). Relation de la mission donnée à Laurent Bernardo d'aller arrêter le baile de Constantinople, P. J., sect. 3, § 7.
Cavezza (les frères), secrétaires du sénat et du conseil des dix, révèlent le secret des instructions données à l'ambassadeur de la république à Constantinople. — Leur punition, XXVI, 12
Cavriana (traité de). Conclu en 1441 entre les Vénitiens et le duc de Milan, XV, 16.
Celsi (Laurent), doge, 1361, IX, 8. — Sa mort, 1365, 13.
Celso, (Jacques), provéditeur, son rapport sur la retraite de l'amiral espagnol Jean André Doria, XXVII, 8.
Celso (Jacques). Sur l'altercation de Jean André Doria avec Marc-Antoine Colonne, P. J., sect. 3, § 7.
Cénéda, ville. — Droits de la république sur Cénéda. Avis de Fra Paolo sur cet objet, P. J., sect. 3, § 8. — Histoire de cette ville, P. J., sect. 4, § 1.
Cénéda (le comte de). Fait la guerre aux Vénitiens, 1379, X, 1. — Ses terres sont ravagées, 2.
Cénéda (l'évêque de). Cède aux Vénitiens les ports de Settimo et de Villano, II, 24.
Censeurs. Les deux censeurs, en exercice, et ceux sortant de charge siégeaient au sénat, XXXIX, 7.
Censure des livres. — Le saint-office ne les examinait que pour ce qui pouvait intéresser la foi; l'autorité civile les jugeait sous tous les autres rapports. — L'aristocratie est, sur cette matière, le moins tolérant des gouvernements, V, 25. — Le gouvernement exerçait cette censure avec vigilance, et poursuivait les livres même chez l'étranger, XL, 4.
Centranigo (les), étaient originaires de Césène, P. J., sect. 4, § 5.
Centranigo (Jacques), ambassadeur de Venise auprès de Frédéric Barberousse pour négocier la paix du pape Alexandre III, III, 16.
Centranigo (Pierre), doge en 1026, était de la famille Barbolani, II, 27. — Réprime les entreprises du patriarche d'Aquilée. — On conspire contre lui. — Il est déposé, 28.
Centranigo (Thomas). L'un des auteurs du Code vénitien, V, 14.
Céos, île de l'Archipel. Concédée, à titre de fief, à Pierre Justiniani et à Dominique Michieli, IV, 40.
Cepario (Julien), maître de la milice en 741, I, 19.
Céphalonie, île de la mer Ionienne. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de l'empire grec, IV, 37. — Les Vénitiens s'emparent de cette île qu'ils avaient perdue, et sont obligés de la restituer, XVII, 18. — Ses produits, XIX, 26. — Prise par les Vénitiens. — Leur reste par le traité de 1501, XXI, 1. — Ravagée par les Turcs, XXVII, 11. — Révolte de cette île, XXXV, 16. — Réunie à la république française par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15. — Sa population. — Ses produits, P. J., sect. 2, § 4.
Ceri (Renzo da), gouverneur de Crème pour les Vénitiens, se

distingue. — Reprend Bergame, XXIV, 11.
Cerigo, île. Ravagée par les Turcs, XXVII, 11. — Combat des Vénitiens et des Turcs devant cette île, 17. — Prise par les Turcs, XXXIV, 13. — Rendue à la république par la paix de Passarowitz, 18. — Réunie à la république française par le traité de Campo-formio, XXXVIII, 15. — Ordre du gouvernement français au général Bonaparte de réserver Cérigo pour la république française, P. J., sect. 18.
Cérines, ville de l'île de Chypre, sans défense, XXVII, 5.
Cernides ou *Milices*. Leur nombre, P. J., sect. 2, § 1.
Céruti (Frédéric), de Vérone. Sa bibliothèque, P. J., passim.
Cervia, ville de la Romagne. Se donne à la république, V, 23. — François Ier, dans son traité avec Léon X, promet que les habitants du Milanais ne s'approvisionneront de sel qu'à Cervia, rentrée sous la domination du pape, XXIV, 15. — Occupée, en 1526, par les Vénitiens, alliés du pape. — Le pape les somme inutilement de l'évacuer, XXV, 13. — Rendue au pape par le traité de Bologne du 1er janvier 1530, 16.
Cervia. Discours sur les salines de Cervia, P. J., sect. 4, § 7.
Cervini. Son écrit sur l'université de Padoue et la biblioth. publique, P. J., sect. 4, § 3.
Cervoni (le général). Ses services à la bataille de Lodi, XXXVII, 2.
César. Ses commentaires, traduits en grec par Maxime Planude, XL, 3. — Ces commentaires imprimés en latin à Venise, 4.
Cesarini (Jérôme). Ses dialogues sur l'origine des Chevaliers de Saint-Vito, P. J., sect. 4, § 1.
Césarotti. Ses poésies, XL, 8. Cité *ibid.*
Césina, île de l'Archipel, cédée aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12.
Cezy (le comte de), ambassadeur de France à Cp. — Mot qui échappe devant lui à Louis XIV, et réponse du duc de Montausier, XXXIII, 9.
Chabran (le général). Arrive au secours des Français attaqués dans Vérone, XXXVII, 40. — Rapport de son combat contre les Véronais, P. J., sect. 18.
Chalcédoine, ville d'Asie, pillée par les croisés, IV, 16.
Chalcondyles, historien, cité, XI, 13.
Chaldéens (les) communiquaient avec l'intérieur de l'Asie par l'Indus et l'Oxus, XIX, 5.
Chama, île de Dalmatie, occupée par les Vénitiens, II, 21.
Chambre du trésor du château Saint-Ange, P. J., passim.
Chambrier d'Oleires, de l'académie de Berlin. Son mémoire sur la conjuration de 1618. — Explication qu'il en donne, P. J., sect. 10.
Champiet. Son *Trophæum Gallorum*, ms., P. J., section 3, § 6.
Champigny, ambassadeur à Venise. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Champlitte (Eudes de). L'un des croisés français devant Cp., IV, 17.
Chancelier (grand). Création de cette charge, 1268. — Ses attributions. — Le grand chancelier toujours pris dans l'ordre des citadins, V, 19. — Liste de ceux qui ont rempli cette charge de 1268 à 1666, P. J., sect. 3, § 2.
Chanvre. Méthode des Vénitiens pour en approvisionner leur arsenal, P. J., sect. 2, § 7.
Chapitre noble à Venise, XXXV, 16.
Charlemagne, empereur ; bannit les Vénitiens de ses états. — Examen de sa donation au saint-siége, I, 22. — Reconnaît par un traité, en 810, que Venise relève de l'empire d'Orient, 23. — Accorde l'exemption de tous droits de péage à quatre vaisseaux du patriarche de Grado, 26. — Étonnement de la cour de Charlemagne, en voyant les marchandises des Vénitiens, XIX, 3. — Il était vêtu d'un sayon de Ve-

nise, 22. — Ses diplomes aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 3.
Charles III, dit *le Gros*, empereur. Son diplome aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 3.
Charles IV, empereur, refuse aux Vénitiens l'investiture de la Marche trévisane, IX, 5.
Charles-Quint, empereur. Ses ordonnances contraires aux intérêts commerciaux des Vénitiens, XIX, 18. — Premier projet du mariage de Charles avec Claude de France, fille de Louis XII, XXI, 11. — Deuxième projet du même mariage, 16. — Troisième projet arrêté à Blois, 24. — Ce dernier traité est rompu, 25. — Son avènement au trône d'Arragon, 1516, XXIV, 17. — Fait avec François Ier le traité de Noyon, 13 août 1516, 18. — Sa rivalité avec François Ier pour la couronne impériale. Il l'emporte, XXV, 1. — Sa modération affectée après la bataille de Pavie. —Sa réponse à l'ambassadeur de Venise. — Il accorde la paix au pape. — Prix qu'il met à la liberté de François Ier. — Son armée s'empare de Milan, et assiége le duc dans le château, 8. — Mauvais état de son armée en Italie, 10. — Cette armée marche sur Rome, la prend et la saccage, 11. — Il prend le deuil à cause de cet événement. — Son hypocrisie. — Dures conditions qu'il impose au pape, 12. — Il arrive en Italie. — Reçoit du pape l'investiture de Naples. — Conclut la paix de Cambrai avec François Ier, 15. — Il offre la paix aux Vénitiens. — Elle est signée à Bologne, 16. — Son retour en Italie. — Il tâche de brouiller la république avec les Turcs, XXVI, 1. — Sa réponse aux Vénitiens, au sujet du duché de Milan, et à François Ier, qui en demandait l'investiture. — Il se rembarque à Gênes, 2. — Raisons qui font persister la république dans l'alliance de l'empereur, 6. — Se ligue avec la république contre les Turcs, 1538, 8. — Conclut une trève de dix ans avec François Ier, 10. — Sa retraite, 14. — Donne le Montferrat à Frédéric de Gonzague, XXX, 13. — Traités pour son mariage, d'abord avec Claude de France, et ensuite avec Renée de France. — Son traité comme archiduc avec François Ier. — Son traité de Noyon, comme roi d'Espagne, avec le même. — Son traité avec Venise. — Traité de paix conclu à Bologne, entre le pape, le roi Ferdinand, les Vénitiens, le duc de Milan et l'empereur. — Paix entre Charles-Quint et François Ier.—Description de son entrée à Bologne. — Traité de Mouzon, avec François Ier. — Sa ligue avec Paul III et les Vénit., contre les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.
Charles VI, empereur. Son alliance avec l'Espagne, pour régler la succession de Parme et de Toscane. — Il forme un établissement maritime à Trieste, XXXV, 6. — Sa mort. Guerre pour sa succession, 11.
Charles VII, roi de France. Son traité avec le duc de Milan, 1424, P. J., sect. 3., § 6.
Charles VIII, roi de France. Ses prétentions au trône de Naples, XVIII, 16. — Rend l'Artois à l'archiduc d'Autriche, et le Roussillon au roi d'Espagne. — Demande le passage en Italie, 17. — Le pape lui refuse l'investiture de Naples. — Réponse que lui font les Vénitiens, XX, 1. — Ses emprunts dès son entrée en Italie, 2. — Sa réponse au bref du pape, qui lui défendait d'avancer en Italie. — Ses projets de conquête en Orient, 4. — Sa marche dans l'Italie. — Sa belle artillerie, 6. — Il va à Pise, qu'il affranchit du joug des Florentins. — Son entrée à Florence. — — Son entrée dans Rome. — Description de son armée. — Éducation de ce prince, négligée, 7. — Son traité avec le pape, qui lui livre Zizim, frère du sultan, mais empoisonné, et lui promet l'investiture de Naples. — Charles sert la messe au pape, 8. — Son entrée à Naples. — Sur quoi étaient fon-

dées ses prétentions à l'empire, 10. — Se montre en personne au siége des châteaux de Naples. — Sa mauvaise administration, 11. — Ligue contre lui, 12. — Il quitte Naples. — Fait la faute de partager ses forces. — S'arrête à Sienne et à Pise, 14. — Passage des Apennins; difficulté de passer l'artillerie. — Disette, 15. — Sa harangue à l'armée. — Bataille de Fornoue. — Il rentre en France, 17. — Sa mort, 18. — Son mariage avec Anne de Bretagne, XXI, 3. — Son histoire manuscrite. — Son entrée à Rome, dans le journal de Burchard. — Son traité avec Alexandre VI. — Avec Louis Sforce, duc de Milan. — Son traité avec Alexandre VI, au sujet de Zizim, P. J., sect. 3, § 6.

Charles IX, roi de France, hors d'état de secourir Venise contre les Turcs, offre sa médiation, XXVII, 3. — Donne à Contarini, ambassadeur de Venise, la permission de porter une rose rouge dans ses armes, P. J., sect. 3, § 7.

Charles II, roi d'Espagne, fait plusieurs testaments, XXXIV, 8. — Lègue ses états à l'archiduc d'Autriche et au duc d'Anjou, 9.

Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, reçoit l'investiture du royaume de Naples. — Fait mourir le jeune Conradin. — Perd ce royaume, XVIII, 16. — Son traité avec Baudouin, empereur de Constantinople, contre Michel Paléologue, 1267. — Son traité avec Philippe de Courtenai, empereur de Cp., et les Vénitiens, pour le recouvrement de l'empire de Cp. — Il donne la tutelle de ses états au roi de France, P. J., sect. 3, § 4.

Charles II d'Anjou. Son traité avec les Vénitiens, pour le recouvrement de Cp., 1306, P. J, sect. 3, § 5.

Charles-le-Boiteux, roi de Naples, XVIII, 16.

Charles d'Autriche, (l'archiduc), assiége le fort de Kehl, XXXVII, 18. — Appelé au commandement de l'armée autrichienne en Italie. — Lettre que lui écrit le général Bonaparte, 26.

Charles de la Paix, neveu du roi de Hongrie, commandant de l'armée du roi Louis de Hongrie, son oncle. — Reçoit les ambassadeurs vénitiens qui viennent demander la paix. — Conditions trop dures qu'il y met, X, 13. — Le pape Urbain VI lui offre la couronne de Naples, 28. — Les Vénitiens s'allient contre lui à Marie de Hongrie, XI, 4.

Charles, duc de Savoie. La reine Charlotte lui fait donation du royaume de Chypre, P. J., sect. 3, § 6.

Charles Ier, duc de Mantoue. Son testament, 1634. — Sa lettre au doge, P. J., sect. 3, § 8.

Charles Durazzo, adopté par Jeanne Ire, reine de Naples, la fait étrangler. — Lui succède, XVIII, 16.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Ses prétentions sur le Montferrat. — S'en empare. — Plaintes des Vénitiens. — Arbitrage des Espagnols. — Le duc perd une bataille. — Il est forcé de recevoir la paix, XXX, 13. — Les Vénitiens s'allient avec lui, 14. — Porté à favoriser l'usurpation de la couronne de Naples par le duc d'Ossone, XXXI, 9. — Charge le prince de Piémont, son fils, de suivre cette affaire à la cour de France, 21. — Soupçonné d'avoir dénoncé le duc d'Ossone à la cour d'Espagne, 23. — Se ligue avec la France et Venise, en faveur des Grisons, XXXII, 3. — Conseil qu'il donne à la France. — La jalousie existant entre le duc et Lesdiguières fait manquer l'entreprise sur Gênes, 4. — Prend le titre de roi de Chypre. — Contestation avec la république à ce sujet, 16.

Charlotte de Lusignan, fille de Jean III, roi de Chypre, épouse Jean de Portugal. — Son mari est empoisonné, XVII, 11. — Elle épouse Louis de Savoie. — Son frère Jac-

ques se déclare son compétiteur. — Elle est chassée de l'île, et se réfugié à Naples. — Les Génois se déclarent pour elle, 12. — Elle réclame le trône à la mort du roi Jacques. — Sa lettre à l'amiral vénitien. — Réponse de l'amiral, 13. — Conjuration en sa faveur, étouffée par les Vénitiens, 14. — Elle adopte Alphonse d'Arragon. — Les Vénitiens tentent de la faire enlever. — Elle va à la cour du soudan d'Egypte. — Marc Venier conspire en sa faveur sans succès. — Elle retourne à Naples, XVII, 15. — Transaction par laquelle elle assure à Anne de Chypre, femme de Louis duc de Savoie, la réversibilité du royaume de Chypre. — Donation du royaume à Charles, duc de Savoie, son neveu, P. J., sect. 3, § 6.

Châteauneuf, colonel à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.

Châteauneuf. Ses négociations, P. J., sect. 3, § 8.

Château-Thierry (le duc de) commande sous le duc de la Feuillade l'expédition de Candie, XXXIII, 22.

Chauffepié, son dictionnaire, cité XXI, 3—18.

Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan, neveu du cardinal. Son mot à Machiavel sur les Vénitiens, XXI, 21. — Ses efforts auprès de Louis XII pour qu'il ne fasse pas pendre le gouverneur de Peschiera, XXII, 9. — Commande l'armée française en Italie, pendant la campagne de 1510. — Prend Legnago, 1510, XXIII, 2. — Près de prendre le pape dans Bologne, se laisse tromper par lui, 8. — Sa mort, 10.

Chaumont (le marquis de Saint-), ambassadeur de France à Rome. — Ses lettres sur un projet pour faire révolter le royaume de Naples contre les Espagnols, XXXI, 32. — sa correspondance citée, XXXII, 17.

Cheminées, inventées à Venise, XL, 9.

Chirmo, île de la Dalmatie, prise par les Vénitiens, XII, 3.

Saint-Chéron (Oger de), l'un des croisés français devant Constantinople, IV, 17.

Cherasco (traité de), qui met fin à la guerre pour la succession de Mantoue, XXXII, 8. — Manuscrit de ce traité, P. J., sect. 3, § 8.

Chevalier (le titre de), héréditaire dans les familles Querini, Contarini et Morosini, XXXIV, 3.

Chevaux de bronze dorés de Cp., transportés à Venise, IV, 35.

Chevillier, erreur dans laquelle il est tombé dans son livre de l'origine de l'imprimerie de Paris, XL, 4.

Chiari, ville vénitienne occupée par les Impériaux, XXXIV, 11.

Chiari, auteur comique, XL, 8.

Chinazzo (Daniel). Sa chron. de la guerre de Chiozza. — IX, 3 — 19 — 21 - 22. — X, 5 - 6 - 7 - 9 - 17 - 19 - 22 - 27. — XI, 30. — P. J., sect. 8.

Chiozza, ville des lagunes; commence à être peuplée de fugitifs, en 452, I, 6. — Prise par Pepin, 23. — Envahie par les Hungres, II, 10. — On y transfère les habitants, et le siége épiscopal de Malamocco; dévorée par un incendie, 37. — Sa situation, son port, X, 7. — Elle est prise par les Génois, 9. — Description de cette ville; ses communications avec la mer, 15. — La passe de Chiozza fermée. — Les Génois s'y trouvent enfermés, 16. — Réduits à la dernière extrémité, ils forcent les habitants à sortir de la ville, 22. — Les Génois demandent à capituler; réponse des Vénitiens, 24. — La ville se rend, et est pillée, 25. — Paix qui termine la guerre de Chiozza, 28. — On rebâtit cette ville ruinée par le siége, XI, 3. — La ville de Chiozza refuse de reconnaître la suprématie de la république démocratique de Venise, XXXVIII, 13. Récit de la guerre de Chiozza, par M. Zendrini, P. J. sect. 8. — Cette ville demande à être réunie à la république Cisalpine, P. J., sect. 18.

Chirchino ; sa lettre aux recteurs de Véronc, P. J., sect. 4, § 1.
Christobule ; sa lettre sur le domaine de l'Adriatique, P. J., sect. 1; § 5.
Christophe, patriarche de Grado, propose la création d'un dogc, 1, 16.
Christophe (Saint), île de Venise. Acte de la cession de cette île, P. J., sect. 3, § 6.
Chypre (île de): au couronnement du roi de cette île, les consuls de Gênes et de Venise ont une dispute pour la préséance; dans la rixe qui en est la suite, plusieurs Génois sont tués; leur flotte se présente devant le port et s'empare de l'île. — Le roi devient l'allié naturel des Vénitiens, IX, 27. — Efforts des Vénitiens pour en chasser les Génois, X, 3.— Le soudan d'Egypte fait une descente dans l'île, emmène le roi Jean prisonnier, et lui impose un tribut, XIV, 10. — Coup-d'œil rapide sur l'histoire de l'île de Chypre, XVII, 11. — Projet des Vénitiens d'envoyer une colonie dans cette île, 14. — La république prend possession de ce royaume, 1489. — Elle en fait hommage au soudan d'Egypte, et en reçoit l'investiture en payant un tribut. — Influence de cette acquisition, sur les mœurs des Vénitiens, 17. — Etat de cet île, XXVII, 2. Préparatifs des Turcs pour l'attaquer, 3. — Débarquem. des Turcs; leurs forces; forces de l'île; état de ses cinq villes, 5. — Lenteur des Vénitiens à secourir l'île; le scorbut ravage leur armée, 6. — La république cède cette île aux Turcs par le traité de 1573. — On dit qu'Henri IV offrit de la leur faire rendre, 17.-Le duc de Savoie prend le titre de roi de Chypre; contestations avec la république à ce sujet, XXXII, 16. — Mesures contre ceux qui ne reconnaissent pas les droits de la république sur ce royaume, P. J., sect. 1, § 3.—Statuts de l'inquisition d'état. — Mémoire sur cette île. — Relation sur cette île, et sur sa défense, par Ascagne Savorgnano. — Relation sur cette île par Christophe Canale, P. J., sect. 2, § 4. — Pour y rétablir le consulat, P. J., sect. 2, § 6. — Transaction par laquelle la reine Charlotte assure la réversibilité de ce royaume à Anne de Chypre, femme de Louis, duc de Savoie, P. J., sect. 3, § 6. — Description de ce royaume. — Histoire de la guerre de Chypre. — Tableau des frais de l'armement pour la défense de cette île, P. J., sect. 3, § 7. — Ecrit de Gaspard Giannotti, des droits de la maison de Savoie sur le royaume de Chypre, 1656.—Autre de Jules-César Cantelmi.—Autre du chevalier Quichenon. — Autre de l'abbé Taroni. — Histoire de Chypre par Florio Bustron. — Autre histoire de cette île, P. J., sect. 3, § 18. — Chronique de Chypre, de George Cypriati. — Révolutions de Chypre de Prosper Podiani, P. J., sect. 4, § 1.
Cicéron, cité, I, 4.— Quelques-uns de ses ouvrages traduits en grec par Maxime Planude, XL, 3. — Divers ouvrages de Cicéron imprimés à Venise, 4.
Ciclut, ville en Dalmatie prise par les Vénitiens, XXXIV, 6. — Cédée par les Turcs à la paix de Carlowitz, 8.
Cicogna (Marc), apothicaire, fournit un vaisseau dans la guerre de Chiozza, X, 14. — Élevé au patriciat, 29.
Cicogna (Marin); jugement prononcé contre lui par le conseil des dix, XXXIX, 11. — P. J., sect. 1, § 3.
Cicogna (Pascal), doge, 1385; son origine. — N'est élu qu'après cinquante-deux scrutins. — On lui attribue un miracle, XXVIII, 2. — Sa mort, 1595, 3.
Cigala (Antoine). Projet de paix entre Venise et l'Espagne, P. J., sect. 4, § 7.
Cimarelli, inquisiteur du saint-office à Brescia; ses lettres sur l'indé-

pendance de l'inquisition de toute autorité séculière, P. J., sect. 1, § 4.
Cimbres (les) pénètrent en Italie; battus d'abord par le consul Papirius Carbon ; ils pénètrent dans le pays de Vérone; battent Catulus, et sont ensuites défaits par Marius, I, 4.
Cippico (Coriolan), historien cité, XVII, 7. — 14. — XIX, 22. — Son ouvrage *de linguæ latinæ reparatione*, XL, 3. — Son histoire de la guerre contre les Turcs, 7.
Cire. Écrit sur l'art de blanchir la cire, P. J., sect. 4, § 7.
Citadella, prise par les Autrichiens, reprise par les Vénitiens, XXII, 17. — Reprise par les alliés, 1510, XXIII, 2.
Citadinance. Priviléges de cette classe, XIX, 16. — Condition de la citadinance, XXXIX, 4.
Citernes. Écrit sur la construction des citernes ou puits de Venise, P. J., sect. 4, § 7.
Città nuova, nouveau nom d'Héraclée, I, 24. — Envahie par les Hungres, II, 10.
Cividal, ville du Frioul, conquise par les Autrichiens au commencement de la ligue de Cambrai. — Reprise par les Vénitiens, 1509, XXII, 17.
Clarke (le général), envoyé par le directoire exécutif, pour proposer un armistice aux Autrichiens, et entamer des négociations de paix; on lui refuse des passeports pour Vienne; conditions proposées par le gouvernement français; le négociateur se rend à Florence pour engager le grand-duc à faire parvenir ces propositions à l'empereur son frère, XXXVII, 18. — Lettre que lui écrit le ministre des relations extérieures, sur les conditions de la paix à faire avec l'empereur. — Instruction qui lui est adressée. — Note que lui remet le général Bonaparte sur les inconvénients de l'armistice pour la prise de Mantoue. — Instructions du directoire exécutif sur la conduite à tenir à l'égard de Venise. — Note aux plénipotentiaires autrichiens. — Conventions préliminaires avec le plénipotent. autrichien. — P. J., sect. 18.
Claude le Gothique (l'empereur); défait les Barbares dans la Vénitie, I, 4.
Claude de France, fille de Louis XII; traités pour son mariage avec Charles d'Autriche; stipulation de sa dot, XXI, 11-16-24. — Elle est fiancée au duc d'Angoulême, 25. — Traité pour son mariage, P. J., sect. 3, §, 7.
Clément V, pape; prend Ferrare sous sa protection; cette ville, opprimée par les Vénitiens, se donne au saint-siége, VII, 3. — Sa bulle à ce sujet, 4. — Il excommunie les Vénitiens, 6. — Leur accorde l'absolution, VIII, 1. — Défend toute espèce de commerce avec les Mahométans. — Disputes qu'occasionne cette défense, XIX, 9.
Clément VI, pape, forme une ligue contre les Turcs, VIII, 8.
Clément VII (Robert de Genève), pape. Sa rivalité avec Urbain VI. — Ses cruautés, XI, 4. — Elu par les mêmes cardinaux, que son compétiteur, XII, 2.
Clément VII, (Jules de Médicis), pape, fait une ligue défensive avec les Vénitiens et l'état de Florence. — Cette ligue devient l'alliée de François Ier, XXV, 9. — Il est attaqué dans sa capitale par les partisans de l'empereur. — Signe une trève, 10. — Les Impériaux marchent sur Rome qu'ils prennent et saccagent; le pape se jette dans le château Saint-Ange, et y est bloqué, 11. — Mal secouru par ses alliés. — Il traite avec les Impériaux. — La peste gagne le château Saint-Ange. Le pape s'évade, 12. — Fait sa paix avec l'empereur et lui donne l'investiture de Naples, 1529, 15. — Son traité avec les Vénitiens et le roi de France. — Traité de paix de Bologne avec l'empereur, P. J., sect. 3, § 7.
Clément VIII, pape, s'empare du duché de Ferrare. — Il entreprend

de détourner le cours du Pô. — Démêlés avec les Vénitiens à ce sujet, XXVIII, 4. — Élu par deux cardinaux, XII, 2. — Défend à tous les Italiens le commerce avec les hérétiques, XIX, 9. — Sa lettre à son nonce pour faire avoir l'Évêché de Vicence au procurateur Delfino, P. J., sect. 3, § 8.

Clément IX, autorise la république à vendre des biens ecclésiastiques, XXXIII, 23.

Clément XII, pape, restreint le droit d'asyle des ambassadeurs, XXXV, 9. — Établit une foire à Sinigaglia, 10.

Clément XIII, pape vénitien. — Son élection. — Mot d'un gondolier à ce sujet, XXXV, 16.

Clera (dona), pendue pour avoir pris part à la révolte de Marin Bononio, VI, 14.

Clérambault, l'un des croisés français devant Cp. IV, 17.

Clergé. Prend les armes pour la défense de Venise, X, 14. — Le pape demande que les biens du clergé soient exempts des charges publiques. Les Vénitiens s'y refusent, XII, 13. — Le clergé vénitien obligé de verser pour la guerre la moitié de ses revenus, XVI, 11. — Évaluation des biens du clergé, XXVI, 9. — Trois décimes imposés sur le clergé, à l'occasion de la guerre de Chypre, XXVII, 3. — Système du gouvernement pour contenir le clergé. — Il était exempt des charges publiques. — Évaluation de ses revenus. — Il est placé hors du gouvernement. — Opinions religieuses des Vénitiens. — Leur tolérance. — Un homme qui niait la transsubstantiation, déclaré insensé. — Moyens de contenir les évêques. — Les curés nommés par leurs paroissiens. — De la juridiction ecclésiastique. — Relations avec la cour de Rome, XXVIII, 11. — Conduite du gouvernement à l'égard des jésuites, à l'égard des autres moines, 12. — Tous les ecclésiastiques soumis aux tribunaux séculiers. — Mesures des inquisiteurs d'état pour interdire à l'archidiacre de Castello toute participation au jugement des ecclésiastiques traduits devant le conseil des dix. — Peines contre ceux qui soutiendraient les immunités du clergé, 13. — Loi qui interdit toute aliénation en faveur du clergé. — Ecclésiastiques traduits devant les tribunaux séculiers, XXIX, 3. — Évaluation des biens du clergé. — Le gouvernement lui défend de garder l'interdit lancé par le pape Paul V, 9. — Le clergé obéit, excepté les jésuites et les capucins, qui sont chassés; leurs biens sont confisqués, 10. — Décimes levés, pour la guerre de Candie, XXXIII, 6. — Attaques dirigées contre le clergé en 1768; évaluation de ses biens; rapport sur les taxes des chancelleries épiscopales, sur les pensions ecclésiastiques; calcul des messes; nombre des ecclésiastiques; comparaison de la richesse du clergé vénitien et du clergé de France. — Lois relatives aux biens ecclésiastiques et aux professions religieuses, XXXV, 21. — Rapport de commissaires sur l'accroissement des richesses du clergé; état de ces richesses et moyens d'y mettre obstacle, P. J., sect. 2, § 5.

Clissa, place de la Dalmatie, défendue par les Uscoques contre les Turcs pendant un an, XXX, 2. — Prise par les Vénitiens, XXXIII, 9. — Cédée à la république par les Turcs, 25.

Cobentzel (le comte de), plénipotentiaire de l'empereur au traité de Campo-formio, XXXVIII, 14.

Cocco (Jean), envoyé à Ravenne pour aider le seigneur de cette ville dans le gouvernement, XII, 4.

Cœuvres (le marquis de); ses négociations; son traité avec les Vénitiens. — Ses instances auprès de la république, pour le retour des jésuites. — Pouvoirs que lui donnent les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 8.

Cognac (traité de), 1526. Alliance entre François Ier, le pape et les

Vénitiens ; ses conditions, XXV, 9.
Coire, capitale des Grisons, occupée par les Espagnols, XXXII, 2.
Coislin, évêque de Metz ; sa bibliothèque, P. J., passim.
Colalto (la famille des) de Trévise. — Admise au patriciat, XXXIX, 2.
Colalto (Rambault comte de), général de l'armée vénitienne, X, 2.
Colbert; sa bibliothèque, P.J., passim.
Coldogno, capitaine vénitien ; s'empare d'une porte de Vérone, défendue par les Français, XXXVII, 39.
Coleone (Barthélemi), général vénitien ; lègue ses biens à la république, à condition qu'on lui élèvera une statue, XVII, 9.
Coletti. V. *Bibliothèque des frères Coletti*.
Collége ; c'était la réunion des conseillers et des sages, VIII, 22. — Compositions du collége. — Ses fonctions, XXXIX, 8.
Collegium Balialense. V. *Bibliot.*
Collegium Vigliz Wichemi. V. *Bibliothèque*.
Colomb (Christophe) ; sa découverte de l'Amérique, XVIII, 18.
Colombano (*Saint*-), ville d'Italie ; se met sous la protection des Vénitiens, XVI, 2. — Prise par François Sforce, 4.
Colone, dans le Péloponèse ; entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV, 37.
Colonia, prise par les Autrichiens, reprise par les Vénitiens, XXII, 17.
Colonies. Une administrat. en Dalmatie, II, 23.—Délibération d'envoyer une colonie à Candie. — Envoyée à Corfou, V, 3. — Terres distribuées aux colons vénitiens à Candie, 12. — Retour des colons vénitiens de Saint-Jean d'Acre à Venise ; plusieurs sont admis dans le grand conseil, VI, 5. — Les colons envoyés par les Vénitiens, favorisent leur commerce, XIX, 10. — Les colonies privées des avantages de l'industrie, 25. — Administration des colonies, XXXIX, 14.
Colonne (les), nobles romains ; leur humilité devant le tribun Cola Rienzi, VI, 9.
Colonne (le cardinal), écrit contre la république au sujet de son différent avec le pape Paul V, XXIX, 12.
Colonne, cardinal; son discours dans le consistoire contre les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 8.
Colonne (Fabrice), commandant des troupes du pape à la bataille de Ravenne ; fait sortir l'armée des lignes par impatience ; est fait prisonnier, XXIII, 17.
Colonne (François), livre bizarre de ce vénitien, XL, 8.
Colonne (Marc-Antoine). Son rapport sur la retraite de l'amiral espagnol, Jean-André Doria, XXVII, 8. — Amiral du pape dans la flotte combinée, sous don Juan d'Autriche ; empêche ce prince de se séparer de l'armée vénitienne. — Sa relation de la bataille, 15.
Colonne (Marc-Antoine) ; sa négociation pour la ligue contre les Turcs pendant la guerre de Chypre. — Son avis aux Vénitiens sur les secours à porter en Chypre. — Son rapport. — Témoignage sur son altercation avec Jean-André Doria, P. J., sect. 3, § 7.
Colonne (Pompée). Son rapport sur la retraite de l'amiral espagnol Jean-André Doria, XXVII, 8.
Colonne (Pompée). Son avis sur les secours à porter en Chypre. — Son information sur les opérations de l'armée de la ligue, P. J., sect. 3, § 7.
Comans, peuple sauvage de la Moldavie. S'allient avec Baudouin II, empereur de Cp. — Singulières cérémonies à l'occasion de cette alliance. V, 9.
Côme, ville d'Italie. Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Reconnaît la souveraineté de la ville de Milan, XVI, 2.
Comédiens français à Venise, XL, 8.
Commacchio (ville et comté). Le

doge Jean Participatio II, veut l'usurper pour son frère Badouer. — Ravage de ce pays, II, 7. — Le doge P. Candiano II reprend les bâtiments enlevés par les habitants de Commacchio, 12. — Prise par les Vénitiens, qui détruisent ses salines, XI, 24.

Commendon, cardinal. Honneurs qu'il reçoit à Venise. — Son mot piquant à ce sujet, XXXII, 15.— Son discours sur la cour de Rome, P. J., sect. 4, § 7. — Même ouvrage, P. J., sect. 5, § 2.

Commerce. Premiers essais du commerce des Vénitiens. — La pêche et le sel, I, 12.—Ce qu'il était au 9ᵉ siècle, 26.—Concession accordée par l'empereur d'Orient et par les soudans d'Egypte et de Syrie. — Ce qu'était le commerce de Venise à la fin du 10ᵉ siècle, II, 20. — Priviléges qui lui sont accordés par l'empereur d'Occident Othon III, 23 et 24. — Par l'empereur d'Orient Alexis. — Etablissement des foires, 33.—Avantages garantis par le traité entre les Vénitiens et les croisés, qui précède le siége de Tyr, 40.—Avantages que leur accorde Manuel Comnène, 43. — Avantages résultant de la conquête de l'empire grec, IV, 40.—Traité favorable au commerce vénitien, après la croisade de Smyrne, VIII, 11. — Tous les ports de la mer Noire interdits aux Vénitiens, excepté celui de Théodosie, 21. — Epoque de la loi qui interdit le commerce aux patriciens. — Ses effets, IX, 7.—Nombre des vaisseaux employés au commerce. — Produit du commerce au commencement du 15ᵉ siècle.—Ventes en Lombardie, XII, 16. — Etat des capitaux que la république tirait annuellement de la Lombardie. — Etat des draps et autres marchandises qu'elle y vendait. — Etat des étoffes de soie, XIII, 3. — Les avanies du soudan d'Egypte obligent les Vénitiens à ne plus mettre pied à terre sur cette côte et à ne faire leurs ventes qu'à bord, XIV, 10.—Le soudan se réserve le commerce exclusif du poivre, XV, 17. — Traité de 1454 entre la république et Mahomet II, XVI, 15. — Avantages promis par une lettre du soudan d'Egypte, XVII, 2. — Circonstances qui devaient porter les Vénitiens au commerce. — Situation avantageuse de leur ville, XIX, 1. — Leurs priviléges chez leurs voisins. — Commerce du sel exclusif, 2.—Organisation et législation favorable au commerce, 3. — Etat de l'empire grec sous ce rapport.—Les Vénitiens répandus dans tout cet empire, 4.—Diverses routes qu'a prises successivement le commerce de l'Asie, 5. — Commerce d'Afrique, 6. — Commerce des esclaves. — Diverses lois pour empêcher ce commerce. — Ses effets sur les mœurs, 7. — Commerce avec l'Europe, 8. — Obstacles opposés par la cour de Rome au commerce avec les Mahométans, 9.—Les Vénitiens s'approprient le monopole du commerce de l'Egypte. — Etablissement des Vénitiens en Arménie.—Ils établissent à Venise diverses manufactures, 11.—Législation commerciale, 13. — Envoi annuel d'escadres commerçantes dans la mer Noire, en Syrie, en Egypte et dans l'Océan. —Leur route.—Leur chargement. —Leurs avantages.—Leurs priviléges, 14. — Exclusion des étrangers de tous avantages commerciaux.—Défense de commercer avec les Allemands ailleurs que dans Venise, 16. — Progrès du commerce des Vénitiens, 17.—Causes de sa décadence, 18. — Banque, 19.—Monnaies, 20.—Poids et mesures, 21. — Industrie manufacturière. — Orfèvrerie, 22. — Soieries.—Notice sur ce commerce.— Ouvriers émigrés de Luques. — Lois somptuaires. — Draperies. — Toiles. — Tissus de coton. — Teinture.—Cuirs.—Produits chimiques. —Imprimerie.—Papeterie.—Dentelles.—Savonneries.—Raffineries. —Verrerie, 23.—Leur manie de

faire un mystère des procédés de leurs manufactures leur est préjudiciable.—Les lois prohibitives ralentissent le développement de l'industrie.—Résultat de la comparaison des produits des manufactures vénitiennes à ceux des manufactures françaises, 24. — Importations et exportations.—Causes de la décadence du commerce, 26.—Soliman II confirme les priviléges du commerce vénitien, XXV, 2.—XXVI, 1. — Les Turcs, par le traité de Passarowitz, réduisent de cinq pour cent à trois le droit sur les marchandises vénitiennes, XXXIV, 18. — Le commerce interdit aux nobles et toujours fait par eux, XXXIX, 3. — Interdit aux patriciens, P. J., sect. 1, § 3. Statuts de l'inquisition d'état.—Mémoires sur le commerce de Venise, et sur sa décadence, P. J., sect. 2, § 6.

Commines (Philippe de). Ses mémoires, cités XVI, 22. — XVII, 6. — XVIII, 13, 16. — XX, 1, 2, 4, 7, 8. — Philippe de Commines, ambassadeur à Venise, y voit conclure une ligue contre la France, 12. — Comment on la lui notifie, 13. — Ses mémoires, cités 15, 16, 17. — XXI, 3, 18.

Comminges, colonel à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.

Comnène (Alexis). Commande, quoique aveugle, une armée pour Isaac Lange, IV, 1.

Comnène (Isaac), gouverneur de Chypre, s'en déclare souverain. — Détrôné par Richard Ier, roi d'Angleterre, XVII, 11.

Comnène (Manuel), empereur d'Orient. Fait arrêter les vaisseaux vénitiens, II, 41. —En guerre avec Roger, roi de Sicile.—Secouru par les Vénitiens, qui l'aident à reprendre Corfou, 1158.—Avantages qu'il accorde au commerce des Vénitiens.—Outragé par les Vénitiens, 43.—Les Vénitiens rappellent tous leurs sujets de ses états.—Il prend Spalato, Trau, Raguse et Corcyre. — Engage les négociants vénitiens à rentrer dans son empire, et les fait tous arrêter.—Trompe les ambassadeurs vénitiens, 46. — Fait crever les yeux à l'ambassadeur de Venise, Henri Dandolo, III, 1. — Son portrait, par Nicétas, IV, 10. — Son systéme sur les biens du clergé, V, 5. — Ne trouve pas assez de prisons pour contenir les Vénitiens qu'il fait arrêter, XIX, 4.

Comnène, empereur de Trébizonde, V, 5.

Como (le cardinal de). Lettre au nonce de Venise sur la place a occuper par les ambassadeurs dans la chapelle, P. J., sect. 4, § 7.

Compagnie de l'Étoile. Ce que c'était, X, 1.

Concile de Bâle. Appuie les réclamations du patriarche d'Aquilée, dépouillé par les Vénitiens. — Réponse cavalière de la république, XV, 2.

Concile de Constance. Les pères prennent querelle, et se sauvent par les fenêtres, XII, 2.

Concile de Latran. Casse les décrets du concile de Pise, XXIII, 18

Concile de Pise. Convoqué par l'empereur et le roi de France contre le pape Jules II. — Son décret, XXIII, 11. — Autorise l'armée à conquérir les états du pape, 17.

Concile de Tours. Ses décisions pour déterminer dans quel cas et comment il est légitime de faire la guerre au pape, XXIII, 6.

Concile de Trente. La république refuse de prêter son territoire pour la tenue de ce concile. — Dispute de préséance entre l'ambassadeur de la république et celui de l'électeur de Bavière, XXVI, 14. — Ses règlements de discipline ne sont point reçus à Venise, 16.—Décret du sénat sur l'acceptation du concile, P. J., sect. 4, § 2.

Conclave des électeurs du doge. Ses règles. — Anecdote, V, 18. — Ce conclave forcé en 1585, XXVIII, 2.

Concordia, dans le Frioul, prise par les Huns, en 452. — Les habitants se réfugient dans les lagunes, I, 6.—Attaqués par les Lombards, ils se jettent dans l'île de Caorlo, 14.

Concordia. Prise par le pape Jules II, XXIII, 9. — Reprise par le maréchal de Trivulce, 10.
Condé. Prise par les coalisés, XXXVI, 15.
Condillac (l'abbé de). Erreur qu'il a commise au sujet de l'époque de la révolution aristocratique, VI, 9. — Cité, XXXIX, 15, 17, P. J., sect. 7.
Condolmier (Gabriel). V. *Eugène IV*.
Condolmier, cardinal légat du pape. — Ses maximes pour faire rompre la trève signée avec les Turcs. — Est tué à la bataille de Varna, XV, 18.
Condolmier, amiral. Pouvoirs qu'on lui donne pour traiter avec le général Bonaparte, XXXVIII, 8. — Sollicite le général Baraguey-d'Hilliers, de faire entrer des troupes françaises dans Venise, pour y prévenir des désastres, P. J., sect. 18.
Condottieri, ce que c'était au 15e siècle. — Inconvénient de cette manière d'organiser les armées, XIII, 12.
Condulmier (Beriola), mère du pape Grégoire XII, sœur du pape Eugène IV, et grand'mère du pape Paul II, XII, 2.
Conegliano, ville de l'état de Venise. — Prise par les ennemis en 1356, IX, 1.
Confrérie blanche; ce que c'était, X, 1.
Coni, remise aux Français par le roi de Sardaigne, XXXVII, 1.
Conjuration de Bajamont Thiepolo et de Marc Querini en 1310, P. J. sect. 1, § 3. — P J. sect. 3, § 5.
Conjuration de Marin Falier, 1354, P. J., sect. 3, § 5.
Conjuration de 1618, manuscrits, P. J., sect. 3, § 8. — Exécutions qui en annoncent la découverte; silence du conseil des dix; actions de graces à la providence. — Doutes sur sa réalité, XXX, 2. — Diverses conjectures qu'on fait sur cet événement, XXXI, 3. — Explication de toutes les circonstances avérées de cet événement, 32. — Dissertation sur cette conjuration, P. J., sect. 10. — Procédure, P. J., sect. 11. — Lettre du capitaine Jacques Pierre au duc d'Ossone, P. J., sect. 12. — Correspondance du gouvernement vénitien avec l'ambassadeur de la république à Madrid et le résident à Milan. — Rapports du conseil des dix, P. J., sect. 13. — Rapport du marquis de Bedemar au roi d'Espagne, P. J., sect. 14. — Correspondance de l'ambassadeur de France sur cette conjuration, P. J., sect. 15.
Conon de Bethune, orateur des croisés, IV, 16. — Va déclarer la guerre au nom des croisés, à Isaac Lange, 27.
Conquêtes. Résumé des conquêtes des Vénitiens dans la terre-ferme, XIV, 2.
Conrad Ier, roi de Naples. La république lui fournit une flotte pour passer dans ses états, V, 14.
Conrad, évêque d'Halberstadt, l'un des électeurs de l'empereur latin de Cp., après la conquête, IV, 36.
Consalvi, (Antoine Marie). Auteur d'une pièce sur la fondation de Venise, XL, 8.
Conseil (grand). Sa création en 1172, II, 47. — Formes de l'élection de ses membres, VI, 10. — Délibérations pour n'y admettre que ceux qui y ont déja siégé, ou dont les ancêtres en ont été membres, 11. — On la restreint à ceux qui y ont siégé depuis quatre ans, 12. — Nouvelles restrictions, 13. — Les membres du grand-conseil se déclarent perpétuels et héréditaires en 1319, 14. — Ressentiments qui en sont la suite, VII, 1. — Le grand-conseil abdique la souveraineté; désordres qui sont la suite de cette révolution, XXXVIII, 11. — Organisation du grand-conseil; ses attributions; comment on l'occupait; forme des délibérations; les procurateurs n'y assistaient pas, XXXIX, 6.
Conseil des dix. Son origine; commission temporaire après la conju-

ration de Boemont Thiepolo, VII, 19.—Cette commission se proroge et devient perpétuelle. — Elle étend ses pouvoirs, 20.—Juge le doge Marin Falier avec une junte et le condamne à mort, VIII, 27. — S'empare de la négociation avec Mahomet II, XVII, 8 —Fait mettre dans la citadelle de Padoue la fille naturelle du roi de Chypre Jacques de Lusignan, fiancée à Alphonse d'Arragon, 15. — Conclut la paix avec Soliman II, en 1540, à l'insu du sénat et contrairement à ses intentions, XXVI, 12.—Progrès de l'autorité du conseil des dix; usage des adjoints; on limite les attributions de ce conseil, XXVIII, 14. —Méprises de ce tribunal, XXXII, 11. — Attaques contre ce conseil, 12. — Il est défendu par Baptiste Nani, 13.—On augmente ses attributions, 14. — Rivalités entre le conseil et les quaranties; attaques dirigées contre le conseil. — Commission pour modifier ses pouvoirs. —Loi sur ce conseil, 1761, XXXV, 20. —Nouvelles attaques contre le conseil en 1773, en 1777, en 1779, 21.— Le conseil se réserve la connaissance des demandes en cassation de mariage; plaintes de la cour de Rome, 22.—Les membres du conseil des dix siégeaient au sénat, XXXIX, 7.—Notice sur ce conseil, 11.—Serment de ses membres. — Table de ses réglements, P. J., sect. 1, § 3.— Comment il est prorogé, P. J., sect. 3, § 5.— Histoire de la correction de 1761. —Ecrit de la réformation de 1774. — Pièces relatives à la réformation de 1780, P. J., sect. 3, § 9.

Conseillers du doge. Leur création en 1172, II, 47.—Habitent le palais pendant l'interrègne, III, 28. — Leurs fonctions. — On leur adjoint les trois présidents de la quarantie criminelle, VIII, 22. — Il est interdit aux avogadors de les faire arrêter, XII, 7.—Etaient membres du sénat, XXXIX, 7.— Et du collége.—Leurs fonctions, 8.

Constance (traité de). En 1183 donne la paix à la ligue lombarde, III, 19. — Concile de Constance. — Les pères prennent querelle, et se sauvent par les fenêtres, XII, 2.

Constant (M. Benjamin), désigné pour aller coopérer à l'organisation des républiques italienne, P. J., sect. 18.

Constantin, v. *Basile et Constantin.*

Constantinople. Description de son site; sa population, IV, 16. — Descente des Latins, 17.—Les Vénitiens forcent l'entrée du port, 18. — Commencement du siége. — Disette dans le camp des Latins, 19. — Assaut et incendie, 20.— Sortie, 21. — Révolution qui rétablit sur le trône Isaac Lange et son fils Alexis, 22. — Murmures des Grecs, 24. — Discordes, et nouvel incendie, 25. — Traité de partage de l'empire de Cp., entre les croisés français et les Vénitiens, 31. — Assaut de Cp., 9 Avril 1204. — Nouvel assaut, le 12, 32. — Pillage de Cp., 34. — Partage du butin; il est estimé au moins à deux cents millions. — Destruction des bibliothèques et des monuments, 35. — Partage des provinces. — Les Vénitiens possèdent un quart de Cp., 39. — Surprise par les troupes de l'empereur de Nicée en 1261.—Réflexions sur l'établissement des Latins en Orient, V, 10. — Sur la colonie des Vénitiens et sur le projet d'y transférer le siége de leur gouvernement, 11. — Siége de cette ville par les Turcs; elle est prise, 1453.—Massacre de ses habitants, XVI, 14. — Révolution dans le ministère, XXXIII, 13.— Sédition dans cette capitale, 16.—Lettres de Léonard Justiniani, de Laurent Quirini, et du cardinal Bessarion, sur la captivité de cette ville, P. J., sect. 3, § 6. — Description de Cp., P. J., sect. 5, § 2. — Projet de transférer le siége du gouvernement vénitien à Cp.; délibération à ce sujet, P. J., sect 6.

— Récit de la prise de Cp. par Saadud-din, P. J., sect. 17.
Constanzo (Scipion); lettre à la république pour l'engager à conserver sa gendarmerie, P. J., sect. 4, § 7.
Constitution de Venise. Discussion pour la modifier; décret du grand-conseil à ce sujet, XXXVIII, 4. — Adoption de la démocratie, 11. — Diverses formes de cette constitution dans les premiers temps de la république, XXXIX, 1.
Constitution française de 1789; sa critique par l'ambassadeur Antoine Capello, XXXVI, 4.
Consulat de la mer (le); ce code adopté par les Vénitiens, XIX, 13.
Consuls. Liste des consuls envoyés de Padoue pour gouverner le port de Rialte, P. J. à la fin du 6e vol.
Consuls. La république renonce à envoyer des consuls dans les états du roi de Hongrie, IX, 5. — Leurs choix, leur autorité, XIX, 11.
Consulte-noire; ce que c'était, XXXIX, 8.
Contarini (famille), enrichie par le commerce d'Afrique, XIX, 6. — Le titre de chevalier héréditaire dans cette maison, XXXIV, 3. — Son nom, dit-on, venait de contadini, *paysans*, et indiquait son origine, XXXIX, 2. — L'étole d'or est héréditaire dans cette maison, 3. — Poëme en l'honneur de cette maison, par Marc Tarsi, P. J., sect. 4., § 4.
Contarini, l'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Contarini (Alexandre), coule bas une galère turque, XXVI, 4.
Contarini (Alvise), vice-podestat à Vérone. Son rapport, XXXVII, 34, 36.
Contarini (André), chef de la députation auprès des révoltés de Candie; comment elle est reçue, IX, 11.
Contarini (André), frappe d'un coup de couteau le doge François Foscari, XIV, 10. — Son procès devant le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Contarini (André); élu doge; refuse; est forcé d'accepter sous peine d'être traité comme rebelle, 1367, IX, 16. — Publie qu'il s'embarquera sur la flotte destinée à reconquérir Chiozza, X, 15. — Il s'embarque avec une partie des sénateurs, 16. — Sa mort. — Il est le premier doge dont on ait prononcé l'oraison funèbre, 29. - P. J., sect. 8.
Contarini (André), son traité des causes de la guerre de Candie, 1644, P. J., sect. 3, § 8.
Contarini (Antoine). Ambassadeur en Perse, a publié une relation de son voyage, XVII, 8.
Contarini (Antoine), désigné par Thomas Moncenigo, comme digne du dogat, XIII, 5. — Est un des concurrents. — On lui oppose sa nombreuse famille, 6.
Contarini (Bernardin), chef de la cavalerie albanaise, propose de fendre la tête à Louis Sforce, duc de Milan, dans un conseil, XX, 18.
Contarini (Bertuce), l'un des électeurs de l'empereur latin de Cp., après la conquête, IV, 36.
Contarini, Cardinal. Son histoire par Ferreti, P. J., sect. 4, § 4.
Contarini (Charles). Proposition qu'il fait, qui amène la discussion d'un projet de réforme, P. J., sect. 3, § 9.
Contarini (Charles), doge, 1655. — Sa mort, XXXIII, 16.
Contarini (Charles). Attaque le conseil des dix, et l'inquisition d'état; est relégué à Cattaro, 1779, XXXV, 21.
Contarini (Dominique), doge en 1041, II, 31. — Assiége Zara, qui s'était révoltée, et la soumet.
Contarini (Dominique). Rapport de son ambassade en Turquie, 1532, P. J., sect. 5, § 2.
Contarini (Dominique), singulière audience qu'il donne aux pêcheurs, VII, 1. — Doge, 1660, XXXIII, 18. — Sa mort, XXXIV, 1.

Contarini (Etienne) tué à la bataille des Dardanelles, VIII, 17.
Contarini (Etienne) commandant de la flotte vénitienne dans le Pô, XIV, 4. — Ne secourt point Casal Maggiore, 5. — Il est révoqué, 6.
Contarini (François), doge, 1623. — Sa mort, 1625, XXXII, 9.
Contarini (François). Son histoire de Toscane citée, XVI., 13.
Contarini (François). Parle contre le conseil des dix, XXXII, 12.
Contarini (François). Rapport sur l'état spirituel et temporel de la cour de Rome, 1620, P. J., sect. 5, § 2.
Contarini (François). S'essaie dans la pastorale, XL, 8.
Contarini (Frédéric). Prédiction d'un astrologue d'après la situation des astres à la naissance de ce patricien, P. J., sect. 4, § 5.
Contarini (Gaspard), ambassadeur de la république auprès du pape, est chargé de négocier la paix entre Charles-Quint et la république, XXV, 16.
Contarini (Gaspard). Son traité du gouvernement de Venise, XL, 7. — Manuscrit de son livre *de magistratibus rei publicæ venetæ*, P. J., sect. 1, § 1.
Contarini (Georges). L'un des fondateurs de l'Académie de Venise, XXVIII, 2.
Contarini (Henri), évêque de Castello. Part avec les Vénitiens pour la croisade, II, 35.
Contarini (Jacques), doge, 1274, V, 23. — Son abdication, 24.
Contarini (Jean) capitaine de galère à la bataille de Lépante, XXVII, 16.
Contarini (Jean), provéditeur. Sa relation sur Corfou, P. J., sect. 2, § 4.
Contarini (Jean), capitaine à Vérone. Lettre que lui écrit le doge, P. J., sect. 3, § 8.
Contarini (Jérôme). Bat la flotte turque à la hauteur de Samos, XXXIII, 18.
Contarini (Laurent). Relation de son ambassade auprès du roi des Romains en 1548, P. J. sect. 5, § 2.
Contarini (Louis), ambassadeur en France. Fait chevalier par Charles IX, XXXIX, 3.
Contarini, ambassadeur en France. Charles IX l'autorise à porter une rose rouge dans ses armes, P. J., sect. 3, § 7.
Contarini (Louis). S'oppose à la cession de Candie aux Turcs, XXXIII, 12.
Contarini (Louis), doge, 1676. Sa mort, XXXIV, 1.
Contarini (Louis). Plénipotentiaire de la république à Munster. — Diverses lettres qui lui sont adressées et réponses, 1643 et 1644. — Sommaire de son rapport, 1648, P. J., sect. 3, § 8.
Contarini (Marc-Simon), procurateur. Son éloge, P. J., sect. 4 § 4.
Contarini (Nicolas), provéditeur à Chiozza, P. J., sect. 8.
Contarini (Nicolas). Son discours pour seconder le duc d'Ossone dans son projet d'usurper le trône de Naples, XXXI, 8. — Doge, 1630.—Sa mort, 1632, XXXII, 9.
Contarini (Nicolas), doge. Son histoire de Venise, P. J., sect. 3 § 7.
Contarini (Pierre), bibliothécaire de Saint-Marc, XL, 4.
Contarini (Pierre-François), patriarche. Son éloge, P. J., sect. 4, § 4.
Contarini (Simon), ambassadeur de la république en France. Mot du pape sur cet ambassadeur, XXX, 11.— Ambassadeur à Rome écrit qu'il faut se méfier de Jacques Pierre, XXXI, 15.
Contarini (Simon). Relation de son ambassade en Espagne, 1605, P. J., sect. 5, § 2.
Contarini (Thomas). Relation de son ambassade en Espagne, 1593. — Son ouvrage sur la monarchie espagnole.— Relation de son ambassade en Hollande 1610, P. J., sect. 5, § 2.
Contarini (Thomas). Plénipotentiaire de la république au congrès

de Munster. — Relation de son ambassade en Allemagne, 1648, P. J., sect. 5, § 2.
Contarini (Zacharie), ambassadeur auprès du prince Charles de Hongrie pour solliciter la paix, X, 13.
Contarini, provéditeur. Accusé de la perte de l'île de Ténédos, XXXIII, 18.
Contarini. Un jeune homme de cette maison assassine le doge, François Foscari, et est exécuté, XIV, 10.
Contarini. Relation de son ambassade à Rome, P. J., sect. 5, § 2.
Contarini. Trois personnages de ce nom, bienfaiteurs de la bibliothèque de Saint-Marc, XL, 4.
Conti (Antoine), auteur trag. XL, 8.
Conti (Ant.), savant philolog. XL, 8.
Contribution sur les fortunes. V. *Décime*.
Copilapo. Son discours au duc d'Urbin sur la ligue contre les Turcs, en 1570, P. J., sect. 3, § 7.
Corbeltaldi (Antoine). Sa Vie de la reine Catherine de Chypre, P. J., sect. 4, § 4.
Corcyre (la noire). V. *Curzola*.
Cordages. Bonté de ceux fabriqués dans l'arsenal de Venise, P. J., sect. 2, § 7.
Corfou, île. Prise par Roger, roi de Sicile. — Les Vénitiens aident l'empereur Manuel Comnène à la reprendre, II, 43. — Ils s'en emparent, V, 2. — Ils y envoient une colonie, 3.—Cette île, reprise par les rois de Sicile, se met sous la protection du seigneur de Padoue, 1386. — Les Vénitiens s'en emparent. — Autre version sur cette occupation, XI, 9. — Produits de cette île en huile, XIX, 26. — Attaquée par les Turcs. — Quinze mille habitants chrétiens emmenés comme esclaves, XXVI, 5.— Cette ville est fortifiée, en 1577, par Ferdinand Vitelli XXVIII, 2. — Description de cette île et de sa capitale. — Elle est assiégée par les Turcs, XXXIV, 14. — Belle défense de cette place par le comte de Schullembourg, 15. — Perte des Turcs. — Ils lèvent le siége, 16. — Le tonnerre fait sauter une partie de cette ville. — Ses fortifications relevées sous la direction de Schullembourg, 18. — Réunie à la république française par le traité de Campo-formio, XXXVIII, 15. — Occupée par les Français ainsi que les autres îles de la mer Ionnienne, 16. — Relation sur cette île par Jean Contarini. — Sur son administration. — Sa population. — Huile qu'on y recueille, P. J., sect. 2, § 4. — Histoire du siége de Corfou, P. J., sect. 3, § 9. — Ordre du gouvernement français à son plénipotentiaire de réserver, pour la république française, Corfou et les îles vénitiennes du Levant. — Elles sont occupées par les Français. — Approbation de cette occupation; P. J., sect. 18.
Coriathio (Jean), prédicateur. — Sa défense, P. J., sect. 4, § 2.
Coringius. Son livre *de finibus imperii*, XXII, 12.
Corinthe. Cédée aux Vénitiens par le prince de Morée, 1422, XII, 11. — Les Vénitiens ferment l'Isthme par un retranchement. — Inutilité de cet ouvrage, XVI, 14. — Perte de Corinthe. — Ils l'assiégent. — Nouveaux travaux pour fermer l'Isthme. — Étendue. — Leur peu de succès, XVII, 3. — Corinthe est une des premières villes d'Europe où on ait fabriqué des soieries, XIX, 23. — Prise par les Vénitiens, XXXIV, 3. — Ils fortifient l'Isthme, 8. — Corinthe prise par les Turcs, 13.
Corio (Bernard). Son histoire de Milan, citée, VI, 9. — XVIII, 13.
Cornaro (la famille). Brouillerie entre cette maison et celle de Zeno, XXXII, 10. — Cette maison était une des deux qui possédaient des commanderies de Malte, XXXIII, 1. — Elle prétendait descendre des Cornéliens, XXXIX, 2. — Mesures contre ceux de cette maison qui prétendent au titre de prince, P. J., sect. 1, § 3. — Statuts de l'inquisition d'état. — Droits de cette

maison au titre de chevaliers du royaume de Chypre, P. J., sect. 4, § 5.
Cornaro (Alvise). Sur les moyens d'entretenir la salubrité de l'air à Venise, P. J., sect. 4, § 7.
Cornaro (André), inspire de l'amour pour sa nièce Catherine Cornaro à Jacques de Lusignan, archevêque de Nicosie, et lui fait entrevoir l'espérance de l'épouser, XVII, XVII, 12. — Dirige le gouvernement sous la reine Catherine, 13. — Il est assassiné, 14.
Cornaro (André), gouverneur de Candie, XXXIII, 3.
Cornaro (André). Son rapport sur les frontières, comme provéditeur de la mer, P. J., sect. 3, § 8.
Cornaro (Ange). Relation de son ambassade en Angleterre. — En France, 1569, P. J., sect. 5, § 2.
Cornaro (Ange). Relation de son ambassade en France, 1641. — A Rome, 1655, 1660, P. J., sect. 5, § 2.
Cornaro (Catherine). Jacques de Lusignan, archevêque de Nicosie, devient amoureux d'elle sur son portrait, XVII, 12. — Elle est adoptée par la république, et épouse Jacques devenu roi, 1469. — La république se réserve le droit de réversibilité à la couronne. — Catherine devient veuve. — Appuyée par les Vénitiens, elle prend les rênes du gouvernement. — Elle accouche d'un fils, 13. — Conjuration. — Elle est arrêtée par les Vénitiens. — Le fils de la reine meurt, 14. — Oppression que les Vénitiens exercent sur elle. — On exige son abdication. — Son frère est chargé de l'y déterminer. — Son abdication. — Son départ, 16. — Sa réception à Venise, 17. — Sa vie, P. J., sect. 4, § 4.
Cornaro, cardinal. Son testament, P. J., sect. 4, § 4.
Cornaro (François), doge, 1656. — Ne règne que vingt jours, XXXIII, 16.
Cornaro (François), bibliothécaire de Saint-Marc, XL, 4.
Cornaro (Frédéric), chargé de fermer la passe de Brondolo, X, 16, — P. J., sect. 8.
Cornaro (Frédéric), évêque de Bergame et cardinal, fils du doge Jean Cornaro. — On veut l'obliger à se démettre de la pourpre, XXXII, 10. — Nommé par le pape à l'évêché de Padoue. — Démêlé avec le pape à cette occasion, 15.
Cornaro (Georges), provéditeur à l'armée, pris par les Milanais que commandait Nicolas Piccinino, XIV, 17. — A la paix, le duc de Milan, pour ne point le rendre, le fait passer pour mort; on le retrouve quelques années après dans les prisons de Monza, 18.
Cornaro (Georges), chargé par le conseil des dix de déterminer sa sœur Catherine, reine de Chypre, à abdiquer la couronne, XVII, 16. — Est élevé à la procuratie, et son fils est fait cardinal, 17.
Cornaro (Georges), provéditeur à l'armée dans la guerre de la ligue de Cambrai, XXII, 6.
Cornaro (Georges), sénateur, fait prendre la résolution d'abandonner l'alliance de la France pour celle de l'empereur, XXV, 6. — Discours qui paraît lui avoir été attribué mal à propos, 8.
Cornaro (Georges), fait assassiner Renier Zeno. — Sa condamnation. — Il est tué dans une rixe, XXXII, 10.
Cornaro (Jacques), généralissime, gagne une bataille navale sur les Turcs, XXXIV, 7.
Cornaro (Jean), podestat à Sebenico, II, 23, 11.
Cornaro (Jean), amiral vénitien, accuse les Génois d'avoir favorisé la retraite des Turcs en Europe, après la bataille d'Angora, XI, 15.
Cornaro (Jean). Sa relation sur la France, où il était allé en ambassade, 1548, XXXIX, 10. — P. J., sect. 5, § 2.
Cornaro (Jean). Relation de son ambassade en France, 1561—1568—1569—1570., P. J., section 5, § 2.

Cornaro (Jean). Relation de son ambassade en Savoie, P. J., sect. 5, § 2.
Cornaro (Jean), doge, 1625. — Meurt, 1630, XXXII, 9.—Brouilleries de sa famille avec les Zeno. — Il est attaqué par Renier Zeno, 10.
Cornaro (Jean), doge, 1709, XXXIV, 8. —Sa mort, XXXV, 5.
Cornaro (Jean-Baptiste), sage de terre-ferme, commissaire auprès du général Bonaparte. — Sa conférence à Gorice, XXXVII, 30.
Cornaro (Jérome), provéditeur-général de la mer. — Son rapport sur la Dalmatie et l'Albanie, P. J., sect. 2, § 4.
Cornaro (Jérome), ambassadeur de Venise à Paris. — Sa correspondance, P. J, sect. 5, § 2.
Cornaro (Louis). Ses écrits sur la sobriété et sur l'hydrostatique, LX, 6.
Cornaro (Marc), doge, 1365, IX, 13. — Sa mort, 1367, 14.
Cornaro (Marc-Antoine). Son discours contre la paix avec Soliman II, XXXVI, 7.
Cornaro (Marc-Antoine). Relation de son ambassade en Angleterre, P. J, sect. 5, § 2.
Cornaro (Raban), forme un établissement dans l'île de Négrepont, IV, 40.
Cornaro (Zacharie), podestat à Montagnana. — Discours au sujet de son départ, par Jacques Thiepolo. — Discours de Jean Sega sur son arrivée comme podestat à Leudenara. — Son éloge par Jean Leopardo, P. J., sect. 4, § 4.
Cornaro, (cardinal), exempt de la taxe imposée par le pape, pour la guerre, XXI, 1.
Cornaro, provéditeur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Cornaro, capitaine-général, fait le siége de Malvoisie. — Prend Malvoisie et la Valonne.—Bat la flotte turque, XXXIV. 4.—Sa mort, 5.
Cornaro, provéditeur, amène un secours à Corfou, assiégée par les Turcs, XXXIV, 14.
Cornaro, emprisonné pour avoir fait des libéralités au peuple dans une disette, XXXIX, 12.
Cornelio, préteur à Atestino.—Discours sur son départ, par Dominique Allegri, P. J., sect. 4, § 4.
Cornelius Nepos trouve dans les Hénètes l'étymologie du nom des Venètes, I, 3. — Etait de Vérone, XL, 2.
Corner, v. *Cornaro*.
Cornicula (Félix), maître de la milice en 738, I, 19.
Corno (Antoine del), auteur des Mémoires sur Feltre, prétend que l'imprimerie a été inventée dans cette ville, XL, 4.
Coron, dans le Peloponèse. Les Vénitiens s'en emparent, V, 2. — Prise par les Turcs, XXI, 1. — Prise par les Vénitiens, XXXIV, 3.
Coronata, en Dalmatie, se soumet aux Vénitiens, II, 21.
Coronelli (le père Vincent). Sa description du retranchement construit par les Vénitiens pour fermer l'isthme de Corinthe, XVII, 3.— Ses travaux, XL, 6.
Corradine. v. *Bibliothèque*.
Corrario (Antoine), accusateur du généralissime François Morosini. — Il est fait avogador, XXXIII, 26.
Corrario. v. *Grégoire XII*.
Corraro (Grégoire). Sa tragédie de *Progné*, en latin, XL, 8.
Correcteurs des lois. Leur établissement, V, 1.— Mesures prises pour qu'ils ne proposent rien contre l'autorité du conseil des dix ou des inquisiteurs d'état, P. J., statuts de l'inquisition d'état, à la fin du VIe vol.
Correr. v. *Cornaro*.
Corrigo (Michel). Discours sur la préséance entre le résident de Pologne et l'envoyé de la reine-mère du roi de France, P. J., sect. 4, § 7.
Corse. Guerre qui suit la cession de cette île à la France, XXXV, 14.
Corsini, nonce du pape. Son avis

sur les affaires de la Valteline, 1624. P. J., sect. 3, § 8.
Cortazzo (Georges) à la tête d'une révolte de Candie, V, 3. — 12.
Cortazzo (Théodore) à la tête d'une révolte des Candiotes, V, 3. — 12.
Cortellerio (Théobald). Ses Annales de Trévise, P. J., sect. 4, § 1.
Cortusio (Guillaume) et *Albrigeti*. Leur chronique de Padoue, citée VIII, 12. — P. J., sect. 4, § 1.
Corytte. Se soumet aux Vénitiens, II, 21.
Cosmi (Étienne). Son oraison funèbre du duc de Beaufort, P. J., sect. 4, § 4.
Cosmico (Nicolas Lelio), poëte latin, LX, 8.
Cotignola (Laurent). Renforce de neuf cents chevaux l'armée de la république, XIII, 14.
Cotignola (Michel-Attendolo, dit), général des Vénitiens, bat François Piccinino, à Casal-Maggiore, 1446.—Prend Cassano, XVI, 1.— Battu par François Sforce devant Caravaggio, 6.
Coton. Fabriques d'étoffes de coton, XIX, 23.
Cotta (Jean). L'un des littérateurs liés d'amitié avec Barthélemi Alviane, XXII, 8. —Poëte latin, XL, 8.
Cotton (Jean), baronet. Sa bibliothèque, qui fait partie du musée britannique, P. J., passim.
Coucy (le sire de). Marche contre les Turcs, XI, 11. — S'oppose aux imprudents qui voulaient attaquer sans précautions, 13.
Coupé (M.) a donné dans ses Soirées littéraires une traduction abrégée du livre de Bolzani sur les malheurs des gens de lettres, XL, 8.
Courtenai (Baudoin), fils de Robert, trop jeune pour occuper le trône, V, 7. — Epouse la fille de Jean de Brienne, empereur de Cp., et doit régner après lui. — Va solliciter les secours des princes d'Occident, 8.—S'allie avec les Comans.—Singulière cérémonie à l'occasion de cette alliance. — Sa détresse. — Il livre son fils aux Vénitiens pour gage d'un prêt, 9. — Sa fuite de Cp., 10.
Courtenay (Pierre de), comte d'Auxerre. Nommé empereur de Cp. — Son origine. — Singulier arrêt du parlement de Paris qui lui refuse la qualité de prince du sang en France. — A recours aux Vénitiens pour son passage. – Les aide à assiéger Durazzo. — Est pris par le despote d'Epire. — Meurt dans sa captivité, V, 6.
Courtenay, (Philippe de), empereur de Cp. — Son traité avec Charles d'Anjou, roi de Sicile, et les Vénitiens, pour recouvrer l'empire de Cp., P. J., sect. 3, § 4, 5.
Courtenai (Robert), fils de Pierre, empereur de Cp. — Ses cajoleries envers le doge. — Est vaincu par Jean Vatace. — Son aventure avec un chevalier bourguignon dont il enlève la fiancée. — Sa fuite et sa mort, V, 7.
Courtin de Villiers, ambassadeur de France à Venise. — Sa correspondance, citée XXX, 13.— XXXII, 2, 15.
Courtin de Villiers (René), ambassadeur de France à Venise. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Courtisanes. Leur expulsion et leur rappel.—Singulier décret, XXXV, 23. — Espions à placer chez celles qui fréquentent les ministres étrangers, P. J., sect. 1, § 3.
Couvent, pour les filles nobles, fondé par le doge Sébastien Ziani, III, 3.
Craon (le prince de). Son aventure à Venise, XXXIX, 12.
Crasso (Nicolas). Son livre *de formâ reip. Venetiæ*, cité. — Il prétend que dans son origine la république ne relevait d'aucune autre puissance, I, 8, 10.
Crasso (Paul). Son livre *de Agris patavinis*, P. J., sect. 4, § 1.
Crème, (ville d'Italie), assiégée par les Vénitiens, XVI, 7.—Capitule, 1449, 8. — Reste à la république par le traité de 1454, signé à Lodi, 13. — Livrée aux Français

par Soncine Benzone, XXII, 10. — Les Vénitiens achètent cette place du gouverneur, XXIV, 2.— Symptômes d'insurrect. dans cette ville, XXXVII, 3. — Insurrection de cette ville, 32. — Elle est réunie à la république Cisalpine par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.

Crémone. Objet de la campagne de 1427.— L'armée vénitienne paraît devant cette place.— Combat sans résultat, XIV, 7. — Le duc de Milan garde cette place à la paix, 1428. Mais les Vénitiens gardent une partie du territoire, XIV, 9. — Un détachement vénitien surprend une porte de cette place. — Carmagnole manque cette occasion de s'en emparer, 13.— Cette ville est donnée en dot à Blanche Visconti, qui épouse François Sforce, XV, 16. — Attaquée par les Milanais. — Convoitée par la république, XVI, 1. — Attaquée par les Vénitiens. — Défendue par Blanche Visconti, 5. — Se soumet aux Vénitiens, 1499, XXI, 6. — Prise par les Français, 1508, XXII, 9.— Le cardinal de Sion la reprend; mais pour le duc de Milan, et non pour les Vénitiens, XXIV, 2. — La république renonce à cette possession par son traité avec Louis XII, 5.— Prise par les Vénitiens, qui la remettent au roi, 7.— Reprise par les Espagnols, 1513, 9.— Se rend à François Ier après la bataille de Marignan, 1515, 14.—Les Vénitiens renoncent à cette ville par le traité de Noyon, 1516, 18. — Prise par les Impériaux sur les Français, XXV, 5. — Prise par les Français, 1796, XXXVII, 2.

Cremonino (César). Son discours contre les jésuites au nom de l'université de Padoue, P. J., sect. 4, § 3.

Créqui (le maréchal de), gendre du connétable de Lesdiguières. — Chargé par celui-ci de suivre, auprès de la cour de France, les affaires du duc d'Ossone, XXXI, 21.

Créqui. Plusieurs volontaires de ce nom dans l'expédition de Candie. — Le chevalier de Créqui y est blessé, XXXIII, 22.

Créqui. Ses négociations, P. J., sect. 3, § 8.

Croatie. — Le doge prend le titre de duc de Croatie après la conquête de cette province, II, 38. — Perd ce titre par le traité de 1358, cette province étant cédée au roi de Hongrie, IX, 5.

Croce (Barthélemi de *Santa-*) Sa chronique de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.

Crogna (Ascagne Della). Son avis à don Juan d'Autriche sur la ligue contre les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.

Croisades. Intérêts des Vénitiens dans ces guerres, II, 34.— Première croisade des Vénitiens en 1098, 35. — Autre croisade en 1122, 39. — Troisième croisade en 1191. — Prise de Saint-Jean-d'Acre, III, 28.—Quatrième croisade en 1199. — Les chefs traitent avec les Vénitiens pour le transport de leur armée à la Terre-Sainte.— Prix que la république met à ce service, IV, 3. — Embarras des croisés pour payer, 5. — Prise de Zara, 8.—Discordes.— Communication, 9. — Proposition d'aller rétablir l'empereur de Constantinople, 11. — Débats à ce sujet. — Cette guerre est résolue, 12.— Arrivée de l'armée devant Constantinople, 15. — Croisade en Égypte, malheureuse, V, 3. — Première croisade de saint Louis, 14. — Croisade de Smyrne, VIII, 8. — Croisade contre le soudan d'Égypte, en 1365. — Son triste résultat, IX, 13. — Croisade en faveur de l'empire grec terminé par la défaite de Varna, XV, 18. — Croisade publiée par Pie II contre les Turcs, 1463. — Haut prix des indulgences, XVII, 4. — Le pape publie une croisade contre les Turcs, qu'il appelle lui-même en Italie, XXI, 1.

Crotone (bataille navale de). Per-

due par les Vénitiens contre les Sarrasins, II, 4.
Crotta (Sébastien). Ses mémoires sur le gouvernement de Venise, cités, II, 24, 33, 47.—V, 14, 16, 21.—VI, 11.—VIII, 22.—XIX, 14.—XXXIX, 3, 9.—P. J., sect. 7.
Croye, ville d'Epire. Cédée aux Vénitiens par Scanderberg, XVII, 6.—Prise par Mahomet II.—Cédée aux Turcs par le traité de paix, 10.
Cuirs. Les Vénitiens étaient habiles à les préparer, XIX, 23.
Curano. Tour sur le rivage des lagunes.—Cédée à la république par le seigneur de Padoue, IX, 22.
Cursini, sénateur; relations de son ambassade à Florence, P. J., sect. 5, § 2.
Curris (Raphaël de). Jurisconsulte. Son écrit en faveur du droit des vénitiens, sur l'Adriatique, P. J., sect. 1, § 5.
Curti (Léopold). Ses mémoires historiques sur Venise, cités, III, 2, 21.—V, 18.—XVI, 20.—XVIII, 11.—XXVI, 9.—XXVII, 3.—XXVIII, 14.—XXXII, 12.—XXXV, 19.—Exilé de Venise pour s'être montré opposé à l'inquisition d'état, 21.—XXXIX, 2, 10.
Curzola, île de la Dalmatie, est conquise par les Vénitiens, II, 21.—Prise par Manuel Comnène, 46.—Bataille de Curzola, gagnée par Lamba Doria sur les Vénitiens en 1293, VI, 7.—Pillée par les Génois en 1354, VIII, 20.—Prise par les Vénitiens, XII, 15.—Ravagée par les Turcs, XXVII, 11.
Cussoni (Vincent), conseiller du doge. Propose de céder l'île de Candie aux Turcs, XXXIII, 12.
Custines (le général). Prend Mayence, XXXVI, 13.
Cuvier (M.), cité. Croit que Venise sera réunie un jour à la terre-ferme, I, 2.
Cyclades (les), îles de l'Archipel. Ravagées par les Vénitiens, II, 41.
Cyprien (Ernest Sal). Son catalogue de la bibliothèque du duc de Gotha, P. J., sect. 5, § 2.
Cyrenæus (Pierre). Son histoire de la guerre de Ferrare, P. J., sect. 3, § 5.
Cyrnæus (Pierre). Son histoire de la guerre de Ferrare, XVIII, 6.
Cyrus (fleuve). Grand ouvrage d'un roi d'Arménie pour établir une communication entre le Cyrus et le Phase, XIX, 5.

D.

Da Lezze (André), ambassadeur de Venise à Paris; sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Dallemagne (le général), ses services à la bataille de Lodi, XXXVII, 2.
Dalmatie. Les peuples de ce pays implorent les secours de la république pour être délivrés des Narentins, II, 21.—Administration que les Vénitiens donnent à ce pays.—Si sa soumission fut volontaire, 23.—Le roi de Hongrie cède aux Vénitiens ses droits sur les villes de la Dalmatie, occupées par eux, V, 3.—Cette province est conquise par le roi de Hongrie, IX, 3.—Délibération sur cette cession, 4.—Cédée en 1358, 5.—Cette province passe sous la domination du roi de Bosnie, XI, 4.—Invasion des Turcs dans cette province XXVII, 11.—Elle est réunie à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.—Rapport sur cette province par André Justiniani.—*Id.* par Ant. Barbaro.—*Id.* par Jérôme Corner.—Sa description par Justin da Riva.—Rapport sur cette province par Pierre Morosini.—Par Frédéric Nani.—Par François Gondola.—Autres.—*Idem*, par Pierre Arezzo.—Par Michel Bon et Gaspard Erizzo.—Pierre Erizzo, P. J., sect. 2, § 4.—Histoire de ce pays par Marule, Martin de Sebenigo, Martin Mauro et autres, P. J., sect. 4, § 1.—Occupation de la Dalmatie par les Autrichiens.—Protestation des plé-

nipotentiaires français contre cette occupation, P. J., sect. 18.
Dal Verme (Jacques), général milanais. — Assiége Padoue et Trévise, XI, 7.—Il est élevé au patriciat, 20.—Insiste dans le conseil, pour faire périr les princes de Carrare, 30.
Dal Verme (Thadéo), général des Vénitiens, dans la guerre contre l'empereur Sigismond, XII, 6.
Damas. Les comptoirs des Vénitiens, à Damas, ruinés par le soudan de Babylone, XII, 10.
Damasquettes, espèce d'étoffes, P. J., sect. 2, § 5.
Dambrowski, général polonais au service de France. Deux cents hommes de sa légion faits prisonniers à Salo, XXXVII, 33.
Dandolo, l'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Dandolo (André), amiral vénitien battu par la flotte génoise à Curzola.—Pris.—Se fracasse la tête de désespoir, VI, 7.
Dandolo (André), historien vénitien cité, I, 16.— II, 3.—13, 46, 48. — III, 1, 2, 15, 16, 17, 22.— IV, 3, 25, 31, 37. — V, 14, 17, 23, 25. — VI, 7. — Doge en 1343. VIII, 7.—Sa mort, 1354.—Il fut le dernier doge enterré à Saint-Marc, 20. — XIX, 28. — Sa chronique citée, XXVIII, 11. — Son amitié attire Pétrarque à Venise. Sa chronique est le premier monument littéraire des Vénitiens, XL, 3.—Sur ce même ouvrage, 7.— Indication d'un manuscrit, dont il a fait usage dans sa chronique, P. J., sect. 3, § 1. — Manuscrits de sa chronique, P. J., sect. 3, § 2. Abrégé de sa chronique, *ibid.*— Ses lettres à Pétrarque, et lettres de Pétrarque à lui, P. J., sect. 4, § 4.
Dandolo (Benoît), consul de la république en Egypte, menacé de la bastonnade par le soudan, XIV, 10.
Dandolo (Charles), amiral vénitien, battu par la flotte génoise, à Curzola, VI, 7.
Dandolo (François). Marche au secours du gouvernement contre Boémont Thiepolo et ses conjurés, VII, 17.—Va en ambassade auprès de Clément V, pour implorer l'absolution de la république.—Traitement qu'il reçoit.—Erreur des historiens sur l'origine de son nom de Cane. — Obtient la levée des censures, VIII, 1.—Doge en 1327, 3. —Sa mort, 7.
Dandolo (Gérard), gouverneur de Plaisance. — Assiégé par François Sforce, capitule.—Négocie secrètement la paix entre la république et les Milanais, XVI, 4.
Dandolo (Henri), ambassadeur de Venise à Constantinople; l'empereur Manuel Comnène lui fait crever les yeux, III, 1.—Doge en 1192 à quatre-vingt-quatorze ans, IV, 1.—Propose aux croisés d'aider la république à reprendre Zara, et les y détermine, 6. — Prend la croix, 7. — Ses exploits dans l'assaut de Cp., 20.—Secourt les Français enveloppés par les Grecs, 21.—Est proposé pour être empereur de Cp.; Pantaléon Barbo s'y oppose, 36.—Obtient l'absolution des Vénitiens, 38. — Marche au siége d'Andrinople.—Rallie et ramène l'armée battue, 41. — Sa mort. — Il est le premier dont ce nom ait été gravé sur les monnaies, 42.
Dandolo (Henri). Détaché avec une escadre, surprend la ville de Grado, en 1380, X, 22.
Dandolo (Jean). Tente de tuer Laurent Thiepolo. - Est à la tête du parti anti-aristocratique, V, 17.—Doge en 1280, 24.—Signe le concordat de 1289.—Sa mort, 25.—S'oppose à ce que l'éligibilité au grand-conseil soit restreinte à ceux qui en ont été membres, ou dont les ancêtres y ont siégé, VI, 11.
Dandolo (Laurent). Tente de tuer Laurent Thiepolo, V, 17.
Dandolo (Laurent), membre de la députation auprès des révoltés de Candie. — Comment elle est reçue,

IX, 11. — Désigné pour être assassiné dans la conspiration de François Carrare, 18.
Dandolo (Marc). La république lui concède Gallipoli à titre de fief, comme duché, IV, 40.
Dandolo (Marin), obtient la concession de l'île d'Andros, à titre de fief, IV, 40.
Dandolo (Mathieu). Arrêté comme novateur, sect. 3, § 9.
Dandolo (Nicolas), commandant de Nicosie.—Sa place est prise d'assaut par les Turcs, XXVII, 7.
Dandolo (Renier), fils du doge Henri Dandolo, nommé pour le suppléer en son absence, IV, 7.—L'un des commandants de la flotte qui prend possession de Candie, V, 2.—Offre d'entretenir à ses frais les forteresses de Candie, 3.—Les électeurs sont partagés entre lui et Jacques Thiepolo pour le dogat. — Le sort en décide, 4.
Dandolo (Vital), l'un des électeurs du doge en 1173, II, 47.
Dandolo (Vital), amiral de la flotte vénitienne dans la croisade de Cp., en 1204. L'un des électeurs de l'empereur latin après la conquête, IV, 36.
Dandolo, chimiste, XL, 6.
Danemarck; le peuple confère au souverain le pouvoir absolu, pour se soustraire à la tyrannie des nobles, VI, 9.
Daniel (le père), historien, cité, XXI, 18.
Danielo (San), place laissée au patriarche d'Aquilée, par le traité de paix, qu'il signe en abandonnant le Frioul, XII, 14.
Dante Alighieri, l'un des créateurs de la langue italienne. — On lui attribue une lettre satirique, contre l'ignorance des Vénitiens. — Son poëme est commenté par un Vénitien, XL, 3. — Influence de cet ouvrage, 8.—Lettre qui lui est attribuée, contre les Vénitiens, P. J., sect. 4, § 3.
Daponte (Antoine). Sa bibliothèque, cité, P. J., sect. 4, § 3.
Daponte (Nicolas), doge, 1578, XXVIII, 1.—Sa mort, 1585, 2.
Darbois (MM.) Leur ouvrage sur les départements de la mer Egée, XXXV, 19.—XXXVIII, 16.
Dardanelles (Bataille des), gagnée par les Génois en 1352, sur les Vénitiens, les Catalans, et les Grecs, VIII, 17.—Autre, XXXIII, 15.—Autre, 16. — Autre, 17. — Autre, 17.
Dardi (Raymond), rend aux Vénitiens la citadelle de Ferrare, VII, 7.
Darduini (la famille des) se trouve exclue en partie du grand-conseil, VI, 14.
Dauro (André), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
D'Avaux, v. *Avaux*.
Davidowitch (le général), fait une invasion dans l'Italie, par le Tyrol, à la tête d'une colonne autrichienne. — Ses premiers succès, XXXVII, 17.— Obligé de rentrer dans le Tyrol, 18. — Revient sur Peschiera, 20. — Sa retraite 22.
Davila. Son histoire de France, XL, 7.
Davrigny (le père). Ses mémoires cités, XXV, 8.
Deageant de Saint-Marcellin, chargé de déterminer la cour de France à favoriser les projets du duc d'Ossone, XXXI, 13.—Sa disgrace, 23. — Si le silence qu'il garde au sujet de la conjuration du duc d'Ossone, pour s'emparer de la couronne de Naples, est une raison de douter de ce fait, P. J., sect. 10.
Décime ou contribution sur les fortunes, établi sous le règne de Pierre Urséolo Ier, II, 16. — Cinq décimes dans la guerre de 1538; XXVI, 9.
Deckenfeld, colonel à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Defresne Canaye, ambassadeur de France à Venise; sa correspondance citée, XXIX, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 16.—P. J., sect. 5, § 1, 7.
Défrichements, XXVI, 14.

Degelmann (le baron de), négociateur autrichien envoyé à Basle, XXXVII, 2.
Dei (André); sa Chronique de Sienne, citée, VI, 9.
Deidier; son livre du Parfait ingénieur, cité, XL, 5.
Delayte (Jacques); ses annales d'Este, citées, XI, 26.
Delfino (André), ambassadeur à Paris; sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Delfino (Daniel); son discours dans le comité tenu chez le doge à l'occasion de l'approche des Français, XXXVIII, 3.
Delfino (François); sa défense de Mestre, X, 2.
Delfino (Jean), procurateur; conduit un renfort de troupes à Trévise, IX, 1.—Doge en 1356.—L'empereur lui refuse un passeport; il trouve le moyen de sortir de la place assiégée et de venir à Venise, 2.—Sa mort, 1361, 6.
Delfino (Jean), ambassadeur à Rome, 1597.—Sa correspondance.—Rapport sur son ambassade, 1598, 1604, P. J., sect. 5, § 2.
Delfino (Jean). Relation de son ambassade à Vienne, 1708, P. J., sect. 5, § 2.
Delfino (Jean), provéditeur-général en Dalmatie, prend la place de Ciclut, et échoue devant Dulcigno, XXXIV, 6. — Provéditeur de la Morée lors de l'invasion des Turcs, est nommé capitaine-général. — Son système de défense, 12. — Laisse prendre Cerigo.—Fait sauter les fortifications de Sainte-Maure, et ramène la flotte à Corfou. — Il est rappelé, 13.
Delfino (Jean), cardinal, auteur tragique, XL, 8.
Delfino (Joseph) bloque les Dardanelles, XXXIII, 14.—Son combat avec 8 vaisseaux contre toute la flotte turque, 15.
Delfino (Joseph). Son écrit au sujet de la préséance due aux ambassadeurs de la république sur ceux des électeurs, P. J., sect. 1, § 1.
Delfino (Léonard). Son homélie sur l'élection du doge Michel Steno, sect. 3, § 5.
Delfino (Marin) marche au secours du gouvernement contre Boémont Thiépolo et ses conjurés, VII, 17.
Delfino (Pierre). Sa chronique, citée X, 13.
Delista (François) Sa harangue au doge, au nom des Padouans, P. J., sect. 3, § 6.
Denain (bataille de), gagnée par les Français, XXXIV, 10.
Denina, auteur des révolutions d'Italie. Les Vénètes ou Vénèdes, selon lui, étaient originaires de Scythie, I, 3, — Cité I, 23. — II, 19, 20. — XIII, 12. — XXIII, 6.
Denis (Saint), histoire anonyme, citée XI, 13.
Denis (M. l'abbé), Bibliothécaire à Vienne, cité XL, 4.
Dentelles, v. *Point de Venise*.
Dentes (les) se trouvent exclus du grand conseil, VI, 14.
Desbouleaux (les frères), émissaires du duc d'Ossone à Venise, XXXI, 19. — Prêts à partir pour Naples. — Dénoncés par Moncassin, 24. — Leur interrogatoire. — Ils sont noyés, 27. — Leur interrogatoire, P. J. sect. 11 — Charges contre eux, P. J., sect. 13.
Deshameaux, ambassad^r de France à Venise. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Des Réaux de la Richardière, auteur du voyage de l'armée de France à Candie, cité XXXIII, 1, 23.
Desrey, auteur de la chronique de Charles VIII, cité XX, 8.
Desroches. Son journal de l'expédition du duc de la Feuillade, cité XXXIII, 22.
Desvignes (Pierre). Ses lettres, citées V, 14.
Desvignes (Pierre). Son ouvrage *Disjectis Frederici cum ecclesiâ romanâ*, P. J., sect. 3. § 3.
Dette publique. Les effets publics perdent 62 pour %. — Mesures prises pour l'amortissement de la dette, XII, 7. — Quatre millions de ducats de dette éteints, 16. — XIII, 5. — Discrédit des fonds publics. — La dette s'élève à neuf millions de ducats. — Intérêts de

cette dette, XIV, 10. — Accrue de quatre millions de ducats, XV, 2. — De soixante-quatre millions de livres par la guerre de Candie, XXXIV, 1. — Etat de la dette après la paix de Passarowitz, XXXV, 1. — Arriéré des intérêts, 4. — Sa situation à la fin du 18ᵉ siècle, 18.

Dettes de la guerre de Candie. Mesures pour le rachat à bas prix des titres de créance, P. J., statuts de l'inquisition d'état, à la fin du 6ᵉ vol.

Devaux le Sornay (l'abbé), menace les croisés de la colère du pape, s'ils attaquent Zara, IV, 8.

Devaux, adjudant-général. Ses services dans le combat contre les Véronais, P. J., sect. 18.

Deveynes, confident du duc d'Ossone, excite à se faire roi de Naples, XXXI, 7. — Sa mission à Turin. — Il communique ce projet au duc de Savoie et au maréchal de Lesdiguières. — Il va à Paris pour le même objet. — Son retour, 9. — Conseille au vice-roi d'attirer des Français à son service, 11. — Son nouveau voyage en France. — Réponse qu'il rapporte. — Sa circonspection dans l'audience que le duc d'Ossone lui donne, 23.

De Villiers. V. *Seguier* et *Courtin*.

Dianun - Cogia, capitan-pacha, assiège Corfou. — Sa flotte battue par les Vénitiens, XXXIV, 14.

Dickson, officier anglais, placé à la tête du corps du génie vénitien, XXXV, 19.

Didier (Saint-). Son livre de la république de Venise, cité XIX, 33. — XXVIII, 11, 12.

Diedo (Alvise) arrêté pour avoir favorisé les novateurs, P. J., sect. 3, § 9.

Diedo (Antoine), ambassadeur de Venise à Paris. — Sa correspondance, P. J., V, sect. 5, § 2.

Diedo (Jacques). Son histoire de Venise, citée, XXXIV, 18. — XXXV, 5, 8, 10. — XL, 7.

Diedo (Louis). Vers sur sa mort, P. J., sect. 4, § 4.

Diedo, inquisiteur d'état, fait arrêter l'avogador Ange Querini, XXXV, 20.

Diedo (le cavalier), mis aux arrêts pour avoir parlé contre le projet de vendre la noblesse, XXXV, 19.

Diesbach, colonel, favorise par son influence les vues de François Iᵉʳ, XXIV, 13.

Dîme, impôt sur terres, P. J., sect. 2, § 4.

Di Monte (le comte). Sa tragédie d'*Antigone*, XL, 8.

Diodore de Sicile, cité XXVIII, 9.

Dion Chrysostome croit l'établissement des Vénètes en Italie, antérieur à la prise de Troye, I, 3.

Dirachium, sur la côte de Dalmatie. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de l'empire grec, IV, 37.

Directoire exécutif de la république Française. — Ses instructions pour les négociations de la paix avec l'Autriche, XXXVII, 18. — Sa correspondance avec le général Bonaparte relativement aux affaires de Venise et au traité de Campo-Formio. — Lettre du directoire à l'empereur. — Instructions sur la conduite à tenir à l'égard de Venise. — Le directoire approuve le traité conclu avec Venise. — *Ultimatum* du directoire exécutif pour la paix. — Sa réponse à la lettre par laquelle le général Bonaparte envoyait sa démission. — Félicitations qu'il adresse au général Bonaparte sur la signature du traité de Campo-Formio. — Le nomme général de l'armée d'Angleterre et plénipotentiaire à Radstadt, P. J., sect. 18.

Disette à Venise en 1269. — Moyens qu'on prend pour en prévenir le retour, V, 20.

Dix-huit fructidor (révolution du). Son influence sur les négociations entre la république française et l'Autriche, XXXVIII, 14.

Dogaresse femme du doge. Son couronnement, XXVIII, 4. — XXXIX, 9.

Dogat. Création d'un doge en 697. — Son pouvoir, I, 16. — Abolition

du dogat en 737, 19. — Son rétablissement en 742, 20. — Auteur qui place son institution en 703, P. J., sect. 3, § 2.—Elle n'eut lieu qu'avec la permission du pape et de l'empereur. — Autre qui la place en 694, P. J., sect. 3, § 2.

Doge. Le doge ajoute à ce titre celui de duc de Dalmatie, II, 23. — On défend toute adjonction au dogat, 30. — Ajoute à ses titres celui de duc de Croatie, 38. — Liste des doges déposés ou mis à mort. — Limitation de l'autorité du doge. — Sa nomination confiée à onze électeurs, 47. — Marques d'honneurs que lui accorde le pape Alexandre III, III, 22.—Prend le titre de seigneur du quart et demi de l'empire romain, IV, 37. — Assisté de son conseil pour signer les traités, V, 16. — Les marins portent le doge nouvellement élu sur leurs épaules, autour de la place St-Marc. — Origine de cet usage, 19.—Défense aux doges d'épouser ou de faire épouser à leurs enfants des femmes étrangères, 22. — On interdit au doge la faculté d'abdiquer sans permission. — Ses fils sont exclus de toutes les magistratures, VIII, 7. — En 1354, on cesse d'enterrer les doges à Saint-Marc, 20. — Le doge perd le titre de duc de Dalmatie et de Croatie par le traité de 1358, IX, 5. — Le doge élu ne pourra se dispenser d'accepter cette fonction. — Divers réglements auxquels il est soumis, 15. — Réglements qui restreignent ses prérogatives. — On défend de lui donner le titre de monseigneur. — Il lui est interdit de posséder des fiefs hors de l'état, et de marier ses enfants à des étrangers, XI, 20. — Ses armoiries ne peuvent être placées que dans le palais. — Peut être traduit en jugement par les avogadors. — Ne peut s'opposer à leurs conclusions dans les conseils, XII, 8. — Changement dans la manière de proclamer le doge, XIII, 6. — Loi qui lui défend d'ouvrir des dépêches hors de la présence de ses conseillers, XVI, 19. — Par les anciens traités, il était exempt de tous droits en pays étrangers pour le commerce qu'il faisait personnellement. — La république lui interdit le négoce, XIX, 8. — Cède le pas à un cardinal légat, XXVIII, 1. — Deux fils du doge seulement peuvent entrer au sénat, XXXII, 10. — On cherche à augmenter un peu l'autorité du doge, XXXV, 16. — Notice historique sur cette dignité toujours élective. — Puissance des anciens doges. — Limites qu'on met de siècle en siècle à leur autorité. — Doges guerriers. — Cérémonial du couronnement et des funérailles, XXXIX, 9. — Comment jugé par les inquisiteurs d'état. — S'il est condamné, on emploiera le poison pour le faire périr, P. J., sect. 1, § 3. — *Statuts de l'inquisition d'état*. — Liste des doges, P. J., sect. 3, § 2. — Catalogue des doges, P. J., sect. 4, § 5. — Liste chronologique des doges. — Doge qui n'est porté sur aucune des listes et dont le nom se trouve sur un ancien document, P. J., à la fin du 6e volume.

Doglioni (Jean-Nicolas), historien vénitien, cité, III, 15, 16, 18, 20, 27. — VII, 10. — XII, 14. — XVI, 10, 22. — XVIII, 11. — XX, 12, 13, 18. — XXI, 22. — XXII, 10. — XXVIII, 5, 7. — XL, 5. — Son histoire de Venise, P. J., sect. 3, § 2.

Dolce (Louis), historien, traducteur, poète, a fait quatre épopées romanesques. — A parodié l'Odyssée. — Ses tragédies. — Ses comédies, XL, 8.

Dolce (Louis). Son ouvrage sur celui de Christophe Canal qui traite de la marine de Venise, P. J., sect. 2, § 7.

Dolze (Zacharie). Pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.

Domenichi (Louis), cité, III, 20.

Dominique, évêque de Brescia. Son discours pour la paix en 1468, P. J., sect. 3, § 6.

Dominis (Marc-Antoine de), archevêque de Spalato. Son traité du rayon visuel et de l'arc-en-ciel. — Hommage que lui rend Newton, XL, 5.
Dona (François). Sa conférence à Gratz avec le général Bonaparte, XXXVII, 45. — Sa lettre au général sur l'affaire du capitaine Laugier. — Réponse. — Nouvelle conférence, 46. — Député du gouvernement vénitien auprès du général Bonaparte. — Sa lettre à ce général au sujet de l'assassinat du capitaine Laugier. — Réponse. — Lettre du général Berthier. — Nouveaux pouvoirs adressés aux députés, P. J., sect. 18.
Dona (François), historiographe de la république, XL, 7.
Dona (Jean-Baptiste). Sa relation de la Turquie, P. J., sect. 5, § 2.
Dona (Pierre), historiographe de la république, XL, 7.
Dona (Pierre), membre du collége. — S'élève contre le projet d'organiser toute la population des provinces et de l'armer contre les Français, XXXVII, 13.
Dona (Pierre). Opine dans un comité pour qu'on traite de la reddition de la ville aux Français, XXXVIII, 3.
Donado du Lesse, avogador. — Jugement prononcé contre lui par le conseil des dix, XXXIX, 11. — P. J., sect. 1, § 3.
Donadoni (Raggionato), jurisconsulte. — Pièce sur sa mort, P. J., sect. 4, § 4.
Donati (Antoine). Son histoire des doges de Venise, P. J., sect. 3, § 2.
Donati (Victor). Son histoire naturelle de l'Adriatique, XL, 6.
Donato (Antoine), ambassadeur de la république à Tunis, condamné pour malversations, XXX, 16.
Donato (Bernard) traduit Aristote et Xénophon, XL, 3. — Savant philologue, 7.
Donato (Christophe), capitaine d'armes de Brescia, contribue puissamment à la défense de cette place, XV, 6.
Donato (François), doge, 1545. — Sa mort, 1553, XXVI, 14.
Donato Gianotti. Son livre *della republica de' Veneziani*, P. J., sect. 1, § 1.
Donato (Jérôme), ambassadeur de Venise à Rome. Sa réponse à Jules II, qui demandait où était le titre du droit de la république sur le golfe Adriatique, V, 21. — Sa lettre au secrétaire de l'empereur Maximilien pour engager ce prince à entrer dans une ligue contre la France, P. J., sect. 3, § 7.
Donato (Jérôme), savant philologue, XL, 8.
Donato (Jérôme). Son apologie des Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6. — Son écrit sur le tremblement de terre de Candie en 1508, P. J., sect. 4, § 1.
Donato (Léonard), ambassadeur de la république à Rome. Sa réponse au pape Paul V, XXIX, 2. — Élu doge, 1606, 4. — Sa menace au nonce du pape, 8. — Sa mort, 1612, XXX, 1. — Son discours lors de son élection, P. J., sect. 3, § 8.
Donato (Louis), cardinal. — Mis à mort par ordre du pape Urbain VI, XI, 4. — Institue une chaire à Padoue. — Cette famille a produit trois savants philologues, XL, 8.
Donato (Nicolas), doge, 1618. — Sa mort — Scandale arrivé à son élection, XXX, 16.
Donato (Nicolas). Relation de sa campagne contre les Uscoques, P. J., sect. 3, § 7.
Donato (Pierre), évêque de Padoue, savant philologue, XL, 3.
Donato, inquisiteur d'état, veut faire arrêter Paul Renier, sage-grand, P. J., sect. 3, § 9.
Donato, provéditeur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Dondi (la famille) de Padoue. Porte le surnom de l'Orologio pour avoir perfectionné les horloges, XL, 6.
Doria (les) concourent à l'établissement de la démocratie à Gênes, VI, 9.
Doria (André), amiral génois, quitte

le service de France pour passer à celui de Charles-Quint, XXV, 23. — Sa ruse pour brouiller la république avec le sultan, XXVI, 4. — Se retire à Gênes, 5. — Nommé généralissime des forces navales de Charles-Quint, de la répub., etc., 6. — Son retard à se mettre en campagne. — Il laisse échapper des occasions de battre les Turcs. — Le sénat lui écrit une lettre de satisfaction. — Causes de son inaction, 10.

Doria (André), continuateur des annales génoises de Caffari, cité, XIX, 27.

Doria (Jean-André) prend le commandement de l'armée combinée d'Espagne et de Venise, XXVII, 6. — S'avance jusque dans la mer de Chypre, et se retire en apprenant la prise de Nicosie, 8. — Commande l'avant-garde de la flotte chrétienne sous don Juan d'Autriche, 15 et 16.

Doria (Jean-André). Sa lettre sur la campagne de 1570. — Sa lettre au pape.—Témoignage sur son altercation avec Marc-Antoine Colonne, P. J., sect. 3, § 7.

Doria (Jean), lieutenant de Pagan Doria, force l'entrée de la baie de Sapienza, et y brûle la flotte de Morosini, VIII, 21.

Doria (Jean-Jérôme) sauve Gênes que les Français tentent de surprendre, XXXII, 4.

Doria (Lamba), amiral génois, bat la flotte vénitienne à Curzola, VI, 7.

Doria (Lucien), amiral génois. Sa campagne dans l'Adriatique, X, 3. — Bat la flotte vénitienne à Pola, 5.

Doria (Pagan), amiral de la flotte génoise en 1352, tâche d'enlever l'île de Négrepont, VIII, 16. — Gagne la bataille des Dardanelles sur les Vénitiens, les Catalans et les Grecs.—Sa flotte contracte une maladie à la Canée, 17. — Répand la terreur dans l'Adriatique, 20.— Bat et brûle la flotte vénitienne à Sapienza, 1354, 21.

Doria (Pierre), général génois, prend la ville de Chiozza.— Faute qu'il fait de s'y arrêter, au lieu de marcher sur Venise, X, 9.—Sa réponse altière aux envoyés de la république, 10. — Tué, 19. — P. J., sect. 8.

Doria (Philippe), amiral de la flotte génoise, surpris à Caristo. — Sa manœuvre hardie, VIII, 15.

Douanes. Leur administration à Venise, P. J., sect. 2, § 5.

Draperie. Sur ce genre de manufacture. — D'où on tirait les laines, XIX, 23. — Imitation des Londrins de Languedoc. — Ce commerce borné par le manque de laines, 24.— Etat de la fabrication avant et depuis la perte de Candie, XXXV, 19.—Fabrication et commerce de la draperie, P. J., sect. 2, § 6.

Dreux du Radier. Sa lettre dans le journal de Verdun contre la dissertation dans laquelle Grosley attaque le récit de la conjuration de Venise par Saint-Réal, P. J. sect. 10.

Dubois (le général) tué à la bataille de Roveredo, XXXVII, 14.

Dubos (l'abbé). Son histoire de la ligue de Cambrai, citée XXII, 10, 12, 13, 14. — XXIII, 7, 8.—Son erreur au sujet du maréchal de Trivulce, 16.

Du Cange, cité IV, 37.—V, 8, 16. —VIII, 12. — XIII, 3.

Ducats d'or. Les premiers furent frappés sous le règne de Jean Dandolo, V, 25. — Leur valeur, XII, 16.

Duchesne (André). Son livre des *Antiq. urb. Gall.*, cité I, 23.—XXIV, 1.

Duchesne. Son histoire des Papes, citée XXI, 18.

Duclos. Son histoire de Louis XI, citée XVI, 20.

Ducros (Joseph). Son histoire du siège de Candie, citée XXXIII, 20, 21.

Duels, défendus entre les nobles vénitiens, XXXIV, 1.

Dufargis, ambassadeur de France

en Espagne. Sa relation d'Espagne, 1624. — Diverses pièces sur le traité signé par lui, P. J., sect. 3, § 8.
Duferrier, ambassadeur à Venise. Anecdote qu'il raconte sur l'admission d'un Buon Compagno, au patriciat, XXXIX, 2. — Il fait des leçons publiques à l'université de Venise, et en est réprimandé, XL, 4.—Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Du Ferron (Arnoul) Son histoire, citée XXI, 18.
Du Houssay, ambassadeur de France à Venise. Sa correspondance, citée XXXII, 17.—Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Dulgigno, ville de l'Albanie, assiégée par les Turcs, et prise, XXVII, 11.—Les Vénitiens l'attaquent sans succès, XXXIV, 6.—Ils l'assiégent, 18.
Duodo commande six galéasses vénitiennes à la bataille de Lépante, XXVII, 15.—Services qu'elles rendent, 16.
Duodo (Nicolas) propose d'établir une correspondance avec la Hollande, P. J., sect. 3, § 8.
Duodo (Pierre). Relation de son ambassade en Suède.—Sa description de l'Afrique, P. J., Sect. 5, § 2.
Duperron, cardinal. Sa lettre à Henri IV, P. J., sect. 3, § 8.—Ses lettres, P. J., sect. 5, § 1.
Dupré (M. Adrien). Ses essais historiques sur les bouches du Cattaro, XII, 15.
Dupuy. Sa bibliothèque, P. J., passim.
Duras, gouverneur de Crème, livre cette place aux Vénitiens pour 15,000 ducats, après avoir vendu sa vaisselle pour faire subsister sa garnison, XXIV, 2.
Durazzo, ville d'Albanie, assiégée par les Normands.—Secourue par les Vénitiens, en 1083, II, 32.—Assiégée par les Vénitiens sans succès, V, 6.—Ils la prennent sur un prince de la maison d'Anjou, XI, 9. — Elle est surprise par les Turcs, XXI, 1.
Durfort (M. de), ambassadeur de France à Venise, notifie au gouvernement vénitien l'acceptation de la constitution par Louis XVI, XXXVI, 10.
Duvair (Guillaume), garde des sceaux de France. Le capitaine des gardes du duc d'Ossone lui communique les vues de ce seigneur sur le trône de Naples, XXXI, 9.
D. V., auteur de l'écrit intitulé : *De l'état présent de la république de Venise*, cité XXXIII, 6.

E.

Eccard (Georges), éditeur d'un fragment du journal de Burchard, P. J., sect. 3, § 6.
Écluses. Les premières écluses ont été faites dans le pays de Venise, XL, 4.
Égine, île du golfe Saronique. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV, 37. — Reste aux Vénitiens par le traité de Carlowitz, XXXIV, 8. — Prise par les Turcs, 13.
Éginard, historien, cité I, 15. — XIX, 22.
Église de Saint-Marc. Tribut imposé au seigneur de Padoue, en faveur de cette église, IX, 22.
Egnatio, historien, cité XVI, 19.
Egnatio (Baptiste), célèbre professeur de Padoue, XL, 3. — L'un des fondateurs de l'académie de Venise, XL, 4.
Égypte. Concessions que les Vénitiens y obtiennent pour leur commerce, II, 20. — Les Vénitiens se brouillent avec le soudan; avanies qu'il leur fait.—Ils ne font plus le commerce qu'en rade, XIV, 10. —Ils sont chassés de tous les ports par le soudan, qui se réserve le commerce exclusif du poivre, XV, 17. — Lettre du soudan au doge, XVII, 2. — L'Égypte est, à plusieurs reprises, l'entrepôt du commerce de l'Asie, XIX, 5.—Marin Sanuto conseille aux Vénitiens d'en

faire la conquête, 6. — Les Vénitiens s'approprient le monopole du commerce de l'Égypte, 11. — Soliman II entreprend de faire passer le commerce de l'Égypte avec l'Europe, par Cp., 18. — L'Égypte conquise par les Turcs, XXV, 1. — Le général Bonaparte écrit au directoire exécutif, pour lui proposer de faire occuper l'Égypte. — Autre lettre sur le même sujet, P. J., sect. 18.

Elbe (île d'). Le roi de Naples offre de la céder à la république française, P. J., sect. 18.

Élection du doge. Dans l'origine la population entière y prenait part; celle de Dominique Silvio faite par le peuple en armes. — Changement dans la forme de l'élection, II, 47. — Autre changement, III, 25. — Le nombre des électeurs porté à quarante-un. — On se borne à annoncer l'élection au peuple, V, 14. — Forme définitivement adoptée pour cette élection. — Vers sur ce sujet, 18. — Comment le peuple est dépouillé de toute la part qu'il avait à l'élection, VI, 1. — Origine du réglement qui, pendant le conclave, interdit aux électeurs toute communication au-dehors, IX, 8. Troubles lors de l'élection du successeur de Nicolas Daponte; le conclave forcé; 52 tours de scrutin, XXVIII, 2. — Coalition pour exclure du dogat les familles très-puissantes, XXX, 1. — Forme de l'élection, P. J., sect. 1, § 2. — Mémoires des conseillers du doge sur le retard qu'éprouve l'élection du successeur du doge Molino, 1655 §, P. J., sect. 3, § 8.

Elgin (Lord), ministre d'Angleterre; son arrivée en Italie, XXXVI, 6.

Élisabeth (l'impératrice). Relation de son passage par les états de la république, P. J., sect. 4, § 7.

Élisabeth (Reine d'Angleterre). Sa maxime sur la conduite à tenir après une conspiration découverte, VII, 18.

Éloquence. Pourquoi cultivée à Venise. — Obligation de se servir du dialecte vénitien, XL, 4. — Formes de l'éloquence vénitienne trop populaires, 8.

Emery, v. *Partrelli*.

Emili (François), provéditeur; veut emporter les forts de Vérone défendus par les Français, XXXVII, 39.

Emili (Paul); son histoire de France, XL, 7.

Emiliano, v. *Miacco*.

Emo (Alvise), harangue contre les propositions de réforme de Charles Contarini, P. J., sect. 3, § 9.

Emo (Angelo), amiral vénitien; protége le commerce vénitien et le commerce français pendant la guerre des Russes contre les Turcs, XXXV, 15. — Son expédition contre Tunis. — Son caractère, 17.

Emo (Pierre). Pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.

Emo (Pierre), commandant de Chiozza pendant le siége, P. J., sect. 8.

Emone. Se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Belle défense de cette ville par Jean Justiniani, IX, 3.

Empereur (l'). Rapports de la république avec l'Empereur, P. J., sect. 2, § 1.

Emprunt forcé, III, 2. — Emprunt en 1382, XI, 1. — Autre en 1404 et 1405, XI, 32. — Nouvel emprunt, XII, 6. — On prend à la caisse aux emprunts 33 pour cent pour les frais de la guerre de 1427, XIV, 10. — Nouveaux emprunts, XV, 2. — Emprunt de 30,000 duc., XVIII, 12. — Intérêt de l'argent, XIX, 16. — Emprunts remboursables; emprunts à fonds perdus, 19. — Emprunts après la guerre de la ligue de Cambrai; observations de Roberson sur les emprunts, XXIV, 18. — Nouveaux emprunts, 1569, XXVII, 3. — Remboursements, XXVIII, 2. — Emprunt pour la guerre de Candie, à gros intérêts, XXXIII, 6. — Emprunts pour fortifier les places, XXXV, 5. — Emprunt de 1785; ses difficultés, 19. — Emprunts forcés en 1797, XXXVIII, 13.

Entragues (d'). Nommé gouverneur de Pise, par Charles VIII, XX, 7.
Entragues (le comte d'), chargé d'affaires du roi de France à Venise. — On demande son arrestation, XXXVIII, 10.—Ordre donné pour son arrestation. — Sur la manière dont il doit être traité, P. J., sect. 18.
Épictète. Traduit par Nicolas Perrotti, XL, 3.
Equilo, ville des lagunes. — Sa guerre civile contre Héraclée, I, 21.—Prise et brûlée par Pepin, I, 23.—Envahie par les Hungres, II, 10.
Equilo (l'évêque d'). Envoyé en ambassade auprès de Manuel Comnène, II, 46.
Erasme. Etait allé à Padoue pour entendre le célèbre professeur Marc Mazurus, XL, 3.—Cité 4.
Erasme (Saint), ville des Lagunes; sa situation, X, 7. — Descente qu'y font les Génois, 12.
Erizzo (Bastien) savant antiquaire, XL, 3.
Erizzo (François), Doge, 1632, XXXII, 9.—Nommé pour exercer les fonctions de généralissime à Candie. — Sa mort, XXXIII, 7.
Erizzo (Gaspard). Sa Relation de la Dalmatie, P. J., sect. 2, § 4.
Erizzo (Nicolas), ambassadeur de Venise à Paris. — Sa correspondance. — Relation de son ambassade à Rome, P. J., sect. 5, § 2. — Député auprès du général Bonaparte; son entrevue avec lui, XXXVII, 7. — Son rapport sur la capitulation de Vérone, 41.—Opine pour qu'on résiste aux Français, XXXVIII, 3.
Erizzo (Paul) gouverneur de Négrepont. — Sa belle défense. —On dit que les Turcs le scièrent par le milieu du corps. — Malheur de sa fille, XVII, 7.
Erizzo (Pierre). Sa relation de la Dalmatie, P. J., sect. 2, § 4.
Erizzo, Podestat. Suspect d'attachement à la France.—Disparition de son secrétaire, XXXVI, 12.
Erzelin, l'un des chefs du parti Gibelin, tyran de Padoue. — Le pape publie une croisade contre lui; les Vénitiens s'y engagent; ils prennent Padoue.—Erzelin fait massacrer tous les Padouans de son armée. — Il est battu, et meurt d'une blessure, V, 14. — Sa vie, P. J., sect. 4, § 1.
Esclaves (commerce des). Les Vénitiens le faisaient, II, 15. — Les Triestains s'obligent envers la république à rendre les esclaves transfuges. — Vente des prisonniers turcs, 7. — Les Vénitiens avaient des esclaves et en faisaient le commerce; ils en vendaient même de mutilés. — Diverses lois pour empêcher ce commerce, XVII, 5. — Ses effets sur les mœurs, XIX, 7.
Espagne. Rapports d'ambassadeurs vénitiens sur l'Espagne.—Mémoire sur ce que produisent au roi d'Espagne la bulle de la croisade et autres contributions levées sur le clergé.—Revenus du royaume de Castille.—Sur l'état du clergé en Espagne, P. J., sect. 5, § 2.
Espions de l'inquisition d'état; leur choix, leur destination, leurs récompenses. — Protection qui leur est accordée, P. J., sect. 1, § 3.
Essai sur la puissance temporelle des papes, cité, I, 22.—V, 14. —XVIII, 17.—XXIV, 6.
Este (Chateau d'), pris par les Autrichiens; repris par les Vénitiens, 1509, XXII, 17. — Reconquis par le duc de Ferrare, 1510, XXIII, 2.
Este, prise par les Autrichiens, 1514, XXIV, 11.
Este (maison d'). Ecrit sur cette famille, P. J., sect. 4, § 5.
Este (marquis d'), maîtres des villes de Ferrare et de Vicence à la fin du XIIIe siècle, VI, 9.
Este (Alexandre d'); sa bibliothèque, P. J., passim.
Este (Azon d'), seigneur de Ferrare. — Sa mort. — On se dispute sa succession, VII, 3.
Este (Berthold d'), commandant des troupes vénitiennes dans la Morée;

fortifie l'isthme de Corinthe, XVII, 3.

Este (César d'), déclaré par le pape inhabile à succéder à Alphonse II, duc de Ferrare. — Les Vénitiens soutiennent ses droits. — Raison qu'en donne le cardinal d'Ossat. — Mémoires curieux sur cette affaire. — César renonce à Ferrare pour ne conserver que Modène et Reggio, XXVIII, 4. — Extrait des mémoires en sa faveur, P. J., sect. 9.

Este (François d'), prétendant à la succession de Ferrare, VII, 3.

Este (Frisque d'), fils d'Azon d'Este, seigneur de Ferrare, et d'une courtisane vénitienne.—Dispute la succession de son père; est aidé par les Vénitiens; leur cède ses droits, VII, 3.

Este (Nicolas d') marquis de Ferrare, s'allie à François Carrare II, contre la régente de Milan, XI, 22. — Variations de sa politique. — Voit Ferrare assiégée et sa Polésine ravagée. — Fait sa paix avec les Vénitiens; leur cède Rovigo avec la faculté du rachat. — Va demander pardon à la république, XI, 24. —Refuse le passage aux Florentins, XV, 3.

Estevan de Campajo soutient que le roi de Portugal est dans les prisons de Venise, XXXVIII, 6.

Estrades (l'abbé d'), ambassadeur à Venise; sa correspondance citée, XXXI, 32.

Estrées (le cardinal); ses négociations, citées, XXXIV, 9.

Estrées (le maréchal d'); relation de ses négociations, XXXII, 7.— Sa correspondance citée, 17. — Discours sur Mantoue, 1630, P. J., sect. 3, § 8. — Ses négociations, P. J.; sect. 5, § 1.

Etats-généraux de France; rapport de l'ambassadeur Antoine Capello, sur leur convocation, XXXVI, 2.

Etats-unis d'Amérique. Guerre pour leur indépendance, XXXV, 14.

Etienne Arsène Zacharie, archevêque de Patras; cède cette ville à la république, 1408, XII, 3.

Etole d'or; marque distinctive accordée à quelques nobles vénitiens. — Héréditaire dans les maisons Contarini, Querini et Morosini, XXXIX, 3.

Eu (Philippe d'Artois comte d'), connétable de France; marche avec plusieurs seigneurs français contre les Turcs, XI, 11. — Veut qu'on attaque sans attendre les Hongrois, 13.

Euganéens (monts); ont peut-être été autrefois des îles, I, 2, 12.

Eugène IV, pape, le cardinal Condolmieri vénitien, XIV, 10.— Menacé d'être déposé, XV, 2. — Composition de son armée, 8. — Il excommunie Sforce et les Vénitiens, XVI, 1.—Sa lettre au doge, P. J., sect. 3, § 6.

Eugène de Savoie (le prince), bat les Turcs à Zeuta, XXXIV, 7. — Commande l'armée impériale en Italie.— Sa vie citée. — Ses succès. — Gagne la bataille de Tunis, après avoir perdu celles de Luzara et de Cassano, 10. — Occupe Chiari, 11. —Gagne sur les Turcs la bataille de Peterwaradin, 16.— Prend Belgrade, 17.

Eustache de Pavie, commandant de la flotte milanaise sur le Pô. — Bat les Vénitiens sous Pavie, 1431, XIV, 12.

Evêques. Les évêques catholiques des villes de la côte, poursuivis par les Lombards qui étaient Ariens, se réfugient dans les lagunes, I, 14. — Evêques dans les colonies vénitiennes du Levant, II, 44. — Nombre des évêchés. —Formule de l'installation des évêques. — La république retient le droit de les nommer jusqu'à la ligue de Cambrai. — Abandon de ce droit. — Les évêques devaient être présentés par des cardinaux vénitiens. — Leur famille répondait de leur conduite, XXVIII, 11. — Mesures contre ceux qui favoriseraient les prétentions de la cour de Rome, P. J., sect. 1, §. 3. — Revenus de chacun des évêques de l'état de Venise, P. J., sect. 2,

§ 3. — Revenus des évêchés de Candie, P. J., sect 2, § 4.
Evêque de Brescia (l'), dépouillé de ses biens et banni pour avoir révélé les secrets de la république à la cour de Rome, IX, 20.
Evêque de Côme (l'); lettre que lui écrit le général Bonaparte, P. J., sect. 18.
Evêque de Venise (l'), surnommé *vescovo de' morti*, avait un droit sur les morts; démêlé de l'évêque avec le gouvernement à ce sujet. v. *Nicolas Moresini*, IX, 20.
Examen de la liberté de Venise; livre attribué (vraisemblablement à tort) au marquis de Bédemar, cité, I, 10, 23. — VI, 14. — Eloge qu'on fait de ce livre dans la prétendue instruction donnée par le marquis de Bédemar à son successeur, P. J., sect. 2, § 1.

F.

Fabbrizio (Roger). Sa description de la guerre de Croatie et de Hongrie, en 1592, P. J., sect. 3, § 7.
Fabert (le marquis de), tué à Candie, XXXIII, 24.
Fabre (le père), continuateur de l'histoire ecclésiastique de Fleury, cité XVIII, 17. — XX, 4, 8. — XXI, 3, 18, 25. — XXIII, 6, 11.
Fabriciatio (Jean), maître de la milice en 742, I, 19. — On lui crève les yeux et on le dépose, 742, I, 20.
Fabrizio (Gabriel). Son traité sur l'origine des fiefs dans le Frioul, P. J., sect. 4, § 1.
Facio (Barthélemi). Son histoire de la guerre de Chiozza, citée X, 9 — 13 — XI, 17.
Factions des Justiniani, des Polani et des Basi, contre les Barbolani, les Selii et les Scroli, II, 5.
Faenza, ville de la Romagne, assiégée par les Vénitiens, XX, 22.
Faenza (le seigneur de) renforce de douze cents chevaux l'armée de la république, XIII, 14.
Falcon (Constance), de Céphalonie, premier visir à Siam, XIX, 11.
Falier (Angelo), procurateur. Son discours contre la proposition de transférer le gouvernement de la république à Constantinople, V, 11.
Falier (Jean). Sa relation de la perte de Nicosie, P. J., sect. 3, § 7.
Falier (Marin), prend le commandement du siége de Zara. — Bat les Hongrois et soumet la place, VIII, 12. — Doge, 1354. — Son caractère, 23. — Insulte qu'il reçoit dans un bal. — Il était très-violent. — Son anecdote avec l'évêque de Trévise. — Son ressentiment de ce que l'insulte de Steno n'est pas punie plus sévèrement, 24. — Conspire avec un patron de l'arsenal, 25. — La conjuration est découverte, 26. — Il est jugé et décapité. — Inscription mise à la place de son portrait, 27. — Sa conjuration, P. J., sect. 1, § 3. — Histoire de sa conjuration, P. J., sect. 3, § 5.
Falier (Michel), gouverneur de Zara. — Surpris dans cette place. — Sa condamnation, IX, 3.
Falier (Ordelafe), doge en 1102, II, 36. — Reprend Zara qui s'était donnée au roi de Hongrie. — Bat les Hongrois. — Ajoute à ses titres celui de duc de Croatie. — Est tué en combattant les Hongrois, 38. — Son affectation de distribuer les principales charges de l'état à sa famille, XXXIX, 9.
Falier (Vital), l'un des électeurs du doge en 1173, II, 47.
Falier (Vital), doge en 1084; obtient que l'empereur d'Orient renonce à ses prétentions sur la Dalmatie, et d'autres avantages pour le commerce, II, 33.
Falieri, l'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Fallope (Gabriel). Sa découverte des trompes qui portent son nom, XL, 5.
Famagouste, ville de Chypre, les

Vénitiens forcent l'entrée du port, mais sont repoussés de la place par les Génois, X, 3.—On la met en état de défense, XXVII, 5.—Assiégée par les Turcs, 8. — Secourue par Marc Antoine Querini, 9. —Resserrée par les Turcs.—Noms des principaux officiers qui y commandaient. — Les Turcs se logent dans le fossé.—Assaut.—Explosion de la mine.—Bombardement.—2e, 3e, et 4e assaut, 12.—Famine.—Capitulation, 13.—Ce siége coûte aux Turcs cinquante mille hommes, 14.—Relation sur cette ville, P. J., sect. 2, § 4.—Sa pétition aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6.—Relation de sa prise par les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.

Familles Patriciennes, leur liste, P. J., sect. 3, § 2.—Leurs catalogues, P. J., sect. 4, § 5.—Familles admises en 1292, 1310, et 1381. — Liste des dix-neuf familles venues de Cp.; des sept familles venues de Syrie; des familles tribunitiennes, P. J., sect. 4, § 5.

Fano, ville, secourue par la république, en devient tributaire, II, 42.

Farnese (Antoine), duc de Parme. —Sa mort donne ouverture aux prétentions de l'infant don Carlos, XXXV, 7.

Farnese (Pierre Louis), fils naturel du pape Paul III, inscrit au Livre d'Or, XXXIX, 2.

Faroldo (Jules). Ses annales vénitiennes citées, III, 17, 20.—VII, 10. — VIII, 12, 21.

Farsetti (Joseph); sa vie de Cornelio Castaldi, P. J., sect. 4, § 4.

Farsetti (Thomas Joseph), bailli de Malte. Sa bibliothèque à Venise, P. J., passim.

Farsetti. Noble Vénitien. L'Étole d'Or lui est accordée sur la demande du roi de Danemarck, XXXIX, 3.

Fausto (Victor), mathématicien, XL, 5.

Favorite (bataille de la) gagnée par les Français sur les Autrichiens, 1797, XXXVII, 22.

Fedele (Cassandra). Femme savante, XL, 8.

Fedel Fedeli; son histoire de la guerre de Chypre, P. J., sect. 3, § 7.

Fedele Vincent, secrétaire de la république. Rapport de sa mission à Florence, P. J., sect. 5, § 2.

Félibien, ses entretiens sur la vie des peintres, cités, XXI, 18.

Feltre ville. Les Vénitiens obligent, en 1338, la Scala à céder cette ville, qui est donnée à Jean, fils du roi de Bohême, VIII, 6. — Le seigneur de Padoue la remet aux Vénitiens, comme gage de ses dispositions pacifiques, IX, 22. — Cédée à la république par la régente de Milan, 1404, XI, 23. — Prise par les Hongrois, XII, 6.— Se rend aux Vénitiens, 14.—Conquise dans la première campagne de la ligue de Cambrai par les Autrichiens; reprise par les Vénitiens, 1509, XXII, 17. — Brûlée par les alliés, 1510, XXIII, 2.— Auteur qui place à Feltre l'origine de l'imprimerie, XL, 4.

Fénélon. Plusieurs volontaires de ce nom dans l'expédition de Candie. —Le marquis de Fénélon voit tomber son fils à ses côtés, XXXIII, 22.

Féodalité inconnue à Venise, II, 47.

Ferdinand, roi de Sicile; sa lettre aux Vénitiens.—Lettres de ses ambassadeurs, P. J., sect. 3, § 6.

Ferdinand d'Arragon, roi de Naples; entre dans la ligue du pape et de Laurent de Médicis, XVIII, 1.— Les Vénitiens suscitent les Turcs contre lui, 3.—Il excite contre les Vénitiens le duc de Ferrare son gendre, 4.—Les Vénitiens lui font la guerre, son armée est battue par eux à Velletri. — Fait la paix avec la république, 5. — Protège l'usurpation de Louis Sforce duc de Milan, 14.—Droits de Ferdinand au trône de Naples, 16.— Marie sa fille naturelle avec un des fils d'Alexandre VI.—S'allie avec ce pape.—Il meurt, XX, 1.

Ferdinand II, roi de Naples, fils d'Alphonse d'Arragon. Ses mesures

de défense.—Obligé par l'insurrection de sa capitale et de son armée de s'enfuir, XX, 9.—Débarque en Calabre, 14.

Ferdinand, roi d'Arragon, se ligue contre Charles VIII, XX, 12.—Traite avec Louis XII, pour le partage du royaume de Naples, XXI, 10.—Ils se brouillent pour la fixation des limites, 12.—Guerre dans le royaume de Naples, 15.—Ferdinand traite avec Louis XII, et le trompe, 16.—Ses dispositions à l'égard du roi de France et de l'Autriche, XXII, 1.—Feint d'ignorer l'existence de la ligue de Cambrai, 6.—Recouvre les cinq ports que les Vénitiens occupaient dans ses états, 10.—Travaille à séparer l'empereur de Louis XII, XXIII, 9.—Sa mort, XXIV, 17.—Sa lettre au sujet des prétentions des Vénitiens sur le domaine de l'Adriatique, P. J., sect. 1, § 5.—Son traité de Blois avec Louis XII.—Traité de Cambrai contre les Vénitiens.—Reçoit l'investiture du royaume de Naples, P. J., sect. 3, § 7.

Ferdinand, archiduc d'Autriche, se ligue avec l'empereur et les Vénitiens contre les Turcs, XXVI, 8.—Donne asyle aux Uscoques dans la ville de Segna, XXX, 2.—Il fait la paix avec les Vénitiens, 12.—Roi de Bohême.—Veut devenir empereur, 15.

Fereti de Fereto; son histoire de Vienne, P. J., sect. 4, § 1.

Fermo (le comte de san); observations sur sa conduite dans la dernière révolution de Venise, P. J., sect. 18.

Ferracina (Barthélemi), paysan devenu mécanicien, XL, 6.

Ferrare, ville d'Italie; entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19.—Etait gouvernée par le marquis d'Este à la fin du treizième siècle, VI, 9.—Disputes pour la succession d'Azon d'Este, seigneur de cette ville.—Les Vénitiens favorisent les prétentions de Frisque.—Ils prennent Ferrare.—Frisque leur cède ses droits.—La ville se donne au pape, VII, 3.—Chasse les Vénitiens, 7.—Assiégée par les Vénitiens, 1404.—Le marquis de Ferrare fait la paix; conditions de ce traité, XI, 24.—Le duc de Ferrare excité contre les Vénitiens par le roi de Naples.—Contestation entre le duc et le Vidame de Venise.—Le Vidame se retire.—Le duc fait faire des soumissions.—Anciens traités avec Venise, XVIII, 4.—Le pape approuve le ressentiment des Vénitiens.—Les Vénitiens occupent la province de Rovigo, 5.—Le duc fait la paix; cède la Polésine, 9.—L'arsenal de Ferrare était un des mieux approvisionnés de l'Europe; il fournit un attirail d'artillerie à l'armée de Louis XII, XXIII, 17.—La maison d'Este dépouillée de ce duché par le pape Clément VIII, XXVIII, 4.—Occupée par les Français, XXXVII, 8.—Demande à s'organiser en république, 24.—Droits du siége apostolique sur Ferrare.—Traité d'Antoine Saint-Gallo, P. J., sect. 3, § 7.—Relation des ambassadeurs vénitiens sur l'état de Ferrare, P. J., sect. 5, § 2.

Ferrare (cardinal de). Sa proposition aux Vénitiens pour la ligue, P. J., sect. 3, § 7.

Ferrare (le duc de). Lettre par laquelle il réclame la protection de Louis XII contre l'excommunication, P. J., sect. 3, § 7.

Ferrazi (Cécile). Sa condamnation par le saint-office, P. J., sect. 1, § 4.

Ferreti. Son histoire du cardinal Contarini, P. J., sect. 4, § 4.—Son histoire d'Italie de 1250 à 1318, citée, VI, 7.—XXXIX, 15.

Fêtes de Venise.—Cérémonie des épousailles de la mer.—Concours d'étrangers qu'elle attirait.—Autres solennités, XXXIX, 14.

Feu Grégeois. Les Vénitiens en ont fait usage, XIX, 29.

Ficheti (J.-B.). Sa bibl. manuscrite,

catal. de Montfaucon, P. J., passim.
Ficin (Marsile), enseigne la philosophie de Platon, XL, 7.
Fiefs. Ne sont guères connus que dans le Frioul, XXXIX, 5. — P. J., sect. 2, § 5.
Fiesque (Louis de), amiral génois. — Battu à Antium par les Vénitiens, X, 3.
Filace (Evandre). Son discours sur les causes de la guerre dans le Frioul, P. J., sect. 3, § 8.
Filangieri, cité, XXVIII, 9.
Filiasi (le comte de). Son ouvrage sur les lagunes et sur l'origine des Vénètes, I, 3.—II, 41.—V, 12. —XIII, 3.—XIX, 6, 7, 8, 14, 16, 29.—XL, 5.
Finances. Etat des revenus de la république au commencement du 15e siècle, XII, 16.—Revenus que la république tirait de ses provinces conquises en Italie, XIII, 4. — Augmentation d'un pour cent sur les contributions.—Ce qu'elle produit, 12.—Revenu de la république en 1469.—Comparaison de cet état à celui de 1423, XVII, 6. —Dépenses de la guerre de Ferrare.—Nouveaux impôts, XVIII, 9.—Etat des finances de la république en 1490.—Comparaison de ses revenus à ceux de la France et du Milanais, XVIII, 13.—Les revenus de la république diminués de moitié par la guerre de la ligue de Cambrai.—Réduction des traitements de tous les fonctionnaires.— Vénalité des charges. — Impositions sur les villes, sur le clergé.— — Emprunts. — Remarque d'un historien sur ces emprunts. — La guerre de Cambrai coûte quatre-vingt-cinq millions à la république, XXIV, 18.—Epuisement de la république pendant la guerre de 1536, XXVI, 7.—Impôt de cinq décimes sur les biens des particuliers.- Autres ressources de finances employées en 1538, 9. — Etat des finances de la république en 1619. —Caisse de réserve, XXXII, 9.— Revenus et dettes de la république après la paix de Passarowitz, XXXV, 1.—Situation des finances à la fin du XVIIIe siècle, 19.—Ses revenus, P. J., sect. 1, § 1.—sect. 2, § 1. — § 3.—Mémoires sur la forme des impositions, P. J., sect. 2, § 4.—Etat des revenus de la république.—Mémoires du marquis de Bédemar sur les revenus et les dépenses.—Autre état des recettes et dépenses, par H. D. V.—Autre. —Autre pour l'année 1753.—Autre pour l'année 1768. — Autre pour l'année 1773.—P. J., sect. 2, § 5.
Fini (Horace). Son rapport au collége, 1678, P. J., sect. 3, § 8.
Fioravanti (Jacques Marie). Ses mémoires sur Pistoia, cités, VI, 9.
Fiorentino (Pierre). Ses dialogues sur Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Fiume, ville d'Istrie.—Les Vénitiens s'en emparent, XXII, 15.
Flabenigo (Dominique). A la tête de la faction qui chassa le doge Othon Urseolo, II, 27. — Est déclaré traître à la patrie.—S'enfuit, 28. — Elu doge en 1030. — Fait défendre toute adjonction au dogat, 30.
Flammel. Manuscrit des voyages de Marc Pol de sa main, P. J., sect. 4, § 6.
Flangini (Louis), commandant d'un vaisseau vénitien. — Engage le combat contre la flotte turque devant Corfou, XXXIV, 14.—Commandant d'une flotte vénitienne.— Bat les Turcs. — Est tué dans le combat, 17.
Fleur de Beaujeu, commandant des chevaliers de Rhodes. — Tué à la croisade de Smyrne, VIII, 10.
Fleurange. V. *la Marck*.
Fleurus (bataille de), gagnée par les Français, XXXVI, 20.
Fleury, l'abbé. Son histoire ecclésiastique, citée, III, 6, 8, 10, 12, 13, 19.—IV, 34, 38.—V, 13, 25. —VII, 6.—XI, 4.
Fleury (le cardinal). Son adresse à négocier la paix de 1735, XXXV, 8.
Flondo (Barthélemy), secrétaire du pape, condamné pour avoir expédié de faux brefs, P. J., sect. 3, § 6.
Florence. Condition des nobles dans

cette ville à la fin du 13e siècle, VI, 9.—Cette ville perd cent mille habitants par la peste de 1348, VIII, 12. — Cette république se porte pour médiatrice entre les Vénitiens et leurs ennemis après la guerre de Chiozza, X, 28.—Sollicite les Vénitiens de faire avec elle la guerre au duc de Milan, XIII, 1. — Les Florentins se brouillent avec ce duc à l'occasion de Forli. —Défendent à leurs ambassadeurs de parler de paix sous peine de la vie, 2.—Harangue des envoyés de Florence aux Vénitiens pour les entraîner à la guerre contre Philippe-Marie Visconti, 9.—Les deux républiques s'allient, 1425, 11.—Florence divisée par les Strozzi et les Médicis, XV, 2.—Fait sa paix séparée avec le duc de Milan sans consulter les Vénitiens, 3.—Abandonne l'alliance du duc pour entrer dans celle des Vénitiens, 7. — Refuse d'entrer dans la ligue des Vénitiens contre François Sforce.— Les Vénitiens traitent Florence en ennemie, XVI, 11.—Effets de l'élévation des Médicis.—Le pape et le roi de Naples veulent les opprimer. —Les Vénitiens et le duc de Milan les soutiennent, XVIII, 1. — Les Florentins chassent Pierre de Médicis pour avoir remis, sans leur aveu, plusieurs de leurs villes à Charles VIII.—Entrée de Charles à Florence. — Réponse énergique de Capponi, XX, 7.—Les Médicis deviennent souverains à Florence, XXIV, 4.—Lettres de la balie de Florence aux Vénitiens et réponses, P. J., sect. 3, § 6.

Floriot, chef des mineurs à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.

Florus historien, cité XVII, 17. — XXVIII, 6.

Foires. Leur établissement, II, 33.

Foisnons (Jean). L'un des croisés français devant Cp., IV, 17.

Foix (de), ambassadeur de France à Venise. — Sa correspondance, XXVII, 4. — Ambassadeur à Venise. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.

Folieta (Hubert). Son histoire de Gênes, citée, IX, 27.

Foncemagne (M. de). Mémoires de lui, cités, XVIII, 15. — XX, 4, 8, 10. — P. J., sect. 3, § 6.

Fonctions publiques chez l'étranger. — Exemples de Vénitiens qui en avaient rempli. — Défense de les accepter. — Usage de plusieurs républiques d'Italie d'appeler un étranger pour le mettre à la tête du gouvernement, V, 22.

Fontana (Antoine), secrétaire d'ambassade à Paris. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Fontana (Erasme Malvicino). Sa description de Vérone, P. J., sect. 4, § 1.

Fontanieu, sa bibliothèque, P. J., passim.

Fontanini (Juste), archevêque; sa bibliothèque, P. J., passim.

Fontius, sa chronologie, citée III, 21.

Forbin (le chevalier de). Sa croisière dans l'Adriatique.—Ses mémoires, XXXIV, 20.

Forçats, comment ils étaient traités, XIX, 33. — P. J., sect. 2, § 7.

Forcellini (Égidio), perfectionne le dictionnaire de Calepin, XL, 3.

Forêts, leur administration confiée aux agents de la marine, XIX, 31.

Forfait. Son mémoire sur la marine de Venise, cité I, 2. — XIX, 31. — XXXV, 19. — XXXVIII, 16.

Forli (le seigneur de), confie au duc de Milan la tutelle de ses enfants, ce qui occasionne une guerre entre le duc et les Florentins, XIII, 2.

Fornace (Louis de), élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.

Formaleoni (Vincent), cité XVI, 20. — XIX, 29. — XL, 5.

Fornoue (bataille de), gagnée par les Français sur les Vénitiens, et la confédération, 1495, XX, 17.

Fortifications. Travaux dont les Turcs fournissent le premier modèle au siége d'Otrante, XVIII, 3.

Fortifiocca, historien, cité, VI, 9.

Fortis (l'abbé), pense que les monts Euganéens pourraient avoir été

des îles, I, 2. — Son voyage en Dalmatie, cité X, 4.— XIX, 23. — Sa description de la république de Poglizza, XXXII, 18. — Sa célébrité, XL, 6.

Fortis. Son mémoire sur les manufactures de Venise, P. J., sect. 2, § 6.

Fortunat, élevé au patriarchat de Grado, I, 21. — Conspire contre le doge, I, 22.

Foscari (François), envoyé à Mantoue pour y être tuteur du prince mineur, XII, 4.

Foscari (François) procurateur, partisan de la guerre contre le duc de Milan, XIII, 2. — Harangue que lui adresse le doge Thomas Mocenigo, 3. — Ce doge exhorte les sénateurs à ne pas le lui donner pour successeur, 5. — Est un des concurrents au dogat. — Il emploie les fonds de la procuratie à se faire des partisans. — Leur manége. — Arguments qu'on fait contre lui. — Sa réponse. — Il est élu, 6. — Appuie les demandes des Florentins contre le duc de Milan, 10. — Assassiné par un fou; il n'est blessé que légèrement, XIV, 10. — Mot à double entente qu'il dit à Carmagnole, 14. — Foscari veut se démettre de sa dignité; on ne le lui permet pas. — Ses nouvelles instances pour obtenir sa démission. — Chagrin que lui cause la condamnation de son fils, XVI, 1. — Mariage projeté entre sa fille et l'empereur de Cp., Constantin Paléologue, 14. — Triple accusation de ce fils; leurs adieux, 17. — Inimitié des Lorédan contre la famille Foscari. — Mot qui échappe au doge contre Pierre Lorédan. — On répand qu'il a hâté sa mort, 18. — Il cesse d'assister aux conseils. — Plaintes contre lui. — Le conseil des dix demande qu'on lui adjoigne une commission de vingt-cinq membres. — On délibère qu'il sera tenu d'abdiquer. — Il s'y refuse. — On le dépose. — Sa réponse. — Sa sortie du palais. — Sa mort. — Ses obsèques, 19. — Réflexions sur cet événement, 20. — Sa déposition, P. J., sect. 1, § 3.

Foscari (Frédéric). Harangue contre les réformes proposées par Charles Contarini, P. J., sect. 3, § 9.

Foscari (Jacques), fils du doge François Foscari, accusé d'avoir reçu des présents des princes étrangers. — Mis à la question. — Condamné au bannissement. — Accusé d'un assassinat. — Mis encore à la torture. — Sa sentence. — Relégué à Candie. — Il écrit au duc de Milan pour solliciter sa protection. — La lettre est interceptée. — Il est reconduit à Venise. — Torturé une troisième fois. — On aggrave sa peine et on le renvoie dans son exil. — Ses adieux à sa famille. — On découvre qu'il n'était point coupable de l'assassinat, mais il était mort en prison, XVI, 17. — Jugements prononcés contre lui par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Foscari (Marc), frère du doge François, membre d'une commission adjointe au conseil des dix, pour juger son frère. — On l'exclut de la délibération, XVI, 19.

Foscari (Marc); son discours pour la paix avec Soliman II, XXVI, 7.

Foscari (Marc), relations de son ambassade à Florence, P. J., sect. 5, § 2.

Foscari (Paul), évêque de Venise, entreprend de faire revivre les prétentions du clergé sur un dixième de toutes les successions. — Le gouvernement s'y oppose. — Il se retire à Rome. — Cite le doge devant le pape. — Le gouvernement poursuit sa famille. — L'évêque obligé de se désister de ses prétentions, IX, 20.

Foscari, baile de Venise à Cp. Note que lui adresse l'ambassadeur de France pour lui proposer une alliance entre la France et Venise. — Sa correspondance, citée XXVII, 9.

Foscarini, ambassadeur de Venise à Paris. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Foscarini (Antoine), condamné injustement pour des correspondances

avec l'étranger.—Cause de son malheur. — Il est réhabilité, XXXII, 11. — Étranglé par ordre du conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Foscarini (Jacques), ses réglements pour l'administration de Candie, P. J., sect. 2, § 4.

Foscarini (Jacques), relation de la campagne de mer de 1572, P. J., sect. 3, § 7.

Foscarini (Jérôme), capitaine-général à Candie, meurt en arrivant, XXXIII, 16.

Foscarini (Marc), doge, 1760; son ouvrage sur la littérature vénitienne. — Épigramme sur ce doge et sur son successeur, XXXV, 16. — Son histoire de la littérature vénitienne, citée VII, 1. — XL, 3. — Bibliothécaire de Saint-Marc, 4, 7. — P. J., sect. 3, § 2. — P. J., sect. 4, § 2. — P. J., sect. 11. — Son histoire de la littérature de la noblesse vénitienne, P. J., sect. 4, § 3.

Foscarini (Marc), commissaire pour la réforme du conseil des dix, et de l'inquisition d'état. — Défend ces institutions, XXXV, 20.

Foscarini (Michel). Son histoire, citée, XXXIII, 26. — Historiographe de la république, XL, 7.

Foscarini (Nicolas); son discours en faveur de l'alliance de la république avec l'empereur, XXI, 27.

Foscarini (Nicolas), nommé provéditeur-général des provinces de terre-ferme. — Instructions que lui donne le gouvernement, XXXVII, 3. — Son entrevue avec le général Bonaparte; sa frayeur; son rapport, 5.

Foscaro (George), conspire contre le doge Maurice Galbaio, I, 22.

Foschia, l'ancienne Phocée, ville de l'Asie mineure. La flotte turque battue dans cette rade par les Vénitiens, XXXIII, 13.

Foscolo (Léonard), capitaine-général à Candie, réprime une révolte des Albanais. — Il est remplacé, XXXIII, 14.

Fougasses (Thomas de), son histoire de Venise, citée XX, 6.

Fox (M.) son discours contre le traité de Pilnitz, XXXVI, 8.

Fracastor (Jérôme), l'un des littérateurs liés d'amitié avec Barthélemi Alviane, XXII, 8. — Professeur à l'académie de Pordenone, XL, 4. — Ses travaux dans les sciences, 7. — Poète latin, et médecin, 8.

Fracastor (Jacques). Son ouvrage sur la guerre de Venise, P. J., sect. 2, § 2.

Fracchetta (Jérôme), récit de la guerre contre les Turcs et de la fatale entreprise de Clissa, 1596, P. J., sect. 3, § 7.

Fradello (Marin), arme un vaisseau à ses frais pour la défense de Venise, VIII, 21.

France (la). Rapports de la république avec la France, P. J., sect. 2, § 1. — Son commerce avec Venise, P. J., sect. 2, § 5. — Relations des ambassadeurs vénitiens sur la France. — État des revenus de la France, en 1761 et 1750. — État des subsides secrets que la France payait à l'étranger, en 1744, 1750. — P. J., sect. 5, § 2.

Franceschi (Pierre), secrétaire du gouvernement vénitien. Son livre, *Codice delle leggi attenenti al consiglio de' dieci*, cité XVI, 20. — Son histoire de la correction du conseil des dix, en 1761, citée XXXV, 20. — XXXIX, 11, 16. — Son histoire de la correction du conseil des dix, en 1761, P. J., sect. 3, § 9.

Francischino (Marius), son histoire de la conjuration de B. Thiepolo, P. J., sect. 3, § 5.

François Ier, roi de France. Son mariage avec Claude, fille de Louis XII, XXI, 25. — Son avènement au trône. — S'allie avec les Vénitiens. — Son armée passe les Alpes. — Fait un traité avec les Suisses, qui est rompu, XXIV, 13. — Son armée prend position à Marignan. — Bataille de ce nom. — Milan et Crémone se rendent à lui, 14. — Traite avec le pape, qui lui remet Parme et Plaisance. — Il prend les Médicis sous sa protection. — Traite avec huit cantons suisses, et re-

tourne en France, 15. — Signe avec Charles-Quint le traité de Noyon, 13 août 1516, 18. — Sa rivalité avec Charles-Quint pour la couronne impériale. — Il fait un traité d'alliance avec les Vénitiens, XXV, 1. — Fait pendre son ministre des finances, 5. — Son armée passe les Alpes sous le commandement de Bonivet. — Sa retraite. — Marseille assiégée par les Impériaux, 1524. — Le roi délivre la Provence, et poursuit les Impériaux en Italie, 9. — Ses fautes. — Les Vénitiens rentrent dans son alliance après l'avoir quittée. — Il perd la bataille de Pavie, et y est fait prisonnier; la perte de cette bataille, attribuée à l'erreur où était le roi sur la force de son armée, 8. — Recouvre sa liberté par le traité de Madrid, et s'allie avec les Vénitiens et avec le pape par le traité de Cognac, 9. — Il fait la paix avec Charles-Quint à Cambrai, 1529, 15. — Le duc de Milan fait trancher la tête à un envoyé du roi. — Le roi marche en Italie.—Envahit le Piémont, XXVI, 1. — Demande à l'empereur l'investiture du Milanais. — Réponse de Charles-Quint. — Retraite des Français, 2. — Effort du roi pour attirer la république dans son alliance, 4. — Conclut une trève de dix ans avec Charles-Quint, 10. — La république fait saisir des coupables dans l'hôtel de l'ambassadeur de France. — Réponse que l'ambassadeur de Venise fait au roi à ce sujet. — Son traité comme duc d'Angoulême, avec le roi Ferdinand de Castille. — Son traité comme roi avec l'archiduc d'Autriche. — Son traité avec le pape. — Histoire de sa conquête de Milan. — Son traité avec Maximilien Sforce, 12. — Son traité avec Charles, roi d'Espagne. — Son traité avec Maximien Ier, empereur. — — Son traité avec Venise. — Son traité avec Venise. — Son traité avec Clément VII. — Paix avec Charles-Quint. — Traité de Mouson avec le même, P. J., sect. 3, § 7.

Francolino (bataille de), perdue par les Vénitiens en 1309, VII, 7.

Francs-maçons; suppression des loges maçonniques à Venise, XXXVI, 4.

Frangipane (Cornelio), cité III, 20, 21, 22.

Frangipani (les); nobles romains. Leur humilité devant le tribun Cola Rienzi, VI, 9.

Frangipani, seigneur de l'île de Vegia. En est dépossédé par les Vénitiens, XVII, 18.

Frosis (Antoine de) envoyé par le pape Sixte IV à l'empereur. Ses instructions, P. J., sect. 3, § 6.

Fratta (Jean), sa Malthéide, XL, 8.

Frédéric Ier, empereur. Son diplôme à l'évêque de Torcello, I, 21.

Frédéric Barberousse, empereur. Ses brouilleries avec le pape Alexandre III, II, 45.—Couronné par le pape Adrien.—Jure de ne pas le faire assassiner, III, 6.—Se brouille avec le pape. — Marche en Italie; sa lettre au pape, 7.—Arbitre entre le pape Alexandre III, et l'antipape Victor III. — Convoque un concile à Pavie.—Se déclare pour Victor, 8.—Se fait couronner par lui, 9.—Est excommunié par Alexandre.—Fait raser Milan, III, 10. — Confirme l'élection de l'anti-pape Paschal III, en remplacement de Victor III, 11. — Assiége Rome et se fait couronner de nouveau par l'anti-pape. — Son armée détruite par la peste.—Passe les Alpes sous un déguisement, 12.—Revient en Italie.—Est battu par les Milanais, 13.—Sa réponse aux ambassadeurs de Venise qui lui demandent de se réconcilier avec Alexandre, 16.— Il arme un flotte contre Venise, 17. —Elle est battue, 18.—Il reconnaît Alexandre pour pape, 19.— Vient à Venise et baise les pieds du pape, qui lui met le pied sur la tête; Frédéric s'en plaint. — Réponse d'Alexandre, 20. — Vieille chronique où l'on raconte que le pape Alexandre III lui mit le pied sur

la gorge, P. J., sect. 3, § 2. — On nie la défaite de sa flotte par les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 3.

Frédéric II, empereur d'Occident; ses brouilleries avec le pape. — Exige de Jean de Brienne la cession de la couronne de Jérusalem. — Fait vœu d'aller à la Terre-Sainte. — Oublie son vœu. — Est excommunié. — Son mot sur le choix que J.-C. avait fait de la Palestine. — Ses invectives contre l'Eglise. — Il passe en Syrie. — Fait une trève avec le Soudan. — Son couronnement. — Il fait fustiger un prêtre. — Excommunié de nouveau. — Marche sur Rome, V, 13. — Déposé par Innocent IV. — Fait pendre son médecin pour avoir voulu l'empoisonner. — Fait trancher la tête à Pierre Thiepolo, fils du doge. — Meurt en 1250, 14.

Frédéric III, empereur, prétend disposer du duché de Milan comme fief de l'empire, XVI, 2. — Sollicite vainement l'admission d'un Vénitien au patriciat, et la grace d'un gouverneur de Candie, 17. — Son voyage à Venise. — Présents qu'on lui fait. Sa grossièreté, 21.

Frédéric d'Arragon, second fils de Ferdinand, roi de Sicile; traité de son mariage avec Anne de Savoie, P. J., sect. 3, § 6.

Frédéric Ier, roi de Sicile; traité de Mery, entre ce prince et Philippe IV, roi de France, pour le mariage de leurs enfants, 1306, P. J., sect. 3, § 5.

Frédéric III, roi de Naples; ses prétentions au duché de Milan, XXI, 3. — Dépouillé de son royaume par Louis XII, et Ferdinand d'Arragon. — Se retire en France avec une pension, 10.

Frégose (Jacob), doge de Gênes, en 1390, XI, 1.

Frégose (Pierre), doge de Gênes, en 1393, XI, 1.

Frémont (de), chargé d'affaires de France à Venise; sa correspondance, citée, XXXV, 1, 4.

Freret; son mémoire sur l'origine des Vénètes; il les fait venir de l'Illyrie, I, 3, 11.

Freschot; sa description de Venise, citée, XVII, 12. — XXXIII, 1, 16, 26. — XXXIV, 1, 4.

Fresheim, sergent de bataille à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.

Fresnes, v. *Defresnes Canaye.*

Fretta de Montalban; généalogie de cette famille, P. J., sect. 4, § 5.

Frioul, conquis par les Vénitiens, en 1420; leur est cédé par le patriarche d'Aquilée, XII, 14. — Transaction avec le patriarche au sujet de cette cession qu'il confirme, XVI, 16. — Le Frioul ravagé par les Turcs, XVII, 9. — Toute cette province est conquise par l'empereur, à l'exception des forteresses de Marano et d'Osopo, XXII, 10. — Le Frioul vénitien réuni à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15. — Cette province était la seule où il y eût des fiefs, XXXIX, 5. — Sa description, P. J., sect. 2, § 2. — P. J., sect. 2, § 4. — Seule province où il y ait des fiefs, P. J., sect. 2, § 5. — Histoire de cette province par Daniel Fabrizio, Jacques Valvassone, Jean Aylino, Joseph Lionti, et autres, P. J., sect. 4, § 1. — Guerre du Frioul, en 1499, racontée par Saadud-din, P. J., sect. 17.

Froissart, historien, cité, XI, 11.

Fuentes (le comte de), gouverneur de Milan; ses menaces contre les Vénitiens, XXIX, 11. — Fait bâtir un fort à l'extrémité du lac de Côme, XXXII, 1.

Fuentes (le fort de), bâti dans les Alpes par un gouverneur de Milan, XXXII, 1. — Occupé par les Français, XXXVII, 8.

Fulgence (le père), servite, théologien de la république, XXIX, 13. — Son traité de l'interdit, P. J., sect. 3, § 8. — Sa vie de fra Paolo Sarpi, P. J., sect. 4, § 4.

Fulgence Tomaselli; son État des revenus de Venise, P. J., sect. 2, § 5.

Fulgosius (Raphaël), jurisconsulte.

Son écrit en faveur du droit des Vénitiens sur l'Adriatique, P. J., sect. 1, § 5.

G.

Gabrino Fondolo. S'empare de Crémone, XIII, 2.
Gadoegue (Charles-Félix-Galéan, duc de). Succède au comte de Kœnigsmarck dans le commandement des troupes vénitiennes, au siége de Négrepont, XXXIV, 4.
Gaète. Capitulation de la garnison française de Gaète en 1496, P. J., sect. 3, § 6.
Gaillard. Historien de François Ier. Son erreur sur la passion de Louis XII, et d'Anne de Bretagne, XXI, 3.
Gajazzo (le comte de), commandant les troupes milanaises contre Charles VIII, XX, 15.
Galata. Tour à l'entrée du port de Cp.—Prise par les croisés, IV, 17.
Galbaio (Jean). Associé au dogat sous son père Maurice, 774; doge en 787. — Nomme un Grec pour remplir l'évêché d'Olivolo. — Fait périr le patriarche de Grado, qui s'y opposait, I, 21. — Chassé du trône, se réfugie à Mantoue en 804, 22.
Galbaio (Maurice), doge, 764, I, 20.
Galbaio (Maurice), fils de Jean, associé au dogat.—Fait précipiter du haut d'une tour le patriarche de Grado, I, 21. — Chassé du trône, se réfugie à Mantoue en 804, 22.
Galegani (Nicolas), commande un renfort que Venise envoie à la garnison de Chiozza, P. J., sect. 9.
Galériens. La république en achetait et en recevait en présent, XXX, 14.
Galilée, professeur à Padoue, XL, 4.—Fait, en présence du sénat de Venise, l'expérience du pendule et du télescope. — Le souvenir de ces découvertes consacré par une médaille, 5.
Galiotes à bombes. Les Vénitiens en font usage, pour la première fois, au siége de Castel-Nuovo, XXXIV, 3.
Galla. Séditieux. — S'empare du dogat; en est chassé et exilé, I, 20.
Galland. Sa traduction de l'historien turc Saadud-din-Mehemed-Hassan, citée, XIII, 7.—XVI, 14.—Sa traduction des Annales turques de Naima-Effendi, citée, XXXIII, 1, 9, 10, 12, 13, 14.—Extraits de sa traduction de Saadud-din et de Naima-Effendi, P. J., sect. 15.
Galli (Jacques). Son testament, P. J., sect. 4, § 4.
Galliano (Vincent). L'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.
Gallipoli, sur le détroit des Dardanelles. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de l'empire grec, IV, 37.—Concédée en fief, avec le titre de duché, à Marc Dandolo, et Jacques Viaro, 40.—Bataille de Gallipoli, XII, 10.
Gallipoli, ville du royaume de Naples. Prise par les Vénitiens, XVIII, 8.—Après la conquête du royaume par Charles VIII, tient pour Ferdinand II, XX, 11.
Gallo (le marquis de), ministre de Naples, et plénipotentiaire pour l'Autriche aux préliminaires de Léoben, XXXVII, 26. — Sa convention préliminaire avec les plénipotentiaires français, P. J., sect. 18.
Gallo (saint, Antoine). Son Traité des droits du saint-siége sur Ferrare.—Sur le refus fait par les Vénitiens de laisser passer les troupes allemandes, P. J., sect. 3, § 7.
Gallois (M.). Sa bibliothèque à Paris, P. J., sect. 5, § 2.
Galluccio (Jean-Paul). L'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.
Galon de Sarton, chanoine de Saint-Martin de Péquigny; pille des reliques à Cp., IV, 34.
Galuppi, célèbre musicien, XL, 9.
Galvani de la Flamma. Son histoire de Milan, citée, III, 41.
Gama (Vasco de). Sa découverte du

cap de Bonne-Espérance, XVIII, 18.
Gambara (Véronique). Distinguée dans la poésie latine.—Ses poésies lyriques italiennes, XL, 8.
Ganges (de), volontaire. Ses services à Candie, XXXIII, 21.
Garaguin (M. Jean-Luc). Ses Réflexions économiques sur la Dalmatie, citées, XXXV, 19.
Gardane (le général). Ses services au passage du Mincio, XXXVII, 2.—Blessé à Arcole, 18.
Garillan, dans le royaume de Naples.—Déroute des Français, XXI, 19.
Garnier, évêque de Troyes. Son vaisseau est l'un des premiers dont les échelles atteignent le rempart de Cp., IV, 33.—L'un des électeurs de l'empereur latin de Cp., après la conquête, 36.
Garnier, continuateur de l'Histoire de France, cité, XX, 5. — Son erreur sur la passion de Louis XII, et d'Anne de Bretagne, XXI, 3. — Cité, 4, 9. — XXIII, 8.
Garzoni (Augustin), ambassadeur à Vienne.—Sa conversation avec le baron de Thugut.—Sa correspondance, citée, XXXVII, 13.
Garzoni (Constantin). Relation de l'empire turc, 1574, P. J., sect. V, § 2.
Garzoni (Jean), élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Garzoni (Nicolas), élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Garzoni (Pierre), historiographe de la république, XL, 7.
Gaspari (Jean Paul), peintre et architecte. Son catalogue des auteurs Vénitiens, P. J., sect. 4, § 3.
Gasparoni, inventeur d'un nouvel alliage pour le métal des mortiers à bombes, XIX, 31.
Gaston de Foix, duc de Nemours, général de l'armée de Louis XII en Italie, XXIII, 13. — Consulte un sorcier qui lui prédit qu'il gagnera une bataille, 14. — Délivre Bologne assiégée par l'armée de la sainte union, *idem*.—Marche sur Brescia que les Vénitiens venaient de surprendre, les bat et reprend cette place, 15. — Poursuit les alliés dans la Romagne.—Averti que les Allemands ont reçu ordre de quitter son armée, il livre la bataille de Ravennes, la gagne, et y est tué, 17.
Gatta-Melata (Jean de Nani) prend le commandement de l'armée vénitienne, XV, 4. — Belle marche autour du lac de Garde.—Il bat les troupes du marquis de Mantoue.—S'empare de Torbolé, 5.—Se retire vers Padoue, 6.—Cède le commandement à François Sforce.—La république lui décerne une statue, 7. — Son oraison funèbre, P. J., sect. 4, § 4.
Gattaro (André). Sa continuation de la chronique de son père, citée, IX, 18. — X, 28.—XI, 26, 27.—Sa chronique de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.—Sect. 9.
Gattaro (Barthélemi-Galéas). Sa chronique de Padoue, citée, IX, 18, 23. — P. J., sect. 4, § 1.
Gattaro (Galéas). Sa chronique de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Gaudio (Antoine). Ses annales de Vicence, P. J., sect. 4, § 1.
Gavalla (Léon), commande la flotte de Jean Vatace contre l'empereur grec, et est battu, V, 8.
Gaza (Théodore), écrit pour Aristote contre Platon, XL, 7.
Géminien (Saint). Démolition de cette église.—Cérémonie annuelle à cette occasion, III, 4.
Gemo (Jacques). Sur l'entrée d'Alvise Morosini à Chiozza, P. J., sect. 4, § 4.
Gendarmerie. Faisait au 14ᵉ siècle la principale force des armées.—Sa solde, X, 1.
Généralissime de mer. Ce que c'était que cette charge, XIX, 30.
Généraux de terre et de mer. Sont autorisés à faire mettre à mort un homme dangereux, sans forme de procès, P. J. — Statuts de l'Inquisition d'État, à la fin du 6ᵉ vol.
Généraux étrangers. Usage de la république de confier toujours son

armée de terre à des généraux étrangers, VIII, 6.

Gênes. Condition des nobles dans cette ville à la fin du 13e siècle, VI, 9.—Désordres de cette république, XIV, 2.—Utilité de la rivalité de Gênes pour les Vénitiens, XVIII, 13.—Gênes se soumet à Louis XII, XXI, 5.—Révolte de Gênes contre Louis XII. —Est soumise, XXI, 26.—Nouvelle révolte, XXIII, 19.—Surprise par les Impériaux, 1522, XXV, 5.—Reprise par les Français commandés par le maréchal de Lautrec, 1527, 12.—Se révolte, 1528, 13.—Déclarée libre en 1559 par le traité de Cateau-Cambresis, XXVI, 14.—Cette république blâmée par le pape Paul V, XXIX, 2.—Tentative des Français pour surprendre cette ville, 1625.—Ressentiment de Louis XIII.—Les Génois font le procès à l'ambassadeur de France, XXXII, 4.—Cette ville se soulève contre les Autrichiens et les chasse de son territoire, XXXV, 11.—Rapports de la république avec Gênes, P. J., sect. 2, § 1.—Rapport sur le gouvernement de Gênes, P. J., sect. 5, § 2.

Genève. Voyez bibliothèque de Genève.

Geno (Marin), gouverneur de Candie, tué par les révoltés, V, 12.

Génois (les) obtiennent des priviléges en Syrie, II, 36.—Favorisent la révolte de Candie, V, 3.—Guerre avec les Vénitiens, qui les battent à Trapani, *ibid.*—Nouvelle guerre contre les Vénitiens, en 1256. La possession d'une église à Saint-Jean d'Acre en est le prétexte.—Les Génois perdent une bataille navale devant cette ville, 15.—S'allient avec l'empereur Michel Paléologue contre les Vénitiens. Mettent les prisonniers à mort.—Sont battus par la flotte vénitienne sur les côtes de la Morée.—L'empereur leur cède l'île de Chio.—Sont battus devant Trapani.—Détruisent la ville de la Canée.—Forcés à une trève en 1269.—Accusés d'avoir retenu et fait périr leurs prisonniers après la trève.—Leurs dissensions intestines, V, 16.—Renversent le gouvernement aristocratique.—Leur puissance.—Possèdent Chio, Pera. —Conquièrent ou achètent Théodosie, VI, 6.—Battent la flotte vénitienne à Curzola, 1293, 7; et à Gallipoli, 1294, 8.—Descendent en Candie, pillent la Canée, *ibid.* —Rupture momentanée entre les Génois et les Vénitiens, en 1324. —Les Génois de Pera achètent la paix après la défaite de leur flotte, VIII, 1.—Nouvelle guerre en 1327. —Ils battent une escadre vénitienne, 3.—Leur puissance à Cp. —Favorisent Jean Paléologue contre son compétiteur.—Deviennent les maîtres du détroit.—Y perçoivent la douane.—Leur querelle avec les Tartares.—Renoncent à toute communication avec ce peuple.—Confisquent les vaisseaux vénitiens, 14.—Guerre de 1349.— Flotte génoise surprise à Caristo, 15.—Triple alliance contre eux, 16.—Gagnent, en 1352, la bataille des Dardanelles sur les Vénitiens, les Catalans et les Grecs. Elle leur coûte sept cents nobles, 17.— Perdent contre les Vénitiens et les Catalans la bataille de Cagliari. Les prisonniers sont jetés à la mer. —Désespoir des Génois, 18.—Ils se donnent à Visconti, seigneur de Milan, 19.—Brûlent la flotte vénitienne à Sapienza.—Paix avec Venise, qui paie 200,000 florins pour les frais de la guerre.—Les Génois secouent le joug du seigneur de Milan, 21.—Entrent dans une ligue contre la république, IX, 23.—Mettent sur le trône de Cp., Andronic Paléologue à la place de son père, 24.—Dispute de préséance entre le consul génois et celui de Venise en Chypre.—Rixe qui en est la suite.—Plusieurs Génois massacrés.—Leur flotte se présente devant le port.—On signe un accommodement.—Les Génois

s'emparent de presque toute l'île, 27.—Battus à Antium par les Vénitiens, X, 3.—Battent la flotte vénitienne à Pola, 5.—Pénètrent dans les lagunes, 8.—Forcent la passe de Chiozza.—Prennent cette ville, 9.—Ils s'y trouvent bloqués, 16.—Efforts qu'ils font pour échapper.—Ils demandent à capituler.—Réponse qu'ils reçoivent, 24.—Se rendent à discrétion. — Nombre des prisonniers, 25.—Leur paix avec les Vénitiens, 28.—Leur situation après cette guerre.—Ils se donnent au roi de France.—Succession rapide de dix doges, XI, 1.—Accusés d'avoir favorisé la retraite des Turcs en Europe après la bataille d'Angora, 15.—Nouvelle guerre entre les Vénitiens et les Génois : ceux-ci sont battus à Sapienza, 1403.—Le roi de France fait arrêter les marchands vénitiens, et confisquer leurs marchandises, 17.—Ils font la paix.—Les Génois paient les dommages, 18. —Secourent les Lucquois contre les Florentins, XIV, 11.—Battus par les Vénitiens à Rapallo, 1431, 13.—Se révoltent contre le duc de Milan, XV, 2.—Suite de révolutions, XVII, 1.—Leur traité d'alliance avec Michel-Ange Comnène Paléologue, P. J., sect. 3, § 4.

Genovino (Jules), élu du peuple à Naples. Engagé dans le parti du duc d'Ossone, XXXI, 11.

Gentilli (le général), chargé de commander les troupes envoyées pour occuper les îles de la mer Ionienne, P. J., sect. 18.

Geoffroy, comte de Perche, l'un des chefs de la croisade en 1199, IV, 3.

George, moine vénitien, apporte en France l'art de fabriquer les orgues, XL, 9.

George, cypriote. Sa chronique de Chypre, P. J., sect. 4, § 1.

George de Sienne, donné pour inventeur des mines, XXI, 17.

George de Trébizonde, savant candiote. Accueil que lui fait le gouvernement vénitien.—Est nommé professeur. — Compose plusieurs livres, XVI, 22.—Sa dispute pour Aristote contre Platon.—Il encourt la disgrace du pape Nicolas V, qui était platonicien, XL, 7.

George (bataille de Saint), gagnée par les Français sur les Autrichiens, 15 septembre 1796, XXXVII, 15.

Georgio (Benvenuto di S.). Son histoire du Marquis de Montferrat, citée, IV, 37.

Ghiera d'Adda, pays sur la rive gauche de l'Adda, cédé à la république, 1433, XIV, 18.—Bataille de la Ghiera d'Adda. Voyez *Agnadel*. — La république renonce à la possesssion de ce pays par son traité avec Louis XII, XXIV, 5.—Les Vénitiens renoncent à ce pays par le traité de Noyon, 1516, 18.

Ghisi (André). Obtient à titre de fief la concession de Théonon, Scyros et Micone, IV, 40.

Giacolatio (le cardinal), cité, III, 20.

Giacomini (André). Sa relation de l'insurrection de Salo, XXXVII, 31.

Giannone. Son Histoire de Naples, citée, XXXI, 4, 8, 10, 23, 33.

Giannone (Pierre). Sa réponse au sujet de la souveraineté de Venise sur l'Adriatique, P. J., sect. 1, § 5.

Gianotti (Gaspard). Son écrit sur les prétentions du duc de Savoie au titre royal, XXXII, 16.—Des droits de la maison de Savoie, sur le royaume de Chypre, 1659, P. J., sect. 3, § 8.

Gibbon. Son histoire de la décadence de l'empire romain, citée, IV, 16, 30, 34.—VI, 6.—VIII, 14.—XI, 13.

Gibelins. Nom de la faction des impériaux en Italie. — Commencement de l'usage de cette dénomination, V, 14.

Giberti (Jean-Mathieu), évêque de Vérone.—Lettre qui lui est écrite et dans laquelle on prédit le sac de Rome, P. J., sect. 3, § 7.—P. J., sect. 4, § 1.

Gibraltar. Cédé à l'Angleterre par le traité de Munster, XXXIV, 10.

Gié (le maréchal de), commandant

l'avant-garde de l'armée française à la bataille de Fornoue, XX, 17.
Gihon, fleuve. Détourné par les Tartares vers le lac Aral, XIX, 5.
Ginguené. Son histoire littéraire d'Italie, citée VIII, 19. — IX, 9. — XL, 3, 8, 9.
Gioia d'Amalfi. On lui attribue l'invention de la boussole, XL, 5.
Giordano (Bernard). Son traité de l'interdit, P. J., sect. 3, § 8.
Giorgi (Barthélemi). Compose des vers dans la langue des troubadours, XL, 3.
Giorgi (Marius), doge, 1310. — Sa mort, VIII, 1.
Giorgino, peintre vénitien, XL, 9.
Giorno (Etienne del). Instructions pour Pierre Vico, résident de Venise, P. J., sect. 4, § 7.
Giovanelli (Joseph), provéditeur extraordinaire à Vérone. — Son rapport, XXXVII, 34. — Fait entrer des troupes dans Vérone, 36. — Son rapport, 41.
Giovanelli, patriarche de Venise, prête serment à la municipalité après la révolution démocratique, XXXVIII, 12.
Girardo (François), citadin, élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Girodet (M.), peintre d'histoire. Son aventure à Venise, XXXVI, 18.
Giusti (Vincent). Ses tragédies d'Ariane et d'Irène, XL, 8.
Giustiniani (François), doge de Gênes en 1393, XI, 1.
Glaces (manufacture de). Cause de l'infériorité de celles des Vénitiens, XIX, 24.—P. J., sect. 2, § 5.
Gobba (la). Femme du peuple chez qui se rassemblaient les bandits engagés dans la conjuration de François Carrare. — Elle est arrêtée. — Ses aveux. — Son fils désignait aux conjurés leurs victimes. — Il est pendu. — Elle est condamnée à dix ans de prison, IX, 19.
Gola (M. l'abbé de). Sa défense de l'orthodoxie de Paul Sarpi, XXIX, 14.
Goldart, cité XXII, 12.
Goldoni, poète comique, XL, 8.
Golenni, colonel à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.
Goltzius (Hubert). Son histoire de la Sicile, citée XXV, 13.
Gomerville, colonel à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.
Gondola (François). Sa relation de la Dalmatie, P. J., sect. 2, § 4. — De l'empire turc. — De la Chine, P. J., sect. 5, § 2.
Gonzague (Ferdinand de), duc de Mantoue. — Ses prétentions sur le Montferrat, XXX, 13. — Traité d'Asti, 14.
Gonzague (François de), marquis de Mantoue. Met son fils sous la tutèle des Vénitiens, XII, 4.
Gonzague (François de), prince de Mantoue, général des troupes de la république, XIV, 17. — Capitaine-général. — Sa principauté érigée en marquisat, XV, 3. — Il trahit les Vénitiens. — Facilite le passage aux troupes milanaises, 4. — Son pays est ravagé par l'armée de la république. — Sa cruauté envers les matelots vénitiens, 5.
Gonzague (François de), marquis de Mantoue, commandant de l'armée vénitienne à la bataille de Fornoue, XX, 15.
Gonzague (Jean-François), marquis de Mantoue. Sa lettre aux Vénitiens.—Lettre de ses fils aux mêmes, P. J., sect. 3, § 6.
Gonzalve de Cordoue. Commande une escadre espagnole combinée avec la flotte de Venise, XXI, 1. — Viole la capitulation de Manfredonia, malgré son serment, 10. —Chasse les Français du royaume de Naples, 17.
Gordon, cité XXI, 18.
Gorice, ville du Frioul. Prise par les Vénitiens, XXI, 28. — Les Autrichiens s'en emparent, XXII, 10. — Le comté de Gorice envahi par les Vénitiens, XXX, 9. — Gorice érigée en archevêché, XXXV, 13. —Prise par les Français, XXXVII, 26. — Sa description, P. J., sect. 2, § 2.
Gorice (le comte de). S'allie au patriarche d'Aquilée contre les Véni-

tiens. — Est obligé de faire hommage de ses fiefs à la république, XII, 14.
Gothard (Saint-), sur le Raab en Hongrie. — Bataille perdue par les Turcs contre les Impériaux, 1664, XXXIII, 19.
Goths (les) envahissent la Vénitie vers l'an 400. — Reviennent quelques années après, I, 5.
Gouverneur de Candie. Autorisé à faire mettre à mort un homme dangereux sans forme de procès P. J., sect. 1, § 3.
Gouverneurs des colonies. On les changeait fréquemment. — Inconvénient de ce système, V, 12.
Gouverneurs ou *Podestats*. Il leur est défendu de se marier avec une fille noble des villes sujettes, pendant la durée de leurs fonctions, P. J., sect. 1, § 3.
Governolo (combat de), en 1397, XI, 19.
Gozzi (Charles), auteur comique, XL, 8.
Grabuzes (les). Place de l'île de Candie, XXXIII, 3. — Conservée aux Vénitiens par le traité de 1669, 25. — Livrée aux Turcs par un officier napolitain, XXXIV, 4.
Gradenigo. L'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Gradenigo V. *Bibl.*
Gradenigo (André). Sa commission de Baile à Constantinople, P. J., sect. 1, § 1.
Gradenigo (Antoine), gendre du doge André Contarini, tué dans un combat sous Chiozza, X, 15.
Gradenigo (Barthélemi), doge, 1339. — Sa mort, VIII, 7.
Gradenigo (Barthélemi), ambassadeur de Venise à Paris. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Gradenigo (Barthélemi), ambassadeur en Espagne. — Sa correspondance, citée XXXVII, 9.
Gradenigo (Jean), doge en 1355, IX, 1. — Sa mort, 2.
Gradenigo (Jean), membre de la députation envoyée aux révoltés de Candie. — Comment elle est reçue, IX, 11.
Gradenigo (Jean), ambassadeur auprès du prince Charles de Hongrie, pour solliciter la paix, X, 13.
Gradenigo (Marc), commandant de la flotte Vénitienne à Cp. en 1126, V, 10. — Bat l'armée des Bolonais, 21.
Gradenigo (Marc). A la tête de l'insurrection de Candie, IX, 11. — Soupçonné et poursuivi par les insurgés, 12.
Gradenigo (Marin), capitaine d'une galère. — Surpris et tué par les Turcs, XXVIII, 5.
Gradenigo (Marin). Apaise une révolte de Candie, V, 12.
Gradenigo (Pierre), gouverneur de Capo-d'Istria. — Doge en 1289, VI, 3. — Ce qui put le porter à favoriser l'établissement de l'aristocratie, 10, 11. — Fait déclarer les membres du grand conseil inamovibles et héréditaires en 1319, 14. — Son discours pour justifier l'usurpation de Ferrare, VII, 5. — Haine qu'il inspire. — Ses principaux ennemis, 9. — Conjuration contre lui, 10. — Il en est averti la veille. — Mesures qu'il prend dans la nuit, 15. — Sa lettre sur la conjuration. — Réflexions sur sa belle conduite dans cette affaire, 17. — Punition des conjurés, 18. — Sa mort attribuée au poison, 20. — Sa lettre sur la conjuration de B. Thiepolo, P. J., sect. 3, § 5. — *Idem*. P. J., sect. 4, § 5.
Gradenigo (Thomas). Tué à la bataille des Dardanelles, VIII, 17.
Gradio (Étienne). Poëme sur les succès des Vénitiens, P. J., sect. 4, § 7.
Gradisca, dans le Frioul. Prise par les Autrichiens, 1508, XXII, 10. — Gardée par l'empereur pendant la trève de 1516, XXIV, 18. — Siége de Gradisca par les Vénitiens, XXX, 9. — Ils y font brèche. — Le siége levé à la prière du pape, 10. — On reprend le blocus. — La paix sauve la place, 12. — Prise par les Français, XXXVII, 26. — Sa description, P. J., sect. 2, § 2.

Grado, île de la côte du Frioul, I, 2. — Commence à être peuplée de fugitifs en 452, I, 6. — Le patriarche d'Aquilée se réfugie à Grado en 605. — Le patriarche arien d'Aquilée lui fait la guerre, 15. — Prise et brûlée par les Génois, X, 6. — Histoire de cette ville, P. J., sect. 4, § 1.
Grains. La république obtient le privilége d'en exporter de l'empire d'Orient, de la côte d'Afrique, de Naples, de Sicile et de quelques états d'Italie. — L'Angleterre l'approvisionne, V, 20. — La république fait le monopole des grains, XI, 32. — Blé qui se consommait annuellement à Venise au commencement du XVe siècle; son prix moyen, XII, 16.
Grand maître de Malte. Son voyage à Rome, 1581, P. J., sect. 3, § 7.
Grandis, sergent de bataille à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Grasset de St.-Sauveur. Son voyage dans les îles Ioniennes, cité XXXIV, 14, 15, 16. — Son Portolan, P. J., sect. 2, § 2.
Graswinckelius (Théodore). Ses ouvrages sur la liberté des mers, V, 21. — XXII, 12.
Gratario, de la ville de Mestre, chef des bandits engagés dans la conjuration de François Carrare, IX, 19.
Gratiani. Son histoire, citée XXXIII, 26.
Gratiani, nonce à Venise. — Sa lettre, P. J., sect. 4, § 7.
Grattarolo. Ses tragédies de *Polyxène* et d'*Astyanax*, XL, 8.
Greco (Philippe), l'un des électeurs du doge en 1173, II, 47.
Grecs. La communication avec les Grecs est la première cause qui fait sortir les Vénitiens de la Barbarie, XL, 1. — La langue grecque leur devient familière, grace au commerce et à la controverse, 2.
Grecs schismatiques. N'étaient pas justiciables du saint-office, V, 25.
Grecs unis. Obtiennent un évêque de leur rite en Dalmatie, XXXV, 19.
Grégoire VII, pape. Pénitence qu'il impose à l'empereur Henri IV, III, 5.
Grégoire IX, pape. Ses brouilleries avec l'empereur Frédéric II, qu'il excommunie. — Sa bulle. — Il le dépose, et publie une croisade contre lui. — Discours d'un curé de Paris, au sujet de cette excommunication, V, 13. — Grégoire IX offre l'empire à Robert, frère de Saint-Louis, *ibid*. — Il meurt, 14. — Sa lettre contre les Vénitiens, en faveur de l'archevêque de Ravenne, P. J., sect. 3, § 4.
Grégoire XII, pape, élevé au pontificat. Sa mère fut sœur, mère et grand'mère de papes. — La république lui refuse un asyle, et veut le faire arrêter, XII, 2.
Grégoire XV, pape, demande aux Vénitiens le rappel des jésuites, sans succès, XXXII, 15. — Ses instructions à son nonce à Venise, P. J., sect. 3, § 8.
Gremonville, ambassadeur de France à Venise. Sa correspondance, citée XXXIII, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Gressoni (Marc). Pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.
Grimaldi (Jean). Amène des matelots génois pour monter la flotte milanaise sur le Pô, XIV, 12.
Grimaldi (Napoléon), Génois, commandant de Chiozza, X, 19.
Grimaldi, amiral génois. Battu par les Vénitiens et les Catalans, à Cagliari, VIII, 18.
Grimaldi, sergent de bataille à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.
Grimani (Antoine), amiral vénitien. Funestes suites de sa mésintelligence avec André Lorédan. — Il laisse prendre Lépante. — Est dépouillé de ses dignités et envoyé en exil. — Se retire à Rome auprès du cardinal son fils, XXI, 1. — Opine dans le conseil pour l'alliance de Venise avec Louis XII, 5. — Son histoire de son exil. — Son élévation au dogat, XXV, 3. — Sa mort, 1523, 6.

Grimani (Baptiste), généralissime à Candie, XXXIII, 8. — Combat avec quatre vaisseaux contre la flotte turque. — La poursuit de station en station, 9. — Il périt dans une tempête, 10.
Grimani (Dominique), cardinal, archevêque d'Aquilée. — Honneurs qu'on lui rend à Venise, XXXII, 15.
Grimani (François). Son rapport sur la Dalmatie, cité XXXV, 19.
Grimani (Jean) patriarche d'Aquilée. — Sa donation à la bibliothèque de Saint-Marc, XXVIII, 6.
Grimani (Jean), patriarche d'Aquilée. — Lettre de la république de Venise pour le faire nommer cardinal, P. J., sect. 3. § 7.
Grimani (Jérôme), bibliothécaire de Saint-Marc, XL, 4.
Grimani (Jérôme), commissaire pour la réforme du conseil des dix et de l'inquisition d'état. — Défend ces institutions, XXXV, 20.
Grimani (Marc), patriarche d'Aquilée, commande les galères du pape dans la guerre de 1538, XXVI, 10.
Grimani (Marin), doge, 1595. — Couronnement de la dogaresse sa femme, XXVIII, 3. — Sa mort, 1606, XXIX, 4.
Grimani (Pierre), doge, 1741, XXXV, 10. — Sa mort, 16.
Grimani (Pierre), ambassadeur de Venise à Vienne. Sa conférence avec le baron de Thugut, au sujet de la levée en masse des paysans vénitiens contre les Français, XXXVII, 34. — Autre conférence avec le baron de Thugut après les préliminaires de Léoben, XXXVIII, 5.
Grimani de Vérone. Sa lettre à François Barbaro.—Son éloge de François Bembo et de Pierre Lorédan, P. J., sect. 4. § 4.
Grimani (Vincent). Sa bibliothèque, P. J., passim.
Grimm (le baron de). Sa correspondance littéraire, citée IX, 20.
Grisons. Efforts des Vénitiens pour conclure une alliance avec eux, XXX, 11. — Les opinions des novateurs divisent la population des ligues grises. — Révolte de la Valteline. — Intervention de la maison d'Autriche, de la France et de Venise. — Guerre, XXXII, 1.—Les Espagnols occupent Coire, et en sont chassés, 2. — Ligue de Venise et de la France pour soutenir les Grisons. — Médiation du pape, 3. — Traité de Mouzon qui la termine. — Le pays occupé par les Autrichiens, puis par les Français, qui en sont chassés, 5. — La république négocie avec eux pour en obtenir des troupes; ne pouvant y réussir, elle leur retire leurs priviléges, XXXV, 13. — Leurs affaires au sujet de la Valteline. — Traité de ligue entre les Grisons et la république. P. J., sect. 3, § 8.
Gritti (la famille), descendait, dit-on, de pêcheurs de Mestre, XXXIX, 2.
Gritti (Alvise). Son éloge par François Della Valle, P. J., sect. 4, § 4.
Gritti (André). Négocie la paix de 1501 avec les Turcs, XXI, 1.—Son discours pour que la république préfère l'alliance de la France à celle de l'empereur, 27. — Provéditeur à l'armée dans la guerre de la ligue de Cambrai, XXII, 6. — Surprend Padoue, 13. — On lui offre le commandement de l'armée en 1510. — Il le refuse et reste provéditeur, XXIII, 2. — Surprend Brescia. — Est battu par les Français et fait prisonnier, 15. — Chargé de négocier la paix entre Louis XII et la république, XXIV, 5. — Comment il est sauvé après la bataille de la Motta, 10. — Envoyé, en 1521, auprès de l'armée française en Lombardie. — Obligé de se réfugier à Côme après l'attaque de Milan, XXV, 4. — Opine pour retenir la république dans l'alliance de la France. — Est élu doge, 1523. — Le peuple murmure contre cette élection. — Maximes d'André Gritti, 6. — Sa réponse à l'ambassadeur de France et à celui d'Espagne après la bataille de Pavie, 8. — Le duc de Brunswick lui envoye un cartel, 13. — Il exhorte les patriciens à

concourir à la défense de la Dalmatie, XXVI, 10. — Sa mort, 12. — Pouvoirs qui lui sont donnés pour traiter de la paix avec Louis XII, P. J., sect. 3, § 7. — Son oraison funèbre par Bernard Navagier, P. J., sect. 4, § 4.

Gritti fils naturel du doge André Gritti, s'insinue dans la confiance du sultan Soliman II, et de ses ministres. — Service qu'il rend à la république, XXV, 15. — Employé dans les négociations de paix avec le sultan, XXVI, 11.

Gritti (Dominique). Sa relation de la Morée, P. J., sect. 2, § 4.

Gritti (François). Relation de son ambassade à Cp., 1727, P. J., sect. 5, § 2.

Gritti, ambassadeur en Espagne. Lettres que lui adresse le gouvernement au sujet de la conjuration de 1618, P. J., sect. 13.

Gropplero (le comte Joseph). Sa bibl. P. J., sect. 4, § 1.

Grosley. Sa dissertation sur la conjuration de 1618, par Saint-Réal, P. J., sect. 10.

Grotto (Louis). Joue le rôle d'Œdipe dans la tragédie de ce nom, représentée pour l'inauguration du théâtre de Vicence. — Poète dramatique lui-même. S'exerce dans la pastorale, XL, 8.

Gualdo (Émile). Son Histoire de Vicence, P. J., sect. 4, § 1.

Gualdi (Jérôme). Sa bibl. à Padoue, P. J., passim.

Gualfradini (Pierre), de Vérone, préteur à Sienne, P. J., sect. 3, § 6.

Guarco (Antoine). Doge de Gênes en 1394, XI, 1.

Guarini, de Vérone. Oraison funèbre de Georges Lorédan. — Discours sur Miano, préfet de Vérone. — Son oraison funèbre de Jean-Nicole Salerni. — Son éloge de François Pisani. — Son discours au préfet de Vérone, Barthélemi Storladre. — Son éloge de Zacharie Trévisan et d'Albin Badouer, P. J., sect. 4, § 4.

Guarino de Vérone traduit Plutarque et Strabon. — Son zèle sur la recherche des manuscrits, XL, 3. — Découvre le manuscrit des poésies de Catulle, 4. — Cette famille a produit trois savants philologues, 8.

Guarino (Baptiste), savant philologue, XL, 8.

Guarino (Jérôme), savant philologue, XL, 8.

Guastalla. Les Vénitiens acquièrent cette ville par échange, XII, 4.

Gueffier, résident de France chez les Grisons. Son discours sur les affaires de la Valteline, P. J., sect. 3, § 8. — Sa correspondance avec l'ambassadeur de France à Venise, au sujet de la conjuration de 1618, P. J., sect. 16. — Son incrédulité sur l'existence de la conjuration de 1618, XXXI, 2.

Guelfani (Pantaléon). Sa lettre à son fils qui voulait entrer dans les jésuites, P. J., sect. 4, § 7.

Guelfes. Nom de la faction opposée aux Impériaux en Italie. — Commencement de l'usage de cette domination, V, 14.

Guerre de sept ans, XXXV, 14.

Gui, abbé des vaux de Sernai, menace les croisés de la colère du pape s'ils attaquent Zara, IV, 8.

Guicciardini (Jérôme). Sa harangue au collége, P. J., sect. 4, § 7.

Guichardin (François), historien, cité, XVIII, 3, 15. — XX, 1, 2, 4, 6, 8, 11. — XXI, 1, 5, 9, 10, 11, 13, 18, 19, 26. — XXII, 3, 5, 10, 12, 15, 16, 17, 18. — XXIII, 4, 5, 8, 15. — XXIV, 1, 2, 3, 6, 8. — XXV, 4, 7, 8, 10. — Il commande les troupes du pape. — Sa mésintelligence avec le duc d'Urbin nuit aux succès de la campagne de 1526, 10. — Cité 12. — Observations sur la harangue qu'il attribue à Antoine Justiniani, ambassadeur de Venise. — Critique de divers passages de son histoire, par J. Simoneta, P. J., sect. 3, § 7.

Guichenon. Son écrit sur le titre royal des ducs de Savoie, XXXII, 16. — XXXIX, 8.

Guichenon (le chevalier). Discours

sur les droits du duc de Savoie sur le royaume de Chypre, 1659, P. J., sect. 3, § 8.

Guidon (Bernard). Sa vie de Clément V, citée VII, 7.

Guieux (le général) Ses services à la bataille de Roveredo, XXXVII, 14. — Attaque, dans sa marche, une colonne autrichienne qui se dirigeait sur Mantoue, 22. — Passe le Tagliamento, 26.

Guillaume de la Pouille. Son poëme des Normands, cité II, 32.

Guillaume de Nangis. Ses annales de saint Louis, citées V, 14.

Guillaume de Tyr, historien, cité II, 40.

Guillaume, fils du comte de Hainaut, veut marcher contre les Turcs. — Conseil que lui donne son père, XI, 11.

Guiscard (Robert), roi des Normands, assiége Durazzo et bat la flotte vénitienne en 1084, II, 32.

Guise (le duc de). Jugement de Fra-Paolo sur ce prince, XXXIX, 17.

Gussoni (André). Relation de son ambassade à Florence, 1576, P. J., sect. 5, § 2.

Gussoni (Marc). Bat la flotte de Jean Vatace, empereur de Nicée, V, 8.

Gussoni (Vincent), ambassadeur de Venise près l'électeur palatin.—Sa proposition au sujet de la guerre contre l'archiduc, P. J., sect. 3, § 8.

Gustave-Adolphe, roi de Suède. Joie de la cour d'Espagne à sa mort, XXV, 8. — Influence de ses victoires sur les affaires de l'Italie.— Son ambassadeur réclame un subside promis par les Vénitiens, XXXII, 8.

Gustave III, roi de Suède. Lettre anonyme qui lui fut adressée le jour de son assassinat, P. J., sect. 1, § 2.

Guy (M.), vice-consul. Son mémoire sur les îles de la mer Ionienne, P. J., sect. 2, § 4.

Guy de Chappes, l'un des croisés français devant Cp., IV, 17.

Guy, duc de Spolette, dispute les débris du royaume des Lombards, II, 9.

H.

Hadria, v. *Adria*.

Hainault (le comte de), conseil qu'il donne à son fils qui voulait marcher contre les Turcs, XI, 11.

Harcourt (le chevalier d'), de l'ordre de Malte; ses succès à Candie, XXXIII, 21.

Harcourt (le duc d'), commande l'armée française en Italie dans la guerre de la succession de Parme, XXXV, 8.

Hardouin, (le père), cité XL, 5.

Harlay; sa bibliothèque, P. J., passim.

Hauteville (le comte de), ministre du roi de Sardaigne, propose une ligue aux Vénitiens, qui la refusent, XXXVI, 11.

Helian (Louis), ambassadeur de Louis XII à la diète de l'empire. — Sa harangue contre les Vénitiens, XXIII, 1. — Sa diatribe contre les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 7.

Hénault (le président); son abrégé chronologique, cité I, 23.

Hénètes, peuple de Paphlagonie, I, 3.

Henin (M.), chargé d'affaires de France; sa correspondance, citée XXXV, 21.—XXXVI, 6. — Son livre intitulé : idée du gouvernement et de la police de Venise. — Se trompe sur la création des inquisiteurs d'état, P. J., sect. 1, § 1.

Henri IV, empereur. Pénitence qui lui est imposée par Grégoire VII, III, 5.

Henri V, empereur d'occident; réconcilie les Padouans et les Vénitiens; réclame de ceux-ci le manteau de drap d'or. — Son diplôme

où il indique les limites de l'état de Venise, II, 37.

Henri VII, empereur. Son voyage en Italie. — Les Vénitiens refusent de lui jurer fidélité, XXXIX, 1. — Sentence par laquelle il prive Robert de Sicile de son royaume, P. J., sect. 3, § 5.

Henri II, roi de France; son traité avec Nicolas des Ursins, comte de Petigliano, P. J., sect. 3, § 7.

Henri III, roi de France; son passage à Venise; réception qu'on lui fait; assiste en robe de sénateur à une séance du grand-conseil. — Ses emprunts aux Vénitiens. — Mot du pape à ce sujet, XXVIII, 1. — Est assassiné. — Félicitation de la république sur son élection au trône de Pologne. — Son entrée à Venise, 3. — Fêtes qu'on lui fit, P. J., sect. 3, § 7.

Henri IV, roi de France; offre, dit-on, aux Vénitiens, de leur faire rendre l'île de Chypre par les Turcs, XXVII, 17. — Son avènement au trône. — Est reconnu par la république. — Lui envoie son épée en signe d'amitié. — Les Vénitiens lui prêtent de l'argent, et en brûlent les reconnaissances. — Il les prend pour arbitres dans son différend avec le duc de Savoie. — Sa maison inscrite au livre d'or, XXVIII, 3. — Veut faire venir à Paris un charlatan qui faisait de l'or, 7. — Tentatives d'assassinat contre ce prince, XXIX, 13. — Emploie son influence auprès des Vénitiens pour empêcher le père Fulgence de prêcher l'avent à Saint-Marc, 14. — Accepté pour médiateur dans le différend de la république avec le pape, 15. — Négociation; il envoie le cardinal de Joyeuse pour conclure l'accommodement, 16. — Intérêt que le roi témoigne aux jésuites, 17. — Sa mort, XXX, 1. — Ses lettres à la république, P. J., sect. 3, § 7.

Henri VIII, roi d'Angleterre; se ligue avec le pape Jules II, le roi de Naples et d'Arragon, et les Vénitiens, contre Louis XII, XXIII, 12.

Henri, frère de Baudouin comte de Flandres; commande une des quatre divisions de l'armée des Latins, lorsqu'elle débarque devant Cp., IV, 17. — Empereur de Cp., 1206. — Ses guerres. — Son administration. — Sa mort, V, 5.

Henri, comte de Saint-Paul, l'un des chefs de la croisade, en 1199, IV, 3.

Héraclée, ville fondée dans l'île de Jezulo par les fugitifs d'Oderzo, I, 14. — Etait le centre du gouvernement de la république, 17. — Cesse de l'être, 20. — Guerre civile d'Héraclée contre Equilo, 21, — Prise et brûlée par Pepin, 23. — Est rebâtie, et prend le nom de Città-nuova, 24.

Héraclée, sur la Propontide; entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de l'empire grec, IV, 37.

Herbot (Jean), célèbre imprimeur de Venise, XL, 4.

Hérodote, cité, I, 3, 11.

Hérules (les); leur invasion en Italie, en 476, I, 8.

Hilaire (le général *Saint*-); ses services à la bataille de Roveredo, XXXVII, 14.

Hipate; titre donné par l'empereur d'Orient à plusieurs doges de Venise, II, 4.

Hippocrate, traduit par Nicolas Perrotti, XL, 3.

Historiens qu'a produits la république de Venise, XL, 7.

Historiens turcs font rarement mention des traités avec les infidèles, XXXIII, 1. — Extraits de Saaduddin, de Naïma-Effendi, de Raschid, P. J., sect. 17.

Historiographes de la république; origine de cette charge, XVI, 22; toujours choisis parmi les patriciens; leur liste, LX, 7.

Hoche (le général). Le directoire exécutif dit que ce général est mort empoisonné, P. J., sect. 18.

Hollande; son premier traité avec la Porte, XIX, 15. — Alliance entre cette république et Venise. — Délibérations sur cet objet. — Plain-

tes du pape sur cette alliance.—Arrivée de quatre mille Hollandais; ils débarquent dans Venise, XXX, 11. — Démêlé entre les Hollandais et les Vénitiens, pour un prêt fait à un aventurier dalmate, XXXV, 18. — Rapports de la république avec la Hollande, P. J., sect. 2, § 1.

Homère, cité, I, 3.

Hommey (le père Jacques), religieux de l'ordre des Petits-Augustins. Exilé de Paris, et relégué dans un convent de province à la demande de l'ambassadeur de Venise, pour avoir mal parlé de la république dans son *Diarium historico-litterarium*, XL, 4.

Hondscoote (bataille d'), gagnée par les Français, XXXVI, 18.

Horace, commenté par Nicolas Perrotti, XL, 3.

Horinée, concédée à titre de fief à la famille de Marc Sanudo, IV, 40.

Horloge (tour de l'), sur la place Saint-Marc, rebâtie après un incendie, XI, 32.

Horloges (les) perfectionnées à Padoue dans le XIVe siècle, XL, 6.

Huet, évêque d'Avranches, cité, XIX, 16.

Huile, ferme de l'huile; ce qu'elle rapporte, P. J., sect. 2, § 5.

Humago, se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Prise et brûlée par les Génois, X, 6.

Hungres (les); leur invasion vers 900. — Sont battus par le doge Pierre Tribuno, II, 10.

Huns (les); leur invasion en Italie, I, 6.

Hurault de Bois-Taillé, ambassadeur de France à Venise. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.

Hurault de Maisse, ambassadeur de France à Venise. — Sa lettre sur les premières tentatives des Vénitiens, pour commercer dans le Levant sous leur propre pavillon, XIX, 15. — Sa correspondance citée, XXVIII, 1, 2, 3. — Sa réponse à Henri IV, qui voulait attirer à Paris un charlatan qui, disait-on, faisait de l'or, 7, — Sa correspondance citée, 11, 13, 14.—XXX, 14.—XXXII, 9.—P. J., sect. 5, § 1.

Hussein, capitan-pacha, ravitaille l'armée turque à Candie, XXXIII, 9. — Il a la tête tranchée, 10.

Hussites, hérétiques de Bohême, occupent l'empereur Sigismond pendant que les Vénitiens lui font la guerre, XII, 14.

I.

Ibrahim, empereur des Turcs, frère d'Amurath IV. — Son portrait. — Influence des flatteurs sur lui. — Il médite la conquête de Candie. —Sa dissimulation, XXXIII, 1.— Fait arrêter le baile de Venise, 2. — Fait décapiter le capitan-pacha pour n'avoir pas forcé le passage des Dardanelles bloqué par les Vénitiens, 8. — Confisque les biens d'un autre capitan-pacha tué dans un combat.—Poignarde son grand-visir, 9. — Il est étranglé, 12.

Ibrahim, grand-visir décapité, XXXIV, 4.

Ignace (*Saint-*), Son apparition à divers sénateurs, pour leur recommander les jésuites, XXXIII, 16.

Iles Ioniennes. Mémoires sur ces îles, P. J., sect. 2, § 4.

Imbercourt, général français, est d'avis que la gendarmerie française monte à l'assaut de Padoue, XXII, 16.

Imberti, colonel à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.

Immeubles. Défense aux Vénitiens de posséder des immeubles en pays étranger, V, 22.

Imola (le comte d'), neveu du pape Sixte IV. Les Vénitiens favorisent son ambition pour détacher le pape de l'alliance de Laurent de Médicis, XVIII, 2. —Il est inscrit au livre d'or, 5.—Change de parti, gagné par les cours d'Espagne et de Naples, 6.

Imoschi, château en Dalmatie. Pris par les Vénitiens, XXXIV, 18.

Impôts. Taxe sur les farines, qui occasionne une émeute à Venise, V, 17. — Les impôts étaient fort modérés à Venise à la fin du xve siècle. — Tableau de leur produit en 1490. — Impôt sur les personnes. — Impôt sut les marchandises. — Réflexion de Montesquieu à ce sujet, XVIII, 13.

Imprimerie. Premiers établissements de cet art chez les Vénitiens, XVI, 22. — Branche de commerce considérable, XIX, 23. —Le gouvernement ne souffrait point l'établissement d'une imprimerie dans ses colonies, XXXV, 19. — Etablissement et progrès de l'imprimerie à Venise. — Auteur qui en attribue la découverte à un habitant de Feltre. — Habiles imprimeurs. — Editions grecques et hébraïques, XL, 4.

Incendie. Incendie à Venise vers 1112, II, 37.—Incendie de Constantinople, IV, 20.— Second incendie à Cp., 23. — Troisième incendie à Cp., 25. — Incendie qui dévore l'arsenal de Venise, XXI, 21. — Nouvel incendie, 1514, XXIV, 11. — Incendie en 1788, XXXV, 18.

Indépendance. Examen de l'indépendance de Venise dans les premiers temps. — Elle conserva pendant plusieurs siècles des rapports de dépendance envers les empereurs, XXXIX, 1.

Indulgences. Haut prix des indulgences, XVII, 4.

Infanterie. Belle retraite de l'infanterie espagnole à la bataille de Ravenne, XXIII, 17. — Comparaison de l'emploi de l'infanterie à la bataille de Ravenne et à la bataille de Novarre, XXIV, 8.

Ingulphi de Comitibus. Son ouvrage sur les recteurs de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.

Innocent III, pape, défend aux croisés d'employer leurs armes contre les chrétiens, IV, 4.—Ecrit aux croisés pour leur défendre d'attaquer Zara, 8. — Les excommunie. — Donne l'absolution aux Français, IV, 9. — Sa bulle aux croisés, 38. — Sa lettre pour l'élection d'un évêque de Bellune, P. J., sect. 4, § 2.

Innocent IV, pape; dépose l'empereur Frédéric II. — Excommunie les rois d'Arragon et de Portugal. — Offre la Sicile à un prince français et à un fils du roi d'Angleterre. —Négocie avec le soudan d'Égypte. — Entre dans des conjurations contre l'empereur. — Excite les Vénitiens contre lui, V, 14. — Sa lettre pour la paix entre les Vénitiens et les Génois. — *Idem* pour trois millions de florins à lever pour l'église, P. J., sect. 3, § 4.— Décime qu'il impose sur l'église de Grad pour la chambre apostolique, P. J., sect. 4, § 2.

Innocent VII, pape, XII, 2.

Innocent VIII, pape, lève l'interdit lancé contre la république par Sixte IV, XVIII, 9. — Nomme à l'évêché de Padoue et au patriarchat d'Aquilée, sans l'aveu du gouvernement de Venise. — Résistance de ce gouvernement. — Ordonne une levée de décimes sur le revenu du clergé vénitien. — Le conseil des dix s'y oppose, 10. — Détails sur le conclave où il fut élu, P. J., sect. 3, § 6.

Innocent X, pape, fait rétablir au Vatican une inscription honorable pour les Vénitiens, XXXII, 17.

Innocent XIII, pape. Son bref à la république, P. J., sect. 3, § 9.

Inojosa (le marquis d'), gouverneur de Milan. Histoire de son gouvernement, XXX, 13.

Inquisiteurs d'état. Décrets de leur création et leurs statuts, P. J., sect. 1, § 3.— Leur arrestation demandée par le général Bonaparte. — Elle est ordonnée par le grand-conseil, P. J., sect. 18.

Inquisition d'état. Article de ses statuts relatif aux nobles qui font le commerce, IX, 7. — Son institution. — Ses statuts. — Ses pouvoirs, XVI, 20. — Rivalité entre

l'inquisition d'état et les quaranties. —L'inquisition d'état attaquée.— Commission pour modifier ses pouvoirs. — Le secrétaire chargé de faire une recherche dans les archives de ce tribunal ne peut se déterminer à répondre aux questions sur ce qu'il y a vu.—Triomphe de ce tribunal. — Joie du peuple, XXXV, 20. — Nouvelles attaques contre le tribunal en 1773, en 1777, à cause de la défense aux nobles de fréquenter les cafés en 1779, 21. — Le général Bonaparte demande la tête des trois inquisiteurs. — Le grand conseil les fait arrêter, XXXVIII, 8. — Le général fait cesser les poursuites, 13.— Notice sur le tribunal de l'inquisition d'état. — Inquisiteurs noirs et inquisiteurs rouges. — Sévérité du tribunal. — Etendue de son pouvoir.—Ses querelles avec les quaranties, XXXIX, 12. — Analyse des statuts de l'inquisition d'état, 16.—Conseils de frà Paolo à l'inquisition d'état, 17.

Inquisition Ecclésiastique. Son établissement à Venise. — Les ecclésiastiques n'y sont d'abord que juges consultants. — Concordat de 1289.—L'inquisition ne peut juger qu'en présence des magistrats. — Les inquisiteurs ne pouvaient entrer en fonctions qu'après avoir reçu des provisions du doge.—Les bulles ne pouvaient être publiées qu'après l'approbation du grand-conseil. — Juridiction de l'inquisition. — Ses limites. — Efforts du saint-office pour les étendre ; inutiles, V, 25. — Jugement de l'inquisition contre un hérétique, XVIII, 10. — Le duc d'Ossone s'oppose à l'établissement de l'inquisition à Naples, XXXI, 6.— Elle le poursuit dans sa disgrace, 34.

Inquisition Ecclésiastique. V. *Saint-Office*.

Inscription de la salle royale du Vatican en l'honneur des Vénitiens, III, 22. — Choisie par Pie IV, ôtée par Urbain VIII, 22.

Inscription en l'honneur des Vénitiens, près Pirano, III, 22.

Interdit. Lancé contre les Vénitiens pour n'avoir pas voulu prendre part à la croisade contre les compétiteurs de Charles d'Anjou au trône de Naples. — Il est levé en 1286, V, 24.—Interdit de 1309, VII, 6.—Levé, VIII, 1. — Bulle d'excommunication fulminée contre les Vénitiens par Sixte IV. — Mesures prises par le conseil des dix à l'occasion de cette bulle.— La république en appelle au futur concile, XVIII, 7. — Le pape meurt, l'interdit est levé par Innocent VIII, 9. — Démêlés de la république avec le pape Paul V, XXIX, 3. — Brefs du pape. — Déclaration du sénat, 4. — Consistoire, 5.—Monitoire, 6.—Défense de publier la bulle. — Proclamation, 7.—Manifeste.—Défense de garder l'interdit, 9. — Expulsion des jésuites et des capucins, 10. — Médiation des cours de France et d'Espagne, 11. — Sentiments des partisans de la cour de Rome, 12. — Maximes des défenseurs de la puissance séculière, 13.—Henri IV pris pour médiateur, 15. — Négociation, 16. — Levée de l'interdit, 17.

Interdit. Ecrits sur l'interdit lancé par le pape Paul V contre la république, P. J., sect. 3, § 8.

Intérêts des emprunts. Leur fixation, III, 2. — Emprunts à 7 et à 14 pour cent dans la guerre de Candie, XXXIII, 6. — Arriéré et réduction des intérêts de la dette, XXXV, 4.

Invalides. Abandon où on les laisse, P. J., sect. 2, § 7.

Irénée Della Croce (le père). Son histoire de Trieste, citée, II, 12. —P. J., sect. 7.

Isidore (St). On vole la tête de ce saint.—Procès à ce sujet, XXXII, 10.

Isola, se soumet aux Vénitiens, II, 21.
Istrie. Cette province est occupée par les Vénitiens, II, 23.— Par les armées autrichiennes en 1797. — Réunie à l'Autriche par le traité de Campo Formio, XXXVIII, 15.— Histoire de cette province, P. J., sect. 4, § 1.—Elle est occupée par les Autrichiens. — Protestation des plénipotentiaires français, P. J., sect. 18.
Ithaque (île d'). Réunie à la république française par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.— Ses produits, P. J., sect. 2, § 4.

J.

Jacopo, premier traducteur d'Aristote, XL, 2.
Jacques, roi d'Arragon, excommunié par le pape Innocent IV, V, 14.
Jacques de Bergame. Sa chronique, citée, XX, 17.
Jacques Pierre. V. *Pierre*.
Jaffa, port de Syrie. Bloqué par les Vénitiens en 1099, II, 35.— Bataille navale devant cette ville en 1123.—Les Sarrazins sont défaits par les Vénitiens, II, 39.
Jaffier (Antoine), émissaire du duc d'Ossone à Venise, XXXI, 19.— Dénonce les prétendus projets du duc, 25.—Sa mort, 28.—Différence entre sa déposition et celle que Saint-Réal lui attribue, P. J., sect. 11. — Sa déposition et son interrogatoire, P. J., sect. 11.
Janœtius (Manctus). Son discours aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6.
Janson (Nicolas), imprimeur à Venise, XVI, 22. — L'un des premiers qui aient exercé l'art de l'imprimerie à Venise.—Introduit l'usage des lettres rondes. — Obtient un privilége, XL, 4.
Jarry (Philibert de). Son histoire du siége de Candie, citée, XXXIII, 20, 21, 22, 24, 25, 26.
Jarry (Philibert de). Histoire du siége de Candie, P. J., sect. 3, § 8.
Jaubert (M. le chevalier Amédée), professeur des langues orientales. Ses extraits des historiens turcs pour les confronter avec les historiens vénitiens, P. J., sect. 17.
Jean XXII, pape. Sa bulle pour défendre aux ultramontains d'entrer en Italie, XVIII, 17. — Amendes qu'il impose aux Vénitiens qui avaient commercé avec les mahométans. — Envoie des nonces pour les percevoir. — Ils excommunient plus de deux cents personnes.—On les chasse de Venise.—Le pape cite les excommuniés à Avignon, XIX, 9.
Jean XXII, pape. Sa lettre aux Vénitiens contre Mathieu Visconti sur les procédés des Vénitiens envers quelques habitants de la Romagne, P. J., sect. 3, § 5.— Sa lettre au doge pour faire poursuivre un hérétique, P. J., sect. 4, § 4.
Jean XXIII, pape, avait été corsaire, XII, 2.
Jean Cantacuzène, commande une armée quoique aveugle, IV, 1.
Jean Ier, roi de Portugal. — Prêt qu'il fait aux Vénitiens, XI, 1.—Priviléges qu'il accorde aux Vénitiens pour avoir conduit son fils, sur leurs vaisseaux, à la terre-sainte, XII, 1.
Jean degli Agostini (le père). Ses notices historico-critiques, sur les écrivains vénitiens, citées, P. J., sect. 3, § 2.
Jean de Padoue. Sa chronique de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Jean de Pavie. Son procès au conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Jean de Portugal, épouse l'héritière de Chypre; la reine sa belle-mère le fait empoisonner, XVII, 11.
Jean de Ravenne; son histoire de la famille Carrare, P. J., sect. 4, § 1.
Jean de Spilembergh; son compliment à Marc Lippomano, magistrat de Bellune, P. J., sect. 4, § 4.

Jean de Spire, porte l'art de l'imprimerie à Venise, XL, 4.

Jean le pacifique, duc de Bavière; aide François Carrare II, à se ressaisir de Padoue, XI, 10.

Jean (Nicolas), historien du chevalier Bayard, cité, XXI, 3.

Jean de Cologne, célèbre imprimeur; s'établit à Venise, XVI, 22. — XL, 4.

Jean d'Acre (Saint), ou Ptolémaïs; les Vénitiens concourent à la prise de cette ville.—Priviléges qu'ils y obtiennent, II, 37.—Prise par Saladin.—Assiégée par Gui de Lusignan.—La flotte des Vénitiens concourt à la bloquer. Son siége dure trois ans. — Prise en 1191. — Les Vénitiens rétablis dans la possession de leur quartier, III, 28.— La possession d'une église occasionne une guerre civile entre les chrétiens de cette ville.—Les Génois sont battus par les Vénitiens à la vue du port, V, 15. — Discorde parmi les chrétiens qui se trouvaient à Saint-Jean d'Acre, VI, 4. —Le Soudan d'Egypte la prend d'assaut en 1291.—Horrible massacre.—Ruine de la colonie vénitienne. — Trait de l'abbesse de Sainte-Claire, 5.

Jean (Saint) de Jérusalem (chevaliers de), embrassent la cause de l'empereur schismatique, V, 8.— Se liguent avec le pape et les Vénitiens pour la croisade de Smyrne, 1343, VIII, 8. — La république leur fait signifier de ne pas se présenter dans le golfe.—Elle en fait mettre un à mort, XXVI, 1. — Ils se liguent avec le pape, l'empereur, et la république, contre les Turcs, 1538, 8. — Les Vénitiens courent sur les galères de la religion, XXVIII, 5.—Les chevaliers prennent un vaisseau turc. — La noblesse de Venise n'avait que deux maisons affiliées à cet ordre, XXXIII, 1.—Prétentions du commandant des galères de Malte réunies à la flotte vénitienne, 20. — Secours que l'ordre envoie à Candie, 22.

Jean (Saint) in viridario, v. *bibliothèque*.

Jeanne de France, femme de Louis XII; elle en est séparée par une sentence de trois évêques.—Procédure à laquelle elle est soumise, XXI, 3.

Jeanne Ire, reine de Naples, XVIII, 16.—Son adoption de Louis duc d'Anjou, 1380, P. J., sect. 3, § 5.

Jeanne II, reine de Naples, XVIII, 16.

Jemmappes (bataille de), gagnée par les Français, 1792, XXXVI, 13.

Jésuites. Leurs intrigues pour empêcher Henri IV d'être reconnu roi de France, XXVIII, 3.—Conduite du gouvernement vénitien à l'égard des jésuites.—Obligés à leur retour d'acheter un couvent.—Anecdotes, 12.—Chassés de Venise pour avoir voulu garder l'interdit lancé contre la république par le pape Paul V. — Leurs biens sont confisqués, XXIX, 10. — Efforts des jésuites contre la république, 11.—Intérêt que le roi Henri IV leur témoigne, 17.—Leurs actes d'ambition à Naples contrariés par le duc d'Ossone, XXXI, 6.—Leur rappel à Venise; à quelles conditions, XXXIII, 16. —Leur destruction.—Comment ils sont traités à Venise, XXXV, 22. —Instances faites, pour leur retour, par le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France auprès des Vénitiens, 1624, et réponse, P. J., sect. 3, § 8.—Bulle du pape à la république, au sujet du retour des jésuites, 1656, *ibid.* — Instances pour leur retour et pièces y relatives, P. J., sect. 4, § 2.—Discours du docteur Cremonino, au nom de l'université de Padoue, pour faire supprimer le collége des jésuites, établi dans cette ville, P. J., sect. 4, § 3.—Lettre de Pantaléon Guelfucot, à son fils, qui voulait entrer chez les jésuites, 7.—Instruction sur les manières de recevoir des fondations, P. J., sect. 4, § 7.— Décret de 1606, qui défend d'envoyer les enfants étudier chez les jésuites, P. J., sect. 3, § 8.

Jeux de hasard défendus à Venise; permis entre les deux colonnes de la place Saint-Marc, III, 4.—Renouvellement de la prohibition, XXVI, 15. — Ce que c'était que la redoute, XXXV, 22.—Jeux publics, 23.

Jezulo (l'île de), à l'embouchure du Sile; les habitants d'Oderzo s'y réfugient et y fondent la ville d'Héraclée, I, 14.

J. L., son histoire des conquêtes des Vénitiens depuis 1684, citée, XXXIV, 2, 3.

Joconde, de Vérone, achète à Paris un manuscrit des lettres de Pline le jeune, XL, 4.

Joseph II, empereur; son voyage à Venise, XXXV, 13.

Joseph (le père), capucin; emploie Jacques Pierre à exciter des mouvements dans la Grèce, XXXI, 15.—Chargé de demander au duc de Mantoue de céder le Montferrat, XXXII, 6.—L'un des commissaires pour accommoder le différent relatif aux duchés de Mantoue et du Mont-ferrat, 1630, P. J., sect. 3, § 8.—Envoyé au duc de Mantoue par le cardinal de Richelieu, P. J., sect. 6, § 1.—Donné par Chambrier d'Oleires, comme la véritable cause des supplices qui eurent lieu à Venise au mois de Mai, 1618, P. J., sect. 10. — Avait quelques liaisons avec le capitaine Jacques Pierre, P. J., sect. 15.

Joubert (le général), blessé à l'attaque du château de Cossaria, pénètre dans les retranchements; XXXVII, 1.—Ses lettres au général Bonaparte, sur le désarmement de la population vénitienne; sur la demande du peuple de Bassano, pour être réuni à la république cisalpine, P. J., sect. 18.

Jourdan (Bernard), théologien de la république, XXIX, 13.

Jove (Paul), historien, cité, XX, 8, 18. — XXI, 17, 18. — XXIII, 8.—XXIV, 1, 11.—XXV, 12, 13. —XL, 8.

Joyeuse (le cardinal de), envoyé par Henri IV, pour l'accommodement entre la république et le pape Paul V, XXIX, 16.—Sa négociation.—L'interdit levé et comment. —S'il est vrai que le cardinal ait donné l'absolution à la république, 17.—Ses lettres pendant sa mission à Venise, sur l'accommodement négocié entre le pape Paul V, et la république, P. J., sect. 5, § 1.

Juan d'Autriche (don), fils naturel de Charles-Quint, généralissime de l'armée chrétienne contre les Turcs, XXVII, 11.—Marche de la flotte combinée, 15. — Gagne la bataille de Lépante. — Ramène la flotte espagnole à Messine, 16.— Son instruction à son armée avant la bataille de Lépante, P. J., sect. 3, § 7.

Juan (don), fils du duc d'Ossone; son père le fait venir d'Espagne à Naples, XXXI, 22.

Juifs (les). N'étaient pas justiciables du saint-Office, V, 25.—Ils établissent une banque à Venise, XI, 20.—Comment traités sous le rapport du commerce. — La colonie juive fait banqueroute, XIX, 16. — Leur nombre, XXXV, 19. — Lois qui les concernent, P. J., sect. 1, § 2.—Leur nombre à Venise, P. J., sect. 2, § 3.—Discours de Casciano Assirelli, pour demander leur expulsion, P. J., sect. 4, § 7.

Jules II, pape (Julien de la Rovère), étant cardinal, excite Charles VIII à porter la guerre en Italie, XX, 6. — Veut faire déposer le pape Alexandre VI, 8.—Joue le cardinal d'Amboise et lui fait manquer la tiare.—Comment il trompe César Borgia pour se le rendre favorable. —Son élection au pontificat, XXI, 19. — Son projet d'expulser les étrangers de l'Italie.—Son portrait, 20.—Il élève des prétentions sur la Romagne, 23.—Se ligue avec l'empereur et la France contre les Vénitiens, 24.—S'empare de Bologne et de Pérouse, 25.—Ses dispositions pour les Vénitiens. — Il se brouille avec eux à l'occasion de l'évêché de Vicence, XXII, 1.—

Propose à Louis XII de s'unir avec lui pour dépouiller la république de ses états, 2.—Adhère à la ligue de Cambrai pour le partage des états de la république, 3.—Révèle aux Vénitiens l'existence de ce traité, et leur fait des propositions d'accommodement, 4.—Qu'on rejette, 5.—Fulmine une bulle contre les Vénitiens, qui en appellent au futur concile, 6.—Montre quelques dispositions à leur pardonner, 11. —Appelé par eux le bourreau des chrétiens. — Reçoit les ambassadeurs vénitiens. — Se brouille et se raccommode avec Louis XII, à l'occasion de quelques bénéfices, 14. — Pardonne aux Vénitiens. — Se réserve la nomination aux bénéfices dans l'état de la république, 18.—Se brouille avec Louis XII.— Opprime le duc de Ferrare. — Donne l'investiture de Naples à Ferdinand d'Arragon, XXIII, 3. — Fait arrêter l'ambassadeur de France, et donner la question à celui du duc de Savoie.—S'empare de Modène, 5.—Prend le titre de *César*, 7.—Sa maladie, *ibid.*—Surpris à Bologne par Chaumont-d'Amboise, qu'il trompe, 8.—Il avait des Turcs dans son armée, *ibid.*—Le duc de Ferrare est tenté de le faire empoisonner. — Le chevalier Bayard s'y oppose, 9.— Dépouille le comte Pic de la Mirandole de ses états.—Prend Concordia. — Est sur le point d'être pris dans une embuscade par le chevalier Bayard.— Fait en personne le siége de la Mirandole.— Y entre par la brèche.—Jette, dit-on, les clés de saint Pierre dans le Tibre, XXIII, 9. — Poursuivi par le maréchal de Trivulce.—Les Bolonais ferment leurs portes à l'armée de l'église, et brisent une statue du pape, 10.—Il est cité au concile. — Décret du concile de Pise contre lui, *ibid.*—Il convoque le concile de Latran, 11.—Sa fermeté après la bataille de Ravenne. —Il négocie avec Louis XII, et le trompe. — Ouvre le concile de Latran, 18.—Sa politique.—Ses prétentions sur l'Italie, XXIV, 1.— Forme une nouvelle ligue contre Venise, 4. — Sa mort. — Son portrait, 6.—Son traité de Blois avec l'empereur Maximilien I[er], et Louis XII.—Ses instructions à son nonce, et à ses autres ambassadeurs.—Traité de Cambrai, contre les Vénitiens. — Bulles de confirmation de ce traité. — Son traité avec Venise.—Il donne au roi Ferdinand l'investiture du royaume de Naples, P. J., sect. 3, § 7.

Juliani (Blaise), commandant d'un fort à Candie, se fait sauter avec la garnison, XXXIII, 2.

Juliani (Jérôme). Propose d'admettre l'envoyé de la république française, XXXVI, 14.

Junot (le colonel), aide-de-camp du général Bonaparte, envoyé à Venise pour y porter une sommation, est introduit devant le collége, XXXVII, 35. — Mécontent de la réponse, il menace de faire afficher la déclaration de guerre dans Venise, 36.—Rapport de sa mission à Venise, P. J., sect. 18.

Jurisconsultes de Padoue. Autorité dont ils jouissaient en Italie, XL, 7.

Jurisdiction du gouvernement sur les ecclésiastiques. Mesures pour la maintenir, P. J., sect. 1, § 3.

Jussuf, capitan-pacha, épouse une fille du grand-seigneur. — Débarque à Candie avec l'armée turque, XXXIII, 2.—Prend la Canée, 5; et Rettimo, 8. — Assiége Candie. — Donne trois assauts dès les premiers temps du siége, 11.— Rappelé et décapité, 18.

Juste (Lelio). Sa harangue au doge Pasqual Malipier, P. J., sect. 3, § 6.

Justin, historien latin, cité, I, 3. —Son histoire imprimée à Venise, XL, 4.

Justiniani (la famille des), à la tête d'une faction, II, 5. — Tous les membres de cette famille, au nombre de cent, partent pour la guerre contre Manuel Comnène. — Ils y

périssent.—On est obligé de tirer du fond d'un cloître le dernier rejeton de cette famille, II, 46.— Les Justiniani prétendaient descendre de l'empereur Justinien, XXXIX, 2.

Justiniani (André). Son rapport sur la Dalmatie et les îles du Levant, P. J., sect. 2, § 4.

Justiniani (Ange), provéditeur à Trévise. Sa réponse fière au général Bonaparte, XXXVIII, 6.

Justiniani (Antoine), ambassadeur de la république à l'empereur Maximilien Ier. Sa harangue.—On n'est pas d'accord sur son authenticité, XXII, 12. — Réponse de l'empereur. — Apologie des Vénitiens contre cette harangue supposée, P. J., sect. 3, § 7.

Justiniani (Bellet). Ravages que commet sa flotte dans l'Archipel, VI, 8.

Justiniani (Bernard). Sa harangue à Sixte IV, P. J., sect. 3, § 6.

Justiniani (Bernard), historien vénitien, cité, I, 16, 25.—XXVIII, 11. — Il est le père de l'histoire vénitienne, XL, 7.

Justiniani, (François). Relation de son ambassade en France, 1537, P. J., sect. 5, § 2.

Justiniani (François), commandant de Spina-Longa. Sa belle défense, XXXIV, 13.

Justiniani (Jean), Génois, commande à Constantinople pendant que cette capitale est assiégée par les Turcs. — Meurt de ses blessures, XVI, 14.

Justiniani (Jean). Belle défense de la place d'Enone, IX, 3.

Justiniani (Jean), traducteur de Térence, XL, 8.

Justiniani (Jérôme), l'un des bienfaiteurs de la bibliothèque Saint-Marc, XL, 4.

Justiniani (Jérôme). Son histoire de l'île de Chio, P. J., sect. 4, § 1.

Justiniani (Jérôme Ascanio), bibliothécaire de St.-Marc, XL, 4.

Justiniani (Jérôme). Ses tragédies, XL, 8.

Justiniani (Justinien). Apaise une révolte de Candie, V, 3.

Justiniani (Laurent), premier patriarche de Venise, et depuis canonisé, XVI, 16.

Justiniani (Léonard). Prononce l'oraison funèbre de Charles Zeno, en grec et en latin, XII, 12.— Fort savant dans la langue grecque. Choisi pour faire les honneurs de Venise à l'empereur Jean Paléologue, XVI, 21. — P. J., sect. 4, § 4.

Justiniani (Léonard), archevêque de Mitylène. Sa lettre au pape sur la captivité de Cp., P. J., sect. 3, § 6.

Justiniani (Léonard), député du gouvernement auprès du général Bonaparte.—Sa conférence à Gratz avec le gén. Bonaparte, XXXVII, 45. — Sa lettre au général au sujet de l'assassinat du capitaine Laugier. — Réponse.— Nouvelle conférence, 46. — Lettre du général Berthier. — Nouveaux pouvoirs adressés aux députés, P. J., sect. 18.

Justiniani (Marc). Se met à la tête des troupes pour repousser les conjurés, Boémont Thiepolo et Marc Querini, 1310, VII, 15.

Justiniani (Marc). Commande l'armée qui va assiéger Zara, en 1346, VIII, 12. — Procurateur, commande l'armée vénitienne dans le Trévisan, en 1356, IX, 1. — Ravage les terres du seigneur de Padoue, 2.

Justiniani (Marc), beau-père de Charles Zeno et amiral de la flotte vénitienne dans les mers de Cp., IX, 25.— Se met en possession de l'île de Ténédos. — Se rend à Venise pour faire approuver sa conduite, 26.

Justiniani (Marc-Antoine), doge, 1683, XXXIV, 1. — Sa mort, 4.

Justiniani (Marin). Relation de son ambassade en Allemagne; de son ambassade en France, 1530, 1533, P. J., sect. 5, § 2.

Justiniani (Michel). La collection de ses lettres, citée XXXIII, 1—4 —XXXIX, 2—8.

Justiniani (Orsato). Traduit l'Œdipe de Sophocle pour le faire représenter sur le théâtre de Vicence par la société olympique, XL, 8.

Justiniani (Pancrace), commandant en second de la flotte vénitienne, en 1351, VIII, 16. — Tué à la bataille des Dardanelles, 17.

Justiniani (Pantaléon). Depuis patriarche de Cp., l'un des auteurs du code vénitien, V, 14.

Justiniani (Pierre). La république lui concède, à titre de fief, une partie de l'île de Céos, IV, 40.

Justiniani (Pierre). Historien vénitien, cité II, 39. —II, 45. — II, 46. — VI, 8. — IX, 8, 14. — X, 1, 11. — XII, 12. — XIII, 9, 10. — XIV, 7. — XVI, 19. — XXI, 1, 5, 6.—XXII, 3, 4, 12.—XXVI, 7, 16. — Son histoire est préférée à toutes les autres histoires de Venise, XL, 7.

Justiniani (Pierre), avogador. Se laisse corrompre par le seigneur de Padoue. — Son supplice, XI, 5.

Justiniani (Pierre). Son procès devant le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Justiniani (Pompée), général de l'armée vénitienne dans le Frioul. — Tué, XXX, 10.

Justiniani (Thadéo). Commande l'armée vénitienne contre le seigneur de Padoue. — Combat les troupes du roi de Hongrie. — Est fait prisonnier, IX, 21. — Commande les six galères restées de la marine de Venise dans la guerre de Chiozza, X, 8. — Jaloux de Victor Pisani. —Il est détaché avec une escadre, 21. — Désastre de cette escadre, 22. —P. J., sect. 9.

Justiniani, podestat de Brescia. Fait prisonnier par les Français, XXIII, 15.

Justiniani, procurateur. Sa bibliothèque, P. J., passim.

Justiniani, provéditeur des vivres à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.

Justiniani. Relation de son ambassade à Rome, 1653, P. J., sect. 5, § 2.

Justinien (l'empereur) parle, dans ses novelles, des colonies que les Paphlagoniens envoyèrent en Italie, I, 3. — Ses Pandectes retrouvées à Amalfi, en 1137, V, 14.

Justinien (cardinal). Opine contre les Vénitiens dans le consistoire, XXIX, 5.

Juven (Balthasar). L'un des dénonciateurs de la conjuration attribuée à Jacques Pierre, XXXI, 24. — Il y a des historiens qui disent qu'il était parent du maréchal de Lesdiguières, 28.—Sa déposition, P. J., sect. 14.

K.

Kaminiec. Cession de cette ville, par les Turcs, à la Pologne, XXXIV, 8.

Kaunitz (le prince de), premier ministre de l'empereur. Manifeste des dispositions pacifiques, XXXVI, 9. — Avait proposé l'échange des Pays-Bas contre les états vénitiens, XXXVII, 16.

Kehl, tête de pont sur le Rhin. Assiégé par les Autrichiens, XXXVII, 18.

Kilmaine (le général). Repousse les Autrichiens à Vérone, XXXVII, 15. — Sa lettre au commandant de Bergame sur l'insurrection de cette ville, 27. — Capitulation qu'il dicte à la ville de Vérone, 41. — Ses lettres au général Bonaparte sur les dispositions hostiles des Vénitiens. — Ordre que reçoit le général Kilmaine pour dissoudre les rassemblements des paysans.—Ses lettres sur les massacres de Vérone, P. J., section 18.

Kiupergli (Achmet). Nommé grand-visir à la place de son père. — Ses propositions aux Vénitiens pour la paix, XXXIII, 19.— Vient pren-

dre le commandement du siége de Candie. — Exige la cession de toute l'île, excepté la capitale, 20. — Activité du grand-visir, 22.— Nouvelles propositions de paix, 23. — Candie se rend à lui. — Il fait la paix, 25.

Kiupergli (Méhémet), grand-visir, XXXIII, 17. — Ses propositions pour la paix.—Il rappelle le pacha qui commandait à Candie et le fait étrangler, 18. — Sa mort, 19.

Kiupergli (Mustapha), fils d'Achmet Kiupergli, grand-visir; pousse la guerre contre les Vénitiens avec vigueur. —Tué à la bataille de Salankemen, XXXIV, 4.

Knin, ville de la Dalmatie, cédée aux Vénitiens par les Turcs, XXXIV, 8.

Königsmarck, général suédois au service de la république. Sa campagne dans la Morée, XXXIV, 3. — Il attaque Négrepont. —Meurt de la peste, 4.

Kosciusko (le général). Anecdote arrivée pendant son séjour à Venise, XXXVI, 5.

L.

Labadia, dans la Polésine, occupée par les Français et par les Autrichiens, XXXIV, 11.

La Bicoque, (château entre Monza et Milan). Combat de la Bicoque entre les Français et les Suisses d'une part, et les Impériaux de l'autre, 1522, XXV, 5.

Lacaille. Inexactitudes relevées dans son *Histoire de l'imprimerie*, XL, 4.

La Canée, ville de Candie, fondée par une colonie vénitienne, V, 12. — Les Génois la prennent et la ruinent, 16. — Pillée par les Génois en 1294, VI, 8. — Situation de cette place, XXXIII, 3.—Prise par les Turcs après une belle défense. — Cédée aux Turcs par le traité de 1669, 25.—Attaquée sans succès par les Vénitiens, XXXIV, 5.

Lacize (Paul), de Vérone, embrasse les opinions de Luther, XXVI, 1.

Lacombe. Dénonce une conjuration tramée contre la république, XXXI, 24.

Lacroix (M. de). Son livre des Constitutions des états de l'Europe, cité, XXXIX, 3.

Ladislas, roi de Naples, prétendant au trône de Hongrie; prend Zara et la vend aux Vénitiens, 1409, XII, 3.

La Feuillade, archevêque d'Embrun, ambassadeur à Venise. Sa correspondance citée, V, 25. — Lettre singulière qu'il écrit sur les secours fournis à la république, XXXIII, 19. — Sa correspondance citée, 23. — P. J., sect. 5, § 1.

La Feuillade (le duc de). Conduit un corps de volontaires au secours de Candie. — Ils veulent faire une sortie.— Il va combattre les Turcs un fouet à la main. — Il est battu. — La Feuillade reçoit trois blessures. — Prompt départ des Français, XXXIII, 22. — Extrait du récit de cette expédition par l'historien turc Raschid, P. J., sect. 17.

Lagunes de Venise. Leur description.— Théorie de leur formation, I, 2.—Description des passes par lesquelles elles communiquent avec la haute-mer, X, 7.—Les lagunes cédées à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.— Description des lagunes de Venise, P. J., sect. 2, § 2.

La Harpe (le général). Ses services à la bataille de Montenotte, XXXVII, 1.

Lahaye (de), ambassadeur de France à Venise, cité XVI, 14.—Sa correspondance citée XXXIV, 9, 13.— XXXIX, 3. — Est auteur d'une relation de cette république, P. J., sect. 2, § 1.

Lahaye (de). Son livre de la Politique civile et militaire des Vénitiens, cité, XXXIX, 9.

Lahoz (le général). Sa proclamation, XXXVII, 44.

Lalande. Son voyage en Italie, cité. — Reproches d'ignorance qu'il adresse aux Vénitiens, XL. 6. — P. J., sect. 10.

Lallement (M.), ministre de la république française à Venise. Note qu'il adresse au gouvernement vénitien. — Il est reçu, XXXVI, 20. —Propose aux Vénitiens l'alliance de la France; elle est refusée, XXXVII, 9. — Présente une note pour demander l'objet de l'armement des Vénitiens, 13. — Nouvelle note pour proposer aux Vénitiens l'alliance de la France. Refus des Vénitiens, 16. — Il est consulté par le gouvernement vénitien. Sa réponse. — Délibération à ce sujet, 29. — Lettre que lui écrit le général Bonaparte sur les réparations à exiger du gouvernement vénitien, 35.—Sa correspondance citée, XXXVIII, 4. — Note qu'il présente au gouvernement vénitien, 7. — Sa correspondance citée, 13, 19. — Sa lettre au général Bonaparte sur la situation de Venise. —Sur l'armement des paysans vénitiens. — Sa note au gouvernement sur l'assassinat du capitaine Laugier.—Lettre que lui écrit le général Bonaparte à ce sujet.— Sa lettre au général en chef sur la révolution opérée à Venise en son absence, P. J., sect. 18.

Lalow. v. *Bibliothèque*.

Lamarche (Jacques de Bourbon comte de). Marche contre les Turcs, XI, 11.

Lamarck (Robert de), maréchal de France, seigneur de Fleuranges. Ses mémoires cités, XXII, 16.— Son histoire de Louis XII, citée, 9, et P. J., sect. 3, § 7. — Il imagine des retranchements portatifs. — Dégage ses fils enveloppés par les Suisses à la bataille de Novarre, XXIV, 8,

La Motta, ville du Vicentin, prise par les Hongrois, XII, 6. — Les Vénitiens y sont battus par les Espagnols, le 7 octobre 1513, XXIV, 10.

Lamotte-Levayer. Sa géographie citée XL, 5.

Lampugnano (André), assassine Galéas Marie Sforce, P. J., sect. 3, § 6.

Lancelot. Sa bibliothèque citée, P. J., passim.

Lancio (Jean). Son catalogue de la biblioth. Riccardi, à Florence, P. J., passim.

Landi (Alvise), secrétaire d'ambassade à Naples. — Son rapport sur ce royaume, P. J., sect. 5, § 2.

Landi (Antoine). Son abrégé de l'Hist. littéraire d'Italie, de Tiraboschi, cité XL, 2—5—6—7—8.

Lando (Antoine), commissaire pour l'inspection des villes et forteresses de la terre-ferme. — Son rapport, P. J., sect. 2, § 4.

Lando (Antoine), procurateur. Ses harangues, P. J., sect. 4, § 7.

Lando (Pierre), doge, 1539, XXVI, 12. — Sa mort, 1545, 14.

Landrecies, pris par les coalisés, XXXVI, 15.

Landrieux, adjudant-général. Ses services dans le combat contre les Véronais, P. J., sect 18.

Landrino (François), couronné à Venise, comme musicien, XL, 9.

Lang (Mathieu), évêque de Gurk, et ambassadeur de l'empereur Maximilien Ier. Excite le conseil d'état de France à proposer la réunion d'un concile contre le pape Jules II, XXIII, 6. —Envoyé pour négocier avec le pape. — Sa hauteur, 9.

Lange (Alexis), frère de l'empereur Isaac Lange; le détrône, IV, 10. —Méprise d'abord les latins. — Sa mauvaise administration, 15.— Envoie un message aux croisés.— Ses menaces; leur réponse, 16.— Son armée fuit quand les Français débarquent, 17. — S'enfuit, 22.

Lange (Alexis), fils de l'empereur Isaac Lange. Parcourt l'Europe pour trouver des vengeurs à son père, IV, 10.—Fait solliciter les secours des croisés, 11.—Arrive à l'armée, 14.—On le montre au

peuple de Cp., 16. — Couronné avec son père, 23.—Devient odieux aux Grecs, 25.—Soumet, avec le secours des Français, les provinces voisines de Cp., 26. — Devient odieux à son père et à ses alliés, 27. — Le peuple demande qu'il soit déposé, 29. — Murtzuphle le fait étrangler, 30.

Lange (Isaac), empereur d'Orient, aveugle et détrôné, IV, 10.—Rétabli sur le trône. — Les Latins exigent qu'il ratifie le traité fait entre eux et son fils, 22.—Il y consent, 23.—Sa superstition ridicule, 25. —Son traité avec les croisés, pour les retenir, 26.—Ils lui déclarent la guerre, 27. — Le peuple exige sa déposition, 29. — Meurt de saisissement, 30.

Lange (Michaël), prince d'Epire, V, 5.

Lange (Théodore), prince d'Epire; fait prisonnier Pierre de Courtenai empereur de Cp., et le légat du pape; est excommunié, V, 6. — Ses conquêtes. — Prend le titre d'empereur de Thessalonique, 7.

Langeron, volontaire; ses services à Candie, XXXIII, 21.

Langeron; plusieurs volontaires de ce nom font partie de la troupe amenée au secours de Candie par le duc de la Feuillade, XXXIII, 22.

Langlade, artificier impliqué dans la conjuration de 1618, est mis à mort, XXXI, 2. — Emissaire du duc d'Ossone à Venise, 19. — Son voyage à Zara. — Dénoncé par Montcassin, 24.—Sa mort, 27.

Lanteri (Jacques), ingénieur militaire, XL, 6. — Son écrit sur la fortification des frontières de la république, P. J., sect. 4, § 7.

Lanusse (le général), commandant de l'avant-garde de la division Augereau dans la vallée de la Brenta, XXXVII, 14.

Lanzi (Louis); son histoire de la peinture en Italie, citée, XL, 9.

La Palisse, commandant l'armée française au siége de Padoue. L'empereur Maximilien Ier lui écrit pour déterminer les gendarmes français à monter à l'assaut. — Réponse, XXII, 16. — Disette de son armée, XXIII, 9. —Consulte un sorcier, 14.—Commande la réserve à la bataille de Ravenne, 17. — Fait la faute de permettre au cardinal de Médicis, son prisonnier, d'écrire au pape. —Prend le commandement après la mort de Gaston. Son irrésolution, 18.—Sa retraite.—Il évacue l'Italie, 19.—Commande l'avant-garde à la bataille de Marignan, XXIV, 14.

Lapio (Mauro), sa lettre à Christophe Moro, doge, sur son élection, P. J., sect. 3, § 6.

L'Argentière, vallée des Alpes, c'est par cette vallée, que l'armée de François Ier pénètre en Italie en 1515, XXIV, 13.

La Rovère (Julien de), v. *Jules II, pape.*

La Rovère, v. *Urbin.*

Larta, ville d'Albanie; réunie à la république française par le traité de Campo-formio, XXXVIII, 15.

La Scala, château pris par les Autrichiens au commencement de la guerre de la ligue de Cambrai; repris par les Autrichiens en 1509, XXII, 17.

La Scala (Antoine de), seigneur de Vérone. La république lui fournit des subsides pour faire la guerre au seigneur de Padoue, XI, 2.—Il est battu.—Il perd ses états.—Se réfugie à Venise, et est inscrit sur le livre d'or, 5.

La Scala (Can Grande). Sa munificence, XL, 2.

La Scala (Guillaume de); s'allie à François Carrare II, contre la duchesse de Milan.—Est couronné à Vérone.—Sa mort imputée à son allié, XI, 22.—Carrare fait arrêter ses deux fils, et se rend maître de Vérone, 24.

La Scala (Mastin de), seigneur de Vérone; sa puissance. — Se laisse entraîner à faire la guerre aux Vénitiens, 1334, VIII, 4. — Ligue contre lui.—Réduit à faire la paix, en 1338, et perd presque tous ses

états.—Il est inscrit au livre d'or, 6.
La Scala (les héritiers de Guillaume de), revendiquent les anciennes possessions de leur famille. La république met leur tête à prix, XI, 30.
Lascaris (Théodore), gendre de l'empereur Alexis Lange, défend Cp. contre les Latins, IV, 20.—Proclamé empereur. — Obligé de s'enfuir de Cp. la même nuit, 33. —Empereur de Nicée, V, 5.
La Sega (François de), grand-chancelier de la république; mot de lui qui occasionne un changement dans la manière de proclamer le doge, XIII, 6.
Lasnes (le colonel), passe le Pô le premier; ses services à la bataille de Lodi, XXXVII, 2.—Blessé trois fois à la bataille d'Arcole, 18.
Laste (Nicolas della). Description des fêtes données au duc de Modène dans le palais Foscarini, P. J., sect. 4, § 7.
La Suda, place de l'île de Candie, XXXIII, 3. — Est investie, 7. — Resserrée, 8. — Dégagée, 11. — Conservée aux Vénitiens par le traité de 1669, 25. — Complot pour la livrer aux Turcs, XXXIV, 4.—Prise par les Turcs, 13.
La Thuilerie, ambassadeur de France à Venise; sa correspondance, citée, XXXII, 17.—P. J., sect. 5, § 1.
La Torre (Raphaël de); son squitinio squitiniato, cité, XXII, 12.
Latour (le comte de, ou de la Torre); son examen de la constitution de Venise, XXXII, 10. — P. J., sect. 2, § 1.
Latran, v. *concile de*.
Latremouille (Louis de), général de l'armée française envoyée à Naples, XXI, 17.—S'arrête aux portes de Rome, 18. — Sa campagne de Naples; il est réduit à capituler, 19.—Son mot aux Gascons pendant la bataille d'Agnadel, XXII, 8.—Passe les Alpes en 1513. —Ses succès.—Conquiert le Milanais, XXIV, 7. — Se flatte de prendre le duc Maximilien Sforce dans Novarre.—Perd la bataille de Novarre contre les Suisses, 8.
Latrimouille (Guy de), marche contre les Turcs, XI, 11.
Laudon (le général). Entre en Italie à la tête d'un corps autrichien, XXXVII, 20.—Sa retraite, 22.
Laugier (l'abbé), auteur d'une histoire de Venise. Son erreur au sujet du doge qui signa le concordat de 1289, V, 25. — Son erreur sur le temps qu'on mit à préparer la révolution aristocratique, VI, 9.—Protégé par le gouvernement vénitien, cité, 10. — Ses efforts pour justifier le meurtre des princes de Carrare, XI, 29. — XIII, 2.— Son erreur sur le prix du blé à Milan, XVI, 10. —Sur l'époque de l'institution des inquisiteurs d'état, 20.—Erreur sur le prix des indulgences, XVII, 4.—Cité, XX, 8. —XXI, 1. — Son injustice envers Jules II, XXIV, 6.—Cité, 16.— XXV, 8.—XXVII, 5.
Laugier, capitaine du bâtiment *le Libérateur de l'Italie*. Tué par les Vénitiens en entrant dans le port, XXXVII, 42, 43. — Note présentée à ce sujet au gouvernement vénitien par le ministre de France. —Lettre des commissaires vénitiens au général Bonaparte sur le même sujet, P. J., sect. 18.
Laurana, château de la Dalmatie, cédé aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12.
Laurent (frère Laurent de Brindisi), capucin. Envoyé en Espagne par les grands de Naples, pour dénoncer le duc d'Ossone, XXXI, 23.
Lautrec (le maréchal de), commande l'armée française envoyée comme auxiliaire aux Vénitiens, 1515, XXIV, 16. — Bat l'avant-garde impériale, 1516. — Assiste au siége de Brescia, 17. — Il met peu de vivacité dans son attaque de Vérone. — Explication de cette froideur, 18. — Secours que lui fournissent les Vénitiens dans la campagne de 1521. — La république s'en excuse auprès du pape. —Il perd le Milanais, XXV, 4.—

Assiége Pavie.—Livre le combat de la Bicoque, où il éprouve un échec.—Repasse l'Adda, 5.—Commande une nouvelle armée française en 1527. — Prend Gênes, Alexandrie, Pavie, 12. — Marche sur Naples. — Assiége cette capitale. — La peste gagne son armée. Il en meurt, 13.—Lettres pendant son ambassade auprès des Vénitiens, P. J., sect. 5, § 1.

Lautrec, général français, commandant un corps en Italie pendant la guerre de la succession de Parme, XL, 8.

Lavalette, général vénitien. Son mémoire au sénat, 1630, P. J., sect. 3, § 8.

Lavallone, ville en Albanie. Prise par les Vénitiens, XXXIV, 4.

Laverrière, capitaine des gardes du duc d'Ossone, l'irrite contre l'Espagne.—Lui inspire le dessein de se faire roi de Naples, XXXI, 7. —Ecrit au garde-des-sceaux de France sur les projets du duc, 9. — Conseille au duc d'attirer des Français à son service, 11. — Il l'exhorte à achever son entreprise, 22.

Lavigne (André de), cité, XL, 8.

Lazareth de Venise. Sa construction en 1423, XIII, 6.—XVI, 22.

Lazaroni (Pierre). Son poëme au doge Jean Moncenigo, P. J., sect. 4, § 4.

Lazi, sur le Pont-Euxin, entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV, 37.

Lazzarini. Singulière tragédie de sa composition, LX, 8.

Lazzarini, peintre, XL, 9.

Lebeau. Son histoire du bas-empire, citée, IV, 16, 30.

Le Bret (*M*). Son magasin historique, cité, XXIX, 14.—XXXIV, 7.—XXXV, 22.—XL, 6.

Lécluse, ville de Flandre, liée avec Venise par des traités, XIX, 8.

Leczinski (Stanislas), roi de Pologne. Sa renonciation à la couronne procure la Lorraine à la France, XXXV, 9.

Le Dran (*M*). Son mémoire sur le gouvernement de Venise, P. J., sect. 1, § 1.

Légat. Légat du pape à l'armée, qui paie aux soldats les têtes des ennemis à raison d'un ducat, XVII, 7.

Legnago. Surpris par les Vénitiens, XXII, 15.—Pris par les Français. Par les Autrichiens, 1510. Remis en gage aux Français pour les sommes que leur devait l'empereur Maximilien, XXIII, 2. — Se rend aux Allemands, XXIV, 3.— Pris par les Vénitiens, qui en font sauter les fortifications, 9.

Leibnitz, a publié un extrait du journal de J. Burchard, P. J., sect. 3, § 6.

Leith (Gaultier), bibliothécaire de S. Marc, XL, 4.

Lemnos, île, concédée en fief à Philocole Navagier, avec le titre de grand-duc, IV, 40. — Cédée aux Turcs par les Vénitiens, XVII, 10. — Prise de Lemnos par les Vénitiens en 1656, racontée par Naïma-Effendi, P. J., sect. 17.

Lemoine, commandant de l'infanterie légère. Son intrépidité, P. J., sect. 18.

Lempio (Pompée), l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.

Lencio (Jean), auteur des mémoires historiques sur Trau, cité, II, 21. —Son ouvrage *de regno Dalmatiæ*, XII, 3.

Leo (Dominique), maître de la milice en 737, I, 19.

Léoben. Préliminaires de paix signés à Léoben, 18 avril 1797, XXXVII, 44.

Léon (Saint), pape, implore la clémence d'Attila, I, 6.

Léon X, pape. Etant cardinal de Médicis, il est envoyé comme légat du pape auprès de l'armée de la sainte-union.—Fait prisonnier à la bataille de Ravenne, XXIII, 17. — Avertit secrètement le pape Jules II de la situation de l'armée française, 18.—Il donne l'absolution aux soldats français qui désertent.—S'évade, 19.—Elu pape.—

Adopte le plan de son prédécesseur, XXIV, 6. — Fait inviter les Vénitiens à s'accorder avec l'empereur Maximilien I[er].—Prononce une sentence arbitrale qui demeure sans exécution, 12.—Se ligue avec l'empereur, le roi d'Espagne et les Suisses, 13.—Traite avec François I[er], après la bataille de Marignan. — Lui cède Parme et Plaisance, 15. — S'allie avec Charles-Quint.—Sa mort, XXV, 3.—Son traité avec Louis XII.—Son traité avec François I[er], P. J., sect. 3, § 7.

Leon le philosophe, empereur d'Orient. Sa tactique citée, XIX, 29.

Leon, empereur d'Orient, fonde l'église de Saint-Zacharie à Venise, XXXIX, 1.

Léon (Jean-Baptiste), l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.

Léon Bruslart, ambassadeur de France à Venise. Sa correspondance citée, XXVIII, 8, 12.—Cherche à acquérir des preuves de l'hétérodoxie de Paul Sarpi, XXIX, 14.—Sa correspondance, citée, XXX, 1, 4, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16.—Nie l'existence de la conjuration de 1618, XXXI, 2.—Sa correspondance citée, 3, 15, 17, 18, 19. — Cet ambassadeur était initié dans les projets attribués au duc d'Ossone contre Venise, 19. — Sa correspondance citée.—Il va faire un pélerinage à Lorette, 24.—S'il est vrai qu'on ait fait des arrestations dans son palais, 26.—Sa correspondance, citée, 27, 28, 29. — Ses raisonnements pour prouver la non-existence de la conjuration, 31. — Sa correspondance, citée, XXXII, 2, 9. — XXXIX, 12, 16. — XL, 4. — L'un des commissaires pour accommoder le différent relatif à la succession de Mantoue et du Montferrat, 1630, P. J., sect. 3, § 8.—Ambassadeur à Venise.—Sa correspondance. — Ses instructions. — Lettre que lui écrit Louis XIII, sur la mort du maréchal d'Ancre.—Son écrit sur le gouvernement vénitien, P. J., sect. 5, § 1.—Sa correspondance, citée, P. J., sect. 10.— Extraits de sa correspondance, P. J., sect. 15.

Léonard d'Arrezzo. Secrétaire de la république de Florence. Sa lettre aux Vénitiens sur la cessation de la guerre contre Lucques, P. J., sect. 3, § 6.

Léonard (Fréderic). Sa collection des traités cités XXI, 5, 9.

Leoni. Ses considérations sur Guichardin, citées, XXII, 12.

Leonicene. Son épître sur l'édition de Quintilien de 1471, citée, XL, 4.

Leoniceno (Barthélemi). Ses déclamations contre Joseph de Alegro, P. J., sect, 4, § 4.

Leoniceno (Nicolas), médecin, traducteur de Gallien, XL, 6.

Leonico (Gaspard), jurisconsulte vénitien. Sa bibliothèque, P. J., passim.

Leonigo, v. *Venturi*.

Leonissa (Gentil), général des Vénitiens. Défi que lui adresse François Sforce. — Réponse des généraux vénitiens, 1452. — Leurs deux armées se rendent sur le terrain. — Leonissa est tué, XVI, 11.

Leopardo (Jean). Son éloge de Zacharie Cornaro, P. J., sect. 4, § 4.

Léopold II, empereur. Son arrivée en Italie.—Son caractère modéré, XXXVI, 6. — Sa mort, 9.

Léopold, duc d'Autriche, fait arrêter les ambassadeurs de Venise auprès de l'empereur, IX, 5. — Vient à Venise et les ramène, 10. — Appuie la révolte de Trieste. — Est battu. — Fait la paix avec les Vénitiens, 17. — Nouvelle guerre en 1376. — Les Vénitiens y font usage du canon pour la première fois, 23. — La république lui cède la province de Trévise, X, 28. — Il la vend au seigneur de Padoue, XI, 3.

Leostello (Jean-Pierre), de Volterre. Son journal des campagnes du duc

de Calabre de 1484 à 1491, P. J., sect. 3, § 6.
Lépante. Cette ville est cédée à la république par le prince de Morée, 1407, XII, 3.—Prise par les Turcs, XXI, 1.—Bataille gagnée par les flottes combinées d'Espagne, du pape et de Venise sur les Turcs, le 7 octobre 1571.— Force des deux armées. — Résultat de la bataille, XXVII, 16.—Lépante, prise par les Vénitiens, XXXIV, 3. — Ses fortifications démolies, 8.— Relation de la bataille, P. J., sect. 3, § 7.
Le Quesnoy, pris par les coalisés, XXXVI, 15.
Lercari. V. *Megallo*.
Lerme (le duc de), premier ministre d'Espagne. Son caractère, XXXI, 3. — Ecrit au duc d'Ossone pour l'établissement de l'inquisition à Naples. — Réponse de celui-ci, 6.
Lesbos, île de l'Archipel. Ravagée par les Vénitiens, II, 41.
Lescale. V. *La Scala*.
Lesdiguières (le connétable de). Sa vie par Louis Videl, XXXI, 4.— Porté à favoriser les vues du duc d'Ossone sur la couronne de Naples. — Chargé de traiter cette affaire, 9.— La confie à Deageant, 13. — Il charge le maréchal de Créqui de suivre cette affaire, 21. — Tentative pour surprendre Gênes.—La jalousie du duc de Savoie la fait échouer, XXXII, 4.
Lesina, île de Dalmatie, était la place d'armes des Narentins; le doge P. Urseolo II l'assiége et la prend de vive force. — Avait été attaquée sans succès, par Vatinius, II, 21. — Prise par les Vénitiens, XII, 15.— Ravagée par les Turcs, XXVII, 11. — Relation de cette île, P. J., sect. 2, § 4.
Leti (Gregorio). Cité XXI, 18.—Sa vie du duc d'Ossone, citée XXXI, 5, 6, 7.— Notice sur cet écrivain, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.—Inexactitudes de cet historien, 15, 17, 19, 22, 27, 28, 33, 34.—De quel poids est son témoignage au sujet de la conjuration de 1618, P. J., sect. 10.
Le Triguerre, ambassadeur à Cp. Son discours à Charles IX, sur l'état du Levant, après la bataille de Lépante, P. J., sect. 3, § 7.
Lettres de Rome. Seront ouvertes par les inquisiteurs d'état, P. J., sect. 1, § 3.
Leunclavius, cité XI, 13.
Levant (commerce du). Projet présenté au gouvernement français pour attirer le commerce du Levant et de la Russie par la mer Noire, XXXIII, 16. — Mémoire sur le commerce vénitien dans le Levant, P. J., sect. 2, § 5.
Libérateur de l'Italie (le). Bâtiment français canonné par les forts de Venise en entrant dans le port, XXXVII, 42, 43.
Librairie. Réglement sur la police de la librairie, XXVI, 15.
Librawski, colonel polonais, blessé au combat contre Vérone, P. J., sect. 18.
Lido (île du). Sa situation, X, 7.
Lignamineo (Jean-Baptiste). Son ouvrage *Inquisitiones Patavinæ*, P. J., sect. 4, § 1.
Lignière (le marquis de), tué à Candie, XXXIII, 24.
Ligozza (Ferdinand), ingénieur appelé en Russie, par Pierre Ier, XL, 6.
Ligue lombarde, formée par les villes de l'Italie septentrionale contre l'empereur Fréderic Barberousse, III, 14. — Venise y accède, *ibid.* —Le pape Alexandre III la favorise, 15. — Elle obtient une trève de six ans. — Villes qui composaient cette ligue. — Elles obtiennent la paix par le traité de Constance, en 1183, 19.
Lille (le comte de). v. *Louis XVIII.*
Lillus (Athman). Fait composer un poëme en l'honneur des sultans Amurath et Mahomet II, P. J., sect. 3, § 6.
Limissa, ville de l'île de Chypre, sans défense, XXVII, 5.
Linckh (J.-B.), envoyé de l'électeur palatin à Venise. Rapport de sa conversation avec Paul Sarpi, XXIX, 14.
Lioni (Nicolas), noble vénitien;

découvre la conjuration du doge Marin Falier, VIII, 26.

Lionne, ambassadeur de France à Venise, en 1619. Son portrait dans l'instruction attribuée au marquis de Bédemar et adressée à son successeur, P. J., sect. 2, § 1.

Lippomano (la famille). Cette maison était une des deux qui possédaient des commanderies de Malte, XXXIII, 1.

Lippomano (Jérôme). Instruction qui lui fut donnée lorsqu'il alla complimenter le roi d'Espagne sur l'acquisition du Portugal, P. J., sect. 3, § 7.

Lippomano (Jérôme). Relation de son ambassade auprès de l'archiduc Charles. — Description de son voyage pendant son ambassade en France, 1577.—Rapport de sa mission auprès de D. Juan d'Autriche à Naples, 1573. — En Pologne, 1574. — En Savoie, 1574, P. J., sect. 5, § 2.

Lippomano (Marc), podestat de Padoue. Ordre que lui adresse le doge, P. J., sect. 3, § 6.

Lippomano (Marc), magistrat de Bellune. Compliment que lui adresse Jean de Spilembergh, P. J., sect. 4, § 4.

Lippomano (Pierre), citadin. Élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.

Liruti (Joseph). Lettre sur quelques antiquités du Frioul, P. J., sect. 4, § 1.

Lisonzo (le), fleuve du Frioul, I, 2.

Lissa, en Dalmatie. Se soumet aux Vénitiens, II, 21.

Livenza (la), rivière du Frioul, I, 2.

Liviera (Jean-Baptiste). Sa tragédie de Mérope, XL, 8.

Livourne occupée par les Français, XXXVII, 8.

Livre d'or; c'est le registre de la noblesse. — Ouverture du livre d'or, en 1319, VI, 14. — Le livre d'or brûlé au pied de l'arbre de la liberté, XXXVIII, 12. — Livre d'or de Venise, en 1664, P. J., sect. 4, § 5.

Livre vénitienne; son poids, VIII, 12.

Lizza-fusina, ville sur le bord des lagunes; brûlée par les Espagnols, XXIV, 9.

Llorente (M. l'abbé); son histoire de l'inquisition, citée, XXXI, 5, 34.

Loano (bataille de), gagnée par les Français, XXXVI, 22.

Locatelli (Louis), chimiste, XL, 6.

Locatelli (Pierre), commissaire du provéditeur Bataja, XXXVII, 28.

Locet (l'abbé de), l'un des électeurs de l'empereur latin de Cp., après la conquête, IV, 36.

Lodi, ville d'Italie; entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Se met sous la protection des Vénitiens, XVI, 2. — Prise par François Sforce, 7. — Description de l'Adda à Lodi, 9. — Paix de Lodi, en 1454, entre François Sforce, et les Vénitiens, 13. — Les Vénitiens s'en emparent, XXI, 8.—Prise par les impériaux, XXV, 5. — Reprise par les Vénitiens, 10.

Lodi (bataille de), gagnée par les Français, contre les Autrichiens, 10 mai 1796, XXXVII, 2.

Lois somptuaires, rendues vers 1360, IX, 7.—Favorables au commerce, XIX, 3. — Lois somptuaires relativement aux étoffes de soie, 23. — Renouvelées, XXVI, 15.

Loisio (Jacques), sur la préséance entre la France et l'Espagne, P. J., sect. 4, § 7.

Lombarde (ligue). V. *Ligue*.

Lombards (les), s'établissent en Italie, 665, I, 14.

Loménie (le cardinal de), ministre principal de France, promet de convoquer les états-généraux, XXXVI, 4.

Lonato, ville de Lombardie; cédée aux Vénitiens par le duc de Milan, 1441, XV, 16. — Reprise par eux, XXIV, 16.

London, provéditeur; accusé de la perte de l'île de Ténédos, XXXIII, 18.

Londres, liée avec Venise par des

traités, XIX, 8. — Une flotte vénitienne y allait tous les ans, 14.
Londrins; espèce de draps imitée par les Vénitiens, XIX, 24.
Longo (Antoine et François); leur histoire de la guerre de 1537, P. J., sect. 3, § 7.
Longo (Antoine). Son histoire de la guerre de 1537 entre la république et les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.
Longo (Nicolas), artisan, élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Lorédan (Alvise); sa commission de podestat à Conegliano, P. J., sect. 1, § 1.
Lorédan (André), amiral vénitien, périt dans un combat, XXI, 1.
Lorédan (Antoine); sa belle défense de Scutari. — Commande la flotte contre les Turcs. — Ravitaille Lépante. — Délivre Croye, XVII, 9. — Défend l'Albanie, 10.
Lorédan (Bartolo), sage des ordres, propose d'envoyer un provéditeur extraord[re] à Tine, P. J., sect. 3, § 8.
Lorédan (François), doge, 1752.— Sa mort, XXXV, 16.
Lorédan (François), noble vénitien; sa bibliothèque, P. J., passim.
Lorédan (George); son oraison funèbre par Guarini, P. J., sect. 4, § 4.
Lorédan (Jacques), chef du conseil des dix, fils de l'amiral Pierre Lorédan; ennemi de François Foscari; veut le faire soupçonner de la mort de Pierre et de Marc Lorédan; il le porte sur son livre de comptes comme son débiteur pour ces deux crimes, XVI, 18. — Il se plaint de ce que le doge n'assiste plus aux conseils. — Sa harangue pour provoquer la destitution du doge; il va porter à François Foscari l'acte qui le dépose, 19.
Lorédan (Jean-François), auteur comique, XL, 8.
Lorédan (Léonard), doge, 1501, XXI, 9.—Sa mort, 1521, XXV, 3.
Lorédan (Louis), commissaire pour instruire le procès des Carrare, XI, 30.
Lorédan (Louis), amiral vénitien; brûle l'arsenal de Messine et les galères siciliennes dans le port de Syracuse, XVI, 7. — Commande une flotte dans l'Archipel. — Ses troupes travaillent à fortifier l'isthme, XVII, 3.
Lorédan (Paul), procurateur; conduit un secours de troupes à Trévise, IX, 1.
Lorédan (Paul); rapport qu'il fait des mesures prises pour maintenir Candie dans la soumission, IX, 14.
Lorédan (Pierre), commande la flotte vénitienne dans le Levant, en 1416. — Bat les Turcs à Gallipoli.—Reçoit plusieurs blessures. — Sa sévérité envers les chrétiens pris dans ce combat, XII, 10. — Capitaine du golfe, prend plusieurs villes sur les côtes de la Dalmatie, 15. — Désigné par Thomas Moncenigo, comme digne du dogat, XIII, 5. — Est un des concurrents. — Arguments contre son élection, 6. — Il bat la flotte génoise à Rapallo, 1431, XIV, 13.— Est blessé à l'attaque du château de Sestri, 17. — Danger que court sa flotte dans le Pô; il en meurt de chagrin, XV, 5.— Mot qui échappe contre lui, au doge François Foscari, qu'on veut faire soupçonner d'avoir hâté cette mort, XVI, 18.
Lorédan (Pierre), doge, 1567, XXVI, 15. — Sa mort, 1570, XXVII, 4.
Lorédan (Pierre), préteur de Vérone; son éloge par Grimani, P. J., sect. 4, § 4.
Lorédan, capitaine d'une galère à la bataille de Lépante; tué, XXVII, 16.
Lorédan, son discours sur l'union des princes chrétiens contre les Turcs, en 1574, P. J., sect. 3, § 7.
Lorédan, capitaine de la place de Corfou, contribue vaillamment à sa défense, XXXIV, 15.
Lorédo; ce territoire est donné par l'empereur Othon II, à la ville de Capo d'Argéré. — Les habitants d'Adria s'en emparent. — La république le reconquiert, II, 25.— Ravagée par les troupes de Frédéric Barberousse, 45.

Lorenzo, vénitien, étranglé pour avoir écrit contre le pape Alexandre VI, P. J., sect. 3, § 6.

Lorraine (la maison de), agrégée au patriciat de Venise, XXXIX, 2.

Lothaire, empereur; son discours aux Vénitiens, P. J., sect. 5, § 3.

Lothaire, empereur d'Occident, promet d'empêcher ses sujets de faire des esclaves dans le duché de Venise, XIX, 7.

Lothaire II, empereur. Tableau qui le représente à genoux devant le pape Alexandre II, III, 5.

Lotti (Charles). Son histoire des évêques de Ceneda, P. J., sect. 4, § 1.

Lotti (Ignace); sa bibl., *ibid.*

Loubatiers, ingénieur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.

Louis III, empereur; son diplome aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 3.

Louis V, empereur; déclare valides les usurpations faites par quelques seigneurs, sur les terres de l'église, VIII, 4.

Louis VII, dit le jeune, roi de France, donne asyle au pape Alexandre III; négocie pour le réconcilier avec l'empereur, III, 10

Louis IX (ou Saint-Louis), roi de France; fait bâtir la sainte chapelle pour y déposer des reliques, V, 9. — Refuse pour son frère Robert la couronne impériale, que le pape Grégoire IX lui offrait, 13. — Sa première croisade, 14. — Force les Génois et les Vénitiens à une trève en 1269. — Leur loue des vaisseaux pour sa croisade, 16. — Son marché avec les Vénitiens pour le passage de son armée à la Terre-sainte, P. J. sect. 3, § 4.

Louis XI, roi de France. Sa lettre pour connaître les réglements de la police de Venise, XVI, 20. — N'étant que dauphin, il entretient des relations avec Sforce et l'encourage à enlever Gênes à la France, XVII, 1. — Ne fait point valoir ses prétentions sur le royaume de Naples, XVIII, 16. — Ses traités avec les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6.

Louis XII, roi de France. Ses lois somptuaires. — Il défend l'orfévrerie, XIX, 22. — Il joint une escadre française à la flotte vénitienne pour faire la guerre aux Turcs, XXI, 1. — Sa conduite avant d'être roi. — Sur sa passion pour Anne de Bretagne. — Prisonnier. — Sa mise en liberté. — Devenu roi, sa passion pour Anne se réveille. — Il veut faire valoir ses prétentions sur Naples et sur Milan. — Veut s'allier avec le pape. — Fait César Borgia duc de Valentinois. — Fait casser son mariage avec Jeanne. — Épouse Anne de Bretagne, 3. — Son portrait. — Vénalité des offices sous son règne. — Remet Aire, Béthune et Hesdin à l'archiduc d'Autriche. — S'allie avec les Vénitiens pour le partage du Milanais, 5. — Son armée entre en Italie. — Ses succès. — Elle entre à Milan, 6. — Louis prête 4000 hommes à César Borgia pour faire la conquête de la Romagne, 7. — Il envoie des troupes aux Florentins pour soumettre Pise, 9. — Traité avec Ferdinand, roi d'Arragon, du partage du royaume de Naples, 10. — Conclut le mariage de sa fille Claude avec Charles, petit-fils de l'empereur Maximilien, et lui promet pour dot le duché de Milan, 11. — Il se brouille avec Ferdinand pour la fixation des limites dans le royaume de Naples, 12. — Veut arrêter les usurpations de Borgia. — Se réconcilie avec lui, 13. — Représentations que lui font les Vénitiens, 14. — Guerre dans le royaume de Naples, 15. — Ferdinand traite avec Louis XII, et le trompe, 16. — Deuxième projet de mariage entre Charles d'Autriche et Claude de France, *ibid.* — Les Français perdent le royaume de Naples, 17. — Discours peu mesurés du roi contre les Vénitiens, 21. — Troisième projet de mariage entre Charles et Claude, 24. — Réflexions sur ce traité. — Le roi se ligue avec l'empereur et le pape contre les Vénitiens, 24. — Sa maladie. — Ses

remords à cause du traité de Blois. — Le cardinal d'Amboise le délie de ses serments.— Les états-généraux réclament contre le traité ; il est rompu. — Nouvelles alliances. — Louis marie sa fille avec le duc d'Angoulême, 25. — Le roi va en Italie.—Il soumet Gênes, qui s'était révoltée. — Il licencie son armée, et repasse les Alpes, 26. — Les Vénitiens préfèrent son alliance à celle de l'empereur, 27. — Engage les Vénitiens à s'arrêter dans leur conquêtes. — Est très-irrité contre eux, de ce qu'ils font leur paix séparée avec l'empereur, 28. — Injustice de son ressentiment, XXII, 1. — Propose une ligue contre les Vénitiens, 2.—Ligue de Cambrai. — Projet de partage des états vénitiens. — L'ambassadeur de la république trompé par le cardinal d'Amboise. — Fautes que Machiavel reproche à Louis XII, 3. — Envoie un hérant déclarer la guerre à la république, 6.—Passe l'Adda. — Gagne la bataille d'Agnadel contre les Vénitiens, 8. — Il fait pendre le gouverneur de Peschiera pour s'être défendu, et fait passer la garnison au fil de l'épée, 9. — Fait établir à Fusine une batterie d'où il canonne Venise, 10. — Son mot au sujet du massacre de la garnison de Mont-Selice, 17. — Se brouille avec les Suisses et avec le pape Jules II, XXIII, 3. — Coalition formée contre lui, *ibid.* — Anne de Bretagne lui inspire des scrupules. — Il convoque un concile à Tours pour savoir si on peut faire la guerre au pape, 6. — Mot imprudent du roi, 9. — Sa modération, 11. — Il perd le Milanais, 19. — Se rapproche des Vénitiens, XXIV, 5. — La bataille de Novarre oblige son armée à évacuer l'Italie, 8. — Sa mort est prédite dans le sénat de Venise par Pierre Bembo, qui même en indique la cause, 12. — Son 3ᵉ mariage, *ibid.* — Sa mort, 13. — Son traité avec les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6. — Sa proclamation avant l'invasion du Milanais, *ibid.* — Traité stipulant le mariage de sa fille avec Charles d'Autriche. — Traité avec le roi d'Arragon, pour le partage du royaume de Naples. — Son traité de Blois avec l'empereur Maximilien Iᵉʳ, et avec Ferdinand et Isabelle de Castille. — Son hommage à l'empereur pour le duché de Milan. — Traité de Cambrai avec le pape, l'empereur et le roi d'Espagne, contre les Vénitiens. — Son traité de Blois avec les Vénitiens. — Son traité avec Léon X, P. J., sect. 3, § 7.

Louis XIII, roi de France. Sa lettre à son ambassadeur à Rome, au sujet de la conjuration de 1618, XXXI, 32. — Son ressentiment contre les Génois, après avoir manqué de surprendre leur ville, XXXII, 4. — Sa lettre à Philippe IV, roi d'Espagne, au sujet de la Valteline, 1621, P. J., sect. 3, § 8. — Sa lettre à Léon Bruslart son ambassadeur à Venise, sur la mort du maréchal d'Ancre, P. J., sect. 5, § 1.

Louis XIV, roi de France. Mot qui lui échappe au sujet de la justice des sultans.— Réponse du duc de Montausier. — Noble vengeance du roi, XXXIII, 9. — Son ambassadeur arrêté à Cp. — Mot piquant du pape à ce sujet, 12.— Secours qu'il envoie aux Vénitiens pendant la guerre de Candie, 19. — Permet à la république de lever des troupes dans ses états, 21. — Secours considérable qu'il envoie, 23. — Son ambition utile à la république, XXXIV, 1. — Sa résistance contre la ligue d'Augsbourg. — Il signe le traité de Riswick, 8. —Exige une réparation de la république, 9.

Louis XVI, roi de France. Sa mort, XXXVI, 13.

Louis XVIII, roi de France. Son arrivée à Vérone, XXXVI, 21. — Son départ.— Sa belle réponse aux Vénitiens.—Conduite du gouvernement vénitien, 22.

Louis d'Anjou. Son adoption par

Jeanne Ire, reine de Naples, XVIII, 16.
Louis d'Anjou, IIIe du nom. Adopté par Jeanne II, reine de Naples. XVIII, 16.
Louis, roi de Hongrie, fait la guerre aux Vénitiens. — Sa cavalerie, IX, 1. — Assiége inutilement Trévise, 2. — Conquêtes en Dalmatie; surprend Zara. — Conditions qu'il met à la paix, 3. — Protége le seigneur de Padoue contre les Vénitiens. — Bat leur petite armée. — La sienne est battue à son tour, 21. — Entre dans une ligue contre la république, 23. — Lui fait la guerre, 1379, X, 1. — Sa paix avec la république, 1381, 28. — Troubles et divisions de son royaume après sa mort, XI, 2.
Louis de Savoie. Epouse Charlotte de Lusignan, héritière de Chypre. — Le soudan d'Egypte lui ordonne de céder la couronne à Jacques de Lusignan. — Il se sauve à Rhodes, et ensuite à Naples, XVII, 12.
Luc (Saint-), cité, XXVI, 7.
Luchino dal Verme, général de l'expédition envoyée pour soumettre Candie, en 1364. — La ville est prise et pillée. — La révolte punie, IX, 12.
Lucques. Mesures de cette république contre les hérétiques, blâmées par le pape Paul V, XXIX, 2. — Cette ville, sous la domination de Mastin de la Scala, VIII, 4. — Accède à la ligue d'Italie, XVI, 13. — Paie une galère pour la croisade publiée par Pie II contre les Turcs, XVII, 4. — Emigration de Lucques, qui procure à Venise des ouvriers en soie, 23. — Ils fondent une école à Venise en 1309, XL, 4. — Rapports de la république avec Lucques. P. J., sect. 2, § 1. — Rapport sur cette république, P. J., sect. 5, § 2.
Ludovici (François). Son poëme du *Triomphe de Charlemagne*. — Fragment imité de ce poëme, XL, 8.
Lunig (Christian). Son *Codex italiæ diplomaticus*, cité, I, 21. — II, 37. — III, 19. — IV, 3, 38. — V, 16. — XIII, 11. — XVII, 4. — XX, 12. — XXI, 5, 24. — XXII, 3, 6, 12. — XXIII, 3, 16. — XXIV, 5. — XXV, 1, 9. — XXVI, 11. — XXIX, 6, 8, 9, 17. — XXX, 11. — XXXII, 3, 6, 8. — XXXIII, 25. — XXXIV, 2, 8, 18.
Luschi (Valerio), de Vicence, préteur à Sienne, P. J., sect. 3, § 6.
Lusignan (la maison de), agrégée au patriciat de Venise, XXXIX, 2.
Lusignan (Adolphe de), neveu du roi de Chypre, Hugues, va à la croisade de Smyrne, VIII, 8. — Y est tué, 10.
Lusignan (Guy de) s'empare du trône de Jérusalem, III, 28. — Assiége Saint-Jean-d'Acre, *ibid.* Acquiert le royaume de Chypre. — Epuise les finances. — Sa famille règne sur cette île, pendant 240 ans, XVII, 11.
Lusignan (Hugues de), roi de Chypre. Se ligue avec le pape et les Vénitiens, pour la croisade de Smyrne, 1343, VIII, 8.
Lusignan (Jacques de), fils naturel de Jean III de Lusignan, roi de Chypre, archevêque de Nicosie, XVII, 11. — Devient amoureux de Catherine Cornaro sur son portrait. — La reine veut le perdre. — Il se sauve. — Trouve un asyle chez le baile de Venise. — Se rend auprès du soudan d'Egypte, qui lui donne l'investiture du royaume. — Il débarque dans l'île, et s'empare de la couronne. — Les Vénitiens se déclarent pour lui, 12. — Epouse la fille d'un prince de Morée. — Devient veuf, et épouse Catherine Cornaro, fille adoptive de la république de Venise. — Il meurt. — Son testament. — Ses enfants, 13. — La république fait enlever les enfants naturels de ce prince, 14.
Lusignan (Jean de), roi de Chypre. Emmené prisonnier par le soudan d'Egypte. — Les Vénitiens font l'avance de sa rançon. — Il se soumet à un tribut, XIV, 10. — Et à prêter hommage au soudan, XVII, 11.

Lusignan (Jean III de), roi de Chypre. Gouverné par sa femme, XVII, 11. — Sa mort, 12.
Lusignan (Pierre de), roi de Chypre. Propose une guerre aux Vénitiens contre le soudan d'Egypte. —Quel en est le succès, IX, 13.
Luther. Les Vénitiens refusent de se mêler des affaires du schisme, XXVI, 1. — La réformation sauve Venise de l'ambition de Charles-Quint, 16.
Luynes (le duc de), favori de Louis XIII. Fait disgracier Deageant, XXXI, 23.
Luxembourg (la maison de). Agrégée au patriciat de Venise, XXXIX, 2.
Luzara (bataille de), gagnée par les Français sur les Autrichiens, XXXIV, 10.

M.

Mabillon (le père), cité III, 21.
Macalo, village dans le Crémonais. Bataille de Macalo, gagnée par les Vénitiens sur les Milanais, 1427, XIV, 8.
Macarska. Petit district en Dalmatie, qui se donne à la république, XXXII, 18.
Machaire de Sainte Menehoud. L'un des croisés français devant Cp., IV, 17.
Machiavel (Nicolas), cité I, 20.— III, 2, 13, 21. — Observation sur un passage de cet auteur, cité IV, 40. — VI, 9.—VIII, 4.— XI, 30. — XIII, 12. — XIV, 10, 16. — XV, 2, 3, 7, 12, 14.— XVI, 6, 8.— XVIII, 9.— XX, 3, 5, 7.— XXI, 5, 7, 9.—Son mot au cardinal d'Amboise, cité 9, 14. — Sa mission à la cour de France.—Cité 21. — Son opinion sur la ligue de Cambrai, XXII, 3. — Cité 6, 7, 17. — XXIII, 2, 6, 8, 9, 18. — Son opinion sur la cause qui fit perdre aux Suisses la bataille de Marignan, XXIV, 14.—Son opinion sur la ligue de Cambrai, 18. — Cité XXVIII, 8, 9. — XXXIX, 1, 12, 15. — Machiavel est le premier qui ait fait des comédies d'invention chez les Italiens, XL, 8. —Réfutation de son paradoxe sur la manière dont le gouvernement aristocratique s'établit à Venise, P. J., sect. 7.
Macri (le comte), de Céphalonie, arrêté pour avoir favorisé les Russes dans leur guerre contre les Turcs, XXXV, 15.
Madrid (traité de), 24 janvier 1526. Par lequel François Ier recouvre sa liberté, et qu'il ne tient pas, XXV, 9. — Autre traité de Madrid 26 septembre 1617, entre la république et Ferdinand d'Autriche, XXX, 12, 15.
Maffei (Daniel), de Volterre. Son anthropologie, citée XXI, 18.
Maffei (Hector), jurisconsulte. Pièce sur sa mort, P. J., sect. 4, § 4.
Maffei (Jean). L'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10. — Tué dans le combat, 18.
Maffei (Jean-Pierre). Son histoire des Indes-Orientales, XL, 7.
Maffei (Scipion). Son livre de *la Verona illustrata*, cité I, 4. — XL, 2, 5. — Sa tragédie de *Mérope*. — Il fait don d'un musée à Padoue. — On y place sa statue. — Il l'en fait ôter, 8.
Maffei (Scipion). V. *Bibl.*
Maffei (Timothée). Son exhortation aux princes d'Italie pour se venger des Turcs, P. J., sect. 4, § 7.
Maggi (Matteo), de Brescia, préteur à Sienne, P. J., sect. 3, § 6.
Maggio (Jérôme). Sa lettre à Disdier Guidoni de Famagouste, 1570, P. J., sect. 3, § 7.
Magini (Jean-Antoine), astronome, XL, 6.
Magistratures de Venise. Ouvrages manuscrits qui en contiennent l'énumération, P. J., sect. 1, § 1.
Magliabecchi. Bibliothèque à Florence, P. J., passim.
Magno (Louis), commandant de la Suda. Sa belle défense, XXXIV, 13.
Mahomet Ier, empereur des Turcs.

Ravage Négrepont.—Paix de 1415, rompue presque aussitôt ; seconde paix, XII, 10.

Mahomet II, empereur des Turcs. Son avènement au trône. — Prend Cp., 1453. — Fait couper la tête au baile de Venise. XVI, 14. — Fait la paix avec la république, qui lui paie un tribut pour l'Albanie, 15. — Nouvelle guerre avec les Vénitiens, XVII, 3. — Il attaque Négrepont et la prend. — Trait de cruauté qu'on lui attribue, 7. — Propose la paix aux Vénitiens. — Bat le roi de Perse dans une bataille qui dure trois jours, 8. — Marche en Albanie. — Prend Croye. — Fait la paix avec les Vénitiens, qui se soumettent à lui payer un tribut, 10. — Ses conquêtes. — Les Vénitiens lui paient un tribut, XXVII, 1.

Mahomet IV, empereur des Turcs, détrôné, XXXIV, 4.

Mahomet Siloco, commande l'aile droite de la flotte turque à la bataille de Lépante, XXVII, 15. — Tué, 16.

Maillard (Olivier), cordelier. Son stratagème pour déterminer Charles VIII à rendre le Roussillon à l'Espagne, XVIII, 17.

Maillebois (le maréchal de), commande un corps français en Italie dans la guerre de la succession de Parme, XXXV, 8. — Sa campagne de 1745, 11.

Maina. Les habitants de cette province se déclarent pour la république et contribuent à expulser les Turcs de la Morée, XXXIV, 3.

Mainfroy, roi de Naples, XVIII, 16.

Maisonneuve, volontaire. Ses services à Candie, XXXIII, 21.

Maisse, v. *Hurault*.

Maître de la milice. Création de cette magistrature pour remplacer le dogat, en 737, I, 19.

Malamocco, île et ville des lagunes. Commence à être peuplée de fugitifs, en 452, I, 6. — Devient le siége du gouvernement, 20. — Prise par Pépin. — Les habitans se réfugient à Rialte, 23. — Brûlée par le doge Jean Participatio, II, 1. — Envahie par les Hungres, 10. — Dévorée par un incendie et submergée vers 1112. — Ses habitans transférés à Chiozza, 37. — Pillée par le patriarche d'Aquilée, VI, 3. — Sa situation ; son port, X, 7. — Elle est occupée par les Génois, 10. — Ils sont forcés de l'évacuer, 15. — Effets des vents et des courants sur la passe de Malamocco. — Grand ouvrage pour préserver cette île. — Son port est le meilleur de ceux de Venise. — Ses difficultés, canal qui y conduit, XIX, 32.

Malaterra (Godefroy). Son histoire de Robert Guiscard et de Roger de Sicile, citée II, 32. — XIX, 29.

Malatesta (Charles), général de l'armée des Vénitiens dans la campagne de 1404 contre François Carrare II, XI, 24. — Remet le commandement, *ibid*.

Malatesta (Charles), général des Vénitiens dans la guerre contre Sigismond, empereur, XII, 6.

Malatesta (Charles), commande l'armée milanaise. Battu et pris par Carmagnole à Macolo, XIV, 8.

Malatesta (Joseph). Son histoire du différent du pape Paul V, avec la république, P. J., sect. 3, § 8.

Malatesta (Pandolphe), s'empare de Brescia, XII, 2.

Malatesta (Pandolphe), cède Rimini aux Vénitiens, XXI, 22.

Malatesta (Sigismond), général de l'armée vénitienne. Ne marche point au secours de Milan : pourquoi, XVI, 10.

Malatesti, v. *Bibl*.

Malavolti. Son histoire de Sienne, citée VI, 9.

Maleck-Adel, soudan d'Égypte. Séduit les Vénitiens et les engage à détourner la guerre qui menaçait son pays, IV, 13.

Malerbi, premier traducteur de la Bible en italien, XL, 3.

Malipier (la famille des). Se trouve exclue du grand conseil, VI, 14.

Malipier (Darius). L'un des amiraux

vénitiens; battu par les Milanais, XV, 5.
Malipier (François). Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Malipier (ou *Mastro Piero* Orio). L'un des électeurs du doge, en 1173, II, 47. — Il refuse le dogat, 48. — Doge en 1178, III, 25. — Abdique et se retire dans un cloître, 28.
Malipier (Paschal). Négocie la paix entre la république et François Sforce, XVI, 7—. Doge, 1457, XVI, 9. — Traité de commerce fait sous son règne. — Sa mort, XVII, 2.
Malipier (Pierre-Antoine). Commissaire pour la réforme du conseil des dix et de l'inquisition d'état. Attaque ces institutions, XXXV, 20.
Malipier (Troïle). Attaque le conseil des dix, P. J., sect. 3, § 9.
Malipier, capitaine d'une galère à la bataille de Lépante. — Tué, XXVII, 16.
Malo. Son Mémoire sur les affaires de la Suisse, en 1624, P. J., sect. 3, § 8.
Malte (île de). Projet de s'en emparer, approuvé par le directoire exécutif, P. J., sect. 18.
Malte (le comte de). Favorise une révolte de Candie, V, 2.
Malvezzi (Jacques de). Sa chronique de Brescia, P. J., sect. 4, § 1.
Malvoisie, ville de la Morée, assiégée par les Turcs, 1538, XXVI, 10. — Cédée à Soliman II par le conseil des dix, 1540, 12. — Prise par les Vénitiens, XXXIV, 4. — Prise par les Turcs, 13. — Décret du conseil des dix qui autorise l'ambassadeur de la république à céder cette ville aux Turcs pour avoir la paix, P. J., sect. 1, § 3.
Manassés de l'Isle. L'un des croisés français devant Cp., IV, 17.
Mandeville (Camille de). Ses voyages, P. J., sect. 4, § 6.
Maneton (Philippe), secrétaire du roi de Castille. Son recueil historique, P. J., sect. 3, § 6.
Manetti (Bernard di Gianozzo), florentin. Relation de son ambassade à Venise, P. J., sect. 3. § 6.
Manfredi V. *Bibl.*
Manfrini (le marquis Jérôme). Ses plantations de tabac en Dalmatie, XXXV, 19.
Manini (Louis), doge, 1788, XXXV, 18. — Comité qui s'assemble chez lui pour aviser aux mesures à prendre à l'occasion de l'approche des Français. — Discours du doge, XXXVIII, 3. — Propose d'admettre des modifications dans la forme du gouvernement, 4. — Offre de se démettre de sa charge, 8. — Désigné pour être président de la municipalité provisoire, 10, — Son discours dans la séance du grand-conseil du 12 mai 1797, 11. — S'évanouit en se présentant devant le commissaire impérial, pour prêter serment au gouvernement autrichien, 19.
Mannelli (Raymond d'Amaretto). Sa lettre à Léonard Strozzi sur la victoire remportée par les Vénitiens et les Florentins sur les Génois, en 1430, P. J., sect. 3, § 6.
Manolesso (Émilien). Relation de son ambassade à Ferrare, P. J., sect. 5, § 2.
Manolesso (Étienne), membre de la quarantie. Se laisse corrompre par le seigneur de Padoue. — Son supplice, XI, 5.
Mansierne (Jean), cordelier. Son stratagême pour faire rendre le Roussillon à l'Espagne par Charles VIII, XVIII, 17.
Mantoue, ville d'Italie. Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Condition des nobles dans cette ville à la fin du XIII[e] siècle. — Elle était sous l'autorité des comtes de Saint-Boniface, VI, 9. — Les Vénitiens projettent de s'en emparer pour se dédommager de la cession de Crémone, et Louis XII promet de les y aider, XXIV, 5. — Guerre pour la succession de Mantoue. — Intervention de la France. — Siége de Mantoue par

les Impériaux, XXXII, 6. — Prise de cette place, 7. — Cédée a la maison d'Autriche par le traité de Munster, XXXIV, 20. — Assiégée par les Français, XXXVII, 10.—Ils lèvent le siége, laissant toute leur artillerie dans les tranchées, 11.— Le siége converti en blocus, 13. — Capitulation de Mantoue, 1797, 22. — La province de Mantoue réunie à la république cisalpine par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.—Recommandation du ministre des relations extérieures au général Bonaparte, pour faire en sorte que, par le traité définitif, Mantoue ne reste pas à l'Autriche. — Proposition de lui donner Venise en dédommagement, P. J., sect. 18. — Rapports de la république avec le duc de Mantoue, P. J., sect. 2, § 1. — Affaires relatives à le succession de Mantoue en 1630, P. J., sect. 3, § 8. — Relation de la prise de Mantoue, 1630, *ibid.* — Rapports sur Mantoue, P. J., sect. 5, § 2.

Mantoue (Galéas de), général des Vénitiens; donne sa parole à François Carrare II, qui sort de Padoue assiégée pour négocier, XI, 27. — Cette parole est violée par les Vénitiens. — Regrets et plaintes de Galéas. — Il est reçu à Venise avec de grands honneurs. — On le fait patricien. — Sa mort, 28.

Mantoue (le marquis de), fait prisonnier de guerre par les Vénitiens, XXII, 15. — On lui rend la liberté à la demande du sultan, et la république lui confie le commandement de son armée, XXIII, 4.

Mantoue (le duc de). Son jugement sur les Vénitiens, XXXIV, 1.

Manuce (Alde), imprimeur, XVI, 22.—Ses succès littéraires XXVIII, 6. — Savant professeur, XL, 3.— Fonde l'académie della Fama à Venise.—Ses vastes projets,ses travaux. — Il propage la connaissance de la langue grecque. — Il invente les caractères italiques. — Ses enfants. — Services que cette famille a rendus aux lettres. — Sa bibliothèque, 4.

Manuce (Alde), le jeune, savant imprimeur de Venise, XL, 4.

Manuce (Paul), savant imprimeur de Venise, XL, 4.

Manufactures. Stipulation en faveur des manufactures de laine de Padoue, dans l'acte de prise de possession de cette ville, XI, 28. — Manufactures des Vénitiens, XIX, 22. — Soieries, draperies, verreries, etc., 23. — Mysteres dans les procédés.— Prohibitions, nuisibles au perfectionnement des manufactures. — Leurs produits inférieurs à ceux de France, 24. — Emplacement des principales manufactures, 25. — Dénombrement des artisans, 26. — Mémoire sur les manufactures vénitiennes, P. J., sect. 2, § 5.

Manuzzi (Nicolas), l'un des bienfaiteurs de la bibliothèque de Saint-Marc, XL, 4.

Manzini (Louis). Ses raisons pour quitter le service de Venise, P. J., sect. 4, § 4.

Manzoni (Marc), sur son départ d'Este, P. J., sect. 4, § 4.

Mapelli, médecin, mari de la savante Cassandra Fedeli, XL, 8.

Mapho (Bernardo). Discours sur son affaire, P. J., sect. 4, § 4.

Marano (Marais de), sur la côte du Frioul, I, 2. — Cette place est assiégée deux fois sans succès par Charles Zeno, X, 27. — Les Vénitiens la conservent après l'envahissement du Frioul, par les Autrichiens, en 1508, XXII, 10. — Perdue par la trahison d'un moine, XXIV, 11. — Surprise par des aventuriers. — La république la leur achète et paie une indemnité à l'archiduc d'Autriche, XXVI, 13.

Marc (*Saint-*), évangéliste. Son corps est transporté d'Alexandrie d'Égypte à Venise. — Devient le patron de la république, I, 25. — Les Vénitiens trouvent à Udine

l'évangile écrit de sa main, XII, 14.
Marc (Saint-Marc). Son histoire d'Italie, citée XVI, 21.
Marc-Aurèle (l'empereur), défait, près d'Aquilée, les Cattes, les Guades et les Marcomans, I, 4.
Marcaldi (François), florentin. Son histoire de Venise, P. J., sect. 3, § 2.
Marcello (la famille), prétendait descendre du consul romain Marcellus, XXXIX, 2.
Marcello (Antoine). Son écrit sur les possessions de l'Église, P. J., sect. 5, § 2.
Marcello (Barthélemi), négocie la paix entre Mahomet II, et la république, 1454, XVI, 15.
Marcello (Benoit). Musicien, XL, 9.
Marcello (Jacques), conseiller du doge, opine pour qu'on mette la noblesse en vente, XXXIII, 6. — Son discours pour créer de nouveaux nobles, 1646, P. J., sect. 3, § 8.
Marcello (Jérôme), provéditeur enlevé par les Uscoques, XXX, 6.
Marcello (Laurent), capitaine-général à Candie, XXXIII, 16. — Tué dans une bataille aux Dardanelles, 17.
Marcello (Laurent-Alexandre), commissaire pour la réforme du conseil des dix et de l'inquisition d'état, XXXV, 20.
Marcello (Lucide), amiral. Sa lettre sur la mort d'André Casali, P. J., sect. 4, § 4.
Marcello (Marc-Antoine), sénateur vénitien. Son histoire sur les prétentions temporelles des papes, P. J., sect. 3, § 7 et 8.
Marcello (Nicolas), doge, 1473.— Sa mort, XVII, 9.
Marcello (Pierre). Ses Vies des princes de Venise, citées III, 15.
Marcello (Sébastien). Sa commission de capitaine à Brescia et de proviseur à Salo, P. J., sect. 1, § 1.
Marcello (Troïle). Ses documents politiques, P. J., sect. 4, § 7.
Marche Trevisane, v. *Trévise*.
Marconaja (Jean), médecin célèbre, XL, 6.
Marghera, ville située sur le bord des lagunes. Brûlée par les Espagnols, XXIV, 9.
Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, fille de l'empereur Maximilien Ier. Plénipotentiaire de l'empereur à Cambrai, XXII, 2. — Ligue de Cambrai, 3.
Mariage. Abus de la facilité de le casser. — Le conseil des dix se réserve la connaissance de ces demandes, XXXV, 23.
Mariana. Son histoire d'Espagne, citée XIX, 16. — XXI, 18. — XXII, 3. — XXIII, 7.
Mariano de Bartholinis, nonce du pape Jules II. Ses instructions, P. J., sect. 3, § 7.
Maricaldi (François). Son livre *Narrazione della Repubblica di Venezia*, P. J., sect. 1, § 1.
Marie, reine de Hongrie. Les Vénitiens la secourent contre Charles de la Paix et contre le ban de Croatie, XI, 4.
Marie, infante d'Espagne, reine de Hongrie. Les Vénitiens refusent de lui laisser traverser l'Adriatique sur les vaisseaux du roi d'Espagne, V, 21.
Marie-Thérèse, reine de Hongrie. Hérite des états de l'empereur Charles VI.— Guerre à cette occasion. — Neutralité des Vénitiens. — Ils lui prêtent une somme considérable, XXXV, 2. —Marie-Thérèse signe le traité d'Aix-la-Chapelle, 12.
Mariées (la fête des). Son origine, II, 12.
Marignan, dans le Milanais. Bataille de ce nom gagnée par les Français contre les Suisses, 13 septembre 1515. — Ses suites, XXIV, 14.
Marin, comte de Commacchio. Tue Badouer, son compétiteur, II, 7.
Marin (Charles-Antoine), auteur de l'Histoire du Commerce des Vénitiens, cité I, 12, 17, 22, 26. — II, 3, 12, 13, 16, 18, 20, 33, 36, 42, 43. — III, 1, 28. — IV,

8, 13.—VII, 8.— X, 1. — XI, 1. — XIV, 10. —XIX, 2, 6, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 28, 29.—XXVIII, 10. — Sur son ouvrage, XL, 7.
Marine. Nombre de galères que la république entretenait en armement au commencement du 15e siècle, XII, 16.— Causes qui portèrent les Vénitiens à s'adonner à la marine, XIX, 27. — Progrès de leur puissance navale, 28. — Ce que coûtait l'armement des galères, *ibid.* — Habileté des Vénitiens dans les constructions navales.—Grandeur de leurs bâtiments, 29. — Personnel de la marine.— Comment on levait les chiourmes, 30. — Matériel de la marine. — Arsenal. — La marine avait l'administration des forêts. — Comment on s'approvisionnait de chanvre.— Machine à forer les canons, 31. — Obstacles que la nature opposait aux Vénitiens pour la construction des grands vaisseaux, 32.— Enrôlement des marins, 33. — Forces maritimes de la république à la fin du 18e siècle, XXXV, 19. — Les Français s'emparent de la marine des Vénitiens. — Etat de cette marine, XXXVIII, 16.— P. J., sect. 2, § 7. — Dimensions des vaisseaux qu'ils fournissent à saint-Louis, P. J., sect. 3, § 4.— Ordre du directoire exécutif pour s'emparer de la marine de Venise, P. J., sect. 18.
Marini, colonel à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Marini. Ses dissertations sur le traité de la fortification par Marchi, citées XXI, 17. — XL, 6.
Marini (André). Son ouvrage sur les lagunes de Venise. P. J., sect. 2, § 2. — Son discours sur l'air de Venise, P. J., sect. 4, § 7.
Mariti (l'abbé). Son voyage de Chypre, cité XXVII, 14.
Marlborough, s'illustre dans la guerre de la succession d'Espagne, XXXIV, 10.
Maroc. Traité des Vénitiens avec cette puissance, XXXV, 17.
Marostica, ville vénitienne, prise par les alliés sur les Vénitiens 1510, XXIII, 2.
Marot (Clément), cité XL, 3.
Marot (Jean). Son poëme sur la guerre de la ligue de Cambrai, XXII, 9.
Marquemont, archevêque de Lyon, ambassadeur de France à Rome. Sa réponse au pape au sujet de l'alliance de Venise avec les Hollandais, XXX, 11. — Discours que le pape lui tient au sujet de la conjuration de 1618, XXXI, 2. — Sa lettre au roi sur la conjuration et la réponse, 32.
Marseille. Liée avec Venise par des traités, XIX, 8. — Assiégée par les impériaux, 1524. — Délivrée par François Ier, XXV, 7. — *idem* en 1535, XXVI, 2.
Marsello (Zanino), v. *François Morosini*.
Marsile de Padoue; sa défense de la paix, P. J., sect. 4, § 7.
Marsin (le maréchal de), commande l'armée française en Italie sous le duc d'Orléans; est battu devant Turin, XXXIV, 10.
Marsollier (l'abbé); son Histoire de l'inquisition; ses plagiats, V, 25. —XIX, 9.
Martelli (Ugolin); sa vie de l'empereur Maximilien Ier, P. J., sect. 3, § 7.
Martin IV, pape; sa bulle sur le traité entre Philippe de Courtenay, empereur de Cp., Charles d'Anjou, roi de Naples, et les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 4.
Martin V, pape; met fin au schisme, XII, 2. — Favorise le duc de Milan qui lui cède Forli et Imola, XIII, 16. — Fait la paix du duc avec les Vénitiens, *ibid.*—Sa mort, XIV, 10.
Martin, abbé de Paris, pille des reliques à Cp., IV, 34.
Martin de Sébenigo; sa chronique de la Dalmatie, P. J., sect. 4, § 1.
Martinengo, famille puissante de Brescia, XV, 6. — Admise au patriciat, XXXIX, 2.

Martinengo (Celse), embrasse les opinions de Luther, XXVI, 1.
Martinengo (Louis), commande l'artillerie à Famagouste pendant le siége, XXVII, 12. — Se rend au camp des Turcs; est massacré, 14.
Martinioni (le comte), sergent de bataille à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Martinioni (Justinien), continuateur de la description de Venise par Sansovino, cité, XXXI, 14. —Paraît avoir emprunté la version de Nani pour le récit de la conjuration de 1618, P. J., sect. 10.
Marturio (Jean), conspire contre Carossio qui avait usurpé le dogat, II, 2.
Martyr (Pierre), d'Angleria, cité, XXI, 18.
Marucelli. Bibliothèque à Florence, P. J., passim.
Maruffo (Matheo), amiral génois envoyé au secours de Chiozza, X, 20. — Se présente en vain aux passes des lagunes, 23. — Prend Trieste, Arbo, Pola, Capo d'Istria, 26.
Marule; sa traduction d'un commentaire historique sur la Dalmatie et la Croatie, P. J., sect. 4, § 1.
Marusano (Demetrius), conspire contre le doge Maurice Galbaio, I, 22.
Mascheroni (Laurent), contribue à l'établissement du système universel des poids et mesures, XL, 6.
Masque (usage du), XXXIX, 6, 14.
Massati (Albert); traditions de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Masséna (le général), commande une aile de l'armée française à la bataille de Montenotte; prend Dego, XXXVII, 1. — A la tête d'une colonne de grenadiers à la bataille de Lodi, 2. — Obligé de se replier devant le maréchal de Wurmser, 10.—Repousse les Autrichiens vers le lac de Garde, 11. —Les attaque à la bataille de Castiglione, 12.—Force un défilé de l'Adige à la bataille de Roveredo. —Son entrée à Trieste, 14.—Part qu'il eut à la bataille d'Arcole, 18.—A celle de Rivoli, 21.—Entre dans la ville de Feltre, 26. — Sa lettre au général Bonaparte, sur la conduite des Vénitiens, P. J., sect. 18.
Mathée, sergent de bataille à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.
Mathématiciens vénitiens, XL, 5, 6.
Mathiaci (Ange); son livre sur le droit de navigation dans l'Adriatique, V, 21.
Mathias, roi de Hongrie; ses guerres contre les Turcs; s'allie avec la république, XVII, 4.
Mattei (Horace), nonce du pape. Son discours au collége, P. J., sect. 3, § 8.
Maupassant; ingénieur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Maure (Sainte), île prise par les Vénitiens; ils la rendent, XXI, 1. —Reprise par eux, XXXIV, 3.— Leur reste par le traité de Carlowitz, 8.—Le capitaine-général Jean Delfino fait sauter les fortifications de Sainte-Maure, 13.— Reprise par les Vénitiens, 16.— Réunie à la république française par le traité de Campo-formio, XXXVIII, 15. — Ses produits, P. J., sect. 2, § 4.
Mauro (le frère); son planisphère, XL, 5.
Mauro (Jean), poëte satirique, XL, 8.
Mauro (Martin); son histoire des rois de Croatie et de Dalmatie, P. J., sect. 4, § 1.
Maxime Planude, v. *Planude*.
Maximilien Ier, empereur; son portrait, XXI, 10.—Propose la convocation d'un concile, pour faire déposer Alexandre VI.—Projet de mariage entre Charles d'Autriche son petit-fils, et Claude de France, 11, 16, 24. — Maximilien se ligue avec Louis XII et le pape, contre les Vénitiens, 24.—Ce dernier traité est rompu, 25. — Les Vénitiens refusent son alliance, 27.—Commence la guerre contre

les Vénitiens. — La pénurie l'oblige à se retirer et à vendre ses pierreries. — Fait sa paix séparée avec les Vénitiens, 28. — Propose à la république une alliance contre la France. — Les Vénitiens en donnent avis au roi. — Son ressentiment contre les Vénitiens à cause des satires qu'ils s'étaient permises contre lui, XXII, 1. — Signe la ligue de Cambrai pour le partage des états de la république, 3. — Se refuse aux accommodements proposés par les Vénitiens, et met le doge au ban de l'empire, 6. — Harangue que lui adresse l'ambassadeur de Venise, Antoine Justiniani. — Sa réponse, 12. — Refuse une entrevue avec Louis XII, 14. — Assiége Padoue. — Sa lettre à la Palisse, pour faire monter les gendarmes français à l'assaut. — Réponse de Bayard à cette proposition. — Levée du siége, 16. — Fait signifier au pape la défense d'attaquer le duc de Ferrare, XXIII, 5. — Veut être pape et se faire canoniser. — Prend le titre de *pontifex maximus*, 7. — Ses prétentions exorbitantes. — Il fait une trève avec les Vénitiens, 16. — Ses propositions d'accommodement à la république, XXIV, 4. — Se ligue avec le pape, le roi d'Espagne, et les Suisses, 13. — Revient en Italie en 1516; arrive jusqu'à deux lieues de Milan; il conçoit des soupçons sur la fidélité des Suisses; sa retraite, 17. — Compris sans son aveu dans le traité de Noyon, entre Charles-Quint et François Ier. — Garde, pendant sa trève avec les Vénitiens, Gradisca, Roveredo et Riva, 18. — Sa mort, 1519, XXV, 1. — Son traité de Trente avec Louis XII. — Son traité de Blois avec le même. — Quittance de cent mille écus qu'il donne à Louis XII, pour l'investiture du duché de Milan. — Traité de Cambrai avec Louis XII, le pape et le roi d'Espagne, contre les Vénitiens. — Sa lettre annonçant l'investiture du duché de Milan, en faveur de Louis XII. — Sa vie par Martelli. — Sa lettre à Jean, roi de Navarre, *ibid.* — Son traité avec François Ier, P. J., sect. 3, § 7.

Mayence, prise par les Français, 1792, XXXVI, 13. — Reprise, 15.

Mayenne (le duc de); opinion de fra Paolo sur ce prince, XXXIX, 17.

Mayer; sa description de Venise, citée, XXVIII, 11, 12. — XXIX, 10. — XXXII, 11. — XXXV, 23. — XXXIX, 5, 12. — XL, 9. — P. J., sect. 6.

Mazarin (le cardinal), fournit secrètement cent mille écus aux Vénitiens pour la guerre contre les Turcs. — Lettre de l'ambassadeur de France à Venise, sur ce subside, XXXIII, 4. — Offre un secours de vaisseaux, 7. — Arrivée d'une escadre française. — Le cardinal inscrit au livre d'or, 8. — Sa politique pour le mariage de Louis XIV. — Il propose une alliance aux Vénitiens, 19.

Mazarine (bibliothèque) à Paris, P. J., passim.

Mazolier; son procès au conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Mazurus (Marc), célèbre professeur à Padoue, XL, 3.

Mazzuchelli; son ouvrage sur la littérature italienne, XL, 7.

Médicis (les); l'une des factions qui divisent Florence, XV, 2. — Effets de leur élévation, XVIII, 1.

Médicis (Catherine), apporte en France les manuscrits qui lui étaient échus dans le partage de la succession de Cosme de Médicis, XL, 4.

Médicis (Cosme de), exilé de Florence; se réfugie à Venise; y fonde une bibliothèque; prête des fonds à l'état; la république favorise sa faction, XV, 2. — Empêche les Florentins d'entrer dans la ligue contre François Sforce. — Venise déclare la guerre à Florence, XVI, 11. — Cosme détermine le roi de France à entrer dans l'alliance du duc de Milan, 12. — Accède à la ligue

d'Italie proposée par François Sforce, 13. — Son mot sur la croisade de Pie II, XVII, 4. — Fait bâtir la biblioth. des bénédictins de Saint-George à Venise. — Florence et Paris lui sont redevables de leurs premières collections de manuscrits, XL, 4.— Etablit une académie platonicienne à Florence, 7. — Son ambassade à Ferrare, P. J., sect. 3, § 6.

Médicis (Ferdinand de); cardinal. Désapprouve le mariage du grand-duc François, son neveu, avec Blanche Capello; accusé de les avoir empoisonnés, XXVIII, 2.

Médicis (François de), grand-duc de Florence; épouse Blanche Capello, adoptée par la république; sa mort, XXVIII, 2.

Médicis (Jean de), fils naturel de Cosme Ier; général des Vénitiens dans le Frioul, XXX, 10.

Médicis (Laurent de). Alliances qu'il forme pour se maintenir, XVIII, 1.— Sa maison devient souveraine à Florence, XXIV, 4. — François Ier la prend sous sa proctection, 15. — Assiste aux leçons d'Argyropule, philosophe péripatéticien, XL, 7.

Médicis (Pierre de). Remet à Charles VIII plusieurs places de la Toscane. — Est banni de Florence.— Il se réfugie à Venise, XX, 7.

Medio (Jacques de), envoyé de Venise auprès du pape, P. J., sect. 3, § 6.

Megallo Lercari, Génois. Reçoit un soufflet d'un favori de Comnène, empereur de Trébizonde. — Sa vengeance. — L'empereur vient lui remettre le coupable, IX, 29.

Megalopolis, dans le Péloponèse. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV. 37.

Méhémet, pacha. Effet de ses flatteries sur le sultan Ibrahim. — Devient grand-visir.—Propose la conquête de Candie, XXXIII, 1. — Plaintes qui s'élèvent contre lui. — Le sultan le poignarde, 9.

Mejean (le comte). Sa bibliothèque, citée P. J., sect. 3, § 9. — P. J. sect. 9.

Meleck Elmaydi, soudan d'Egypte. Sa lettre au doge Paschal Malipier, XVII, 2.

Mélédin, soudan d'Egypte. Oblige l'armée des croisés à capituler, V, 3.

Melos, île de l'archipel. Concédée à titre de fief, à la famille de Marc Sanudo, IV, 40.

Mélot (M.), de l'académie des Inscriptions, garde de la bibliothèque du roi. Assure que les manuscrits cités par l'abbé de Saint-Réal, n'existent point dans cette bibliothèque, en quoi il se trompe, P. J., sect. 10.

Memmo, l'un des électeurs du premier doge, I, 16.

Memmo (tribun), doge en 979. — Favorise la faction Caloprini. — Traite avec l'empereur Othon II. — Le peuple demande son abdication. —Il se retire dans un cloître. II, 18.

Memmo (Marc-Antoine), doge, 1612, XXX, 1.—Sa mort, 1615, 14.

Memo (André). Proclamation du grand-seigneur contre lui, P. J., sect. 3, § 9.

Memo (André). Son bannissement, P. J., sect. 4, § 4. — Son écrit sur les ecclésiastiques patriciens, P. J., sect. 4, § 2.

Memo (Borromée). Sa condamnation par le conseil des dix, XXXIX, 11. — P. J., sect. 1, § 3.

Memo (Marc-Antoine). Son rapport sur la forteresse de Palma, P. J., sect. 2, § 4.

Ménage. Son dictionnaire étymologique cité XXXIX, 8. — XL, 4.

Mendola (le père), jésuite. Sa décision au sujet des emprunts faits par le duc d'Ossone, XXXI, 11.

Menthen (Jean), célèbre imprimeur de Venise, XL, 4.

Mer noire. Importance de son commerce, VI, 6.

Mercure françois, cité XXX, 16. — Son article sur la conjuration

de 1618, comparé à la relation originale, P. J., sect. 11.
Merfeld (le comte de), plénipotentiaire autrichien pour les préliminaires de Léoben, XXXVII, 26.
Merula. Son ouvragesur l'origine des Gaulois Cisalpins, cité I, 3.
Méry (traité de), 1306, entre Philippe IV, roi de France, et Frédéric Ier, roi de Sicile, pour le mariage de leurs enfants, P. J., sect. 3, § 5.
Merzari (Camille). Sa bibliothèque, P. J., passim.
Messes. Nombre de messes que se faisait payer le clergé vénitien, XXXV, 22. — Calculs des messes payées annuellement au clergé vénitien, P. J., sect. 2, § 5.
Messine, ville de Sicile. Les Vénitiens y brûlent l'arsenal et douze galères, XVI, 7.
Mestre, ville située sur le bord des lagunes. Brûlée par les Espagnols, XXIV, 9.
Mesures, v. *Poids et mesures*.
Mesures de Venise, P. J., sect. 2, § 5.
Metaxa (le comte), chef des rebelles de Céphalonie, exécuté à Venise, XXXV, 16.
Méthone, dans le Péloponèse. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV, 37.
Mézerai, historien cité, XXI, 13.—18.
Mezzo (François di), artisan. Sa généreuse souscription pour entretenir des soldats pendant la guerre de Chiozza, X, 14.—Elevé au patriciat, 29.
Miani (Jean), provéditeur. Prend possession de Trévise pour la république, XI, 8. — Capitaine du golfe, prend possession d'Alessio, 9.
Miani (Z.), capitaine du golfe. Acte par lequel les nobles d'Alessio lui livrent cette ville, P. J., sect. 3, § 6.
Miano ou *Emiliano*, préfet de Vérone. Discours de Guarini, P. J., sect. 4, § 4.
Michaud (M.) Son histoire des croisades, citée IV, 42.
Michel (le Bègue) empereur d'Orient. Sollicite le secours des Vénitiens contre les Sarrasins, I, 24.
Michel (Dominique). Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Michel (Luc), provéditeur-général. Sa relation sur Candie, P. J., sect. 2, § 4.
Michel (Vital) podestat à Belgrado, II, 23.
Michel (Saint del Quarto). L'un des ports concédés par l'empereur Othon III à la république, II, 24.
Michel Ange (le père). Sa traduction d'Euripide, XL, 8.
Michele (Ange), avogador. S'oppose à ce qu'on mette la noblesse en vente, XXXIII, 6.
Michele (Cyrille). Son livre sur la souveraineté de l'Adriatique, V, 21.
Michele (Jean), consul dans le Levant. Sa relation de la Perse, P. J., sect. 5, § 2. — Consul à Alep. — Son rapport, 1587, P. J., sect. 5, § 2.
Michele (Pierre). Sa chronique des chanoines de S. Sauveur, P. J., sect. 4, § 2.
Michele (San). Inventeur des bastions, XL, 5.
Micheletto enlève le trésor du pape Alexandre VI, XXI, 18.
Michelozzo, architecte florentin, bâtit à Venise la bibliothèque de S. George majeur, XV, 2.
Michetas (Ambroise). Sa harangue au doge Paschal Malipier, P. J., sect. 3, § 6.
Michieli (Ange). Son discours pour s'opposer à la création de nouveaux nobles, 1646, P. J, sect. 3, § 8.
Michieli (Dominique), doge en 1117. Reçoit de Baudouin II, roi de Jérusalem, une ambassade pour obtenir des secours. — Le pape lui écrit dans le même objet. — Sa harangue aux Vénitiens. — Il fait résoudre la croisade. — Bat la flotte des Sarrasins devant Jaffa en 1123.

— Se rend à Jérusalem, II, 39. — On résout le siège de Tyr. — Traité qu'il conclut avec les croisés, 40. — Moyens qu'il prend pour faire cesser les murmures des croisés, *ibid.* — Ravage les îles de l'archipel et les côtes de la Dalmatie. — Son épitaphe, 41.

Michieli (Dominique). La république lui concède, à titre de fief, une partie de l'île de Céos, IV, 40.

Michieli (Dominique), commande la flotte envoyée pour soumettre Candie en 1364. — La ville est prise et pillée, la révolte punie, IX, 12.

Michieli (Fantin). Désigné par Thom. Moncenigo comme digne du Dogat, XIII, 5.

Michieli (Jean), compté par quelques auteurs parmi les électeurs de l'empereur latin de Cp., après la conquête, IV, 36. — Bat la flotte de Jean Vatace, empereur de Nicée, V, 8. — L'un des auteurs du code vénitien, V, 14.

Michieli (Jean). Relation de son ambassade en Angleterre, 1557.—1575. — En France, 1561, 1565. — 1571, 1575. — 1578. — Auprès de l'empereur, 1563, P. J., sect. 5. § 2.

Michieli (Léon), l'un des électeurs du doge en 1173, II, 47.

Michieli (Marc Antoine). Sa description de Bergame. P. J., sect. 4, § 1.

Michieli (Vital), doge en 1094, II, 34.

Michieli (Vital), second du nom, doge en 1156, II, 45. — Part pour faire la guerre à l'empereur Comnène. — S'arête à Scio. — Sa flotte gagne la peste. — Son retour à Venise; il est massacré, 46. — Un fils de ce doge est nommé comte d'Ozero, XXXIX, 9.

Michieli (le cardinal), nommé par le pape, à l'évêché de Padoue, sans le consentement du gouvernement. — On saisit ses revenus. — Il se désiste, XVIII, 10.

Michieli; l'un des électeurs du premier doge, I, 16.

Michieli; son opposition à ce qu'on mît la noblesse en vente, XXXV, 19.

Micone, concédée à titre de fief à André et Jérôme Ghisi, IV, 40.

Milan. Insurrection de cette ville contre l'empereur Frédéric Barberousse. — Les Vénitiens la secourent, II, 45. — L'anti-pape Victor III l'excommunie. — L'empereur Frédéric Barberousse la fait raser, III, 10. — S'entoure d'un fossé, 14. — Est à la tête de la ligue lombarde, 19. — Les Milanais appelent un Thiepolo pour être gouverneur de leur république, V, 22. — Traité entre les nobles et le peuple de cette ville pour le partage de l'autorité, VI, 9. — Liste des Visconti seigneurs et puis ducs de Milan, XIV, 2. — Milan se déclare république indépendante à la mort de Philippe-Marie Visconti. — Quelques villes de la Lombardie la reconnaissent pour souveraine; d'autres s'y refusent, XVI, 2. — S'allie avec François Sforce. — Se brouille avec lui à l'occasion de Pavie. — Propose son alliance aux Vénitiens qui la refusent, 3. — Sforce et les Vénitiens lui font la guerre, 7. — Fait la paix avec les Vénitiens, 8. — Disette, 1450. — Sédition — Le peuple massacre l'ambassadeur vénitien et proclame duc François Sforce, 10. — Prétendants au duché de Milan, Louis XII, le roi de Naples, et la maison de Sforce. — L'empereur veut en disposer comme fief de l'empire, XXI, 3. — Milan se soumet à Louis XII, 6. — Les Français en sont chassés par Louis Sforce, 7. — Les Français y rentrent en vainqueurs, 8. — Louis XII promet de donner le duché de Milan en dot à sa fille Claude qui devait épouser Charles d'Autriche petit-fils de l'empereur Maximilien Ier, 17, 24. — Les Français sont obligés d'évacuer le Milanais, XXIV, 5. — Milan à leur retour traite de sa soumission, 7. — Evacué par les Français après la bataille de Novare, 8. — Reprise par François Ier

après la bataille de Marignan, 14. — Le duc de Bourbon brûle les faubourgs de Milan à l'approche de l'empereur. — On attribue cette mesure à la jalousie des Vénitiens, 1515, 17. — Les Français sont chassés du Milanais par l'armée de Charles-Quint en 1521, XXV, 4. — Le duché de Milan rendu à François Sforce, second du nom, par le traité de Bologne du premier janvier 1530, XXV, 16. — Le duché de Milan reste à Philippe II, par le traité de Cateau Cambresis, 1559, XXVI, 14. — Cédé à la maison d'Autriche par le traité de Munster, XXXIV, 10. — Envoie ses clefs au général Bonaparte, 1796, XXXVII, 2. — Toutes les villes du Milanais demandent à s'organiser en républiques, XXXVII, 24. — Droits du roi de France sur ce duché, P. J., sect. 3, § 6. — Rapports sur le duché de Milan, P. J., sect. 5, § 2.

Miles de Brabant, l'un des croisés français devant Cp., IV, 17. — Envoyé pour déclarer la guerre à Isaac Lange, 27. — L'un des arbitres entre les Français et les Vénitiens pour le partage de l'empire grec, 37.

Milices de Candie; leur organisation, V, 22. — Force des milices, XXXV, 19.

Millesimo (bataille de), gagnée par les Français, contre les Austro-Sardes, 13 avril 1796, XXXVII, 1.

Millet. Sa lettre sur Candie, 1661, P. J., sect. 3, § 8.

Millet. Introduction de la culture du millet en Europe, IV, 42. — XL, 5.

Minerve (statue de), brisée par le peuple de Cp., IV, 25. — Autre statue de Minerve à Athènes, ouvrage de Phidias, brisée par les Vénitiens, XXXIV, 3.

Mines; leur invention, XXI, 17.

Mini (la famille des), se trouve en partie exclue du grand-conseil, VI, 14.

Ministre des relations extérieures de la république française. Lettre au général Clarke, sur les conditions de la paix à faire avec l'empereur. — Lettre au général Bonaparte, pour que, dans le traité, il réserve Chiozza à la république transpadane; Corfou et les îles vénitiennes à la république française. — Ses instructions au général Bonaparte sur le traité et sur le parti à prendre à l'égard des pays conquis en Italie. — Nouvelles instructions sur la négociation de la paix. — Trois projets d'indemnités à offrir à l'empereur. — *Ultimatum* du directoire exécutif pour la paix. — Ce ministre désigne M. Benjamin Constant, pour aller coopérer à l'organisation des républiques italiennes, P. J., sect. 18.

Ministres étrangers résidents à Venise. Mesures pour faire surveiller leur palais, et pour empêcher les nobles de communiquer avec eux, P. J., sect. 1, § 3.

Minotto (Jean), conseiller du doge; appuie la proposition d'admettre des modifications dans la forme du gouvernement, XXXVIII, 4.

Minotto (Jean-Fantin). Sa relation de Candie, P. J., sect. 2, § 4.

Minucio (Minucci), archevêque de Zara. Son histoire des Uscoques, XXX, 1, 4. — P. J., sect. 4, § 1.

Miollis (le général); résiste devant Mantoue au corps Autrichien qui veut secourir la place, XXXVII, 22.

Mirandole (la), assiégée et prise par le pape Jules II, et défendue par la comtesse de la Mirandole, XXIII, 9.

Miroens (Aubert). Sa bibliothèque à Anvers, P. J., passim.

Mittarelli, auteur du catalogue de la bibliothèque des Camaldules de Saint-Michel à Murano, P. J., passim.

Mitylène, île de l'Archipel. Ravagée par les Vénitiens, II, 41. — Sa révolte contre les Athéniens. — Sa punition, V, 12. — Saccagée par les Vénitiens, XXI, 1.

Mocenigo. Noble de Zante, puni pour avoir accepté un brevet de colonel russe, XXXV, 15.
Modène (le duc de). Raillerie du peuple sur l'avarice de ce prince. — La France veut se faire livrer les trésors qu'il avait à Venise, XXXVII, 30. — On lui enlève à Venise 190,000 sequins, XXXVIII, 13.
Modène (le duc de). Rapports de la république avec ce prince, P. J., sect. 2, § 1.
Moderò (Marc-Antoine), bibliothécaire de Saint-Marc, XL, 4.
Modone, ville de la Morée, prise par les Vénitiens, en 1125, II, 41. — Les Vénitiens s'en emparent, V, 2. — Prise par les Turcs, XXI, 1. — Prise par les Vénitiens, XXXIV, 3. — Prise par les Turcs, 13.
Mœurs. Corruption des mœurs à Venise. — Expulsion et rappel des courtisanes, XXXV, 23.
Mogador, ville d'Afrique. Foires qui s'y tenaient, XIX, 14.
Moines. Leur nombre à Venise, P. J., sect. 2, § 3.
Molard (le capitaine), le premier officier de naissance qui ait voulu servir dans l'infanterie. — Se distingue à la prise de Legnago, XXIII, 2. — Tué à la bataille de Ravenne, 17.
Molino (Alexandre). Son combat contre les Turcs à la vue de la Canée, XXXIII, 20.
Molino (Alexandre), capitaine-général, bat les Turcs sur terre et sur mer, XXXIV, 7.
Molino (Dominique). Sa collection de décrets et de pièces historiques sur Venise, P. J., sect. 1, § 2.
Molino (François), doge, 1645, XXXIII, 7. — Sa mort, 1655, 16.
Molino (François). Relation de son ambassade à Turin, 1576, P. J., sect. 5, § 2.
Molino (Jean). Relation de son ambassade en Angleterre, 1609, P. J., sect. 5, § 2.
Molino (Louis), avogador. Conspire contre la république pour François Carrare, seigneur de Padoue, IX, 18. — Condamné à mourir dans un cachot, 19.
Molino (Louis). Opine dans le conseil pour accepter l'alliance du pape Jules II, XXII, 5. — Propose de surprendre Padoue, 13.
Molino (Marc). Sa bibliothèque, P. J., passim.
Monacis (de), historien cité, XIX, 8.
Monaco (Laurent de). Son histoire de Venise, P. J., sect. 3, § 2.
Monaldeschi (Louis-Bon, comte de). Ses mémoires de 1327 à 1340, P. J., sect. 3, § 5.
Monalesso (Émile). Relation de son ambassade à Ferrare, 1575, P. J., sect. 5, § 2.
Moncada (Hugues de), gouverneur de Naples. Sauve cette ville attaquée par les Français et les Vénitiens, XXV, 10.
Moncenigo (Alvise), provéditeur-général de terre-ferme. Sa relation de 1560, P. J., sect. 3, § 7.
Moncenigo(Alvise),doge.Épigramme contre lui, XXXV, 16.—Sa mort, 18. — Bibliothécaire de S.-Marc, XL, 4. — Privilèges concédés par lui à Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Moncenigo (Alvise III), podestat de Chioggia. — Son discours en prenant possession de sa charge. — Sur son entrée par Jacques Gemo, P. J., sect. 4, § 4.
Moncenigo (Alvise). Relation de son ambassade en Angleterre, 1706, P. J., sect. 5, § 2.
Moncenigo (Alvise-Nicolas), préfet de Brescia; sur son départ, par Nicolas Orlandi, P. J., sect. 4, § 4.
Moncenigo (Alvise), député du gouvernement vénitien auprès du général Bonaparte.—Nouveaux pouvoirs qui lui sont donnés, P. J., sect. 18.
Moncenigo(André).Son histoire de la ligue de Cambrai, citée XXI, 27.— XXII, 6. — XXIV, 14. — XL, 7.
Moncenigo (Dominique), nommé capitaine-général. Il va attaquer

la Canée. — Renonce à cette entreprise. — Est dépouillé de son grade, et réduit à un emploi subalterne, XXXIV, 5.

Moncenigo (Jean), provéditeur à Chiozza, P. J., sect. 8.

Moncenigo (Jean), doge, 1478, XVII, 10. — Sa mort, XVIII, 11. — Poëme de Pierre Lazaroni en son honneur. — Autre poëme sur son élection, P. J., sect. 4, § 4.

Moncenigo (Jean). Tire au spectacle deux coups de pistolet dont il blesse les frères Foscari. — Sentence, XXXIX, 11.

Moncenigo (Lazare), amiral vénitien. Ses services à la bataille de Paros, XXXIII, 14. — Bat les Turcs aux Dardanelles, 16. — A un œil crevé dans un autre combat. — Arrive à Venise. — Nommé généralissime, 17. — Bat la flotte turque aux Dardanelles. — Pénètre dans le détroit. — Sa mort, 18.

Moncenigo (Lazare). Relation de son ambassade auprès du duc d'Urbin, P. J., sect. 5, § 2.

Moncenigo (Léonard), capitaine de galère, cité honorablement dans le rapport de Charles Zeno, sur le combat de Sapienza, XI, 17.

Moncenigo (Léonard), frère du doge Thomas Moncenigo, est un des concurrents au dogat. — Objections qu'on fait contre lui, XIII, 6.

Moncenigo (Léonard). Relation de son ambassade auprès de Ferdinand, roi des Romains, depuis empereur, 1559, P. J., sect. 5, § 2.

Moncenigo (Louis), doge, 1570. — Sa mort, XXVIII, 1.

Moncenigo (Louis), provéditeur de terre-ferme. Sa relation sur son administration, P. J., sect. 2, § 4.

Moncenigo (Louis), ambassadeur de Venise à Paris. Sa correspondance, 1730-1733, 1751-1754, P. J., sect. 5, § 2.

Moncenigo (Louis), doge, 1700, XXXIV, 8.

Moncenigo (Louis), ambassadeur à Paris. Sa correspondance, 1768-1776, P. J., sect. 5, § 2.

Moncenigo (Louis-Léonard), généralissime à Candie, XXXIII, 10. — Repousse les assauts des Turcs. — Dégage la place de la Suda, 11. — Bat la flotte turque devant Paros. — Il est remplacé. — Puis rappelé au commandement, 14. — Meurt de chagrin, 15.

Moncenigo (Pierre). Nommé au commandement de la flotte vénitienne, en remplacement de Nicolas Canale, XVII, 7. — Ravage l'Archipel, 8. — Doge, 1476. — — Sa mort, 9. — Étant amiral, il se rend en Chypre pour y soutenir la reine Catherine, contre laquelle venait d'éclater une conjuration, 14.

Moncenigo (Pierre). Relation de son ambassade en Angleterre, P. J., sect. 5, § 2.

Moncenigo (Pierre), ambassadeur à Rome, 1672-1675. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Moncenigo (Sébastien), commissaire pour la démarcation des frontières entre la république et l'empire ottoman, après la paix de Passarowitz. — Doge, 1722, XXXV, 5. — Sa mort, 7.

Moncenigo (Thomas). Commande une flotte de Venise et de Gênes, envoyée dans la mer Noire, XI, 12. — Quitte cette station, 13.

Moncenigo (Thomas), doge, 1413-XII, 7. — Ses discours pour détourner les Vénitiens de faire la guerre au duc de Milan, XIII, 1, 2. — Singulière éloquence de ce doge. — Tableau qu'il fait du commerce de la république, 3. — Son 3e discours, contre la guerre, 4. — Discours qu'en mourant il adresse aux sénateurs sur le choix de son successeur. — Sa mort. — Propose la reconstruction du palais, et paie une amende pour cette proposition, 5.

Moncenigo (Thomas), doge. Sa harangue aux ambassadeurs de Florence. — Son discours à quelques

sénateurs au moment de sa mort, P. J., sect. 3, § 6.
Moncenigo (Thomas), amiral vénitien. Tué dans la bataille de Paros, XXXIII, 14.
Moncon ou *Monzon* (traité de) entre la France et l'Espagne qui termine la guerre de la Valteline, XXXII, 5. — Traité entre Charles-Quint et François Ier, P. J., sect. 3, § 7. — Traité de Monçon, 1625, P. J., sect. 3, § 8.
Mondovi (bataille de) gagnée par les Français contre les Piémontais, 22 avril 1796, XXXVII, 1.
Monégario (Dominique), doge, en 756, I, 20.
Moneterio. Conspire contre le doge Ange Participatio, I, 24.
Mongaio (André), médecin, traducteur d'Avicène, XL, 6.
Monge (M.), est chargé par le général Bonaparte de porter au directoire exécutif, avec le général Berthier, le traité de Campo-Formio. — Éloge que le général en chef fait de ce savant, P. J., sect. 9.
Monnaies. Ancien traité où il est parlé des monnaies vénitiennes. — S'il est vrai que les rois d'Italie aient accordé à la république le droit de battre monnaie. — Les anciennes monnaies ne portaient ni l'effigie ni le nom du doge, II, 13. — H. Dandolo premier doge dont le nom ait été gravé sur les monnaies, IV, 42. — Pour frapper les premiers ducats d'or, on demande la permission du pape et de l'empereur. — Le doge était représenté sur les monnaies d'abord assis, puis à genoux, V, 25. — Valeur relative de l'or et de l'argent, XI, 1. — Refonte des monnaies de Padoue, 32. — On fabriquait annuellement à la monnaie de Venise, au commencement du 15e siècle, pour dix-huit millions d'espèces. — Valeur des monnaies vénitiennes. — Monnaies réelles et monnaies idéales, XII, 16. — Dénomination, titre et valeur des monnaies vénitiennes. — Monnaies de banque, XIX, 20. — P. J., sect. 2, § 6. — Table de leurs variations, *ibid.*
Monolesso (Étienne). Son procès devant le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Monopoli, ville du royaume de Naples. Prise par les Vénitiens et remise au roi Ferdinand II, mais dépeuplée, XX, 18. — Reprise par les Vénitiens, en 1528, XXV, 13. — Rendue à Charles-Quint par le traité de Bologne, 1er janvier 1530, 16.
Monselice, ville. Prise par les Autrichiens au commencement de la guerre de la ligue de Cambrai. — Reprise par les Vénitiens, 1509. — Massacre de la garnison. — Mot de Louis XII à ce sujet, XXII, 17. — Reprise par les alliés, 1510, XXIII, 2.
Monselice (Barthélemi). Recueil des réglements de la ville de Vérone, P. J., sect. 4, § 1.
Montagnana. Prise par les Autrichiens. — Reprise par les Vénitiens, 1509, XXII, 17. — Reconquise par le duc de Ferrare, 1510, XXIII, 2.
Montalban. V. *Hetta*.
Montalto (Antoine), doge de Gênes, en 1392, XI, 1.
Montalto II (Antoine), doge de Gênes, en 1394, XI, 1.
Montausier (le duc de). Son mot à Louis XIV au sujet du pouvoir du sultan, XXXIII, 9.
Montausier, volontaire. Ses services à Candie, XXXIII, 21.
Montbrun (le marquis de S.-André de), nommé général de l'infanterie vénitienne, XXXIII, 21. — Il est blessé à Candie, 22. — Sa lettre sur le siége de Candie, P. J., sect. 3, § 8.
Montcassin. Dénonce une conjuration tramée par Jacques-Pierre contre la république, XXXI, 24. — Sa mort, 28. — Sa déposition, P. J., sect. 13.
Monte (Jean-Baptiste dal). Rapport sur les forts de la frontière de Frioul, P. J., sect. 4, § 7.
Monte (Pierre de). Son invective à

André Juliani contre un orateur ridicule, P. J., sect. 4, § 7.
Montechiaro. Prise par les Vénitiens, 1427, XIV, 8.
Montefalcone. Prise par les Vénitiens, 1514, XXIV, 11.
Montefeltro (maison de). Origine de cette famille, P. J., sect. 4, § 5.
Montegna (André), graveur vénitien, XL, 9.
Monteloro (bataille de), gagnée par François Sforce sur Nicolas Piccinino, XVI, 1.
Montemar (le duc de), général espagnol, gagne la bataille de Bitonto, et en reçoit le surnom, XXXV, 9.
Montenotte (bataille de), gagnée par les Français contre les Austro-Sardes, 7 avril 1796, XXXVII, 1.
Montesquieu, cité, IX, 7.—XVIII, 13. — XIX, 3. — XXVIII, 8. — XXXV, 2, 19. — XXXIX, 1, 2, 3, 11, 12, 15, 16, 17.
Montfaucon (le père), cité, XL, 8.—Sa *Bibliotheca Bibliothecareus*, P. J., passim.
Montferrat. Prétentions des ducs de Savoie et de Mantoue sur cette principauté. — Le duc de Savoie s'en empare.—Décision de la cour de Madrid. — Paix forcée, XXX, 13.—Traité d'Asti, dont les Vénitiens sont garants, 14.—Le Montferrat envahi par les troupes d'Espagne et de Savoie, XXXII, 6. — Cédé au duc de Savoie par le traité de Munster, XXXIV, 10. — Affaires du Montferrat, P. J., sect. 3, § 8.
Montferrat (le marquis de), chef de l'armée des croisés en 1202, IV, 7. — Commande le corps de réserve lorsque l'armée débarque devant Cp., 17. — Devient amoureux de Marguerite de Hongrie, veuve de l'empereur Isaac Lange, et l'épouse, 33. — L'un des concurrents à l'empire de Cp., 36.— Son partage, après la conquête, est l'île de Candie et la province de Thessalonique.—Vend Candie aux Vénitiens, 37. — Introduit en Europe la culture du maïs, 42.
Montfort (Simon de), l'un des chefs de la croisade en 1199, IV, 3.—Cède aux menaces du pape qui lui défendent d'attaquer Zara, 8.
Monti (Jean-Baptiste), médecin célèbre, XL, 6.
Montjoye, roi d'armes de France. Sa sommation à la république de Venise et à la ville de Crémone.— Réponse à cette sommation, P. J., sect. 3, § 7.
Montluc (le maréchal de), ambassadeur à Venise. Harangue et note à la seigneurie, P. J., sect. 5, § 1.
Montmorency (Mathieu), l'un des chefs de la croisade en 1199, IV, 3.—Commande une des divisions de l'armée lorsqu'elle débarque devant Cp., 17.
Montmorin, blessé à la sortie de Candie, XXXIII, 22.
Montona en Istrie, se donne à la république, V, 23.
Montpensier (Gilbert comte de), commandant de l'armée française laissée à Naples, après le départ de Charles VIII. — Insuffisance de ses forces et de sa capacité, XX, 14.—Naples se révolte. — Il est obligé de capituler, 18.— Sa capitulation, P. J., sect. 3, § 6.
Morbassan, lieutenant de l'émir d'Ionie; vient assiéger les croisés dans Smyrne; les surprend, et taille en pièces tout ce qui était sorti de la place, VIII, 10.
Morée. Répartition de terres entre les colons envoyés de Venise, XIX, 10.—Cette presqu'île est conquise par les Vénitiens en 1685, XXXIV, 3. — Reste aux Vénitiens par le traité de Carlowitz, 8.—La Morée envahie par les Turcs, 12.—Toutes les places tombent successivement, 13.—La république perd cette province par la paix de Passarowitz, 1718, 18. — Relation de la Morée par Dominique Gritti, P. J., sect. 2, § 4.—Conquête de la Morée en 1684, par les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 8.—Extraits du récit de la guerre de la Morée en 1447 par Saadud-din. — Guerre de 1463, par le même.—Guerre de 1499, par le même, P. J., sect. 17.

Morelli (M. Jacques), cité, VIII, 12.—Savant bibliothécaire de Saint-Marc, XL, 4.—Cité, 5.—Son catalogue de la bibliothèque Nani, P. J., passim.
Morello (Cornelius). Sa notice historique, et sa collection des réglements sur la peste de 1515, P. J., sect. 3, § 7.
Moreri. Son dictionnaire, cité XXI, 18.
Morgagni (J. Baptiste). Anatomiste, XL, 6.
Morlaques (les) secouent le joug des Turcs à l'instigation des Vénitiens, XXXIII, 9.
Moro (Christophe), doge, 1462, XVII, 2.—Le pape le requiert de marcher à la croisade.—Sa répugnance.—Le sénat le contraint de s'embarquer.—Il arrive à Ancone; mais le pape y étant mort, la flotte revient à Venise, 5.—Sa mort, 7.—Sa lettre aux Florentins, P. J., sect. 3, § 6.
Moro (Jean-Baptiste); son histoire de la guerre de la Morée, 1684, P. J., sect. 3, § 8.
Moro (Léonard), relation de son ambassade en Espagne, 1607, 1629, P. J., sect. 5, § 2.
Moro (Louis); sa vie, P. J., sect. 4, § 4.
Moro, provéditeur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Morocuto (Florian); lettre sur quelques inscriptions en Illyrie, P. J., sect. 4, § 1.
Morosi; l'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Morosini (les), chefs d'une faction favorisés par l'empereur d'Orient.—On leur concède l'île Saint-George.—Un des leurs est massacré.—Ils massacrent trois membres de la famille Caloprini, II, 18.—Le titre de chevalier, héréditaire dans cette maison, XXXIV, 3.—Ainsi que l'étole d'or, XXXIX, 3.—Cette famille a possédé l'île d'Osero, 9.
Morosini; histoire de la maison Morosini par l'abbé Théodore Amadeno, P. J., sect. 4, § 4.
Morosini (Albert); les Pisans l'appellent, pour être gouverneur de leur république, V, 22.—Dispute aux Génois l'empire de la mer Perd la bataille de Miloria, VI, 6.
Morosini (Albin); son discours en prenant possession du rectorat, P. J., sect. 4, § 4.
Morosini (André), historien, cité, XXX, 4.
Morosini (Baptiste). Sa commission de procurateur de St. Marc, citée, XXIX, 3.—XXXIX, 2, 13.—P. J., sect. 1, § 1.
Morosini (Bernard); prend le commandement de la flotte vénitienne dans l'Archipel.—Bloque les Dardanelles, XXXIII, 10.
Morosini (Daniel); son vaisseau saute en l'air, XXXIII, 15.
Morosini (Dominique), doge en 1148, II, 44.
Morosini (Dominique), l'un des électeurs du doge, en 1173, II, 47.
Morosini (Dominique), sénateur, appuie Nicolas Foscarini, qui propose l'alliance de la république avec l'empereur, XXI, 27.
Morosini (François), ambassadeur auprès de Henri III.—Ses lettres de créance, P. J., sect. 3, § 7.—Ambassadeur en Toscane; sa correspondance, P. J., sect. 3, § 8.—Ambassadeur de Venise à Paris.—Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Morosini (François), prend par intérim le commandement des forces vénitiennes à Candie.—Met le siége devant Malvoisie.—Le lève, XXXIII, 16.—Capitaine-général.—Tente un coup-de-main sur la Canée.—S'en prend au provéditeur Antoine Barbaro, et le condamne à perdre la tête.—Il est rappelé, 19.—Rétabli dans le commandement.—Réflexion à ce sujet, 20.—Ses efforts pour la défense de Candie.—Livre un combat de nuit à la flotte turque, 21.—Il n'approuve pas la sortie que veulent faire les volontaires français, 22.—Il se décide à capituler, et

fait la paix sans autorisation, 25. —Il est accusé.—Obligé de se constituer prisonnier.— Le peuple demande sa tête.—Son procès. — Il est acquitté.-Réflexion, 26.—Rappelé au commandement, prend Ste-Maure, Prévésa. — Investit et prend Coron, les châteaux de Navarrins, Modone, Argos, Naples de Romanie, Lépante, Corinthe, Athènes et toute la Morée. Il reçoit le surnom de Péloponnésiaque, XXXIV, 3. — Il est élu doge, 1688. — Il attaque Négrepont et lève le siége.—Tombe malade, et quitte l'armée, 4. — Rappelé au commandement, il meurt à Naples de Romanie, 6.—Généralissime à Candie.—Son traité de paix avec le grand-visir, 1669. — Relation de sa défense de Candie. — Ordre que le sénat lui adresse.—Ecrits sur ses campagnes dans la Morée, 1684.—Son affaire avec l'archevêque de Corfou, P. J., sect. 3, § 8.

Morosini (George), capitaine-général à Candie; bat la flotte turque près de l'île de Tine, XXXIII, 19. —Etat des besoins de l'armée chargée de la défense de Candie, 1660, P. J., sect. 3, § 8.

Morosini (Jean). Relation de son ambassade à la cour de l'empereur.—En France, 1672.—Relation de son voyage à Cp., pour y remplir les fonctions d'ambassadeur, 1675, P. J., sect. 5, § 2.

Morosini (Jean-François), patriarche de Venise. Sacrifices dont il donne l'exemple dans la guerre de Candie, XXXIII, 4.

Morosini (Jérôme), nommé généralissime à Candie.—Il est remplacé, XXXIII, 7.

Morosini (Léonard), président de la quarantie criminelle, conspire contre la république en faveur de François Carrare, seigneur de Padoue, IX, 18.—Condamné à mourir dans un cachot, 19.

Morosini (Louis), commissaire pour instruire le procès des Carrare, XI, 30

Morosini (Marc), amiral de la flotte vénitienne qui surprend les Génois dans le port de Caristo.—Hasarde sa galère pour leur fermer le passage, VIII, 15.

Morosini (Marc-Antoine), ambassadeur de Venise en France.—Son traité avec la France, en 1624, pour faire soulever les Grisons, P. J., sect. 3, § 8.

Morosini (Marc-Antoine), syndic en Dalmatie. Sa relation sur cette province, P. J., sect. 2, § 4.

Morosini (Marin), doge en 1249.—Sa mort, V, 14.

Morosini (Michel), ses basses spéculations sur la misère publique, pendant la guerre de Chiozza, X, 14.—Doge, 1381, 29.—Meurt de la peste, XI, 3.

Morosini (Michel), doge.—Son épitaphe par Antoine-Marin Arrighi, P. J., sect. 4, § 4.—Relation de son ambassade en France, P. J., sect. 5, § 2.

Morosini (Nicolas), ambassadeur auprès du prince Charles de Hongrie pour solliciter la paix, X, 13.

Morosini (Nicolas), évêque de Venise; fixe la part que les mourants devront laisser au clergé, à un dixième de leurs biens. — Opposition du gouvernement. — L'évêque s'enfuit à Rome, IX, 20.

Morosini (Nicolas), déclare qu'il ne répond plus de la tranquillité publique, XXXVIII, 10.

Morosini (Paul), historien, cité, II, 12.—III, 28.—V, 19, 22.—VII, 3, 5, 7, 11.—VIII, 5, 12. — IX, 9, 15.—X, 4, 13.—XII, 7, 14, 16.—XIII, 9, 12. — XIV, 5, 7, 10.—XVI, 17, 19.—XIX, 8, 11, 14.—XXV, 12.—XXIX, 3.

Morosini (Paul); notice sur deux historiens de ce nom, P. J., sect. 3, § 2.

Morosini (Paul), informazione data a Cecho Simonetta, P. J., sect. 3, § 2.—Son apologie des Vénitiens. —Son récit des guerres des Vénitiens contre les princes Carrare, P. J., sect. 3, § 6.

Morosini (Pierre), l'un des bienfai-

teurs de la bibliothèque Saint-Marc, XL, 4.—Sa relation de la Dalmatie, P. J., sect. 2, § 4.
Morosini (Roger). Attaque l'établissement des Génois à Cp.—Brûle le faubourg de Péra, VI, 6.
Morosini (Thomas). Elu patriarche latin de Cp.; le pape le confirme, IV, 39.
Morosini (Thomas). Envoyé avec une escadre pour bloquer les Dardanelles, XXXIII, 8.—Se défend avec un seul vaisseau contre toute la flotte turque.—Il est tué, 9.—Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Morosini (Victor), avogador. Accuse des patriciens qui s'étaient laissé corrompre par le seigneur de Padoue, XI, 5.
Morosini (Zacharie). Lettre sur la campagne de 1538, P. J., sect. 3, § 7.
Morosini. Ambassadeur de la république à Paris; obtient de Louis XIV un secours pour Candie, XXXIII, 23. — Ambassadeur de Venise à Paris, P. J., sect. 5, § 2.
Morosini, commandant en second de la flotte vénitienne sous Nicolas Pisani.—Battu dans le port de Sapienza, VIII, 21.—Député auprès des révoltés de Candie, IX, 11.
Morosini, fille de la maison Morosini, adoptée par la république, parce que Etienne, prince de Hongrie, la demandait en mariage, V, 22.
Morter (île de la Dalmatie). On y faisait de la toile avec du genêt, XIX, 23.
Morts. L'évêque de Venise avait un droit sur les successions, et était surnommé l'évêque des morts.—Anecdote d'un curé au sujet de ce droit.—Démêlés entre l'évêque et le gouvernement, IX, 20.
Morvilliers, ambassadeur de France à Venise.—Sa lettre sur les priviléges des Français dans le Levant, XIX, 15. — Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Mosaïque. Cet art était connu chez les Vénitiens au xve siècle, XVI, 21.—L'église Saint-Marc en a été décorée par les frères Zuccati, XL, 9.
Moschini (M. l'abbé Jean Antoine). Son histoire de la littérature vénitienne au 18e siècle, citée, XXVIII, 1.—XXXV, 12, 19. — XL, 4, 6, 8.
Moscovie. Rapports de la république avec la Moscovie, P. J., sect. 2, § 1.
Motta, sergent de bataille à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Motta. L'assemblée de cette commune prend le nom d'Assemblée Nationale.
Motta, v. la Motta ville du Vicentin.
Muazzo (Jean Antoine). Sa chronique des familles de Candie, P. J., sect. 4, § 5.
Mucciolo (Joseph-Marie). Son catalogue de la bibliothèque Malatesti, à Césène, P. J., passim.
Mulcimir, roi de Croatie; marie son fils Etienne avec la fille du doge P. Urseolo II, II, 21.—Assiége Zara.—Est battu par les Vénitiens, 26.
Mulo (Jean Mathieu), évêque de Vérone.—Lettre satirique que lui écrit Pierre Aretin, P. J., sect. 4, § 4.
Munster (Traité de). La république y concourt comme médiatrice, 1647, XXXIII, 9.—Qui termine la guerre de la succession d'Espagne, XXXIV, 10.
Murano, ville dans les lagunes. Elle était le siége de la fabrique de glaces et de verrerie, XIX, 23.
Muratori, historien cité, I, 17, 23. — II, 13, 25, 47. — III, 21, 14. —IV, 9, 11, 37, 42.—V, 15, 22, 24. — VI, 5, 7, 9. — VIII, 6. IX, 18. — X, 10. — XVI, 21. — XVIII, 4.—XXIII, 13.—XXVIII, 11. — XXXIV, 11. — XXXIX, 1, 14. — XL, 5, 8.
Mureno, ville du Frioul, prise par les Vénitiens, XII, 14.
Murier. Introduction de la culture du mûrier, apportée du Levant par les Vénitiens, XL, 5.

Murtzuphle (Alexis). Porte Alexis Lange à se brouiller avec les Latins, IV, 27.—Veut brûler la flotte des Vénitiens, 28.—Se fait empereur de Cp. — Son administration. —Ses efforts pour défendre la capitale.—Refuse de soumettre l'église grecque à l'église latine. — Imprécation des évêques contre lui, 30. — Voit Cp. pris d'assaut. — Sa fuite, 33.

Musati, v. *Bibliothèque*.

Musiciens vénitiens, XL, 9.

Mussato (Albertino). Son histoire auguste, citée VII, 5. — XXXIX, 1. — Compose quelques tragédies imitées de Sénèque, XL, 8.

Mustapha, pacha, commandant de l'armée turque débarquée en Chypre, XXVII, 5.—Met le siége devant Nicosie, qu'il prend d'assaut, 7. — Met le siège devant Famagouste, 8. — Force de son armée. —Tranchée qu'il ouvre devant Famagouste, 12.—La place capitule. — Il invite les commandants vénitiens à venir le voir dans son camp, 13. — Il les trahit et les fait massacrer, 14.

Musone (le), fleuve d'Italie, I, 2.

N.

Nadino, château dans la Dalmatie. Cédé aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12.

Naïma-Effendi, auteur des annales turques, cité XXXIII, 1, 9, 10, 12, 13, 14. — Extraits de ses annales, P. J., sect. 17.

Naldi. Sa vie du sénateur florentin Manetti, citée XVI, 12.

Nani (la famille des). Se trouve exclue en partie du grand conseil, VI, 14.

Nani (Baptiste). Relation de son ambassade en France, 1660, 1661, P. J., sect. 5, § 2.

Nani (Bernard), gouverneur de Candie pendant le siège, XXXIII,

Nani, v. *Bibliothèque*.

Nani (Frédéric). Ses services à la bataille de Lépante, XXVII, 16.

Nani (Frédéric). Relation de la Dalmatie, citée XXXV, 19.—P. J., sect. 2, § 4.

Nani (Jacques), l'un des bienfaiteurs de la bibliothèque Saint-Marc, XL, 4.

Nani (Jean). S'oppose à l'alliance de la république avec la Hollande, XXX, 11. — Parle pour le maintien du conseil des dix, XXXII, 13.

Nani (Jean), évêque de Brescia. Son mandement en faveur de la révolution, XXXVII, 27.

Nani (Jean-Baptiste). Sa réponse à la harangue de J. Sagredo, pour la réforme du conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Nani (J. B.), historien vénitien, cité III, 22.—V, 21 — XXX, 10, 15. — XXXI, 1, 3, 7, 8, 9, 10, 13, 14. — Ses expressions haineuses contre le duc d'Ossone, 34.—Cité XXXII, 11, 13, 17. — Bibliothécaire de S. Marc, XL, 4. — Sur son histoire, 7. — Son récit de la conjuration de 1618, P. J., sect. 10.

Nani (Marine), femme du doge François Foscari. Refuse le corps de son mari, qui avait été déposé du dogat, quand on vient le prendre pour lui rendre les honneurs funèbres, XVI, 19.

Nani (Paul), épicier. Elevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.

Nani (Pierre.) Arme un vaisseau à ses frais pour la défense de Venise, VIII, 21.

Nani, sage des ordres. Sa proposition pour faire faire un achat de sel, P. J., sect. 3, § 8.

Naples, ville. Perd 60,000 habitants par la peste de 1348, VIII, 13.— Attaque infructueuse de Naples par la flotte combinée de France, du pape et de Venise, XXV, 10. — Le duc d'Ossone vice-roi de Naples. — Pouvoir de ce vice-roi. —

Conseil nommé *le collatéral*.—Les élus, XXXI, 6.

Naples (royaume de). Etat de ce royaume.—Deux concurrents se le disputent, XV, 2. — Exposé des droits de la maison d'Anjou et de la maison d'Arragon sur ce royaume, XVIII, 16.—Révolution qui s'y opère. La capitale appelle Charles VIII, XX, 9.—Il y fait son entrée, 10. — Elle se révolte, 18. —Louis XII traite avec Ferdinand d'Arragon pour le partage de ce royaume, XXI, 10.—Ils se brouillent, 12. — Invasion du royaume, 15. — Traité avec Ferdinand, qui trompe Louis XII, 16.—Les Français perdent leur conquête, 17.— Nouvelle invasion sous François Ier. — Désastre et capitulation de l'armée française, XXV, 13.—Les Vénitiens garantissent ce royaume à Charles-Quint, en conséquence du traité de Bologne, 1530, 16. — Diverses tentatives de la France pour faire révolter le royaume de Naples contre les Espagnols, XXXI, 32.—Pris par les Autrichiens pendant la guerre de la succession d'Espagne.—Leur est laissé par le traité de Munster, XXXIV, 10.— Rapports d'ambassadeurs vénitiens sur ce royaume, P. J., sect. 5, § 2.

Naples de Romanie. L'héritière de Gui de Auzzino la vend aux Vénitiens, XI, 9. — Assiégée par les Turcs, 1538, XXVI, 10.—Cédée à Soliman II par le conseil des dix, 12. — Prise par les Vénitiens, XXXIV, 3. — Prise par les Turcs, 13.—Décret du conseil des dix qui autorise l'ambassadeur de la république à céder cette ville pour avoir la paix avec les Turcs, P. J., sect. 1, § 3.

Nardi (Jacques). Son discours aux Vénitiens en faveur des Florentins. —Autres sur les affaires de Florence, P. J., sect. 3, § 6.

Narentins (les). Guerre de Venise contre ce peuple, I, 11.—Expédition contre eux, II, 1, 3. — Ils pillent Caorlo, 4. — Gagnent une bataille contre les Vénitiens. — Le doge Pierre Candiano y est tué, 8.—Soumis à un tribut par P. Candiano III, 14. — Vaincus et subjugués par le doge P. Urseolo II, après une résistance de 160 ans, 22.

Narsès (l'eunuque). Expulse les Ostrogoths de l'Italie, 553. — Arrive à Rialte. — Les Vénitiens transportent son armée d'Aquilée à Ravenne. — Refuse d'accueillir les plaintes des Padouans contre les Vénitiens. — Devient suspect à sa cour. — On lui ôte le commandement. — Il appelle les Lombards en Italie, I, 13.

Nassau (le prince de). Le gouvernement vénitien jette les yeux sur lui pour lui donner le commandement de ses forces. — Le ministère autrichien s'y refuse, XXXVII, 13.

Nassau (le comte de), commandant des Hollandais au service de Venise, XXXI, 14.

Naudé (Gabriel). Son opinion sur la conjuration de 1618, XXXI, 3, 31. — P. J., sect. 11.

Navagier (la famille des). Se trouve exclue en partie du grand-conseil, VI, 14.

Navagier (André). Son histoire citée I, 21.— II, 35, 37, 39, 40.—IV, 2.— V, 3, 14, 16.—VI, 7.—VIII, 1, 5, 27. — IX, 20. — X, 28.— XI, 32. — XVIII, 7, 10.—XX, 18. L'un des littérateurs liés d'amitié avec Barthélemi Alviane. — Cité XXII, 8. — XXXIX, 16.— L'un des fondateurs de l'académie de Venise, XL, 4.— Historiographe. Il brûle son Histoire, 7.—Obtient des succès dans les oraisons funèbres. — Ses poésies. — Il brûlait tous les ans un Martial.— Il brûla un de ses ouvrages, 8. — La vie de Barthélemi Alviane, P. J., sect. 4, § 4. — Son voyage en Allemagne, P. J., sect. 4, § 6.

Navagier (Bernard), amiral vénitien. Battu par les Milanais, XV, 5.

Navagier (Bernard), ambassadeur de la république à Rome. — Sa relation citée, XXVI, 14. — Sa harangue au pape Paul IV. — Discours et vers au même. — Lettre que lui écrit le cardinal Valerio, P. J., sect. 3, § 7. — Son oraison funèbre d'André Gritti. — Poëme en son honneur, par Daniel Barbaco, P. J., sect. 4, § 4. — Son discours sur la dignité de cardinal. — Ses relations de ses ambassades auprès de Charles-Quint, 1546, 1555, 1558, P. J., sect. 5, § 2. — De ses ambassades à Rome, 1556, 1557, 1558. — En Turquie, 1549, 1552, P. J., sect. 4, § 7.

Navagier (Bernard). Relation de son ambassade en Turquie, 1572, P. J., sect. 5, § 2.

Navagier (Louis), noble vénitien. Déserte chez les Turcs, XXXIII, 14.

Navagier (Nicolas), l'un des électeurs de l'empereur latin de Cp., après la conquête, IV, 36.

Navagier (Philocole). La république lui concède Lemnos en fief, avec le titre de grand-duc, IV, 40.

Navailles (le duc de). Arrive à Candie à la tête de l'armée envoyée par Louis XIV. — Cette armée veut faire une sortie. — Terreur panique. — Retraite. — Il repart avec ses troupes. — Louis XIV l'exile, XXXIII, 24.

Navarra (Jean-Antoine de). Sa réponse à Fra-Paolo Sarpi, au sujet de l'excommunication, P. J., sect. 3, § 8.

Navarrins (les châteaux de). Pris par les Vénitiens, XXXIV, 3.

Navarro ou *Navarre* (Pierre). Inventeur des mines, XXI, 17. — Imagine de placer des canons sur des chariots. — Commande l'infanterie espagnole à la bataille de Ravenne. — Conseille d'attendre l'ennemi dans les lignes. — Belle retraite de cette infanterie. — Il est fait prisonnier, XXIII, 17. — Entre au service de France. — Organise un corps d'infanterie et assiste à la bataille de Marignan, XXIV, 14. — Pris dans la retraite d'Aversa, et étranglé, XXV, 13.

Navigaiosso (Henri). L'un des électeurs du doge, en 1173, II, 47.

Naxos, île de l'Archipel. Conservée à titre de fief à la famille de Marc Sanudo, IV, 40. — Le prince de Naxe aide les Vénitiens à soumettre les rebelles de Candie, et favorise ensuite la révolte, V, 3.

Nazarus. Son discours sur l'état de la France, P. J., sect. 5, § 2.

Necker (M.). Fautes que lui attribue l'ambassadeur de Venise, XXXVI, 4.

Négrepont, île. Occupée par les Vénitiens, II, 46. — Les Vénitiens y occupent deux villes, Oréos et Causton, IV, 37. — Le seigneur de l'île réclame leur secours, V, 3. — Les Génois prennent la capitale de cette île, 1350, VIII, 16. — Cette île est ravagée par les Turcs en 1415, XII, 10. — Attaque de Négrepont par Mahomet II. — Belle défense de la place. — Elle capitule. — Mort du gouverneur, XVII, 7. — Cédée aux Turcs par le traité de paix, XVII, 10. — Attaquée par les Vénitiens. — Ils lèvent le siége, XXXIV, 4. — Siége de Négrepont par les Turcs, 1470. — Récit de Saadud-din, P. J., sect. 17.

Negro (Jean), épicier. Elevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.

Neikola (Christophe). Sa relation de la déposition du grand-visir, 1732, P. J., sect. 5, § 2.

Nervise (l'abbé de). Traduit par le gouvernement vénitien devant les tribunaux séculiers. — Le pape Paul V le réclame, XXIX, 3.

Nerwinde (bataille de). Perdue par les Français, 1793, XXXVI, 15.

Nèvelon, évêque de Soissons. Son vaisseau, nommé le *Paradis*, est l'un des premiers dont les échelles atteignent les murs de Cp., IV, 33. — L'un des électeurs de l'empereur latin de Constantinople, après la conquête, 36.

Nevers (le comte de), fils du duc de Bourgogne. Se met à la tête d'une armée de seigneurs français contre les Turcs, XI, 11.—Son armée est de 10,000 hommes.—Désordres de cette armée.—Cruauté dont on accuse cette armée, 12.—Cette armée est battue à Nicopolis. — Est fait prisonnier, et racheté par le roi, 13.

Nevers (le duc de). Ses prétentions sur la Grèce, XXXI, 15. —Appelé à la succession de Mantoue, XXXII, 6. — Sa correspondance avec Jacques Pierre, au sujet de ses projets sur la Grèce, P. J., sect. 11. — Lettre que lui écrit Jacques Pierre, P. J., sect. 15.

Newton. Cité XL, 5.

Nicéphore, empereur d'Orient. Envoie une flotte au secours des Vénitiens, I, 23.

Nicéphore Grégoras, cité VI, 6. — VIII, 10, 14.

Nicétas; commandant de la flotte grecque envoyée au secours des Vénitiens par l'empereur Nicéphore. — Son entreprise manquée sur Commacchio, I, 23.

Nicétas, historien grec cité, II, 43, 46. — III, 1, 14. — IV, 1, 10, 13, 15, 17, 24, 25, 26, 30, 33, 34, 35. — V, 5. — XIX, 23, 29.

Nichini. Sa lettre sur la souveraineté de l'Adriatique, P. J., sect. 1, § 5.

Nicolas du Lido (*Saint*), passe des lagunes à la mer. Sa situation, X, 7.

Nicolas V, pape. Encourage les traducteurs des auteurs anciens. — Avait été lui-même copiste d'anciens manuscrits, XL, 3. — Zélé platonicien, il disgracie George de Trébizonde, qui avait pris la défense d'Aristote, 7.— Son éloge des Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6.

Nicolas de Tolentino, habile ingénieur florentin, XIII, 15. — Fait donner Carmagnole dans un piège à Soncino, XIV, 11.

Nicolas évêque de Butrinto. Sa relation du voyage de l'empereur Henri VII en Italie, citée, XXXIX, 7.

Nicole Salerni (Jean). Son oraison funèbre par Guarini, P. J., sect. 4, § 4.

Nicoletti (Paul), enseigne la philosophie d'Aristote, XL, 7.

Nicolosi (Jean-Baptiste), secrétaire du sénat. Rapport de sa mission à Belgrade, 1698, P. J., sect. 5, § 2.

Nicolottes. Ce que c'était, XXXIX, 5.

Nicomédie, sur la Propontide, entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV, 37.

Nicopolis, dans l'Asie mineure, entre dans le partage des Vénitiens, après la conquête de Cp., IV, 37.

Nicopolis, ville sur les frontières de la Valachie. Les chrétiens y assiégent les Turcs. — Les Français et les Hongrois perdent devant cette place une grande bataille contre les Turcs, 1396, XI, 13.

Nicosie, capitale de l'île de Chypre, XXVII, 5.—Siège et prise de cette place par les Turcs, 1570, 7. — Récit de sa prise par les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.

Nieglani (Antoine), d'Ascoli. Sa lettre à Disdier Guidoni de Famagouste, 1570, P. J., sect. 3, § 7.

Nigri (Pierre-François). Son ouvrage *de moderandâ Venetorum aristocratiâ*, P. J., sect. 1, § 1.

Nio, île de l'Archipel. Donnée en fief à la famille Pisani. — Cédée aux Turcs par le traité de 1540, XXVI, 12.

Noailles (François de), évêque d'Acqs, ambassadeur de Venise. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.

Noailles (le maréchal de), général de l'armée française en Italie pendant la guerre de la succession de Parme. — Lettre qu'il écrit au sénat de Venise, XXXV, 8.

Noale, ville du Padouan. Prise par les Vénitiens et les Milanais, XI, 7.

Nobles des provinces. Leur condi-

tion. — Soin qu'on prenait d'entretenir entre eux des divisions, XXXIX, 5.

Noblesse. N'était à Venise, dans l'origine, distinguée des autres classes par aucun privilége, II, 47. — Origine de la noblesse : la conquête, la propriété territoriale, les richesses, les fonctions publiques. — Condition de la noblesse en Italie au commencement du 14e siècle. — Noblesse de soie, noblesse de laine à Florence, VI, 9. — De la noblesse vénitienne; elle n'avait rien de féodal. — Sa tendance à l'aristocratie, 10. — Les membres du grand conseil se déclarent inamovibles et héréditaires, en 1319. — Nombre des nobles après cette révolution. — On l'appelle *il serrar del consiglio*. — Examen de la légitimité de cette révolution. — Ses effets, 15. — Trente familles élevées aux patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29. — Zambara de Brescia refuse la noblesse, XIII, 17. — La noblesse mise en vente pendant la guerre de Candie, XXXIII, 6. — Nobles de Candie admis au grand conseil, 25. — Noblesse mise en vente, XXXIV, 2. — XXXV, 19. — Classification de la noblesse. — Les enfants naturels ni même ceux légitimés par un mariage subséquent n'y étaient pas admis. — Nobles riches. — Nobles dans l'indigence, XXXIX, 2. — Conditions auxquelles ils étaient soumis : point de droit d'aînesse; mariages; interdiction du commerce; profession d'avocat; costume; interdiction du port d'armes et de toute communication avec les ministres étrangers. — Divers emplois, 3. — Grand nombre de patriciens professeurs dans l'université de Venise. — Leur savoir leur fait contester leur noblesse, XL, 4. — Nombre des familles, P. J., sect. 2, § 3. — Origine de la noblesse vénitienne. — Catalogues et armoiries des familles nobles, *ibid.* — Familles admises, en 1381. — Liste des dix-neuf familles venues de Cp.; des sept familles venues de Syrie; des vingt-neuf familles ennoblies, en 1292; des familles admises, en 1310; des familles tribuniciennes, P. J., sect. 4, § 5.

Nogarola (le comte). S'empare d'une porte de Vérone défendue par les Français, XXXVII, 39. — Sauve quelques Français dans le massacre, 41.

Nogarola (Jean-Baptiste). Sa condamnation par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3. — Sa défense, P. J., sect. 4, § 4.

Nolot (Laurent). Envoyé par Jacques Pierre au duc d'Ossone, XXXI, 20. — Sa mission à Naples, P. J., sect. 10.

Nonce du pape à Venise. Mesures de surveillance pour savoir ce qui se passe chez ce ministre. — On place auprès de lui un évêque espion. — Moyen pour lui faire parvenir de faux avis. — On fera tuer ceux de ses agents qui parleraient indiscrètement, P. J., sect. 1, § 3. — Instructions pour le nonce, P. J., sect. 4, § 7.

None en Dalmatie. Se soumet aux Vénitiens, II, 21.

Norfolc, v. *Bibliothèque*.

Normands (les). Établis dans l'Italie méridionale. — Assiégent Durazzo en Albanie. — Le doge Dominique Silvio les bat et est ensuite battu, II, 32. — Les Vénitiens ravagent leurs côtes, 35.

Novarre, ville d'Italie. Reconnaît la souveraineté de la ville de Milan, XVI, 2. — Prise par François Sforce, 7. — Défendue par le duc d'Orléans, est rendue au duc de Milan par un traité, XX, 18. — Bataille de Novarre, 6 juin 1513, gagnée par les Suisses sur les Français. — Réflexions sur cette bataille, XXIV, 8.

Novi, château en Dalmatie. Détruit par les Vénitiens, XXX, 9.

Noyon (traité de). Entre François Ier et Charles-Quint, 13 août 1516, qui termine la guerre de la ligue

de Cambrai, XXIV, 18. — P. J., sect. 3, § 7.

O.

Obelerio de Malamocco, tribun; conspire contre le doge Manien Galbaio. — Excite contre Venise Charlemagne et Pepin. — Doge, en 804. — S'associe ses frères Béat et Valentin, I, 22. — Est déposé et relégué à Constantinople, 23. — Son retour. — Il est défait par Jean Participatio et massacré, II, 1.

Obelerio (Béat), frère du doge Obelerio; est associé au dogat, I, 22. — Déposé et relégué à Zara, 23.

Obelerio (Valentin), frère du doge Obelerio, est associé au dogat, I, 22. — Déposé et rélégué à Zara, 23.

Obizzi (Ferdinand degli) gentilhomme padouan, tue le meurtrier de sa mère. — Défend Vienne contre les Turcs, XXXIV, 2.

Obizzi (Jean), général des troupes du seigneur de Padoue, X, 2.

Obizzo de Polenta, seigneur de Ravenne; demande à la république un de ses patriciens pour l'aider dans le gouvernement, XII, 4. — Confie aux Vénitiens l'administration de ses états, et la tutelle de son fils, XIV, 10.

Obon de Ravenne, cité III, 21.

Octavien de Saint-Gelais, cité, XL, 8.

Oderic (frère); ses voyages, P. J., sect. 4, § 6.

Oderzo, ville de la côte de l'Adriatique; les habitants se réfugient à Jezulo et y fondent la ville d'Héraclée, I, 14. — Chronique de cette ville, P. J., sect. 4, § 1. — Poëtes d'Oderzo, P. J., sect. 4, § 3.

Odoacre, roi des Hérules, entre en Italie en 476. — Bat l'armée de l'empereur Augustule, I, 8.

Office (Saint); réglement sur cette matière, P. J., sect. 1, § 4. — v. *inquisition ecclésiastique*.

Ognibene, philologue, XL, 8.

Oldrado; nom du commandant de la citadelle de Brescia pour le duc de Milan; sa belle défense, XIII, 14.

Oleires, v. *Chambrier d'Oleires*.

Olivier (Jacques), président au parlement. — Plénipotentiaire au traité de Noyon. — Ses instructions, XXIV, 18.

Oliviero, son poëme sur la défaite de la ligue de Smalcalde, par Charles-Quint, XL, 8.

Olivolo; ancien nom de l'évêché de Rialto ou de Venise, I, 20. — Devient une espèce de citadelle et prend le nom de Castello, II, 9.

Olmo (Fortunat); son histoire du voyage d'Alexandre III à Venise, citée III, 20, 21.

Ongarella (Guillaume); sa chronique de Padoue, P. J., sect 4, § 1.

Opéra. Premier opéra représenté à Venise en 1639, P. J., sect. 2, § 3.

Oran, ville d'Afrique; foires qui s'y tenaient, XIX, 14.

Orange (le prince d'), favorise les vues du duc d'Ossone sur la couronne de Naples, XXXI, 13. — Envoie une flotte dans la Méditerranée, 14.

Oratoires particuliers; seront toujours surveillés par deux espions, P. J., sect. 1, § 3.

Orcinuovi, pris par les Vénitiens, 1427, XIV, 8. — Pris par les mêmes, 1440, XV, 14.

Oréos, ville de l'île d'Eubée ou Négrepont; entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Cp., IV, 37.

Orfévrerie, grand commerce de Venise, XIX, 22.

Orgues; les Vénitiens ont apporté de l'Orient l'art de fabriquer les orgues, XL, 9.

Orio (Bernard); son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Orio (Pierre); ses objections contre

l'élection de François Foscari au dogat, XIII, 6.
Orio (Philippe), ambassadeur de Venise auprès de l'empereur Frédéric Barberousse, pour négocier la paix d'Alexandre III, III, 16.
Orlandi (Nicolas), sur le départ d'Alvise-Nicolas Moncenigo, préfet de Brescia, P. J., sect. 4, § 4.
Orléans (maison d'); origine de ses prétentions sur le duché de Milan, XVI, 2.
Orléans (le duc d'), projet de lui former un royaume en Italie, 1393, P. J., sect. 3, § 5. — Droits de la maison d'Orléans en Italie, P. J., sect. 3, § 6.
Orléans (Philippe duc d'); imputations dirigées contre ce prince par l'ambassadeur de Venise, XXXVI, 4.
Orlow (le comte Alexis), amiral russe; son séjour à Venise. — Sa hauteur, XXXV, 15.
Orologio (la famille des), v. *Dondi*.
Orsino (Louis); son procès pour un assassinat, P. J., sect. 3, § 7. — P. J., sect. 4, § 4,
Orso (Marc), fournit un navire et la solde de la chiourme pendant la guerre de Chiozza, X, 14. — Elevé au patriciat après la guerre de chiozza, 29.
Ortianico (Dominique), conspire contre Carossio, qui avait usurpé le dogat, II, 2.
Osman Ier, empereur des Turcs; sa mort, P. J., sect. 3, § 8.
Osopo, forteresse du Frioul que les Vénitiens conservent malgré l'invasion de cette province par les Autrichiens, XXII, 10. — Sa belle défense par Savorgnano, qui prend le nom de comte d'Osopo, XXIV, 11.
Ossat (le cardinal d'); sa correspondance, citée XXVIII, 4, 5, 6. — Ses lettres, P. J., sect. 3, § 7.
Ossero, île en Dalmatie; se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Prise par les Vénitiens, XII, 3. — Comtes d'Ossero. — La famille Morosini a possédé cette île, XXXIX, 9.
Ossone (Don Pèdre Giron duc d') vice-roi de Naples; reçoit de la cour de Madrid l'ordre de désarmer. — Les Vénitiens lui fournissent un prétexte pour garder la flotte espagnole. — Il lui fait arborer son pavillon au lieu de celui du roi. — Combats peu sérieux. — Continue les hostilités après la paix signée, XXX, 15. — Garde la flotte, quoiqu'elle fût rappelée en Espagne. — Parle de projets de guerre contre les Turcs. — Fait lever des cartes des lagunes de Venise, XXXI, 1. — Son portrait, 4. — Son histoire. — Ses services en Flandres. — Son opposition à l'expulsion des hérétiques. — Son affaire avec l'inquisition. — Son gouvernement de Sicile. — Sa nomination à la vice-royauté de Naples, 5. — Actes de son gouvernement. — Il s'oppose à l'ambition des Jésuites, et à l'établissement de l'inquisition, 6. — Conçoit le dessein de se déclarer roi de Naples. — Ses prétextes pour augmenter ses forces. — Il ménage les Turcs, 7. — Traite avec les Vénitiens, 8. — Avec le duc de Savoie et la France, 9. — Dans quel temps il conçut ce projet, 10. — Mesures qu'il prend, 11. — Ses hostilités simulées contre les Vénitiens. — Il recrute des matelots dans Marseille, 12. — Exige que les Vénitiens renvoient les Hollandais, qui étaient à leur solde, 13. — Ses négociations avec les Hollandais. — Veut prendre à sa solde les Hollandais licenciés par les Vénitiens. — Envoie à cet effet des émissaires à Venise, 14. — Prend à son service le capitaine Jacques Pierre, et lui confie des projets supposés contre Venise, 15. — Preuve de la connivence des Vénitiens, 19. — Lettre que lui écrit Jacques Pierre, 20. — Hésitation de la cour de France, 21. — Comment il écarte les soupçons des Napolitains. — Sa réponse aux représentations de sa femme. — Fait venir à Naples son fils et sa belle-fille. — Acte d'im-

prudence, 22.—Réponse de la cour de France.—Ruse qu'il essaie, 23. — Les Vénitiens font disparaître tout ce qui était initié dans cette affaire, 24. — Explication de la conduite du duc, 32.—Il est remplacé dans sa vice-royauté. — Son départ. — Il s'arrête en France. — Son entrée à Madrid.—Son faste.— Sa présomption, 33.—Sa disgrace. —Sa prison. — Sa mort, 34.—Sa lettre à Mahomet III. — Lettre que lui écrit le roi Philippe III.— Écrits sur la conjuration qui lui est attribuée. — Sa lettre au pape contre les Vénitiens. — Lettre que lui écrit le cardinal Borsa (Borgia), et la réponse.—Lettre du roi d'Espagne à la duchesse d'Ossone. — Réponse.—Mémoire justificatif du duc, P. J., sect. 3, § 8.— Dissertation sur la conjuration qu'on lui attribue, P. J., sect. 10. — Lettre que lui adresse Jacques Pierre, P. J., sect. 12. — Lettre du roi à la duchesse d'Ossone sur l'arrestation du duc. — Requête de la duchesse. —Mémoire des grands de Naples, contre le duc.—Mémoire du duc, P. J., sect. 16.

Ossone (la duchesse d'), ses représentations au duc sur ce qu'il avait fait arborer son pavillon à la flotte, XXXI, 22. — Elle annonce au duc qu'il sera bien reçu à Madrid, 33. — On a prétendu qu'elle avait fait parvenir du poison à son mari prisonnier, 34.—Lettre que le roi lui adresse, au sujet de l'arrestation du duc.—Requête de la duchesse, P. J., sect. 16.

Ostrogoths (les), leur invasion en Italie, en 493, I, 9.

Othon III, empereur, chasse Béranger II du royaume d'Italie et renouvelle les traités entre ce royaume et la république, II, 15. —Il prend la cause de la faction des Caloprini. — Bloque et affame Venise.—Sa mort, 18. — Parrain du fils du doge P. Urseolo II.—Il vient à Venise.—Accorde de nouvelles franchises au commerce.— Dispense la république du tribut d'un manteau de drap d'or, 23. —Exempte les Vénitiens de tous droits et leur accorde trois ports, 24. — Son diplôme aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 3.—Sa concession à l'évêque de Vicence, P. J., sect. 4, § 1.

Othon, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, commande la flotte de son père contre les Vénitiens, III, 17. — Est battu, fait prisonnier et renvoyé à son père, 18.

Otivari, ville de la côte de l'Adriatique, prise par les Turcs, XXVII, 11.

Otrante, ville du royaume de Naples, prise par les Turcs.—Reprise par les Napolitains, XVIII, 3.— Après la conquête du royaume par Charles VIII, tient pour Ferdinand II, XX, 11.—Ferdinand II la remet aux Vénitiens, ses alliés, en gage de leurs dépenses, 18.— Histoire de la prise d'Otrante, sect. 3, § 6.—La prise d'Otrante par les Turcs, racontée par Saadud-din, P. J., sect. 17.

Ottoboni (Antoine); sa harangue au sujet de l'exaltation du pape Alexandre VIII, P. J, sect. 3, § 8.

Ottoboni (cardinal). Le sénat refuse de l'autoriser à accepter le protectorat des affaires de France, XXXIX, 3.

Ottoboni, v. *bibliothèque*.

Otto da Terzi, seigneur de Parme et de Reggio; les Vénitiens se liguent contre lui.—Il est assassiné. — Horrible partage que l'on fait de ses membres, XII, 4.

Ottolini (Alexandre), podestat de Bergame; annonce qu'il y a des symptomes d'insurrection, dans sa province, XXXVII, 3. — Son rapport sur les dispositions des habitants à prendre les armes contre les Français.—Instructions que lui donnent les inquisiteurs d'état, 8.—Propose de faire lever toute la population en masse.—Le gouvernement organise cette multitude, 13. — Son rapport sur des menaces proférées par le général Bonaparte contre les Vénitiens,

19.—Accusé par les Français d'avoir favorisé l'évasion d'une colonne de prisonniers de guerre.—Il est trompé par la police de Milan.—Son rapport sur l'insurrection de Bergame.—Il est obligé d'en sortir, 27.

Ouvriers. On fera assassiner ceux qui exporteraient à l'étranger quelque procédé de l'industrie nationale, P. J., sect. 3, § 8.

Ouvriers de l'arsenal. Le tribunal des inquisiteurs d'état se réserve de juger les chefs de ces ouvriers dans les affaires importantes.—On fera assassiner ceux qui passeraient au service d'un prince étranger, P. J., sect. 1, § 3.

Ovide, traduit en grec par Maxime Planude, XL, 3.

Ozanam. Son dictionnaire des mathématiques, cité, XL, 5.

P.

Pace (di Fabinno), inventeur du papier, XL, 5.

Pacianus (Fulvius), jurisconsulte qui a signé un mémoire en faveur de César d'Este, contre le pape, P. J., sect. 9.

Pacius (Jules). Son livre sur la souveraineté de l'Adriatique, V, 21.

Padouan (Jean), mathématicien, XL, 5.

Padoue, ville d'Italie, fondée par Antenor, I, 3.—Les Romains y envoient un magistrat pour y rétablir le bon ordre, 4.—Prise par les Huns en 452.—Les habitants se réfugient dans les lagunes, 6.—Strabon vante ses manufactures, 12.—Ses habitants, chassés par les Lombards, se jettent dans Rialte, 14.—Attaquent le territoire de Venise en 1110, et sont battus.—L'empereur les réconcilie, II, 37.—Nouvelle brouillerie en 1143, 42.—Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19.—Ezzelin devient le tyran de cette ville.—Les Vénitiens la prennent d'assaut et la saccagent pendant sept jours.—Ezzelin fait massacrer tous les Padouans de son armée, V, 14.—Appelle un Querini et un Badouer pour la gouverner.—Liste des podestats vénitiens, 22.—Condition des nobles dans cette ville au 14e siècle.—Elle était sous l'autorité de la maison de Romano, VI, 9.—Les Carrare dépouillés de cette souveraineté par Mastin de la Scala, VIII, 4.—François Carrare, redevenu seigneur de Padoue, résigne cette principauté à François II, son fils.—Prise de cette ville par les Milanais, XI, 7.—Guerre entre le duc de Milan et Padoue, protégée par les Vénitiens, 19.—Siége de Padoue en 1404.—Sa belle défense, 24.—Famine et peste dans la ville.—Sortie des assiégés.—Négociations pour la capitulation.—Assaut repoussé.—Trahison qui livre une des portes.—Carrare se retire dans le château, 26.—La ville ouvre ses portes aux Vénitiens, 27.—Stipulation en faveur de l'université et des manufactures de laine, 28.—Conspiration qui éclate dans cette ville en 1410, XII, 5.—L'empereur Sigismond refuse à la république de lui donner l'investiture de Padoue, 7.—Les Autrichiens en prennent possession, XXII, 10.—Surprise de Padoue par André Gritti, 13.—Est assiégée par l'empereur Maximilien Ier.—Gritti et Petigliano s'y enferment.—Zèle des jeunes nobles de Venise pour coopérer à cette défense.—Levée du siége, 16.—Nouveau siége de dix-huit jours en 1513, XXIV, 9.—Symptômes d'insurrection parmi les étudiants de l'Université, XXXVI, 18.—Padoue refuse de reconnaître la suprématie de la nouvelle république de Venise, XXXVIII, 13.—La province de Padoue réunie à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, 15.—Cette province était plus opprimée par les Vénitiens que les autres, XXXIX,

5.—Perdue et recouvrée par les Carrare, P. J., sect. 3, § 5.—Histoire de cette ville par Guillaume Ongarella, Barthélemi Gattari, Galeasso Battaro (Gattaro), Paul Vergère, Jean Spezarini, Jean de Ravène, Jérôme Atestini, Leonel Zocco, Barthélemi Zocchi, Albert Massati, Guillaume Cortusio, Jean de Padoue, Paul Crasso, Barthélemi Santa-Croce, Etienne Venturati, Pierre Florentin, Alexandre Camerino, Jean Basilio, Antoine-Marie Arrighi, Jean-Baptiste Lignamineo, Soliman de Solimani et autres. — Statuts de Padoue, *ibid.*—Familles de Padoue, P. J., sect. 4, § 1. — Catalogue des évêques de Padoue, P. J., sect. 4, § 2.—Sur son université. — Peintres de Padoue.—Listes des professeurs, P. J., sect. 4, § 3.

Pago, en Dalmatie. — Se soumet aux Vénitiens, II, 21.—Le roi de Hongrie abandonne ses prétentions sur cette île, X, 28. — Prise par les Vénitiens, XII, 3.—Ravagée par les Uscoques, XXX, 3.

Paierini (Baptiste). Sa chronique de Vicence, P. J., sect. 4, § 1.

Paix (le prince de la), propose aux Vénitiens l'alliance de la France, XXXVII, 9.

Palais de Saint-Marc, la façade du midi achevée, XI, 32.—Ce palais est reconstruit sur un nouveau plan, XIII, 5. — La porte principale revêtue de marbre, XVI, 22. —Il est détruit en partie par un incendie, XVII, 10. — Autre incendie, 1578, XXVIII, 1. — Le palais rebâti, 2.

Palais des ministres étrangers. Mesures à prendre lorsqu'un ministre étranger change de logement, P. J., sect. 1; § 3.

Palatius (Jean). Son livre sur la souveraineté de la mer, V, 21.

Palavicino (le comte). Se déclare pour les Vénitiens, XIV, 6.

Palavicino. V. *Sforce*.

Palazoli (Laurent de). Sa harangue au nom de l'université de Padoue, P. J., sect. 4, § 3.

Palazzi. Son livre des *Fasti ducales*, cité, XVI, 18.

Paléologue (Andronic), empereur d'Orient. Doit une somme aux Vénitiens.—Ils le forcent à la payer en ravageant ses côtes, VI, 8.

Paléologue, surnommé Calojean, empereur de Cp. Abjure le schisme.—Vient à Venise en 1369. —Refuse de vendre à la république l'île de Ténédos. — Est retenu pour dettes.—Se fait tributaire du sultan Amurath. — Ils font crever les yeux à leurs enfants révoltés. — Andronic, fils de Paléologue, s'empare du trône et enferme son père dans la tour d'Aména, IX, 24.—Charles Zeno tente de le délivrer.—L'empereur cède aux Vénitiens l'île de Ténédos, 25. — Calojean s'évade de prison et remonte sur le trône qu'il partage avec Manuel, son second fils, 26.

Paléologue (Constantin), empereur de Cp. Menacé par les Turcs. — Appelle tous les chrétiens à son secours.—Veut épouser la fille du doge François Foscari.—Cinq vaisseaux de Venise et quatre de Gênes sont tout ce qu'il obtient. — Tué dans l'assaut que les Turcs donnent à Cp., XVI, 14.

Paléologue (Jean), empereur de Cp. Les Génois le favorisent contre Jean Cantacuzène, son compétiteur, VIII, 14.

Paléologue (Jean II), empereur d'Orient. Vend ses états pièce à pièce. — Cède Salonique aux Vénitiens, 1423, XIII, 7. — Abjure le schisme. — On publie une croisade en sa faveur, XV, 18. — Son voyage à Venise. — Sa réception, XVI, 21.

Paléologue (Manuel), empereur d'Orient. Sollicite les secours de la chrétienté contre les Turcs, XI, 10.

Paléologue (Michel), empereur de Nicée. Soutient une révolte de Candie, V, 3. — Sa guerre contre l'empereur de Cp. — Ses troupes surprennent cette ville.—Il en est reconnu empereur, 10. — Sa guerre

avec les Vénitiens.—Les Génois le secourent.—Il fait crever les yeux à ses prisonniers. — Cède l'île de Scio aux Génois. — Sa trève avec les Vénitiens, 1268, 16. — Leur permet d'exporter des grains de ses états, 20. — N'ose témoigner contre eux son ressentiment après l'incendie de Péra, VI, 6.

Paléologue (Michel-Ange Comnène). Son traité d'alliance avec les Génois, 1261.—Traité que font contre lui Charles d'Anjou, roi de Sicile, et Baudouin, empereur de Cp., P. J., sect. 3, § 4.

Palestrine, île des lagunes. Commence à être peuplée de fugitifs en 452, I, 6.— Prise par Pepin, 23. —Sa situation, X, 7.—Elle refuse de reconnaître la suprématie de la république démocratique de Venise, XXXVIII, 13.

Palladio, architecte de Vicence, XXVI, 15. — Fait bâtir l'église du rédempteur, XXVIII, 2. — Bâtit la même année le théâtre de Venise et celui de Vicence, XL, 8. — Autres édifices élevés par cet architecte, 9.

Palma-Nova, forteresse dans le Frioul; sa construction, XXVIII, 2. — Prise par les Français, XXXVII, 26.—Son plan tracé par Scamozzi. — Construite par Jules Savorgnano, XL, 9.

Palmerio (Matthieu); sa chronique, P. J., sect. 3, § 2.

Palmos, île de l'archipel, cédée aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12.

Palpheri (Jean-Georges); ses épitaphes mémorables des Vénitiens, P. J., sect. 4, § 4.

Pancetti (Camille); son poëme sur l'histoire de Venise, XL, 8.

Pancirole, jurisconsulte; professeur à Padoue, XL, 4, 7.

Pandectes de Justinien retrouvées à Amalfi, V, 14.

Pantalon; sobriquet donné aux Vénitiens. — Son étymologie, XXXIX, 8.

Panvinio (Onufre); savant antiquaire, XL, 3.

Panvino (Onufrio); son histoire de Vérone, P. J., sect 4, § 1.

Paolo de Venise. Il y a des auteurs qui lui attribuent l'invention de la boussole, XL, 5.

Papafava. V. *Bibliothèque*.

Pape. Décisions du concile de Tours sur les cas où il est légitime de faire la guerre au pape, XXIII, 6. — Il n'y a point de gouvernement plus constant dans ses maximes que celui des papes. — Pourquoi, XXIV, 6. — Rapports de la république avec le pape, P. J., sect. 2, § 1.

Papeteries. Il y en avait de très-belles dans le territoire de la république, XIX, 23. — Premières papeteries à Padoue et à Trévise, XL, 5.

Paphos, v. *Baffo*.

Papier (invention du), XL, 5.

Paradin (Guillaume); sa chronique de Savoie, citée III, 21.

Parenzo, ville d'Istrie; se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Brûlée par les Génois en 1354, VIII, 20.

Parenzo (bataille de), le jour de l'Ascension, 1177, gagnée par la flotte vénitienne sur celle de l'empereur, III, 18.

Parga, petite place sur la côte d'Albanie. Se soumet à la république. — Son histoire, XI, 18. — Assurée aux Vénitiens par le traité de Passarowitz; mais à condition d'en démolir les fortifications, XXXIV, 18.

Parme, ville sous la domination de Mastin de la Scala, VIII, 4. — Les Vénitiens l'obligent à la céder en 1338 et la donnent au seigneur de Rozzi, 6. — La république acquiert cette ville après l'assassinat d'Otto da Terzi, et l'échange ainsi que Reggio contre Guastalla, Brescello et Casal-Maggiore, XII, 4. —Parme se déclare indépendante, XVI, 2. — Prise par François Sforce.—Cédée à François Ier par Léon X, 1515, XXIV, 15. — Traité entre l'empereur Charles VI et le roi d'Espagne Philippe V, pour régler la succession de ce

duché, XXXV, 6.—Guerre pour la succession de Parme.— Neutralité des Vénitiens, 8.—Ce duché reste à l'Autriche par le traité de 1735, 9.

Parme (le duc de). Rapports de la république avec ce prince, P. J., sect. 2, § 1.

Paros, île de l'Archipel, ravagée par les Vénitiens, II, 41. — Concédée à titre de fief à la famille de Marc Sanudo, IV, 40. — Cédée aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12. — Bataille navale gagnée par les Vénitiens sur les Turcs a la vue de cette île, XXXIII, 14.

Parthénon. Temple de Minerve à Athènes, détruit par les bombes des Vénitiens. — Ce qu'il avait coûté, XXXIV, 3.

Participatio ou *Particiatio* (Ange). Propose à la population de Malamocco de se jeter dans Rialte pour résister à Pepin, I, 23. — Doge en 809. —Conspiration contre lui, *ibid.* — S'associe successivement ses deux fils, Jean et Justinien, et son petit-fils Ange, 24.

Participatio (Ange), fils de Justinien. Associé au dogat sous son grand-père Ange, I, 24.

Participatio (Jean), associé au dogat sous son père Ange. — Renonce à cette association, I, 24.—Rappelé par son frère Justinien, *ibid.* — Doge en 830, II, 1. — Brûle Malamocco. — Défait Obélério, *ibid.* — Carossio conspire contre lui.— Sa fuite, *ibid.* — Il est rappelé et déposé, 2.

Participatio (Jean), fils de Urse. Conduit la flotte vénitienne contre les Sarrazins qui assiégeaient Grado, II, 6. — Est associé au dogat, *ibid.*—Doge en 881. — Veut s'emparer de Commacchio pour son frère Badouer, 7. — Abdique le dogat, *ibid.* — L'exerce par intérim après la mort de Pierre Candiano, 8.

Participatio (Justinien). Associé au dogat sous son père Ange. — Doge en 827.—S'associe son frère Jean. — Envoie une flotte contre les Sarrazins à la sollicitation de l'empereur d'Orient, I, 24. — Proclamation de ce doge sur la fondation de l'église Saint-Zacharie, XXXIX, 1.

Participatio (Urse), doge en 864. S'associe son fils. — Fait une expédition contre les corsaires, II, 6.

Participatio (Urse), second de ce nom, ou Badouer, doge en 912. — Abdique et embrasse la vie monastique, II, 11.

Partrelli, sieur d'Emery, intendant des finances et des vivres de l'armée du roi. Relation de ce qui s'est passé en Italie en 1628 et 1630 au sujet de Mantoue et du Montferrat, P. J., sect. 3, § 8.

Paruta (les), étaient originaires de Lucques, P. J., sect. 4, § 5.—

Paruta (Barthélemi), marchand pelletier. Souscrit pour payer de ses deniers mille soldats dans la guerre de Chiozza, X, 14.—Elevé au patriciat, 29.

Paruta (Paul). Historien vénitien, cité. Son témoignage sur la différence entre l'ancienne et la nouvelle étendue des lagunes, I, 2, 12.— XIX, 5. — Cité XXII, 12. — XXV, 8. — XXVI, 7, 8, 9.— XXVII, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 14.— Il contribue au progrès des lettres, XXVIII, 6. — Ses histoires ; il y introduit le premier les détails de l'histoire civile. — Ses discours politiques, XL, 7. — Avait écrit les quatre premiers livres de son histoire en latin, 8.

Paruta (Paul). Son apologie de la paix faite par les Vénitiens avec les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.

Pascal (Ubert), de Brescia. Son poëme sur la prise de Constantinople, P. J., sect. 3, § 6.

Paschal III, anti-pape, nommé en remplacement de Victor III. — Est reconnu par l'empereur. — Canonise Charlemagne, 11. — Prend possession de Rome. — Sa mort, 12.

Paschal, résident de France chez les Grisons. Raisons contre l'alliance de Venise avec les Grisons, P. J., sect. 3, § 8.

Paschaligo ou *Pasqualigo* (la famille des). Se trouve exclue en partie du grand-conseil, VI, 14.

Paschaligo ou *Pasqualigo* (Alvise). S'exerce dans la pastorale, XL, 8.

Paschaligo ou *Pasqualigo* (Charles). Sa commission de podestat à Castel Franco, P. J., sect. 1, § 1.

Paschaligo ou *Pasqualigo* (Marc), citadin. Elevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.

Paschaligo ou *Pasqualigo* (Thomas). Sa commission de recteur en Albanie, P. J., sect. 1, § 1.

Paschaligo ou *Pasqualigo* (Victor). Sa commission de podestat à Lentina, P. J., sect. 1, § 1.

Pasquier, auteur des *Recherches sur la France*, cité.— Son opinion sur l'origine des Vénètes, I, 3.

Passarowitz (traité de), 1718, XXXIV, 18. — Situation de la république après cette paix, XXXV, 1.

Passi (Alexandre de). Son livre des poids et mesures, cité, VIII, 12.

Pasta (André), médecin, XL, 6.

Pasta (Vincent), provéditeur de Modone. Sa belle réponse au grand-visir, XXXIV, 13.

Patavini (Onuphre), de Vérone. Ses vies des papes, citées XXI, 18.

Paterculus (Velleius), historien cité, XVII, 17.

Patras, sur la mer Ionienne. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de Constantinople, IV, 37. — Cédée à la république, en 1408, par l'archevêque, XII, 3. — Prise par les Vénitiens, 1687, XXXIV, 3.

Patriarche d'Aquilée. Le patriarche catholique d'Aquilée, poursuivi par les Lombards, se réfugie à Grado, 605. — Les Lombards établissent à Aquilée un patriarche Arien. — Celui-ci fait la guerre au patriarche de Grado, I, 15, 24. — Tribut qui lui est imposé, II, 45.— Protége la révolte de Trieste. — Affront qu'on dit que lui font les Vénitiens, V, 23.— Bat l'armée de la république. — Pille Caorlo et Malamocco, VI, 3. — S'allie au roi de Hongrie pour faire la guerre aux Vénitiens, IX, 1. — Entre dans une ligue contre eux, 23. — Leur fait la guerre, 1379, X, 1. — Sa paix avec la république, 1381, 28. — La vacance du siége occasionne des troubles. — La république protége la ville d'Udine contre le seigneur de Padoue, XI, 2. — Se réfugie à Venise pendant la guerre des Vénitiens contre l'empereur Sigismond, XII, 6. — La guerre venant à se renouveler, il se jette dans le parti de Sigismond. — Les Vénitiens lui déclarent la guerre; le pape négocie en vain pour lui, 13. — Est assiégé dans Udine.—Obligé de s'enfuir et de traiter avec la république, qui le dépouille de presque tous ses états, 14.—Louis de Rec, patriarche, réclame contre cette spoliation. — Il est soutenu par le concile de Bâle.—Réponse de la république, XV, 2. — Transaction par laquelle le patriarche confirme la cession du Frioul, XVI, 16. — Le pape nomme au patriarchat d'Aquilée Barbaro, sans le consentement de la république, qui ne veut point le reconnaître, XVIII, 10. — Les Vénitiens obligent le patriarche d'Aquilée à défendre l'usage de ses ports à ses propres sujets, XIX, 15. — Division du patriarchat d'Aquilée, XXXV, 13.

Patriarches d'Aquilée. Vies des patriarches d'Aquilée, P. J., sect. 4, § 2.

Patriarchat de Constantinople. Convention relative à cette dignité dans le partage de l'empire, IV, 31. — Élection de Thomas Morosini à ce siége, 39. — Stipulation en sa faveur dans le traité entre la répu-

blique et Mahomet II, XVI, 15.— Cérémonial de sa réception à Venise, 21.

Patriarche de Grado. Le patriarche catholique d'Aquilée se réfugie à Grado, 605. — Le patriarche arien d'Aquilée lui fait la guerre, I, 15. — Liste des patriarches de Grado vénitiens. — Le siége patriarchal est transféré à Venise, XVI, 16. — Chroniques des patriarches de Grado, P. J., sect. 4, § 2.

Patriarche de Venise. Laurent Justiniani, premier patriarche, XVI, 16.

Patrizzi (François), a indiqué la différence des sexes dans les plantes, XL, 5. — Appelé à Rome pour y expliquer la philosophie de Platon, malgré les théologiens, 7.

Pattison, officier anglais placé à la tête du corps de l'artillerie, XXXV, 19.

Paul II, pape, vénitien. Signe la bulle d'institution de l'université de Venise. — Persécute les gens de lettres, XL, 4.

Paul III, pape. Se ligue avec l'empereur et les Vénitiens contre les Turcs, 1538, XXVI, 8.—Il refuse la permission d'imposer les biens du clergé. — Sa proposition, 9. — Fait conclure une trève de dix ans entre Charles-Quint et François I[er], 10. — Sa ligue avec Charles-Quint et les Vénitiens contre les Turcs. — Son traité avec le duc de Ferrare, P. J., sect. 3, § 7.

Paul V, pape. Son caractère, XXIX, 1. — Son zèle pour soutenir les droits de l'église. — Réponse que lui fait à ce sujet l'ambassadeur de la république — Sa superstition. — Ses ordres aux Lucquois, aux Génois. — Ses différends avec la France, l'Espagne et Naples, 2. — Sujets de mécontentement que lui donnent les Vénitiens. — L'ambassadeur justifie la république.— Sa réponse, 3. — Bref au sujet de deux ecclésiastiques traduits devant les tribunaux séculiers. — Autre bref sur les lois dont il exige la révocation. — Proteste contre l'élection du doge. — Consultation du théologien de la république, Paul Sarpi, sur ces brefs.—Déclaration du sénat. — Réponse du pape, 4. — Il assemble le consistoire, 5. — Son monitoire, 6. — Demande des ambassadeurs de France et de Toscane à ce sujet. — Rappel de l'ambassadeur vénitien. — Défense de publier la bulle. — Proclamation, 7. — Menace du doge, 8. — Protestation du gouvernement vénitien, et manifeste. — Défense de garder l'interdit, 9. — Le clergé obéit, excepté les jésuites et les capucins, qui sont chassés, et leurs biens sont confisqués, 10. — Les cours de France et d'Espagne interviennent comme médiatrices. — Conseil de guerre de quinze cardinaux. — Insultes faites aux Vénitiens en Pologne, à Vienne, à Madrid, 11. — Sentiment des partisans de la cour de Rome, 12. — Maximes des partisans de la puissance temporelle, 13. — Lettre du roi d'Espagne au pape. — Le pape accepte la médiation de Henri IV, 15. — Négociation, 16. — Sa douleur. — On lui remet les prisonniers. — Il lève les censures. — Malices qu'il fait aux Vénitiens, 17. — Ne croit pas à l'existence de la conjuration de 1618, XXXI, 2. — Son différend avec la république. — Ses instructions à ses nonces, P. J., sect. 3, § 8.

Paul (le comte de Saint-), l'un des chefs de la croisade contre Cp., IV, 17. — IV, 17. — Fait pendre un chevalier pour avoir pris part au pillage, 34.

Paul, diacre. V. *Warnefride*.

Paulin (Fabio), l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.

Paulmy, évêque de Rhodez. Traduction italienne, qui lui est attribuée, de l'histoire de Villehardouin, P. J., sect. 3, § 4.

Paulmy (le marquis de), ambassadeur de France à Venise. Sa correspondance citée, XXXV, 22.
Paulmy (le marquis de), auteur du livre intitulé : *Loisirs d'un ministre d'état*, cité XXI, 3, 4, 9.—XXIII, 3. — XXXII, 15.
Paulmy (le marquis de). Ses mélanges d'une grande bibliothèque, cités, P. J., sect. 10.
Paulo (Nicolas). Élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Pausanias. Traduit par Romulus Amaseo, XL, 3.
Pavie, ville d'Italie. Se déclare indépendante, XVI, 2. — François Sforce s'en empare, 3. — Assiégée par les Français et les Vénitiens, 1522, XXV, 5. — Prise par les Français, commandés par le maréchal de Lautrec, 1527, 12. — Reprise par les Impériaux et par les Français en 1528, 13.
Pavie (bataille de). Perdue par François I[er], 24 février 1525, XXV, 8.
Pavie (concile de). Se déclare pour l'anti-pape Victor III, III, 8.
Pavie (traité de), en 1791, pour le démembrement de plusieurs provinces françaises, XXXVI, 7.
Paxo, île. Ses produits, P. J., sect. 2, § 4.
Pêcheurs. Le doge P. Gradenigo leur donne un banquet et les embrasse, ce qui devient l'origine d'une cérémonie annuelle, VII, 1.
Peintres vénitiens, XL, 9.—Peintres de Padoue, P. J., sect. 4, § 3.
Peinture à l'huile, par qui inventée, XL, 9.
Peinture sur verre. Son antiquité, XIX, 23.
Pelegrini (Barthélemi), négociant génois de l'île de Chio, cautionne le roi de France pour 200,000 ducats, XI, 13.
Pellegrini (le P. Dominique Marie). Bibliographe, cité, XL, 4.
Penzino (Pierre), artisan. Sa généreuse souscription pendant la guerre de Chiozza, X, 14.—Elevé au patriciat, 29.
Pepin, roi des Lombards. Arme contre Venise. — Emporte Héraclée, Equilo; les brûle. — Prend Brondolo, Chiozza, Palestrine, Albiola et Malamocco. — Sa flotte est détruite par les Vénitiens, I, 23.
Pepin de Boulogne. Son histoire de la conquête de la Terre-Sainte, citée, IV, 13.
Pepin (François). Sa traduction des voyages de Marc Pol, P. J., sect. 4, § 6.
Pepoli (le comte Alexandre), auteur tragique, XL, 8.
Péra, faubourg de Cp. Les Génois s'y établissent. — Ce faubourg est brûlé par les Vénitiens.—Les Génois le fortifient, VI, 6. — Pris par les Turcs, XVI, 14.—Description de l'établissement des chrétiens à Péra, P. J., sect. 5, § 2.
Perasto, dans la province de Cattaro. On y faisait des cordes d'instruments de musique, XIX, 23.
Peregrini (Marc-Antoine). Son ouvrage sur la souveraineté de l'Adriatique, P. J., sect. 1, § 5.
Peretti (la signora Camilla), sœur du pape Sixte-Quint. Ses enfants sont inscrits au livre d'or, XXVIII, 11.
Pergola (Ange de la), général des troupes du duc de Milan, XIII, 12.—Passe le Tanaro, et vient assiéger Brescia. — S'oppose à ce qu'on tente de forcer les lignes des Vénitiens, 14.—Arrive avec l'armée milanaise devant Casal-Maggiore, qui se rend, 1427, XIV, 5.
Pergolan (Paul), enseigne la philosophie d'Aristote, XL, 7.
Perotti (Nicolas). Traduit Polybe, Hippocrate et Epictète. — Commente Aristote et Horace, XL, 3.
Pérouse, ville d'Italie. Entre dans la ligue des Vénitiens contre François Sforce, XVI, 11. — Le pape Jules II s'empare de cette ville, XXI, 25.
Perruques. Défense d'en porter, et peines, pour les contrevenants, telles que les inquisiteurs d'état ju-

geront à propos de les infliger, P. J., sect. 1, § 3.

Perse. Rapports d'ambassadeurs vénitiens sur ce royaume, P. J., sect. 5, § 2.

Pertau, pacha. Commande le centre de la flotte turque à la bataille de Lépante, XXVII, 15.

Pesaro (Benoit), amiral vénitien. Ses succès contre les Turcs, XXI, 1.

Pesaro (François), procurateur. Discours qu'il tient à l'envoyé de France sur la politique de Venise, XXXVI, 1. — Nommé pour conférer avec le ministre autrichien, 6.—Propose un grand armement, 19.—Ses réponses évasives au négociateur français, XXXVII, 16. —Commissaire auprès du général Bonaparte.—Sa conférence à Gorice, 30. — Sa lettre au général, 33. — Lettre que lui écrit celui-ci, 35. — Opine dans un comité pour qu'on résiste aux Français, XXXVIII, 3. — Déclaré émigré, 12.—Rentre à Venise avec la qualité de commissaire impérial. — L'ex-doge Manini s'évanouit en se présentant devant lui, 19. — Bibliothécaire de St Marc, XL, 4. —Lettre que lui écrit le général Bonaparte sur les actes hostiles des Vénitiens, P. J., sect. 18.

Pesaro (Jean), ambassadeur vénitien à Paris. Négocie une ligue entre la France et la république pour défendre les Grisons, XXXII, 3.

Pesaro (Jean). Relation de son ambassade à Rome, 1655, P. J., sect. 5, § 2.

Pesaro (Jean), s'oppose à la cession de Candie aux Turcs, XXXIII, 12. —Son discours sur le même objet. — Son offrande patriotique. — Doge, 1657. — Sa mort. — Son épitaphe, 18.

Pesaro (Jérôme), généralissime de mer, XXVI, 3. — Accidents qui amènent une rupture avec les Turcs. — Il veut rassembler ses forces. — Combat peu glorieux pour la république, 4. — On lui retire le commandement, 8.

Peschiera, ville sur le lac de Garde, prise par Sforce à la tête des Vénitiens, 1440, XV, 14.—Cédée à la république par le marquis de Mantoue, 1441, 16.—Défense de cette place par André de Riva en 1508. — Louis XII fait pendre le gouverneur et passer la garnison au fil de l'épée, XXII, 9. — Se rend aux Allemands, XXIV, 3. —Prise par les Vénitiens, 1513, 7.—Reprise par les Espagnols, 9. —Par les Vénitiens, 16. — Occupée par les Autrichiens et puis par les Français, XXXVII, 4.—Réunie à la république cisalpine par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15. — Lettre du général Bonaparte au directoire exécutif sur l'occupation de Peschiera, P. J., sect. 18.

Peste; se déclare à Venise sous le règne de P. Urseolo II, II, 24.— La flotte de Michieli II la porte à Venise, 46.—Peste de 1348 qui enlève la moitié de la population, VIII, 12.—Peste en 1358, IX, 6. — Peste de 1382, XI, 3. — Peste de 1413; beau décret à cette occasion, XII, 7.—Peste de 1423.— Construction du Lazaret, XIII, 6.—XVI, 22. — Nouvelle peste, XVII, 10.—Peste à Rome, XXV, 12.—Peste à Venise, 1575; et à Candie, XXVIII, 1.—On bâtit à cette occasion l'église du Rédempteur, 2.—Peste qui enlève à la république le quart de sa population, XXXII, 17.—Peste qui ravage l'île de Candie, envahie par les Turcs et les deux armées, XXXIII, 8.—Notice historique, et collection des réglements sur la peste de 1515, P. J., sect. 3, § 7.

Pétervaradin (bataille de), gagnée sur les Turcs par les Autrichiens, XXXIV, 16.

Petigliano (le comte), général de l'armée de la république dans la première campagne de la guerre de la ligue de Cambrai, XXII, 6.

—Son système de défense, 7.—Perd la bataille d'Agnadel contre les Français, 8. —La république lui adresse des félicitations sur sa constance et le remplace, 10. — Il s'enferme dans Padoue pour la défendre, 16.—Sa mort, 17.

Petigliano (Nicolas des Ursins comte de). Son traité avec Henri II, P. J., sect. 3, § 7.

Petit de la Croix; sa traduction de l'historien persan Shereseddin-Ali, citée, XI, 13.

Pétrarque (François), vient à Venise pour négocier au nom de Jean Visconti, seigneur de Milan. — On conserve sa harangue à Vienne, VIII, 19. — Cité, 20. —Son séjour à Venise. — Il lègue sa bibliothèque à la république.—Sa lettre. — Livres qui la composaient. — La république lui donne une maison, IX, 9.—Il est placé à la droite du doge dans une cérémonie publique, 12. — Fait et prononce, pour le fils de François Carrare, seigneur de Padoue, le discours par lequel celui-ci demande pardon à la république, 22. —Cité, XL, 2.—Il est l'un des créateurs de la langue italienne. — Le don qu'il fit de sa bibliothèque à Venise atteste le goût des Vénitiens pour les lettres, XL, 3.—Il fut le fondateur de la bibliothèque Saint-Marc; a contribué puissamment à la connaissance des chefs-d'œuvre de l'antiquité, 4.—Son influence, 8.—Ses lettres à André Dandolo et lettres de celui-ci, P. J., sect. 4, § 4.

Pétrone. Le fragment de cet auteur intitulé *le festin de Trimalcion découvert à Trau*, XL, 4.

Phase, fleuve. Grands travaux entrepris par un roi d'Arménie pour établir une communication entre le Phase et le Cyrus, XIX, 5.

Phéniciens (les) recevaient les productions de l'Asie par l'Euphrate et par la mer rouge, XIX, 5.

Phidias. Sa statue de Minerve, brisée par les Vénitiens, XXXIV, 3.

Philargi (Pierre), v. *Alexandre V, pape*.

Philelphe (François). Contribue à la découverte de beaucoup de manuscrits grecs, XL, 3. — Son discours au pape Pie II, P. J., sect. 3, § 6.

Philelphe (Marius). Son poëme en l'honneur de Mahomet II, P. J., sect. 3, § 6.

Philibert de Savoie, fils de Charles Emmanuel, duc de Savoie. Le duc d'Ossone lui procure le commandement de la flotte espagnole. — Il laisse entrer l'escadre hollandaise dans la méditerranée, XXXI, 14.

Philippe de Souabe, empereur d'Occident. Envoie des ambassadeurs aux croisés pour leur demander de secourir l'empereur Isaac Lange, IV, 11.

Philippe II, roi d'Espagne. Promet de secourir Venise contre les Turcs, XXVII, 3. — Il réunit sa flotte à celle de Venise, 6. — Se ligue avec le pape et les Vénitiens contre les Turcs, 10. — Sa lettre au cardinal Granella sur cette ligue, P. J., sect. 3, § 7.

Philippe III, roi d'Espagne, s'entremet comme médiateur pour accommoder le différent de la république avec le pape Paul V, XXIX, 11. — Sa lettre au pape, 15. — Sa lettre au duc d'Ossone pour restituer les prises faites sur les Vénitiens, XXX, 15. — Son caractère, XXXI, 3. — Ses reproches à l'ambassadeur de Venise au sujet des bruits répandus contre les Espagnols, 31. — Caractère de Philippe III, trop modéré pour qu'on puisse lui imputer d'avoir approuvé le projet de la conjuration contre Venise, P. J., sect. 10. — Sa lettre à la duchesse d'Ossone au sujet de l'arrestation du duc, P. J., sect. 16.

Philippe IV, Roi de France. Traité de Mécy entre ce prince et Frédéric Ier, roi de Sicile, pour le mariage de leurs enfants, 1306, P. J., sect. 3, § 5.

Philippe V, roi d'Espagne. Reconnu par les Vénitiens, XXXIV, 9. — Reconnu par le traité de Munster, 10. — Son mariage, 13. — Irrité contre la France à cause du renvoi de l'infante, s'allie avec l'empereur Charles VI. — Stipule pour son fils don Carlos l'expectative des duchés de Toscane et de Parme, XXXV, 6. — Se réconcilie avec la France, 7.

Philippe (don), infant d'Espagne. Reçoit le serment de fidélité des Milanais, XXXV, 11.

Philippe, duc de Bourgogne, promet des troupes pour la croisade publiée par le pape Pie II, contre les Turcs, XVII, 4.

Philippe, duc d'Orléans, commande l'armée française en Italie. — Est battu devant Turin, XXXIV, 10.

Philologues; savants philologues vénitiens, XL, 3, 8.

Piali, pacha, commandant de la flotte Turque. Ravage l'île de Tine, débarque une armée en Chypre. — Force de cette armée, XXVII, 5. — Sa lettre au recteur de l'île de Tine, P. J., sect. 3, § 7.

Piave (la), fleuve d'Italie, I, 2. — Les Vénitiens détournent son cours, XIX, 32.

Pic de la Mirandole (Jean) défend la philosophie de Platon, XL, 7.

Pic de la Mirandole, dépouillé de ses états par Jules II, XXIII, 9.

Piccini, ingénieur bergamasque, XIX, 32.

Piccinino (François), fils de Nicolas Piccinino. Battu par François Sforce, 1444. — Battu par Cotignola à Casal-maggiore, XVI, 1.

Piccinino (Jacques), fils de Nicolas, général des Milanais, battu par François Sforce, XVI, 9. — Passe au service des Vénitiens, 11. — Sa harangue à tous les capitaines d'Italie, P. J., sect. 3, § 6.

Piccinino (Nicolas), général des troupes du duc de Milan, XIII, 12. — Veut forcer les lignes des Vénitiens, 14. — Arrive avec l'armée Milanaise devant Casal-Maggiore, qui se rend, 1427, XIV, 5. — Envahit la province de Bergame, XV, 3. — Chasse les Vénitiens de Ravenne. — Prend Casal-Maggiore. — Entre dans le Brescian, 4. — Assiége Brescia, 6. — Sa campagne contre François Sforce, 1439, 8. — Détruit la flotte vénitienne sur le lac de Garde, 10. — Attaque les Vénitiens près du château de Ten et est battu, 11. — Se sauve et va surprendre Vérone, 12. — En est chassé, 13. — Opère une diversion en Toscane. — Est battu à Anghiari. — Demande au duc de Milan la ville de Plaisance, 14. — Ses succès au commencement de la campagne de 1441. — Il entoure l'armée de Sforce qui assiégeait Martinengo, 15. — Battu par Sforce à Monteloro, 1443. — Meurt de douleur de la défaite de son fils, XVI, 1. — Sa vie par Poggio. — Son éloge, P. J., sect. 4, § 4.

Piccoli (Stefano), chef des Monténegrins révoltés, XXXV, 15.

Piccolomini (Æneas-Silvius). V. *Pie II*.

Pie II, pape (Æneas-Silvius Piccolomini). Son zèle pour les droits du saint-siége. — Ses démêlés avec la république au sujet de l'évêché de Padoue, XVII, 1. — Publie une croisade contre les Turcs. — Haut prix des indulgences. — Sa lettre au doge. — Il veut s'embarquer et requiert le doge de le suivre, 4. — Sa mort, 5. — Il fait proposer en mariage une de ses parentes à Jacques de Lusignan, roi de Chypre, ancien archevêque, 13. — Sa réponse aux ambassadeurs de Charles VII au sujet de l'investiture du royaume de Naples qu'il avait donnée à Alphonse d'Arragon et à Ferdinand son fils, XVIII, 16. — Ses exhortations pour entreprendre la guerre contre les Turcs. — Sa lettre à Mahomet II. — Sa bulle à Christophe Moro, doge, P. J., sect. 3, § 6.

Pie III, (Piccolomini,) pape. Son élection. — Se déclare contre la France. — Sa mort, XXI, 19.

Pie IV, pape. Ses démêlés avec la république pour des nominations à des évêchés, XXVI, 16. — Sa lettre aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 8.

Pie V, pape. Les Vénitiens refusent sa bulle *in Cœnâ Domini*, XXVI, 16. — Se ligue avec Philippe II, et les Vénitiens contre les Turcs, XXVII, 10. — Se ligue avec le roi d'Espagne et les Vénitiens contre les Turcs, 7. — Son traité avec le grand duc de Toscane. — Écrit sur cette ligue, P. J., sect. 3, § 7.

Pierre-le-Grand. Appelle des constructeurs vénitiens, XIX, 32.

Pierre III, roi d'Arragon, épouse la fille de Mainfroi, roi de Naples, XVIII, 16.

Pierre, archevêque de Tarentaise, prêche devant les partisans de l'anti-pape Victor III, III, 10.

Pierre d'Amiens. L'un des croisés de l'armée française devant Cp., IV, 17.

Pierre de Capoue, évêque de Bethléem, légat du pape. L'un des électeurs de l'empereur latin de Cp. après la conquête, IV, 36.—Donne l'absolution aux Vénitiens, 38.

Pierre de Clugny. Son traité contre les Juifs, cité XL, 5.

Pierre (Jacques), corsaire impliqué dans la conjuration de 1618 et mis à mort, XXXI, 2.— On prétendait que la république l'avait sacrifié pour plaire aux Turcs, 3. — Son entrée au service du duc d'Ossone, qui lui confie des projets contre Venise. — S'enfuit de Naples. — Arrive à Venise. — Y est employé. — Comment. — Son entretien avec Alexandre Spinosa. — Sa conférence nocturne avec l'ambassadeur d'Espagne, 16. — Il révèle tous ces projets au gouvernement vénitien, 17. — Sa sincérité, 18. — Sa lettre au duc d'Ossone, 20. — Son départ sur la flotte vénitienne. — Jacques Pierre est dénoncé par Moncassin, 24. — Par Brainville et Théodore, 25. — Sa mort, 27. — Explication de sa conduite, 32. — Sa lettre au duc d'Ossone, P. J., sect. 3, § 8.—Jacques Pierre n'était point un conspirateur, P. J., sect. 10. — Sa mort, P. J., sect. 11. — Sa lettre au duc d'Ossone, P. J., sect. 12. — Avis qu'il donne aux inquisiteurs d'état de la conjuration tramée contre Venise. — Sa lettre au duc de Nevers, P. J., sect. 15.

Pierre Fiorentino. V. *Fiorentino*.

Pierre (Louis), secrétaire envoyé en mission en France. Ses pouvoirs, P. J., sect. 3, § 7.

Pierre Patavini de Abano. Ses prophéties, P. J., sect. 4, § 1.

Piffanio des Pizzoni. Sa lettre contre le monitoire de Paul V, P. J., sect. 3, § 8.

Pignerole, ville cédée à la France par le duc de Savoie, XXXII, 8.

Pignorius (Laurent), savant antiquaire, XL, 3.

Pignorius (Laurent). V. *Bibliothèque de*.

Pilnitz (traité de). Coalition contre la France, XXXVI, 8.

Pindemonti; trois littérateurs de ce nom : Hippolite, Jean et Marc-Antoine.—La tragédie de la révolte de Candie par Jean Pindemonti, XL, 8.

Pippo, Florentin, général de l'empereur Sigismond, se laisse séduire par les Vénitiens, XII, 6.

Pirano, se soumet aux Vénitiens, II, 21.

Pisani (la famille), possède en fief l'île de Nio, dans l'Archipel, qui est cédée aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12.

Pisani (Almorio), ambassadeur à Paris. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Pisani (Almoro), ambassadeur en Espagne. Sa correspondance, citée XXXVII, 9.

Pisani (André), nommé capitaine-général, XXXIV, 13. — Va au-devant de la flotte qui vient au secours de Corfou. — Son combat contre la flotte turque, 14. — Donne la chasse aux Turcs, 16. — Son combat avec eux, 17. —

Périt à Corfou dans une explosion, 18.
Pisani (Christine). Compose des vers dans l'idiome des troubadours. — Louée par Clément Marot, XL, 3.
Pisani (Étienne). Instructions qu'il reçoit en partant comme podestat pour Capo-d'Istria, P. J., sect. 4, § 7.
Pisani, évêque de Vérone. Ses remarques sur l'ouvrage de Paul Sarpi, relatif au saint office, P. J., sect. 1, § 4.
Pisani (Fantin), commandant de Casal-maggiore. Sa belle défense. — Rend la place, 1427. — En est puni, XIV, 5.
Pisani (François). Son éloge par Guarini, P. J., sect. 4, § 4.
Pisani (George). Harangue contre le conseil des dix. — Il est arrêté, P. J., sect. 3, § 9.
Pisani (Laurent). Poëme sur ses noces, P. J., sect. 4, § 4.
Pisani (Louis), doge, 1735, XXXV, 9. — Sa mort, 10.
Pisani (Nicolas), amiral de la flotte vénitienne, en 1351. Empêche les Génois de s'établir dans Négrepont, VIII, 16. — Perd la bataille des Dardanelles contre les Génois, en 1352. — Débarque à Candie un grand nombre de malades, 17. — Gagne sur les Génois la bataille de Cagliari. — Les prisonniers génois sont jetés à la mer, 18. — Entre dans le port de Sapienza pour y faire radouber sa flotte, 1354, 20. — Y est battu et fait prisonnier, 21.
Pisani (Victor). Sa victoire navale sur les Génois à Antium, 1379, X, 3. — Prend Cattaro, Sebenigo. — Attaque Trau. — Prend Arbo, 1378. — Va hiverner dans la rade de Pola. — Est blessé, 4. — Est battu à Pola, 5. — Il est jugé et condamné à la prison, 6. — Le peuple force le gouvernement à rendre à Pisani la liberté et le commandement. — Sa modération, 11. — Ses dispositions pour la défense de Venise, 12. — Son plan pour bloquer les Génois, 16. — Murmures de plusieurs sénateurs contre lui, 21. — Sa mort, 26. — P. J., sect 8.
Pisani, provéditeur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Pisani, provéditeur de l'armée navale. Dégradé, XXXIV, 7.
Pisani, procurateur. Adversaire du conseil des dix. — Relégué à Vérone. — On prolonge la durée de sa détention, XXXV, 21.
Pise. Bataille de la flotte de Pise contre la flotte vénitienne, II, 35. — Ses habitants obtiennent des priviléges en Syrie, 36. — Paix avec Venise, 42. — Les Pisans désolent la côte de Pola. — Ils en sont chassés, IV, 2. — Contribuent à la défense de Cp. contre les Vénitiens et les Français, 20. — Les Pisans appellent Albert Morosini pour être gouverneur de leur république, V, 22. — Venise s'allie aux Pisans contre Gênes, 1257, V, 15. — 1293, VI, 6. — Condition des nobles dans cette ville à la fin du 13ᵉ siècle, 9. — Entrée de Charles VIII à Pise. — Il affranchit cette ville du joug des Florentins, XX, 7. — Charles VIII, à son retour, refuse de la leur remettre, 14. — Les Vénitiens soutiennent les Pisans, et ensuite les abandonnent, 18. — La protection donnée aux Pisans attire une guerre aux Vénitiens, XXI, 1. — Les Pisans sont abandonnés et livrés aux Florentins par les puissances signataires de la ligue de Cambrai, XXII, 3. — Concile de Pise, XXIII, 11. — Histoire manuscrite de cette ville, P. J., sect. 4, § 7.
Pistoia, ville. Humiliation des nobles dans cette république, VI, 9.
Pizzamani (Jacques), noble candiote. Élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Pizzighitone, ville d'Italie, prise par François Sforce, XVI, 7. — Les Vénitiens s'en emparent et la démantèlent, XXI, 7. — Prise par les Français, 1508, XXII, 9. —

Par les Impériaux, 1522, XXV 5. — Prise par les Français, 1796, XXXVII, 2.
Place de Saint-Marc, commencée, V, 14. — Pavée, XI, 32. — Achevée, XXVIII, 2.
Placentini (Jacques). Son histoire des démêlés de la république avec la maison de la Scala, P. J., sect. 3, § 5.
Plaisance, ville d'Italie. Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Se met sous la protection des Vénitiens, XVI, 2.—Assiégée et prise par François Sforce, 4. — Les Vénitiens s'en emparent, 7— Pour l'échanger ensuite, XXI, 8. —Cédée à François I[er] par Léon X, 1515, XXIV, 15. — Passage du Pô à Plaisance par les Français, XXXVII, 2.
Planude (Maxime), moine de Cp., traduit en grec Ovide, César et quelques ouvrages de Cicéron, XL, 2.
Platée; se révolte contre les Thébains. —Sa punition, V, 12.
Platina (Barthélemi). Son histoire de Mantoue, citée XIII, 13.
Platon. Disputes pour Platon et pour Aristote, XL, 7.
Plazzola (Bernard). V. *Bibl.*
Pléton (Gémiste), philosophe platonicien, engage la querelle contre les aristotéliciens, XL, 7.
Pline, l'ancien, cité I, 3. — Était, dit-on, de Vérone, XL, 2.
Pline le jeune, était de Vérone, XL, 1. — Manuscrit de ses lettres acheté à Paris par Joconde de Vérone, 4.
Plutarque, cité XVI, 17.—XXXIX, 9. — Traduit par Guarino de Vérone, XL, 3.
Pô (le), fleuve d'Italie, I, 2.
Podiani (Prosper). Ses commentaires des révolutions de Chypre, P. J., sect. 4, § 1.
Podolie. Cession de cette province par les Turcs à la Pologne, XXXIV, 8.
Poésie Dramatique chez les Vénitiens, XL, 8.
Poètes latins, vénitiens, XL, 8.
Poggiboni (Nicolas). Son voyage à la Terre-Sainte, P. J., sect. 4, § 6.
Poggio Bracciolini (Jean Baptiste ou Jean François). Son histoire de Florence, citée XIII, 11, 14.— XIV, 12. — Cité XL, 3. — Sa vie de Nicolas Piccinino, P. J., sect. 4, § 4.
Poglizza. Petite république de la côte d'Albanie, qui se met sous la protection des Vénitiens.—Sa description par Fortis, XXXII, 18.
Poids et mesures. Leur dénomination et leur valeur, XIX, 21.
Poids de Venise, P. J., sect. 2, § 6.
Point de Venise. Très-belles dentelles qui s'y fabriquaient, XIX, 23.
Poison. L'inquisition d'état en faisait usage. — Les statuts prescrivaient que, s'il y avait lieu de faire périr le doge ou un inquisiteur, on le ferait empoisonner. — Empoisonneur à gages.—Lorsque le baile partait pour Cp., on lui remettait une cassette de sequins et une boîte de poison, XXXIX, 16. — Cas où le poison doit être employé, P. J., sect. 1, § 3.
Pol (Marc), voyageur vénitien. Fait prisonnier à la bataille de Curzola, VI, 7. — Cité XIX, 4. — Donne par son testament la liberté à un de ses esclaves, 7.—Sa description de l'Asie, XL, 5. — Ses voyages, P. J., sect. 4, § 6.
Pol (le comte de Saint-). Envoyé par François I[er] en Italie. — Prend Pavie.—Ne peut reprendre Gênes, XXV, 13.
Pol (le comte de Saint-), prince de Neuchâtel.—Commande en second l'expédition de Candie, XXXIII, 22.
Pola, ville d'Istrie, se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Les Pisans y font une descente et en sont chassés, IV, 1.—Nouvelle révolte. — Elle est réduite, V, 12. — Bataille de Pola où la flotte vénitienne est détruite par les Génois, X, 5.— Pola prise par les Génois,

26. — Surprise par les Uscoques, XXX, 6.
Pola (François). Ses vies des hommes illustres, P. J., sect. 4, § 4.
Polani (la famille des), à la tête d'une faction, II, 5.
Polani. L'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Polani (Dominique), podestat à Trau, II, 23.
Polani (Guido), fils du doge, nommé comte d'Ozero, XXXIX, 9.
Polani (Henri). L'un des électeurs du doge en 1173, II, 47.
Polani (Pierre), doge en 1130, II, 42.
Poleni (Jean), ingénieur civil. Remporte trois fois le prix à l'académie des sciences de Paris, XL, 6.
Polésine de Rovigo, v. *Rovigo*.
Politien (Ange), disciple de Jean Argyropule, philosophe péripatéticien, XL, 7, 8.
Pologne. Rapports de la république avec la Pologne, P. J., sect. 2, § 1. — Rapports d'ambassadeurs vénitiens sur ce royaume, P. J., sect. 5, § 2.
Polonais. Les nobles polonais réfugiés à Venise offrent de servir la cause de la France, XXXVI, 20.
Polybe. Remarque des rapports entre les Vénètes et les peuples de Vannes, I, 3.—Cité 4. — Traduit par Nicolas Perotti, XL, 3.
Pompei (Jérôme), auteur tragique, XL, 8.
Pomponazzi (Pierre). On brûle à Venise un livre où ce philosophe prétendait que Platon ne croyait pas à l'immortalité de l'ame, XL, 7.
Pompone (l'abbé de), ambassadeur à Venise. — Sa correspondance, citée XXXI, 32.
Poncher (Étienne), évêque de Paris, s'oppose seul dans le conseil à la proposition d'une ligue avec le pape pour dépouiller les Vénitiens de leurs états, XXII, 2.
Pont de Rialte, construit en marbre, XXVIII, 2.
Ponte (Antonio dal) architecte, XXVIII, 2.
Ponte-Vico, ville d'Italie, prise par l'armée de Sforce et les Français. Horriblement pillée, XVI, 12.
Pontoglio. Pris par les Vénitiens, XIV, 8.
Pontremoli, ville d'Italie, saccagée et brûlée par les Suisses de l'armée de Charles VIII, XX, 14.
Ponzio de Santa-Paz, amiral d'Arragon, tué à la bataille des Dardanelles, VIII, 17.
Population de l'état de Venise au commencement du XIIIe siècle, IV, 40. — Emploi de la population pour contenir les provinces dans l'obéissance les unes par les autres, XIX, 12. — Population de Venise en 1619, XXXII, 9. — Population des états de la république après la paix de Passarowitz, XXXV, 1. — A la fin du XVIIIe siècle, 19.
Population de la république de Venise, P. J., sect. 1, § 1.
Porcellino (Antoine). Sa harangue de félicitation au gouvernement de Venise pour la paix, P. J., sect. 3, § 7.
Porcellio. Sa vie de Piccinino, citée XVI, 11.
Porcia (Jérôme) comte de Rugogua. Sa description du Frioul, P. J., sect. 2, § 2.
Pordenone, ville du Frioul, donnée par la république à son général Barthélemi Alviane, XXIV, 16. — Qui y fonde une académie, XL, 4.
Porta, pacha. Capitulation par laquelle on lui remet la ville d'Antivari, P. J., sect. 3, § 7.
Portal (M. le docteur). Son histoire de l'anatomie, citée XL, 6.
Portenari (Ange.) Son livre *della felicità di Padova*, cité, I, 4.— XL, 4, 7.
Port-franc. On demande l'établissement d'un port-franc à Venise, XIX, 16. — Discussions et résolutions sur ce sujet. — Port-franc établi à Trieste, à Ancône, à Venise, XXXV, 10.
Porto (Donat di), fournit un navire et la solde de la chiourme pendant la guerre de Chiozza, X, 14. — Elevé au patriciat, 29.

Porto (Lionaro). Notice sur sa vie, par Michel-Ange Zorzi, P. J., sect. 4, § 4.
Porto-Ginaro, repris par les Vénitiens, 1514, XXIV, 11.
Portugais. Désespoir des Vénitiens en apprenant les découvertes des Portugais dans les Indes. — La république excite contre eux le soudan d'Egypte.—Leur fait diverses propositions pour entrer en partage dans le bénéfice du commerce de l'Asie, XIX, 16.
Portugal. Relations sur ce royaume, P. J., sect. 5, § 2.
Poveglia (île vénitienne), peuplée de prisonniers de guerre, II, 3.
Prato. Statuts du collége de Prato, P. J., sect. 4, § 1.
Préfort (Guillaume). Sa harangue au doge Nicolas Trono, P. J., sect. 3, § 6.
Prégadi. V. *Sénat.*
Premareni (Roger), l'un des commandants de la flotte qui prend possession de Candie, V, 2.
Préséance. Dispute de préséance entre l'ambassadeur de la république et celui de l'électeur de Bavière. —Décision du pape, XXVI, 14.—Dispute de préséance à Rome entre l'ambassadeur de la république et le préfet du prétoire, XXXII, 15. — Dispute de préséance avec le duc de Savoie, et avec les électeurs de l'Empire, XXXIX, 8. — Lettre du général Bonaparte au directoire exécutif, au sujet de la préséance réclamée par l'empereur sur la république française, P. J., sect. 18.
Prévésa, ville sur la côte d'Albanie, prise par les Vénitiens, XXXIV, 3. —Ses fortifications démolies, 8.— Reprise par les Vénitiens, 17. — Conservée par la république à la paix de Passarowitz, 18.
Priori. Etaient les présidents des électeurs du doge, V, 18.
Priuli (Antoine), doge, XXX, 16. — Son mot sur le projet du duc d'Ossone d'usurper le trône de Naples, XXXI, 8. — Sa mort, XXXII, 9.—Se marie en France. —Le gouvernement vénitien ne reconnaît point ce mariage, XXXIX, 3.
Priuli (Jérôme), doge, 1559, XXVI, 14. — Sa mort, 1567, 15.
Priuli (Jérôme), ambassadeur en France; son discours à Louis XIII, P. J., sect. 3, § 8.
Priuli (Joseph), sage de terre-ferme; opine pour qu'on résiste aux Français, XXXVIII, 3.
Priuli (Laurent), doge, 1556. Sa mort, XXVI, 14.
Priuli (Laurent), ambassadeur de Venise à Florence. Son compliment à François de Médicis sur son mariage, P. J., sect. 3, § 7.— Relation de son ambassade en France, 1582. — Son rapport sur la Toscane, P. J., sect. 5, § 2.
Priuli (Laurent), cardinal et patriarche de Venise. Ses disputes avec son clergé, P. J., sect. 4, § 2.
Procurateurs de Saint-Marc. Leur institution, III, 3. — Cette dignité multipliée et vendue, XXVII, 3.— Mise à prix dans la guerre de Candie, XXXIII, 6.—Les procurateurs n'assistaient pas au grand-conseil, XXXIX, 6.— Etaient membres du sénat, 7. — Ils étaient dispensés d'accepter les ambassades. —Leurs fonctions, 13.
Prohibitions. Dans le commerce elles ont l'inconvénient de ralentir le développement de l'industrie, XIX, 24.
Promontorio (Clément), doge de Gênes en 1393, XI, 1.
Promissions ducales, ou serment du doge, P. J., sect. 1, § 2.
Prony (M. de), cité. Ses observations sur les progrès de la côte de Venise vers la mer, et sur l'élévation des eaux du Pô et de l'Adige, I, 2.
Provéditeurs. Origine de cette charge. — Ses fonctions, VIII, 6.
Provéditeurs de la flotte. Ce que c'était que cette charge, XIX, 30.
Provera, général autrichien. Se défend avec un corps de quinze cents hommes dans un vieux château; est obligé de se rendre,

XXXVII, 1. — Entre en Italie à la tête d'un corps autrichien, 20. Il passe l'Adige, 21.— Se présente devant Mantoue, somme le général Miollis, qui lui résiste. — Le général Provera, attaqué des deux côtés, capitule avec six mille hommes, 22.

Provinces de terre-ferme; époque de leur conquête, XIV, 2. —Leur énumération. — Inconvénients de ces conquêtes, 10. — Proposition d'abandonner toutes les conquêtes de terre-ferme pour se borner à défendre les colonies, XVI, 14. —Les marchandises que les provinces envoyaient à l'étranger étaient obligées de passer par Venise, XIX, 16. — Décret célèbre qui les délie du serment de fidélité, XXII, 10. — Condition des sujets dans les provinces. — Condition des nobles des provinces. — Soin qu'on prenait d'entretenir entre eux des divisions. — Tolérance excessive des vengeances privées. — Condition différente des provinces de Brescia, de Bergame et de Padoue, XXXIX, 5.

Pruta, ville du Frioul, prise par les Vénitiens, XII, 14.

Ptolémaïs, v. *Saint-Jean-d'Acre.*

Pulci (Louis). Son poëme du *Morgante maggiore*, fut le premier modèle de l'épopée romanesque, XL, 8.

Pylémènes, chef des peuples de la Paphlagonie. Mort au siége de Troie, I, 3.

Q.

Quadruplani, ingénieur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.

Quaranties, nom des tribunaux. Création de la première quarantie civile, V, 3. — Création de la seconde, XVIII, 11. —Rivalités entre les quaranties et le conseil des dix.—Les membres des quaranties réclament une augmentation de traitement, XXXV, 20. — Composition et attributions des trois quaranties civiles.—Leurs disputes avec le conseil des dix, XXXIX, 10.

Quarantie criminelle. Son origine immémoriale.—Fait des réglements qui changent la forme de l'état, II, 47. — Les trois chefs de la quarantie admis dans le conseil du doge, VIII, 22. —Rivalités entre la quarantie et le conseil des dix. —Président de la quarantie relégué dans un monastère par l'inquisition d'état, XXXV, 20. — Les membres de la quarantie avaient séance au sénat, XXXIX, 7. — Les trois chefs de la quarantie étaient membres du collége, 8. — Attributions de la quarantie criminelle. — Ses disputes avec le conseil des dix, 10.

Querini (les), ou *Quirini.* Cette famille prétendait descendre des Sulpicius de Rome, et compter parmi ses ancêtres l'empereur Galba. — Elle avait eu deux doges dès le VIIIe siècle. — Fort passionnée contre P. Gradenigo, VII, 9.—Après l'extinction de la branche de ceux qui avaient eu part à la conjuration de Bajamont Thiepolo, ils sont rétablis dans leur droit d'éligibilité au conseil des dix, XII, 8. — Possède en fief l'île de Stampalie dans l'Archipel, qui est cédée aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12. — Le titre de chevalier héréditaire dans cette maison, XXXIV, 3. —L'étole d'or est héréditaire dans cette maison, 3.

Querini (Alvise), ambassadeur de Venise près la république française ; son discours à la convention nationale, XXXVI, 21.— Sa correspondance citée, XXXVII, 18. — Le ministre de Prusse lui propose une alliance entre son souverain et la république.— Cette proposition est éludée, 19. — Sa correspondance, citée, 23. — Il annonce ses craintes sur la cession des états de la république à l'empereur, 30.—Ses intrigues à Paris,

37. — Reçoit ordre d'en sortir, P. J., sect. 18.
Querini (André), commandant de la flotte vénitienne sur le Pô, attaque Crémone. — Sa flotte est détruite. — Il est puni, XVI, 5.
Querini (André), inquisiteur d'état, nommé gouverneur de Bergame, XXXV, 21. — Commissaire pour faire un rapport sur les biens du clergé, 22.
Querini (Ange), avogador; attaque l'inquisition d'état, en 1761. — Est arrêté, XXXV, 20. — Attaque le conseil des dix, en 1773. — Est arrêté de nouveau, 21. — Attaque le conseil des dix. — Est mis en prison à Vérone, P. J., sect. 3, § 9.
Querini (Antoine), se trouve dans Famagouste pendant le siége, XXVII, 12. — Se rend au camp des Turcs. — Est massacré, 14. — Son écrit sur les biens du clergé vénitien, XXIX, 3, 9.
Querini (Benoît), fils de Marc, l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10. — Se met avec son père à la tête d'une troupe de conjurés, et marche vers le palais, 14. — Il est tué, 16.
Querini (Charles), nommé par le pape à l'évêché de Sébenigo. — Banni de la république, XXXII, 15.
Querini (Durante), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Querini (François); s'oppose à la cession de Candie aux Turcs, XXXIII, 12.
Querini (Guillaume), provéditeur; prend possession de Trévise pour la république, XI, 8.
Querini (Jacques); son discours contre l'usurpation de Ferrare, VII, 5. — Entre dans la conjuration contre P. Gradenigo, 10. — Veut s'opposer aux mesures violentes. — Son discours aux conjurés, 11. — Est fait prisonnier et décapité, 18.
Querini (Jean); son académie, P. J., sect. 4, § 3. — Sa généalogie, par Jacques Zabarella, P. J., sect. 4, § 4.
Querini (Laurent). Son oraison funèbre de Gatta Melata, P. J., sect. 4, § 4. — Son écrit sur la paix de l'Italie, P. J., sect. 4, § 7.
Querini (Laurent), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Querini (Laurent), son ouvrage sur la prise de Cp., P. J., sect. 3, § 6.
Querini (Léonard), bat la flotte de Jean Vatace, empereur de Nicée, V, 8. — Sa description de Candie, P. J., sect. 2, § 4.
Querini (Marc), commande l'armée vénitienne contre le pape, en 1309. — Battu à Francolino, VII, 7.
Querini (Marc); conjure contre le doge P. Gradenigo. — L'assemblée des conjurés se tient chez lui, VII, 10. — Son discours aux conjurés. — Sa réplique à Jacques Querini, 11. — Plan de la conjuration, 12, 13. — Se met à la tête d'une colonne de conjurés et marche vers le palais, 14. — Combat sur la place Saint-Marc. — Marc Querini est tué, 16. — Son palais est rasé. — Ses armes sont effacées, 18. — Sa conjuration avec Bajamont Thiepolo, P. J., sect. 1, § 3. — Histoire de sa conjuration, P. J., sect. 3, § 5.
Querini (Marc-Antoine), jette un secours dans Famagouste assiégée par les Turcs, XXVII, 9.
Querini (Nicolas), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Querini (Othon), l'un des électeurs de l'empereur latin de Cp., après la conquête, IV, 36.
Querini (Paul), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Querini (Pierre). Deux seigneurs de ce nom conspirent contre P. Gradenigo, VII, 10. — Notice sur P. Querini, par Vincent Querini, P. J., sect. 4, § 4.
Querini (Pierre-Antoine), gouverneur de Corfou, condamné pour avoir fourni quelques objets aux Russes, XXXV, 15. — Et pour avoir

mis des taxes sur le peuple au profit des nobles, XXXIX, 14.

Querini (Philippe); sa généalogie par Jacques Zabarella, P. J., sect. 4, § 4.

Querini (Robert), commissaire pour instruire le procès des Carrare, XI, 30.

Querini (Simon), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.

Querini (Thomas), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.

Querini (Vincent). Notice sur Pierre Querini, P. J., sect. 4, § 4. — Sa lettre à la république pendant son ambassade en Espagne, 1662. — Relation de son ambassade, P. J., sect. 5, § 2. — Relation de son ambassade auprès de Maximilien, roi des Romains. — *Id.*, auprès de Rodolphe, II, P. J., sect. 5, § 2.

Querini. Un Quirini appelé par les Padouans pour être gouverneur de leur ville, V, 22.

Querini (le cardinal), célébré par Voltaire, XL, 8.

Querini (le cavalier); relation de son ambassade à Milan, P. J., sect. 5, § 2.

Querini (le cardinal Ange-Marie); sa correspondance avec Benoît XIV, et la république, P. J., sect. 3, § 9.

Querini, provéditeur de la flotte à la bataille de Lépante, XXVII, 16. — Sa lettre sur la bataille de Lépante, P. J., sect. 3, § 7.

Querini, ingénieur à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.

Querini, provéditeur de l'armée navale, dégradé, XXXIV, 7.

Queva (Alphonse de la), v. *Bédemar.*

Quirini (Lauro), enseigne la philosophie d'Aristote, XL, 7.

Quirino (François); sa vie de Charles Zeno, citée, IX, 24.

Quintilien, cité, XXXIV, 3. — Ses institutions imprimées à Venise, XL, 4.

R.

Radevic, chanoine, continuateur de l'histoire de Frédéric Ier, par Othon, cité, III, 8.

Rados, sergent de bataille à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.

Raffineries de sucre. Branche de l'industrie vénitienne, XIX, 23. —P. J., sect. 2, § 6.

Raguse en Dalmatie; se soumet aux Vénitiens, II, 21.—Prise par Manuel Comnène.—Assiégée, reprise et presque détruite, 46.—Passée sous la protection des Turcs, elle adresse aux Vénitiens des plaintes inutiles sur les entraves que leurs lois fiscales mettent à son commerce, XVIII, 9. — Les Vénitiens ravagent ses côtes. — Elle implore la protection du vice-roi de Naples, XXX, 15. — Démêlés avec la république de Venise, XXXII, 17. — Les Autrichiens occupent Raguse. — Le gouvernement français exige qu'ils l'évacuent, P. J., sect. 18.

Rambouillet. Ses négociations, P. J., sect. 3, § 8.

Ramnusio (Jean-Baptiste), l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XL, 4.—Cité, 5.—A recueilli et publié les relations d'anciens voyageurs, 6.—Savant philologue, 8.—Ses observations sur le voyage de Maro-Pol, P. J., sect. 4, § 6.

Ramnusio ou *Ramuio* (Jérôme); traduit Avicène, XL, 3. — Savant philologue, 8.

Ramnusio (Paul), savant philologue, XL, 8.

Ramnusio; son ouvrage de *bello constantinopolitano*, cité, IV, 7.

Rampon (le colonel); ses services à la bataille de Montenotte, XXXVII, 1. — Et de Roveredo, 14.

Ramusio, v. *Ramnusio.*

Rapallo, sur la côte de Gênes; la flotte génoise battue par la flotte

vénitienne, 1431, XIV, 13. — Flotte française battue par les Génois, XX, 15.
Raschid, historien turc. Extraits de son récit de la guerre de Candie, P. J., sect. 17.
Rastadt (traité de), complète le traité de Munster, XXXIV, 10.
Ratti (Nicolas); son livre della famiglia Sforza, cité, XXIV, 1.
Raul ou *Radulphe*. Son histoire des actions de Frédéric Ier en Italie, citée, III, 8.
Ravagnanis (Benintende de), grand chancelier de Venise; son épître sur la chronique de Dandolo, P. J., sect. 3, § 2. — Sa chronique, *ibid.*
Ravenne, ville; était autrefois dans les lagunes; est maintenant à une lieue de la mer, I, 2.—Théodoric y fixe le siége de son empire.—Les Vénitiens approvisionnent cette capitale, 12. — L'exarque de Ravenne chassé par les Lombards.—Se réfugie à Venise. — Le pape écrit en sa faveur.—Les Vénitiens le rétablissent, 18. — Obizzo de Polenta, seigneur de cette ville, demande à la république un de ses patriciens pour l'aider dans les soins du gouvernement, XII, 4. —Confie aux Vénitiens la tutelle de son fils, et l'administration de ses états, en les déclarant ses héritiers, si ce prince meurt sans postérité, XIV, 10.—Ils en sont chassés par les Milanais, XV, 4.—La république usurpe cette principauté, 17.—Prise par les Français, 1512, XXIII, 18.—Occupée par les Vénitiens, alliés du pape, 1526, XXV, 12.—Le pape les somme de l'évacuer.—Ils s'y refusent, 13. —Rendue au pape par le traité de Bologne du 1er janvier, 1530, 16.
Ravenne (bataille de), gagnée par les Français sur l'armée de la sainte-union, 11 avril 1512. — Belle retraite de l'infanterie espagnole.—Lettre du chevalier Bayard sur cette bataille.—Elle occasionne la prise de Ravenne, XXIII, 17.
Raymond de Paris, son ouvrage intitulé : *Consolatio Venetorum*, P. J., sect. 3, § 6 et 7.
Raynald, ses annales, citées, V, 14.—VII, 17.—XX, 4.—XXI, 18. —P. J., sect. 3, § 6.
Raynouard (M.), cité, V, 16.
Razoir, v. *Bibliothèque*. Bibliothèque de Razoir, chanoine de Tournai, P. J., sect. 4, § 6.
Réal (Saint), historien de la conjuration de Venise.—Son erreur sur l'importance de l'emploi donné par les Vénitiens à Jacques Pierre, XXXI, 15.—Cité, 17.—Sa contradiction au sujet de la déclaration de Jaffier, 25.—Cité, 31. — Dissertations sur l'ouvrage de Saint-Réal.—Relations publiées avant la sienne.—Comparaison de ces diverses versions. — Anachronisme dans lequel il est tombé.—Cite des pièces dont on a nié l'existence, qui existent cependant, mais il ne les a pas suivies.—Raisons de douter de l'authenticité de la procédure, P. J., sect. 10.
Recanati (J. B^{te}.), auteur tragique, XL, 8.
Rechin (Charles), pendu pour s'être révolté, après la révolution aristocratique, VI, 14.
Recteur de Brescia investi du pouvoir de faire mettre à mort, sans forme de procès, un homme qu'il jugerait dangereux, P. J., sect. 1, § 3.
Recteur de Padoue investi du pouvoir de faire mettre à mort, sans forme de procès, un homme qu'il jugerait dangereux, P. J., sect. 1, § 3.
Redusi (André Redusi de Quero), cité, XL, 5.
Redusio (André de Quero). Sa chronique de Trévise, citée, IX, 23. —XI, 30.
Registres de correspondances. Ceux des ambassadeurs et des recteurs doivent être déposés à la chancellerie.—Défense d'en garder copie, P. J., sect. 1, § 3.
Reggio, ville de l'Italie entre dans

la ligue des villes lombardes, III, 19. — Sous la domination de Mastin de la Scala, VIII, 4.—La république acquiert cette ville, après l'assassinat d'Otto da Terzi, XII, 4. — Demande à s'organiser en république, XXXVII, 24.

Reggio, ville du royaume de Naples. Après la conquête du royaume par Charles VIII, tient pour Ferdinand II, XX, 11.

Reliques. Pillage des reliques à Cp., IV, 34. — Celles que le doge envoie à Venise, deviennent un objet de commerce, 35. — La couronne d'Epine mise en gage et rachetée par Saint-Louis, V, 9.—La république veut acquérir la robe sans couture de J.-C. — Les Turcs y mettent un trop haut prix. — Est l'occasion d'un impôt sur les rentes, XVI, 15.

Remondini, grande imprimerie, XIX, 23.

Rennes (George). Examen de sa thèse sur un acte de hauteur du pape Alexandre III, envers Frédéric Barberousse, III, 20.

Renaudot. Son histoire des patriarches d'Alexandrie, citée, I, 25

Renault d'Arnaud (Nicolas), rédige les révélations de Jacques Pierre au gouvernement vénitien, XXXI, 17—Ce qu'était Renault, 19.—Il se prépare à partir pour la France, 24.—Dénoncé, 25.—Arrêté, 26.—Son interrogatoire. — Il subit la question et est étranglé, 27. — Il n'était point un conspirateur. — Charges qu'il y avait contre lui, P. J., sect. 10. — Son interrogatoire. — Son supplice, P. J., sect. 11. — Il rédige les avis donnés par Jacques Pierre aux inquisiteurs d'état, sur la conjuration tramée contre Venise, P. J., sect. 15.

René d'Anjou, l'un des prétendants au trône de Naples, XV, 2.—Passe les Alpes. — Se joint à l'armée de François Sforce. — Contribue à la prise de Pontevico, et repasse les monts, XVI, 12. — Nommé par Jeanne II, héritier du royaume de Naples.—Son testament, XVIII, 16.

René de Lorraine, héritier de la maison d'Anjou. — Les Vénitiens l'appellent pour être leur généralissime, XVIII, 1.

Renée de France, fille de Louis XII; traité pour son mariage avec Charles d'Autriche. — Le pape absout François I[er] de la non-exécution de ce mariage, P. J., sect. 3, § 7.

Renier (Antoine), doge en 1382, XI, 3. — Sa sévère justice envers son fils. — Sa mort, XI, 19.

Renier (Daniel), l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XL, 4.

Renier (Paul), doge 1779. — Ce qu'on dit de l'avarice de sa femme. —Sa mort, XXXV, 18. —Sa harangue en 1761 contre le conseil des dix et l'inquisition d'état, 20.

Renier (Paul), sage-grand, s'élève contre les abus de pouvoir du conseil des dix.—Epitaphe épigrammatique qu'on lui fait, P. J., sect. 3, § 9.

Renner (François), célèbre imprimeur de Venise, XL, 4.

Renzi (Mathieu), sa relation des affaires de la Valteline en 1624, P.J., sect. 3, § 8.

Rethel (le prince de), fils du duc de Nevers, prend possession du duché de Mantoue pour son père, XXXII, 6.

Rettimo, ville de l'île de Candie ruinée par les Turcs, XXVII, 11. —Sa situation, XXXIII, 3.—Est investie.—Emportée d'assaut par les Turcs, 8.—Cédée aux Turcs par le traité de 1669, 25.

Révolution française. Situation politique de Venise à l'époque de cette révolution, XXXVI, 1. — Rappel de l'ambassadeur Antoine Capello sur les symptômes de cette révolution, 2.—Discours du même à son retour sur cette révolution, 4.—Traité de Pavie, où l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Espagne arrêtent le démembrement de plusieurs provinces françaises, 7. — Traité de Pilnitz.—Coalition contre la France, 8.—Coup-d'œil sur

le droit public de l'Europe à cette époque, 9. — Les Vénitiens veulent rester neutres. — Contradictions dans leur conduite, 10.—Ils refusent de se liguer avec les rois de Sardaigne et de Naples, et fournissent des armes et des vivres à l'empereur, 11. — Ils refusent de reconnaître la république française. — Leur ambassadeur quitte Paris. — Le pavillon français insulté à Gênes par des matelots vénitiens. — Réparation de cet outrage.—Livre de prières contre les Français, défendu par l'inquisition d'état, 12. — Campagne de 1792. —Mort de Louis XVI. — Bataille de Jemmappes, 13. — Le drapeau tricolore arboré à Venise par l'envoyé de la république française, 14.—Revers de la France en 1793. —Le gouvernement vénitien fournit un subside au roi de Sardaigne, 15.—Déclaration du gouvernement français.—Refus des Vénitiens de recevoir le ministre de la république française, 16.—Efforts des Anglais pour faire expulser le chargé d'affaires, 17.—Campagne de 1794. — Irrésolution des Vénitiens, 18.—Ils décrètent un grand armement qu'ils n'exécutent pas, 19.—Bataille de Fleurus.—Terreur des Vénitiens à l'occasion d'une adresse envoyée à la Convention, 20.—Paix entre la Prusse, l'Espagne et la France.—Arrivée d'un ambassadeur de Venise à Paris, 21.—Bataille de Loano, 22.—Campagne de 1796.—Batailles de Montenotte, de Millesimo, de Mondovi. — Armistice avec le roi de Sardaigne, XXXVII, 1.—Bataille de Lodi, 2. —Le directoire exécutif fait proposer à l'Autriche un armistice, et d'entamer des négociations de paix.—Conditions offertes.—Difficulté de les faire parvenir au gouvernement autrichien, XXXVII, 18.

Reynier; v. *Rinieri.*

Rezzonico (Charles), v. *Clément XIII.*

Rezzonico; procurateur honoraire de Saint-Marc, XXXIX, 13.

Rhodes (île de). Indifférence avec laquelle les Vénitiens voient les Turcs en faire la conquête, XXV, 2.

Rialte, îlot dans les lagunes, I, 2.— Commence à être peuplée des fugitifs de la terre-ferme. — Un incendie y dévore vingt-quatre maisons. — On y bâtit une église à Saint-Jacques. — Padoue y envoie des consuls en 421, 5.—Devient le siége d'un évêché, 20.—La population de Malamocco s'y réfugie, 23. —Rialte et les îles environnantes prennent le nom de Venise, 24.— — Le marché de Rialte engagé pour un emprunt, III, 27.—Construction du pont de Rialte, V, 14, 17.—Importance de ce pont pour le succès de la conspiration de Bajamont Thiepolo contre P. Gradenigo, VII, 13.—Bajamont Thiepolo le coupe, 17. — La place de Rialte pavée, XI, 32.—Difficultés pour la construction du pont de Rialte, P. J., sect. 4, § 7.

Ribaldis (Jérôme). Son histoire du patriarchat d'Aquilée, P. J., sect. 4, § 1.

Ribetti (Pierre-Antoine), archidiacre et vicaire-général de Venise; écrit en faveur de la république dans le différent avec le pape Paul V, XXIX, 13.—Traité de l'interdit, P. J., sect. 3, § 8.

Riccardi, bibliothèque à Florence, P. J., passim.

Riccati (le père), jésuite. Son traité du calcul intégral.—Son père, ses deux frères, XL, 6.

Riccoboni (Antoine). Son histoire de l'université de Padoue citée, XL, 4.

Riccoboni (Louis), auteur de l'histoire du théâtre italien et de la dissertation sur la tragédie moderne, cité, XL, 8.

Richard Ier, roi d'Angleterre, s'empare de l'île de Chypre et la vend d'abord aux Templiers. — Ensuite

la donne à Gui de Lusignan, XVII, 11.
Richelieu (le cardinal de), prend la défense du duc de Mantoue; mais à quelle condition, XXXII, 6.
Rimini, ville de la Romagne, cédée aux Vénitiens par Pandolphe Malatesta, XXI, 22.
Rimondo (François); son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Rinaldi, seigneur napolitain, condamné à la prison pour avoir traité le peuple avec mépris, XXXI, 6.
Rinieri (Nicolas), artisan; sa généreuse souscription pour entretenir des soldats pendant la guerre de Chiozza, X, 14. —Elevé au patriciat, 29.
Risano, ville d'Albanie, cédée à la république par les Turcs, par le traité de Carlowitz, XXXIV, 8.
Riswich (traité de), XXXIV, 8.
Riva, ville au nord du lac de Garde, laissée entre les mains de l'empereur pendant sa trève avec les Vénitiens, XXIV, 18.
Riva (André de), gouverneur de Peschiera; veut se défendre contre les Français. — Louis XII le fait pendre ainsi que son fils, XXII, 9.
Riva (Jacques), amiral vénitien; bat les Turcs à Foschia, mais il ne les bloque pas, XXXIII, 13.
Riva (Jean-Antoine), commissaire pour faire un rapport sur les revenus du clergé, XXXV, 22.
Riva (Justin da), provéditeur-général. Sa description de la Dalmatie et de l'Albanie, P. J., sect. 2, § 4.
Rivoli (bataille de), gagnée par les Français sur les Autrichiens, 1797, XXXVII, 21.
Robabello (Paul). Son ouvrage *ad ducem in creatione ducatûs sui*, P. J., sect. 1, § 1. — Sa harangue au doge sur son élection, P. J., sect. 4, § 7.
Robert de France, frère de saint Louis. Le pape Grégoire IX lui offre la couronne impériale, V, 13.
Robert, roi de Naples. Sentence par laquelle l'empereur Henri VII le dépouille de ses états, 1311, P. J., sect. 3, § 5.
Robert-le-Bon, roi de Naples, XVIII, 16.
Robert, roi de Naples. Obligé de faire la paix avec les Vénitiens à cause de l'interruption du commerce, XIX, 16.
Robert de Recanati, capitaine dans l'armée de Charles Zeno, l'outrage par ses discours. — Veut l'assassiner.—Est pendu, X, 25.
Robert (le général). Blessé à Arcole, XXXVII, 18.
Robertet, secrétaire d'état du temps de Louis XII. Son mot sur le cardinal d'Amboise, XXIII, 6.—Conseille à Louis XII de se réconcilier avec les Vénitiens, XXIV, 5.
Robertson, historien, cité, XXIV, 18.—XXV, 12, 15.
Robespierre. On dit qu'il avait demandé un mémoire sur le gouvernement de Venise, XXXIX, 16.
Roccati (Christine), notice sur cette savante, P. J., sect. 4, § 4.
Roch (Saint-). Ses reliques envoyées par les Vénitiens à la reine, mère de Louis XIII, XXXII, 5.
Rodolphe II, empereur. Permet aux villes du nord de l'Italie d'acheter leur indépendance, VI, 9.
Rodolphe, roi d'Italie. Son traité avec les Vénitiens, II, 13.
Rodosto, sur la Propontide. Entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de l'empire grec, IV, 37.
Roffetti (Pierre). Son armorial des familles patriciennes, P. J., sect. 4, § 5.
Roger, roi de Sicile, en guerre avec l'empereur grec, s'empare de Corfou. — Sa paix avec les Vénitiens. —Avantages qu'il leur accorde, II, 43.
Rohan (le comte de). Tué à Candie dans une sortie, XXXIII, 24.
Rohan (le duc Henri de). Commande l'armée française dans le pays des Grisons. — Réduit à capituler, XXXII, 5. — Sa relation des affaires des Grisons et de son retour

à Venise, 1633, P. J., sect. 3, § 8.
Rolandini, de Padoue. — Son histoire de la Marche trévisane, citée, XXXIX, 15.—Sa chronique vénitienne, P. J., sect. 3, § 5. — Sa chronique de Padoue. — De Trévise, P. J., sect. 4, § 1.
Romagne. Conquise par César Borgia, XXI, 7. — Progrès des Vénitiens dans cette province, XXI, 22. —Le pape réclame cette province. — Réponse des Vénitiens. — Emportement de Jules II, 23. — Les Vénitiens, après avoir perdu ce pays dans la guerre de la ligue de Cambrai, y renoncent par le traité de Noyon, 1516, XXIV, 18.
Romains. Leur système de gouvernement comparé à celui des Vénitiens, XXXIX, 15.
Romano (la maison de). Avait sous son autorité, au commencement du 14e siècle, les villes de Padoue, de Trévise et de Vérone, VI, 9. — Écrit sur cette famille, P. J., sect. 4, § 5.
Rome. Prise et sac de Rome par l'armée de Charles-Quint, 6 mai 1527, XXV, 11. — Évacuée, 28 février 1528, 13.—Lettre où le sac de Rome est prédit, P. J., sect. 3, § 7.—Relations et rapports d'ambassadeurs vénitiens à Rome, P. J., sect. 5, § 2.
Romegas (le commandeur de). Sa relation de la bataille de Lépante, XXVII, 16.
Romélie. Prise par les Vénitiens, XXXIV, 3.—Ses fortifications démolies, 8.
Romuald, archevêque de Salerne. Examen de son témoignage au sujet d'un fait imputé à Alexandre III, III, 21.
Roncaille. Assemblée des évêques à Roncaille, III, 7.
Roncroy (Robert de), l'un des croisés français devant Cp., IV, 17.
Rosello (Sylvain). Sa lettre sur les ducs de Savoie, P. J., sect. 4, § 7.
Rospigliosi (Vincent). Sa relation de Candie, 1669, P. J., sect. 3, § 8.
Rossi (Ferdinand de). Sa lettre sur la réforme de l'artillerie vénitienne, 1606, P. J., sect. 2, § 6.
Rossi (de). Sa lettre sur l'université de Padoue, P. J., sect. 3, § 9.
Rosso (Jean). Pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.
Rosso (Nicolas), descendant de la femme qui avait jeté une grosse pierre sur Boémont Thiepolo.—Il sollicite une pension, P. J., sect. 3, § 6.
Rota (Jean-Baptiste). Sa description de Cp., P. J., sect. 5, § 2.
Rousseau (Jean-Jacques). Son dictionnaire de musique cité, XL, 9.
Roussillon, province de France. Rendue par Charles VIII au roi Ferdinand d'Arragon. — Stratagême de deux moines pour obtenir cette restitution, XVIII, 17.
Roveredo, ville dans la vallée de l'Adige. Laissée à l'empereur pendant sa trève avec la république, XXIV, 18.
Roveredo (bataille de), gagnée par les Français sur les Autrichiens, 5 septembre 1796, XXXVII, 14.
Rovigno. Se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Prise et brûlée par les Génois, X, 6.
Rovigo. La polésine de Rovigo cédée à la république par le marquis d'Este, seigneur de Ferrare, sous la faculté de rachat, pour une somme de 80,000 ducats, 1405, XI, 24.— Rendue au marquis par les Vénitiens, XV, 4. — Cédée aux Vénitiens par le duc de Ferrare, 1484, XVIII, 9.—Reconquise par le duc en 1510, XXIII, 2.— Evacuée, 5. —Evacuée par les Impériaux, 1514, XXIV, 11. — La polésine réunie à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.
Royez (M.). Sa collection de livres à Paris, citée XXIX, 3. — XXXIX, 2, 13.— P. J., sect. 1. § 1.
Rozzi (les seigneurs de). Les Vénitiens obligent, en 1338, la Scala, seigneur de Vérone, à céder Parme aux seigneurs de Rozzi, VIII, 6.
Rozzi ou *Rossi* (Pierre de), général

de l'armée de la république dans la guerre contre le seigneur de Vérone, de 1334 à 1338, VIII, 6.
Rozzi ou *Rossi* (Pierre-Marie de). S'empare de Parme, XIII, 2.
Rubei (Jérôme de). Son histoire de Ravenne, citée XV, 17.
Rubeis (Jacques de), l'un des premiers imprimeurs établis à Venise. On a traduit son nom de diverses manières, XL, 4.
Raccelai, historien, cité XVIII, 15.
Ruccinio (Marc), amiral d'une flotte vénitienne envoyée contre les Génois. —Les surprend dans le port de Caristo, VIII, 15.
Ruscelli. Ses lettres des princes, citées, XXV, 12.
Russie. Instigatrice de la coalition contre la France, XXXVI, 8.— Ses projets, 9. — Ses notifications impérieuses aux puissances coalisées contre la France, *ibid.*
Rustic de Torcello, l'un de ceux qui transportèrent le corps de Saint-Marc d'Alexandrie à Venise, I, 25,
Ruzzanti (le). V. *Beoleo*.
Ruzzini (Charles), plénipotentiaire de la république aux traités de Carlowitz, et de Passarowitz, XXXIV, 8. — Doge, 1732, XXXV, 7. — Sa mort, 9.
Ruzzini (Charles). Opine dans un comité pour qu'on traite de la reddition de la ville aux Français, XXXVIII, 3, 8.

S.

Saadud-Din Mehemed-Hassan, historien turc, cité XIII, 7. — XVI, 14. — XVII, 7. — XX, 9. — XXI, 1. — Extraits de son histoire, P. J., sect. 17.
Sabadin (Jérémie), pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.
Sabatier (Christophe); son ouvrage sur les lagunes de Venise, P. J., sect. 2, § 2. — Sur le projet de détourner la Brenta, P. J., sect. 4, § 7.
Sabba, amiral des Sarrazins; bat la flotte vénitienne à Crotone, II, 4.
Sabbia. Priviléges de la vallée de la Sabbia, P. J., sect. 4, § 1.
Sabellicus (Marc-Antoine), historien de Venise; cité, I, 3, 5, 6, 7, 17, 22, 23, 24, 25. — II, 1, 20, 21, 23, 26, 27, 32, 36, 45, 46. — III, 15, 16, 18, 20. — VI, 2. — X, 11, 24. — XIII, 9. — XIV, 8, 14. — XV, 5, 6, 17. — XVI, 21. — Sabellicus était bibliothécaire du cardinal Bessarion. — Devient historiographe de la république. — Comment il s'en acquitte, XVI, 22. — Expressions de Sabellicus, citées, XVIII, 12.—Son Ennéade, citée XL, 4. — Précipitation avec laquelle il écrit son histoire. — Ses défauts, — Son ouvrage sur l'antiquité d'Aquilée, P. J., sect. 3, § 1.
Sabellicus (Marin). Son histoire de la conjuration de B. Thiepolo, P. J., sect. 3, § 5.
Sacile, ville du Frioul prise par les Vénitiens, XII, 14.
Sage à l'écriture avait à-peu-près les attributions d'un ministre de la guerre, XXXIX, 8.
Sage aux ordonnances, avait le département des milices de terre, XXXIX, 8.
Sage, caissier, ou ministre des finances. Ses attributions, XXXIX, 8.
Sages de la mer; ce que c'était, VIII, 22.
Sages des ordres; ce que c'était, VIII, 21.—Ils siégeaient au sénat, XXXIX, 7. — Assistaient au collége, mais sans voix délibérative, 8.
Sages de terre-ferme; leur origine. — Deviennent les ministres, VIII, 22. — Siégent au sénat, XXXIX, 7. — Étaient membres du collége, 8.
Sages-Grands; leur institution, V, 21. — Leurs commencements et

leur entrée au conseil, VIII, 22. — Le sénat cherche à diminuer leur pouvoir, XXXV, 20. — Ils siégeaient au sénat, XXXIX, 7.— Etaient membres du collége, 8.
Sagornino. La chronique qui lui est attribuée, citée I, 10, 18. — II, 20, 21, 23.
Sagredo (les), étaient originaires de Sébénigo, P. J., sect., 4, § 5.
Sagredo (Jean), Relation de son ambassade en France, 1656, P. J., sect. 5, § 2.—Relation de son ambassade auprès de l'empereur d'Allemagne, 1665. — En Angleterre, 1690, P. J., sect. 5, § 2.
Sagredo (Jean), défend le généralissime François Morosini, XXXIII, 26. — Élu doge. — Soulèvement contre ce choix. — Il est annulé. — Reproches qu'on faisait à Sagredo. — Ses ouvrages, XXXIV, 1. — Harangue dans le grand-conseil, pour la réforme du conseil des dix. — J. B. Nani lui répond, P. J., sect. 2, § 3.
Sagredo (Louis). Ses mémoires, P. J., sect. 4, § 4.
Sagredo (Nicolas), doge, 1674.—Sa mort, XXXIV, 1. — Avis de son élection, P. J., sect. 3, § 8.
Sagredo (Nicolas). Relation de la cour de France, 1655, P. J., sect. 5, § 2. — Sa motion sur l'arsenal, P. J., sect. 2, § 6.
Sagredo (Zacharie); on lui attribue la déroute de Valesso. — Sa noble conduite envers l'historien Capriata, qui l'avait outragé, XXXII, 7. — Podestat de Vérone. — Lettre que lui écrit le doge, P. J., sect. 3, § 8.
Sagredo. Son mémoire sur la défense de Candie, P. J., sect. 2, § 4. — Écrit sur le même objet, P. J., sect. 3, § 8.
Saladin, soudan d'Égypte; gagne la bataille de Tibériade. — Prend Acre et Jérusalem, III, 28.
Salankemen (bataille de), gagnée par les Autrichiens sur les Turcs, XXXIV, 4.
Salatio (Conrard), de Brescia, préteur à Sienne, P. J., sect. 3, § 6.
Salé. La marquise Salé, de Vicence, née Vendramina, s'empoisonne, dit-on, pour ne pas voir son pays sous la domination des Autrichiens, XXXVIII, 19.
Salemberg, ville du Frioul prise par les Vénitiens, XII, 14.
Saleuxio (Jean), de Vérone, préteur à Sienne, P. J., sect. 3, § 6.
Salo (ville sur le lac de Garde); insurrection de cette ville, XXXVII, 31. — Les insurgés attaqués par les montagnards, 33.
Salo (Ange), chimiste, XL, 6.
Salone, en Dalmatie, se soumet aux Vénitiens, II, 21.
Salonique, ville cédée aux Vénitiens par l'empereur grec, Jean Paléologue II, 1423. — Colère du sultan Amurath II. — Il assiége cette place sans succès, et l'enlève par surprise, en 1429. — Dépenses de cette guerre pour la république, XIII, 7. — Extrait du récit de cette guerre par Saadud-Din, P. J., sect. 17.
Saluces (le marquis de), prend le commandement de l'armée française dans le royaume de Naples, après la mort du maréchal de Lautrec. — Sa retraite à Aversa. — Il capitule et meurt de ses blessures, XXV, 13.
Salvago (Gabriel); son écrit sur la ligue du pape, de Philippe II, et des Vénitiens contre les Turcs, XXVII, 10. — Son discours sur la ligue contre les Turcs, en 1570.— Son éloge de la république de Venise, P. J., sect. 3, § 7.
Salviati, peintre, XXVIII, 6.
Salviatico (Barthélemi). Ses conseils à la république, P. J., sect. 4, § 7.
Salzomeno (Jean). Son histoire de la guerre de Chypre, P. J., sect. 3, § 7.
Samos, île de l'Archipel; ravagée par les Vénitiens, II, 41. — Prise par eux, XXI, 1.—La flotte turque battue par les Vénitiens à la hauteur de cette île, XXXIII, 18.

Samothrace, île de l'Archipel, prise par les Vénitiens, XXXIII, 17.—Reprise par les Turcs, 18.
Sampajo (François-Estevan). Lettres sur l'arrestation du roi de Portugal, D. Sébastien, P. J., sect. 3, § 7.
Sanche II, roi de Portugal, excommunié par le pape Innocent IV, V, 14.
Sanctius (Roderic); sa relation du siége de Négrepont, P. J., sect. 3, § 6.
Sander (Antoine); sa bibliotheca belgica manuscripta, P. J., passim.
Sandi (Victor), historien, cité, II, 47.—V, 11.—L'inquisition d'état supprime un livre où il critiquait l'abbé Laugier, VI, 10.—Cité XIII, 13, 17.—XIV, 7, 12, 16.—XVI, 14, 20. — XVII, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 17.—XVIII, 7.—XIX, 11, 13, 14, 16, 18, 33. — XXII, 4, 10, 11, 12.—XXVI, 9, 13, 15.—XXVIII, 3.—XXX, 15.—XXXI, 1.—XXXIII, 1, 6, 18, 24, 25, 26.—XXXIV, 2, 4, 7, 10, 18.—XXXV, 5, 7, 10, 17. — Sur son histoire, XL, 7. — A copié Saint-Réal, dans le récit de la conjuration de 1618, P. J., sect. 10.
Sandoz Rollin (le baron de), ministre de Prusse auprès de la république française, propose au ministre de Venise une alliance entre son souverain et cette république. — Cette proposition est éludée, XXXVII, 19.
Sanguin (Claude); sa traduction française de l'oraison funèbre du duc de Beaufort, par Etienne Cosmi, P. J., sect. 4, § 4.
Sanguinati, v. *bibliothèques*.
Sanguinetto, ville vénitienne occupée par les Français, XXXIV, 11.
San Micheli (Joconde et Michel), architectes véronais, XL, 9.
Sannazar. Ses vers sur Venise, XXXIX, 15.
Sanserini (Dominique), célèbre anatomiste, XL, 6.
Sansovino (François); sa chronique, citée, II, 12, 26.—III, 21. — Ses notes sur l'histoire civile, XXII, 12.—Document qu'il rapporte sur la fondation d'une église, XXXIX, 1. — Sa chronique, citée, P. J., sect. 6. — C'est à tort qu'on l'a compté parmi les écrivains qui ont rapporté la conjuration de 1618. — C'est son continuateur Martinioni, P. J., sect. 10.
Sansovino (Jacques), sculpteur et architecte florentin; élève à Venise les statues de Neptune et de Mars, XXVI, 15.—Ouvrages dont il décore Venise.—Condamné à la prison pour s'être trompé, dans la construction d'une voûte, XL, 9.
Sanudo, l'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Sanudo (Marc); sa famille obtient la concession de Naxos, Paros, Melos et Horinée à titre de fief, et les conserve quatre cents ans, IV, 40.
Sanuto (Alvise). Son oraison funèbre du doge Léonard Donato, P. J., sect. 4, § 4.
Sanuto (Marin), cité, V, 7, 9, 22. —VII, 3. — IX, 13. — Auteur du livre intitulé : *secreta fidelium crucis*. —Conseille aux Vénitiens de faire la conquête de l'Egypte, XIX, 6. —Cité, 16, 28, 29. — Utilité de son ouvrage et de ses cartes, XL, 5.
Sanuto (Marin). Sa chronique, citée, III, 2, 4, 15, 27. — IV, 7, 35, 37. — V, 17, 23. — VI, 5, 12. — VII, 10.—VIII, 6, 11, 12, 21, 24, 27.—IX, 9, 15.—X, 1, 11, 14, 28.—XI, 17, 23, 30.—XII, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 14, 16. — XIII, 1, 5, 6, 7, 10, 13.—XIV, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 16. —XV, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 17.—XVI, 11, 12, 15, 17, 21, 22. — XVII, 1, 4, 5, 6, 7, 9, 13, 14. — XVIII, 1, 2, 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14.—XX, 1.—Marin Sanuto, l'un des fondateurs de l'académie de Venise, XL, 4.
Sanuto (Marin, fils de Léonard). Son histoire de la guerre de Charles VIII, P. J., sect. 3, § 6. —Son histoire de la guerre de Ferrare, P. J., sect. 3, § 6.

Sapienza (bataille de). Les Génois détruisent la flotte vénitienne dans le port de Sapienza, 1354, VIII, 21.

Sarasin (Aloys). Sa description du territoire de Vicence, P. J., sect. 2, § 2.

Sardaigne. Cette île est envahie par les Espagnols. — Cédée au duc de Savoie en échange de la Sicile, XXXIV, 18.

Sarisbéri (évêque de). Son discours contre l'empereur Frédéric Barberousse, III, 12.

Sarpi (Paul), frà Paolo, servite, théologien et consulteur-d'état de la république, cité, III, 5.—Son livre sur la souveraineté de l'Adriatique sous le nom de *fr. de ingenuis*, V, 21.—Cité, IX, 7.—Réfutation de son observation sur le caractère des colons de Candie, IX, 11.—Cité, XIV, 14.—XIX, 9. — L'abbé Marsollier l'a pillé, *ibid.*—Cité, XXVIII, 11.—XXIX, 2.—Sa consultation sur les brefs du pape Paul V, XXIX, 4, 7, 9, 10, 11, 13.—Son écrit au sujet de l'interdit lancé par le pape Paul V contre la république.—Il est assassiné et accusé d'hérésie.—Anecdote sur ses liaisons avec les protestants. — Son orthodoxie défendue. — Le pape Urbain VIII empêche la république de lui élever un monument, 14.—Cité, 17.—Sa lettre sur la mort de Henri IV. — Son histoire des Uscoques, XXX, 1.—On a cru que la conjuration de 1618 pourrait bien être de son invention, XXXI, 3. — On dit qu'il assista à l'exécution de Jaffier, impliqué dans la conjuration de 1618, 28.—Cité, XXXII, 14. — XXXIX, 3, 10. — Ses conseils au gouvernement de la république, 17. — Sa découverte de la circulation du sang, XL, 5. —Théologien consulteur de la république.—Ses écrits sur l'interdit et sur le saint-office.—Son histoire du concile de Trente. — Ses écrits sur le droit public, 7.—Son livre *in qual modo debba governarsi la Repubblica di Venezia*.—Traduction de ce livre.—Consultations diverses sur des matières d'état, P. J., sect. 1, § 1.—Son ouvrage sur l'inquisition ecclésiastique, P. J., sect. 1, § 4.—Sommaire de la correspondance de Paul Thiépolo, ambassadeur à Rome, de la main de Sarpi, P. J., sect. 3, § 7. — Son ouvrage sur la dispute entre le cardinal Bellarmin et Jean Gerson au sujet de l'excommunication. — Proclamation contre ses assassins. —Jugement de ses assassins.—Ses lettres à Delisle Grollot.—Le pape Grégoire XV, dans ses instructions à son nonce à Venise, recommande à ce nonce de surveiller Paul Sarpi et de demander qu'il soit éloigné.—Son histoire du différent de Paul V avec la république.—Son traité de l'interdit.— Récit de son assassinat, P. J., sect. 3, § 8. — Son instruction des Uscoques, P. J., sect. 4, § 1. — Sa vie par divers auteurs, P. J., sect. 4, § 4.

Sarraceno, chanoine de Vicence, traduit devant les tribunaux séculiers. — Colère du pape Paul V à ce sujet, XXIX, 3.

Sarramossa, patricien ; sa disparution attribuée à ses discours contre le conseil des dix, XXXV, 21.

Sarrazins. Les Vénitiens leur font la guerre, I, 24.—II, 4.—Battent la flotte vénitienne à Crotone.—Mettent le siége devant Grado et se retirent. — Battus par le doge P. Urseolo Ier, II, 16.

Sauveur (Saint). V. *Grasset*.

Savelli (les), nobles Romains.—Leur humilité devant le tribun Cola Rienzi, VI, 9.

Savelli (Paul), capitaine romain. Prend le commandement de l'armée vénitienne, 1404. — Assiège Padoue, XI, 24.—Il est tué, 26.

Savoie. Rapports de la république avec la Savoie, P. J., sect. 2, § 1. — Des droits de la maison de Savoie sur le royaume de Chypre. — Traités de Gaspard Giannotti, de Jules-César Antelmi, du chevalier

Quichenon et de l'abbé Taroui, P. J., sect. 3, § 8.
Savoie (la maison de). Agrégée au patriciat de Venise, XXXIX, 2.—Relation des ambassadeurs vénitiens sur cette cour, P. J., sect. 5, § 2.
Savoie (ducs de). Pourquoi ils prennent le titre de rois de Chypre, XVII, 12. — Leurs contestations avec les Vénitiens à ce sujet, XXXII, 16.—Leur réconciliation. — Le duc fournit des secours à la république dans la guerre de Candie, XXXIII, 20. — Deviennent rois par l'acquisition de la Sardaigne, XXXV, 8.
Savoie (le prince Thomas de). Son entreprise sur Naples, XXXI, 32.
Savonarole. Son procès, P. J., sect. 3, § 6.
Savoneries. Etablissement en ce genre à Venise, XIX, 23.
Savorgnano(la famille des), du Frioul. Admise au patriciat, XXXIX, 2.
Savorgnano (le comte). L'un des seigneurs du Frioul. Se distingue par son dévouement à la république dans la guerre de la ligue de Cambrai.—Reçoit le surnom de comte d'Osopo, XXIV, 11.
Savorgnano (Ascagne). Sa relation sur l'île de Chypre et sur sa défense, P. J., sect. 2, § 4.
Savorgnano (Jules), construit la forteresse de Palma-Nova, XXVIII, 2.—XL, 9.
Savorgnano (Marius). Sa science dans l'art militaire, XL, 6.
Savorgnano (Tristan, comte de), offre, dit-on, d'empoisonner Charles VIII, XX, 18.
Saxe (le maréchal de). Sa campagne de 1745, en Flandre.—Batailles de Fontenoi et de Raucoux, XXXV, 11.
Scala (la). Histoire des seigneurs de la Scala, souverains de Vérone, par divers auteurs. — Description de leurs tombeaux.—Divers testaments de cette famille, P. J., sect. 4, § 1.
Scala (Jean-Pierre de la), évêque de Vérone. Ses ordonnances pour la réformation de son diocèse, P. J., sect. 4, § 2.
Scaliger (Jules). Savant philologue, XL, 3, 8.
Scamozzi, architecte, XXVI, 15.—Cité, XXVIII, 2.—XL, 6.—Trace le plan de la forteresse de Palma-Nova.—Bâtit de belles maisons de campagne, 9.
Scanderberg, roi d'Epire, allié des Vénitiens. Leur cède la ville de Croye, XVII, 6.
Scaranno (Luc). L'un des fondateurs de l'académie de Venise, XXVIII, 2.
Scardone. Extrait de son ouvrage sur les antiquité de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Scardone, ville de la côte de Dalmatie. Prise par les Vénitiens.—La garnison turque passée au fil de l'épée, XXVI, 5.
Scarlatti, célèbre musicien, XL, 9.
Scherer, général français. Gagne la bataille de Loano, XXXVI, 22.
Schlick (M.), chargé d'affaires de France. Sa correspondance, citée XXXV, 18, 19, 23.—XXXVI, 5.
Schullembourg (le comte de). Appelé au commandement des troupes de la république. — Mot de Charles XII sur ce général, XXXIV, 14.—Sa belle défense dans Corfou. —Mot que lui dit un moine dans un assaut, 15.—Il reprend Sainte-Maure et Butrinto. —Le sénat lui décerne une statue.—Il obtient la liberté du culte en faveur des protestants, 16. — Prend Prévésa et Vonizza, 17.—Dirige les nouvelles fortifications de Corfou, 18. — Et des autres places, XXXV, 5.
Schweyer (M. Amédée). Consul à Venise. Sa bibliothèque, P. J., passim.
Scio, île de l'Archipel. Ravagée par les Vénitiens, II, 41.—Cédée aux Génois par l'empereur Michel Paléologue.—Ils la gardent plus de trois cents ans, V, 16. — Reprise par les Vénitiens et cédée aux Turcs par le traité de 1540, XXVI,

26. — Prise par les Vénitiens XXXIV, 6. — Combat naval entre les Vénitiens et les Turcs près de cette île.—Les Vénitiens font sauter les fortifications de Scio et l'abandonnent, 7. — Histoire de cette île par Jérôme Justiniani, P. J., sect. 4, § 1.

Sciros, île de l'Archipel. Concédée à titre de fief à André et Jérôme Ghisi, IV, 40.

Sclavoni, capitaine vénitien qui brûle un vaisseau dans le port de Gênes, VI, 8.

Scotti (Octave), célèbre imprimeur de Venise, XL, 4.

Scovrigno (Jacques). Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.

Scriba (Barthélemi). Continuateur des annales génoises de Caffari, cité V, 10, 15, 16.

Scutari, ville d'Albanie. Le seigneur de cette ville la vend aux Vénitiens, XI, 9. — Les peuples de cette principauté se révoltent, 1405.—Les Vénitiens les soumettent d'abord.—Ensuite ils perdent cette province et ne conservent que la capitale, 1408, XII, 3. — Les Hongrois prennent cette place, qui est reprise par les Vénitiens, 15. — La république paie un tribut à la Porte pour la possession de l'Albanie par le traité de 1454, XVI, 15.—Belle défense de Scutari par Antoine Lorédan, XVII, 9. — Cette place est attaquée de nouveau. — Cédée par la république à Mahomet II, 10.

Sébastien (don), roi de Portugal. Etranger arrêté à Venise qu'on a voulu faire passer pour ce prince, XXVIII, 6.—Sur cette arrestation, P. J., sect. 3, § 7. — Lettre sur cette affaire. — Lettre du vice-roi de Naples sur le même objet, P. J., sect. 3, § 8.

Sebenigo, en Dalmatie, se soumet aux Vénitiens, II, 21.—Prise par les Vénitiens, 1378, X, 4. — Reprise par les Génois, 6. — Prise par les Vénitiens, 1412, XII, 3.

Secchi (Nicolas), poète comique, XL, 8.

Secret. Exemple de la manière dont on le gardait dans les conseils de la république, XIV, 14.

Secrétaire (le) de la légation française à Venise. Ses lettres au général Bonaparte sur le changement de gouvernement opéré à Venise. — Sa lettre sur l'esprit public. — Autre sur le même objet. — Le ministre plénipotentiaire de la république française à Venise lui reproche sa précipitation à opérer, pendant son absence, une révolution à Venise, P. J., sect. 18.

Secrétaire du sénat. Mesures de surveillance établies pour s'assurer de leur fidélité. — Ils ne peuvent ni sortir du territoire, après avoir quitté leurs fonctions, ni entrer dans le clergé, P. J., sect. 1, § 3.

Sega (Jean). Son discours sur l'arrivée de Zacharie Cornaro, podestat à Lendenara, P. J., sect. 4, § 4.

Segna, ville au fond du golfe de Quarnero. L'archiduc Ferdinand d'Autriche y donne asyle aux Uscoques, XXX, 2.

Seguier; sa bibliothèque, P. J., passim.

Seguier (le président), ambassadeur à Venise. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.

Seigneurie (la sérénissime). Commencement de cette dénomination, en 1360, VIII, 22.—Composition de la seigneurie. — La république prenait rang après les rois, XXXIX, 8.

Sel. Diverses qualités de sel que vendaient les Vénitiens. — Importance de ce commerce, XIX, 2.—François Ier, devenu souverain de Milan, s'engage à ne prendre du sel que dans les salines du pape à Cervia, XXIV, 15. — Comment le sel était affermé, P. J., sect. 2, § 5.

Selii (la famille des), à la tête d'une faction, II, 5.

Selim Ier, empereur des Turcs; con-

quiert la Syrie et l'Égypte, XXVII, 1.
Selim II, empereur des Turcs. Ses menaces contre la république, XXVII, 1. — Ses vues sur l'île de Chypre, 2. — Ses préparatifs, 3. — Sa lettre au doge, 4. — Son armée débarque en Chypre. — Force de cette armée, 5. — Sa ratification du traité de 1567 avec Venise. — Sa guerre pour la conquête de Chypre. — Sa lettre aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 7.
Selves (de), évêque de Lavaur, ambassadeur à Venise. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 1.
Sénat. Sa création, en 1172, II, 47. — Sa rivalité contre les sages et les autres corps de l'état. — Décret portant qu'on ne pourrait être réélu au sénat plus de trois fois de suite, XXXV, 20. — Composition du sénat. — Ses attributions. — On ne pouvait y être réélu que pendant trois ans, XXXIX, 7.
Sénateurs. Il leur est interdit d'accepter de la cour de Rome aucun bénéfice ou dignité ecclésiastique, P. J., sect. 1, § 3.
Sénebier (Jean). Son catalogue de la bibliothèque de la ville de Genève, P. J., passim.
Sentini, chef des mineurs à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Sept communes (le district des). Dans les montagnes, XXXIX, 5.
Serbolo, de Candie, entreprend de faire transporter des galères à travers les montagnes de la vallée de l'Adige dans le lac de Garde, et y réussit, XV, 10.
Sereno (le cavalier). Son histoire de la guerre de Chypre, P. J., sect. 3, § 7.
Serravalle, ville prise par les Hongrois, XII, 6.—Par les Vénitiens, 14.
Serravalle, ingénieur à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Serrurier (le général). Passe les Apennins. —Bataille de Mondovi, XXXVII, 1. — Fait un mouvement pour couper la retraite à l'ennemi à la bataille de Castiglione, 12. — Commande le siége de Mantoue, qui capitule après la bataille de la Favorite, 22.—Passe la Piave, 26.
Sestri di Levante, sur la côte de Gênes. Combat naval à la vue de cette ville, entre la flotte de Charles-Quint et la flotte combinée de France, du pape et des Vénitiens, XXV, 10.
Settia, place de l'île de Candie, XXXIII, 3. — Les Vénitiens en font sauter les fortifications, 13.— Cédée aux Turcs par le traité de 1669, 25.
Settimo, sur la Livenza. Port cédé à la république par l'évêque de Cénéda, II, 24.
Severin (le cardinal de Saint-), légat du concile de Pise auprès de l'armée de Louis XII.—Sa contenance à la bataille de Ravenne, XXIII, 17.
Severin (Robert de Saint-), général des Vénitiens, XVIII, 5.
Sevoli (la famille des), à la tête d'une faction, II, 5.
Sforce (Ascanio), cardinal, taxé pour les frais de la guerre, XXI, 1. — Fait prisonnier par les Vénitiens, réclamé par Louis XII, ménagé par le cardinal d'Amboise; remis en liberté, XXI, 9. — Contribue à faire manquer la tiare au cardinal d'Amboise, 19.
Sforce (François Attendolo), fils naturel d'un paysan, général des troupes du duc de Milan. Histoire de son père, XIII, 12. — Veut forcer les lignes des Vénitiens, 14. — Égaré dans le camp vénitien pendant le combat qui se livre sous Crémone, XIV, 7. — Le duc de Milan feint de le renvoyer de son service. — Il entre au service de Lucques — Fait donner Carmagnole dans un piège à Soncino, 11. — Monte sur la flotte milanaise qui combat les Vénitiens, 12. — Brouillé avec Visconti, qui lui refuse sa fille, commande l'armée de Florence; marche au secours des Vénitiens; se laisse arrêter par le marquis de Ferrare.— Les Vénitiens suppriment son traitement,

XV, 3. — Ils le détachent du duc de Milan et s'allient avec lui. — Il devient seigneur d'Ancône. — Son traité avec la république. — Prend le commandement de l'armée de la ligue, 7. — Sa campagne contre Piccinino, 1439, 8. — Ses efforts pour ravitailler Brescia, 9. — Marche au secours de cette place; bat Piccinino près du château de Ten, 11. — Le chasse de Vérone, 13. — Bat le marquis de Mantoue; prend Soncino, Orcinuovi et Peschiera, 1440; ne reçoit que de faibles secours d'argent, 14. — Assiége Martinengo; est entouré par l'armée milanaise, 15. — Il signe la paix sans autorisation, elle est approuvée; épouse Blanche Visconti et reçoit Crémone en dot, 16. — Le pape et le duc de Milan se réunissent contre lui, 17. — Redevient l'allié du duc; remporte une victoire à Monteloro, 1443, sur Piccinino, bat le fils de ce général; fait sa paix avec le pape; se brouille de nouveau avec le duc; est excommunié; abandonne la ligue des républiques pour se réconcilier avec son beau-père; se désiste de ses prétentions sur les villes de la Romagne, XVI, 1. — S'empare de Crème et de Pizzighitone; s'allie aux Milanais; s'empare de Pavie, 3. — Prend Saint-Columbano; assiége Plaisance et la prend d'assaut, 1447; rompt la paix conclue à son insu entre les Milanais et les Vénitiens, 4. — Prend Cassano; arrive au secours de Crémone; détruit la flotte vénitienne; assiége Carravaggio, 5. — Bat les Vénitiens devant cette place; son discours à un provéditeur vénitien qui l'avait outragé, 6. — Fait sa paix séparée avec les Vénitiens, 7. — Prend plusieurs villes; les Vénitiens font la paix avec les Milanais sans lui, et lui signifient de s'en tenir au partage qu'on lui assigne; on fait violence à son plénipotentiaire pour qu'il signe le traité; Sforce refuse de le ratifier; il fait justifier sa conduite par une consultation de théologiens, 8. — Bat Jacques Piccinino et les Vénitiens, 9. — Il est proclamé duc de Milan par une sédition populaire; fait son entrée, 10. — Les Vénitiens forment une ligue contre lui; défi qu'il adresse à l'armée vénitienne, 1452, 11. — René d'Anjou vient avec son armée renforcer celle de Sforce; prise de Ponte-Vico; les Français quittent l'armée et repassent les Alpes. — Le gouvernement vénitien accusé d'avoir voulu faire empoisonner François Sforce, 12. — Les Vénitiens font la paix avec lui; le reconnaissent duc de Milan. — Forme la ligue d'Italie, 13. — Etat de la péninsule après cette ligue, XVII, 1. — Il fournit trois mille hommes pour la croisade contre les Turcs, 4. — Refuse de s'allier aux Turcs contre la république; sa mort; alliances de sa famille, 6. — Ses successeurs perdent cet état, XVIII, 14. — Discours de son fils aux Vénitiens. — Sa lettre aux mêmes, P. J., sect. 3, § 6.

Sforce (François), IIe du nom, frère de Maximilien Sforce, proclamé duc de Milan, XXV, 5. — L'empereur, après lui avoir donné l'investiture, fait envahir le Milanais, et assiéger le duc dans le château de Milan, 8. — Les Vénitiens attaquent Milan, mais avec peu de vigueur, 10. — Le traité de Bologne lui rend le duché de Milan, 16. — Prêt que lui fait la république. — Il fait trancher la tête à un envoyé de François Ier, XXVI, 1. — Sa mort, 2. — Son traité avec le pape, la France et Venise, P. J., sect. 3, § 7.

Sforce (Galéas), duc de Milan. Auteur qui affirme qu'il fut empoisonné par son oncle Ludovic. — Sa lettre aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6.

Sforce (Louis), usurpe le trône de Milan. Allié de Laurent de Médicis, de Ferdinand, roi d'Arragon, des Vénitiens, du pape, et reconnu par l'empereur, XVIII, 14. — Appelle le roi de France en Italie,

15. — Est soupçonné d'avoir fait empoisonner son neveu, XX, 6. — Se ligue contre Charles VIII, 12. — Fait sa paix séparée avec le roi, sans en prévenir les Vénitiens ses alliés.—Leur mécontentement. —Proposition de l'assassiner qu'ils rejettent, 18. — Il est l'objet de l'inimitié des Vénitiens, XXI, 2. — Attaqué par eux et par Louis XII. — Sa fuite de Milan. — Ce qu'il dit aux ambassadeurs de Venise, 6.—Reconquiert le Milanais, 8. — Emporte Novarre. — Y est investi. — Les Suisses à sa solde l'abandonnent. — Il est pris et envoyé en France, 9. — Sur l'époque de sa mort, XXIV, 1. — Son mot aux Vénitiens pour leur reprocher d'avoir appelé les Français en Italie. — Son traité avec Charles VIII. — Auteur qui l'accuse de l'empoisonnement de Galéas. — L'empereur lui donne l'investiture du duché de Milan.—Son portrait.—Sa perfidie, P. J., sect. 3, § 6.

Sforce (Maximilien), duc de Milan. XXIV, 1. — Rétabli sur le trône de son père, 2. — A l'approche des Français, se jette dans Novarre. — Les Français se flattent de l'y prendre. — Ils sont battus, 8. — Il est repris dans Milan et se retire en France avec une pension, 14. — Son traité avec François Ier, P. J., sect. 3, § 7.

Sforce Palavicino. Son rapport sur la retraite de l'amiral espagnol Jean-André Doria, XXVII, 8. — Sur l'altercation entre Jean-André Doria, et Marc-Antoine Colonne, P. J., sect. 3, § 7.

Sguardi (l'abbé); son livre intitulé: *aristocratia conservata*, P. J., sect. 1, § 1.

Shereseddin - ali, historien persan, cité, XI, 13.

Shéridan ; son histoire de la révolution de Suède, citée, VI, 9.

Sicile. Ses côtes ravagées par les Vénitiens, II, 43. —Cédée au duc de Savoie par le traité de Munster, XXXIV, 10. — Cédée à l'Autriche par le traité de Passarowitz, 18.

Sidon. Les Vénitiens concourent au siége de cette place, II, 36. — Elle est abandonnée par les Chrétiens, VI, 5.

Siebenkees (M. le professeur); son histoire de l'inquisition d'état, citée, XXXII, 11. — Inexactitudes indiquées dans cet ouvrage, XXXV, 20. — Cité, XXXIX, 10, 12.

Sienne, ville. On prétend que ses statuts ont servi de modèle à ceux des Vénitiens, V, 14.— Oligarchie des marchands, VI, 9. — Cette ville perd quatre-vingt mille habitants par la peste de 1348, VIII, 12. — Accède à la ligue d'Italie, XVI, 13. — Instructions données par les Siennois à leur ambassadeur. — Vénitiens préteurs à Sienne.—Ecrit sur la paix conclue entre Sienne et Florence, P. J., sect. 3, § 6. — Discours sur les affaires de Sienne, P. J., sect. 3, § 6.—Bibliothèque de cette ville, P. J., passim.

Sigismond, roi de Hongrie et empereur; rassemble une armée de cent mille hommes contre les Turcs, XI, 12. — Perd la bataille de Nicopolis, 1396, et se sauve dans une barque, 13. — Appuie la révolte de l'Albanie contre les Vénitiens. — Leur fait la guerre, parce qu'ils s'étaient déclarés pour Ladislas, son compétiteur, XII, 3. — Est appelé au trône impérial.— Envahit le Frioul. — Son armée prend beaucoup de places et arrive devant Trévise. — Les Vénitiens corrompent le général. — Sigismond exige que les Vénitiens lui rendent Sebenigo et lui fassent hommage pour Zara. — Ces propositions sont refusées. — Nouvelle campagne. — Sigismond s'avance en personne. — Son armée est forcée par la disette de se retirer, 6. — Refuse à la république l'investiture de Padoue, Vérone et

Vicence, 7. —Sa lettre aux Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6.
Sigismondo (le cavalier); relation de son ambassade à Turin, P. J., sect. 3, § 6.
Sihon, fleuve détourné par les Tartares vers le lac Aral, XIX, 5.
Silius Italicus, cité I, 4.
Siloco, v. *Mahomet*.
Silvio (Dominique), doge, en 1069, — Fait la guerre aux Normands. — Les bat. — Est ensuite battu et déposé, II, 32. — Singularité de son élection, II, 47.
Simonde Sismondi (M.); son histoire des républiques d'Italie, citée III, 6, 14.—IV, 34.—V, 3.—VI, 9.—XII, 16.—XV, 14.
Simoneti (Philippe); son discours en vers à Louis XII, P. J., sect. 3, § 7.
Simonetta (Cicho), ministre de la duchesse de Milan, P. J., sect. 3, § 6.
Simonetta (Jean), historien et secrétaire de François Sforce, cité XIII, 9.—XV, 17.—XVI, 7, 12.—Ses observations sur quelques passages de l'histoire de Guichardin, P. J., sect. 3, § 7.
Sing, ville en Dalmatie. Les Turcs la cèdent à la république par le traité de Carlowitz, XXXIV, 8.
Sinigaglia. Etablissement d'une foire dans cette ville. — Différents qui s'élèvent à ce sujet, entre le pape et les Vénitiens, XXXV, 10.
Sinope, ville. Lieu des entrepôts du commerce de l'Asie, XIX, 5.
Sion (le cardinal de), anime les Suisses contre les Français, et les conduit en Italie, XXIII, 19. — Nommé légat par le pape, XXIV, 1. — Fait démolir le tombeau de Gaston de Foix. — Ses procédés hautains à l'égard des Vénitiens. — Ils lui échappent, 3. — Il fait rompre le traité conclu entre les Suisses et François Ier, 13.
Siri (Vittorio); ses *Memorie recondite*, cités, V, 21. — VII, 18. — XXVII, 17.—XXIX, 14.—XXX, 7, 9, 11, 12.—XXXI, 12, 15, 33. — XXXII, 1, 3, 6, 7, 8, 11, 15. —XXXIX, 2, 8, 16.—Cité, P. J., sect. 3, § 8. — De quel poids est son témoignage au sujet de la conjuration de 1618, P. J., sect. 10.
Sirlei (le comte); son mémoire sur la ligue entre les princes chrétiens et le roi de Perse, contre les Turcs, P. J., sect. 3, § 8.
Sisto (San), cardinal. Relation de son voyage à Venise, quand il y fut envoyé comme nonce du pape à l'occasion du passage du roi Henri III, P. J., sect. 3, § 7.
Sivos (Jean-Charles). Son ouvrage sur les familles de Venise, cité VI, 5.—Sa chronique citée, VII, 2, 9, 12. —Son ouvrage sur la noblesse vénitienne, P. J., sect. 4, § 5.—Sa chronique citée, P. J., sect. 7.
Sixte IV, pape. Refuse de contribuer à la guerre contre les Turcs. — Ressentiment des Vénitiens, XVII, 9.—Veut opprimer les Florentins.—S'allie avec Laurent de Médicis, XVIII, 1. — Sa passion pour son neveu.—Les Vénitiens le détachent de cette alliance, 2.—Approuve le ressentiment des Vénitiens contre le duc de Ferrare, 5. —Change de parti, 6.—Il excommunie les Vénitiens.—Sa bulle.— La république en appelle au futur concile. — Le pape fait pendre des gardes de nuit pour n'avoir pas empêché que cet appel fût affiché, 7. —Cherche à traverser la paix. —Meurt de chagrin en la voyant signée, 9. — Harangue que lui adresse Bernard Justiniani. — Lettre du pape aux Vénitiens. — Leur réponse. — Ses instructions à ses ambassadeurs pour empêcher l'empereur de protéger Laurent de Médicis. — Sa bulle contre les Turcs. —Sa lettre à Jean Moucenigo, doge. — Bref par lequel il exhorte la république à faire la paix avec le duc de Ferrare.—Réponse des Vénitiens. — Ses brefs à Hercule, duc de Ferrare, et les réponses. — Son excommunication contre les Vénitiens, P. J., sect. 3, § 6.
Sixte-Quint, pape. Assez favorable

à la république. — Elle inscrit au livre d'or les neveux de ce pape. — Il donne à la république le titre de *sérénissime*. — Ses tergiversations pour autoriser la levée de décimes sur le clergé, XXVIII, 11.
Smyrne, ville. Pillée par les Vénitiens, II, 35.—Croisade de Smyrne, 1343, VIII, 8. — Cette ville est prise en 1344, 9. — Les croisés y sont assiégés.—Ils font une sortie, sont surpris et taillés en pièces, 10. —La place continue de résister, et ne se rend aux Turcs qu'après un traité, 11.—Surprise et brûlée par les Vénitiens, XVII, 7.
Smith, auteur du livre de la richesse des nations, cité XIX, 11, 23.
Sobieski (Jean), roi de Pologne. Bat les Turcs et sauve Vienne, XXXIV, 2.
Société olympique de Vicence. A contribué à la renaissance de l'art dramatique, XL, 4.—Fait bâtir un théâtre pour y représenter l'Œdipe de Sophocle, 8.
Société populaire. Création d'une société populaire à Venise, XXXVIII, 12. — Elle demande la réunion de Venise à la république cisalpine, 13. — Avis de l'établissement de cette société sous le nom de société de l'instruction publique, P. J., sect. 18.
Soieries. Notice historique sur cette branche d'industrie, XIX, 23. — Détails sur ce commerce, 24. — Fabrication et commerce des soieries, P. J., sect. 2, § 6.
Sola (Marc-Antoine), sergent-général à Corfou. Contribue vaillamment à la défense de cette place, XXXIV, 15.
Solde de l'armée et de la marine, P. J., sect. 1, § 1.—*Idem*, sect. 2, § 7.
Soldo (Christophe da), cité XV, 11. —XVI, 6.— Sa chronique, P. J., sect. 3, § 6.
Soliman Ier, fils de Bajazeth Ier. Reçoit de Tamerlan l'investiture du royaume de Romanie, XI, 18. — Son traité avec les Vénitiens; ils se soumettent à un tribut, XII, 3.
Soliman II, empereur des Turcs. Entreprend de faire passer tout le commerce de l'Asie avec l'Europe par Cp., XIX, 18. — La république renouvelle ses traités avec lui et lui paie le tribut pour l'île de Chypre.—Soliman envoie faire part aux Vénitiens de la prise de Belgrade, XXV, 1, 2.—Il pénètre en Hongrie prend Bude et assiége Vienne, 15. — Veut attirer à Cp. tout le commerce de l'Asie.—Entreprend un canal du Nil à la mer Rouge.—Faveurs qu'il accorde au commerce des Vénitiens.—Nuages élevés entre la république et le sultan, XXVI, 1.—Grands armements de la Porte et de la république, 3.—Apparition de la flotte turque dans la mer Ionienne.—Elle attaque les côtes de Naples. — Soliman irrité contre les Vénitiens. — Accidents qui amènent la guerre, 4.—Il demande une réparation avec hauteur, et fait ravager Corfou, 5.—Ligue de l'empereur, du pape et des Vénitiens contre lui, 1538.—On se partage d'avance ses états, 8. — Sa conquête de Rhodes.—Sa colère contre les Vénitiens. — Leur soumission. — Sa mort, XXVII, 1.—Son traité de paix avec les mêmes, en 1530. —Autre traité de paix avec les mêmes, en 1540, P. J., sect. 3, § 7.
Soliman III, empereur des Turcs. Fait faire des propositions de paix à la république, XXXIV, 4.
Soliman, grand-visir. Décapité, XXXIV, 4.
Soliman de Solimanis. Son ouvrage sur vingt-quatre familles de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Solonni (Claude). Son ouvrage pour savoir si le pape Paul III devait se déclarer pour l'empereur ou pour la France, P. J., sect. 3, § 7.
Soncino, ville d'Italie. Prise par les Vénitiens, 1440, XV, 14.—Prise par les Vénitiens, 1499, XXI, 6.
Soncino Benzone. Livre la ville de Crème aux Français.—Est pendu, XXII, 10.
Sophie (église de Sainte). Profanée

par les croisés dans le pillage de Cp., IV, 34.
Sophocle. Fait passer les Hénètes d'Asie en Italie, sous la conduite d'Anténor, I, 3 —La société olympique de Vicence fait l'inauguration de son théâtre par une représentation de l'Œdipe, XL, 8.
Sopoto, fort de la côte de l'Adriatique. Pris par les Turcs, XXVII, 11.—La république leur cède cette place par le traité de 1573, 17.
Soranzo (le famille). Enrichie par le commerce d'Afrique, XIX, 6.
Soranzo (Benoît). Sa galère saute en l'air à la bataille de Lépante, XXVII, 16.
Soranzo (Jacques). Relation de son ambassade en France, 1559.—En Turquie, 1578; 1594.— En Allemagne. —Relation de son voyage à Cp. en 1582, P. J., sect. 5, § 2.
Soranzo (Jean), amiral vénitien détaché dans la mer Noire. — Prend sur les Génois la ville de Théodosie.— Les glaces l'arrêtent dans cette mer, VI, 6.
Soranzo (Jean), commandant des milices vénitiennes destinées à renforcer l'armée, VII, 7.
Soranzo (Jean), doge, 1311, VIII, 1.— Sa mort.—Ses succès; sa modération, 2.
Soranzo (le cavalier), auteur d'un traité inédit du gouvernement de Venise; il atteste que ce gouvernement a commencé par la démocratie.—Cité I, 7, 20.—II, 47, 48. — V, 19.— VI, 15. — VII, 1.— XVI, 20. — XIX, 11, 16, 33.— XXVI, 12.—XXXII, 9.—XXXIV, 1.— XXXV, 19. — XXXIX, 3, 8, 10, 11, 12, 14, 16. — XL, 4. — Son traité sur le gouvernement de Venise, P. J., sect. 1, § 1. — Sect. 7.
Soranzo (Jean). Relation de son ambassade en France, 1558, P. J, sect. 5, § 2.
Soranzo, député auprès des révoltés de Candie, IX, 11.
Soranzo. Relation de son ambassade en Turquie, P. J., sect. 5, § 2.
Sorciers. N'étaient pas justiciables du saint-Office, V, 25.
Sordina. Désigné pour être secrétaire de la légation vénitienne à Paris, XXXVIII, 10.
Soudan d'Egypte. Accorde des concessions aux Vénitiens pour leur commerce, II, 20. — S'empare de Tripoli de Syrie, VI, 4. — Et de Saint-Jean-d'Acre, 5. — Se brouille avec la république. — Il fait une descente en Chypre, maltraite les Vénitiens, emmène le roi Jean prisonnier; lui impose un tribut. — Les Vénitiens font l'avance de la rançon de Jean. — Le soudan menace le consul de la république de la bastonnade, XIV, 10. — Chasse les Vénitiens de ses ports. — Se réserve le commerce exclusif du poivre, XV, 17. — Sa lettre au doge Paschal Malipier, XVII, 2. —Donne l'investiture du royaume de Chypre à Jacques de Lusignan, 12.—Les Vénitiens, ayant pris possession de l'île de Chypre, lui en font hommage et en reçoivent de lui l'investiture, 17.— Ils excitent le soudan à détruire les nouveaux établissements des Portugais dans les Indes, XIX, 16.
Soudan de Syrie. Accorde des concessions aux Vénitiens pour leur commerce, II, 20.
Sosomeno (Jean). Son récit de la prise de Nicosie par les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.
Spada (André). Désigné pour être président de la municipalité provisoire de Venise, XXXVIII, 10.
Spagnoli, dit *le Mantouan*. Ses vers sur Venise, XL, 4.
Spalato, ville de Dalmatie. Se soumet aux Vénitiens, II, 21.—Prise par Manuel Comnène, 46.— Reprise, *ibid.* — Prise par les Vénitiens, XII, 15.—Requête des habitants de Spalato pour qu'on fortifie cette ville, P. J., sect. 3, § 8.
Spar, commandant de l'infanterie à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Sperone Speroni, professeur à Pa-

doue, XL, 4.—Savant philologue. —Ses tragédies, 8.
Spezarino (Jean). Son histoire de Padoue. —Sa vie des princes de Carrare, P J., sect. 4, § 1.
Spina-Longa, place de l'île de Candie. Sa situation, XXXIII, 3.—Conservée aux Vénitiens par le traité de 1669, 25.—Complot pour la livrer aux Turcs, XXXIV, 4.—Prise par les Turcs, 13.
Spinelli (Gaspard), résident de la république à Naples. Les agents du duc d'Ossone lui communiquent les vues du vice-roi sur la couronne de Naples, XXXI, 8.
Spinola (les). Concourent à l'établissement de la démocratie à Gênes, VI, 9.
Spinola (François), amiral génois. Battu à Rapallo par Pierre Lorédan, 1431, XIV, 13.
Spinola (Gaspard), Génois, commandant de Chiozza, X, 20.—Ravitaille la place, 22.—Il se retire et autorise son lieutenant à capituler, 24.
Spinosa (Alexandre), émissaire du duc d'Ossone à Venise. Son entretien avec Jacques Pierre, XXXI, 15.—Il le mène chez l'ambassadeur d'Espagne, 16.—Est mis à mort, 17.—Ses conversations avec Jacques Pierre, qui le dénonce aux inquisiteurs d'état, P. J., sect. 15.
Sponde, cité XX, 4.
Spurius-Melius. Mis à mort à Rome pour avoir fait des distributions de grains au peuple dans une disette, XXXIX, 12.
Squitinio della libertà veneta, cité XXII, 12.—Sur l'auteur de ce livre, P. J., sect. 10.
Stalimène, île de l'Archipel. Prise par les Vénitiens, XXXIII, 17.—Reprise par les Turcs, 18.
Stampa (Gaspara). Ses poésies lyriques, XL, 8.
Stampalie, île de l'Archipel. Possédée en fief par la famille Querini. —Cédée aux Turcs par la paix de 1540, XXVI, 12.
Standia, île près de Candie, XXXIII, 3.
Stella (George). Ses annales de Gênes, citées XI, 17.
Stenau, général; il fortifie l'isthme de Corinthe, XXXIV, 8.
Steno (Jean), tué à la bataille des Dardanelles, VIII, 17.
Steno (Michel), fait une offense au doge Marin Falier. —Sa punition, VIII, 24.
Steno (Michel), doge, 1400, XI, 20. — Manœuvre qu'on lui attribue pour faire passer dans le sénat la proposition d'une alliance avec la régente de Milan, 23. — Son discours à François Carrare II, amené devant la seigneurie, 28.— Sa mort, 1413, XII, 7.
Stephani (Guillaume), émissaire du podestat de Bergame, à Milan. — Son rapport, XXXVII, 27.
Stilicon, général de l'armée d'Honorius, remporte une victoire sur les Goths. — Est soupçonné d'infidélité et assassiné, I, 5.
Storlada (Barthélemi), prefet de Vérone; discours que lui adresse Guarini, P. J., sect. 4, § 4.
Stornado (Marc), artisan; élevé au patriciat, après la guerre de Chiozza, X, 29.
Strabon, cité I, 3, 4. — XIX, 5.— Traduit par guarino de Vérone, XL, 3.
Stradiots, cavalerie-légère, XX, 16.
Strasimiero (George), seigneur de Scutari, vend toutes ses possessions aux Vénitiens, XI, 9.
Strasoldo, général au service des Vénitiens, prend Prévésa, XXXIV, 3.
Stratégopule, général au service de l'empereur de Nicée, surprend Cp., V, 10.
Strozzi (les), l'une des factions qui divisent Florence, XV, 2.
Strozzi (Palla), son ambassade à Ferrare, P. J., sect. 3, § 6.
Sucre. Les Vénitiens en tiraient de Candie, et en approvisionnaient l'Angleterre depuis la fin du XIII[e]

siècle, XIX, 14.—Les sucres bruts venant de France, assujettis à un droit onéreux, 26. — Ecrit sur le raffinage du sucre à Venise, P. J., sect. 4, § 7.

Suède. Les peuples confient au souverain le pouvoir absolu, pour se soustraire à la tyrannie des nobles, VI, 9. — Relation de ce royaume par Pierre Duodo, P. J., sect. 5, § 2.

Suetone. Son livre imprimé à Venise, XL, 4.

Suisses à la solde de Louis XII. — S'emparent de Belinzona en nantissement d'une somme qu'ils réclament.—On leur cède cette ville, XXI, 12. — Louis XII se brouille avec les Suisses. — Opinion de Machiavel sur l'usage des rois de France de prendre ces troupes à leur solde, XXIII, 3. — Font une invasion sur la frontière du Milanais, 4. — Nouvelle invasion dans le Milanais, 13. — Autre invasion, 18. — Rançonnent le Milanais, XXIV, 3.— A l'approche des Français, prennent poste à Novarre et gagnent la bataille de ce nom. — Réflexions sur cette bataille, 8. — S'avancent en Piémont pour s'opposer au passage de François Ier. — Se mutinent à cause du retard de leur solde. — Le roi traite avec eux. — Ils rompent le traité, 13. — Perdent la bataille de Marignan. —Leur retraite, 14.—Huit cantons traitent avec François Ier, 15. — Dix mille Suisses arrivent au secours de Milan, 1516. — Ceux qui étaient dans l'armée de l'empereur la quittent, 17. — Leur opiniâtreté fait manquer l'attaque de la Bicoque, XXV, 5.

Suisses, *Grisons* et *Valais*. Relations sur ces républiques, P. J., sect. 5, § 2.

Sully. Ses mémoires, cités XVIII, 13. — XXVII, 17. — XXVIII, 3. — Lettre de ce ministre au sujet du différend de la république avec le pape Paul V, XXIX, 8.

Surgis (le cardinal de). Discours sur les affaires de Sienne, P. J., sect. 5. § 2.

Suriano (Antoine). Relation de son ambassade à Rome, 1526, 1535, P. J., sect. 5, § 2.

Suriano (Christophe); sa lettre, P. J., sect. 4, § 7.

Suriano (Christophe), ambassadeur de la république en Hollande, propose une alliance entre les deux républiques, XXX, 11. — Equipe douze vaisseaux hollandais qui viennent dans la Méditerranée, XXXI, 14.

Suriano (Michel), relation de son ambassade auprès du roi des Romains, en 1557.— Auprès de Philippe II, roi d'Espagne, 1555, 1557, 1559, 1560, 1562. — De son ambassade en France, 1561, 1568, P. J., sect. 5, § 2. — Journal de la négociation qui amena la ligue contre les Turcs, en 1570, P. J., sect. 3, § 7.

Suriano (Nicolas), son rapport comme provéditeur de l'armée, en 1583, P. J., sect. 3, § 7.

Surius (Laurent). Ses mémoires historiques, cités XXI, 18.

Sylvius (AEneas), v. *Piccolomini*, et *Pie II*, *pape*.

Syméon (Gabriel), son livre de l'origine et des faits de Venise, cité I, 23.

Syracuse, ville de Sicile; les Vénitiens y brûlent les vaisseaux d'Alphonse d'Arragon, XVI, 7.

T.

Tabac. Ce que la ferme rapporte, P. J., sect. 2, § 5.

Tacite, cité I, 4. — VII, 11. — XXXIV, 1.—XXXIX, 15. — Son histoire imprimée à Venise, XL, 4.

Tafuro (Ange). Son récit de l'expédition des Vénitiens sur les côtes de Naples, en 1483, XVIII, 8.

Tagliamento, fleuve du Frioul, I, 2. — Passage du Tagliamento, XXXVII, 26.
Taglia-Pietra (Noël), artisan; sa généreuse souscription pendant la guerre de Chiozza, X, 14.—Élevé au patriciat, 29.
Taleyrand, cardinal. Ses voyages, P. J., sect. 4, § 6.
Tallemand (l'abbé), traducteur de l'histoire de J. B. Nani, citée P. J., sect. 10.
Talonico (Jean), conspire contre le doge Ange Participatio, I, 24.
Tamerlan élevait des pyramides de têtes après ses victoires. — Est appelé par les Grecs, pour les secourir contre Bajazeth Ier. — Pille et brûle Tana, XI, 14. — Écrit à Bajazeth pour lui défendre d'avancer. — Le bat à Angora, en 1402, 15. — Part pour la conquête de la Chine, 18.
Tana ou *Asoph*, ville à l'embouchure du Tanaïs, pillée et brûlée par Tamerlan, XI, 14. — Pillée par les Tartares qui y égorgent six cents Vénitiens, 1410, XII, 5. — Délibération sur les voyages des vaisseaux de commerce pour cette destination, P. J., sect. 2, § 6.
Tanaïs, fleuve. Diverses tentatives pour le faire communiquer avec le Volga, XIX, 5.
Tanger, ville d'Afrique. Foires qui s'y tenaient, XIX, 14.
Taraise (Saint), patriarche de Constantinople; les Vénitiens dérobent ses reliques, II, 33.
Taroni (l'abbé). Sentiment sur les droits du duc de Savoie sur le royaume de Chypre, P. J., sect. 3, § 8.
Tarsi (Marc). Poëme en l'honneur de la maison Contarini, P. J., sect. 4, § 4.
Tartaglia (Nicolas). Son aventure dans le pillage de Brescia, XXIII, 15. — Restaurateur des mathématiques; donne une méthode pour la solution des équations cubiques, XL, 5. — Contribue aux progrès de l'art de la fortification, 6.
Tartini (Joseph), musicien, XL, 9.
Tarvisio (Paul); sa bibliothèque, P. J., passim..
Tascherio (Nicolas); son discours au doge François Foscari, P. J., sect. 3, § 6.
Tasse (le) Torquato. A traduit quelques fragments des poésies latines de Zanchius.—Loue le poëme des amours de Marfise.—Le Tasse était né d'un père vénitien. — Protégé dans son enfance par les Badouer. — Ses octaves chantées par tous les gondoliers. — Sa tragédie de Torrismond imitée de l'OEdipe roi de Sophocle.— Succès de l'Aminte, XL, 8.
Tasso (Bernardo), père de Torquato Tasso; son poëme d'Amadis. —Chancelier de l'académie della Fama.—L'Amadis est placé immédiatement après le Roland furieux, par Louis Dolce, XL, 8.
Tavane; volontaire de ce nom dans l'expédition de Candie. — Il est tué, XXXIII, 22.
Tec (Louis de), v. *patriarche d'Aquilée.*
Tegagliano (Marcel), doge en 717, I, 17.
Teinture; les Vénitiens y excellaient, XIX, 23.
Temanza (Thomas), sa dissertation topographique sur l'ancienne ville de Venise, citée, V, 11.—Architecte, XL, 9.
Templiers (les), achètent l'île de Chypre.—Ils sont obligés de la céder, XVII, 11.
Ténédos, île de l'Archipel; les Vénitiens veulent l'acheter de l'empereur Calojean Paléologue, qui refuse de la leur vendre.—Andronic, fils de Calojean, la donne aux Génois, à qui le gouverneur refuse de la livrer, IX, 24. — Charles Zeno, à qui l'empereur Calojean l'avait cédée pour les Vénitiens, en prend possession. — Les Grecs viennent les y attaquer, et sont repoussés, 26. —Evacuée par les Vénitiens, X, 28. — Sac-

cagée par eux, XXI, 1. — Prise par les Vénitiens, XXXIII, 17.— Reprise par les Turcs, 18.—Prise de Ténédos par les Vénitiens, en 1656, racontée par Naima-effendi, P. J., sect. 17.

Tensini; son système de fortification, XL, 6.

Tentori (l'abbé); auteur de l'essai sur l'histoire civile, politique et ecclésiastique de Venise, cité, I, 22.—III, 21.—V, 11.—XVI, 20. —XIX, 16, 20, 26.—XXII, 12. —XXXV, 19.—XXXIX, 4.—XL, 4.—P. J., sect. 6, § 8. — Nie la conjuration de 1618, et en copie le récit, d'après Saint-Réal, P. J., sect. 10.

Tetolo (Michel), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.

Thèbes. Sa conduite envers les Platéens révoltés, V, 12. — Est une des premières villes de l'Europe où l'on ait fabriqué des soieries, XIX, 23.

Théodore (Saint), fort de l'île de Candie, pris par les Turcs, XXXIII, 2.

Théodore, roi de Corse, réfugié à Venise, XXXV, 14.

Théodore, officier hollandais. L'un des dénonciateurs de la conjuration de 1618.—Sa déclaration.— Comment amené à la faire, XXXI, 25.—Il est étranglé, 28.—Son interrogatoire et sa déposition, P. J., sect. 11.

Théodoric, roi des Ostrogoths. Bat et massacre Odoacre, roi des Hérules, en 493, I, 9.—Fixe le siége de son empire à Ravenne, 12.

Théodose, amiral de la flotte grecque, réclame les secours des Vénitiens contre les Sarrazins, II, 4.

Théodosie, ville sur les Palus-Méotides. Conquise ou achetée par les Génois. — Etait l'entrepôt de leur commerce.—Prise par les Vénitiens, VI, 6.—L'un des entrepôts du commerce de l'Asie, XIX, 5.

Théologiens. La république avait des théologiens en titre qu'elle consultait dans ses contestations avec Rome, XL, 7.

Théonon. Concédée à titre de fief à André et Jérôme Ghisi, IV, 40.

Thériaque. Commerce qu'en faisaient les Vénitiens, XIX, 23.

Thiène (maison de). Eloges des hommes illustres de cette famille, P. J., sect. 4, § 5.

Thiène (Gaetan de); sa vie, P. J., sect. 4, § 5.

Thiepolo (les). Cette famille compte deux doges. Fort ennemie de P. Gradenigo, VII, 9.

Thiepolo (Antoine). Relation de son ambassade en Espagne, 1568, 1578; en Turquie, 1574. — Son rapport sur les forces de l'empire turc, P. J., sect. 5, § 2.

Thiepolo (Antoine). Relation de son ambassade à Rome, P. J., sect. 5, § 2.

Thiepolo (Boémont), fils de Jacques, et gendre de Marc Querini. Ennemi de P. Gradenigo, VII, 9.— Conspire contre ce doge, 10.— Son discours aux conjurés, 11.— Plan de la conjuration, 12, 13.— Exécution de l'entreprise. — Elle est retardée par un orage. — Il perd du temps à laisser piller des boutiques. — Conduit une partie des conjurés vers le palais, 14. — Arrive trop tard sur la place Saint-Marc, 16. — Il est défait. — Il se retire. — Une femme lui jette une pierre qui tue son page. — Il se barricade au-delà du pont de Rialte.—Il se sauve. — Réflexions sur cette conjuration, 17. — Punition des conjurés.—Le palais de Thiepolo est rasé.—Ses armes sont effacées, 18.—Histoire de sa conjuration, P. J., sect. 1, § 3.—P. J., sect. 3, § 5.—*Idem*, par Sivos, P. J., sect. 4, § 5.

Thiepolo (Ermolao), ambassadeur de Venise à Paris; sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Thiepolo (Jacques), gouverneur de Candie sous le titre de duc, V, 2. —Doge en 1228, 4.—Abdique en

1249.—Est l'auteur de la réforme du code vénitien, 14.
Thiepolo (Jacques). Le peuple déclare qu'il le veut pour doge, 1289. —Il s'enfuit, VI, 2.
Thiepolo (Jacques). Son discours au sujet du départ de Zacharie Cornaro, podestat de Montagnana, P. J., sect. 4, § 4.
Thiepolo (Laurent). L'un des deux commandants de la flotte qui bat les Génois devant Saint-Jean d'Acre, en 1258, V, 15.—L'un des ardents défenseurs du patriciat.—Laurent et Jean Dandolo tentent de le tuer, 17.—Doge en 1268, 19. — Les marins le portent sur leurs épaules autour de la place Saint-Marc, *ibid.*—Sa mort.—Ses alliances de famille, 21.—Sa lettre à Saint-Louis, P. J., sect. 3, § 4.
Thiepolo (Laurent), bibliothécaire de Saint-Marc, XL, 4.
Thiepolo (Marc-Antoine), sénateur. Son histoire de la guerre de Chypre, P. J., sect. 3, § 7.
Thiepolo (Marc-Antoine), relation de son ambassade en Angleterre, P. J., sect. 5, § 2.
Thiepolo (Nicolas), ambassadeur de Venise. Sa relation du congrès de Nice, P. J., sect. 3, § 7.—Relation de son ambassade auprès de Charles-Quint, P. J., sect. 5, § 2.
Thiepolo (Nicolas). Relation de son ambassade à Rome, 1560, 1566, P. J., sect. 5, § 2.
Thiepolo (Paul), procurateur. Son histoire de la guerre de Chypre, P. J., sect. 3, § 7.
Thiepolo (Paul). Relation de son ambassade auprès du roi des Romains, 1557, P. J., sect. 5, § 2.
Thiepolo (Paul), ambassadeur à Rome. Sommaire de sa correspondance, P. J., sect. 3, § 7.
Thiepolo (Pierre), fils du doge Jacques Thiepolo. Commande la flotte vénitienne dans la mer de Naples.—Sa retraite devant la flotte impériale.—Va servir avec les Milanais contre l'empereur. — Est vaincu par Erzelin et fait prisonnier.—Frédéric II lui fait trancher la tête, V, 14.
Thiepolo. L'un des électeurs du premier doge, I, 16.
Thiepolo. Les Milanais appellent un Thiepolo pour être gouverneur de leur ville, V, 22.
Thiepolo; sur son élection à la dignité de primecier de Saint-Marc, P. J., sect. 4, § 2.
Thiepolo, ambassadeur de Venise à Paris. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Thiepolo. Banni de Venise à perpétuité, pour être allé, dans un voyage de Suisse, voir Voltaire et J.-J. Rousseau, XXXIX, 16.
Thomaeus (Nicolas-Léonic). Se porte pour médiateur entre les Aristotéliciens et les Platoniciens, XL, 7.
Thomas (Saint), d'Aquin, ne condamne pas la comédie de son temps, XL, 8.
Thomas, archevêque de Cantorbery; assassiné.—Pénitence du roi d'Angleterre sur son tombeau, III, 13.
Thomas, évêque de Feltre, nonce en Allemagne. Ses instructions, P.J., sect. 3, § 7.
Thomas, domestique du duc d'Ossone. Son journal, cité par Gregorio Leti, P. J., sect. 10.
Thomas, académicien, cité XL, 8.
Thomas Thomari, cité XXI, 18.
Thou (de), historien, cité V, 6.—XL, 4, 6, 7.
Thucydide, cité V, 12.—XXXIX, 14.
Thugut (le baron de), premier ministre d'Autriche. S'oppose à ce que les Vénitiens donnent le commandement de leur armée au prince de Nassau, XXXVII, 13.—Sa conférence avec l'ambassadeur de Venise pour encourager la levée en masse des paysans contre les Français, 34.—Autre conférence avec le même après les préliminaires de Léoben, XXXVIII, 5.
Ticho Brahé. Remercie les Vénitiens de leur zèle pour constater

ses découvertes astronomiques, XL, 5.
Tiepolo (J. Bte), peintre, XL, 9.
Tignoso (Nicolas), chef des bandits engagés dans la conjuration de François Carrare, IX, 19.
Timour. V. *Tamerlan*.
Tine, île de l'Archipel. Ravagée par les Turcs, XXVII, 5.—Prise par les Turcs, XXXIV, 12.
Tintoret, peintre vénitien, XXVI, 15.—XL, 9.
Tiraboschi, cité, II, 32.—V, 14.—XIX, 23.—XXI, 17.—XL, 2, 4, 5, 6.—Importance de son ouvrage, 7.—Cité, 8.
Tite-Live. Dit que les Vénètes venaient de la Paphlagonie, I, 3.—V, 3. — Cité, XXIV, 10. — Tite-Live était de Padoue, XL, 2.
Titien (le), peintre vénitien, XXVI, 15.—Meurt de la peste, XXVIII, 1.—Ses peintures brûlées, 6.—Exempté d'une taxe publique, XL, 9.
Tizio (Sigismond). Son histoire de Sienne, P. J., sect. 3, § 6.
Toiles; sur ce commerce, XIX, 23.
Tolède (don Pèdre de), gouverneur de Milan. Reçoit de sa cour l'ordre de rendre Verceil, et ne le rend pas, XXXI, 1.
Tolentino (traité de). Entre la république française et le pape, XXXVII, 25.
Tolentino. v. (*Nicolas de*).
Tolomei (Claude). Son discours au pape Paul III, sur la question de savoir s'il convient de se décider en faveur de la France ou de l'empire, P. J., sect. 3, § 7.
Tomaselli (Fulgence). Sa lettre sur la souveraineté de l'Adriatique, P. J., sect. 1, § 5.
Tomasini (Jacques-Philippe). Ses vies des hommes illustres, citées XI, 28.—Sa bibliothèque manuscrite des historiens d'Italie, P. J., passim.—Son catalogue de diverses bibliothèques italiennes, P. J., passim.
Tomilano (Jules). Son voyage à Candie, P. J., sect. 4, § 6.
Torbole, ville sur le lac de Garde. Les Vénitiens s'en emparent, XV, 5.
Tordisiglia (Emmanuel). Sa relation sur la guerre des Uscoques, P. J., sect. 3, § 8.
Torelli (Joseph), géomètre véronais, XL, 6.
Torello (Guido), général des troupes du duc de Milan, XIII, 12.
Toricello, ville sur le Pô, prise par les Milanais, XIV, 4.
Tortone, ville d'Italie, prise par François Sforce, XVI, 7. — Remise aux Français par le roi de Sardaigne, XXXVII, 1.
Toscane. Traité entre l'empereur Charles VI et le roi d'Espagne Philippe V, pour régler la succession de ce duché, XXXV, 6.—Comment la Toscane échoit à la maison d'Autriche, 9.— Rapports de la république avec la Toscane, P. J., sect. 2, § 1.—Relation des ambassadeurs vénitiens sur cet état, P. J., sect. 5, § 2.
Toscanella, petite ville d'Italie, saccagée par l'armée française, XX, 14.
Toscanella (Horace). Son dialogue entre le sultan Selim et un Vénitien, P. J., sect. 4, § 7.
Toulon. Pris par les coalisés, XXXVI, 15.—Repris par les Français, 18.
Tours. V. *(Concile de)*.
Tradenigo (Pierre), doge en 836, II, 2.—S'associe son fils Jean, 3. —Conduit une flotte contre les Sarrazins. — Reçoit de l'empereur d'Orient le titre de protospataire. —Battu par les Sarrazins à Crotone, 4.—Massacré par la faction Barbolani, 5.
Traducteurs. Premiers traducteurs vénitiens, XL, 3.
Trani, ville du royaume de Naples. Ferdinand II la remet aux Vénitiens, ses alliés, en gage de leurs dépenses, XX, 18. — Rendue par les Vénitiens dans la guerre de la ligue de Cambrai et reprise par eux en 1528, XXV, 13.—Rendue à Charles-Quint par le traité de

Bologne, 1er janvier 1530, 16.
Transylvanie. Les Turcs l'abandonnent à l'Autriche par le traité de Carlowitz, XXXIV, 8.
Trapani. Combat de Trapani où la flotte génoise est battue, V, 3.
Trasimondo (Basile). Conspire contre Carossio, qui avait usurpé le dogat, II, 2.
Trau, ville de Dalmatie. Se soumet aux Vénitiens, II, 21.—Prise par Manuel Comnène.—Assiégée, reprise et presque détruite, 46.—Sa description. — Attaquée sans succès par les Vénitiens, X, 4. — Prise par eux, XII, 15.
Trautmansdorff (le baron Adam de), prend le commandement des forces autrichiennes dans le Frioul, contre les Vénitiens, XXX, 9.
Trébisonde, ville. Lieu des entrepôts du commerce de l'Asie, XIX, 5.
Treilhard (M.), nommé l'un des plénipotentiaires de la république française au congrès de Radstadt, P. J., sect. 18.
Treizenel (le marquis de), ambassadeur de France à Rome; conseil qu'il donne au roi, XXX, 12.
Trésor des Chartes à Paris, P. J., passim.
Treterus (Jacques). Sa *Politica imperialis*, XXII, 12.
Trévi, prise par les Vénitiens, 1431, XIV, 11.—Prise par les Français.—Reprise par les Vénitiens, qui en démolissent les remparts, 1508, XXII, 7.
Trévisan (Jacques), citadin; élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Trévisan (Paul), auteur d'une description de l'Ethiopie, faite en 1483, XL, 5.
Trevisani ou *Trivisani* (la famille des) se trouve exclue en partie du grand-conseil, VI, 14.
Trevisani (Ange), provéditeur de la flotte; entre dans le Pô. — La flotte y est détruite par le canon du duc de Ferrare. — Le provéditeur est condamné à l'exil, XXII, 17.
Trevisani (Dominique); son discours contre le pape Jules II, XXII, 5.
Trevisani (Dominique); rapport de son ambassade en Turquie; 1554, P. J., sect. 5, § 2.
Trevisani (Jacques), désigné par Th. Moncenigo, comme digne du dogat, XIII, 5.
Trevisani (Jean), amiral vénitien; bat la flotte génoise à Trapani, V, 3.
Trevisani (Marc-Antoine), doge, 1553; sa pénitence. — Sa mort, XXVI, 14. — Son oraison funèbre, P. J., sect. 4, § 4.
Trevisani (Melchior), amiral vénitien, meurt de chagrin de la perte de Modone, XXI, 1. — Avait opiné dans le conseil contre l'alliance de la république avec Louis XII, 5.
Trevisani (Nicolas), amiral de la flotte vénitienne dans le Pô. — Battu par les Milanais sous Pavie. — Se sauve. — On lui fait son procès, XIV, 12.
Trevisani (Paul), citadin. — Elevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Trevisani (Zacharie); son discours à Grégoire XII, et à Benoît XIII, P. J., sect. 3, § 6.
Trevisani (Zacharie) le jeune; son discours au pape Paul II, P. J., sect. 3, § 6.
Trevisani (Zacharie). Son éloge par Guarini, P. J., sect. 4, § 4.
Trévise, ville. On croit qu'elle était un des trois ports concédés à la république par l'empereur Othon III, II, 24. — Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Condition des nobles dans cette ville au XIVe siècle.—Elle était sous l'autorité de la maison de Romano, VI, 9. — Sous la domination de Mastin de la Scala, VIII, 4. — Cédée à la république par la Scala, à la paix de 1338, 6. — Assiégée en 1356, IX, 1. — Les Vénitiens demandent l'investiture de la Marche trévisane à l'empereur, qui la leur refuse, 5. — Ils cèdent cette

province au duc d'Autriche en 1381, X, 28. — Qui la rend à François Carrare, XI, 3. — Il y est assiégé par les Vénitiens et les Milanais, 7.—La république prend possession de cette ville, en 1388, 8. — Les habitants riches envoient porter des paroles de soumission aux Autrichiens. — La ville est sauvée par un cordonnier, 1508, XXII, 10.—La province de Trévise, réunie à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.— Suppression du Gymnase de Trévise, XL, 4. — Décret en faveur de cette ville, P. J., sect. 3, § 7. — Son histoire, P. J., sect. 4, § 1.

Trévise (bibliothèque de), P. J., passim.

Tribunitiennes (familles); ce que c'était, X, 29. — Leur énumération, XXXIX, 1.

Tribuno (Dominique), paraît avoir été doge. — Son nom ne se trouve sur aucune liste, mais on a retrouvé un document sur lequel on lit sa signature, P. J., liste des doges, à la fin du VIe vol.

Tribuno (Pierre), doge en 888; fortifie Venise, II, 9.

Tribuns; magistrats des nouvelles colonies formées dans les lagunes; il y en avait un par île. — Ils étaient annuels. — Ils rendaient compte de leur administration, I, 7. — Variations dans leur nombre et les limites de leur pouvoir. — Distinction en tribuns majeurs et tribuns mineurs, 12. — Ils sont supprimés en 697, 16. — Deux tribuns adjoints au doge, 20.

Trieste. Sa soumission aux Vénitiens en 997, problématique, II, 21. — Sa révolte punie, V, 23. — Nouvelle révolte soutenue par le duc d'Autriche. — Siége de deux ans. —Soumission en 1369.—Construction de la citadelle, IX, 17. — Prise par les Génois, qui détruisent la citadelle, X, 26. — Passée sous la domination de l'empereur, elle veut attirer le commerce de l'Adriatique. — Les Vénitiens lui font la guerre. — Le pape accommode ce différend. — Conditions de cet accommodement, XVII, 5. —Prise de Trieste par les Vénitiens, XXI, 28. — Les habitants les chassent, XXII, 10. — Demeure définitivement à l'Autriche par le traité de Noyon, 1516, XXIV, 18. — L'empereur Charles VI forme un établissement maritime à Trieste, XXXV, 6. — Trieste déclarée port-franc, 10.

Trino, ville cédée au duc de Savoie par le duc de Mantoue, XXXII, 8.

Tripoli de Barbarie. Traité de la république avec cette régence. — Rupture. —Une escadre oblige les Barbaresques à exécuter le traité, XXXV, 17.

Tripoli de Syrie; les Vénitiens envoient inutilement une flotte pour la secourir. —Cette place est prise d'assaut par le soudan d'Égypte, VI, 4.

Trissino (Jean-George); conception de son poëme de l'*Italie délivrée des Goths*. — Sa tragédie de Sophonisbe, XL, 8.

Trissino (Léonard), émigré vicentin, envoyé pour prendre possession de Trévise au nom de l'empereur, XXII, 10. — Commande dans Padoue. —Y est surpris, 13.

Trivulce (Ambroise), demande que le nouveau duc de Milan, François Sforce, ne porte aucune atteinte aux immunités de la ville, XVI, 10.

Trivulce (Jean-Jacques, gouverneur de Milan pour Louis XII; perd cette province, XXI, 8. — Reprend Concordia. — Entre dans la Romagne, XXIII, 10. — Propose à Louis XII, de se réconcilier avec les Vénitiens, XXIV, 5. — Repasse les Alpes en 1513, 7. — On lui attribue le mauvais choix du camp où les Français perdirent la bataille de Novarre, 8. — Commande la réserve à la bataille de Marignan, 14. — Passe au service

des Vénitiens. — Commande leur armée en 1515. — Assiége Brescia sans succès. — Soupçons qui s'élèvent contre lui. — Il quitte le service de la république, 16.

Trivulce (Théodore), nommé au commandement de l'armée vénitienne, XXIV, 16.— Sa retraite vers le Milanais à l'arrivée de l'empereur. — Il inspire à ce prince des soupçons sur la fidélité des Suisses. — Remet le siège devant Brescia, qui se rend, 1516, 17.—Envoyé avec l'armée vénitienne à la disposition du maréchal de Lautrec. — A ordre de prendre peu de part à la guerre. — Défection de ses troupes à l'attaque de Milan. — Il est fait prisonnier, XXV, 24.

Trois portes (passage des); sa situation, X, 7.

Trono (André), ambassadeur de Venise à Paris; sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Trono (Ange); rapport de son ambassade en Perse, P. J., sect. 5, § 2.

Trono (Nicolas), doge, 1471. Sa fortune, XVII, 7. — Sa mort, 8.— Son éloge, P. J., sect. 4, § 4.

Trono (Vincent), instruction qui lui fut donnée, lorsqu'il alla complimenter le roi d'Espagne, sur l'acquisition du Portugal, P. J., sect. 3, § 7.

Troye, bourg de ce nom au fond de l'Adriatique, I, 3.

Truguet, amiral, commande une flotte française dans la Méditerranée, XXXVI, 13.

Tunis. Il s'y tenait autrefois des foires célèbres, XIX, 14.— Sollicite les Vénitiens de reprendre leurs relations commerciales avec l'Afrique, 16. — Traité des Vénitiens avec cette puissance.—Le bey rompt le traité.—Guerre. — Nouveaux arrangements, XXX, 17.

Turin, ville. Congrès qui se tient à Turin, pour terminer la guerre de Chiozza. — Conditions de cette paix, X, 28.

Turin (bataille de), gagnée par les Impériaux sur les Français, XXXIV, 10.

Turini (Antonio), syndic de la val Sabbia; son rapport sur les évènements de Salo, XXXVII, 33.

Turnebe, sa traduction de la relation de l'ambassade de Marc-Antoine Barbaro, en Turquie, en 1686, P. J., sect. 5, § 2.

Turquie. Rapports entre la république et cet empire, P. J., sect. 2, § 1.—Rapports des divers ambassadeurs vénitiens sur cet empire. — Relations des fêtes qui eurent lieu en 1582, à l'occasion de la circoncision d'un fils du grand-seigneur. — Rapport d'Antoine Thiepolo sur les forces de cet empire. — Prières faites à Cp., pour la guerre de 1715. — Lettre du grand-seigneur à Philippe V, roi d'Espagne. — Relations de la déposition d'Achmet III, 1730.—Du visir Osman, 1732.—De la marche du grand-visir, contre les Moscovites, 1736.—Description de l'établissement des chrétiens à Péra.— Description du sérail du grand-seigneur, P. J., sect. 5, § 2.

Turre (Raymond), patriarche d'Aquilée; son concile provincial, P. J., sect. 4, § 2.

Tyr. Le siége de cette ville est résolu. — Prise de cette ville, II, 40.

U.

Uberti (François); sa lettre à Sabellicus, P. J., sect. 4, § 3.

Udine, capitale du Frioul, prise et reprise par les Hongrois et les Vénitiens, XII, 6. — Assiégée et prise par les Vénitiens. — Passe sous leur domination avec le Frioul, 1420, 14.— Prise par les Autrichiens. —Reprise par les Vénitiens, 1514, XXIV, 11. — On

fortifie cette place, XXVI, 15.— Erigée en archevêché, XXXV, 13, —Prise par les Français, XXXVII, 26. — Ecrit de Jérôme Valvassori, sur l'agrandissement de cette ville, P. J., sect. 4, § 5.
Ukraine. Cette province cédée à la Pologne par les Turcs, XXXIV, 8.
Ullus-ali, roi d'Alger, commande l'aile gauche de la flotte turque à la bataille de Lépante, XXVII, 15. — Sa belle manœuvre, 16.
Ulric, patriarche d'Aquilée; son expédition sur Grado. — Il est vaincu. — Singulier tribut qu'on lui impose, II, 45.
Umago. V. *Humago*.
Union (Ligue de la sainte) XXIII, 12.
Universités dans l'état de Venise, XL, 4.
Université de Padoue. Stipulation en faveur de cette université dans l'acte de prise de possession de Padoue, XL, 28. — Ancienne illustration de cette université, XL, 3. — Les Vénitiens lui donnent des priviléges. —L'université de Bologne avait été réunie à celle de Padoue.— Magistrature instituée pour diriger cet établissement. — Choix des professeurs. — Primitivement il était fait par les élèves. — Nombre des chaires. — Il y avait pour chacune un professeur indigène et un professeur étranger. — Traitement des professeurs. — Professeurs illustres.—18,000 étudiants. — Bibliothèque. — Jardin botanique. — Ecole d'agriculture. — Observatoire, XL, 4. — Autorité dont jouissaient les jurisconsultes de cette école, 7. — Ses professeurs ne donnent point d'avis en matière de jurisdiction, sans en rendre compte. — Ses statuts, P. J., sect. 1, § 2. — Lettre de Rossi, sur cette université, P. J., sect. 3, § 9. — Divers écrits sur cette université, P. J., sect. 4, § 3.
Université de Venise, fondée en 1470. — On n'y enseigne ni la théologie, ni la jurisprudence.— Choix des professeurs. — Noms illustres sur cette liste, XL, 4.
Urbain VI, pape, offre la couronne de Naples à Charles de la Paix, neveu du roi de Hongrie, X, 28. — Sa rivalité avec Clément VII. — Ses cruautés, XI, 4. — Traité d'apostat et d'ante-christ par les cardinaux qui l'avaient élu, XII, 2.
Urbain VIII, pape, empêche la république d'élever un monument à Paul Sarpi, XXIX, 14.—Donne aux cardinaux le titre d'éminence. — La république le leur refuse, XXXII, 15. —Le pape fait arrêter le consul vénitien à Ancône, et enlever du Vatican l'inscription qui rappelait les services rendus par la république à Alexandre III, 17. — Son décret qui donne aux cardinaux le titre d'éminence, 1630, P. J., sect. 3, § 8.
Urbani (Prosper), son écrit en faveur des Vénitiens, au sujet de la guerre des Uscoques, P. J., sect. 3, § 8.
Urbin (le duc d') général de l'armée vénitienne; son attaque infructueuse contre Milan. — Mot de Guichardin à ce sujet, XXV, 10. — Suit avec circonspection l'armée impériale dans sa marche sur Rome, 11. — Arrive à la vue de Rome. — Manque de vigueur pour secourir le pape, 12. — Coopère à la prise de Pavie, 13. — Nommé général des troupes de débarquement envoyées contre les Turcs, XXVI, 6. — Rapports de la république avec ce prince, P. J., sect. 2, § 1. — Discours du duc d'Urbin sur la ligue contre les Turcs, en 1570. P. J., sect. 3, § 7.
Urbin (François-Marie de la Rovère, duc d'); son discours aux Vénitiens pour les engager à se liguer contre les Turcs, P. J., sect. 3, § 7.
Urbin (Guibald de la Rovère, duc

d'); sa lettre au doge, P. J., sect. 3, § 7.
Urbin (le fort d'), occupé par les Français, XXXVII, 8.
Urboise (André d'), l'un des deux premiers qui atteignent le haut des remparts de Cp., dans l'assaut du 12 avril 1204, IV, 33.
Urrahim - effendi, anecdote qu'il raconte sur le sultan Ibrahim, XXXIII, 1.
Urse, doge en 726, I, 17. — Enlève Ravenne aux Lombards, et y rétablit l'exarque, 18. — Est égorgé, 19.
Urse (Othon), podestat à Raguse, II, 23.
Urse (fils d'Othon), podestat à Spalato, II, 23.
Urse (Théodat), maître de la milice en 739, I, 19. — Doge en 742.—Privé du trône et de la vue en 755, 20.
Urseolo (Dominique), 3ᵉ fils de Pierre Urseolo II. S'empare du dogat sans élection en 1030.—En est chassé, II, 29. — Toute sa famille est proscrite, 30.
Urseolo (Othon), fils de Pierre Urseolo II, doge en 1005.—Epouse la fille du roi de Hongrie. — Reprend le territoire de Loredo envahi par les habitants d'Adria, II, 25. — Bat le roi des Croates, 26. — Est chassé du trône et exilé, 27. — Rappelé. — Sa mort, 28.
Urseolo (Pierre), 1ᵉʳ du nom, doge en 976. — Fait rebâtir l'église de Saint-Marc. — Remporte une victoire sur les Sarrazins. — S'évade pour embrasser la vie monastique. — Est canonisé, II, 16.
Urseolo (Pierre), 2ᵉ du nom, doge en 991. — Calme les factions. — Procure quelques ports à la république.—Obtient des concessions de l'empereur d'Orient, et des soudans d'Egypte et de Syrie. — Sa réponse aux Narentins, qui réclament le tribut, II, 20. — Fait la conquête de la Dalmatie. — Marie sa fille avec Etienne, fils de Mulcimir, roi de Croatie. —Prend Curzola et Lesina, 21. — Bat les Narentins et les réduit, 22.—Prend le titre de duc de Dalmatie, 23.— Sa munificence. — On lui associe son fils, qui épouse une nièce des empereurs d'Orient, Basile et Constantin. — Il perd son fils de la peste. — Il meurt lui-même, et lègue les deux tiers de son bien à la république, 24.
Urseolo (Urse), patriarche de Grado, fils de Pierre Urseolo II, conspire contre le doge Pierre Centranigo. —Fait déclarer Dominique Flabenigo, traître à la patrie. — Est chargé du gouvernement par interim. — S'en démet, II, 28.
Ursins (les), nobles romains. — Leur humilité devant le tribun Cola Rienzi, VI, 9.
Urso (Marc), v. *Orso*.
Ursule (sainte), v. *bibliothèque*.
Uscoques. Peuplade des côtes de l'Albanie. — Se réfugie dans les îles du golfe de Quarnero. — Deviennent pirates. — La république arme contre eux, XXVII, 1. — Continuation de leurs pirateries, XXVIII, 2. — Leurs historiens, XXX, 1. — Signification du mot Uscoque.— Ils défendent la forteresse de Clissa contre les Turcs. — Ferdinand d'Autriche les reçoit à Segna. — Leurs pirateries occasionnent des plaintes des Turcs, qui somment la république d'y mettre un terme, 2.—Leurs progrès. —L'Autriche les protège, 3.—Les Turcs attaquent les Uscoques et l'Autriche.—Efforts des Vénitiens pour réprimer les pirates. — On expose leurs têtes sur la place Saint-Marc, 4. — L'Autriche les châtie.—Le gouverneur autrichien est massacré, 5. — Continuation de leurs pirateries. — Ils enlèvent une frégate vénitienne, et surprennent la ville de Pola. — Tâchent de brouiller la république avec les Turcs. — Surprennent et

enlèvent un provéditeur, 6. — Nouveaux pillages, 7. — Ils prennent une galère vénitienne et massacrent le capitaine. — L'Autriche refuse de la faire rendre. — Les ports des Uscoques sont bloqués. — Irruption en Istrie, 8. — Représailles. — Désordres. — Retraite des Vénitiens sous Palma-Nova. — Ils envahissent le comté de Gorice. — Siége de Gradisca, 9. — Continuation de la guerre. — Le siége est levé. — Actes de cruauté, 10. — La république cherche des alliés. — La France et l'Espagne font conclure la paix. — Discours du chancelier de France aux ambassadeurs vénitiens — Ils signent le traité sans avoir des pouvoirs. — Le traité est ratifié. — Il consomme la dispersion des Uscoques. — Ce que cette guerre avait coûté, 12. — Raisons de la guerre des Vénitiens contre les Uscoques, P. J., sect. 3, § 8. — Leur histoire par Minuccio Minucci et par Paul Sarpi, P. J., sect. 4, § 1.

Ussum-Casan, roi de Perse; son alliance avec la république contre les Turcs, XVII, 6. — Son armée. — Les Vénitiens lui fournissent de l'artillerie. — Terrible bataille de trois jours. — Il se retire. — Guerre civile dans ses états, 8.

Usuriers. N'étaient pas justiciables du saint-office, V, 25.

Uxelles (le marquis d'), commandant de l'armée de Mantoue; relation de ce qui s'y est passé, 1630, P. J., sect. 5, § 8.

Uxelles (le marquis d'), tué à Candie, XXXIII, 24.

Uzeda (le duc d'), favori de Philippe III, XXXI, 6. — Se met dans le cortége du duc d'Ossone, lors de son entrée à Madrid, 33.

V.

Vaila, (bataille de), v. *Agnadel*.

Vaisseaux français. Nombre des vaisseaux français, entrant annuellement à Venise, P. J., sect. 2, § 5.

Val Camonica, cédée aux Vénitiens par le duc de Milan, 1426, XIII, 16. — Occupée par leur armée sous Carmagnole, en 1427, XIV, 8.

Valaresso (Alvise), commissaire pour faire un rapport sur les revenus du clergé, XXXV, 22.

Valaresso (Jérôme), noble vénitien établi dans la Morée. — Sa trahison. — Son supplice, XVII, 3.

Valaresso (Louis), s'oppose à la cession de Candie aux Turcs, XXXIII, 12. — Sa lettre au doge sur son élection en 1623, P. J., sect. 3, § 8.

Valaresso (Zacharie), son poëme sur la conjuration de B. Thiepolo, P. J., sect. 3, § 5.

Valaresso (Zacharie). Son rapport sur les approvisionnements de Venise, XXXVIII, 2.

Valaresso (Zacharie), bibliothécaire de Saint Marc, XL, 4. — Auteur tragique, 8.

Valeggio, ville de Lombardie, cédée aux Vénitiens par le duc de Milan, XV, 16.

Valence (le général). Ses instances au général Miranda pour empêcher la retraite de l'aile gauche des Français à la bataille de Nerwinde, XXXVI, 15.

Valençay (le commandeur de). Sa mission pour offrir à la république les secours de l'ordre de Malte contre les Turcs, 1639, P. J., sect. 3, § 8.

Valenciennes. Prise par les Autrichiens, XXXVI, 15.

Valerio (Augustin), cardinal, évêque de Vérone. Son ouvrage *de reip. venetæ laudibus*. — *De utilitate capiendâ ex rebus Venetorum*, P. J., sect. 1, § 1. — Sa lettre à Bernard Navagier, ambassadeur à Rome, P. J., sect. 3, § 7. — Son écrit sur l'histoire de la république, *ibid.* — Ses exemples de prudence, tirés de l'histoire de Venise. —

Justification des Vénitiens après l'occupation de Ferrare par le saint siége, P. J., sect. 4, § 7.

Valerio (Nicolas), avogador. Chargé des recherches et arrestations dans la conjuration de 1618. — Ses recherches dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne, P. J., sect. 11.

Valesso (déroute de). Les Vénitiens mis en fuite par l'arrivée de l'armée autrichienne, 1630, XXXII, 7.

Valier (Augustin), cardinal. Il essaie de défendre les Vénitiens dans le consistoire, XXIX, 5.

Valier (Bertuce), doge, 1656, XXXIII, 16.— Vote pour acheter la paix par la cession de Candie. — Sa mort, 18.

Valier (Christophe). Relation de son ambassade en Turquie, 1615, P. J., sect. 5, § 2.

Valier (Sylvestre), doge, 1694, XXXIV, 6.—Sa mort, 8.— Bibliothécaire de St-Marc, XL, 4.

Valincourt (Mathieu de), l'un des croisés français devant Cp., en 1202, IV, 17.

Valle (François della). Son éloge d'Alvise Gritti, P. J., sect. 4, § 4.

Valliero, cardinal. Son histoire philosophique de Venise, inédite, XL, 7.

Valori (Barthélemi), ambassadeur des Florentins à Milan, XIII, 2.

Valori, ambassadeur de Florence à Paris. Lettre de lui citée XXI, 21.

Valteline, province sujette des Grisons. Se révolte à l'instigation de la maison d'Autriche. — Intervention de la France et de Venise. — Guerre, XXXII, 1. — Traité de Monzon, qui la termine, 5. — Avis sur la fortification de la Valteline, P. J., sect. 3, § 8. — Affaires de la Valteline, *ibid.*— La Valteline veut se séparer des Grisons, P. J., sect. 18.

Valvasone (Etienne). Son poëme de la chasse, XL, 8.

Valvalsone (Jacques). Son histoire du Frioul sous quatorze patriarches, P. J., sect. 4, § 1.

Valvassori di Maniaco (Jacques). Sa description des marches des Turcs dans le Frioul, P. J., sect. 3, § 6. — Son écrit sur Udine, P. J., sect. 3, § 7.

Valvassori (Jérôme). Son écrit sur l'agrandissement de la ville d'Udine, P. J., sect. 4, § 1.

Vampais (Etienne de). Sa lettre sur l'arrestation du roi de Portugal Don Sébastien, P. J., sect. 3, § 7.

Vandalin (Nicolas), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.

Van der Mylen, ambassadeur hollandais. Sa relation sur Venise, P. J., sect. 2, § 1.

Vannes, ville de l'Armorique. Quelques auteurs prétendent que les Vénètes en sont originaires, I, 3.

Varchi (Benoît). Son histoire de Florence, citée XXV, 12, 16.— XXXIX, 2, 15.

Varillas, historien, cité, XVI, 13.

Varna (bataille de), gagnée par Amurath II, sur les croisés, 1444, XV, 18.

Vaseh (Regnier), général des troupes vénitiennes. Sa mésintelligence avec les provéditeurs.—Il donne sa démission, IX, 21.

Vatace (Jean), empereur de Nicée. Soutient une révolte de Candie, V, 3, 4. — Bat Robert de Courtenai, empereur de Cp., 7.—Est battu par Jean de Brienne, et deux fois par les amiraux vénitiens, 8. — Fait une trève avec l'empereur latin. — Sa mort, 9.

Vatican (bibliothèque du), P. J., passim.

Vatinius, général romain. Sa lettre à Cicéron au sujet de l'attaque infructueuse contre Lesina, II, 21.

Vaubois (le général). Ses services à la bataille de Roveredo, XXXVII, 14. — Obligé de se retirer le long de l'Adige, 17.

Vecchia, sergent de bataille à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.

Vegia, île de la Dalmatie. La république la confisque, XVII, 18.—

Ravagée par les Uscoques, XXX, 3.
Velletri (bataille de), gagnée par les Vénitiens sur l'armée du roi de Naples, XVIII, 5.
Vendramini ou *Vendramino* (André), banquier. Élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Vendramini (André), doge, 1476. Sa fortune. — Il était d'une famille ennoblie après la guerre de Chiozza, XVII, 9. — Sa mort, 10. — Sa lettre aux Florentins sur la conjuration de Pazzi, P. J., sect. 3, § 6.
Vendramini (François). Relation de son ambassade en Espagne, 1595, P. J., sect. 5, § 2.
Vendramini (le cardinal). Ne croit pas à l'existence de la conjuration de 1618, XXXI, 2.
Vendôme (le duc de), commande l'armée française en Italie. Bat les Impériaux à Luzara et à Cassano. — Veut couper les digues de l'Adige. — Rappelé en Flandre, XXXIV, 10.
Vénéroni (Jean). Son recueil des négociations de MM. d'Argenson à Venise, P. J., sect. 5, § 1.
Vénètes, habitants de la Vénétie. Opinions sur leur origine. — L'abbé Denina les fait venir de la Scythie. — Se montrèrent constamment les alliés des Romains. — Furent préservés long-temps par leurs marais des invasions des Gaulois, I, 3. — Sont restés ignorés pendant dix siècles. — Secoururent Rome contre les Gaulois. — Fournissent un contingent contre Annibal, 4. — Embrassent de bonne heure le christianisme, 7.
Venetiano (Dominique). A introduit, dit-on, la peinture à l'huile en Italie, XL, 9.
Vénétie (la). Etait le nom que les Romains donnaient à une province de l'Italie septentrionale sur la côte de l'Adriatique, I, 3. — On ignore quand elle fut conquise par les Romains. — Était une des dix-sept provinces de l'empire, d'après la division établie par Constantin, 4. — Envahie par les Goths, vers l'an 400, 5. — Et par les Huns, en 452, 6.
Venier (la famille des). Prétendait descendre de la famille Valeria de Rome, XXXIX, 2.
Venier (André). Appuie la proposition d'une alliance entre la république et l'empereur, XXI, 27.
Venier (Antoine). Chargé de la défense de Ténédos avec Charles Zeno, IX, 26.
Venier (Christophe), capitaine d'une galère vénitienne. — Surpris et massacré par les Uscoques, XXX, 7.
Venier (Daniel), provéditeur-général en Candie. Discours de Jean Vergizzi sur sa mort, P. J., sect. 3, § 7.
Venier (François), doge, 1554. Sa mort, 1556, XXVI, 14.
Venier (François), ambassadeur de Venise à Paris. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Venier (Jean-Antoine), sénateur. Sur les actes du conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Venier (Jérôme), bibliothécaire de St-Marc, XL, 4.
Venier (Léonard), ambassadeur de Venise à Milan. Massacré par le peuple, XVI, 10.
Venier (Maffeo), archevêque de Corfou, auteur tragique, XL, 8.
Venier (Maffeo). Relation de la Turquie, 1582, P. J., sect. 5, § 2.
Venier (Marc), l'un des conjurés contre P. Gradenigo, VII, 10.
Venier (Marc). Conspire sans succès en faveur de la reine Charlotte de Lusignan contre la reine de Chypre, Catherine, XVII, 15.
Venier (Marc), commandant de Modone, prise par les Turcs, XXXIV, 13.
Venier (Sébastien), généralissime de mer dans les guerres de Chypre, XXVII, 10. — Rassemble ses forces et se rend à Messine, 11. — Fait pendre des officiers espagnols qui avaient insulté un capitaine vénitien. — Brouillerie qui en résulte

entre lui et don Juan d'Autriche, 15. — Part qu'il prend à la bataille de Lépante, 16. — Doge, 1576.— Sa mort, 1578, XXVIII, 1.

Venier (Sébastien), conseiller du doge. Opine pour l'alliance de la république avec la Hollande, XXX, 11.

Venier. Se pend de désespoir, dit-on, pour n'avoir pu empêcher l'élection au dogat de Marc-Antoine Memmo, XXX, 1.

Venier, l'un des chefs de l'arsenal. Est relégué à Palma-Nova pour révélations faites à la Russie, XXXV, 15.

Venise (la ville de). Rialte et les îles environnantes prennent le nom de Venise, I, 24. — S'entoure de quelques fortifications. — Le port est fermé de chaînes, II, 9.—Évaluation des maisons de cette capitale, en 1482, III, 2. — Emeute à Venise occasionnée par un impôt sur les farines.—La ville est pavée en brique, V, 17. — Disette, en 1269, 20. — Tremblement de terre et inondation, 1280, 24. — Description de Venise, VII, 13. — Dénombrement de la population, en 1334, VIII, 5.—Tremblement de terre, en 1348. — Peste qui enlève la moitié de la population, 13. — Peste de 1358, IX, 6. — Proposition de transférer le gouvernement de Venise à Candie pendant la guerre de Chiozza, X, 13. — Peste de 1382, XI, 3.— Ouragan, 1410, XII, 5. — Peste, en 1413. — Beau décret à cette occasion, 7.—Sa population vers 1420. — Estimation des maisons. — Blé qu'on consommait à Venise.—Prix moyen du blé.—Prix des maisons, 16. — Peste de 1423.— Construction du Lazareth, XIII, 6. — Les beautés de cette ville frappent Philippe de Commines, ambassadeur de Louis XI, XVI, 21. — Peste de 1478.—Incendie.—Disette, XVII, 10.—Sa population au 15ᵉ siècle, XIX, 12.—On y demande un port franc, 16. — Incendie et tremblement de terre, 1503, XXI, 21. — Peste de 1575, XXVIII, 1. — Population de cette capitale, en 1619, XXXII, 9. — Peste qui enlève à Venise soixante mille habitants, 17. — Venise déclarée port franc. —Variations à ce sujet.—Inconvénient de ce système, XXXV, 10. — Sa population à la fin du 18ᵉ siècle.—États des naissances et des morts, 19.—Joie des Vénitiens en apprenant l'arrivée du maréchal de Wurmser en Italie et ses premiers succès contre les Français, XXXVII, 10. — Situation défensive de Venise à l'approche des Français, XXXVIII, 2. — Révolution à Venise, 10. — Entrée des Français dans Venise.—Démolition des prisons de l'inquisition d'état, 12.— Anarchie dans la nouvelle république, 13. — La ville de Venise cédée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, 15. — Réclamations contre cette cession dans le corps législatif de France, 17. — Les Autrichiens entrent dans Venise et en prennent possession, 19.—Sa description, P. J., sect. 2, § 2. — Sa population, P. J., sect. 2, §3. — Estimation de la valeur des maisons de Venise, P. J., sect. 3, § 2.—Occupation de Venise par les Français. — Manifeste du nouveau gouvernement démocratique établi à Venise, P. J., sect. 18.

Vénitiens (les), tragédie de M. Arnault, XXXII, 11.

Ventura (Secondini). Sa chronique d'Asti, citée XIV, 13.

Venturati (Etienne), son histoire de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.

Venturi (Leonigo), l'un des bienfaiteurs de la bibliothèque de Saint-Marc, XL, 4.

Vera ou *Bera* (don François de), ambassadeur d'Espagne à Venise. Sa relation sur Venise, citée V, 20. —P. J., sect. 2, § 1.

Verardes (les), se trouvent exclus du grand-conseil, VI, 14.

Verceil, ville d'Italie, prise par les Espagnols, XXX, 14. — Ils dif-

fèrent l'évacuation de cette place après la paix, XXXI, 1.
Verdier (le général), blessé à Arcole, XXXVII, 18.
Verdizzotti (François), auteur des *Fatti veneti*, cité II, 47.—VII, 3, 5, 7, 12.—IX, 17.—XI, 9, 16.—XII, 14.—XIII, 7, 11, 15.—XIV, 5, 7.—XVI, 10, 22.—XXI, 15, 22, 23.—XXII, 5, 10.—XXVI, 9.
Verdun (la ville de), faisait le commerce des eunuques, II, 15.
Vergennes (le comte de), ambassadeur de France à Venise. Sa correspondance, citée, XXXV, 22.
Vergère (Paul), son histoire des princes de Carrare, P. J., sect. 4, § 1.
Vergère (Pierre-Paul), évêque de Capo-d'Istria et nonce apostolique, embrasse les opinions de Luther, XXVI, 1.
Vergerio (Pierre-Paul). Son livre de *Politica Venetorum*, P. J., sect. 1, § 1. — Son oraison funèbre de François Carrare l'ancien, P. J., sect. 4, § 4.
Vergizzi (Jean). Son discours sur la mort de Daniel Venier, provéditeur à Candie. — Son discours sur le départ de Candie du provéditeur Luc Michieli, P. J., sect. 3, § 7.
Verne (le général), blessé à Arcole, XXXVII, 18.
Vernede (le chevalier), commandant de l'artillerie à Candie pendant le siége, XXXIII, 21.
Verninac (M. de), ambassadeur de la république française près la Porte ottomane. — Note par laquelle il propose aux Vénitiens l'alliance de la France. — Intervention et mot du Reiss - Effendi à ce sujet, XXXVII, 9.
Vero (Jean-Baptiste), historien vénitien, cité III, 15. — Diverses éditions de son ouvrage. — Ce n'est pas lui, mais son continuateur qui a rapporté la conjuration de 1618, P. J., sect. 10. — Ses lettres, P. J., sect. 4, § 7.
Vérone demande du secours aux Vénitiens contre les habitants des bords du lac de Garde, II, 3. — Entre dans la ligue des villes lombardes, III, 19. — Condition des nobles, dans cette ville, au XIIe siècle. — Elle était sous l'autorité de la maison de Romano, VI, 9. — Sous la domination de Mastin de la Scala, VIII, 4. — Le seigneur de Padoue s'en empare, XI, 24. — Assiégée par les Vénitiens. — Capitule. — Vaine cérémonie de soumission volontaire, 1405, 25. — Conspiration qui éclate dans cette ville, en 1410, contre les Vénitiens, XII, 5. — L'empereur Sigismond refuse de donner à la république l'investiture de Vérone, 7. — Surprise de cette place par les Milanais, XV, 12. — Les Autrichiens en prennent possession, XXII, 10. — Discours de Pierre Bembo, envoyé du pape, pour déterminer les Vénitiens à céder Vérone à l'empereur, XXIV, 12. — Assiégée par les Vénitiens et les Français, 1516. — Rendue à la république par le traité de Noyon, 18. — Mot du général Bonaparte sur Vérone. — Terreur des habitants de Vérone à l'approche de l'armée française. — Les Français occupent cette ville, XXXVII, 6. — Ils l'évacuent à l'approche du maréchal de Wurmser, 10. — La ville ferme ses portes aux Français, après la bataille de Castiglione. — Ils les enfoncent à coups de canon, 12. — Projet des Autrichiens concerté avec les Vénitiens, pour surprendre les Français qui occupaient Vérone, 20. — Levée en masse dans le Véronais. — Vérone envoie des détachements pour combattre les insurgés. — Les Véronais levés en masse contre les Français arborent une cocarde. — Le ministre d'Angleterre à Venise la porte. — — Les généraux français veulent faire opérer le désarmement de la levée en masse, 33. — La levée est de trente mille hommes, 34. — Les Vénitiens éludent le désarmement et introduisent des troupes dans

Vérone, 36. — Situation de cette ville, 38. — La discorde éclate. — — Français massacrés. — Les forts tirent sur la ville. — Massacre dans les hopitaux, 39. — Les forts sont assiégés. — Les généraux Chabran et Victor viennent au secours, 40. — La ville se rend, 41. — Toute la province de Vérone sur la rive gauche de l'Adige, réunie à l'Autriche, par le traité de Campo-Formio, et la partie de la rive droite réunie à la république cisalpine, XXXVIII, 15. — École militaire à Vérone, très-peu fréquentée, XL, 4. — Histoires de cette ville par divers auteurs, P. J., sect. 4, § 1. — Lettres des généraux Balland et Kilmaine au général Bonaparte, sur le massacre des Français dans Vérone, et l'insurrection de cette ville. — Sa punition, P. J., sect. 18.

Veronese (Paul), peintre, XXVI, 15. — XXVIII, 6. — XL, 9.

Verrazano (Pierre-André). Son ouvrage sur les affaires d'Italie, à la fin du xv[e] siècle, P. J., sect. 3, § 6.

Verrerie, grand objet de commerce pour les Vénitiens. — Peinture sur verre, XIX, 23. — Débit des produits de cette manufacture, 24.

Vesalius, anatomiste, professeur à Padoue, XL, 4.

Vèse (Étienne de), valet-de-chambre de Charles VIII, et puis sénéchal de Beaucaire. — Ministre gagné par les ambassadeurs de l'empereur, XVIII, 17. — Accusé par l'histoire des imprudences du roi, XX, 2. — Fait les fonctions de connétable à Naples au couronnement, 11.

Vertmiller, commandant en second de l'artillerie à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.

Vertot (l'abbé de), historien, cité V, 8. — VIII, 8.

Viande. Ferme de la viande. — Ce qui s'en consomme à Venise. — Droits qu'elle paie, P. J., sect. 2, § 5.

Vianolo, historien de Venise, cité XVI, 18.

Viari (Thomas), battu avec une escadre vénitienne, par les Génois. — Condamné à une prison perpétuelle, VIII, 3.

Viaro (Jacques); la république lui concède en fief Gallipoli avec le titre de duché, IV, 40.

Vicence, ville d'Italie; entre dans la ligne des villes lombardes, III, 19. — Était gouvernée par le marquis d'Este à la fin du XIII[e] siècle, VI, 9. — Sous la domination de Mastin de la Scala, VIII, 4. — Cédée à la république par Catherine, régente de Milan, 1404. — Assiégée par le seigneur de Padoue — La république en prend possession, XI, 23. — L'empereur Sigismond refuse de donner à la république l'investiture de Vicence, XII, 7. — Contribution que les Milanais imposent à la ville de Vicence, XV, 6. — Brouillerie entre le pape Jules II, et la république, à l'occasion de cet évêché, XXII, 1. — Les Autrichiens prennent possession de cette ville, 10. — Reprise par les Vénitiens, 17. — Abandonnée par eux, en 1510, et traitée avec cruauté par les Autrichiens. — Mille Vicentins étouffés dans une caverne, XXIII, 2. — Reprise par les Vénitiens et ensuite par les Espagnols, 1515, XXIV, 13. — La province de Vicence réunie à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15. — Description de son territoire, P. J., sect. 2, § 2. — Histoire de cette ville par divers auteurs, P. J., sect. 4, § 1. — Lettre de la municipalité de Vicence au général Bonaparte. — Cette ville demande sa réunion à la république cisalpine, P. J., sect. 18.

Victor III, anti-pape, II, 45. — Son élection, III, 8. — Excommunie la ville de Milan, 10. — Sa mort. — On lui refuse d'abord la sépulture. — Il se fait des miracles sur son tombeau, 11.

Victor-Amédée, duc de Savoie, prend parti dans la guerre de la succession d'Espagne. — Comparaison de son système avec celui des Vénitiens XXXIV, 9. — Commande l'armée française en Italie. — Sa perfidie. — Sa défection. — Ses états sont envahis. — Acquiert le Montferrat, une partie du Milanais et la Sicile, 10. — Acquiert la Sardaigne, 18.

Victor d'Héraclée, commande la flotte vénitienne contre Pepin. — Sa victoire, I, 23.

Victor (le général). Ses services à la bataille de Roveredo, XXXVII, 14. — Arrive au secours des Français attaqués dans Vérone, 40. — Son rapport sur les dispositions hostiles des Vénitiens. — Sa lettre sur les troubles de Venise et l'occupation de Chiozza, P. J., sect. 18.

Victorin de Feltre, philologue, XL, 8.

Vidame de Venise à Ferrare. Sa contestation au sujet d'un prêtre. — Suites de cette affaire, XVIII, 4. — La république renonce au droit de tenir un Vidame à Ferrare, XXII, 18.

Videl (Louis). Sa vie du connétable de Lesdiguières, citée XXXI, 4, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 21, 22, 23, 34. — S'il place la conjuration du duc d'Ossone, pour s'emparer de la couronne de Naples, en 1618 ou en 1619, P. J., sect. 10.

Videman (Charles-Aurelio). Rapport sur les affaires de Tripoli, P. J., sect. 3, § 9.

Vido (Béat), arme un vaisseau à ses frais pour la défense de Venise, VIII, 21.

Vienne en Autriche, assiégée par les Turcs, sauvée par Jean Sobieski, XXXIV, 2.

Vienne (Jean de), s'oppose aux imprudents qui voulaient attaquer les Turcs sans les Hongrois, XI, 13.

Vierge (la Sainte). Lettre de la Sainte-Vierge qu'on possède à Messine, XXXI, 5.

Vigevano, ville d'Italie, prise par François Sforce, XVI, 7.

Vignier (Nicolas), sa réponse satirique au discours du cardinal Baronius, contre les Vénitiens dans le consistoire, XXIX, 5.

Vignolles (le général), blessé à Arcole, XXXVII, 18.

Villani (Jean), historien de Florence, cité VI, 8. — XIX, 29.

Villani (Mathieu), historien, cité, VIII, 21.

Villano, port cédé à la république par l'évêque de Cénéda, II, 24.

Villars (le maréchal de), s'illustre dans la guerre de la succession d'Espagne, XXXIV, 10.

Villaviciosa (bataille de) gagnée par les Français, XXXIV, 10.

Ville (Antoine), de la psytomachie des Vénitiens, P. J., sect. 4, § 7.

Ville (Antoine de). Son ouvrage intitulé, *Pyctomachia veneta*, cité XXXIX, 5.

Ville (le marquis de), général de l'infanterie vénitienne à Candie, XXXIII, 20. — Blessé plusieurs fois. — Commande une sortie. — Rappelé par le duc de Savoie, 21.

Villefranche, prise par les Espagnols, XXXVI, 15.

Villehardouin (Geoffroy de), maréchal de Champagne, l'un des chefs de la croisade, en 1199, harangue les Vénitiens, pour qu'ils y prennent part. — Son histoire de la conquête de Constantinople, citée IV, 3, 5, 8, 15, 17, 20, 21, 22. — Envoyé pour déclarer la guerre à Isaac Lange. — Cité 27, 30. — Est fait maréchal de Romanie, 37. — Rallie l'armée battue devant Andrinople, 41. — Son histoire traduite en italien par l'évêque de Rhodez, P. J., sect. 3, § 4.

Villehardouin (Geoffroy), prince d'Achaïe, prend part au combat de la flotte vénitienne contre celle de Jean Vatace, V, 8.

Villemor (le comte de), commande sous le duc de la Feuillade l'expé-

dition de Candie. — Y est tué, XXXIII, 22.

Villeneuve de Trans, ambassadeur de France à Rome; traite avec César Borgia pour faire élire pape le cardinal d'Amboise, XXI, 18.

Villeroy, son avis sur le différent entre les ducs de Mantoue et de Savoie, P. J., sect. 3, § 8.

Villeroy (le maréchal de), commande l'armée française en Italie. Pris dans Crémone, XXXIV, 10.

Villers (Denis), chanoine de Tournai. Sa bibliothèque, P. J., passim.

Villoison, témoignage qu'il rend de l'instruction des Vénitiens, XL, 6.

Vilmercato (Gaspard de), dirige la révolution populaire de Milan en faveur de François Sforce, XVI, 10.

Vimes, colonel à Candie, pendant le siége, XXXIII, 21.

Vin; impôt sur les vins, P. J., sect. 2, § 5.

Vincenti (Antoine-Marie), résident à Milan. — Correspondance du gouvernement vénitien avec ce résident, XXXI, 30. — Lettres que le gouvernement lui adresse au sujet de la conjuration de 1618, P. J., sect. 3, § 8.

Vincentini (Gérard-Maurice); sa chronique d'Erzelin, P. J., sect. 4, § 1.

Vinciguerra (Antoine). Poëte satirique, XL, 8.

Vintimille (frère Ange Aprosio de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin à Venise). Sa bibliothèque, P. J., passim.

Virgile, cité, I, 3. — V, 21. — XIX, 5. — XXXIV, 14.

Visconti (les). Liste des Visconti, seigneurs ou ducs de Milan. — Leur puissance et leur ambition, XIV, 2.

Visconti (Antoine). Appelé au trône par l'un des testaments du duc Philippe-Marie Visconti, XVI, 2.

Visconti (Azzon). Les Vénitiens obligent la Scala, seigneur de Vérone, de lui céder Brescia et Bergame en 1338, VIII, 6.

Visconti (Barnabé), assassiné par Jean Galeas, P. J., sect. 3, § 6.

Visconti (Blanche), fille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. Mariée à François Sforce, lui apporte en dot la ville de Crémone, XV, 16. — Appelée au trône de Milan par l'un des testaments de son père, XVI, 2. — Défend Crémone contre les Vénitiens, 5.

Visconti (Galéas), seigneur de Milan. Allié de la république, 1379, X, 1. — La république s'allie avec lui et ensuite avec ses ennemis, XI, 2. — S'allie avec le seigneur de Padoue pour dépouiller le seigneur de Vérone, et retient pour lui toutes les conquêtes, au lieu de les partager, 5. — Fait un traité avec les Vénitiens pour dépouiller le seigneur de Padoue; demande Charles Zeno pour gouverneur de Milan, 6. — Sa mort, 21. — Gouvernement cruel de sa veuve. — Elle perd presque tous ses états, *ibid.* — Détresse de Galéas après ses guerres, XIII, 3.

Visconti (Galéas-Marie). Son discours et sa lettre aux Vénitiens, P. J., sect. 4, § 7.

Visconti (Jacques). Appelé au trône de Milan par l'un des testaments du duc Philippe-Marie, XVI, 2.

Visconti (Jean), archevêque et seigneur de Milan. Gênes se donne à lui, VIII, 19. — Venise lui déclare la guerre, 20. — Sa réponse aux envoyés du pape, P. J., sect. 3, § 6.

Visconti (Jean-Galéas), assassine Barnabé Visconti. — Trésor qu'il trouve dans le fort de la porte romaine. — Obtient le titre de duc, P. J., sect. 3, § 6.

Visconti (Jean-Marie), duc de Milan, assassiné, P. J., sect. 3, § 6.

Visconti (Mathieu), duc de Milan. Médiateur de la paix entre les Vénitiens et les Génois, en 1299, VI, 8.

Visconti (Philippe-Marie), duc de

Milan. La république le ménage; il fait une alliance avec elle; elle fait ce qu'elle peut pour retarder son agrandissement; il s'empare de Lodi, de Bergame et de Brescia, XII, 13. — Épouse la fille de son tuteur; recouvre l'héritage de sa maison; sa brouillerie avec les Florentins à cause de Forli, XIII, 2.— Harangue de ses ambassadeurs aux Vénitiens, pour le maintien de l'alliance, 9. — Fait la paix avec les Vénitiens; leur cède Brescia, 1426, 16. — Les Milanais le sollicitent de la rompre; ils lui offrent dix mille hommes de cavalerie et autant d'infanterie; nouvelle rupture, XIV, 3. — Il vient au secours de Crémone, 7. — Retourne à Milan, *ibid.* — Fait la paix avec la république en lui cédant le Bergamasque et une partie du Crémonais, 1428, 9. — Épouse une fille du duc de Savoie. — Invite le doge à ses noces, 20. — Nouvelle guerre contre Venise, 1431. — Il fait ravager les environs de Milan, 11. — Nouvelle paix, en 1433. — Céde la Ghiera d'Adda à la république, 18. — Sa quatrième guerre contre la république, 1437, XV, 3. — Sa mort et ses testaments, XVI, 2. — Son traité avec Charles VII, roi de France, 1424. — Particularités sur ce prince, P. J., sect. 3, § 6.

Visconti (Valentine). Fiancée du roi de Chypre, Lusignan, transportée en Chypre par les vaisseaux vénitiens, X, 3.

Visconti (Valentine). Apporte à la maison d'Orléans des droits sur le duché de Milan, XVI, 2.

Vitelli (Ferdinand). Fortifie la ville de Corfou, XXVIII, 2.

Vito (San). Place laissée au patriarche d'Aquilée, par le traité de paix qu'il signe en abandonnant le Frioul, XII, 14. — Dialogues de Jérôme Cesarini sur l'origine du château de Saint-Vito, P. J., sect. 4, § 1.

Vitruve. Était de Vérone, XL, 2.

Vitry (Jacques de), évêque d'Acre. L'un des électeurs de l'empereur latin de Cp. après la conquête, IV, 36.

Vittelleschi, cardinal, commandant l'armée du pape. Est corrompu par Piccinino, et arrêté. — Excitait ses soldats à dévaster le pays, XV, 14.

Vittelleschi (Muzio), général des jésuites. Sa requête pour obtenir leur retour à Venise, et pièces y relatives, P. J., sect. 4, § 2.

Vitturi (André), rend aux troupes du pape la citadelle de Ferrare, VII, 7.

Vitturi (Jean), capitaine du golfe, XXVI, 3.

Volga (fleuve). Diverses tentatives pour le faire communiquer avec le Tanaïs, XIX, 5.

Volney. Son voyage d'Égypte et de Syrie, cité XIX, 16.

Voltaire. Son essai sur les mœurs, cité III, 6.—XI, 13.—XVIII, 13. —XX, 1, 11.— XXI, 3, 6, 18. — XXVII, 17. — XXXII, 1, 21. — Son histoire de Charles XII, citée XXXIV, 14, 16.—Cité XL, 4, 8.— Adopte le récit de la conjuration de 1618, par Saint-Réal, P. J., sect. 10.

Volterre (Jacques). Son diarium romanum, cité XX, 16.

Volusmicra (Laurent). Dégradé et déporté à Candie, pour avoir rendu Toricello aux Milanais, XIV, 4.

Vonizza, sur la côte d'Albanie, prise par les Vénitiens, XXXIV, 17. — Réunie à la république Française par le traité de Campo-Formio, XXXVIII, 15.

Voragine (Jacques), archevêque de Gênes. Sa chronique de cette république, citée XIX, 31.

Vossius, v. *Bibl.*

Vota (le p.), jésuite. Chassé de Venise, XXXIII, 16.

Voyageurs vénitiens. Leurs découvertes, XL, 5.

W.

Wandelin, de Spire, célèbre imprimeur, s'établit à Venise, XVI, 22. —Introduit l'usage des lettres rondes; obtient un privilége, XL, 4.
Warnefride (Paul), diacre d'Aquilée. Son histoire des Lombards, citée I, 14.
Watignies (bataille de), gagnée par les Français, XXXVI, 18.
Wieland (Melchior). Lègue ses livres à la bibliothèque de Saint-Marc, XL, 4.
Wilwot (Guillaume). Son livre sur la souveraineté de la mer, V, 21.
Worsley (le chevalier), résident d'Angleterre à Venise. Ses notes pour faire expulser le chargé d'affaires français, XXXVI, 17. — Veut s'opposer à la réception du ministre de France, 20.
Wurmser (le maréchal de). Entre en Italie, à la tête d'une armée autrichienne, XXXVII, 10.—Est battu à Castiglione, 12.—Et à Roveredo; veut prendre les Français à revers; sa marche par la vallée de la Brenta; il y rencontre une division française, 14.—Passe l'Adige, se jette dans Mantoue; livre et perd la bataille de Saint-Georges, 15. — Fait une sortie; bataille de la Favorite; Mantoue capitule, 22.

X.

Xénophon. Cité, V, 11. — Traduit par Romulus Amaseo, et par Bernard Donato, XL, 3.

Z.

Zabarella (la famille). Son histoire, P. J., sect. 4, § 1.
Zabarella (François), savant de l'université de Padoue. A la tête de la députation de cette ville, lorsqu'elle vint se soumettre à la république; comment il en est récompensé, XI, 28.
Zabarella (Jacques). Sa généalogie de Philippe et Jean Querini, P. J. sect. 4, § 4.
Zabarella, v. *Bibliothèque Zabarella*.
Zacchia, nonce à Venise; ses instructions, P. J., sect. 3, § 8.
Zacharie (la famille des). Se trouve exclue en partie du grand conseil, VI, 14.
Zacharie (Martin), Génois. Amiral des galères du pape dans la croisade de Smyrne, et en cette qualité généralissime, VIII, 8. — On lui ôte le commandement, *ibid.* — Il est tué dans une sortie, 10.
Zacharie (Pierre), épicier. Élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.
Zacharie (*Saint-*), pape. Rachète des esclaves que les Vénitiens allaient vendre aux Mahométans, XIX, 7.
Zacharie (*Saint-*). Document sur la fondation de cette église, XXXIX, 1.
Zagata. Sa chronique de Vérone, P. J., sect. 4, § 1.
Zambara, de Brescia, refuse la noblesse. — Ses descendants l'achètent, XIII, 17.
Zambono (Pierre). Son livre sur la souveraineté de l'Adriatique, V, 21.
Zanchi (Jérôme), chanoine de Bergame, embrasse les opinions de Luther, XXVI, 1.
Zanchi (Pierre-Jérôme), commissaire du provéditeur Bataja, XXXVII, 28.
Zanchia, évêque de Montefiascone, nonce à Venise; ses instructions, P. J., sect. 3, § 8.
Zanchius (Basile), poète latin; le

Tasse en a traduit quelques fragments, XL, 8.
Zane (Jean), capitaine-général. Sa lettre justificative, P. J., sect. 3, § 8.
Zane (Jean-Jacques). Sa relation de la Dalmatie, 1588, P. J., sect. 2, § 4.
Zane (Laurent) désigné pour être assassiné dans la conspiration de François Carrare, IX, 18.
Zane (Laurent), patriarche d'Aquilée, et évêque de Brescia; son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.
Zane (Mathieu). Relation de son ambassade à Cp., P. J., sect. 5, § 2.
Zanetti (Antoine), savant bibliothécaire de Saint-Marc, XL, 4.— Son catalogue de la bibliothèque Saint-Marc, P. J., passim.
Zanetti (Jérôme); sa lettre sur une médaille de Henri Dandolo, P. J., sect. 4, § 7.
Zanetti, éditeur de la chronique de Sagornino, cité, II, 23.
Zanetti. Son livre dell' origine di alcune arti principali, cité, XL, 9.
Zani, (Jérôme), généralissime de mer, XXVII, 10.
Zanoni (Antoine), propage la culture des mûriers, et perfectionne celle de la vigne, XXXV, 19.
Zanoni (Antoine Ricci), géographe, XL, 6.
Zanowitch (le comte de). Emprunts qu'il fait sur une lettre de recommandation de l'ambassadeur de Venise, XXXV, 18.
Zanthe, île de la mer ionienne, entre dans le partage des Vénitiens après la conquête de l'empire grec, IV, 37.—Les Vénitiens s'emparent de cette île, 1483, qu'ils avaient perdue, et la conservent, moyennant un tribut à payer à la Porte, XVII, 18. — Produits de cette île, XIX, 26.—Ravagée par les Turcs, XXVII, 11.—Les Vénitiens augmentent le tribut qu'ils payaient aux Turcs pour l'île de Zanthe, 17.—Révolte dans cette île, XXXV, 18.—Troubles qui y éclatent, la maison du consul français est brûlée, XXXVI, 18. —Réunie à la république française par le traité de Campo-formio, XXXVIII, 15. — Mémoires sur cette île, par M. Gui. — Sa population.—Ses produits, P. J., sect. 2, § 4.
Zanutti (Candian), l'un des électeurs du doge en 1173, II, 47.
Zapata, cardinal, opine contre les Vénitiens dans le consistoire, XXIX, 5.
Zara, se soumet aux Vénitiens, II, 21. — Assiégée par Mulcimir, roi des Croates, et délivrée par le doge Othon Urseolo, 26.—Se révolte et est soumise en 1065, 31. —Ouvre ses portes au roi de Hongrie. — Est reprise en 1125, 38.— Pillée par les Vénitiens, 41.—Son évêché érigé en archevêché, 44.— Expédition infructueuse contre Zara, III, 27.—Siége et prise de Zara par les Vénitiens et les Français, en 1202, IV, 8. — La ville est pillée et démantelée, 9. — Nouvelle révolte. — Elle est réduite, V, 12.—Sa sixième révolte. —Calmée par la persuasion, VIII, 1.—Septième révolte de Zara, en 1346.—Singulier passage d'un ancien historien, sur cette révolte. —Enormes pierres lancées dans ce siége.—La ville se soumet.—Cette guerre coûte plus de trois millions de ducats à la république, 12.— Cette place est surprise par le roi de Hongrie, IX, 3.—Par le traité de 1358, cette ville est cédée au roi.—Les Vénitiens renoncent à y avoir des propriétés immobilières, 5.—Ladislas, roi de Hongrie, leur vend cette ville.—Ils la fortifient. —Ses fréquentes révoltes, XII, 3. —Mesures pour la conservation de cette place menacée par les Turcs, XXVI, 10. — Ils viennent à huit milles de cette place, XXVII, 5.— Description de son territoire. — Son administration. — Sa population, P. J., sect. 2, § 4.

Zarabella, professeur à Padoue, XL, 4.
Zarloni (Joseph). Ses écrits sur la musique, XL, 9.
Zeccari, avocat; pièce sur sa mort, P. J., sect. 4, § 4.
Zen (Thomas, ou Zemo), sénateur; son jugement par le conseil des dix, XXXIX, 11.—P. J., sect. 1, § 3.
Zendrini (Bernardin). Son livre intitulé memorie storiche dello stato antico e moderno delle lagune, cité, VIII, 20. — XIX, 32. — XXVIII, 2. — XXXIX, 9, 11. — P. J., sect. 8.
Zeno (la famille). Brouillerie entre cette maison et celle de Cornaro, XXXII, 10.
Zeno (Alexandre), ambassadeur de Venise à Paris; sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.
Zeno (Alvise), attaque le conseil des dix, P. J., sect. 3, § 9.
Zeno (André), fils du doge Renier Zeno, l'un des amiraux qui battent la flotte génoise devant Saint-Jean d'Acre, en 1258, V, 15.
Zeno (Antoine). V. *les frères Nicolas et Antoine Zeno.*
Zeno (Antoine), capitaine-général; prend Scio. — Manque une occasion de battre la flotte turque, XXXIV, 6.—Mis en jugement.—Meurt pendant son procès. — Son mémoire justificatif, 7, — P. J., 3, § 8.
Zeno (Apostolo). Cité, XIX, 23. —Ses tragédies lyriques, XL, 8.—Cité P. J., sect. 3, § 1.
Zeno (Charles) tente la délivrance de l'empereur de Cp., Calojean.—Seconde tentative.—Le projet est découvert, IX, 25. — Se met en possession de l'île de Ténédos.—Se rend à Venise pour faire approuver sa conduite. — Est nommé gouverneur de l'île avec Antoine Venier.—Repousse l'attaque des Grecs.—Est blessé trois fois, 26. — Nommé général de l'armée de terre.—Rappelé sur la flotte, X, 2.—Détaché avec huit galères, 3.—Il arrive au secours de Venise, 16.—Sa campagne de 1379, 17.—Chargé de défendre la passe de Brondolo. — Blessé grièvement, 18. — Paie ses troupes de ses deniers, 19. Avantage qu'il remporte sur les Génois, 20.—Révolte dans son camp. — Murmures de plusieurs sénateurs contre lui, 21. —Attaque les Génois, qui veulent s'échapper, 24.—Un de ses capitaines veut l'assassiner. — Révolte dans son camp, 25. — Chargé du commandement de la flotte. — Va bloquer Zara. — Ses équipages y souffrent beaucoup, 26. — Reçoit ordre d'aller assiéger Marano.—Ne peut y réussir. — Ramène la flotte à Venise sans en avoir reçu l'ordre.—On refuse de la recevoir dans le port.—Son discours à cette occasion.—Son discours au sénat. —Retourne devant Marano, y est blessé, et est envoyé dans les mers de la Grèce, 27.—Est un des concurrents au dogat.—Michel Morosini lui est préféré, 29.—Va commander à Milan, sous le duc Galéas Visconti, XI, 6. — Il est envoyé en ambassade en France et en Angleterre, pour solliciter des secours contre les Turcs, 11. — Envoyé pour observer la flotte génoise, commandée par le maréchal de Boucicault. — Refuse d'aller trouver ce maréchal sur sa galère. —De réunir la flotte vénitienne à celle des Génois pour attaquer les Turcs. — Combat des deux flottes près de Sapienza, 1403.—Rapport de Zeno sur cette affaire.—Boucicault lui envoie un cartel, 17. — Provéditeur à l'armée, contre le seigneur de Padoue, en 1404, découvre un passage au travers d'un marais, 24.—Est l'un des commissaires pour instruire le procès des Carrare, 30.—Est accusé d'avoir reçu une somme du prince de Padoue.—Son jugement.—Il est condamné à deux ans de prison, 31. — Son pèlerinage à la Terre-Sainte.—Combat en Chypre pour

le roi Lusignan. — Ses malheurs domestiques.—Sa mort.—Ses obsèques, XII, 12.—Sa vie par l'évêque de Bellune, et son oraison funèbre, par Léonard Justiniani, P. J., sect. 4, § 4.—P. J., sect. 9.

Zeno (Jacques). Sa vie de Charles Zeno, citée, XI, 31.

Zeno (Jérôme). Relation de la cour d'Espagne, P. J., sect. 5, § 2.

Zeno (Louis), commissaire pour la réforme du conseil des dix et de l'inquisition d'état, en 1761.—Attaque ces institutions, XXXV, 20.

Zeno (Marc), ambassadeur à Paris. Sa correspondance, P. J., sect. 5, § 2.

Zeno (Marin), podestat à Cp., V, 1.

Zeno (les frères Nicolas et Antoine), navigateurs; vont jusqu'en Islande, et au Groenland, XIX, 8. —Les Vénitiens leur attribuent la découverte de l'Islande, du Groenland, du Canada, de la Virginie et du Mexique, XL, 5.

Zeno (Pierre), amiral des Vénitiens dans la croisade de Smyrne, VIII, 8.—Y est tué, 10.

Zeno (Renier), l'un des électeurs du doge en 1173, II, 47.

Zeno (Renier), doge en 1252, V, 14.—Veut calmer le peuple dans une émeute. — On lui jette des pierres.—Sa mort, 17.

Zeno (le cav. Renier), son animosité contre le doge Jean Cornaro et sa famille. — Il est assassiné, XXXII, 10. — Son exil. — Ses attaques contre le conseil des dix, 12.—Son jugement par le conseil des dix, P. J., sect. 1, § 3.—Sa dispute sur un droit de préséance avec le maître de la Chambre apostolique.—Mot piquant que lui dit cet officier.—Pièces relatives à son assassinat, 1628. — Sa harangue au sénat, 1629, P. J., sect. 3, § 8.—Relation de son ambassade à Rome, P. J., sect. 5, § 2.

Zeno (le cavalier Renier), relation de son ambassade en Espagne, 1658, P. J., sect. 5, § 2.

Zeno (Renier), fait résoudre le siége de Gradisca, XXX, 9.

Zeno (Théophile), chef de la colonie vénitienne à Cp., V, 8.

Zeno, député auprès des révoltés de Candie, IX, 11.

Zenta (bataille de), gagnée sur les Turcs par le prince Eugène, XXXIV, 7.

Zerbi (Gabriel), médecin. Sa fin tragique, XL, 6.

Ziani (Pierre), membre de la députation auprès des révoltés de Candie.—Comment elle est reçue, IX, 11.

Ziani (Pierre), doge en 1205, V, 1. — Abdique, 3. — Son discours pour faire transférer à Cp. le siége du gouvernement, 11.—P. J., sect. 6.

Ziani (Sébastien), doge en 1173, est le premier qui fait jeter de l'argent au peuple, II, 48.—Monuments de sa munificence, III, 3.—Part à la tête de la flotte envoyée contre celle de l'empereur Frédéric Barberousse, 17. — Remporte la victoire à Parenzo, 18.—Accompagne le pape à Rome, 23.—Sa mort, 25.

Ziani (fils du doge Sébastien Ziani), prête mille livres à la république, III, 2.

Zilioli (Alexandre), jurisconsulte vénitien; ses mémoires sur les anciens Vénitiens, P. J., sect. 3, § 1. — Sa bibliothèque manuscrite, catalogue de Tomasini, P. J., passim.—Histoire de son temps, de 1600 à 1640, P. J., sect. 3, § 8.—Ses vies des poëtes italiens, P. J., sect. 4, § 3.

Zizim, frère de Bajazeth II. Le pape Alexandre VI offre au sultan de le lui livrer, XX, 4. — Livré par le pape au roi Charles VIII, mais empoisonné, à ce qu'on croit, 8. —Récit de la mort du prince Zizim, par Saaduddin, P. J., sect. 17.

Zoalio (Nicolas), doge de Gênes, en 1394, XI, 1.

Zocchi (Barthélemi), son histoire de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Zocco (Leonel), des familles nobles de Padoue, P. J., sect. 4, § 1.
Zochul (Dario), pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.
Zoello (Louis), son manifeste au nom du duc de Savoie, P. J., sect. 3, § 8.
Zonchio, prise par les Turcs.—Prise par les Vénitiens. — Reprise par les Turcs, XXI, 1.
Zordan (Saba), pendu pour s'être révolté après la révolution aristocratique, VI, 14.
Zorgi (Barthélemi), ses vers en langue romane, cités, V, 16.
Zorzi (les), étaient originaires de Padoue, P. J., sect. 4, § 5.
Zorzi (George), rapport de son ambassade en Pologne, 1638, P. J., sect. 5, § 2.
Zorzi (Michel-Ange), notice sur Lionaro Porto, P. J., sect. 4, § 4.
Zorzi (Philippe), son ouvrage sur les fleuves qui se déchargent dans les lagunes de Venise, P. J., sect. 2, § 2.
Zorzi (Thomas-Pierre), désigné pour être envoyé auprès du général Bonaparte, XXXVIII, 10.
Zorzi, harangue dans le grand-conseil, pour le conseil des dix et l'inquisition d'état, XXXV, 20.
Zorzi, sénateur, arrêté comme révolutionnaire, XXXVI, 18.
Zuccati (les frères), décorent l'église Saint-Marc de mosaïques, XL, 9.
Zuccato, v. *Bibliothèque*. Bibliothèque de Mathieu Zuccato à Venise, P. J., sect. 4, § 7.
Zuccho (Jean-Baptiste), chancelier de la régence de Sébénigo. — Correspondance de cette régence, P. J., sect. 4, § 1.
Zuccoli (Vital), son livre de politicâ venetâ, P. J., sect. 1, § 1.
Zucholo (Constantin), arme un vaisseau à ses frais, pour la défense de Venise, VIII, 21.
Zuckmantel, ambassadeur de France à Venise. — Sa correspondance, citée, XXXV, 21.
Zuliani (la famille), enrichie par le commerce d'Afrique, XIX, 6.
Zurich (canton de), traite avec la république, XXX, 11.
Zurla (Placide), sa description du planisphère de Mauro.—Sa dissertation sur les voyages de Nicolas et d'Antoine Zeno, XL, 5.
Zusto (André), citadin, élevé au patriciat après la guerre de Chiozza, X, 29.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PAGE

SECTION VI. Délibération sur la proposition de transférer le gouvernement de Venise à Constantinople, 1225 1

SECTION VII. Sur un passage de Machiavel, relatif à l'établissement de l'aristocratie à Venise, 1319.... 2

SECTION VIII. Extrait du récit de la guerre de Chiozza, par M. Zendrini.................... 9

SECTION IX. Extrait des mémoires en faveur de César d'Este, que le pape avait dépouillé de la principauté de Ferrare, parce que la légitimité de sa naissance était contestée, 1597......................... 19

SECTION X. Dissertation sur la conjuration de 1618, ou examen des autorités sur lesquelles est fondé le récit de l'abbé de Saint-Réal, et des objections dont peut être susceptible la nouvelle version adoptée dans cette histoire.......................... 21

Conspiration et trahison admirable des Espagnols, nouvellement découverte, contre la seigneurie de Venise, et le succès d'icelle, 1618................................ 24

Extrait de la relation ci-dessus publiée dans le Mercure, sous le titre d'entreprise sur la forteresse de Marano...... 28

PAGE

Récit de la conjuration, par J. Capriata............. 29
Par Baptiste Nani................................ 31
Par le continuateur de J.-B. Vero.................... 34
Opinion de Gabriel Naudé sur cet évènement.......... 40
Documents inédits cités par Saint-Réal : comparaison de son récit avec ces documents........................ 41
Récit de la conjuration, par Victor Sandi............ 56
Par l'abbé Tentori............................... 62
Par Grégorio Leti................................ 64
Première objection contre la nouvelle version.......... 69
Deuxième objection............................... 70
Troisième objection.............................. 71
Quatrième objection.............................. 72
Récit de M. Chambrier, académicien de Berlin......... 74

SECTION XI. Procédure relative à la conjuration de 1618 80

Interrogatoire des accusés : de Jaffier................ *ibid.*
De Brainville et de Théodore........................ 85
De Renault....................................... 87
De Laurent Bruslart............................... 89
Des frères Desbouleaux............................ 93
Supplice des accusés.............................. 96

SECTION XII. Lettre du capitaine Jacques Pierre, au duc d'Ossone................................ 101

SECTION XIII. Procès-verbaux et lettres du gouvernement vénitien, à l'occasion de la conjuration de 1618.................................... 106

Lettre du doge à Marin Vincenti, résident de la république à Milan.................................... 107
Extrait des registres du collége, du 25 mai 1618, sur la comparution du marquis de Bédemar.................. 108

Page

Lettre du sénat à l'ambassadeur de la république en Espagne, 2 juillet 1618 115
Lettres du doge à Marin Vincenti 117
Communication du conseil des dix aux sages du collége, 31 juillet 1618 119
Autre du 16 septembre 120
Autre du 17 octobre 123
Dépêches du sénat à l'ambassadeur de la république en Espagne, 20 avril 1619 135

Section XIV. Extrait du rapport du marquis de Bédemar, sur son ambassade à Venise, 1618 135

Section XV. Extraits de la correspondance de M. Léon Bruslart, ambassadeur de France à Venise, relatifs à la conjuration de 1618 142

Révélations de Jacques Pierre au gouvernement 143
Autre lettre du même, 26 juin 1618 149
Lettre de Jacques Pierre au duc de Nevers 150
Lettre de M. Broussin à M. de Puysieulx, 22 mai 1618 153
Lettre de M. Léon Bruslart au même, 6 juin 156
Lettre du même au même, 8 juin 159
Lettre du même au même, 19 juin 160
Lettre du même au même, 3 juillet 163
Lettre du même au même, 19 juillet 165
Lettre du même au même, 31 juillet 171
Lettre du même au même, 24 août ..... *ibid.*
Lettre du même au même, 28 août 172
Lettre du même au roi, 11 septembre 173
Lettre du même à M. de Puysieulx, 11 septembre ..... *ibid.*
Lettre du même au même, 25 octobre ..... *ibid.*
Lettre du même au même, 7 novembre 174

Section XVI. Pièces relatives au duc d'Ossone 175

Page

Lettre du roi d'Espagne à la duchesse d'Ossone, 10 avril 1621 175
Requête de la duchesse au roi .... ibid.
Mémoire de la duchesse à Balthazar de Zuniga 177
Mémoire des grands de Naples, contre le duc d'Ossone.. 178
Mémoire du duc au roi 180

SECTION XVII. Confrontation des historiens turcs avec les historiens vénitiens 186

Extraits de l'Histoire Ottomane de Saadud-din 187
Guerre de Salonique, 1423 — 1429 188
Guerre de la Morée, 1447 190
Prise de Constantinople, 1453 192
Guerre de la Morée, 1463 198
Siége de Négrepont, 1470 200
Prise d'Otrante par les Turcs, 1478 — 1480 202
Relation de la détention du prince Zem, frère du sultan, a Rome, et de sa mort, 1494 204
Guerre du Frioul et de la Morée, 1499—1501 212
Extraits des Annales turques de Naima effendi 227
Défaite de la flotte turque, 1655—1656 228
Prise de Ténédos par les Vénitiens, 1656 230
Prise de Lemnos par les Vénitiens, 1656 .... ibid.
Evénements maritimes dans l'Archipel, 1656 231
Extraits des Annales turques de Raschid 232
Arrivée d'une lettre de la république de Venise pour demander la paix, 1665 .... ibid.
Tentative des infidèles sur la place de Tchanderly 233
Combat naval entre les Turcs et les Vénitiens, 1668.... 234
Conférence entre l'ambassadeur de Venise et le caïmacan 1668 .... ibid.
Lettre du grand-visir à la république, 1668 235
Copie de la lettre écrite par le grand-visir à la république. ibid.
Négociations relatives à la reddition de Candie, 1669... 237

PAGE
Candie secourue par les Français : expédition du duc de la Feuillade, 1668 240
Expédition du duc de Beaufort, 1669 241
Extraits sommaires de l'historien Raschid 242
Reddition de la place, 1669 .... *ibid.*

SECTION XVIII. Extraits de la correspondance du directoire exécutif et du général en chef de l'armée d'Italie, sur les affaires de Venise 248

Le directoire au général en chef, 7 mai 1796 .... *ibid.*
Le même au même, 18 mai .... *ibid.*
Le général en chef au directoire, 7 juin .... *ibid.*
Le directoire au général en chef, 11 juin 250
Le même au même, 11 juin .... *ibid.*
Le général en chef au C. Lallement, ministre plénipotentiaire de la république française à Venise, 14 juin 251
Le directoire au général en chef, 15 juin .... *ibid.*
Le général Masséna au général en chef, 27 juin 252
Le général en chef au C. Carnot, membre du directoire, 6 juillet .... *ibid.*
Le général en chef au directoire, 14 juillet .... *ibid.*
Le même au même, 20 juillet 253
Le ministre de la république française à Venise, au général en chef, 26 juillet .... *ibid.*
Le directoire au général en chef, 1[er] août 255
Le même au même, 12 août .... *ibid.*
Le même au même, 12 août .... *ibid.*
Le général en chef au directoire, 26 août .... *ibid.*
Le général Augereau au général en chef, 31 août 256
Le directoire au général en chef, 3 août 257
Le général en chef au directoire, 6 septembre .... *ibid.*
Le directoire au général en chef, 20 septembre .... *ibid.*
Le C. Cacault, ministre de la république française à Rome, au général en chef, 12 septembre 259
Le général en chef au directoire, 2 octobre .... *ibid.*

PAGE.

Le général en chef à S. M. l'empereur d'Allemagne, 2 octobre 259
Le général en chef au chef de l'état-major, 3 octobre... 260
Le général en chef au directoire, 8 octobre........... ibid.
Le directoire au général en chef, 11 octobre.......... 261
Le même au même, 15 octobre..................... 262
Le même au même, 18 octobre..................... ibid.
Le C. Aillaud au général en chef, 19 octobre......... ibid.
Le directoire au général en chef, 28 octobre.......... 264
Le général en chef au directoire, 5 décembre........ ibid.
Le ministre des relations extérieures au général Clarke, 4 novembre... 265
Le directoire à S. M. l'empereur et roi................ 266
Le général en chef au provéditeur-général de la république de Venise, 8 décembre.............................. 269
Le même au même, 10 décembre.................. 270
Le général Baraguey-d'Hilliers au général en chef, 26 décembre 271
Le général en chef au directoire, 28 décembre......... 273
Le général en chef à M. Bataja, provéditeur de la république de Venise, à Brescia, 1er janvier 1797........... ibid.
Le directoire au général en chef, 5 janvier............ 275
Le directoire au général Clarke, 7 janvier........... ibid.
Instructions pour le général Clarke, 18 janvier....... 277
Note donnée par le général en chef au général Clarke... 282
Note du même au même.......................... 284
Le général Balland au général en chef, 1er avril....... 285
Le général Kilmaine au général en chef, 3 avril........ 286
Le même au même, 5 avril........................ 287
Le général Balland au général en chef, 5 avril......... 289
Le C. Lallement au général en chef, 5 avril........... 290
Le général en chef à M. Pesaro, sage-grand de la république de Venise, 5 avril............................ 291
Le général en chef aux municipalités de Brescia et de Bergame, 5 avril................................. 292

PAGE

Le général Balland au général en chef, 7 avril........ 293
Le général en chef au directoire, 9 avril.............. *ibid.*
Le général en chef au général Kilmaine, 9 avril........ 294
Le général en chef au peuple de terre-ferme de la république de Venise, 9 avril.................................. 296
Le général Kilmaine au général en chef, 10 avril..... *ibid.*
L'aide-de-camp Junot au général en chef, 16 avril..... 297
Le général Balland au général en chef, 17 avril....... 299
Rapport du général Chabran, 20 avril................. 300
Le général Chabran au général Kilmaine.............. 303
Le général Baraguey d'Hilliers, au général en chef, 22 avril.. *ibid.*
Le général Kilmaine au général en chef, 22 avril.... 304
Note du ministre plénipotentiaire de la république française près la république de Venise, 24 avril.................. 305
Les députés de la république de Venise au général en chef, 26 avril.. 309
La municipalité de Bergame au général en chef, 25 avril. 310
Le général Balland au général en chef, 27 avril......... 311
Le général Kilmaine au général en chef, 27 avril....... 312
Le général en chef au C. Lallement, 30 avril......... 314
Le général en chef à MM. les envoyés du sénat de Venise, 30 avril... 315
Le directoire au général en chef, 30 avril............ *ibid.*
Le général en chef au directoire, 30 avril............ 317
Le général Kilmaine au général en chef, 1er mai....... 318
Le général en chef au directoire, 3 mai........... 319
Le général Berthier aux députés de Venise, 2 mai...... 322
Délibération du grand-conseil, 4 mai................ *ibid.*
Le général Berthier au général Augereau, 5 mai...... 323
Instructions pour les généraux Bonaparte et Clarke, 6 mai.. 324
Le général en chef à M. l'évêque de Côme, 6 mai...... 327
Le général en chef au chef de l'état-major, 6 mai....... *ibid*
Arrêté du général en chef, 6 mai.................... 328

Page

La municipalité de Vicence au général en chef, 7 mai.. 330
Le général en chef au directoire, 8 mai.............. *ibid.*
Le général Baraguey-d'Hilliers au général en chef, 10 mai.. 331
Le secrétaire de la légation de France à Venise au général en chef, 10 mai.................................. 332
Le général Baraguey-d'Hilliers au général en chef, 12 mai. 334
Proclamation du doge, 13 mai............. 335
Le directoire au général en chef, 12 mai.............. *ibid.*
Le général en chef au directoire, 13 mai............. 336
Le général en chef au général Baraguey d'Hilliers, 13 mai.. 337
Le général Victor au général en chef, 14 mai........ 338
Le général Joubert au général en chef, 14 mai......... 339
Le général en chef au directoire, 14 mai.............. 340
Proclamation du général en chef aux citoyens de Venise, 14 mai.. *ibid.*
Le secrétaire de la légation de France à Venise au général en chef, 15 mai.................................. 341
Manifeste, 16 mai................................ 342
Le général Baraguey-d'Hilliers au général en chef, 16 mai. 343
Le même au même, 16 mai.......................... 344
Au général en chef, 17 mai........................ *ibid.*
Le général en chef au directoire, 19 mai............. 347
Le directoire au général en chef, 19 mai............ 350
Le général Baraguey-d'Hilliers au général en chef, 19 mai.. 351
Le général en chef au directoire, 20 mai.............. *ibid.*
Le général en chef au général Baraguey-d'Hilliers, 21 mai. 352
Le chef de l'état-major aux généraux de division, 23 mai. *ibid.*
Convention entre les plénipotentiaires Gallo, Bonaparte, et Clarke, 23 mai................................ 353
Le général en chef au ministre des relations extérieures, 26 mai... 354
Le ministre des relations extérieures au gén. en chef, 26 mai *ibid.*

Page
Le général en chef à la municipalité de Venise, 26 mai.. 355
Le secrétaire de la légation française à Venise au général en chef, 26 mai.................................. 356
Le général en chef au général Baraguey-d'Hilliers, 26 mai. ibid.
Le général en chef au directoire, 26 mai............. 357
Le secrétaire de la légation à Venise au général en chef, 28 mai... 360
Le C. Lallement au général en chef, 29 mai......... ibid.
Le général Baraguey-d'Hilliers au général en chef, 2 juin. 364
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 3 juin... ibid.
Le général en chef au chef de l'état-major, 4 juin...... 365
Le C. Arnault au général en chef, 5 juin............ ibid.
Le général en chef au directoire, 11 juin.............. 367
Les députés de la municipalité de Chiozza au général en chef, 12 juin.................................. 368
Le général en chef au directoire, 22 juin............ ibid.
Le C. Bassal au général en chef, 29 juin............. 369
Le secrétaire de la légation à Venise au général en chef, 30 juin... 371
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 1er juillet....................................... 373
Le général en chef au directoire, 2 juillet............. 374
Le général en chef à M. Bataja, 3 juillet............... 375
Le général en chef à la municipalité de Venise, 4 juillet... 376
Le général en chef au C. Caguche, astronome, 6 juillet. ibid.
Le général en chef au directoire, 17 mai............. 377
Le même au même, 22 juillet......................... 378
Le même au même, 28 juillet......................... 380
Note des plénipotentiaires de la république française, 10 juillet... 382
Un anonyme au général en chef, 30 juillet............ 386
Le général en chef au directoire, 1er août............. 388
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 5 août.. 389

Page

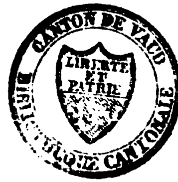
Les députés des départements ex-vénitiens de Vicence et de Bassano, au général en chef, 6 août 390
Le général Joubert au général en chef, 9 août 391
Le général en chef au directoire, 16 août .... *ibid.*
Le général Augereau au général en chef, 16 août 392
Le C. Carnot au général en chef, 17 août .... *ibid.*
Le ministre des relations extérieures aux généraux Bonaparte et Clarke, 19 août 394
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 19 août 400
Le même au même, 23 août 401
Le général en chef au ministre des relations extérieures, 12 septembre 402
Le même au même, 13 septembre 403
Le même au même, 13 septembre 404
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 16 septembre 405
Le général en chef au directoire, 18 septembre 407
Le général en chef au ministre des relations extérieures, 19 septembre 410
Le même au même, 19 septembre 411
Le général en chef au directoire, 21 septembre 412
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 23 septembre .... *ibid.*
Le général en chef au directoire, 25 septembre 413
Le directoire au général en chef, 29 septembre 414
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 29 septembre 416
Le général en chef au ministre des relations extérieures, 1er octobre 418
Le directoire au général en chef, 3 octobre 420
Le directoire exécutif de la république cisalpine au général en chef, 6 octobre 422
La commission chargée de l'examen des papiers du sénat de Venise au général en chef, 8 octobre .... *ibid.*

Page

Le général en chef au directoire, 10 octobre.......... 423
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 10 octobre.......... 426
Le général en chef au directoire, 18 octobre.......... 427
Le même au ministre des relations extérieures, 18 octobre.......... *ibid.*
Le ministre des relations extérieures au général en chef, 22 octobre.......... 430
Le directoire au général en chef, 26 octobre.......... *ibid.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.......... 433

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME HUITIÈME.


CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE



